Zurich Open Repository and Archive
University of Zurich
University Library
Strickhofstrasse 39
CH-8057 Zurich
www.zora.uzh.ch

Year: 1978

Notes de lexicographie néo-testamentaire: Tome II

Spicq, Ceslas

Posted at the Zurich Open Repository and Archive, University of Zurich
ZORA URL: https://www.zora.uzh.ch/handle/20.500.14742/140882
Monograph
Published Version

ORBIS BIBLICUS ET ORIENTALIS

Publié au nom de l'Institut Biblique de l'Université de Fribourg, Suisse
et du Seminar für Biblische Zeitgeschichte
de l'Université de Münster
par Othmar Keel
avec la collaboration
de Bernard Trémel et d'Erich Zenger

DU MÊME AUTEUR

La Révélation de l'Espérance dans le Nouveau Testament, Aubanel, Avignon, 1932 (épuisé).
La Justice, II et III, *«La Somme Théologique»*, Les Editions de la Revue des Jeunes, Paris, 1934-1935.
Commentaire de l'*Ecclésiastique*, Letouzey, Paris, 1943.
Esquisse d'une Histoire de l'exégèse latine au Moyen Age, Vrin, Paris, 1944 (épuisé).
Saint Paul. Les Epîtres Pastorales (2 vol.), Gabalda, Paris, 1947. 4e édition 1969.
Commentaire des *Epîtres aux Corinthiens*, Letouzey, Paris, 1948.
L'Epître aux Hébreux (2 vol.), Gabalda, Paris, 1952-1953 (épuisé).
Spiritualité sacerdotale d'après saint Paul, Le Cerf, Paris, 1954.
Agapè. Prolégomènes à une étude de Théologie néo-testamentaire, E. Nauwelaerts, Louvain, 1955 (épuisé).
Vie morale et Trinité Sainte, Le Cerf, Paris, 1957.
Agapè dans le Nouveau Testament (3 vol.), Gabalda, Paris, 1958-1959.
Ce que Jésus doit à sa Mère, Vrin, Paris, 1959 (épuisé).
Dieu et l'homme selon le Nouveau Testament, Le Cerf, Paris, 1961.
Charité et Liberté, Le Cerf, Paris, 1964.
Théologie morale du Nouveau Testament (2 vol.), Gabalda, Paris, 1965.
Les Epîtres de saint Pierre, Gabalda, Paris, 1966.
Vie chrétienne et Pérégrination selon le Nouveau Testament, Le Cerf, Paris, 1972.
L'Epître aux Hébreux (Sources Bibliques), Gabalda, Paris, 1977.
L'amour de Dieu révélé aux Hommes, Feu Nouveau, Paris, 1978.

ORBIS BIBLICUS ET ORIENTALIS 22/2

CESLAS SPICQ, O. P.

NOTES DE LEXICOGRAPHIE NÉO-TESTAMENTAIRE

TOME II

ÉDITIONS UNIVERSITAIRES FRIBOURG SUISSE
VANDENHOECK & RUPRECHT GÖTTINGEN
1978

CIP-Kurztitelaufnahme der Deutschen Bibliothek

Spicq, Ceslas:
Notes de Lexicographie néo-testamentaire. –
Fribourg/Suisse: Editions Universitaires;
Göttingen: Vandenhoeck und Ruprecht.

T. 2. – 1978.
(Orbis biblicus et orientalis; 22)
ISBN 2-8271-0139-4 (Editions Universitaires)
ISBN 3-525-53327-6 (Vandenhoeck und Ruprecht)

Publié avec l'aide du Conseil de l'Université de Fribourg

© 1978 by Editions Universitaires Fribourg Suisse
Imprimerie St-Paul Fribourg

Digitalisat erstellt durch Florian Lippke, Departement für Biblische Studien, Universität Freiburg Schweiz

μαίνομαι

Fréquent dans le grec classique (cf. PREISKER, dans *TWNT*, IV, 463), ce verbe a dans la *koinè* deux acceptions: «être furieux, en rage» [1] et «être fou, insensé»; cette dernière, la plus répandue, est la seule connue des Septante [2]. Cette folie s'entend souvent au sens familier d'une personne que l'on pense victime de ses illusions, comme Rose qui annonce qu'elle a vu Pierre à la porte, alors que tous le savent en prison: Μαίνῃ – Tu es folle [3]! On traite de fous ceux qui parlent ou agissent à rebours du bon sens, dont on ne comprend pas le raisonnement ou la conduite [4], qui manquent aux convenances et à la bienséance. Lorsque saint Paul défend sa cause devant Festus et affirme la résurrection du Christ, le procurateur l'interrompt: «Μαίνῃ Παῦλε. Tu es fou, Paul, ton grand savoir te précipite

---

[1] FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 352: «Les combattants comme ivres de fureur, firent tomber leurs coups sur tous les âges indistinctement»; *IV Mac.* XII, 5: «Eléazar brisa les flots furieux de la passion»; cf. PHILON, *Spec. leg.* III, 126: fous furieux, hors d'eux-mêmes, ils prirent les armes»; MÉNANDRE, *Dyscol.* 82: «Place, attention, videz les lieux, j'ai un fou à mes trousses».

[2] *Jér.* XXV, 16: «Les nations s'affolleront à cause du glaive (*hitpoél* de הלל)» (cf. PHILON, *Chérub.* 32: livrer un glaive à un dément»; *Jér.* XXIX, 26: l'homme en délire et qui fait l'inspiré (*pual* de שגע), livré aux ceps et au carcan; *Sag.* XIV, 28: «Au comble de la joie, ils sont en délire, ou bien ils font de fausses prophéties». Dans *II Mac.* IV, 4, μαίνεσθαι est une erreur pour le nom propre Menesthée (F. M. ABEL, *Les Livres des Maccabées*, Paris, 1949, p. 330).

[3] *Act.* XII, 15. Cf. MÉNANDRE, *Dyscol.* 16: «Voilà un rustre complètement toqué». Un non-initié ou un incroyant, assistant à Corinthe à une réunion de chrétiens parlant en langues, dira: «Quelle bande de fous» (*I Cor.* XIV, 23). Cf. PHILON, *In Flac.* 162: «Rien ne permettait de le distinguer des gens qui délirent»; *Lois allég.* III, 210: «l'homme ivre ou dément dit et fait parfois des choses dignes d'un homme à jeun».

[4] Acception constante dans Philon. «Es-tu sage ou fou de t'imaginer une telle chose» (*Chérub.* 69); «Nul n'est assez fou pour tenter, simple esclave, de s'opposer à un maître» (*Leg. G.* 233); «N'ont-ils pas perdu le sens, ne sont-ils pas fous ceux qui s'ingénient à manifester une franchise hors de saison, osant braver en paroles et en actes les rois, parfois les tyrans?» (*Somn.* II, 83). «Les pires d'entre eux, fussent-ils insensés (μανέντες), ne sous-estimeraient...» (*Vit. Mos.* I, 161). Dieu juge la construction de la tour de Babel une folie (FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 116); *P. Zén. Cair.* 59041, 11: ἅμα δὲ καὶ μαινομένου ὅτι οὐκ ἠβούλετο αἰτούμενος ἀργύριου δοῦναι; *Testament Joseph*, VIII, 3: ὡς οὖν εἶδον ὅτι μαινομένη κρατεῖ μου τὸν χιτῶνα.

dans la déraison (εἰς μανίαν). – Je ne suis point fou, très excellent Festus. Je prononce au contraire des paroles de vérité et de bon sens» [1]. On rapprochera Philon: «Tu déraisonnes, pas possible, tu es complètement fou. – Je ne suis pas fou ni assez nigaud pour perdre de vue la suite d'un sujet» (*In Flac.* 6).

Cette folie est particulièrement celle qu'on attribue aux prédicateurs d'une religion à laquelle on refuse d'adhérer et aux croyants dont les convictions stupéfient. C'est ainsi que l'on disait de Jésus: «Il est possédé d'un démon et il a l'esprit dérangé» [2].

---

[1] *Act.* XXVI, 24. Moulton, Milligan rapprochent *P. Oxy.* 33, col. IV, 10, où l'Empereur répond avec calme au condamné Appien, menacé d'une exécution immédiate et qui s'est emporté: «Nous sommes habitués à faire revenir au bon sens ceux qui sont fous et ont perdu l'esprit; Ἀππιανέ, εἰώθαμεν καὶ ἡμεῖς μαινομένους καὶ ἀπονενοημένους σωφρονίζειν». A quoi Appien réplique: «Je jure par ta Fortune que je ne suis ni fou ni hors d'esprit, νὴ τὴν σὴν τύχην οὔτε μαίνομαι οὔτε ἀπονενόημαι» (ligne 14). Réédité par H. A. MUSURILLO, *The Acts of the Pagan Martyrs*, Oxford, 1954, p. 67, cf. pp. 218 sv.

[2] *Jo.* X, 20: Δαιμόνιον ἔχει καὶ μαίνεται; cf. FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 204: «Le devin et quelques autres s'indignèrent et l'accablèrent d'imprécations: Pourquoi cette insanité, dit l'homme, ô malheureux; τί μαίνεσθε, ἔφη, κακοδαίμονες». Antiochus dit aux sept jeunes gens: «Je vous conseille de ne pas vous livrer à la même folie que ce vieillard (Eléazar) qu'on vient de torturer» (*IV Mac.* VIII, 5). Ils amenèrent le quatrième frère et lui dirent: «Ne te livre pas toi aussi à la même folie que tes frères, mais obéis au roi et sauve-toi» (X, 13). G. MUSSIES (*Dio Chrysostom and the New Testament*, Leiden, 1972, p. 114) cite comme parallèles, DION, VIII, 36; IX, 8; XII, 8.

μαραίνω

Jac. I, 11 compare la fragilité de la richesse à celle de la végétation grillée par la chaleur torride: «Le soleil s'est levé avec le vent brûlant et il a desséché l'herbe, dont la fleur est tombée et la belle apparence de son aspect perdue. Ainsi le riche se flétrira dans ses entreprises, οὕτως καὶ ὁ πλούσιος ἐν ταῖς πορείαις αὐτοῦ μαρανθήσεται» [1]. Terme de la langue cultivée depuis Homère [2], μαραίνεσθαι s'emploie surtout des plantes qui se déssèchent, des fleurs qui se fanent [3], et le meilleur parallèle est Philon, *Spec. leg.* I, 311: Dieu ne tire gloire ni de la richesse, ni de l'opinion, ni de la souveraineté, réalités qui n'ont pas la nature d'un vrai bien, «le temps de leur disparition vient vite, elles se flétrissent avant que leur floraison soit assurée» [4].

Ce verbe s'emploie aussi à propos des malades et des hommes épuisés ou du passionné déçu [5], mais spécialement dans les épitaphes d'un décès

---

[1] Πορεία: «marche, voyage» (*Lc.* XIII, 22) a ici son sens dérivé de «démarche, entreprise, ligne de conduite» (CLÉMENT, *Cor.* XLVIII, 4); cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1955, p. 202, n. 46.

[2] HOMÈRE, *Hymne à Hermès*, I, 140: éteindre ou étouffer les charbons; cf. ARISTOTE, *Du ciel*, III, 6; 305 *a* 11: «Le feu périt de deux manières: sous l'action d'un contraire, quand on l'éteint et de lui-même quand il s'épuise (μαραινόμενον)». PLUTARQUE, *Pyrrhus*, XV, 8; *Marius*, XXXVII, 6: le vent mollit ou faiblit; ARATUS, *Phaen.* 862.

[3] *Job*, XV, 30 (יבשׁ); XXIV, 24; *Sag.* II, 8: «Couronnons-nous de boutons de roses avant qu'ils ne se fanent»; PLUTARQUE, *Pompée*, XXXI, 5: «les lauriers desséchés et complètement flétris»; cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* XI, 56: la beauté se fane avec le temps.

[4] Καιρὸν ὀξὺν ἔχει τῆς μεταβολῆς, μαραινόμενα τρόπον τινά, πρὶν ἀνθῆσαι βεβαίως. *Deus immut.* 38: les feuilles mortes; *Somn.* II, 109: les fleurs de vertu se flétrissent; 199: «Que cette vigne soit stérile, qu'elle n'ait jamais de pousses vertes, qu'elle soit à jamais flétrie». A l'inverse de la beauté du corps (*De Josepho*, 130; *Spec. leg.* I, 325), celle de l'âme ne se fane pas (*Vit. Mos.* II, 140). Cf. *Hénoch*, XCVI, 6: «Soudain, vous recevrez votre récompense: vous serez consumés et desséchés parce que vous avez délaissé la source de vie».

[5] FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VI, 274: «Beaucoup épuisés par la faim»; PLUTARQUE, *Fabius*, II, 4: «Il conseillait de laisser la force d'Annibal se consumer d'elle-même»; THUCYDIDE, II, 49, 6: «Le corps, pendant la période active de la maladie, ne s'épuisait pas (οὐκ ἐμαραίνετο); il résistait même de façon surprenante aux souffrances»; HIPPOCRATE, *Epidém.* VII, 84: un gonflement indolent du côté de la rate se dissipa aussitôt;

prématuré et inopiné: «le Destin qui tout achève misérablement ou la loi commune de la Mort m'a consumé» [1].

Anth. Palat. v, 3: Je me consume à voir ses hontes de toute sorte; *Testament Siméon*, III, 3: ὁ δὲ φθονῶν μαραίνεται..

[1] *Le mort qui sentait bon* (*Suppl. Ep. Gr.* VIII, 621, 5 = *Sammelbuch*, 7871 = E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 97); cf. *Sammelbuch*, 5199, 2; L. ROBERT, *Les Gladiateurs dans l'Orient grec*, Paris, 1940, n. 41, 8; MOULTON-MILLIGAN, *in h. v.* PHILON, *Migr. A.* 141: «Quand tout le sensible qui doit mourir s'est consumé»; *Somn.* I, 11: «Lorsque les forces physiques déclinent sous le poids des ans».

μάρτυς

On peut analyser les composantes du vocable de la manière suivante:

a) Le témoin est une personne qui a assisté à un fait matériel ou à la conclusion d'une opération juridique. Il est informé, parce qu'il était là; il a vu ou entendu [1]: «J'ai vu et j'atteste (μαρτυρέω) que c'est lui l'Elu de Dieu» (*Jo.* I, 34; cf. ℣. 15); «Nous attestons ce que nous avons vu» (III, 11); «Celui qui vient du ciel témoigne de ce qu'il a vu et entendu» [2]. Dieu, connaissant tout, étant présent à tout, rien ne lui étant caché, sera par excellence «le témoin véridique et digne de foi» [3].

---

[1] *Lév.* V, 1: «Si une personne pèche parce qu'elle a entendu la voix d'une adjuration et que, bien que témoin (עד), soit qu'elle ait vu, soit qu'elle ait su, elle ne dénonce pas et ainsi encourt une faute...».

[2] *Jo.* III, 32; cf. XIX, 35; XXI, 24; *I Jo.* I, 2: «La vie s'est manifestée, et nous avons vu, et nous rendons témoignage (ἑωράκαμεν καί μαρτυροῦμεν) et nous vous annonçons la vie»; IV, 14: «Nous avons vu et nous rendons témoignage»; *Apoc.* I, 2. Cf. *Jér.* XXIX, 23: «C'est moi qui le sais et qui suis témoin»; *Jo.* VIII,14: «Mon témoignage est vrai, *parce que je sais* d'où je suis venu et où je vais». «Le créancier a, dit-il, des témoins qui savent (μάρτυρας ἐπισταμένους) que le défunt lui doit deux solidi» (*P. Apol. Anô*, XXIV, 5); «Stotoëtis dit... qu'il y avait des personnes présentes capables de témoigner du meurtre, παρεῖναι τοὺς μαρτυρῆσαι δυναμένους τὸν φόνον» (*P. Amh.* 66, 35). Dans les déclarations de naissance, les témoins qui certifient l'identité sont des γνωστῆρες (*P. Oxy.* 1451, 27).

[3] *Jér.* XLII, 5; cf. *Job*, XVI, 19; *Sag.* I, 6: «Dieu est un témoin des reins de l'homme, un observateur sincère de son cœur, et ce que dit sa langue il l'entend»; *Ps.* XIX, 8: «Le témoignage du Seigneur (μαρτυρία, עדות) est sûr»; *Sir.* XXXI, 23. Dans les formules de serment, on appelle Dieu à témoin (θεὸς μάρτυς), cf. *Gen.* XXXI, 44; *I Sam.* XX, 23, 42; *Mal.* III, 5; *Rom.* I, 9; *II Cor.* I, 23; *Philip.* I, 8; *I Thess.* II, 5, 10. *I Jo.* V, 9: «Le témoignage de Dieu est plus grand que celui des hommes»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 595; *Ant.* I, 209; *Testament Lévi*, XIX, 3; cf. *Suppl. Ep. Gr.* IX, 7, 24 (= *Sammelbuch*, 9935), μάρτυρας δὲ τούτων ποιοῦμαι Δία τε τὸν Καπετώλιον καὶ τοὺς μεγάλους θεοὺς καὶ τὸν Ἥλιον (Cyrène, 155 av. J.-C.; cf. TH. LIEBMANN-FRANKFORT, *Valeur juridique et signification politique des testaments faits par les rois hellénistiques en faveur des Romains*, dans *Rev. int. des Droits de l'Antiquité*, Bruxelles, 1966, pp. 73–94). *P. Oxy.* 471, 64: μαρτύρονται, Κύριε,, τὴν σὴν τύχην; *P. Mert.* 46, 11: μάρτυρα ἔχω θεὸν τοῦ θεοῦ; PHILOSTRATE, *Gymn.* 45; PLUTARQUE, *Alex. magn. fort.* II, 6: διὰ θεῶν μαρτύρων; PHILON, *Decal.* 86: «Le serment est le témoignage de Dieu invoqué sur des faits contestés»; *De Josepho*, 265: «J'invoque Dieu comme témoin de ma conscience, pour garantir la loyauté de mes engagements». Le verbe μαρτύρομαι: «j'atteste solennellement, j'adjure» (*Act.* XXVI, 22; *Gal.* V, 3; *Eph.* IV, 17; *I Thess.* II, 12) est souvent confondu

b) Le *martys* biblique n'est pas un pur témoin oculaire [1], simplement présent à l'événement; il est actif (cf. *P. Hermop.* 31, 4: μάρτυρας μαρτυροῦντας; 32, 25), appelé à relater ce qu'il a vu et entendu, à proclamer ce qu'il sait [2]. La mission des Douze est d'affirmer la résurrection du Christ: ὑμεῖς μάρτυρες τούτων (*Lc.* XXIV, 48); ἔσεσθέ μου μάρτυρες [3]. Cette divulgation est la vocation de Paul: «Le Dieu de nos pères t'a choisi d'avance... pour voir le Juste et entendre la voix de sa bouche, parce que tu lui seras témoin auprès de tous les hommes des choses que tu as vues et entendues» (*Act.* XXII, 15; cf. XXVI, 16; *I Cor.* I, 6; II, 1). L'Apôtre rend témoignage au sujet de Jésus [4],

---

dans la *koinè* avec μαρτυρέω «je suis témoin»; cf. *P. Isidor.* 62, 25; 66, 18; 70, 9; *P. Osl.* 128, 16; *P. Princet.* 38, 5; *Sammelbuch*, 7518, 10; 8265, 4; *P. Théad.* 21, 16: «Je t'adresse ce placet, pouvant faire la preuve par témoins».

[1] Αὐτόπτης, *Lc.* I, 2. Comme Xerxès à la bataille de Salamine (HÉRODOTE, VIII, 69), Titus assiste au siège de Jérusalem, non en simple spectateur, mais en juge pour punir ou récompenser l'action de ses soldats, αὐτόπτης καὶ μάρτυς (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VI, 134). Dans *Sag.* I, 6, Dieu est témoin pour rétribuer. Cf. la déposition d'un témoin, relatant ce qu'il a vu (*P. Hib.* 200) et sa réponse aux interrogations du juge (*P. Amh.* 30; *UPZ*, 119 et 120; cf. *P. Zén. Cair.* 59347; *Sammelbuch*, 6762).

[2] Parfois dans le sens le plus banal: attester la bonne conduite de quelqu'un, attester les services rendus: *II Cor.* VIII, 3; *Lc.* IV, 22; FL. JOSÈPHE, *Ant.* VI, 355; XII, 134; XV, 130: *P. Oxy.* 930, 16; 2407, 4; 2775, 10; *P. Brem.* 61, 19: οἶδα γὰρ πῶς με τειμᾶς καὶ μαρτυρῶ πολλάκις πᾶσι ἃ πεποίηκάς μοι; *P. Michig.* 203, 16; 499, 10; DITTENBERGER, *Syl.* 374, 37; *Inscript. gr. et lat. de la Syrie*, 1303, 15; *MAMA*, VI, 97, 12 (cf. L. ROBERT, *Hellenica* III, p. 22; *Etudes Anatoliennes*, pp. 343–350).

[3] *Act.* I, 8; cf. I, 22; II, 32: «Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité, nous en sommes tous témoins»; III, 15; V, 32; X, 39–42: «Nous sommes témoins de tout ce qu'il a fait dans le pays des Juifs et à Jérusalem... Dieu l'a ressuscité le troisième jour et il a permis qu'il devint visible, non à tout le peuple, mais aux témoins choisis d'avance par Dieu, à nous qui avons mangé et bu avec lui, après qu'il fut ressuscité des morts; et il nous a ordonné de prêcher au peuple et d'attester (κήρυξαι καὶ διαμαρτύρασθαι) qu'il est le juge, déterminé par Dieu, des vivants et des morts»; *Jo.* XV, 27; *Act.* IV, 33. Cf. E. BURNIER, *La notion de Témoignage dans le N. T.*, Lausanne, 1939; L. CERFAUX, *Témoins du Christ*, dans *Angelicum*, 1943, pp. 166–183 (repris: *Recueil L. Cerfaux*, Gembloux, 1954, II, pp. 157–174); PH. H. MENOUD, *Jésus et ses témoins*, dans *Eglise et Théologie*, 1960, pp. 1–14; H. ANDERSON, *The Easter Witness of the Evangelists*, dans *Essays in Memory of G. H. C. MacGregor*, Oxford, 1965, pp. 35–55; E. GÜTTGEMANNS, *Der leidende Apostel und sein Herr*, Göttingen, 1966; O. MICHEL, *Zeuge und Zeugnis*, dans *Neues Testament und Geschichte* (Festschrift O. Cullmann), Tübingen, 1972, pp. 15–31; A. A. TRITES, *New Testament Concept of Witness*, Cambridge, 1977.

[4] *Act.* XXII, 18: σου μαρτυρίαν περὶ ἐμοῦ; cf. XXIII, 11; XXVI, 22; *I Cor.* XV, 15: «Si le Christ n'est pas ressuscité... nous sommes faux témoins de Dieu, parce que nous avons témoigné en dépit de Dieu qu'il a ressuscité le Christ». La Mission de Jean-Baptiste était de fournir à Jésus un μαρτυρία permettant de l'identifier (*Jo.* I, 7, 15, 19).

et c'est pourquoi saint Jean écrit son Evangile et son Apocalypse [1]. Toute la prédication missionnaire est un μαρτύριον divulgant l'événement du salut (*I Cor.* I, 6; II, 1; *II Thess.* I, 10; *I Tim.* II, 6; *II Tim.* I, 8), de sorte que l'on peut dire que les disciples «détiennent le témoignage de Jésus» (*Apoc.* XII, 17; cf. XIX, 10; XX, 4; *Act.* XXII, 20).

c) Ces prédicateurs-missionnaires ne se contentent pas de relater les faits et gestes ou les paroles de Jésus – ici leur témoignage se distingue de l'attestation judiciaire –, ils expriment leur conviction personnelle et s'identifient à la cause qu'ils défendent: en proclamant la Seigneurie de Jésus, ils font la confession publique de leur foi. Il ne s'agit plus seulement [2] de rapporter des faits – qui ont besoin d'être interprétés – mais de dire et de justifier la vérité, d'obliger en quelque sorte à lui rendre justice. Dans le monde profane, les actes juridiques, étant à l'origine des actes oraux, se faisaient en présence de témoins, puis ces actes se faisant ensuite par écrit, les témoins signèrent et authentifièrent le document, lui assurant sa validité [3], qu'il s'agisse de testament, d'adoption, de contrats, de renouvellement de baux etc. [4]; aussi bien «les témoins sont inscrits dans l'acte»

---

[1] *Jo.* XIX, 35: «Celui qui a vu en rend témoignage – un authentique témoignage –, et celui-là sait qu'il dit vrai»; XXI, 24; *Apoc.* I, 9.

[2] Jésus s'est incarné pour «rendre témoignage à la vérité» (*Jo.* XVIII, 37). Il a rendu témoignage dans son *homologie* sous Ponce Pilate (*I Tim.* VI, 13). A ce titre, il est qualifié de témoin fidèle (*Apoc.* I, 5); «voilà ce que dit l'Amen, le témoin fidèle et véritable, ὁ μάρτυς ὁ πιστὸς καὶ ἀληθινός». E. B. Allo commente: «L'être qui est la véracité absolue... dont la nature et le caractère sont garants de son témoignage» (*in h. l.*). Cf. *P. Antin.* 91, 17, 19: μαρτυρῶ τῇ ὁμολογίᾳ; *P. Hermop.* 31, 4.

[3] Les personnes appelées à témoigner *scellent* le document: ἐμαρτύρατο τοὺς τόδε τὸ μαρτυροποίημα σφραγίζειν μέλλοντας (*P. Oxy.* 1114, 23); cf. *P. Princet.* 38, 5; *Sammelbuch*, 7518, 10; 8265, 4.

[4] *P. Ryl.* 160 *a* 6: «Nous avons prescrit aux témoins de signer» (de 14-37 de notre ère; cf. 582, 21). Le pluriel μάρτυρες, introduisant les noms des témoins apparaît dès le IIIe s. avant notre ère (*P. Cornell*, 2, 15; *P. Sorb.* 15, 15). Au IIe s., il y aura jusqu'à six témoins (*P. Tebt.* 818, 23 = *Corp. Papyr. Jud.* 24), sept (N. Lewis, *A Centurion's Will Linking Two of the Fourth-Century Karanis Archives*, dans *Akten des XIII. intern. Papyrologenkongresses*, Munich, 1974, pp. 227 sv.) et même quatorze sur un acte d'affranchissement de Delphes (J. Pouilloux, *Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1960, n. 42, 11; cf. *Corp. Inscr. Iud.* 709–711); mais *P. Oxy.* 1298, 10: «Je n'ai que toi pour seul témoin»; *P. Oxy.* 1162, 14: «Emmanuel est mon témoin». Cf. *P. Fuad*, 32, 17: «présentant cette copie, et produisant comme témoins, parmi ceux qui ont témoigné pour le testament, Dionysios, Diogénès, Sarapion etc.»; *P. Dura*, 15, 7; 17, 9; 19, 18; *P. Isidor.* 74, 14; 79, 16; *P. Michig.* 287, 15; *P. Mert.* 6, 30; 75, 20; 91, 15; *P. Ross.-Georg.* II, 6, 31; *Sammelbuch*, 8974, col. III, 42; 9377, 13; 9642, col. I, 17; col. IV, 18. Semblablement μαρτυρέω, *P. Oxy.* 105, 13: «Σαραπίων... μαρτυρῶ,

(*P. Magd.* 12, 3), et leur déposition est souvent confirmée par serment [1]. Quand il y a multitude de témoins, comme dans *II Tim.* II, 2; *Hébr.* XII, 1, leur crédibilité s'accentue, leur persuasion est plus forte, et la validité de leur témoignage en est accentuée [2]. Dans maints textes du N. T., comme dans les papyrus, le témoin ne se borne pas à fournir des preuves, «il se portait garant de l'issue de l'affaire à laquelle il avait pris part. Le témoin était originellement défenseur et assistant. Il n'était pas seulement de son devoir de raconter ce qu'il avait vu et entendu, mais il devait encore intervenir dans l'action. Le témoin était réellement un garant et une caution» [3]. Le témoignage, au sens prophétique et kérygmatique, (*Apoc.* XI, 3) n'est donc pas seulement un moyen de persuader (ARISTOTE, *Rhét.* I, 1354, *a*

Moi, Sarapion, je suis témoin»; *P. Dura*, 23, 13–15; 27, 5–7; 29, 23–24; 31, 56–58; *P. Oxf.* 16, 19–21; *P. Princet.* 82, 91–94; *P. Ness.* 16, 45; 45, 13–14; *P. Rein.* 107, 7: «Je suis témoin de la garantie que j'ai entendue d'Eiôt, qui est aussi le contractant»; *P. Apol. Anô*, 57, 3: «Papnouthis notaire d'Apollonopolis d'Amont... je suis témoin du présent contrat»; 58, 4; *P. Alex.* 38, 7; *P. Oxy.* 2237, 23: μαρτυρῶ τῷ γραμματίῳ ὡς πρόκειται; *P. Lugd. Bat.* XVI, 13, 17–22.

[1] *P. Hall.* 222–223; cf. E. SEIDL, *Der Eid im Ptolemäischen Recht*, Munich, 1929; W. HELLEBRAND, *Das Prozeßzeugnis im Rechte der gräko-ägyptischen Papyri*, Munich, 1934. A l'époque hellénistique, en Grèce et à Rome, le témoin est appelé à l'aide par les parties, au cours du procès qui est un *agôn* (cf. *Hébr.* XII, 1). Par sa prise de position, il manifeste sa solidarité avec l'une des parties dans les faits qu'il atteste; il confirme ou nie (μαρτυρεῖν) la déposition (μαρτυρία) qui lui est soumise (cf. CL. PRÉAUX, *La Preuve à l'époque hellénistique principalement dans l'Egypte grecque*, dans *La Preuve*, Recueils de la Société J. Bodin XVI, 1, p. 213; B. COHEN, *Testimonial Compulsion in Jewish, Roman and Moslem Law*, dans *Iura* IX, 1958, pp. 1–21). D'où l'expression: «μαρτυρεῖ μοι, il témoigne pour moi» (*P. Ent.* 86; *P. Zén. Cair.* 59347; *Sammelbuch*, 6762), et le μαρτύριον de *Mt.* X, 17; *Mc.* XIII, 9; cf. *Mt.* XXIV, 14.

[2] En matière pénale, le témoignage d'un seul est irrecevable (*Deut.* XIX, 15; *Mt.* XVIII, 16; *II Cor.* XIII, 1; *I Tim.* V, 19; *Hébr.* X, 28; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 219; H. VAN VLIET, *No Single Testimony*, Utrecht, 1958). Dans *Hébr.* XII, 1, la «nuée» est l'image noble de la foule; cf. HÉLIODORE, *Ethiop.* IX, 5, 10; ARISTOPHANE, *Ois.* 295, 578 (cf. J. TAILLARDAT, *Les images d'Aristophane*, Paris, 1962, p. 378). Cf. Ps. LONGIN, *Du Sublime*, XIV, 2: les grands héros sont nos juges et témoins; TACITE, *Germanie*, VII, 4; PLUTARQUE, *Dém. Socrat.* 24. FL. JOSÈPHE (*C. Ap.* I, 17) oppose οἱ πολλοὶ et ἅπαντες μεμαρτυρήκασιν, et note que Gaïus estime impossible de manquer à sa parole, «devant de si nombreux témoins» (*Ant.* XVIII, 299).

[3] F. PRINGSHEIM, *Le Témoignage dans la Grèce et Rome archaïque*, dans *Rev. int. des Droits de l'Antiquité* VI, 1951, p. 162; cf. X, 1963, p. 260; B. MOREAU, *La notion d'Evangélisation chez saint Paul*, dans *Laval théologique et philosophique*, 1968, p. 264; N. BROX, *Zeuge und Märtyrer*, Munich, 1961; IDEM, *Témoignage*, dans *Encyclopédie de la Foi*, Paris, 1967, IV, pp. 285–294.

1–7), il appose le sceau d'une conviction, et celle-ci garantit la vérité du message. C'est d'abord en ce sens de garant qu'il faut comprendre: «Jésus, témoin fidèle et véritable» (*Apoc.* I, 5; III, 14; cf. ἔγγυος, *Hébr.* VII, 22), tout comme lui-même avait été cautionné par Dieu (*Jo.* VIII, 18; cf. III, 33; VI, 27; *I Jo.* V, 9). C'est également le cas du μαρτύριον de la prédication missionnaire (*II Thess.* I, 10; *I Tim.* II, 6; *II Tim.* I, 8), car l'apôtre s'y consacre personnellement corps et âme. C'est même le fait des scribes et des pharisiens: «Malheur à vous, parce que vous bâtissez les tombeaux des prophètes, alors que vos pères les ont tués. Donc vous êtes des témoins» [1].

d) Il n'y a donc pas que des attestations orales, les actions font aussi partie de l'acte de témoigner: μαρτυρία τῶν ἔργων [2], et plus encore le témoignage suprême et indiscutable sera le témoignage de l'être, le sacrifice de la vie. A la fin du I^er^ s., on donnera le nom de μάρτυς au chrétien qui a

---

[1] *Lc.* XI, 48: ἄρα μάρτυρές ἐστε. Les bâtisseurs scellent le crime de leurs ancêtres. Ils y prennent part et lui donnent leur caution, cf. Bo REICKE, *Zum Begriff «Martys»*, dans *Nuntius* VII, 1952, p. 52.

[2] *Jo.* X, 25, 37–38; V, 36; cf. μαρτύριον ὀρθοῦ βίου (KAIBEL, *Epigrammata*, 397, 1; FL. JOSÈPHE, *Ant.* VI, 346: τὴν μαρτυρίαν ἐπ' ἀρετῇ; *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, I, 53: ἐμῆς εὐσεβείας ἔχῃ μάρτυρα; *Sammelbuch*, 5628, 4: «leur cœur a bien agi. J'en ai été témoin». Cf. au IV^e^ s., «le canal qu'il a fait curer non sans peine» est un «témoignage du vaillant Alexandre» et la récompense de ses travaux, dans E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 124, 2). Par sa conduite, le témoin donne une preuve de sa conviction, une démonstration: μαρτυρίαν ποιήσασθαι (*P. Fay.* 21, 22; *P. Antin.* 100, 3; *P. Dura*, 17, 28; EPICTÈTE, I, 29, 47–49, 56; III, 22, 86; IV, 8, 32). Cf. *P. Lugd. Bat.* VI, 38, 15; *Sammelbuch*, 7363, 15; *P. Antin.* 88, 12 (cf. J. BINGEN, *La pétition P. Ant. II, 88*, dans *American Studies in Papyrology*, I, New Haven, 1966, pp. 231–234). C'est ainsi que le témoignage du croyant se distingue de celui du faux témoin, *I Cor.* XV, 15; (cf. CL. GEFFRÉ, *Le témoignage comme expérience et comme langage*, dans E. CASTELLI, *Le Témoignage*, Paris, 1972, pp. 291–307). Le faux témoin profère des mensonges (*Prov.* VI, 19; XII, 17; XIV, 5, 25; XIX, 5, 9; XXI, 28), trompe ses auditeurs (*Prov.* XXIV, 28) et il peut être objet de poursuites (*Dikaiomata*, 24–78). Un chrétien avare ou cupide serait dénoncé par son or ou son argent, εἰς μαρτύριον ὑμῖν ἔσται (*Jac.* V, 3; cf. *Gen.* XXI, 30; XXXI, 44; *Deut.* XXXI, 12, 26). Le vrai témoin se caractérise par son objectivité et sa rectitude: ἀγαθοῦ γὰρ ταῦτ' ἔσται μάρτυρος ὡς ἀρεψίας καὶ ὀρθότητος σημεῖα (*Sammelbuch*, 7183, 2; DITTENBERGER, *Syl.* 344, 43). Sur la capacité de témoigner, cf. l'âge minimum (*P. Zén. Cair.* 59491), les esclaves (*P. Lille*, 1, 29; *P.S.I.* 406, 43), les femmes (*P. Zén. Cair.* 59443; *P. Amh.* 30; *P. Ent.* 4, *verso* 11), mais celles-ci étaient récusées par la justice rabbinique (*Gen. Rab.* 20 f. 13 *c*, 33; *Pirqé R. Eliezer*, 14; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 219; cf. BILLERBECK, III, 251), sauf exceptions (*Rosch Haschana*, I, 8; cf. BILLERBECK, III, p. 560).

donné à sa profession de foi la garantie de son sang, tel à Pergame «Antipas, mon témoin, mon fidèle, qui a été tué chez vous» [1].

e) Le témoignage se donne devant des auditeurs (cf. EPICTÈTE, III, 24, 113); lesquels se font une opinion sur ce qui est arrivé, selon le bien-fondé de la relation qu'ils entendent et la crédibilité du *martys*. Aussi bien, les témoins néo-testamentaires, s'ils s'efforcent de divulguer et de proclamer le message évangélique, ont essentiellement pour but de convaincre, de persuader: «pour que vous aussi vous croyiez» [2].

---

[1] *Apoc.* II, 13 (cf. G. MUSSIES, *Antipas*, dans *Novum Testamentum*, 1964, pp. 242–244; T. HOLTZ, *Die Christologie der Apokalypse des Johannes*, Berlin, 1962, pp. 55 sv.); VI, 9; cf. XVII, 6: «Je vis la Femme s'enivrer du sang des martyrs de Jésus, μεθύουσαν ἐκ τοῦ αἵματος τῶν μαρτύρων Ἰησοῦ»; *Act.* XXII, 20. *P. Ross.-Georg.* III, 55, 7: «Justos, économe de la sainte Eglise du grand martyr Théodoros»; *P. Oxy.* 1357, 5; *Inscript. gr. et lat. de la Syrie*, 297, 1; 2513; 2524, 3; 2530; *Inscriptions de Thasos*, n. 363; *Sammelbuch*, 7439, 8; cf. TH. CAMELOT, *L'engagement chrétien: du baptême au martyre*, dans *Nova et Vetera*, 1949, pp. 326–348; T. W. MANSON, *Martyrs and Martyrdom*, dans *Bulletin of the J. Rylands Library*, 1957, pp. 463–484; P. ROSSANO, *Le Témoignage du Nom chrétien dans les Actes des Martyrs du II^e siècle*, dans E. CASTELLI, *Le Témoignage*, Paris, 1972, pp. 331–340; A. A. TRITES, *Μάρτυς and Martyrdom in the Apocalypse*, dans *Novum Testamentum*, 1973, pp. 72–80; E. GÜNTHER, *MAPTYΣ. Die Geschichte eines Wortes*, Gütersloh, 1941; IDEM, *Zeuge und Märtyrer*, dans *ZNTW*, 1956, pp. 145–161.

[2] *Jo.* XIX, 35; cf. I, 7. Comparer Socrate: «Je veux lui prouver (βούλομαι αὐτῷ μαρτυρῆσαι) que l'amour de l'âme vaut bien mieux que celui du corps» (XÉNOPHON, *Banquet*, VIII, 12). Cf. I. DE LA POTTERIE, *La notion de témoignage dans saint Jean*, dans *Sacra Pagina*, Paris-Gembloux, 1959, II, pp. 193–208; IDEM, *Jean-Baptiste et Jésus témoins de la vérité dans le IV^e Evangile*, dans E. CASTELLI, *op. c.*, pp. 317–329; B. TRÉPANIER, *Contribution à une recherche de l'idée de témoin dans les écrits johanniques*, dans *Rev. de l'Université d'Ottawa*, XV, 1945, pp. 5*–63*; CH. MASSON, *Le Témoignage de Jean*, dans *Rev. de Th. et de Ph.* 1950, pp. 120–127; J. C. HINDLEY, *Witness in the Fourth Gospel*, dans *Scott. Journ. of Theol.* 1965, pp. 319–337; J. M. BOICE, *Witness and Revelation in the Gospel of John*, Grand Rapids, 1970; J. BEUTLER, *Das Zeugnisthema im Johannesevangelium unter Berücksichtigung der Johannesbriefe*, Rome, 1971.

μαστιγόω, μαστίζω, μάστιξ

Le fouet (μάστιξ) ne sert pas seulement à corriger le cheval (*Prov.* XXVI, 3; cf. *Nah.* III, 12; DIODORE DE SICILE, XVII, 60, 4), c'est l'instrument privilégié de l'éducation israélite par les coups (*musar*), manié soit par le père à l'égard de ses enfants [1], soit par les autorités vis-à-vis des coupables [2], soit par Dieu même aussi bien pour la perfection ou la purification des siens [3] que pour châtier les pécheurs [4]. La θεία μάστιξ (*II Mac.* IX, 11: cf. III, 26), évidemment métaphorique [5], englobe tous les maux dont les humains sont affligés, notamment les infirmités et les maladies – ὅσοι εἶχον μάστιγας [6] –, considérées comme des sanctions du péché.

---

[1] *Sir.* XXX, 1: «Qui aime son fils lui donne continuellement le fouet»; XXII, 6: «les verges et l'éducation par la correction sont de la sagesse»; cf. *Jér.* V, 3; VI, 7; *Prov.* XIX, 25.

[2] *I Rois*, XII, 14; *II Chr.* X, 11, 14; *Prov.* XIX, 29; *Sir.* XL, 9: pour les pécheurs, «la mort, le sang, la discorde, l'épée, les détresses, la destruction, le fouet»; *II Mac.* VII, 1, le roi veut contraindre les sept frères «en leur infligeant les fouets et les nerfs de bœuf, à toucher à la viande de porc interdite par la Loi» (cf. *IV Mac.* VI, 3, 6: IX, 12); *Act.* XXII, 24: le Chiliarque ordonne qu'on donne la question à Paul par les verges. Le policier (μαστιγοφόρος, *P. Tebt.* 179) flagelle effectivement les délinquants (*P. Zén. Cair.* 59080, 4).

[3] *Hébr.* XII, 6; *Judith*, VIII, 27; *Jér.* V, 3; *Tob.* XI, 15; XIII, 2, 5, 10; *Prov.* III, 12; *Sag.* XII, 22.

[4] *Ps.* LXXXIX, 33: «Je punirai leur transgression par la verge et leur faute par des coups»; XXXII, 10 (cité par CLÉMENT, *Ad Cor.* XXII, 8); XXXIX, 11; *Sir.* XXIII, 11; *Sag.* XVI, 16: «les impies ont été flagellés par la force de ton bras»; cf. *Job*, XXI, 9: «Point de verges d'Eloah sur eux»; Héliodore est «fustigé du ciel» (*II Mac.* III, 34). Le châtiment eschatologique sera exprimé par un «fouet éternel» dans l'épitaphe de Gemellus d'Euménéia au III^e^ siècle: λήψεται παρὰ τοῦ ἀθανάτου θεοῦ μάστειγα αἰώνιον (publiée par L. ROBERT, *Hellenica*, XI-XII, Paris, 1960, pp. 436–439); formule plus juive que chrétienne, cf. *Ps. Salom.* X, 1: «Heureux l'homme dont le Seigneur s'est souvenu pour le reprendre, qui a été détourné du mal avec le fouet»; la citation du *Ps.* XCI, 10: «le fouet ne s'approchera pas de ta tente», dans *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, 1483; *Hénoch*, XXII, 11; XXV, 6.

[5] Comme *Sir.* XXIII, 2: «Qui appliquera à mes pensées le fouet et à mon cœur l'éducation de la sagesse par la correction?»; *Ps.* LXXIII, 5, 14, et surtout «le fouet de la langue», fléau qui fait tant de ravages; *Job*, V, 21; *Sir.* XXVI, 6; XXVIII, 17; CLÉMENT DE ROME, *Ad Cor.* LVI, 10.

[6] *Mc.* III, 10; cf. V, 29, 34; *Lc.* VII, 21 (J. F. CRAGHAN, *A Redactional Study of Lk VII, 21 in the Light of Dt XIX, 15*, dans *CBQ*, 1967, pp. 353–367); cf. G. CRESPY,

Les douleurs endurées sous les bâtons sont cruelles [1] et peuvent engendrer la mort (XÉNOPHON, *Cyr.* I, 3, 18; CICÉRON, *C. Verrès*, II, 4, 39, 85: *moriere virgis; Digeste*, XLVIII, 19, 8, 3: *plerique dum torquentur deficere solent*). Depuis *Deut.* XXV, 2–3, la flagellation est un châtiment judiciaire [2] et un instrument de torture [3]; en usage au Ier siècle, elle fut appliquée aux disciples: «Ils vous flagelleront dans leurs synagogues» (*Mt.* X, 17); «Je vous envoie des prophètes, des sages, des scribes. Il en est que vous tuerez et crucifierez, et il en est que vous flagellerez dans vos synagogues et que vous poursuivrez de ville en ville» [4]. Dans le monde gréco-romain, le fouet était un châtiment ou un supplice réservé aux esclaves [5] du moins en droit [6];

La guérison par la foi, Neuchâtel-Paris, 1952; J. HEMPEL, *Heilung als Symbol und Wirklichkeit in biblischen Schriften*, dans *Nachrichten der Akad. der Wiss. in Göttingen, I Philolog.-histor. Klasse*, 1958, n. 3, Göttingen, 1958, pp. 237–314; G. VON RAD, *Théologie de l'Ancien Testament*, Genève, 1963, I, pp. 241 sv.

[1] *II Mac.* VI, 30, cf. III, 38; *Sir.* XXX, 14; *P.S.I.* 28, 4: πικραῖς μάστιξιν; cf. HORACE, *Sat.* I, 2, 41: «ille flagellis ad mortem caesus»; I, 3, 119: *horribile flagellum*.

[2] Cf. DIODORE DE SICILE, I, 77; FL. JOSÈPHE, *Vie*, 147: «Je fis sévèrement fouetter le plus entreprenant de la bande (de brigands), j'ordonnai de lui couper une main et de la lui suspendre au cou et, dans cet état, je le renvoyai à ceux qui me l'avaient envoyé»; *P. Oxy.* 2339, 10–11 (Ier s.) *P.S.I.* 816, 6; *P. Tebt.* 797, 11; *UPZ*, 119, 39 et 44.

[3] *Hébr.* XI, 36: «D'autres subirent l'épreuve des dérisions et des fouets»; PHILON, *In Flac.* 85: «Les Juifs étaient fouettés, pendus, passés à la roue, torturés et menés à la mort»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 306–308: «Florus fit fouetter à son tribunal et clouer sur la croix des hommes de sang équestre qui, fussent-ils juifs de naissance, étaient revêtus d'une dignité romaine»; V, 449, les Hiérosolymites capturés pendant le siège de Titus, «fouettés et soumis avant le supplice aux traitements les plus cruels, étaient crucifiés par les Romains en face du rempart»; *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 246, 17. Sur l'union des outrages et de la flagellation, cf. *UPZ*, 12, 39.

[4] *Mt.* XXIII, 34. On tend à considérer les ϑϑ. 34–36 comme la citation d'un écrit juif, inconnu par ailleurs, faisant parler la Sagesse de Dieu, et que Jésus aurait pu reprendre à son propre compte (S. LÉGASSE, *Scribes et Disciples de Jésus*, dans *R.B.* 1961, pp. 323–332). M. D. DUBARLE rapproche la version éthiopienne de *Jubilés*, I, 12 (*L'Inspiration de la Septante*, dans *Rev. des Sciences ph. et th.* 1965, p. 222, n. 7). Cf. O. J. F. SEITZ, *The Commission of Prophets and «Apostles». A Re-examination of Matthew XXIII, 34 with Luke XI, 49*, dans F. L. CROSS, *Studia Evangelica*, IV, Berlin, 1968, pp. 236–240.

[5] *Tob.* III, 9, les servantes à la fille de Ragouel: «Pourquoi nous fouettes-tu?»; EPICTÈTE, IV, 1, 39; *P. Oxy.* 903, 9; 1643, 11: si on retrouve l'esclave fugitif, on le mettra en prison et on le fouettera. Au IIe s. avant notre ère, un règlement des astynomes de Pergame interdit de souiller les fontaines publiques. Si le délinquant est un homme libre, on lui inflige amende et confiscation de son bétail; si c'est un esclave ayant agi sur l'ordre de son maître, il est mis au carcan et frappé de cinquante coups. S'il a agi de sa propre initiative, il sera frappé de cent coups et restera enchaîné dix

on comprend donc que saint Paul ait dit au centurion: «Est-ce qu'il vous est permis de battre de verges un citoyen romain qui n'est pas même condamné?» [1]. Selon la coutume, la flagellation était appliquée après le prononcé de la condamnation à mort (*Mt.* XXVII, 26; *Mc.* XV, 15). Mais selon *Jo.* XIX, 1: «alors donc Pilate prit Jésus et le fit flageller», le Procurateur n'étant pas convaincu de la culpabilité de l'inculpé veut simplement donner une satisfaction aux accusateurs en faisant châtier Jésus, ce qui lui permettrait de le libérer ensuite [2].

La coutume (συνήθεια, *Jo.* XVIII, 39) étant de libérer un prisonnier à chaque fête de Pâque [3], Pilate propose de relâcher Jésus ou Barabbas. S'agit-il d'une véritable grâce (*indulgentia*) ou d'une *abolitio* prévenant la condamnation et s'exerçant précisément aux grandes fêtes? Les exégètes discutent du caractère juridique de cette procédure qui n'a pas de fonde-

---

jours; lorsqu'il sera libéré, il ne recevra pas moins de cinquante coups (DITTENBERGER, *Or.* 483, 177 = *Suppl. Ep. Gr.* XIII, 521, 190 sv.). Un fragment de code du III[e] s. de notre ère, «que celui qui a reçu l'esclave le fasse fouetter d'au moins cent coups et marquer au front, conformément aux termes du règlement» (*P. Lille*, 29, col. II, 34; mais col. I, 15: «qu'il ne soit permis à personne de vendre des esclaves en vue de l'exportation, ni de les marquer, ni de les fouetter»); *P. Lugd. Bat.* XVI, 33, 20: μαστιγοῦν ὡς δούλους (147 de notre ère). Au IV[e] s. le *praeses* de la Thébaïde, Aurélius Herodes déclarera que l'emploi du fouet (ἱμάντες) pour les esclaves est affligeant (ἀνιαρόν), sinon pleinement interdit, mais que pour les hommes libres, il est contraire aux lois et injuste (*P. Oxy.* 1186).

[6] Cf. sous Tibère, «on interrogeait par la torture non seulement des esclaves contre leurs maîtres, mais aussi des hommes libres et des citoyens» (DION CASSIUS, LVII, 19). Sur la législation juive et romaine relative à la flagellation, cf. C. SCHNEIDER, *μαστιγόω*, dans *TWNT*, IV, pp. 522 sv.

[1] *Act.* XXII, 25; le verbe μαστίζω, ici employé, moins fort que l'intensif μαστιγόω ou le latinisant φραγελλόω (*Mt.* XXVII, 26; *Mc.* XV, 15), encore qu'il traduise également נכה (*Nomb.* XXII, 25; cf. *Sag.* V, 11: l'air frappé par l'oiseau qui vole à coup de rémiges), peut lui être synonyme (*Evangile de Pierre*, 9), mais semble choisi intentionnellement ici comme un euphémisme.

[2] *Lc.* XXIII, 16, 22; cf. A. N. SHERWIN-WHITE, *Roman Society and Roman Law in the New Testament*, Oxford, 1963, pp. 24–47; T. A. BURKILL, *The Condemnation of Jesus*, dans *Novum Testamentum*, 1970, pp. 321–342.

[3] Cf. *Mc.* XV, 6: «à chaque fête, il leur accordait la liberté d'un prisonnier, celui pour lequel ils intercédaient». J. Colin (*Les villes libres de l'Orient gréco-romain et l'envoi au supplice par acclamation populaire*, Bruxelles, 1965, pp. 36–37) suppose qu'Hérode a dû suggérer à Pilate de réunir la foule (συνηγμένων) pour décider du sort de Jésus. Cette intervention de la populace dans les procès criminels s'exprimait dans le monde grec par des cris (ἐπιβόησις, ἀναβόησας; cf. *Mt.* XXVII, 22–23; *Mc.* XV 18; *Act.* XXV, 24), équivalents à un vote de condamnation ou de grâce (cf. H. Z. MACCOBY, *Jesus and Barabbas*, dans *NTS*, XVI, 1969, pp. 55–60). C'est ainsi que le gou-

ment dans le droit impérial [1]. Mais précisément, il ne s'agit pas d'un code écrit et officiel, mais d'un usage variable selon les pays, dépendant du plus ou moins bon vouloir des autorités, et où l'on accordait une amnistie aux prisonniers à l'occasion d'une grande fête [2]. La double affirmation de Marc et de Jean est au-dessus de tout soupçon. Selon *Jo.* XVIII, 39, cette coutume s'était implantée en Palestine à Pâque, fête religieuse de l'anniversaire de la libération du peuple élu [3]. Un cas analogue d'initiative du magistrat a été signalé par A. Deissmann [4]; c'est le compte rendu d'audience de l'an 85, où le préfet d'Egypte G. Septimus Vegetus s'adresse à Phibion: «Tu mérites d'être flagellé (ἄξιος μέν ἧς μαστιγωθῆναι)... Cependant, je te fais grâce, je te cède à la foule (χαρίζομαι δέ σε τοῖς ὄχλοις καὶ φιλανθρωπότερός σοι ἔσομαι)» [5].

---

verneur de Lyon, pour être agréable à la multitude – τῷ ὄχλῳ χαριζόμενος – livra Attale aux bêtes (EUSÈBE, *Hist. eccl.* V, 1, 50; réédité par H. MUSURILLO, *The Acts of the Christian Martyrs*, Oxford, 1972, p. 78). Comparer les exigences du peuple à l'avènement d'Archélaüs, «lui criant de mettre en liberté les prisonniers» (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 4) et *Pesahim* VIII, 6 *a* mentionnant comme convive pascal «celui qui a reçu l'assurance qu'on le fera sortir de prison» (C. B. CHAVEL, *The Releasing of a Prisoner on the Eve of Passover*, dans *Journal of Biblical Literature*, 1941, pp. 273–278); cf. J. BLINZLER, *Le Procès de Jésus*, Tours, 1962, pp. 351–372.

[1] En dernier lieu C. K. BARRETT, *The Gospel According to St John*, Londres, 1955, p. 448; R. E. BROWN, *The Gospel According to John*, New York, 1970, II, p. 855.

[2] Cf. p. 541, note 2; on cite l'analogie romaine des *Lectisternia* (TITE-LIVE, V, 13; DENYS D'HALICARNASSE, XII, 9), mais on n'enlevait leurs chaînes aux prisonniers que pendant huit jours, après quoi on les remettait aux fers.

[3] Même si l'on admet que Pâque, fête du printemps, est une fête de Nouvel An, célébrée par des rites familiaux indépendants du sanctuaire et de l'autel (L. SEGAL, *The Hebrew Passover, from the Earliest Times to A. D. 70*, Leiden, 1963), on doit admettre que le rituel «actualisait» l'affranchissement originel. Etant un mémorial de la délivrance, il était normal qu'on symbolisa celle-ci en accordant la liberté à un prisonnier, à l'instar de libérations accordées ailleurs pour d'autres motifs, mais fondées en jurisprudence.

[4] A. DEISSMANN, *Licht vom Osten*[4], Tübingen, 1923, p. 229.

[5] *P. Flor.* LXI, 59, 61; réédité par L. MITTEIS, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, Leipzig-Berlin, 1912, II, 2, n. 80. Cf. A. STEINWENTER, *Bibel und Rechtsgeschichte*, dans *Journal of Juristic Papyrology* XV, 1965, p. 9. – Sur χαρίζομαι «céder par complaisance», «accorder» comme une faveur, notamment «faire don» d'un prisonnier (*Act.* III, 14; XXV, 11, 16; *Philém.* 22; PLUTARQUE, *C. Gracch.* IV, 3), cf. J. DUPONT, (*Aequitas Romana*, dans *Recherches de Science religieuse* 1961, pp. 359 sv.) qui conclut: «Luc emploie χαρίζομαι dans l'acception précise que ce verbe reçoit quand on parle d'un magistrat qui, au lieu de s'en tenir au droit, y déroge pour obliger ceux qui font appel à sa complaisance» (p. 361).

μεγαλεῖος μεγαλειότης μεγαλοπρεπής, μεγαλύνω, μεγαλωσύνη, μέγεθος

I. – Selon *Sir.* XLV, 24, Dieu voulut qu'appartint à Phinéès et à sa descendance «la dignité souveraine du sacerdoce, ἱερωσύνης μεγαλεῖον». En 37 de notre ère, τὸ μεγαλεῖον est une qualification de l'Empereur (DITTENBERGER, *Syl.* 798, 4). Aux III^e-IV^e s., c'est le titre que l'on donne à l'autorité à laquelle on adresse une pétition: δέομαι τοῦ σοῦ μεγαλίου (*P. Michael.* 30, 10), que ce soit le préfet [1], le stratège (*P. Oxy.* 1204, 10; 2113, 21; *P. Mert.* 91, 18; *P. Panop.* II, 157), le *logistès* (*P.S.I.* 767, 12; *P. Oxy.* 2187, 6, 22), le *Defensor civitatis* (*P. Ross.-Georg.* V, 27, 11). Mais lorsque les auditeurs de la Pentecôte s'émerveillent d'avoir entendu dans leurs langues τὰ μεγαλεῖα τοῦ θεοῦ (*Act.* II, 11; *hap. N. T.*), ils emploient le vocabulaire des Septante qui ne connaît qu'une acception religieuse [2], celle de la grandeur de Dieu (*Deut.* XI, 2, גדל), de sa puissance (*Sir.* XLIII, 15; *II Mac.* III, 34; VII, 17), de sa sagesse (*Sir.* XLII, 21), de sa gloire (XVII, 13). Il s'agit de hauts faits, d'œuvres magnifiques [3], telle que la création, les interventions miraculeuses de l'Exode ou les manifestations salvatrices (*III Mac.* VII, 22). Elles se voient et suscitent la louange de leur auteur.

Le substantif μεγαλειότης désigne semblablement la grandeur de Dieu [4], mais aussi celle de son peuple (*Dan.* VII, 27, רבו) et de Salomon (*Esdr.*

---

[1] *P. Oxy.* 71, col. II,5: «Je fais cette requête à votre Grandeur en toute confiance»; 2133,5,26; 2343,11; 2407,5; *P. Théad.* 13,6; 19,5: «Ta Grandeur, Seigneur Préfet, a coutume de rendre justice aux orphelins lésés»; *P. Isidor.* 66,19; 73,17; 74,18; 76,3; *P. Ryl.* 659,3; *Sammelbuch*, 9188,3.

[2] A l'exception de *Tob.* XI,15, où Tobias annonce à son père les choses «importantes» qui lui étaient arrivées en Médie.

[3] *Ps.* LXXI,19: ἐποίησας μεγαλεῖα (גדול); CV,1; CVI,21; *Sir.* XVII,8–9; XVIII,4; XXXVI,7.

[4] La μεγαλειότης divine apparaît dans un miracle (*Lc.* IX,43); le Pseudo-Pierre est censé avoir contemplé au Thabor celle du Christ (*II Petr.* I,16). Artémis (μεγάλη θεά) risque d'être dépouillée de sa Majesté par les adhésions des chrétiens à la foi nouvelle (*Act.* XIX,27); cf. *Jér.* XXXIII,9 (תפארת); *Esdr.* IV,40; FL. JOSEPHE, *C. Ap.* II,168: «Cette conception de Dieu... convient à la nature comme à la grandeur divine»; *Ant.* I,24; VIII,111: «nous ne pouvons que louer ta grandeur et rendre grâce» (prière de Salomon).

IV, 10). Dans les papyrus, il s'emploie de la grandeur des pyramides (DITTENBERGER, *Or.* 666, 26 = *Sammelbuch*, 8303; du I^er s.) et comme titre honorifique (*P. Osl.* 83, 13; *P. Oxy.* 2131, 17; 3028, 6), notamment de l'empereur et dès le premier siècle. Claude écrit en 41 aux Alexandrins: «Chacun en lisant cette lettre individuellement pourra admirer la majesté de notre dieu César et montrer sa gratitude» [1].

II. – Anaximène oppose τὸ μεγαλοπρεπέστερον à τὸ ταπεινότερον (*Ars rhet.* II, 3, 32; cf. II, 6, 4). En 112 av. J.-C., Hermias demande à Horus de recevoir le sénateur romain Lucius Memmius avec une speciale magnificence [2]. Μεγαλοπρεπής est l'épithète de Jérémie dans *II Mac.* XV, 13, et dans les papyrus du V^e au VII^e s. de n'importe quel personnage que l'on veut honorer ou que l'on sollicite, depuis le secrétaire (*P. Oxy.* 1843, 1), un bienfaiteur (*P.S.I.* 1425 *recto* 9), le maître (*P. Lond.* 1786, 2, 30; *P. Ant.* 198 *verso*), l'*archon* (*P. Lugd. Bat.* XIII, 8, 6; *P. Mert.* 43, 16, 25; *Sammelbuch*, 9453, 4), jusqu'au *praeses provinciae* [3] et aux consuls (*P. Strasb.* 317, 1; *P. Ness.* 15, 1). Au VIII^e siècle, la désignation est devenue une pure clause de style épistolaire comme l'attestent les papyrus *Apollonos Anô* qui accablent de leur «magnifique Fraternité» (9, 1; 15, 1; 26, 1; 55, 2) ou «Amitié» (21, 1) et n'en perçoivent pas le ridicule: «J'embrasse votre

---

[1] *P. Lond.* 1912,8; cf. l'édit de Tiberius Julius Alexander, en 68 ap. J.-C., «quant aux questions plus importantes, relevant de la puissance et de la majesté de l'Empereur, je les lui ferai connaître en toute vérité» (DITTENBERGER, *Or.* 669,9).

[2] *P. Tebt.* 33,6. Cf. l'éloge de la somptueuse hospitalité des Corinthiens par Clément de Rome: τὸ μεγαλοπρεπὲς τῆς φιλοξενίας ὑμῶν ἦθος (*Ad Cor.* I,2); et les grands prêtres qui ont exercé leur charge avec la plus grande magnificence (μεγαλοπρεπῶς) L. ROBERT, *Les Gladiateurs dans l'Orient grec*, Paris, 1940, n. 80, 12 (Sinope), n. 100 (Attaleia), n. 164,10 (Stratonicée, II^e s.).

[3] *P. Lugd. Bat.* XIII,8,6; *P. Oxy.* 1880,3; 1885,15, 1888,2; 1919,2; 2480,62; un consul: Εὐτυχῶς ἐπὶ τοῦ μεγαλοπρεπεστάτου Παύλου ὑπατικοῦ ἐγένετο τὸ ἔργον τοῦτο (C. H. KRAELING, *Ptolemais*, Chicago, 1962, p. 211, n. 10); le stratège (*P. Oxy.* 1899,3: τῷ μεγαλοπρεπεστάτῳ καὶ ἐνδοξοτάτω στρατηγῷ; *P. Rend. Har.* 157 *verso* 3; cf. *P. Alex.* 216, p. 44: τῆς ὑμετέρας μεγαλοπρεποὺς δόξης), surtout pour les Comètes, à partir du IV^e s. (*P. gr. Vindob.* inv. 25838,8, dans *Actes du X^e Congrès intern. de Papyrologues*, Varsovie, 1964, p. 118; réédité *Sammelbuch*, 9840); «le très magnifique comte Jean» (*P. Fuad*, 87,2); *P. Ant.* 92,4; *P. Hermop.* 24,6; *P. Michig.* 160,4; *P. Lugd. Bat.* XIII,10,7; *Sammelbuch*, 6311,2; 8028,1; 9398,5; 9588 *verso;* 9598,3; 9616 *recto* 15. PLUTARQUE, *Cicéron*, L,2. On ne se contente pas du superlatif, on multiplie les épithètes: μεγαλοπρεπεστάτῳ καὶ εὐδοκιμωτάτῳ καὶ περιβλέπτῳ κώμετι (6270,2; cf. *P. Oxy.* 1841,6; 1856,9; 1897,1; 1942,1; 1982,3) etc. Cf. J. O. CALLAGHAN, *Epitètos de Trato en la Correspondencia cristiana*, dans *Studia Papyrologica*, 1964, p. 89. Pour l'adverbe μεγαλοπρεπῶς, cf. *Inscriptions de Sardes*, LV,7; L. ROBERT, dans *Laodicée du Lycos. Le Nymphée*, Québec-Paris, 1969, p. 267, n. 9.

Magnificence par cet écrit» (31, 6; 46, 11). Mais dans la Bible, μεγαλοπρεπής garde toute sa valeur comme désignation de Dieu (*Deut.* XXXIII, 26; *II Mac.* VIII, 15). A la Transfiguration, la voix est apportée par «la gloire magnifique», c'est-à-dire la gloire divine [1], cf. la Μεγαλωσύνη de *Hébr.* I, 3.

III. – Il n'y a aucun parallèle païen valable du biblique μεγαλύνω [2], dont les emplois sont exceptionnellement profanes [3], car si l'accroissement de la grandeur et de la puissance se disent de l'âge [4] ou d'un royaume [5], cet augment est le fruit d'une bénédiction divine (*Gen.* XII, 2; *I Chr.* XXIX, 25; *II Chr.* I, 1; *Sir.* XLV, 2; *Sag.* XIX, 22). Religieusement, la foi confesse que Dieu est grand [6], de même que sa grâce (*Ps.* LVII, 10) et ses œuvres (*I Sam.* XII, 24). Aussi bien, le déclarer grand, le magnifier (μεγαλύνω), c'est l'exalter ou le célébrer [7], préoccupation majeure du Psalmiste: «J'exalterai le nom d'Elohim par une action de grâces» (*Ps.* LXIX, 31), et que la Vierge Marie a réalisé: «Mon âme magnifie le Seigneur» [8]. C'est encore selon le

---

[1] *II Petr.* I, 17. Les Rabbins désignaient Dieu: ἡ μεγάλη δόξα (*Testament Lévi*, III, 4; *Hénoch*, XVIII, 20; CII, 3; *Ascension d'Isaïe*, XI, 32; cf. J. BONSIRVEN, *Le Judaïsme palestinien*, Paris, 1934, I, p. 131). Cf. E. DABROWSKI, *La Transfiguration de Jésus*, Rome, 1939, pp. 13, 43, 181; A. M. RAMSEY, *La Gloire de Dieu et la Transfiguration du Christ*, Paris, 1965, pp. 154 sv.; M. SABBE, *La Rédaction du récit de la Transfiguration*, dans *Recherches Bibliques* VI, Bruges, 1962, pp. 72–100.

[2] La lettre du VI[e] s. du *P. Ant.* 100, 1 est vraisemblablement chrétienne, et le verbe est restitué: σεμνύνεταί τε καὶ με[γαλύνεται?...

[3] *Gen.* XLIII, 34 (רבה): surpasser, être plus copieux (cf. *Zach.* XII, 7); *Am.* VIII, 5: augmenter le sicle, unité de poids; cf. avoir du prix (*I Sam.* XXVI, 24; *Judith*, XII, 18); cf. *Eccl.* II, 9: «Je devins grand et je surpassais quiconque avant moi à Jérusalem»; I, 16; II, 4.

[4] *I Sam.* II, 21, 26; III, 19; *Ez.* XVI, 7 (גדל). Cf. XÉNOPHON, *Apol. de Socr.* 32: «Socrate faisant son propre éloge devant le tribunal»; PLUTARQUE, *Lycurgue*, XIV, 6: «exalté par les éloges»; LYSANDRE, VII, 5: «vantant la justice quand il y trouvait avantage»; THUCYDIDE, VIII, 81, 2: «Alcibiade vantant à l'excès son influence sur Tissapherne». Epigramme vers 200 av. J.-C. pour un vainqueur aux concours de Némée: «Ne te glorifie pas seulement dans tes navires, Sidon» (INSTITUT F. COURBY, *Nouveau choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. 35, 11 = J. EBERT, *Griechische Epigramme auf Sieger an... Agonen*, Berlin, 1972, n. 64).

[5] *II Sam.* V, 10 (*II Chr.* XI, 9); XXII, 51; *I Rois*, I, 37, 47; X, 23; *II Chr.* IX, 22; *Ps.* XVIII, 51; cf. *Dan.* IV, 19.

[6] *Ps.* XL, 17; LXX, 5; XCII, 6; CIV, 1; CXXVI, 2; *Mal.* I, 5.

[7] *II Sam.* VII, 22: «C'est pourquoi tu es magnifié Iahvé Elohim, car il n'y a personne comme toi» (prière de David); VII, 26; *I Chr.* XVII, 24: «que ton Nom soit magnifié à jamais en ces termes: Iahvé des armées, Dieu d'Israël, est un Dieu pour Israël»; *Ps.* XXXIV, 4: «Magnifiez Iahvé avec moi, et exaltons ensemble son Nom»; *Sir.* XLIII, 3: «qui l'exaltera selon ce qu'il est?».

[8] *Lc.* I, 46; dont on trouve sans doute une réminiscence dans une lettre d'une femme chrétienne à son père spirituel: «Au reçu de ta lettre, mon seigneur Père, je me suis

vocabulaire des Septante que saint Paul entend magnifier le Christ par sa vie ou par sa mort, c'est-à-dire lui donner gloire et louange, car le Seigneur est exalté lorsque l'Evangile est proclamé [1]. Nuance déjà perceptible dans *II Cor.* x, 15: «Votre foi allant en croissant, nous serons agrandis dans les limites de notre champ d'action, parmi vous et même plus loin» (cf. *IQH*, v, 25; *Odes de Salomon*, xxix, 1, 11).

Si Dieu se déclare grand en manifestant sa miséricorde (*Lc.* i, 58), les croyants le proclament tel (*Act.* x, 46; xix, 17) et ils exaltent aussi ses apôtres (v, 13).

IV. – Μεγαλωσύνη, inconnu des papyrus [2], est un attribut divin: «Il est grand Iahvé et très digne de louange, sa majesté (גְּדוּלָה) est insondable» [3], tantôt associée à sa force [4], tantôt à sa miséricorde [5]. Finalement, c'est une désignation de Dieu lui-même: le grand prêtre éternel s'est assis dans les hauteurs, dans les cieux «à la droite de la Majesté» [6]. D'où, depuis David, la doxologie: «A toi, Iahvé, la grandeur, la force, la majesté, la splendeur, la gloire» (*I Chr.* xxix, 11), reprise par *Jude*, 25: «A l'unique Dieu, notre Sauveur par Jésus-Christ notre Seigneur: gloire, majesté, domination, puissance, dès avant tout temps et dans tous les temps, Amen» [7].

---

sentie très honorée et dans l'allégresse, de ce qu'un tel père se souvienne de moi – ἐδεξάμην σου τὰ γράμματα, κύριέ μου πάτερ, καὶ πάνυ ἐμεγαλύνθην καὶ ἐγαλλείασα ὅτει τοιοῦτος μου πατὴρ τὴν μνήμην ποιεῖται» (*P. Oxy.* 1592, 3; du III^e-IV^e s.).

[1] *Philip.* i, 20; Cf. *Testament Lévi*, xviii, 3: «son astre se lève dans le ciel..., la lumière de la connaissance brille... καὶ μεγαλυνθήσεται ἐν τῷ οἰκουμένῃ»; *Guerre des Fils de lumière*, xi, 15: «pour montrer ta grandeur et ta sainteté aux yeux du reste des nations».

[2] Se dit exceptionnellement de la majesté des cèdres (*Zach.* xi, 13), d'une ville (*Jér.* xxxiii, 9; cf. *Hénoch*, xcviii, 2), d'un roi (*Dan.* Théod., iv, 19, 33; v, 18–19; cf. *I Mac.* ix, 22), de la «grande chose» réalisée par Dieu (*II Sam.* vii, 21, 23; *I Chr.* xvii, 19).

[3] *Ps.* cxlv, 3; *Hénoch*, v, 4: «Vous outragez sa majesté»; *Sag.* xviii, 24: «Ta majesté reposait sur le diadème de sa tête (d'Aaron)»; *Testament Lévi*, iii, 9: «la face de sa majesté»; xviii, 8.

[4] *Ps.* lxxix, 11: «Par la grandeur de ton bras (גדל), sauvegarde les condamnés à mort»; *Prov.* xviii, 10: ἐκ μεγαλωσύνης ἰσχύος ὄνομα Κυρίου (מגדל).

[5] *Sir.* ii, 18: «Telle est sa majesté, telle aussi sa miséricorde»; xviii, 5: «La force de sa majesté qui la calculera? Qui donc prétendra raconter sa miséricorde?»; *Ep. Aristée*, 192: Dieu ne frappe pas ceux qu'il n'exauce point en proportion de leurs péchés «ou selon toute la majesté de sa puissance (κατὰ τὴν μεγαλωσύνην τῆς ἰσχύος); la clémence (ἐπιεικεία) est la manière de Dieu».

[6] *Hébr.* i, 3; viii, 1. A Qumrân, les *Paroles du livre que Michel a dites aux anges* appelle Dieu: «La Grandeur, le Maître du monde» (A. Starcky, dans *R.B.* 1956, p. 66).

[7] Cf. *Sir.* xliv, 2: «Cette magnificence depuis l'éternité». La liturgie magnifie cette *mégalosynè*; *Deut.* xxxii, 3: δότε μεγαλωσυνήν τῷ θεῷ ἡμῶν; *Tob.* xiv, 2: «Il continue à

V. – Dans *Eph.* I, 19: la grandeur extraordinaire ou infinie de la puissance divine (τὸ ὑπερβάλλον μέγεθος τῆς δυνάμεως αὐτοῦ), *l'hapax* néo-testamentaire τὸ μέγεθος évoque *Ex.* XV, 16 (גְּדֻלָּה); *II Mac.* XV, 24, qualifiant ainsi le bras de Dieu. Il traduit ordinairement dans les LXX, קוֹמָה désignant la hauteur d'un objet [1] d'où la taille des végétaux et des hommes (*I Sam.* XVI, 7; *Cant.* VII, 8; XÉNOPHON, *Cyr.* I, 4, 3). En ce dernier cas, la grandeur peut être morale et sociale [2]; ce qui rejoint l'usage des papyrus, où dès 60 avant notre ère (*B.G.U.* 1816, 25), τὸ μέγεθος est une désignation honorifique [3], spécialement celle du Préfet, analogue à μεγαλοπρεπής, et comme de rigueur dans les requêtes qu'on lui adresse [4]. L'excellence est encore plus relevée s'il s'agit de l'Empereur (DITTENBERGER, *Or.* 519, 24), et la nuance de puissance apparaît dans la formule du III^e^ siècle: ἐπὶ τὸ σὸν μέγεθος καταφεύγω (*P. Tebt.* 326, 4; *P. Strasb.* 5, 6; cf. XÉNOPHON, *Banquet*, VIII, 1). Mais les parallèles exacts à *Eph.* I, 19 sont de Philon: «On doit s'approcher de l'autel... en gardant les yeux fixés sur la grandeur de Dieu, τὸ τοῦ θεοῦ μέγεθος ἀποβλέπων» (*Spec. leg.* I, 293); «Dieu accorde ses bienfaits, non en proportion de la grandeur de ses grâces – car elles sont sans limite et sans fin –, mais selon les capacités de ceux qui les reçoivent» [5].

---

bénir Dieu et à rendre grâce à la magnificence de Dieu» (א); *Ps.* CXLV, 6: «Je raconterai ta grandeur»; CL, 2: «Louez-le pour la plénitude de sa grandeur»; *Dan.* II, 20: «Que le nom de Dieu soit béni d'éternité en éternité, car la sagesse et la majesté lui appartiennent».

[1] La hauteur des cèdres (*II Rois*, XIX, 23; *Ez.* XXXI, 3, 4, 10, 14), d'un cep de vigne (*Ez.* XVII, 6, XIX, 11), des chérubins en bois (*I Rois*, VI, 23; cf. VII, 35). Cf. *P. Michig.* 465, 20: διὰ τὸ μέγεθος τῆς ὁδοῦ (107 de notre ère); *P. Tebt.* 815, *Frag.* IV, *verso* 2: μέσος μεγέθει μελίχρως; de même *Frag.* VIII, *verso*, 7, 11, 15. FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIV, 370: «Hérode n'était pas découragé par la grandeur des dangers».

[2] *Sag.* VI, 7: «Le Souverain de tous ne fera pas acception des personnes, il n'aura pas d'égards pour la grandeur»; XIII, 5: «En partant de la grandeur et de la beauté des créatures, on contemple par analogie leur auteur». Cf. «Mandoulis, heureux de la gloire des Romains, à cause de leur grandeur, il rendait des oracles pythiques» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 168, 27).

[3] *P. Fuad*, 83, 8; *P. Oxy.* 1938, 2, 5; 2107, 8; 2187, 13; 2343, 3; *P. Ross.-Georg.* III, 32, 7, 12; *P. Mert.* 91, 2: «J'ai reçu la requête avec la souscription bienveillante de la main de votre Grandeur»; *P. Isid.* 62, 24: «Nous voulons informer votre grandeur»; *Stud. Pal.* XX, 54, col. II, 14; 128, 5, 9.

[4] *P. Oxy.* 71, col. I, 4: «Je t'adresse cette requête avec pleine confiance que j'obtiendrai justice de ta Grandeur» (IV^e^ s.); 1467, 18: προσφωνῶ τῷ σῷ μεγέθι; 1876, 3; 1877, 3 1878, 3.

[5] PHILON, *Opif. mundi*, 23. Cf. l'inscription de Bouzos: ἐνορκιζόμεθα δὲ τὸ μέγεθος τοῦ θεοῦ καὶ τοὺς καταχθονίους δαίμονας, éditée par W. M. Ramsay (*The Cities and Bishopries of Phrygia*, Oxford, 1897; I, 2, p. 700, n. 635) qui pense à une influence chrétienne.

μεθοδεία

Ce substantif est inconnu du grec avant *Eph.* IV, 14; VI, 11. Il dérive du verbe μεθοδεύω «suivre de près», puis «poursuivre par des voies détournées», d'où «capter, tromper, séduire» [1]. Le substantif μέθοδος est employé lui aussi en bonne ou en mauvaise part [2]. Dans les papyrus, μεθοδεία n'apparaît pas avant 421 de notre ère et toujours au sens administratif et financier de la «méthode» de la collecte des impôts [3]. Mais dans *Eph.* IV, 14, elle est le procédé de l'astuce (*panourgia*) des faux docteurs, dont les «artifices» fourvoient dans l'erreur (*planè*), et dans *Eph.* VI, 11 il s'agit des embûches ou des manœuvres dolosives du diable. On peut donc définir cette *méthodéia:* l'art réfléchi «méthodique» d'entraîner dans l'erreur, ce que nous appelons «machination». La *Souda* donne bien ce sens: μεθοδείας · τέχνας ἢ δόλους.

---

[1] *Hapax* dans les Septante (*II Sam.* XIX, 28), il traduit le *piel* de *ragal* «espionner». Même acception péjorative dans PHILON, *Vit. Mos.* II, 212: «La philosophie, non pas celle que pratiquent les chasse-mots et les sophistes, οὐκ ὅπερ μεθοδεύουσιν οἱ λογοθῆραι...». Dans les papyrus, ce verbe apparaît pour la première fois en 102 ap. J.-C.; avec la même nuance: «tromper, duper» le stratège (*P. Oxy.* 2342, 27). Bien attesté aux IV^e-VI^e siècles, il semble avoir été surtout usité dans le vocabulaire de la finance, à propos des taxes «recueillies (colligées) sur les revenus sacrés de la terre, μεθοδεύεσθαι ὑπὲρ τῶν τῆς γῆς εὐσεβῶν εἰσφορῶν» (*P. Ryl.* 659, 21; du IV^e s.; cf. *P. Mert.* 45, 2; *P. Lund,* II, 5, 13; *Stud. Pal.* XX, 139, 9; *Sammelbuch,* 8092, 13; 9608, 6: τοὺς ὑπὸ ἐμαὶ κτήτορας οὐκ ἐδυνήθην μεθωδεῦσαι). Dans la langue scientifique, «tout ce qui se détermine méthodiquement par la science (τὰ τέχνῃ μεθωδευμένα) doit entraîner des conclusions infaillibles» (GÉMINOS, *Introduction aux Phénomènes,* XVII, 24); «Les prédictions tirées des pronostics météorologiques... ne sont pas scientifiquement ni systématiquement (μεθοδεύοντα,) établis» (XVII, 6), traduction de G. AUJAC, qui définit: «Verbe et substantif indiquent une démarche de l'esprit qui implique rigueur, logique et raisonnement scientifique» (p. 192).

[2] *II Mac.* XIII, 18: «Le roi, ayant tâté de la hardiesse des Juifs, essaya d'attaquer la place au moyen de stratagèmes (ou d'artifices), διὰ μεθόδων». Dans un bon sens (cf. *P.S.I.* 1335, 17; du III^e s.), μέθοδος désigne l'ensemble des procédés mathématiques, des raisonnements, d'opérations, orienté vers un résultat déterminé (cf. CH. MUGLER, *Dictionnaire historique de la Terminologie géométrique des Grecs,* Paris, 1969, p. 282). J. POLLUX, *Onom.* V, 165, associe ἀμφισβήτησις, καὶ ἐπιδικασία καὶ μέθοδος.

[3] *P. Oxy.* 1134, 9; cf. 136, 18, 24; *P. Amh.* II, 149, 15; *P. Goth.* 45, 6.

μεσίτης

Ignoré du grec classique et dérivé de μέσος, le substantif μεσίτης est communément usité à l'époque hellénistique, surtout dans les écrits littéraires; il est moins fréquent dans les papyrus et rare dans les inscriptions. Il se dit de quelqu'un qui se tient ou qui marche au milieu, entre deux personnes ou deux groupes; le contexte indique la raison de sa place et de son intervention; Hérode, par exemple, s'entremettait pour ceux qui espéraient quelque chose d'Agrippa, τῶν παρ' Ἀγρίππα τινῶν ἐπιζητουμένων μεσίτης ἦν (Fl. Josèphe, *Ant.* xvi, 24). Il avait «la plus grande influence pour décider à des bienfaits un ami qui lui-même y était prompt. C'est ainsi qu'il réconcilia les habitants d'Ilion avec Agrippa irrité contre eux» (*ibid.* xvi, 25–26). Ainsi ce terme vague d' «intermédiaire» peut désigner des personnages très différents [1], mais le plus souvent il revêt une acception juridique.

I. – Son unique emploi dans les Septante est celui d'*arbitre* dans un litige (*Job*, ix, 33: בֵּין), qui est l'acception la plus fréquente dans les papyrus: le κριτὴς μεσίτης, «Akylos, juge arbitre commis dans le procès d'Apollonios» [2]. Dans un registre judiciaire du III^e^ siècle, on relate que les parties adverses «s'accusent réciproquement, elles comparaîtront dans les dix jours... Nous leur avons donné pour arbitre Dorion» (*P. Lille*, 28, 11; cf. *P. Mil. Vogl.* 25, col. iv, 36).

---

[1] *P. Ant.* 94, 11: «Philippe l'intermédiaire a demandé à l'illustre... de payer» (lettre chrétienne du VI^e^ s.). A l'époque byzantine, le *mésitès* est un représentant des contribuables (*P. Iand.* 154, 6; cf. *Stud. Palat.* xx, 21, 3; 128, 3). Cf. L. Mitteis, *Zur Papyruspublication IV: Μεσίτης*, dans *Hermès*, 1895, pp. 616 sv.

[2] *P. Reinach*, 44, 3 (II^e^ s. ap. J.-C.); *P. Cattaoui*, 1, 3 (L. Mitteis, *Chrestomathie*, n. 88, col. i, 3); *P. Goodsp. Cair.* 29, col. iii, 5: «Si cela te paraît bien, donne-nous un arbitre afin que la partie adverse puisse restituer au plaignant le...»; *P. Abin.* 46, 3; *B.G.U.* 1676, 6: οἱ μεσῖται ἀκούσαντες ἀπὸ τῶν ἀντιδίκων σον; *P. Oxy.* 1298, 19; *Sammelbuch*, 7264, 4: ἔδωκε Ἥρωνα δικαστὴν καὶ μεσείτην τοῦ πράγματος; *Stud. Pal.* xx, 86, 10. Cf. Fl. Josèphe, *Ant.* xvi, 118: «Devant l'empereur, maître suprême et notre arbitre en la circonstance (ἐπὶ τῷ πάντων δεσπότῃ... μεσιτεύοντι), voici l'arrangement que nous proposons»; Thucydide, iv, 83, 3–5: μέσῳ δικαστῇ. Aristote nommait ce médiateur ou arbitre en cas de dissentiment μεσίδιος (*Eth. Nicom.* v, 4, 1132 *a* 23; cf. *Polit.* v, 6, 1306 *a* 28). Cf. B. Cohen, *Arbitration in Jewish and Roman Law*, dans *Rev. int. des Droits de l'Antiquité*, v, 1958, pp. 165–223.

II. – Si l'intermédiaire intervient dans les transactions commerciales à titre de négociateur ou courtier en affaires (*P. Tebt.* 406, 10), il est le plus souvent mentionné comme *pacificateur;* il s'emploie à réconcilier des adversaires. La *Souda* définit Μεσίτης: ὁ εἰρηνοποιός. Il est significatif qu'en parlant du médiateur-conciliateur, Philon mentionne toujours qu'il intervient dans une atmosphère «d'effroi qui paralyse» (*Somn.* I, 142) et où l'on est «saisi de peur» [1]. Aussi son rôle le plus fréquent est-il de faire signer un traité de paix entre des nations ennemies. Le consul Q. Marcius Philippe demande aux Rhodiens qu'ils s'interposent entre les rois Antiochus et Ptolémée qui se battent, τοὺς Ῥωδίους μεσίτας ἀποδεῖξαι [2].

III. – Le *mésitès* joue aussi le rôle de témoin au sens juridique du terme et devient synonyme de μάρτυς (*B.G.U.* 419, 8). Lors d'un mariage entre un soldat et une veuve, l'inventaire des *paraphernalia* se fait devant ἀνδρῶν ἱκανῶν μεσιτῶν (*P. Dura*, 30, 13), qui sont aptes ailleurs à reconnaître l'existence d'une dette (*P. Isidor.* 62, 15; repris *Sammelbuch*, 9167), étant présents lors de la remise d'une somme d'argent [3].

IV. – Enfin, le *mésitès* est un *garant* et devient synonyme d'ἔγγυος [4]. Il est le gardien des serments (Fl. Josèphe, *Ant.* IV, 133; Epictète, *Ench.* 33, 5; Héraclite, *Allégories d'Homère*, XXIII, 8), des dépôts [5] et des con-

[1] *Vit. Mos.* II, 166; cf. *Plant.* 10: «le logos divin... intercède au milieu des menaces des adversaires par la médiation de la persuasion (μεσιτεύοντος) et rend son arbitrage». Cf. Fl. Josèphe, *Ant.* VII, 193: Absalon ayant prié Joab d'aller apaiser son père, Joab va intercéder près du roi, ἐμεσίτευσε πρὸς τὴν βασιλέα; Dittenberger, *Or.* 437, 76: Sardes et Ephèse concluent un pacte pour mettre fin à leurs dissensions et décident de recourir en cas de conflit à l'arbitrage de Pergame. Athéna intervient en médiatrice (μεσῖτιν) pour calmer la colère d'Achille contre Agamemnon (Héraclite, *Allégories d'Homère*, XX, 12); «la paix conclue grâce à la médiation des Carthaginois (τῆς μεσιτευθείσης εἰρήνης ὑπὸ Καρχηδονίων)» (Diodore de Sicile, XIX, sommaire).

[2] Polybe, XXVIII, 15, 8; cf. XI, 34, 3: Euthydème de Magnésie demande à Téléa de bien vouloir s'entremettre pour rétablir la paix, μεσιτεῦσαι τὴν διάλυσιν εὐνοϊκως. Les Agrigentins, les Géléens et les Messiniens firent la paix avec Agathoclès par la médiation du carthaginois Amilcar (Diodore de Sicile, XIX, 71, 6; cf. Denys d'Halicarnasse, IX, 59, 5). Les soldats se proposent d'être les médiateurs de la réconciliation, μεσιτεύειν τὰς διαλλαγάς (Nicolas de Damas, *Vie de César*, XCIX, 29, 4).

[3] *P. Dura*, 129, 4: ἐπὶ μεσιτῶν. Dans *P. Rainer*, I, 19, lignes 10, 14, 16, 23 le témoin – un prêtre d'une communauté chrétienne, qui a assisté à la signature d'une convention commerciale – est successivement qualifié de μεσίτης, ὁ μεταξύ, ὁ μεταξὺ μεσίτης.

[4] Cf. *Hébr.* VII, 22. C'est l'équivalent de l'attique μεσέγγυος que la *Souda* définit: μεσίτης, ἐγγυητής; cf. *P. Lond.* 370, 6, 9, 14 (t. II, p. 251); *P. Strasb.* 41, 14; *Stud. Pal.* XX, 193, 1: Κυρίῳ μεσίτῃ μεγάλων ὁρίων; cf. 168, 1; 170, 3. Cf. Z.W. Falk, *Zum jüdischen Bürgschaftsrecht*, dans *Rev. int. des Droits de l'Antiquité*, 1963, pp. 43–54.

[5] A l'inverse des prêts qui sont consentis par contrat et en présence de témoins, l'acceptation d'un dépôt est secrète: «Cette transaction qui ne se voit pas a pour

trats: Médée, épouse, répudiée de Jason, voulant se venger de son mari, égorgea ses enfants, s'enfuit de Corinthe et se réfugie à Thèbes auprès d'Hercule, «celui-ci garant du pacte conclu en Colchide (τοῦτον γὰρ μεσίτην γεγονότα τῶν ὁμολογίων) avait promis de la protéger, si Jason manquait à sa foi» (DIODORE DE SICILE, IV, 54, 7). L'amitié d'Oreste et de Pylade est mise sous la protection et la garantie de la divinité; elle reçoit de ce chef un caractère immuable: θεὸν δὲ τῶν πρὸς ἀλλήλους παθῶν μεσίτην λαβόντες ὡς ἐφ' ἑνὸς σκάφου τοῦ βίου συνέπλευσα [1].

C'est Philon qui a donné le premier à *mésitès* une acception religieuse (cf. aussi *Testament Dan*, VI, 2), attribuant la qualité de médiateur-conciliateur aux anges (*Somn.* I, 142–143) et à Moïse (οἷα μεσίτης καὶ διαλλακτής) faisant des prières et des supplications en demandant le pardon des fautes (*Vit. Mos.* II, 166). Cette dernière attribution est reprise par saint Paul [2].

---

garant un Dieu absolument invisible (μεσιτεύει θεός). C'est lui qu'en bonne logique les deux parties prennent à témoin» (PHILON, *Spec. leg.* IV, 31). Du sens «cautionner, donner une garantie» (*P. Strasb.* 284, 4; *Sammelbuch*, 7339, 11. *Hébr.* VI, 7: «Dieu s'entremit par un serment» = se porta garant, fournit une caution), le verbe μεσιτεύω en vient à signifier «déposer» (*P. Berlin*, 11808, 11; édit. S. MÖLLER, *Griechische Papyri aus dem Berliner Museum*, Göteborg, 1929, II, 11; p. 29) et devient synonyme de μεσιδιόω «déposer chez un tiers, confier à une partie neutre» (*P. Reinach*, 7, 22; *P. Magd.* 30, 3; *P.S.I.* 551, 10). C'est ainsi que le pacte d'amitié entre Milet et Héraclée fut «déposé» à Priène (DITTENBERGER, *Syl.* 633, 87).

[1] LUCIEN, *Amor.* 47, qui connaît aussi le féminin πεσῖτις (*ibid.* 27, 54); une seule attestation papyrologique de ce féminin dans *P. Iena*, inv. 23, 13 du IIe s., publié par F. UEBEL, *Eingabe eines Frauenvormunds*, dans *Collectanea Papyrologica... in honor of H. C. Youtie*, I, Bonn, 1976, p. 216: ἀποδεδωκέναι διὰ χειρὸς παρούσης Θαΐδος μεσείτιδος). Le substantif μεσιτεία, qui n'apparaît pas avant le Ier s. de notre ère (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XX, 62: «Izatès écrivit aux Parthes pour leur conseiller de recevoir Artabane, en leur offrant sa foi, ses serments et sa médiation (δεξιὰν καὶ ὅρκους καὶ μεσιτείαν) pour les assurer qu'on oublierait leurs actes»; cf. *P. Fuad*, 85, 14: «hâte-toi de sauvegarder tes droits, soit par l'entremise de Cléticos, soit par celle de tes amis»). Cf. au IIe s. la signification de «position centrale, médiane», chez le mathématicien Nicomaque de Gérasa (*Arithm.* I, 7, 2; édit R. HOCHE, Leipzig, 1866) et «entreprise, négociation» chez le fabuliste Babrius (*Mythiamb.* XCIII, 8; édit. O. CRUSIUS, Leipzig, 1897; cf. XXXIX, 2: l'écrevisse qui veut faire la paix entre les dauphins et les baleines). Dans les papyrus, il figure dans les contrats de prêt, de vente ou d'hypothèque, avec le sens de «garantie». Cf. *Sammelbuch*, 10294, 10; *P. Strasb.* 324, 15; *P. Bour.* 15, 137, 141; *P. Fam. Tebt.* 11, 5; *P. Lond.* 1173, 11; *B.G.U.* 78, 9; 445, 9; 1676, 5; *P. Michig.* 232, 7, 13 (36 de notre ère = *Sammelbuch*, 7568); 238, 3, 17; 333, 23, 26, 37, 44 (52 de notre ère). A. B. SCHWARZ, *Hypothek und Hypallagma*, Leipzig, 1911, p. 144; L. MITTEIS, *Chrestomathie* II, 1, p. 131.

[2] *Gal.* III, 19–20; A. STEGMANN, *ὁ δὲ μεσίτης ἑνὸς οὐκ ἔστιν*, *Gal. III, 20*, dans *Biblische Zeitschrift*, 1934, pp. 30–42; cf. *Assomption de Moïse*, I, 14; III, 12 (cf. M. P.

Mais *I Tim.* II, 5, énonçant une profession de foi baptismale ou une acclamation liturgique, définit: εἷς γὰρ θεός, εἷς καὶ μεσίτης θεοῦ καὶ ἀνθρώπων, ἄνθρωπος Χριστὸς Ἰησοῦς [1]. Non seulement ce texte qualifie le Christ de médiateur, se tenant au milieu comme intermédiaire entre Dieu et les hommes, unique représentant valable de l'un et des autres, mais il précise qu'il «s'est donné en rançon pour tous» pour réaliser le salut voulu par Dieu. Il a donc réconcilié ceux que le péché avait opposés. Ce n'est pas une mission occasionnelle; c'est sa fonction permanente: l'Homme-Dieu est, si l'on peut dire, le Pacificateur-né!

Dans *Hébr.* VIII, 6; IX, 15; XII, 24, où le Christ est présenté comme grand prêtre, la médiation constitue un chapitre nouveau de la christologie néo-testamentaire. Il est précisé que l'essentiel de sa médiation sacerdotale est non seulement d'intercéder en notre faveur (*Hébr.* VII, 25), mais d'abord et surtout de s'offrir lui-même en sacrifice et donc de racheter les transgressions; mais on précise aussi qu'elle ouvre le ciel et donne l'accès à la cité bienheureuse. Le fait qu'elle soit toujours mise en relation avec la *diathèkè kainè* montre que le Christ est d'abord et avant tout *garant* de l'alliance; son sang versé est la caution qui assure la réalisation divine de toutes ses clauses et qui valent pour l'humanité entière [2]. Cette valeur de «garantie-sûreté» est à relever en faveur de l'optimisme sotériologique de la nouvelle Alliance.

NILSSON, *The High God and the Mediator*, dans *Harvard Theol. Review*, 1963, pp. 101–120; J. SCHARBERT, *Heilsmittler im Alten Testament und im alten Orient*, Freiburg, 1964, pp. 294 sv.); *Paroles des Luminaires*, II, 10: «Moïse avait demandé pardon pour leur péché». Sur Moïse, l'homme de Dieu, avocat, intercesseur et médiateur, cf. N. JOHANNSON, *Parakletoi*, Lund, 1940, pp. 5, 67, 161. Les Rabbins n'ont pas de terme pour désigner le médiateur et transcrivent simplement מיסון. Ils emploient סרסון (araméen סרסורא) de l'intermédiaire qui négocie, du courtier en affaires, et ne lui donnent que tardivement une acception religieuse, en l'appliquant à Dieu ou à Moïse, *Deut. R.* III, 12; 201 *a; Ex. R.* XLIII, 32, 11; III, 3, 13; VI, 2, 2; *Meghil.* LXXIV, 12 f. Cf. STRACK-BILLERBECK, II, 302 sv.; III, 512 sv.; 556.

[1] Cf. E. MIGUÉNS, *Unus Deus, unus Mediator*, dans *De Mariologia et Oecumenismo*, Rome, 1962, pp. 59–69.

[2] D. BORNHÄUSER, *Der «Mittler»*, dans *Neue kirchliche Zeitschrift*, 1928, pp. 21–24, 552–553; J. GRÜNDLER, *Noch einmal: Der Mittler*, *ibid.* 1928, pp. 549–552; G. REDARD, *Les noms grecs en -ΤΗΣ, -ΤΗΙΣ*, Paris, 1949, pp. 25, 260, 1; M. SCHULZE, *Der Mittler*, dans *Seeberg Festschrift* I, Leipzig, 1929, pp. 225–238; A. RICHARDSON, *An Introduction to the Theology of the New Testament*, Londres, 1958, pp. 229 sv.; Y. CONGAR, *Jésus-Christ, notre Médiateur, notre Seigneur*, Paris, 1969; A. OEPKE, *μεσίτης*, dans *TWNT*, IV, 602–629; C. SPICQ, *Médiation*, dans *DBS*, V, 1020–1083.

μεταλλάσσω

ἀλλάσσω et presque tous ses composés (διαλλάσσω, καταλλάσσω) ont la signification fondamentale de «changer»; mais de même que ἀπολλάσσω a souvent la nuance de «mettre fin, cesser», μεταλλάσσω, dans la *koinè*, a presque toujours le sens de «trépasser»; acception exclusive dans l'A. T. [1], et largement prédominante dans les papyrus. En 124 de notre ère, un contrat de remariage envisage successivement le décès de l'un ou l'autre conjoint: «Si le même Eléaios, fils de Simon, vient à mourir (μεταλλάζει... τὸν βίον) avant la même Salomé... Si Salomé, fille de Jean Galgoula, vient à mourir (μεταλλάζει τὸν βίον) avant le même Eléaios» (*P. Murabba' ât*, 115, 10, 12); «Si quelqu'un d'eux est mort» (*P. Dura*, 17, 35; *B.G.U.* 1574, 11; 1662, 6; 1783, 11); dans le testament de Taptollion au début du II^e^ s., ἐὰν δέ τις αὐτῶν μεταλλάζῃ ἄτεκνος καὶ ἀδιάθετος [2].

Si, dans la *koinè* littéraire et quelques papyrus ou inscriptions, μεταλλάσσω garde la signification classique de «quitter» un lieu ou de «changer»,

---

[1] *Esth.* II, 7 (*mût*); *II Mac.* IV, 7: «Séleucus avait quitté cette vie (μεταλλάξαντος δὲ τὸν βίον) et Antiochus lui avait succédé»; VI, 31; VII, 7, 13, 14; IV, 37: «Antiochus versa des larmes au souvenir de la prudence et de la modération du défunt (τοῦ μετηλλαχότος)»; V, 1; VII, 40: «Ainsi trépassa le jeune homme»; XIV, 16: «Ce fut ainsi qu'il mourut». Cf. Bérose: «Nabopollasar mourut après un règne de vingt-et-un ans» (dans FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 136); *Or. Sibyl.* VII, 96: μεταλλάξῃ ἐς τέφρην.

[2] *P. Lugd. Bat.* XVI, 13, 12 (cf. *P. Michig.* 530, 14; 549, 7). Tous les cas sont envisagés; la femme déclare que son premier mari est maintenant décédé (*ibid.* 14, 3; cf. *P. Oxy.* 1282, 18, en 83 ap. J.-C.; *B.G.U.* 1148, 8, de 13 av. J.-C.; *P. Mert.* 13, 7: «les biens laissés par mon dernier mari, aujourd'hui décédé, Héron», en 98–102; 1833, 5; 1849, 16; *P. Mil.* 226, 13; *Sammelbuch*, 9642, col. I, 3; *Stud. Pal.* XX, 13, *verso* 9), le mari signale que son épouse est morte (*P. Fuad Crawf.* 13, 8; *P. Mil.* 84, 3; *P. Cornell*, 18, 6; *Sammelbuch*, 9377, 3), les parents que leur fils est défunt (*P. Oxy.* 477, 14; *P. Fuad*, 35, 6: «Tathoônas, fille encore majeure de son fils défunt Sarapion», en 48 de notre ère; *P. Osl.* 130, 3; *P. Ryl.* 659, 6; *Sammelbuch*, 7333, 28; cf. la princesse Bérénice, μετήλλαξεν τὸν βίον, DITTENBERGER, *Or.* 56, 55; cf. 326, 15. En 142 av. J.-C., une femme enceinte ayant été l'objet de brutalités redoute que son enfant n'ait perdu la vie: ὃ ἔχει ἐγ γαστρὶ παιδίον ἔκτρωμα γίνεσθαι μεταλλάξαν τὸν βίον, *P. Tebt.* 800, 31); les enfants qu'un frère est mort (*P. Michig.* 171, 6; de 58 ap. J.-C.; *P. Mert.* 14, 17; *P. Osl.* 141, 7; *P. Tebt.* 785, 10, de 138 av. J.-C.; *Sammelbuch*, 6291, 10; 7284, 15) ou que leur père (*B.G.U.* 1793, 8 de 50 av. J.-C.; 1818, 3; *P. Tebt.* 780, 4), ou leur mère (*P. Ryl.* 108, 9; *P. Isidor.* 62, 9; *Sammelbuch*, 9201, 11) ne sont plus, etc.

«échanger» [1], l'usage qui vient d'être évoqué montre combien le «changement» est conçu comme radical: c'est une substitution; d'où la nuance de l' «échange» dans *Rom.* I, 25–26: les païens se sont détournés et éloignés de la connaissance authentique de Dieu et l'ont troquée contre le mensonge des idoles (μετήλλαξαν τὴν ἀλήθειαν τοῦ θεοῦ ἐν τῷ ψεύδει); ce n'est pas une évolution, mais un remplacement [2]. Le châtiment qui s'ensuivit fut la perversion des relations sexuelles: un commerce *contre nature* [3]. Le verbe μεταλλάσσω dans ce second verset est appelé pour marquer la correspondance rigoureuse entre la déviation morale d'une part et le «remplacement» de Dieu par les idoles d'autre part; il est apparemment moins fort, mais il évoque cependant une subversion et même une sorte de contradiction entre deux attitudes.

---

[1] *B.G.U.* 1761, 6 (50 av. J.-C.); *Suppl. Ep. Gr.* III, 674, 24; *Inscriptions de Thasos*, 192, 22. Certains Egyptiens pourraient désirer «changer et adopter la citoyenneté juive» (PHILON, *Virt.* 108).

[2] Comparer la réconciliation totale, réciproque et universelle exprimée par ἀποκαταλλάσσω, *Col.* I, 20–22; *Eph.* II, 16.

[3] *Rom.* I, 26: μετήλλαξαν τὴν φυσικὴν χρῆσιν εἰς τὴν παρὰ φύσιν; cf. à propos de Sodome: ἐνήλλαξε τάξιν φύσεως (*Testament Nepht.* III, 4). Sur ce vice, cf. *Apocalypse de Pierre*, 32.

μετέχω, μετοχή, μέτοχος

Seul le contexte permet de préciser si le μέτοχος est un simple compagnon ou un associé au sens juridique ou moral [1]. Il est synonyme de κοινωνός [2] et signale une certaine alliance de fait ou de droit [3]; par exemple les communs usagers d'une maison (*P. Petaus*, 13, 14; 14, 13, 16, 58, 112), les γεωργοὶ μέτοχοι (*Sammelbuch*, 2666, *g* 5; cf. *P. Petaus*, 126, 2), surtout les participants à une même profession [4] ou fonction publique, en parti-

---

[1] Au sens de compagnon, *Eccl.* IV, 10: «Si l'un tombe, l'autre relève son compagnon»; *Test. Benj.* II, 5; *P. Michig.* 188, 10; 189, 15–16; 583, 9, 11, 30, 32 (78 de notre ère); 597, 4 (51 de notre ère); *P. Leipz.* 106, 11 (98 de notre ère); *P. Gies.* 32, 2; *P. Hib.* 263, 31; *P. Princet.* 132, 4; *P. Lugd. Bat.* XVI, 29, 1, 10; *P. Oxy.* 2236, 15; *Sammelbuch*, 9674 *a* 3: ὁ μέτοχός μου; 9699, 435. Au sens d'associé, *I Sam.* XX, 30; *Ps.* CXIX, 63; *Prov.* XXIX, 10: ἄνδρες αἱμάτων μέτοχοι = les hommes sanguinaires; *Os.* IV, 17: «Ephraïm est l'associé des idoles»; *Hénoch*, CIV, 6. Cf. *P. Lille*, 60, 1 «Dorothéos à son associé, salut»; *P. Adler*, 12, 7; 14, 13, 21, *col.* II, 7 (98 av. J.-C.); *P. Bon.* 11 *d*, *col.* I, 4; *B.G.U.* 1598, *col.* I, 4: «Akousilaos et ses associés» (16 av. J.-C.); 1893, 156; 1897, 134; 1897 *a* 23; 1898, 24, 30; 1900, 18, 21 etc. Sur les tisserands associés, cf. P. J. SIJPESTEIJN, *Receipts for Various Taxes, Penthemeros Certificates, and Customs House Receipts*, dans A. E. HANSON, *Collectanea Papyrologica... in honor of H. C. Youtie*, Bonn, 1976, I, pp. 287 sv., n. 34, 7; 39, 4; 40, 4,

[2] Cf. *B.G.U.* 1123, 4: ὁμολογοῦμεν εἶναι τοὺς τρεῖς μετόχους καὶ κοινωνοὺς καὶ κυρίους ἕκαστον κατὰ τὸ τρίτον μέρος ἀπὸ τοῦ νῦν εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον τῆς προκειμένης μισθώσεως (du temps d'Auguste); *P. Bour.* 13, 1: ὁμολογοῦσι τεθεῖσθαι πρὸς ἑαυτοὺς μετοχὴν καὶ κοινωνίαν (27 février 98). Cf. H. SEESEMANN, *Der Begriff KOINΩNIA im Neuen Testament*, Gießen, 1933; P. C. BORI, *KOINΩNIA. L'idea della communione nell'ecclesiologia recente e nel Nuovo Testamento*, Brescia, 1972.

[3] Le correspondant hébraïque *habêr* signifie qu'on est lié, attaché, assemblé. Dieu a oint le Messie «de préférence à ses compagnons» (*Ps.* XLV, 8 = *Hébr.* I, 9), princes ou souverains qui ont également reçu l'onction royale. Cf. les confrères du sacerdoce (*Archiv für Papyrusforschung*, 1962, pp. 124–129); *P. Brem.* 26, 3: καὶ μετόχων πρεσβυτέρων κώμης Ἰβιῶνος; *B.G.U.* 63, 5; *P. Lond.* 847, 8 (t. III, p. 54). Le correspondant hébraïque חברים (*Job*, XI, 30) = les Confédérés, les Hébreux. Les Pharisiens se nommaient *habhérîm*, «confrères», membres d'une assemblée religieuse et comme formant une sorte de congrégation; cf. M. J. LAGRANGE, *Le Judaïsme avant Jésus-Christ*, Paris, 1931, p. 276.

[4] Les banquiers, *P. Cornell*, 41, 5: ἀπὸ τῆς Παλαμήδους καὶ μετόχων τραπέζης Διονυσιάδος (151 de notre ère); *P. Med.* 62, 9; *P. Oxy.* 2720, 2 (première moitié du Ier s.); 2961, 6; 2962-2969; *Sammelbuch*, 9296, 9; 9514, 9; les cordonniers (*P. Oxy.* 2767, 5); les commerçants: «Pétosiris... et Petermouthis..., tous deux marchands de lentilles

culier les collecteurs d'impôts [1]. Dès le III[e] s. avant notre ère, on voit des associés, tels Zénon et Criton, éventuellement Sostratos, agissant en μέτοχοι, mettant en commun leurs fonds à la disposition des fermiers proprement dits Démétrios et Hippocratès; ils prennent des risques, mais ils ont part aussi à une grande partie des bénéfices [2]. Un siècle plus tard: «Ont versé à la banque d'Hermouthis pour le quart des pécheurs de Memnoneia... Pamonthès fils de Téos et son associé mille huit cent drachmes, Παμώνθης... καὶ ὁ μέτοχος» (*P. Rein.* 125, 5). Ce sont des parallèles à *Lc.* v, 7: «Simon et les autres qui étaient dans la même barque... firent signe à leurs associés (μετόχοις; cf. ℣. 10: κοινωνοί) dans l'autre barque, afin qu'ils vinssent à leur aide». Ces hommes ne sont pas seulement unis dans le labeur de la pêche, ils ont mis leurs ressources en commun pour l'achat de la barque, du filet, affermer le droit de pêche sur le lac, et ils partagent les revenus

---

cuites de Memphis, reconnaissent avoir formé entre eux une association et une communauté à partir du mois de Kaisareios... Pétosiris ayant pris à ferme pour la même année, d'Isidoros et de ses deux associés fermiers de l'agoranomie et d'autres impôts de la vesce (ὀρβιοπωλιά) du nome Memphite» (*P. Bour.* 13, 2); «les Tisserands de Philadelphie, par l'intermédiaire de Triadelphos, ont payé à la caisse de Lucius... et associés, percepteurs... cent-seize drachmes» (*P. Philad.* 24, 4; *B.G.U.* 1591, 4; *P. Strasb.* 411, 5). Mais des paysans (ou des prêtres) se contentent parfois de désigner leurs compagnons par οἱ λοιποί (*P. Strasb.* 307. 2; cf. 449, 2; 462 *bis* 6).

[1] *P. Ryl.* 189, 1; 192, 5; *P. Mert.* 64, 3, *P. Osl.* 89, 14; 90, 8; 91, 6, 27; *P. Rein.* 135, 1: «Paniscos et les collecteurs associés»; les μέτοχοι πράκτορες (*P. Alex.* 16, 2, 11; 124, 4, p. 28; 464, 2, p. 29; *B.G.U.* 1584, 4, 17, 23; 1585, 5; 1586, 6; *P. Cornell*, 16, 3; 42, 3; *P. Fuad*, 66, 4; *P. Michig.* 384, 3; 385, 36; 386, 3; 387, 4; 390, 4; *P. Osl.* 116, 1; *P. Oxf.* 9, 5; *P. Princet.* 44, 3; 125, 3; *P. Strasb.* 199, 1; 357, 5; 365, 4; 411, 3; *P. Petaus*, 124, 3; *Sammelbuch*, 8982, 3; 8983, 3; 9124, 6; 9128, 4; 9142, 1: Πικῶς πράκτωρ καὶ μέτοχοι Ὧρος Ψεναμούνιος Πεκύσιος; 10778, 1; 10791, 1; 10960, 4, 9; *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, VI, 1970, p. 94: Μῶρος καὶ μέτοχοι πράκτορου στεφανικοῦ κώμης θεογονίδος Ἡρακλείδης etc.); les μέτοχοι σιτολόγοι (*P. Oxy.* 2840, 4 de 75 de notre ère; 2841, 5, de l'an 85; 2842, 4, de l'an 29; *P. Osl.* 28, 4; *P. Mert.* 16, 4; *P. Oxy.* 2185, 2; *P. Ross.-Georg.* v, 13, 5; *P. Mil.* 103, 11; 171, 3; 172, 4; 176, 2, 8; 245, 4; 246, 4; *P. Michig.* 391, 5; 392, 3; 393, 6; 394, 3; *P. Strasb.* 369, 4; 372, 4; 457, 5; *Sammelbuch*, 9087, 12; 9244, 5; 9378, 11; 9382 *a* 1; 9493, *a* 6; 9652, 3; *P. Lugd. Bat.* XI, 19, 4); les μέτοχοι ἐπιτηρηταί (*P. Fuad*, 64, 1; *P. Michig.* 224, 5604; *P. Osl.* 117, 5; *P. Lugd. Bat.* XVI, 37, 6; *Sammelbuch*, 9427, 3; 10206, 6; 10310, 1: Ἀπολλώνιος καὶ μέτοχοι ἐπιτηρηταὶ τέλους; 10339, 1; 10340, 1; 10425, 1; 10583, 1); les μέτοχοι ἀγορανόμοι (*P. Fuad*, 35, 17; de 48 ap. J.-C.; *P. Gies.* 28, 15; *Sammelbuch*, 10248, 26).

[2] Cf. U. WILCKEN, *Griechische Ostraca*, Leipzig-Berlin, 1899, pp. 544 sv. CL. PRÉAUX, *La Société grecque en Egypte au III[e] siècle avant notre ère*, dans *The Journal of Juristic Papyrology*, 1956, X, pp. 387 sv. Sur les compagnies fermières, cf. HARPER, *The Relation of ἀρχώνης, μέτοχοι and ἔγγυοι to Each Other, to the Gouvernment and to*

de la pêche en fonction de leurs apports respectifs [1]. Il faut donc concevoir Pierre et les premiers apôtres vivant non seulement en communauté, mais en association dans la firme «Simon et C^ie», si étroitement unis qu'ils ont été ensemble écouter Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain, qu'ils sont revenus ensemble à leur pêche, et ont, en plein accord, abandonné «leur filet» et leur entreprise pour suivre Jésus. Cette commune participation (μετοχή) constitue un assemblage parfait (cf. *Ps.* CXXII, 3: ἡ μετοχὴ αὐτῆς ἐπὶ τὸ αὐτό) et mieux: une affinité réciproque [2].

Le μέτοχος peut avoir en partage des biens matériels ou des réalités spirituelles [3]; l'accent est alors sur la semblable propriété, tels les baptisés qui sont κλήσεως ἐπουρανίου μέτοχοι (*Hébr.* III, 1), μετόχους γενηθέντας Πνεύματος ἁγίου (VI, 4), μέτοχοι γὰρ τοῦ Χριστοῦ γεγόναμεν (III, 14). Tous fils de Dieu (II, 9, 13), appartenant à la même famille (II, 11), frères du

---

the Tax Contract in Ptolemaic Egypt, dans *Aegyptus*, 1934, pp. 269–285; CL. PRÉAUX, *L'Economie royale des Lagides*, Bruxelles, 1939, pp. 450–459.

[1] Cf. Z. BIEVER, *Au bord du lac de Tibériade*, dans *Conférences de Saint-Etienne*, Paris, 1911, pp. 304 sv. La *Senne* coûte très cher, plus de six mille francs; le droit de pêche est encore plus élevé. A Nippur, la banque Murašû équipe cinq Juifs de cinq filets et doit recevoir en redevance «500 poissons de bonne qualité» dans un délai de vingt jours (cf. G. CARDASCIA, *Les Archives de Murašû*, Paris, 1951, p. 171; cf. pp. 136, 197).

[2] *II Cor.* VI, 14: μετοχή est parallèle à συμφώνησις (J. GNILKA, *II Cor. VI, 14–VII, 1 im Lichte der Qumranschriften und des Zwölf-Patriarchen-Testaments*, dans *Festschrift J. Schmid*, Regensburg, 1962, pp. 86–99; repris dans J. MURPHY O'CONNOR, *Paul and Qumran*, Londres, 1968, pp. 48–68; J. A. FITZMYER, *Essays on the Semitic Background of the N. T.*, Londres, 1971, pp. 205–217; B. GÄRTNER, *The Temple and the Community in Qumran and the N. T.*, Cambridge, 1965, pp. 49 sv.; R. J. MCKELVEY, *The New Temple*, Oxford, 1969, pp. 93 sv. Cf. PHILON, *Lois allég.* I, 22: «La participation de l'intelligible»; *P. Zén. Cair.* 59362: Philémon se disputant avec son beau-père à propos de leur part respective dans un verger (περὶ μετοχῆς τοῦ παραδείσου), leur cas est porté devant le stratège; *P. Dura*, 25, 6, 24: τὸν ἔχοντα τὸ λοιπὸν μέρος τῆς αὐτῆς ἀμπέλου μετοχῆς; P. M. MEYER (*Juristische Papyri*, Berlin, 1910, n. XI, 62): εἶναί τέ σε μάλιστα... ἄμοιρον παντελῶς πάσης μετοχῆς καὶ σχέσεως κληρονομίας; L. ROBERT (*Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 131): les étrangers de passage ont droit de participer à quelque libéralité, banquet, distribution d'huile etc., μετοχῆς δὲ καὶ τοῖς παρεπιδ [ημοῦσιν]; *P. Lond.* 941, 8; t. III, p. 119: κατὰ μετοχὴν τοῦ ἄλλου ἡμίσους τῶν ὅλων οἰκοπέδων.

[3] *Hébr.* XII, 8: «Si vous êtes élevés sans correction – dont tous ont leur part (ἧς μέτοχοι γεγόνασιν πάντες) – c'est donc que vous êtes des bâtards et non des fils». Epitaphe d'un Tèien: «Méli, qui avait en partage une parfaite piété, ὃς πάσης εὐσεβίας μέτοχος» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. II, 2). Epitaphe d'un jeune Juif qui repose dans la tombe «sans même avoir eu part au mariage, οὐδὲ γάμου μέτοχος» (*Corp. Inscr. Iud.* 1512, 3 = *Suppl. Ep. Gr.* I, 572).

Christ (II, 12), les chrétiens participent au sort du Christ, ont l'usage commun de ses richesses (VI, 4) et lui sont associés de la façon la plus étroite [1].

Cette nuance de partager intimement, d'assimiler, déjà suggérée par l'emploi du verbe μετέχω à propos de nourriture [2] ou d'un enseignement [3], se révèle dans sa synonymie avec le verbe κοινωνέω: «Puis donc que les enfants avaient en commun sang et chair (κεκοινώνηκεν), lui aussi pareillement participe (μετέσχεν) aux mêmes choses» [4]. Si *météchô* se dit d'une association de malfaiteurs [5], il s'emploie surtout de la participation aux honneurs et à une charge: «j'ai atteint l'âge de 68 ans et je dois être enrôlé parmi les membres de la Gérousia qui ont vécu le même âge, de façon à participer aux privilèges de la Gérousia» [6]. On a part enfin aux fonctions sacerdotales et cultuelles. Un décret de Delphes pour Télésagoros d'Abai prescrit: «qu'il ait accès (μετέχειν) à l'exercice de toute magistrature ou

---

[1] La Peshitta glose: «Nous sommes mélangés au Christ», et Chrysostome: «Nous ne faisons qu'un, lui et nous..., nous sommes consubstantiels au Christ (συνουσιώθημεν)»

[2] *Sag.* XVI, 3; *I Cor.* IX, 10; X, 30; *Hébr.* V, 13 (cf. PHILON, *Migr. Abr.* 29: «Cette race... qui n'a pas besoin d'une éducation enfantine comparable à un allaitement»; *De Josepho*, 196: le gouverneur donna l'ordre «d'inviter ces hommes à partager la table et le sel»). Autres acceptions: «qu'un étranger ne partage pas ta femme avec toi» (*Prov.* V, 17); «Les prêtres, négligeant les sacrifices, se hâtaient de prendre part dans la palestre aux exercices prohibés par la Loi» (*II Mac.* IV, 14); Jason «n'eut aucune place dans le tombeau de ses pères» (V, 10); Judas Macchabée ne mangeait que des herbes «pour ne pas contracter de souillures, πρὸς τὸ μὴ μετασχεῖν τοῦ μολυσμοῦ» (V, 27).

[3] *Sir.* LI, 28: μετάσχετε παιδείας; *Ep. Aristée*, 248: désirer que ses enfants aient la *sôphrosynè* en partage est un effet de la puissance divine; 264: «partager des principes de conduite»; PHILOSTRATE, *Gymn.* 14: «J'exposerai jusqu'à quel point la gymnastique participe de chacune de ces sciences (médecine et pédotribie)».

[4] *Hébr.* II, 14; cf. *Inscriptions de Magnésie*, XLIV, 17, 19: μετέχειν τᾶς τε θυσίας καὶ τοῦ ἀγῶνος... τοὺς κοινωνησοῦντας τᾶς τε θυσίας; *P. Oxy.* 1408, 26: εἰσὶ δὲ ὑποδεχομένων πολλοὶ τρόποι οἱ μὲν γὰρ κοινωνοῦντες τῶν ἀδικημάτων ὑποδέχονται, οἱ δὲ οὐ μετέχοντες μὲν κα[... – De la communauté de sang, on rapprochera *Hébr.* VII, 13: «Celui pour qui ces choses sont dites appartenait à une autre tribu, φυλῆς ἑτέρας μετέσχηκεν»; cf. Décret de Canope: μετέχειν δὲ καὶ τοὺς ἐκ τῆς πέμπτης φυλῆς τῶν Εὐεργετῶν θεῶν τῶν ἁγνειῶν (DITTENBERGER, *Or.* 56, 31 = *Sammelbuch*, 8858).

[5] *Inscriptions de Thasos*, 18, 3: «Si le dénonciateur (d'un mouvement insurrectionnel) est un membre du complot (τις τῶν μετεχόντων), il touchera la prime». Pour la participation à des travaux agricoles, cf. *P. Tebt.* 309, 20; *P. Cornell*, 15, 17; *P. Zén. Cair.* 59294, 16: 59474, 12.

[6] *P. Ryl.* 599, 11: ὡς τὸ μετέχειν τῶν τῆς γερουσίας τιμίων. Décret honorifique de Samothrace: «ayant part (μετέχοντα) à tous les autres privilèges dont jouissent (μετέχουσιν) les autres proxènes» (*Inscriptions de Thasos*, 169, 16–17, 21); *Ep. Aristée*, 224: «Tout le monde désire bien partager cet honneur»; *P. Oxy.* 2918, 16 «que je sois capable d'avoir part au privilège commun, τῆς κοινῆς φιλανθρωπίας μετασχεῖν».

de toute prêtrise, quelle qu'elle soit, à laquelle ont accès (μετέχουσι) les familles nobles de Delphes» (*Suppl. Ep. Gr.* II, 294, 11; premier tiers du Ier s. de notre ère). Epigramme de Sérénos: «C'est pour des libations et des sacrifices que nous sommes venus ici (à Philae), désireux d'y participer, δεόμενοι καὶ τούτων μετασχεῖν» (*Sammelbuch*, 8681, 8; IIe s.). A Imbros: «Que les *praktorès* participent aux affaires sacrées (μετέχειν τῶν ἱερῶν) comme tous les autres Imbriens» [1]. Cette acception sacrée est celle de *I Cor.* X, 17 où tous les chrétiens participent à un Pain unique: οἱ γὰρ πάντες ἐκ τοῦ ἑνὸς ἄρτου μετέχομεν (cf. *ν*. 16: κοινωνία), et de X, 21: on ne peut participer à la table du Seigneur et à la table des démons. On prend part en communiant avec d'autres [2].

---

[1] Institut F. Courby, *Nouveau Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. 21, 2; cf. Fl. Josèphe, *C. Ap.* I, 31: «Celui qui participe au sacerdoce, τὸν μετέχοντα τῆς ἱερωσύνης»; 232: «Aménophis semblait participer à la nature divine».

[2] Cf. la demande de participer à une distribution, dans les nombreuses références données à l'Index X des papyrus d'*Oxy.* t. 40, p. 132.

μετεωρίζομαι

Après avoir prescrit: «Ne vous mettez pas en quête de ce que vous mangerez ou de ce que vous boirez», Jésus ajoute καὶ μὴ μετεωρίζεσθε (*Lc.* XII, 29); la Vulgate a traduit littéralement *et nolite in sublime tolli.* Le sens ordinaire du verbe est, en effet, «être élevé, suspendu» physiquement [1]. Mais on ne voit pas quelle signification cette acception donnerait au texte qui exhorte à la confiance et condamne l'inquiétude.

En s'appuyant sur Thucydide VIII, 16, 2, qui désigne par μετεωρίζω

---

[1] *Mich.* IV, 1: «la montagne de la maison de Iahvé s'élèvera au-dessus des collines» (*niphal* de נשא); *Ez.* X, 16, 17, 19: les chérubins s'élèvent de dessus la terre (רום); PHILON, *Spec. leg.* III, 159: «hisser au sommet d'une potence»; *P. Oxy.* 904, 6: καθ' ἑκάστην ἡμέραν μετεωριζόμενον σχοινίοις καὶ πληγαῖς κατακοπτόμενον κατὰ τὸ σῶμα; cf. MÉNANDRE, *Dyscolos*, 395: «Si je le prends dans mes bras, une fois en l'air (μετέωρος), le voilà qui se cramponne des dents à une branche»; *Testament d'Abraham* A, II, 14. L'adjectif μετέωρος a le sens de «hauteur» (*Sir.* XXII, 18; XXXXVII, 14), «haute montagne» (*Ez.* XVII, 23), «colline élevée» (*Is.* XXX, 25; LVII, 7), «là-haut = le ciel» (*Jér.* XXXI, 37), la cime d'une ramure (*Is.* XVII, 6); «la tribune, ce lieu élevé» (PHILON, *In Flac.* 142); «la raison élève ses pensées vers les hauteurs» (*Ebr.* 128). Les ὀχετοὶ μετέωροι d'Aristote (*Constit. d'Athènes*, 50) sont des canalisations au sol à ciel ouvert (cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1958, p. 215, n. 134). «Le reste de la route était en altitude, l'air y était tout à fait sain» (DIODORE DE SICILE, XIX, 20, 2). En géométrie: ce qui est situé au dessus d'un plan (CH. MUGLER, *Dictionnaire historique de la Terminologie géométrique des Grecs*, Paris, 1959, pp. 290–291). E. Delebecque traduit: «ne soyez pas le jouet du vent» et observe que le verbe μετεωρίζεσθαι, «ainsi que l'adjectif μετέωρος, se dit au propre ou au figuré de la personne ou de la chose qui s'écarte de la terre pour s'élever dans les nuages ou s'avancer en haute mer: elle devient alors, comme le Socrate caricaturé par Aristophane qui n'a plus de terre sous les pieds, le jouet des vents ou, comme un navire ou une cité en péril, le jouet des flots. L'idée n'est donc pas celle de l'inquiétude... Elle est plutôt celle de l'agitation inutile... et davantage encore de *l'instabilité;* si l'expression n'était trop familière, on pourrait rendre le verbe par «perdre le nord»; le nord, c'est-à-dire Dieu, devant être la direction exclusive du voyage de la vie; et cette direction est donnée par la foi... Sans elle l'homme perd l'équilibre; il est désorienté, le jouet du vent» (*Evangile de Luc*, Paris, 1976, p. 83). En astronomie, les «météores» comprennent les divers phénomènes qui se passent entre le ciel et la terre, qui ont l'air ou l'atmosphère pour cause ou pour lieu (comètes, étoiles filantes, arc-en-ciel); le comparatif μετεωρότερος «de plus en plus haut» est fréquent, cf. GÉMINOS, *Introduction aux Phénomènes*, V, 31; XIII, 13.

le bateau poussé au large, on en a parfois conclu gratuitement que ce verbe pouvait signifier «agiter [par l'inquiétude]», ce qui n'est attesté nulle part ailleurs [1]. Par ailleurs, le sens moral d'exaltation orgueilleuse, être altier, prépondérant dans les Septante, ne convient pas ici [2].

M. J. Lagrange (*in Lc.* XII, 29) a eu raison de signaler le sens moral de μετέωρος qui de «être en haut, être suspendu» en est venu à signifier «être en suspens, anxieux». Il cite FL. JOSÈPHE, *Ant.* VIII, 218: la foule, excitée, est anxieuse de ce que le roi Roboam allait dire; *Guerre*, IV, 118: «Titus savait que beaucoup, cédant à des haines privées et à des inimitiés personnelles, dénonceraient des innocents, s'il recherchait lui-même les coupables. Il valait donc mieux laisser les coupables en suspens par la crainte, εἶναι μετέωρων ἐν φόβῳ» [3].

---

[1] Ce serait un *transitus de genere ad genus* de rapprocher μετεωρισμός (משבר): vague, lame, dans *Ps.* XLII, 8; LXXXVIII, 7; *Jon.* II, 4. Par ailleurs Agathocle «encouragea (μετεωρίζων) bien des personnes par des promesses» (DIODORE DE SICILE, XIX, 6, 6); mais cet historien emploie le verbe à propos de l'agitation révolutionnaire et des mouvements séditieux (XVII, 5, 2; 29, 3; cf. 72, 3: exalté par l'ivresse).

[2] *Ps.* CXXXI, 1; *Abd.* I, 4 (*hiphil* de גבה); *II Mac.* V, 17: «Antiochus s'exaltait en pensée»; VII, 34; POLYBE, III, 70, 1: «Sempronius, tout joyeux et exalté par le succès»; cf. μετέωρος: le hautain (*II Sam.* XXII, 28; *Is.* II, 12–13; XVIII, 2); se dit notamment d'un regard insolent (*Is.* V, 15; cf. *Sir.* XXIII, 4; XXVI, 9); EPICTÈTE, III, 24, 75: «Tu pourras retrouver la joie et aller la tête haute (μετέωρος πορεύῃ) à Athènes». La nuance péjorative de s'élever = se gonfler d'orgueil = être soulevé par la déraison = enflé au delà de ce qui est naturel, est constante dans PHILON, *Rer. div.* 71, 269; *Lois allég.* III, 186; *Post. C.* 115; *Spec. leg.* I, 44; *Vit. Mos.* I, 195; II, 139; *Ebr.* 93; cf. *Somn.* II, 16. L'*Anthologie Palatine*, IX, 528 attribue l'épigramme à «Palladas le superbe», où P. WALTZ voit à juste titre dans l'épithète péjorative μετέωρος l'équivalent d'ἀλαζών, et rejette l'exégèse de certains commentateurs «suspendu, donc incrédule» (*Sur quelques épigrammes «protreptiques»*, dans *R.E.G.* 1946–47, p. 209).

[3] On peut ajouter POLYBE, V, 18, 5: «leurs esprits étaient en suspens»; III, 107, 6: «des alliés hésitants dans leurs sentiments, τῶν δὲ συμμάχων πάντων μετεώρων ὄντων ταῖς διανοίαις». Dans les papyrus, τὰ μετέωρα signifie «les difficultés» (*P. Michig.* 476, 17; II[e] s. de notre ère; cf. *P. Köln*, 56, 14), les affaires pendantes, non terminées (479, 16; *P. Ryl.* 144, 10, de 38 de notre ère; *P. Brem.* 3, 6), litigieuses (*P. Michig.* 477, 36–37; *P. Brem.* 20, 13) notamment des contrats incomplets juridiquement ou dont les clauses sont discutées (*P. Oxy.* 238, 1, de 72 de notre ère; 1219, 5; *P. Fay.* 116, 12; de 104 ap. J.-C.). Dans *B.G.U.* 417, 4, 6, τὰ μετέωρα s'oppose à ἀμέριμνος (ligne 7; cf. MOULTON-MILLIGAN, *in h. v.*). C'est ainsi qu'en 280 av. J.-C., Samos rédige un décret pour les juges venus de Milet, Myndos et Halicarnasse «pour régler les contrats en litiges, ἐπὶ τὰ μετέωρα συμβόλαια» (*Suppl. Ep. Gr.* I, 363, 3 et 6); cf. DITTENBERGER, *Syl.* 364, 43. *P. Michig.* inv. 855, 12: πολλὰ μετεωρίζομαι = j'ai beaucoup d'affaires non finies jusqu'ici (édité par H. C. Youtie, dans *Z. P. E.* XXVII, 1977, p. 149).

Or le dénominatif μετεωρίζομαι est bien attesté en ce sens: Hérode, désignant ses successeurs, était très inquiet (μεμετεώριστο πολλά), étant donné leur rivalité et les espoirs qu'il avait donné à ses fils (Fl. Josèphe, *Ant.* xvi, 135). Au IIe s., Julius Clemens écrit à son frère Arrianus: «Tu sais que je suis inquiet (γινώσκων ὅτι μετεωρίζομαι) si tu ne m'écris pas fréquemment à propos de tes affaires» (*P. Michig.* 484, 5–6); «Je suis très inquiet et étonné par ceci» (*P. Lugd. Bat.* i, 13, 2). Au siècle suivant, Appia exhorte sa mère Sérapias: «Ne sois pas en peine, nous allons bien, Κυρία, μὴ μετεωρίζου, καλῶς διάγομεν». On peut donc traduire *Lc.* xii, 29 en toute certitude: «ne soyez pas anxieux» [1]. Ce n'est plus une *crux interpretum.*

[1] La *Vieille Latine* avait bien compris: *nolite solliciti esse;* de même la Peshitta. Sur les autres versions anciennes, cf. J. Molitor, *Zur Übersetzung von μετεωρίζεσθε Lk 12, 29,* dans *Biblische Zeitschrift,* 1966, pp. 107–108.

μετριοπαθέω

Selon *Hébr.* v, 2, le grand prêtre doit être capable de ressentir une commisération naturelle pour les ignorants et les égarés, μετριοπαθεῖν δυνάμενος. C'est du moins le sens que suggère le contexte insistant sûr le réalisme de l'humanité de Jésus, en tout semblable à ses frères, et qui a appris la miséricorde par l'expérience de la faiblesse humaine. Mais d'après l'étymologie (πάσχειν μετρίως ou κατὰ τὸ μέτρον), l'*hapax* biblique μετριοπαθέω, ignoré des papyrus et des inscriptions, et qui est un terme d'école philosophique, a le sens de «pâtir modérément, avec mesure», comme il appert de la *Lettre d'Aristée*, 256: la philosophie demande «d'accomplir comme il faut le devoir du moment, en restant dans la mesure (μετριοπαθῆ)».

Au dire d'Aristote (selon DIOGÈNE LAERCE, v, 31; PLUTARQUE, *De Vit. et poes. Hom.* 135), suivi par les stoïciens, la μετριοπάθεια «patience, fille de modération» (PLUTARQUE, *Amour fraternel*, 18), est une vertu du juste milieu entre l'indifférence ou l'insensibilité (ἀπάθεια) et une réaction extrême, l'hypersensibilité, une exaltation désordonnée, ἀμετρία τῶν παθῶν. Le sage ne doit être ni facilement affecté (παθητικός), ni apathique (ἀπάθης), mais μετριοπάθης (cf. PLUTARQUE, *De la Vertu éthique*, 12; *Consol. Apoll.* 3 et 22; *Ira cohib.* 458 *c; Frat. am.* 489 *c*), éloigné des excès [1]. Vertu éminemment philonienne: «Les leçons excellentes et profitables de la raison... ni convulsions sans mesure... ni impassibilité... préférer le juste milieu plutôt que les extrêmes, s'efforcer à la modération dans les sentiments (μετριοπαθεῖν)» (*Abr.* 257); «A mes yeux, la pudeur, la vérité, la modération dans les passions (μετριοπάθεια), la modestie et l'innocence ont du poids...; ce sont des ennemis que l'impudeur, le mensonge, les excès de la passion (ἡ ἀμετρία τῶν παθῶν), l'orgueil, la méchanceté» (*Virt.* 195); «Moïse pense qu'il faut retrancher et supprimer de l'âme toute la partie irascible, car ce qu'il préfère, ce n'est pas la modération dans les passions (οὐ μετριοπάθειαν), mais l'absence totale des passions» (*Lois allég.* III, 129); «Aaron s'exerce à la modération dans les passions» (*ibid.* 132); «Celui qui est parfait ne pense

[1] Comparer l'attitude du médecin selon Hippocrate: «se mettre en avant et se prodiguer excite le mépris, quand même ce serait tout à fait utile» (*Du Médecin*, 1). Chez Plutarque, la *métriopathéia*, souvent associée à la πραότης, est surtout une bonne disposition du caractère, cf. *De sera num. vind.* 551 *c; Adv. Col.* 1119 *c.*

à rien de petit et de bas; ce n'est pas modérer les passions qu'il veut (οὐδὲ μετριοπαθεῖν βούλεται); il va bien au-delà, car il a retranché absolument les passions absolument partout» (*ibid.* 134); «Athlète de l'infortune... j'ai été traité comme un captif, j'ai vécu à l'étranger, j'ai servi contre salaire, j'ai plié à la volonté d'autrui, j'ai été menacé jusqu'à ma vie... j'ai subi personnellement mille maux insupportables. A travers tout cela, j'ai appris à modérer mes sentiments (ἐφ' οἷς παιδευθεὶς μετριοπαθεῖν) et je n'ai pas fléchi» (*De Josepho*, 26).

En fonction de ces textes, certains commentateurs entendent *Hébr.* v, 2: «qui peut refreiner sa colère contre les ignorants et les égarés» [1]. A l'inverse de Moïse qui s'était livré sans contrôle au courroux suscité par le péché (*Ex.* xxxii, 19), le grand prêtre devrait être d'une clémence sans faiblesse, sans excessive indulgence... Mais cette juste mesure, cette équité ne répond nullement au paroxysme, à la «démesure» des souffrances que le Christ a endurées à Gethsémani (*Hébr.* v, 7–8) ni au fait qu'il a appris la compassion pour ses frères en humanité par le fait même qu'il était lui-même enveloppé de faiblesse (v, 2). De surcroît, Philon faisait de la μετριοπάθεια une vertu des progressants (tel Aaron), alors que l'ἀπάθεια est celle de ceux qui ont atteint la perfection, comme Moïse (*Lois allég.* iii, 144); or il est impossible de diminuer en rien la τελείωσις du grand prêtre de la Nouvelle Alliance, tellement affirmée par *Hébr.*, et dont l'une des composantes majeures est la miséricorde.

Il semble donc préférable de considérer μετριοπαθέω dans le vocabulaire de cette épître comme synonyme de συμπαθέω (*Hébr.* iv, 5) associé aux sentiments de magnanimité [2], d'ἐπιείκεια [3], de πραότης [4]. Ces nuances de bonté, douceur, patience suggèrent que la *métriopathéia* du Christ n'est plus à comprendre en fonction du vocabulaire stoïcien traditionnel, ni

---

[1] E. J. Yarnold, *Μετριοπαθεῖν apud Hebr. V, 2*, dans *Verbum Domini*, 1960, pp. 149–155.

[2] Comme Vespasien et Titus se montrèrent longanimes à l'égard des Juifs (Fl. Josèphe, *Ant.* xii, 128: μεγαλοφροσύνη).

[3] Philon, *Spec. leg.* iii, 96: «Les hommes les plus conciliants et les moins passionnés».

[4] Plutarque, *De frat. amore*, 18; cf. *De coh. ira*, 10; *Publicola* vi, 5–6; Brutus ayant commandé l'exécution de ses deux fils et y assistant sans donner aucun signe d'émotion, R. Flacellière commente: «Plutarque, employant la terminologie philosophique, se demande si c'est un cas d'ἀπάθεια (domination de la raison sur la sensibilité), ou d'ἀναλγησία (insensibilité provoquée par la violence du courroux), et remarque qu'aucune de ces deux dispositions ne convient normalement à un homme, l'une étant le fait des dieux et l'autre des bêtes sauvages» (Plutarque, *Vies*, ii, Paris, 1961, p. 56).

même – comme il arrive souvent dans les composés – selon l'étymologie originelle. On comprendra que la commisération est innée à la nature du prêtre. Faible lui-même (v, 2), il se met au niveau des pécheurs (*Gal.* vi, 1); sa *mesure* dans la compassion est interne, c'est celle de l'expérience de sa propre ἀσθένεια (*Hébr.* iv, 15; v, 2; cf. *Mt.* xxvi, 41), hormis le péché; cette innocence le rendant plus miséricordieux encore [1].

[1] J. Roloff, *Der mitleidende Hohepriester. Zur Frage nach der Bedeutung des irdischen Jesus Christus in Historie und Theologie* (Festschrift H. Conzelmann), Tübingen, 1975, pp. 143–166.

μίσθωμα

Act. XXVIII, 30, ἐνέμεινεν δὲ διετίαν ὅλην ἐν ἰδίῳ μισθώματι: Durant son séjour à Rome, Paul habita deux années entières dans le logement qu'il avait loué. C'est du moins ainsi que traduisent la plupart des commentateurs, comprenant μίσθωμα d'après le contexte au sens d'«habitation louée»: l'Apôtre habitait «dans son domicile particulier», où il recevait visiteurs et amis.

Mais μίσθωμα, ignoré des papyrus, n'a jamais ce sens. Il désigne toujours le prix convenu, le salaire. Par exemple: «Il incombait aux Delphiens de fournir le quart du prix (convenu) de la reconstruction du temple» [1]; interdiction de «porter au Temple le salaire d'une prostituée, μίσθωμα πόρνης» (PHILON, *Spec. leg.* I, 280; cf. 104; Macho, dans ATHÉNÉE, XIII, 581 *a*); Lampon, le greffier vénal, «avait touché son maudit salaire (μισθόν) ou pour mieux dire, son pot de vin (τὸ μίσθωμα)» (PHILON, *In Flac.* 134). De même dans les inscriptions du IV-III[e] s. avant notre ère. A Amorgos, dans un contrat de location des domaines de Zeus Téménitès, «le preneur fournira aux administrateurs du sanctuaire des cautions sûres... et paiera le loyer chaque année au mois Thargélion» [2]. A Naxos, dans une hypothèque sur des biens de mineurs, le locataire s'est engagé à verser chaque année et jusqu'à la majorité des enfants une rente de 400 drachmes pour garantir un capital de 3500 drachmes: «Borne des terrains, de la maison et du toit de tuiles hypothéqués au profit des enfants mineurs d'Epiphron, pour un capital de 3500 drachmes et un loyer annuel de 400 drachmes» [3].

L'intérêt de ces données épigraphiques est d'attester l'emploi fréquent de *misthôma* dans les contrats de louage de biens immeubles. Par la *locatio-conductio*, une personne promet à une autre de lui fournir la jouissance d'une chose, moyennant un prix fixé, que s'engage à lui verser l'autre partie.

---

[1] HÉRODOTE, II, 180: τεταρτημόριον τοῦ μισθώματος; ISOCRATE, *Aréop.* VII, 29: «Ils adjugeaient à bas prix les cérémonies les plus sacrées»: DÉMOSTHÈNE, *Ambas.* 125; ARISTOTE, *Const. Ath.* 47, 2: «μισθοῦσι δὲ τὰ μισθώματα πάντα, les dix Vendeurs *pôlètes*) font toutes les adjudications de l'Etat».

[2] J. POUILLOUX, *Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1960, n. 35, 4: καὶ τὸ μίσθωμα ἀποδώσει ἐμ μηνὶ θαργηλιῶνι.

[3] INSTITUT F. COURBY, *Nouveau choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. 25, D, 7: τῶν μισθωμάτων τετρακοσίων δραχμῶν τοῦ ἐνιαυτοῦ ἑκάστου. Cf. Décret d'Athènes relatif au culte de Poseidon et d'Erechtheus: ἀναλίσκεν δ' ὅ τι γίγνεται ἐκ τῶν μισθωμάτων (F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées des Cités grecques*, Paris, 1969, n. 31, 9); DITTENBERGER, *Syl.* 204, 67; 271, 28; 1024, 38; 1106, 14; 1200, 15: ὑποτελεῖ δὲ μίσθωμα Νικήρατος Κτησιφῶντι καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν ἀργυρίου δραχμὰς πεντακοσίας ἀτελεῖς.. – On

C'est ainsi que la Vulgate a compris *Act.* XXVIII, 30: *in suo conducto* [1], et l'on verra en cet usage de μίσθωμα un latinisme. On peut, certes, traduire ἐν ἰδίῳ μισθώματι: «à ses propres frais» [2]; mais il semble préférable de donner à ce substantif l'acception de nos agences de tourisme où la «location» est l'action de prendre en louage; donc dans l'appartement ou le logis que Paul avait personnellement loué [3].

---

sait que μισθός, aux acceptions les plus variées (rétribution pour un travail fourni; prestation, honoraires, gratification d'une profession libérale; salaire; cf. PLATON, *Républ.* I, 345 *e*–347 *d*; II 371 *e*; récompense, prix, cf. les Evangiles; ED. WILL, *Notes sur μισθός*, dans *Le Monde grec. Hommages à Cl. Préaux*, Bruxelles, 1975, pp. 426–438), se dit aussi du loyer d'un immeuble (DITTENBERGER, *Syl.* 145, 22–23; 975, 40–42), c'est le droit perçu sur un logement (F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrés des Cités grecques*, Paris, 1969, n. 78). Non seulement, il procède d'un accord de caractère contractuel, mais c'est un terme de fiscalité. Cf. les cavaliers et hoplites astreints à verser à Apollon une taxe sur leur *misthos*, objet d'une retenue à la source par le toxarque, *IG*, I² 79.

[1] Il est notable que J. J. Wettstein – outre une référence erronée à Philon (ἐν μισθώματι οἰκεῖν) – cite presque exclusivement des latins; SÉNÈQUE, *Bienfaits*, VII, 5, 2: «J'ai loué ta maison (*conduxi domum a te*). En celle-ci quelque chose est à toi, quelque chose est à moi. L'édifice t'appartient, l'usage de ton édifice m'appartient... Dans le fonds à moi loué (*conductum meum*), tout propriétaire que tu sois, tu ne pénétreras pas»; MARTIAL, *Epigr.* XI, 83: «Personne n'habite gratuitement chez toi, s'il n'est riche et sans enfants. Personne, Sosibianus, ne loue sa maison plus cher que toi»; JUVÉNAL, *Sat.* III, 235: «Tu te procureras... une très agréable maison pour le prix que te coûte à Rome la location annuelle d'un obscur taudis (*quanti nunc tenebras unum conducis in annum*)»; SUÉTONE, *Vitellius*, 7: Vitellius «reléguant dans un appartement loué sa femme et ses enfants qu'il laissait à Rome, mit en location pour le reste de l'année sa propre maison». Cf. THÉOPHRASTE, XXIII, 9: «καὶ ἐν μισθωτῇ οἰκίᾳ οἰκῶν, bien qu'il ne soit que le locataire de la maison qu'il habite».

[2] Cf. E. HAENCHEN, *Die Apostelgeschichte*[10], Göttingen, 1956, p. 658, qui rapproche *Act.* XXVIII, 16: μένειν καθ' ἑαυτόν; XXVIII, 23: ἦλθον πρὸς αὐτὸν εἰς τὴν ξενίαν. Complétant les données, fournies par H. J. CADBURY (*Lexical Notes on Luke-Acts, III: Luke's Interest in Lodging*, dans *JBL*, XLV, 1926, pp. 319 sv.), mentionnant cette traduction par Ephrem au IV[e] s., E. HANSACK (*«Er lebte... von seinem eigenen Einkommen, Apg. XXVIII, 30*, dans *Biblische Zeitschrift*, 1975, pp. 249–253) cite quelques attestations très mineures (une Vie de Chrysostome par Georges Alexandrinus au VIII[e] s., sa traduction en slave au IX[e]-X[e] s., sa recomposition par Syméon Métaphraste au X[e] s. ...), et il conclut que l'Apôtre vécut à Rome avec les ressources que lui procurait le travail de ses mains.

[3] E. Jacquier commente μίσθωμα: «salaire dont on se sert pour louer, ou qui est loué au moyen d'un salaire. Paul avait loué un domicile, soit au moyen de l'argent gagné par son travail particulier, soit au moyen de l'argent qu'il avait reçu des Philippiens, IV, 10, 14, 18. D'après la version arménienne du Commentaire de saint Ephrem sur les Actes, l'argent de la location provenait de la vente qu'avait faite Paul de son manteau et de ses livres» (*Actes des Apôtres*, Paris, 1926, p. 761).

μορφή

Courant dans le grec classique et hellénistique, avec un large éventail de significations: «stature, forme, condition, trait, apparence extérieure, reproduction», μορφή est relativement peu usité dans la Bible. Gédéon demande à Zébakh et à Salmounna: «Comment étaient les hommes que vous avez tués au Thabor? Ils dirent: ils étaient comme toi, chacun d'eux avait la mine (תֹּ֣אַר) des fils de roi, ὡς εἶδος μορφῆς υἱῶν βασιλέων» (*Juges*, VIII, 18). Eliphaz ne reconnaît pas les traits (תְּמוּנָה; représentation d'un individu ou d'un objet) du personnage qui se trouve devant lui, οὐκ ἦν μορφὴ πρὸ ὀφθαλμῶν μου (*Job*, IV, 6; cf. *Sag.* XVIII, 1). Il s'agit de belle apparence, d'un aspect séduisant, de traits charmants dans maints textes sacrés et profanes [1].

Depuis *Is.* XLIV, 13, où le sculpteur des idoles leur donne une forme humaine (ὡς μορφὴν ἀνδρός), cette acception de structure, de forme distinctive ou caractéristique (DENYS D'HALICARNASSE, *Démosth.* 50 et 54; HÉRACLITE, *Allégories d'Homère*, LXV, 2) s'applique spécialement à l'homme, notamment chez Philon: «Le corps a été créé du fait que l'artiste prit une motte et en façonna une forme humaine» (*Opif.* 135; *Migr. Abr.* 3); «Quand la femme eut été façonnée à son tour, l'homme vit une figure sœur (εἶδος) et une forme parente (συγγενῆ μορφήν), il se réjouit» [2]. Mais μορφή se dit

---

[1] *Tob.* I, 13; *Dan.* I, 9, 15; (*Théod.* IV, 36; V, 6; דיו); PINDARE, *Olymp.* VI, 76; IX, 65; *Ném.* III, 19; XI, 13; PLUTARQUE, *Sur l'E de Delphes*, 18: «notre extérieur (εἶδος), notre figure (μορφή) et notre pensée ne restent jamais identiques»; Inscription d'Epidaure de 320 av. J.-C., νεανίσκον εὐπρεπῆ τὰμ μορφάν (DITTENBERGER, *Syl.* 1168, 119); en 161, Ptolémée demande à Sarapion: ἀνδαποδῶ σοί χάρειν καὶ μορφὴν πρὸς τὸν βασιλέα (*UPZ*, 53, 30), formule répétée *ibid.* 33, 9; 34, 6; 35, 13, 29; 36, 11, 24; 52, 26 (cf. P. M. FRASER, *Two Studies on the Cult of Sarapis in the Hellenistic World*, dans *Opuscula Atheniensia* III, Lund, 1960, p. 41). Cf. les textes dans C. SPICQ, *Note sur ΜΟΡΦΗ dans les Papyrus et quelques inscriptions*, dans *R.B.* 1973, pp. 38 sv. Dans le grec classique «μορφή signifie 'forme' en tant que cette forme dessine un tout en principe harmonieux... Le mot peut équivaloir à 'beauté'» (P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la Langue grecque*, Paris, 1974, p. 174, qui cite SANDOZ, *Les noms grecs de la forme*, thèse de Neuchâtel, 1971, pp. 55–68, 107–119).

[2] *Opif.* 151; Dieu n'a pas la forme humaine (οὐ ἀνθρωπόμορφος, *Mut. nom.* 54; *Congr.* 115; *Conf. ling.* 135). Au buisson ardent, «au milieu de la flamme, s'éleva une forme extrêmement belle (μορφή) qui ne ressemblait à aucun objet visible, une image d'appa-

spécialement de la forme *représentée* dans une image ou une sculpture: «Gaius remplissait les synagogues d'images (εἰκόνων) et de statues à sa propre effigie (τῆς ἰδίας μορφῆς)» (*Leg. G.* 436; cf. FL. JOSÈPHE, *Vie*, 65); «Ce sanctuaire... n'a jamais admis de figure travaillée de main d'homme» (*ibid.* 290); «les boucliers dorés ne portaient ni figure ni rien d'autre d'interdit» (*ibid.* 299). Cette acception est constante dans les épigrammes, notamment celles de l'Anthologie palatine: «c'est un dieu qui a coulé ce métal à la ressemblance de sa forme corporelle» (II, 314: εἰδεῖ μορφῆς; I, 34; cf. 36, 50; XI, 412); «Peintre, tu ne captes que les formes, mais la voix tu ne peux la saisir» (XI, 433). D'où: trait, maintien: «L'image de ses traits (εἰκόνα μορφῆς) qu'autrefois l'audacieux Eros avait gravée dans le fond brûlant de ton cœur» (V, 274; cf. MOSCHOS, *Europe*, II, 10: la femme «avait les traits d'une étrangère»; EURIPIDE, dans STOBÉE, *Flor.* XXXIV, 33; t. V, p. 836); «Tout dans ses traits (μορφή) inspirait la vénération»[1]. De là, l'aspect (V, 260; cf. VI, 43), le physique d'une personne[2], le portrait: «Messager de Zeus, Callistrate t'a offert ce portrait de lui» (XIII, 2; cf. 24; cf. PLUTARQUE, *Agésilas*, II, 4: Nous n'avons aucun portrait de lui, τῆς δὲ μορφῆς εἰκόνα οὐκ ἔχομεν), souvent avec une valeur esthétique[3], et c'est en ce sens

---

rence vraiment divine... une forme qu'on eut prise pour image de l'être (εἰκόνα τοῦ ὄντος)» (*Vit. Mos.* I, 66); *Leg. G.* 211: les Juifs portent leurs lois dans leur âme comme des statues divines, dont ils contemplent les contours et les formes, τύπους καὶ μορφάς (*Spec. leg.* I, 47); cf. *IV Mac.* XV, 4: «Nous imprimons merveilleusement dans l'enfant comme dans une figurine la ressemblance de notre âme et de notre corps, ψυχῆς τε καὶ μορφῆς ὁμοιότητα»; *Oracles Sibyl.* III, 8: «Hommes qui avez une forme façonnée par Dieu à son image, ἔχοντες ἐν εἰκόνι μορφήν»; LUCIEN, *Déesse Syr.* 14: «Dercéto a la forme d'un poisson, μορφὴν ἰχθύος»; HYGIN, *Astron.* 30, *ibi figuram piscium forma mutasse*. Les vertus de Caton et de Phocion ont «le même aspect» (PLUTARQUE, *Phocion*, III, 8).

[1] *Anth. Palat.* II, 324; cf. VI, 20. DENYS D'HALICARNASSE, *Dinarque*, 8, l'habitant de la campagne diffère de celui des villes, non par la forme du corps, mais par son maintien (τῆς μορφῆς). Sur les nuances de prestance ou de taille, cf. *Anth. Palat.* II, 88; XV, 9.

[2] Le physique d'Ulysse que personne ne reconnaît, mais que son chien discerne (XI, 77); cf. POLYBE, IV, 21, 2: «nous différons les uns des autres par le physique (μορφαῖς)»; *P. Oxy.* 3008, 8 sv., διαφορὰ δὲ φαινομένη τούτων οὐκ ἔστιν οὔτε σχήματος οὔτε χρώματος οὔτε μεγέθους οὔτε μορφῆς (III^e s.).

[3] «Outre mon élégance d'autrefois (ἐπὶ μορφῇ τῇ πρίν), je possède maintenant un éclat encore plus vif» (I, 13); «N'est-ce pas ta beauté (μορφή) qui t'a sauvée en blessant le cœur de Néoptolème» (II, 102); «L'enfant... avait reçu nom et beauté d'Eros lui-même» (VII, 628); «Sur le visage d'Ajax, on voyait briller le charme de la beauté paternelle» (II, 272; cf. 280, 285; V, 15, 139, 154; VI, 18, 200, 354); cf. XÉNOPHON, *Oecon.* VI, 16: «j'ai cru comprendre que certains sous un bel aspect physique cachaient

qu'Antiochus Ier de Commagène se fait «représenter» au milieu du Ier s. avant notre ère [1].

Dans les inscriptions tombales, il est courant d'employer *morphè* pour désigner la «forme» antérieure ou actuelle du défunt, l'une ne correspondant pas à l'autre. A la fin de la haute époque impériale, l'épitaphe d'un esclave noir d'Antinoopolis oppose ψυχή et μορφή: «Mon âme a embelli la noirceur de mon apparence...; dans la tombe j'ai tout caché, le sentiment et la forme qui me revêtait auparavant» [2]; «Ses fils ont dressé l'effigie de leur noble père, avec un corps de pierre (μορφήεντα λίθου) en signe de reconnaissance» [3].

Bien que μορφή soit souvent très proche de εἰκών [4], et tardivement en

---

des âmes tout à fait perverses»; *Sammelbuch*, 8363, 1 (= A. et E. BERNAND, *Les Inscriptions... du Colosse de Memnon*, Paris, 1960, n. 30, 3): «Tu es charmé par l'aimable beauté de notre reine»; Ps. THÉOCRITE, *Le jeune Bouvier*, XX, 14: «Eunica faisait de grands embarras à cause de sa beauté (τᾷ μορφᾷ)»; *L'amant*, XXIII, 2 et 14; BION, *Chant funèbre en l'honneur d'Adonis*, I, 31: «Avec Adonis, ses attraits (ἁ μορφά) ont péri»; *Fragment des Bucoliques*, XI, 5: «Eros, doué d'une âme n'a rien de pareil à sa beauté (μορφᾷ)»; XII, 1; APOLLODORE, *Bibl.* I, 4, 3: Héra était jalouse de la beauté de Sidé. Cette acception de forme gracieuse est fréquente dans les inscriptions, cf. C. SPICQ, *l. c.*, pp. 41 sv.

[1] DITTENBERGER, *Or.* 383, 27; réédité dans les *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, n. 1 et 52; H. WALDMANN, *Die kommagenischen Kultreformen*, Leiden, 1973, pp. 17 sv.; J. WALDIS, *Sprache und Stil der großen griechischen Inschrift vom Nemrud-Dagh*, Heidelberg, 1920, pp. 64–65.

[2] *Sammelbuch*, 8071, 10 (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. XXVI, 10); cf. BION, *Epithalame d'Achille*, III, 7; PHILON (*Aet. mundi*, 5) cite Euripide (*Fragm.* 839): «rien ne meurt de ce qui existe; mais, se dispersant ici et là, l'être offre aux yeux une forme nouvelle»; *ibid.* 79: «la destruction se produit par la suppression de la qualité dominante; pour la cire, quand on la change de forme ou quand on la lisse à l'extrême pour qu'elle ne présente même pas les traces d'une figure nouvelle, τύπον μορφῆς». Comparer ENÉE LE TACTICIEN, XL, 4, pour défendre leur cité, les habitants de Sinope faisaient revêtir par des corps féminins une apparence masculine, τῶν γυναικῶν... σώματα μορφώσαντες... ὡς ἐξ ἄνδρας.

[3] *IG*, III, 716. Dédicace du IIIe s. av. J.-C., dans *Suppl. Ep. Gr.* II, 355 (réédité par G. KLAFFENBACH, *Inscriptiones graecae*, IX, 1, n. 51, 5); au IIe s., *Inscriptions de Didymes*, CXVIII, 8; au IIe-Ier s., une stèle de Panticapée: μορφὰν δ' ἐν πέτρᾳ λεύσσει σέω (W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, I, n. 1989, 13; rééditée dans *Corpus Inscriptionum Regni Bosporani*, Moscou, 1965, n. 130); G. MIHAILOV, *Inscriptiones graecae in Bulgaria repertae*, Serdicae, 1964, n. 1611, 2; B. D. MERITT, *Corinth VIII, 1: Greek Inscriptions*, Cambridge, Mass. 1931, n. 89, 1–2: τίς μορφὴν τῇ δ' ἐνέγλυψε λίθῳ; μορφὴν λαοτόμος μὲν ἐῇ μειμήσατο τέχνῃ; KAIBEL, *Epigrammata*, n. 1118.

[4] PLUTARQUE, *Vie de Périclès*, 31, 3; en représentant le combat des Amazones, «Phidias avait ciselé une figure à sa ressemblance (μορφήν)... et il avait mis une très belle image (εἰκόνα) de Périclès»; *Corp. Hermet.* I, 12: «L'homme était très beau,

devienne même synonyme dans la Gnose [1], les textes cités interdisent de les identifier comme le confirme cette inscription de Laodicée qui distingue les deux termes: «Δοκτικίου μορφῆς μὲν ἔχωι τύπον· εἰκόνα δ αὖτε θεσπεσίης ἀρετῆς φορέει στόμα φῶτος ἑκάστου – De Docticius j'ai (ici) la représentation de son corps; mais l'image de sa vertu divine, c'est la bouche de chaque homme qui la porte» [2]. On doit en tenir compte dans la traduction de *Philip.* II, 6–7: ὃς ἐν μορφῇ θεοῦ... μορφὴν δούλου λαβών que la *Bible de Jérusalem* rend correctement: «Lui, de condition divine... prenant la condition d'esclave» [3]. C'est un propre de la *morphè* de se modifier, d'apparaître changée, de revêtir des traits nouveaux [4], tel le Seigneur ressuscité appa-

---

reproduisant l'image de son Père (εἰκόνα); car c'est véritablement de sa propre forme (τῆς ἰδίας μορφῆς) que Dieu devint amoureux». Une épigramme funéraire évoquant le corps de deux jeunes gens (ἡλικίην μορφὴν δοιὴν γενόμεσθα) signale que deux images (εἰκόνας) sont placées près de leur tombe (G. MIHAILOV, *op. c.*, n. 1611, 12. Cf. *Rom.* VIII, 29: συμμόρφους τῆς εἰκόνος τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ; *II Cor.* III, 18: τὴν αὐτὴν εἰκόνα μεταμορφούμεθα (C. SPICQ, *Théologie morale du Nouveau Testament*, Paris, 1965, II, p. 741, n. 2–3).

[1] Cf. J. JERVELL, *Imago Dei*, Göttingen, 1960, pp. 167, 204, 230. Mais dans la rhétorique aristotélicienne, εἰκών voulait dire «comparaison»: «ἔστι δὲ καὶ ἡ εἰκὼν μεταφορά, la comparaison est aussi une métaphore... La comparaison est utile même en prose... Un exemple de comparaison est celle qu'Androtion décocha à Idrieus» (ARISTOTE, *Rhét.* III, 4; 1406 *b*).

[2] *MAMA*, VI, 14, 1, rééditée et traduite par L. Robert (*Les Inscriptions*, dans J. DES GAGNIERS, *Laodicée du Lycos. Le Nymphée*, Québec-Paris, 1969, p. 339), qui édite également une épigramme hellénistique de Chios (KAIBEL, *Epigr.* 866) émanant des presbyteroi pour un personnage, ἄρξαντα τοῦ πρεσβυτικοῦ. Il est dit de la κλεινὰ πρεσβυτέρων ξύνοδος, au vers 3: εἰκόν' ἀναστήσασα σέθεν, μορφᾶς τύπον ἔμπνουν.

[3] Texte cité au III[e] s. dans le *P. Egerton*, 3 (H. I. BELL, T. C. SKEAT, *Fragments of an Unknown Gospel*, Londres, 1935, II, 84). Excellente analyse de P. HENRY, *Kénose*, dans *D.B.S.* V, 18 sv. Cf. la brillante condition des orateurs, DENYS D'HALICARNASSE, *Prooimion*, 1.

[4] *Rom.* XII, 2: μεταμορφοῦσθε; *II Cor.* III, 18: μεταμορφούμεθα (cf. G. TERRIEN, *Le Discernement dans les Ecrits pauliniens*, Paris, 1973, pp. 141 sv.); cf. Platon: «Une longue durée s'entend à changer le nom, la forme (μορφήν), la nature, la fortune» (dans *Anth. Palat.* IX, 51). Poséidon accorde à Périclyménos de pouvoir changer son aspect, μεταβάλλειν τὰς μορφάς (APOLLODORE, *Bibl.* I, 9, 9; cf. II, 1, 3; 5, 11; 7, 3; III, 4, 3; 5, 6). L'eau sait prendre les formes les plus variées (HÉRACLITE, *Allégories d'Homère*, XXII, 3). Athéna emprunte les apparences de Mentor (*ibid.* LXIII, 8). Caligula se déguisait, changeant «la substance d'un seul corps en de multiples formes» (PHILON, *Leg. G.* 80). Il n'y a que pour la *morphè théou* qu'il ne se fait pas de contrefaçons, à l'instar de la monnaie (*ibid.* 110). Le français «forme» se définit: «aspect variable que revêt une chose dont la nature demeure inchangée» (P. ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 1963, III, p. 106).

raissant aux disciples d'Emmaüs, ἐν ἑτέρᾳ μορφῇ [1]. Il avait un nouveau mode d'être et de se présenter, analogue à celui de la transfiguration (μεταμορφοῦσθαι, *Mt.* XVII, 2), et c'est pourquoi la *morphè* sera signalée dans l'épiphanie des êtres célestes, bien différente, mais non sans rapport avec les formes terrestres [2].

Cette modification de la *morphè* est à rapprocher d'une part du thème de «la descente et de la remontée», par conséquent de la double *morphè* de *Philip.* II, 6–7 (μορφὴ θεοῦ, μορφὴ δούλου) – qui ne doit rien au mythe gnostique du Rédempteur, qui n'était pas encore inventé –, d'autre part de la constante signification de ce terme dans les papyrus magiques. Alors que la foi chrétienne affirme que Dieu est invisible et qu'aucun humain ne l'a vu et ne peut le voir (*Jo.* I, 18; VI, 46; *I Jo.* IV, 12; *Rom.* I, 20; *I Tim.* I, 17; VI, 16), les magiciens invoquent la divinité comme ayant une «forme» [3] et la supplient d'apparaître sous sa «vraie forme» [4]. C'est une faveur insigne,

---

[1] *Mc.* XVI, 12. L'extérieur de Jésus avait bien changé, puisque les disciples le prennent pour un quelconque voyageur, les Apôtres pour un fantôme, et Marie-Madeleine pense avoir affaire au jardinier. Les Apocryphes multiplieront ces métamorphoses: ἔβλεπον τὸ εἶδος αὐτοῦ ἐνηλλαγμένον ἐν ἑτέρᾳ μορφῇ (*Actes de Thomas*, 8); ὁ κύριος Ἰησοῦς Χριστὸς ἐν μορφῇ παιδίου (*Actes des Apôtres Pierre et André*, 2 et 16); *Actes de Philippe*, 148: *Martyre de Matthieu*, 23; *Actes de Jean*, 28: τοιοῦτός εἰμι τῇ μορφῇ τὸν κύριόν σου... σχήματος μορφῆς; *Or. Sibyl.* VIII, 458. Philon évoque ceux qui cherchent à connaître les formes des corps (σωμάτων μορφάς, *Abrah.* 147). PLUTARQUE (*Sur l'E de Delphes*, 5; *Oracles de la Pythie*, 29), DITTENBERGER (*Syl.* 1238, 13) associent μορφή et σχῆμα.

[2] Les Apôtres ont vu l'âme de Marie placée dans les mains de saint Michel; son âme avait «la forme humaine dans tous ses détails» (*Apocryphum de Dormitione BMV*, 35; édit. A. WENGER, *L'Assomption de la T. S. Vierge dans la Tradition byzantine*, Paris, 1955, p. 232); «Les Anges du soleil ont une *apparence* semblable (à celle du coq solaire). Quoiqu'ils ne possèdent pas actuellement de forme, ils nous apparaissent sous cette *forme*, à nous qui sommes enfermés dans une forme» (PROCLUS, *De arte sacra*, édit. J. BIDEZ, *Catalogue des Manuscrits alchimiques grecs*, VI, Bruxelles, 1928, p. 150). L'apparition à Gédéon, νεανίσκου μορφῇ (FL. JOSÈPHE, *Ant.* V, 213), celle de la Mort à Abraham, sous la forme d'un archange, brillante et radieuse comme le soleil, τὴν ἡλιόμορφον μορφήν (*Testament Abraham*, 17; cf. 16, 18).

[3] ὁ ζῶν θεός, ὁ ἔχων μορφήν (K. PREISENDANZ, *Papyri graecae magicae*, Leipzig-Berlin, 1931, II, n. XII, 80 = p. 62); ἦκέ μοι, ὁ δεσπότης τῶν μορφῶν (*ibid.* XII, 50, p. 60). La locution θεοῦ μορφή se trouve dans PHILON, *Leg. G.* 110; *Corp. Herm.* I, 14; DION CHRYSOSTOME, XXIX, 6 (cf. VII, 148: σχῆμα δούλου).

[4] Ἐπικαλοῦμαί σε, Κύριε, ἵνα μοι φανῇς ἀγαθῇ μορφῇ (*PGM*, XIII, 73 et 584; pp. 91, 115). Selon Moschos, Zeus, métamorphosé en taureau «par un nouveau changement reprenait sa figure (μορφή)» (*Europe*, II, 163). Les demi-dieux, comme Prothée, ont la faculté de transformer et de remodeler la substance de leur propre corps en une multitude de formes différentes (PHILON, *Leg. G.* 80; cf. HÉRACLITE, *Allégories d'Homère*, LXVI, 1).

car les *Huit Livres de Moïse* reconnaissent que personne n'a pu percevoir cette vraie forme divine [1]. Le dévot d'Hermès Trismégiste sait que son dieu se manifeste en Orient sous la forme d'un ibis, en Occident sous celle d'une tête de chien, au septentrion sous celle d'un serpent, et dans les régions australes sous celle d'un loup [2]. Ce que le myste veut contempler, ce à quoi il veut s'unir, c'est «la forme sacrée» (*P. Mag.* IV, 216; t. I, p. 78; cf. XIII, 271; t. II, p. 101), «forme gracieuse ou joyeuse» [3] et, s'il s'agit d'Aphrodite, sa beauté manifeste: ἐπικαλοῦμαί σε. ... δείξασα τὴν καλήν σου μορφήν [4].

Il résulte de ces usages que l'emploi de μορφή dans l'hymne de *Philip.* II, est absolument normal dans un contexte de métamorphose ou d'incarnation, mais qu'il serait aventureux de lui donner une acception théologique précise.

---

[1] *P. Mag.* XIII, 70 et 581, p. 90, 114. *Les Oracles chaldaïques* soulignent l'apparition de la forme et la vue ou la connaissance qui en résultent (*Fragm.* 37, 145, 148).

[2] *P. Mag.* VIII, 9–12 (pp. 45–46 = *P. Lond.* 122, 9–11). Dans une invocation à Apollon, le soleil au nord de la Mer Rouge prend la forme d'un enfant assis sur une fleur de lotus, dans le sud la forme est celle du faucon sacré, à l'occident celle d'un crocodile avec une queue de serpent (*ibid.* II, 105–114; t. I, pp. 26–28). Comparer à la haute époque impériale, l'épitaphe alexandrine d'un mort anonyme de dix-huit ans: «le roi de Macédoine, Alexandre, qu'engendra Ammon, après avoir pris la forme d'un serpent» (dans E. BERNAND, *op. c.*, n. 71, 28).

[3] Invocation à Hermès Cosmocrator du IV^e^ siècle: «Apparais-moi gracieusement dans ta forme... laisse apparaître à moi ta forme gracieuse, μορφὴν ἱλαράν» (*P. Mag.* V, 415; t. I, p. 194); *P. Lond.* I, 46, 416–417). Cf. une prière du III^e^ s. pour que la divinité transforme le médium, un enfant, en une forme immortelle et lumineuse (*P. Mag.* VII, 563; t. II, p. 25; *P. Lond.* 121).

[4] *Ibid.* IV, 3221, t. I, p. 178; *P. Lond.* 121, 241 (*Morphô* est un surnom d'Aphrodite, PAUSANIAS, III, 15, 18). Finalement, ces invocations magiques ont pour objet d'obtenir d'Hermès ses faveurs, grâce, nourriture, succès, force: δός μοι τὴν χάριν, μορφήν, καλλός (*P. Mag.* VIII, 27; t. II, p. 46); cf. III, 580 (t. I, p. 56): «Donne-moi une belle prestance, la beauté aux yeux de tous ceux qui me voient.»

μόχθος

Ce substantif est propre à saint Paul dans le N. T. et désigne toujours les conditions pénibles dans lesquelles s'est exercé son ministère, à Thessalonique (*I Thess.* II, 9; *II Thess.* III, 8) et durant toute sa vie, ἐν κόπῳ καὶ μόχθῳ (*II Cor.* XI, 27). Ce couple doit être traditionnel (cf. EURIPIDE, *Ion*, 103: πόνους ἐκ παιδὸς μοχθοῦμεν ἀεί), car non seulement il est attesté par *Jér.* XX, 18; *Sag.* X, 10; *Testament Juda*, XVIII, 4, mais par Philon qui, citant *Nomb.* XXIII, 21 «il n'y aura pas de peine en Israël (אָוֶן)», glose: «il n'y aura ni peine ni douleur chez les Hébreux, οὐκ ἔσται πόνος ἢ μόχθος ἐν Ἑβραίοις» (*Vit. Mos.* I, 284). La femme de Job se plaint à son mari: εἰς κενὸν ἐκοπίασα μετὰ μόχθων (*Testament Job*, XXIV, 2). Dans une locution usuelle de ce genre, on ne peut guère préciser la nuance propre de ses composantes [1].

Cependant, le mot est très usité dans les Septante, notamment 22 fois dans l'*Ecclésiaste* qui désigne ainsi le travail pénible et la peine que l'homme se donne sous le soleil, et où il traduit toujours עָמָל (cf. *Deut.* XXVI, 7). Les traductions de פֶּרֶךְ «dureté» (*Lév.* XXV, 43, 46, 53; *Ez.* XXXIV, 4) ou de יְגִיעַ: «labeur, effort» (*Is.* LV, 2; *Jér.* III, 24; *Ez.* XXIII, 29) montrent à la fois la variété des nuances et le caractère pénible du travail ou des tribulations. Le μόχθος paulinien est à rapprocher de תְּלָאָה «fatigue, peine, adversité, maux», employé par Moïse soit lorsqu'il raconte à son beau-père «toutes les difficultés qui lui étaient survenues sur la route» (*Ez.* XVIII, 8), soit lorsqu'il s'adresse au roi d'Edom: «Tu sais toutes les difficultés qui nous sont survenues» (*Nomb.* XX, 14; cf. *Néh.* IX, 32).

Μόχθος est rare dans les papyrus et n'apparaît pas avant le IV^e^ siècle (*P. Ryl.* 28, 117; cf. *P. Lond.* 1674, 63; du VI^e^ s.). Son emploi dans deux inscriptions a la même signification que dans saint Paul: les épreuves de la vie. Dans une épitaphe, un jeune homme mort à 19 ans s'adresse à son père: «Comme consolation je t'adresse ce propos... A l'abri du chagrin, j'avais une bonne vie, avant de partir pour l'Hadès. Auprès de toi, en effet, j'avais l'abondance, j'ignorais les privations, je n'ai jamais eu de misère

[1] «L'expression est surtout à considérer dans son ensemble, sans attribuer trop de valeur à ses composantes» (B. RIGAUX, *Saint Paul. Les Epîtres aux Thessaloniciens*, Paris-Gembloux, 1956, p. 423).

pendant ma vie, οὐδέ ποτ' ἐν βιότῳ μόχθον» [1]. Agrios offre deux fois chaque année un banquet à tout le peuple de Panopolis «invitant les prêtres de chaque classe et les compagnons de ses peines, μόχθων τε συνεργούς» [2].

Philostrate (*Gymn.* 47; cf. μοχθέω, 42) emploie ce terme des exercices de l'athlète; XÉNOPHON (*Banquet*, II, 4) des travaux propres aux hommes libres; Vettius Valens (12, 2; cf. 77, 14) et Manéthon (VI, 383) du rude labeur des portefaix [3].

---

[1] E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 75, 6.

[2] Monument d'Agrios, *ibid.* n. 114, col. IV, 4. *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, 1125, 6: «les enfers sont pour nous la fin des vaines misères». Une femme à son mari: ᾽Ω μόχθων κοινωνὲ, παρήγορε, σύνγαμε, σεμνὲ, Διονύσιε, ἐν τάχι μ' ἔλιπες (J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1953, p. 175, n. 194; cf. p. 194, n. 238; ces critiques montrent que μόχθοι, πόνοι sont des termes poétiques pour exprimer les peines et fatigues des Gouverneurs, *ibid.* 1961, p. 220, n. 536; *Hellenica*, IV, p. 21, n. 3, où est cité notamment une épigramme d'Ephèse: τήνδε φιλαγρύπνων ὀλίγην χάριν εὕραο μόχθων, d'après H. GRÉGOIRE, *Inscriptions gr. chr. d'Asie Mineure*, n. 99).

[3] Cités par F. CUMONT, *L'Egypte des Astrologues*, Bruxelles, 1937, p. 104, n. 2.

μῦθος

Ce mot que l'on peut transcrire «mythe» ou traduire par «fable, légende» (cf. Esope), n'est employé qu'une fois dans l'A. T. [1], mais Tite et Timothée ne doivent faire aucune concession dans leur enseignement aux fables (*I Tim.* I, 4; IV, 7, παραιτοῦ), car elles s'opposent à la vérité (*Tit.* I, 14; *II Tim.* IV, 4), et *II Petr.* I, 16, reliant l'objet de la foi à la réalité de l'histoire, précise: «Ce n'est pas en suivant des fables sophistiquées que nous vous avons fait connaître la puissance et l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ [2], mais pour avoir contemplé de nos yeux sa Majesté» [3]. On s'étonnera donc que les exégètes et les théologiens modernes aient entrepris de démythiser la Bible [4] et que les littérateurs emploient le terme et la notion de mythe de la façon la plus équivoque.

---

[1] *Sir.* XX, 19. L'emploi de ce mot dans *Sag.* XVII, 4 est une faute de *A* pour μυχός. Les μυθολόγοι de *Bar.* III, 23 sont des diseurs ou des interprètes de paraboles.

[2] Cf. FL. JOSÈPHE, *Ant. prooem.* 4, μύθοις ἐξακολουθήσαντες; *P. Berlin*, 7927, 8: μυθολογίαις ἐπακολουθοῦσι; XÉNOPHON, *De la chasse*, XIII, 5: «des mots qui ne sont pas habilement agencés, τοῖς ὀνόμασιν οὐ σεσοφισμένοις»; Sentences du Ps. PHOCYLIDE, βέλτερος ἁπλήεντος ἔφυ σεσοφισμένος ἀνήρ (édit. Young, 1961, p. 106); PHILON, *Quod deter.* 1, 38, 41–42, 72–73.

[3] Les Apôtres, témoins des faits et transmettant ce qu'ils ont vu et entendu, s'opposent aux spéculatifs qui imaginent, élaborent de toute pièce des doctrines sans fondement (cf. J. MUNCK, *The New Testament and Gnosticism*, dans *Essays in honor of O. A. Piper*, Londres, 1962, pp. 224–238; G. LINDESKOG, *Empirie und Glaube im Neuen Testament*, dans *Verborum Veritas. Festschrift G. Stählin*, Wuppertal, 1970, pp. 294 sv.). Commentant *Gen.* XIX, 26, Philon affirme: «Moïse n'inventa pas une fable» (*Fuga*, 121) et son éditrice E. Starobinski-Safran (Paris, 1970, p. 284) lui consacre une note, prouvant qu'«aux yeux de l'Alexandrin, la fabulation est tout à fait étrangère à l'Ecriture»; cf. *Conf. ling.* 2–14 (cf. G. DELLING, *Studien zum Neuen Testament und zum hellenistischen Judentum*, Göttingen, 1970, pp. 114–129); c'était déjà le jugement de l'*Ep. d'Aristée*, 168.

[4] Le psychologue C. G. Jung étend le concept de «mythique» à toutes les religions, éminemment dans le christianisme (cf. S. BARTINAS, *Mitos astrales en la Biblia*, dans *Estudios Eclesiasticos*, 1968, pp. 327–344; G. PETZKE, *Die Traditionen über Apollonius von Tyana und das Neue Testament*, Leiden, 1970, pp. 196 sv.). «La critique biblique moderne intègre la Bible et le monde biblique dans la catégorie du Mythe... car le Mythe est le mode universel et autonome de pensée, de représentation et d'expression propre au monde antique» (H. FRIES, *Le Mythe et la Révélation*, dans *Questions*

Dans le grec classique, μῦθος a des acceptions banales et très diverses: parole (PLUTARQUE, *Consol. Apoll.* 2: μῦθος εὐμενής, la parole bienveillante de l'ami), discours, entretien, proverbe, message, ordre, règle, avis, conseil (opposé à ἔργον), récit, racontar [1]; mais, depuis Pindare, il revêt une valeur technique et signifie tantôt: *fable*, conte, apologue [2], récit allégorique, fiction à but pédagogique [3] – il est alors souvent synonyme de duperie,

---

théologiques aujourd'hui, Paris, 1964, I, pp. 17–18). On lira E. CASTELLI; *Mythe et Foi*, Paris, 1966 (avec la recension de J. P. AUDET, dans *R.B.* 1967, pp. 438 sv.); P. BARTHEL, *Interprétation du Langage et Théologie biblique*², Leiden, 1967; L. MALEVEZ, *Le Message chrétien et le Mythe*, Bruxelles-Bruges-Paris, 1954.

[1] Dans Homère, Platon, Eschyle, Isocrate, Euripide; *Ep. Aristée*, 137; PHILON, *Leg. G.* 112; *Plant.* 130; *Quod deter.* 178; *P. Oxy.* 2192, 36; *P. Murabba'ât*, 109, 3, etc. Cf. H. FOURNIER, *Les verbes «dire» en grec ancien*, Paris, 1945, pp. 49, 215 sv. E. CASSIRER, *Sprache und Mythos*, Leipzig, 1925; O. CULLMANN, *Le mythe dans les écrits du N. T.*, dans *Numen*, 1954, I, pp. 120–135 (repris dans *Etudes de Théologie biblique*, Neuchâtel, 1968, pp. 132 sv.); H. RIESENFELD, *The Mythological Background of New Testament Christology*, dans *Mélanges C. H. Dodd*, Cambridge, 1956, pp. 81–95; C. K. BARRETT, *Myth and the New Testament*, dans *The Expos. Times*, LXVIII, 1957, pp. 345–348, 359–362; W. ALY, *Mythos*, dans PAULY-WISSOWA, XVI, 1374–1403; STÄHLIN, dans *TWNT*, IV, 769–803; P. GRELOT, *La Bible, Parole de Dieu*, Paris-Tournai, 1965, pp. 124 sv.

[2] Dion Cassius qualifie de μῦθος l'apologue de Menenius Agrippa (I, 33). Les μῦθοι sont spécialement les vieilles histoires (cf. PLATON, *Rép.* X, 621 *b*; *Lois*, VII, 804 *e*; μύθοι παλαιούς; IX, 865 *d*: ἀρχαῖοι μύθοι) que les femmes racontent aux enfants (*Rép.* I, 350 *e*; II, 377 *a*; *Gorgias*, 527 *a*; ARISTOTE, *Hist. des Animaux*, VIII, 24, 605 *a* 5: «Les récits qui circulent... sont plutôt des fables imaginées par des femmes et des magiciens»; ARISTOPHANE, *Lys.* 781, 805; POLYBE, XII, 24, 5: «Dans ses propres explications, il est plein de visions, de prodiges et de fables incroyables – μύθων ἀπιθάνων –; en un mot, d'une basse superstition et de ce fantastique propre aux femmes»; ACHILLES TATIUS, *Leucippe et Clitophon*, I, 8, 4; PLUTARQUE, à propos de la vie des âmes séparées sur la lune: «c'est bon à faire entendre à des femmes, à cause du romanesque, διὰ τὸ μυθῶδες» (*De aud. poet.* 16 *e*); STRABON, I, 3, 2; NUMÉNIUS: «Ces faits merveilleux apparaissent quelquefois aux hommes. C'est ce qu'ont raconté non seulement ceux qu'on pourrait soupçonner d'inventer des fables (μυθοποιοῦνθες), mais encore ceux qui avaient longtemps montré leur rigueur philosophique...» (*Fragm.* 29; édit. Ed. des Places, p. 80). Galien accable de son mépris un certain Pamphile qui prescrit certaines incantations durant la cueillette des plantes médicinales: «Cet individu a donné dans des contes de bonne femme et des pratiques magiques d'Egyptiens radoteurs» (*De simplicium medicamentorum temperamentis*, VI, *prooem.*; dans C. G. KÜHN, *Medicorum Graecorum Opera*, XI, 972).

[3] La fable est inventée ou exploitée par les rhéteurs et les avocats (LYCURGUE, *C. Léocrate*, 95; SÉNÈQUE, *Benef.* I, 4, 6); c'est une figure de rhétorique apparentée aux exemples historiques et aux paraboles pour illustrer un exposé ou défendre une cause (ARISTOTE, *Rhét.* II, 20, 1393 *a-b*; cf. I. HEINEMANN, *Zur griechischen Allegoristik*, dans *Mnemosyné*, 1949, pp. 9 sv.; A. GARCIA CALVO, *Dialectica y Mito*, dans

illusoire, irréel [1] et s'oppose à récit véridique (λόγος), digne de foi (πιστός), vrai (ἀληθές) [2] – tantôt *mythe* proprement dit, c'est-à-dire l'ensemble de légendes ou de récits traditionnels concernant les dieux, les demi-dieux ou les événements antérieurs aux premiers faits historiques connus: mythologie et cosmogonie [3]. A l'origine, en effet, en Grèce comme dans l'ancien Orient, mythe et culte sont étroitement liés; aucun peuple de la terre, à l'exception des Hindous, n'a exploité un monde aussi riche en mythes que les Grecs [4], notamment avec Homère qui était censé avoir enseigné sous cette forme toutes les vérités religieuses, morales et humaines. Mais comment «ajouter foi à Homère et à ses fables» (EPICTÈTE, III, 24, 18), alors que ses dieux dorment, enragent, mentent, s'effrayent, multiplient adultères et rapts et autres faits extravagants? Aussi bien, dès

---

Acta del Congresso español de Estudios clasicos, Madrid, 1964, pp. 300–317; J. G. GRIFFITHS, *The Tradition of Allegory in Egypt*, dans *Religions en Egypte hellénistique et romaine* [colloque de Strasbourg, 1967], Paris, 1969, pp. 45–57). Sur la signification de μῦθος chez Lucien: narration d'une anecdote, d'une historiette, procédé stylistique appris du rhéteur, cf. J. BOMPAIRE, *Lucien écrivain*, Paris, 1958, p. 444, n. 4.

[1] DÉMOSTHÈNE, *C. Polyclès*, 50, 40: «paroles en l'air»; ARISTOPHANE, *Guêpes*, 566; PLUTARQUE, *Thésée*, 28, 1; PHILON, *Sacr. A. et C.* 76; *Congr. er.* 62: «Esaü, l'homme qui s'oppose en tout à Jacob est... compagnon de tout ce qui est fiction, fabriqué, balivernes du mythe, ou plutôt théâtre et mythe en personne».

[2] THÉOGNIS, *Poèmes élégiaques*, II, 1035-6; PINDARE, *Ném.* VII, 22–23; *Olymp.* I, 28–29: «parfois les dires des mortels vont au delà du vrai; des fables ornées d'adroites fictions nous déçoivent (ἐξαπατῶντι μῦθοι)»; PLATON, *Phèdre*, 229 *c*–230 *a*; ARISTOTE, *Poét.* IX, 1451 *a–b; Hist. an.* VI, 31; EURIPIDE, *Cyclope*, 376; SOPHOCLE, *Trach.* 66; ISOCRATE, *Panath.* XII, 1; CALLIMAQUE, *Epigr. 13*; STRABON, V, 32: τὰ μὲν μυθώδη, τὰ δ' ἐγγυτέρω πίστεως; «Ceux qui ont répandu cette idée auraient sacrifié à l'invention mythologique plutôt qu'à l'histoire» (X, 3, 20; cf. 3, 22 et 23); POLYBE, III, 38, 3: «Ceux qui en parlent ou en écrivent n'en savent rien et ne font que raconter des fables»; Plutarque hésite à raconter le mythe de Thespésios, à la pensée que son 'récit' (λόγος) pourrait passer pour une 'fable' (μῦθος) (*De Sera*, 561 *B*); «cette narration ressemble plus à une fable... qu'à un langage sensé (λόγοις)» (*Le Démon de Socrate*, 21); MAXIME DE TYR, X, 1: εἴτε μῦθος εἴτε καὶ ἀληθὴς λόγος, Cf. W. NESTLE, *Vom Mythos zum Logos*², Stuttgart, 1942.

[3] *P. Oxy.* 1381, 172: τὸν τῆς κοσμοποιίας... μῦθον; CORNUTUS, *Epidrome*, 8: «Ce que rapportent les prêtres instruits des récits anciens, μύθῳ τῶν παλαιῶν»; cf. PLATON, *Lois*, IX, 872 *d-e*; ARISTOTE, *Métaph.* I, 2; XI, 8; A. et E. BERNAND, *Les Inscriptions grecques et latines du Colosse de Memnon*, Le Caire, 1960, n. 29, 4; 36, 4; 101, 4; R. FOLLET, *Mystères*, dans *DBS*, VI, 3–10; J. HENNINGER, H. CAZELLES, R. MARLE, *Mythe*, *ibid.* 225–267.

[4] Cf. A. H. KRAPPE, *Mythologie universelle*, Paris, 1930; M. P. N. NILSSON, *Mythologie*, dans *Histoire générale des Religions. Grèce*, Paris, Quillet, 1944; pp. 151–289; J. MAIER, *Vom Kultus zur Gnosis*, Salzburg, 1964.

le VI^e s., avec Xénophane de Colophon et Théagène de Rhégium, puis avec Platon et les Pythagoriciens s'élabore, par réaction contre la religion traditionnelle, une réinterprétation théologique des mythes [1]: *grâce à l'allégorie*, on transposera et on purifiera les légendes immorales pour aboutir au sens «sous-entendu» (ὑπόνοια), l'idée ou la réalité qui n'était point accessible ou dicible en termes propres [2]. De ce chef, le mythe devient un genre littéraire didactique, une forme d'exposition, un moyen de démonstration qui exprime la vérité sous une forme imagée [3], ce que le rhéteur Héraclite appelle «une philosophie en symboles» [4]. Peu importe que «les choses

---

[1] PLATON (*Rép.* II, 377 *c-e*; 378 *d*; *Timée*, 26 *e*) expulse les μυθοποιοί de sa cité (III, 398 *a*; *Lois*, XII, 941 *a-d*); «Platon déclare qu'il ne faut recevoir dans la République aucun poète, et il en exclut Homère... pour l'empêcher d'obscurcir par ses fables la vraie conception de Dieu» (FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 256). «Vult (Chrysippus) Orphei, Musaei, Hesiodi, Homerique fabellas accommodare ad ea quae ipse in primo libro de dis immortalibus dixerat, ut etiam veterrimi poetae, qui haec ne suspicati quidem sunt, Stoici fuisse videantur» (CICÉRON, *De nat. deor.* I, 15). Cf. P. DECHARME, *La critique des traditions religieuses chez les Grecs*, Paris, 1904; A. DELATTE, *Etudes sur la Littérature pythagoricienne*, 1915, pp. 109 sv.; F. C. GRANT, *Hellenistic Religions*, New York, 1953, pp. 71 sv.; R. PETTAZZONI, *La Religion dans la Grèce antique*, Paris, 1953, pp. 180, 236 sv.; J. CARCOPINO, *De Pythagore aux Apôtres*, Paris, 1956, pp. 24–26, 79–85; J. PÉPIN, *Mythe et Allégorie*, Paris, 1958, pp. 190 sv.; surtout F. BUFFIÈRE, *Les Mythes d'Homère et la Pensée grecque*, Paris, 1956.

[2] «Qui donc ose appeler Homère impie?» demande le rhéteur Héraclite (*Allégories d'Homère*, III, 1); «On fait à Homère un procès colossal pour son irrévérence envers la divinité. Tout chez lui n'est qu'impiété si rien n'est allégorique. Des contes sacrilèges (ἱερόσυλοι μύθοι), un tissu de folies blasphématoires étalent leur délire à travers les deux poèmes» (I, 1–2); «Pour conjurer cette impiété, il n'est qu'un recours: montrer que l'histoire (homérique) est une allégorie, ἠλληγορημένον τὸν μῦθον» (XXII, 1; cf. XXIV, 2 et 8; LXX, 13). «S'il est des gens qui, par ignorance, n'entendent pas le langage allégorique d'Homère, qui n'ont pas su pénétrer les arcanes de sa sagesse, qui sont incapables de discerner la vérité et la rejettent, qui n'entendent pas le sens philosophique d'un mythe et s'attachent aux apparences de la fiction, que ces gens-là débarrassent notre chemin» (III, 2; cf. LIII, 2); cf. PHILON, *Vie cont.* 28; PLUTARQUE, *Is. et Os.* 20, 68; *Quaest. conv.* I, 1, 3; *Aud. Poet.* 4.

[3] PLATON, *Protag.* 320 *c*; *Timée*, 29 *d*. «Le λόγος est proprement l'ἀ-λήθεια, le dévoilement, la découverte de la réalité imaginée et obscurément entrevue dans le μῦθος» (F. ROMANO, *Logos e Mitos nella psicologia di Platone*, Padoue, 1964, p. 233). J. Bompaire (*op. c.*, pp. 191–200) a montré l'existence d'une *mythologie d'école*, reflet de la mythologie poétique, comme l'atteste par exemple le traité du Ps. MÉNANDRE, *Sur les Déclamations*, recommandant l'emploi des mythes en de multiples occasions. Si les sophistes manifestent un goût particulier pour ces légendes, ils sont avant tout fidèles à une tradition rhétorique.

[4] *Allégorie d'Homère*, LXXV, 1: συμβολικῶς ἐφιλοσόφησε. Y. VERNIÈRE, *Symboles et Mythes dans la Pensée de Plutarque*, Paris, 1977.

ne soient jamais arrivées, elles existent toujours» [1], et c'est une «pieuse recherche» [2] que de discerner sous l'élément matériel et l'expression symbolique telle vérité religieuse ou telle conception morale. Les hétérodoxes éphésiens et crétois, formés selon les principes de l'herméneutique en vogue, ont dû appliquer à la Bible cette méthode d'interprétation symbolique et allégorique permettant toutes les fantaisies intellectuelles.

Mais les païens eux-mêmes dénonçaient le caractère fallacieux des récits légendaires: «Ceux qui au hasard parlent ou écrivent sur ces contrées, il faut les regarder comme des ignorants ou des faiseurs de contes (ἀγνοεῖν καὶ μύθους διατίθεσθαι)» (POLYBE, III, 38). Strabon, opposant histoire à mythe et mensonge (V, 1, 9; IX, 3, 11–12), relève que les honneurs soit disant rendus à Rhéa en Crète, sont du domaine de la légende et non de l'histoire, τοὺς δέ λέγοντας μυθολογεῖν μᾶλλον ἢ ἱστορεῖν (X, 3, 20). A propos des récits concernant les Amazones: «Dans le cas de tous les autres peuples, le mythe et l'histoire ont leurs domaines propres, nettement séparés: on dénomme mythe tout ce qui est antiquité, fable ou prodige, tandis que l'histoire s'attache à la vérité, que l'événement soit ancien ou récent, et n'accueille – sauf en de rares exceptions – aucun merveilleux» (XI, 5, 3; cf. XI, 6, 2, la φιλομυθία = l'amour des légendes). Au sujet de la production de l'électre, Diodore de Sicile observe: «Plusieurs des anciens ont enregistré des fables (μύθους) auxquelles on ne croit pas du tout et qui sont réfutées par les faits... Il faut s'attacher à la vérité historique, προσεκτέον ταῖς ἀληθιναῖς ἱστορίαις» (V, 23; cf. IV, 8, 4; 77, 9). Plutarque oppose au récit vrai (ἀληθεῖ λόγῳ) les contes et fictions, μυθώδη καὶ πλασματίαν (*Camille* XXII, 3; cf. *De glor. Ath.* 4: ὁ δὲ μῦθος εἶναι βούλεται λόγος ψευδὴς ἐοικῶς ἀληθίνῳ; *Artax.* 1: μύθων ἀπιθάνων καὶ παραφόρων... παντοδαπὴν πυλαίαν; *Def. orac.* 46, 1; *Oracles de la Pythie*, 2; «Le terrain solide de l'histoire s'appuie sur des faits; je pourrais à bon droit dire des âges plus reculés: au delà, c'est le pays des prodiges et des légendes tragiques, habité par les poètes et les mythologues, et l'on n'y trouve aucune preuve, aucune certitude» (*Thésée*, I, 2–3). Dans *Isis et Osiris*, 20, Plutarque note que cette histoire des deux divinités «ne ressemble nullement aux fables inconsistantes, aux vaines fictions que poètes et mythologues, à la manière des araignées tissant leurs fils, tirent d'eux-mêmes et amplifient sans fondement... en dépit des difficultés que présente le mythe dans la narration des malheurs

---

[1] SALOUSTIOS, *Des dieux et du monde*, IV, 9: ταῦτα δὲ ἐγένετο μέν οὐδέποτε, ἔστι δὲ ἀεί.

[2] HÉRACLITE LE RHÉTEUR, *op. c.*, LXVIII, 9: εὐσεβῶς ἐρευνᾶν.

arrivés aux dieux»[1]. «C'est l'Histoire qui sépara la vérité de la légende, τοῦ μυθώδους ἀπεκρίθε τὸ ἀληθές» (*Oracles de la Pythie*, 24). Le μῦθος est «une invention gratuite, πλάσμα κενόν» (*Def. or.* 46).

Cette valeur péjorative des *mythoi* est également celle des auteurs juifs[2], notamment de Philon qui les qualifie d'hypothèses (*Post. C.* 2), d'affabulation inconsistante (*Sacr. A. et C.* 13), de fiction (*Decal.* 56). Sans cesse revient sous sa plume le μύθου πλάσμα et le précepte de le fuir (*Praem.* 8), car cette imposture s'oppose à la vérité (*Fuga*, 42); «ils ont quitté les fictions mythiques pour s'établir dans la clarté de la vérité» (*ibid.* 102); «La vie vouée à la déraison est fiction et mythe... une vie plongée dans le mensonge, qui a toujours manqué la vérité» (*Congr. erud.* 61; cf. *Migr. A.* 76); «l'impudique Volupté faiseuse de prodiges et diseuse de contes, parée comme une tragédienne» (*Sacr. A. et C.* 28) s'oppose à la Vertu austère, mais vraie. «Ceux qui poursuivent une vérité sans fiction au lieu de mythes imaginaires» (*Praem.* 162; cf. *Rer. div. her.* 228); «allant résider auprès de la Vérité et de la vénération du seul Etre vénérable, loin des fictions mythiques» (*Spec. leg.* IV, 178; cf. I, 43). «Parmi les législateurs, les uns ont prescrit, dépouillé et sans fard, ce qui à leurs yeux était considéré comme juste; les autres enveloppant leur pensée de toute une enflure surajoutée, ont trompé les foules par les fumées de l'illusion, en masquant la vérité sous des fictions mythiques... procédé mensonger et plein de charlatanisme» (*Opif.* 1–2; cf. 157). «Peut-être quelqu'un pense-t-il que le Législateur (Moïse) fait allusion aux fables des poètes sur les géants (cf. *Gen.* VI, 4), alors que la fabulation lui est tout à fait étrangère et qu'il entend marcher sur les traces de la vérité en soi» (*Gig.* 58); «que personne ne voie un mythe dans ses mots» (*ibid.* 7; cf. *Agric.* 97).

Le rejet du mythe dans les Pastorales et *II Petr.* I, 16 relève de la même conception, et il faut maintenir la définition de la *Souda*, μῦθος· λόγος ψευδὴς εἰκονίζω τὴν ἀλήθειαν. Les narrations imaginées, les fables inventées, donc irréelles s'opposent aux *logoi* de la vraie foi (*I Tim.* IV, 6; *II Tim.* IV, 4).

---

[1] Cf. SALOUSTIOS, *Des dieux et du monde*, III, 1 sv. *Corp. Hermet.* XXIII, 50: «une fable incroyable qu'il ait existé un Chaos»; *Sammelbuch*, 8217, 4: ἔπλασε μῦθον (II[e] s. ap. J.-C.). Pour Lucien, les mythes sont des mensonges (*Zeus confondu*, 1–2; *Zeus tragédien*, 40); cf. H. D. BETZ, *Lukian von Samosata und das Neue Testament*, Berlin, 1961, p. 24; K. BARWICK, *Die Gliederung der Narratio in der rhetorischen Theorie*, dans *Hermès*, 1928, pp. 270 sv.

[2] *L'Epître d'Aristée* 322 conclut son exposé: je pense que ce récit t'intéresse plus que les livres des conteurs, τὰ τῶν μυθολόγων βιβλία; cf. encore dans Eusèbe: ἔκτοποι μυθολογίαι = récits mythiques extravagants (*Praep. Ev.* I, 9, 17; 10, 40–41), des fictions, ἀναπλάσματα (I, 9, 18; 10, 55).

μυκτηρίζω, ἐκμυκτηρίζω

Traduire *Gal.* VI, 7: «on ne se moque pas de Dieu» est exact – encore que le contexte signifie: on ne se joue pas de Dieu, on ne le dupe pas [1] – mais ne rend pas la nuance de ridicule et d'humiliation, de dédain, de raillerie outrageante, que rendraient mieux nos verbes narguer ou bafouer.

Dérivés de μυκτήρ «narine», ces deux verbes signifient «froncer le nez» en signe de moquerie ou de dédain [2]. Moquerie et dérision se font par des paroles ou des actes, des jeux de physionomie: éclats de rire ou grimaces, tournant autrui en ridicule, lui faisant comprendre qu'on n'en fait aucun cas (cf. nos locutions: se moquer des gens, se moquer du monde), et le réduisant ainsi à une sorte de néant psychologique, moral ou social. Ce faisant, on porte atteinte à sa dignité, au droit que quiconque possède à l'estime d'autrui, au besoin essentiel de la bonne opinion du prochain et qui est un élément constitutif du bonheur humain [3].

Dans cette mimique bouffonne qui constitue une moquerie à l'égard d'autrui (cf. notre: pied de nez), les anciens attachaient une signification particulière de mépris ou de dégoût au pli ou aux rides (*ruga*) du nez: *Naso rugato* [4]; HORACE, *I Sat.* VI, 5: froncer dédaigneusement les narines

---

[1] M. J. LAGRANGE, *Epître aux Galates*, Paris, 1926, p. 159; E. DE WITT BURTON *The Epistle to the Galatians*², Edimbourg, 1948, p. 340.

[2] Au sens de se tourner d'un autre côté, dans HIPPOCRATE, *Epidémies*, VII, 123: «la nature, ayant fait irruption, se détourna (ἀπεστράφη); s'étant détournée, il y eut écoulement par les narines (ἐμυκτήρισεν)». Cf. JULIUS POLLUX, *Onom.* II, 78, traitant des maladies du nez, coryza, polype, etc., cite Lysias: μυκτηρίζειν δὲ, Λυσίας, καὶ τὸ μυσάττεσθαι, ἀπὸ τοῦ μυκτῆρι ἐνδείκνυσθαι τὸ δυσχεραίνειν. Au début du II^e^ s. av. J.-C., dans une lettre de sévère réprimande à un subalterne qui fait le fou au risque de se rompre le cou: En continuant ainsi, on ricanera de lui, ὑπὸ τούτων μυκτηρίζεσθαι (*P. Tebt.* 758, 11). L'empereur Auguste écrit à Livie au sujet de Claude: «Nous ne devons pas nous exposer, en même temps que lui, aux railleries des gens, habitués à se moquer et ricaner de pareilles choses, τὰ τοιαῦτα σκώπτειν καὶ μυκτηρίζειν εἰωθόσιν» (SUÉTONE, *Claude*, 4). Le français «narguer» dérive du bas-latin *naricus* «qui fronce le nez».

[3] ARISTOTE, *Eth. Nic.* I, 3, 1095*a* 22; *b* 24 sv.; IV, 7, 1123 *b* 1 sv.; *Rhét.* I, 5, 1360 *b*–1361 *a*; 11, 1371 *a*; cf. C. SPICQ, *Les péchés d'injustice*, Paris-Tournai-Rome, 1935, pp. 374 sv.

[4] Le nez est le siège de la raillerie, du dédain, de la colère (cf. la moutarde lui monte au nez), «l'arrogance du méchant est exprimée par... élévation du nez dans *Ps.* X, 4»

devant les hommes sans naissance: *naso suspensis adunco ignotos; II Sat.* VIII, 64: Balatron fronçant le nez à chaque mot: *suspendens omnia naso;* PERSE, *Sat.* III, 87: «Ces choses font rire le public et la jeunesse musclée redouble vigoureusement en fronçant le nez ses éclats de rire saccadés»; V, 91: «Que de ton nez tombe la colère et la grimace plissée, *ira cadat naso rugosaque sanna*»; QUINTILIEN, *Inst.* XI, 3, 80: «*Naribus... derisus, contemptus, fastidium significari solet.*»

Dans les Septante, μυκτηρίζω-ἐκμυκτηρίζω traduisent parfois הָתַל «railler», telle l'ironie d'Elie à l'égard des prophètes de Baal (*I Rois*, VIII, 27), mais le plus souvent לָעַג qui contient une nuance d'opprobre et de risée (*Jér.* XX, 7; *Ez.* XXIII, 32; *Job*, XXII, 19; XXXIV, 7; *Ps.* II, 4; XLIV, 14; LXXX, 7). Dans *Néh.* III, 36 et *Prov.* XI, 12; XV, 20; XXIII, 9, le verbe בּוּז souligne le mépris porté ou la honte subie, comme נָאַץ (*Prov.* XV, 5). Subir un sarcasme [1] est amer (*II Mac.* VII, 39). Mépriser le prochain et lui signifier qu'on ne tient pas compte de lui s'accompagne souvent de hochements de tête exprimant la raillerie (*II Rois*, XIX, 21 = *Is.* XXXVII, 22; *Ps.* XXII, 8; cf. *Job*, VI, 4), de grincement de dents (*Ps.* XXXV, 16), voire de crachats: Nicanor se moqua des prêtres et les traita avec mépris jusqu'à les souiller (*I Mac.* VII, 34). Dans le N. T., ἐκμυκτηρίζω se dit des Pharisiens et des magistrats qui narguent Jésus (*Lc.* XVI, 14; XXIII, 35); on rit (καταγελάω, VIII, 53) ou on se joue de lui (ἐμπαίζω, *Mt.* XXVII, 29, 31, 41; *Lc.* XXIII, 36), on l'outrage (ὀνειδίζω, *Mt.* XXVII, 44), et on l'injurie (βλασφημέω, *Lc.* XXII, 65), en hochant la tête (*Mt.* XXVII, 40), tout comme on tournera ses Apôtres en dérision (χλευάζω, *Act.* XVII, 32; διαχλευάζω, II, 13).

Se rire de Dieu et le dédaigner, c'est porter atteinte à sa transcendance, car il est l'essence même de la perfection, donc un blasphème radicalement opposé à la foi.

(P. DHORME, *L'emploi métaphorique des noms de parties du corps*, Paris, 1923, p. 81). «Souvent les narines sont légèrement contractées, comme pour resserrer leur orifice. Il se produit en même temps un petit sifflement, une brève inspiration. Tous ces actes sont les mêmes que ceux que provoque la perception d'une odeur désagréable que nous désirons éviter ou dont nous désirons nous débarrasser... Nous avons l'air de donner à entendre de l'individu que nous dédaignons qu'il sent mauvais» (G. DUMAS, *Nouveau Traité de Psychologie*, Paris, 1933, III, pp. 310–311).

[1] Μυκτηρισμός; cf. les références à ce vocable dans D. B. DURHAM, *The Vocabulary of Menander*², Amsterdam, 1969, p. 80.

νοσφίζομαι

Les esclaves chrétiens s'abstiendront de dérober quoi que ce soit (*Tit.* II, 10, μὴ νοσφιζομένους). Mais Annanias et Saphire ont détourné quelque chose sur le prix de vente de leur propriété (*Act.* V, 2–3). Dérivé de νόσφι «à part» (*Sammelbuch*, 8511, 10), νοσφίζεσθαι ἀπό signifie «mettre de côté» (*P. Rev. Laws*, col. 27, 10; *Inscriptions de Thasos*, 336, 2: «Le destin m'a écartée de la vie à 18 ans»), «soustraire» et de là «détourner à son profit dérober», tel Ménélas qui «déroba quelques vases d'or du Temple» (*II Mac.* IV, 32; cf. *Jos.* VII, 1).

A l'époque hellénistique, νοσφίζω est courant dans la littérature, tantôt à propos de butin [1], tantôt de soustraction frauduleuse ou de restitution [2]. Son emploi est identique dans les papyrus qui accentuent la malhonnêteté de ces détournements [3]. Moulton-Milligan citent ce serment du III^e^ s. avant notre ère, où l'homme jure qu'il n'a rien dérobé (οὔτε αὐτὸς νοσφειοῦμαι) et ajoute que s'il trouve quelqu'un qui dérobe (νοσφιζόμενος) il le dénoncera [4]. Les coupables doivent restituer au double: ἐὰν δέ τι κλέπτων ἢ νοσφιζόμενος ἁλίσκηται Πόρος, ἀποτεισάτω τὸ βλάβος διπλοῦν [5]. En 25 de notre ère, un contrat de *paramonè* prévoit des sanctions, si quelque chose appartenant à Harmiusis est endommagé ou dérobé, ἢ καταβλάπτουσι ἢ νοσφιζόμενος ἁλίσκηται τῶν Ἁρμώσιος (*P. Michig.* 587, 20).

---

[1] Discours de Cyrus sur le partage du butin: «Je n'ignore pas qu'il nous est possible... de nous en approprier (νοσφίσασθαι) autant que nous voulons» (XÉNOPHON, *Cyr.* IV, 2, 42). Cf. PHILON, *Vit. Mos.* I, 253: après la victoire sur les Cananéens, les Israélites «accomplirent leurs promesses d'action de grâces, sans rien détourner du butin».

[2] Memmius accuse Marcus «d'avoir détourné de grosses sommes d'argent» (PLUTARQUE, *Lucullus*, XXXVII, 2). Capiton, collecteur des impôts en Judée, arrivé pauvre «fit fortune en s'appropriant ce qu'il avait détourné frauduleusement» (PHILON, *Leg. G.* 199). Lorsqu'on trouve une bête errante dont on ne peut identifier le propriétaire, on peut la garder en prenant Dieu à témoin que «l'on ne s'est pas approprié le bien d'autrui, μὴ νοσφίζεσθαι ἀλλότρια» (FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 274).

[3] Cf. νοσφισμός. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, V, 411: «Celui qui ne recevait rien, comme si on lui ravissait quelque chose, se plaignait du vol qui lésait sa cruauté»; *P. Berl. Zilliacus*, I, 94: μηθεὶς ἐκ τῶν κατὰ μέρος γένηται κλοπιμὸς τούτων νοσφισμός; *P. Michig.* 587, 29.

[4] *P. Par.* III, 56 *b* 10, 12. Au II^e^ s. de notre ère, une femme a la conscience tourmentée περὶ ὧν ἐνοσφίσατο ἔν τε ἐνδομενείᾳ καὶ ἀποθέτοις (*P. Ryl.* 116, 10). *P. Zén. Cair.* 59484, 4: ἐφάνη ἐπ' ἀληθείας ὅτι νενόσφισθαι ἀπὸ τῶν ἀμιταπων.

[5] *P. Yale*, 26, 3 (III^e^ s. ap. J.-C.). Cf. νόσφιομα (contrat de service du I^er^ s.): τὸ δ' ἐπιδειχθὲν κλέμμα ἢ νόσφισμα διπλοῦν (*P.S.I.* 1120, 4).

νουθεσία, νουθετέω

Composé de νοῦς et de τίθημι, le verbe νουθετέω signifie fondamentalement: «mettre quelque chose dans l'esprit d'un autre», donc *l'instruire*, lui faire la leçon, tantôt en lui rafraîchissant la mémoire, tantôt en lui faisant des observations ou en lui donnant des avertissements. En cette dernière acception, la νουθεσία est souvent le reproche ou la réprimande (*Sag.* XVI, 6). Ces valeurs sont communes au grec profane et biblique, encore que ce dernier mette davantage l'accent sur les châtiments corporels [1], la punition étant éminemment pédagogique.

Eliphaz dit à Job: «Voilà que tu faisais la leçon à bien des gens» [2]. Il ne s'agit pas tant d'enseignement doctrinal, que d'instruction qui vise à développer la réflexion [3], à corriger les erreurs et à fortifier dans le bien.

---

[1] Cf. G. BORNKAMM, *Sohnschaft und Leiden*, dans *Festschrift J. Jeremias*, Berlin, 1960, pp. 188–198; mais ces sanctions ne sont pas inconnues des Grecs: ῥάβδου νουθέτησις (PLATON, *Lois*, III, 700 *c*); πληγαῖς νουθετεῖν (IX, 879 *d*; cf. *Républ.* VIII, 560 *a*); ζημίαις καὶ νουθεσίαις (*P. Strasb.* 226, 15; procès-verbal d'audience, de 90 de notre ère).

[2] *Job*, IV, 3 (*piel* de יסר). P. Dhorme commente exactement: «Le sens propre du verbe יסר, au *piel*, est 'redresser, corriger' soit par des paroles, d'où 'faire la leçon', soit par des châtiments, d'où 'punir'. La double signification 'faire la leçon' et 'punir' se retrouvera dans מוסר 'leçon' (V, 17; XX, 3), 'avertissement' (XXXVI, 10), mais aussi 'punition' (*Is.* LIII, 5 etc.). Comparer les sens de תוכיח (V, 17)» (*Le livre de Job*, Paris, 1926, p. 39). Saint Augustin définira exactement la παιδεία israélite: «per molestias eruditio» (*Enarr. in Ps.* CXVIII, 66). A Qumrân, cf. A. M. DENIS, *Les Thèmes de connaissance dans le Document de Damas*, Louvain, 1967, pp. 91 sv. Dans le rabbinisme, cf. J. A. SANDERS, *Suffering as Divine Discipline in the Old Testament and Post-Biblical Literature*, Rochester, 1955; ED. LOHSE, *Märtyrer und Gottesknecht*, Göttingen, 1955, pp. 25–37; 193–203. En Grèce, cf. J. COSTE, *Notion grecque et notion biblique de la «souffrance éducatrice»*, dans *Recherches de Science religieuse*, 1955, pp. 481–523; C. SPICQ, *Agapè* II, p. 29; *Théologie morale du N. T.*, II, pp. 571 sv., 589 sv. Clément d'Alexandrie analysera les douze formes possibles de la νουθέτησις, qu'il définit: «L'avertissement est un reproche plein de sollicitude, qui rend l'esprit averti. C'est ce que fait le Pédagogue...» (*Pédagogue*, I, 76, 1), et il conclut: «Reprendre signifie aussi avertir. Or, d'après l'étymologie, l'avertissement est ce qui rend l'esprit averti, la répréhension est donc créatrice d'intelligence» (I, 94, 2). Ce qui est sans doute plus exact que la définition de Cicéron: «Admonitio est quasi lenior objurgatio», citée par R. CH. TRENCH, *Synonyms of the New Testament*[11], Londres, 1894, p. 112.

[3] Cf. la traduction de νουθετέω par *l'hitpael* de בין «comprendre, distinguer, prendre

Les événements, les semonces, les châtiments sont des leçons pratiques, qui font prendre conscience des fautes commises, avertissent les coupables et les inclinent à se corriger: un désastre est «un avertissement à ceux qui sont capables de réfléchir» [1]; combien plus les réprimandes de ceux qui ont compétence et autorité [2]! C'est dire que la *nouthésia* est un élément majeur de l'éducation (*paidéia*): «Si tu aspires à devenir l'esclave du sage, tu prendras ta part des réprimandes et des corrections (νουθεσίας καὶ σωφρονισμοῦ)» qui remédient au manque de formation morale (ἀπαιδευσία, PHILON, *Lois allég.* III, 193); «Ce qui est bon et avantageux pour qui a besoin de blâme (ἐλέγχου), c'est l'avertissement (νουθεσία)» (*Congr. er.* 157); «les mauvais traitements en accord avec la Loi mettent au monde un bien parfait: l'avertissement, qu'on ne peut trop célébrer» (*ibid.* 160); on maîtrise les puissances irrationnelles «à coups de réprimandes et de corrections» (*Quod deter.* 3); «Après avoir formé les hommes confiés à son gouvernement par directives et exhortations relativement douces, ensuite par menaces et avertissements plus sévères, Moïse les appela à donner une démonstration pratique des leçons reçues» (*Praem.* 4; cf. *Migr. Abr.* 14).

C'est évidemment aux parents qu'il revient de reprendre, d'avertir et de corriger leurs enfants [3], et quand il s'agit de la *nouthésia* divine on lui

---

garde» dans *Job*, XXXVII, 14; XXXVIII, 18; cf. בינה, XXXIV, 16; XXXVI, 12; PHILON, *Spec. leg.* III, 141: «Il vient à prétendre que les coups (πληγάς) ne visaient qu'à donner une leçon (ἕνεκα νουθεσίας)»; *Post. C.* 68: «le bétail sans raison et sans défense, resté seul sans gardien pour le rappeler à l'ordre et le dresser, τοῦ νουθετήσοντός τε καὶ παιδεύσοντος»; DIODORE DE SICILE, XVII, 7, 2.

[1] PHILON, *Praem.* 133: πρὸς νουθεσίαν τῶν δυναμένων σωφρονίζεσθαι; cf. *Congr. er.* 118; *Sag.* XII, 2, 26; *I Cor.* X, 11; Alcibiade est «empêché par le cercle de ses flatteurs de prêter l'oreille à qui voulait l'avertir et l'instruire, τοῦ νουθετοῦντος καὶ παιδεύοντος». (PLUTARQUE, *Alcib.* IV, 2; cf. *Solon*, XXIX, 5); «J'aurais renvoyé cet enfant-là à Rome après lui avoir administré une bonne correction, πληγαῖς νουθετήσας» (IDEM, *Sertorius*, XIX, 11; cf. *P. Brem.* 61, 31); «Je ne sais nullement par quel moyen on l'obligerait à devenir meilleur ni comment on lui ferait changer d'avis par des remontrances (ἂν μεταπεῖσαι νουθετῶν).» «Contre la contrainte, c'est la loi qui le défend; et contre la persuasion, c'est son caractère» (MÉNANDRE, *Dyscol.* 252).

[2] Il faut réprimander les athlètes qui se livrent aux plaisirs de Vénus (PHILOSTRATE, *Gymn.* 52); «Héraclès, par ses nombreuses recommandations, infligea à l'ignorance de chacun des hommes autant de blessures» (HÉRACLITE, *Allégories d'Homère*, XXXIV, 2); «Quel que soit le nom qu'il faille donner au prêtre qui, seul, peut nous corriger et nous assagir, ὑφ' οὗ νουθετηθῆναι καὶ σωφρονισθῆναι» (PHILON, *Deus imm.* 134); Le grand prêtre Jonathan faisait fréquemment reproche à Felix de sa mauvaise administration de la Judée (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XX, 162). *Apocalypse de Baruch*, XLIV, 2–4. Cf. ce haut fonctionnaire demandant à l'évêque d'admonester un coupable: παρακαλῶ... νουθετῆσαι αὐτόν (*P. Grenf.* II, 93, 3).

[3] «Vous, parents, n'exaspérez pas vos enfants; mais usez, en les éduquant, de

donne presque toujours les qualités de la pédagogie paternelle, qui réprimande ou châtie avec mesure, avec regret et le moins possible [1]; Dieu corrige ou avertit les hommes avec de grands ménagements (*Ep. Aristée*, 207). Il admoneste pour n'avoir pas à châtier (*Vit. Mos.* I, 110). Ce sera le modèle de l'éducation des croyants par les chefs d'une communauté [2], en particulier de saint Paul qui n'a cessé d'avertir ou de réprimander avec larmes chaque chrétien d'Ephèse [3] ou de Corinthe: «Ce n'est pas pour vous faire honte que j'écris ces choses, mais comme à mes enfants aimés avec respect pour vous remettre l'esprit en place... vous n'avez pas plusieurs pères» [4]. Toute la pastorale apostolique peut se résumer dans

---

corrections et de semonces qui s'inspirent du Seigneur» (*Eph.* VI, 4; cf. les parallèles donnés par G. MUSSIES, *Dio Chrysostom and the New Testament*, Leiden, 1972, pp. 188–9). Eli est blâmé de n'avoir pas «repris» ses fils qui avaient maudit Dieu (*I Sam.* III, 13); PHILON, *Spec. leg.* II, 232: «les pères ont le droit d'admonester sévèrement les enfants»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 260: ce sont les parents qui, les premiers, admonestent leurs enfants par des paroles (λόγοις αὐτοὺς νουθετείτωσαν), car ils ont une autorité de juges sur leurs fils; VIII, 217: son père l'a châtié avec le fouet (μάστιξιν... ἐνουθέτει); *Testament Ruben*, III, 8: νουθεσίας πατέρων αὐτοῦ.

[1] *Sag.* XI, 10: ὡς πατὴρ νουθετῶν; *Ps. Salom.* XIII, 8: «Dieu corrigera (νουθετήσει) le juste comme un fils chéri, et sa punition (ἡ παιδεία) est comme celle du fils aîné». Citant *Deut.* VIII, 5: «Comme un homme, Dieu éduquera son fils par la correction», Philon commente: «C'est donc pour l'efficacité de la correction et de la réprimande (παιδείας ἕνεκα καὶ νουθεσίας) qu'on dit cela de lui» (*Deus imm.* 54); Dieu ne rétribue pas les péchés du peuple selon une exacte équivalence, mais tel que les pères le font à l'égard de leurs enfants, οἱ πατέρες ἐπὶ νουθεσίᾳ τοῖς τέκνοις (FL. JOSÈPHE, *Ant.* III, 311); *Testament Job*, XXXVII, 8: νουθέτησον με πρὸς πάντα, εἴ σὺ εἶ ὁ θεράπων τοῦ θεοῦ.

[2] *I Thess.* V, 12: «Ceux qui sont à votre tête dans le Seigneur et qui vous reprennent»; *Tit.* III, 10: «Un homme hérétique, après deux ou trois avertissements, romps avec lui». Cf. la prudence pédagogique de Moïse: «Pour commencer, le Législateur ne morigène et ne réprimande (νουθετεῖν τε καὶ παιδεύειν) qu'un seul désir» (PHILON, *Spec. leg.* IV, 96). «Ceux qui sont de bonne volonté, il les admoneste et les assagit (νουθετεῖ καὶ σωφρονίζει) par de saintes lois auxquelles l'homme de bien obéit volontiers, le méchant de mauvaise grâce» (*Virt.* 94).

[3] *Act.* XX, 31; cf. J. DUPONT, *Le Discours de Milet*, Paris, 1962, pp. 229 sv.

[4] *I Cor.* IV, 14. Cf. la critique textuelle et le commentaire de ce verset par P. GUTIERREZ, *La Paternité spirituelle selon saint Paul*, Paris, 1968, pp. 119 sv. ὡς (τέκνα) exprime la qualité, l'aspect selon lequel l'Apôtre envisage ses enfants, et même très petits enfants, car leurs rivalités et leurs jalousies sont puériles (cf. IV, 10), si bien que νουθετῶν a ici le sens d'un retour à la raison ou au bon sens, plus que de «réprimande». ἀγαπητά exprime autant le respect que l'attachement; le premier sentiment s'opposant à ἐντρέπων. Comparer PHILON, *Post. C.* 97: «la baguette est le symbole de l'éducation (*paidéia*): si on ne vous fait pas honte et si on ne vous donne pas des coups au sujet de quelque faute, il n'y a pas moyen que vous acceptiez un avertisse-

ces monitions-admonitions: «Avertissant tout homme et instruisant tout homme en toute sagesse, afin de rendre tout homme parfait dans le Christ» [1]. Dans la vie fraternelle, enfin, les avertissements réciproques réveillent la conscience des délinquants [2] et s'efforcent de ramener dans le droit chemin ceux qui s'égarent (*Testament Benj.* IV, 5; *Joseph*, VI, 8); «la réprimande et le blâme suscitent le repentir et la honte, dont l'un ressortit à la peine et l'autre à la crainte» (PLUTARQUE, *Vertu éthique*, 12; cf. *Adulat.* 28). Les nuances sont donc variables selon les cas: «Instruisez-vous en toute sagesse par des admonitions réciproques, διδάσκοντες καὶ νουθετοῦντες ἑαυτούς» (*Col.* III, 16); «Reprenez ceux qui sont dans le désordre» (*I Thess.* V, 14); mais même le désobéissant ne doit pas être traité en ennemi, «reprenez-le comme un frère» (*II Thess.* III, 15; cf. à l'époque romaine: μὴ βαρέως ἔχε μου τὰ γράμματα νουθετοῦντά σε, *Sammelbuch*, 6263, 26; au III[e] s. 7975, 18 = *P.S.I.* 1334). Correction fraternelle qui suppose que les chrétiens sont adultes spirituellement et, à l'instar de ceux de Rome, «capables de s'avertir mutuellement» (*Rom.* XV, 14).

---

ment (νουθεσίαν) et que vous vous corrigiez (σωφρονισμόν)»; cf. DION CHRYSOSTOME, XXXI, 104.

[1] *Col.* I, 28: νουθετοῦντες... καὶ διδάσκοντες; cf. PLATON, *Protag.* 323 *d*, νουθετεῖν καὶ διδάσκειν; *Républ.* III, 399 *b*: διδαχὴ καὶ νουθέτησις; XÉNOPHON, *Mém.* I, 2, 21: νουθετικοὶ λόγοι; PLUTARQUE, *Coh. ira*, 2: παραινέσεις καὶ νουθεσίαι.

[2] Pour Philon, la conscience «enseigne, réprimande, exhorte à changer de vie, διδάσκει, νουθετεῖ, παραινεῖ μεταβάλλεσθαι» (*Decal.* 87), «elle ne rougit pas de réprimander, usant tantôt de menaces plus violentes, tantôt d'avertissements plus tempérés (μετριωτέραις νουθεσίαις), de menaces envers ceux qui semblent pécher de parti-pris, d'avertissements envers ceux qui pèchent malgré eux, par imprévoyance, afin qu'ils ne trébuchent plus ainsi» (*Opif.* 128).

νωθρός

Se proposant d'exposer un thème de haute théologie, l'auteur de l'*Epître aux Hébreux* est inquiet de la réceptivité de ses lecteurs, ἐπεὶ νωθροὶ γεγόνατε ταῖς ἀκοαῖς [1]. Les trois emplois de νωθρός dans les Septante sont propres aux Sapientiaux [2]. J. Pollux (*Onom.* I, 3, 43) lui donne comme synonymes βραδύς, νωθής, ἀμέλης, ἀργόν, διάγων [3]; il signifie donc: lent, paresseux, défaillant, relâché, timide, négligent. Dans Polybe, il s'applique surtout aux facultés intellectuelles: «Hannon manifesta sa sottise» (I, 74, 13); «Il n'y en avait aucun qui fut assez fou ou assez stupide (οὐδένα οὕτως ἀλόγιστον οὐδὲ νωθρόν) pour espérer rejoindre jamais sa patrie par la fuite» (III, 63, 7); «Ce même homme était lent de conception (νωθρὸς μὲν ἐν ταῖς ἐπινοίαις), timide dans l'exécution (ἄτολμος δ' ἐν ταῖς ἐπιβολαῖς) et ne pouvant voir le danger en face» [4].

---

[1] *Hébr.* V, 11 (cf. VI, 12; pas ailleurs dans le N. T.); νωθροὶ ταῖς ἀκοαῖς (cf. HÉRONDAS, IV, 53: «les oreilles d'un esclave sont bouchées de paresse»; HÉLIODORE, *Ethiop.* V, 1, 5: νωθρότερος ὢν τὴν ἀκοήν) doit s'entendre au sens figuré de l'entendement des destinataires «lents à comprendre»; en allemand *denkfaul;* en anglais, *dull;* J. HÉRING (*La première épître de saint Paul aux Corinthiens*, Neuchâtel-Paris, 1949, p. 54) traduit: «votre intelligence s'est émoussée».

[2] *Sir.* IV, 29: «Ne sois pas hardi dans ton langage (θρασύς), nonchalant et négligent dans tes œuvres, νωθρὸς καὶ παρειμένος ἐν τοῖς ἔργοις σου»; XI, 12: «Tel est déprimé (νωθρός), ayant besoin de soutien, dépourvu de force et surabondant en pauvreté»; *Prov.* XXII, 29: «Un homme preste à la besogne, entrera au service des rois, mais il ne restera pas au service des gens obscurs, ἀνδράσι νωθροῖς». Cf. νωθροκάρδιος traduisant le *niphal de* עוה «être courbé, ployé, abattu» dans *Prov.* XII, 18; νωθρότης dans *III Mac.* IV, 5: τὴν ἐκ τοῦ γήρως νωθρότητα ποδῶν ἐπίκυφον; *P. Amh.* II, 78, 15: ἐν νωθρίᾳ μου γενομένου (II^{e} s.).

[3] Cf. PHILON, *Quis rer. div.* 254: «Le méchant est lent, traînard, toujours enclin à différer pour les œuvres de l'éducation»; PLUTARQUE, *Vie de Fabius*, I, 5: «sa lenteur et sa difficulté à recevoir les enseignements qu'on lui donnait, βραδέως δὲ καὶ διαπόνως δεχόμενον τὰς μαθήσεις»; ESOPE, *Fables*, LXVI fin: «Il vaut mieux être commandé par des hommes nonchalants mais sans méchanceté, que par des hommes brouillons et méchants».

[4] POLYBE, IV, 8, 5; cf. XII, 25 *c* 3: «Straton le physicien donne l'impression d'être beaucoup plus sot et plus niais qu'il n'est, εὐηθέστερος αὐτοῦ καὶ νωθρότερος». Cette signification vient de Platon: «Ceux qui sont plus pondérés ne se portent vers les études que d'un mouvement plutôt nonchalant et lourd d'oubli» (*Théét.* 144 *b*); dans la *Fable d'Esope*, 199 (Le lion, le renard et le cerf), «l'ours est balourd». Cf. la νωθρότης «paresse d'esprit», DIODORE DE SICILE, II, 50; CHRYSOSTOME, *De Sacerdot.* III, 12; *P.G.* XLVIII, 649.

Mais la nonchalance se manifesta aussi dans les réalisations: «Minucius dénigrait Fabius devant tout le monde, le présentant comme un homme qui, dans la conduite des opérations, agissait avec lâcheté et paresse (ὡς ἀγεννῶς χρώμενον τοῖς πράγμασι καὶ νωθρῶς» (POLYBE, III, 90, 6); «Aratos dans toute entreprise et dans toutes les actions de guerre montrait timidité et indolence, πᾶσι τοῖς τοῦ πολέμου πράγμασιν ἀτόλμως ἐρχῆτο καὶ νωθρῶς» (IV, 60, 2); Parménion s'est montré «lent et peu actif» dans la bataille (PLUTARQUE, *Alexandre*, XXXIII, 10). «Pourquoi continuer à être paresseux, sans soin, nonchalant et chercher des excuses pour ne pas travailler?» [1]. Les Maîtres incompétents, par leur mauvaise technique, amènent les jeunes athlètes à une forme déficiente, les entraînent à la paresse, à la lenteur, à la torpeur, à être moins audacieux que ne le comporte leur âge [2]. Une inscription chrétienne d'Euméneia: «Aurelius Zotikos (?) Lykidas, je donne Dieu comme témoin que j'ai construit ce tombeau à mes frais, mon frère Amianos étant négligent (νωθρῶς ἔχοντος Ἀμιανοῦ τοῦ ἀδελφοῦ μου), et j'ordonne que Phronimè et Maxima, mes sœurs y soient déposées» [3]. Le frère [aîné, semble-t-il] s'est abstenu de préparer et d'assurer la sépulture de ses deux sœurs.

---

[1] MUSONIUS, XLIV, 1 (édit. C. E. LUTZ, dans *Yale Classical Studies*, 1949, p. 138); cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.* VIII, 1, 7: «Par suite de la pleine liberté, nos affaires tournèrent à la mollesse et à la nonchalance, ἐπὶ χαυνότητα καὶ νωθρίαν». Sur *P. Mil. Vogl.* II, 44, 19, M. Papathomopoulos commente: «Après le participe ὑποκριθεῖσα, il faut attendre un complément direct, peut-être νωθρείαν «abattement, lassitude, torpeur, indifférence, négligence»; cf. *P. Amherst*, II, 78, 15: καὶ ἐν νωθρίᾳ μου γενομένου «comme je fus indisposé» ou «comme je me suis laissé aller à l'indolence, comme j'ai négligé mes affaires» (*Un argument sur Papyrus de la Médée d'Euripide*, dans *Recherches de Papyrologie*, III, Paris, 1964, p. 44); cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 203.

[2] PHILOSTRATE, *Gymn.* 46: ἀργίαν γυμνάζουσι καὶ ἀναβολὰς καὶ νωθροὺς εἶναι καὶ ἀτολμοτέρους τῆς αὐτῶν ἀκμῆς. Cf. *Anth. Pal.* IX, 597: «J'étais paralysé... privé de ma vigueur passée»; PLUTARQUE, *Phocion*, VI, 2: Chabrias était «d'ordinaire nonchalant et difficile à émouvoir»; *Caton min.* I, 6: «aux études Caton était paresseux et lent à saisir, νωθρὸς ἦν ἀναλαβεῖν καὶ βραδύς»; CALLIMAQUE, *Hécalé*, Frag. 275: νωθρὸς ὁδίτης.

[3] Editée par L. ROBERT (*Hellenica* XI–XII, Paris, 1960, p. 430) qui commente: «Le membre de phrase au génitif absolu contient l'explication, et sans doute la condamnation de l'abstention du frère Amianos. Les mots νωθρός, νωθρεύειν, νωθρῶς indiquent la paresse et la nonchalance (*Segnis, Piger, Torpidus*, dit le Thesaurus. Des exemples caractéristiques et uniquement dans ce sens dans *TWNT*, IV, 1120 *s. v.* νωθρός). C'est à cause de l'indifférence paresseuse d'Amianos que Lykidas a dû se substituer à lui. Il n'est pas impossible qu'Amianos ait eu une bonne raison et que la faute soit à son état de santé; car plusieurs papyrus du II^{e}-III^{e} siècle donnent nettement à νωθρία et νωθρεύειν le sens de «n'être pas bien»... Lykidas excuserait ainsi son frère auquel il a dû se substituer. Il me semble qu'il y a plutôt une critique sur la négligence de ce frère». Cf. *Sammelbuch*, 10801, 12: διὰ δὲ τὴν νωθρίαν τοῦ ἀδελφοῦ οὐκ εὐτόησα (lettre du III^{e} s.).

La *nôthrotès* est donc une négligence coupable, un manquement à un devoir ou à une coutume normale (cf. *UPZ*, 110, 95), et c'est cette inertie ou cette indolence à s'instruire de la doctrine chrétienne que dénonce l'auteur des *Hébr.* chez ses lecteurs. Alors qu'au moment de leur conversion ils devaient être avides de s'informer du Christ et de la tradition de l'Eglise (*Hébr.* II, 3; cf. *Act.* II, 42), ils sont devenus – et c'est désormais leur état (cf. le parfait γεγόνατε) – nonchalants, et comme en état de dépression, à l'instar de malades affaiblis dont la fièvre est tombée: «rémittents».

Cette acception médicale est bien attestée dans les papyrus, encore qu'elle ne soit pas technique, mais corresponde à notre usage courant d'être souffrant, éprouver un malaise, notamment dans les lettres: «Je me sens très mal (λείαν δὲ νωθρεύομαι); peut-être est-ce le climat? Je ne sais» (*P. Mert.* 82, 14; II^e s.; cf. νωθρὸν δέ ἐστιν λείαν, dans W. H. S. JONES *The Medical Writings of Anonymus Londinensis*, Cambridge, 1947, p. 104; HERMÈS TRISMÉGISTE, *Fragm.* XXIV, 14: «Le Sud rend flasque, car il reçoit des nuages qui naissent, par condensation, de l'atmosphère»); «Je n'ai trouvé personne pour te l'envoyer; parce que j'étais malade» (*P. Michig.* 477, 36); «Jusqu'à aujourd'hui j'étais anxieux à ton sujet parce que tu étais souffrant lorsque tu m'as quitté» [1]; *P. Tebt.* 421, 5: «Ta sœur est malade» (cf. 422, 5). Or les dispositions psychologiques sont fonction des corps; ceux-ci sont proportionnés aux âmes qui descendent s'y incarner: «pour les âmes vives (ὀξέσι) des corps vifs (ὀξέα), pour des âmes lentes des corps lents (βραδέσι βραδέα), pour les âmes actives des corps actifs (ἐνεργέσιν ἐνεργῇ), pour les âmes paresseuses des corps paresseux (ταῖς νωθραῖς νωθρά), pour les âmes fortes des corps forts (δυναταῖς δυνατά)» [2].

Ainsi le νωθρός se dit du corps comme de l'âme, des dispositions intérieures comme des réalisations pratiques. Les *Hébreux* «nonchalants» souffrent d'abord d'une dépression, d'une diminution d'intensité de leur vie spirituelle; mais celle-ci se traduit par de l'indolence et de la paresse dans le travail intellectuel, notamment à se consacrer à l'exégèse de la Parole de Dieu.

---

[1] *P. Michig.* 479, 7, διότι νωθρευόμενος ἀπ' ἐμοῦ ἐξῆλθες; *P. Brem.* 61, 15: «Je suis anxieux chaque jour que tu ne retombes malade, μὴ πάλιν νωθρὸς ᾖς»; *B.G.U.* 449, 4: «J'ai appris que tu étais souffrant». Cf. l'*hapax* νωθραίνω, *P. Oxy.* 2609, 6: ὁ υἱός μου Ἕλενος νενώθραντε ὀλίγας ἡμέρας (IV^e s.; cf. la note de l'éditeur); *P.S.I.* 1386, *verso* 6 (I^er s.); νωθρία, *Sammelbuch*, 7571, 4. *P. Wiscons.* 84, 5.

[2] *Corp. Hermet.* Fragm. XXVI, 4; cf. XXVI, 22: la part de terre qu'ils ont reçue les a rendus lourds et engourdis (βαρέα καὶ νωθρά), celle d'air agiles (εὐκίνητα). JAMBLIQUE, *Les Mystères d'Egypte*, V, 16, 221: «Lorsque nous purifions le corps de souillures anciennes, l'affranchissons de la maladie, le remplissons de santé ou en retranchons lourdeur et nonchalance (τὸ βαρὺ καὶ νωθρόν) pour lui fournir légèreté et activité ou lui procurer quelque autre bien».

ξενία, ξενίζω, ξενοδοχέω, ξένος

L' «étranger» biblique n'est pas une qualification technique ou officielle, il évoque toute extranéité, que ce soit de la langue, du pays, d'un corps social, de la religion (*Act.* XVII, 18: οἱ ξένων δαιμονίων; ACHILLE TATIUS, II, 30: δέομαι πρὸς θεῶν ξένων καὶ ἐγχωρίων; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 251, 267), et l'accent est mis sur la réalité psychologique [1]. Le *xénos* est tantôt le simple «invité» [2], tantôt le voyageur (*II Sam.* XII, 4, אֹרֵחַ), le passant [3] ou le voyageur qui, sans gîte (*Mt.* XXV, 35, 38, 43, 44), demande asile [4]; le plus souvent les immigrés ou les non-indigènes [5] qui ne font pas partie d'un village, d'une cité, d'une patrie [6]; ce peuvent être des commerçants

---

[1] Ruth dit à Booz: «Comment ai-je trouvé grâce à tes yeux pour que tu me reconnaisses, alors que je suis une étrangère?» (*Ruth*, II, 10; *nokeri*); cf. *II Sam.* XV, 19; *Ps.* LXIX, 9: «Je suis devenu un étranger pour mes frères»; *Lam.* V, 2: «Nos maisons ont été transmises à des étrangers». Les nègres sont un peuple étranger et redoutable, ξένον λαὸν καὶ χαλεπόν (*Is.* XVIII, 2). «Cher-Révérend, tu agis fidèlement en ce que tu fais pour les frères, bien plus pour des étrangers» (*III Jo.* 5).

[2] *I Sam.* IX, 13 (*qârâ*); cf. au II[e] s. av. J.-C., la distinction entre les membres d'un club (σύνδειπνοι) et les invités (ξένοι), *P. Tebt.* 118, 4.

[3] Il est interpellé sous ce titre dans les inscriptions tombales: ὦ ξένε! (*Sammelbuch*, 7423, 14); «La Péonie était ma patrie, Etranger, mais la Destinée ne m'a pas accordé le fil qui m'eut conduit à la vieillesse» (*Inscriptions de Thasos*, 339, 1; cf. de *Lindos*, 487, 24); *Sammelbuch*, 7475, 13; au sens de «cher hôte» (PLUTARQUE, *Oracles de la Pythie*, 23); de «fugitif», cf. *P. Apol. Anô*, 9, 4: «S'il y a des calfats étrangers dans votre pagarchie, arrêtez-les eux aussi».

[4] *Job*, XXXI, 32, *gér*; *Hébr.* XI, 13: les patriarches confessaient qu'ils étaient «étrangers et voyageurs sur la terre, ξένοι καὶ παρεπίδημοι». Sur παρεπίδημος: étranger séjournant temporairement hors de son domicile habituel, cf. *I Petr.* I, 1; II, 11; *P. Tor.* VIII, 6: τῶν παρεπιδημούντων καὶ κατοικούντων ἐν ταύταις (κώμαις) = *UPZ*, 196, 14; *P. Hermop.* 6, 13; DITTENBERGER, *Or.* 268, 9; 339, 29; cf. J. MODRZEJEWSKI, *Servitude pour dettes ou legs de Créance*, dans *Recherches de Papyrologie* II, Paris, 1962, p. 93. Sur l'union avec πάροικοι et κάτοικοι, cf. C. SPICQ, *Vie chrétienne et Pérégrination selon le N. T.*, Paris, 1972, pp. 60 sv.

[5] *Mt.* XXVII, 7: «Ils achetèrent le champ du potier, pour servir de cimetière aux étrangers» (morts pendant leur séjour à Jérusalem; cf. «la terre étrangère garde mon corps», *Inscriptions de Thasos*, 339, 6); *Act.* XVII, 21: «Tous les Athéniens et les étrangers domiciliés, οἱ ἐπιδημοῦντες ξένοι»; PHILON, *In Flac.* 54: ξένους καὶ ἐπήλυδας; cf. DITTENBERGER, *Syl.* 1157, 80 sv.

[6] PHILON, *Agr.* 65; *Conf. ling.* 76–82; *P. Cornell*, 22, 1, 30, 128, 129 (I[er] s.); *Ostr.*

(*P. Oxy.* 1672, 4; I^er s. de notre ère; *P. Lugd. Bat.* XVI, 29, 17), mais les papyrus égyptiens qui en fournissent des listes, désignent surtout par *xénoi* «les travailleurs étrangers» [1], qui semblent être le plus souvent des «ouvriers du bâtiment».

Parmi les «étrangers», les uns occupent des places ou exercent des fonctions estimées, dont témoignent les décrets honorifiques [2], d'autres ont des relations d'intérêts et plus ou moins durables avec une communauté donnée [3]; tantôt on les tolère [4], tantôt on les suspecte ou on les méprise [5], mais un

---

Michig. 165, 1; *B.G.U.* 1843, 8; *P. Petaus*, 118, 12; *Sammelbuch*, 9025, 8. «Ici est venu, parmi ces étrangers, l'étranger Aristôn, de Naupacte» (A. BERNAND, *Le Paneion d'El-Kanaïs*, Leiden, 1972, n. 6, 1–2); *Inscriptions de Lindos*, n. 51, *c* I, 27; n. 88, 286–288. Cf. P. JOUGUET, *La Vie municipale dans l'Egypte romaine*, Paris, 1911, pp. 91 sv. La bibliographie est considérable, cf. STÄHLIN, *ξένος*, dans *TWNT*, V, pp. 1 sv. – La locution ἐπὶ ξένης (*II Mac.* V, 9; cf. IX, 28) signifie «être au loin» (*P.S.I.* 1161, 7; 1230, 10; *P. Oxy.* 2479, 9–10). «Ne t'inquiète pas de moi parce que je suis loin de la maison (ὅτι ἐπὶ ξένης εἰμί), je me suis familiarisé avec les lieux (αὐτόπτως γὰρ εἰμὶ τῶν τόπων) et je ne suis pas un étranger ici (καὶ οὐκ εἰμι ξένος τῶν ἐνθάδε)» (*P. Oxy.* 1154, 7–10; du I^er s.); «c'est mieux pour vous d'être chez vous, quoiqu'il puisse arriver, qu'éloigné, ἢ ἐπὶ ξένης» (*P. Fay.* 136, 10). Une femme a été attaquée et volée, son mari étant absent, τοῦ ἀνδρός μου ὄντος ἐπὶ ξένης (*B.G.U.* 22, 34); cf. R. TAUBENSCHLAG, *The Law of Greco-Roman Egypt*, Varsovie, 1948, pp. 18–26; A. CALDERINI, *οἱ ἐπὶ ξένης*, dans *The Journal of Egyptian Archaeology*, 1954; H. J. MASON, *Greek Terms for Roman Institutions*, Toronto, 1974, p. 70.

[1] ἐργάται ξένοι (*P. Ryl.* 650, 3; cf. 642, 12, 16; *P. Michig.* 620, 40; *Sammelbuch*, 9406, 236). «J'enquête sur les étrangers qui viennent de quelque lieu en quelque occasion pour s'établir ici» (*P. Hermop.* 6, 13); «Envoyez-moi la liste des étrangers qui sont dans votre pagarchie... Faites verser aux étrangers trois solidi par tête» (*P. Apol. Anô*, 13, 5–6; cf. *P. Isidor.* 126, 5; *P.S.I.* 1266, 3). A Evhéméria, au IV^e s., «il n'y a pas d'étranger dans notre village» (*P. Ross.-Georg.* III, 8, 13).

[2] Ambassadeurs, juges, athlètes, médecins, acteurs. On leur accorde des privilèges (*P. Oxy.* 2106, 18; 2410, 14; 2476, 6; cf. *Ostr. Tait*, 1999, 6 = *Sammelbuch*, 6096); cf. CL. PRÉAUX, *Les Etrangers à l'époque hellénistique*, dans *L'Etranger* (Recueils de la Société J. Bodin, IX, 1), Bruxelles, 1958, pp. 141–193; L. ROBERT, *Les Juges étrangers dans la Cité grecque. Ξένιον*, dans *Festschrift für Pan. J. Zépos*, Athènes, Freiburg, Cologne, 1973, pp. 765–782; E. OLSHAUSEN, *Prosopographie der hellenistischen Königsgesandten* (Studia Hellenistica, 19), Louvain, 1974; G. NACHTERGAEL, *Envoyés royaux d'époque hellénistique*, dans *Chronique d'Egypte*, 1975, pp. 249–262.

[3] Les mercenaires, «forces étrangères» que l'on peut licencier (*I Mac.* XI, 38; cf. *II Mac.* X, 24; J. POUILLOUX, *La Forteresse de Rhamnonte*, Paris, 1954, n. 20, 7; avec la note de l'éditeur. A Cos, cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1953, p. 158, n. 152); ou alliés, cf. PH. GAUTHIER, *Les ΞΕΝΟΙ dans les Textes athéniens de la seconde moitié du V^e siècle av. J.-C.*, dans *Rev. des Etudes grecques*, 1971, pp. 44–79.

[4] DIODORE DE SICILE, XX, 84, 2. Sur cette indifférence, cf. cet homme affligé qui se trouve très seul, encore qu'il connaisse beaucoup d'étrangers (*P. Apol. Anô*, 70, 8).

[5] PLUTARQUE, *Lycurgue*, XXVII, 6–9. Les Sodomites sont μισόξενοι (FL. JOSÈPHE,

accueil et une bienveillance secourable sont bien attestés, la philanthropie hellénistique ne perdant jamais ses droits [1]. Une de ses plus constantes manifestations est l'hospitalité, et c'est ainsi que ξένος désigne « l'hôte», comme Ariée était l'hôte de Ménon (XÉNOPHON, *Anab.* II, 4, 15) et que dans *Rom.* XVI, 23 Gaius de Corinthe (*I Cor.* I, 14) héberge non seulement saint Paul, mais tout chrétien de passage et prête sans doute sa maison aux réunions de la communauté [2]. Il reste que l'étranger comme tel est le plus souvent quelqu'un de mystérieux, de non-familier (*P. Hib.* 27, 38) – à tout le moins d'inattendu – que l'on comprend mal et avec lequel il est difficile de s'entendre. Aussi bien, l'adjectif ξένος se dit de pluies extraordinaires (*Sag.* XVI, 16), d'une mort étrange (XIX, 5), d'un goût merveilleux ou insolite (XVI, 2–5), de «doctrines variées et étranges» ou surprenantes [3].

Ant. I, 194; cf. V, 141 sv.). Le plaignant d'un vol note que le coupable refuse de restituer «faisant peu de cas de moi parce que je suis étranger» (*P. Magd.* 8, 11; III^e s. av. J.-C.; cf. *P.S.I.* 1161; *P. Bour.* 25, 11–12). Il y a parmi les *xénoi* des individus inassimilables, des réfugiés compromettants, des exilés politiques et des malfaiteurs (*P. Isidor.* 139: ξένους τῆς κώμης ὄντας). Les Juifs en Egypte n'ont eu qu'un droit de séjour limité (*Ep. Aristée*, 108–110), contraints à résidence (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 495; PHILON, *In Flac.* 55; *Leg. G.* 132), exclus des distributions de blé (FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 60–63) et Claude leur interdit même d'immigrer (*P. Lond.* 1912, 96–98).

[1] Cf. cette demande d'intervention en faveur d'un étranger: χαρειεῖς καὶ τούτῳ ἐπεὶ ξένος ἄνθρωπός ἐστι (*P. Michig.* 506, 11). En 210 de notre ère, Flavianè Philokrateia fait don de dix milles drachmes attiques, «afin que pendant les trois jours de la panégyrie tous aient droit aux onctions d'huile, citoyens, étrangers et esclaves» (*Inscriptions de Bulgarie*, 2265, 16); *Testament d'Abraham*, A, 3. Cf. φιλόξενος (*I Tim.* III, 2; *Tit.* I, 8; *I Petr.* IV, 9), φιλοξενία (*Rom.* XII, 13; *Hébr.* XIII, 2).

[2] Cf. *Sag.* XIX, 14: εὐεργέτας ξένους. Plusieurs inscriptions associent ξένος et φίλος (cf. L. ROBERT, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 142; *Inscriptions de Thasos*, 186, 12), de même XÉNOPHON, *Anab.* II, 1, 5; *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1999, 3; *Testament Abraham*, A 1. Sur le passage de la ξενία à la προξενία, cf. PH. GAUTHIER, *Symbola. Les étrangers et la justice dans les Cités grecques*, Nancy, 1972, pp. 18 sv. IDEM, *Notes sur l'Etranger et l'hospitalité en Grèce et à Rome*, dans *Ancient Society* IV, Louvain, 1973, pp. 3 sv.

[3] *Hébr.* XIII, 9; cf. *I Petr.* IV, 12; ARISTOTE, *Rhét.* III, 3, 1406 *a* 15: «Les périphrases sortant de l'habituel, donnent au style une couleur étrangère»; FL. JOSÈPHE, *Guerre* II, 414: «innovation étrange dans le culte»; PHILON, *Vit. Mos.* I, 213. Dans la relation d'une cure par Sarapis au III^e s. de notre ère: «Λίβυς τις ἀνὴρ πάσχει νόσον ξένην – un certain Lybien souffre d'une étrange maladie» (D. L. PAGE, *Select Papyri*, III, Londres, 1950, p. 426). – De même ξενίζω: étonner par la nouveauté, surprendre par l'extraordinaire: «Ce sont d'étranges propos que tu apportes à nos oreilles» (*Act.* XVII, 20); «Ne jugez pas surprenant l'incendie» qui s'est déclaré (*I Petr.* IV, 12; cf. ℣. 4); «Antiochos avait infligé aux entrailles des autres des tourments variés et inédits, πολλαῖς καὶ ξενιζούσαις συμφοραῖς» (*II Mac.* IX, 6; cf. *III Mac.* VII, 3: ξενιζούσαις... τιμωρίαις). Cf. POLYBE, I, 23, 5: «Les Carthaginois... déconcertés par cet attirail d'instruments»;

Ces notations ne suffisent pas à rendre compte d'*Eph.* II, 12: «En ce temps-là, vous étiez sans Christ, exclus de la cité d'Israël, étrangers aux alliances de la Promesse (du salut)» et II, 19: «Vous n'êtes plus des étrangers ni des hôtes (οὐκέτι ἐστὲ ξένοι καὶ πάροικοι), vous êtes concitoyens des saints, vous êtes de la maison de Dieu» (cf. PHILON, *Chérub.* 120 sv.). Le *xénos* a ici son action technique, politique et juridique, de la Grèce classique. Si l'étranger culturel est le barbare, celui qui ne parle pas le grec [1], il est politiquement exclu de la *polis* et dépourvu de citoyenneté [2] tant dans le lieu où il vit que dans la cité dont il vient [3]; c'est en quelque sorte un hors-la-loi, il ne possède donc ni droit ni privilège, ne peut accéder à la propriété foncière ni épouser une citoyenne; c'est un être inférieur, de second rang (PLUTARQUE, *De fort. Alex.* I, 6) qui peut être expulsé (THUCYDIDE, II, 39, 1) relevant de tribunaux pour étrangers (DITTENBERGER, *Syl.* 364; 619, 50; 647, 35). C'est à cette privation de droits que se réfère saint Paul; l'œuvre du Christ a été d'assimiler totalement les gentils à Israël dans la maison de Dieu. Déjà dans l'Ancien Testament, Dieu aimait et protégeait le «résident» (*gér; Lév.* XIX, 10; XXIII, 22; *Deut.* X, 18; PHILON, *Vit. Mos.* I, 36) que la Loi intégrait de quelque façon au peuple élu (*Ex.* XII, 48; XX, 10; *Deut.* XIV, 29; cf. *Ez.* XLVII, 22). Celui-ci ayant été étranger en Egypte (*Ex.* XXII, 20; XXIII, 9) devait exercer l'hospitalité à l'égard de

---

III, 68, 9: «on fut d'abord surpris par l'imprévu d'un tel résultat»; 114, 4: «De tout cela résultait un aspect étrange et terrifiant»; MARC-AURÈLE, VIII, 15: «comme on aurait honte de trouver insolite que le figuier produise des figues». C'est l'acception la plus constante des papyrus: «Je suis étonné et surpris par ceci, Monsieur...» (*P. Lugd. Bat.* I, 13, 2); «Je m'étonne que tu ais envoyé les travailleurs...» (*P. Ross.-Georg.* III, 14, 1); des fonctionnaires cherchent à soumettre des cultivateurs «à des charges rurales et provinciales qui leur sont étrangères, ταῖς τε ἀγροικικαῖς καὶ χωρικαῖς ξενιζούσαις» (*C. Ord. Ptol.* 76, 25 = *Sammelbuch*, 7337; cf. *UPZ*, 146, 6).

[1] PLUTARQUE, *Defect. orac.* 5; cf. HOMÈRE, *Il.* II, 867; HÉRODOTE, VIII, 20; IX, 43; *Rom.* I, 14; *I Cor.* XIV, 11. Cf. A. AYMARD, *Les Etrangers dans les Cités grecques*, dans *L'Etranger* (Recueils de la Société J. Bodin, IX, 1), Bruxelles, 1958, pp. 119–139. Sur βάρβαρος dans *P. Zén. Col.* 66, cf. H. C. YOUTIE, *Scriptiunculae* II, Amsterdam, 1973, p. 793.

[2] PLUTARQUE, *Solon*, XXIV, 4; *Périclès*, XXXVII, 2–5; ARISTOTE, *Const. d'Ath.* XXVI, 4; *Suppl. Ep. Gr.* IX, 1. Philon (*Post. C.* 109) et Fl. Josèphe (*Vie*, 372) opposent concitoyens et étrangers, οἱ πολῖται καὶ ξένοι (de même, *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 51, 45). Bien entendu, il y a des exceptions, en raison de services rendus à la cité (PLUTARQUE, *Agis et Cléomène*, 8 et 32; DITTENBERGER, *Syl.* 117, 742; *Or.* 229); cf. l'ἐπιδαμία (*Syl.* 1248).

[3] Cf. R. TAUBENSCHLAG, *Citizens and non-Citizens in the Papyri*, dans *Opera minora* II, Varsovie, 1952, pp. 211–221.

celui-là et l'aimer comme lui-même (*Lév.* XIX, 34; cf. STÄHLIN, *op. c.*, pp. 8 sv.).

Le verbe ξενίζω «héberger, recevoir un hôte» n'a pas de connotation théologique dans la Bible [1]. L'*hapax* biblique ξενοδοχέω, condamné par les atticistes [2], est employé à propos de la veuve chrétienne qui sera inscrite sur les rôles de l'Eglise «si elle a exercé l'hospitalité» (*I Tim.* v, 10), cet empressement à accueillir les hôtes étant un office éminent de la charité [3] notamment de la part des femmes [4] et où les veuves excellent (*I Rois*, XVII, 10).

Dans la Bible, ξενία, dérivé de ξενίζω, désigne le logis ou le logement, le lieu où l'on reçoit amis ou étrangers [5]. C'est ainsi que saint Paul demande

---

[1] *Sir.* XXIX, 25; *Act.* X, 6, 23; XXI, 16; XXVIII, 7; *Hébr.* XIII, 2 (= *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1963). Cf. DITTENBERGER, *Syl.* 1025, 40 (IV^e-III^e s. av. J.-C.); *P.S.I.* 1241, 30: ξενίζομαι δὲ ἐγώ καὶ ὁ σὺν ἐμοὶ πλεύσας Σαραπίων... εἰς τὴν ῥύμην Ὠριγένους ἐν οἰκίᾳ Ἡρακλείδου (réédité *Sammelbuch*, 7562).

[2] Phrynicus: πανδοχεῖον, οἱ διὰ τοῦ χ λέγοντες ἁμαρτάνουσιν. διὰ γὰρ του κ χρὴ λέγειν πανδοκεῖον καὶ πανδοδεύς καὶ πανδοκεύτρια (édit. Chr. A. Lobeck, p. 307). Dans les papyrus (ξενοδοχεῖα n'y apparaît pas avant le VI^e s., cf. G. HUSSON, *L'hospitalité dans les Papyrus byzantins*, dans *Akten des XIII. int. Papyrologenkongresses*, Munich, 1974, pp. 174 sv.), le ξενοδοχεῖον est «l'hospitalité», l'endroit réservé pour les hôtes dans un monastère (*P. Oxy.* 2044, 18; 2480, 44; cf. 1910, 4). Selon Dion Cassius, les soldats d'Antonin «passaient l'hiver dans des maisons, consommant le bien de leurs hôtes, πάντα τὰ τῶν ξενοδοκούντων σφᾶς» (LXXVIII, 3). Théophraste écrivait correctement ξενοδοκία: comment trouver bon accueil chez des étrangers (*Caract.* XXIII, 9).

[3] *Mt.* XXV, 35; *Rom.* XII, 13; *Hébr.* XIII, 2 (C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, II, pp. 809–815; P. MIQUEL, *Hospitalité*, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, VII, 808 sv.). Le *P. Lond.* 1917, 4 et 14 met la *philoxénia* en relation avec le Saint-Esprit. L'hospitalité est une vertu merveilleusement pratiquée par les païens, depuis Homère (H. J. KAKRILIS, *La notion de l'amitié et de l'hospitalité chez Homère*, Thessalonique, 1963; V. T. AVERY, *Homeric Hospitality in Alcaeus and Horace*, dans *Classical Philology*, 1964, pp. 107–109). A Chersonèse, un bienfaiteur de la cité est loué d'avoir pratiqué l'hospitalité personnelle en temps de disette envers les citoyens de la ville (B. LATYSCHEV, *Inscriptiones Antiquae*², Hildesheim, 1965, III, n. 68, 25). Cimon, le plus hospitalier des Grecs (PLUTARQUE, *Vie de Cimon*, X, 4) faisait tous les jours préparer chez lui un repas pour un grand nombre de personnes, pauvres compris, et il surpassa l'antique hospitalité et bienfaisance des Athéniens (X, 1 et 6). En 43 de notre ère, Junia Theodora «ne cesse, par dévouement, d'offrir l'hospitalité à tous les Lyciens et de les recevoir dans sa propre demeure» (*Suppl. Ep. Gr.* XVIII, 143, 25 sv.). Le Judaïsme exalte particulièrement l'hospitalité d'Abraham (PHILON, *Abr.* 107–118; *Testament d'Abraham*, A 1, 4, 17), et de Job (*Testament Job*, 10, 14).

[4] *II Rois*, IV, 8; *Lc.* X, 38; *Act.* XVI, 15; *Rom.* XVI, 1–2; *Hébr.* XI, 31; *Jac.* II, 25.

[5] Les militaires ont droit au logement (Edit de Germanicus, de 19 de notre ère, *Sammelbuch*, 3924, 8). C'est une charge très lourde pour les habitants; aussi ceux de Phana en Syrie ont construit un ξένων pour éviter de recevoir les soldats dans leur

à Philémon: «Prépare-moi un gite» (*Ph.* 22). C'est l'acception de beaucoup la plus répandue dans les papyrus: «Je t'écris pour que tu puisses assister Apis et le recevoir, ξενίαν δὲ αὐτῷ ποιήσῃς» (*P. Oxy.* 1064, 10; cf. 118, *verso* 18); on demande de la pourpre pour l'entretien de l'hospitalité (931, 7); dans la construction d'une maison, on prévoit les chapelles et le logement des hôtes, ce que nous appelons la «chambre d'ami» [1], dont la confection de la porte par les menuisiers est plusieurs fois signalée dans les comptes [2]. Mais la *xénia* est aussi la réunion et le dîner auquel on convoque ses relations [3]. Parce que τὰ ξένια désigne aussi les dons accordés à l'occasion de la visite d'un hôte de marque [4] on a voulu entendre en ce sens *Act.* XXVIII, 33 où les Juifs de Rome viennent voir Paul εἰς τὴν ξενίαν [5]; ce qui semble pourtant bien indiquer son logement.

---

maison (Edit du légat Julius Saturninus; DITTENBERGER, *Or.* 609). En 49 de notre ère, un édit du préfet Cn. Vergilius Capito réprime les abus: «que les fonctionnaires de passage ne reçoivent que le logement, et rien qui ne soit prévu par les règlements de Maximus» (*ibid.* 665, 20 = *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 794 = *Sammelbuch*, 8248). La *Souda* et Hésychius donnent comme équivalent κατάλυμα, le second ajoute καταγωγεῖον. Dans *Sir.* XXIX, 27: «Voici qu'arrive mon frère, j'ai besoin du logement», les *mss. S* et *A* ont traduit οἰκίας au lieu de ξενίας; cf. l'ordonnance de Domitien, dans *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1998, 11 (avec la note des éditeurs).

[1] *P. Brem.* XV, 4: ξυλικὰ ἔργα τῶν τε ἱερῶν καὶ τῆς ξενίας (II^e s.); cf. *P. Osl.* 87, 12. Le raid d'un village voisin a fait irruption dans l'hôtellerie de Pinuris: ἔβαλον γὰρ εἰς κώμην εἰς τὴν ξενίαν (*P. Oxy.* 1853, 3; VI^e-VII^e s.). Au IV^e-V^e s., προβῇ τὸ ἔργον τῆς μικρᾶς ξενίας τῆς περὶ τὴν ληνόν (*P.S.I.* 50, 16). Cf. le ξενίδιον (diminutif de ξενία, cf. οἰκία - οἰκίδιον), petite maison pour recevoir les étrangers, local destiné à l'habitation, *P. Tebt.* 335, 17.

[2] *Sammelbuch*, 9406, 122 et 201: θυρουρῷ ξενίας μέτρα (ἐξ); 9408, *col.* II, 124; 9409, *col.* I, 112: Κοπρέᾳ θιλουρὸς ξενίας μέτρα πέντε; *col.* III, 80 (III^e s.).

[3] Un décret d'Athènes, au IV^e s. avant notre ère, demande «qu'on accorde l'éloge aux envoyés Sôtis et Théodosios pour leurs bons offices envers les voyageurs allant d'Athènes au Bosphore, et qu'on les invite à dîner (ἐπὶ ξένιᾳ) au prytanée le lendemain» (DITTENBERGER, *Syl.* 206, 52). Au II^e-III^e s., «Le décurion t'invite à sa soirée (εἰς τὴν ξενίαν ἑαυτοῦ) le sixième jour avant les Calendes, à huit heures».

[4] U. WILCKEN, *Griechische Ostraca*, Leipzig-Berlin, 1899, I, pp. 389 sv. H. BOLKESTEIN, *Wohltätigkeit und Armenpflege im vorchristlichen Altertum*, Utrecht, 1939, pp. 218 sv., 231, 343. Cf. *P. Grenf.* II, 14 *b verso* 2 (III^e s. av. J.-C.); *P. Tebt.* 33, 11 (112 av. J.-C.).

[5] Ainsi MOULTON-MILLIGAN qui citent *Sammelbuch*, 3924, 7: καὶ ἐπὶ σκηνώσεις καταλαμβάνεσθαι ξενίας πρὸς βίαν (19 de notre ère); ἐὰν γὰρ δέῃ, αὐτὸς Βαίβιος ἐκ τοῦ ἴσου καὶ δικαίου τὰς ξενίας διαδώσει (*ibid. l.* 17). Cf. τὰ ξένια «présents d'hospitalité» ou «produits importés de l'étranger», A. BERNAND, *Pan du Désert*, Leiden, 1977, n. 86, 11, p. 259.

ὄγκος

Cet *hapax* biblique (*Hébr.* XII, 1) a au moins trois significations, *a*) «la grosseur d'un corps, sa masse ou son volume» [1]. Ce que Platon appelait τὸν τῶν σαρκῶν ὄγκον [2], Aristote [3] et Philon le dénomment ὄγκος σωματικός: «Il faut offrir les prémices de notre masse corporelle véritablement constituée de terre et de bois» (*Cong. erud.* 96); «La partie populeuse et tumultueuse qui est en nous, lorsqu'elle désire les maisons qui sont en Egypte, c'est-à-dire dans la masse corporelle, tombe dans les plaisirs qui amènent la mort» [4]; *b*) «le poids, la lourdeur, la pesanteur»; cf. PHILOSTRATE: «Ceux qui mangent avec excès ont les sourcils pendants, le souffle court, le creux des clavicules vide, les flancs flasques, manifestant une certaine lourdeur (ὄγκου τι ἐνδεικνύμενοι)» (*Gymn.* 48); «l'esprit, possédé par un des thèmes de la contemplation philosophique, en subit l'impulsion et le suit jusqu'à en oublier toute pesanteur corporelle (τὸν σωματικὸν ὄγκον)» [5]; *c*) «ampleur»

---

[1] ARISTOTE, *Du Ciel*, III, 1; 299 *b* 7: «Le dense diffère du rare par sa plus grande abondance en un volume égal (ἐν ἴσῳ ὄγκῳ)»; *Les Parties des animaux* III, 13; 674 *a* 5: «Les viscères se distinguent de la chair non seulement par leur volume (τῷ ὄγκῳ τοῦ σώματος), mais encore par le fait que celle-ci est à l'extérieur du corps, alors qu'ils sont à l'intérieur». Cf. P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étym. de la Langue grecque*, Paris, 1974, p. 773.

[2] PLATON, *Lois*, XII, 959 *c;* il ne faut pas s'imaginer que «l'être qui est nôtre est ce tas de chairs que l'on est en train d'ensevelir».

[3] ARISTOTE, *Physique*, IV, 1; 209 *a* 3: «A supposer que le lieu existe... la question est de savoir ce qu'il est, s'il est pour ainsi dire une masse corporelle ou quelque autre nature». PLUTARQUE, *Propos de table*, V, 485 *c*.

[4] PHILON, *Lois allég.* II, 77. Une lettre du IV^e^ siècle: «ayant pour cette raison emprunté une grosse somme d'argent, ἐκ τούτου ὄγκον ἀργυρίου δανεισάμενος» (*P. Lond.* 1915, 20); cf. l'horoscope du I^er^-II^e^ s., ἐπίτριτος ὄγκῳ (*ibid.* 130, 107 = t. I, p. 136).

[5] PHILON, *Migr. Abr.* 191; cf. *Lois allég.* III, 149: «Il n'y a pas de proportion entre les appesantissements du corps (τοῖς σωματικοῖς ὄγκοις) et le désir d'une âme qui ne se domine pas»; *Sacr. A. et C.* 63: célébrer la Pâque, «ayant pris sur nous le poids de la chair (τὸν σάρκινον ὄγκον), je veux dire: nos sandales»; PLUTARQUE, *Def. Orac.* 20. Une épitaphe métrique: τίς θάνεν – Ἡρωΐς – Πῶς καὶ πότε – Γαστρὸς ἔχουσα ὄγκον ἐν ὠδεῖσιν θηκαμένη τε βάρος (*Suppl. Ep. Gr.* VIII, 802 = *Sammelbuch*, 7288, 2). P. ROUSSEL (*Une inscription funéraire d'Egypte*, dans *Rev. des Etudes anciennes*, 1914, pp. 349–350) rapproche EURIPIDE, *Ion*, 16: γαστρὸς δίηνεγκ' ὄγκον et NAUCK, *Fragm. trag. graec.*[2], *adesp.* n. 186: πλήρει γὰρ ὄγκῳ γαστρὸς αὔξεται Κύπρις.

en bonne part: «gravité» [1]; en mauvaise part: «enflure, gonflement». Chez Hippocrate, Diodore de Sicile, Elien, il désigne souvent l'obésité; mais le plus souvent il signale une fatuité et comme une excroissance de l'orgueil ou de la vanité. Hésychius définit ὄγκος· φύσημα, ὑπερηφανία, ἔπαρσις, μέγεθος [2].

La métaphore sportive de *Hébr.* XII, 1: ὄγκον ἀποθέμενοι πάντα se conforme d'une part à l'ascèse traditionnelle de l'athlète qui court nu (γυμνός), s'allégeant de tout fardeau et parfaitement libre de ses mouvements [3], d'autre part au principe philonien de ce qu'on pourrait appeler «le délestage spirituel» qui s'impose aux vertueux [4]. Commentant *Gen.* XXXVII, 17: «ils sont

---

[1] ARISTOTE, *Rhét.* III, 6; 1407 *b* 26: ὄγκος τῆς λέξεως, l'ampleur du style; PHILON, *De Josepho*, 65: «l'homme austère et rigide... qui se montre partout grave et solennel, ὄγκῳ καὶ σεμνότητι»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, IV, 319: «Ananias, malgré l'ampleur (παρὰ τὸν ὄγκον) de sa noble naissance, de sa dignité et de ses honneurs, aimait traiter les plus humbles comme ses égaux»; VII, 443: «Catullus enfla considérablement l'affaire»; PLUTARQUE, *Les oracles de la Pythie*, 22: «Nous voulons que la voix et la parole de la Pythie... soient cadencées par le rythme, avec de l'ampleur (ὄγκῳ), des modulations, des figures de style et un accompagnement de flûte»; cf. 29.

[2] Cf. SOPHOCLE, *Ajax*, 129: «Ne va pas non plus te gonfler d'orgueil»; PHILON, *Ebr.* 128: «La raison augmente son volume, non par le vain gonflement de l'orgueil, mais par le développement immense de la vertu»; *Congr. er.* 128: «s'enfler, être plein des fumées de la vanité, être tout revêtu d'une prétention excessive»; *Opif.* 1, certains législateurs enveloppent «leur pensée de toute une enflure surajoutée»; *Decal.* 43: «Puisque je suis un homme je n'admettrai en moi ni faste (ὄγκον) ni grands airs de tragédie»; *Vit. Mos.* I, 153; *Quod deter.* 113; *Agric.* 61; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVIII, 222; PLUTARQUE, *Coriolan*, XIII, 4: «Marcius tout gonflé d'importance et d'orgueil, μεστὸς ὢν ὄγκου καὶ μέγας»; *Démon de Socrate*, 579 *f* 11: «invention prétentieuse»; *Agis*, III, 9: l'ostentation. *De audiendo*, 4; *Oracle de la Pythie*, 25: «sans emphase ni recherche de style... un style tragique et emphatique». *P. Ross.-Georg.* III, 10, 25; IV, 27; I *d* 5.

[3] Le sportif doit «s'imposer toute espèce d'abstinences» (*I Cor.* IX, 25), «se plier à une discipline sévère, manger d'après ordonnance, renoncer à la pâtisserie» (EPICTÈTE, *Enchirid.* 29; cf. *Entretiens*, I, 24, 2). Son régime alimentaire était spécialement surveillé (SÉNÈQUE, *Ep. à Lucilius*, II, 17, 1), car il s'agissait d'éliminer tout ce qui pourrait nuire au souffle et au libre mouvement des membres, c'est-à-dire tout vêtement et, si possible, toute graisse superflue (ἀποτίθημι: mettre hors de soi, écarter de soi, *Rom.* XIII, 12; *Eph.* IV, 22, 25; *Col.* III, 8).

[4] Cf. PHILON, *Vie cont.* 27: chaque soir, les Thérapeutes «prient pour que leur âme, complètement soulagée du tumulte des sens et des objets sensibles... suive les pistes de la vérité» (il faut lire ὄχλου et non ὄγκου; cf. la confusion possible de ὄκνος-ὄγκος, dans *P. Lond.* III, 1164 *h* 8; T. C. SKEAT, dans *Hommages à Cl. Préaux*, Bruxelles, 1975, p. 792).

partis d'ici», où il voit une allusion au poids de ce corps (σωματικὸν ὄγκον), Philon comprend que Moïse «montre que tous ceux qui, pour acquérir la vertu, persévèrent dans l'effort, après avoir abandonné les terrestres régions, sont décidés à s'élever sans entraîner à leur suite aucune des misères du corps. Il déclare, en effet, qu'il les a entendu dire: Partons pour Dothaim. Or Dothaim signifie le détachement convenable» (*Quod deter.* 27); «Notre âme se meut souvent par elle-même, s'étant dépouillée de toute la masse du corps (ὅλον τὸν σωματικὸν ὄγκον ἐκδῦσα) et dégagée de la foule des sensations» (*Somn.* I, 43); «Si tu cherches Dieu, ô ma pensée, recherche-le après être sortie de toi-même; en restant dans les appesantissements du corps (μένουσα δὲ ἐν τοῖς σωματικοῖς ὄγκοις) ou dans les présomptions de l'intelligence, tu n'es pas à la recherche des choses divines» (*Lois allég.* III, 47). Il est difficile de soustraire ici l'auteur de *Hébr.* de la spiritualité et du lexique du philosophe alexandrin.

ὀθόνη, ὀθόνιον

Dans leurs multiples emplois, ces deux substantifs sont à peu près synonymes [1], et le diminutif – le plus souvent usité au pluriel – ne l'est que dans la forme, gardant la même signification que le substantif dont il est issu [2]. Le sens fondamental est celui de «toile de lin», quelle qu'en soit la grandeur ou la forme (cf. *P. Zén. Cair.* 59594, 3: ἐπανήκειν διάφορα τῶν ὀθονίων; *P. Michig.* 607, 30: ὀθόνιον Ταρσικὸν Αἰγύπτιον); mais l'accent est mis sur sa finesse et sa blancheur [3]. A Joppé, Pierre voit descendre du ciel un «objet» (σκεῦος), comme une grande nappe [4].

Les trois emplois d'*othonion* dans l'A. T. désignent des vêtements de toile fine (*Jug.* XIV, 13; *Os.* II, 5, 9); ce qui est l'acception dominante dans les papyrus [5]. On sait qu'en Egypte la production de ces étoffes fines était

---

[1] Cf. P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, 1974, *in h. v.* Les Septante ignorent ὀθόνη, et Philon ignore ὀθόνιον.

[2] Cf. F. M. ABEL, *Grammaire du grec biblique*, Paris, 1927, p. 114, § 26 *s.*

[3] PHILON, *Somn.* I, 217: «le lin le plus fin ne se déchire pas... quand il est parfaitement propre, il possède une blancheur étincelante et lumineuse». D'où la variante de *Act.* X, 11: ὡς ὀθόνην λαμπράν dans les *Constitutions apostoliques* VI, 12, 6. Cf. *Act. Thomas*, 168: ἤνεγκαν οὖν ἐνδύματα κάλλιστα ὀθόναις πολλαῖς. Les linons d'Egypte étaient d'une finesse renommée, cf. F. CUMONT, *L'Egypte des Astrologues*, Bruxelles, 1937, p. 118, n. 4.

[4] *Act.* X, 11; XI, 5 (ὀθόνη). Au IV^e^ s. de notre ère, Théophane, magistrat de l'administration romaine, voyageant d'Egypte à Antioche, dresse une liste des objets qu'il emporte (ἀναγραφὴ σκευῶν), qui comprend notamment des vêtements: ὀθονίων ὁμοίως (*P. Ryl.* 627, 9; cf. J. BLINZLER, *'Οθόνια und andere Stoffbezeichnungen im Wäschekatalog des Ägypters Theophanes und im N. T.*, dans *Philologus*, 1955, pp. 158–166. La dimension des «toiles» peut être considérable, puisque ὀθόνη désigne la voile d'un navire, dans PHILON, *Vit. Mos.* II, 90: «des pièces de linge fin (ὀθόναι), semblables à des voiles de navire, étaient ajustées aux colonnes» du Tabernacle; *Martyre de Polycarpe*, XV, 2: «le feu présenta la forme d'une voûte, comme la voile (ὀθόνη) d'un vaisseau gonflée par le vent, qui entourait comme d'un rempart le corps du martyr». C. LAVERGNE, *La Preuve de la Résurrection de Jésus d'après Jean XX, 7*, dans *Sindon* III, 5–6 (Turin) 1961, pp. 8 sv.

[5] Cf. en outre, le costume du grand prêtre (PHILON, *Spec. leg.* I, 84), la tunique légère (*ibid.* II, 20: λεπτὴν ὀθόνην; cf. ENÉE LE TACTICIEN, XVIII, 12), portée en été (*Vie cont.* 38); FL. JOSÈPHE, *Ant.* V, 290; XII, 117 (= *Ep. Aristée*, 320): le roi envoya à Eléazar des pièces de fin linon ou de batiste (βυσσίνης ὀθόνης); *Pierre de Rosette:* «Ptolémée a remis les deux-tiers des toiles de byssus livrées dans les temples au trésor

un monopole des ateliers d'Etat et des temples qui versaient une redevance au trésor pour leur droit de fabrication: τέλος ὀθονίων [1]. D'où l'abondance des textes depuis le III^e s. avant notre ère: Pendant que Pétosiris était au temple de Moithymis, des brigands ont pénétré dans sa maison, ont dépouillé sa femme et sa mère de leur vêtement et sa fille «d'une robe de lin valant 100 drachmes» [2]. On hérite d'*othonia* et de dalmatiques de lin (*P. Oxy.* 15, 12), la femme en apporte en dot à son foyer (*P. Lugd. Bat.* II, 5, 17). Ils sont mentionnés dans les inventaires en liaison avec himation, chitôn, chlamyde, mallôta, kypokamisa, sindon, etc. [3]. On précise parfois καινὸν ὀθόνιον (*P. Hib.* 793, col. VI, 1), qu'il est couleur safran (*P. Oxy.* 1679, 5), qu'il s'agit des vêtements des enfants (*P. Alex.* 39, 11, ὑπὲρ ὀθονίων τῶν τέκνων) ou d'une mère de famille (*Sammelbuch*, 9867, 7; cf. *P. Lond.* 1942, 4–5) et qu'on en manque (ST. WITKOWSKI, *op. c.* I, 3)...

---

royal» (DITTENBERGER, *Or.* XC, 18); *P. Eleph.* 27 *a*, 16: βυσσίνων ὀθονίων; *P. Strasb.* 91, 16. Cf. *Apoc.* XVIII, 12, 16; XIX, 8, 14. E. WIPSZYCKA, *L'Industrie textile dans l'Egypte romaine*, Varsovie, 1965, pp. 109 sv.

[1] *Ostr. Tait*, 1068–1070; εἰς τιμὴν ὀθονίων βασιλικῶν (*ibid.* Pars IV, n. 6, p. 154; II^e s. av. J.-C.); *P. Revenue Laws* (édit. J. Bingen, col. 93, 7; 98, 9); *P. Amh.* 29, 13; *B.G.U.* 1376; *P. Tebt.* V, 63: «Remise des arriérés dus sur la taxe des épistates et sur la contre-valeur des fournitures de toile fine»; *P. Oxy.* 1414, 11: demande de réajustement des salaires des λινόϋφοι οἱ μέλλοντες ὑφαίνειν τὴν ὀθόνην τοῦ ἱεροῦ ἀναβολικοῦ; *P. Rein.* 120, 3; 121, 3: Psenchônsis a versé à la banque de Diospolis sur le prix des lins royaux d'abord 2000, puis 1000 drachmes; *P. Hib.* 67, 10; 68, 6 (III^e s. av. J.-C.). D'où l'instruction donnée par un Dioecète à un subordonné qui doit visiter les ateliers où on tisse le lin et qui doit veiller à ce que le lin soit bon (*P. Hib.* 703, 88, 97). Cf. U. WILCKEN, *Griechische Ostraca*, Leipzig-Berlin, 1899, I, pp. 266–269; IDEM, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, Leipzig-Berlin, 1912, I, 1, pp. 245 sv. I, 2, n. 308.

[2] *Sammelbuch*, 9068, 22; cf. 9867, 7; *P. Grenf.* 38, 14. On achète et on vend les *othonia* (*ibid.* 9557, 38, 43, 48; *P. Hib.* 794, 12; *P. Strasb.* 174, 4; ST. WITKOWSKI, *Epistulae privatae graecae*, Leipzig, 1911, n. 41, 5: πέπρακα τὸ ὀθόνιον (δραχμῶν $\overline{\text{ϙ}}$) καὶ τὸ εἱμάτιον (δραχμῶν) $\overline{\text{ττ}}$; on les envoie (*Stud. Pal.* XX, 149, 7; *P. Iand.* 151, 8; *P. Hamb.* 106, 4: ἀπεσταλμένα σοι ὀθόνια); le prix est souvent mentionné (*P. Hib.* 211, 8; 769, 45; 890, 32; *P. Lond.* 29, 2; t. 1, p. 163; *Sammelbuch*, 9557, 48), mais il varie: «J'ai appris que tu as des *othonia* bon marché» (*P. Gies.* 68, 11); une chemise de nuit (ὀθώνιον ἐγκοιμήτριν) coûte mille drachmes au II^e s. av. J.-C. (*UPZ*, 85, 8); «J'ai donné à Démétrios deux *othonia* pour 5000 drachmes» (*UPZ*, 85, 42; cf. *P. Bon.* 38 A, col. I, 11). Au III^e s. av. notre ère, des tisserands offrent leurs services et précisent quelle serait leur rémunération: trois hommes qualifiés et une femme doivent travailler six jours pour tisser une fine toile de lin: ἐπιβάλλει ἑκάστῳ ὀθονίῳ σώματα γ, γυνὴ μία καὶ ἐν ἡμέραις ἓξ ἐκτήμνησθαι (*P.S.I.* 599, 11–14).

[3] *Stud. Pal.* XX, 245, 8, 13, 14; *P. Apol. Anô*, 104, 1; *Sammelbuch*, 9535, 11; 9568, 1; *P. Oxy.* 1741; *UPZ*, 91, 4; 93, 4; 101, 20; *P. Madrid*, inv. 16, 1 (publié par

Se fondant sur ces emplois, nombre de modernes identifient les ὀθόνια qui enveloppaient selon saint Jean le corps de Jésus déposé au tombeau [1] au linceul (σινδών), la pièce de toile, seule mentionnée par les Synoptiques [2]. Les *othonia* seraient donc un grand drap de lin, tissu noble [3]. Mais cette exégèse ne tient pas compte d'une part du pluriel constamment employé (τὰ ὀθόνια), qu'il faudrait au moins traduire par «linges» et qui sont plusieurs fois mentionnés dans les ensevelissements [4], d'autre part et surtout de la force du verbe δέω dans *Jo.* XIX, 40: Joseph d'Arimathie et Nicodème «prirent le corps de Jésus et le lièrent avec des *othonia*» [5]. On en rapprochera Lazare sortant du tombeau lié de bandelettes aux pieds et aux mains... Jésus leur dit: «déliez-le et laissez-le aller» (*Jo.* XI, 44). Simplement enveloppé

P. PHOTIADÈS, *Un papyrus documentaire de la collection de Madrid*, dans *Emerita*, 39; 1961 pp. 117–119); *P. Sorb.* inv. 2142, 4 (publié par A. BATAILLE, *Un inventaire de vêtements inédits*, dans *Eos* XLVIII = *Symbolae R. Taubenschlag*, II, Varsovie, 1956, pp. 83–88 = *Sammelbuch*, 9750). *P. Ryl.* 627, 9; cf. Ps. CALLISTHÈNE, I, 3, 3: ὀθόνην ἀμφιασάμενος οἷα προφήτης Αἰγύπτιος.

[1] *Jo.* XX, 5: Jean se penchant βλέπει κείμενα τὰ ὀθόνια; ℣. 6, Pierre à son tour, θεωρεῖ τὰ ὀθόνια κείμενα; ℣. 7: le suaire, roulé séparément, οὐ μετὰ τῶν ὀθονίων. *Lc.* XXIV, 12: Pierre βλέπει τὰ ὀθόνια μόνα. Cf. A. VACCARI, *Ἔδησαν αὐτὸ ὀθονίοις* (*Jo. XIX, 40*), dans *Miscellanea biblica B. Ubach*, Montserrat, 1953, pp. 375–386; S. BARTINA, *Ὀθόνια ex papyrorum testimoniis linteamina*, dans *Studia Papyrologica*, 1965, pp. 27–38; R. E. BROWN, *The Gospel According to John*, New York, 1970, II, p. 941.

[2] *Mt.* XXVII, 59; *Mc.* XV, 46; *Lc.* XXIII, 53. P. SAVIO, *Sindone e Sudario*, dans *Salesianum*, 1954, pp. 408–416; cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* III, 110, 112, 153; mais le σινδών de *Mc.* XIV, 51–52 est un peignoir.

[3] A Lagina, un prêtre a offert τὰ ὠθόνια, des étoffes de lin fin pour la parure de la déesse (cf. L. ROBERT, *Etudes Anatoliennes*², Amsterdam, 1970, p. 552). FL. JOSÈPHE, *Guerre*, V, 212, 213. Dans la chambre d'Aséneth, il y avait de fins linons (ὀθόναι ἐπίσημοι, *Joseph et Aséneth*, II, 7). Selon la *Vie d'Adam et Eve*, XLVIII, 4 (= *Apocalypse de Moïse*, XL, 2), Dieu donne aux archanges l'ordre d'envelopper le corps d'Adam dans de fines toiles de lin; mais *Testament de Juda*, XXVI, 3 demande qu'on n'ensevelisse pas les défunts dans des étoffes précieuses. Interdiction analogue dans *P. Berlin*, 3115 (de 110–107?): «A un homme de Djême qui est mort, ne pas donner de lin ni de voile d'apparat» (édité et commenté par F. DE CENIVAL, *Les Associations religieuses en Egypte d'après les documents démotiques*, Le Caire, 1972, pp. 125, 127).

[4] Au III^e^ s. av. J.-C., ἄλλα εἰς ταφὰς ὀθόναι (*P. Hib.* 794, 5); au II^e^ s. ap. J.-C., Arsis demande à Apollonios d'acheter de beaux linges (ὀθόνια εὔωνα) pour ensevelir son fils Chairemon (*P. Gies.* 68, 11, 25).

[5] M. J. LAGRANGE commente «ὀθόνιον au pluriel comme *Lc.* XXIV, 12, pour indiquer un tissu découpé en bandes, ou des bandes fabriquées tout exprès» (*in h. l.*); cf. C. K. BARRETT, *The Gospel According to St John*, Londres, 1955, p. 465. DIOSCORIDE, *Mater. med.* V, 72, 2: ἐν ὀθονίῳ δήσας... ἐνειλήσας ὀθονίῳ.

d'un suaire, le ressuscité aurait pu se libérer lui-même, mais il en est incapable, car il est entravé, ligoté. En clair, les *othonia* ne sont pas autre chose que des bandages, des bandelettes, qui permettent de maintenir le corps solidement et de fixer étroitement le grand linceul [1], conformément à la coutume juive [2].

Si cette acception d'*othonion* n'est pas attestée dans les papyrus, elle est courante dans le vocabulaire médical [3] et avait été rappelée par Dom Calmet et J. J. Wettstein (sur *Lc.* XXIV, 12). Si Hippocrate connaît le sens de «linge fin» [4], il emploie constamment le pluriel pour désigner les bandes auxquelles le médecin a recours dans les fractures et les luxations (*De l'usage des liquides* I, 2; V, 2; VII, 1); il faut qu'elles soient fortes, mais aussi légères, fines, souples, propres, d'une largeur convenable (*De l'officine du médecin*, 8, 11, 12, 22). Si on les serre trop fort, la compression engendre des gonflements [5], etc. Parmi les objets composant la trousse du médecin, J. Pollux mentionne l'ὀθόνιον en compagnie des bandes et des liens, δεσμά, ἐπίδεσμα, τελαμών (*Onom.* IV, 181).

Si donc la traduction française «bandes, bandes de linge» n'apparaît qu'en 1879 avec E. Reuss et L. Segond, c'est à bon droit que E. Dele-

---

[1] On se représentera donc le corps de Jésus enroulé dans une grande pièce de lin (*Mt.*), liée de bandelettes (comme Lazare), ayant un linge ou un suaire sur la tête, les mains et les pieds enveloppés séparément; cf. J. BLINZLER, *Le Procès de Jésus*, Tours, 1962, p. 435.

[2] S. SAFRAI, *Home and Family*, dans *Jewish People in the First Century*, Assen-Amsterdam, 1976, II, pp. 776 sv., cite le traité *Semahoth* XII, 10: «les hommes peuvent envelopper et lier les hommes, mais non les femmes. Les femmes peuvent envelopper et lier à la fois des hommes et des femmes». Le Talmud désigne les linges dont on enveloppe les cadavres par *sadin* et *takrikim*, cf. BILLERBECK, sur *Mt.* XXVII, 59, t. I, p. 1048.

[3] W. K. HOBART (*The Medical Language of St. Luke*, Dublin-Londres, 1882, pp. 218–219) donne de nombreuses références à Hippocrate, Galien, Dioscoride (II, 68; III, 84) etc. Comparer ARISTOPHANE, *Acharniens*, 1176; PHILON, *Ant.* III, 152, 154; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, V, 232: «la bandelette qui fixait le vêtement à la poitrine était formée de cinq pièces brodées de fleurs; les couleurs étaient d'or, de pourpre, d'écarlate, de lin et de violette». Ἀρχαὶ ὀθόνης désigne les bouts, les extrémités du bandage.

[4] *Régime des Maladies aiguës*, VII, 2: on filtre l'infusion à travers un linge (δι' ὀθονίου).

[5] *Des Fractures*, 20–21, 27, 32–48; cf. 4, 7, 9–11, 24–26, 31: «Ceux qui, dans les cas de blessure récente, sont forcés – n'ayant pas de bandes (μὴ ἔχοντες ὀθόνια) – d'employer de la laine, doivent être complètement excusés. Lorsqu'on n'a pas de bandes (ἄνευ ὀθονίων), il n'est guère de chose qui, dans ces cas, vaille mieux que la laine»; *Articulation*, 50, 62.

becque traduit *Lc.* XXIV, 12: «Il voit les bandelettes, seules» [1], et F. M. Braun, *Jo.* XIX, 40: «Ils l'enveloppèrent dans des linges, le liant au moyen de bandelettes, selon la manière d'ensevelir pratiquée chez les Juifs» [2].

---

[1] *Evangile de Luc*, Paris, 1976.

[2] F. M. BRAUN, *Le Linceul de Turin et l'Evangile de Jean*, Tournai-Paris, 1939, p. 30. R. SCHNACKENBURG (*Das Johannesevangelium*, Freiburg-Basel-Wien, 1975, III, p. 346) traduit: «umwickelten ihn mit Leinentüchern». Dans l'*Evangile des Douze Apôtres*, 21, Jésus dit à Thomas: «Je te montrerai les mains de Lazare liées de leurs bandelettes, enveloppées par les linceuls, qui s'en élevèrent là, sortant du tombeau» (*Patrologie Orientale*, II, 2, p. 137). *Ibid.* 25: «Lazare vint dehors, enveloppé de bandelettes et la face liée d'un suaire. Sa tête était attachée par des kuria» (p. 141). *Ibid.* 56: «Ils trouvèrent les linceuls placés à terre sans personne là..., si on avait pris le corps (on aurait pris) les bandelettes aussi» (p. 172).

οἰκονομέω, οἰκονομία, οἰκονόμος

οἰκονόμος et οἰκονομία dérivent de οἰκονομεῖν composé de οἶκος «maison, habitation», puis «ce qui appartient à la maison» et de νέμειν «distribuer, partager», puis «administrer, gouverner». οἰκονομεῖν signifiera aussi bien «gérer des affaires» (*Ps.* CXII, 5) que «dresser un inventaire» (*II Mac.* III, 14), «prendre des dispositions, disposer» (*P.S.I.* 584, 17; 597, 3); «distribuer» les parts des victimes (*Fouilles de Delphes*, III, 3; 238, 6). Mais au sens propre, l'*oikonomia*, évoquant une belle ordonnance, est un art (τέχνη) autant qu'une science (ἐπιστήμη), que ce soit pour gérer des biens (cf. *L'Economique de Xénophon*) ou régler les rapports du maître avec ses esclaves (cf. les *Oekonomika* d'Aristote). Au Ier siècle, l'*oikonomia* s'entend de la direction d'une maison (οἶκος), de l'administration d'une cité (πόλις), de la conduite du monde (κόσμος), et au sens religieux du gouvernement de l'univers par Dieu [1].

La première mention de l'οἰκονόμος dans le N. T. est *Lc.* XII, 42: «Quel est donc l'intendant fidèle et prudent que le maître établira sur tout son domestique pour distribuer au moment voulu la ration de froment»? [2]. L'économe est choisi, en effet, en fonction de ses aptitudes à remplir cette fonction: travailleur, zélé, compétent, probe [3]. «Ce qui est requis chez les

---

[1] Dieu est comme un διοικητής (cf. *Sag.* XII, 18; XV, 1) qui a la charge du monde (*Ep. Aristée*, 143, 201, 254; cf. PHILON, *Opif.* 17; *Decal.* 53; *Q. in Gen.* IV, 110; *in Ex.* II, 39) et réalise ses desseins par des subordonnés: Le Destin, les corps célestes, la nature, le *logos* et même chaque personne humaine (EPICTÈTE, III, 22, 2; cf. *Lc.* XII, 42–47; *I Petr.* IV, 10; PHILON, *Praem.* 113). Diodore de Sicile appelle les historiens qui écrivent l'histoire universelle «les ministres de la providence divine (ὑπουργοί)... distribuant à chaque individu la part qui lui est assignée par le destin» (I, 1; cf. V, 1); POLYBE, I, 4, 1–4; V, 31; FL. JOSÈPHE, *Ant.* II, 24; IV, 47; XVIII, 284; *Guerre*, III, 6. Cf. J. REUMANN, *OIKONOMIA – Terms in Paul in Comparison with Lucan Heilsgeschichte*, dans *N.T.S.* XIII, 1967, pp. 147–167; A. J. FESTUGIÈRE, *Le Dieu cosmique*, Paris, 1949, pp. 77 sv. H. J. MASON, *Greek Terms for Roman Institutions*, Toronto, 1974, p. 71.

[2] τὸ σιτομέτριον = *dimensum cibum* = *péras;* cf. A. DEISSMANN, *Bible Studies*[2], Edimbourg, 1909, pp. 158 sv; E. J. BICKERMAN, *The Maxim of Antigonus of Socho*, dans *Harvard Theol. Review*, 1951, p. 155.

[3] *P. Tebt.* 27,21: φρόντισον ὅπως... πρὸς ταῖς οἰκονομίαις καὶ ἀρχιφυλακείαις προχειρισθῶσιν ἀξιόλογοι (114 av. J.-C.). PLINE LE JEUNE, *Panég. de Trajan*, 78. L' οἰκονό-

intendants c'est que l'on soit trouvé fidèle» [1], digne de la confiance du maître. Il s'agit ici de l'esclave [2] qui distribue le travail ou la paye à ses compagnons. Nous connaissons bien ces «économes», majordomes «sur la maison» (*II Rois*, IV, 6, עַל־הַבַּיִת; XVI, 9; XVIII, 3), notamment Elyaquim (*II Rois*, XVIII, 18, 37; XIX, 2; *Is.* XXXVI, 3, 22; XXXVII, 2), homme de confiance et à l'occasion ambassadeur du roi Ezéchias, associé aux Anciens des prêtres, aux archivistes et aux scribes de la cour, et chargé de l'administration du domaine royal [3]; c'est un maître du palais. Semblablement, Artémidoros est le «chef de maison» d'Apollonios (dioecète de Ptolémée II Philadelphe): ὁ ἐπὶ τῆς οἰκίας [4], qui distribue les rations aux serviteurs, esclaves pour la plupart, et compte les frais d'entretien de leurs vêtements [5]; surtout

---

μος est le *dispensator*, cf. *C. I. Gr.* 3738: Γενέαλις Καίσαρος δούλου οἰκονόμος ἐπὶ τοῦ σείτου = *C. I. L.* III, 333: *Genialis Caesaris Augusti servos verna dispensator ad frumentum*. Il y a des promotions d'*oikonomoi*: le *dispensator* est un ancien *actor* ou un ancien *villicus*. Un *villicus* avance d'une *statio* à une autre du portorium (cf. G. BOULVERT, *Les Esclaves et les Affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain*, Aix-en-Provence, 1964, II, pp. 607 sv., 619; cf. I, p. 156). Cf. S. J. DE LAET, *Portorium*, Bruges, 1949, pp. 287 sv.; 374, n. 3; 380 sv.; 394, 414.

[1] *I Cor.* IV, 2: ἵνα πιστὸς τις εὑρεθῇ; cf. *Nomb.* XII,7 (*Sir.* XLV,4; *Hébr.* III,2; Moïse); *I Sam.* XXII,14 (David); *Néh.* IX,8 (Abraham); *I Sam.* II,35 (les prêtres); *Mt.* XXV,21; *Lc.* XVI,10 (le disciple); *Eph.* VI,21; *Col.* IV,7 (Tychique); cf. *Chronique d'Egypte*, 1951, p. 366.

[2] En ce sens, Saint Paul a recu l'intendance de l'apostolat, sans s'attendre à être rétribué (*I Cor.* IX,17; cf. J. REUMANN, *Οἰκονομία = Covenant. Terms for Heilsgeschichte in Early Christian Usage*, dans *Novum Testamentum*, 1959, pp. 282–299). Cf. un affranchi, *MAMA*, VIII, 386.

[3] Cf. R. DE VAUX, *Les Institutions de l'Ancien Testament*, Paris, 1958, I, pp. 192, 199. On rapprochera *Esth.* I,8: «Le roi avait ordonné à tous les intendants de sa maison (*rab bait*) d'agir selon le bon plaisir de chacun» et l'acte d'adoration à Isis fait en 89 par Tryphon «pour Castor, parent du roi, idiologue et économe du roi, Κάστορος τοῦ συγγενοῦς καὶ πρὸς τῷ ἰδίῳ λόγῳ καὶ οἰκονόμου τοῦ βασιλέως» (DITTENBERGER, *Or.* 188 = *Sammelbuch*, 8403; cf. le commentaire de A. BERNAND, *Les Inscriptions grecques de Philae*, Paris, 1969, I, n. 32,3; cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII,190; VIII,164: Salomé envoie ses navires μετὰ τῶν ἰδίων οἰκονόμων). Cette autorité assimile l'οἰκονόμος à l'ἐπίτροπος (*II Mac.* XI,1; XIII,2). Tant qu'il est encore enfant, l'héritier-maître de son patrimoine, mais ne pouvant en exercer les droits «est soumis à des tuteurs et à des intendants» qui gèrent ses biens (*Gal.* IV,2); cf. l'édit de Tib. Julius Alexander: «J'ordonne que tout procurateur impérial ou économe siégeant ici, ἐπίτροπος τοῦ Κυρίου ἢ οἰκονόμος...» (DITTENBERGER, *Or.* 669,22; cf. J. S. CALLAWAY, *Paul's Letter to the Galatians and Plato's Lysis*, dans *J.B.L.* 1948, pp. 353–355).

[4] *P. Zén. Cair.* 59150,16; cf. W. PEREMANS, E. VAN'T DACK, *Prosopographia Ptolemaica*, Paris–Leiden, 1950 I, n. 62–64. La liste des économes est fournie, n. 1002–1097; t. II, n. 2510–2513; VIII, pp. 81 sv. Le *P. Tebt.* 703, 87–117 est «le manuel de l'économe».

[5] *P. Zén. Cair.* 59398; 59539; 59698–59700, 59707, 59709. Parmi ces serviteurs, il

Zénon, économe responsable et agent commercial du même Maître: il surveille le cheptel (*P. Zén. Cair.* 59166; 59340), gère la brasserie (59297), fabrique de l'huile (*Rev. Laws*, col. 40, 2–8; 46, 8–20; 47, 1–9; 51, 19), contrôle les revenus des textiles (*ibid.* 107, 1–2; cf. *P. Tebt.* 703, 87–117), les corvées de briques (*P. Zén. Cair.* 59451), les digues (59296) et les irrigations (59277; 59825), construit des bâtiments, embauche du personnel (59329, 59610; *P.S.I.* 345), détermine les cultures (*P. Michig. Zén.* 76): «Je t'ai envoyé l'*oikonomos* Héraclidès comme tu me l'avais demandé pour qu'il prenne des dispositions pour la vendange» (*P. Fay.* 133, 2); il s'occupe de la main d'œuvre (*P. Zén. Cair.* 59062; 59342), notamment des moissonneurs (59301; 59451; *P. Michig. Zén.* 73), dont il paie les salaires (*P. Col. Zén.* 45; *P. Wisc.* 1). Il vend et il achète, il est responsable des mouvements de fonds (*P. Col. Zén.* 75; *Rev. Laws*, 41, 14–19), il a un compte à la banque de Philadelphie (*P. Zén. Cair.* 59022; 59297; *P. Mich. Zén.* 38). A l'occasion, il départage les plaignants et se fait chef de police [1]. Une telle initiative, une telle extension des affaires, un tel pouvoir [2] ne peuvent aller sans abus, assez rarement attestés d'ailleurs [3].

---

y a un maître de bouche et un jardinier (59059), des portiers (59292, 58,76; 59326, 190; 59333; 59493), des esclaves (59076; 59606), une joueuse de harpe (59028; 59059; 59087; 59699).

[1] *P. Lille*, 4; *P. Zén. Cair.* 59368; *P. S. I.* 359; *P. Lond.* 2008,4. Tout ceci est extrait de Cl. Préaux, *Les Grecs en Egypte d'après les archives de Zénon*, Bruxelles, 1947; Idem, *L'Economie royale des Lagides*, Bruxelles, 1939; cf. A. Swiderek, *Les Καίσαρoι οἰκονόμοι de l'Egypte romaine*, dans *Chronique d'Egypte*, xlv, 1970, p. 158.

[2] Qu'il s'agisse de droit de propriété, de procuration, de vente, de testament, le verbe οἰκονομέω est employé d'un droit souverain de gestion: «Anthistia Cronous aura possession et propriété des biens ci-dessus désignés... et en disposera comme bon lui semblera, καὶ οἰκονομεῖν περὶ αὐτῶν ὡς ἂν θέλῃ» (*P. Philad.* 11, 19); Thésis donne plein pouvoir à son mari Ptollion pour percevoir des sommes qui lui sont dues, faire rentrer les récoltes et gérer comme il l'entendra l'ensemble de ses biens, καὶ οἰκονομεῖν περὶ αὐτῶν ὡς ἐὰν αἱρῆται (*P. Fuad*, 35, 9; en 48 ap. J.-C. Cf. 39, 7; *P. Michig.* 428, 9; *P. Oxy.* 2134, 22; 2136, 11; 2236, 26; *P. Strasb.* 314, 24; *P. Ryl.* 709, 9; *P. Ross.-Georg.* II, 30, 13); «Artémis possédera en toute propriété cette maison, elle en recueillera tous les fruits, en usera et en disposera comme il lui plaira» (*P. Théad.* 1, 14). Droit d'aménager et d'habiter, d'administrer, de construire, de vendre, de céder, de donner, de faire quoi que ce soit avec autorité et sans obstacle (*P. Hermop.* 25, 14; cf. *P. Oxy.* 2270, 6), «surveiller et administrer et contrôler toutes les affaires du monastère» (*P. Lond.* 1913, 13; du IV^e^ s.; cf. *P. Michael.* 40, 30; 42 A 23). A propos d'*Is.* xxii, 21 (*mêmschâlâh*), J. Reumann a bien souligné cette maîtrise de l'*oikonomos* (*l. c.*, p. 151). Le meilleur exposé des tâches de l'*oikonomos* sont les instructions qui lui sont données par un dioecète (*P. Tebt.* 703; cf. V. Poláček, *P. Tebt. 703, its significance then and today*, dans *Proceedings of the XIIth Intern. Congress of Papyrology*, Toronto, 1970, pp. 411–426). Cf. Harmachis, ὁ παρὰ Ὥρου τοῦ οἰκονόμου (*P. Strasb.*

Dans *Lc.* XVI, 1–3 l' «économe» n'est pas un esclave comme l'intendant d'une femme de rang consulaire (J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1960, p. 195, n. 355; J. SCHMIDT, *Vie et mort des Esclaves dans la Rome antique*, Paris, 1973, p. 24), mais un homme libre comme Arion qui avait la haute main sur toutes les richesses d'Hyrcan (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 199–200: ὃς ἅπαντα τὰ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ χρήματα αὐτοῦ δῴκει); c'est le régisseur d'une grande propriété, coupable de malversations financières: «Il était un homme riche, qui avait un économe (ὃς εἶχεν οἰκονόμον) et celui-ci lui fut dénoncé comme dissipant ses biens... Rends compte de ta gestion, car tu ne peux plus désormais être économe. Alors l'économe se dit en lui même: que ferai-je puisque mon maître me retire l'économat?»[1]. ἀπόδος τὸν λόγον τῆς οἰκονομίας σου, *rationem reddere* (cf. *Mt.* XXV, 14–30; *Lc.* XIX, 11–27), est à l'origine une opération de comptabilité par laquelle le préposé rend ses comptes au Maître[2], et qui obéit à des règles précises

563; cf. 113, 7; *P. Tebt.* 825 *b* 7–8). Cet important représentant local de l'*oikonomos* reçoit de ce dernier l'ordre de conclure une transaction avec l'agent du sitologue (*P. Strasb.* 562): un transport de blé d'Alexandrie au *thésauros* (grenier) royal à Techtô (?); cf. W. CLARYSSE, *Harmachis, agent of the Oikonomos*, dans *Ancient Society*, VII, 1976, pp. 185–207.

[3] Par exemple: mal gérer les revenus (*P. Revenue Laws*, 19, 15–16; 46, 4), prendre des gages sur un pseudo-débiteur qui ne doit rien (*P. Enteux.* 87).

[1] Dans *Is.* XXII, 19, Iahvé déposera Shebna le majordome d'Ezéchias et installera Elyakim, un bon intendant, à sa place (cf. le Pharaon et Joseph: παραδίδωσιν αὐτῷ τὴν οἰκονομίαν, FL. JOSÈPHE, *Ant.* II, 89; cf. 57). Cf. A. RÜCKER, *Über das Gleichnis vom ungerechten Verwalter*, dans *Biblische Studien*, XVII, 1912; A. FEUILLET, *Les riches Intendants du Christ*, dans *Recherches de Science religieuse*, 1947, pp. 30–54; A. DESCAMPS, *La Composition littéraire de Luc XVI, 9–13*, dans *Novum Testamentum*, 1956, pp. 47–53; F. MAAS, *Das Gleichnis vom ungerechten Haushalter*, dans *Theologia Viatorum*, VIII, 1962, pp. 173–184; D. R. FLETCHER, *The Riddle of the Unjust Steward*, dans *J.B.L.* 1963, pp. 15–30; E. KAMLAH, *Die Parabel vom ungerechten Verwalter*, dans *Festschrift O. Michel*, Leiden, 1963, pp. 276–294; H. KOSMALA, *The Parable of the Injust Steward in the Light of Qumran*, dans *Annual of the Swedish Theological Institute*, III, 1964, pp. 114–121; C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, I, pp. 371, 438, n. 2; R. G. LUNT, *The Parable of the Unjust Steward*, dans *The Expository Times*, LXXVII, 1966, pp. 132–136; H. DREXLER, *Zu Lukas XVI, 1–7*, dans *ZNTW*, 1967, pp. 286 sv. G. HUBRECHT, *Essai de commentaire juridique de la Parabole de l'Intendant infidèle*, dans *Mélanges J. Brethe de la Gressaye*, Bordeaux, 1967, pp. 325–330. J. M. DERRETT, *Law in the New Testament*, Londres, 1970, pp. 48–77; J. A. FITZMYER, *Essays on the Semitic Background of the N. T.*, Londres, 1971, pp. 161–184; E. KRAEMER, *Das Rätsel der Parabel vom ungerechten Verwalter, Lk XVI, 1–13;* Zürich, 1972; J. DUPONT, *Les Béatitudes* III, Paris, 1973, pp. 118 sv., 164; G. SCHWARZ, *...lobte den betrügerischen Verwalter? (Lukas, 16, 8 sv.)*, dans *Biblische Zeitschrift*, 1974, pp. 94–96; E. DELEBECQUE, *Etudes grecques sur l'Evangile de Luc*, Paris, 1976, pp. 89–97.

[2] CATON, *De Agricultura*, V, 3. Cf. *P. Hib.* 69, l'économe et chef banquier Asclé-

énoncées par Callistrate (*Digeste*, XXXV, 1, 82) et que P. Jouanique [1] groupe sous quatre rubriques: *a*) Examen sur pièces (*legendas offerre rationes*): présentation des reçus, des écrits attestant recettes et dépenses etc.; *b*) Vérification sur chiffres (*computendas offerre rationes*): solde comparé au numéraire effectivement présenté; *c*) Versement matériel du solde en espèces (*reliqua solvere*); *d*) arrêté du compte (*subscribere rationes*). On sait comment l'«économe» a fait falsifier les reconnaissances de dette; opération facile [2]; mais il est remarquable que son intention: «Je sais ce que je ferai, afin qu'ils me reçoivent dans leurs maisons lorsque j'aurai été relevé de l'économat» (*Lc.* XVI, 4) rejoigne exactement celle de Sostrate: «l'argent, chose instable. Si tu es sûr qu'il sera à ta disposition pour toujours, garde-le, sans partager avec personne. Mais si tu n'en es pas le maître... ne refuse pas d'en être généreux... Il te faut, tant que tu en es maître, t'en servir généreusement, venir en aide à tous, enrichir le plus de gens possible par tes propres moyens. Voilà un trésor impérissable. Et si jamais tu éprouves un revers de fortune, tu trouveras là ton dédommagement. Il vaut bien mieux avoir devant soi un ami vrai que des richesses cachées qu'on garde enfouies dans la terre» (MÉNANDRE, *Dyscolos*, 797–812).

Outre le chef d'une domesticité ou le régisseur d'un domaine rural,

---

piadès donne à Clitarque, banquier de la toparchie de Koitès cet ordre: «Viens le 8 d'Athyr et apporte les comptes de Phaophi et du solde actif de monnaie. Porte-toi bien». A Eléphantine, en 223–222, Euphronios, faisant une visite d'inspection, n'a pas trouvé Milon à son poste; il lui enjoint de venir le trouver en apportant tous les écrits justifiant de son administration et de lui en donner des explications de vive voix: κομίζων πάντα τὰ γράμματα καὶ εἴ τι ἄλλο ὠικονόμηκας καὶ ὧν πεποίησαι διαγραφῶν τὰ ἀντίγραφα (les copies des devis), βουλόμεθα γὰρ συνλαλῆσαι περὶ ὧν ἐπέστειλα (*P. Eleph.* 9, 4–7). Cf. *P. Vindob. Worp*, 15, 3: «envoie-moi le renseignement par l'économe (*Z.P.E.* XIV, 1974, p. 44). Sous les Lagides, la vérification des comptes s'appelle διαλογισμός.

[1] P. JOUANIQUE, *Rationem reddere*, dans *Bulletin de l'Association G. Budé*, 1961, pp. 228–233.

[2] Cf. H. ERMAN, *La falsification des actes dans l'Antiquité*, dans *Mélanges Nicole*, Genève, 1905, pp. 111–134. Aussi bien de nombreux documents portent que «le débiteur s'engage à maintenir l'acte καθαρὸν ἀπὸ ἐπιγραφῆς καὶ ἀλείφατος, c'est-à-dire: il se gardera d'ajouter quelque chose en surcharge (ou au-dessus des lignes?) et d'effacer quoi que ce soit (*B.G.U.* 578, 15; 666, 31; 717, 24; *P. Gies.* 96, 15; *P. Leipz.* 10, col. II, 4; *P. Tebt.* 396, 19; *P. Oxy.* 719, 27; *P. Ryl.* 163, 17)» (J. VERGOTE, *Le Nouveau Testament et la Papyrologie juridique*, dans *Symbolae R. Taubenschlag dedicatae*, Varsovie, 1957, II, p. 158). En conséquence, J. Vergote note que *Col.* II, 14: ἐξαλείψας τὸ καθ' ἡμῶν χειρόγραφον τοῖς δόγμασι ὃ ἦν ὑπεναντίον ἡμῶν doit se traduire: «Il a effacé (non: détruit) la reconnaissance de dette établie à notre charge et qui était, par ses clauses, dirigée contre nous».

le N. T. connaît aussi le trésorier d'une ville, comme Eraste, ὁ οἰκονόμος τῆς πόλεως [1]. Ce n'est pas seulement un caissier, encore qu'il lui revienne de payer les frais d'une inscription ou de remettre des couronnes aux bienfaiteurs [2]; c'est un administrateur des finances aux compétences très étendues (*C. Ord. Ptol.* 24, 3; 33, 9) puisqu'il organise des banquets (*Inscriptions de Magnésie*, CI, 89) et pourvoit aux sacrifices où il est associé aux prêtres [3]. Ce doit être un personnage assez considérable, puisqu'il est si souvent mentionné dans les inscriptions, tel «Diodoros le jeune, étant économe, a consacré la statue d'Agathè Tychè, sous la stratégie de Claudius Proclus Cestianus» [4], et que le roi Ptolémée Evergète II et la reine Cléopâtre s'adressent à lui en même temps qu'à de hauts fonctionnaires, «aux stratèges, aux commandants de garnison, aux épistates des gardes et policiers en chef, aux épimélètes, économes et basilogrammates, et autres fonctionnaires de l'administration royale» [5]. Dans une correspondance officielle, l'économe

---

[1] *Rom.* XVI, 23; cf. H. J. CADBURY, *Erastus of Corinth*, dans *J.B.L.* 1931, pp. 42–58, qui utilise le recueil de P. Landvogt, *Epigraphische Untersuchungen über den OIKONOMOΣ*, Strasbourg, 1908. On ajoutera à cette documentation les textes édités par L. ROBERT, *Hellenica* X, p. 83, n. 3; *Etudes Anatoliennes*[2], Amsterdam, 1970, pp. 241–243; 263, n. 1, 310. Cf. U. WILCKEN, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, Leipzig-Berlin, 1912, I, pp. 150–152. Cf. DITTENBERGER, *Syl.* 1252: πόλεως Κῴων οἰκονόμου; *Or.* 669, 22; A. E. SAMUEL, *P. Tebt. 703 and the Oikonomos*, dans *Studi E. Volterra*, Milan, 1971, II, pp. 451–460.

[2] Cf. *Inscriptions de Priène*, VI, 30; LXXXIII, 10; XCIX, 13; CIX, 266; cf. CVIII, 347, 376. *Inscriptions de Magnésie*, XII, 19; LXXXIX, 85; XCIV, 9; XCVII, 84; c *a* 39; CI, 82, 89. A Ephèse, M. Ulpius Augusti libertus Pepentinus qui *dispensavit in provincia Asiae annis triginta* (*C.I.L.* III, 7130). A Mylasa, chaque tribu a deux économes (CH. MICHEL, *Recueil d'Inscriptions grecques*, n. 725, 19). Dans le Fayûm, les οἰκονόμοι σιτικῶν exercent la liturgie des distributions de blé (DITTENBERGER, *Or.* 177, 8; 179, 7). «Les possesseurs de troupeaux déclareront à l'économe délégué dans chaque hyparchie... le bétail exempté aussi bien que le bétail passible d'impôts» (*Sammelbuch*, 8008, 1 = *C. Ord. Ptol.* 21; 22, 5). Sur l'*oikonomos*-trésorier, cf. *P. Copenhague*, 11, col. I, 3; IV, 7; *P. Tebt.* 296, 12; *P. Oxy.* 2116, 11; 2408, 7, 9, 12; 2588, 4, etc.

[3] Cf. F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées de l'Asie Mineure*, Paris, 1955, n. 32, 11; 33, 73; 34, 5.

[4] Inscription de Smyrne, éditée par H. W. PLEKET (*The Greek Inscriptions in the Rijksmuseum van Outheden at Leiden*, 1958, n. 7) et traduite par L. ROBERT (*Hellenica* XI-XII, pp. 228–230) qui note que Diodoros devait être l'économe de la ville et que «le participe οἰκονομῶν montre que Diodoros n'était pas un 'intendant' permanent et de métier, comme l'esclave d'un propriétaire, mais qu'il exerçait une charge temporaire, sans doute dans la ville ou dans une association». Cf. IDEM, *Nouvelles Inscriptions de Sardes*, Paris, 1964, pp. 33 sv.

[5] *C. Ord. Ptol.* 47, 4 (140 av. J.-C.); cf. 53, 142: «Personne ne percevra aucune contribution... au profit des stratèges, des épistates des gardes, des policiers en chef, des économes, de leurs agents ou des autres fonctionnaires». Cf. «Métiochos, l'économe

est à consulter au même titre que l'épistate, le chef de police et le scribe royal (*P. Ryl.* 572, 41; cf. 575, 8).

Quand donc saint Paul demande: «Que l'on nous tienne comme des serviteurs du Christ et des intendants des mystères de Dieu, ὡς ὑπηρέτας Χριστοῦ καὶ οἰκονόμους μυστηρίων θεοῦ» (*I Cor.* IV, 1; cf. IX, 17) ou quand il exige que «l'épiscope soit irréprochable en tant qu'intendant de Dieu, ὡς θεοῦ οἰκονόμον [1], il situe exactement cette charge qui comporte une autorité gouvernementale sur les subalternes, mais qui implique d'abord une subordination par rapport à Dieu. L'économe, si étendus que soient ses pouvoirs, n'est pas le propriétaire des trésors de vérité [2] et de grâce qui lui sont confiés; il doit les gérer en gardant conscience de cette dépendance et de la reddition des comptes qui lui sera demandée. D'où son obligation d'être fidèle.

Cette extension de l'«économat» au domaine religieux n'est pas nouvelle [3]. L'Apôtre l'utilise surtout dans les épîtres de la captivité: «l'économie de la consommation des temps» [4], «l'économie de la grâce de Dieu, qu'il m'a confiée pour vous» (III, 2), «l'économie du mystère caché» (III, 9); «Je suis devenu ministre (de l'Eglise) selon l'économie (le plan rédempteur) de

---

de notre très divin maître l'empereur Sévère Pertinax» (*P. Achmîm*, 8, 13; cf. *P. Oxy.* 929, 25); «Zénodore économe et toparque» (*P. Hib.* 240, 1–2). Dans les papyrus byzantins où les économes de monastère apparaissent très fréquemment (*P. Antin.* 189, 4; *P. Fuad*, 86, 12; *P. Oxy.* 1898, 19; 1917, 26; 2206, 4; 2419, 3; 2478, 7), on leur accole les qualifications les plus louangeuses: καταξιώσατε τὸν εὐλαβέστατον οἰκονόμον (*P. Oxy.* 1875, 10; 1900, 7; *P. Strasb.* 318, 9; *P. Ross.-Georg.* III, 55, 6).

[1] *Tit.* I, 7 (C. SPICQ, *L'origine évangélique des Vertus épiscopales*, dans *R.B.* 1946, pp. 36–46); cf. *I Tim.* I, 4.

[2] Le prédicateur cynique était comme un «serviteur du Père commun, Zeus; τοῦ κοινοῦ πατρὸς ὑπηρέτης» (EPICTÈTE, III, 22, 82 et 95), son *oikonomos* (III, 22, 3).

[3] Cf. en 163 av. notre ère, les hommes approuvés pour les affaires dans le temple de Sarapis et d'Asclépios, οἱ πρὸς τοῖς χειρισμοῖς ἐν τῷ Σαραπιείῳ καὶ Ἀσκληπιείῳ τεταγμένοι (*UPZ*, 42, 19–20, 34; cf. 56, 7); F. PREISIGKE, W. SPIEGELBERG, *Die Prinz-Joachim-Ostraka*, Strasbourg, 1914, n. 1, 7; 5, 6; 6, 3; 7, 6; 8, 7; 13, 7; 17, 7 (textes relevés par J. REUMANN, «*Stewards of God*» – *Pre-Christian Religious Application of Oikonomos in Greek*, dans *J.B.L.* 1958, pp. 339–349); DITTENBERGER, *Or.* 50, 12; 51, 26. St. WITKOWSKI, *Epistulae priv. gr.*, n. II, 2: γίνωσκέ με τὸν ἱεροποιὰν ὠικονομημένον.

[4] *Eph.* I, 10. On peut traduire *oikonomia* soit par «plan, arrangement, stratégie (*Heilsgeschichte*)», qui est un secret, un mystère révélé; acception des écrits apocalyptiques juifs et des papyrus magiques (cf. J. T. SANDERS, *Hymnic Elements in Ephesians I-III*, dans *ZNTW*, 1965, pp. 230 sv.); soit par «occupation, activité d'un administrateur des intérêts d'un particulier ou d'une cité; ce qui est l'office de l'Apôtre ou de l'épiscope (*I Cor.* IV, 1–2; *I Tim.* I, 4; *Tit.* I, 7); cf. M. BARTH, *Ephesians*, New York, 1974, I, pp. 86 sv.

Dieu dont l'exécution m'a été confiée pour vous» (*Col.* I, 25). L'οἰκονομία est l'activité de l'*oikonomos* (*Lc.* XVI, 2–4), en l'espèce la dispensation du salut, sa réalisation pratique pour chacun, grâce au ministre de Dieu. Dans les papyrus, οἰκονομία désigne certes l'action d'administrer [1], mais le plus souvent une action juridique ou judiciaire: «Qu'il lui soit interdit, dès qu'il aura reçu copie de la présente requête, d'exercer contre moi aucune *poursuite* ni de molester soit ma personne soit les garants susnommés» (*P. Rein.* 7, 34; II^e s. av. J.-C.). Une mère de trois enfants et sachant écrire excipe du droit de signer, sans être représentée par un *kyrios* dans toute l'affaire qui se conclut, χωρὶς κυρίου χρηματίζειν ἐν αἷς ποιοῦνται οἰκονομίαις (*P. Oxy.* 1467, 8; cf. *P. Magd.* 32, 6; EPICTÈTE, III, 24, 92: une ordonnance et une disposition bien réglées); une transaction (*P. Tebt.* 30, 18), une procédure (*P. Tebt.* 318, 18), un contrat de vente (*P. Lugd. Bat.* II, 7, 27), une procuration (*P. Fuad*, 36, 32; *P. Med.* 39, 5), un accord (*P. Michig.* 262, 10; en 35 de notre ère), un arrangement (*P. Tebt.* 764, 24; *Sammelbuch*, 9454, 9) tout contrat [2]. A ce titre, les ministres de l'Eglise sont inscrits dans «l'Alliance» nouvelle pour réaliser l'intention et le plan rédempteur du salut; leur charge est de l'exécuter le mieux possible: ils sont les dispensateurs du salut [3], mais en ne faisant que «réaliser les mesures» (cf. *Ep. Aristée*, 24; POLYBE, IV, 67, 9) prises par Dieu de toute éternité.

[1] *B.G.U.* 1818, 11 (I^er s. av. J.-C.); 1865, 3; *P. Lugd. Bat.* VI, 1, 29 (I^er s. ap. J.-C.). La fondation du roi Attale II de Pergame comporte: «Pour l'avenir, que la nomination des commissaires et l'administration se fasse comme suit» (J. POUILLOUX, *Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1960, n. XIII, 33). *P. Sorb.* 10, 4: «Ecris-nous rapidement comment tu as rempli ta tâche, τὴν οἰκονομίαν ἣν πεποίησθε». Au sens d'aménagement, cf. *P. Mert.* 76, 10 (II^e s.); XÉNOPHON, *Cyr.* V, 3, 25. Dans *Sammelbuch*, 8886 = DITTENBERGER, *Or.* 177, Philométor, «économe des impôts en blé de la circonscription d'Hérakleidès» décide des rations de nourriture à attribuer à ceux qui travaillent dans sa circonscription (I^er s. av. J.-C.; de même *Sammelbuch*, 8888 = DITTENBERGER, *Or.* 179). Dans *Testament d'Abraham* B, 7, Michel a fait entendre à Abraham «tout le dessein» qui le concerne, ἤκουσας τὴν οἰκονομίαν σου; cf. DIODORE DE SICILE, I, 81, 3: «l'économie de la vie privée». Les οἶκοι sont les comptoirs, *stationes*.

[2] *P. Michig.* 340, 15 (45 de notre ère); 276, 14 (47 de notre ère). οἰκονομία a souvent le sens de «document»: ὁ νομικὸς ὁ τὴν οἰκονομίαν γράψας (*B.G.U.* 361, *col.* III, 2; cf. 1573, 5–6, 14; *P. Ross.-Georg.* II, 20, 8); διὰ τῶν περὶ τούτων οἰκονομείων δηλοῦνται (*P. Michig.* 186, 11, de 72 ap. J.-C.; 187, 8; 235, 10, de 41 ap. J.-C.; 262, 31; 303, 8; 322 *a* 17, 19, de l'an 46; 341, 2, en 47; *P. Mil.* 191, 14–15; 192, 13–14). Cf. L. ROBERT, *Les Inscriptions*, dans J. DES GAGNIERS, *Laodicée du Lycos*, Québec-Paris, 1969, p. 270.

[3] Cf. J. REUMANN, *Heilsgeschichte in Luke*, dans F. L. CROSS, *Studia Evangelica* IV, Berlin, 1968, pp. 86–115; K. DUCHATELEZ, *La notion d'économie et ses richesses théologiques*, dans *Nouvelle Revue Théologique*, 1970, pp. 267–292 (donne la bibliographie).

ὀκνέω, ὀκνηρός

Dans le langage littéraire du Ier siècle, ὀκνέω signifie «hésiter» [1]; c'est parfois l'acception des Septante (*Tob.* XII, 13), mais ceux-ci traduisent ainsi le *niphal* de עָצַל [2], et toujours avec la négation: «ne tardez pas à vous mettre en marche» (*Jug.* XVIII, 9); «ne tardez pas à rendre grâces à Dieu» (*Tob.* XII, 6); «que cette belle esclave ne tarde pas à venir chez mon Seigneur» (*Judith*, XII, 13). Dans *Sir.* VII, 35, μὴ ὄκνει est synonyme de μὴ ἀμέλει: «Ne néglige pas de visiter l'homme malade, car c'est pour de tels actes que tu seras aimé». Lorsque les disciples de Joppé demandent à Pierre de venir sans tarder, ils s'expriment comme Balaque à Balaam dans *Nomb.* XXII, 16: μὴ ὀκνήσῃς διελθεῖν [3].

L'adjectif ὀκνηρός (עָצֵל) est toujours péjoratif dans la Bible [4]. Il désigne le paresseux, ou mieux: le fainéant, qui reste couché (*Prov.* VI, 9; XXVI, 4), dont «les mains refusent d'agir» [5]; c'est l'être le plus méprisable qui soit, il inspire du dégoût [6]; il a même le front de justifier son inertie [7]. C'est exactement le cas du serviteur mauvais et fainéant, πονηρὲ δοῦλε καὶ ὀκνηρέ, de la parabole des talents (*Mt.* XXV, 26) qui, non seulement n'a pas travaillé pour faire fructifier le bien de son maître, mais qui avance de surcroît des prétextes à son oisiveté [8].

---

[1] PHILON, *Aet. mundi*, 84: «J'hésite à dire ce qu'il n'est pas permis de penser»; FL. JOSÈPHE, *Vie*, 251: «Informé de l'affaire, je n'hésitai pas à me montrer»; *C. Ap.* I, 15: «Ils n'hésitent pas à raconter les mêmes faits de la façon la plus contradictoire» (même acception: ὀνηρός ἦν, le Pharaon hésitait à tuer Moïse, *Ant.* II, 235). *IV Mac.* XIV, 4 : «Nul des sept jeunes gens ne trembla, nul n'hésita devant le trépas».

[2] Sauf *Nomb.* XXII, 16, *nifal* de מנע «refuser»: Ne t'abstiens pas de venir vers moi».

[3] *Act.* IX, 38; cf. *P. Oxy.* 1769, 7: μὴ ὀκνήσις οὖν προσελθῖν αὐτῷ περὶ οὗ ἐὰν χρήζῃς (IIIe s. de notre ère); *P. Michig.* 213, 14; cf. *P. Tebt.* 752, 2: μὴ ὀκνήσῃς τοῦ εἰς οἶκον ἀποστεῖλαι.

[4] *Prov.* VI, 6, 9; XX, 4; XXVI, 14–15; XXXI, 27: «la femme vaillante ne mange pas le pain de l'oisiveté (עצלות)».

[5] *Prov.* XXI, 25; XXVI, 15: «le paresseux plonge la main dans le plat, mais il lui fait peine de la ramener à sa bouche»; cf. *Sir.* XXXVII, 11.

[6] *Sir.* XXII, 1–2: «Le paresseux ressemble à une pierre souillée... à une boule d'excréments».

[7] «Le paresseux se dit: il y a un lion dehors, je serai tué au milieu des rues» (*Prov.* XXII, 13; cf. XXVI, 13).

[8] D'où le «suprême dédain» (M. J. Lagrange, *in h. v.*) à son égard. πονηρός a ici le

La nuance de nonchalance coupable de *Rom.* XII, 11: τῇ σπουδῇ μὴ ὀκνηροί, est bien attestée dans les papyrus, où l'auteur d'une lettre prescrit de ne pas négliger ses instructions (*P. Michig.* 221, 14; *P. Osl.* 82, 9; 128, 12; *P. Oxy.* 2190, 44; 2275, 9; 2596, 11; *Sammelbuch*, 9497, 26). Il s'agit pour le correspondant d'être actif et diligent, prompt à agir (*P. Mert.* 22, 3; *P. Oxy.* 1775, 8: οὐκ ὤκνησα οὔτε πάλιν ἠμέλησα; *P.S.I.* 837, 15; MÉNANDRE, *Misouménos:* ὀκνηρῶς καὶ τρέμων εἰσέρχομαι, dans *P. Oxy.* 2656, 266), surtout lorsqu'il faut secourir quelqu'un qui est dans la nécessité: σπουδάσατε αὐτῷ ἀόκνως... καὶ ἡμῖς οὐκ ὀκνήσωμεν (*P. Lond.* 1916, 16; cf. 2090, 6; *P.S.I.* 1414, 21).

Quant à la notation de *Philip.* III, 1: «Vous adresser les mêmes avis ne m'est pas à charge, τὰ αὐτὰ γραφεῖν ὑμῖν, ἐμοὶ μὲν οὐκ ὀκνηρόν», c'est non seulement une formule épistolaire courante, mais une expression de ferveur et de zèle dans l'affection, que l'on emploie vis-à-vis d'êtres chers: οὐ μὴ ὀκνήσω σοι γράφιν (*P. Michig.* 491, 14); «Ne crains pas d'écrire des lettres, puisque je m'en réjouis à l'extrême (*ibid.* 482, 22); γλυκύτατε ἄδελφε, γράφων μοι μὴ ὄκνει (*P. Mert.* 85, 16); μὴ ὀκνήσῃς γράφειν μοι περὶ τῆς ὑγίας σου (*P. Rend. Har.* 107, 15; cf. *P. Michig.* 490, 12; *Sammelbuch*, 10652, *B* 11); Diogénès à sa mère, au I^er^ siècle: «Si tu m'écris à propos de quoi que ce soit dont tu aies besoin, ne tarde pas à me l'écrire, tu sais que je le ferais immédiatement» [1].

---

sens d'abject, infâme, comme dans *Mt.* XVIII, 32 (cf. C. SPICQ, *Dieu et l'homme selon le N. T.*, Paris, 1961, p. 59, n. 3). C'est une épithète des sycophantes (DÉMOSTHÈNE, *C. Euboulidès*, LVII, 32) et des coquins (J. TAILLARDAT, *Les images d'Aristophane*, Paris, 1962, p. 241, n. 430). Comparer PHILON, *Rer. div.* 254: «τὸν φαῦλον ὡς βραδὺν καὶ ὀκνηρὸς... Le méchant est lent, traînard, toujours enclin à différer pour les œuvres de l'éducation, et non pour celles de l'intempérance»; *Spec. leg.* I, 99: l'abus du vin «énerve les facultés corporelles, il rend les membres plus difficiles à mouvoir, accroît la tendance à la fainéantise et pousse irrésistiblement au sommeil»; PLUTARQUE, *Thémistocle*, II, 3: Thémistocle était un écolier paresseux et sans goût (ὀκνηρῶς καὶ ἀπροθύμως) pour les arts d'agrément.

[1] *P. Cornell*, 49, 10: μὴ ὀκνῖ μυ γράφιν, εἰδῆα ὅτι ἀνόχνως ποιήσο; cf. *P. Oxy.* 743, 39 (= St. WITKOWSKI, *Epistulae privatae graecae*[2], Leipzig, 1911, n. 71; cf. n. 25, 7: εὐχαριστήσεις οὖμ μοι σαυτοῦ τε ἐπιμελόμενος καὶ μὴ ὀκνῶν γράφειν ἡμῖν); *P.S.I.* 621, 6; 971, 26. Sur la locution βραδέως γράφων, cf. H. C. YOUTIE, *Scriptiunculae*, Amsterdam, 1973, II, pp. 629–651; *Z.P.E.* XXII, 1976, p. 51.

ὁλοκληρία, ὁλόκληρος

ὁλόκληρος – un des nombreux composés de κλῆρος – signifie d'abord «entier, intact», l'état d'une chose complète, non mutilée. Dans les Septante, il désigne les «pierres brutes» que le fer n'a pas entamées avec lesquelles sont construits les autels de Iahvé (*Deut.* XXVII, 6; *Jos.* VIII, 31; *I Mac.* IV, 47; cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 318), les sept semaines complètes (*Lév.* XXIII, 15), le bois intact, non atteint par le feu [1]. De là une «entière justice» (*Sag.* XV, 3) et la «piété parfaite, accomplie» (*IV Mac.* XV, 17). Les règlements sacerdotaux et cultuels exigent du prêtre et de la victime qu'ils soient ὁλόκληροι, c'est-à-dire: sans aucune déficience, d'une intégrité physique absolue [2]. Au plan spirituel, *Jac.* I, 4 signale comme fruit de l'endurance: «que vous soyez parfaits et accomplis, n'étant dépourvus de rien», et *I Thess.* V, 23: «Que le Dieu de la paix lui-même vous sanctifie totalement et que votre être tout entier (ὁλόκληρον), le corps, l'esprit et l'âme, soit conservé sans reproche» [3].

Les inscriptions et les papyrus de l'époque impériale font de ὁλοκληρία-

---

[1] *Ez.* XV, 5 (*tamîm*); cf. *P. Michig.* 612, 12 et *PUG*, 22, 11; *P. Princet.* 84, 5, 10; *P.S.I.* 1239, 8; *P. Lond.* 935, 7; *P. Oxy.* 3126, col. II, 7; *P. Med.* 37, 12; *P. Lugd. Bat.* XVI, 29, R 2; *P. Berl. Zill.* 5, 12; *P. Hermop.* 35, 18; *P. Strasb.* 190, 14; 247, 8, 10; 248, 7; 238, 13; 471 *bis*, 10: une maison entière; *P. Yale*, 71, 9: une salle de banquet complète; 61, 9: trois jours pleins; 66, 12 et *P. Oxy.* 2270, 3: prix total; *P. Fuad*, 21, 15: «Que la constitution impériale vous soit appliquée intégralement» etc. PHILON, *Abr.* 47; EPICTÈTE, III, 26, 7: «un homme en parfait état»; 25: «un vase intact»; IV, 1, 66 et 151; PLUTARQUE, *Quaest. conv.* II, 3: «ce qui est entier précède ce qui est tronqué»; *Phocion*, VII, 5; LUCIEN, *Philops.* 8.

[2] *Zach.* XI, 16; PLATON, *Lois*, IV, 759 *c*; PHILON, *Spec. leg.* I, 283: «esprit intact»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* III, 278; VIII, 118; XIV, 366; DITTENBERGER, *Syl.* 736, 10 (Andanie); 1009, 10 (Chalcédoine); 1012, 5 (Cos). F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées de l'Asie Mineure*, Paris, 1955, n. XLII, *B* 6 (à Milet: une victime saine, en bon état); IDEM, *Lois sacrées des Cités grecques*, Paris, 1969, n. LXXXV, 1: ἱερεῖα τέλεια... ὁλόκληρα.

[3] On rapprochera ὁλόκληρον... τηρηθείη d'une inscription d'Asie Mineure: ὑπὲρ τῆς ὁλοκληρίας καὶ διαμονῆς (cité par L. ROBERT, *Hellenica* X, 1955, pp. 96–103), puis le papyrus magique *P. Lond.* CXXI, 590: διαφύλασσε μου τὸ σῶμα τὴν ψυχὴν ὁλόκληρον (t. I, p. 103); DIOGÈNE LAERCE, VII, 107: «l'intégrité des corps»; DION CHRYSOSTOME, XII, 34. Pour l'exégèse, cf. A. J. FESTUGIÈRE, *L'Idéal religieux des Grecs et l'Evangile*, Paris, 1932, pp. 196–220.

ὁλόκληρος un synonyme de ὑγίεια-ὑγιές [1]: une bonne santé. Par exemple deux pieds de femme offerts en ex-voto à Artémis, à Kula en Lydie: ὑπὲρ τῆς ὁλοκληρίας [τῶν] ποδῶν (DITTENBERGER, *Syl.* 1142, 3; I^er-II^e s.). Dans la même ville, une femme s'étant présentée au sanctuaire avec un manteau malpropre a recouvré la santé et offre un ex-voto: ἐγενόμην ὁλόκληρος (L. ROBERT, *op. c.*); au prytanée d'Ephèse, Favonia remercie les dieux, ὅτι ὁλοκληροῦσάν με (*ibid.*). A Sardes, après un songe, un barbier a consacré aux Nymphes pour sa santé un Asclépios, ἀνέθηκεν ταῖς Νύμφαις αὐτοῦ ὁλοκληρία Ἀσκληπεῖον (*Inscriptions de Sardes*, VII, 94).

Les attestations papyrologiques sont encore plus nombreuses: à partir du III^e siècle: πρὸ μὲν πάντων εὔχομέ σοι τὴν ὁλοκληρίαν (*P. Michig.* 214, 4; cf. 216, 4; 219, 2, 5; 221, 3; *P. Oxy.* 1158, 3; 2598, 4; *P. Alex.* 627, 4; *P. Iand.* 100, 4; *P.S.I.* 831, 4; 972, 3; 1412, 4; *P. Lond.* 1917, 3; *P. Princet.* 73, 3; 101, 4; *Sammelbuch*, 6222, 2; 9605, 6); ἐρρῶσθαί σε ὁλοκληροῦντα εὔχομαι (*P. Oxy.* 1490, 11; cf. 1495, 4); «ἀντίγραψόν μοι πρῶτον μὲν περὶ τῆς ὁλοκληρίας σου – Tu ne m'as rien écrit sur ta santé... Réponds-moi sur ta santé» (1593, 5–9; 2601, 28; *P. Ryl.* 624, 11); «ἀκριβῶς πυνθανόμενος περὶ τῆς ὁλοκληρίας σου, ayant eu des informations précises sur ta santé» (1667, 3; cf. 1668, 2–3; 1670, 3; 1678, 2; 1680, 3; 1683, 6; *P. Hermop.* 14, 5). C'est en ce sens que Saint Pierre déclare à propos de l'infirme miraculé: «La foi a donné à celui-ci cette parfaite santé (ou cette entière guérison), τὴν ὁλοκληρίαν ταύτην» (*Act.* III, 16).

---

[1] Ceci a été établi par L. ROBERT, *op. c.*, et repris par N. VAN BROCK, *Recherches sur le vocabulaire médical du grec ancien*, Paris, 1961, pp. 187–190; M. GUARDUCCI, *Epigrafia greca*, Rome, 1974, III, pp. 58–59; cf. DITTENBERGER, *Syl.* 1012, 8: ἃ δὲ πριαμένα ἔστω ὑγιὴς καὶ ὁλόκλαρος; *PUG*, XXXVIII, 5: περὶ τῆς σῆς ὑγίας καὶ ὁλοκληρίας; F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées des Cités grecques*, n. 162, 14. *Sammelbuch*, 10772, 4: γινώσκιν ὑμᾶς θέλω ὅτι μέχρι τούτου ὁλόκληρος εἰμι (lettre de Sarapammon à sa famille); 10841, 3: πρὸ μὲν πάντων εὔχομαι τὴν ὁλοκληρίαν σου παρὰ τῷ κυρίῳ θεῷ ὅπως ὁλοκληροῦντα σε ἀπολάβω (lettre chrétienne du IV^e s.).

ὁμοθυμαδόν, ὁμόφρων

Spécialement aimé de *Job* (14 fois) et de *Luc* (dix fois dans *Act.*), ὁμοθυμαδόν – qui correspond à l'hébreu יַחַד, וְיַחְדָּו – a au moins trois acceptions:

a) ***ensemble***, lorsqu'il s'agit du peuple, d'une foule, d'une masse d'individus: «Ils se jetèrent tous ensemble» sur Etienne (*Act.* VII, 57); lors de l'émeute des orfèvres d'Ephèse: «ils se précipitèrent en masse vers le théâtre» [1]. Comme l'adverbe יַחַד signifie souvent «aussi, de même» (cf. *Job*, VI, 2; XVII, 16; XXXI, 38; XXXIV, 15), ὁμοθυμαδόν exprime la simultanéité: «Tout le peuple répondit à la fois» [2], comme un seul homme.

b) Conformément à son étymologie (ὁμός «même» et θυμός «âme-cœur»), ὁμοθυμαδόν ne désigne pas seulement un rassemblement de personnes, mais leur commun accord, voire leur unanimité. Les autorités du Concile de Jérusalem décident: «Il nous a paru bon, étant d'un commun accord, de choisir des hommes et de les envoyer vers vous avec nos chers Révérends Barnabé et Paul» [3]. Lorsqu'on effectue «ensemble» une démarche, comme

---

[1] *Act.* XIX, 29; cf. XII, 20; XVIII, 12; *Nomb.* XXVII, 21: «lui, tous les fils d'Israël avec lui, toute la communauté»; *Judith*, XV, 5: «Les fils d'Israël se jetèrent tous ensemble» sur les ennemis; *Job*, XVI, 11; XIX, 12; III, 18: le groupe des prisonniers; XXI, 26; XXIV, 4; XL, 8; *Jér.* XXVI, 21: «ils ont fui ensemble»; *Sag.* XVIII, 5, 12; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIX, 357; *U.P.Z.* 110, 93: πᾶσι τοῖς κατὰ τὴν χώραν ὁμοθυμαδόν (II^e s. av. notre ère). En 22 ap. J.-C., les habitants de Bousiris honorent le stratège Cn. Pompée Sabinus: συνελθόντες ὁμοθυμαδὸν τάδε ἐψηφίσαντο (*Suppl. Ep. Gr.* VIII, 527, 3 = *Sammelbuch*, 7738, 3).

[2] *Ex.* XIX, 8; *Lam.* II, 8: l'avant-mur et la muraille s'effondrent simultanément; PHILON, *Leg. G.* 356: «Nous nous récriâmes tous ensemble: Seigneur Caïus, c'est nous calomnier»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 277; crier d'une seule voix; *Ep. Aristée*, 178: «d'une seule voix, tous, arrivants et assistants, répondirent: Nos vœux, o Roi!»; *Or. Sibyl.* III, 458: «Un séisme anéantira des troupes entières et des ombres en grand nombre entreront simultanément dans l'Hadès».

[3] *Act.* XV, 25; *Testament Nephtali*, VI, 10: πάντες ὁμοθυμαδὸν ἠγαλλιασάμεθα. En 85 av. J.-C., à Ephèse, les créanciers sont d'accord pour exonérer leurs débiteurs: ὁμοθυμαδόν πάντων τῶν πολιτῶν (DITTENBERGER, *Syl.* 742, 13; cf. 1104, 28: unanimité du synode en 57 av. J.-C.); «Les habitants du village sont unanimes à réclamer ta protection» (*P. Tebt.* 40, 8; II^e s. av. J.-C.); selon un feuillet du journal d'un stratège: μετὰ τῆς πλείστης σπουδῆς καὶ χαρᾶς ὁμοθυμαδὸν εὐφημούντων κατήντησεν ἐπὶ τὸν... ἱερὸν (*B.G.U.* 1768, 7); ἐπιβούλους ὁμοθυμαδὸν σκῆψιν (IV^e s.). Cf. le décret honorifique en

les amis de Job «pour le plaindre et le consoler» (*Job*, II, 11) ou pour féliciter quelqu'un (*Judith*, XV, 9), c'est que les sentiments des participants sont en harmonie [1]. C'est ainsi que les Apôtres et les fidèles sont «ensemble» au portique de Salomon (*Act.* V, 12) et que les foules samaritaines s'attachent à la prédication de Philippe (VIII, 6).

c) ὁμοθυμαδόν exprime d'une manière privilégiée la communion fraternelle des croyants qui s'adressent à Dieu [2]. L'unanimité des cœurs dans un seul et même élan, est la caractéristique de la prière, au point qu'un chrétien «discordant» ne pourrait être exaucé. ὁμοθυμαδόν est devenu le terme technique de l'union des Hiérosolymites s'adressant au Seigneur [3], et l'exigence requise de tous les disciples par *Rom.* XV, 16: ils doivent s'efforcer d'acquérir une mentalite commune selon le Christ (τὸ αὐτὸ φρονεῖν), «afin que d'un même cœur et d'une seule bouche, vous glorifiez le Dieu et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ».

Cette unanimité des cœurs est exprimée comme une concorde fraternelle par *I Petr.* III, 8: «Pour finir, soyez tous unis d'esprit, compatissants, fraternels, maternellement tendres, πάντες ὁμόφρονες, συμπαθεῖς, φιλάδελφοι, εὔσπλαγχνοι» [4]. Depuis Homère, *l'homophrosynè* est exaltée comme une vertu [5], établissant l'accord et l'harmonie des pensées et des sentiments [6],

---

l'honneur de M. Alfidius, *l.* 35 (publié par M. MERKELBACH, dans *Z.P.E.* XVIII, 1975, p. 147).

[1] Cf. Hymne à Isis: καὶ πτηνῶν τε γένη ὁμοθυμαδὸν ἕκλυεν αὐτοῦ (*Sammelbuch*, 8141, 15). POLYBE, V, 71, 1: «Les habitants se rallièrent tous à lui d'un commun accord».

[2] *Judith*, IV, 12: «Ils invoquèrent tous ensemble le Dieu d'Israël»; XIII, 17; *Sag.* X, 20: «Ils rendirent grâces d'un seul cœur à ta main secourable»; PHILON, *Vit. Mos.* I, 72: «Chacun en particulier et tous ensemble d'un même cœur se sont mis à supplier et à prier»; *In Flac.* 122: «Debout, à l'endroit le plus dégagé, ils entonnèrent d'un seul cœur... O Roi très grand des mortels et des immortels».

[3] *Act.* I, 14: «Tous ceux-là persévéraient d'un même cœur dans la prière; II, 46: «Chaque jour, ils étaient assidus d'un même cœur au Temple»; IV, 24; cf. J. M. NIELEN, *Gebet und Gottesdienst im Neuen Testament*, Freiburg, 1937, pp. 145 sv., 172, 218; PH. H. MENOUD, *La Vie de l'Eglise naissante*, Neuchâtel, 1952.

[4] Cf. C. SPICQ, *Théologie morale du Nouveau Testament*, Paris, 1965, II, pp. 787 sv.

[5] HOMÈRE, *Il.* XXII, 263: «loups et agneaux n'ont pas des cœurs faits pour s'accorder, ὁμόφρονα θυμόν»; THÉOGNIS, I, 81: «Compagnons qui d'un même cœur (ὁμόφρονα θυμὸν ἔχοντες) sauront partager les peines aussi bien que les joies»; DION CHRYSOSTOME, XXXVIII, 15.

[6] DITTENBERGER, *Or.* 515, 4: κοινὴν ὁμόφρονα γνώμην (II^{e} s. ap. J.-C.); *Corp. Inscript. Regni Bosporani*, Moscou-Leningrad, 1965, n. 147, 6: τὴν στήλλην ἔθεμεν ὁμόφρονες ὁμονοοῦντες; W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 690, 2.

entre les citoyens ou les membres d'un groupe [1], entre les époux [2], surtout entre les frères; ce qui est précisément la nuance de *I Petr.* III, 8. Selon Strabon «Les Lacédémoniens jugèrent difficile de s'opposer de front aux Parthénies, vu leur nombre, leur parfaite entente et le fait qu'ils se considéraient comme frères les uns des autres, πάντες ὁμόφρονας, ὡς ἂν ἀλλήλων ἀδελφοὺς νομιζομένους» (VI, 3, 3). Dans une épigramme funéraire pour les deux frères Létoios et Paulos: «Adieux, doux frères au cœur uni (ὦ γλυκέρω καὶ ὁμόφρωνε)! Sur votre tombe devrait être élevé un autel à la Concorde, βωμὸς Ὁμοφροσύνης» [3]. Philon pensait que Moïse avait eu en vue dans sa législation, «la bonne entente, le sens de la communauté, la concorde (ὁμοφροσύνη), l'équilibre des caractères, tout ce qui pouvait conduire foyers et cités, peuples et contrées et la race humaine tout entière au bonheur suprême» (*Virt.* 119). La concorde chrétienne sera plus intime et plus étroite: ἵνα ὦσιν ἕν (*Jo.* XVII, 22).

---

[1] Cf. le serment des Ephèbes athéniens au IV^e^ s. (dans STOBÉE, XLIII, 48; t. IV, p. 14, *l.* 14): ils s'engagent à obéir aux lois établies par l'accord de la majorité, οὓς τινας ἂν ἄλλους τὸ πλῆθος ἱδρύσηται ὁμοφρόνως (cf. L. ROBERT, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, pp. 298, 302). PHILON: «Ce n'est pas une manière d'honorer quelqu'un que... d'apprendre aux habitants des autres cités à mépriser la bonne entente, ἐν ταῖς πόλεσιν ὁμοφροσύνης ἀλογεῖν» (*In Flac.* 52).

[2] HIÉROCLÈS, *Sur le mariage*, dans STOBÉE, XXII, 1, 24 (t. IV, p. 505): συμπαθοῦς εὐνοίας... ὁμοφρονέοντε; cf. l'épithalame souhaitant aux époux l'*homophrosynè*, E. HEITSCH, *Die griechischen Dichterfragmente*[2], Göttingen, 1963, n. XXV, 4; XXXVII, 19. Le père et la mère de Moïse étaient plus profondément unis par leur vertueuse *homophrosynè* que par les liens du sang (PHILON, *Vit. Mos.* I, 7).

[3] *Anth. Palat.* VII, 551, 7. Cf. une épitaphe juive très mutilée de Théon, au II^e^ s. de notre ère, où ὁμοφροσύνη est suivi de φιλάδελφος (*Corp. Inscr. Iud.* 1489, 6; *Corp. Pap. Jud.* III, n. 1489; *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 374; W. PEEK, *op. c.*, n. 1143).

ὁμολογουμένως

Cet adverbe (*hap.* b.), tiré du participe présent passif de ὁμολογέω, introduit l'hymne au Christ ressuscité dans *I Tim.* III, 16: καί ὁμολογουμένως μέγα ἐστὶν τὸ τῆς εὐσεβείας μυστήριον; ce mystère étant l'objet de «la foi commune» de l'Eglise (*Tit.* I, 4). Cet adverbe peut avoir une acception soit rhétorique, soit juridique. Dans le premier cas, il signifie «incontestablement, inéluctablement» et qualifie un axiome indubitable ou la conclusion d'un raisonnement infrangible [1]; il est alors à peu près synonyme de «manifestement» [2]. C'est ainsi que l'a compris la Vulgate: *manifeste magnum...*

Mais dans le lexique stoïcien, ὁμολογουμένως exprime ce qu'il faut affirmer ou confesser, ce dont on doit convenir [3], et invoque un accord [4]; celui que les juristes exploitent en faveur d'un témoignage, d'un fait unanimement reconnu, sans contestation, «de l'aveu de tous» [5]. Cette valeur de consentement unanime est la plus largement attestée: «Tout le monde unanimement avait alors sur eux cette opinion» (POLYBE, II, 39, 10); «Zeus, le premier des dieux, nous le reconnaissons tous (ὁ τῶν θεῶν μέγιστος ὁμολογουμένως)» [6]; «Tous les hommes, si on les interroge, tomberont d'accord»

---

[1] XÉNOPHON, *Oecon.* I, 11: «Incontestablement, Socrate, notre raisonnement progresse»; EPICTÈTE, I, 4, 7; POLYBE, III, 14, 4; 47, 2.

[2] XÉNOPHON, *Hellén.* II, 3, 38: «Tant qu'il s'est agi... de déférer aux tribunaux ceux qui étaient manifestement des sycophantes»; *UPZ*, 162, col. V, 32: ὥστε ὁμολογουμένως ἑαυτοῦ καταμαρτυροῦντα συμφανὲς καθεστακέναι (117 av. J.-C.); d'où: «officiellement, publiquement»; *ibid.* 161, 65: ὁμολογουμένως δ' ἐπὶ συκοφαντίᾳ καὶ σεισμῷ ἐπαγειοχότος τὸ ἔγκλημα (119 av. J.-C.); cf. *Ep. Aristée*, 24: «Faisant profession (les *mss.* hésitent entre ὁμολογουμένως et ὁμολογούμενοι) de rendre justice à tout le monde... nous avons décrété».

[3] *IV Mac.* énonce par trois fois: «On doit donc affirmer que la raison pieuse est la dominatrice des passions» (VI, 31; VII, 16; XVI, 1).

[4] EPICTÈTE, III, 1, 25: «Que signifie rationnellement (λογικῶς)? Cela signifie en accord avec la nature et selon la perfection (φύσει ὁμολογουμένως καὶ τελέως)».

[5] DÉMOSTHÈNE, *C. Conon*, LIV, 25, 44; *C. Aph.* III, 14, 39; ISOCRATE, *Evag.* IX, 68. Cf. PHILON, *Fuga*, 205: τὰ ὁμολογούμενα = ce qui est communément admis; ANAXIMÈNE, *Ars rhet.* XII, 6: ὁμολογουμένων πίστεις ἐπιφέρων; POLYBE, III, 105, 9: «A Rome, on vit sans conteste combien... l'emporte la prudence d'un général».

[6] DIODORE DE SINOPE, dans ATHÉNÉE, VI, 239*b*; cf. J. M. EDMONDS, *The Fragments of Attic Comedy*, III A, Leiden, 1961, p. 220. DIODORE DE SICILE, XVII, 21, 4.

(SALLOUSTIOS, *Des dieux et du monde*, I, 2); Melchisédech est reconnu «Roi juste, par un consentement unanime» [1]; «Ibères et autres, reconnus unanimement comme étant parmi les plus belliqueux des barbares de là-bas» (THUCYDIDE, VI, 90, 3). Il faut donc traduire *I Tim.* III, 16: «Oui, de l'aveu unanime, grand est le mystère de la piété» [2].

Etant donné le contexte théologique, *homologouménôs* évoque l'*homologie* du *credo* baptismal (*Rom.* X, 10) qui n'est pas seulement un accord contractuel, mais une proclamation et un engagement [3], et l'on a ici «comme un oui spontané» [4] de tous les chrétiens: «omnium confessione» (Ambrosiaster).

---

[1] FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 180: ἦν δὲ τοιοῦτος ὁμολογουμένως; II, 229: tout concourt, tout s'accorde pour que Moïse soit le plus noble des Hébreux.

[2] Le καί initial, emphatique, renforce l'affirmation. Ce n'est pas une conjonction de coordination, mais un adverbe fréquent dans les papyrus au sens de: réellement, en vérité, certes; cf. E. MAYSER, *Grammatik der griechischen Papyri*, Berlin-Leipzig, 1934, II, 3, pp. 141, 144.

[3] Sur l'*homologie* de la foi, cf. C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, I, pp. 265 sv., II, p. 846 sv.; V. H. NEUFELD, *The Earliest Christian Confession*, Grand Rapids, 1963; N. HOFER, *Das Bekenntnis «Herr ist Jesus» und das Taufen auf den Namen des Herrn Jesus*, dans *Tübinger theol. Quartalschrift*, 1965, pp. 1–12; W. KRAMER, *Christ, Lord, Son of God*, Londres, 1966, pp. 15 sv.; P. VON DER OSTEN-SACKEN, *Christologie, Homologie*, dans *ZNTW*, 1967, pp. 255 sv. L'homologie de l'espérance, cf. C. SPICQ, *op. c.*, pp. 336, n. 5; de la charité (II, p. 510), de la gratitude (I, p. 458, n. 2). A l'inverse du consensus romain (cf. F. DE VISSCHER, *Le droit des tombeaux romains*, Milan, 1963, p. 122), l'*homologia* hellénistique se fonde sur l'auto-engagement constaté par plusieurs personnes (*I Tim.* VI,12–13; cf. A. MANZMANN, *Griechische Stiftungsurkunde*, Münster, 1962, pp. 81–87; D. SIMON, *Studien zur Praxis der Stipulationsklausel*, Munich, 1964, pp. 3 sv.; W. BARCLAY, *The New Testament and the Papyri*, dans *Essays in Memory of G. H. C. MacGregor*, Oxford, 1965, pp. 77–78; H. F. VON SODEN, *Untersuchungen zur Homologie in den griechischen Papyri Ägyptens bis Diokletian*, Cologne–Vienne, 1973. On rapprochera cette ὁμολογία des baptisés de la *berît* vétéro-testamentaire, dont le premier sens est: engagement personnel ou promesse, engagement réciproque, alliance, cf. E. KUTSCH, *Verheißung und Gesetz. Untersuchungen zum sogenannten «Bund» im Alten Testament*, Berlin–New York, 1973.

[4] G. DELLING, *Worship in the N. T.*, Londres, 1962, p. 78.

ὀνειδίζω, ὀνειδισμός, ὄνειδος

L'éventail de significations de ces termes est extrêmement large (cf. חֶרֶף, חֶרְפָּה), il va du simple reproche à la malédiction et au blasphème, en passant par l'invective, le persiflage, l'affront, l'insulte et l'outrage. Dans la langue des Septante, l'*opprobre* a une acception technique, car il accompagne les déclarations de guerre [1], il est le fait des ennemis [2] et c'est une désignation israélienne de la servitude égytienne et de toutes les défaites du peuple élu: un déshonneur [3]. Lorsqu'il s'adresse à Dieu, c'est un blasphème impie [4], et Israël le subit «à cause de» son Seigneur [5]. D'où qu'il vienne, l'ὀνειδισμός est une honte qui fait rougir et que l'on redoute par dessus tout, car il implique du mépris [6], tels les sabbats qui sont objet de dérision (*I Mac.* I, 39).

---

[1] Goliath insulte Israël (*I Sam.* XVII,10, 25, 26, 36, 45; *II Sam.* XXI,21; *I Chr.* XX,7; *Sir.* XLVII,4), de même que les Moabites et les Ammonites (*Soph.* II,8). David et ses preux insultent les Philistins (*II Sam.* XXIII,9). En ce dernier texte, ὀνειδίζειν ἐν (= ל) est un hébraïsme, repris par *I Petr.* IV, 14.

[2] *Ps.* XLII,11; LV,13; LXXIV,10. L'opprobre vient aussi de l'orgueilleux (*Sir.* XXVII, 28; XXIII,15) et de l'insensé (XVIII,18; XX,15. *Ps.* LXXIV,22).

[3] *Jos.* V,9; *Néh.* I,3; V,9; *I Mac.* IV,58. Ces humiliations sont considérées comme un châtiment divin, *Is.* XLIII,28; *Jér.* XXIII,40; XXIV,9; XXV,9; XLII,18; XLIV,12; *Bar.* II,4; III,8; *Ez.* XXII,4; *Dan.* IX,16; *Tob.* III,4; *Judith*, IV,12; cf. *Joël*, II,19.

[4] *II Rois*, XIX,4, 16, 22, 23; *II Chr.* XXXII,17; *Is.* XXXVII,4, 6, 17, 23, 24; cf. *Ps.* LXXIV,18; LXXIX,12; LXXXIX,50–51; CII,8; *Is.* LXV,7.

[5] *Jér.* XV,15; XX,8; *Ps.* LXIX,7,9. L'outrage atteint les proches de l'insulté, *Tob.* III,10; *Sir.* XLI,7; *I Mac.* X,70; cf. *Jug.* VIII,15.

[6] *Néh.* IV, 4; *Tob.* III, 7: Sarra, fille de Ragouël, est outragée par les jeunes servantes de son père parce qu'elle n'a pas eu d'enfant (cf. *Is.* XXXVII, 3); *Ps.* XLIV, 10–11: «La honte me couvre le visage, à la voix de l'insulteur et du blasphémateur»; LXIX, 20: «l'opprobre a brisé mon cœur, ... j'attends de la compassion»; CXIX, 39: «Détourne de moi l'opprobre dont j'ai peur»; *Is.* L, 1; LIV, 4; *Jér.* XV, 9: «Elle est honteuse et confondue» (חפר, rougir de honte); LI, 51: «Nous avons eu honte quand nous avons entendu des outrages, l'ignominie a couvert notre visage». – On devra donc s'abstenir de tout outrage envers ses proches (*Ps.* XV, 3; cf. *Sir.* XXIX, 23), surtout entre amis, *Sir.* XXII, 20, 22; XXXI, 31; XLI, 25. Cf. *B.G.U.* 1024, col. VII, 20: αἰσχρῶς τὴν ἐπ' ἀνθρώποις τύχην ὀνειδίζουσαν. – L'*hapax* néo-testamentaire ὄνειδος (*Lc.* I, 25: l'opprobre des femmes stériles; cf. *Gen.* XXX, 23), met l'accent sur la honte: la terre étrangère ne prépare aux riches que déshonneur (*Ep. Aristée*, 249), εἰς ὄλεθρον Βελίαρ καὶ ὄνειδος αἰώνιον (*Test. Ruben*, VI, 3). Est-il vraisemblable que ces hommes «aient accepté des lois faites

C'est avec cette densité de signification qu'il faut entendre la béatitude des insultés et des persécutés [1], les outrages dont les bandits crucifiés abreuvent le Christ (*Mt.* XXVII, 44; *Mc.* XV, 32), et l'application faite à celui-ci du *Ps.* LXIX, 10: «Les outrages de ceux qui t'outragent sont tombés sur moi» (*Rom.* XV, 3). Dans trois cas, ὀνειδίζω a le sens de «faire des reproches» à propos d'une faute réelle ou prétendue [2], conformément à un usage bien attesté dans l'A. T. [3].

Le substantif ὀνειδισμός, ignoré des papyrus, caractérise le candidat à l'épiscopat – qui serait bafoué et objet de dérision, s'il n'avait pas reçu un «beau témoignage de ceux du dehors» (*I Tim.* III, 7) –, les chrétiens dans le monde, outragés et persécutés, dans leur fidélité à Dieu; l'accent étant mis sur les railleries et l'infamie (*Hébr.* X, 33). Ils sont exhortés à sortir hors du camp [4], c'est-à-dire à renoncer au mosaïsme, à son culte,

---

contre eux-mêmes à leur honte et à leurs dépens?» (FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 285). «Ils feront disparaître les idoles dans les crevasses des rochers par manière de mépris» (*Or. Sibyl.* III, 607); *P. S. I.* 1337,15. Peut-être MÉNANDRE, *Dyscol.* 245: «S'il lui arrive une aventure à elle, l'opprobre m'atteint aussi» (restitution de V. Martin).

[1] *Mt.* V, 11, *Lc.* VI, 22 (cf. J. DUPONT, *Les Béatitudes*[2], Paris, 1969, II, pp. 290–292; 1973, III, pp. 81, 84, 331); *I Petr.* IV, 14 (cf. le passif: «οὐκ ὀνειδισθήσεται ἡ τῆς ἀτιμίας παρασημείωσις», *P. Gies.* 40, col. II, 5). Pour la critique textuelle, cf. K. ALAND, *Die alten Übersetzungen des Neuen Testaments*, Berlin, 1972, p. 100; pour l'exégèse, cf. A. GARCIA DEL MORAL Y GARRIDO, *Interpretación apostólica de Is. XI, 2 en I Pdr. IV, 14*, Grenade, 1962; J. KNOX, *Pliny and I Peter. A Note on I Peter IV, 14–16 and III, 15*, dans *J. B. L.* 1953, pp. 187–189; C. SPICQ, *Les Epîtres de saint Pierre*, Paris, 1966, pp. 155 sv.

[2] *Mt.* XI, 20: Jésus reproche à Chorozaïn et à Bethsaïda de n'avoir pas fait pénitence; et aux Onze leur incrédulité (*Mc.* XV, 32; cf. DION CHRYSOSTOME, LXXVII/VIII, 38). Selon *Jac.* I, 5: «Dieu donne à tous amplement et sans faire de reproche»; cf. *Sir.* XLI, 25: «Après avoir donné, ne reproche pas»; XVIII, 15–18; XX, 13–16; PHILON, *Fuga*, 30: jeter le blâme; FL. JOSÈPHE, *Ant.* X, 139: reprocher une ingratitude; IV, 189; XVIII, 360; XIX, 319; HÉLIODORE, *Ethiop.* VII, 27, 5: reprocher une désinvolture; PLUTARQUE, *Adul.* 22, πᾶσα μὲν γὰρ ὀνειδιζομένη χάρις ἐπαχθὴς καὶ ἄχαρις καὶ οὐκ ἀνεκτή; *P. Oxy.* 2110,34; (sur la morale du donateur, cf. DION CHRYSOSTOME, XII, 77 et autres références dans H. ALMQVIST, *Plutarch und das Neue Testament*, Upsal, 1946, p. 130); autres parallèles dans J. B. MAYOR, *The Epistle of St. James*[3], Londres, 1910, pp. 39 sv. «Eschine reprochait à Démosthène sa corruption» (DIODORE DE SICILE, XVII, 4, 8; cf. 15, 2).

[3] *Sag.* II, 12: «Le juste nous reproche nos fautes contre la Loi». *Sir.* XLII, 14: «La femme couverte de honte amène le reproche»; VIII, 5: «Ne fais pas de reproche à l'homme qui se repent de ses péchés».

[4] Comme le Docteur de Justice, du fait de la profanation du sanctuaire, commendait aux siens de «sortir de Juda» (*Doc. Dam.* IV, 11; VI, 5; VII, 13; XX, 22, 27; *Pesh. Hab.* VIII, 11–13; IX, 5).

à sa législation, à ses observances, pour rejoindre le Christ «en portant son opprobre» (*Hébr.* XIII, 13). Le Seigneur a été condamné comme blasphémateur, bafoué par son peuple, crucifié comme un esclave; sa passion est l'ignominie suprême (αἰσχύνη, XII, 2). Les siens subiront des opprobres analogues en se désolidarisant d'avec leurs anciens coreligionnaires; ils seront humiliés, spoliés, frappés d'ostracisme. Ils ne seront pas moins fidèles que Moïse qui estima «l'opprobre du Christ une richesse supérieure aux trésors d'Egypte» (XI, 26). Par anticipation, il prenait part aux traitements injurieux dont sera victime le Sauveur à venir. Les chrétiens les prolongent [1]. Si la lecture de tous ces emplois concordants fournit une notion précise de l'*oneidismos*, elle ne peut évoquer la densité affective de ce terme dans les milieux chrétiens du Ier siècle.

---

[1] SAINT THOMAS D'AQUIN: «*Improperium Christi*, id est, pro fide Christi; eadem enim est fides antiquorum et nostra». Cf. K. H. SCHELKLE, *Die Passion Jesu in der Verkündigung des N. T.*, Heidelberg, 1949, pp. 108 sv.

ὀρέγομαι, ὄρεξις

Ces termes n'ont pas dans la Bible l'acception technique que leur donne le vocabulaire stoïcien [1]. L'*hapax* néo-testamentaire ὄρεξις de *Rom.* I, 27: «les hommes ont été consumés de désirs les uns pour les autres» a le sens banal de notre mot «passion» [2].

Le verbe ὀρέγω, au moyen: «s'étendre, s'allonger», signifie avec le génitif «tendre vers, aspirer à, chercher à atteindre». En mauvaise part, c'est le cas des cupides dont l'*oréxis* pour l'argent méprise les exigences de la foi et de la morale [3], et en bonne part le cas des patriarches qui aspiraient à la patrie céleste [4]. Dans les deux cas, la tendance est si intense qu'elle impose le sacrifice d'autres biens; l'*oréxis* est alors un désir passionné.

ὀρέγομαι a le sens d'ambitionner, dans *I Tim.* III, 1: εἴ τις ἐπισκοπῆς

---

[1] Cf. «Les traités sur le désir et l'aversion, τὰ περὶ ὀρέξεως δὲ καὶ ἐκκλίσεως» (EPICTÈTE, IV, 4, 16; cf. 1, 84); les philosophes enseignent que le désir a pour objet les biens et que l'aversion a pour objet les maux (*ibid.* I, 4, 1; cf. II, 2, 4). L'*oréxis* est la tendance spontanée antérieure à l'intervention de la raison, cf. ARISTOTE, *De anima*, II, 3, 414 *b* 2; III, 9, 433 *a* 6; *Polit.* III, 6, 3; 1278 *b* 21: «Les hommes aspirent à vivre ensemble; PLUTARQUE, *Sur l'E de Delphes*, 1: «un appétit de l'âme qui les pousse vers la vérité».

[2] Cf. *Sir.* XVIII, 30: «De tes convoitises, écarte-toi»; XXIII, 6: «Que l'attrait sensuel ne me saisisse pas»; *Sag.* XV, 5: la passion éveillée chez l'insensé; XVI, 2–3: l'appétit; PHILON, *Somn.* I, 140: les anges «n'ont jamais eu de désir pour les choses terrestres»; *Abr.* 96: «tous les appétits qui mènent vers le plaisir lui étaient arrachés»; *Gig.* 35: «Que nos appétits ne se laissent pas exciter au contact de n'importe quel ami de la chair»; *Lois allég.* III, 115: «c'est dans la région du bas-ventre et du ventre que réside le désir, tendance privée de raison (ἐνταῦθα γὰρ κατοικεῖ ἐπιθυμία, ὄρεξις ἄλογος)»; *IV Mac.* I, 33: «N'est-ce pas la raison qui a le pouvoir de maîtriser cet appétit?». Tamar voulait échapper à la violence de sa passion (FL. JOSÈPHE, *Ant.* VII, 169). Cf. PLUTARQUE, *Comment se louer soi-même*, XVIII: exciter et aiguiser l'appétit (τὴν ὄρεξιν); *De l'amour des richesses*, II, l'envie de boire (ὄρεξις) correspond au désir de manger (ἐπιθυμία).

[3] *I Tim.* VI, 10; cf. *Ep. Aristée*, 211: «μὴ πολλῶν ὀρέγου, ne cherche pas la fortune, mais seulement ce qui suffit pour régner»; *Sag.* XIV, 2: «le désir du gain»; DION CHRYSOSTOME, XVII, 12. En ce sens vaut la définition d'Hésychius: ὀρέγεται· ἐπιθυμεῖ.

[4] *Hébr.* XI, 16; cf. PHILON, *Virt.* 218: Abraham désirait faire partie de la famille divine, τῆς πρὸς θεὸν συγγενείας ὀρεχθέντα; *P. Michael.* 27, 11: ὀρεγούσῃ τῇ σήμερον ἡμέρα ἐν τῇ ἄρτι ὥρᾳ ἤδη ἤδη ταχὺ ταχύ (papyrus magique du III^e-IV^e s.). Cf. ceux qui aspirent au mieux et ceux qui aspirent au pire, τοῖς τῶν κρειττόνων ὀρεγομένοις καὶ τοῖς τῶν χειρόνων (MUSONIUS, 7; édit. C. E. Lutz, p. 58, 5).

ὀρέγεται, καλοῦ ἔργου ἐπιθυμεῖ [1]. Cette aspiration à une charge ou à une fonction n'a aucune connotation philosophique; c'est presque un lieu commun littéraire: «Qu'y a-t-il qui ne soit pas grand et digne d'émulation (ὀρέγει) de ce qu'offre et donne Dieu» (PHILON, *Abr.* 39); «Jean ne rêvait que révolution (ὀρεγόμενον) et brûlait d'avoir le commandement (ἐπιθυμίαν ἔχοντα)» (FL. JOSÈPHE, *Vie*, 70); «fâché de ce qu'on voulut changer l'état de choses actuel et qu'on aspira à des nouveautés (καὶ νεωτέρων ὀρέγοιτο)» [2]; «ils aspiraient chacun à cette première place» (THUCYDIDE, II, 65, 10); «Tyndaride ayant trop ouvertement aspiré à la puissance suprême» [3].

---

[1] Il était nécessaire d'exalter l'*épiscopè* à une époque et dans un milieu où l'on prisait surtout les charismes d'enseignement (apôtres, prophètes, didascales), puis ceux de puissance (miracles, guérisons; *I Cor.* XII, 8 sv., 28 sv.). Le «gouvernement» est à l'avant-dernière place, comme la présidence (*Rom.* XII, 6–8) et les pasteurs (*Eph.* IV, 11). En comparaison de la «prophétie», les charges administratives n'ont guère de séduction (*I Cor.* VI, 4; XIV, 1; *Didachè*, 15). D'où les exhortations à vénérer les présidents qui peinent (*I Thess.* V, 12), les higoumènes qui gémissent (*Hébr.* XIII, 17) et le responsable d'une communauté à qui incombe la charge onéreuse de l'hospitalité (*I Tim.* III, 2; cf. C. SPICQ, *Si quis episcopatum desiderat*, dans *Rev. des Sciences ph. et th.* 1940, pp. 316–325). Dans les papyrus démotiques, le règlement considère comme une faute de refuser la charge de «représentant» de l'association, lorsqu'on est désigné pour celle-ci, cf. F. DE CENIVAL, *Les Associations dans les Temples égyptiens*, dans *Religions en Egypte hellénistique et romaine* (Colloque de Strasbourg, 1967), Paris, 1969, p. 12.

[2] PLUTARQUE, *Solon*, XXIX, 4; cf. *Vit. Artax.* 8: κελεύεις με τὸν βασιλείας ὀρεγόμενον ἀνάξιον εἶναι βασιλείας; *Phocion*, XVII, 1.

[3] DIODORE DE SICILE, XI, 86; cf. XV, 50, Thèbes se préparait à la guerre «pleine d'enthousiasme et aspirait aux plus grandes entreprises»; XVI, 65; POLÉMON, *Declam.* 35: ἔρωτι δόξης καὶ μεγάλων ἔργων ὀρεγόμενον. Cf. l'inscription de Colophon-la Neuve au III[e] s. av. J.-C., ὀρεγόμενος τῶν καλλίστων, dans M. HOLLEAUX, *Etudes d'Epigraphie et d'Histoire grecques*, Paris, 1938, II, p. 59. Charidème est soupçonné d'ambitionner le commandement, τῆς στρατηγίας ὀρέγεται (DIODORE DE SICILE, XVII, 30, 4); «Si Darius aspirait au premier rang» (54, 6).

ὀρθοποδέω

Gal. II, 14: ὅτε εἶδον ὅτι οὐκ ὀρθοποδοῦσιν πρὸς τὴν ἀλήθειαν τοῦ εὐαγγελίου. M. J. Lagrange traduit: «Lorsque je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'évangile, je dis à Céphas...» et commente: «ὀρθοποδεῖν n'a pas été retrouvé ailleurs: il ne peut signifier que marcher droit (le classique εὐθυπορεῖν) par opposition à ceux qui dérobent leur marche à la façon des bateaux qui louvoyent. Au moral, c'est agir avec droiture et loyauté» [1]. Mais la *Bible de Jérusalem* traduit: «Quand je vis qu'à l'égard de la vérité de l'évangile, leur marche manquait de fermeté». Faut-il donc traduire par «marcher droit» ou «avoir une marche ferme»? La question est tranchée par trois papyrus:

a) Une lettre du 7 décembre 117 de notre ère: νὴ τὴν σήν μοι σωτηρίαν καὶ τὴν τοῦ τεκνίου μου καὶ ὀρθοποδίαν [2]; *b*) un papyrus de l'université de Michigan (Inv. 337): τὸ πεδείον ὀρθοποδεῖ ἐν ἐμοὶ ἵνα [3]; *c*) Nicandre de Colophon (*Alexipharmaca*, 419): ὀρθόποδες βαίνοντες ἄνις σμυγεροῖον τιθήνης.

---

[1] M.-J. Lagrange, *Epître aux Galates*[3], Paris, 1926, p. 44. G. D. Kilpatrick (*Gal. II, 14*, dans *Neutestamentliche Studien für R. Bultmann*, Berlin, 1954, pp. 269-274) comprend ὀρθοποδέω: être sur le bon chemin qui mène à la vérité; donc «ils ne vont pas droit vers la vérité de l'Evangile» et il précise: «First, ὀρθοποδεῖν is a verb of motion used metaphorically. Second, πρός has its primary meaning of 'to, towards'. Third, ὀρθο- in ὀρθοποδεῖν signifies 'straight' or 'upright' of position, or direction». F. Mussner (*Der Galaterbrief*, Freiburg-Bâle-Vienne, 1974, p. 144) traduit: «Sie gehen nicht auf dem geraden Weg (geradewegs) auf die Wahrheit des Evangeliums zu», et note que c'est non seulement le sens des Pères de l'Eglise et des versions latines (*recta via incederent*, Ambrosiaster, Pélage; *rectam viam incedeunt, D*), mais le correspondant de l'hébreu ישר au *piel;* cf. *Prov.* IX, 15 *b;* XV, 21 *b; Hodayot*, VII, 14.

[2] *P. Mil.* 24, 2; commenté par C. H. Roberts, *A Note on Galatians II, 14*, dans *The Journal of Theological Studies*, 1939, pp. 55–56.

[3] Publié par J. G. Winter, *Another Instance of ὀρθοποδεῖν*, dans *The Harvard Theol. Review*, 1941, pp. 161–162; réédité par H. C. Youtie (*P. Mich. inv. 337*, dans *Z.P.E.* XXII, 1976, pp. 63–68), qui traduit: «For what does go right for me?», et cite pour le substantif ὀρθοποδία *P. Mil. Vogl.* 24, 8: γράφεις μοι λέγων: «ἐὰν δυνηθῇς ἀνάπλευσον» νὴ τὴν σήν μοι σωτηρίαν καὶ τὴν τοῦ τεκνίου μου καὶ ὀρθοποδίαν. Le *P. Philad.* 35, 4 (une lettre de Longinus à son frère; fin du II[e] s.) est obscur: θαυμάζω πῶς ὀρθοποδοῦτες καὶ πέμψατος μου καὶ ἐπιστόλιν διὰ Οὐαλεριανοῦ τοῦ Νεστοποικίτου. Sans doute, faut-il lire ὀρθοποδοῦντος. L'éditeur renonce à proposer une interprétation vraisemblable: «Je suis étonné... Je vous ai envoyé une lettre par l'entremise de Valerianus, du hameau de Nestos».

Dans les trois cas, il s'agit d'enfants qui commencent à se tenir sur leurs jambes, sans avoir à tenir la main d'une nurse qui les empêcherait de tomber. Notre verbe s'opposerait donc à χωλύειν «boiter» (*Hébr.* XII, 13) ; ὁ ἄπιστος ἔσται που καὶ διεστραμμένος καὶ κατ' οὐδένα τρόπον ὀρθοποδεῖν εἰδώς [1] ; il est bien en situation pour condamner les «oscillations» de Pierre à Antioche, «clochant des deux côtés» (cf. *Gal.* II, 12).

[1] CYRILLE D'ALEXANDRIE, *In Mt. XVII, 17*, dans J. REUSS, *Matthäus-Kommentare*, Berlin, 1957, p. 220.

ὀρθοτομέω

Timothée doit dispenser correctement la parole de vérité, ὀρθοτομοῦντα τὸν λόγον τῆς ἀληθείας (*II Tim.* II, 15). ὁδὸν τέμνειν, c'est tracer ou suivre une route (HÉRODOTE, IV, 136; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 309); «Archélaos ouvrit des routes droites, ὁδοὺς εὐθείας ἔτεμε» (THUCYDIDE, II, 100, 2); et parce que «tout ce qu'on ajuste à une règle exacte est nécessairement droit» [1], l'expression: «rendre droit un chemin» a pris un sens métaphorique (*Prov.* III, 6; XI, 5; *IQH*, XII, 34), surtout en rhétorique: ὀρθὸν λέγειν = s'exprimer correctement (ARISTOTE, *Gen. et corr.* I, 314 *b* 13; JAMBLIQUE, *Mystères d'Egypte*, I, 3 = VII, 13), avec la nuance de juste milieu: «lequel de nous deux a dit les choses les plus justes (ὀρθότερον εἴρηκεν), tout le monde doit suivre une voie moyenne (μέσον τινα τέμνειν)» (PLATON, *Lois*, VII, 793 *a*); «avancer sur la route qu'ont amorcée nos présents discours, τὴν νῦν ἐκ τῶν παρόντων λόγων τετμημένην ὁδόν» (*ibid.* 800 *e*; cf. XÉNOPHON, *Econ.* XVIII, 2, μεσοτομῶν). La règle de la dialectique grecque est, en effet, l'*orthoépéia:* s'exprimer avec exactitude et précision, sans erreur ni bavure, en respectant les propriétés de la langue [2]. C'est donc tout l'opposé des distorsions et falsifications de la Parole de Dieu (*II Cor.* II, 17; IV, 2) par les mauvais exégètes qui torturent les textes (*II Petr.* III, 16). La Vulgate a bien traduit: *recte tractantem verbum veritatis.* A l'opposé des rhéteurs mythologues et fabulistes qui frelatent l'enseignement révélé, Timothée sera à la fois fidèle à traduire son sens traditionnel (*II Tim.* II, 2, 8) et à l'exprimer en termes adéquats (cf. *I Cor.* II, 13).

---

[1] PHILON, *Gig.* 49. Selon J. W. D. SKILES (*Classical Philology*, 1943, pp. 204 sv.), *II Tim.* démarquerait Sophocle, *Antig.* 1195: ὀρθὸν ἀλήθει' ἀεί.

[2] PLATON, *Phèdre*, 267 *c;* cf. ὀρθοποδέω (*Gal.* II, 14); rapprocher le glaive «tranchant» de la Parole de Dieu (*Hébr.* IV, 12) et le français: trancher net = parler franc, sans déguisement. Cf. l'apologie de Quadratus qui fait preuve d' «exactitude apostolique, ἀποστολικὴ ὀρθοτομία», donc d'orthodoxie (EUSÈBE, *Hist. eccl.* IV, 3, 1).

ὁροθεσία

Dans le discours sur l'aréopage, saint Paul déclare que Dieu a fixé les limites de la résidence des hommes: τὰς ὁροθεσίας τῆς κατοικίας αὐτῶν [1]. Dérivé de ὁροθέτης (de ὅρος «borne, limite» et τίθημι «assigner, fixer»): ce qui marque une limite [2], le substantif ὁροθεσία, signifiant délimitation ou détermination des frontières, plus que «borne, limite», était inconnu [3] jusqu'à la découverte en 1903 d'un papyrus du Fayûm assez mutilé, mais attestant le mot (*B.G.U.* 889, 17: τῆς... ὁροθεσίας τοῦ θ...; de 151 ap. J.-C.; cf. *P. Apol. Anô*, 63, 20, au VIII[e] s., ὁροθεσία τοῦ λάκου οἴνου, la limite d'une cuve à vin?) et en 1906 de l'*Inscription de Priène*, XLII, 8: «δικαίαν εἶναι ἔκριναν τὴν Ῥωδίων κρίσιν τε καὶ ὁροθεσίαν, ils décidèrent que le jugement des Rhodiens et leur délimitation étaient équitables» (après 133 de notre ère). H. J. CADBURY ajoute une inscription gréco-latine de Roumanie du I[er] siècle [4], donnant une série de décisions des légats romains sur les frontières de l'ancienne colonie milésienne d'Histria à l'embouchure du Danube. Ces décisions sont confirmées par le gouverneur de la Mésie Marius Laberius Maximus et commencent ainsi: «ὁροθεσία Λαβερίου Μαξίμου ὑπατικοῦ. *Fines Histrianorum hos esse constitui*»; l'ὁροθεσία est la *limitatio*, la détermination des frontières.

---

[1] *Act.* XVII, 26. On l'entend soit de la terre habitable, séparée de la mer (*Gen.* I, 9–10; *Ps.* LXXIV, 17; CIV, 9; *Job*, XXXVIII, 8–11; *Prov.* VIII, 28–29; cf. W. ELTESTER, *Gott und Natur in der Areopagrede*, dans *Neutestamentliche Studien für R. Bultmann*, 1954, pp. 202–227), soit des frontières des différents peuples (*Gen.* X; *Deut.* XXXII, 8; *Job*, XII, 23; *Dan.* II, 21).

[2] Cf. *Inscriptions de Crète*, III, 3, n. 25: Τιβ. Κλαύδιος Καῖσαρ Σεβαστὸς Γερμανικὸς τὰς ὁδοὺς καὶ τοὺς ἀνδροβάμονας ἀποκατέστησεν διὰ Κ. Πακωνίου Ἀγριππίνου ταμίου τὸ β' καὶ ὁροθέτου (I[er] s. ap. J.-C.); une borne de Thrace limitant des paturages: ὑπὸ Φλαυίου Σκελήτας κρίτου καὶ ὁροθέτου (vers 155).

[3] Le neutre pluriel ὁροθέσια se trouve dans GALIEN, *Definitiones Medicae*, 2 (édit. Kühn, XIX, 349); cf. HÉSYCHIUS, ὁροθεσία· τὰ χωρίζοντα τὴν γῆν.

[4] H. J. CADBURY, *The Book of Acts in History*, Londres, 1955, pp. 36 sv.; inscription accessible aujourd'hui dans *Suppl. Ep. Gr.* I, 329; rééditée et commentée par D. M. PIPPIDI, *Epigraphische Beiträge zur Geschichte Histrias*, Berlin, 1962, pp. 133–153.

ὄρος

A l'exception relative de la Galilée, la Palestine est un pays de montagne [1], au sens le plus général du terme, car le terme désigne souvent une simple colline (*Lc.* IV, 29; *P. Ness.* XXXI, 37; cf. *Mt.* XVIII, 12; *Testament Job*, XIII, 1–3), et le «mont de la Quarantaine» est qualifié de «montagne très haute» (*Mt.* IV, 8). Dans les papyrus et dans une acception géographique, τὸ ὄρος signifie aussi bien la montagne que le désert, en opposition à la vallée et aux régions habitées [2]. Il peut s'agir de simple escarpement, de falaise plus ou moins abrupte qui jouxte les murs d'une ville (*P. Monaco*, 13; *Sammelbuch*, 7800, 7), d'élévation où s'arrête le système d'irrigation (*P. Oxy.* 729, 7 et 9) menacé d'ensablement [3]. τὸ ὄρος en arrive à signifier les approches du désert, une bordure ou une bande de terrain plus ou moins éloignée du village [4], et finalement «la borne» [5].

---

[1] Cf. F. M. ABEL, *Géographie de la Palestine*, Paris, 1933, I, pp. 59 sv., 334 sv.

[2] *P. Tebt.* 801, 28: les montagnes désertiques; L. MITTEIS, *Chrestomathie*, Leipzig-Berlin, 1912, II, 2, n. 78, 6–7: δὶ ἀνύδρων ὀρῶν; *P. Tebt.* 383, 61: Κερκεσούχων Ὄρους = Kerkesucha-au-désert; *Sammelbuch*, 5174, ἐν τῷ εἰρημένῳ ὄρει; cf. *Act.* VII, 30: un ange apparut à Moïse «au désert du mont Sina»; *Hébr.* XI, 38, les croyants de l'ancienne Alliance se sont aventurés «en des déserts et des montagnes». – D'où la suggestion de plusieurs commentateurs de comprendre τὸ ὄρος de *Mc.* III, 13 («Il monta sur la montagne» au nord du lac) au sens de l'araméen palestinien *ṭura* qui signifie tantôt «montagne», tantôt «campagne, lieu écarté, région isolée» par opposition à «ville»: Jésus s'écarte dans la contrée avoisinante.

[3] *P. Tebt.* 60, 42; 826, 9; cf. Les analyses de H. CADELL, R. RÉMONDON, *Sens et emplois de τὸ ὄρος dans les documents papyrologiques*, dans *Rev. des Etudes grecques*, 1967, pp. 343–349.

[4] *P. Lond.* 483, 7, 10, 16, 31, 37: ἐν τῷ ὄρει κώμης Ταναίθεως; *P. Flor.* 285, 4; *P. Cair. Masp.* 67001. La montagne peut donc être habitée, cf. *P. Hermop.* 31, 3: «sa mère réside dans la montagne de Scinopoeus».

[5] Stèle trouvée à Eleusis: «ὄρος οἰκίας ὑποκειμένης, borne de la maison donnée en hypothèque» (INSTITUT F. COURBY, *Nouveau Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. XXV A, 2); cf. XXV C 1: «Borne de la maison vendue»; XXV F, 1: «borne de la maison donnée en hypothèque dotale»; XXV, B, 1: «ὄρος χωρίου, borne du terrain et de la maison»; XXV, D, 1: «borne des terrains, de la maison et du toit»; E, 1. *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1260: «Bornes fixées (officiellement) des échoppes et du jardin d'Adonis»; 1481; 1570 *bis;* 1675 *ter;* 2002: «Bornes d'asile»; 2513; 2560; 2984. Cf. BR. SCHMIDLIN, *Horoi, pithana und regulae. Zum Einfluß der Rhetorik und Dia-*

Les brigands s'enfuient [1] ou sévissent dans ces régions désertiques: ἐμπεπτώκαμεν εἰς λῃστήριον εἰς τὸ ὄρος Μαρώ [2], et il est donc normal que le diable soit intervenu pour tenter Jésus sur une montagne ou dans le désert (*Mt.* IV, 1, 8). Mais c'est aussi sur ces hauteurs inhabitées que l'on établit les cimetières [3] et ὄρος a alors le sens de nécropole (*P. Ryl.* 153, 5); d'où la localisation du possédé de Gérasa, «dans les tombeaux et dans les montagnes» (*Mc.* V, 5).

La montagne a toujours eu une signification religieuse: trône de Dieu, centre de culte, lieu du sanctuaire [4], «nos Pères ont adoré sur cette montagne» (*Jo.* IV, 20). C'est ainsi que, selon l'Hymne à Isis d'Isidorus, on promenait la statue royale à la néoménie ἐν ὄρει, c'est-à-dire dans le désert [5]. Selon le N. T., non seulement Jésus monte sur la montagne «à l'écart» (*Mt.* XVII, 1; cf. *Mc.* IX, 2; *Lc.* IX, 28; *II Petr.* I, 18), «seul à cet endroit» (*Mt.* XIV, 23; cf. *Mc.* VI, 46; *Lc.* VI, 12; *Jo.* VI, 15), c'est-à-dire cherche la solitude pour prier; mais c'est là qu'il enseigne «le sermon sur la montagne» (*Mt.* V, 1; cf. VIII, 1; XV, 29; *Jo.* VI, 3), qu'il choisit ses Apôtres (*Mc.* III, 13) et que ceux-ci le rencontrent après sa résurrection (*Mt.* XXVIII, 16).

---

lektik auf die juristische Regelbildung, dans H. TEMPORINI, W. HAASE, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Berlin-New York, 1976, XV, pp. 101–130.

[1] *P. Michig.* 421, 15 (règne de Claude), le malfaiteur fuit εἰς τὸ ὄρος. La police surveille le désert, *P. Achmîm*, VII, 36; *P. Tebt.* 736, 4. En bonne part, s'enfuir vers les montagnes, c'est rechercher l'isolement, *I Mac.* IX, 40; *Mt.* XXIV, 16; *Mc.* XIII, 14; *Lc.* XXI, 21; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 36; *Ant.* XIV, 418.

[2] *P. Strasb.* 233, 2; cf. A. OGUSE, *Note sur le papyrus de Strasbourg 233*, dans *Chronique d'Egypte*, 1964, pp. 150–156.

[3] Cf. l'épitaphe du parfumeur Casios, *Sammelbuch*, 4229, 2; *P. Oxy.* 274, 27; *P. Tebt.* 967, 7; *P. Grenf.* II, 77, 22. Sur la «montagne des morts», cf. R. RÉMONDON, *A propos de deux graffiti grecs d'une tombe siwite*, dans *Chronique d'Egypte*, 1951, pp. 156–161.

[4] *II Chr.* III, 1; *Ep. d'Aristée*, 83; *Sag.* IX, 8; *I Mac.* IV, 46; XI, 37; PHILON, *Spec. leg.* III, 125, le Sinaï «la plus sainte des montagnes qui se trouvaient dans cette région»; cf. J. JEREMIAS, *Der Gottesberg*, Gütersloh, 1919; IDEM, *Golgotha*, Leipzig, 1926; H. RIESENFELD, *Jésus transfiguré*, Copenhague, 1947, pp. 90 sv., 180, 217–222; L. H. VINCENT, *La notion biblique du haut-lieu*, dans *R.B.* 1948, pp. 245–278, 438–445. Références bibliographiques dans W. BAUER, *Griechisch-deutsches Wörterbuch, in h. v.*, et FOERSTER, ὄρος, dans *TWNT*, V, pp. 475 sv.

[5] E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 175, col. IV, 36 = V. F. VANDERLIP, *The Four Greek Hymns of Isidorus and the Cult of Isis*, Toronto, 1972, p. 64. Acte d'adoration de Pachratès «à Pan de la Montagne, pour son propre salut» (A. BERNAND, *De Koptos à Kosseir*, Leiden, 1972, n. 150); cf. *P.S.I.* 1018, 11; 1020, 6; *Sammelbuch*, 8883, 40; 9506, 6. A. BATAILLE, *Les Memnonia*, Le Caire, 1952, pp. 60–61, 96.

La montagne est le lieu des communications divines (*Gal.* IV, 24–25; *Hébr.* VIII, 5; XII, 20) et le symbole du ciel (*Hébr.* XII, 22; *Apoc.* XIV, 1; XXI, 10).

A partir de 334 (*P. Lond.* 1913; couvent mélétien de Hathor), ὄρος déterminé par le nom de son fondateur ou de son patron signifie monastère [1], cet établissement religieux étant situé à l'extrême limite des terres cultivées [2].

---

[1] Cf. *P. Oxy.* 1890, 6; *P.S.I.* 933, 2; *P. Ross.-Georg.* III, 48, 1; *PUG*, 40, 1–5; *P. Lond.* 483, 7 (t. II, p. 325); *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1217.

[2] H. Cadell – R. Rémondon (*l. c.*) distinguent des monastères proprement dits d'autres établissements religieux (*P. Lond.* 1007; *P.S.I.* 786) ou groupements de ces établissements «dans la montagne», donc hors du village (*Stud. Pal.* X, 219, 8; *Sammelbuch*, 5174; 5175: ἐν τῷ εἰρημένῳ μοναστηρίῳ).

ὀψώνιον

Composé de ὄψον «poisson cuit, poisson», puis «nourriture» et de ὠνέομαι «j'achète, j'acquiers», le substantif ὀψώνιον est extrêmement fréquent dans la *koinè*, où il est à peu près synonyme de μισθός [1] qu'il tend à remplacer; il est condamné par Phrynicus, qui raille Ménandre, τὸν λέγοντα... ὀψωνιασμὸς καὶ ὀψώνιον... καὶ ἄλλα κίβδηλα ἀναρίθμητα ἀμαθῆ [2].

Dans un contexte militaire *l'opsônion* désigne la «solde» payée en espèces [3]

---

[1] *P. Oxy.* 136, 31; 1910, 7; 1911, 81; 1912, 130; 2195, 89; 2243, 81. Comparer ὀψώνιον «salaire», *P. Lille*, 3, 42: «le traitement qui nous revient, τὸ καθῆκον ἡμῖν ὀψώνιον» (III^e s. av. J.-C.); *P. Oxy.* 2195, 89; 2243 *a* 81: τῷ προνοητῇ λόγῳ ὀψωνίου κατὰ τὸ ἔθος; 2244, 1; *B.G.U.* 1750, 6; *P. Osl.* 94, 9: ὁμολογῶ ἔχειν παρά σου ἐγ πλήρους τὰ ὀψώνια τὰ ὀφειλόμενα. *P. Michig.* 620, 162–167: Σερμῆ ταυρελάτῃ ὑπὲρ ὀψωνίου; Πωλίωνι ὀνηλάτῃ ὑπὲρ ὀψωνίου; 214, 275: ἐμοὶ Ἀλκιμέδοντι ὑπὲρ ὀψωνίου πυροῦ ἀρτάβη α; J. DAY, CL. W. KEYES, *Tax Documents from Theadelphia*, New York, 1956 = *Columbia* I, *verso* 3, *l.* 169, 172, 181, 197, etc. Dans les comptes de la famille de Tiberius Julius Theones, le salaire mensuel varie de 24 à 32 et 40 drachmes (P. J. SIJPESTEIJN, *The Family of the Tiberii Julii Theones*, Amsterdam, 1976, n. 3, 5; 17, 5; 18, 7; 28, 5; cf. 1, 7; 29, 5); mais ὀψώνιον peut être aussi une taxe, cf. IDEM, dans A. E. HANSON, *Collectanea papyrologica... in honor of H. C. Youtie*, I, Bonn, 1976, p. 297.

[2] CHR. A. LOBECK, *Phrynichi Eclogae*², Hildesheim, 1965, p. 418.

[3] POLYBE, I, 66, 5: «Les Carthaginois persuadés que les mercenaires (τοὺς μισθοφόρους) renonceraient à une partie de l'arriéré de solde»; 11: «Certains calculaient l'arriéré de leur solde en le grossissant»; 69, 3–8; IV, 60, 2: «Les Achéens s'étaient montrés négligents dans le paiement de la solde aux mercenaires»; III, 25, 4; V, 33, 3; 36, 3; Décret de Ptolémée Philadelphe: «Le roi ordonna d'ajouter un supplément à la solde» (*Ep. Aristée*, 20, 22; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 28). Eumène versera aux soldats les quatre mois de solde qu'il s'est engagé à leur payer, somme qui n'entrera pas en ligne de compte pour la solde à venir (*Inscriptions de Pergame*, XIII, 7 = DITTENBERGER, *Or.* 266; 263 av. J.-C.; cf. le traité d'alliance de Rhodes et d'Hiérapythna, au II^e s., IDEM, *Syl.* 581, 34). Solde de la garnison de Techthô (*P. Strasb.* 103–104), des militaires d'Ito (*P. Würzb.* 7, 10–11; II^e s. av. J.-C.). Apollonios, incorporé en 157 dans les *épigonoi* de Memphis, recevra une solde mensuelle de 150 drachmes et comme rations 3 artabes de froment (*UPZ*, XIV, 47–49, 71–72). Rémunération de soldats accompagnant un transport par eau (*P. Lille*, 25, 45–49) etc. Lorsque l'*opsônion* est versé avant l'exécution d'un travail, à titre de provision ou d'arrhes, on l'appelle πρόδομα (*P. Eleph.* 28; *P. Zén. Cair.* 59002, 4–5 = *Sammelbuch*, 6708; *P. Tebt.* 769; cf. M. HOLLEAUX, *Etudes d'Epigraphie et d'Histoire grecques*, Paris, 1942, III, p. 138, n. 1). Cf. J. LESQUIER, *Les Institutions militaires de l'Egypte sous les Lagides*, Paris, 1911, pp. 101 sv.; E. BIKERMAN, *Institutions des Séleucides*, Paris, 1938, p. 95; R.

à laquelle s'ajoutait une rétribution en nature, une certaine quantité de céréales, c'est-à-dire une indemnité de vivres [1]. Selon cette acception, «Antiochus ouvrit son trésor, distribua la solde aux troupes pour un an» (*I Mac.* III, 28); Simon, fils de Mattathias «dépensa beaucoup de ses propres richesses, fournit des armes aux hommes de l'armée et leur donna une solde» (*I Mac.* XIV, 32). Jean Baptiste conseille aux douaniers: «Ne molestez personne, ne dénoncez pas faussement et contentez-vous de votre paye» [2]. Ces στρατευόμενοι ne sont pas des soldats proprement dits, mais des auxiliaires des publicains, donc des gendarmes, et leur *opsônion* n'a peut-être pas le sens technique de «solde»; ce serait plutôt la «ration» qui leur revient, voire même leur «gain» normal.

De fait, dès son premier emploi, ὀψώνιον désigne un achat de nourriture [3]

MARICHAL, *La solde des armées romaines d'Auguste à Septime-Sévère*, dans *Mélanges Is. Lévy* (Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves, XIII), Bruxelles, 1955, pp. 399–421.

[1] La *sitométrie*. Dix Arabes de Philadelphie reçoivent en même temps que des *phylakitès* leur solde (ὀψώνιον) et des rations (σιτομετρία) pour douze mois (*P. Zén. Cair.* 59296, col. I, 7–11; II, 22–24; cf. 59421, 6–7; 59498; 59507; *P.S.I.* 408, 421, 443; cf. T. REEKMANS, *La sitométrie dans les archives de Zénon*, Bruxelles, 1966). Cf. POLYBE, I, 68, 8–9: τὰ μετρήματα καὶ τὰ ὀψώνια. Le peuple de Smyrne veillera à ce que le trésor royal verse aux mercenaires leur solde et leur vivres en nature ou sous forme d'indemnités (τά τε μετρήματα καὶ τὰ ὀψώνια τἄλλα ὅσα εἰώθει) (DITTENBERGER, *Or.* 229, 107; commenté par M. LAUNEY, *Recherches sur les armées hellénistiques*, Paris, 1950, II, pp. 669 sv., 725, 750); cf. l'ordonnance de Ptolémée II Philadelphe: «s'ils ont reçu les bons de paiement de la solde, des rations de blé et des indemnités en vivres» (*P. Amh.* II, 29, 8–13); *P. Fay.* 302; *P. Tebt.* 723, 4 (137 av. J.-C.), etc.

[2] *Lc.* III, 14: καὶ ἀρκεῖσθε τοῖς ὀψωνίοις ὑμῶν (sur l'interdiction d'extorsion, cf. *P. Panop.* II, 230 sv. L. ROBERT, *Opera minora selecta*, I, Amsterdam, 1969, pp. 364–372). E. Delebecque commente: «le mot ὀψώνιον ne désigne sans doute pas la solde, mais plutôt le 'prêt' et probablement le 'prêt franc'. Le 'prêt' est la somme donnée par l'armée pour la subsistance et l'entretien d'un soldat; mais le 'prêt franc', c'est-à-dire 'libre' est la somme allouée au soldat lui-même pour qu'il pourvoie lui-même à sa subsistance; et l'homme détaché provisoirement de son unité est plus à l'aise pour abuser de sa force en vue d'arrondir un 'prêt' par nature peu élevé» (*Evangile de Luc*, Paris, 1976, p. 19).

[3] J. POLLUX, sur les dérivés de ὄψον (*Onom.* VI, 38), cite Thugènidès: ἤτησεν εἰς ὀψώνιον τριώβολον, que J. Edmonds (*The Fragments of Attic Comedy*, Leiden, 1957, I, p. 197) traduit: «Begged (me) for three pence for a bit of fish», et date Thugènidès du milieu du V^e^ s. av. J.-C. Texte cité par CHR. C. CARAGOUNIS, *'Οψώνιον: A Reconsideration of Its Meaning*, dans *Novum Testamentum*, 1974, pp. 35–57; de même que ARISTOPHANE, *Guêpes*, 1506: «Me voilà pourvu de provisions de bouche»; ATHÉNÉE, IV, 141 *c*: ἔτι δὲ εἰς ὀψωνίαν περὶ δέκα... ὀβολούς; HÉSYCHIUS, ὀψώνιον· δαπάνη, κέρδος. La *Souda* donne semblablement au pluriel ὀψώνια la signification de κέρδη. Pour Mé-

et signifiera les provisions, l'approvisionnement ou les ressources, notamment dans les papyrus[1], mais l'acception la plus courante est celle de rémunération pour un travail donné. En 8–10 de notre ère, un ouvrier, stipulant les conditions de son engagement, demande soit un salaire quotidien, soit un salaire annuel (μισθός) et que, même s'il est sans emploi, ses repas quotidiens soient payés par son employeur une drachme, deux oboles d'argent: δώσετέ μοι κατ' ὀψώνιον ἀργυρίου δραχμάς δεκατρῖς δύο ὀβολούς (*P. Oxy.* 731, 10; cf. *P. Zén. Cair.* 59176, 71–76, 92–93; *P.S.I.* 332, 33). L'*opsônion* peut être le salaire du rhabdouque au sanctuaire d'Apollon Koropaios [2], les émoluments de professeurs à Pergame, la rémunération de magistrats (*Inscriptions de Priène*, 121, 33–34; 125, 4), le salaire d'un secrétaire (*P. Michig.* 371, 4), de gardiens (*P. Mert.* 27, 4; *P. Princet.* 96, 3: ὀ. παιδαρίων; *P. Lugd. Bat.* XVI, 19, 7, ὀ. ὑδροφυλάκων; VI, 24, 64: ὀ. βιβλιοφυλάκων), d'un harpiste (*P. Zén. Cair.* 59028), d'esclaves (*ibid.* 59027; 59043, 59059: ὀψώνια τὰ τοῖς σώμασι), de fermiers (*P. Zén. Michig.* 89), de jardiniers (*P.S.I.* 332, 13), de vignerons (*ibid.* 414, 4 et 10), d'un pêcheur [3], la rétribution de services (*P. Oxf.* 10, 21; *P. Oxy.* 2474, 42); cf. Reçu pour un salaire (*P. Ryl.* 559: Μάρων περὶ τοῦ ὀψωνίου). Dès lors, lorsque saint Paul déclare qu'il a dépouillé les églises de Macédoine pour avoir les ressources suffisantes afin d'accomplir en toute liberté son ministère à Corinthe, il ne faut pas traduire λαβὼν ὀψώνιον πρὸς τὴν ὑμῶν διακονίαν (*II Cor.* XI, 8), «prenant d'elles un salaire ou une paye», mais des subsides: dons, nourriture, vêtements, argent, le dispensant de pourvoir à sa propre subsistance [4].

---

nandre, cf. D. B. DURHAM, *The Vocabulary of Menander*[2], Amsterdam, 1969, p. 83. Cf. J. KALITSUNAKIS, *ὄψον und ὀψάριον*, dans *Festschrift Kretschmer*, Vienne, 1926, pp. 105 sv.

[1] *P. Fuad Crawf.* p. 98; *UPZ*, 91, 13; *B. G. U.* 665, col. II, 15; *P.S.I.* 368, 16: Ἀμορταῖς μηνὸς Θωὺτ ἕως Μεχεὶρ τριακὰς μῆνας ἓξ ὀψωνίου ἔλαβον παρὰ Ἡροδότου κεράμιον οἴνου (250 av. J.-C.); *P. Oxy.* 898, 31: χωρὶς δὲ τούτων οὐδὲ ὀψώνιον μοι ἐχορήγησεν ἔτι πρὸ μηνῶν τριῶν (123 de notre ère); 531, 21, Cornélius à son père: «jusqu'à l'arrivée d'Anoubas tu dois payer pour l'approvisionnement, jusqu'à ce que je t'envoie quelque chose» (II[e] s.); 1159, 3, un mari à sa femme: «que je ne lui sois pas à charge pour les provisions, puisque je lui ai écrit que je viendrai pour le 30»; DITTENBERGER, *Syl.* 410, 19; 627, 15; 700, 25.

[2] DITTENBERGER, *Syl.* 1157, 26–28 (après 116 av. J.-C.); réédité et commenté par L. ROBERT, *Hellenica* V, pp. 16–28.

[3] *P. Tebt.* 701, 151; cf. *P. Mil.* 25, col. III, 9; ἐκ τούτου γὰρ ἐλέγχεται ὀψονίου μὲν ὑπηρετῶν (II[e] s. de notre ère). Sur la fonction des hypérétes dans la distribution des soldes, cf. H. KUPISZEWSKI, J. MODRZEJEWSKI, *ΥΠΗΡΕΤΑΙ*, dans *Journal of Juristic Papyrology*, XI–XII, 1958, pp. 155 sv. La plupart de ces références sont données par M. LAUNEY, *op. c.*, pp. 726 sv.

[4] THÉODORET: τὴν ἀναγκαίαν τροφήν. J. HÉRING (*La seconde Epître de saint Paul aux*

Ce serait aussi la nuance de *I Cor.* IX, 7 que l'on traduit d'ordinaire: «qui jamais, servant à l'armée (s'entretient) avec sa propre solde (ἰδίοις ὀψωνίοις)? Qui plante une vigne et n'en mange pas le fruit? ou qui fait paître un troupeau et ne mange pas des laitages du troupeau?». Le soldat n'a pas à pourvoir à sa propre subsistance [1]. L'accent est moins sur les frais ou les débours que sur la nourriture et l'approvisionnement, comme le suggèrent les deux autres exemples et la pastorale du Seigneur: ἄξιος ἐστι τῆς τροφῆς αὐτοῦ (*Mt.* X, 10): l'ouvrier évangélique doit être libre de tout souci personnel et d'occupation étrangère pour se consacrer exclusivement à sa tâche apostolique. Quant à la mort *stipendium* du péché (*Rom.* VI, 23), cet emploi métaphorique exceptionnel d'ὀψώνια s'oppose au don gratuit (χάρισμα), au *donativum*, ces largesses que dispensait l'empereur ou un général victorieux. Les *opsônia* du péché ne sont donc pas une solde, mais plutôt un salaire, ou un prix, ou mieux une juste et nécessaire rétribution, voire même une compensation due pour cette œuvre impie qu'est l'*amartia*, et qui ne peut pas ne pas être rémunérée.

Corinthiens, Neuchâtel–Paris, 1958) traduit exactement: «en acceptant d'elles de quoi vivre, pour vous servir». L'*opsônion* n'est pas seulement le paiement d'un fonctionnaire (*P. Strasb.* 622,6), il peut être aussi une récompense et comme une pension qu'un athlète vainqueur lègue par testament (*P. Ryl.* 153, 25).

[1] Cf. le *P. Enteux.* 48, où le cavalier thrace Aristocratès engage un certain Pistos, perse de l'épigonè, pour le suivre à l'armée et l'y servir. Dans HÉRODOTE, VIII, 17, «Clinias, fils d'Alcibiade, faisait campagne à ses frais, ὃς δαπάνην οἰκηίην παρεχόμενος ἐστρατεύετο».

παιδαγωγός, παιδευτής

Ces deux termes ne sont pas synonymes. Le premier, inconnu de l'A. T., est employé deux fois par saint Paul et d'une manière dépréciative: «Auriez-vous dix mille pédagogues dans le Christ, du moins pas plusieurs pères..., car dans le Christ Jésus, par l'évangile, c'est moi qui vous ai engendrés» [1]. «La Loi a été notre pédagogue jusqu'au Christ» (*Gal.* III, 24). Dans les deux cas, le pédagogue est situé dans une condition inférieure, et dans le second, transitoire; car la Loi, imposant une discipline et des corrections aux Israélites, a joué un rôle de surveillance ou de gardiennage, jusqu'à l'époque de la libération apportée par le Christ [2].

Selon l'étymologie, le pédagogue est celui qui montre la route à un enfant, puis celui qui instruit sur le comportement [3]. Jusqu'à l'âge de six, sept ans, l'enfant grec était sous la garde presque exclusive de sa mère (cf. PLATON, *Protagoras*, 325 *c* sv.). A cet âge, on ne le laissait pas sortir seul, on le confiait à un «pédagogue» qui l'accompagnait dans ses trajets et le conduisait à l'école [4], le gardant des accidents ou des dangers possibles [5];

---

[1] *I Cor.* IV, 15; cf. P. GUTIERREZ, *La Paternité spirituelle selon saint Paul*, Paris, 1968, pp. 119 sv. M. SAILLARD, «*C'est moi qui, par l'Evangile, vous ai enfantés dans le Christ Jésus*» (*I Cor. IV, 15*), dans *Recherches de Science religieuse*, 1968, pp. 5–42.

[2] La Loi a joué un rôle de geôlier. L'accent est mis sur l'absence de liberté (cf. K. STENDAHL, *La Loi, surveillant qui conduit au Christ*, dans *Svensk Exegetisk Årsbok*, XVIII-XIX, 1955; cf. *R.B.* 1956, p. 282); c'est en ce sens que Caïn réplique à Dieu qu'il n'est pas le surveillant et le gardien de son frère, οὐκ εἶναι παιδαγωγὸς καὶ φύλαξ αὐτοῦ (FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 56). Cf. παιδαγωγέω τὰς ἐπιθυμίας: contrôler, discipliner ses désirs (MUSONIUS, VII, 27; XII, 40, édit. C. E. Lutz, pp. 56, 86).

[3] Cf. E. SCHUPPE, *Paidagogos*, dans PAULY-WISSOWA, *Realenc.* XVIII, 2375–2385; H. I. MARROU, *Histoire de l'Education dans l'Antiquité*, Paris, 1948, pp. 202, 207; H. M. GALE, *The Use of Analogy in the Letters of Paul*, Philadelphie, 1964, pp. 46 sv.

[4] DÉMOSTHÈNE, *C. Evergos*, XLVII, 56. Cf. PLATON: «Est-ce qu'on te permet de te gouverner toi-même (ἄρχειν σεαυτοῦ) ou ce droit t'est-il refusé? – Comment me serait-il accordé? – Alors tu as quelqu'un qui te gouverne? – Oui, le pédagogue que tu vois ici. – Un esclave peut-être? – Mais quoi, c'est le nôtre. – L'étrange chose pour un homme libre d'obéir à un esclave! Et en quoi consiste ce gouvernement qu'il exerce sur toi? – Il me conduit à la maison du maître d'école, ἄγων δήπου εἰς διδασκάλου» (*Lysis*, 208 *c*; cf. *Républ.* III, 406 *a* sv.). Cette tutelle cesse lorsque l'adolescent atteint dix-huit ans, cf. PHILON, *Leg. G.* 53: «Voilà le professeur (διδάσκαλος) de celui qui n'a plus besoin d'apprendre, le pédagogue de celui qui n'est plus un enfant, l'admoniteur

portant son petit bagage, veillant sur son maintien et son comportement extérieur, et à ce qu'il accomplisse son programme quotidien de leçons, de jeux, d'obligations diverses (PLUTARQUE, *Virt. doc.* 2; CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Pédagogue*, I, 7, 54–55). Le plus souvent, les pédagogues étaient des esclaves, des barbares ou des invalides incapables d'accomplir d'autres tâches [1]. Brutaux et souvent ivrognes (CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *op. c.*), ils n'épargnaient pas les coups, et les enfants – auxquels ils inspiraient la crainte –, une fois adolescents, évoquaient leur surveillance comme une tyrannie [2]. Tel est le portrait classique du παιδαγωγός.

Mais à l'époque hellénistique, le rôle du pédagogue «accompagnateur» s'élargit et s'ennoblit; sa protection n'est plus exclusivement négative; tuteur, il éduque le caractère et la moralité de l'enfant [3] et devient même son précepteur, sinon son professeur. Les rois perses choisissaient pour leurs enfants «le plus savant, le plus juste, le plus tempérant, le plus courageux» (PLATON, *Alcib.* 121 *e*); d'aucuns reçoivent le titre de citoyens [4] et les papyrus égyptiens attestent non seulement qu'ils recevaient des honoraires [5], mais qu'ils étaient l'objet de respect. Les monuments funéraires

---

(ὁ νουθετητής) de qui est plus sensé que lui»; EPICTÈTE, *Fragm.* 97: παῖδας μὲν ὄντας ἡμᾶς οἱ γονεῖς παιδαγωγῷ παρέδοσαν, ἐπιβλέποντι πανταχοῦ πρὸς τὸ μὴ βλάπτεσθαι· ἄνδρας δὲ γενομένους ὁ θεὸς παραδίδωσι τῇ ἐνφύτῳ συνειδήσει φυλάττειν.

[5] Cf. PLUTARQUE, *Lycurgue*, XVII, 1: «Les vieillards surveillaient les jeunes gens... Loin de n'exercer qu'un contrôle superficiel, ils se regardaient tous en quelque sorte comme les pères, les pédagogues et les chefs de tous les jeunes»; *De aud. poet.* 14; *Quest. conv.* 3 prol.: «Nous dépouillant de toutes les attitudes affectées, nous soustrayant complètement à la surveillance des règles, comme des enfants qui échappent à leur pédagogue»; DION CHRYSOSTOME, LXXII, 10.

[1] FL. JOSÈPHE, *Vie*, 429; PLUTARQUE, *De educ. puer.* 7; *Moral.* 4 *a-b; Fabius*, V, 5; PLATON, *Alcib.* 122 *b:* «Periclès t'a donné comme pédagogue un de ses esclaves que l'âge rendait tout à fait inutilisable».

[2] PLAUTE, *Bacch.* 422 sv. Ps. PLATON, *Axiochos*, 366 *e:* le pédagogue est le premier des maux que l'enfant ait à subir à l'âge de sept ans; SUÉTONE, *Néron*, 37: «Paetus Thrasea gardait la mine renfrognée d'un pédagogue». Cf. *Sammelbuch*, 9050, col. IV, 10: ἔγραψα τῷ στρατηγῷ ...ἵνα μὴ παιδαγωγὸν ἔχω ἄνθρωπον φιλαίτιον (I^er-II^e s.).

[3] FL. JOSÈPHE, XVIII, 212. D'où le titre de Pédagogue donné au Christ par Clément d'Alexandrie, qui précise: «le pédagogue s'occupe de l'éducation... son but est de rendre l'âme meilleure... il introduit à la vie vertueuse» (*Pédag.* I, 1); cf. O. NAVARRE, *Paedagogus*, dans DAREMBERG, SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités gr. et rom.* IV, 1, pp. 273 sv.

[4] HÉRODOTE, VIII, 75; autre exemple de pédagogue citoyen, à Athènes, aux III^e-II^e s. avant notre ère, dans J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1959, p. 184, n. 140, et qui renvoient à *R.E.A.* 1940, p. 303.

[5] *Stud. Pal.* XX, 85 *r* 11 (p. 76); *P. Tebt.* 112 (p. 473); *P.S.I.* 809, 7: Μακαρίῳ παιδαγωγῷ ὑπὲρ τιμῆς ἱματίου; *Sammelbuch*, 9581, 10.

attestent même une certaine vénération [1]. Au IIe-IIIe s., une mère, après avoir écrit à son fils: μελησάτω σοί τε καὶ τῷ παιδαγωγῷ σου καθήκοντι καθηγητῇ σε παραβάλλειν, conclut: «Salue ton très estimé pédagogue Eros, ἄσπασαι τὸν τιμιώτατον παιδαγωγόν σου Ἔρωτα» (*P. Oxy.* 930, 18 sv.). C'est vraisemblablement avec cette nuance d'estime que saint Paul évoque les précepteurs-enseignants des Corinthiens (*I Cor.* IV, 15), qui ne peuvent cependant être mis au même plan que le père qui a engendré son enfant et en demeure l'éducateur de plein droit.

Ainsi le pédagogue se rapproche de l'enseignant-instructeur (παιδευτής), d'abord parce que celui-ci est envisagé dans la Bible comme un éducateur qui corrige et châtie [2], puis parce que le παιδευτής est un exemple et un maître de vie, de sagesse plus que de science [3]; enfin, comme le pédagogue qui contribue à l'éducation des enfants, le *paideutès* forme des disciples: «toi qui portes le nom de juif... étant informé de la Loi... guide des aveugles, lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, éducateur des ignorants (παιδευτὴν ἀφρόνων), le maître des enfants (διδάσκαλον νηπίων)» [4]. Mais il reste que le *paideutès* proprement dit est un enseignant (*Sir.* XXXVII, 19), un professeur. En 169 av. J.-C., Attale II de Pergame envoya les fonds nécessaires «pour que sa fondation demeure à perpétuité et que les traitements des professeurs soient régulièrement assurés» [5].

---

[1] Nombreuses sont les épitaphes de pédagogues; depuis celle de Constantinople signalée par P. ROUSSEL (*Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1934, p. 241), les découvertes se sont multipliées à Athènes, en Bithynie, etc... cf. J. et L. ROBERT, *ibid.* 1941, p. 260, n. 139; 1971, p. 431, n. 281. A. Oepke cite *C.I.L.* VI, 1, 2210: *Paedagogo suo* καὶ καθηγητῇ *item tutori a pupillatu, ob redditam sibi ab eo fidelissime tutelam* (*Der Brief des Paulus an die Galater*, Leipzig, 1937, p. 67).

[2] *Os.* V, 2: «C'est moi qui vous châtie, ἐγὼ δὲ παιδευτὴς ὑμῶν» (Vulg. *eruditor*); *Hébr.* XII, 9: «Nos pères selon la chair nous les avions comme correcteurs (εἴχομεν παιδευτάς) et nous nous sommes inclinés»; *Ps. Salom.* VIII, 29: σὺ παιδευτὴς ἡμῶν εἶ.

[3] *IV Mac.* V, 34: «O Loi qui nous instruis, je ne te trahirai point»; IX, 6: Eléazar «ce vieillard notre maître»; PHILON, *Omn. prob. lib.* 143: «Les poètes sont en tout maîtres de vie»; DENYS D'HALICARNASSE, II, 59: παιδευτὴς σοφίας.

[4] *Rom.* II, 20. M. J. Lagrange observe que ces deux dernières expressions sont à peu près synonymes; cf. PLUTARQUE, *Camille*, X, 3.

[5] DITTENBERGER, *Syl.* 672, 10: οἱ μισθοὶ τοῖς παιδευταῖς εὐτακτέωνται; cf. *l.* 20, 35, 42: «qu'ils paient les professeurs chaque année». Dans les papyrus, παιδευτής n'apparaît qu'une fois, au VIe s. (*Sammelbuch*, 5941, 2). Dans les inscriptions, il est associé assez souvent au médecin (*Inscription de Bulgarie*, 30, 5; J. et L. ROBERT, *l. c.* 1938, p. 454, n. 332; 1960, p. 176, n. 261) ou au sophiste (1955, p. 259, n. 194); cf. 1949, p. 141, n. 167; 1959, p. 183, n. 138 *a*.

πανήγυρις

«Vous vous êtes approchés de Sion le mont et de la cité du Dieu vivant, Jérusalem céleste, et de myriades d'anges en fête (πανηγύρει)» (*Hébr.* XII, 22). *Hapax* néo-testamentaire, *panégyris* (composé de πᾶν et ἀγείρω) garde sa richesse de signification usuelle dans la langue profane [1] qu'il faut donc évoquer.

a) L'accent est d'abord mis sur *le nombre et l'universalité* des participants à une réunion, μεγάλη ξύνοδος (THUCYDIDE, III, 104, 3). Il s'agit le plus souvent de l'assemblée de tout le peuple d'une cité ou d'un pays, voire même des peuples de même race, donc d'un «meeting», d'une réunion publique (*P. Oxy.* 41; cf. THÉOPHRASTE, *Caract.* VI, 7), d'une *assemblée générale* ou *plénière*, dont les membres sont d'origine fort diverse [2]. Dans la panégyrie de *Hébr.* XII, 22, on verra donc une référence à la densité de la population céleste, une reprise des μυριάδες ἀγγέλων: les anges constituent une multitude innombrable et variée, comme il appert de la démographie de la cour céleste dans l'Apocalypse.

---

[1] Cf. L. ZIEHEN, *Panegyris*, dans PAULY-WISSOWA-KROLL, *R.E.* XIII, 3, pp. 581 sv. E. SAGLIO, *in h. v.*, dans *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, IV, 1, p. 313; C. SPICQ, *La Panégyrie de Hébr. XII, 22*, dans *Studia Theologica*, 1952, pp. 30–38.

[2] «Flavianè Philokratéia a fait don de 10 000 drachmes attiques pour les onctions d'huile, afin qu'avec les revenus de cette somme, pendant les trois jours de la panégyrie, tous aient droit aux onctions d'huile, citoyens, étrangers et esclaves» (*Inscriptions de Bulgarie*, 2265, 10–17). FL. JOSÈPHE, *Ant.* II, 45: «c'était la coutume que les femmes se joignent à l'assemblée générale, εἰς τὴν πανήγυριν». La *panégyris* désigne la foule qui se presse au théâtre (PLATON, *Républ.* X, 604 *e*; *P. Oxy.* 2127, 4; *P. Princet.* 61, 15), les réunions politiques (ESCHYLE, *Agam.* 845; DITTENBERGER, *Syl.* 1048, 17) et sportives (*P. Oxy.* 42, 3; 2476, 12; *Sammelbuch*, 1416, 2 et 16; 5225, 9; 5424, 16), les foires panhelléniques auxquelles on venait de tous côtés (DITTENBERGER, *Syl.* 298, 19); «Acara, Regium Lepidum, Macri Campi où a lieu chaque année une panégyrie» (STRABON, V, 1, 11; cf. X, 5, 4: ἥ τε πανήγυρις ἐμπορικόν τι πρᾶγμα; PAUSANIAS, X, 32, 9; *P. Fay.* 93, 11; sur les foires annuelles de bétail, cf. VARRON, *De re rust.* II, praef. 6). C'est en raison de la diversité des participants que Pythagore comparaît la vie à une panégyrie (DIOGÈNE LAERCE, VIII, 8. CICÉRON, *Tusculanes*, V, 3, 9; EPICTÈTE, III, 5, 10); cf. *Sag.* XV, 12: «L'existence n'est qu'une foire (πανηγυρισμός) organisée en vue du gain». A. CAUSSE, *La vision de la nouvelle Jérusalem (Esaïe LX) et la signification sociologique des assemblées de fête et des pèlerinages dans l'Orient sémitique*, dans *Mélanges syriens offerts à M. R. Dussaud*, Paris, 1939, pp. 739–750.

b) La signification foncière de πανήγυρις est celle de *fête:* un grand concours de peuples se réunit pour célébrer une solennité. C'est l'acception des quatre emplois de l'A. T., où πανήγυρις est toujours associé à ἑορτή (*Os.* II, 11; IX, 5; *Am.* V, 21; *Ez.* XLVI, 11), et qui est si dominante que panégyrie est normalement synonyme de joie: «Le chagrin redouble d'ordinaire surtout à l'occasion des fêtes pour qui ne peut les célébrer, parce qu'on manque de l'allégresse de cœur qu'exige un grand rassemblement» [1]. «Pleins du souvenir de tes dons, ceux à qui tu as dispensé la richesse et les grandes faveurs pour qu'ils les possèdent à jamais, t'en réservent tous la dixième part, en se réjouissant chaque année à l'occasion de ta fête» [2]. Si ces célébrations, qui s'accompagnent de banquets où le vin coule à flots, dégénèrent parfois en licence, elles sont de soi un repos physique et une joie de l'âme [3], si bien qu'on peut parler de panégyrie à propos de petits

---

[1] PHILON, *In Flac.* 118. On voit aux panégyries «gens vêtus de blanc, couronne sur la tête, radieux, rayonnant la bonne humeur par la gaieté de leur visage... attractions, délassements... plaisirs de toutes sortes et pour tous les sens» (*Leg. G.* 12; cf. *Chérub.* 92); *Agric.* 91; ARISTOPHANE, *Paix*, 342: «Gardez-vous de vous réjouir maintenant; vous n'êtes encore sûrs de rien. Mais quand nous la tiendrons, alors réjouissez-vous, criez, riez; car cette fois vous pourrez naviguer, demeurer, faire l'amour, dormir, aller aux panégyries, banqueter, jouer au cottabe, vivre en sybarites, hurler tra la la»; *P. Oxy.* 2084, 6; *P. Zén. Cair.* 59341 *a* 2 et 11; *Sammelbuch*, 6760, 2 sv. L'association fête et panégyrie est constante (*Spec. leg.* II, 176; III, 183; *Vit. Mos.* II, 159; XÉNOPHON, *Cyr.* VI, 1, 10; ATHÉNÉE, VI, 259 *b;* DITTENBERGER, *Syl.* 867, 52; *Or.* 56, 33 et 69; 90, 49). Alexandre célèbre une fête durant neuf jours en l'honneur de Zeus et des Muses (DIODORE DE SICILE, XVII, 16, 4).

[2] Hymne à Isis (*Suppl. Ep. Gr.* VIII, 549, 24; avec les commentaires de E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, p. 645; V. F. VANDERLIP, *The Four Greek Hymns of Isidorus and the Cult of Isis*, Toronto, 1972, pp. 46 sv.). Comparer la panégyrie de Pharos où l'on rend grâces à Dieu d'un bienfait toujours renaissant (PHILON, *Vit. Mos.* II, 41), ou la panégyrie solennelle en l'honneur de Ptolemée III Evergète Ier et de la reine Bérénice: «Il y aura chaque année une panégyrie aux frais de l'Etat, dans tous les sanctuaires et dans tout le pays... le jour où se lève l'astre d'Isis qui est reconnu dans les textes sacrés comme nouvelle année» (Décret de Canope, dans DITTENBERGER, *Or.* 56, 34–35). πανηγυρίζειν est synonyme de ἑορτάζειν, cf. *Is.* LXVI, 10: «Rejouissez-vous, Jérusalem, et exultez en elle (πανηγυρίσατε), vous tous qui l'aimez»; PHILON, *Vit. Mos.* II, 211: «Ceux qui étaient inscrits sur la liste des citoyens... devaient célébrer une panégyrie, passer le temps dans les réjouissances, s'abstenir des travaux et des activités tournées vers le profit..., ils devaient s'accorder une relâche et se libérer de tout souci ennuyeux et fatigant»; STRABON, XI, 8, 4; XIV, 1, 44; *B.G.U.* 863, 3; *P.S.I.* 374, 15; *P. Oxy.* 705, 35; 2561, 3.

[3] Cf. la nuance de bonheur exprimée par la joie des yeux, ὀφθαλμῶν πανήγυρις (ELIEN, *Var. Hist.* III, 1). Comme la participation aux panégyries sportives entraînait une trêve entre belligérants, la notion de paix est associée à celle de ces réunions, cf.

comités: «Daigne fêter l'anniversaire de la naissance de mon fils Gennadius (τὴν πανήγυριν τῆς γενεθλίου), en venant dîner avec nous, le 16 à 7 heures» [1]. C'est certainement la nuance qui est mise le plus en valeur dans *Hébr.* XII, 22: la société angélique est une assemblée de bienheureux, la Jérusalem céleste un lieu de béatitude. C'est dire aux chrétiens qui progressent vers elle, qu'ils y trouveront bonheur et joie exultante [2].

c) Etant donné l'emploi surabondant et en quelque sorte technique de πανήγυρις à l'occasion des jeux olympiques, isthmiques, pythiques, néméens etc. [3], on ne peut omettre de retenir dans *Hébr.* XII, 22 une *acception sportive*. Ces concours ne sont pas seulement ceux qui rassemblent le plus de monde, mais ils célèbrent une victoire (cf. STRABON, V, 2,7) et ici une récompense [4]. *Hébr.* a, en effet, défini la vie chrétienne comme une épreuve

---

DITTENBERGER, *Syl.* 483, 7; *P. Oxy.* 1380, 133; *Sammelbuch*, 4224 (avec le commentaire de C. G. BRANDIS, dans *Hermès*, 1897, pp. 509–522).

[1] *P. Oxy.* 1214, 3; de même *P.S.I.* 1242, 1 (I^er^ s. av. J.-C.); la cérémonie du mariage est désignée comme panégyrie par Héliodore (*Ethiop.* IV, 15, 3); cf. la fête du nouvel an, *P. Ross.-Georg.* II, 18, 31 (avec le commentaire, p. 107).

[2] On se référera à *Hébr.* III, 11–IV, 11 (κατάπαυσις, σαββατισμός), accentuant les nuances de repos et de paix inviolable, auxquels la panégyrie ajoute celle de concorde fraternelle, et que l'on peut gloser par Philon, sur la sainte hebdomade: «toutes les fêtes de l'année sont, en réalité, les filles de l'hebdomade sacrée qui a le caractère d'une mère... Dans les cérémonies et l'allégresse qu'elles suscitent, on goûte des plaisirs exempts d'inquiétude et d'amertume, qui comblent le corps et l'âme, l'un des douceurs de la vie, l'autre des enseignements de la philosophie» (*Spec. leg.* II, 214).

[3] PINDARE, *Isthm.* IV, 28: «Ils n'avaient pas négligé d'envoyer leur quadrige au siège courbe dans les grandes panégyries et ils se complaisaient aux dépenses qu'exigeaient d'eux leurs chevaux pour lutter avec les peuples de toute l'Hellade»; PLATON, *Hipp. min.* 363 *c*: «J'ai l'habitude de me rendre d'Elis où j'habite, à Olympie, à la panégyrie des Grecs, chaque fois que les Jeux ont lieu»; DÉMOSTHÈNE, *Couronne*, 91: «Plaise au peuple de Byzance et de Périnthe d'envoyer des délégations aux panégyries grecques, jeux isthmiques, néméens, olympiques et pythiques»; ARISTOTE, *Rhét.* III, 3; 1406 *a* 22; STRABON, VIII, 3, 30, PAUSANIAS, V, 4, 5; *Suppl. Ep. Gr.* XVI, 55, 8; Inscription de Pergame: πανηγυρικὸν γυμνάσιον (J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1962, p. 135, n. 55; cf. 1956, p. 152, n. 213: κατὰ τὴν Ἡρακλήων ἀγώνων πανήγυριν; 1959, pp. 169–170, n. 66; L. ROBERT, *Monnaies antiques en Troade*, Genève-Paris, 1966, pp. 18–46); *B.G.U.* 1704, 9 (cf. VIERECK, dans *Klio*, VIII, pp. 49 sv.); cf. la πανήγυρις Ἀδριανή à Gaza (*R.B.* 1931, p. 29) et les Jeux de Daphné décrits par E. A. PARSONS, *The Alexandrian Library, Glory of the Hellenic World*, Londres, 1952, pp. 42 sv.

[4] Cf. *Hébr.* X, 35; XI, 6, 26. ISOCRATE, *Panég.* 1: «Souvent je me suis étonné que les fondateurs des panégyries et les organisateurs de concours gymniques aient jugé dignes de si hautes récompenses les avantages corporels»; PHILON, *Lois allég.* II, 108: «Efforce-toi d'être couronné... d'une belle et glorieuse couronne, que ne propose aucune

sportive, elle a fixé les conditions d'entraînement et de victoire, elle a évoqué les prix offerts et la multitude des témoins qui admirent et encouragent les athlètes de la foi (XII, 1–2). Il est donc normal qu'elle évoque la gloire et la joie réservées aux triomphateurs par une métaphore homogène, celle de la πόλις en liesse, d'une panégyrie où l'assemblée entière des élus célèbre et chante les mérites des concurrents couronnés.

d) Toutes les grandes fêtes nationales grecques, et notamment les Jeux olympiques, avaient un *caractère religieux* [1]. La foule se réunit avec les prêtres autour d'un sanctuaire commun où l'on offre un sacrifice [2]. πανήγυρις ou «sainte fête» est constamment associée à θυσία [3]. Cette valeur de solennité liturgique est évidemment celle d'*Hébr.* XII, 22, où elle nuance la joie céleste par la gravité et la révérence religieuses [4]. D'une part, l'Epître

---

panégyrie, parmi les hommes»; *Agric.* 91, 117; DION CASSIUS, LIII, 1, τὴν πανήγυριν τὴν ἐπὶ τῇ νίκῃ; MANÉTHON, IV, 74 (édit. Didot); CRITODÈME, dans *Catal. Cod. astr. gr.* VIII, 1, pp. 259, 12; 260, 24; *P. Oxy.* 1416, 16.

[1] FL. JOSÈPHE, *Guerre*, V, 230: Le grand prêtre montait à l'autel «seulement au sabbat, à la nouvelle lune, à la célébration d'une fête nationale ou d'une solennité publique (ἢ πανήγυρις πάνδημος)»; *Sammelbuch*, 8334, 25. Cf. E. N. GARDINER, *Olympia. Its History and Remains*, Oxford, 1925; IDEM, *Athletics of the Ancient World*, Oxford, 1930; A. J. FESTUGIÈRE, *La Grèce; la religion*, dans *Histoire générale des Religions*, Paris, 1944, I, pp. 66 sv. M. P. NILSSON, *Festivals*, dans *The Oxford Classical Dictionary*, Oxford, 1949, p. 360; HÉRODOTE, II, 59 sv.; STRABON, V, 2, 9; 3, 5; DITTENBERGER, *Syl.* 95; 298; 589; 635; 714; 736; 867; *Or.* 305 (nombre de ces inscriptions sont rééditées par F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées des Cités grecques*, Paris, 1969; *Supplément*, Paris, 1962, voir *Index*). *P. Hib.* 27, 76 et 163; *P. Zén. Cair.* 59820, 3.

[2] ISOCRATE, *Panég.* 43: «On fait avec raison l'éloge de ceux qui ont institué les panégyries, parce que, grâce à l'usage légué par eux, après des libations et l'abolition des haines existantes, nous nous réunissons et qu'ensuite, mettant en commun nos prières et nos sacrifices, nous nous rappelons notre parenté réciproque». Le cérémonial liturgique comporte procession, chants, rites sacrés (DITTENBERGER, *Syl.* 298; Pétosiris, dans *Catal. cod. astr. gr.* VII, 133, 11). M. P. NILSSON, *Geschichte der griechischen Religion*, Munich, 1941, I, p. 778.

[3] *Amos*, V, 21: θυσίας ἐν ταῖς πανηγύρεσιν; HÉRODOTE, II, 62; STRABON, X, 5, 2; XIV, 1, 20; PAUSANIAS, X, 32, 14–16; PHILON, *Vit. Mos.* II, 159: «Beaucoup de sacrifices étaient nécessairement célébrés chaque jour et spécialement dans les panégyries et fêtes, soit au nom des particuliers à titre privé, soit publiquement au nom de tous»; *Decal.* 78; *Spec. leg.* III, 183; NICOLAS DE DAMAS, *Fragm.* 62 (édit. Ch. Müller, III, p. 396); *Suppl. Ep. Gr.* IV, 664, 19: τὰς θυσίας εἰς τὴν πανήγυριν; *Inscriptions de Lindos*, 419, 6 et 55; F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées des Cités grecques*, n. 156 *B* 31; 159, 5–6.

[4] Cf. PHILON, *Spec. leg.* II, 160, unissant dans la panégyrie honneur et admiration, θαυμάσαι τε καὶ τιμῆσαι πανηγύρεως ἐκεχειρίᾳ. Dans le culte d'Athéna: τῆς περὶ τὴν πανήγυριν εὐκοσμίας (F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées de l'Asie Mineure*, Paris, 1955, n. 81, 17). Cf. dans la langue ecclésiastique au VI^{e}-VII^{e} s., Ménos écrivant à Théodore de

conçoit le ciel comme un lieu de culte, un sanctuaire où officie le grand Prêtre λειτουργός (VIII, 2); d'autre part les myriades d'anges sont des λειτουργικὰ πνεύματα (I, 14), agents-nés du culte divin, occupés à louer et à proclamer Dieu le juge souverain et universel: καὶ προσκυνησάτωσαν αὐτῷ πάντες ἄγγελοι θεοῦ (I, 6).

e) Il est une dernière signification de la panégyrie païenne qui a pu être assumée par l'*Epître aux Hébreux*. Avant de désigner l'éloge d'un personnage [1], πανήγυρις (*laudatio*) fut employé à propos des discours d'apparat composés ou prononcés par les sophistes, les rhéteurs ou les orateurs à l'occasion d'une grande fête devant un vaste public [2]. Or cette *acception rhétorique* affleure dans le contexte d'*Hébr.* XII, 22 où s'opposent l'ancienne et la nouvelle *révélation:* Les auditeurs du Sinaï demandaient qu'on cessât de leur parler, tant ils étaient terrorisés par les manifestations de la puissance divine. Les bénéficiaires de la nouvelle Alliance peuvent s'approcher de la montagne de Sion et venir à la panégyrie des Anges, car ils sont unis au médiateur Jésus, dont le sang *parle* mieux que celui d'Abel (℣. 24). Ils sont dès lors invités – là est le sens de l'évocation de la Jérusalem céleste – à ne pas refuser d'entendre celui qui parle du haut des cieux (℣. 25). Le trône de Dieu n'est pas seulement un objet de culte, un autel dont on s'approche dans une procession liturgique (IV, 16), il est aussi la source des oracles qui se proclament sur la terre, exactement comme dans l'Apocalypse. La panégyrie de *Hébr.*, toute religieuse et joyeuse qu'elle soit, est aussi éloquente. Ce n'est plus l'éloge d'Athènes tel que le prononçait Lysias ou Isocrate, mais la louange de la gloire de Dieu, l'expression de sa volonté, le «panégyrique» de la cité du Dieu vivant qui demeure en fête à jamais [3].

---

veiller sur sa santé pour pouvoir célébrer pendant de longues années la panégyrie (la fête) de la sainte Epiphanie (*P. Oxy.* 1857, 5).

[1] ἐγκώμιον, cf. L. ROBERT, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, pp. 21 sv. F. DURRBACH, *Choix d'Inscriptions de Délos*, Paris, 1922, n. 84, 112. Sur l' «éloge» d'une ville, cf. L. ROBERT, *Sur des lettres d'un Métropolite de Phrygie*, dans *Journal des Savants*, 1962, pp. 151 sv.

[2] Cf. le Discours olympique de GORGIAS, l'Olympique de LYSIAS, le Panégyrique d'ISOCRATE; ARISTOTE, *Rhét.* III, 1408 *b* 15; PHILON, *Omn. prob. lib.* 96; PLUTARQUE, *Timoléon*, XXXVII, 4; HÉRACLIDE PONTIQUE, dans JAMBLIQUE, *V.P.* 58–59; *P. Oxy.* 2084.

[3] «Tandis que les autres panégyries se réunissent à de longs intervalles et se séparent rapidement, notre ville est pour ceux qui y arrivent une panégyrie perpétuelle» (ISOCRATE, *Panég.* 46; cf. THUCYDIDE, II, 38, 1; PS. XÉNOPHON, *Rép. des Ath.* III, 8).

παραγγελία, παραγγέλλω

D'après son étymologie, le premier sens de παραγγέλλειν est «annoncer de l'un à l'autre», d'où: faire savoir dans son entourage, donner un mot de passe, transmettre un avis, communiquer un message, signifier [1]. C'est ainsi que Cl. Lysias «fait savoir» aux accusateurs de Paul d'avoir à parler contre lui (*Act.* XXIII, 30; cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* II, 311) ou que Judas «fit passer ses ordres à ceux qui étaient avec lui» [2]. Dans les payprus, en 75/76 de notre ère, on *notifie* à l'emprunteur qu'il doit restituer sa dette (*P. Yale*, 64, 18 et 22) et au III^e^ s., un citoyen romain *informe* Epimachos de ses dispositions testamentaires [3].

Mais encore plus souvent, ce verbe et le substantif correspondant [4] signifient «ordonner, prescrire». Le sujet en est Dieu [5] ou sa Parole (*P. Lond.* 1915, 4), Moïse ou la vertu avec leurs injonctions (*Rer. div.* 13; *Congr. erud.* 63), le préfet [6], le stratège (ONOSANDRE, *Du stratège*, 25; *P. Osl.* 84, 15;

---

[1] Cf. DIODORE DE SICILE XVII, 72, 4: ils s'exhortèrent à faire un cortège triomphal.

[2] *II Mac.* XII, 5; cf. *II Chr.* XXXVI, 22: «Cyrus fit passer une proclamation (παρήγγειλε κηρύξαι) dans tout son royaume» (*hiphil* de עבר); *II Esdr.* I, 1. Les Septante traduisent par ce verbe שמע «convoquer» (*I Sam.* XV, 4; XXIII, 8; *I Rois*, XV, 22; *Jér.* L, 29; LI, 27), l'*hiphil de* צפק (*I Sam.* X, 17), de דעק (*Jug.* IV, 10), le *niphal* de יעץ «consulter, prendre conseil» (*I Rois*, XII, 6).

[3] *P. Oxy.* 2474, 40; cf. *P. Sorb.* 33, 26: «καὶ γὰρ ἐμοὶ παρήνγελλεν Ἀπολλώνιος; et en effet, Apollônios me faisait savoir». Dans *P. Michig.* 243, 4, il s'agit des avis ou des convocations d'un club; cf. 624, 29; *P. Fuad*, 30, 23: «Nous demandons que leur soit remise par l'huissier une copie de cet hypomnêma, afin qu'ayant une *notification* écrite (ἵνα ἔχοντες ἔνγραπτον παραγγελίαν)... ils sachent qu'ils sont responsables» (II^e^ s.); la *publication* de l'édit du préfet Subatianus Aquila se fait dans chaque village (*P. Yale*, 61, 12), comme la notification du stratège aux habitants des différents quartiers de la ville (*P. Oxy.* 1187, 3); les Blemmyes ont avisé le topotérète (*P. Apol. Anô*, 15, 5); *P. Ryl.* 81, 9; *Sammelbuch*, 7331, 7.

[4] Inconnu des Septante, cf. παράγγελμα (משמעת), *I Sam.* XXII, 14.

[5] PHILON, *Post. C.* 29; cf. les préceptes divins, dans Cornutus (*Epidrome*, 9), les prescriptions révélées par Zeus (DITTENBERGER, *Syl.* 985, 3; Philadelphie au I^er^ s.). GÉMINOS, *Introduction aux Phénomènes*, VIII, 7: «La prescription donnée par les lois et par les oracles, de faire les sacrifices en respectant les coutumes ancestrales»; DIODORE DE SICILE, XVII, 4, 9; 65, 4; 107, 1.

[6] *P. Princet.* 20, 9 et 14; *P. Isidor.* 66, 21. Le préfet Valerius Eudaemon dans son édit de 138 ap. J.-C.: «Je les préviens de s'abstenir d'une telle fourberie» (*P. Oxy.* 237, col. VIII, 12). L'édit du préfet Tiberius Julius Alexandre porte: «Je leur enjoins (παραγγέλλω) de ne faire... quoi que ce soit, sans que le préfet en ait jugé. J'ordonne en outre (κελεύω δὲ καὶ κ.τ.λ.)» (DITTENBERGER, *Or.* 669, 52; avec le commen-

P. Oxy. 1411, 16), le topotérète (*P. Apol. Anô*, 12, 5), un fonctionnaire impérial (*P. Oxy.* 2268, 5), le Riparius (*P. Oxy.* 2235, 23), tel notable d'un village (*P. Oxy.* 1831, 6, μείζων), le prostate ou président d'un club (*P. Michig.* 243, 4; sous Tibère), le maître du gymnase à l'égard des athlètes (PHILON, *Lois allég.* I, 98), surtout les chefs militaires: «Holopherne donna l'ordre à toute son armée... de déplacer le camp... et de livrer combat» (*Judith*, VII, 1); Antiochus commanda à ses subordonnés une prise d'armes (*II Mac.* V, 25; cf. XIII, 10; *I Mac.* V, 58).

Par conséquent παραγγελία serait normalement l'injonction, le commandement, l'ordre (PHILODÈME DE GADARA, *Volumina rhetorica*, I, pp. 78 sv.; *P. Lugd. Bat.* VI, 15, 144; *P. Lond.* 1231, 16; t. III, p. 109), voire une sommation (*P. Ness.* III, 29, 3), et c'est en ce sens que le grand prêtre et les Sanhédrites interdisent formellement aux Apôtres de prêcher (*Act.* IV, 18; V, 28), et que les préteurs de Philippe enjoignent au geôlier de garder leurs prisonniers avec soin [1]. Mais le contexte de chaque emploi nuance la signification, sans que celle-ci puisse toujours être précisée. Lorsque Paniskos écrit à sa femme Ploutogénia: παρήγγειλά σοι ἐξερχόμενος ὅτι μὴ ἀπέλθῃς εἰς τὴν οἰκίαν σου (*P. Mich.* 217, 3; III^{e} s.; réédité *Sammelbuch*, 7249), on peut aussi bien traduire: «je t'ai demandé» ou «je t'ai prescrit, lorsque je suis parti, de ne pas t'en aller à ta maison». Effectivement la *parangélie* peut revêtir le sens adouci d'exhortation ou de conseil [2], et l'on sait aussi qu'elle correspond à la *litis denuntiatio*, la citation à comparaître en justice [3].

---

taire de G. CHALON, *L'édit de Tiberius Julius Alexander*, Lausanne, 1964). κελεύω est fréquemment associé à παραγγέλλω dans les papyrus, cf. *P. Oxy.* 1204, 10; *Stud. Pal.* XX, 283, 7) et la langue littéraire (XÉNOPHON, *Helléniques*, II, 1, 4). A. PELLETIER, *Fl. Josèphe adaptateur de la Lettre d'Aristée*, Paris, 1962, pp. 277–288.

[1] *Act.* XVI, 23–24. Le geôlier reçoit l'ordre (παραγγελίαν τοιαύτην λαβών). L'autorité donne l'ordre: παρ. διδόναι (*I Thess.* IV, 2; *Sammelbuch*, 7835, 12) ou παρ. ποιεῖν (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVI, 241; *B.G.U.* 1774, 11).

[2] La prescription va de pair avec l'exhortation (*I Thess.* IV, 11; *II Thess.* III, 12; cf. *P. Oxy.* 1840, 4). Les πολιτικὰ παραγγέλματα – *Praecepta gerendae rei publicae*, de Plutarque sont des «Conseils politiques» (cf. TH. RENOIRTE, *Les «Conseils politiques» de Plutarque*, Louvain, 1951); cf. le recueil des principes moraux: Δελφικὰ παραγγέλματα (DITTENBERGER, *Syl.* 985, 3).

[3] *Sammelbuch*, 4416, 26: παραγγελείαν παραγένωνται εἰς τὸ ἱερώτατον βῆμα; *P. Tebt.* 14, 5; 303, 14; 434 (en 104); *P. Grenf.* I, 40, 6; *P. Oxy.* 484, 18; 2343, 7; *P. Osl.* 2, 19; *P. Michig.* 526, 21; *P. Dura*, 20, 19; 21, 10; *P. Michael.* 30, 12; *P. Ness.* 19, 3; *UPZ*, 71, 17; PHILON, *In Flac.* 141; cf. L. MITTEIS, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde* II, 1; Leipzig-Berlin, 1912, pp. 36 sv.; A. BOYÉ, *La Denuntiatio introductive d'instance sous le Principat*, Bordeaux, 1922; R. TAUBENSCHLAG, *The Law of Greco-Roman Egypt in the Light of the Papyri*, New York, 1944, p. 382.

Etant donné ces usages, on comprendra que Jésus donne ses instructions aux Douze (*Mt.* x, 5; *Mc.* vi, 8) et qu'il recommande affectueusement au lépreux purifié de ne pas divulguer le miracle [1]. Mais il interdit sévèrement aux Apôtres de révéler son identité messianique (*Lc.* ix, 21: ἐπιτιμήσας αὐτοῖς παρήγγειλεν), et il commande à l'esprit impur (viii, 29) comme il ordonne aux Douze de ne pas s'éloigner de Jérusalem (*Act.* i, 4) et de prêcher au peuple (x, 42).

Saint Paul ordonne semblablement à l'esprit python de la servante (*Act.* xvi, 18), mais il semble que ses *parangélies* soient des prescriptions morales, des règles de vie chrétienne (*I Thess.* iv, 2; *II Thess.* iii, 4, 6; *I Cor.* xi, 17), à propos du mariage par exemple (*I Cor.* vii, 10) ou de l'obligation de travailler (*I Thess.* iv, 11; *II Thess.* iii, 10). Le verbe est impératif [2], les injonctions sont réitérées [3]; mais il s'agit autant d'enseignement que d'ordre, de doctrine à recevoir que de règles à observer [4].

Dans les *Pastorales* = des *Mandements*, saint Paul transmet ses instructions à son disciple préféré, qui devra à son tour enseigner et prescrire [5]: «Je t'ai demandé de rester fidèlement à Ephèse, ἵνα παραγγείλῃς» (*I Tim.* i, 3; cf. vi, 17). Timothée devra faire acte d'autorité: c'est pour lui une obligation grave: τηρῆσαι σε τὴν ἐντολήν (*I Tim.* vi, 13–14; sur ἐντολή, cf. supra, pp. 250 sv.). Mais si le verbe παραγγέλειν garde toute la force d'un commandement militaire adressé à un soldat (i, 18; *II Tim.* ii, 3), le substantif παραγγελία signifie plutôt «mandat, charge, office» [6]: «C'est ce mandat que je te confie, mon enfant Timothée» (*I Tim.* i, 18); «Le but de cette charge, c'est la charité» (i, 5), qui est l'essence de l'Evangile et le tout de la vie chrétienne.

---

[1] *Lc.* v, 14 (dans *Mc.* i, 44, λέγει); cf. viii, 56; *Act.* xxiii, 22; Fl. Josèphe, *C. Ap.* i, 244: recommander de cacher les statues; Diodore de Sicile, xvii, 57, 6.

[2] *II Thess.* iii, 4: «Ce que nous vous ordonnons, vous le faites et continuerez à le faire». Cf. *Act.* xv, 5, où des Hiérosolymites veulent contraindre les convertis à observer la loi de Moïse.

[3] *I Thess.* iv, 11; *II Thess.* iii, 10 (παρηγγέλλομεν, imparfait d'habitude); cf. *Sammelbuch*, 7404, 38: ἐγώ σοι καὶ πρότερον παρήγγειλα καὶ νῦν παρανγέλλω παραλαμβάνιν τὰ βιβλία.

[4] Cf. *I Tim.* iv, 11: παράγγελλε ταῦτα καὶ δίδασκε.

[5] L'autorité suprême transmet ses ordres par des intermédiaires, cf. *Dan.* iii, 4 (Sept.): «Le héraut cria... Il vous est commandé ceci»; Fl. Josèphe, *Ant.* xix, 311: Je te charge de veiller à ce que chacun pratique sérieusement sa religion; *Sammelbuch*, 6097, 4; cf. D. M. Stanley, *Authority in the Church*, dans *CBQ*, 1967, pp. 555–573; H. Maehlum, *Die Vollmacht des Timotheus nach den Pastoralbriefen*, Bâle, 1969.

[6] Les Παραγγελίαι d'Hippocrate ne sont pas un *De Praeceptis*, mais un *De officio:* De la fonction médicale; cf. Plutarque, *Crassus*, xv, 4: παρ. = la candidature au consulat; Appien, *Guerres civ.* i, 21; cf. C. Spicq, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, ii, p. 579.

παραδειγματίζω

Ignoré des papyrus et rare dans la langue littéraire, ce verbe signifie d'abord donner un exemple par le châtiment d'un malfaiteur [1], puis exposer à la dérision, au mépris public pour servir d'exemple, enfin rendre infâme, déshonorer [2]. *Hapax* dans le N. T. [3], παραδειγματίζω dans ses quatre emplois de l'A. T. accentue toujours l'idée de publicité et connote l'idée de honte (*Jér.* XIII, 22, חָמַם) et de châtiment exemplaire, telle la pendaison des chefs d'Israël (*Nomb.* XXV, 4; *hiphil* de יָקַע; cité par Philon, dont c'est l'unique emploi, *Somn.* I, 89) ou dans la prière d'Esther: «Fais un exemple de celui qui a pris l'initiative d'agir contre nous» [4]. Ces emplois correspondent à notre locution: «mettre (clouer) au pilori», exposer un coupable au mépris public.

On traduira donc *Hébr.* VI, 6: «Les apostats crucifient pour leur compte le Fils de Dieu et le bafouent publiquement». Leur rejet officiel de la foi jurée est une insulte au Christ, comme un opprobre qu'on lui jette, une sorte de renouvellement caricatural du calvaire, notamment de la scène d'outrages relatés par *Mt.* XXVI, 67–68; XXVII, 38–43. L'apostat, qui se dit et se montre tel, foule aux pieds le Fils de Dieu, au vu et au su de tous! Mais en l'espèce, c'est lui qui manifeste ouvertement son mépris.

---

[1] POLYBE, II, 60, 7: «Il fallait promener Aristomachos (tyran d'Argos) à travers le Péloponnèse pour qu'il servit d'exemple par son châtiment, μετὰ τιμωρίας παραδειγματιζόμενον»; comparer Ménandre: «Si j'en attrappe un qui s'approche de ma porte et que je n'en fais pas un exemple (παράδειγμα ποιήσω) pour toute la région, tenez-moi pour un homme comme tout le monde» (*Dyscol.* 484; cf. παράδειγμα φέρω, 863).

[2] PLUTARQUE, *De Curiositate*, 10: Archiloque se rend lui-même méprisable, ἑαυτὸν παραδειγματίζοντος.

[3] Dans *Mt.* I, 19, il faut lire δειγματίσαι: exposer au décri public, plutôt que παραδ. (א, *C*).

[4] *Esther*, IV, 17 *q*; cf. *Ez.* XXVIII, 17: «Je t'ai exposé devant les rois pour être en spectacle (לראות)»; cf. *Ps. de Salomon*, II, 14: «A la face du soleil on a relevé leurs actions criminelles» (semble s'inspirer de *Nomb.* XXV, 4).

παραθήκη

Dans les *Pastorales*, saint Paul emploie par trois fois l'expression παραθήκην φυλάσσειν [1], au sens métaphorique, selon l'usage contemporain, car on confiait non seulement de l'argent à la garde d'un tiers [2], mais aussi une per-

---

[1] *I Tim.* VI, 20; *II Tim.* I, 14 (où le dépôt est qualifié de *kalos*, c'est-à-dire précieux ou magnifique, car c'est le dépôt de Dieu; cf. semblablement PHILON, *Quod deter.* 65); I, 12 où l'on peut hésiter sur l'identité du dépositaire: Dieu ou Paul (cf. C. SPICQ, *Les Epîtres Pastorales*⁴, Paris, 1969, II, pp. 719 sv.). Le grec classique écrivait παρακαταθήκη (cf. PHRYNICUS, édit. Lobeck, p. 313). Le verbe παραθηκάζω signifie: faire le paiement d'une *parathèkè* (G. E. BEAN, T. B. MITFORD, *Journeys in Rough Cicilia*, Vienne, 1970, n. 202, 10). On désignait par le terme technique θέμα le dépôt de grains au grenier public (*P. Oxy.* 501, 517, 518, 1444; *P. Mert.* 14; *P. Strasb.* 127; *P. Leipz.* 112–117): ἐν θέματι δημοσίῳ (*B.G.U.* 2126, 12–14); cf. N. HOHLWEIN, *Recueil des Termes techniques relatifs aux Institutions... de l'Egypte romaine*, Bruxelles, 1912, pp. 267 sv. M. LEWIS, *Notationes Legentis*, dans *The Bulletin of the American Society of Papyrologists*, XIII, 1976, pp. 167 sv.

[2] *Sammelbuch*, 9291; 10722, 6; *B.G.U.* 2042; *P. Fam. Tebt.* 2; *P. Tebt.* 556 (de 33 de notre ère, édité par J. G. KEENAN, *Two Papyri from the University of California Collection*, dans *Akten des XIII. intern. Papyrologenkongresses*, Munich, 1974, pp. 207 sv.). Les δεπόσιτα désignent les *dépôts d'argent* opérés par les soldats recevant une gratification, cf. IGNACE D'ANTIOCHE, *Ad Polyc.* VI, 2. Les attestations papyrologiques sont considérables; cf. C. SPICQ, *Saint Paul et la Loi des dépôts*, dans *R.B.* 1931, pp. 481–502. A titre d'exemple, cf. *P. Lond.* 298 (t. II, p. 206): «La 8ᵉ année de l'empereur César Trajan Hadrien Auguste, le 5 du mois de Gorpiaeos, à Ptolémaïs Evergetis du nome Arsinoïte. Primus Samba, fils de Primus, Perse de l'épigone, d'environ cinquante-cinq ans, ayant une cicatrice sur le devant de la jambe gauche, déclare à Héraclidès, fils de Triadelphe fils d'Anoubion, du dême d'Ailanabatis qui est aussi Althée, de vingt-cinq ans environ, ayant une cicatrice au poignet droit, qu'il tient de ce dernier, lui Primus auteur du contrat, par l'intermédiaire de la banque de Denys qui est aussi Chaerémon, rue de la Porte Sacrée, deux mille drachmes d'argent comme dépôt garanti contre tout risque et exempt de toute charge. Quant aux deux mille drachmes d'argent du dépôt, Primus déclare devoir les rendre nécessairement à Héraclidès quand il plaira au dit Héraclidès sans recourir à une action en justice, ni à un jugement, ni à quelque délai que ce soit, ni à des subterfuges. S'il ne rend pas suivant ce qui a été écrit, qu'il paye à Héraclidès le double du dépôt suivant la loi des dépôts». Cf. R. TAUBENSCHLAG, *The Law of Greco-Roman Egypt*, New York, 1944, I, pp. 264 sv. E. KIESSLING, *Über den Rechtsbegriff der Parathèkè*, dans *Akten des VIII. intern. Kongresses für Papyrologie*, Vienne, 1956, pp. 71–77; P. FREZZA, *ΠΑΡΑΚΑΤΑΘΗΚΗ*, dans *Symbolae R. Taubenschlag*, Varsovie, 1956, I, pp. 139–

sonne (*P. Oxy.* 2600, 7; cf. *I Petr.* IV, 19; *Joseph et Aséneth*, XIII, 11–12) ou une récolte de grains (*P. Oxy.* 3049) et des paroles, c'est-à-dire des secrets [1]. Selon Philon, les dons divins accordés à l'homme sont comme des dépôts que l'on doit garder scrupuleusement [2], notamment lorsqu'on exerce une fonction publique (*Spec. leg.* IV, 71) et sacrée: «Il n'appartient pas à tout le monde de garder le dépôt des mystères divins» (*Sacr. A. et C.* 60, παρακαταθήκην φυλάξαι). C'est en ce sens que les Juifs reçurent en dépôt les oracles de Dieu (*Rom.* III, 2).

Ulpien définira ce contrat à terme, dont la formation ne requérait d'autre formalité que le consentement librement exprimé par le dépositaire: «quod custodiendum alicui datum» [3]; c'est la déposition d'un objet en protection.

172; A. EHRHARDT, *Parakatatheke*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, 1958, pp. 32–90; 1959, pp. 480–489; K. KASTNER, *Die zivilrechtliche Verwahrung des gr.-ägypt. Obligationenrechts*, Erlangen, 1962; K. WEGENAST, *Das Verständnis der Tradition bei Paulus*, Neukirchen, 1962, pp. 144 sv. H. A. RUPPRECHT, *Studien zur Quittung im Recht der graeco-ägyptischen Papyri*, Munich, 1971, pp. 51 sv. W. HELLEBRAND, *Parakatatheke*, dans PAULY-WISSOWA, *Real-Enc.* XVIII, 2, col. 1186–1202. Sur le dépôt irrégulier (autorisation d'utiliser l'argent, perception d'intérêts etc.), cf. W. LITEWSKI, *Le Dépôt irrégulier*, dans *Rev. intern. des Droits de l'Antiquité*, 1974, pp. 215–262; 1975, pp. 279–315.

[1] PHILON, *Provid.* II, 16; *Det. pot.* 65: «La garde est quelque chose d'achevé, qui consiste à confier à la mémoire les principes acquis par l'exercice des choses saintes. Et c'est là confier un beau dépôt de science à une gardienne fidèle». HÉRODOTE, IX, 45, 1; ANAXANDRIDÈS, dans Stobée (*Flor.* XLI, 2; t. III, p. 757). Les secrets sont «des dépôts de parole» (Ps. ISOCRATE, *A Démonicos*, 22); PLUTARQUE, *Consol. Apol.* 28: la vie est un dépôt qu'il faut rendre quand les dieux le demandent. Cf. ISOCRATE, I, 22. Dans la littérature hermétique, le Livre sacré ou «Monade» ou «huitième Livre de Moïse» sur le Nom saint, garde en dépôt le nom du Seigneur (K. PREISENDANZ, *Papyri graecae magicae*, XIII, 742 = t. II, p. 121); cf. A. J. FESTUGIÈRE, *La Révélation d'Hermès Trismégiste*, Paris, 1944, I, pp. 344–345.

[2] *Quis rer. div.* 104: «Considère ce qui t'a été donné comme un prêt ou un dépôt et restitue-le à celui qui te l'a confié et prêté»; 105–106: «Que celui qui a fait le dépôt n'ait pas de motifs de critique à l'égard de la façon dont tu l'as gardé. Or le créateur de la vie t'a confié en dépôt l'âme, le langage, la sensation... Certains détournent aussitôt ces dépôts à leur bénéfice par égoïsme; d'autres au contraire les gardent en réserve pour en faire la restitution au moment le plus opportun».

[3] *Digeste*, XVI, 3, 1, *prooem.*; DIODORE DE SICILE, XVII, 23, 5. Aristote le rangeait parmi les συναλλάγματα ἑκουσία (*Eth. Nic.* V, 1131 *a* 4). On laisse un dépôt chez quelqu'un (*Inscriptions de Thasos*, 376, 3–4), on reconnaît l'avoir reçu: ὁμολογῶ ἔχειν παρὰ σοῦ ἐν παραθήκῃ κ.τ.λ. (*P. Michig.* IX, 571, 7 = *Sammelbuch*, 9247); *P. Brem.* 51, 9; *P. Hib.* 198, 196; *P. Mert.* 67, 14; *B.G.U.* 1653, 12; J. SCHWARTZ, G. WAGNER, *Papyrus grecs de l'Institut français d'Archéologie orientale* III, Le Caire, 1975, n. 1 (de l'an 100 de notre ère); on le restitue, *P. Oxy.* 2975.

Celui-ci demeure le bien du déposant [1]; il n'appartient pas au dépositaire qui ne peut en disposer. Non seulement il doit le garder «comme une chose sacrée et divine» (Fl. Josèphe, *Ant.* iv, 285), mais le restituer intact et sur le champ, sans délai, ni discussion [2]. C'est à quoi se réfèrent sans cesse les contrats: κατὰ τὸν νόμον τῶν παραθηκῶν [3]. Aussi bien, le Ps. Platon avait défini: παρακαταθήκη · δόμα μετὰ πίστεως (*Définit.* 415 *d*). Qu'il s'agisse du dépôt au sens strict ou métaphorique, l'accent porte toujours sur la bonne foi et la fidélité du dépositaire: «La constitution d'un dépôt est la plus sacrée des démarches de la vie sociale, car elle repose sur la bonne foi du dépositaire» [4]. Voilà pourquoi on en appelle à la protection et sauvegarde

---

[1] La loi d'Ephèse de 85 avant notre ère énumère les titres de créance; prêts maritimes, dettes chirographaires, garanties de gages immobiliers (παραθῆκαι), dettes hypothécaires ou sur seconde hypothèque, etc. (Dittenberger, *Syl.* 742, 50 sv., avec les commentaires de R. Bogaert, *Banques et Banquiers dans les Cités grecques*, Leiden, 1968, p. 251; H. Kühnert, *Zum Kreditgeschäft in den hellenistischen Papyri Ägyptens*, Freiburg, 1965; P. Drewes, *Die Bankdiagraphe in den gräko-ägyptischen Papyri*, dans *Journal of Juristic Papyrology*, 1974, pp. 107, 136 sv.).

[2] Presque tous les contrats mentionnent cette intégrité, ἄνευ πάσης ὑπερθέσεως καὶ εὐρησιλογίας; *P. Alex.* 10, 10 (69–79 de notre ère); *P. Mert.* 67, 17; *P. Lugd. Bat.* i, 6, 15–19; *P. Tebt.* 386, 22 (12 av. J.-C.); 556, 13–16; *P. Oxy.* 71, 6 (ἀκίνδυνον καὶ ἀνυπόλογον); 1713, 10; 3049, 14; *B.G.U.* 637, 702, 729, 856; *Sammelbuch*, 11040, etc. Cf. la précision et l'ampleur de l'attestation de la restitution d'un dépôt au II^e^ s., *P. Oxy.* 2975; cf. N. Lewis, *Notationes legentis*, dans *The Bulletin of the American Society of Papyrologists*, xi, 1974, pp. 58–59.

[3] *P. Lond.* 943, 9; *P. Ryl.* 662, 15; *P. Oxy.* 1039, 12; 2677, 6; 3134, 9; *P. Athen.* 28, 24 (16 octobre 86); *P. Tebt.* 556, 17; *Stud. Pal.* xx, 45, 9; cf. *II Mac.* iii, 15. J. Modrzejewski, *La Règle de droit dans l'Egypte Ptolémaïque*, dans *Essays in honor of C. B. Welles* (American Studies in Papyrology i), New Haven, 1966, p. 156; W. D. Roth, *Untersuchungen zur Kredit-ΠΑΡΑΘΗΚΗ im römischen Ägypten*, Marburg, 1970; H. C. Youtie, *P. Michig. inv. 829*: *ΠΑΡΑΘΗΚΗ*, dans *Z.P.E.* xxiv, 1977, pp. 125-127; *P. Michig.* 671 (donne la bibliographie, p. 111).

[4] Philon, *Spec. leg.* iv, 30; cf. 32: «L'homme qui conteste la réalité d'un dépôt (qui lui a été confié) ne doit pas ignorer qu'il commet un crime majeur en trompant les espoirs du consignateur, en déguisant la vilenie de son caractère par des propos spécieux, en camouflant sa déloyauté sous le masque d'une loyauté suspecte, en ruinant enfin l'entente scellée par la poignée de mains, ainsi que l'efficacité des serments; en sorte qu'il bafoue le droit humain et divin, et renie un double dépôt, celui de l'ami qui lui a confié sa fortune et celui du Témoin éminemment véridique qui voit les actions et entend les paroles de tous»; *Deus immut.* 101, cf. *Plant.* 101; *Chérub.* 14. D'où le scandale d'un dépositaire qui abuse de l'ignorance du déposant (illettré et n'ayant donc pas compris le texte du contrat) et qui refuse de restituer le dépôt, tel Aurelius Sotas à l'égard d'Aurelius Demetrius, qui s'en plaint au préfet (*P. Oxy.* 71, 10–11). L'union *parathèkè-pistis* est constante; cf. Epictète, iv, 13, 13: «Tu t'es confié à un

des dieux [1], et il était courant de déposer ce que l'on avait de plus précieux dans les temples, qui devinrent des caisses d'épargne ou des banques de dépôt [2]; tels furent le cas, entre autres, du Temple de Jérusalem [3] et de l'Artémision d'Ephèse [4]. Les valeurs que l'on mettait en ces lieux sûrs, étaient souvent des conventions, des écrits [5] et avant tout des testaments [6]. On ne peut pas ne pas relever combien la *parathèkè*, ignorée des autres épîtres pauliniennes, se situe admirablement dans *I* et *II Timothée* qui sont précisément le *Testament* de Paul, prescrivant à son disciple préféré de garder intact et inviolablement le trésor de doctrine qu'il lui a transmis sa vie durant.

On a parfois entendu cette *parathèkè* de la charge pastorale confiée au Pasteur d'Ephèse; mais d'après le contexte de ces deux épîtres, il s'agit

---

homme fidèle»; DION CHRYSOSTOME, XXXI, 65. Le juriste qu'était Saint Ambroise commente *II Tim.* I, 14: «Fides pignori prima debetur» (*In Lc.* I, 12); L'historien Conon, au Ier siècle (dans F. JACOBY, *Fragm. gr. Hist.*, Berlin, 1923, I, 204).

[1] PHILON, *Spec. leg.* IV, 34. Théogénès invoque Théa et Hélios contre une femme qui lui a dérobé ses économies confiées en dépôt (*Inscriptions de Délos*, 2531); cf. *Inscriptions de Lindos*, 419, 2: περὶ τὰς παρακαταθήκας τᾶς 'Αθάνας (22 ap. J.-C.); LUCIEN, *Banquet*, 22.

[2] *P. Ross.-Georg.* II, 18, 65 et 94; *Inscriptions de Lindos*, II B 43; DITTENBERGER, *Syl.* 1004, 1015, 1039; cf. ἀμετάθετα δηνάρια (*Inscriptions de Didymes*, 331, 7); F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées de l'Asie Mineure*, Paris, 1955, p. 38; IDEM, *Supplément*, Paris, 1962, n. 90, 2; IDEM, *Lois sacrées des Cités grecques*, Paris, 1969, p. 271; cf. T. R. S. BROUGHTON, *New Evidence on Temple-Estates in Asia Minor*, dans P. R. COLEMAN-NORTON, *Studies... in honor A. Ch. Johnson*, Princeton, 1951, pp. 236–250; H. VIDAL, *Le dépôt «in Aede»*, dans *Rev. hist. du Droit français et étranger*, 1955, pp. 545–587; CL. PRÉAUX, *De la Grèce classique à l'Egypte hellénistique*, dans *Chronique d'Egypte*, 1958, pp. 243–255; N. G. HAMILTON, *Temple Clearing and Temple Bank*, dans *JBL*, 1964, pp. 365–370; R. BOGAERT, *Les origines antiques de la banque de dépôt*, Leiden, 1966, N. 97, 130, *passim*.

[3] *II Mac.* III, 10–15; *IV Mac.* IV, 3–7; cf. M. DELCOR, *Le trésor de la Maison de Yahweh*, dans *Vetus Testamentum*, 1962, pp. 353–377.

[4] Cf. CH. PICARD, *Ephèse et Claros*, Paris, 1922, pp. 82–90; R. BOGAERT, *Banques et Banquiers dans les Cités grecques*, Leiden, 1968, pp. 245 sv., 263, 331 sv.

[5] A propos des bibliothèques des Ptolémées, Zosime écrit: «On a fait des dépôts de ces écrits dans chaque temple, particulièrement au Sarapiéion» (cité par A. J. FESTUGIÈRE, *op. c.*, p. 268, 10).

[6] César (SUÉTONE, *Caesar*, 83), Auguste (IDEM, *Aug.* 101; DION CASSIUS, LVI, 32), sans doute Tibère et Claude (DION CASSIUS, LIX, 1; LXI, 1) remirent leurs tablettes testamentaires au temple de Vesta. Cf. ULPIEN, *Digeste* 43, 5, 3; 28, 4, 4; F. DUMONT, *Le Testament d'Antoine*, dans *Mélanges Lévy-Bruhl*, Paris, 1959, pp. 87 sv. R. DARESTE, B. HAUSSOULLIER, TH. REINACH, *Recueil des Inscriptions juridiques grecques*[2], Rome, 1965, I, p. 113; II, pp. 69 sv.

plus vraisemblablement de la conservation intacte de l'ὑγιὴς διδασκαλία [1] qui doit être préservée des dégradations ou corruptions de l'hétérodoxie. Le disciple dispose de ressources surnaturelles pour conserver l'Evangile [2] et la tradition à l'abri de toute altération, c'est l'Esprit-Saint qui habite en nous (*II Tim.* I, 14), censé agir avec une efficacité particulière dans les organes de la hiérarchie ecclésiastique.

---

[1] *I Tim.* I, 10; VI, 3; *Tit.* I, 9, 13; II, 1, 2, 8; *II Tim.* I, 13; IV, 3. Cf. S. CIPRIANI, *La Dottrina del Depositum*, dans *Analecta Biblica* 17–18; Rome, 1963, II, pp. 128–140; P. MÉDEBIELLE, *Dépôt de la foi*, dans *DBS*, II, 374–395.

[2] Cf. *I Tim.* I, 11: «L'Evangile de la gloire du Dieu bienheureux qui m'a été confié» cf. *II Tim.* II, 8; III, 10; *Col.* I, 25 sv.

παρακοή

A l'inverse du verbe παρακούω assez fréquent, le substantif παρακοή est rare. Il est inconnu des Septante et des papyrus avant le VIII^e siècle [1]. Il ne mériterait guère d'être relevé, s'il n'avait une importance théologique dans *Rom.* v, 19. Après avoir caractérisé le péché d'Adam (ἡ ἁμαρτία, ℣. 12) comme une transgression (ἡ παράβασις, ℣. 14) et une faute (τὸ παράπτωμα, ℣℣. 15–18; cf. *Sag.* x, 1), saint Paul le définit comme une désobéissance (παρακοή), origine des transgressions de l'humanité et que sanctionne la mort [2]: «De même que par la désobéissance d'un seul homme (διὰ τῆς παρακοῆς) tous ont été constitués pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul (διὰ τῆς ὑπακοῆς), tous seront constitués justes» [3]. Cette *désobéissance* d'Adam, qui s'oppose antithétiquement à l'*obéissance* concrète du Christ [4], a pour effet de constituer une humanité de pécheurs. «La notion du péché originel est de nouveau affirmée, car καθιστάναι «'instituer, constituer, établir', indique plus qu'une appréciation juridique» [5].

Tandis que le péché ou la transgression peuvent désigner la violation d'une loi, la non-observation d'un précepte, παρακοή exprime d'abord le refus d'écouter, faire la sourde oreille [6]. Cette nuance étymologique est

---

[1] Les *P. Lond.* IV, 1345, 36; 1393, 52, signalés par MOULTON-MILLIGAN, demeurent les seuls connus; cf. la réédition du second, très améliorée, dans *Sammelbuch*, 7241; παρακοή est associé à καταφρόνησις: le mépris.

[2] Cf. A. M. DUBARLE, *Le Péché originel dans saint Paul*, dans *Rev. des Sciences phil. et théol.*, 1956, pp. 213–254; ST. LYONNET, *Le péché originel et l'exégèse de Rom. V, 12–14*, dans *Recherches de Science religieuse*, 1956, pp. 63–84.

[3] *Rom.* v, 19. οἱ πολλοί = πάντες; la multitude désigne la foule, l'ensemble d'un groupe; tels les «nombreux» à Qumrân; cf. *Doc. Dam.* XIV, 6; XV, 8; R. MARCUS, *Mebaqqer and Rabbim in the Manual of Discipline*, VI, 11–13, dans *JBL*, 1956, pp. 298–302; H. HUPPENBAUER, רוב, רב, רבים *in der Sektenregel* (*IQS*), dans *Theologische Zeitschrift*, 1957, pp. 136–137; J. JEREMIAS, art. πολλοί, dans *TWNT*, VI, 536–545.

[4] ὑπακοή, comme *Hébr.* v, 8, est un acquiescement (cf. l'obéissance de la foi, *Rom.* I, 5; à la vérité, *I Petr.* I, 22). En se soumettant à la révélation divine (*I Petr.* I, 2, 14), les païens deviennent fils d'obéissance; alors que leur condition antérieure était ἐν τῇ ἀγνοίᾳ.

[5] M. J. LAGRANGE, *Saint Paul. L'Epître aux Romains*, Paris, 1931, pp. 111 sv.; cf. F. J. LEENHARDT, *L'Epître de saint Paul aux Romains*, 1957, p. 86.

[6] Cf. *Jér.* XI, 10; XXXV, 17; *Act.* VII, 57 (συνέσχον τὰ ὦτα); *Mt.* XVIII, 17 (παρακούω); C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, II, p. 592 sv.

gardée dans *Hébr.* II, 2, où le *logos* prononcé par les anges étant valide (βέβαιος), c'est-à-dire faisant autorité et ayant force d'obligation, toute prévarication, sous son aspect positif (παράβασις, *Rom.* II, 23; *Gal.* II, 15) ou négatif (παρακοή, refus volontaire et coupable de prendre en considération la parole divine) était sanctionnée d'une juste pénalité [1].

Dans *II Cor.* X, 6, comme dans *Rom.* V, 19, ἡ παρακοή s'oppose à ἡ ὑπακοή; l'apôtre châtiera toute désobéissance, ceux qui ne se soumettent pas à ses enseignements et à ses prescriptions orales, dès que l'obéissance, la soumission de la communauté sera complète, c'est-à-dire ferme et unanime [2].

---

[1] ἔνδικον μισθαποδοσίαν. Ce composé, inconnu du grec biblique et profane, souligne la rigoureuse proportion (confirmée par ἔνδικος) entre la faute et le châtiment; le péché reçoit une rétribution méritée et obligée (*Hébr.* III, 17; VIII, 9; X, 28; *Gal.* VI, 7–8).

[2] J. HÉRING (*La seconde épître de saint Paul aux Corinthiens*, Neuchâtel-Paris, 1958, p. 79) donne à l'aoriste πληρωθῇ un sens inchoatif, et comprend: «quand le moment sera venu de rendre votre soumission effective et parfaite, alors l'ἐκδίκησις interviendra, s'il y a lieu».

παραμυθέομαι, παραμυθία, παραμύθιον

Composé du verbe rare dénominatif μυθέομαι «parler, raconter, converser» [1], et du préfixe παρά [2], le verbe παραμυθέομαι appartient surtout à la langue cultivée [3], et revêt presque toujours à l'époque hellénistique une nuance affective, dans les acceptions très nuancées de «conseiller, encourager, consoler, réconforter, calmer par de bonnes paroles, apaiser, adoucir».

I. – Nombre de ces emplois n'ont pas de signification particulière [4], mais la plupart s'insèrent dans un contexte d'épreuves, de difficultés, de chagrin [5]. On intervient près de l'affligé εἰς παραμύθιον (*Sammelbuch*, 10652

---

[1] Cf. H. FOURNIER, *Les verbes «dire» en grec ancien*, Paris, 1946, pp. 49, 215.

[2] Ce qui permettrait de le traduire par *alloquor* (cf. notre: allocution) comme la *Vetus Itala* (dans *Jo.* XI, 31); cf. P. JOÜON, *Explication de la nuance méliorative des verbes tels que alloquor, παραμυθέομαι*, dans *Recherches de Science religieuse*, 1938, pp. 311–314; STÄHLIN, *in h. v.*, dans *TWNT*, V, pp. 815–822.

[3] Les références pour le grec classique sont données par STÄHLIN, *l. c.* et C. SPICQ, *Agapè*, Paris, 1959, II, pp. 252–265. Alexandre envoie un de ses amis réconforter la femme et la mère de Darius (DIODORE DE SICILE, XVII, 37, 3); «Ils auraient pour consolation de leur infortune le sort similaire de leurs compagnons» (*ibid.* 69, 6). Dans une situation désespérée, Démétrios voulait se tuer. «Cependant ses amis l'entourèrent et s'efforcèrent de le réconforter, παραμυθούμενοι» (PLUTARQUE, *Démétrios*, XLIX, 9).

[4] Cf. EPICTÈTE, IV, 1, 13: «Que César soit le maître commun de tous ne doit pas être une consolation pour toi (μηδέν σε τοῦτο παραμυθέσθω), mais avoue que tu es esclave dans une grande maison»; PLUTARQUE, *Propos de Table*, I, 1, 2: «Nous aurions un excellent moyen de nous consoler de notre ignorance (τῆς ἀμαθίας παραμύθιον)»; II, 1, 2: en racontant ce qu'ils ont vu, les voyageurs trouvent là «un dédommagement de leurs peines (τῶν πόνων παραμυθίαν)»; *Lucullus*, XLIV, 3: le loisir, le calme, l'étude des lettres sont la consolation qui convient le mieux à un vieillard; *Comment se louer soi-même*, 2 (539 *e*), *Délais de la Justice divine*, 13 (557 *f*), *Alexandre*, XXX, 10: «Tiréos le conjura de ne point s'enlever la plus grande consolation dans ses revers». D'où la nuance «fournir un secours» (pour le salut de la ville, *Inscriptions de Bulgarie*, XIII, 28, προσπαραμυθούμενος); les richesses apportent une suppléance aux déficiences de la vieillesse (MUSONIUS, 17: édit. C. E. Lutz, p. 110, 20; cf. 9, p. 68, 1); *B.G.U.* 1024, col. VIII, 11–21: secours apporté par la loi aux victimes, τοῦ βίου παραμυθίαν, (IV^{e}-V^{e} s.); cf. R. TAUBENSCHLAG, *Opera minora*, Varsovie, 1959, II, p. 555; *P. Flor.* 332, 19: ἵνα ἔχω παραμύθιον τῆς προελεύσεώς μου (II^{e} s.); *P. Oxy.* 1298, 2: «A mon incomparable maître, la consolation de ses amis».

[5] Job: «Les rois vinrent... pour me rendre visite et me réconforter» (*Testament*

B, 10; début du IIe s.; *Inscriptions de Lindos*, 441, 9: εἰς παραμυθίαν τοῦ πατρός), pour le consoler ou le réconforter [1]. Le fait de parler avec calme et douceur permet de rassurer le cœur (*P. Ryl.* 653, 6), de dissiper la crainte (PLUTARQUE, *Alcibiade*, XIII, 6; *Sertorius*, XVI, 2: ἐπειρᾶτο παραμυθεῖσθαι διὰ λόγων), de réconforter l'affligé (LUCIEN, *Peregrinus*, 13). C'est en ce sens que beaucoup de Juifs de Jérusalem «étaient venus auprès de Marthe et de Marie pour les consoler au sujet de leur frère, ἵνα παραμυθήσωνται αὐτάς περὶ τοῦ ἀδελφοῦ» (*Jo.* XI, 19, 31). On sait que les condoléances, usuelles chez les Rabbins, comme chez les Grecs et les Romains, étaient comptées parmi les «œuvres d'amour» [2]; mais l'emploi johannique de παραμ. pour les désigner est conforme à l'usage du temps, puisque ce verbe et les substantifs qui en sont dérivés s'appliquent spécialement aux consolations ou au réconfort en relation avec la mort [3]. Il est vraisemblable que ces visiteurs

---

Job, XXVIII, 2; cf. XXXIV, 2, 5; Symmaque traduit d'ordinaire l'hébreu *nhm* par παραμυθέομαι; cf. H. VAN DYKE PARUNAK, *A Semantic Survey of Nḥm*, dans *Biblica*, 1975, pp. 512–532). LUCIEN, *Le Navire*, 14: «Je vais te consoler de ta ruine»; PLUTARQUE, *Périclès*, XV, 2: consoler les découragés; *De l'amour*, 22: παραμυθία τοῦ πάθους; *Isis*, 27: Par l'initiation à ses mystères, Osiris consacre «une leçon de piété et d'encouragement pour les hommes et les femmes qui tomberaient sous le coup de pareilles adversités»; DION CHRYSOSTOME, XXX, 6; *P. Ross.-Georg.* III, 3, 2, et 19 (IIIe s.); PH. LE BAS, W. H. WADDINGTON, *Inscriptions grecques et latines d'Asie Mineure* [2], Hildesheim-New York, 114, 7: τῆς ἐπ' ἐμοὶ λύπης παραμύθιον ἐμ φρεσὶ θέσθε τοῦτον (réédité par G. KAIBEL, *Epigrammata*, 298).

[1] Les honneurs funèbres sont souvent présentés dans les inscriptions comme des expressions de consolation. A Thessalonique, la ville honore le jeune Claudius Rufrius «pour la consolation de son père, εἰς παραμυθίαν τοῦ πατρός» (*IG*, X, *Pars*, II, fasc. 1, n. 173, 15), ou veut honorer et consoler le père et le grand père de Baebia Heliodôra, τειμῆς καὶ παραμυθίας τῆς περὶ αὐτοὺς χάριν (*ibid.* 180, 14–16); cf. 207, 13.

[2] *IV Esdr.* IV, X, 49: «Elle se lamentait sur son fils, et tu t'es mis à la consoler»; *MAMA*, VIII, 408, 11; 409, 4 et 8; 412, *a* 11, *b* 15, *c* 16; cf. P. BILLERBECK, *Kommentar zum Neuen Testament. Excursus 23: Die altjüdischen Liebeswerke*, Munich, 1928, IV, pp. 582–607; PLUTARQUE, *Consol. à Apollon*, 2, 6, 7, 9, 32, 37. SÉNÈQUE, *ad Marciam*, *ad Helviam*, *ad Polybium* etc. K. BURESCH, *Consolationum a Graecis Romanisque scriptarum historia critica*, Leipzig, 1886; R. KASSEL, *Untersuchungen zur griechischen und römischen Konsolationsliteratur*, Munich, 1958.

[3] XÉNOPHON, *Apologie de Socrate*, 26: «J'ai de plus une consolation, c'est le souvenir de Palamède, de sa mort presque semblable à la mienne»; PHILON, *Abr.* 196: «des joies qui apaisent considérablement (οὐ μικρὰ παραμύθια) le chagrin qui s'attache au souvenir de l'enfant qui a été sacrifié»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 61: par la splendeur des funérailles, Hérode console les femmes affligées; XX, 94: Hélène profondément affligée par la mort d'Izatès trouve un motif de consolation (παραμυθία) en apprenant que son fils aîné hériterait de la succession; *Guerre*, I, 627: «Antipater me consolait du chagrin que m'inspiraient mes victimes»; III, 194: pour les habitants de Jotapata,

hiérosolymites donnèrent aux deux sœurs de Béthanie des motifs d'espérance (cf. *Jo.* XI, 22–27); en tout cas, espoir et consolation vont de pair dans un grand nombre de textes [1]. Notons enfin qu'on appelle ψηφίσματα παραμυθητικά, «décrets de consolation», ces décrets qui ont pour objet à la fois d'honorer un défunt et de consoler sa famille [2].

II. – Plus encore que cette dernière acception, celle de «réconforter, encourager» est largement répandue [3]; elle convient à la divinité [4] et a

---

«même s'ils ont à périr, Fl. Josèphe sera leur consolation suprême (παραμυθία)»; VI, 183: «C'était une consolation pour ces soldats qui mouraient de voir la douleur de celui au service duquel ils rendaient l'âme»; VIII, 392: «dans cette nécessité de donner la mort, la pensée des maux que ces malheureux devaient souffrir, était pour les meurtriers une consolation (παραμύθιον)»; THUCYDIDE, II, 44, 1: «Je pleure moins ce sort (des soldats tués) que je ne veux y apporter un réconfort (aux parents)»; DION CHRYSOSTOME, XXVII, 9. D'où les épitaphes, par exemple de l'orfèvre Canope: «Ici se dresse ce monument sans souillure, grâce au soin de mon épouse, consolation de celle qui a partagé ma vie, παραμυθία συνζοίης» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. XIX, 10), d'un anonyme mort à 19 ans, à l'époque impériale, et qui s'adresse à son père: «Comme consolation, je t'adresse ce propos, τοῦτο δέ σοι πέμπω παραμύθιον» (*ibid.* LXXV, 13), d'un éphèbe égyptien «πατρὸς καὶ μητρὸς Στρατόλας παραμύθιον εἶναι» (KAIBEL, *op. c.* 951, 4); cf. W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 811, 7: οὐδὲν δ' ἐξεύροντο κακοῦ παραμύθιον οἴκτου (stèle funéraire chypriote du Ier s.); 1198, 13: 1499, 2; «Enfant, tu étais une source de consolation pour tes parents»; *Sammelbuch*, 4313, 11 (Ier-IIe s.). Selon *Testament d'Abraham*, B, 13, la Mort salue le Patriarche, «consolation des voyageurs dans leur pèlerinage».

[1] *Sag.* III, 18: «Ils n'auront ni espoir, ni consolation (παραμύθιον)»; PHILON, *Praem.* 72: L'espérance est «une consolation implantée dans la nature humaine, συμφυὲς παραμύθιον»; *Vit. Mos.* I, 137: «il était dépouillé de l'espoir d'une consolation»; THUCYDIDE, V, 103, 1: ἐλπὶς δὲ... παραμύθιον οὖσα; César rassure et rend l'espérance aux Romains qui s'attendaient à subir des maux sans nombre, παρεμυθήσατο τε αὐτοὺς καὶ ἐπήλπιοεν (DION CASSIUS, XLIII, 15, 2). Cf. *P. Oxy.* 939, 26: Démétrios écrit à Flavien qu'il est réconforté par l'attente incessante de son arrivée.

[2] L. ROBERT, *Hellenica* III, pp. 15-31; XIII, pp. 229–231 (qui cite de nombreux exemples); M. GUARDUCCI, *Epigrafia greca*, Rome, 1969, II, p. 39; cf. *Inscriptions de Lindos*, 441, 9: LE BAS-WADDINGTON, 1604, 1633: παραμυθεῖσθαι λυπουμένους περὶ τῆς τῶν φιλτάτων ἀποβολῆς (réédités *MAMA*, VIII, 408, 409; cf. III, 8: λύπης τῶν γονέων παραμύθια); *Suppl. Ep. Gr.* VI, 189; *IG*, V, 2, 517; XII, 7, 239, 394, 399; DITTENBERGER, *Syl.* 796, 13: παραμυθησομένην τοὺς τε γονεῖς αὐτοῦ καὶ τὸν πάππον; 866; le plus développé est 889, 20 sv. παραμυθήσασθαι δὲ τὸν πατέρα αὐτοῦ... καὶ τὴν μητέρα αὐτοῦ... καὶ τὴν σύνβιον αὐτοῦ... καὶ τοὺς γλυκυτάτους ἀδελφοὺς αὐτοῦ... καὶ τὰς ἀδελφὰς αὐτοῦ... καὶ τοὺς θείους αὐτοῦ Αὐρ· Ζώσιμον καὶ Ἡρακλείδην καὶ τοὺς γένει προσήκοντας γενναίως φέριν τὸ συνβάν (IIIe s.).

[3] ONOSANDRE, XXXVI, 3: lorsque le général a été vaincu, il réconforte (παραμυθησάμενος) les soldats qui ont survécu à la bataille; XÉNOPHON, *De la chasse*, VI, 25; PHILON, *Vit. Mos.* II, 50: enjoindre, sans encourager (ἄνευ παραμυθίας), c'est le fait d'un tyran qui s'adresse à des esclaves et non à des hommes libres.

dans la Bible un sens religieux: Judas Macchabée encourage ses compagnons (παραμυθούμενος) «à l'aide de la Loi et des Prophètes, en évoquant les combats qu'ils avaient déjà soutenus, il les remplit d'une nouvelle ardeur» [1]. Dans la langue de saint Paul, *paramythéomai* et les substantifs correspondants ont un sens technique, désignant la paraclèse enseignante, persuasive et stimulante. L' «exhortation» apostolique, à base doctrinale, est source de courage: «Nous vous avons exhortés, encouragés, adjurés de marcher d'une façon digne de Dieu» [2].

L'accent est parfois mis sur l'aspect intellectuel: donner des raisons pour persuader, conseiller [3]. Les courtisans persuadent les autorités de répandre le sang innocent (*Esth.* XVI, 5); «la philosophie leur en donne avec douceur les raisons (ἠρέμα παραμυθεῖται)» [4]. Cette façon de parler doucement, avec calme, qui rassure et apaise, est une forme de paraclèse, spécialement efficace pour aplanir les oppositions dans une communauté [5].

---

[4] FL. JOSÈPHE, *Ant.* VI, 38: «Quand la divinité nous apparaît et nous réconforte (παραμυθεῖται)»; cf. Καλλιόπη παραμυθουμένη (E. HEITSCH, *Die griechischen Dichterfragmente* [2], Göttingen, 1963, n. XXVI, 9); cette traduction grecque de l'Enéide: *solabar fatis* = παρεμυθούμην μοίραις (*P. Ryl.* 478, 15).

[1] *II Mac.* XV, 9. «Ce n'est pas une simple lecture du livre saint comme VIII, 23, mais une exhortation nourrie de la Loi et des Prophètes» (F. M. ABEL, *Les Livres des Maccabées*, Paris, 1949, p. 472). C'est ce que *Rom.* XV, 4 appellera «la paraclèse des Ecritures»; cf. *Lc.* XXIV, 31: commentés par Jésus, les textes sacrés rendent le cœur brûlant. Comparer les exercices oratoires du Général selon ONOSANDRE, I, 13: ἡ τοῦ λόγου παρακέλευσις... ἡ τοῦ λόγου παρηγορία τὰς ψυχὰς ἀνέρρωσε... ὥστε παραμυθεῖσθαι τὰς ἐν στρατοπέδοις συμφοράς.

[2] *I Thess.* II, 12: παρακαλοῦντες ὑμᾶς καὶ παραμυθούμενοι καὶ μαρτυρόμενοι. L'association παρακαλεῖν – παραμυθεῖσθαι se retrouve *II Mac.* XV, 8–9; *I Thess.* V, 14; *I Cor.* XIV, 3; *Philip.* II, 1.

[3] PLUTARQUE, *Sur les oracles de la Pythie*, 29: παραμυθούμενοι... καὶ πείθοντες; *Gen. Socrat.* 20: παραμυθεῖται τοὺς ἀπιστοῦντας; *Praecepta de tuenda sanitate*, 22: μιαρὰ παραμυθία = des conseils néfastes; *De facie in orbe lunae*, 17 (*la force* de persuasion d'une objection); *Praec. ger. reipubl.* 13 (en union avec διδάσκω); ATHÉNÉE, VIII, 363 *e* 13; 571 *e; Testament Job*, XXVIII, 1; XXXIV, 2, 5.

[4] PLATON, *Phédon*, 83 *a;* cf. *Républ.* V, 476 *e;* «N'aurions-nous pas de quoi le calmer et le persuader doucement, sans lui laisser voir qu'il a l'esprit malade?»; ESCHYLE, *Prom.* 1063: «Donne des avis qui sachent me convaincre»; LUCIEN, *Philops.* 27. Pythagore introduisait la musique dans l'âme «en vue de la charmer, ἕνεκα καὶ παραμυθίας» (dans PLUTARQUE, *De la vertu morale*, 3).

[5] PLATON, *Protag.* 346 *b:* «Les bons jettent un voile sur les forts et font effort pour louer; et si quelque injustice de leurs parents ou de leur patrie les irrite, ils tâchent de se calmer, de se réconcilier, et ils vont jusqu'à s'imposer à eux-mêmes des sentiments d'amitié et des paroles de louange à leur égard»; PLUTARQUE, *Thémistocle*, XXII, 5: «l'ostracisme est un moyen d'apaiser la jalousie». Le *paramythion* est un apaisement

En tout cas, le prophète, par son charisme, dispose d'une force divine de persuasion, qui contribue à construire solidement l'église chrétienne: ἀνθρώποις λαλεῖ οἰκοδομὴν καὶ παράκλησιν καὶ παραμυθίαν (*I Cor.* XIV, 3).

A l'égard des chrétiens pusillanimes ou timides (ὀλιγοψύχοι), victimes de la crainte, de doutes, de scrupules, ou qui manquent de vigueur dans les difficultés de la vie quotidienne ou dans les persécutions, les frères doivent leur rendre courage: παραμυθεῖσθε τοὺς ὀλιγοψύχους (*I Thess.* V, 14).

III. – Dans ces vocables (*paramythion, paramythia, paramytheisthai*), il y a plus que du réconfort ou un encouragement, mais une véritable stimulation, une force pour vaincre les difficultés [1]; non seulement on donne de l'assurance (XÉNOPHON, *Hell.* IV, 8, 1; παρεμυθοῦντο), on pousse et on excite à agir (lettre de l'empereur Hadrien: παραμυθούμενον καὶ προτρέποντα *P. Fay.* 19, 6), mais on subvient à une déficience (LUCIEN, *De domo*, 7: παραμυθέομαι τὸ ἐνδέον), on apporte un secours (cf. *P. Oxy.* 1631, 13: παραμυθιακὴ ἐργασία; cf. *P. Ryl.* 653, 6: l'entretien de l'irrigation). Telle est, semble-t-il, l'acception de *paramythion* dans *Philip.* II, 1: «S'il est quelque exhortation dans le Christ, s'il est quelque stimulant de l'agapè (εἴ τι παραμύθιον ἀγάπης), s'il est quelque commune participation dans l'Esprit, s'il est quelque tendre pitié et compassion, mettez le comble à ma joie...» [2].

La signification de «soutien, appui» est surtout attestée pour παραμυθία. En 332, trois personnes de Théadelphie se plaignent au Préfet du nombre de leurs concitoyens qui fuient les liturgies, s'installent dans les nomes voisins et laissent leur propre village à l'abandon, «aussi nous supplions ta Puissance, dans notre médiocrité et notre abandon, d'ordonner à l'épis-

---

(PLATON, *Lois*, IV, 704 *d*; *Crit.* 115 *b*; SOPHOCLE, *El.* 130; Ps. THÉOCRITE, XXIII, 7; PLUTARQUE, *Brut.* 6); cf. *paramythia*, PLATON, *Lois*, I, 625 *b*; PLUTARQUE, *Timoléon*, V, 3: «Il voulut aller l'apaiser»; *Cicéron*, XXXVII, 1: Cicéron s'efforçait d'adoucir et de calmer César et Pompée.

[1] THUCYDIDE, V, 103, 1: «ἐλπὶς δέ, κινδύνῳ παραμύθιον οὖσα; l'espoir est un stimulant pour le risque»; ARISTOPHANE, *Guêpes*, 115: «Par de bonnes paroles, il s'engagea (παραμυθούμενος) à ne plus porter le manteau court et à ne point sortir».

[2] Cf. Bo REICKE, *Unité chrétienne et Diaconie, Philip. II, 1–11;* dans *Freundesgabe O. Cullmann*, Leiden, 1962, pp. 203–212; C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, II, pp. 518 sv. On peut garder à *paramythion* le sens de persuasion ou l'acception plus traditionnelle de consolation-encouragement (J. GNILKA, *Der Philipperbrief*, Freiburg-Bâle, 1968, p. 102, traduit *Zuspruch*, exhortation-consolation), mais ce terme inséré entre παράκλησις et κοινωνία doit évoquer le stimulant à agir de l'amour (cf. *Gal.* V, 6: πίστις δι' ἀγάπης ἐνεργουμένη). *agapès* est un génitif d'auteur, correspondant au Christ et à l'Esprit-Saint (même ordre dans *II Cor.* XIII, 13). C'est dans cette source objective que les Philippiens puiseront leurs «ressources» de vie chrétienne et d'union fraternelle.

tate de la paix de nous livrer les gens de notre village pour que nous puissions – grâce à ce renfort (διὰ ταύτης τῆς παραμυθίας) – demeurer dans notre village et rendre toujours grâces à ta brillante Fortune»[1]. A l'époque byzantine, *paramythia* désignera la compensation ou le dédommagement, la garantie hypothécaire (*P. Flor.* 382, 65), c'est-à-dire la «sécurité» financière qui est une application de la notion classique d'«apaisement»[2], et l'on en arrivera au sens de «salaire, traitement», notamment dans la formule comptable ὑπὲρ παραμυθίας[3].

---

[1] *P. Théad.* 17, 17; cf. *Sag.* XIX, 12: «Pour leur réconfort, des cailles étaient montées pour eux de la mer»; PLUTARQUE, *Sertorius*, XX, 1: «En un temps où les Barbares avaient le plus grand besoin de renfort».

[2] *P. Grenf.* II, 89, 8; 90, 11; *P.S.I.* 48, 2–5; *P. Michael.* 43, 17; *P. Hermop.* 64, 4; *P. Oxy.* 1913, 7 (λόγος παραμυθίας); cf. la note de P. H. MEYER sur *P. Hamb.* 30 (p. 128, n. 1). Dans la langue monastique, *paramythia* signifiera «réfection, collation», cf. A. J. FESTUGIÈRE, *Etudes d'histoire et de philologie*, Paris, 1975, p. 187.

[3] *P. Michael.* 43, 15; *P. Princet.* 96, 6–7; *P. Oxy.* 136, 28, 31; 2024, 11; 2038, 14; 2195, 123; *Sammelbuch*, 5285, 35; 10810, 4; *P. Lond.* 1497, 10 (c'est une ἐγγυτικὴ ὁμολογία); 1452, 12 et 32. L'éditeur de ce papyrus, H. I. Bell, commentait *paramythia*: «Le sens paraît être quelque chose comme *douceur*, soit un cadeau à l'entrée en service (d'un matelot)»; mais J. Maspéro observe: «Le mot est beaucoup plus précis: il est fort probable que c'est un équivalent du latin *solatium* qui signifie «le traitement» d'un fonctionnaire, ou du moins une certaine partie de ce traitement» (*c. r.*, dans *R.E.G.* 1912, p. 222. Cf. S. DARIS, *Frammento di lettera (?) bizantina*, dans *Studia Papyrologica*, 1963, p. 9). Dans *P. Berlin* inv. 13916, 4 (V^e s.): «J'ai reçu... au titre de l'impôt des annones... 20 carats d'or et au titre de la *paramythia* un carat», l'éditrice E. WIPSZYCKA (*Deux quittances d'impôts du V^e et VI^e siècle*, dans *Festschrift zum 150jährigen Bestehen des Berliner Ägyptischen Museums*, Berlin, 1974, pp. 459 sv.) se réfère à un registre d'impôts payés par les habitants d'Aphrodito (*P. Flor.* 297, 243 et 433; VI^e s.), mais ni ce papyrus ni *P. Berlin* ne permettent de déterminer la nature de la charge fiscale appelée παραμυθία. E. W. propose deux interprétations possibles: *a*) un payement supplémentaire (cf. *P. Lond.* V, 1781; *B.G.U.* 1020, où le mot désigne un payement supplémentaire, des cadeaux offerts selon la coutume au propriétaire); *b*) «un salaire, un traitement, une gratification»; dans une quittance, ce serait la somme destinée au percepteur des impôts.

παραπλήσιον, παραπλησίως

La préposition et l'adverbe, inconnus des Septante, sont des *hapax* dans le N. T., et le second ne semble jamais attesté dans les papyrus. L'une et l'autre, composés de πλησίος «près, proche, voisin», désignent d'après l'étymologie soit une proximité locale [1], soit une ressemblance plus ou moins complète: «presque semblable», du moins dans le grec classique; mais l'usage de la *koinè* estompe assez souvent cet «à peu près».

Παραπλήσιον dans *Philip.* II, 27 garde la nuance d'approximation: Epaphras, malade, était bien près ou sur le point de mourir: il a frôlé la mort. Dans les papyrus, il s'emploie au sens d'analogue [2], pour comparer des faits, des personnages, des objets équivalents, «du même genre» [3]; le sens est donc celui de «semblable, pareillement», comme d'écrire les mêmes choses à un autre correspondant [4]. La similitude peut aller jusqu'à l'identité: «Il en est et sera de même pour le Pont et cela se produit déjà» [5].

---

[1] Cf. *Jo.* IV, 5: «Sychar près du champ (πλησίον)» donné par Jacob à Joseph = *P. Panop.* I, 333: «proche du Théâtre, τὸ παραπλήσιον τοῦ θεάτρου»; DIODORE DE SICILE, XVII, 55, 5; 75, 6.

[2] *C. Ord. Ptol.* 53, 15 (redevances); 72 (sanctuaire); 240 (artisans de condition analogue); *P.S.I.* 1401, 3; *P. Tebt.* 703, 268; 788, 11; 790, 14; *UPZ*, 110, 159: autres fonctionnaires du même rang; 162, col. III, 22; *B.G.U.* 1768, 12. La forme de la ville d'Alexandrie est très proche de celle d'une chlamide (DIODORE DE SICILE, XVII, 52,3), l'ensemble du dispositif donnait l'impression d'une ville (87, 5).

[3] Cf. *Ep. Aristée*, 63: «autres fruits du même genre»; 127: «par ces propos et d'autres du même genre»; 138: «que dire des autres triples sots, Egyptiens et leurs pareils»; le mot est aimé de STRABON, XI, 8, 4: «Les Saces procédèrent à des invasions semblables à celles des Cimmériens et des Trères»; XI, 8, 7: «Les usages funéraires et les mœurs de ces peuples sont analogues»; XI, 10, 2: «La Margiane est semblable à l'Arie»; 11, 3; 13, 9. Les Romains essuient des revers quand ils veulent se mesurer à la mer, mais ils sont victorieux quand ils s'attaquent aux hommes, adversaires de même nature (POLYBE, I, 37, 8); PLUTARQUE, *Antoine*, XLV, 4.

[4] *P.S.I.* 491, 13 (III[e] s. av. J.-C.); cf. Onias veut construire en Egypte «un temple semblable à celui de Jérusalem» (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIII, 63); «deux candélabres semblables à ceux du sanctuaire» (IDEM, *Guerre*, VI, 388); le prétoire est construit «à la façon d'un petit temple» (*ibid.* III, 82).

[5] POLYBE, IV, 40, 10; cf. III, 33, 17: «nous avons agi tout comme ces historiens qui veulent présenter leurs mensonges d'une manière plausible».

«Il est impossible qu'après la conflagration, le monde devienne semblable au charbon (= devienne du charbon)» (PHILON, *Aet. mundi*, 90).

La même difficulté d'apprécier le degré de ressemblance se présente pour παραπλησίως dans *Hébr.* II, 14, où le Christ partage la condition humaine à l'instar de ses frères selon le sang et la chair... Faut-il entendre «exactement de la même manière» ou d'une «façon à peu près semblable» – afin de réserver l'absence de péché dans le Christ, sa nature humaine n'étant pas corrompue [1] – on dirait donc «à sa façon» [2], ou enfin dans une acception vague «pareillement, également», ce qui n'inclut ni n'exclut quelque différence. Cette dernière interprétation est la mieux attestée au Ier siècle: «une égalité du même ordre se voit dans les membres des êtres vivants» (PHILON, *Rer. div.* 51); «pareillement dans tous les villages» (FL. JOSÈPHE, *Vie*, 187); «Les gens d'Asochis, semblablement à ceux de Japha, les reçurent avec des huées» (*ibid.* 233); «pour devenir un bon coureur du dolique, il faut avoir les épaules et le cou robustes, à l'instar de l'athlète qui se livre au pentathle» [3]; «Orphée fit, comme la première fois, un vœu aux dieux de Samothrace» [4]. Il semble que la nuance dans *Hébr.* II, 14 soit celle relevée par les Pères grecs: «sans aucune différence» [5] et qui résulte du contexte: Le Christ a assumé une nature humaine absolument semblable à celle des autres mortels, encore que son principe de subsistance soit la personne du Verbe de Dieu..., mais ceci est une précision qu'apportera la théologie postérieure. Il reste que le choix de παραπλησίως semble réserver une nuance; serait-ce celle de la conception virginale?

---

[1] Cf. *Rom.* VIII, 3; *Philip.* II, 7; *Hébr.* IV, 15: «semblablement, hormis le péché»; A. VANHOYE, *Exgesis epistulae ad Hebraeos cap. I-II*, Rome, 1968, pp. 194–195.

[2] Cf. PHILON, *Abr.* 162: «la pensée, à sa façon, est sous l'effet d'une passion».

[3] PHILOSTRATE, *Gymn.* 32; cf. 25: «la poitrine doit avoir le même degré de proéminence que les hanches».

[4] DIODORE DE SICILE, IV, 48; cf. HÉRODOTE, III, 104: «au milieu du jour, le soleil brûle également (ou: à peu près également?) les Indiens et les autres hommes».

[5] Cf. PLUTARQUE, *De la Curiosité*, 3: «Comme la poule à la ferme, souvent en dépit de la nourriture mise à sa portée, se cache dans un coin pour gratter là où dans le fumier apparaît un grain d'orge, tout de même (παραπλησίως)... vont picorer les vices cachés et secrets de chaque maison» (trad. J. Dumortier). Mais Strabon (XI, 2, 2) oppose les origines mal connues du Nil (παραπλησίως) à son cours qui est parfaitement connu (πολὺ τὸ φανερόν); XI, 14, 12: les sanctuaires d'Arménie furent détruits *à peu près* comme le fut le temple d'Abdère (trad. F. Lasserre).

παραφέρω

Ce verbe n'offre d'autre difficulté que la multitude de ses acceptions, que seul le contexte permet de préciser.

I. – Le premier sens d' «apporter» est celui de *Jug.* VI, 5 où les Madianites apportent leurs tentes, au delà des limites de leur royaume [1]. Il s'agit d'un transport, tantôt au sens physique comme «les nuées sans eau poussées par le vent» [2], tantôt au plan psychique, comme David, simulant la folie, semble égaré [3]. Notre mot «transport» a une acception analogue.

---

[1] Cf. XÉNOPHON, *De la chasse*, V, 27: la vélocité de l'animal lui fait dépasser la vue de chaque objet (παραφέρει τὴν ὄψιν) avant de se rendre compte de ce que c'est»; PHILOSTRATE, *Gymn.* 44: «amenant (παραφέρουσα) des cuisiniers et des marmitons facétieux»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* VII, 168: Amnon demande à sa sœur de faire apporter (servir) le repas dans sa chambre. Dans un contrat de mariage, la femme apporte (παραφερουμένην) avec elle ce qui lui appartient (*P. Dura*, 30, 12). De là, «faire paraître» (et confronter, *P. Oxy.* 1853, 5), «produire» (une copie de l'hypothèque, *P. Lugd. Bat.* VI, 40, 16 = *Sammelbuch*, 7364; cf. GR. ROSENBERGER, *Griechische Verwaltungsurkunden von Tebtynis*, Gießen, 1939, n. 53, 10 et 14), «maintenir prêt» un bain et de la nourriture (*P. Amh.* 81, 12; *P. Oxy.* 131, 14). Dans les papyrus, παραφέρω est un terme technique des reçus de paiement pour la *livraison* de froment (*P. New York*, 7, 12; 9, 1, 10; 11, 1, 5), de viande (6, 1), de grains (5, 8, 15, 26, 34, 39, 45; 8, 3; 10, 1, 5, 10; 11 *a*, 1; *P. Isidor.* 16, 28, 37, 42; 46, 4; 47, 9, 23, 28, 32), de vêtements (*P. Osl.* 119, 1 et 9), de bétail (*P. Oxy.* 2118, 8). La formule usuelle de ces livraisons est παρήνεγκεν – parfois κατέβαλεν – ὁ δεῖνα ὑπὲρ κ ἰνδικτίονος κωμητῶν Καρανίδος; on dit parfois ἔσχαμεν παρά σου (*P. New York*, 5, 1–7, 20–25, 50–55; 11 *a* 162–166; *P. Michig.* 649, 1, 8, 16, 30); les receptionnaires l'attestent: ὑποδέκται κώμης Καρανίδος; par exemple: «Valérius, fils d'Antiourios, a livré au port de la cité pour la troisième nouvelle indiction, pour le compte des Komètes de Karanis, trente-deux et onze douxième d'artabes d'orge...» (*P. New York*, 5, 8; cf. la note de l'éditeur N. Lewis, p. 10); cf. les ostraka de Karanis, dans *P. Michig.* VI, 779, 3; 781, 1; 782, 1; 784, 2; 785, 2; 786, 2; VIII, 1008, 1; 1009–1022. On livre au cellier (*P. Isidor.* 56, 1; 57, 13) ou à l'*horiodiktia* (*P. Mert.* 30, 1); cf. *Sammelbuch*, 7361, 12 (cf. *Z.P.E.* XV, 1974, p. 149); 9032, 2; 9070, 9, 23, 28; 10729, 1, 11. Dans les contrats de garantie (ἐγγύη), on utilise la formule: «J'apporterai et je transporterai»; τούτους ἢ τοῦτον παραφέρω καὶ παραδώσω ἐν δημοσίῳ τόπῳ (*P. Mert.* 98, 12; cf. *P. Oxy.* 2203, 3; 2238, 15; 2420, 16; 2478, 23–24; *Sammelbuch*, 9512, 15), ou à l'aoriste παρήνεγκα καὶ παρέδωκα (*P. Gen.* 36, 15; *B.G.U.* 974, 5).

[2] *Jude*, 12 (le passif, ὑπὸ ἀνέμων παραφερόμενα; comparer *II Petr.* II, 17: ἐλαυνόμενα = emportées); cf. PLUTARQUE, *Timoléon*, XXVIII, 9: «Beaucoup, entraînés par le fleuve... se noyèrent»; MARC AURÈLE, IV, 43: «A peine chaque chose est-elle en vue,

II. – L'exhortation de *Hébr.* XIII, 9: διδαχαῖς ποικίλαις καὶ ξέναις μὴ παραφέρεσθε, emploie le passif au sens figuré: «à des doctrines variées et étranges ne vous laissez pas entraîner» ou: ne vous laissez pas emporter, déporter hors du droit chemin par ces doctrines. Cette Epître aime les verbes composés avec παρα- pour exprimer une déviation, un détournement, un dérapage, être situé à côté de la place exacte: παραρρεῖν (II, 1), παραδειγματίζειν (VI, 6), παραιτεῖσθαι (XII, 25), παραπικραίνειν (III, 8, 15–16), παραπίπτειν (VI, 6).

III. – L'impératif aoriste second: παρένεγκε... ἀπ' ἐμοῦ (*Mc.* XIV, 36; *Lc.* XXII, 42; cf. *Mt.* XXVI, 39: παρελθάτω) doit être traduit: «éloigne (ou retire) de moi cette coupe» [1].

---

qu'elle est emportée»; XII, 4, 5: «Si le tourbillon t'emporte, qu'il emporte ton corps, ton souffle, tout le reste. Ton intelligence, il ne la prendra pas». En 42 de notre ère, Papaï a convoyé ou porté en transit cinq metretai d'huile de l'oasis de Baharia à Memphis (*P. Fuad* Crawf. 34, 2; cf. *P. Michig.* 493, 14). Au VI^e-VII^e siècle, Victor demande à George d'envoyer quelqu'un pour transporter les notables de Thmoinepsobthis (*P. Oxy.* 1853, 6). Cf. XÉNOPHON, *Cyr.* II, 2, 4: «le cuisinier fit un troisième tour (περιέφερε τὸ τρίτον) pour le reste de la distribution (τῆς περιφορᾶς)»; *Ep. Aristée*, 316: «à l'instant où il allait emprunter (παραφέρειν) quelque passage de la Bible, il fut atteint de cataracte». Un curieux exemple métaphorique dans *Testament d'Abraham*, B, 6; Sara dit à Abraham: «J'ajoute (?) et je te dis que (παραφέρω καὶ λέγω ὅτι) celui-ci est un des trois hommes qui furent nos hôtes».

[3] *I Sam.* XXI, 14, où les Septante ont bien traduit par παρεφέρετο l'*hithpoel* de הלל «perdre la raison»; cf. PLUTARQUE, *Timoléon*, VI, 1: «Nos jugements... sont aisément ébranlés et déviés (σείονται καὶ παραφέρονται) par les éloges ou les reproches des premiers venus».

[1] F. Field (*Otium Norvicense* III, Oxford, 1881, p. 38), rendant l'actif par un passif, traduit: «fais ou accepte que ce calice soit détourné» et il cite PLUTARQUE, *Pélopidas*, IX, 6: «Phyllidas chercha à détourner la conversation, παραφέροντον τὸν λόγον»; X, 6: «Le premier orage était à peine passé (παραφερομένου) que la fortune en souleva contre eux un second». MOULTON-MILLIGAN ajoutent *Aratus*, 43: τότε μὲν οὖν παρήνεγκε τὸ ῥηθέν et *P. Eleph.* 11, 5: σὺ δὲ ἕως τοῦ νῦν παρενήνοχας... πάνθ' ὑπερθέμενος. Mais dans *Mc.* XIV, 36; *Lc.* XXII, 42, le sens est déterminé par ἀπ' ἐμοῦ.

παρεισφέρω

Cet *hapax* biblique (*II Petr.* I, 5), «introduire à côté ou en plus», rare dans le grec classique, n'est attesté que dans un seul papyrus de 113 av. J.-C.: «un certain Thrace de Kerkéséphis, dont je ne connais pas le nom, a introduit de l'huile en fraude (παρεισενηνοχότα ἔλαιον) dans la demeure habitée par Petesuchos». Dans Démosthène, il signifie: apporter un amendement (*Lept.* XX, 88), et correspond dans les inscriptions à εἰσφέρειν ψήφισμα: introduire ou proposer un décret [1], verser une amende (*MAMA*, VI, 11). Ce dernier verbe signifie: apporter un courage absolu dans une juste guerre (ONOSANDRE, IV, 2), et la locution εἰσφέρειν πᾶσαν σπουδήν est constante pour dire: mettre tout son zèle à faire quelque chose, apporter toute sa bonne volonté [2].

De l'aveu unanime, c'est manifestement le sens de *II Petr.* I, 5, où le composé correspond au goût et à l'usage commun de la *koinè:* «Καὶ αὐτὸ τοῦτο δὲ σπουδὴν πᾶσαν παρεισενέγκαντες ἐπιχορηγήσατε ἐν τῇ πίστει ὑμῶν τὴν ἀρετὴν... Et à cause de cela, apportez toute diligence pour ajouter à votre foi la vertu...» [3].

---

[1] *Inscriptions de Magnésie*, c, *b* 32; cf. LV, 22; L. ROBERT, *Le sanctuaire de Sinuri*, Paris, 1945, n. IX, 16 (décret pour la construction du sanctuaire); DITTENBERGER, *Syl.* 1102, 10.

[2] FL. JOSÈPHE, *Ant.* XI, 324: Sanaballétès mit tout son zèle à construire le temple samaritain; XX, 204: le procurateur Albinus fit tous ses efforts pour pacifier la région et en éliminer les sicaires; POLYBE, XXII, 12, 12; DIODORE DE SICILE, I, 83; *Inscriptions de Magnésie*, 85, 11; Décret de Stratonice en Carie, au début de l'empire, en l'honneur de Zeus Panhémérios et d'Hécate: καλῶς δὲ ἔχι πᾶσαν σπουδὴν ἰσφέρεσθαι ἰς τὴν πρὸς αὐτοὺς εὐσέβειαν (*CIG*, II, 2715 *a* 10; cf. J. CHAINE, *Les Epîtres catholiques*, Paris, 1939, p. 15); Décret d'Abdère (DITTENBERGER, *Syl.* 656, 14; cf. L. ROBERT, *Scripta Minora*, Amsterdam, 1969, I, pp. 320–326; *Syl.* 694, 16).

[3] Comparer le décret honorifique du I^er^ s. av. J.-C., célébrant Hérostratos, «homme bon et distingué par la fidélité, la vertu, la justice, la piété, ἄνδρα ἀγαθὸν γενόμενον καὶ διενένκαντα πίστει καὶ ἀρετῇ καὶ δικαιοσύνῃ καὶ εὐσεβείᾳ... τὴν πλείστην εἰσενηνεγμένον σπουδήν» (DITTENBERGER, *Or.* 438, 6–9); cf. C. SPICQ, *Agapè* II, Paris, 1959, p. 354.

παρεπίδημος

Parmi les étrangers (ξένοι; cf. *supra*, pp. 592 sv.) dans une ville d'Egypte ou de Grèce, on distingue des autochtones les κατοικοῦντες (cf. les πάροικοι, *Ex.* XII, 45; *Lév.* XXII, 10), les *résidants*, qui ont obtenu le droit de domicile, et les παρεπίδημοι, les *pérégrinants*, étrangers qui ne font que passer dans la cité, sans s'y établir [1]; ils n'y restent, par exemple, que le temps d'y débarquer une cargaison ou de régler une affaire [2]. Ni les uns ni les autres n'ont le droit de citoyenneté, mais les seconds ne sont que de passage, leur séjour est temporaire [3]. Le verbe παρεπιδημέω et le substantif παρεπιδημία

---

[1] Cf. PLUTARQUE, *Timol.* XXXVIII, 2: «ils menaient les voyageurs étrangers dans sa maison, τῶν ξένων τοὺς παρεπιδημοῦντας ἄγοντες εἰς τὴν οἰκίαν»; POLYBE, XXX, 4, 10; DIODORE DE SICILE, I, 83. Cf. P. JOUGUET, *La Vie municipale dans l'Egypte romaine*, Paris, 1911, pp. 55–59, 92–97; N. HOHLWEIN, *L'Egypte romaine* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, 8), Bruxelles, 1912, pp. 335, 351; U. WILCKEN, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, Leipzig-Berlin, 1912, I, 1, pp. 40–55.

[2] Par exemple, les paysans de passage à Alexandrie s'y attardent et négligent les travaux agricoles, «le roi défendit qu'on séjourna en ville (παρεπιδημεῖν) plus de vingt jours» (*Ep. Aristée*, 110); cf. DITTENBERGER, *Syl.* 714, 30; *P. Tor.* 8 = *UPZ*, 196, 13: τῶν παρεπιδημούντων καὶ κατοικούντων ἐν ταύταις ξένων; J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1955, p. 268, n. 216: honneurs rendus par τοὶ κατοικεῦντες καὶ γεωργεῦντες καὶ ναυκλαρεῦντες καὶ παρεπιδαμεῦντες ἐν Φύσκῳ. Cf. R. TAUBENSCHLAG, *The Law of Greco-Roman Egypt in the Light of the Papyri*, Varsovie, 1948, II, p. 23; IDEM, *Opera Minora*, Varsovie, 1959, I, p. 190; II, pp. 216 sv. PH. GAUTHIER, *Symbola. Les étrangers et la justice dans les Cités grecques*, Nancy, 1972, pp. 117 sv., 375.

[3] Cf. *Sammelbuch*, 1568, 4: les fonctionnaires de passage (cf. POLYBE, XXVII, 7, 3); 9228, 16, βουλόμενος παρεπιδημεῖν πρὸς καιρὸν τῇ Σοήνῃ ἐτῶν; *P. Oxy.* 473, 2; *P. Flind. Petr.* II, 13, 19: ὅπως τοῦτόν γε τὸν χρόνον παρεπιδημῇς (réédité S. WITKOWSKI, *Epistulae privatae graecae*, Leipzig, 1911, n. VIII, 12). ARISTOPHANE DE BYZANCE (c. 257–180 av. J.-C.): «Est métèque quiconque, venu d'une ville étrangère, habite dans la cité, acquittant une taxe en vue de certains besoins déterminés de la cité. Pendant un certain nombre de jours, il est appelé étranger de passage (παρεπίδημος) et n'est pas soumis aux taxes (ἀτελής); s'il dépasse le délai fixé, il devient alors métèque et acquitte les taxes» (*Fragm.* 38; dans A. NAUCK, *Aristophanis Byzantini grammatici Alexandrini fragmenta*, 1848). Dans *Gen.* XIV, 13, Abraham est qualifié de *hibri*, traduit par les Septante περάτης (*hap. b.*), commenté par saint Jérôme: «Hébreu, c'est-à-dire: passant» (*Ep.* LXXI, 2; LXXVIII, 33; *Quaest. hebr. in Gen.* XIV, 13; *in Ez.* VII, 6; *in Jon.* I, 9; *in Jer.* I, 14: «Hebraeus, id est περάτης et peregrinus transitorque». *Habiru* est-il

sont beaucoup plus usités que παρεπίδημος, mais signalent toujours un bref séjour hors du domicile habituel. Par exemple: les étrangers qui se trouvent momentanément à Priène (τῶν παρεπιδημούντων ξένων, *Inscriptions de Priène*, 111, 139; cf. DITTENBERGER, *Or.* 268, 9; *Sammelbuch*, 1568, 4, οἱ παρεπιδημοῦντες ἐν τῷ 'Αρσινοίτῃ); un éloge est accordé «aux délégués Aristodamos, Aristeus, Antanor, parce qu'ils ont fait un séjour (παρεπεδάμησαν) et un exposé en tout dignes de la cité de Magnésie et du peuple des Epirotes» (*Inscriptions de Magnésie*, 32, 40); «Attendu que les gens de passage à Philae, stratèges, épistates... nous contraignent à faire les frais de leur présence...» [1]. «Les éphores messéniens souffraient beaucoup du passage de Dorimachos» [2].

Au III[e] s. avant notre ère, Zénon, Caunien de son origine, s'appelle lui-même ou est dénommé παρεπίδημος en Egypte [3]. Dans un testament

---

un ethnique désignant un peuple nomade, errant, à rapprocher des *'Ibrîm* (cf. R. DE VAUX, dans *R.B.* 1956, pp. 261–277, n. 4; 288, n. 2) ou un appellatif signifiant «réfugiés, déracinés», toujours des étrangers dans les milieux où ils sont signalés (*sic*, J. BOTTÉRO; cf. G. CARDASCIA, *Le statut de l'Etranger dans la Mésopotamie ancienne*, dans *l'Etranger*, Recueils de la société J. Bodin IX, 1; Bruxelles, 1958, pp. 112 sv.)? Quoiqu'il en soit, les *habiru* et les *'Ibrîm* ont en commun la condition de transitoire et de temporaire, sinon même d'étranger (H. CAZELLES, *Hébreux, Ubru, Habiru*, dans *Syria*, 1958, pp. 198–217; cf. M. L. RAMLOT, dans *Rev. Thomiste*, 1961, p. 435).

[1] Ἐπεὶ οἱ παρεπιδημοῦντες εἰς τὰς Φίλας στρατηγοί (*C. Ord. Ptol.* LII, 22, repris *Sammelbuch*, 8396; DITTENBERGER, *Or.* 139; A. BERNAND, *Les Inscriptions grecques de Philae*, Paris, 1969, I, n. 19); cf. *P. Hermop.* 6, 13: «Je m'informe des étrangers qui viennent de quelque lieu et en quelque occasion pour s'établir ici»; *P. Oxy.* 1023, 4; *P. Fuad*, 79, 4: «de passage dans le nome d'Oxyrhynque»; *P. Brem.* 20, 7: Πλουτίωνα παρεπιδημοῦντα οὐχ εὗρον; *B.G.U.* 1762, 5 (I[er] s. av. J.-C.); *P. Osl.* 111, 27 et 88; *Sammelbuch*, 7746, 35; etc. DIODORE DE SICILE, XIX, 61, 1: «Antigone réunit une assemblée générale formée de soldats et de visiteurs, τῶν τε στρατιωτῶν καὶ τῶν παρεπιδημόντων», trad. F. BIZIÈRE (*Diodore de Sicile. Bibliothèque historique, Livre XIX*, Paris, 1975, p. 85) qui commente (p. 162): «C'est-à-dire ceux qui sont venus avec Alexandre... traduction qui paraît le mieux convenir au sens de παρεπιδημεῖν, ce verbe étant employé dans les inscriptions pour désigner des personnes de passage, en particulier des étrangers faisant un court séjour dans une cité, cf. DITTENBERGER, *Syl.* n. 640, 5 et 714, 30».

[2] POLYBE, IV, 4, 2 (τῇ παρεπιδημίᾳ); Décret de Delphes en l'honneur de Lykinos de Thèbes, «qui est venu séjourner dans notre cité et s'est comporté lors de son passage (παρεπιδαμίαν, *l.* ἐπιδαμίαν, DITTENBERGER, *Syl.* 738) d'une manière digne de son propre peuple et de notre cité» (INSTITUT F. COURBY, *Nouveau choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. X, 20); DITTENBERGER, *Syl.* 772, 2 (25 av. J.-C.); 734, 10 (94 de notre ère).

[3] *P. Col. Zén.* 72, 1; *P.S.I.* 389, 3; *P. Michig.* 66, 6, 14, 26; DITTENBERGER, *Or.* 383, 150; cf. *P.S.I.* 385, 4.

de la même époque, Philon laisse à ses héritières (sa femme et sa fille) une créance de 150 drachmes d'argent que lui doit le Syrien *parépidèmos* Apollônios, appelé aussi en syriaque Jonathas [1]. Les Septante ont donné à ce terme une acception religieuse, soit que dans la prière, les Israélites se présentent comme des nomades, sans feu ni lieu, n'ayant de sécurité et d'appui qu'en Yahvé [2], soit parce qu'Abraham s'était présenté à Hébron: «Je suis un résidant et de passage parmi vous» [3]; ce qui sera évoqué par *Hébr.* XI, 13 où les Patriarches sont censés avoir confessé qu'ils étaient «étrangers et pérégrinants sur la terre, ξένοι καὶ παρεπίδημοί εἰσιν ἐπὶ τῆς γῆς».

Cette profession de foi et d'espérance a subi l'influence de Philon, selon lequel «toute âme de sage a reçu le ciel pour patrie, la terre comme pays étranger (ξένην); elle considère la maison du corps comme la propriété d'autrui, chez qui aussi elle doit séjourner en passant (παρεπιδημεῖν)» [4]. Lorsque saint Pierre s'adresse «aux élus, étrangers de passage dans la Diaspora» (*I Petr.* I, 1), il entend bien que ses destinataires ne sont pas natifs et citoyens d'une patrie terrestre, où ils ne font qu'un séjour provisoire, relativement court; ils demeurent hors de chez eux: le ciel (cf. *Philip.* III, 20). Cet exil est plus fortement accentué par la redondance: «Chers Révérends, je vous exhorte comme (simples) résidants et de passage (ὡς παροίκους καὶ παρεπιδήμους) à vous abstenir des convoitises charnelles» [5].

---

[1] *P. Petr.* III, 7, 15; réédité *Corp. Pap. Jud.* 126, corrigé et commenté par J. MODRZEJEWSKI, *Servitude pour dettes ou legs de créance?*, dans *Recherches de Papyrologie*, II, Paris, 1962, p. 75–98.

[2] *Ps.* XXXIX, 13: «Entends ma prière, car je suis un résidant chez toi, un pérégrinant comme tous mes pères, ὅτι πάροικος ἐγώ εἰμι παρὰ σοὶ καὶ παρεπίδημος»; *hébr.* תוֹשָׁב.

[3] *Gen.* XXIII, 4: πάροικος καὶ παρεπίδημος ἐγώ εἰμι μεθ' ὑμῶν. P. Dhorme commente: «*ger we-tôshat*, un étranger accueilli à demeure dans un pays voisin, mais ne jouissant pas des droits des autochtones». .

[4] *Agr.* 65; cf. *Rer. div.* 267; depuis la chute, l'homme est un fugitif et un exilé (*Chérub.* 1 sv. *Praem.* 16–20; cf. *Hébr.* VI, 18: οἱ καταφυγόντες; *Ps. Salom.* XVII, 19). Pour le vocabulaire, cf. *Conf. ling.* 76 sv. «Ce n'est pas comme en un pays étranger qu'ils y ont séjourné (οὐχ ὡς ἐπὶ ξένης παρῳκησαν)... S'ils n'étaient venus que pour un court séjour (παρεπιδημήσαντες), ils se seraient de nouveau retirés, tandis qu'en s'établissant solidement, ils se mirent en devoir de rester définitivement sur place». Pour la théologie, cf. C. SPICQ, *L'Epître aux Hébreux*, Paris, 1952, I, pp. 83, 123, 269 sv.

[5] *I Petr.* II, 11; cf. J. B. SOUČEK, *Pilgrims and Sojourners*, dans *Communio Viatorum*, Prague, 1958, pp. 3–17; H. v. CAMPENHAUSEN, *S'expatrier «à cause de la foi»*, dans *Vie Spirituelle*, 459; 1959, pp. 162–181; J. F. FONTECHA, *La Vida cristiana como peregrinación según la Ep. a los Hebreos*, dans *Studium Legionense*, León, 1961, II,

Il ne s'agit pas d'une métaphore quelconque, mais d'une désignation adéquate de la condition surnaturelle des chrétiens (ὡς = en tant que). Pour eux, la vie est une pérégrination (*Gen.* XLVII, 9; *II Cor.* V, 6–8); ils ne font que «passer» sur cette terre, et avoir cette psychologie d'un voyageur qui n'adopte ni les pensées ni les coutumes ni les mœurs du pays qu'ils traverse [1]; il a une autre «table des valeurs» que celle des indigènes qu'il côtoie: Les citoyens du ciel se garderont de tout ce qui pourrait ternir leur sainteté (*I Petr.* I, 13–15).

---

pp. 251–306; M. ADINOLFI, *Temi dell'Esodo nella I Pt*, dans *Studiibiblici Franciscani*, Jérusalem, 1966, pp. 299–317; IDEM, *Stato civile dei cristiani «forestieri e pellegrini» (I Petr. II, 11)*, dans *Antonianum* 1967, pp. 420–434; C. SPICQ, *Vie chrétienne et Pérégrination*, Paris, 1972.

[1] Cicéron définissait l'attitude de l'étranger vis-à-vis du pays où il réside: rester indifférent et sans curiosité vis-à-vis de ce qui s'y passe (*De Off.* I, 34, 125).

παρουσία

De même que le verbe πάρειμι a les deux sens d' «être présent» et «devenir présent (arriver)», le substantif *parousia* signifie tantôt: présence des personnes [1] ou des choses [2], tantôt: arrivée, venue, visite [3]. A l'époque hellénistique, il désigne (outre les emplois communs) soit une manifestation divine [4] – et il est alors très proche d'ἐπιφάνεια (*I Tim.* VI, 14; *Tit.*

---

[1] *Judith*, X, 18: «le bruit de la présence de Judith s'était répandu dans les tentes»; *II Mac.* XV, 21: «Macchabée considérant la présence de ces foules»; *I Cor.* XVI, 17: «Je me réjouis de la présence de Stéphanas, de Fortunatus, et d'Achaïcus»; *II Cor.* X, 10; *Philip.* II, 12, opposition ἐν τῇ παρουσίᾳ-ἐν τῇ ἀπουσίᾳ. Cf. *P. Oxy.* 903, 15: καὶ ὤμοσεν ἐπὶ παρουσίᾳ τῶν ἐπισκόπων; 3112, 4: «La présence de Pasion est nécessaire»; *P. Apol. Anô*, 46, 5; 60, 5; *B.G.U.* 1643, 17; *P. Hermop.* 45, 2; *P. Michig.* 322, 31, 42 (de 46 de notre ère); *P. Gen.* 68, 11, conclusion de contrat ἐπὶ παρουσίᾳ Διδύμου καὶ Παύλῳ πρεσβυτέρου τῆς αὐτῆς κώμης; *P. Michig.* 427, 31: «sans requérir la présence des contractants»; *P. Oxy.* 2134, 26; *P. Ross.-Georg.* V, 28, 4; *P. Rainer*, 19, 7–8; *P. Flor.* 332, 5, μὴ ἐκδεχόμενόν σου τὴν παρουσίαν; *Sammelbuch*, 10311, 3: ἔσχομεν ὑπὲρ παρουσίας κριθῆς (15 ap. J.-C.; cf. 9905, 12; 10200, 26); *Archiv. Petaus*, 46, 3; 47, 3. Cf. Néron ordonnant aux Grecs de se réunir, litt. d'être présents à Corinthe le 28 nov. 67, παρῖναι ἰς Κόρινθον (DITTENBERGER, *Syl.* 814, 5).

[2] Cf. B. RIGAUX, *Saint Paul. Les Epîtres aux Thessaloniciens*, Paris-Gembloux, 1956, pp. 197 sv. A. OEPKE, *παρουσία*, dans *TWNT*, V, pp. 857 sv.

[3] *II Mac.* VIII, 12: l'approche de l'armée; *II Cor.* VII, 6–7: «Dieu nous a réconfortés par la venue de Tite»; *Philip.* I, 26, le retour de Paul; FL. JOSÈPHE, *Vie*, 90: «ayant dépêché un courrier pour faire savoir aux gens de Tibériade que j'arrivais»; *Guerre*, IV, 345: «les Iduméens commençaient à regretter d'être venus»; *P. Fuad*, 87, 35: «J'ai gardé le messager ici à mon service jusqu'à l'arrivée du noble comte»; *P. Lond.* 1913, 8, 12; *P. Petaus*, 47, 3. Nombreuses références papyrologiques dans N. LEWIS, *Inventory of Compulsory Services in Ptolemaic and Roman Egypt*, New Haven-Toronto, 1968–1975, *in h. v. P. Oxy.* 486, 15: mon adversaire est absent, ma présence est requise; 1668, 25: nous attendons ta venue; DITTENBERGER, *Syl.* 730, 15; JAMBLIQUE, *Mystères d'Egypte*, II, 8: la venue des anges; DIODORE DE SICILE, XVII, 8, 14; 9, 1; 10, 4; 48, 2; 53, 1; 77, 2 etc.

[4] Inscriptions d'Epidaure: «τάν τε παρουσίαν τὰν αὐτοῦ παρενεφάνιζε ὁ Ἀσκλαπιός. Asclépios manifesta sa parousie» (III[e] s. av. J.-C.; DITTENBERGER, *Syl.* 1169, 34). DIODORE DE SICILE, IV, 3, 3 mentionne la parousie triennale de Dionysos dans les cultes des mystères thébains; AELIUS ARISTIDE, *Orac.* II, 30–32, la parousie d'Asclépios Soter. Selon *Corp. hermet.* I, 22; 26 *A*, les âmes divinisées ont leur parousie, comme les nouveaux dieux dans leur sphère divine.

II, 13; *II Tim.* IV, 1, 8), de φανέρωσις, voire même d'ἀποκάλυψις [1] –, soit la visite solennelle d'un souverain, sa «joyeuse entrée» dans une cité [2], qui l'honorait comme un dieu (DITTENBERGER, *Syl.* 814, 36: «les dieux toujours présents à ses côtés pour le protéger et le conserver»). Recevant Démétrios Polyorcète, les Athéniens le rapprochent par homophonie de Déméter et chantent: «Comme les dieux les plus grands et les mieux aimés, ils se présentent maintenant à notre cité (τῇ πόλει πάρεισιν); car voici que l'occasion propice nous a amenés ensemble Déméter et Démétrios» [3]. Le temps de séjour du prince est considéré comme des «jours sacrés»: ἱερᾷ ἡμέρᾳ τῆς ἐπιδημίας τοῦ Αὐτοκράτορος Τραιανοῦ Ἀδριανοῦ καίσαρος (*Inscriptions de Didymes*, 254, 10; cf. *P. Tebt.* 116, 57: ἐν τοῖς [χρόνοις] βασιλέως παρουσίας) et marquant parfois le début d'une nouvelle ère. Une inscription de Tégée est datée de «l'an 69 de la première parousie du dieu Hadrien en Grèce» (dans *Bulletin de Correspondance hellén.* XXV, 1901, p. 275). Dès le III[e] siècle avant notre ère, on connaît la parousie d'un Ptolémée (*P. Petr.* II, 39, *e* 18), puis de Ptolémée Philométor et de Cléopâtre (*UPZ*, 42, 18; cf. 109, 12), de Ptolémée II Soter (*P. Tebt.* 48, 13), de Ptolémée Philopator (*III Mac.* III, 17), de Germanicus (*Sammelbuch*, 3924, 3–4 = U. WILCKEN, *Chrestomathie*, n. 413), celles d'Hadrien [4].

C'est en fonction de ces usages, que le N. T. a désigné par «Parousie» la venue glorieuse du Seigneur Jésus à la fin des temps, son dernier Avènement [5]. Ce retour du Christ doit être en quelque sorte étoffé par la somptuo-

---

[1] Cf. C. SPICQ, *Agapè* III, Paris, 1959, pp. 15–44.

[2] A. DEISSMANN, *Licht vom Osten*[4], Tübingen, 1923, pp. 314–320; L. CERFAUX, J. TONDRIAU, *Le Culte des Souverains dans la Civilisation gréco-romaine*, Paris-Tournai, 1957, pp. 422, 448.

[3] DOURIS DE SAMOS (*Histoires*, 22, d'après ATHÉNÉE, VI, 62–63; cf. V. EHRENBERG, *Athenischer Hymnus auf Demetrios Poliorketes* [*Antike*, VII, 1931, pp. 279–297]; L. CERFAUX, J. TONDRIAU, *op. c.*, p. 182); cf. JAMBLIQUE, *op. c.* III, 11: «la présence du dieu qui resplendit d'en haut»; V, 21; FL. JOSÈPHE, *Ant.* III, 80, 203: la tempête du Sinaï signifie la présence de Dieu; IX, 55; Hymnes à Isis, intervenant pour secourir, cf. *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 548, 34; 550, 28. Sur la présence secourable des divinités, cf. L. ROBERT, *Hellenica*, XIII, pp. 129–131.

[4] *Sammelbuch*, 9617; cf. B. A. VAN GRONINGEN, *Preparatives to Hadrian's Visit to Egypt*, dans *Studi in onore di Calderini*, Milan, 1956, II, pp. 253–256; U. WILCKEN, *Chrestomathie*, n. 412.

[5] *Mt.* XXIV, 23, 27; *I Thess.* II, 19; III, 13; IV, 15; V, 23; *II Thess.* II, 1, 8–9; *I Cor.* XV, 23; *Jac.* V, 7–8; *II Petr.* I, 16; III, 4, 12; *I Jo.* II, 28; cf. J. DUPONT, *L'union avec le Christ suivant saint Paul*, Bruges-Louvain, 1952, pp. 49 sv. A. L. MOORE, *The Parousia in the New Testament*, Leiden, 1966; K. H. SCHELKLE, *Theologie des Neuen Testaments*, Düsseldorf, 1974, pp. 61–78; A. FEUILLET, *Parousie*, dans *DBS*, VI, 1331–1419.

sité et la magnificence qui caractérisaient les «visites» royales et impériales. C'étaient de grandes fêtes, des panégyries, comportant des adresses louangeuses, des présents, des jeux, des sacrifices, des dédicaces; on érigeait des statues et des constructions, on frappait des monnaies et des médailles, on accordait des remises de peines [1], on attribuait des couronnes d'or (DITTENBERGER, *Or.* 332, 26–39), on multipliait les honneurs. Gloire et joie du peuple répondaient à la présence active et bienfaisante du prince [2]. Infimes suggestions de la venue du Pantocrator, mais qui ont permis de la dénommer «parousie».

---

[1] Cf. *Sammelbuch*, 9316; L. KOENEN, *Eine ptolemäische Königsurkunde*, Wiesbaden, 1957.

[2] Les documents attestent aussi que ces festivités coûtaient fort cher. Tel l'édit de Germanicus en l'an 19: «Ayant appris qu'en vue de mon arrivée (εἰς τὴν ἐμὴν παρουσίαν), il a été procédé à des réquisitions de bateaux et d'animaux, et que des habitations on été occupées par la force pour notre logement, et que des particuliers ont été molestés...» (A. S. HUNT, C. C. EDGAR, *Select Papyri*, Londres, 1934, II, n. 211); cf. λόγος παρουσίας τῆς βασιλίσσης εἰς τράπεζα (*sic*) τῆς πόλεως (U. WILCKEN, *Griechische Ostraka*, Leipzig-Berlin, 1899, II, n. 1481); DITTENBERGER, *Or.* 139, 9 (= *Sammelbuch*, 8396 = A. BERNAND, *Les Inscriptions grecques de Philae*, Paris, 1969, n. 19); *Syl.* 495, 85; *P. Tebt.* 33; 48, 9: καὶ προσεδρευόντων διά τε νυκτὸς καὶ ἡμέρας μέχρι τοῦ τὸ προκείμενον ἐκπληρῶσαι καὶ τὴν ἐπιγεγραμμένην πρὸς τὴν τοῦ βασιλέως παρουσίαν ἀγοράν; *P. Oxy.* 1764; *Ostr. Tait*, 254, 972, 1504, 1540; *Sammelbuch*, 6276; 6724; 6992.

πειθαρχέω

Construit normalement avec le datif, mais parfois avec le génitif dans le grec hellénistique [1], ce verbe est ordinairement traduit par «obéir», et il est bien vrai qu'il désigne souvent dans la littérature, les papyrus et les inscriptions une obéissance stricte: celle des souverains à Dieu [2], du serviteur à son maître [3], des princes à leur père (Fl. Josèphe, *Guerre*, I, 454: τῷ πατρὶ πάντα πειθαρχεῖν), des femmes à leur mari [4], des particuliers ou des fonctionnaires à leur supérieur [5], des peuples à leur vainqueur [6].

---

[1] Cf. E. Nachmanson, *Die Konstruktionen von πειθαρχεῖν in der κοινή*, dans *Eranos*, 1910, pp. 201–203.

[2] *Dan.* VII, 27: «Toutes les dominations lui seront soumises et lui obéiront, ὑποταγήσονται καὶ πειθαρχήσουσιν αὐτῷ» selon les Septante; mais Théodotion: δουλεύσουσιν καὶ ὑπακούσονται.

[3] *Sir.* XXXIII, 29; cf. Ménandre, *Dyscol.* 370: «ἕτοιμος πάντα πειθαρχεῖν, je suis prêt à obéir sur tous les points».

[4] Dans les contrats de mariage: δεῖ πειθαρχεῖν γαμετὴν γυναῖκα ἀνδρός (*P. Oxy.* 265, 13, I^er^ s. de notre ère); «Apollonia demeurant avec Philiscos lui obéira comme une femme à son mari» (*P. Tebt.* 104, 14; I^er^ s. av. J.-C.); πειθαρχοῦσα αὐτῷ ὡς προσήκει (*P. Tebt.* 974, 2; II^e^ s. av. J.-C. Philon, *Opif.* 167). Chez ce dernier, le verbe πειθ. se dit parfois de l'obéissance proprement dite, des bœufs à l'égard du bouvier (*Somn.* II, 152; *Vit. Mos.* II, 61), des membres du corps (*Spec. leg.* III, 177), de l'homme aux lois de la nature (*Spec. leg.* I, 306), aux commandements de la Loi (*ibid.* I, 153; III, 38; IV, 150; *Virt.* 94), aux rois et aux dirigeants (*Abr.* 226; *Spec. leg.* II, 234; III, 163; *Leg. G.* 69), aux ordres paternels (*Ebr.* 35; *Jos.* 12), à Dieu (*Fuga*, 99; *Virt.* 63). Mais il s'agit moins d'obéissance contraignante que de soumission volontaire, d'acceptation et de docilité: «écouter est le terme le plus exact pour acquiescer, être docile» (*Congr. er.* 68), tel Agrippa se conformant au conseil de son maître (*In Flac.* 26; cf. *Omn. prob.* 54) ou les grands qui se soumettent volontairement aux conventions (*Mut. nom.* 104). En ce sens, on doit «obéir docilement aux prescriptions du bon sens raisonnable et de l'éducation (*ibid.* 206), aux commandements de la raison (*Vit. Mos.* I, 26; *Omn. prob.* 47) et surtout acquiescer aux exigences de la vertu (*Ebr.* 16; *Congr. er.* 2, 63, 64, 176; *Spec. leg.* IV, 95–96; *Vit. Mos.* I, 329). Etre docilement obéissant s'oppose à être rétif (*Mut. nom.* 115).

[5] Philon, *Vit. Mos.* I, 164, 329. Athènes, au III^e^ s. avant notre ère, honore les taxiarques qui «n'ont cessé dans toutes les circonstances d'obéir aux ordres des stratèges conformément aux lois» (*Suppl. Ep. Gr.* XIV, 17); un siècle plus tard, le règlement de la Fondation d'Eumène II de Pergame prévoit: «quand les chefs auront désigné les gens en âge de courir, si l'un d'eux ne veut pas obéir alors qu'il en a la force, qu'il soit

Mais d'une part, il y a bien des nuances dans ces différentes soumissions; d'autre part le verbe propre de l'obéissance dans le N. T. est ὑπακούω, et il faut maintenir dans πειθαρχέω, qui n'est pas absolument synonyme, sa nuance propre. Lorsque, durant la tempête, saint Paul dit: «Il fallait, m'ayant écouté (πειθαρχήσαντάς μοι), ne pas partir de Crète» (*Act.* XXVII, 21), il ne se réfère pas à une soumission stricte, mais à un consentement volontaire. De même, lorsque Dieu donne l'Esprit-Saint τοῖς πειθαρχοῦσιν αὐτῷ (*Act.* V, 32), il s'agit moins des chrétiens qui demeurent impeccablement fidèles, que de ceux qui accueillent sa Parole, se soumettent de bon cœur à sa volonté et à ses inspirations, se conforment à ses dispositions providentielles. Cette signification de πειθαρχεῖν: se laisser persuader, se conformer de plein gré à une règle, est bien attestée dans les textes littéraires et les inscriptions: «Il est nécessaire pour qui apprend d'être docile aux ordres de la vertu, τοῖς παραγγέλμασιν ἀρετῆς πειθαρχεῖν» (PHILON, *Congr. er.* 63); πειθαρχεῖν δὲ πάντως τοῖς ὑπὲρ τοῦ κοινῇ συμφέροντος ἐπιτατ-τομένοις (*Inscriptions de Magnésie*, 114, 8; cf. DITTENBERGER, *Syl.* 22, 7).

Ce consentement ou cette volonté de s'insérer dans un ordre donné, d'adopter les exigences d'une institution, donne la nuance du fameux principe de saint Pierre: πειθαρχεῖν δεῖ θεῷ μᾶλλον ἢ ἀνθρώποις (*Act.* V, 29), que l'on traduit d'ordinaire: «Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes» (cf. FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 293: «quoi de plus juste que d'obéir aux lois, πειθαρχεῖν τοῖς νόμοις»; MARC-AURÈLE, V, 9: Tu te soumets à la raison). Mais Pierre et Jean avaient dit (*Act.* IV, 19): «s'il est juste devant Dieu de vous écouter (ἀκούειν) plutôt que Dieu, jugez-en». Il s'agit donc moins d'obéir matériellement que de reconnaître telle autorité, de se soumettre lucidement et de plein gré à telle ou telle hiérarchie.

Il semble que dans *Tit.* III, 1, πειθαρχεῖν garde son sens d'obéissance concrète et stricte: «Rappelle-leur qu'ils doivent être soumis aux pouvoirs établis, aux autorités, obéir, être prêts à toute œuvre bonne», mais l'union ὑποτάσσεσθαι-πειθαρχεῖν enrichit ce dernier verbe de la valeur du premier: les chrétiens, en se soumettant aux autorités, se rangent à leur place subal-

---

passible d'une amende» (*Fouilles de Delphes*, III, 3; 238, 17); à la même époque, un règlement des fonctions et des charges des astynomes de Pergame: «si même ainsi les particuliers n'obéissent pas, les astynomes mettront les travaux en adjudication» (DITTENBERGER, *Or.* 483, 70 = *Suppl. Ep. Gr.* XIII, 521, 82); *P. Panop.* I, 211: π. τοῖς κελευσθῖσι; *P. Oxy.* 2476, 12: οἱ ἀγωνοθέται πιθαρχήσουσιν (III[e] s. de notre ère).

[6] POLYBE, III, 4, 3: «Tous reconnaissent la nécessité d'obéir désormais aux Romains et de se soumettre à leurs volontés, Ῥωμαίων ἀκούειν καὶ τούτοις πειθαρχεῖν ὑπὲρ τῶν παραγγελλομένων».

terne, consentent à un ordre social et politique, observent les normes d'une institution publique. Leur obéissance n'est pas seulement une fidélité aux lois, mais un respect et une sorte de loyauté vis-à-vis d'un pouvoir dont ils sont persuadés de la légitimité à leur égard [1]. En ce sens, le sage s'adressera à la Nature «dans un sentiment de soumission (πειθαρχῶν) et de bienveillance envers elle» (MARC-AURÈLE, X, 14).

---

[1] Cf. le roi Antiochos III: «S'il demande à quelqu'un (παρακαλῇ) quelque action concernant son office, que l'assistent et ceux qui appartiennent aux sanctuaires et les autres qui lui doivent obéissance (καὶ τοὺς ἄλλους οὓς καθήκει πειθάρκειν αὐτοῦ). Certifie que nous recommandons de se conformer (ὑπακούειν) à tout ce qu'il prescrira ou réglera» (*Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, 992, 38).

περιαιρέω

Fréquent dans les Septante, où il traduit le plus souvent l'*hiphil* de סוּר «ôter, quitter», ce verbe signifie littéralement «enlever autour», c'est-à-dire retirer quelque chose que l'on porte, notamment un vêtement [1] ou un voile (*Gen.* XXXVIII, 19), tel Moïse lorsqu'il parlait avec Dieu [2]. De là, le sens de «détacher», par exemple les ancres d'un navire [3], et finalement «enlever» signifie «écarter, faire disparaître» [4], comme s'estompe progressivement jusqu'à s'évanouir totalement (imparfait passif περιῃρεῖτο) tout espoir de salut au cours de la tempête (*Act.* XXVII, 20).

L'unique emploi théologique de περιαιρέω dans le N. T. est celui d'*Hébr.* X, 11, où les prêtres de l'ancienne Alliance s'emploient activement à offrir quotidiennement des sacrifices, mais ceux-ci «ne peuvent jamais enlever

---

[1] *Gen.* XXXVIII, 14; *Deut.* XXI, 13; *Judith*, X, 3; *Jon.* III, 6; *UPZ*, 122, 13 (avec violence = dépouiller, arracher). On enlève un anneau de son doigt (*Gen.* XLI, 42; *Esth.* III, 10; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIX, 185), une parure ou des bijoux (*Ex.* XXXII, 2–3, 24; XXXIII, 6); *Ps. Salom.* II, 22, un manteau (PHILON, *Somn.* I, 100); la femme «la tête nue, dépouillée du symbole de la pudeur» (*Spec. leg.* III, 56); Moïse «se dépouillait de son corps qui l'enveloppait à la manière d'une coquille» (*Virt.* 76; cf. 111; tailler des ongles); «quand le reste a été supprimé» (*Praem.* 172).

[2] *Ex.* XXXIV, 34; texte exploité par *II Cor.* III, 16; cf. J. GOETTSBERGER, *Die Hülle des Moses nach Ex. XXXIV und II. Kor. III*, dans *Biblische Zeitschrift*, 1924, pp. 1–17.

[3] *Act.* XXVII, 40 (cf. R. RICARD, *Les Navigations de saint Paul. La tempête de quatorze jours en Méditerranée*, dans *Etudes*, 1927, pp. 458 sv.); cf. «retrancher»: «Cyrus supprima le tir à l'arc des exercices militaires» (XÉNOPHON, *Cyr.* II, 1, 21); dans les sacrifices pacifiques on sépare la graisse, le lobe du foie avec les rognons (*Lév.* III, 4, 9–10, 15; IV, 8–9, 31, 35; VII, 4). Sur les listes administratives, financières ou juridiques, on raye les noms des défunts (*P. Tebt.* 300, 11; *Stud. Pal.* XX, 36, 8), ou des anciens propriétaires (*P. Osl.* 105, 8; *Sammelbuch*, 6800, 7; 7360, 11; 10249, 12, de 59 ap. J.-C.), on biffe un chiffre (*P. Zén. Cair.* 59147, 3).

[4] Ecarter les dieux étrangers ou les nécromans, c'est les retirer d'Israël (*Jos.* XXIV, 14, 23; *I Sam.* VII, 3, 4; XXVIII, 3; *II Chr.* XXXII, 12; XXXIII, 15; XXXIV, 33; *Jér.* IV, 1); cf. *Prov.* XXVII, 22: «la sottise ne le quitterait pas»; *Bar.* IV, 34: «Je lui ôterai la joie de sa nombreuse population»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 179: «Crassus emporta deux mille talents d'or» du Temple de Jérusalem; *Ant.* XX, 212: Hérode Agrippa dépouille la Terre sainte de ses richesses artistiques pour embellir Beyrouth. Cf. *P. Zén. Cair.* 59659, 7: des voleurs ont enlevé deux ânes appartenant à Zénon.

les péchés». Le verbe, synonyme de ἀφαιρέω (x, 4), exprime d'abord l'idée de «retirer» quelque chose que l'on possède en soi [1], et dont l'extraction est supposée difficile (cf. THUCYDIDE, I, 108, 3: raser des fortifications). Il ne s'agit pas de détourner ou d'un dessaisissement quelconque, mais d'une suppression complète. Cette nuance d'abolition est bien attestée: le mari abroge, brise ou casse les vœux que sa femme a pu faire (*Nomb.* XXX, 13, 14, 16; *hiphil* de פָּרַר); la royauté de la maison de Saül est abolie [2]; une contestation réglée est dite supprimée (*P. Goth.* 13, 11); les stratèges retirent aux collecteurs d'impôt tout prétexte ou occasion d'extorsion (*P. Panop.* II, 237; cf. *P. Lugd. Bat.* I, 21, 23). Au plan religieux, Dieu enlève totalement les fautes (*I Chr.* XXI, 8), retire les injustices (*Soph.* III, 15), écarte les infirmités (*Deut.* VII, 15) et la mort [3]. Mais le péché est si profondément incrusté dans l'homme, que l'économie vétéro-testamentaire était impuissante à l'arracher [4]. Seul le sacrifice de Jésus-Christ a réalisé cette ablation.

---

[1] Eli dit à Anne: «Dégorge-toi de ton vin» (*I Sam.* I, 14); cf. *Ps.* CXIX, 43: «N'arrache pas de ma bouche la parole de vérité» (*hiphil* de נצל); cf. *Ex.* VIII, 4, 7: «Eloigne les grenouilles de moi et de mon peuple».

[2] *II Sam.* III, 10 (*hiphil* de עבר); *Zach.* X, 11; cf. *II Mac.* IV, 38.

[3] *Ex.* X, 17; cf. *Nomb.* XVII, 20 (*hiphil* de שׁכך, faire cesser); *Ps.* CXIX, 22: «roule loin de moi l'opprobre et le mépris» (גלל); *Jér.* IV, 4: «Faites disparaître la sclérose de votre cœur»; *Prov.* IV, 24; PHILON: écarter, retrancher la faute ou l'impureté (*Plant.* 99, 103, 109; *Lois allég.* II, 63; III, 21, 127; MARC-AURÈLE, XII, 2, 2: «Si tu t'accoutumes à faire de même, tu te délivreras de ces mille choses qui te tracassent».

[4] A propos d'un moine intrigant du VI^e siècle: «Je prie votre paternelle Sainteté... qu'elle doit employer son zèle à arracher l'impie de nos monastères» (*P. Fuad*, 86, 18); *Testament Job*, XLIII, 4: «Enlevés sont nos péchés, ensevelie notre iniquité».

περικάθαρμα, περίψημα

I Cor. IV, 13: «ὡς περικαθάρματα τοῦ κόσμου ἐγενήθημεν, πάντψν περίψημα ἕως ἄρτι, nous sommes devenus comme les ordures du monde, le rebut de tous jusqu'à présent». Ces deux termes, très vulgaires et de sens voisin (cf. Hésychius, περίψημα·περικατάμαγμα), se disent du rinçage et du raclage de la vaisselle sale, ce qui est rejeté après lavage ou purification [1], donc de toute espèce de saleté et d'ordure [2], et finalement termes de mépris et basse injure à l'égard des hommes [3]. Nul doute que cette nuance d'abjection soit à retenir dans *I Cor.* IV, 13. Il est même probable que l'Apôtre s'est fait traiter d'«ordure» par la populace, au cours de quelque émeute à Ephèse, à Corinthe ou ailleurs.

Dans *Prov.* XXI, 18 (περικάθαρμα = *kôphèr*) et *Tob.* V, 19 (περίψημα), nos deux substantifs ont le sens de rançon [4], et le second a une acception reli-

---

[1] AMMONIUS, p. 143: καθάρματα τὰ μετὰ τὸ καθαρθῆναι ἀπορριπτούμενα; cf. MOULTON-MILLIGAN, *in h. v.* περικάθαρμα (intensif de κάθαρμα; cf. HAUCK, *in h. v.* dans *TWNT*, III, p. 434).

[2] POLLUX, *Onom.* V, 163: τῶν ἐν ταῖς τριόδοις καθαρμάτων ἐκβλητότερος, κοπρίων ἐκβλητότερος; synonymes: βδέλυγμα, σκύβαλα, κοπρός-κοπρία (cf. L. ROBERT, *Hellenica* I, pp. 73–74; *Documents de l'Asie Mineure méridionale*, Genève-Paris, 1966, pp. 72–73).

[3] DÉMOSTHÈNE, *C. Midias*, 103: «L'ignoble Euctémon, cette ordure»; *Couronne*, 128: «Qu'as-tu fait, ordure, avec la vertu, toi et les tiens»; ARISTOPHANE, *Ploutos*, 454; APOLLONIUS LE GRAMMAIRIEN: «Callimaque, l'ordure (τὸ κάθαρμα), le mauvais drôle, la tête de bois» (*Anth. Palat.* XI, 275); PHILON, *Vit. Mos.* I, 30; *Virt.* 174: «Il considère les autres comme des rebuts, des riens (καθάρματα, τὸ μηδέν)»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, IV, 241: «Ecume et souillure du pays tout entier, ces misérables... ont envahi la Ville sainte»; EPICTÈTE, III, 22, 78: «Priam a engendré cinquante vauriens (περικαθάρματα)»; LUCIEN, *Hermotime*, 81, ἀνδράποδα καὶ καθάρματα (cf. H. D. BETZ, *Lukian von Samosata und das Neue Testament*, Berlin, 1961, p. 67; nombreuses références dans Wettstein). Mais περίψημα est aussi utilisé comme formule d'indignité et d'humilité, telle l'épitaphe de Carthage, où une veuve a fait inscrire à l'égard de son mari: εὐψύχει, Κύριέ μου Μάξιμε, ἐγώ σου περίψημα τῆς καλῆς ψυχῆς (*C.I.L.* VIII, 1, 12924); cf. *Epître de Barnabé*, IV, 9; VI, 5.

[4] Cette acception de περίψημα: prix de la libération pour une faute, est confirmée par Hésychius qui donne pour équivalent ἀντίλυτρα, ἀντίψυχα; par *P. Michig.* 473, 18 (début du IIe s.): «Puisque vous m'avez causé un dommage de 1200 drachmes, comptez-les comme une rançon (une réparation) pour mon fils, ὡς ἔβλαψές με χιλίας διακοσίας δραχμάς, περίψημά μου τοῦ υἱοῦ ἀλέλθωσιν» (= pour que le fils de Tabatheus qui s'est rendu coupable d'un homicide sur la personne de Ménas échappe aux poursuites

gieuse dans Denys d'Alexandrie: les chrétiens «après avoir soigné leurs frères (atteints de la peste) mouraient eux-mêmes, ayant transférés sur eux la mort des autres... s'en allant comme la balayure de leurs frères, ἀπιόντες αὐτῶν περίψημα» (dans EUSÈBE, *Hist. eccl.* VII, 22, 7). L'objet purifiant, en effet, est censé absorber matériellement l'impureté de l'objet purifié (cf. *P. Tebt.* 550: περικαθ[?), et ainsi le nettoie; et puisque saint Paul ajoute un complément à chacun des termes: τοῦ κόσμου... πάντων, on évoque la formule περίψημα ἡμῶν γενοῦ prononcée, à Athènes, selon Photius (*Lexicon*, p. 425, 3) et la *Souda*, sur les criminels jetés à la mer comme victime expiatoire pour détourner une calamité publique [1]. On purifiait la ville (πόλιν καθαίρειν), les 6 et 7 du mois de Thargélion par le rite cathartique des *pharmakoi*, que l'on rapprochera du Bouc émissaire de *Lév.* XXVI, 21–22: deux hommes poussés à travers la ville étaient censés prendre sur eux les impuretés de la cité qu'ils traversaient. Puis, on les chassait hors de la ville comme pour éloigner les souillures dont ils s'étaient chargés. Grâce à ces «hommes-remèdes» [2], le mal est aboli. On ne peut exclure de *I Cor.* IV, 13 cette valeur de sacrifice par lequel le censé-coupable expie et purifie ceux qui l'offrent. On comprendra donc que saint Paul, méprisé et rejeté par les hommes, se sacrifie pour eux (*II Cor.* IV, 10 sv., VI, 9; *Philip.* II, 17), il accepte d'être une victime expiatoire, et ce faisant il assimile sa fonction d'apôtre à celle du Christ crucifié et rédempteur (*Gal.* VI, 17; *Col.* I, 24–25).

---

criminelles; cf. J. MODRZEJEWSKI, *Quelques remarques à propos de l'homicide et la rançon dans le droit d'Egypte romaine*, dans *Iura*, 1957, pp. 93–101). Moins claire est la lettre de Didumaris à Paniskos: ὅτι ἐσώθητε μετὰ τῶν τέκνων ὑμῶν καὶ περίψημα ὑμῶν τὰ παρελ. οτα (*P. Petaus*, 29, 5), que les Editrices traduisent: «Ich habe mich sehr gefreut zur hören, daß ihr mit euren Kindern gerettet seid und die vergangenen Ereignisse euch zum Heil gerieten (?)». Elles adoptent la restitution παρελ. οτα = παρελθόντα et commentent: «Mit περίψημα in der Bedeutung 'Sühnopfer, Sündenbock' ergibt das als Sinn 'Das, was geschehen ist, hat euch rein, frei gemacht'. Faßt man περίψημα als 'verachtenswerten Gegenstand, Diener' usw., könnte man etwa 'ihr seid Herr der Situation' interpretieren. Beides ist nicht recht befriedigend». Cf. περικάθαρμα *P. Oxy.* 2331, 10.

[1] Cf. IGNACE D'ANTIOCHE, *Eph.* VIII, 1: περίψημα ὑμῶν = Je suis votre victime expiatoire, XVIII, 1: «mon esprit est la victime de la Croix».

[2] Ces φαρμακοί sont attestés à Ephèse, dès le VI^e siècle av. J.-C. (HIPPONAX, *frag.* 4 et 37; édit. Bergk; cf. O. MASSON, *Sur un papyrus contenant des Fragments d'Hipponax; P. Oxy. 2176*, dans *R.E.G.* 1949, pp. 302, 311 sv.), à Athènes (les Thargélies), Abdère (OVIDE, *Ibis*, 465–469), Apollonie (DITTENBERGER, *Syl.* 707), Chypre (STRABON, XIV, 8, 3), Marseille (SERVIUS, *Ad Aen.* III, 57; cf. PAULY-WISSOWA, XIV, col. 2143), etc. Cf. L. MOULINIER, *Le pur et l'impur dans la Pensée des Grecs*, Paris, 1952, pp. 95–100; ED. DES PLACES, *La Religion grecque*, Paris, 1969, pp. 92 sv. STÄHLIN, *περίψημα*, dans *TWNT*, VI, 84–92.

περιλείπομαι

Ce passif exprime le résultat d'une soustraction, ce qui reste. Selon *II Mac.* I, 31, de l'eau ayant été versée sur le bois, une fois «le sacrifice consommé, Néhémie ordonna de répandre l'eau restante sur de grandes pierres» [1]; en VIII, 14, il désigne les biens qui restaient aux Israélites après les exactions des grands-prêtres [2]. Il se dit des navires qui réussissent à réchapper (POLYBE, I, 37, 2), de terres qui resteront non cultivées (*UPZ*, 110, 168), de partie restante (*B.G.U.* 1132, 12; de 13 av. J.-C.), d'animaux réservés pour les sacrifices (*P.S.I.* 409, 12).

Mais ce verbe s'applique aussi aux hommes qui survivent (*P. Gies.* 82, 23: πρὸς τὸ ἡμᾶς τοὺς ἔτι περιλειπομένους), «ce qui reste d'Israël et de Juda» (*II Chr.* XXXIV, 21), les vieillards qui auraient contemplé le Temple de Salomon dans sa gloire primitive (*Aggée*, II, 3), les survivants d'un bataillon recueillis par Agésilas (PLUTARQUE, *Agés.* XXII, 8). C'est en ce sens que *I Thess.* IV, 15, 17 oppose les morts, litt. «ceux qui se sont endormis» (τοὺς κοιμηθέντας) et «nous les vivants (encore), les restants, ἡμεῖς οἱ ζῶντες, οἱ περιλειπόμενοι». Le participe présent passif περιλειπόμενοι était courant en cette acception au Ier siècle: «Ceux des prêtres qui survivent (οἱ περιλειπόμενοι τῶν ἱερέων) reconstituent des généalogies, extraites des archives» (FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 35); «Chaque fois qu'un des frères était emmené, ceux qui restaient (οἱ περιλειπόμενοι) disaient: Ne nous déshonore pas, Frère» (*IV Mac.* XIII, 18); au martyre du septième frère, le tyran pensait que la mère «déjà privée de tant de fils... pousserait celui qui restait à obéir et à se sauver» (XII, 6; cf. HÉRODIEN, II, 1, 7).

---

[1] Τὸ περιλειπόμενον ὕδωρ. Ch. Mugler commente περιλείπειν: laisser pour reste, «expression verbale indiquant qu'une opération de soustraction de deux éléments géométriques, lignes, aires ou volumes, admet un reste» (*Dictionnaire historique de la Terminologie géométrique des Grecs*, Paris, 1959, p. 343).

[2] Τὰ περιλελειμμένα. Cf. *P.S.I.* 571, 14: «Il ne me reste rien»; DITTENBERGER, *Syl.* 852, 46: ἔτι πλείστη περιελείπετο ὕλη. – περιλειπῆ dans *Sammelbuch*, 8979, 12 est une fausse lecture; cf. H. C. YOUTIE, *Scriptiunculae*, Amsterdam, 1973, II, pp. 956 sv.

περιπίπτω

Le sens premier: «tomber autour, sur le côté, verser», aussi bien que le second «se heurter» (PLUTARQUE, *Thémistocle*, XV, 4) sont gardés dans *II Mac.* IX, 7 où Antiochus, ayant soudain versé de son char, «tous les membres de son corps, entraînés dans une chute violente (δυσχερεῖ πτώματι περιπεσόντα), furent torturés» [1].

On dit des événements qui nous atteignent qu'ils «tombent sur» nous (EPICTÈTE, III, 2, 1; *Sammelbuch*, 8858, 15; 10654, 6; *C. Ord. Ptol.* 83, 30) ou qu'ils nous frappent (*II Mac.* VI, 13; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XX, 48), et quand on rencontre une personne inopinément, on «tombe sur» elle (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, III, 499; *P. Oxy.* 1639, 20). Le plus souvent, la conjoncture est imprévisible ou inattendue. Pour exprimer ce hasard heureux ou funeste, on précise περιπίπτειν περιπτώματι; la chance de Ruth voulut qu'elle tomba sur une parcelle du champ de Booz (*Ruth*, II, 3), et c'est par hasard que le messager apportant la nouvelle de la mort de Saül se trouvait sur le mont Gelboë (*II Sam.* I, 6; cf. *B.G.U.* 1881, 8). Le caractère conjecturel de la situation, de l'événement, de la rencontre ressort en outre de l'emploi prédominant du verbe avec ἐάν (*Testament Dan*, IV, 5; *P. Mert.* 43, 5), εἰ (*P.S.I.* 1265, 11; *P. Tebt.* 704, 20), μήποτε (*UPZ*, 108, 34; 144, 33); cf. MÉNANDRE, *Dyscol.* 244: «S'il lui arrive une aventure, à elle, l'opprobre m'atteint aussi».

Tous ces exemples supposent l'arrivée d'un événement fâcheux, d'une situation douloureuse: être tout de suite frappé d'un châtiment (*II Mac.* VI, 13; cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* XX, 48), atteint par la misère et la nécessité (*P.S.I.* 767, 42; *Sammelbuch*, 9401, 7), les dangers (FL. JOSÈPHE, *Vie*, 83), la captivité et la servitude (*Ant.* VIII, 229; *Testament Joseph*, X, 3), serpents et scorpions (PHILON, *Lois allég.* II, 84, 86), un naufrage (*Testament Abraham*, A, 19), toutes sortes de malheurs (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VII, 219) et de maux (*II Mac.* X, 4; MARC-AURÈLE, II, 11; DITTENBERGER, *Syl.* 495, 58), notamment la maladie [2], tout «ce que l'on cherche à éviter»

---

[1] DIODORE DE SICILE, XVII, 12, 5: «Les cavaliers thébains s'abattaient sur leurs propres armes».

[2] *II Mac.* IX, 21; FL. JOSÈPHE, *Ant.* X, 25; *C. Ap.* I, 305, 313. περιπίπτειν fait partie de la langue médicale, cf. Hippocrate, Dioscoride, Galien (dans W. K. HOBART, *The*

(EPICTÈTE, III, 2, 1; cf. PHILON, *Spec. leg.* I, 224). C'est en gardant ces nuances à l'esprit qu'on lira la malheureuse aventure de l'homme qui, descendant de Jérusalem à Jéricho «tomba soudain aux mains des brigands, λῃσταῖς περιέπεσεν»[1]. Cf. le pythagoricien Hipparque: ἢ λῃσταῖς διὰ τοῦτο μέλλοντες περιπίπτειν ἢ τυράννῳ (dans STOBÉE, *Flor.* CVIII, 81; t. IV, p. 982; cf. DIOGÈNE LAERCE, IV, 50: πλέων... λῃσταῖς περιέπεσε; ARTÉMIDORE, *Oneir.* III, 65). Dans un contexte aussi catastrophique, le navire amenant Paul à Rome s'échoue à l'île de Malte où il a heurté «un lieu entre deux mers»[2].

Jac. I, 2, emploie le verbe au figuré et péjoratif, comme *Prov.* XI, 5 (περιπίπτει ἀδικίᾳ), *P. Tebt.* 278, 32: θυμοῦ περιπεσῖτε (début du Ier s.) et Philon (*Deus immut.* 73), à propos des diverses tentations auxquelles les chrétiens peuvent être en butte, ὅταν πειρασμοῖς περιπέσητε ποικίλοις. Il n'y a pas de raison de limiter ces tentations à des épreuves survenant du dehors, mais le choix de ce verbe – de préférence à εἰσφέρω (*Mt.* VI, 19), εἰσέρχομαι (XXVI, 41; *Mc.* XIV, 38; *Lc.* XXII, 40, 46), λαμβάνω (*I Cor.* X, 13), ἐμπίπτω (*I Tim.* VI, 9), ὑπομένω (*Jac.* I, 12) – met l'accent sur leur caractère

---

Medical Language of St. Luke, Dublin-Londres, 1882, pp. 129 sv.). Au cours d'une guerre civile à Gortyne au IIIe s. avant J.-C., le médecin Hermias de Cos a sauvé «un bon nombre de citoyens atteints à la suite de leurs blessures, par des maux qui n'étaient pas des maladies bénignes» (Décret de Cnossos; DITTENBERGER, *Syl.* 528, 10). Au IVe s. de notre ère, le médecin public Aurelios Eulogios, ayant examiné le corps de l'irénarque de Teis, envoie son certificat médical au logiste de l'Oxyrhynchite: «corps inanimé, sans trace de blessure ni de contusion, ayant succombé à une maladie aiguë, ὀξείῳ νοσήματι περιπεσῶν» (*P. Rein.* 92,12).

[1] *Lc.* X, 30; cf. F. FIELD, *Otium Norvicense* III, Oxford, 1881, p. 42.

[2] *Act.* XXVII, 41, περιπεσόντες δὲ εἰς τόπον διθάλασσον (la Vulgate transcrit, *in locum dithalassum*). Il est impossible d'identifier sûrement ce *topos*. διθάλασσος (*bimaris*, Horace) était une désignation de Corinthe bâtie sur l'isthme qui sépare la mer Egée et la mer Ionienne; ses deux ports (Cenchrées et Léchaion) s'ouvraient respectivement aux «deux mers». Strabon explique que «le Pont-Euxin est une sorte de double mer» où deux promontoires (à l'est et à l'ouest) rétrécissent le chenal intermédiaire et forment deux grands bassins (II, 5, 22); il juge qu'«il n'est pas vraisemblable que l'océan atlantique soit partagé en deux mers (διθάλαττον), avec comme séparation des isthmes aussi étroits qui empêcheraient le tour complet» (I, 1, 8). A Malte, on a pensé à un chenal séparant Malte et l'île de Salmonetta, ou à une langue de terre, un promontoire battu des deux côtés par les flots. Plus vraisemblablement, il s'agit d'un banc de sable, un haut-fond sur lequel les eaux se brisent. On cite DION CHRYSOSTOME, *Or.* V, 9: La Syrte est célèbre à cause de ses hauts-fonds (βραχέα καὶ διθάλασσα) et de ses longs bancs de sable (καὶ ταινίαι μακραί); cf. J. RENIÉ, *Actes des Apôtres*, Paris, 1949, p. 344; E. HAENCHEN, *Die Apostelgeschichte*[10], Göttingen, 1956, pp. 637 sv.

inopiné; elles adviennent d'une façon inattendue [1]; c'est une rencontre brusque et l'on s'y heurte comme à un obstacle; d'autre part, cette rencontre est contristante et fâcheuse; elle a tendance à modifier la psychologie sereine du chrétien désorienté par cette «mise à l'épreuve» de sa fidélité; cf. *I Petr.* I, 6: λυπηθέντες ἐν ποικίλοις πειρασμοῖς. Voilà pourquoi saint Jacques exhorte au contraire à l'envisager «comme une joie parfaite», car elle est l'occasion d'un bien meilleur.

---

[1] Cf. Fl. Josèphe, *Ant.* IV, 293: καὶ μὴ τότε ἃ δεῖ ποιεῖν ἐπιζητοῦντες ἀπαρασκεύαστοι τοῖς καιροῖς περιπέσητε.

περιποιέομαι, περιποίησις

Au moyen, le verbe περιποιέω a le sens de: préserver, se réserver, conserver pour soi. «Celui qui chercherait à sauvegarder sa vie (τὴν ψυχὴν αὐτοῦ περιποιήσασθαι) la perdrait (ἀπολέσει αὐτήν), et celui qui la perdra la conservera (ζωογονήσει αὐτήν)» (*Lc.* XVII, 33). Cette acception de conserver la vie est constante, aussi bien dans la langue profane [1] que dans les Septante [2], où il s'oppose plusieurs fois à ἀποθανεῖν (*Ez.* XIII, 19; cf. *Ps.* LXXIX, 11) et à ἀπολλύειν: «le profit qu'ils avaient acquis est perdu» (*Jér.* XXXI, 36; cf. *Prov.* VI, 32; *Hébr.* X, 39).

L'acception d' «acquérir pour soi» est prépondérante, qu'il s'agisse de biens (*Gen.* XXXI, 18; XXXVI, 6; רָכַשׁ), d'un renom (*I Mac.* VI, 44, avec le pronom réflexif qui est pléonastique: περιποιῆσαι ἑαυτῷ ὄνομα αἰώνιον; cf. XÉNOPHON, *Anab.* V, 6, 17; *Ep. Aristée*, 121; *P. Ryl.* 712, 4; *P.S.I.* 1075, 7), de la puissance (THUCYDIDE, I, 9, 2), la royauté (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIV, 386), la bienveillance d'autrui (POLYBE, III, 6, 13), un ami [3]. C'est ainsi que Dieu s'est acquis son peuple (*Is.* XLIII, 21), son Eglise [4].

---

[1] XÉNOPHON, *Cyr.* IV, 4, 10, Cyrus dit aux prisonniers assyriens: «Aujourd'hui, pour m'avoir obéi, vous avez la vie sauve, τὰς ψυχὰς περιποιήσασθε»; au sens de: faire des économies (*Oecon.* II, 10; XI, 10); cf. épargner (*Is.* XXXI, 5; פָּסַח), retenir (*I Sam.* XXV, 39, חָשַׂךְ; *II Sam.* XII, 3; *Judith*, XI, 9; *Job*, XXVII, 17).

[2] *Ez.* XIII, 18: «Capturerez-vous des âmes de mon peuple, tandis que vous assurerez la vie de vos propres âmes, καὶ ψυχὰς περιεποιοῦντα» (*piel* de חיה); *II Mac.* III, 35, Héliodore offre un sacrifice d'action de grâces à Dieu, qui lui avait conservé la vie (τῷ τὸ ζῆν περιποιήσαντι). Le plus souvent, περιποιεῖν «laisser» est sans complément et signifie «laisser en vie» (*Gen.* XII, 12; *Ex.* I, 16; XXII, 17; *Nomb.* XXII, 33; *Jos.* VI, 17; IX, 20; *Jug.* XXI, 11; *I Sam.* XV, 3, 9, 15; *I Rois*, XVIII, 5). Cf. *II Chr.* XIV, 12: «Il tomba tant d'Ethiopiens qu'il ne resta plus chez eux âme qui vive, ὥστε μὴ εἶναι ἐν αὐτοῖς περιποίησιν» (מִחְיָה, litt. de laissé pour compte, de survivant).

[3] MÉNANDRE, *Dyscol.* 815: «Tu veux te faire un ami (βούλει περιποιήσασθαί τινα φίλον). Essaie et bonne chance».

[4] *Eph.* I, 14: εἰς ἀπολύτρωσιν τῆς περιποίησως (*Inbesitznahme*, H. SCHLIER, *Der Brief an die Epheser*, Düsseldorf, 1957, p. 71; «L'acompte de notre héritage, en vue de la rédemption qui en sera l'acquisition», N. HUGEDÉ, *L'Epître aux Ephésiens*, Genève, 1973, p. 44, qui donne à *péripoièsis* le sens actif: *le fait de posséder*. M. BARTH, *Ephesians*, New York, 1974, p. 97 distingue l'acte de sauver ou de préserver la vie, l'acquisition de quelque bien, l'état de possession: la propriété, cf. *I Petr.* II, 9); *Act.* XX, 28: τὴν

Il en est devenu l'acquéreur et le propriétaire [1], les rachetés sont devenus son apanage, sa propriété personnelle, le peuple qu'il s'est acquis (λαὸς εἰς περιποίησιν, *I Petr.* II, 9; cf. *Ex.* XIX, 5). L'accent est sur l'acte d'acquisition originel et le domaine strictement réservé de la «nation sainte», sur lequel Dieu garde une maîtrise permanente (cf. *Sir.* prol. 11), mais connote une valeur affective; la *ségûlâh* est un trésor et que l'on possède en propre [2].

Περιποιέομαι a aussi le sens d'effectuer, réaliser pour soi, tels les diacres «qui servent excellemment se procurent pour eux-mêmes un excellent rang» [3]. Acception proche de l'actif «procurer» (cf. *Prov.* XXII, 9; *II Mac.* XV, 21), fréquent dans les inscriptions pour «fournir des ressources» au peuple, à une ville. Un décret de Samos au III^e^ s. av. J.-C., en l'honneur de Boulagoras: «Il a procuré beaucoup d'avantages et de profits à la cité du fait de ses jugements» (*Suppl. Ep. Gr.* I, 366, 22); un siècle plus tard, un décret des Clérouques athéniens pour Euboulos de Marathon: «au prix d'efforts soutenus, il a fait souvent prévaloir les intérêts des Athéniens de Délos» (*Inscriptions de Délos*, I, 1498, 16); un décret d'Hanisa en Cappadoce en faveur d'Apollonios, «apportant tout son zèle et son ardeur, il a procuré au peuple, par décision judiciaire, l'héritage (revendiqué par d'autres)» [4].

ἐκκλησίαν τοῦ θεοῦ, ἣν περιεποιήσατο. Pour la discussion textuelle de ce verset, cf. E. JACQUIER, *Les Actes des Apôtres*, Paris, 1926, pp. 615 sv. Pour la théologie, cf. J. DUPONT, *Les Discours de Milet*, Paris, 1962, pp. 168 sv.

[1] Le sens le plus fréquent de περιποιέω dans les papyrus est «acquérir, obtenir»; cf. *P. Oxy.* 2349, 38: τῷ περιποιηθησομένῳ (70 de notre ère); *P. Brem.* 22, 4; *P. Lond.* 1915, 26; *P. Michig.* 87, 7; les brebis que je t'ai achetées (III^e^ s. av. J.-C.); *Sammelbuch*, 7246, 11; 8444, 63: «on n'a souvent rien obtenu de plus».

[2] Sur la *ségûlâh*, cf. *Deut.* VII, 6; XIV, 2; *I Chr.* XXIX, 3; *Mal.* III, 17 (F. DREYFUS, *Le thème de l'Héritage dans l'Ancien Testament*, dans *Rev. des Sciences ph. et th.* 1958, pp. 15 sv., 27, 38; H. WILDBERGER, *Jahwes Eigentumsvolk*, Zürich, 1960); comparer *P. Oxy.* 1892, 34 (VI^e^ s.).

[3] *I Tim.* III, 13. Le βαθμός est un degré ou un échelon. Aux références données par C. SPICQ, *Les Epîtres Pastorales*[4], Paris, 1969, I, p. 416 sv., ajouter pour l'idée *P. Tebt.* 703, 276: «Si tu es irréprochable en ta conduite, tu sera pris pour digne d'avancement» (III^e^ s. av. J.-C.); les inscriptions de Sardes et de Sidè: κόμες πρώτου βαθμοῦ = *comes primi ordinis* (cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1968, p. 518, n. 478).

[4] CH. MICHEL, *Recueil d'Inscriptions grecques*, Paris, 1900, n. 546, 18 (commenté par L. ROBERT, *Noms indigènes dans L'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, pp. 457 sv.); cf. DITTENBERGER, *Syl.* 495, 135: οὐκ ὀλίγα χρήματα περιεποίησε τῇ πόλει (Décret d'Olbia pour Protogénès); Décret d'Araxa en Lycie pour Orthagoras: «Il a servi tous les intérêts de la cité» (dans J. POUILLOUX, *Choix d'Inscriptions grecques*,

Le substantif περιποίησις, terme technique de la langue commerciale, rare dans les Septante et les papyrus [1], est employé trois fois dans le N. T. dans une acception eschatologique, et dans une formule qui semble stéréotypée: les chrétiens sont prédestinés εἰς περιποίησιν σωτηρίας, c'est-à-dire à la possession du salut [2], ou εἰς περιποίησιν δόξης (*II Thess.* II, 14). Dans *Hébr.* X, 39: «Nous ne sommes pas des hommes de dérobade pour la perdition (εἰς ἀπώλειαν), mais des hommes de foi εἰς περιποίησιν ψυχῆς (*nomen actionis* = action de posséder)»; la sauvegarde de l'âme, opposée à la perdition, c'est le salut spirituel définitif de la personne, que *I Petr.* I, 9 appelle σωτηρία ψυχῶν [3].

Paris, 1960, n. IV, 68). Dans les papyrus: «J'effectuerai pour toi deux transports, ἵνα σοι ἐν Μεμνονείοις περιποιήσω ἀγώγια δύο» (*Sammelbuch*, 6096, 4 = *Ostr. Tait*, 1999); réaliser un mariage (*ibid.* 8003, 4); *P. Oxy.* 2148, 17 (en 27 de notre ère); accomplir un service militaire (*UPZ*, 14,12).

[1] *II Chr.* XIV, 12; *Mal.* III, 17 (= *ségûlâh*); *Agg.* II, 9: «Dans ce lieu, je donnerai... la paix de l'âme pour l'obtention (du salut) à quiconque contribue à l'érection de ce temple» (ajouté à l'hébreu). Dans les trois emplois des papyrus, deux ont le sens de propriété, *P. Tebt.* 317, 26, κατὰ τὸ τῆς περιποιήσεως δίκαιον (II[e] s. ap. J.-C.); *Sammelbuch*, 10537, 34: καὶ περιποίησιν ἀποδείξαντες ἐμοῦ (III[e] s.); cf. *P. Rein.* 52,2: «on vous a déjà écrit de rendre compte de la préservation (ou acquisition, conservation?) et de l'expédition du blé». (III[e]–IV[e] s.); *Testament Zabulon*, II, 8: ἵνα γένηται περιποίησις τῷ Ἰωσήφ.

[2] *I Thess.* V, 9 (cf. B. RIGAUX, *Les Epîtres aux Thessaloniciens*, Paris-Gembloux, 1956, pp. 570 sv.); Ps. PLATON, *Définit.* 415 *c*: «Σωτηρία· περιποίησις ἀβλαβής; salut, action de se conserver sain et sauf»; *Is.* XXXI, 5: περιποιήσεται καὶ σώσει; *I Mac.* VI, 44: σῶσαι τὸν λαὸν αὐτοῦ καὶ περιποιῆσαι...

[3] Ce à quoi la foi tend, son but, c'est le salut de l'âme (cf. *Jac.* I, 21), qui ne sera achevé que dans l'avenir (*Jac.* V, 21). Cf. *Hénoch*, XLVIII, 8: «Au jour de leur angoisse et de leur affliction, ils ne sauveront pas leurs âmes»; *Livre des Mystères:* «Ils ne savent pas ce qui va leur arriver, ni comment sauver leurs âmes du mystère futur» (*I Q* XXVII, *col.* I, 4); textes cités par G. DAUTZENBERG, *Σωτηρία ψυχῶν (I Petr. I, 9)*, dans *Biblische Zeitschrift*, 1964, pp. 269–276; IDEM, *Sein Leben bewahren*, Munich, 1966; cf. *P. Tebt.* 56, 11: σῶσαι ψυχὰς πολλάς (à propos de la famine; II[e] s. av. J.-C.). Dans le grec profane, περιποιεῖν signifie souvent sauver une ville ou un pays (THUCYDIDE, II, 25, 2; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 180); dans Philon, il signifie le plus souvent «se procurer, s'assurer» des richesses (*Conf. ling.* 112; *In Flac.* 130), la gloire et la liberté (*Omn. prob.* 94, 138), réjouissance (*Congr. erud.* 161), stabilité (*Rer. div.* 125; *Omn. prob.* 96), mais surtout «s'approprier, acquérir, entrer en possession» et se dit de la vertu (*Praem.* 27, 31, 51; *Somn.* I, 162; *Spec. leg.* I, 149; *Chérub.* 12, 13; *Deter. pot.* 64, 120), qui permet de s'assurer une existence parfaite (*Agr.* 157; *Ebr.* 58; *In Flac.* 138; *Fuga*, 17); notamment le repos en Dieu et la vie contemplative procurent paix et joie (*Fuga*, 174, 176); c'est Dieu même qui fournit la victoire (*Vit. Mos.* I, 216) et ses Puissances qui donnent qualité à ce qui est sans qualité (*Spec. leg.* I, 47). C'est Lui qui nous donne de nous procurer le Beau (*Lois allég.* III, 136) et d'«entrer en possession de ce que nous n'avions pas jadis» (*Deus immut.* 86).

περιφρονέω

Cet *hapax* biblique peut être pris en bonne ou mauvaise part. Dans un cas, il signifie «être réfléchi, circonspect» [1], dans l'autre: «mépriser, dédaigner»; acception de *Tit.* II, 15: «μηδείς σου περιφρονείτω, que personne ne te méprise». Il semble alors que ce verbe soit synonyme de καταφρονέω puisque saint Paul avait écrit à Timothée: «Que personne ne méprise ta jeunesse» (*I Tim.* IV, 12: μηδείς... καταφρονείτω). Il y a cependant une nuance; ce dernier verbe signifie «faire fi, ne pas avoir d'estime, ne pas tenir compte, négliger» [2]. Il revient constamment dans les *P. Enteuxeis* où les plaignants font valoir que tel particulier ou tel fonctionnaire ne s'occupe pas d'eux (44, 4; 68, 11), parce qu'ils sont orphelins (9, 6), vieux (25, 8; 26, 9; 48, 7), étrangers (29, 11), veufs (13, 6). Dans le cas de Timothée, à la tête de l'Eglise d'Ephèse, sa jeunesse est un handicap pour son autorité que les fidèles sont tentés de dédaigner ou tout simplement d'ignorer.

Tite, au contraire, a un tempérament énergique. Il prescrit fermement et corrige les coupables. Il s'expose à provoquer les susceptibilités et l'irascibilité des Crétois qui pourraient bien le braver, en tout cas le prendre de haut. C'est ainsi que les habitants de Corcyre, se targuant de leur supériorité, traitaient de haut (περιφρονοῦντες) ceux de Corinthe (THUCYDIDE, I, 25, 4), ou que Périclès «par l'effet d'une confiance présomptueuse, pour le plaisir de vaincre et pour montrer sa force, brava les Lacédémoniens» [3]. Il y a donc une certaine insolence dans la *périphronèsis*, comme celle des enfants qui s'insurgent contre l'autorité de leurs parents et ne leur rendent

---

[1] Cf. περίφρων, épithète d'Artémidora dans son épitaphe (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 58, 3), mais *IV Mac.* VIII, 28: les frères Macchabées «étaient les contempteurs de la passion»; cf. PLUTARQUE, *Camille*, VI, 3: «partant d'une origine si faible et si méprisée».

[2] L'esclave de deux maîtres s'attache à l'un et ne fait nul cas de l'autre (*Mt.* VI, 24); on ne fait aucun cas des petits enfants (*Mt.* XVIII, 10), ni de l'infinie bonté de Dieu (*Rom.* II, 4; cf. *II Cor.* XI, 22); les esclaves chrétiens en prennent à leur aise avec leurs propriétaires chrétiens (*I Tim.* VI, 2).

[3] PLUTARQUE, *Périclès*, XXXI, 1 (περιφρονῆσαι); cf. *Thésée*, I, 5: «quand la fable dédaignera audacieusement (αὐθαδῶς περιφρονῇ) la crédibilité et n'admettra aucun accord avec la vraisemblance».

pas le respect (τὴν τιμήν) qui leur est dû: ὅσοι δ'ἂν τῶν νέων περιφρονῶσι τοὺς γονεῖς [1].

Il reste que περιφρονέω et καταφρονέω sont assez souvent synonymes. Les pseudodidascales «audacieux et arrogants méprisent la souveraineté (καταφρονοῦντας)» (*II Petr.* II, 10); c'est un rejet et une rébellion. De leur côté, Eléazar et les frères Macchabées dédaignent la douleur (*IV Mac.* VI, 9; XIV, 1, περιφρονεῖν; cf. le Christ méprisant la honte de la croix, καταφρονεῖν, *Hébr.* XII, 2), et dans les papyrus du VII^e-VIII^e s., il ne s'agit que de simple négligence ou abstention: «Il m'a fallu abandonner mes humbles occupations» [2].

---

[1] FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 260 (cf. *Deut.* XXI, 18); cf. V, 200: «leurs malheurs étaient dus à leur mépris des lois».

[2] *P. Apol. Anô*, 27, 5: καὶ ἠναγκάσθην περιφρονῆσαι τοῦ ἐλαχίστου μου πράγματος; cf. *P. Ross.-Georg.* III, 51, 22; *Sammelbuch*, 4774, 9.

πίπτω

Dans la Bible, passereau et grain tombent à terre [1]. Pour l'homme, il s'agit tantôt d'une chute [2], tantôt de se jeter au cou de quelqu'un [3], et le plus souvent on tombe sur sa face et devant quelqu'un pour le vénérer [4]; à l'égard de Dieu, ce prosternement est un geste d'adoration. Métaphoriquement, ceux qui tombent s'opposent à ceux qui se tiennent debout et désignent les défaillants, les pécheurs [5], avec une nuance de déchéance: «Souviens-toi d'où tu est tombé» (*Apoc.* II, 5; cf. *Lc.* X, 18).

Mais il y a chute et chute. Si le pédotribe enseigne aux éphèbes «la façon de vaincre tous les adversaires, sans tomber sur le sol» (*Suppl. Ep. Gr.* XX, 662, 10), on peut trébucher et tomber, mais se relever (*Rom.* XI, 11:

---

[1] *Mt.* X, 29; XIII, 4–5; *Mc.* IV, 4–8; *Lc.* VIII, 5–14; *Jo.* XII, 24; cf. les montagnes (*Os.* X, 8; *Lc.* XXIII, 30); la grêle (*Ex.* IX, 19), le soleil (*Apoc.* VII, 16), un cheveu (*I Sam.* XIV, 45; *I Rois*, I, 52), un manteau (*II Rois*, II, 14), une épée (*II Sam.* XX, 8; *II Rois*, VI, 6); on tombe du toit (*Deut.* XXII, 8), dans un vase (*Lév.* XI, 33). Cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 275; XIX, 87; STRABON, II, 5, 8; ARCHIMÈDE, *Des Spirales*, XV, 14: «l'une des droites tombe sur l'extrémité de la spirale», EUSÈBE, *Praep. Ev.* I, 9, 21: «l'époque tombe avant la guerre de Troie».

[2] *Mc.* IX, 20; dans le feu ou l'eau (*Mt.* XVII, 15), dans une fosse (XV, 14; cf. MÉNANDRE, *Dyscol.* 628: «Il allait descendre, quand il a glissé et il est tombé, καὶ πέπτωκεν» au fond du puits), dans le désert (*Nomb.* XIV, 32; *Hébr.* III, 17); cf. *Evangile de Pierre*, 18: étant donnée l'intensité des ténèbres du Golgotha, «beaucoup circulaient avec des lampes, pensant que c'était la nuit, et ils tombaient (ἐπέσαντο, *sic*)».

[3] *Tob.* XI, 9, 13. On se jette sur son lit (*I Mac.* VI, 8; *Joseph et Aséneth*, IX, 1); on tombe dans un piège (*Tob.* XIV, 10; *Ps.* XXXV, 8; CXLI, 10; *Sir.* XXVIII, 26; *Am.* III, 5), dans le malheur (*II Mac.* X, 4; cf. JAMBLIQUE, *Mystère d'Egypte*, II, 10 = 93, 8: τῷ κακῷ περιπίπτειν, tomber dans le mal), sous le coup d'une peine ou d'un jugement (*II Mac.* III, 6; *Jac.* V, 12; *B.G.U.* 1761, 14; 1812, 7), dans un specimen de désobéissance (*Hébr.* IV, 11).

[4] *Gen.* XVII, 3 (נפל); *Nomb.* XIV, 5; XVI, 4; *Mt.* II, 11; IV, 9; XVII, 6; XVIII, 26, 29; XXVI, 39; *Mc.* V, 22; *Lc.* V, 12; VIII, 41; XVII, 16; *Jo.* XI, 32; *Act.* X, 25; *I Cor.* XIV, 25; *Apoc.* I, 17; XI, 16; XIX, 10; XXII, 28. πίπτειν εἰς, ἐπί, πρός, παρά, ἔμπροσθεν; cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 621; *Ant.* III, 310.

[5] *Rom.* XI, 22; XIV, 4; *I Cor.* X, 12 (cf. H. A. BRONGERS, *Darum, wer fest zu stehen meint, der sehe zu, daß er nicht falle, I Kor. X, 12*, dans *Symbolae biblicae et mesopotamicae Fr. M. Th. De Liagre Böhl dedicatae*, Leiden, 1973, pp. 56–70); acception constante dans PHILON, *Abr.* 269; *Mut. nom.* 54–56; 154–156; 175; *Lois allég.* II, 100 sv., cf. *Agr.* 94, 122; *Ps. Salom.* I, 5; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVIII, 280; XIX, 294.

μὴ ἔπταισαν ἵνα πέσωσιν), ce qui est le cas des justes et des juifs, et autorise l'espérance [1].

Plus délicate est l'interprétation de *I Cor.* XIII, 8: ἡ ἀγάπη οὐδέποτε πίπτει [2], que l'on a compris parfois: «la charité jamais ne tombe [de son rang]» (E. B. Allo) ou «ne perd jamais ses droits» [3]. L'Apôtre opposant l'*agapè* aux charismes passagers, qui disparaîtront (καταργεῖσθαι) et cesseront (παύεσθαι), unit le présent (indicatif présent, πίπτει) à l'avenir (οὐδέποτε) et fait de ce dernier verbe le synonyme de μένειν [4]. Nul doute qu'il ne s'agisse d'une notation d'excellence [5], et le contexte prouve qu'il s'agit de persévérance. Mais faut-il l'entendre d'une pérennité ou d'une permanence? En cette dernière acception, on comprendrait que la charité tient ferme, ne fléchit pas, ne se laisse pas abattre [6]; par conséquent, elle ne cessera pas

---

[1] La locution est traditionnelle: «Ils trébuchent et ils tombent» (*Ps.* XXVII, 2); «s'il tombe, il n'est pas terrassé» (XXXVII, 24); «sept fois le juste tombe et il se relève» (*Prov.* XXIV, 16; cf. XXV, 26); «si je tombe, je me relève» (*Mich.* VII, 8); «beaucoup trébucheront, ils tomberont et se briseront» (*Is.* VIII, 15); «Elle tombe pour ne plus se relever» (XXIV, 20; cf. XXVIII, 13); «Est-ce qu'on tombe et l'on ne se relève pas» (*Jér.* VIII, 4; cf. VI, 15; XLVI, 6, 12). Un garde oblige un des frères Macchabée à se relever chaque fois qu'il tombait (*IV Mac.* VI, 7–8; cf. II, 14). «Le juste a trébuché... il est tombé» (*Ps. Salom.* III, 5); «ceux qui avancent sur un chemin glissant trébuchent et tombent» (PHILON, *Abr.* 269). Cf. STOBÉE, *Ecl.* VII, 63 (t. III, p. 329, 12): βάλλομεν, οὐ πίπτουσι.

[2] Il faut certainement garder πίπτει attesté par ℵ, A, B, C, Clément d'Alexandrie (*Quis dives*), K. Aland-M. Black; contre ἐκπίπτει, D, G, K, L, Tertullien.

[3] J. HÉRING (*La première Epître de saint Paul aux Corinthiens*, Neuchâtel-Paris, 1949, p. 120); cf. M. F. LACAN, «*La charité jamais ne succombe*» (*Les Trois qui demeurent, I Cor. XIII, 13*, dans *Recherches de Science religieuse*, 1958, p. 325). Sur ce verset, cf. W. MICHAELIS, *ἡ ἀγάπη οὐδέποτε πίπτει*, dans *Paulus – Hellas – Oikumene*, Athènes, 1951, pp. 135–140.

[4] *I Cor.* XIII, 13; cf. W. MICHAELIS, *πίπτω*, dans *TWNT*, VI, 166; H. CONZELMANN, *Der erste Brief an die Korinther*, Göttingen, 1969, p. 266; C. SPICQ, *Agapè* II, Paris, 1959, pp. 93 sv.; IDEM, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, II, p. 499. F. DREYFUS, *Maintenant la foi, l'espérance et la charité demeurent toutes les trois* (*I Cor. XIII, 13*), dans *Analecta Biblica* 17–18; 1961, I, pp. 403–412.

[5] Cf. la maison de David qui est tombée (*Act.* XV, 16; *Am.* IX, 11); «elle est tombée, Babylone la Grande» (*Apoc.* XIV, 8; XVIII, 2; *Is.* XXI, 9); *Apoc.* XVII, 10 (*Os.* VII, 7; *Am.* IX, 11); *Sir.* I, 30: «Ne t'élève pas toi-même, de peur de tomber»; cf. II, 7; XIII, 21; XIX, 1. Aucune des paroles de Iahvé ne tombe à terre (*I Sam.* III, 19; *II Rois*, X, 10) ou ne reste sans effet (*Jos.* XXIII, 14). PHILON, *Praem.* 6: «Ce sont des vies entières qui s'effondrent et qui, une fois ruinées, ont bien du mal à se remettre»; PHILOSTRATE (*Gymn.* 43): les athlètes ne se montraient pas inférieurs dans ces sortes de combat (οὐδὲ ἐκεῖ πίπτοντες), mais dignes du prix de la vaillance et de trophées.

[6] En ce sens, cf. *Ex.* XXIII, 5: L'âne s'abat sous sa charge; *Deut.* XXII, 4; *Judith*, VII, 22: «Femmes et jeunes gens, épuisés de soif, tombaient dans les rues de la ville

d'agir et de susciter l'activité vertueuse. Mais d'une part, elle doit se refroidir à la fin des temps (*Mt.* XXIV, 12); d'autre part, l'emploi prédominant de πίπτειν est celui de «succomber, tomber mort, périr» [1] ou de s'écrouler, être anéanti, lorsqu'il s'agit de remparts, de maisons, de villes [2]. Encore que cette acception n'exclut pas nécessairement la précédente, on comprendra que la charité ne sera jamais abolie, ne cessera jamais d'exister, même au ciel [3]. Elle est indestructible, ἐν ἀφθαρσίᾳ (*Eph.* VI, 24), tandis que la foi et l'espérance sont limitées dans le temps.

---

et dans les avenues menant aux portes et n'avaient plus d'énergie»; *Dan.* X, 9: «Je tombai évanoui»; *Lc.* XVI, 17: «Il est plus facile que le ciel et la terre passent, qu'un seul trait de la Loi ne tombe (ne disparaisse)». Cf. PLUTARQUE, *Périclès*, VIII, 5: «Quand je l'ai terrassé à la lutte, il soutient qu'il n'est pas tombé.»

[1] *Ex.* XIX, 21; XXXII, 28; *Lév.* XXVI, 7–8; *Nomb.* XIV, 3; *Jug.* V, 27; *Job*, XIV, 10; *I Mac.* V, 12; VI, 42; IX, 1, 18; X, 50; XI, 74, etc. FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 212; *Vie*, 24; *Guerre*, I, 102, 172; *Inscriptions de Thasos*, 332, 11; *Suppl. Ep. Gr.* XX, 661, 11: «Vaincu, il est tombé comme un arbre sous la bourrasque» (épitaphe d'un pédotribe, II^e-III^e s.); *Joseph et Aséneth*, XVI, 16: «Les abeilles tombèrent à terre, mortes»; *P. Oxy.* 475, 25: «Il est tombé et il s'est tué». PHILON, *Aet. mundi*, 128: tomber en rendant le dernier souffle (cf. XÉNOPHON, *Chasse*, IX, 20: «les cerfs tombent à bout de souffle»; *Anth. Pal.* VI, 48: «Etoile du soir, comment as-tu disparu, πῶς ἔπεσες?».

[2] *Jos.* VI, 5, 20; *Jug.* XVI, 30; *Ez.* XIII, 11, 14; XXXVIII, 20; *Sir.* XLIX, 13; *I Mac.* XII, 37; *Mt.* VII, 25, 27: οἰκία οὐκ ἔπεσεν; *Hébr.* XI, 30; *Apoc.* XI, 13; XVI, 19; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, III, 254; *C. Ap.* I, 192; *Ant.* XV, 122; XVI, 18.

[3] Les papyrus ne sont d'aucune ressource. Ils emploient πέπτωκεν de ce qui est «versé», payé, enregistré dans une banque. *P. Michig.* 235, 3: «Payé à la banque de la nomachie» (41 de notre ère); *P. Tebt.* 279, 1 (III^e s. av. J.-C.); 350, 3 (70 de notre ère); 580; *P. Hamb.* 169, 3; 182, 16; *P. Osl.* 140, 9: πέπτωκεν εἰς ἀναγραφὴν διὰ Πτολεμαίου (contrat de *paramonè*, II^e s. av. J.-C.); *Sammelbuch*, 9297, 1 (enregistrement d'un contrat de mariage; 86 av. J.-C.), cf. 6942; 8965, 3; 8966, 3; 8967, 1; *P. Strasb.* 336, *a* 15; *b* 16; cf. *P. Michig.* 32, 13: depuis mon arrivée, rien n'a été payé; πίπτειν = payer une taxe (*P. Hib.* 66, 2; cf. décret de la confédération Acarnanienne, *IG*, IX, I², 5), employer des revenus (DITTENBERGER, *Syl.* 976, 87; 1116, 8; *Inscriptions de Lindos*, 419, 28, 37, 48. *C. Ord. Ptol.* 47, 18 = *P. Tebt.* 6, 29).

πιστικός

Epithète du nard de grand prix que Marie de Béthanie verse sur Jésus (*Mc.* XIV, 3, Vulg. *spicatus*; *Jo.* XII, 3, Vulg. *pisticus*), cet adjectif est inconnu des Septante. Il dérive vraisemblablement de πιστός, «digne de confiance, fidèle» [1] et s'emploie le plus souvent des humains [2], qualifiés d'«hommes de confiance», notamment lorsqu'ils ont eu des sommes d'argent en main (*P. Apol. Anô*, 83, 9; 87, 1 et 9; 97, col. II, 10). Cette acception ne pouvant convenir au parfum évangélique, on en a cherché d'autres [3].

Mais d'une part, πιστικός se dit des objets, en particulier de l'huile [4], et

---

[1] PLATON, *Gorgias*, 455 *a*: une simple opinion croyable; ARTÉMIDORE, *Onir.* II, 32: γυνὴ πιστικὸς καὶ οἰκουρός. La leçon πιστικῶς dans PLUTARQUE, *Pélopidas*, VIII, 2 est aberrante (*l.* πιστῶς).

[2] *P. Ryl.* 692, 20: οἶδα γὰρ ἐγὼ τὸ ἀσφαλές σου καὶ γοργὸν καὶ πιστικόν (III^e s.); *Sammelbuch*, 9608, 3: ἀπέστιλα εἰς τὴν πόλιν διὰ πιστικοῦ ἀνθρώπου; 7241, 26 (= *P. Lond.* 1393); *P. Goth.* 29, 5: ἐκέλευσεν ὁ πιστικός, ἵνα ἀπολύσουσιν ὅλα τὰ γαιδάρια (VI^e-VII^e s.). A Daphné: «ci-git Callopios... ayant l'âme la plus fidèle, ἔχων πιστικωτάτην ψυχήν» (*Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, 1030, 2). – Dans *P. Isidor.* 11, 39, 41, 43–46; 40, 2; 48, 2, 4; 49, 2–5, πιστίκιον est l'épeautre vanné (lat. *spelta munda*) que les sitologues remettent aux ἀποδέκται πιστικίου; cf. J. BINGEN, *L'Edit du Maximum et les papyrus*, dans *Atti dell'XI Congresso intern. di Papirologia*, Milan, 1966, p. 373.

[3] Une dérivation de πίνω, d'où «liquide», ou de πιέζω, d'où «distillé», une corruption de τῆς στατκῆς (nom de la myrrhe en goutte, parfum très odoriférant selon POLYBE, XXVI, 10; P. L. COUCHOUD, *Notes de Critique verbale sur St. Marc et St. Matthieu*, dans *Journal of Theol. Studies*, 1933, p. 128; cf. J. E. BRUNS, *A Note on Jn. XII, 3*, dans *CBQ*, 1966, pp. 219–222), une erreur de scribe pour σπικάτον (WETTSTEIN, cf. Vulg. de *Mc.*, *nardi spicati*) et l'on cite GALIEN, XII, 604 *k*: τὰ πολυτελῆ μυράτων πλουσίων γυναικῶν ἃ καλοῦσιν αὐταὶ σπίκατα. En se référant à la *Syr. sin.* פסטקום (cf. l'araméen פיסתקא; *Gittin*, 69, 1; *Kethub.* 17, 2), ce serait le nard à la pistache (M. BLACK, *An Aramaic Approach to the Gospels and Acts*[2], Oxford, 1954, pp. 159–161) ou la piçita indienne, le nom de la plante étant *nardostachus Jatamansi* (R. KÖBERT, *Nardos Pistike – Kostnarde*, dans *Biblica*, 1948, pp. 279–281); C. K. BARRETT, *The Gospel According to St John*, Londres, 1955, p. 343; cf. PLINE, *Hist. nat.* XII, 42–46; ναρδόσταχυς, dans E. M. HUSSELMAN, *Lists*, dans *Collectanea Papyrologica... in honor of H. C. Youtie*, Bonn, 1976, II, p. 560.

[4] Dans un registre de versement d'huile (λόγος ἐλαίου), *P. Goth.* 18, 2: ὑπὲρ πιστικοῦ τῶν αὐτοῦ διαφόρων ἐλαίου (VII^e s.); un contrat de service, *P. Med.* 48, 5 (= *Sammelbuch*, 9011): πιστικῶν ἀποπληρῶσαι δίχα τῆς χρίας τοῦ μυροπολίου; cf. la mosaïque du

il n'y a pas de difficulté à traduire: «un parfum de nard vrai» [1], comme l'a compris Théophylacte: πιστικὴν δὲ νάρδος νόει, ἤτοι εἶδος νάρδου, οὕτω λεγόμενον πιστικὴ, ἢ τὴν ἄδολον νάρδον (*In Mc.*, *P. G.* CXXIII, 645 *b*). Ces parfums coûtaient, en effet, très cher et on les falsifiait souvent [2]. «On falsifie le nard avec le pseudonard... Le nard pur (*sincerum*) se reconnaît à sa légèreté, à sa couleur rousse, à la suavité de son odeur, à sa saveur agréable» (PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.* XII, 26, 12; cf. XIII, 1, 16: «tant abondent les moyens de falsification»). Par conséquent, le parfum de Marie de Béthanie, d'un prix énorme, était un nard très pur, «authentique» [3].

---

pistikon, de la salle annexe au baptistère, à Antioche (*Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, 778, 2). EUSÈBE, *Démonstr. Ev.* IX, 8, 9: τοῦ πιστικοῦ τῆς καινῆς διαθήκης κράματος.

[1] Traduction de P. JOÜON, *L'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Paris, 1930, pp. 260, 534.

[2] Cf. E. NESTLE, *Die unverfälschte köstliche Narde*, dans *ZNTW*, 1902, p. 169–171.

[3] Traduction de M. J. LAGRANGE, *Evangile selon saint Marc*[4], Paris, 1929, p. 367; *Evangile selon saint Jean*, Paris, 1927, p. 321. Cf. R. SCHNACKENBURG, Freiburg-Bâle, 1971, II, p. 459.

πίστις

Aucun texte profane ne peut fournir un parallèle à la «foi» paléo- ou néotestamentaire [1], mais πίστις, dérivé de πείθομαι: «être persuadé, avoir confiance, obéir», contient les idées de persuasion, conviction, engagement, et implique toujours de la confiance, qui s'exprime dans les relations humaines sous forme de fidélité, crédit, assurance, serment, preuve, garantie [2]. Seule, cette ampleur de signification peut rendre compte de la foi (πίστει, κατὰ πίστιν, διὰ πίστεως), qui a inspiré la conduite des grands ancêtres d'Israël selon le chap. XI de l'*Epître aux Hébreux* [3].

---

[1] Evidemment les papyrus chrétiens gardent cette acception théologique, *P. Hermop.* 9, 20: ἐν πίστει ἔχε; *P. Lond.* 1915, 15: «ceux qui sont faibles dans la foi» (citation de *Rom.* XIV, 1); 1919, 19. Sur πίστις dans les papyrus, cf. GERHARD-GRADENWITZ, *ΩΝΗ ΕΝ ΠΙΣΤΕΙ*, dans *Philologus*, LXIII, 1904, pp. 499–563; D. SCHÄFER, *Zu dem ptolemäischen ΠΙΣΤΕΙΣ*, *ibid.* LXXXVIII, 1933, pp. 296–301; W. SCHMITZ, *Ἡ Πίστις in den Papyri*, Cologne, 1964; A. J. FESTUGIÈRE, *Etudes d'histoire et de philologie*, Paris, 1975, pp. 136 sv. διὰ τῆς σῆς πίστεως pourrait être traduit par «responsabilité», cf. P. J. SIJPESTEIJN, K. A. WORP, *Fünfunddreißig Wiener Papyri*, Zutphen, 1976, n. IV, 25.

[2] Cf. DÉMOSTHÈNE, *C. Leptine*, XX, 164: «Notre ville fera preuve de loyauté (πιστή), de justice (δικαία), de fidélité (ἀψευδής) à tous ses engagements... (Sinon) elle sera accusée de déloyauté (ἄπιστος), d'envie, de malhonnêteté»; *C. Zénothémis*, XXXII, 16: «Si tu lui avais remis des fonds sur parole (εἰς πίστιν ἔδωκας), pourquoi prenais-tu une sûreté (τὰ βέβαι' ἐποιοῦ) avant le crime? Si tu ne te fiais pas à lui (εἰ δ' ἀπιστῶν ἐτύγχανες)...»; HÉRODOTE, IX, 92: «Les Samiens, sous la foi du serment (πίστιν τε καὶ ὅρκια) conclurent une alliance avec les Grecs»; IX, 106: «après leur avoir fait jurer de rester fidèles à cette alliance»; XÉNOPHON, *Helléniques* I, 3, 4: «πίστεις πεποιημένος, ayant signé une convention»; THUCYDIDE, IV, 86, 2–3: «J'offre les garanties (πίστεις διδούς) les plus considérables..., ils peuvent avoir la plus grande confiance»; V, 45: «Alcibiade fit croire aux Lacédémoniens, sur la foi d'un engagement (πείθει πίστιν αὐτοῖς δούς)...»; MÉNANDRE, *Dyscol.* 308: «πίστιν ἐπιθεὶς διατελεῖν στέργων, m'engageant à la chérir toujours». Cf. E. FRAENKEL, *Zur Geschichte des Wortes fides*, dans *Rhein. Museum*, LXXI, 1916, pp. 187–199; R. HEINZE, *Fides*, dans *Hermès*, LXIV, 1929, pp. 140–166; L. LOMBARDI, *Dalla «Fides» alla «Bona Fides»*, Milan 1961; A. PIGANIOL, *Venire in Fidem*, dans *Rev. intern. des Droits de l'Antiquité*, V, 1950, pp. 339–347; W. WALDSTEIN, *Entscheidungsgrundlagen der klassischen römischen Juristen*, dans H. TEMPORINI, W. HAASE, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Berlin-New York, XV, 1976, pp. 68 sv.

[3] *Hébr.* XI a été influencé par la foi philonienne: confiance en la parole de Dieu, recours à la garantie divine, consistance de ce que l'on espère et qui doit se réaliser,

L'emploi de πίστις dans les papyrus est le plus souvent juridique, et sa signification dominante est celle de «garantie, caution». A la suite d'un prêt que lui avait consenti Zénon, Philon estime que son créancier réclame plus que son dû. Les juges demandent un relevé des dettes et des créances reconnues exactes par les deux partis, et décident – quant aux sommes contestées – que les adversaires auront à échanger des garanties (πίστεις) dans le Sérapeum de Parméniscos [1]. En 108 avant notre ère, 150 artables de blé empruntées ont été garanties par une hypothèque sur les terrains cultivés que possèdent les emprunteurs; ceux-ci demandent que l'épistate d'Akoris exige de leur prêteur des sûretés écrites [2]. πίστι Διδύμου signifie:

---

docilité confiante, ressort moral essentiel (cf. C. SPICQ, *L'Epître aux Hébreux*, Paris, 1952, I, pp. 76 sv. A. BECKAERT, *De Praemiis et Poenis*, Paris, 1961, pp. 21 sv. E. STAROBINSKI-SAFRAN, *De Fuga*, Paris, 1970, p. 214, n. 2). La foi «preuve de réalités non visibles» (*Hébr.* XI, 1) peut être rapprochée de l'ἔλεγχος philonien: «prise de conscience» (*Fuga*, 118, 131, 203), argument, pièce à conviction, moyen de preuve (*De Josepho*, 107; *Virt.* 34, 46, 55; cf. V. NIKIPROWETZKI, *La doctrine de l'Elenchos chez Philon*, dans *Philon d'Alexandrie*, Colloques du CNRS, Paris, 1967, pp. 255 sv.), mais peut aussi s'entendre de tout genre de témoignage (tablettes, rumeur, témoin; cf. I. C. T. ERNESTI, *Lexicon Technologiae Graecorum Rhetoricae*², Hildesheim, 1962, p. 101), et dérive d'abord de la définition de la rhétorique par Aristote: «Entre les preuves (τῶν δὲ πίστεων), les unes sont extraordinaires (ex. témoignages, aveux, écrits), les autres techniques (ex. caractère de l'orateur, dispositions où l'on met l'auditeur, le discours démonstratif)» (*Rhét.* I, 2; 1355 *b* 35).

[1] *P. Zén. Cair.* 59355, 102, et 127 (cf. A. WÜRSTLE, *Untersuchungen zu Cair. Zén. III, 59355*, dans *The Journal of Juristic Papyrology*, V, 1951, pp. 9–103); *P. Ryl.* 28, 187: ποὺς ἀριστερὸς ἐὰν ἅλληται, σημαίνι αὐτὸν ἐπὶ λόγῳ καὶ πίστι πλανηθῆναι; J. POUILLOUX, *Choix d'inscriptions grecques*, Paris, 1960, n. 27, 30: «à ceux qui auront conclu l'alliance avec Athènes et ses alliés... le peuple leur donnera des garanties». Cette *pistis* est parfois un engagement formel, un serment (*ibid.* 35, 24 et 34) qui est un moyen de preuve.

[2] *P. Reinach*, 18, 10 et 31; cf. *B.G.U.* 1639, 16; 1662, 16; 1810, 3: δέδονθ' ὑμῖν πίστεις ἀπὸ τῆς ὑποκείμενης; *P. Tebt.* 14, 10; 41, 22: «les garanties que nous avons obtenues de Lysanias, cousin du roi et stratège» (II^e s. av. J.-C.); *P. Oxy.* 94, 18; 486, 7; 506, 15; 1644, 20: *P. Michig.* 188, 18; 189, 21; 605, 16 et 24; *P. Ant.* 42, 5; *P. Osl.* 40, 33: «Tu as une garantie pour tout ce dont je ne peux produire un reçu écrit»; *P. Rend. Har.* 85, 13: «je te paierai les intérêts mensuellement avec garantie sur moi-même» (II^e s. ap. J.-C.); *Sammelbuch*, 7636, 4: ἔχετε τὰς πίστεις, ἐφ' ᾧ παραγενόμενοι ἐργασθήσεσθε ἐν τῇ κώμῃ (I^er s. av. J.-C.). Le document lui-même faisant foi est appelé *pistis* (*UPZ*, 119, 33; 124, 30; cf. *P. Oxy.* 2110, 38: ἡ πίστις τῶν ὑπομνημάτων; *P. Leipz.* 41, 6; κατὰ τὴν πίστιν τοῦ γραμματείου; L. MITTEIS, *Chrestomathie*, II, 233, 6); et le terme désignera le «sauf-conduit», *P. Tebt.* 741, 10–13: «Que les sauf-conduits soient donnés aux personnes mentionnées, afin qu'elles s'appliquent à la mission qu'elles ont assumée, jusqu'à ce que j'arrive sur les lieux et que je puisse examiner avec l'attention voulue leurs assertions» (II^e s. av. J.-C.); 895, 38, 117; *P. Yale*, 60, 15:

«avec la garantie de Didymos» (*P. Warren*, 5, 15) ou «Didymos a agi comme garant» (*P. Princet.* 26, 5). C'est cette valeur de πίστις-garantie qu'il faut donner à *Act.* XVII, 31: Dieu offre à tous «une garantie» par un homme qu'il ressuscite des morts, et c'est l'acception d'ὑπόστασις dans *Hébr.* XI, 1: ἔστιν δὲ πίστις ἐλπιζομένων ὑπόστασις [1], bien traduit par la Peshitta «*pyso*». Le substantif *hypostasis*, litt. «ce que l'on place en dessous», d'où «support, base, fondement», avait été déjà employé (*Hébr.* I, 3) dans son acception philosophique de substance (distincte des accidents), de réalité opposée aux apparences; puis dans son sens psychologique et moral: «qui est au fond de l'âme, la fermeté, la confiance, le courage; mais dans les papyrus, il désigne aussi un droit de possession, la totalité d'un patrimoine (*P. Oxy.* 138, 26; 488, 17; 1274, 15; *P. Rend. Har.* 90, 2), sa garantie (*P. Eleph.* 15, 3) ou mieux l'ensemble des documents déposés en sécurité dans les archives et constituant l'attestation d'un droit de propriété (*P. Oxy.* 237, col. IV, 39; VIII, 26, 34, 42; *UPZ*, 222). Ainsi la foi est le vrai titre de propriété des biens célestes qu'on espère, donc la garantie de leur obtention future [2].

«tous les sauf-conduits que j'ai accordés précédemment seront invalides, ἀκύρων οὐσῶν καὶ ὧν ἐὰν ἐπενέγκω πίστεων»; *B.G.U.* 1811, 8; 1812, 4: «ne pourront être appréhendés (les cultivateurs) qui ont obtenu les sauf-conduits (πίστεις) de nous, jusqu'à ce qu'ils aient terminé la récolte des champs» (49/48 av. J.-C.); 1156: «Jusqu'à ce qu'ils se soient entièrement acquittés, qu'il ne leur soit pas permis de nous opposer de sauf-conduits, de se réfugier sur un autel sacré ou dans un lieu d'asyle... de faire valoir aucune protection» (cf. F. VON WOESS, *Das Asylwesen Ägyptens in der Ptolemäerzeit und die spätere Entwicklung*, Munich, 1923, pp. 184–192); *P. Berlin*, inv. 11837: «Nicolas à Pnéphéros, à Necthanoubis et à Pétésouchos, leur père. Voici des sauf-conduits, à condition que vous travailliez en personne dans votre village et nul ne vous arrêtera... Mais il ne fallait pas vous en aller ainsi sans raison. Qui, en effet, a pu vous faire partir ou quel tort avez-vous subi?» (cité par CL. PRÉAUX, *L'Economie royale des Lagides*, Bruxelles, 1939, p. 544). Les *pisteis* sont donc des lettres de protection contre telle ou telle personne (poursuivie par des créanciers ou recherchée par des fonctionnaires) afin qu'elle puisse vacquer à son travail ou assumer les devoirs de sa charge.

[1] Cf. C. SPICQ, *op. c.* II, p. 337; H. DÖRRIE, *Zu Hebr. XI, 1*, dans *ZNTW*, 1955, pp. 196–202.

[2] La foi de *Hébr.* contient déjà en germe et procure finalement la τελείωσις, car «il est impossible qu'un Dieu nous trompe» (VI, 18); non seulement elle persuade de l'existence des réalités invisibles, mais elle donne un droit à leur possession; elle est donc la garantie d'une espérance qui ne peut être frustrée. On notera la relation fréquente entre foi et héritage, *Act.* XXVI, 18; *Rom.* IV, 16; *Gal.* III, 14; *Hébr.* VI, 12; *I Tim.* III, 13: «les diacres ont une grande assurance en (la garantie de) foi qui est (fondée) sur le Christ Jésus». Cf. PHILON, *Abr.* 268: «πίστις κλῆρος εὐδαιμονίας, la foi héritage du bonheur».

La πίστις est aussi la foi jurée, le respect de l'engagement, l'accomplissement de ses obligations (*P. Mert.* 32, 2) tel celui des jeunes veuves qui ont rejeté la foi première, τὴν πρώτην πίστιν ἠθέτεσαν [1]. Cette *pistis*, qui englobe bonne foi, loyauté, fidélité, est qualifiée d'*ingens vinculum fidei* (TITE-LIVE, VIII, 28) et elle est à la base de tous les contrats [2]. C'est vraisemblablement en ce sens qu'il faut entendre *II Tim.* IV, 7: τὴν πίστιν τετήρηκα [3]. Il ne s'agit pas de la conservation de la foi théologale, mais de fidélité (cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VI, 345: πίστεις ἐτήρησα = je tiens parole; *Ant.* XV, 134) et très précisément de celle que manifestent tous ceux qui sont au service d'un supérieur, tels les mercenaires, les fonctionnaires royaux et impériaux,

---

[1] *I Tim.* V, 12. MOULTON-MILLIGAN (*The Vocabulary of the Greek Testament*) citent *Corpus Inscriptionum Atticarum*, App., ὑποκατέχετε ὑμεῖς αὐτὴν ταῖς ἐσχάταις τιμωρίαις ὅτι πρώτη ἠθέτησεν τὴν πίστιν πρὸς Φήλικα τὸν ἑαυτῆς ἄνδρα. On pourrait comparer *Apoc.* II, 13: οὐκ ἠρνήσω τὴν πίστιν μου; mais ἀθέτεω a ici son sens juridique d'annuler un engagement ou une convention (*Gal.* III, 15; *Hébr.* X, 28; cf. *II Mac.* XIII, 25; XIV, 28), un serment (*I Mac.* VI, 22). ἀ. πίστιν = *fidem irritam facere* (POLYBE, VIII, 36, 5; XXII, 16, 1; XXIII, 8, 7). Les Esséniens sont persuadés qu'aucune femme ne garde sa foi à un seul homme, τηρεῖν τὴν πρὸς ἕνα πίστιν (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 121). Révoquer ce que l'on a convenu (*I Mac.* XV, 27) est un parjure et une trahison à l'égard de Dieu (*Is.* I, 2; *Jér.* III, 20; V, 11). «Numa fut le premier qui éleva un temple à la Πίστις... Il fit du serment par la foi le plus important des serments pour les Romains, qui en usent encore aujourd'hui» (PLUTARQUE, *Numa*, XVI, 1; cf. DENYS D'HALICARNASSE, II, 75). *Inscriptions de Thasos*, 174, 7. A Délos, en 98–97, neuf personnes, apparemment des esclaves, consacrent aux dieux une statue de la Bonne Foi (Πίστις), *Inscriptions de Délos*, 1761; DITTENBERGER, *Syl.* 727, 19; PH. BRUNEAU, *Recherches sur les cultes de Délos*, Paris, 1970, p. 617. La foi jurée est comme la *Fides* divinisée, une expression de confiance fondée sur la religion de la bonne foi et de la fidélité.

[2] CICÉRON, *Off.* I, 23; POLYBE, VII, 12, Aratos à Philippe V de Macédoine: «Vois s'il ne vaut pas mieux emmener d'ici tes soldats et n'y laisser d'autre garnison que le respect de tes engagements»; X, 37, 3; cf. J. IMBERT, «*Fides*» *et* «*Nexum*», dans *Studi in onore V. Arangio-Ruiz*, Naples, 1953, I, pp. 339–363; P. BOYANCÉ, *Fides et le Serment*, dans M. RENARD, *Hommages à A. Grenier*, Bruxelles, 1962, I, pp. 329–341; IDEM, *Les Romains peuple de la fides*, dans *Bulletin de l'Association G. Budé*, 1964, pp. 419–435; J. VOGT, *De fide servorum*, dans *Mélanges A. Piganiol*, Paris, 1966, III, pp. 1499–1514; S. CALDERONE, *Πίστις-Fides*, Messine, 1964.

[3] Cf. J. M. T. BARTON, *Bonum certamen certavi... Fidem servavi*, dans *Biblica*, 1959, pp. 878–884. MOULTON-MILLIGAN, (*op. c.*) et A. DEISSMANN (*Licht vom Osten*[4], Tübingen, 1923, p. 262) citent une inscription du théâtre d'Ephèse, où M. Aurelius Agathopus rend grâces à Artémis ὅτι τὴν πίστιν ἐτήρησα, et *OGIS*, 339, 47: προχειρισαμένου τοὺς τὴν πίστιν εὐσεβῶς τε καὶ δικαίως τηρήσοντας (*Brit. Mus. Inscript.* Part. III, n. 587 b 5). La formule τὴν πίστιν τηρεῖν est bien attestée dans l'épigraphie d'Asie Mineure, au sens de fidélité à un engagement.

ceux qui détiennent une charge [1]: Paul se rend le témoignage de son exacte fidélité à sa charge d'Apôtre, dans son service de Jésus-Christ [2].

La *pistis* implique donc une loyauté totale (*I Tim.* I, 5, πίστεως ἀνυποκρίτου; *P. Abin.* 59, 17: «Moi, Plas, je te restituerai entièrement, en toute loyauté»; *P. Mert.* 90, 12: πίστεως καὶ ἐπιεικίας χάριν). *Hébr.* X, 22 associe la plénitude de la foi et le cœur vrai (ἀληθινός), c'est-à-dire la sincérité et la fidélité, exactement comme les papyrus joignant πίστις et ἀλήθεια; *P. Oxy.* 70, 4: πᾶσα κυρία ἔνγραφος συναλλαγὴ πίστιν καὶ ἀλήθειαν ἔχει; *P. Flor.* 32 *b* 14: ἐξόμνυμι... ἐξ ἀληθείας καὶ πίστεως τὴν ἀπογραφὴν πεποιῆσθαι; *P. Strasb.*

---

[1] Πίστις exprime les pouvoirs qui découlent de la confiance royale (L. ROBERT, *Hellenica* XI–XII, 1960, pp. 105–106 cite POLYBE, V, 41, 2; VI, 35, 8; XVI, 22, 2; C. B. WELLES, *Royal Correspondence*, New Haven, 1934, n. 44, 1; 66, 11; 67, 13). Cf. l'épitaphe du mercenaire Diazelmis: «J'ai apporté aux princes de l'Egypte mon ardeur et ma fidélité» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 10, 8 = *S.E.G.* VIII, 497); celle de l'officier Apollonios: «γλυκερὰν τηρῶν ἅμα πίστιν, je fus un homme dévoué, je respectais la douce fidélité» (*ibid.* 5,13) ou de cet autre, χρηστὸς, εὐγενής, ἁπλοῦς, φιλοβασιλεύς, ἀνδρεῖος, ἐμ πίστει μέγας (dans C. AUSTIN, *Comicorum Graecorum Fragmenta*, Berlin, 1973, n. 300, col. I, 3), un médecin d'Héraclée: ζῶντα καλῶς καὶ ἐπιεικῶς καὶ φιλανθρώπως... πίστει καὶ σωφροσύνῃ καὶ δικαιοσύνῃ (*MAMA*, VI, 114 B 9); «Il est nécessaire de choisir un surveillant qui en toute fidélité et au bénéfice du très saint Trésor exercera la surveillance des navires» (*P. Panop.* I, 50; cf. 169, 181, 186; *P. Oxy.* 727, 21). Une épitaphe juive d'un certain Samuel associe fidélité et reconnaissance: γνῶναι δύνασαι πόσση πίστις ἠδὲ χάρις (*Corp. Inscript. Iudaicarum*, 1451).

[2] Cf. *P. Strasb.* 40, 18: «toute la fidélité que j'ai envers sa personne»; *P.S.I.* 1265, 4. On pourrait rapprocher *Gnomon de l'Idiologue*, 18 (= *B.G.U.* 1210): «Les successions léguées sous forme de fideicommis (τὰς κατὰ πίστιν γεινομένας κληρονομίας) par des Grecs à des Romains ou par des Romains à des Grecs sont confisquées par décision du divin Vespasien. Toutefois, ceux qui avouaient le fideicommis (οἱ μέντοι τὰς πίστεις ἐξωμολογησάμενοι) ont reçu la moitié de la succession». Le testateur imposait à l'héritier apparent, homme de confiance (fideicommissaire) de restituer l'héritage à un tiers qu'il n'avait pu instituer légalement; cf. *B.G.U.* 326, 15; *P. Oxy.* 907, 7; 2348, 7; *Sammelbuch*, 7630, 11. M. TAYLOR, *The Function of ΠΙΣΤΙΣ ΧΡΙΣΤΟΥ in Galatians*, dans *J.B.L.* 85, 1966, pp. 58–76. C. PANAGOPOULOS (*Dialogues d'histoire ancienne* 3, Paris, 1977, pp. 225 sv.) relève que la bonne foi (*pistis*) est notamment soulignée dans les opérations financières, la justice et l'administration en général. A Odessos, un agoranome a rempli ses fonctions *pistôs* (*Inscriptions de Bulgarie*, 230 *bis*) et un magistrat intègre a plaidé fidèlement la cause de ses concitoyens (*ibid.* 63 *bis*). A Olbia, c'est la vertu d'un stratège (B. LATYSCHEV, *Inscriptiones antiquae Orae septentrionalis Ponti Euxini*², Hildesheim, 1965, I, n. 42, 13). Selon Plutarque, la fidélité est une condition requise pour faire une glorieuse carrière publique; par exemple en plaidant contre un adversaire puissant et en faveur d'un plus faible (*Praecept. ger. reipubl.* 805 B). Une des qualités de l'homme politique est de savoir «trouver des hommes de confiance et de talent» (*ibid.* 812 C).

152, 14: ἐξ ἀληθείας καὶ πείστεως τὴν ἀπογραφὴν πεποιῆσθαι; *B.G.U.* 1151, 17. Cf. *II Thess.* II, 13; *I Tim.* II, 7; *Tit.* I, 1. Le πιστὸς ἀνὴρ est l'homme digne de confiance (*I Tim.* I, 12), le citoyen loyal, l'ami fidèle, celui à qui l'on fait crédit: «ἐάν τινα εὕρῃς κατὰ παρόντας ἔχοντα πείστην πολλήν, si tu trouves quelqu'un de tout à fait fidèle parmi ceux qui sont avec toi» (*P. Fay.* 122, 22); «εὐνοούσῃ μοι καὶ πᾶσαν πίστιν μοι ἐνδεικνυμένῃ, étant bien disposé et montrant une entière fidélité à mon égard» (*P. Oxy.* 494, 9); «εὐνοίᾳ καὶ πίστι καὶ τῇ τοῦ γένους οἰκειότητι, dû à sa gentillesse, à sa fidélité et aux liens de parenté» (*P. Tebt.* 326, 10); *B.G.U.* 326, col. I, 15; *P. Leipz.* 28, 31: φυλάξαι... μετὰ καλῆς πίστεως (acte d'adoption). Les testateurs font souvent appel à la fidélité de leurs exécuteurs testamentaires ou de leurs héritiers pour réaliser leurs dernières volontés (*P. Oxy.* 1901, 48; 2474, 6, 22; *P. Strasb.* 277, 7); mais plusieurs plaignants, qui avaient pensé que leurs adversaires feraient preuve de fidélité à leur égard, déclarent qu'ils ont été trompés (*P. Isidor.* 74, 11; *P. Mert.* 91, 12; *P. Oxy.* 71, col. II, 11). Normalement un plaignant exprime sa confiance en la personne du juge (*P. Strasb.* 296 *r* 16). La πίστις εὐνοίας est la confiance suscitée par la bienveillance de l'homme d'Etat (PLUTARQUE, *Praec. ger. reipubl.* XXVIII, 821 *b*; *Tib. Gracchus*, XXXIII, 7; cf. πίστιν ἔχειν: avoir confiance en (IDEM, *Mor.* 1101 *c*), et plus souvent: mériter, posséder la confiance de (*ibid.* 91 *a*; 146 *b*; 699 *d*; 984 *f*. *Praec. ger. reipubl.* XIV, 809, *f*; XV, 812 *f*; XXXI, 822 *f*). Dans *Lc.* XVII, 5: πρόσθες ἡμῖν πίστιν, seul cas dans le troisième Evangile où *pistis* ne soit pas précédé de l'article, il faut traduire: «Aie foi en nous»[1].

Il est souvent impossible de distinguer la fidélité pratique et la bonne foi[2], par exemple: «ἐπὶ τοσοῦτον πίστιν εὐνοίας μαθοῦσα, connaissant la fidélité (sin-

---

[1] E. DELEBECQUE, *Etudes grecques sur l'Evangile de Luc*, Paris, 1976, p. 103.

[2] Dans la procuration de Thaèsis à son mari pour percevoir les sommes qui lui sont dues, «elle donne son agrément à toutes les dispositions prises par son mari Ptollion, conformément à la procuration pourvu qu'il restitue tout à Thaèsis, en raison des obligations de bonne foi qui lui incombent, τῆς πίστεως περὶ αὐτὸν οὔσης» (*P. Fuad*, 35, 11; cf. *B.G.U.* 1662, 16; *P. Oxy.* 506, 15). Le mandataire a des devoirs de loyauté à l'égard du mandant; il doit satisfaire à ses obligations, il a une responsabilité personnelle: τῇ ἰδίᾳ πίστει πράττει (*B.G.U.* 388, col. II, 13; cf. *P. Fam. Tebt.* 27, 16; *P. Oxy.* 1634, 13; *Sammelbuch*, 8987, 9). On pourrait rapprocher l'ὑπακοὴ πίστεως (*Act.* VI, 7; *Rom.* I, 5; XVI, 26) et ἀξίως ἀνεστρέφησαν αὐτῶν τε καὶ τὰς ἐνχειρισθείσας αὐτοῖς πίστεως (DITTENBERGER, *Syl.* 932, 7). Dans un décret de Delphes de 125 av. J.-C., Athènes a enseigné aux Grecs que «le plus grand bien pour les hommes consiste dans des relations mutuelles de bonne foi» (G. DAUX, *Delphes au II^e^ et au I^er^ siècle*, Paris, 1936, p. 369). Cf. *P. Michig.* inv. 257, 18: πίστι ἐπερώτησεν... πίστι ὡμολόγησεν (publié par F. T. GIGNAC, dans *The Bulletin of the American Society of Papyrologists*, XIII, 1976, p. 95).

cérité) de mon attachement» (*P. Mil. Vogl.* 73, 11); «πειθόμενον τῇ ἐμῇ πίστει καὶ δεξίᾳ, confiant en ma bonne foi et en mon assurance» (*P. Michig.* 485, 12). Dans la stipulation d'un contrat [1] (de dépôt, de divorce etc.), le signataire complète parfois la formule courante en soulignant sa loyauté: πίστει ἐπηρώτησεν ὁ ἠγορακὼς καὶ πίστει ὡμολόγησεν... ὁ πεπρακώς (*P. Dura*, 26, 28; 31, 32); βεβαιοῦντος καὶ τῇ ἰδίᾳ πίστει κελεύοντος Ἑρμείου Ἡφαιστᾶ (*B.G.U.* 887, 4; *Sammelbuch*, 9219, 4, 24; *P.S.I.* 1254, 8); ὡς πρεσβύτης καὶ πίστεως ἄξιος εἰπέ (*P. Leipz.* 32, 2); παρὰ τοῦ Δείου ἐξομολογουμένου τὴν πίστιν (*P. Mil. Vogl.* 25, col. III, 32; *P. Flor.* 86, 11). Cette bonne foi et bonne volonté est très souvent qualifiée καλὴ πίστις (*P. Tebt.* 418, 15; *P. Oxy.* 2187, 29; *P. Isidor.* 94, 11; *B.G.U.* 1574, 18; *Sammelbuch*, 7523, 2; 7996, 7; 9174, 11; 9193, 7), mais il s'agit aussi de fidélité: «Nous paierons fidèlement, μετὰ καλῆς πίστεως» (*P. Oxy.* 913, 14; 3089, 16), ce qu'exprime aussi ἡ ἀγαθὴ πίστις (*P. Oxy.* 140, 16; *B.G.U.* 314, 19; *P. Med.* 48, 13 = *Sammelbuch*, 9011). Cette honnêteté dans l'intention et l'exécution est souvent mise en valeur par ὑγιής-ὑγιαίνειν, cf. *P. Oxy.* 1031, 18; 2120, 8: ὑγιῶς καὶ μετὰ πάσης πίστεως διαπραξάμενος; *Sammelbuch*, 8029, 13: μεθ' ὑγιοῦς τῆς πίστεως ἀκαταφρονήτως *P. Lugd. Bat.* XI, n. 2, col. I, 10: accomplissement d'une liturgie ὑγιῶς καὶ πιστῶς ἀμέμπτως; *P. Hamb.* 19, 17; *P.S.I.* 86, 13; *Stud. Pal.* XX, 34; *P. Flor.* 2, 10, 45, 143; *P. Strasb.* 177, 20; 532, 9–10. On rapprochera la santé dans le foi, ἵνα ὑγιαίνωσιν ἐν τῇ πίστει (*Tit.* I, 13; cf. II, 2).

Dans le Nouveau Testament la *pistis* est souvent associée à l'*agapè* (*I Tim.* I, 14; II, 15; IV, 12; VI, 11; *II Tim.* II, 22, *Philém.* 5) et une fois à φιλεῖν (*Tit.* III, 15). Dans le premier cas, les notions sont spécifiquement religieuses, mais les oreilles grecques et romaines étaient habituées à l'union de la *fides* et de l'*amicitia* [2]. C'est ainsi que les habitants d'Oxyrhynque ont manifesté leur bienveillance, leur fidélité et leur amitié envers les Romains, ἡ πρὸς Ῥωμαίους εὔνοιά τε καὶ πίστις καὶ φιλία ἣν ἐνεδείξαντο (*P. Oxy.* 705, 32 = *C.P.J.* 450), tout comme les Juifs d'Alexandrie voient leur demande agréée de Claude διὰ τὴν πρὸς Ῥωμαίους πίστιν καὶ φιλίαν (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIX, 289; cf. POLYBE, II, 11, 5; 12, 2; XX, 9, 12; 10, 2).

---

[1] Sur la bonne foi des contrats ἡ πίστις τῶν συναλλαγμάτων, cf. *P.S.I.* 76, 3; J. G. KEENAN, *The Case of Flavia Christodote*, dans *Z.P.E.* 29, 1978, p. 193.

[2] DITTENBERGER, *Syl.* 675, 20; *Or.* 557, 16; cf. M. LEMOSSE, *Le régime des Relations internationales dans le haut Empire romain*, Paris, 1967, pp. 70, 77. PLUTARQUE, *Cléomène*, XXI, 5: «remplir la ville d'amis et d'alliés fidèles et sûrs, φίλων καὶ συμμάχων πιστῶν καὶ βεβαίων»; *Tib. Gracchus*, XII, 6: un serviteur fidèle; *C. Gracchus*, XVI, 6: ses amis les plus fidèles, etc.

πλεονεξία

D'après l'étymologie (πλέον-ἔχειν): «avoir davantage, désirer plus», ce substantif peut être pris en bonne part d'un gain ou d'un profit [1]; mais dans l'usage, il désigne soit une *ambition dévorante* (XÉNOPHON, *Hellén.* III, 5, 15; *Chasse*, XIII, 10; DIODORE DE SICILE, XIX, 1, 3) qui aspire à la prépondérance et s'allie à l'arrogance (PHILON, *Vit. Mos.* I, 56; *Testament Juda*, XXI, 8: ἐν πλεονεξίᾳ ὑψούμενοι; cf. *Nepht.* III, 1; *Gad*, II, 4; V, 1; *Asser*, V, 1; *Benj.* V, 1; MUSONIUS, 3; édit. C. E. Lutz, p. 40, 28) et c'est alors un vice social, car l'égalité exclut la supériorité (*Spec. leg.* IV, 54: τὸ ἴσον πλεονεξίας ἀλλότριον; cf. *Mut. nom.* 103; *Vie cont.* 70), soit le plus souvent la *cupidité* des richesses, convoitise déréglée, *épithymia* aux formes multiples (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVII, 253; MUSONIUS, 17, p. 108, 13), qui désire posséder ce qui est interdit, vouloir plus que son dû [2], par exemple dans un partage (*Vit. Mos.* I, 324). Non seulement la *pléonéxia* est insatiable (*Sir.* XIV, 9) et a quelque chose d'excessif (PHILON, *Praem.* 121), mais elle est agressive et n'hésite pas à opprimer le prochain et à lui extorquer ce qu'il possède; elle est alors synonyme de dureté et de rapacité (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VII, 256), assimilant l'homme aux bêtes sauvages «nées pour vivre par la violence (ἀπὸ βίας καὶ πλεονεξίας)» (MUSONIUS, 14; p. 92, 22; DION CHRYSOSTOME, XXXVIII, 31). C'est un vice de gouvernants et de fonctionnaires [3]; et l'on en rapprochera d'une part le désintéressement de saint

---

[1] *Jug.* V, 19: «Ils ne perçurent pas un gain d'argent»; EPICTÈTE, II, 10, 9: «acquérir la bonté d'âme, au prix d'une laitue peut-être, ou d'un siège; quel gain (ὅση ἡ πλεονεξία)?»; cf. PHILON, *Post. C.* 162: «tout ce que le corps cherche à amasser (πλεονεκτεῖν)»; XÉNOPHON, *Cyr.* I, 6, 28, dans un combat contre les bêtes, «vous vous efforciez d'être toujours en meilleure position qu'elles (μετὰ πλεονεξίας) pour les combattre». Dans la langue scientifique, πλεονάζειν signifie «avoir un excédent, compter en plus», cf. GÉMINOS, *Introduction aux Phénomènes*, VIII, 40, 44, 45, 49, 58, 59; XIII, 24: une quantité, une durée, un nombre dépasse l'autre.

[2] *Hab.* II, 9: «Malheur à qui gagne un gain malhonnête pour sa maison (בצע)»; *Jér.* XXII, 17; *Ps.* CXIX, 36; XÉNOPHON, *Cyr.* I, 6, 29; THUCYDIDE, II, 84, 1; DIODORE DE SICILE, XVII, 70, 5: «Les Macédoniens déployaient dans leurs pillages une cupidité excessive».

[3] *Ez.* XXII, 27: «Les chefs sont comme des loups... répandant le sang, faisant périr les personnes afin d'extorquer un bénéfice»; *Sag.* X, 11; PHILON, *Decal.* 155: «l'oligarchie et la domination de la foule, ces régimes pernicieux, naissent de l'anarchie et

Paul qui n'a jamais été mû par la flatterie ou la cupidité [1], d'autre part la cupidité des faux-docteurs qui, non seulement conçoivent leur ministère comme un négoce rapportant des profits, mais se conduisent en trafiquants malhonnêtes qui exploitent les dupes par de fausses exégèses, des fables et des paroles mielleuses [2].

La parabole du riche insensé, qui évalue la vie en fonction des biens matériels, est un commentaire de la mise en garde: «Gardez-vous de toute *pléonéxia*» (*Lc.* XII, 15; cf. MUSONIUS, 4, p. 48, 9; 6, p. 52, 18; 8, p. 62, 17; DION CHRYSOSTOME, XIII, 32; XVII, 22). Celle-ci est insérée dans les catalogues de vices de *Mc.* VII, 22 et *Rom.* I, 29 (cf. PHILON, *Sacr. A. et C.* 32), présentée selon le premier parmi les douze mauvaises choses qui sortent du cœur de l'homme et le souillent, selon le second, comme le fruit d'un sens perverti [3]. Dans *Mc.*, la cupidité est associée surtout aux désordres

---

de l'usurpation»; cf. *Spec. leg.* II, 43: αἱ πλεονεξίαι καὶ ἀντεπιθέσεις; FL. JOSÈPHE, *Ant.* VI, 86; PLUTARQUE, *Pompée*, XXXIX, 6: «Ceux à qui il avait affaire le trouvaient disposé à supporter de bonne grâce leur rapacité ou leur dureté»; *Agésilas*, XX, 6: «Il mettait en évidence leur médiocrité ou leur cupidité dans l'exercice de leurs fonctions»; THUCYDIDE, III, 82, 8: «La cause de tous ces maux était le pouvoir voulu par la cupidité et par ambition»; cf. I, 40, 1: «eux sont pleins de violence et d'avidité, βίαι καὶ πλεονέκται»; *UPZ*, 110, 68 et 136; *P. Panop.* II, 135, 240; *P. Princet.* 20, 11: παραγγέλλω οὖν αὐτοῖς παύσασθαι τῆς τοιαύτης πλεονεξίας (= *Sammelbuch*, 8072). Cf. R. CH. TRENCH, *Synonyms of the New Testament*[12], Londres, 1894, pp. 81–84; C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, I, p. 186; ST. LYONNET, L. SABOURIN, *Sin, Redemption, and Sacrifice*, Rome, 1970, pp. 50 sv.

[1] *I Thess.* II, 5. Saint Paul enverra des frères à Corinthe pour organiser la collecte, afin que celle-ci soit l'expression d'une vraie libéralité, et non une rapine ou une extorsion, καὶ μὴ ὡς πλεονεξίαν (*II Cor.* IX, 5); cf. E. KLAAR, *Πλεονεξία, -έκτης, -εκτεῖν*, dans *Theologische Zeitschrift*, 1954, pp. 395–397.

[2] *II Petr.* II, 3 (ἐμπορεύεσθαι); II, 14; cf. «L'insidieuse cupidité» (PHILON, *Omn. prob.* 79); *Testament de Moïse*, VII, 6: «Mangeurs des biens des pauvres, disant agir ainsi à cause de la justice» (E. M. LAPERROUSAZ, *Le plus ancien témoin de l'existence du Testament de Moïse*, dans *Semitica* XIX, 1970, p. 64). *P. Oxy.* 1828, 4: ὁ ψεύστης καὶ ὁ πλεονέκτης est du PASTEUR D'HERMAS, *Sim.* VI, 5, 5 (cf. S. G. MERCATI, *Passo del Pastore di Erma riconosciuto nel Pap. Oxy. 1828*, dans *Biblica*, 1925, pp. 336–338).

[3] Cf. *Eph.* IV, 19: «le sens moral émoussé»; PHILON, *Spec. leg.* IV, 5: «la cupidité, cette passion malfaisante et difficile à guérir»; *Vit. Mos.* II, 186: «notre ennemie et la source de notre misère», que guérissent les Thérapeutes (*Vie cont.* 2; cf. *Omn. prob.* 78). En médecine, la *pléonéxia* est un état de pléthore qui rompt l'équilibre des humeurs et nuit à la santé (de même, en sens contraire l'ἔνδεια, cf. PLATON, *Timée*, 82 *a*); cf. PHILISTION DE LOCRES (W. H. S. JONES, *The Medical Writings of Anonymus Londinensis*, Cambridge, 1947, XX, 35–36); HIPPOCRATE, *Maladies*, I, c. 20; *Régime*, c. 71 et 77; *Lieux dans l'homme*, c. 9; J. JOUANNA, *Hippocrate. La nature de l'homme*, Berlin, 1975, p. 256.

charnels, comme dans *Eph.* IV, 19; V, 3; *Col.* III, 5; PHILON, *Spec. leg.* I, 173 (cf. *I Cor.* V, 10–11); dans *Rom.* d'abord à l'injustice et à la méchanceté [1].

La littérature profane dénonce l'avidité comme un très grand vice: πλεονεξία μέγιστον ἀνθρώποις κακόν· οἱ γὰρ θέλοντες προσλαβεῖν τὰ τῶν πέλας ἀποτυγχάνουσι πολλάκις νικώμενοι [2]. Saint Paul en fait l'objet de la colère de Dieu (*Col.* III, 5), il exclut les cupides de l'héritage divin (*I Cor.* VI, 10; *Eph.* V, 5) et *II Petr.* II, 3, 14 les maudit.

---

[1] Cf. l'association πλεονεξία-ἀδικία (*Ep. Aristée*, 277; PHILON, *Praem.* 15; *Vie cont.* 70; *Sacr. A. et C.* 32; FL. JOSÈPHE, *Ant.* VI, 86; STRABON, VII, 4, 6; *P.S.I.* 446, 9; MUSONIUS, 20, p. 126, 18) ou κακία (PHILON, *Spec. leg.* I, 278; II, 52; *Vie cont.* 2) et l'opposition à justice (*Omn. prob.* 159; FL. JOSÈPHE, *Ant.* III, 67). Les usurpations sont assez souvent associées aux rapines ou brigandages (cf. ἅρπαξ, *I Cor.* V, 10–11; VI, 10), *Testament Dan*, V, 7: les fils de Juda ἔσονται ἐν πλεονεξίᾳ ἁρπάζοντες; PHILON, *Agr.* 83; *P. Abin.* 50, 3 (= *Sammelbuch*, 9690). Il est normal que dans les plaintes et procès, on dénonce la cupidité, donc l'injustice de l'adversaire; *P. Tebt.* 735, 8; *P. Fay.* 124, 24; *P.S.I.* 1052, 4; *Arch. Isidor.* 62, 5 (= *Sammelbuch*, 9167; cf. 10564, 16). Cf. A. VÖGTLE, *Die Tugend- und Lasterkataloge*, Münster, 1936; S. WIBBING, *Die Tugend- und Lasterkataloge im N. T.*, Berlin, 1959.

[2] MÉNANDRE, dans STOBÉE, *Flor.* X, 3 (t. III, p. 408). PLUTARQUE, qui dénonce l'avidité des riches et des Macédoniens (*Cléomène*, III, 1; XVI, 1), associe ce vice à la débauche, à la mollesse, au luxe (*Agis*, III, 1; X, 5), à l'injustice (*Tib. Gracchus*, IX, 2; cf. *C. Gracchus*, XX, 8). Il inspire les plus basses compromissions (*Agis*, V, 4; πλεονεξίας ἕνεκα; cf. *Tib. Gracchus*, IX, 3). Comparer la description de l'insatiabilité (ἀπληστία) dans GALIEN (*Traité des Passions de l'âme*, I, 38) et la φιλαργυρία de *I Tim.* VI, 10 avec les attestations analogues dans C. SPICQ, *Les Epîtres Pastorales*[4], Paris, 1969, I, p. 564; ajouter *Oracles Sibyl.* II, 115; III, 235; *Anth. Palat.* IX, 394, surtout PLUTARQUE, *De l'amour des richesses* (*Moralia*, 523 *c* sv.).

πληροφορέω, πληροφορία

Le substantif, inconnu des Septante, n'est attesté dans la documentation papyrologique que par un seul texte, tellement mutilé qu'il ne permet pas d'en dégager le sens [1]. Dans trois des quatre emplois néo-testamentaires, il s'agit de «plénitude», celle de l'intelligence qui permettra de pénétrer le mystère de Dieu [2], celle de l'espérance, c'est-à-dire sa réalisation définitive (*Hébr.* VI, 11; πρὸς τὴν πληροφορίαν τῆς ἐλπίδος ἄχρι τέλους), celle de la foi, d'une absolue certitude, sans doute ni hésitation (*Hébr.* X, 22; ἐν πληροφορίᾳ πίστεως; cf. CLÉMENT DE ROME, *Cor.* LIV, 1: τίς πεπληροφορημένος ἀγάπης). Dans *I Thess.* I, 5, saint Paul affirme qu'il a préché l'Evangile non pas uniquement en paroles, mais ἐν δυνάμει καὶ ἐν Πνεύματι Ἁγίῳ καὶ πληροφορίᾳ πολλῇ. Etant donnée l'absence de ἐν devant πλ., on peut comprendre cette *plèrophorie* d'une parfaite assurance, mais saint Paul aurait alors écrit ἐν πάσῃ παρρησίᾳ (*Philip.* I, 20; cf. *II Cor.* III, 12; VII, 4; *I Tim.* III, 13; μετὰ πάσης παρρησίας, *Act.* XXVIII, 31), et il serait étrange que l'Apôtre insiste sur sa conviction personnelle. Il vaut donc mieux traduire «en puissance, en Esprit Saint et abondance de toute sorte» [3].

Le verbe πληροφορεῖν a manifestement le sens de conviction pleine et entière [4], dans le cas d'Abraham, assuré (πληροφορηθείς, participe aoriste) que Dieu est assez puissant pour réaliser ce qu'il a promis (*Rom.* IV, 21);

---

[1] *P. Gies.* 87, 25 (cf. A. DEISSMANN, *Licht vom Osten*[4], Tübingen, 1923, pp. 67 sv.). HÉSYCHIUS détermine: πληροφορία· βεβαιότης = certitude.

[2] *Col.* II, 2: εἰς πᾶν πλοῦτος τῆς πληροφορίας τῆς συνέσεως; on pourrait entendre «avec une pleine conviction», mais avec «la richesse», le sens est plutôt quantitatif, et la redondance – sinon le pléonasme – a valeur superlative; cf. N. HUGEDÉ, *Commentaire de l'Epître aux Colossiens*, Genève, 1968, p. 102.

[3] Trad. de B. RIGAUX, *Les Epîtres aux Thessaloniciens*, Paris-Gembloux, 1956, pp. 377 sv.

[4] Acception bien attestée par CLÉMENT DE ROME, *Cor.* XLII, 3: «Ils ont donc reçu des instructions et, remplis de certitude (καὶ πληροφορηθέντες) par la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ, ...ils sont partis annoncer la Bonne Nouvelle»; IGNACE D'ANTIOCHE, *Magn.* VIII, 2: «Les prophètes étaient inspirés par la grâce, pour que les incrédules fussent pleinement convaincus qu'il n'y a plus qu'un seul Dieu, εἰς τὸ πληροφορηθῆναι τοὺς ἀπειθοῦντας»; HÉGÉSIPPE: «πολλῶν πληροφορηθέντων, beaucoup furent entièrement convaincus» (dans EUSÈBE, *Hist. eccl.* II, 23, 14); *Martyre de Pionius*, IV, 17: «κρίσις γὰρ τῷ κόσμῳ ἐπίκειται, περὶ ἧς πεπληροφορήθετα διὰ πολλῶν, le jugement du monde est imminent; nous en sommes absolument convaincus pour maintes raisons» (dans H. MUSURILLO, *The Acts of the Christian Martyrs*, Oxford, 1972, p. 140, 26).

dans celui des chrétiens qui hésitent sur l'attitude pratique à adopter, mais qui ne doivent agir qu'avec une conviction réfléchie, mûrie, motivée dans leur conscience (*Rom.* XIV, 5: ἕκαστος ἐν τῷ ἰδίῳ νοΐ πληροφορείσθω impératif présent passif), ou d'Epaphras qui prie pour les Colossiens «pour que vous soyez debout, parfaits, pleinement assurés dans tous les vouloirs divins» [1]. On peut aussi traduire ce participe parfait passif πεπληροφορημένοι «accomplis, bien établis», mais l'intérêt est qu'il soit pratiquement synonyme de τέλειοι «parfaits, achevés» et qu'il s'agisse d'être confirmé, fortifié, stabilisé; ce qui est proche de l'unique emploi de πληροφορεῖσθαι dans l'A. T., «le cœur des fils de l'homme s'emplit en eux (ἐπληροφορήθη ἐν αὐτοῖς, se rassasie) du (désir) de faire le mal» [2].

Mais dans *I Tim.* IV, 5: «Fais œuvre d'évangéliste, remplis complètement ton ministère, τὴν διακονίαν σου πληροφόρησον» et IV, 17: «Le Seigneur m'a assisté et fortifié afin que, par moi, la Proclamation fût réalisée (τὸ κήρυγμα πληροφορηθῇ) et que toutes les nations (l') entendissent», le verbe a nettement le sens d'accomplir à la perfection, réaliser de son mieux, acception connue des papyrus lorsqu'il s'agit d'effectuer ce qui a été promis ou conclu: ὅτι ὅσον ἑκάστοτε διὰ γραμμάτων σε πληροφορῶ περὶ τῶν ὄντων ἐν τοῖς ἐνθάδε γράμμασιν, ἐγὼ οὐκ ἔσομαι αἴτιος ἀμελείας (*P.S.I.* 1335, 27; III^e s.; cf. 1345, 4; VI^e-VII^e s.); πληροφορηθεὶς μάλιστα ἐκ τῆς δυνάμεως τῆς ἐμφανεισθείσης (*Sammelbuch*, 8988, 38; VIII^e s.). Tantôt les papyrus donnent à notre verbe le sens d'achever une affaire, terminer un sujet [3];

---

[1] *Col.* IV, 12: ἵνα σταθῆτε τέλειοι καὶ πεπληροφορημένοι ἐν παντὶ θελήματι τοῦ θεοῦ. On rapprochera l'épitaphe d'un sarcophage de Ravenne (cf. F. CUMONT, *Recherches sur le Symbolisme funéraire des Romains*, Paris, 1942, p. 299), qu'il faut lire: «χαῖρε καλλιφανὴς» εἶποι σοι «πληροφοροῦ ψυχή – Puisse (la déesse Isis) te dire: Salut, toute brillante, sois pleinement rassurée, Ame» (A. J. FESTUGIÈRE, *Initiée par l'époux*, dans *Monuments Piot*, Paris, 1963, pp. 135–146). Le mari assure sa femme que par l'initiation elle a obtenu d'être reconnue et agréée par Isis.

[2] *Eccl.* VIII, 11 (מלא). Cf. *Testament Gad*, II, 4: «ἐπληροφορήθημεν τῆς ἀναιρέσεως αὐτοῦ, nous étions résolus (litt. pleinement remplis de l'intention) à le tuer». Dans cette tonalité affective, cf. cette lettre du VI^e s., ἐπειδὴ πεπληροφόρημαι, ὅτι φιλεῖτε ἐμὲ ὁλοψύχως καὶ ἐγὼ καταρ [...] ἀγάπω ὑμᾶς (*Sammelbuch*, 7655, 6; cf. *l.* 20: ἐπειδὴ χρεωστῶ ὑμάς πληροφορῆσαι, πίστευσον); ou ce papyrus magique du III^e s., «qu'elle me donne toute satisfaction, qu'elle m'aime, qu'elle me chérisse, πληροφοροῦσα, ἀγαπῶσα, στέργουσα ἐμέ» (*P. Lond.* 121, 910, t. I, p. 113; réédité K. PREISENDANZ, *Pap. Mag.* VII, 910); cf. aux VI^e–VII^e s., καὶ πληροφορήσῃ ὁ θεὸς τὴν ὑμετέραν λαμπρότητα (*P. Erlang.* 120, 5); ὅτι πληροφορεῖ αὐτὸν ὁ θεός (*P. Zilliacus*, 14, 6).

[3] *P. Amh.* 66, 42 (II^e s. ap. J.-C.): le stratège invite le plaignant à produire ses témoins, ἵνα δὲ καὶ νῦν πληροφορήσω = afin que je puisse en finir; cf. *B.G.U.* 747, col. I, 22.

ce qui confirme la nuance de *II Tim.* IV, 17: l'Apôtre a conscience de couronner ou de parachever sa vocation de κῆρυξ (I, 11), en mettant le point final à son ministère par cette ultime proclamation romaine. Mais l'emploi papyrologique le plus fréquent de πληροφορέω est «acquitter une dette» financière ou morale [1]; ce qui souligne la force du commandement de *II Tim.* IV, 5: «Remplis complètement ton ministère»; ta *diakonia* est une tâche sacrée reçue de Dieu (*Act.* XII, 25; *Col.* IV, 17; cf. *II Cor.* IV, 1; V, 18; *I Tim.* I, 12). C'est une obligation à laquelle on ne peut se soustraire, une fonction qu'il faut exercer à la perfection et jusqu'au bout.

Dès lors, la narration περὶ τῶν πεπληροφορημένων ἐν ἡμῖν πραγμάτων (*Lc.* I, 1) doit être traduite avec les versions (*Vet. Ital.*, Vulg., *Syr.-Pal.*, Sah., Boh.) «un récit des faits accomplis parmi nous» [2], encore que la Peshitta et Eusèbe aient entendu ce participe parfait passif d'une totale conviction [3]. Les événements décisifs du salut ont été menés à leur terme, parachevés par le Christ. Il y a peut-être une référence à l'accomplissement parfait des Ecritures [4], la plénitude de la réalisation est aussi celle d'un achèvement.

---

[1] *P. Oxy.* 509, 10 (II^e s.): πεπληροφορημένος τοῖς ὀφειλομένοις μοι = j'ai reçu pleine satisfaction de mes débiteurs; *B.G.U.* 665, col. II, 2 (I^er s.); *P. Lond.* 1164 *g* 11 (t. III, p. 163); *P. Fuad*, 26, 43 (plainte au Préfet, II^e s.): «Quoiqu'il ait entièrement reçu l'intérêt au taux d'un statère»; *P.S.I.* 737, 14 (II^e-III^e s.): τοὺς ἐφετείους φόρους πληροφορεῖσθαι; 1411, 6: πεπληροφορηκέναι ἀποδοῦσαν πάντα τὰ αὐτῇ ἐπιβάλλοντα. Selon S. EITREM (*Symbolae Osl.* X, 1932, p. 153, n. 63; cf. *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden*, Leiden, 1958, t. III, p. 179, n. 6944), l'édit d'Hadrien de 136 serait à compléter de la façon suivante: λέγει· ⟨καίπερ πληροφορηθεὶς⟩ ἀντ ⟨ι τοῦ⟩ ἐπ[ι] δεέστερ[ον] ἀναβῆναι (*P. Osl.* 78, 4–5); *P. Apol. Anô*, 28, 13; 63, 9; 91, 13: «Il s'est acquitté envers nous de ce *kensistikos* dont nous lui avons fait part» (reçu de versement du VIII^e s.).

[2] Cf. M. J.-LAGRANGE, *Le sens de Luc I, 1 d'après les papyrus*, dans *Bulletin d'ancienne Littérature et d'Archéologie chrétienne*, t. II, 1912, pp. 96–100; H. PERNOT, *Les deux premiers chapitres de Matthieu et de Luc*, Paris, 1948, pp. 124 sv.; H. SCHÜRMANN, *Das Lukasevangelium*, Freiburg-Basel, 1969, I, p. 5. E. Delebecque, qui voit dans πληροφορεῖν la double idée d'un achèvement total et d'un achèvement d'actes authentiques, traduit: «récit relatif aux actes parachevés parmi nous» et commente: «Luc emploie un verbe plus expressif et plus riche de substance que les verbes de sens voisin qu'on trouvera dans la suite de son Evangile: πληρόω avec ses composés... τελέω et les mots de sa famille... Le verbe πληροφορέω convient pour signifier le «parachèvement» d'actes qui sortent de l'ordinaire tout en donnant la garantie de leur authenticité» (*Evangile de Luc*, Paris, 1976, p. 2; IDEM, *Etudes grecques sur l'Evangile de Luc*, Paris, 1976, p. 3).

[3] EUSÈBE, *Hist. eccl.* III, 24, 15: «le récit des choses que lui-même a connues avec une entière certitude, ὧν αὐτὸς πεπληροφόρητο λόγων».

[4] Comparer πληρόω, *Lc.* IV, 21; IX, 31; XXIV, 44; *Act.* I, 16; III, 18; XIII, 27 et πληροφορέω, *Rom.* IV, 21. Cf. E. TROCMÉ, *Le «Livre des Actes» et l'Histoire*, Paris, 1957, p. 46.

πολιτεία, πολίτευμα, πολιτεύομαι, πολίτης

Très cohérentes sont les métaphores «urbaines» ou «civiques» de la vie chrétienne dans le N. T., surtout dans saint Paul. Le ciel est comme une cité (πόλις), dont le Christ est le souverain (Κύριος), et qui a ses lois propres, sa constitution (πολιτεία): l'Evangile. Les chrétiens en sont les citoyens (πολῖται; cf. la lettre chrétienne du IV^e s., πιστεύομεν γὰρ τὴν πολιτίαν σου ἐν οὐρανῷ, *Sammelbuch*, 2266, 5) et n'y sont pas traités en étrangers ou comme des hôtes de passage; ils possèdent le droit de cité (πολίτευμα) et sont les concitoyens des saints (συμπολῖται). Une telle citoyenneté comporte droits et privilèges, mais aussi des devoirs et des responsabilités. Chacun sera donc tenu de «vivre en citoyen, πολιτεύομαι», c'est-à-dire selon les lois et l'esprit de cette cité, se conformant à ses statuts.

I. – La Jérusalem céleste est la πόλις θεοῦ ζῶντος [1], cité parfaite et éternelle [2], où seront rassemblés tous les élus, et dont ceux-ci se rapprochent incessamment (προσεληλύτατε, *Hébr.* XII, 22), durant leur pérégrination sur cette terre. C'est dire que la ville est d'abord envisagée comme un lieu d'habitation, le centre de groupement d'une population [3]. Le citoyen (πολίτης) est celui qui – vivant en commun avec ses compatriotes: οἱ δὲ

---

[1] *Hébr.* XII, 22; cf. XI, 10, 16; XIII, 14; *Gal.* IV, 26; *Philip.* III, 20; *Apoc.* III, 12; cf. R. KNOPF, *Die Himmelsstadt*, dans *Neutestamentliche Studien. Festschrift G. Heinrici*, Leipzig, 1914, pp. 213–219; K. L. SCHMIDT, *Die Polis in Kirche und Welt*, Bâle, 1939; W. BIEDER, *Ekklesia und Polis im Neuen Testament und in der alten Kirche*, Zurich, 1941; V. EHRENBERG, *The Greek State*, Andover, 1974; Bibliographie dans O. BÖCHER, *Die heilige Stadt im Völkerkrieg*, dans *Josephus-Studien* (O. Michel gewidmet), Göttingen, 1974, pp. 55–76.

[2] Sur la *polis grecque*, cf. FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*[28], Paris, 1924, p. 151; G. GLOTZ, *La Cité grecque*[2], Paris, 1953; C. B. WELLES, *The Greek City*, dans *Studi in onore di A. Calderini*, Milan, 1956, pp. 81–99; A. AYMARD, *Les Etrangers dans les Cités grecques*, dans *L'Etranger* (Recueils de la société J. Bodin, IX, 1), Bruxelles, 1958, pp. 124 sv. – Sur son gouvernement, cf. H. FRANCOTTE, *Mélanges de Droit public grec*[2], Rome, 1964, pp. 225 sv. D. NÖRR, *Imperium und Polis in der hohen Prinzipatszeit*, Munich, 1966.

[3] On dira «la cité» pour ses «habitants», *Mt.* XII, 25; *Lc.* IV, 43; *Act.* XIV, 21; XVI, 20; cf. πᾶσα ἡ πόλις, *Mt.* VIII, 34; XXI, 10; *Mc.* I, 33; *Act.* XIII, 44; XXI, 30; STRATHMANN, *πόλις*, dans *TWNT*, VI, 522. Dans le vocabulaire biblique, la «ville» (*'ir, qiryah*) peut ne désigner qu'un village (cf. Sychar, *Jo.* IV, 5; Nazareth, *Mt.* II, 23), une agglomération de quelque dimension que ce soit.

πολῖται κοινωνοὶ τῆς μιᾶς πόλεως [1] – est un sujet de droit et participe à la vie politique de la cité (cf. PLUTARQUE, *Cimon*, XVII, 3). Saint Paul n'était pas peu fier de sa ville d'origine: «Citoyen de Tarse, ville de Cilicie, qui n'est pas sans renom, οὐκ ἀσήμου πόλεως πολίτης» (*Act.* XXI, 39); dont on rapproche l'inscription romaine du III^e^ siècle: Τάρσος ἡ πρώτη καὶ μεγίστη καὶ καλλίστη μετρόπολις [2].

II. – La qualité spécifique du πολίτης est de posséder la πολιτεία, le *droit de cité* [3]. Rome et les cités grecques avaient coutume d'accorder cet honneur [4] à leurs bienfaiteurs, à des personnages particulièrement méritants, vétérans et chefs militaires, politiciens, hommes de lettres, magistrats, médecins dont ils voulaient soit honorer ou récompenser les mérites, soit attirer les services [5]. C'était donc un titre de noblesse (εὐγένεια) qui

---

[1] ARISTOTE, *Pol.* II, 1, 2; 1261 *a*; cf. I, 1, 1252 *a* 1 et 8; III, 6, 1278 *b* 19 (cf. M. DEFOURNY, *Aristote. Etudes sur la «Politique»*, Paris, 1932; A. E. R. BOAK, *Politai as Landholders at Karanis*, dans *The Journal of Egyptian Archaeology*, 1954, pp. 11–14); Cf. C. C. RICHARDSON, *The Meaning of πολιτευταί in Justin, I Apol. 65, 1*, dans *Harvard Theol. Review*, 1936, pp. 89–91. Dans la Bible, le πολίτης est le prochain ou le compagnon (רע *Jér.* XXIX, 23; XXXI, 34; *Prov.* XI, 9,12; XXIV, 43), le compatriote ou l'homme de la parenté (*Gen.* XXIII, 11; *Zach.* XIII, 7; *II Mac.* V, 6, 8, 23; *Lc.* XIX, 14; *Hébr.* VIII, 11 = Vulgate: *proximum; Testament Job*, XXIX, 1; cf. *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 4015, 7: τὸν ἑαυτῶν πολίτην), l'habitant (*Lc.* XV, 15) ou le citoyen proprement dit (*II Mac.* IV, 5, 20; IX, 19; XIV, 8; XV, 30). La citoyenneté israélite, dépendante des liens du sang, s'établissait par les listes généalogiques, cf. J. JEREMIAS, *Jérusalem au temps de Jésus*, Paris, 1967, pp. 365 sv., 392 sv., 417 sv. Sur la sémantique de πολίτης, cf. G. REDARD, *Les Noms grecs en -ΤΗΣ*, Paris, 1949, pp. 20–31.

[2] PH. LE BAS, W. H. WADDINGTON, *Inscriptions grecques et latines*[2], Hildesheim-New York, 1972, n. 1480 = DITTENBERGER, *Or.* 578 = L. MORETTI, *Inscriptiones graecae Urbis Romae*, Rome, 1968, n. 80. Autres titres glorieux de Tarse, dans RUGE, *Τάρσος* dans PAULY-WISSOWA, *R.E. Suppl.* IV, A 2, col. 2424 sv.

[3] FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIX, 281: «Les Juifs d'Alexandrie possédaient ἴσην πολιτείαν que les autres habitants»; *C. Ap.* II, 39: «Les hommes de notre race qui habitent Antioche s'appellent Antiochiens, car le droit de cité (τὴν πολιτείαν) leur fut donné par son fondateur Seleucos» (cf. l'excellent commentaire de M. STERN, *Greek and Latin Authors of Jews and Judaism*, Jérusalem, 1974, I, pp. 398–402). *IV Mac.* III, 20: Seleucos IV Philopator reconnut aux Juifs le droit de cité, τὴν πολιτείαν αὐτῶν ἀποδέχεσθαι; DIODORE DE SICILE, XIX, 2, 8: «Timéon de Corinthe donna à tous ceux qui le voulaient le droit de cité à Syracuse».

[4] Τιμή; cf. *Suppl. Ep. Gr.* IX, 40, 58; DION CASSIUS, XLI, 24, 1: «César accorda des honneurs à plusieurs personnes... et donna à tous les habitants de Cadix le titre de citoyens romains... Il leur accorda ce privilège...».

[5] En 46, César confère le droit de cité à tout étranger de naissance libre qui viendrait exercer la médecine à Rome ou enseignerait les arts libéraux, espérant ainsi les fixer dans la ville (SUÉTONE, *César*, 42). En 40, Octave l'accorde à un navarque de Rhosos en Syrie, «attendu que Seleucos... a fait campagne avec nous... qu'il a souvent et

situait son bénéficiaire au niveau de l'aristocratie [1]. Mais cette «décoration» s'achetait aussi, non seulement dans les cités grecques qui remédiaient ainsi à la pénurie de leurs finances [2], mais à Rome où on ne l'obtenait que difficilement à l'origine – les prix variant entre 200 et 1000 drachmes. Or Antoine se montra généreux (CICÉRON, *Philip.* v, 4, 11), Claude le donna sans retenue [3], et il devint l'objet d'un véritable commerce, à l'instar d'une marchandise aux cours fluctuants [4], si bien que de un million en 70/69, le nombre des *cives* passera à quatre en 28, puis à cinq en 14 de notre ère, à près de six en 47 [5], et par là même le prestige du titre fut considérablement dévalué.

---

grandement pâti et risqué pour nous, ne reculant devant rien lorsqu'il s'agissait d'endurer des maux, qu'il a manifesté son attachement et sa loyauté à la république, qu'il a associé sa fortune à notre conservation, qu'il a consenti à tous les sacrifices pour la république romaine, qu'en notre présence comme en notre absence il nous a rendu service... Il a reçu comme récompense l'immunité et le droit de cité» (*Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, 718, 12–18, 91). Le premier personnage «occidental» important à recevoir le droit de cité d'Athènes fut T. Trebellius Rufus de Toulouse, chevalier, qui fut grand prêtre en Gaule, reçut un sacerdoce à Rome et accepta d'être archonte et même citoyen à Athènes, sous Domitien. Le second personnage fut l'empereur Hadrien (cf. J. H. OLIVIER, *The Athens of Hadrian*, dans *Les Empereurs Romains d'Espagne*, Paris, 1965, p. 125); cf. H. FRANCOTTE, *op. c.*, p. 306; A. AYMARD, *l. c.*, pp. 131 sv. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1964, p. 237, n. 533.

[1] Cf. l'*honestas*, la *dignitas*, l'*honor* dont Antonin le pieux revêt Tymandenos en lui accordant la citoyenneté (*MAMA*, IV, 236). Cf. DITTENBERGER, *Syl.* 796, C. B. WELLES, *Royal Correspondence*, New Haven, 1934, n. 45 (commentaire par M. HOLLEAUX, *Etudes d'Epigraphie et d'histoire grecques*, Paris, 1942, III, p. 199–254; G. HUMBERT, *Civitas*, dans DAREMBERG, SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, I, 1217–1220.

[2] Musiciens, athlètes, officiers subalternes, sophistes achetaient très cher (μεγάλοις τιμήμασιν, NICOLAS DE DAMAS, édit. Müller, p. 354) le titre de citoyens d'Athènes ou de Rhodes (L. ROBERT, *Hellenica* I, pp. 37–42; IDEM, *Opera minora selecta*, I, Amsterdam, 1969, pp. 617 sv. J. POUILLOUX, *Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1960, n. 33; R. BOGAERT, *Banques et Banquiers dans les Cités grecques*, Leiden, 1968, pp. 247, 358). Auguste ayant interdit aux Athéniens de vendre à personne son droit de cité (DION CASSIUS, LIV, 7), Hadrien le lui restitua; L. ROBERT, *Hellenica* I, pp. 39–42.

[3] DION CASSIUS, LX, 17: «tantôt individuellement, tantôt en masse». Cf. les deux grands banquiers alexandrins Tiberius Claudius Demetrius et Tiberius Claudius Isidorus qui sont citoyens romains en l'an 50 (*P. Oxy.* 2471, 3).

[4] En donnant des pots de vin aux Affranchis impériaux, tout le monde pouvait devenir citoyen romain (G. BOULVERT, *Les Esclaves et les Affranchis impériaux sous le haut-empire romain*, Aix-en Provence, 1964, I, p. 363).

[5] Cf. *Res Gestae divi Augusti*, VIII, 1; TACITE, *An.* XI, 25. Alors que la citoyenneté romaine était encore très prisée en Egypte, au I^er^ s., elle ne l'est plus guère au II^e^ (cf. I. BIEZUNSKA-MALOWIST, *L'extension du droit de cité romaine en Egypte*, dans

Ces précisions permettent de mieux comprendre l'opposition du chiliarque Claudius Lysias qui se vante d'avoir acquis «le droit de citoyen avec une forte somme (ἐγὼ πολλοῦ κεφαλαίου τὴν πολιτείαν ταύτην ἐκτησάμην)» et de Paul: «Mais moi je suis né (avec)» (*Act.* XXII, 28), l'hérédité accentuant de beaucoup la valeur du titre [1]. Celui-ci, outre les privilèges honorifiques, comportait maints avantages pratiques [2]. En cas de procès notamment, le *civis* est libre de choisir son tribunal dans sa patrie et d'être jugé selon ses lois ou de comparaître devant les magistrats romains [3], et saint Paul

---

Proceedings of the IX Intern. Congress of Papyrology, Oslo, 1961, pp. 277–285). Par son édit de 212–213, Caracalla accordera la citoyenneté romaine à tous les habitants du monde romain (*Digeste*, I, 5, 17; *P. Gies.* 40, 1).

[1] Cf. en 92 de notre ère, ce légionnaire déclarant sous serment *se civem Romanum esse* (V. ARANGIO-RUIZ, *Minima de Negotiis*, dans *Studi in onore di U.E. Paoli*, Florence, 1956, pp. 2 sv.). Paul a obtenu la citoyenneté de la meilleure manière, par filiation légale (R. MONIER, G. CARDASCIA, J. IMBERT, *Histoire des Institutions et des faits sociaux*, Paris, 1956, pp. 415 sv.), mais on ignore tout de la date et des circonstances de cette collation du droit de cité aux ancêtres de l'Apôtre (cf. J. SCHWARTZ, *A propos du statut personnel de l'apôtre Paul*, dans *Rev. Hist. et de Phil. relig.* 1957, pp. 91–96; P. MIGUENS, *Pablo prisoniero*, dans *Studii Biblici Franciscani*, VIII, 1958, pp. 74 sv. W. SESTON, *Tertullien et les origines de la citoyenneté romaine de S. Paul*, dans *Freundesgabe O. Cullmann*, Leiden, 1962, pp. 305–312, qui suppose que la mère de Paul était romaine). Le *cognomen* Paulus ne doit pas se référer à un patron romain, mais a dû être choisi par allitération avec Saul (*Act.* XIII, 9; cf. A. N. SHERWIN-WHITE, *Roman Society and Roman Law in the New Testament*, Oxford, 1963, pp. 151 sv.).

[2] L'isonomie, l'immunité, l'exemption des taxes douanières et du tribut, des prestations publiques et des charges onéreuses. Les facultés testamentaires et l'exercice du droit de propriété étaient plus larges (cf. *P.S.I.* 1183, I^er^ s. de notre ère). D'où l'éloge d'AELIUS ARISTIDE: «De toutes les choses que l'on peut dire à la louange des Romains, il y en a une qui est de beaucoup la plus digne d'attention: c'est la magnanimité dont ils font preuve en matière de droit de cité et jusque dans la conception même qu'ils se font de ce droit; le monde, en effet, n'a jamais rien vu de pareil» (*Discours aux Rom.* 59; cf. E. VOLTERRA, *Manomissione e Cittadinanza*, dans *Studi in onore di U.E. Paoli*, pp. 695–715). Cependant, les cités grecques étaient encore plus généreuses, concédant avec la *politéia*, l'inviolabilité de la personne et des biens (*asylie*, *asphaléia*), l'exemption d'impôt et de prestations incombant aux étrangers (*atéléia*), le droit d'acquérir des biens immeubles (*enktésis*), la *proxénie* qui faisait de l'étranger un hôte recevant aide et assistance de la cité (*Inscriptions de Bulgarie*, 41, 13, 42, 1–2, 307, 6–8; 309, 4–6, 312, 8–9; *Thasos*, 179, 6; *de Carie*, 166, 30; *P. Lond.* 1912, 55 etc.). Le *Sicyonien* serait «une histoire de droit de cité» (A. BLANCHARD, A. BATAILLE, *Fragments sur Papyrus du ΣΙΚΥΩΝΙΟΣ de Ménandre*, dans *Recherches de Papyrologie*, III, 1964, p. 111; cf. pp. 130–131, 135).

[3] Cf. les privilèges accordés à Seleucos de Rhosos en 36–34, P. ROUSSEL, *Un Syrien au service de Rome et d'Octave*, dans *Syria*, 1934, pp. 33–74; J. LESQUIER, *L'armée romaine en Egypte*, Le Caire, 1918, pp. 312 sv., 333 sv. H. BRAUNERT, *Griechische und*

usera de cette faculté d'appel à la juridiction suprême de l'Empereur [1], de même qu'il se réfère aux lois Valeria (VI[e] s.) et Porcia (III[e] s.) interdisant la *verberatio* aux citoyens [2].

La πολιτεία désigne aussi l'organisation ou le régime de l'Etat, sa constitution, les institutions ancestrales [3], et enfin «la communauté des hommes libres», la vie du citoyen au sein de la cité, son activité politique, toutes les formes de collaboration à la vie de l'Etat [4]. De ce chef, les païens – gens d'ailleurs, ἀπηλλοτριωμένοι τῆς πολιτείας τοῦ Ἰσραὴλ καὶ ξένοι τῶν διαθηκῶν (*Eph.* II, 12) – n'étaient pas seulement incapables d'être agrégés à la théo-

---

römische Komponenten im Stadtrecht von Antinoopolis, dans *Journal of Juristic Papyrology*, 1962, pp. 73–88; A. STENICO, *Civiltà romana e civiltà meroitica nella Bassa Nubia*, dans *Atti del convegno di studi su la Lombardia e l'Oriente*, Milan, 1963, pp. 276–300.

[1] *Act.* XXV, 11–12 (cf. A. H. M. JONES, *I Appeal unto Caesar*, dans *Studies... D.M. Robinson*, Saint-Louis, 1953, II, pp. 918–920.

[2] *Act.* XVI, 37–38; cf. CICÉRON, *II C. Verr.* V, 170: «Qu'un citoyen romain soit lié, c'est une faute; qu'il soit frappé, c'est un crime; qu'il soit tué, c'est presque un parricide». A. N. SHERWIN-WHITE, *The Roman Citizenship*, Oxford, 1939; F. DE VISSCHER, *Le Droit de Cité romaine*, dans *Acta Congressus Madvigiani*, Copenhague, 1958, I, 281–291). Le contexte des *Actes* montre que la *politéia* est un privilège «virtuel», que le possesseur peut transformer à son gré en réalité, cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin Epigraphique*, dans *R.E.G.* 1958, p. 180, n. 16.

[3] *II Mac.* IV, 11; VIII, 17; XIII, 14; *IV Mac.* VIII, 7; XVII, 9; ARISTOTE, *La Constitution d'Athènes; Polit.* II, 6, 1265 *a*, 15; PHILON, *Abr.* 242: «la démocratie est le meilleur des régimes»; *Decal.* 155; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIII, 245; STRABON, IV, 1, 12: «Les Cavares ont adopté le système politique des Romains»; *P. Oxy.* 1119, 21; cf. K. VON FRITZ, *The Theory of Mixed Constitution in Antiquity*, New York, 1954; A. AALDERS, *Die Theorie der gemischten Verfassung im Altertum*, Amsterdam, 1968. *Politeia und Republica* (Palingenesia IV), Wiesbaden, 1969.

[4] PHILON, *Spec. leg.* III, 3; DITTENBERGER, *Syl.* 496, 173 (cf. CL. MOSSÉ, *Les Institutions grecques*, Paris, 1967, pp. 12, 196, 204, 208; M. A. H. EL-ABBADI, *The Alexandrian Citizenship*, dans *The Journal of Egyptian Archeology*, 1962, pp. 106–123; E. PÓLAY, *Der status civitatis*, dans *The Journal of Juristic Papyrology* XVI-XVII, 1971, pp. 71–83). STRATHMANN (*πόλις*, dans *TWNT*, VI, p. 518) cite les acceptions distinguées par PLUTARQUE, *De unius in republica dominatione*, 2: *a*) μετάληψις τῶν ἐν πόλει δικαίων (droit de cité; cf. *Gnomon de l'Idiologue*, § 47; *P. Oxy.* 65, 4); *b*) βίος ἀνδρὸς πολιτικοῦ καὶ τὰ κοινὰ πράττοντος (vie d'un homme participant aux affaires publiques; cf. HERMÈS TRISMÉGISTE, *Frag.* XXIII, 54: «la conduite sauvage des hommes»); *c*) μία πράξις εὔστοχος εἰς τὰ κοινά (acte public ou mesure de gouvernement); *d*) τάξις καὶ κατάστασις πόλεως διοικοῦσα τὰς πράξεις (constitution d'un état, régime politique). Il faut ajouter le territoire municipal comme unité administrative (*Inscriptions de Bulgarie*, 2235, 125; *Suppl. Ep. Gr.* XII, 349: ἡ βουλὴ καὶ ἡ πόλις καὶ ἡ πολιτεία, avec le commentaire de F. PAPAZOGLOU, *Une signification tardive du mot ΠΟΛΙΤΕΙΑ*, dans *R.E.G.* 1959, pp. 100–105; rapprocher *regio* au sens de «territoire d'une cité», *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 2550, 8; avec le commentaire des éditeurs, V, p. 238).

cratie israélite, mais aussi étrangers que possible aux alliances, «hors le Christ», sans espoir de salut (*Act.* XXVI, 6–7), sans Dieu provident et secourable; seuls les citoyens bénéficiant de la protection de la *polis* et de son culte [1]; mais, par le baptême, ils sont devenus «συμπολῖται τῶν ἁγίων, concitoyens des saints et membres de la famille de Dieu» [2]; leurs noms sont inscrits sur les registres de la Jérusalem céleste (*Lc.* X, 20), ils possèdent la plénitude des droits des citoyens et les privilèges qui en découlent, en particulier l'égalité avec les «natifs», que ce soient les juifs (cf. *Eph.* II, 14–16) ou les anges, ces grands aînés de la cité céleste (*Hébr.* XII, 23), et même la fraternité, puisqu'ils sont désormais de la même famille (οἰκεῖοι, *Gal.* VI, 10; *I Tim.* V, 8) et non plus ἀλλότριοι.

III. – Parfois synonyme de πολιτεία (DITTENBERGER, *Syl.* 543, 6), πολίτευμα apparaît au IV^e^ s. avant notre ère [3] et peut désigner tout acte d'admi-

---

[1] Cf. R. TAUBENSCHLAG, *The Law of Greco-Roman Egypt in the Light of the Papyri*, Varsovie, 1948, II, pp. 18 sv. C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.* I, pp. 422 sv. E. A. JUDGE, *The Social Pattern of Christian Groups in the First Century*, Londres, 1960, pp. 18–29. Vers l'an 15, les Ioniens demandèrent à Marcus Agrippa de jouir du droit de cité à l'exclusion des Juifs, sinon de forcer ceux-ci «s'ils voulaient être considérés comme leurs compatriotes (συγγενεῖς), à adorer les mêmes dieux» (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 125–6; cf. *Act.* XIX, 34).

[2] *Eph.* II, 19. Dans FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIX 175, les *sumpolitai* sont un groupe plus large que les parents et amis. Les inscriptions et les papyrus relèvent l'affection et la bienveillance dont ils sont l'objet: «Ayant entendu parler de la bienveillance que tu manifestes envers tous tes concitoyens» (*P. Col. Zén.* 11, 2); «Salus Antônis Priskos mon concitoyen» (*Sammelbuch*, 9017; XXIII, 7); «nos compatriotes se joignent à nous pour présenter cette pétition» (*P. Oxy.* 1119, 19). Un décret honorifique est rendu à Théodoros, συνπολιτευομένων εὐεργεσίας ἕνεκεν (*Sammelbuch*, 9977, 5 = *Suppl. Ep. Gr.* XIII, 579 = DITTENBERGER, *Or.* 145; cf. 143, 6; *Syl.* 504, 6). Le verbe συμπολιτεύομαι = vivre en concitoyen (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIX, 306); «Ne penses-tu pas que tes concitoyens (οἱ συμπολιτευόμενοι) te chasseront?» (EPICTÈTE, III, 22, 99); οἱ διάδοχοι καὶ εἰσαγγελεῖς καὶ οἱ ἐπισυνηγμένοι ἐν Ξόει Βοιωτοὶ καὶ οἱ συμπολιτευόμενοι, ὧν τὰ ὀνόματα ἐν τῇ στήλῃ ἀναγέγραπται (*Sammelbuch*, 6664, 12; II^e^ s. av. J.-C.); ξένοι Ἀπολλωνιᾶται καὶ οἱ συνπολιτευόμενοι κτίσται, ὧν τὰ ὀνόματα ὑπόκειται (*ibid.* 8066, 3; I^er^ s. av. J.-C.). En 7–4 avant notre ère, à Attaleia en Pamphylie, ὁ δῆμος καὶ οἱ συνπολειτευόμενοι Ῥωμαῖοι honorent M. Plautius Silvanus (*Suppl. Ep. Gr.* VI, 646). La *sumpolitéia* est une confédération ou une communauté composée de citoyens et de membres intégrés; elle unit deux ou plusieurs cités, STRABON, XIV, 636; LE BAS-WADDINGTON, 394, 1290; cf. J. POUILLOUX, *Choix d'Inscriptions grecques*, IV, 57–62 (décret honorifique pour Orthagoras d'Araxa, II^e^ s. av. J.-C.), surtout L. ROBERT, *Villes d'Asie Mineure*², Paris, 1962, pp. 54–64; H. VOLKMANN, *Sympolitéia*, dans *Der Kleine Pauly*, Munich, 1975, V, col. 447–449.

[3] ISOCRATE, *Areop.* VII, 78; PLATON, *Lois*, XII, 945 *d;* Diagramma de Ptolémée I Soter: πολίτευμα δ' ἔστω οἱ μύριοι (*Suppl. Ep. Gr.* IX, 1 = *Sammelbuch*, 10075, 5–6; Bibliographie dans C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.* I, p. 426, n. 6); cf. W. RUP-

nistration, le gouvernement, la législation (Fl. Josèphe, *Ant.* I, XI, 157; *C. Ap.* II, 145), le parti au pouvoir (cf. la constitution de Carthage, Polybe, III, 8, 2), mais plus formellement une association (*Sammelbuch*, 8929, 18: ἐπὶ τῶν τοῦ πολιτεύματος εὐωχιῶν; 9812, 3–6: πολίτευμα τῶν ἐν Ἀληξανδρείᾳ φερομένων στρατιωτῶν = *Suppl. Ep. Gr.* XX, 499), ou une communauté, un corps civique, une entité politique [1]. τῶν Ἰοππιτῶν πολίτευμα est le corps des citoyens de Joppé (*II Mac.* XII, 7). Les femmes de Panamara sont invitées en corps aux fêtes des Héraia et se distinguent comme telles de l'ensemble des hommes [2]. Au sens strict, un *politeuma* est l'union de citoyens de même origine et dotés des mêmes droits (*isonomes*) au sein d'états étrangers [3]. On est particulièrement bien renseigné sur les communautés juives de Bérénikè en Cyrénaïque [4], d'Antioche (Fl. Josèphe, *Ant.* XII, 28–33; *Guerre*, VII, 44 sv.) et surtout d'Alexandrie [5], colonies d'émigrés

---

PEL, *Politeuma*, dans *Philologus*, 1927, pp. 268–312, 433–454 (mise au point de M. Launey, *Recherches sur les Armées hellénistiques*, Paris, 1950, II, pp. 1064–1085); résumé par Strathmann, *l. c.*, p. 519.

[1] Strabon, III, 4, 8. Décret d'Hanisa en Cappadoce: «Apollônios ne cesse d'être un homme excellent envers notre communauté» (I[er] s. av. J.-C. Ch. Michel, *Recueil d'Inscriptions grecques*, 546, 7; avec le commentaire de L. Robert, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, pp. 476 sv., qui cite de nombreux parallèles épigraphiques). L. Moretti, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, Florence, 1976, n. 87, 20.

[2] Τὸ πολείτευμα τῶν γυναικῶν (W. Ruppel, *l. c.* pp. 449–452); cf. Philon, *Agr.* 81, les meilleures des femmes «enrôlées dans la communauté de la vertu (τῷ τῆς ἀρετῆς ἐγγεγραμμέναι πολιτεύματι) sous la conduite de Myriam».

[3] Cf. les Iduméens à Memphis (Dittenberger, *Or.* 737, 2), les Phrygiens domiciliés en 3 av. J.-C. dans une ville d'Egypte (*ibid.* 658, 3), les Cauniens à Sidon (*ibid.* 592, 1; cf. L. Perdrizet, *Le πολίτευμα des Cauniens à Sidon*, dans *Rev. Archéologique*, 1899, pp. 42–48), les Crétois dans le nome Arsinoïte (*P. Tebt.* 32, 17; II[e] s. av. J.-C.), les Lyciens à Alexandrie (*Sammelbuch*, 6025, 4; 8757), les Béotiens du nome Xoïte (*ibid.* 6664, 9), les Ciliciens du Fayûm (*ibid.* 7270, 5). Sur les *politeumata* connus, cf. J. Modrzejewski, *La Règle de droit dans l'Egypte Ptolémaïque*, dans *Essays in honor of C. B. Welles*, New Haven, 1966, pp. 145 sv. R. Taubenschlag, *Opera Minora*, La Haye-Paris, 1959, I, pp. 573 sv.

[4] En 8–6 avant notre ère, son *politeuma* honore Decimius Valerius Dionysius (*C.I.G.* 5362, 25–26; cf. J. et G. Roux, *Un décret du Politeuma des Juifs de Bérénikè en Cyrénaïque*, dans *Rev. des Etudes grecques*, 1949, pp. 281–296). En 25 de notre ère, il honore Marcus Tittius (R. Cagnat, *Inscriptiones graecae*, Paris, 1911, I, 1024; E. Gabba, *Iscrizioni greche e latine per lo studio della Bibbia*, Turin, 1958, n. 19; M. Engers, *πολίτευμα*, dans *Mnemosyné*, 1936, pp. 154–161; cf. Fl. Josèphe, *Ant.* XIV, 115).

[5] *Ep. Aristée*, 310: «Les Anciens du groupe des traducteurs et des délégués du *politeuma* (des Juifs alexandrins) ainsi que les chefs du peuple firent cette déclaration...» (cf. l'exégèse de V. A. Tcherikover, *Corpus Papyrum Judaicorum* I, Cambridge,

vivant au sein d'une population de race différente, mais qui ont un caractère religieux, professant le culte du vrai Dieu [1].

On comprend donc que saint Paul ait pu écrire: «Pour nous, nous sommes citoyens du ciel» [2], d'autant plus que la «communauté» de Philippes, largement refondue depuis l'arrivée des vétérans d'Antoine puis d'Auguste (STRABON, VIII, 331; APPIEN, *Guerre civ.* V, 3, 11 et 13; DION CASSIUS, LI, 4, 6), jouissait des droits municipaux du *jus italicum*. Ne dépendant pas d'un gouverneur, mais immédiatement rattachés à la capitale de l'Empire, représenté par un préteur proconsulaire, ses habitants étaient fiers de leur «patrie» et de leur autonomie [3]. Le *politeuma* paulinien des Philippiens n'est donc pas tant une désignation de leur droit de cité, ni même de leur statut de «colonie», mais doit se comprendre en fonction de leur métropole ou de leur capitale qui inscrit ses membres sur la liste de ses citoyens [4]: c'est une communauté de résidants (étrangers au paganisme) avec la triple acception *a*) locale de *polités* (rattachement à un lieu, à une cité): notre *politeuma* est dans les cieux; *b*) politique, comportant comme toute *civitas* semblable liberté et égalité de tous les membres, la plénitude des droits; *c*) constitutionnelle et juridique: la dépendance exclusive par rapport à l'autorité suprême, le *Kyrios* Jésus [5].

Mass. 1957, p. 9; cf. pp. 6, 32); FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 108; XIX, 281; *C. Ap.* II, 32 sv.; *Guerre*, II, 487; PHILON, *In Flac.* 74–80; *Gaius*, 194 (cf. J. SCHWARTZ, *L'Egypte de Philon*, dans *Philon d'Alexandrie*, Paris, 1967, pp. 38 sv.); *P.S.I.* 1160, 5 = *Sammelbuch*, 7448; *P. Tebt.* 700, 38 = *C. Ord. Ptol.* 50; cf. H. I. BELL, *Jews and Christians in Egypt*, Oxford, 1924, pp. 10–21.

[1] Cf. *Sammelbuch*, 6664, 9: ἱερεὺς τοῦ πολιτεύματος; 7875, 3: ἱερατεύσας τοῦ πολιτεύματος τῶν Φρυγῶν.

[2] *Philip.* III, 20: ἡμῶν τὸ πολίτευμα ἐν οὐρανοῖς ὑπάρχει (cf. A. ROLLA, *La Cittadinanza greco-romana e la Cittadinanza celeste di Filippesi III, 20*, dans *Analecta Biblica*, 18, Rome, 1963, pp. 75–80; J. LÉVIE, *Le chrétien, citoyen du ciel*, *ibid.* pp. 81–88). La Vulgate a traduit *conversatio nostra;* cf. H. HOPPENBROUWERS, *Conversatio*, dans *Graecitas et Latinitas Christianorum*. Supplementa I (Mélanges Ch. Mohrmann), Nimègue, 1964, pp. 51 sv.

[3] P. COLLART, *Philippes, ville de Macédoine*, Paris, 1937, pp. 223 sv. P. LEMERLE, *Philippes et la Macédoine orientale*, Paris, 1945, pp. 13 sv. Les *politeumata* militaires sont fréquents (*Suppl. Ep. Gr.* XX, 499, 3: τὸ πολίτευμα τῶν ἐν Ἀλεξανδρίᾳ... στρατιωτῶν = *Sammelbuch*, 9812; G. HUMBERT, *Colonia*, dans DAREMBERG, SAGLIO, *Dictionnaire, des Antiquités grecques et romaines*, I, 1311 sv. E. KORNEMANN, dans PAULY-WISSOWA, *R.E.* IV, 7, 511–588.

[4] Cf. E. STAUFFER, *Die Theologie des Neuen Testaments*, Gütersloh, 1948, p. 275.

[5] Comparer PHILON, *De Josepho*, 69: «Je suis de condition libre... J'entends être inscrit sur le plus grand et le plus noble des registres civils, celui de cet univers (πολιτεύματι τοῦδε τοῦ κόσμου)»; *Conf. ling.* 78, les sages sont comme des étrangers résidants (παροικοῦντες), «ils estiment que leur vraie patrie, c'est l'espace céleste où ils jouissent

IV. – Un tel statut comporte un esprit propre et une certaine manière de vivre correspondant à la *polis* dont on fait partie et au *politeuma* dont on relève [1]. L'Israélite avait une conscience particulièrement vive de son insertion dans la tradition et la législation de son peuple, ce qu'il appelait πολιτεύεσθαι «vivre en citoyen» [2]; ce qui donne au comportement, conforme à la loi commune, une nuance de vie publique. En ce sens, saint Paul proclamait devant le Sanhédrin: «C'est en toute bonne conscience que je me suis conduit devant Dieu» [3], observant les lois de la *politéia* divine. Depuis Xénophon (*Cyr.* I, 1, 1), ce verbe signifie: s'obliger à une règle, se soumettre à une discipline (*Ep. Aristée*, 31; DITTENBERGER, *Syl.* 618, 12; le serment d'Itanos: πολιτεόσομαι... κατὰ τοὺς νόμους, *Inscriptions de Crète*, IV, 8, 28 = *Syl.* 526), et devient synonyme de περιπατεῖν, ἀναστρέφειν, πορεύεσθαι, διεξάγειν, πράσσειν, mais s'oppose toujours à ἰδιωτεύειν «vivre en homme privé» [4]. C'est avec cette nuance civique que l'Apôtre prescrit:

---

de tous leurs droits (πατρίδα μὲν τὸν οὐράνιον χῶρον ἐν ᾧ πολιτεύονται) et que l'étendue terrestre où ils ont résidé leur est étrangère»; cf. *Vie cont.* 90: les Thérapeutes sont citoyens du ciel.

[1] «Lycurgue ne permit pas aux Spartiates de sortir du pays à leur gré et de voyager au dehors, où ils risquaient de contracter des habitudes étrangères en imitant les mœurs de gens mal formés et en acceptant des principes de gouvernement (πολιτευμάτων) différents des siens» (PLUTARQUE, *Lyc.* XXVII, 6). En 20/19: τὸ πολίτευμα τῶν 'Αλεξανδρείων ἀκέραιον ὑπάρχον ἄθρεπτοι καὶ ἀνάγωγοι γεγονότες ἄνθρωποι μολύνωσι (*Corp. Pap. Jud.* 150, 5–6 = *Sammelbuch*, 7448); *P. Oxy.* 2266, 18. J. A. O. LARSEN, *Lycia and Greek Federal Citizenship*, dans *Symbolae Osloenses* XXXIII, 1957, pp. 5–26.

[2] *Esth.* VIII, 12: «Les Juifs se gouvernent selon des lois très justes, δικαιοτάτοις δὲ πολιτευομένους νόμοις»; ils règlent leur vie sur les lois de Dieu (*I Mac.* VI, 11) et se conforment aux mœurs de leurs ancêtres» (XI, 25). Cf. *III Mac.* III, 4: σεβόμενοι δὲ τὸν θεὸν καὶ τῷ τούτου νόμῳ πολιτευόμενοι. Mettre sa vie en accord avec la Loi, c'est vivre selon la Loi ou sous la Loi, τῷ νόμῳ πολιτεύεσθαι (*IV Mac.* II, 8, 23; IV, 23; V, 16). Moïse a formé «les hommes confiés à son gouvernement, τοὺς κατ' αὐτὸν πολιτευομένους» (PHILON, *Praem.* 4). Les Juifs se définissent comme des hommes vivant en accord avec les lois contenues dans leurs livres (*Ep. Aristée*, 31). Fl. Josèphe, âgé de dix-neuf ans, commence à se conduire en suivant les principes de la secte des Pharisiens, ἠρξάμεν πολιτεύεσθαι τῇ Φαρισαίων αἱρέσει κατακολουθῶν (*Vie*, 12; cf. 262; *Ant.* XII, 38), comme Tiberios Polycharmos qui «vécut selon toutes les prescriptions du judaïsme, ὃς πολειτευσάμενος πᾶσαν πολειτείαν κατὰ τὸν 'Ιουδαϊσμόν» (*Corp. Inscr. Iud.* 694, 6).

[3] *Act.* XXIII, 1, πεπολίτευμαι τῷ θεῷ. Cf. en 164, ἐγὼ γὰρ πιστεύσας σοί τε καὶ τοῖς θεοῖς πρὸς οὓς ὁσίως καὶ δικαίως πολιτευσάμενος ἐμαυτὸν ἀμεμψιμοίρητον παρέσχημαι (*UPZ*, 144, 14 = *P. Par.* 63); cf. la *Korè Cosmou* «la vie bienheureuse avec les dieux» (dans STOBÉE, I, 49, 44; t. I, p. 395, 22).

[4] PHILON, *Migr. A.* 159: ὁ πολιτευόμενος τρόπος = les mœurs politiques; *Omn. prob.* 76. Décret de Samos du III[e] s. av. J.-C., en faveur des Juges venus de Myndos: «désirant que les citoyens en désaccord, une fois réconciliés, vivent dans la concorde,

«Menez une vie de citoyen digne de l'Evangile du Christ» [1], vous conformant comme tels à la législation de la cité céleste. Exercer sa citoyenneté, c'est-à-dire se conduire selon les exigences de la *politéia*, c'est d'abord l'obligation d'accepter une fonction publique, de se considérer en toute sa conduite comme membre d'un corps social [2], et de ce chef ne rien dire et ne rien faire qui ne convienne à un citoyen des cieux (cf. *UPZ*, 110, 78 = *P. Par.* 63); mais c'est aussi un appel à l'honneur, à garder l'esprit ou la mentalité de sa patrie: noblesse oblige, et cette nuance louangeuse est littérairement conforme à l'usage des inscriptions [3] et des papyrus: οἱ ἄλλοι πολῖται οἱ αἱρούμενοι βέλτιον πολιτεύεσθαι [4].

ἐν ὁμονοίᾳ πολιτεύεσθαι» (*Suppl. Ep. Gr.* I, 363, 17); «Plaise au conseil et au peuple que les Samiens soient citoyens Athéniens, participant aux affaires publiques (πολιτευομένους) à leur gré» (J. POUILLOUX, *Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1960, n. 23, 13; cf. 27, 20). Dans *P. Hib.* 63, 11: πολιτευσόμεθα ἀλλήλοις = avoir de bonnes relations. Le prix de l'artabe de grains sera conforme à celui en usage au marché d'Alexandrie, κατὰ τὴν πολιτευομένην τιμὴν ἐν τῇ ἀγορᾷ Ἀλεξανδρείας (*P. Lugd. Bat.* XI, 14, 7).

[1] *Philip.* I, 27, πολιτεύεσθε (cf. R. R. BREWER, *The Meaning of politeuesthe in Philippians I, 27*, dans *Journal of Biblical Literature*, 1954, pp. 76–83; K. BORNHÄUSER, *Jesus Imperator mundi*, Gütersloh, 1938); POLYCARPE, *Philip.* V, 1–2, ἐὰν πολιτευσώμεθα ἀξίως αὐτοῦ συμβασιλεύσομεν αὐτῷ; CLÉMENT DE ROME, *Cor.* VI, 1: «A ces hommes qui ont vécu dans la sainteté (ὁσίως πολιτευσαμένους) sont venus se joindre une immense foule d'élus»; XXI, 1; LI, 2; LIV, 4: ταῦτα οἱ πολιτευόμενοι τὴν ἀμεταμέλητον πολιτείαν τοῦ θεοῦ.

[2] πολιτεύεσθαι πρός τινα signifie «se conduire comme il faut, accomplir son devoir à l'égard de quelqu'un»; cf. DIODORE DE SICILE, XIX, 23, 1: «Peucestès faisait ce qu'il fallait»; 46, 2: «Python s'était conduit comme il fallait vis-à-vis de toute l'armée»; 79, 7; 90, 5. A partir du IV^e^ s., les papyrus désignent par *politeuoménos* un fonctionnaire (*P. Fuad Crawf.* 16, 1), un vénérable membre du conseil municipal (*P. Med.* 45, 3; 64, 2; réédités *Sammelbuch*, 9515; 9503; *P. Oxy.* 2418, 8; 2718; *P. Mert.* 43, 2; *P. Leipz.* 37, 2; *P. Lond.* 233, 4 = t. II, p. 273; *P. Lugd. Bat.* XI, 11, 4), un membre du corps des curiales (*P. Sorb.* 63, 1; *P. Oxy.* 1921, 2; *P. Michig.* 613, 2; 624, 3, 11; *P. Strasb.* 272, 4; *P. Lugd. Bat.* XII, 10, 2; *P. Hermop.* 52, 2; 53, 3; *P. Iand.* 40, 10; *P. Apol. Anô*, 75, 4; *Sammelbuch*, 7425, 7; 8699, 12; 8988, 31; 9461, 20; N. LEWIS, *Four Cornell Papyri*, dans *Recherches de Papyrologie*, 1964, III, p. 33, 5).

[3] B. LATYSCHEV, *Inscriptiones antiquae... Ponti Euxini*², Hildesheim, 1965, n. 420, 11: καλῶς πολειτευσάμενον; 425, 13: πολειτευσάμενον ἐν πᾶσιν ἀγνῶς; 691, 7; κάλλιστον πολίτευμα ἐπολιτεύσατο (*IG*, IV², 81, 9; cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1941, p. 247, n. 58); τοῖς εὐσεβέστατα καὶ κάλλιστα πολειτευομένοις καὶ παρὰ θεῶν τις χάρις καὶ παρὰ τῶν εὐεργετηθέντων ἐπακολουθεῖ (DITTENBERGER, *Syl.* 708, 25); ἐνδόξως πολειτευσάμενον (F. K. DÖRNER, *Bericht über eine Reise in Bithynien*, Vienne, 1952, n. 10, 25); ἄριστα πολειτευόμενον (*Inscriptions d'Olympie*, 441; 442; 447; 449); δικαίως πολειτευσάμενον (*ibid.* 468). «Que l'ensemble des Acarnaniens

paraisse sans cesse célébrer avec piété le culte des dieux, et même envers les peuples parents et amis, une politique noble et digne des ancêtres» (J. POUILLOUX, *op. c.* n. 29, 58); Dédicace de Thespie au Ier s. av. J.-C., à Athanias «qui a exercé une activité politique avec grand succès et très glorieusement, πολιτευσάμενον ἄριστα καὶ ἐνδοξότατα» (*ibid.* 44, 9). A l'époque byzantine, *politeuoménos* signifie souvent «habituel, coutumier» (*P. Gies.* 105, 7–8; *PUG*, 37, 5, où les éditeurs renvoient à *Ed. Iust.* XI, pr. e 1; *Nov. Iust.* 83, 8, 2; 52 pr.).

[4] *Sammelbuch*, 8852, 15; cf. *P. Col. Zén.* 11, 5. Dans une liste de groupes de perceptions, διὰ τῶν πολιτευομένων désigne une classification des contribuables (*P. Apol. Anô*, 75, 4). L'épithète αἰδέσιμος, qui leur est parfois attribuée, est l'équivalent de notre «Révérend».

πολυτελής

Selon ses emplois, cet adjectif signifie coûteux-onéreux, ou rare-luxueux, voire somptueux (*Sammelbuch*, 10498, 6), de toute façon ce qui nécessite une grande dépense [1], et par suite précieux [2] comme certains parfums (*Mc.* XIV, 3) ou quelques grands crus (*Sag.* II, 7). C'est l'épithète ordinaire des pierres de valeur, qu'il s'agisse de matériaux de construction [3], ou de ce que nous appelons encore les pierres précieuses [4], enfin des vêtements somptueux [5], parfois avec une nuance péjorative [6].

---

[1] THUCYDIDE, VII, 27: conserver les treize cents peltastes «apparaissait trop onéreux». L'inscription de Rosette mentionne des travaux dispendieux pour les embellissements du Temple (ἔργα πολυτελῆ; DITTENBERGER, *Or.* 90, 33; cf. *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 784, 1). Les inscriptions mentionnent les grandes dépenses faites par les agoranomes: «Ayant été agoranome à grands frais (ἀγορανομήσαντά τε πολυτελῶς) et ayant assuré le chauffage de deux portiques chauffables» (L. ROBERT, *Les Inscriptions*, dans *Laodicée du Lycos*, Québec-Paris, 1969, pp. 265, 267; cf. G. E. BEAN, T. B. MITFORD, *Journeys in Rough Cilicia*, Vienne, 1970, n. 21, 23; 152, 7); *MAMA*, VIII, 408, 7: ἀγορανομίαις πολυτέλεσιν; IV, 152, 5: ἀγορανομήσαντα πολυτελῶς. Ces générosités consistaient notamment en banquets: μετὰ πάσης δαπάνης πολυτελοῦς (DITTENBERGER, *Syl.* 783, 41; Ier s. av. J.-C.; *Or.* 524, 5); πεποιημένον ἑστιάσεις καὶ ἐπιδόσεις ἐκ τῶν ἰδίων πολυτελεῖς (*MAMA*, VIII, 484, 18–19; cf. 471, 8–9; XÉNOPHON, *Hieron*, I, 20: festins coûteux), et l'adverbe est synonyme de πλουσίως (*Inscriptions de Sardes*, 55, 8 = *Suppl. Ep. Gr.* IV, 636) ou de πολυδαπάνως (*MAMA*, VI, 372, 6; DITTENBERGER, *Syl.* 799, 14–15; STRABON, V, 1, 7; DIODORE DE SICILE, I, 52, 2; XVII, 70, 5; 91, 6; autres références dans L. ROBERT, *l. c.* p. 267). Cf. les θυσίας πολυτελεῖς offerts par Antiochos Ier de Commagène (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, I, 1444).

[2] *P. Mil. Vogl.* 74, 4: πολυτελὲς ὕδωρ (IIe s.). Cf. les possessions ou les biens précieux (*Prov.* I, 13, κτῆσις, יקר); les riches matériaux utilisés par l'artisan (PHILON, *Rer. div.* 158; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 191; PHILOSTRATE, *Gym.* 42).

[3] *Is.* XXVIII, 16; *I Chr.* XXIX, 2; *Inscription de Rosette* (DITTENBERGER, *Or.* 90, 34; cf. 132, 8); *Sammelbuch*, 8881, 8; ce que Hérodien V, 5, 4 appelle λίθοις τιμίοις.

[4] *Judith*, X, 21; *Esth.* V, 1; *Job*, XXXI, 24; *Sir.* XLV, 11; L, 9; *Dan.* XI, 38; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 40; PLUTARQUE, *Contrôle de la colère*, 13; CALLIXÈNE (dans ATHÉNÉE, VI, 202 *d*), LUCIEN, *Imag.* 11; *Ep. Aristée*, 66, 79, 80, 114; *Joseph et Aséneth*, II, 7; III, 10; XVIII, 5; *Testament Job*, XXVIII, 5; XXXII, 5. Dans *Prov.* III, 15; VIII, 11; XXXI, 10, les Septante ont traduit par «pierres précieuses» l'hébreu פנינים «perles». Sur la somptuosité des édifices, cf. DIODORE DE SICILE, XVII, 52, 3–4; 71, 3; celle des présents et des armes, *ibid.* 76, 8; 100, 4.

[5] XÉNOPHON, *Anab.* I, 5, 8: des tuniques somptueuses; PHILON, *Sacr. A. et C.* 21: la volupté est «vêtue de somptueux vêtements»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 605: pendant

C'est ainsi que saint Paul demande aux femmes chrétiennes de venir à l'église dans une tenue correcte «non avec des tresses, de l'or, des perles ou un vêtement somptueux» [1]. Ce n'est pas l'interdiction de l'élégance et d'un certain chic, mais d'un luxe tapageur ou d'une toilette provocante qui, non seulement peut susciter jalousie et cupidité [2], mais qui est tout à fait déplacé lorsqu'une créature pécheresse se présente devant Dieu et vient implorer sa miséricorde. Reprenant le thème sapientiel qui met la beauté spirituelle bien au-dessus de tous les joyaux du monde [3], saint Pierre prescrit lui aussi de se parer de vertus plus que de bijoux et de manteaux, «cela est précieux devant Dieu» (*I Petr.* III, 4); ὅ ἐστιν ἐνώπιον τοῦ θεοῦ πολυτελές ne signifie pas tant que le *pneuma* de mansuétude et de tranquillité est d'un grand prix, car sa valeur n'est pas monétaire; mais comme les «sept montagnes de pierres précieuses» d'*Hénoch* XVIII, 6, qui renferment des pierres médicinales, et belles (colorées etc...), il faut comprendre que les vertus féminines sont très utiles devant Dieu, car il les estime et les apprécie beaucoup.

---

son séjour à Rome, Antipater «acheta de riches vêtements»; PLUTARQUE, *Apoph. Lac.* 7; *Vertu des Femmes*, 23: un jeune Gaulois condamné à mort par Mithridate «portait quand il fut arrêté un beau et riche vêtement, καλὴν ἐσθῆτα καὶ πολυτελῆ»; *Agis*, XVIII, 8; DIODORE DE SICILE, XVII, 70, 3; *P.S.I.* 418, 19: «si ce manteau grossier (τὸ τριβώνιον) te paraît trop cher»; 616, 25 (tapis ou couverture). Les voleurs cherchaient à s'emparer de ces vêtements magnifiques, αἰσθῆτι πολυτειμοτάτῃ (*P. Oxy.* 1121, 20; cf. C. SPICQ, *Pèlerine et Vêtements*, dans *Mélanges E. Tisserant*, Cité du Vatican, 1964, I, pp. 400 sv.).

[6] PHILON, *Somn.* II, 53: «Quel est donc l'habile artisan qui fabrique ces robes de pourpre ruineuses?»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 91: «Rien n'était assez pour cette femme extravagante (πολυτελεῖ), qui était esclave de sa convoitise». Cf. les prodigalités de Démétrios (PLUTARQUE, *Démétr.* XIX, 4).

[1] *I Tim.* II, 9. Ce luxe dans les toilettes féminines était aussi condamné par Musonius, οὐ τὴν πολυτελῆ καὶ περιττήν (XIX; édit. C. E. Lutz, p. 120, 19).

[2] Cf. LUCIEN: «Attention tout le monde! Voici un objet de luxe (πολυτελὲς τὸ χρῆμα) et qui réclame un riche acheteur: c'est une vie pleine de douceur, une vie de super-bienheureux» (*Philosophes à l'encan*, 12), cf. DIOGÈNE LAERCE, II, 75: «οὐδὲν κωλύει καὶ πολυτελῶς καὶ καλῶς ζῆν».

[3] *Prov.* III, 14–15; *Sag.* VII, 9–11; *I Petr.* I, 7.

πορθέω

Ce verbe, ignoré des Septante, a, depuis Homère et jusque dans la *koinè*, le sens de saccager, ravager, ruiner une ville, dévaster un territoire [1]. Il implique l'idée de violence physique ou morale contre les personnes [2]. Ses trois emplois dans le N. T. s'appliquent aux persécutions de l'Eglise par saint Paul avant sa conversion, si bien que dans *Act.* IX, 21: ὁ πορθήσας... τοὺς ἐπικαλουμένους τὸ ὄνομα τοῦτο, plusieurs traducteurs français font de ce verbe le synonyme de διώκειν (*I Cor.* XV, 9; *Philip.* III, 6) et entendent: «n'est-ce pas lui qui, à Jérusalem, persécutait (ou pourchassait) ceux qui invoquent ce Nom?» [3].

Dans *Gal.* I, 13: «Vous avez entendu parler de mes agissements alors que j'étais dans le judaïsme: je persécutais à outrance l'Eglise de Dieu et je la ravageais, ὅτι καθ' ὑπερβολὴν ἐδίωκον τὴν ἐκκλησίαν τοῦ θεοῦ καὶ ἐπόρθουν (*G*, ἐπολέμουν) αὐτήν», on comprendra ἐπόρθουν comme un imparfait *de conatu*, «et j'aurais voulu l'anéantir» [4]. De même l'imparfait ἐπόρθει de *Gal.* I, 23:

---

[1] HOMÈRE, *Il.* IV, 308; *Od.* XIV, 264; HÉRODOTE, I, 84; III, 58; ESCHYLE, *Sept c. Th.* 583: «détruire la cité de ses pères, les dieux de sa race, en lançant contre eux une armée étrangère»; PINDARE, *Ném.* IV, 26: «Télamon a ruiné Troie»; ISOCRATE, *Evag.* IX, 62: «Evagoras ravagea la Phénicie»; PHILON, *Conf. ling.* 47; *In Flac.* 54; *Vit. Mos.* I, 69; FL. JOSÈPHE, *Ant.* X, 135, mise à sac de Jérusalem en 586 (cf. *Apoc. gr. Baruch*, I, 1: πορθῆσαι τὴν πόλιν); *Guerre*, IV, 534, Simon de Gérasa «ravagea les bourgades et les villes» (synonyme de λυμαίνεσθαι; cf. *Act.* VIII, 3); *IV Mac.* IV, 23, Antiochus «mit leur ville au pillage»; vers 200 av. J.-C., un décret d'Istros en l'honneur d'Agathoclès mentionne les Thraces en train d'assiéger Bizoné et de dévaster son territoire, τήν τε χώραν πορθούτων (INSTITUT F. COURBY, *Nouveau choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. VI, 26); au VI^e^ s. de notre ère, l'inscription du roi Silko en Nubie: ἐπόρθησα τὰς χώρας αὐτῶν (DITTENBERGER, *Or.* 201, 17 = *Sammelbuch*, 8536, 17).

[2] EURIPIDE, *Phénic.* 565: «Tu verras maintes vierges captives subir des ennemis la violence brutale (βίᾳ πορθουμένας)»; PHILON, *In Flac.* 54: «Flaccus laissa, comme à la prise d'une ville, ceux qui le voulaient, piller les Juifs (πορθεῖν Ἰουδαίους)»; *IV Mac.* XI, 4: «Qu'avons-nous fait pour que tu nous tortures ainsi?»; *B.G.U.* 588, 2: πορθοῦντες ὑμᾶς (I^er^ s. de notre ère); *P. Lond.* 1677, 26, 36, 52 (VI^e^ s.).

[3] Jacquier, Crampon. *La Bible de Jérusalem* traduit «s'acharnait», ce qui rend l'idée, mais le verbe n'a jamais ce sens dans les emplois grecs connus; et encore moins «malmenait» (E. Osty, J. Trinquet; cf. l'anglais *mauled*). Il vaudrait mieux comprendre «maltraitait» (Loisy).

[4] Cf. A. OEPKE, *Der Brief des Paulus an die Galater*, Leipzig, 1937, p. 22: «und

les chrétiens de Judée avaient entendu dire «celui qui naguère nous persécutait (ὁ διώκων ποτέ) prêche aujourd'hui la foi qu'il voulait alors détruire, ἣν ποτε ἐπόρθει» [1]; la πίστις a ici son sens objectif: la doctrine [2]; en harmonie avec le singulier «Eglise de Dieu» qui désigne non une communauté particulière, mais toute l'Eglise primitive [3].

---

sie am liebsten vernichtet hätte»; F. MUSSNER, *Der Galaterbrief*, Freiburg-Basel, 1974, p. 78: «und sie zu ruinieren suchte».

[1] A. OEPKE, *op. c.*, p. 28: «den er einst verstörte».

[2] Refusant à bon droit une acception adoucie pour πορθεῖν, et opposant celui-ci à οἰκοδομεῖν, Ph. H. Menoud comprend qu'avant sa conversion, saint Paul s'est attaqué à la foi des fidèles plutôt qu'à leurs personnes; il n'a pas de sang sur les mains. Il sapait la croyance de l'Eglise en cherchant à démontrer par l'Ecriture que le Crucifié ne pouvait pas être le Messie (*Le sens du verbe ΠΟΡΘΕΙΝ, Gal. I, 13, 23; Act. IX, 21*, dans *Apophoreta, Festschrift E. Haenchen*, Berlin, 1964, pp. 178–186 (repris dans PH. MENOUD, *Jésus-Christ et la Foi*, Neuchâtel-Paris, 1975, pp. 40–47). Philon emploie souvent πορθέω au sens métaphorique: semer des ravages dans l'esprit (*Plant.* 159) ou dans le cœur (*Omn. prob.* 38); les passions ravagent la vie entière de ceux qui les nourrissent (*Decal.* 49; *Leg. G.* 114).

[3] Cf. L. CERFAUX, *La Théologie de l'Eglise suivant saint Paul*², Paris, 1965, p. 164, n. 1.

ποταπός

Ποταπός, seul connu dans la Bible grecque, est la forme hellénistique de ποδαπός [1], par assimilation populaire à πότε [2] et dont le sens primitif est: «de quelle origine, de quel pays?». Cette acception demeure fréquemment attestée dans la *koinè*, tant dans la langue littéraire [3] que dans l'épigraphie, comme dans cette épitaphe juive du Ier siècle: «Demande à Samuel, fils de Doras, qui il est, d'où il vient (ἐρώτησον τίς, ποταπός)» [4]. Elle n'est peut-être pas absente de *Mt.* VIII, 27, où, après le miracle de la tempête apaisée, le public demande: «ποταπός ἐστιν οὗτος, pour que même les vents et la mer lui obéissent». Ce peut être un simple synonyme de τίς interrogatif «quel est donc celui-ci?» (cf. les parallèles de *Mc.* IV, 41; *Lc.* VIII, 25), mais on ne peut exclure la nuance: «Quelle est son origine? D'où vient-il?» De même, lorsque la Vierge Marie est surprise de la salutation si insolite qui lui est adressée par un être invisible: διελογίζετο ποταπὸς εἴη ὁ ἀσπασμὸς οὗτος (*Lc.* I, 29. *D* lit ποδαπος αν), elle cherche assurément à comprendre le sens des paroles de l'ange (ἐπὶ τῷ λόγῳ), mais sans doute aussi à situer ce dernier [5]; c'est en tout cas ce qu'a compris le *Protévangile de Jacques*, XI, 1: «Elle regardait autour d'elle, à droite et à gauche (pour voir), d'où venait cette voix, πόθεν αὕτη ἡ φωνή».

---

[1] Cf. PHRYNICUS (édit. C. A. LOBECK², Hildesheim, 1965, p. 56). ποδαπός est encore employé dans la langue littéraire, par MÉNANDRE, *Misouménos* (*P. Oxy.* 2657, 31); FL. JOSÈPHE, *Ant.* VII, 32; LUCIEN, *Philosophes à l'encan*, 3: «Ποδαπὸς εἶ σύ. De quel pays es-tu, toi? – De Samos».

[2] Cf. J. H. MOULTON, N. TURNER, *A Grammar of New Testament Greek*, Edimbourg, 1908-1963, t. I, p. 95; II, pp. 112, 375; III, p. 48.

[3] MÉNANDRE, *l. c.*, ποδαπὸς εἶ, ξένε; EROTIEN, à propos de la maladie sacrée ainsi appelée parce qu'elle peut être envoyée par les dieux, mais qui peut aussi avoir une origine naturelle, ποταπῷ χρῆται τύπῳ ὁ νοσῶν (Fragm. 33, *De Morbo sacro*, p. 108); *P. Oxy.* 413, 155: ποταπὰ περιπατεῖς.

[4] *Corp. Inscr. Iud.* 1451, 8 = *Corp. Pap. Jud.* 1451 = *Sammelbuch*, 7904. C'est une variante de la formule τίς, πόθεν très fréquente dans les épigrammes (*MAMA*, I, 176, 1–2; *Inscriptions d'Olympie*, 225, 8; *Anth. Pal.* IX, 648). Nombreux exemples dans L. ROBERT, *Hellenica*, II, p. 97; IV, p. 47.

[5] E. DELEBECQUE (*Evangile de Luc*, Paris, 1976, p. 6) traduit exactement: «Elle calculait de quel pays provenait cette marque de respect-là», et commente: «il n'y a aucune raison de ne pas donner à la forme récente ποταπός le sens de la forme classique ποδαπός; cf. VII, 39».

Tous les autres emplois néo-testamentaires signifient «de quelle sorte, de quelle espèce», synonyme de ποῖος [1] mais avec une nuance intensive, signalant une catégorie distincte [2]: «Si cet homme était prophète, il saurait qui et de quelle espèce est cette femme (τίς καὶ ποταπὴ ἡ γυνή) qui le touche et que c'est une pécheresse» (*Lc.* VII, 39). La nuance est admirative dans *Mc.* XIII, 1: «Quelles pierres! Quelles constructions!»; *II Petr.* III, 11: «Toutes les choses devant être ainsi dissoutes, quels ne devez-vous pas être (ποταποὺς δεῖ ὑπάρχειν) par la sainteté de votre conduite»; «quelle sorte de personnes» exprime une originalité et de la grandeur, la nature singulière de ces grands êtres. Il y a même comme une exclamation, de même que *I Jo.* III, 1: «Voyez quelle sorte d'amour (extraordinaire) le Père nous a donnée (ποταπὴν ἀγάπην δέδωκεν ἡμῖν) que nous soyons appelés enfants de Dieu: nous le sommes». Ici *potapos* semble unir les trois acceptions: *qualis, quantus, unde* [3]. L'espèce d'amour, *l'agapè*, dont nous sommes gratifiés, est un amour exceptionnel, prodigieusement généreux, venant du ciel; sa nature est divine.

---

[1] Cf. la leçon de *D* dans *Act.* XX, 18: «Vous savez de quelle manière (ποταπῶς, *l.* πῶς) je me suis conduit».

[2] *Dan. Suz.* 54: «sous quel arbre et en quel endroit du jardin tu les as vus?»; PHILON, *Leg. G.* 370: «Terrifiés que nous étions, toujours à nous demander: Qu'est-ce qui sera décidé, quelle sera la déclaration, quel sera le genre de la sentence, ποταπὴ γένοιτ' ἡ κρίσις?»; *Lois allég.* I, 91: «Qu'on dise ce qu'est l'intelligence et de quelle espèce»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* VI, 39: après avoir enduré toutes sortes de maux; VI, 345: quelle sorte d'homme = de quelle valeur; VIII, 72: quelle sorte d'issue, victoire ou défaite, serait celle de la bataille; *Guerre*, II, 32; I, 390: «on voudrait savoir quel genre d'ami je fus (ποταπὸς φίλος) et non de qui je le fus»; *C. Ap.* I, 255: Aménophis avait appris d'un autre roi quelle était la nature des dieux (ποταποί τινές εἰσι); *Apoc. Petr.* 4: ποτατοί εἰσι τὴν μορφήν = afin que nous vissions quelle est leur forme; Hymne d'Isidore à Isis: quel est le nom de cet Un? (*Sammelbuch*, 8141, 29 = *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 551); PTOLÉMÉE, *Lettre à Flora*, III, 8: ποταπός τις εἴη; *Act. Pauli et Theclae*, 2: Tite avait décrit à Onésiphore quel était l'aspect de Paul; LUCIEN, *De Parasito*, 22: ποταπὸς δὲ οὗτος ὁ φίλος, ὅστις οὐ βέβρωκεν οὐδὲ πέποικε μεθ' ἡμῶν. Au II^e s., *P. Michig.* 492, 21: «Si tu sais que le secrétaire du village m'a affecté à une liturgie, informe-moi dans quel genre de liturgie il m'a assigné»; *Sammelbuch*, 9636, 10, un vétéran qui cherche à se loger, mentionne ses voisins de quartier, ποταποὺς κωμίτας ἔχωμεν; au III^e s. «Ecris-moi quelle sorte (de pourpre) tu désires que je t'apporte» (*P. Oxy.* 1678, 16).

[3] La nuance d' «origine» s'impose presque chez saint Jean, qui qualifie chaque être d'après sa provenance: ἐπίγειος-ἐπουράνιος (*Jo.* III, 12); ἐκ τοῦ οὐρανοῦ- ἐκ τῆς γῆς (III, 31); ἐκ τῶν κάτω-ἐκ τῶν ἄνω (VIII, 23); ἐκ τούτου τοῦ κόσμου-οὐκ ἐκ τοῦ κόσμου (VIII, 23; XV, 18; XVII, 14–15; *I Jo.* II, 16; IV, 5–6; V, 4); ἐκ τοῦ διαβόλου- ἐκ τοῦ θεοῦ (*I Jo.* III, 8–9) etc.

πραγματεία, πραγματεύομαι

Dans les Septante, le substantif et le verbe sont presque exclusivement employés pour désigner des affaires royales et cultuelles [1]. Πραγματεία a encore le sens d'affaire publique dans l'édit de Tiberius Julius Alexander qui, à propos de la ferme des impôts (τελωνεία) et de la location à terme (μίσθωσις οὐσιακή), reconnaît: «cela n'a pas peu nui aux affaires (τὰ πράγματα) le fait que beaucoup de personnes sans expérience d'une telle activité (τοιαύτης πραγματείας) y ont été contraintes», et ordonne: «Il convient que ceux qui en sont capables exercent ces activités (πραγματεύεσθαι) de leur plein gré, avec zèle» [2]. Mais la signification large d'«occupation» (*UPZ*, 9, 13; *P. Michig.* 174, 8; II^e^ s. de notre ère) est celle de *II Tim.* II, 4 observant que nul mobilisé ne s'implique dans les affaires de cette vie, ἐμπλέκεται ταῖς τοῦ βίου πραγματείαις, conformément à la langue de Philon désignant par

---

[1] *V. gr.* bâtir la maison de Yahvé; *I Rois*, IX, 1; X, 22 (חשק, attacher, lier); *I Chr.* XXVIII, 21; *Dan.* VI, 4; VIII, 27. Seule exception, *II Mac.* II, 31, où πραγματεία désigne la narration des faits par l'historien, comme dans POLYBE, I, 1, 4; 3, 1; FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 5: ἐγκεχείρισμαι πραγματείαν; XIV, 218: οἱ ἀναγινώσκοντες τὴν πραγματείαν = les lecteurs de cette histoire; cf. ARISTOTE, *Phys.* II, 7, 30; 198 *a*. Dans son *Géminos. Introduction aux Phénomènes* (Paris, 1975, p. 203), G. Aujac établit les deux acceptions de ce substantif chez le mathématicien: «1° un sujet d'études (V, 13), la manière de traiter tel ou tel point (VIII, 55); 2° un traité exposant telle ou telle question (V, 24)». Pour le verbe, cf. VI, 9; XVI, 32.

[2] DITTENBERGER, *Or.* 669, 12–13 = *B.G.U.* 1563 = *Sammelbuch*, 8444 (68 ap. J.-C.); cf. fonction publique (*P. Oxy.* 3025, 9; lettre de l'Epistratège, 17 juillet 118); *Sammelbuch*, 8393, 33 (lettre de Dioclétien aux habitants d'Eléphantine). Mais affaire commerciale ou personnelle: περὶ πραγματείας, ἧς καὶ ὡμολογήκεις μοι (*ibid.* 6713, 16; III^e^ s. av. J.-C.; cf. 9050, *col.* VI, 5; *P. Oxy.* 806, de 20 av. J.-C.). Cependant le πραγματευτής n'est pas nécessairement un commerçant (*P. Leipz.* 64, 30; *P. Oxy.* 1880, 5), c'est souvent un intendant, un «homme d'affaires» (*P. Oxy.* 3041, 7; 3048, 15, 18; *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1098; *MAMA*, VIII, 182, 9; 385), cf. L. ROBERT, *Hellenica*, X, p. 83; XI-XII, p. 291; *Etudes Anatoliennes*[2], Amsterdam, 1970, pp. 241, 263, 310. Dans les papyrus, *pragmateiai* désigne parfois les «fonctionnaires» (*UPZ*, 20, 42, 53; 110, 25–26; *P. Tebt.* 5, 143, 161 = *C. Ord. Ptol.* 53). Commentant le titre de *pragmateutès* donné à Aurelius Lucius dans *B.G.U.* 2126, col. II, 1, J. D. Thomas distingue trois acceptions possibles: propriétaire foncier (*P. Brem.* 74; *P. Oxy.* 512, 1257, 2130, 2271, 2421, 2668; *P. Michael.* 23), fonctionnaire auxiliaire de la perception des impôts (*P. Tebt.* 307, 357, 360, 580, 605, 607; *P. Oxy.* 825, 2567; *P. Mert.*

pragmateiai «les affaires destinées à nous faire vivre» [1]. C'est dire que le soldat en campagne, occupé à plein temps, est «de service» du matin au soir et n'a plus à s'occuper de sa subsistance, à travailler pour vivre. Aucun métier n'exige, comme celui des armes, une consécration aussi exclusive à sa fonction.

Le verbe πραγματεύομαι peut avoir les acceptions banales de «s'évertuer» (PLUTARQUE, *Thémist.* XIX, 4; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 180), «se livrer à ses occupations» (XÉNOPHON, *Cyr.* II, 4, 26; PHILON, *In Flac.* 57; *P. Oxy.* 2106, 16), «s'occuper d'une affaire» pour la mener à bien (PHILON, *Somn.* I, 53; *P. Tebt.* 812, 9). Dans les papyrus, son sens le plus courant est «exercer une fonction» [2]; lorsque celle-ci est privée, le πραγματευόμενος désigne l'homme d'affaires ou l'agent [3]; lorsqu'elle est publique, ce participe désigne le fonctionnaire (*P. Oxy.* 34, 2; *P. Hamb.* 168, *a* 12), notamment celui de l'administration royale [4] et plus particulièrement le collecteur d'impôts [5]; tous assurant la gestion des affaires du roi.

15; *P. Princet.* 131; *P. Ross.-Georg.* V, 61), agent subalterne du *procurator* du fisc (*P. Oxy.* 2265; *P. Ross.-Georg.* II, 26; *P. Panop.* I, 210; *A Document Relating to the Estate of Claudia Isidora Reconsidered*, dans *Journal of Juristic Papyrology*, 1974, p. 241).

[1] PHILON, *Vit. Mos.* II, 211; «les activités qui concernent le gain et la recherche des moyens de vivre» (*ibid.* 219; cf. *Spec. leg.* II, 65); cf. *B.G.U.* 1747, 20 (64 av. J.-C.). Comparer l'épitropos de la Thébaïde dénonçant aux stratèges les soldats et les marins qui, dans les ports et les villages voisins, s'engagent dans des affaires (*P. Panop.* II, 102, πραγματευόμενοι); et EPICTÈTE, III, 24, 36; DION CHRYSOSTOME, III, 66.

[2] *Gnomon de l'Idiologue*, 70: «Les personnes qui occupent un emploi public n'ont pas le droit d'acheter ou de prêter à intérêt dans les lieux où ils exercent une fonction, ἐν οἷς πραγματεύονται τόποις».

[3] *P. Dura*, 13 a, 9 (agissant dans l'achat d'un bien-fonds); *P. Mil.* 71, 16, 25 = *Sammelbuch* 9264 (transformation d'un ἄγραφος γάμος en ἔγγραφος γάμος); 9090, 3; *Stud. Pal.* XX, 50, 23; *P. Strasb.* 284, 23; PLUTARQUE, *Sylla*, XVII, 2: «Quintus Titius homme d'affaires en vue». En 4 av. J.-C., «serment prêté par les habitants de la Paphlagonie et les Romains faisant des affaires parmi eux» (DITTENBERGER, *Or.* 532, 6 = F. CUMONT, *Studia Pontica*, 66, qui renvoie à maintes formules analogues relevées par KORNEMANN, *De civibus romanis in prov. consistentibus*, 1891, pp. 102 sv.); cf. le serment d'Assos: ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τοῖς πραγματευομένοις παρ' ἡμῖν Ῥωμαίοις καὶ τῷ δήμῳ τῶν Ἀσσίων (DITTENBERGER, *Syl.* 797, 10; en 37 de notre ère).

[4] *P. Grenf.* II, 37, 4; *P. Hib.* 198, 141 et 149 (= *C. Ord. Ptol.* 11, 1 et 9); *P. Tebt.* 840, 1; 904, 3 (= *C. Ord. Ptol.* 47, 5; cf. 62, 5); *UPZ*, 106, 5; cf. 172, 2; *P. Michig.* 232, 1 et 22 (= *Sammelbuch*, 7568; cf. 9316, col. II, 15 = *C. Ord. Ptol.* 34); *Sammelbuch*, 9629, 6 et 9; *P. Revenue Laws*, col. 20, 15; *P.S.I.* 1310, 27.

[5] *P. Tebt.* 350, 5 (70 de notre ère); *P. Col. Zén.* 120, 12 = *C. Ord. Ptol.* 28, les déclarations doivent être adressées au fermier de l'impôt; *P. Hib.* 66, 2; *P. Michig.* 60, 2;

Etant donné ce titre de noblesse et cette spécialisation financière d'une part, l'emploi religieux ou cultuel du verbe dans les Septante d'autre part, on comprend combien ce dernier est heureusement choisi dans la parabole des dix mines: l'homme de noble origine donne dix mines à ses serviteurs en leur disant: «Faites [-les] valoir jusqu'à ce que je revienne, πραγματεύσασθε ἐν ᾧ ἔρχομαι» (*Lc.* XIX, 13), c'est-à-dire: faites-les fructifier dans le commerce ou la banque pendant le temps de mon absence. Les δοῦλοι ne sont pas ici des esclaves, mais des hommes libres, plus exactement des fonctionnaires du prétendant à la royauté qui doivent donner la mesure de leur savoir-faire et de leur fidélité, en tirant profit de ce qu'ils ont reçu. L'accent est sur ce faire-valoir [1]; ce qui invite J. Dauvillier à rapprocher la parabole d'une institution du droit suméro-akkadien [2], celle du § 99 du code de Hammurabi: le contrat «pour vendre, acheter et faire fructifier» [3]. *Ussâp*, du verbe *apasu* «augmenter» est l'élément caractéristique du contrat et le qualifie, exprimant les bénéfices que devra faire le commerçant caravanier qui, au cours de ses pérégrinations, vendra, puis achètera, pour revendre plus loin et reviendra finalement avec des profits considérables, que son esprit d'entreprise et son habileté lui auront permis de réaliser. Donc πραγματεύεσθαι ne signifie pas «faire des affaires», mais administrer, gérer avec profit le capital dont vous disposez.

Sammelbuch, 6275, 14: εἰς ἀνάλωμα τῷ πραγματευομένῳ (= *C. Ord. Ptol.* 25; cf. 17, 11; 18, 10 = *P. Revenue Laws*, col. 36, 11; 37, 11); *P. Sorb.* 21, 7 et 17: gérant de la ferme des laines; cf. U. WILCKEN, *Griechische Ostraca*, Leipzig-Berlin, 1899, I, p. 303.

[1] Cf. *Lc.* XIX, 16: προσηργάσατο = a rapporté; *ib.* 18: ἐποίησεν = a produit; *Mt.* XXV, 16: ἠργάσατο = il fit fructifier; ἐκέρδησεν = il gagna.

[2] J. DAUVILLIER, *La parabole des mines ou des talents et le § 99 du code de Hammurabi*, dans *Mélanges J. Magnol*, Paris, 1948, pp. 153–165. Sur la diffusion du droit mésopotamien au Ier s., cf. J. MODRZEJEWSKI, *Note sur le P. Strasb. 237*, dans *Eos. Symbolae R. Taubenschlag dedicatae*, Varsovie, 1957, III, pp. 149 sv. R. TAUBENSCHLAG, *Opera Minora*, Varsovie-Paris, 1959, II, pp. 505–526.

[3] «Si un homme d'affaires a donné à un commis de l'argent pour vendre et acheter et qu'il ait mis en voyage, le commis en voyage fera fructifier l'argent qu'on lui a... (lacune)». Cf. οἱ πραγματευόμενοι Ῥωμαῖοι, les négociants romains, groupés, et jouissant d'un droit propre dans le monde grec, dans R. MERKELBACH, *Die Inschriften von Assos*, Bonn, 1976, n. XIII, 1; XIV, 2; XIX, 1; XX, 1; XXI, 1; XXVI, 10; XXVIII, 16.

πράκτωρ et σπεκουλάτωρ

«Le juge te livrera à l'agent, et l'agent te jettera en prison» [1]. Il s'agit d'un débiteur qui serait sage de s'entendre à l'amiable avec son créancier, car si celui-ci introduit un procès, le débiteur sera sûrement condamné à l'emprisonnement pour dettes. L'exécution de la sentence du juge est confiée au πράκτωρ [2] que l'on traduit tantôt soldat de police, tantôt officier de justice. Bien attesté en Grèce, à l'époque classique [3], ce fonctionnaire est chargé du recouvrement des peines pécuniaires, sur sommation du magistrat qui a imposé l'amende. Il correspondrait assez bien à notre huissier, puis à notre percepteur des impôts, «constable» [4], tel qu'il est surabondamment attesté dans les papyrus à l'époque ptolémaïque et romaine [5].

---

[1] *Lc.* XII, 58: ὁ κριτής σε παραδώσει τῷ πράκτορι, καὶ ὁ πράκτωρ σε βαλεῖ εἰς φυλακήν. Cf. l'inscription des Astynomes à Pergame: «Les Astynomes feront une enquête et prononceront la sentence qui leur paraîtra juste; si même ainsi (les particuliers) n'obéissent pas, les stratèges leur infligeront l'amende légale et en confieront le recouvrement au *praktor*, παραδότωσαν τῷ πράκτορι πράσσειν» (DITTENBERGER, *Or.* 483, 7); *P. Hal.* I, 126: μηδὲ ὁ πράκτωρ μηδὲ οἱ ὑπηρέται παραλαμβανέτουσαν τούτους. Le lien entre ἀντίδικος et πράκτωρ, déjà dans DÉMOSTHÈNE, *C. Théocr.* LVIII, 20, se retrouve dans *P. Oxy.* 533, 11, 23 (II^e-III^e s.).

[2] Πράκτωρ n'est employé qu'ici dans le N. T., et une seule fois dans l'A. T. où il traduit le participe *nogésîm:* «ceux qui usent de contrainte, pressent, exigent, maltraitent; cf. *Is.* III, 12: «O mon peuple, vos exacteurs (*praktores*) vous grapillent».

[3] Cf. ANDOCIDE, *De myster.* 77, 79; DÉMOSTHÈNE, *C. Macart.* XLIII, 71; *C. Théocr.* LVIII, 20, 48 (cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1942, p. 355, n. 144; 1958, p. 300, n. 396). Dans l'*inventaire du trésor d'Athéna*, à Imbros (publié par INSTITUT F. COURBY, *Nouveau choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. XXI, 4, 14), les trois πράκτορες, qui constituent une commission, sont des contrôleurs financiers. Ils ont établi l'inventaire des biens appartenant au sanctuaire, et en ont fait le bilan. Semblablement l'association des Mystes du dieu Mandros constitue une commission de *praktores* pour rassembler l'argent destiné à l'achat d'un siège pour cette association (H. ENGELMANN, *Die Inschriften von Kymè*, Bonn, 1976, XXXVII, 15 et 49). Dans ESCHYLE, *Eumén.* 319, les Erinyes se présentent comme implacables πράκτορες αἵματος, pour que le criminel paye sa dette de sang; le *praktor* est un vengeur vigilant (*Suppl.* 647; *Agam.* 111). Pour l'évolution de l'institution, d'après les inscriptions, cf. H. SCHAEFER, *Πράκτωρ*, dans PAULY-WISSOWA, *Realencyclopädie*, Stuttgart, 1954, XXII, 2, col. 2538–2548.

[4] Dans un acte de donation de 87 de notre ère, le témoin Pausanias est présenté

Les πράκτορες apparaissent dès le III^e siècle avant notre ère, et très fréquemment, dans la documentation papyrologique, comme agents des cours de justice, soit comme percepteurs d'impôts et receveurs des contributions, soit comme exécuteurs des dettes privées [1]. Dans le premier cas, «Chrysippos, *praktor*, demande qu'on force Asclépiadès, fils de Doriôn, à verser l'argent (de l'impôt)» (*P. Lille*, 28, 13); dans l'autre, le plaignant demande au stratège de faire intervenir le *praktor* pour recouvrer ce que lui doit un certain Peithias (*P. Magd.* 41, 5), et c'est ainsi que deux percepteurs réclameront à Philéas le payement d'une dette de 4 drachmes d'argent (*P. Fay.* 14, 1; cf. *B.G.U.* 530, 36). Comme fonctionnaire du fisc recouvrant les dettes envers l'Etat, le *praktor* est qualifié de πράκτωρ τῶν βασιλικῶν (προσόδων; *UPZ*, 153, 12, 24; 154, 11; 155, 12; *Sammelbuch*, 1178 *a* 12; 3937, 12; *P. Petr.* III, 26, 14–15). En tant qu'il recouvre les dettes des particuliers, il est désigné comme πράκτωρ τῶν ἰδιωτικῶν [2], mais s'il agit à l'égard des ξένοι, c'est-à-dire de résidents en dehors de leur ἴδια, on le dénomme πράκτωρ ξενικῶν. Ainsi dans une ordonnance royale du II^e s. av. J.-C., relative aux taxes frappant les transactions, il est prescrit: «Sur les esclaves vendus par les exécuteurs des dettes privées (ξενικῶν πράκτορες), les acheteurs payeront 19 drachmes par cent, outre le droit de criée de 1%» (*P. Columbia*, 480, 15). Attaqué et frappé par Peithias, un plaignant – qui ne peut intenter un procès – demande au roi d'écrire au stratège pour qu'il envoie le ξενικὸς πράκτωρ pour qu'il «fasse verser par Peithias le prix de sa violence et de me le remettre» (*P. Ent.* 74, 17; cf. *P. Flor.* 55, 26; *P. Oxy.* 1203, 11; *B.G.U.* 1325, 40; 1826, 47; 1827, 24; *P.S.I.* 1105, 8; *P. Fam. Tebt.* 29, 15, 41; *P. Tebt.* 5, 221). Ces agents sont sur place, dans tel village (*P. Lund*, IV, 1, 10; *P. Cornell*, 16, 20; *Ostr. Michig.* 126, 2; *P. Hamb.* 80, 1; 81, 1, 8; 82, 4; 83, 5; cf. *P. Ryl.* 659, 7), à Memphis (*UPZ*, 118, 1, 15, 24), à Oxyrhynque (*P.S.I.* 1328, 5, 19, 61),

---

comme εἰσαγωγεὺς καὶ πράκτωρ καὶ τῶν σωματοφυλάκων, c'est-à-dire: huissier, percepteur, membre des gardes du corps (*P. Dura*, 18, 10, 32; 19, 19).

[5] Cf. St. Plodzień, *The Origin and Competence of the ΠΡΑΚΤΩΡ ΞΕΝΙΚΩΝ*, dans *The Journal of Juristic Papyrology*, V, 1951, pp. 217–227; J. Vergote, *Le Nouveau Testament et la Papyrologie juridique*, dans *Eos* XLVIII, *Symbolae R. Taubenschlag*, Varsovie, 1957, II, p. 153.

[1] *P. Hal.* I, 47, 54, 116, 119; *P. Zén. Cair.* 59136, 6; 59367, 9; 59460, 6, 12; 59490, 46, 53; *P. Columbia*, 480, 15; *P. Hamb.* 168 *a* 19; *P. Hib.* 30, 18; 814, 2, 40. Cf. R. Taubenschlag, *The Law of Greco-Roman Egypt in the Light of the Papyri*, New York, 1944, pp. 401 sv., 406 sv., 410, 416.

[2] *P. Col. Zén.* 54, 48; *P. Mich. Zén.* 71, 1; *P. Hib.* 34, 7; *Sammelbuch*, 7446, 1; 7450, 50.

à Bacchias (*Sammelbuch*, 11106, 3–4); il leur est donc facile d'instrumenter; sinon ils se déplacent (*P. Michig.* 505, 8; *P. Zén. Cair.* 59499, 46: ὁ πράκτωρ ἔλθεν πωλῶν αὐτέν; *P. Tebt.* 21, 3–5; 35, 8; *Sammelbuch*, 7244, 37; 7376, 20).

Lorsque le *praktor* perçoit des contributions en nature, il est πράκτωρ σιτικῶν [1]; s'il s'agit d'impôts ou de taxes payables en argent, il est πράκτωρ ἀργυρικῶν [2]. Mais ces impôts ou ces taxes sont quasi innombrables [3], et l'on aura donc les πράκτορες δημοσίων (*P. Ryl.* 141, 6), λαογραφίας (*B.G.U.* 1892, 75; *P. Michig.* 582, 16; *P. Alex.* 16, 2, 11; *P. Ryl.* 595, 1 et 189; de 57 de notre ère; *P. Columbia*, I recto, 1 *a-b; Sammelbuch*, 1026, 15; cf. W. L. Westermann, Cl. W. Keyes, *Tax Lists and Transportation Receipts from Theadelphia*, New York, 1932, pp. 3 sv. *Ostr. Osl.* 8, 3; 10, 3), πολιτικῶν (*P.S.I.* 776, 2; *P. Oxy.* 1419, 2), ἱερῶν (*P. Eleph.* 17, 5; 25, 2); μετροπολιτικῶν (*P. Oxy.* 1538, 18), στεφανικῶν (*aurum coronarium; B.G.U.* 62; 362, 542; 548; *P. Lond.* 474, 477; *P.S.I.* 733, 5 et 38; *P. Strasb.* 199, 2; *Sammelbuch*, 10293, 16; *P. Oxy.* 1441, 1), βαλανείου (*B.G.U.* 362; *P. Rein.* 130; *Sammelbuch*, 10424, 1 = 2 juillet 65 de notre ère), ἀννώνας ὄξου (*P. Michig.* 390, 4), οὐσιακῶν (pour les terres ousiaques, *P. Michig.* 599, 1), γερδιακοῦ, taxe des tisserands [4], ἐλαίου (*P. Tebt.* 119, 54), γεωμετρίας (*P. Rein.* 134, 3; *Ostr. Wilbour*, 35–39), χωματικοῦ (taxe des digues, *P. Sorb.* 65, 1), ναυβίου (*P. Fam. Tebt.* 35, 4; *P. Oxf.* 9, 5), etc.

---

[1] *B.G.U.* 414; 425; 457; 515; 2063, 12; *Sammelbuch*, 11025, 15; *P. Oxy.* 1196; 2235, 19: «Jamais aucune taxe n'a été payée aux *praktores* pour cette terre»; *Ostr. Michig.* 25, 2: Αὐρήλιος Ὧρος καὶ Κοπρίων πράκτορες σιτικῶν κώμης Φιλαδελφίας; cf. *Ostraca d'Aberdeen* (édit. G. Turner) n. 22, 3; 31, 1; *Ostraca de Bruxelles* (édit. P. Viereck), n. 8, 5; 65, 1.

[2] *B.G.U.* 15; 25; 41; 42; 1891, 467; *P.S.I.* 1236, 6; *P. Mil. Vogl.* 183, 4; 237, 5; *P. Osl.* 29, 2; 116, 2; *P. Sorb.* 66, 1: «Apollônidès et Antonios percepteurs des taxes en espèces de Notos» donnent quittance d'un versement d'impôts en espèce; *P. Strasb.* 188, 2; 195, 3; *P. Fam. Tebt.* 39, 11; *P. Cornell*, 16, 3; 42, 3; *Sammelbuch*, 11259; 11245; *P. Wiscons.* 42, 3 (cf. 38, 1: λόγος πρακτορείας; *P. Hermop.* 22, 1; H. C. Youtie, *Scriptiunculae*, I, p. 407, n. 29); R. Bagnall, A. E. Samuel, *Ostraca in the Royal Ontario Museum*, II, Toronto, 1976, n. 100–126, 130, 149, 202, 214; cf. n. 224: ἀχυροπράκτορες.

[3] Cf. les *Tax Rolls from Karanis*; *P. Michig.* IV, 224, 6332, 6333, 6343, 6388, 6402, 6417; S. L. Wallace, *Taxation in Egypt*, Princeton, 1938 (index, p. 507); J. Bingen, M. Wittek, *Greek Ostraca in the Bodleian Library at Oxford*, Londres, 1964, t. III (index, pp. 197–199).

[4] *P. Michig.* 598, 2; de 49 de notre ère. En 91, la déclaration de décès d'un esclave tisserand est adressée non au βασιλικὸς γραμματεύς (*P. Mert.* 9; *B.G.U.* 2021, 2087; *P. Philad.* 6; *P. Petaus*, 4–9), ni aux γραμματεῖς μητροπόλεως (*P. Michig.* 579; *P. Oxy.* 2564, 2761; *P. Strasb.* 528, 530; *P. Mert.* 84), ni au κωμογραμματεύς (*P. Strasb.* 200, 306, 312, 522; *P. Michig.* 538; *P. Philad.* 7; *B.G.U.* 2331; *P. Petaus*, 3), mais aux

Il est évident qu'un seul fonctionnaire ne peut suffire à ces tâches [1]; aussi bien a-t-il non seulement des associés qui forment avec lui un collège dans une même localité: οἱ μέτοχοι πράκτορες [2], mais de nombreux subordonnés: χειρισταί (*Sammelbuch*, 9203, 4; 9237, 1, 9, 25; *B.G.U.* 345), γραμματεῖς (secrétaire, scribe ou greffier; *P. Sorb.* 65, 2; *P. Knoll*, 2, 12), βοηθοί (*Ostr. Michig.* 6, 4: Ἑρμογένης βοηθὸς τῶν πρακτόρων) et d'abord les ὑπηρέται qui sont de loin les plus fréquemment mentionnés. Ceux-ci sont parfois représentés comme des assistants ou adjoints du *praktor* pouvant le représenter et agir en son nom [3], et donc ayant les mêmes pouvoirs. Effectivement, dans *Mt.* v, 25, texte parallèle à *Lc.* xii, 58, le juge livre le débiteur récalcitrant à «l'appariteur» ou à l'huissier qui fait incarcérer ce dernier: ὁ κριτὴς τῷ ὑπηρέτῃ (cf. *U.P.Z.* 118, 18 = τοῦ κριτηρίου ὑπηρέτης). Mais le terme même d'ὑπηρέτης signifie qu'il s'agit d'un subordonné, d'un agent subalterne [4]. De plus, il est presque toujours anonyme [5], alors que le πράκτωρ est presque toujours nommé [6], car il est l'officier en titre; enfin on signale toujours que l'action est faite διὰ πρακτόρων (*P. Erlang.* 48, 31; *P. Lond.* 2016, 9; *P. Brem.* 43 *r* 20, 29; *P. Bon.* 33, 4; *Sammelbuch*, 7196 *r*, col. vi, 13; *v.* col. iv, 16; 8972, 2, 5, 8) ou μετὰ πράκτορσι (*P. Erlang.* 105, 86)

πράκτορες χειρωναξίου γερδίων (*P. Oxy.* 2957, 1); c'est que le défunt est un contribuable, cf. W. Brashear, *P. Sorb. inv. 2358 and the New Statistics on Death Certificates*, dans *The Bulletin of the American Society of Papyrologists*, xiv, 1977, p. 8.

[1] En 185 de notre ère, pour aider et assister les *praktores argyrikôn* qui ne suffisent pas à percevoir les taxes qui sont très nombreuses, le stratège de l'Arsinoïte nomme à cette liturgie quatre assistants (*P. Michig.* 536).

[2] *Ostr. Michig.* 7, 5; *P. Osl.* 116, 2; *P. Princet.* 125, 4; 130, 18; *P. Fam. Tebt.* 39, 3; *P. Fuad*, 66, 4; *P. Alex.* 16, 2, 11; 124 (p. 28), 464 (p. 29); *P. Cornell*, 16, 3; 42, 3; *P. Hamb.* 81, 1, 8; 82, 4; 83, 5; cf. *P. Michig.* 647, 4: οἱ κοινωνοὶ πράκτορες. Au IIe s., à Tebtunis, les μέτοχοι πράκτορσι perçoivent le φόρος ἐδαφῶν d'une concession de terrain (*P. Mil. Vogl.* 283, 2 et 7).

[3] *P. Hal.* i, 147: ὁ πράκτωρ ἢ ὁ ὑπηρέτης (plainte contre les dépositions de faux témoins); lignes 54, 116: ὁ πράκτωρ ἢ ὁ ὑπηρέτης πραξάτω καθάπερ ἐγ δίκης ἐκ τῶν ὑπαρχόντων; ligne 119 (plainte contre des voies de fait).

[4] *Ep. d'Aristée*, 111. Dans *P. Michig.* 505, 4–6 où interviennent l'*hypèrétès* et le *praktor*, le premier n'est qu'un clerc de la banque qui a donné une somme d'argent au second: δεδωκέναι τῷ πράκτωρι ὡς ἵνα σοι πεταβάληται. Mais αὐτοὺς τοὺς πράκτορας μετὰ καὶ τοῦ ὑπηρέτου (*Sammelbuch*, 7529, 15).

[5] Exception dans *P. Tebt.* 814, 2, 40: Βοΐσκος ὑπηρέτης Ἀλεξάνδρου πράκτορος (IIIe s. av. J.-C.).

[6] *P. Mil. Vogl.* 182 *a* 11: Τρύφων πράκτωρ; 237, 5: Ἥρωνος πράκτωρ ἀργυρικῶν; *B.G.U.* 1851, 5: Ζωΐλῳ πράκτορι; *P. Zén. Cair.* 59367, 9: Κράτωνα τὸν πράκτορα; *P. Rein.* 130, 6: Petéménophis percepteur (35 ap. J.-C.); 134, 1: Chesmoïs, percepteur des taxes en argent; 136, 1: Asclas et Soter; 137, 1; *P. Ryl.* 595, 1: Némésionos (57 de notre ère); *U.P.Z.* 153, 12, 14: Onomarchos, etc.

et c'est à eux seuls que les débiteurs s'adressent et qu'ils versent l'argent [1], alors que ces locutions ne sont jamais employées à propos des *hypèrèteis*. Bref, ces derniers sont aux ordres de leur supérieur: ὑπηρέτης ὁ παρὰ τοῦ πράκτορος (*P. Hamb.* 168 *a* 19; III^e^ s. av. J.-C.).

Evidemment, les percepteurs n'ont pas toujours le cœur tendre et abusent parfois de la μετριότης de leurs assujettis (*P. Ryl.* 659, 7); ceux-ci sont «inquiétés» à tort ou à raison par leurs investigations et ils s'en plaignent (*P. Lond.* 2008, 7; III^e^ s. av. J.-C.; cf. *P. Zén. Cair.* 59460). Les abus sont inévitables (*P.S.I.* 1160, 8). Il arrive même que, de connivence avec son secrétaire ou le secrétaire du village, le *praktor* cherche à dépouiller un contribuable (*P. Lugd. Bat.* XIII, 22, 7, 10, 16; *P. Mert.* 8, 19). Mais normalement, ces officiers de justice sont chargés de l'exécution des sentences judiciaires [2]; l'exercice de leurs fonctions est strictement délimité. Par exemple, une ordonnance de Ptolémée Evergète II, en 121–118 av. J.-C., prescrit: «Les percepteurs des dettes privées (τοὺς τῶν ξενικῶν πράκτορας) n'arrêteront pas les cultivateurs royaux ni les travailleurs assujettis, ni les autres sujets que les ordonnances promulguées antérieurement défendent d'asservir sous aucun prétexte» (*P. Tebt.* 5, 222; cf. *P. Rein.* 18, 39–42). Déjà au III^e^ s. avant notre ère, *P. Hal.* 1, 126 interdisait au *praktor* et à ses aides d'appréhender les membres des classes privilégiées (envoyés du roi, etc.): μηδὲ ὁ πράκτωρ μηδὲ οἱ ὑπηρέται παραλαμβανέτουσαν τούτους. A l'époque de Claude ou de Néron, on affirme que «jamais il n'a été donné un garde armé à un percepteur de taxes, οὐδενὶ δέδωκεν τοῖς πρακτώροις μαχαιρωφόρον (*P. Michig.* 577, 7).

Cependant, comme le laisse entendre *Lc.* XII, 58, c'est bien au *praktor* que le magistrat remet l'ordre d'arrestation (cf. *P. Osl.* 20, 3; *P. Tebt.* 34) afin de mettre le débiteur au δεσμωτήριον [3]. On s'étonne cependant que

---

[1] *P. Oxy.* 2140, 7; *P. Michig.* 383, 3, 17, 21; *P. Princet.* 70, 11: ἔδωκας τοῖς πράκτορσιν λόγον (cf. H. C. YOUTIE, *Scriptiunculae*, Amsterdam, 1973, II, pp. 891–894); *P. Petr.* XIII, 17, 6: παραγέγραμμαι τῷ πράκτορι ὡς ὀφείλων πρὸς τὰ ἀμπελικά; *P. Fam. Tebt.* 26, 3, 9; *B.G.U.* 530, 36 (I^er^ s. de notre ère). Cf. les reçus des *praktores* (*B.G.U.* 1891, 2, 467; 2028, 3, 7; 2067, 6; 2103, 4; 2288, 3; 2289, 5; 2290, 6; *P. Fay.* 35; 42; 47; 51; 53–55, etc.).

[2] *P. Leipz.* 120; *P. Oxy.* 712; *B.G.U.* 970; 1038; *U.P.Z.* 118; *P. Tebt.* 707; *P. Mert.* 59. Cf. R. SUGRANYES, *Etudes sur le Droit palestinien à l'époque évangélique*, Fribourg, 1926, pp. 51 sv.

[3] *B.G.U.* 1138, 12, 14 (12^e^ année d'Auguste); cf. *P. Michig.* 383, 8 (de 106–109 de notre ère). Le πρακτόρειον était originellement le local de fonction du praktor, avant de devenir une prison; cf. à Mylasa ἐμβάλλεσθαι εἰς τὸ πρακτόρειον (DITTENBERGER, *Or.* 515, 32). A Théadelphie, en l'an 3–4, le *praktor* est accompagné d'un garde, τὸν φυλακείτην (*P. Mert.* 8, 19).

l'emprisonnement pour dettes soit envisagé à cette époque, puisqu'une ordonnance de Ptolémée VI Philométor ou de Ptolémée V Epiphane (163 ou 186 av. J.-C.) l'avait interdit, mais il est vrai en Egypte seulement [1]: «Personne parmi les stratèges, les épistates, les épimélètes, les *percepteurs d'impôts* (etc.)... ni parmi les autres fonctionnaires qui assurent la gestion des affaires du roi, des cités et des temples, n'arrêtera personne pour dette ou délit privé et par haine personnelle» (*Sammelbuch*, 9316, col. II, 12). Mais cette exécution sur la personne du débiteur a-t-elle été jamais supprimée, en fait? Non seulement nous la voyons acceptée éventuellement par des emprunteurs au Ier siècle avant notre ère (*P. Oxy.* 1639, 16–17; *P. Yale*, 60, 12–13; de l'an 6–5) et réellement effectuée en 23 de notre ère (*P. Oxy.* 259), mais en 68, l'édit du préfet d'Egypte Tiberius Julius Alexander doit interdire à nouveau que les débiteurs soient emprisonnés, et réserve le πρακτόρειον aux seuls débiteurs de l'Etat: «Comme quelques-uns, sous prétexte des intérêts de l'Etat, se faisant aussi céder des créances d'autrui, ont fait incarcérer certaines personnes dans le *praktoréion* et dans d'autres prisons (καὶ εἰς ἄλλας φυλακάς), que j'ai appris avoir été supprimées précisément pour que le recouvrement des créances se fasse sur les biens, non sur la personne... J'ordonne qu'en aucun cas des hommes libres ne soient enfermés dans quelque prison que ce soit (εἰς φυλακὴν ἡντινοῦν), à moins qu'il ne s'agisse de malfaiteurs, ni dans le *praktoréion*, à l'exception des débiteurs du compte impérial» [2]. Il faut constater que ces mesures libérales étaient inconnues en Palestine au Ier siècle [3].

* * *

Le σπεκουλάτωρ apparaît occasionnellement en même temps que le τελώνης et le πράκτωρ sur les comptes du IIe s. de notre ère (*P. Goodspeed*, XXX, col. VII, 31; cf. registres fonciers du IVe s., *P. Flor.* 71, 652, 763, 811), exerçant lui aussi au IVe s. les fonctions de percepteur, comme dans cette déclaration de serment: «A Valérius... apion, *speculator* et percepteur d'or

---

[1] Cf. CL. PRÉAUX, *L'Economie royale des Lagides*, Bruxelles, 1939, pp. 537–543. La Pierre de Rosette (DITTENBERGER, *Or.* XC, 13–14).

[2] DITTENBERGER, *Or.* 669, 15–18 = *Sammelbuch*, 8444, G. CHALON, *L'Edit de Tiberius Julius Alexander*, Olten-Lausanne, 1964, pp. 115 sv.

[3] Cf. la parabole du *Créancier sans cœur* (*Mt.* XVIII, 23–35) qui «jette en prison son débiteur (ἔβαλεν αὐτὸν εἰς φυλακήν) jusqu'à ce qu'il payât ce qu'il devait» (℣. 30); mais le Maître le livre aux tortionnaires (παρέδωκεν αὐτὸν τοῖς βασανισταῖς). Cf. C. SPICQ, *Dieu et l'homme selon le Nouveau Testament*, Paris, 1961, pp. 54–61; J. MODRZEJEWSKI, *Servitude pour dettes ou legs de créance* (*Note sur CP Jud. 126*), dans *Recherches de Papyrologie* II, Paris, 1962, pp. 75–98.

et d'argent, σπεκουλάτορι ἀπαιτητῇ χρυσοῦ καὶ ἀσήμου» (*P. Isidor.* 127, 1; *P. Michig.* 644, 13). D'où les plaintes contre ses investigations tracassières, en relation avec l'ἐμβολὴ τοῦ σίτου (*P. Osl.* 88, 20; *P. Oxy.* 1223, 21) et même des accusations proprement dites (*Corpus P. Raineri*, v, 2, n. 12, 4). C'est, en effet, un fonctionnaire aux responsabilités assez étendues (*P. Ross.-Georg.* v, 61 A verso 2 sv.; cf. I, 17, 22; *P. Oxy.* 3079, 6) et d'un rang assez élevé, puisqu'on le voit, toujours au IV^e^ s., adresser un ordre au chef de police de Taampemou de fournir immédiatement un âne et un garde à la sentinelle qu'il lui a envoyée (*P. Oxy.* 1193, 1). Il fait figure d'officier supérieur: Παραθέμην δέ σε καὶ τῷ κυρίῳ μου Ἑλλαδίῳ, ἀλλὰ καὶ τῷ δεσπότῃ μου Ἡσυχίῳ τῷ σπεκουλάτορι (*P. Osl.* 59, 9). Il est associé à l'ἔπαρχος (*P. Oxy.* 1223, 21) aux δημόσιοι ἰατροί (*P. Rend. Harr.* 133) et aux *frumentarii* [1]. Il peut avoir une certaine fortune [2], en tout cas pleine liberté d'action. Au V^e^ s., le σπεκουλάτωρ Gennadios invite à dîner «son seigneur Makarios» pour fêter la naissance de son fils (*P. Oxy.* 1214, 1). Sa dignité appert de la dédicace libanaise pour le salut et la victoire des souverains régnants, par «Severa... femme de Théodoros, ancien *speculator*, ἀπὸ σπεκουλάτορος» (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 2980; cf. *P. Michig.* 469, 24; *P. Laur.* 42, 4).

Tels sont les traits du personnage, ignoré des Septante, que l'on peut relever dans les papyrus, tous assez tardifs. Or aucun ne correspond à sa dénomination (nom latin hellénisé, *speculator*) ni avec son office de simple exécutant et très subalterne selon *Mc.* VI, 27: «Le roi (Hérode) envoyant aussitôt un garde (σπεκουλάτορα)... celui-ci s'en alla, décapita (Jean) dans la prison, apporta la tête sur un plateau, et la donna à la jeune fille». Etymologiquement, le *speculator* est celui qui regarde (au loin), qui observe [3], puis l'éclaireur, l'espion, l'explorateur [4]; enfin celui qui apporte la nouvelle: le messager, le courrier [5]. Puisque ces hommes se tiennent en permanence

---

[1] *P. Michig.* 472, 16; *C.I.L.* VI, 3358; cf. FIEBIGER, *Frumentarii*, dans PAULY-WISSOWA, *Realencyclopädie* VII, col. 123; F. LAMMERT, *Speculatores*, *ibid.* Série II, t. III A 2, col. 1583–1586.

[2] Cf. *P. Isidor.* 32, 9: Reçu de grains du III^e^ s., au nom de Ptolemaeus et Thaisarion, fils de Panerates le *speculator; P. Erlang.* 105, 34 (comptes du IV^e^ s.).

[3] PLINE, *Hist. nat.* XI, 8, 8; CICÉRON, *Nat. deor.* II, 140; TITE-LIVE, XXXI, 24.

[4] CÉSAR, *Guerre des Gaules*, I, 47, 6; II, 11, 2; V, 49, 8; TITE-LIVE, XXVIII, 2. Cf. Ps. ARISTOTE, *De Mundo* VI, 398 *a*: «des esclaves du roi, des coureurs et des espions (ἡμεροδρόμοι τε καὶ σκοποί), des messagers et des hommes qui veillent sur les signaux».

[5] *C.I.L.* V, 271; CÉSAR, *Guerre d'Afrique* 31, 4: «in praetorio sedens per speculatores et nuntios imperabat»; TACITE, *Hist.* II, 73; SUÉTONE, *Calig.* 44; TITE-LIVE, XL, 7. Sur ces courriers impériaux cf. *Essai sur le Cursus publicus sous le Haut-Empire romain*, dans *Mémoires... Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, XIV, 1940, pp. 327–336.

près du prince pour attendre son courrier, ils deviennent ses gardes du corps (TACITE, *Hist.* II, 11; SUÉTONE, *Claude*, 35) et susceptibles d'accomplir les tâches les plus diverses. On peut préciser que, dans l'armée impériale, les *speculatores* exercent différentes fonctions dans la garde prétorienne (*C.I.L.* III, 1650), ils appartiennent à l'état-major des gouverneurs provinciaux [1], sous les ordres d'un *optio* (*C.I.L.* 14137[1]), avec le rang de *principalis*. Dans une légion (*C.I.L.* VI, 3358: *speculator exercitus Britannici*) ils constituent une *schola speculatorum* (*ibid.* III, 3524).

Exécutants, disponibles pour toutes les missions, les *speculatores* peuvent eux-mêmes procéder à une exécution capitale. M. J. Lagrange [2] rapproche de *Mc.* VI, 27 les *râṣîm* ou coureurs-gardes du corps qui faisaient à l'occasion office de bourreaux; ainsi «le roi (Saül) dit aux coureurs qui se tenaient près de lui: Faites demi-tour et mettez à mort les prêtres de Iahvé» (*I Sam.* XXII, 17; cf. *II Rois*, X, 25). Cette acception de *speculator* est courante au Ier siècle chez les auteurs latins: «Le centurion chargé de l'exécution ordonne au garde de rengainer son glaive (*condere gladium speculatorem jubet*) et ramène le condamné» (SÉNÈQUE, *Colère*, I, 18, 4); «Pendant la guerre civile, un maître inscrit sur la liste de proscription fut caché par son esclave. Celui-ci passa à son doigt les bagues et mit les vêtements du proscrit. Il se présenta ainsi aux agents de police (*speculatoribus occurrit*) disant qu'il ne demandait pas mieux que de leur voir exécuter les ordres, et puis il leur tendit le cou» (IDEM, *Bienfaits*, III, 25). De même dans les Actes des martyrs. Au moment de son exécution, saint Paul prie en hébreu, et pendant qu'il prie, ὡς δὲ ἀπετίναξεν αὐτοῦ ὁ σπεκουλάτωρ τὴν κεφαλήν, γάλα ἐπύτισεν εἰς τοὺς χιτῶνας τοῦ στρατιώτου (*Martyre de Paul*, 5; édit. Lipsius, p. 115, 17). Dans les *Actes d'Appien*, le *speculator* pourrait être un *speculator Augusti*, c'est-à-dire un membre des gardes du corps impériaux, choisi dans la cohorte prétorienne [3].

Il faut donc classer le *speculator* de *Mc.* VI, 27, *hapax* biblique, parmi les latinismes du second Evangile [4].

---

[1] *B.G.U.* 2332, 6 (acte de vente du IVe s.): Aurelius Hol reçoit de Flavius Adelphos, *speculator* de l'*Officium* du Préfet dans la province de l'Augustamnica (σπεκουλάτωρι τάξεως ἡγεμωνίας Αὐγουσταμνικῆς) une avance de payement de vin pour 12 000 talents d'argent. Il semble que ces *speculatores* aient fait fonction d'officiers d'approvisionnement (*B.G.U.* 2332, 6).

[2] *Evangile selon saint Marc*[4], Paris, 1929, p. 162.

[3] H. A. MUSURILLO, *The Acts of the Pagan Martyrs*, Oxford, 1954, p. 213.

[4] Comme κεντυρίων (*Mc.* XV, 39, 44, 45), λγειών (V, 9, 15), δηνάριον (VI, 37; XII, 15; XIV, 5) κοδράντης (XII, 42), ξέστης (VII, 4), etc.

πρεσβεία, πρεσβεύω

Le πρεσβευτής peut être un émissaire, un messager, un député (*II Chr.* XXXII, 31; *I Mac.* XIII, 21; XIV, 21, 22, 40; XV, 17), comme le πρέσβυς [1], donc un simple porte-parole [2], mais normalement, à l'époque hellénistique, c'est l'ambassadeur proprement dit que les cités grecques envoient entre elles et aux rois [3].

---

[1] *Nomb.* XXI, 20; XXII, 5; *Deut.* II, 26; *Is.* XXXIX, 1; LVII, 9; LXIII, 9; ambassadeur pour conclure la paix, *I Mac.* IX, 70; X, 51.

[2] On envoie l'ambassadeur avec des lettres qui précisent l'objet de son intervention (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 225, 227). Cf. PHILON, *Gig.* 16; *Abr.* 115; *Plant.* 14 (les anges cf. *Rer. div.* 205; J. POLLUX, *Onom.* VIII, 137 : ὁ δὲ πρεσβευτὴς εἴη ἂν καὶ ἄγγελος διάκονος). Lettre d'Auguste: «les *presbeis* que vous m'avez envoyés en Gaule» (*P. Oxy.* 3020, *Fragm.* I, col. I, 4; col. II, 2; *Joseph et Aséneth*, VII, 4: les Egyptiennes envoyaient à Joseph leurs messagers avec de l'or, de l'argent et des cadeaux coûteux». Le théore est un «ambassadeur spécial chargé d'une mission de caractère sacré en terre étrangère» (G. DAUX, dans *Rev. des Etudes grecques*, 1967, p. 294). *Suppl. Ep. Gr.* II, 257; XVIII, 235; 288; XIX, 381; L. MORETTI, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, Florence, 1976, n. 91; M. HOLLEAUX, *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* V, Paris, 1957, pp. 433–448.

[3] Au IIe s. av. J.-C., Décret de Phalanna pour des juges de Métropolis: «Thaumandros et Antisthénès ont été envoyés par notre cité en ambassade à la cité de Métropolis, afin de demander un tribunal pour régler dans la cité les procès et les redditions de compte... Les citoyens de Métropolis ont honoré nos ambassadeurs des honneurs convenables» (INSTITUT F. COURBY, *Nouveau choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. XII, 3,10); Décret de Milet (IIe s.) en l'honneur d'Eirénias «envoyé comme ambassadeur, celui-ci a déployé tout son zèle dans l'entrevue (avec le roi Eumène)» (*ibid.* VII, 9); «Afin que les Thasiens connaissent la piété d'Hestiaios à l'égard de la divinité, son zèle envers notre peuple et la gratitude de notre cité, que l'on choisisse un ambassadeur qui leur remettra ce décret» (*Inscriptions de Thasos*, 169, 27; cf. 170, 28; 174, A 3); *P. Corn.* 11, 1: «A Aurelios Apollonios *presbeutès* de la clarissime cité des Alexandrins»; *P. Dura*, 38, 11: «A Flavius Antiochus *presbeutès* de l'empereur»; *Sammelbuch*, 7263, 5; 7944, 2; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VII, 58. Les *presbeutai* sont constamment l'objet de décrets honorifiques, *Inscriptions de Délos*, 1621, 1699, 1855; *de Carie*, 166, 4, 8, 12, 19: «Des ambassadeurs ayant été envoyés au sujet des intérêts de la ville de Ktésiclès... il a pris à cœur de faire obtenir ce que nous demandions»; *Suppl. Ep. Gr.* I, 151; VI, 555; XVIII, 216; XX, 28, 730; *Sammelbuch*, 8300, 3 (Ier s. de notre ère); *MAMA*, VI, 103; Documentation considérable dans E. OLSHAUSEN, *Prosopographie der hellenistischen Königsgesandten*, Louvain, 1974.

Le rôle des *missi* est variable – selon *P. Col. Zén.* 60, 5, il aurait existé un «traité des ambassades» –; tantôt ils sont les instruments d'intrigues politiques, comme celles des concitoyens du prétendant à la royauté qui «envoyèrent une ambassade derrière lui (ἀπέστειλαν πρεσβείαν) chargée de dire: nous ne voulons pas que cet homme règne sur nous» [1]; tantôt, ils défendent des intérêts financiers, comme à Samos au III^e^ s. avant notre ère, où «les citoyens avaient demandé l'envoi d'une ambassade à Antiochos pour recouvrer leurs biens, Boulagoras fut désigné comme ambassadeur... faisant montre d'un zèle et d'un dévouement absolus» (*Suppl. Ep. Gr.* I, 366, 9). Le plus souvent ils établissent ou confirment de bonnes relations entre les cités [2] et surtout ils négocient des traités d'alliance et d'amitié

---

[1] *Lc.* XIX, 14; cf. PHILON, *Leg. G.* 239: «Nous demandons en suppliant un délai pour élire une ambassade et l'envoyer présenter une requête au Maître (l'Empereur)»; Lettre de Claude aux Alexandrins: «comme si vous habitiez dans deux cités pour vous envoyer deux ambassades» (*P. Lond.* 1912, 91); *P.S.I.* 1160, 11 (= *Sammelbuch*, 7448); 1434, 5; Décret pour Orthagoras d'Araxa, «envoyé en mission (ἀποσταλεὶς πρεσβευτής) par le peuple auprès de chacune des cités... il n'a cessé d'accomplir ses missions (τὰς πρεσβείας) d'une manière digne de notre peuple... envoyé ensuite en mission auprès des ambassadeurs de Rome qui accompagnaient Appius, et une seconde fois en mission auprès des ambassadeurs de Rome qui accompagnaient Poplius, il a exécuté ses deux missions d'une manière digne de notre peuple et de la confédération, et servi tous les intérêts de la cité; il a accompli en outre bien d'autres missions, sans demander de frais de voyage» (J. POUILLOUX, *Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1960, n. IV, 5 sv.). Un décret d'Apollonia du II^e^ s. av. J.-C. honore Pamphilos qui a rempli de nombreuses ambassades: «Les dix légats venus de Rome (τῶν δέκα πρεσβευτῶν ἀπὸ Ῥώμης) réglant les affaires de concert avec Cnaeus le proconsul à Apamée, Pamphilos s'étant rendu auprès d'eux s'est conduit dans l'intérêt de sa patrie de façon excellente et utile... avec tout son zèle et toute son ardeur il a réglé chacune des affaires (le statut territorial de l'Asie antérieure après la défaite d'Antiochos III)»... Ensuite il est envoyé à Rhodes où «il lutte de concert avec ses collègues d'ambassade (μετὰ τῶν συμπρεσβευτῶν) contre les indigènes qui étaient nos adversaires... Ayant accompli de nombreuses autres ambassades pour les intérêts communs (ἄλλας τε πλείονας πρεσβείας πρεσβεύσας ὑπὲρ τῶν κοινῶν), et dans toutes s'étant comporté comme il faut et ayant traité les affaires avec justesse, il a contribué à fournir à la ville de nombreux avantages» (*Inscriptions de Carie*, 167, 1 sv., 9 sv., 15 sv.); L. ROBERT, *Etudes Anatoliennes*[2], Amsterdam, 1970, p. 322. A l'époque byzantine, πρεσβεία signifie intercession, supplication (*P. Ness.* 52, 1; *Sammelbuch*, 7428, 17).

[2] Décret d'Argos au IV^e^-III^e^ s. en l'honneur des Rhodiens: «Argos avait envoyé une ambassade à Rhodes... maintenant ils ont envoyé en ambassade Philias... pour faire savoir que, depuis toujours, Rhodes n'a cessé d'être dévouée envers Argos et qu'elle se conduira de la même manière à l'avenir» (INSTITUT F. COURBY, *Nouveau Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. VIII, 9, 12); cf. DITTENBERGER, *Syl.* 412, 6; «la merveilleuse ambassade» du serviteur d'Abraham qui choisit Rébecca comme femme pour son fils (PHILON, *Congr. erud.* 11).

(*I Mac.* IV, 11; cf. VIII, 17; XV, 17). C'est en ce sens que, se sentant en état d'infériorité, un roi attaqué «envoie une ambassade (πρεσβείαν ἀποστείλας) pour demander à faire la paix» [1]. Les exemples sont fréquents. *Deut.* XX, 10–12 avait prescrit: «Quand tu approcheras d'une ville pour combattre contre elle, tu l'inviteras à la paix... que si elle ne fait pas la paix avec toi, si elle te fait la guerre, tu l'assiégeras», FL. JOSÈPHE commente: μέλλοντας δὲ πολεμεῖν πρεσβείαν καὶ κήρυκας πέμπειν παρὰ τοὺς ἑκουσίως πολεμίους (*Ant.* IV, 296). «Tryphon sut que Simon était sur le point d'engager le combat avec lui; il lui envoya des messagers (πρέρβεις)» pour réclamer de prétendus arriérés dus par Jonathan (*I Mac.* XIII, 14). Vers 200 avant notre ère, «lorsque les Thraces, commandés par Zoltès, sont apparus avec une armée assez importante en Scythie, marchant contre les villes grecques soumises au roi Rhémaxos, Agathoclès élu ambassadeur partit à travers le pays ennemi, traversant bien des tribus, ne reculant devant aucun danger, et il décida les barbares non seulement à ne faire aucun mal à notre cité, mais encore à rechercher et à rendre tout le bétail qui avait été précédemment razzié par les pirates» [2].

Quant au verbe πρεσβεύω, il n'est employé que deux fois dans la Bible, par saint Paul qui se désigne ainsi comme un légat du Christ: «Pour le Christ, donc, nous sommes en ambassade (ὑπὲρ Χριστοῦ οὖν πρεσβεύομεν), étant donné que c'est Dieu qui exhorte par nous (δι' ἡμῶν). Nous supplions pour le Christ: réconciliez-vous avec Dieu» (*II Cor.* V, 20); «Priez pour... qu'il me soit donné dans l'ouverture de ma bouche d'annoncer hardiment le Mystère de l'Evangile, dont je suis l'ambassadeur dans les chaînes (πρεσβεύω ἐν ἁλύσει)» (*Eph.* VI, 20). L'Apôtre se donne un titre de noblesse, car le légat est un grand personnage [3], au sommet de la hiérarchie militaire,

---

[1] *Lc.* XIV, 32, ἐρωτᾷ τὰ πρὸς εἰρήνην est un hébraïsme, exprimant normalement une salutation (*Jug.* XVIII, 15; *I Sam.* X, 4; XVII, 22; XXV, 5; XXX, 21; *II Sam.* VIII, 10: ἐρωτῆσαι αὐτὸν τὰ εἰς εἰρήνην; *Testament de Juda*, IX, 7: αἰτοῦσιν ἡμῖν τὰ πρὸς εἰρήνην; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 405: τὰ πρὸς τὴν μάχην = s'étant préparé pour la bataille; cf. PLUTARQUE, *Consol. Apol.* 14: τὰ πρὸς τὸν θάνατον = il devait s'attendre à la mort. J. M. CREED, *The Gospel According to St. Luke*, Londres, 1953, p. 195.

[2] Décret d'Istros en l'honneur d'Agathoclès, dans INSTITUT F. COURBY, *op. c.*, n. VI, 17; cf. lignes 28, 33: «élu de nouveau ambassadeur en Thrace et auprès de Zoltès le chef des Thraces, il prorogea les conventions et les accords conclus précédemment avec eux»; *l.* 49, 54; *Inscriptions de Kourion*, 87 (avec les observations de R. S. BAGNALL, TH. DREW-BEAR, dans *Chronique d'Egypte*, 1974, pp. 188 sv. Cf. DION CHRYSOSTOME, I, 27.

[3] Cf. la lettre de Cn. Cornelius Dolabella proconsul de Macédoine «au conseil et au peuple de Thasos. Vos ambassadeurs... hommes de valeur et nos amis, envoyés par un peuple de valeur, notre ami et notre allié, s'étant présentés devant moi...»

et πρεσβεύω – πρεσβευτής sont les termes techniques pour désigner les légats impériaux dans l'Orient grec [1]. Par exemple, au IIe siècle de notre ère, lorsque l'empereur Claudius accuse réception de la «couronne d'or» qu'un club de gymnastique lui a envoyée à l'occasion de sa campagne victorieuse de Bretagne, sa lettre se termine ainsi: «Les Ambassadeurs étaient (οἱ πρεσβεύοντες ἦσαν) Tib. Cl. Hermas, Tib. Cl. Cyras, Dion fils de Miccalos, antiochien» (*P. Lond.* 1178, 14; t. III, p. 216). Un décret de Thespies en faveur de jeunes soldats volontaires mentionne le nom des deux délégués auprès des autorités impériales: «Envoyés de la ville (οἱ πρεβεύοντες): Eirénaios, Bentios. Eirénaios accomplit cette mission pour la troisième fois à titre bénévole» [2].

Que l'Apôtre entende bien employer πρεσβεύειν au sens propre, c'est ce que prouve la description même qu'il donne de son ambassade: *a*) ὑπὲρ Χριστοῦ: en faveur du Christ (cf. *Inscriptions de Priène*, 108, 164: ἐπρέσβευσεν ὑπὲρ τοῦ δήμου, 129 av. J.-C. DITTENBERGER, *Syl.* 591, 5; 656, 15; 805, 7: πρεσβεύσαντα πολλάκις ὑπὲρ τῆς πατρίδος); donc, non pas à la place du Seigneur, mais à son service; *b*) la justification: «vu que Dieu exhorte

---

(*Inscriptions de Thasos*, 175, 2). Cf. l'inscription honorifique d'un Tabénien du Ier s. de notre ère, qui «a été en ambassade auprès de peuples, auprès des chefs (romains) qui sont passés (en Asie) comme consuls et auprès de dynastes» (L. ROBERT, *op. c.*, p. 325; cf. DITTENBERGER, *Syl.* 374, 37); décret honorifique de la province d'Asie pour Quintus Pomponius Flaccus «ayant été stratège de nuit en toute légalité et ayant été en ambassade à Rome à ses frais» (L. ROBERT, *Les Inscriptions*, dans *Laodicée du Lycos*, Québec-Paris, 1969, p. 265, 11); les questions posées à un oracle: «serais-je ambassadeur (εἰ πρεσβεύσω)? serais-je sénateur?» (*P. Oxy.* 1477, 16). L'ambassadeur est donc bien plus honorable que le Κῆρυξ (*I Tim.* II, 7; *II Tim.* I, 11; EPICTÈTE, III, 21, 13). D'où l'affabilité avec laquelle Alexandre, par exemple, donnait audience aux ambassades (DIODORE DE SICILE, XVII, 2, 2; 4, 9; 113, 4).

[1] Acception relevée par A. DEISSMANN, *Licht vom Osten*[4], Tübingen, 1923, p. 320; qui renvoie aux exemples fournis par D. MAGIE, *De romanorum juris publici sacrique vocabulis sollemnibus in graecum sermonem conversis*, Leipzig, 1905, pp. 89 sv. Aujourd'hui on se référera aux exemples et au classement (ambassadeur, légat de l'*hégémon*, du proconsul, de l'empereur) de H. J. MASON, *Greek Terms for Roman Institutions*, Toronto, 1974, pp. 147, 153.

[2] INSTITUT F. COURBY, *op. c.*, n. XV, 25, 27. Le désintéressement des ambassadeurs est souvent relevé dans les inscriptions; cf. *MAMA*, VI, 3, à Laodicée: «Terentius Longinus... après avoir été en ambassade deux fois sans indemnité auprès de Lucius Aelius Caesar en Pannonie et auprès du très grand empereur Titus Aelius Hadrianus Antoninus Auguste Pieux à Rome». On souligne semblablement leur dévouement, tel le décret des clérouques athéniens pour Euboulos de Marathon, «chargé de plusieurs ambassades, il a, au prix d'efforts soutenus, fait souvent prévaloir les intérêts des Athéniens de Délos» (*Inscriptions de Délos*, 1498, 14).

par nous» [1]. Le souverain s'exprime par les lèvres de son ambassadeur (δι' ἡμῶν; cf. *I Mac.* x, 51; *Eph.* vi, 19, ἐν ἀνοίξει τοῦ στόματός μου); le crédit de celui-ci correspond à l'autorité de celui-là. Ce n'est pas Paul qui compte, il n'agit pas en son propre nom, et ce qu'il annonce ne vient pas de lui: il représente le Christ et quand il parle, c'est Dieu même que l'on entend [2]; *c*) le but de l'ambassade apostolique c'est d'offrir la réconciliation avec Dieu, et Paul supplie d'accepter cette offre [3]. Les ambassadeurs (οἱ πρεσβεύοντες) informent (*I Mac.* xiv, 21), font savoir (*Inscriptions de Délos*, 175, 2) dans les termes mêmes dont ils ont été instruits (*I Mac.* x, 51).

---

[1] ὡς, suivi par le participe qui a valeur explicative, est épexégétique; il ne signifie pas «comme si», mais «en tant que»; cf. T. Muraoka, *The Use of ΩΣ in the Greek Bible*, dans *Novum Testamentum*, 1964, pp. 60 sv.

[2] Cf. Ph. E. Hughes, *Paul's Second Epistle to the Corinthians*[4], Grand Rapids, 1973, pp. 209 sv.

[3] J. Dupont, *La Réconciliation dans la théologie de saint Paul*, Bruges-Paris, 1953; J. F. Collange, *Enigmes de la deuxième Epître de Paul aux Corinthiens*, Cambridge, 1972, pp. 266–274. Au IV[e] siècle avant notre ère, «la cité d'Argos a envoyé une ambassade auprès de Polyperchon pour le prier de libérer les gens de Pallantion (faits prisonniers) quand le territoire de Pallantion fut conquis par Ménémachos, et que Polyperchon libéra les gens et accorda cette faveur à Argos» (*Suppl. Ep. Gr.* xi, 1094, 18). Un siècle plus tard, les habitants de Gortyne envoient une ambassade à Cnossos pour demander un médecin (Dittenberger, *Syl.* 528, 2).

προβάλλω

A Ephèse, les Juifs, du milieu de la foule «poussèrent en avant Alexandre (προβαλλόντων αὐτόν», *Act.* XIX, 33). Cette acception de «produire, présenter» est constante dans les papyrus et les inscriptions [1]. «J'ai la mauvaise fortune d'être proposé par les citoyens comme commissaire aux grains, alors que je n'ai pas l'âge pour cette liturgie... j'ai été proposé par certaines personnes inspirées par la jalousie» (*P. Michig.* 23, 3; III^e s. av. J.-C.); «Tu nous a proposé à tort pour l'office de kténarque» (*Sammelbuch*, 10202); «Ayant été officiellement présenté par les habitants du village pour les emplois susdits» [2].

Dans les Septante, le sens physique de «produire au dehors, jeter en avant» est celui du troisième frère macchabée qui «tira sa langue aussitôt qu'on le lui eut demandé (pour la couper)» (*II Mac.* VII, 10); des vingt jeunes gens qui s'élancent contre les remparts [3], de Razis qui «fit sortir ses entrailles et les pressant des deux mains, il les jeta sur la foule» [4]. Mais dans *Jug.* XIV, 12, 13, 16, Samson propose une énigme [5].

---

[1] MOULTON-MILLIGAN citent *P. Ryl.* 77, 43: ἐμάθομεν τὸν Ἀχιλλέα προβαλόμενον ἑαυτὸν εἰς ἐξηγητείαν (644, 6, 10 est trop mutilé pour discerner le sens); *P. Oxy.* 1424, 5; DITTENBERGER, *Syl.* 1104, 29: ἡ σύνοδος ...ὁμοθυμαδὸν προεβάλετο τοὺς εἰσοίσοντας αὐτοῖς τὰς καθηκούσας τιμάς; 797, 23; φίλους τε κρινεῖν, οὓς ἂν αὐτὸς προαιρῆται, καὶ ἐχθρούς, οὓς ἂν αὐτὸς προβάληται.

[2] *P. Hermop.* 21, 13; cf. *Stud. Pal.* XX, 54, 6: τοῖς προβαλομένοις τὸν ἡμέτερον υἱόν... εἰς κοσμητείαν τῆς αὐτῆς πόλεως (= U. WILCKEN, *Chrestomathie*, n. 402); *Sammelbuch*, 5231, 9 (I^er s.); 7696, 45: εἰς τὴν πρυτανίαν ταύτην; *l.* 61: εἰς κοσμητείας; *Fouilles de Delphes*, III, 3; 239, 16: «Que les archontes désignent ceux que la majorité aura proposés» (II^e s. av. J.-C.). Dans *Prov.* XXII, 21: «ceux qui t'ont mis en avant» sont «ceux qui t'ont envoyé» (*šhallah*). Souvent, il s'agit de «mettre en avant» une excuse; cf. THUCYDIDE, I, 37, 4; II, 87, 3; *P. Panop.* I, 98, 154, 157; *Sammelbuch*, 8987, 36.

[3] *II Mac.* X, 35; cf. XÉNOPHON, *Anab.* I, 2, 17: Cyrus «ordonna que toute la colonne chargeât les armes en avant»; VI, 5, 16: «attaquer les adversaires, bouclier en avant»; POLYBE, I, 18, 3; 48, 10; II, 5, 5; III, 72, 9; 113, 6 = disposer, placer en avant.

[4] *II Mac.* XIV, 46; cf. PLUTARQUE, *Périclès*, XXVIII, 2: «Il fit jeter leurs corps sans sépulture»; *Prov.* XXVI, 18: «jeter des paroles aux hommes (ירה)».

[5] חוד. Cf. l'emploi de προβάλλειν pour les textes qui formulent des problèmes géométriques à résoudre (CH. MUGLER, *Dictionnaire historique de la Terminologie géométrique des Grecs*, Paris, 1959, p. 356); HIPPOCRATE, *Du Régime des maladies*

Aucun de ces textes n'a d'analogie avec l'emploi de προβάλλειν dans la parabole du figuier de *Lc.* XXI, 30. Là où *Mc.* XIII, 28; *Mt.* XXIV, 32 écrivaient: «lorsque les feuilles ont poussé (ἐκφύῃ)», *Lc.* porte ὅταν προβάλωσιν ἤδη [1]. Certes, la signification de ce verbe est très étendue, et seul le contexte permet de la préciser [2]. Ici, il faut traduire: «lorsqu'ils bourgeonnent déjà». Les parallèles agricoles du Ier siècle ont été relevés. A propos des plantes qui fleurissent ou émettent des odeurs, DIOSCORIDE, *Mat. med.* II, 205: θέρους δὲ γαλακτινὸν ἄνθος προβάλλει; IV, 50: προβάλλει δὲ κατὰ τὸ φθινόπωρον τὰ φύλλα τράγου ὀσμήν; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 226: «si les plantations produisent du fruit avant la quatrième année, ἂν καρπὸν προβάλῃ τὰ φυτά»; EPICTÈTE, I, 15, 7: «Rien de grand ne se produit de façon subite, puisque même la grappe de raisin ou la figue ne le font pas. Si tu me disais maintenant: Je veux une figue, je te répondrai: Il faut du temps. Laisse d'abord venir les fleurs, puis naître le fruit (εἶτα προβάλῃ τὸν καρπόν) et enfin laisse-le mûrir». Comme cette acception n'est pas attestée dans les papyrus, il faut conclure qu'elle relève de la langue littéraire, où son usage atteste un exemple rhétorique traditionnel.

---

aiguës, VIII, 1: «Les médecins n'ont pas l'habitude de même soulever de telles questions; et peut-être que, même soulevées, elles ne seraient pas résolues»; GALIEN, *Traité des Passions de l'âme*, II, 57: proposer comme problème.

[1] E. DELEBECQUE (*Evangile de Luc*, Paris, 1976) traduit: «Tous les arbres, dès qu'ils poussent leurs pointes».

[2] En optique, προβάλλειν désigne «la projection du flux visuel suivant l'orientation des yeux, en avant du corps» (CH. MUGLER, *Dictionnaire historique de la Terminologie optique des Grecs*, Paris, 1964, p. 321). En obstétrique, les enfants qui se présentent en avançant au dehors le bras ou la jambe (HIPPOCRATE, *Maladies des femmes*, I, 69; autres références dans W. K. HOBART, *The Medical Language of St. Luke*, Dublin-Londres, 1882, pp. 75, 140 sv.). En sport, le boxeur qui est en garde, dans une attitude de défense (LIDDELL-SCOTT-JONES, *Lexicon, Suppl.*, p. 125). Sans acception technique: «garder devant les yeux» (*Ep. Aristée*, 212); à l'époque byzantine: un contractant, ne sachant pas écrire et ne pouvant signer, a tiré ou dessiné une croix de sa propre main, προβαλόντος τῇ αὐτοῦ χειρὶ † (*P. Michig.* 607, 35). Philon, qui aime ce verbe, l'emploie au sens moral et péjoratif de repousser, rejeter le vice (*Abr.* 22, 104, 137, 210) ceux qui déshonorent la vertu (*Vit. Mos.* II, 9; *Spec. leg.* II, 60; *Virt.* 136, 200), avec une nuance d'aversion (*Post. C.* 134; *Vit. Mos.* I, 45–46).

προβιβάζω

Il est difficile de préciser le sens de cet *hapax* néo-testamentaire [1]. Lorsque Hérodiade demande la tête de Jean-Baptiste, *Mt.* XIV, 8 précise: ἡ δὲ προβιβασθεῖσα ὑπὸ τῆς μητρὸς αὐτῆς. Normalement, on entendrait: «poussée par sa mère» [2]; mais les deux emplois des Septante ont le sens d'inculquer, faire pénétrer dans l'esprit (*Ex.* XXXV, 4, *hiphil* de יָרָה; *Deut.* VI, 7, *piel* de שָׁנַן), et c'est l'acception retenue par Fr. Field [3]. Encore qu'elle ne soit attestée que par un seul papyrus byzantin (*P. Lond.* 1708, 262), on pourra la garder et comprendre: «à l'instigation de sa mère», en se référant à Musonius répondant à l'objection: n'est-il pas déraisonnable qu'un homme capable d'*influencer* les jeunes pour les pousser à l'étude de la philosophie – προβιβάζειν νέους εἰς φιλοσοφίαν – travaille la terre ou s'occupe de travaux manuels? (édit. C. E. Lutz, XI, p. 82, 23).

---

[1] Il faut certainement rejeter la leçon προεβίβεσαν de D^2, ψ, P, Chrysostome, dans *Act.* XIX, 33, et garder συνεβίβασαν «ils endoctrinèrent» (P^{74}, ℵ, A, B, E; cf. *I Cor.* II, 16), cf. E. HAENCHEN, *Die Apostelgeschichte*, Göttingen, 1956, p. 515.

[2] προβιβάζω = faire avancer; cf. DION CASSIUS, LVIII, 23: «Tibère promit d'élever (litt. pousser) Caius aux autres charges»; *P. Murabba'ât*, 115, 14 (= *Sammelbuch*, 10305; contrat de remariage, 124 ap. J.-C.), προβιβάσεται δὲ Ἐλεαῖος Σίμωνος τὴν αὐτὴν γαμικὴν κο[ινωνίαν]: si Eleaios fils de Simon promeut la société conjugale; *Archives de Sarapion*, 88, 4, lettre d'Héliodore à Anoubion: «τὸ πένθος μοι ἑκάστης ἡμέρας προβιβάζω; ma peine augmente (ou: se prolonge) tous les jours, car aucun de ceux qui devaient vous apporter des lettres n'est parti»; *P. Petaus*, 27, 24: προβιβάζω αὐτά = je les presse, je les hâte.

[3] FR. FIELD, *Otium Norvicense*, Oxford, 1881, III, p. 6, qui ne retient pas la nuance d'antériorité exprimée par la Vulgate «*praemonita*, instruite d'avance»; mais celle-ci s'explique par *Mc.* VI, 24: «étant sortie, elle dit à sa mère: Que faut-il que je demande?». Cette nuance d' «instruire» est résolument choisie par A. H. MCNEILE, *The Gospel According to St. Matthew*, Londres, 1952, p. 210.

προθυμία, πρόθυμος, προθύμως

Ces termes n'offrent aucune difficulté d'interprétation. Ils signalent – sauf exceptions [1] – que l'on est bien disposé, que l'on a bonne volonté; la *koinè* les entend le plus souvent au sens intensif d'empressement et d'ardeur [2]. C'est avec cette nuance qu'Eléazar déclare: «Je me montrerai digne de ma vieillesse, ayant laissé aux jeunes le noble exemple d'une belle mort, volontairement et généreusement, pour les vénérables et saintes lois» [3].

---

[1] THUCYDIDE, III, 82, 8: dans les rivalités pour le pouvoir, l'ardeur passionnée (τὸ πρόθυμον) vient de la cupidité et de l'ambition; THUCYDIDE, VIII, 68, 1: «Pisandre fut ouvertement l'adversaire le plus ardent de la démocratie»; PHILON, *Virt.* 205: «il s'empressa de choisir le mensonge, la laideur et le vice»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 624: ils dénoncent avec empressement leurs concitoyens.

[2] Dans les textes littéraires, ces termes se disent surtout de l'ardeur de la passion (PLUTARQUE, *Vertu morale*, 8) ou de celle des combattants: «Les Athéniens se montrèrent pleins d'ardeur dans les combats» (*Phocion*, XIV, 7; *Caton le Jeune*, VIII, 2; cf. POLYBE, V, 4, 7; 64, 7; 85, 8); *II Mac.* XI, 7: «Tous ensemble, avec ardeur (προθύμως), ils s'élancèrent»; XV, 9, Judas Macchabée ayant encouragé ceux qui étaient avec lui, «les rendit encore plus ardents (προθυμοτέρους)»; *IV Mac.* XVI, 16, la mère des Macchabées à ses enfants: «Luttez avec ardeur pour la loi de nos pères (ἐναγωνίσασθε προθύμως ὑπὲρ τοῦ πατρῴου νόμου)»; *Habac.* I, 8, les Chaldéens sont comme des vautours qui se pressent pour dévorer (חוּשׁ); PHILON, *Vit. Mos.* I, 260: ἀγωνισταὶ πρόθυμοι; 315: «les troupes de réserve sans être inférieures par l'ardeur à celles qui combattent»; *Decal.* 146; *Spec. leg.* IV, 111; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 124; XVIII, 374; XÉNOPHON, *Cyr.* I, 6, 13: «le moyen d'inspirer de l'ardeur à une armée»; I, 4, 22: «les autres plus ardents à la poursuite»; POLYBE, I, 20, 15: un vaisseau fonce avec impétuosité. DIODORE DE SICILE, XVII, 9, 1 et 3: «Chacun était plein d'ardeur à combattre»; 19, 6; 21, 6; 30, 1; XIX, 24, 1; 54, 6; 61, 4; 83, 4: «Ce fut une rude bataille à cause de l'ardeur des deux camps».

[3] *II Mac.* VI, 28, εἰς τὸ προθύμως καὶ γενναίως. Cette valeur de «spontanéité» est fréquente: Salomon dispose pour le culte de tous les volontaires doués de sagesse, πᾶς πρόθυμος ἐν σοφίᾳ (*I Chr.* XXVIII, 21, נדיב); *II Mac.* IV, 14: «les prêtres ne montraient plus aucun empressement pour le service de l'autel»; *Ep. Arist.* 94: «un groupe s'empresse de se lever, sans que personne ait à commander l'ordre du service»; Décret de Thespie du II^e^ s. de notre ère: «les noms des jeunes soldats partis volontairement en expédition (τῶν προθύμως ἐκπεμφθέντων νέων ἐπὶ τὴν στρατείαν)... Plaise aux magistrats, au Conseil et au peuple que les distributions et les honneurs réservés aux conseillers soient accordés dès maintenant aux jeunes soldats volontaires pour l'expédition (τοῖς προθύμοις πρὸς τὴν ἔξοδον)» (INSTITUT FERNAND-COURBY, *Nouveau Choix d'Ins-*

Assez souvent, on désigne par l'un ou l'autre de ces vocables l'accueil empressé que l'on réserve à des personnes (*Tob.* VII, 8; FL. JOSÈPHE, *Vie*, 142: accueil des étrangers à Tarichée; *Testament Job*, XI, 1), à une doctrine [1], à des événements (PHILON, *Abr.* 246), à des requêtes: «Attendu que le roi Attale... a réservé un accueil empressé à nos demandes (ἐπακούσας προθύμως τὰ ἀξιούμενα) et a envoyé à la cité pour l'enseignement des enfants dix-huit mille drachmes d'argent» [2]. Selon les contextes, la nuance varie de la simple bienveillance et de la cordialité au dévouement et au zèle [3]; mais

---

criptions grecques, Paris, 1971, n. XV, 3, 17); «Que ceux qui en sont capables exercent ces activités de leur plein gré, avec zèle» (DITTENBERGER, *Or.* 669, 13); recevoir une récompense avec empressement (POLYBE, V, 37, 2).

[1] *Act.* XVII, 11, les Juifs de Bérée reçurent la Parole avec un grand empressement; *IV Mac.* I, 1, ὅπως προσέχητε προθύμως τῇ φιλοσοφίᾳ; PHILOSTRATE, *Gymn.* 53: «Les âmes craintives sont plus promptes à apprendre les choses qu'il faut éviter»; PHILON, *Mut. nom.* 270: «le disciple exhibe sans contrainte ce qu'il a appris avec un empressement spontané»; *Spec. leg.* I, 49; XÉNOPHON, *Cyr.* I, 3, 7; *Sammelbuch*, 6262, 15: σπούδασον οὖν τάχιον ἐλθεῖν πρὸς ἐμέ, ἵνα με διδάξῃ ὡς πρόθυμός ἐστίν; *Inscriptions de Magnésie*, XCVII, 74, δέχεται μετὰ πάσης προθυμίας.

[2] J. POUILLOUX, *Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1950, n. XIII, 6; cf. XÉNOPHON, *Hell.* I, 1, 34: «les Athéniens mieux disposés à accorder ce que Thrasyllos était venu demander»; Aglaos de Cos «se consacre avec empressement à toutes les requêtes des Crétois, cherchant à être une source de bien pour chacun de ceux qui le sollicitent» (*Inscriptions de Délos*, 1517, 24). Lettre d'Eumène II à une cité de Carie: «Vous trouverez en nous dans l'avenir un très grand empressement à accorder selon notre pouvoir tout ce qui peut être avantageux à votre peuple» (C. B. WELLES, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, New Haven, 1934, n. XLIX, 9). Théodore et Amynandre, rois d'Athamania écrivent à Théos: «ayant entendu avec bienveillance (προθύμως), nous accédons à votre requête» (C. B. WELLES, *ibid.*, n. XXXV, 6); *P. Col. Zén.* 3, 12; 115, *h* 6; PHILON, *Vie cont.* 71: «leur zèle et leur empressement sont toujours prêts à devancer les demandes»; DIODORE DE SICILE, XVII, 64, 4: «Les habitants accueillirent chaleureusement Alexandre et son armée; 91, 8; XIX, 86, 5; PLUTARQUE, *Tib. Gracchus*, XVII, 7; *Démosthène* XXVII, 7: «tous les citoyens l'accueillirent avec enthousiasme; *Cicéron*, XI, 2; XXVI, 1: «Cicéron reçut Crassus avec empressement»; *Phocion*, XV, 2, etc.

[3] Cf. l'union avec εὔνοια; le serment d'allégeance des mercenaires du roi Eumène Ier, παρέξομαι δὲ καὶ τὴν ἄλλην χρείαν εὐνόως καὶ ἀπροφασίστως μετὰ πάσης προθυμίας εἰς δύναμιν εἶναι τὴν ἐμήν (*Inscriptions de Pergame*, XIII, 30); lettre d'Antiochus Ier à Méléagre gouverneur de la satrapie de l'Hellespont en 275 av. J.-C., διὰ τὸ φίλον ὄντα ἡμέτερον παρεσχῆσθαι ἡμῖν τὰς καθ' αὑτὸν χρείας μετὰ πάσης εὐνοίας καὶ προθυμίας = Il nous a, comme ami, fourni ses services avec bonne volonté et empressement (C. B. WELLES, *op. c.*, n. XI, 14); du même au même, ὁρῶντες οὖν αὐτὸν εὔνουν ὄντα καὶ πρόθυμος εἰς τὰ ἡμέτερα πράγματα (*ibid.*, n. XII, 11 = DITTENBERGER, *Or.* 221, 61); Décret pour des juges venus de Samos: «attendu que les gens de Myndos montrent une entière bonne volonté et du dévouement pour la réconciliation de nos conci-

presque toujours il y a de la ferveur [1], voire de l'enthousiasme (DIODORE DE SICILE, XIX, 91, 5), en tout cas de la générosité; du moins dans la langue biblique.

Dans *Sir.* XLV, 23, Phinées «dans la bonté de son âme généreuse (ἐν ἀγαθότητι προθυμίας ψυχῆς αὐτοῦ) obtint le pardon pour Israël», et dans *II Chr.* XXIX, 31: «Tous ceux qui avaient le cœur généreux (πᾶς πρόθυμος τῇ καρδίᾳ) amenèrent des holocaustes» [2]. C'est en ce sens que le Seigneur oppose la chair sans vigueur et le *pneuma prothymos* (*Mc.* XIV, 38; *Mt.* XXVI, 41); cette ardeur ou promptitude de l'esprit est celle des Apôtres résolus à demeurer fidèles au Christ à travers tous les périls éventuels; mais en présence de ceux-ci la fragilité de leur *sarx* se manifestera [3].

---

toyens, πᾶσαν εὔνοιαν καὶ προθυμίαν παρεχόμενοι (*Suppl. Ep. Gr.* I, 363, 10); *Testament Job*, XI, 6; M.C. SAHIN, *Five New Inscriptions from Halicarnassus*, dans *Z.P.E.* 1976, p. 19; *Suppl. Ep. Gr.* II, 258, 20, 28.

[1] Cf. l'union avec σπουδή et ἐκτενής; PHILON, *Migr. Abr.* 218: suivre la trace de la sagesse μετὰ σπουδῆς καὶ προθυμίας; *Vie cont.* 71; *Spec. leg.* I, 144; *Sacr. A. et C.* 59; Lettre d'Antiochos II à la ville d'Erythrée: «ils ont demandé avec tant de ferveur et d'empressement (μετὰ πάσης σπουδῆς καὶ προθυμίας) que nous nous comportions amicalement à votre égard» (C. B. WELLES, *op. c.*, n. XV, 11 = DITTENBERGER, *Or.* 223); *P. Par.* 63, 149 (= *UPZ*, 110; 164 av. J.-C.); *B.G.U.* 1768, 7; *P. Fuad*, 77, 24–25; Décret honorifique pour Boulagoras, qui «suivit Antiochos jusqu'à Sardes, faisant montre d'un dévouement absolu, ἐκτενῆ καὶ πρόθυμον ἑαυτὸν παρεχόμενος (*Suppl. Ep. Gr.* I, 366, 21; cf. XIII, 458, 14; DITTENBERGER, *Syl.* 442, 9; 620, 8; 1107, 15; 579, 6 = L. ROBERT, *Opera minora selecta*, Amsterdam, 1969, p. 505); Décret honorifique des artistes dyonisiaques: προθύμως καὶ ἐκτενῶς ἑαυτὸν συνεπιδιδοὺς εἰς τὸ συναύξεσθαι τὸ τεχνίτευμα (DITTENBERGER, *Or.* LI, 10); Dionysodôros «se montra plein d'empressement et de zèle pour les intérêts du peuple, ἐκτενῆ καὶ πρόθυμον ἑαυτὸν εἰς τὰ τοῦ δήμου παρασκευάζει πράγματα» (*Inscriptions de Thasos*, n. 171, 14); «J'ai un très vif désir de rendre service à tout le monde» (*ibid.* 186, 10; cf. *Inscriptions de Didymes*, 375, 8).

[2] *nadîb;* cf. *II Chr.* XXIX, 34: les lévites avaient plus d'empressement ou étaient plus aptes (προθύμως = ישרי לבב; litt. droits de cœur) que les prêtres pour se sanctifier. Sur le zèle pour la liturgie, cf. *UPZ*, 50, 35.

[3] Lorsque saint Paul déclare aux Romains qu'il ira leur porter l'évangile τὸ πρόθυμον (*Rom.* I, 15), on peut traduire «de bon cœur» au sens de bonne volonté, bien disposé (XÉNOPHON, *Hell.* VI, 5, 43; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 133; DIODORE DE SICILE, XVII, 4, 3; 10, 2; 59, 3; 96, 2: «de bon cœur, volontiers»; PLUTARQUE, *Cicéron*, IV, 6; IX, 7; *Caton le Jeune*, XLVI, 7; οὐ προθύμως = à contrecœur; *Antoine*, XLIII, 6 «empressé»; XLV, 2 «plein d'ardeur». *Inscriptions de Priène*, III, 7, le Mégabyze d'Ephèse a contribué avec toute sa bonne volonté à l'achèvement du sanctuaire d'Athéna, περὶ τοῦ ναοῦ τῆς [Ἀθηνᾶς] τὴν συντέλεσιν πᾶσαν προθυμίαν ποιησάμενος), mais il est préférable de garder une nuance de ferveur, ne serait-ce que pour éviter une banalité (*P. Michig.* 57, 1: «οἶμαι μέν σε οὐκ ἀγνοεῖν τὴν ἡμετέραν φιλοτιμίαν καὶ προθυμίαν εἰς σέ, Je pense que tu n'ignores pas notre zèle et notre ardeur à te servir», 248 av. J.-C.; *P. Apol.*

Quant aux quatre emplois de προθυμία dans *II Cor.* VIII, 11, 12, 19; IX, 2, ils visent tous la spontanéité, la promptitude [1] et la générosité de cœur des Corinthiens à vouloir contribuer à la collecte en faveur des saints de Jérusalem [2], œuvre de bienfaisance, mais ils exhortent à traduire en acte cette bonne disposition foncière (ἡ προθυμία τοῦ θέλειν). Le fait est que tous les textes insistent sur le caractère actif, réalisateur de la *prothymia* (cf. *P. Oxy.* 2190, 6: ἄξιόν τι τῆς προθυμίας ἔπραξα; I^er^ s. de notre ère); il faut le déployer, l'exhiber: Au V^e^ s. avant notre ère, un décret d'Athènes honore les Samiens «en raison de leur bonne conduite et de leur empressement à faire tout le bien possible» [3]; μετὰ πάσας προθυμίας τὰν ἀπόδεξιμ ποιουμένα (DITTENBERGER, *Syl.* 532, 6; III^e^ s. av. J.-C.; *Inscriptions de Bulgarie*, 659, 21; 2264, 7); un décret de la même époque honore trois ambassadeurs envoyés auprès du roi Gète Zalmodégicos, qui «ont fait preuve d'un zèle sans limite (πᾶσαν προθυμίαν παρασχόμενοι), ils ont ramené les otages qui étaient plus de soixante» (*Suppl. Ep. Gr.* XVIII, 288, 9). Il ne s'agit pas tant de spontanéité (*Ep. Arist.* 226), ni même d'ardeur et de zèle (*ibid.* 20; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 42), mais de soumission pratique, d'obéissance loyale à des ordres. Lysimaque reconnaît: «le peuple a obéi avec empressement» [4]; de même Attale à Amlada, accordant la libération des otages: «Comme j'ai vu que vous vous repentiez de vos

---

Anô, 42, 13: «Je me présenterai pour vous apporter mes salutations, avec la plus grande diligence, μετὰ προθυμίας πολλῆς», VIII^e^ s. ap. J.-C.); voire même une nuance d'impatience qui n'est pas rare dans les papyrus: προθύμως θελήσοντι ἐξωνήσασθαι αὐτά (*P. Oxy.* 2411, 36; cf. 1864, 11).

[1] La promptitude est une note de la *prothymia* philonienne, qualifiée de spontanée (αὐτοκέλευστος πρ., *Vit. Mos.* II, 137; *Spec. leg.* I, 144; *Mut. nom.* 270), de même que la rapidité (*Spec. leg.* II, 83).

[2] P. JOÜON (*Notes de Lexicographie hébraïque*, dans *Biblica*, 1935, pp. 422–430), observant que le verbe *nâdab* se disant toujours d'une impulsion généreuse, d'une incitation à la libéralité, entend *II Cor.* IX, 2: προθυμίαν ἡμῶν comme un correspondant du substantif *nedabah:* offrande et don généreux de l'homme à Dieu, et traduit par «générosité». Toutefois, à Qumrân, les *nidabîm* sont les volontaires pour accomplir les prescriptions divines ou les volontaires pour sa fidélité (*IQS*, I, 7, 11); «voici la Règle pour les hommes de la Communauté, volontaires (*mitenadebîm*) pour se détourner de tout mal et pour tenir ferme en tout ce qu'Il a prescrit» (V, 1).

[3] ὅτι εἰσὶν ἄνδρες ἀγαθοὶ καὶ πρόθυμοι ποιεῖν ὅτι δύνανται ἀγαθόν (J. POUILLOUX, *Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1950, n. XXIII, 9).

[4] ὁ δῆμος... ὑπήκουσεν προθύμως (C. B. WELLES, *op. c.* VI, 12 = DITTENBERGER, *Or.* 12 = *Inscriptions de Priène*, 15); cf. *P. Princet.* 68, 9 (II^e^ s.); PHILON, *Spec. leg.* II, 83: «devancer les ordres avec empressement et rapidité»; PLUTARQUE, *Cléomène*, XXXIII, 6; XXVII, 6; *Cicéron*, XXIX, 1; *Antoine*, LXX, 2: «Timon embrassait tendrement Alcibiade, κατεφίλει προθύμως».

premières fautes et que vous vous soumettiez avec bonne volonté aux ordres de notre gouvernement» [1]; un dioecète écrit à un subordonné: δοκεῖ δὲ οὐκ ἀδύνατον εἶναι ὑμῶν προθύμως ἑαυτοὺς εἰς τὰ πράγματα ἐπιδιδόντων [2]. En 68 de notre ère, le préfet Tiberius Julius Alexander prescrit: «Je veux que la population cultive avec zèle» [3].

Si l'on relève que la plupart de ces emplois se trouvent dans des décrets honorifiques, et qu'un certain nombre ont une acception religieuse [4], on doit conclure que la *prothymia* hellénistique n'est pas seulement un vocable couramment employé, mais un terme noble, qui honore son possesseur, et qui convient notamment aux fonctionnaires, aux responsables d'une charge publique [5]. On lira *I Petr.* v, 2 dans ce contexte: «Faites effort pour paître le troupeau de Dieu, qui est parmi vous, non par contrainte (ἀναγκαστῶς), mais de bon gré (ἑκουσίως), non par un intérêt sordide, mais par dévouement (προθύμως)». Le bon cœur ici s'entend de la spontanéité et du désintéressement, «sans calculer», à l'instar d'Athénodoros de Rhodes qui «a prêté un concours très dévoué aux commissaires du blé, leur avançant

---

[1] C. B. WELLES, *op. c.*, n. LIV, 11; cf. *ibid.* LVIII, 9, lettre d'Attale II à Attis, prêtre du temple de Cybèle à Pessinonte: «J'ai vu en toute occasion ton empressement pour nos affaires, πρόθυμον ὄντα πρὸς τὰ ἡμέτερα πράγματα».

[2] *P. Tebt.* 703, 120 (III[e] s. av. J.-C.); *UPZ*, 110, 159–160; *P. Panop.* II, 47: «τὴν ἑαυτοῦ προθυμίαν ἐνδίξασθαι, qu'il déploie son propre zèle»; *P.S.I.* 1261, 16: ταῦτα προθύμως καὶ εἰς ἐμὴν τιμὴν ποιήσεις; *Sammelbuch*, 7259, 46 (= DITTENBERGER, *Or.* 740), ὅπως πολλοὶ μᾶλλον προθυμότερον τὰ νομιζόμενα ἐπιτελῶσει; 9415, col. 20, 6: ἵνα πάλιν προθυμότερον ποιήσουσιν.

[3] DITTENBERGER, *Or.* 669, 57 (προθύμως γεωργεῖν); cf. *Sammelbuch*, 7361, 9: βουλόμενοι ὡς καὶ ἀεὶ προθυμότατα συντελῖν τὰ ἀνήκοντα τῇ γῇ ἔργα; *P.S.I.* 621, 7: πᾶν γὰρ τὸ δυνατὸν καὶ προθύμως καὶ ἀόκνως ποιήσομεν.

[4] Cf. les Septante; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 213, grâce aux phylactères, chacun peut voir les bonnes dispositions de Dieu à l'égard des Juifs, τὸ περὶ αὐτοὺς πρόθυμον τοῦ θεοῦ; *P. Panop.* II, 49: «de telle sorte que le zèle de chacun de vous pour le précepte divin puisse être clairement connu»; *P. Antin.* 95, 13: «de sorte que, par le secours de Dieu, je puisse être capable de prendre soin des affaires»; *Sammelbuch*, 8929, 9 (= DITTENBERGER, *Or.* 737): εὐσεβῶς τε διακείμενος πρὸς τὸ θεῖον προθύμως πεπόηται (II[e] s. av. J.-C.).

[5] Moïse berger, «aucune tâche ne le rebutait, mais il était toujours à l'œuvre et prêt aux devoirs de sa charge, αὐτοκελεύστῳ προθυμίᾳ εἰς δέον» (PHILON, *Vit. Mos.* I, 63); cf. le décret d'Istros en l'honneur d'Agathoclès, vers 200 av. J.-C., «plein de dévouement dans l'exercice des magistratures (πρόθυμον ἑαυτὸν παρεχόμενος), dans les services publics et dans les conseils, il ne cesse de parler et d'agir au mieux en chaque occasion, dans l'intérêt du peuple» (INSTITUT FERNAND-COURBY, *op. c.*, n. VI, 5; cf. V, 9: «faisant preuve d'un zèle sans limite»); *Inscriptions de Bulgarie*, 41, 5; *Suppl. Ep. Gr.* XVIII, 245, 14, 20; XIX, 468, 27 etc.

de l'argent sans intérêt» [1], ou de ces hommes qui «prêtent volontiers et avec empressement, sans avoir l'intention de recevoir rien de plus que le capital» (PHILON, *Virt.* 83). La *prothymia* ne caractérise pas seulement le mode d'agir [2], mais l'esprit qui l'inspire; c'est une qualité du prince (*Spec. leg.* IV, 170) et de l'évergète [3].

---

[1] Décret du peuple d'Histiée (DITTENBERGER, *Syl.* 493, 10, προθύμως καὶ ἀργύριον ἄτοκον κτλ.). L'adverbe est souvent employé à propos de l'accomplissement des obligations fiscales, cf. *Arch. Isidor.* 1, 13 = *Sammelbuch*, 7622; cf. 7246, 7.

[2] PHILON, *Vit. Mos.* I, 52, les jeunes filles «mettaient tout leur cœur (προθύμως) à remplir les abreuvoirs»; 333: «Remplis d'ardeur et de joie, ces hommes mettent leurs proches et leurs troupeaux en sécurité».

[3] En 306 av. J.-C. le décret honorifique en faveur de Malousios de Gargara est motivé par τὴν ἄλλην προθυμίαν ἐμ πᾶσιν τοῖς καιροῖς παρεχόμενος (DITTENBERGER, *Syl.* 330, 7 = P. FRISCH, *Die Inschriften von Ilion*, Bonn, 1975, n. 1), τἄλλα δὲ προθύμως ὑπηρεταῖ (ligne 28), ὁ Γαργαρεὺς ἐπιμεμέληται προθύμως (*l.* 60); cf. *ibid.* n. 32, 10; 33, 38, 60; 40, 5 etc. DIODORE DE SICILE, XIX, 81, 4: «une certaine douceur (πραότης) lui attirait tous les cœurs, δι' ἣς εἰς προθυμίαν ἐξεκαλεῖτο πάντας». Prothymos est un nom propre, *P.S.I.* 524, 4; *P. Med.* inv. 69, 55 (édité par S. DARIS, *Elenco di Spece cultuali*, dans A. E. HANSON, *Collectanea Papyrologica... in honor of H. C. Youtie*, I, Bonn, 1976, p. 108.

προκοπή, προκόπτω

Le substantif est ignoré du grec classique [1], et le verbe dans les Septante; l'un et l'autre exprimant littéralement une marche en avant, une extension, sont employés le plus souvent au sens figuré de progrès, accroissement, promotion [2].

L'acception est parfois neutre: «La nuit est avancée, le jour est proche» [3]; parfois péjorative: les hérétiques iront toujours plus avant vers le pire, προκόψουσιν ἐπὶ τὸ χεῖρον [4], vers l'impiété (*II Tim.* II, 16); mais le plus souvent il s'agit d'amélioration et de succès. Philippe, préfet de Jérusalem, s'aperçoit que Judas Macchabée progressait peu à peu (κατὰ μικρὸν εἰς προκοπήν ἐρχόμενον) et que ses succès se faisaient de plus en plus fréquents [5]. C'est l'acception la plus constante de προκόπτειν dans les papyrus épistolaires, où l'écrivain souhaite à son correspondant de se bien porter et de prospérer: ἐρρῶσθαί σε εὔχομαι καὶ προκόπτειν [6]; et c'est en ce sens d'avancement

---

[1] L'ouvrage de L. EDELSTEIN (*The idea of Progress in classical Antiquity*, Baltimore, 1967) étudie la notion, non le mot.

[2] Le substantif est souvent synonyme d'αὔξησις (POLYBE, III, 4, 2: L'accroissement et les progrès de la puissance romaine) et de βελτίωσις (PHILON, *Aet. mundi*, 43: les hommes sont accoutumés à connaître accroissements, progrès, amélioration, ou bien tous leurs contraires; *Abr.* 26). La première acception de προκόπτω serait transitive et signifierait: étirer, allonger une plaque en métal à coups de marteau; d'où: préparer, ouvrir une voie (THUCYDIDE, IV, 60, 2); au sens intransitif: avancer sur un chemin, prendre de l'avance (FL. JOSÈPHE, *Ant.* II, 134, 340; III, 42; THUCYDIDE, VII, 56, 3).

[3] *Rom.* XIII, 12, ἡ νὺξ προέκοψεν (K. H. SCHELKLE, *Biblische und patristische Eschatologie nach Rom. XIII, 11–13*, dans *Sacra Pagina*, Paris-Gembloux, 1959, II, pp. 357–372); cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, IV, 298, τῆς νυκτὸς προκοπτούσης = au moment où la nuit s'avançait; *P. Lugd. Bat.* I, 17, 6, τοῦ χρόνου προκόψαντος = le temps écoulé; *P. Strasb.* 180, 11.

[4] *II Tim.* III, 9, 13; cf. les progrès de la sédition, FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 59: τῆς ἐπὶ τὸ χεῖρον προκοπῆς; *Testament Juda*, XXI, 8, προκόψουσιν ἐπὶ κακῷ; POLYBE, V, 16, 9; cf. XÉNOPHON, *Hell.* VII, 1, 6: n'avancer en rien, ne pas arriver au but.

[5] *II Mac.* VIII, 8; cf. POLYBE, II, 12, 7: τῆς ἐπὶ τὸ βέλτιον ἤρξαντο προκοπῆς = les Romains ont commencé à se relever; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVIII, 340: leurs qualités portent les Parthes à un haut degré de puissance (προὔκοψαν ἐπὶ μέγα δυνάμεως); DIODORE DE SICILE, XIV, 98; XVII, 69, 4: «ceux qui pouvaient faire des progrès dans quelque genre d'industrie»; PHILON, *Sacr. A. et C.* 113: «Efforce-toi d'obtenir progrès et amélioration (προκοπὴν δὲ καὶ βελτίωσιν), car c'est le progrès qui rend le labeur supportable».

[6] *P. Strasb.* 140, 15 = *Arch. Sarap.* 100 = *Sammelbuch*, 8022; cf. *P. Michig.* 209, 4:

continu et effectif dans la connaissance et les mœurs que l'on entendra *Gal.* I, 14: «Faisant des progrès dans le Judaïsme plus que beaucoup de ceux de mon âge dans ma nation, les surpassant en zèle pour les traditions de mes ancêtres» [1].

De tels progrès sont notoires et attirent progressivement l'estime de ceux qui en sont informés [2]; aussi bien, l'arrestation et le procès de Paul ont tourné «plutôt au profit de l'Evangile; car dans tout le prétoire et partout ailleurs, mes chaînes ont acquis dans le Christ une vraie notoriété, et la plupart des frères, enhardis dans le Seigneur... redoublent d'une belle audace à proclamer la Parole» [3]. Dans *Philip.* I, 25, la présence de l'Apôtre doit contribuer au progrès et à la joie de la foi des chrétiens [4]. Cette valeur morale et religieuse est encore plus nette dans *I Tim.* IV, 15: «ἵνα σου ἡ προκοπὴ φανερὰ ᾖ πᾶσιν – Que ton progrès soit manifeste à tous» [5]. Grâce à son entraînement (𝔓 𝔓. 7–8), Timothée ne sera plus considéré comme un novice inexpérimenté (𝔓. 12); il va de progrès en progrès.

πρὸ μὲν πάντων εὔχομέ σαι ὑγειένειν καὶ προκόπτειν = avant tout, je prie pour ta santé et tes succès; *P. Hamb.* 104, ἐρρῶσθαί σε εὔχομαι διὰ βίου καὶ προκόπτοντα τὰ μεγάλα; *P. Ryl.* 233, 16, εὔχομαι σε τὸν Κύριον ἰδεῖν ἐν μείζοσι προκοπαῖς, ἐν ἁδραῖς εὐημερίαις; *P. Brem.* 15, 34: ποιεῖν σε τὰς ἀδροτάτας προκοπάς; *P. Oxy.* 122, 15; *P. Gen.* 74, 3; *P.S.I.* 1437, 8; *P. Tebt.* 276, 39: la conjonction de certaines planètes favorisera depuis l'enfance la prospérité, ἀπὸ νεότητος τὰς προκοπὰς ἀποτελοῦσιν; proscynème de Maximus: «Accorde-moi, Seigneur, dans l'armée, de grands succès... Je vous verserai des libations pour ces succès» (*Suppl. Ep. Gr.* XXIV, 1224, 4, 7). On progresse dans la réalisation des travaux, κατὰ προκοπὴν τῶν ἔργων (*P. Oxy.* 1631, 20; *P. Mert.* 24, 10).

[1] Προέκοπτον ἐν τῷ Ἰουδαϊσμῷ ὑπὲρ πολλοὺς συνηλικιώτας ἐν τῷ γένει μου; A. DEISSMANN (*Licht*⁴, p. 147) rapproche *B.G.U.* 423, 17, où Apion, soldat de la flotte romano-égyptienne au IIe s., écrit à son père: «Tu m'as donné une bonne éducation, et c'est pourquoi j'espère être vite promu, si c'est la volonté des dieux».

[2] *Ep. Arist.* 242: «Cette conduite nous vaudra un progrès dans leur estime»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XX, 205: «καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἐπὶ μέγα προΰκοπτε δόξης, chaque jour le grand prêtre Ananie avançait grandement en réputation». *Testament Gad*, IV, 5, τῶν εὐπραγούντων ἐν προκοπῇ ἀκούων καὶ ὁρῶν; B. LATYSCHEV (*Inscriptiones... orae septentr. Ponti Euxini*², Hildesheim, 1965, n. 79, 6), μέχρι τὰς τῶν Σεβαστῶν γνώσεως προκόψαντος.

[3] *Philip.* I, 12, εἰς προκοπὴν τοῦ εὐαγγελίου (cf. la relation d'une victoire et d'une avance militaire dans *P. Giess.* 27, 7: εὐαγγελίζοντι τὰ τῆς νείκης αὐτοῦ καὶ προκοπῆς). Il y a une extension et une victoire de la Prédication.

[4] Εἰς τὴν ὑμῶν προκοπὴν καὶ χαρὰν τῆς πίστεως.

[5] L'accent est sur la visibilité de cet avancement et la perception qu'en ont les témoins, comme dans un athlète la progression de la forme apparaît de jour en jour plus évidente et suscite l'admiration; ici elle contribue à renforcer l'autorité de Timothée aux yeux des chrétiens d'Ephèse; cf. φανερός, *Act.* IV, 16; *Inscriptions de Priène*, VIII, 42, ὅπως δ'ἂν ᾖ φανερὰ πᾶσιν; *Inscriptions de Bulgarie*, 659, 21; *P. Tebt.* 333, 12.

Il est scolairement traditionnel de rappeler que προκοπή est un terme technique de la philosophie stoïcienne [1], et il est bien vrai que celle-ci l'a employé pour désigner l'évolution morale et spirituelle de l'homme. Selon Chrysippe, le sage est celui qui progresse, un προκόπτων, de la folie à la sagesse, de la méchanceté à la vertu [2]. Mais si la Stoa a beaucoup contribué à diffuser le terme au Ier s. et l'a entendu des valeurs morales (ἡ προκοπὴ πρὸς ἀρετήν, EPICTÈTE, I, 4, 3 sv.), on ne peut dire qu'il ait influencé, du moins directement, les écrivains du Nouveau Testament, car la notion était communément répandue dans le monde ambiant et sans référence d'origine, ni acception technique. C'est ainsi que Philon – informé de la philosophie contemporaine – définit le progrès moral: « ce qui est inachevé et tend à son achèvement » [3], et distingue deux ou trois classes d'hommes: l'homme parfait (τὸν τέλειον) et l'homme qui progresse moralement (τὸν προκόπτοντα) éprouvant désir et ardeur vers le bien, participant déjà à la fixité de la stabilité divine (*Somn.* 234–237); «pour les méchants (τῶν φαύλων), Dieu est Seigneur et Maître; pour ceux qui sont en progrès et en voie d'amélioration (τῶν ἐν προκοπαῖς καὶ βελτιώσεσι) il est Dieu; mais Seigneur et Dieu à l'égard des meilleurs et des parfaits (τῶν δ'ἀρίστων καὶ τελειοτάτων)» (*Mut. nom.* 19); si les facultés d'amélioration et de perfection (*Post. C.* 78) ne disparaissent jamais (*Agr.* 166; cf. CLÉANTHE, dans Stobée, t. II, p. 65, 10), «tous les progrès dépendent de Dieu» (*Lois allég.* II, 93; cf. *P. Lund*, II, 1, 4 = *Sammelbuch*, 8088).

---

[1] A. BONHÖFFER, *Epiktet und das N. T.*, Gießen, 1911, p. 128; E. V. ARNOLD, *Roman Stoicism*, 1911, p. 325 (voit dans Pompée le type du *proficiens*); G. STÄHLIN, *Fortschritt und Wachstum*, dans *Festgabe J. Lortz*, Baden-Baden, 1958, II, pp. 13–25; IDEM, dans *TWNT*, VI, pp. 703–719; O. LUSCHNAT, *Das Problem des ethischen Fortschritts in der alten Stoa*, dans *Philologus*, 1958, pp. 178–214; G. T. MONTAGUE, *Growth in Christ*, Kirkwood-Fribourg, 1961, pp. 165 sv.

[2] Cf. CHRYSIPPE, *Fragm.* 45, 217, 530, 532 (édit. VON ARNIM, *St. Vet. Fr.* III, 104, 18; 51, 37; 142, 17, 33); BION (dans DIOGÈNE LAERCE, IV, 50); POSIDONIUS (*ibid.* VII, 91: «La preuve de la réalité de la vertu, c'est que des gens comme Socrate, Diogène ou Antisthène sont en progrès vers elle»; cf. 127); EPICTÈTE, I, 4: Περὶ προκοπῆς; IDEM, *Manuel*, 48; SÉNÈQUE, *Ep.* LXXI, 36: «magna pars est profectus velle proficere»; cf. G. VERBECKE, *Augustin et le Stoïcisme*, dans *Recherches Augustiniennes*, Paris, 1958, pp. 69 sv.

[3] PHILON, *Lois allég.* III, 249, προκοπή: ἀτελὲς ἐφιέμενον τοῦ τέλους; *Ebr.* 82: Jacob allait échanger ses progrès contre la perfection; PLUTARQUE, *Propos de table*, II, 3, 2: «le progrès tient le milieu entre les dispositions naturelles et la perfection»; *Des notions communes contre les Stoïciens*, 10: «Les hommes en progrès moral ressemblent non pas à des aveugles, mais à des myopes, non pas à des noyés, mais à des nageurs qui sont près du port». Cf. W. VÖLKER, *Fortschritt und Vollendung bei Philo von Alexandrien*, Leipzig, 1938.

Epictète observe avec bon sens: «Il est ridicule d'imaginer... que l'on progressera en des matières que l'on n'apprend pas» (II, 17, 4). Or c'est un lieu commun de noter le progrès dans la connaissance scientifique [1], dans l'éducation morale et l'assimilation de la sagesse. Le Siracide confessait: «Le progrès me vint par la sagesse» [2]; Philon répète que l'étude et l'instruction font progresser jusqu'à la perfection [3], et Fl. Josèphe que la sagesse faisait des progrès en Daniel, Misael et Abdenago, σοφίας ἐν προκοπῇ γενομένους (*Ant.* X, 189). C'est en ce sens que «Jésus grandissait en sagesse et en taille auprès de Dieu et des hommes [4]. On cite l'éloge d'un jeune citoyen d'Istropolis: ὑπεστήσατο τῇ τε ἡλικίᾳ προκόπτων καὶ προαγόμενος εἰς τὸ θεοσεβεῖν (DITTENBERGER, *Syl.* 708, 18; I^er^ s. av. J.-C.). On peut ajouter l'épitaphe d'Aphrodisia: «les enfants que j'ai quittés en plein progrès» [5].

---

[1] PHILON, *Fuga*, 213: «Toi qui progressais et approfondissais la connaissance du cycle de l'instruction préliminaire»; FL. JOSÈPHE, *Vie*, 8: «Mes grand progrès dans les études me valaient une réputation de mémoire et d'intelligence supérieures»; PLUTARQUE, *De profectibus in virtute*, 10, νέῳ... ἀνδρὶ γευσαμένῳ προκοπῆς ἀληθοῦς ἐν φιλοσοφίᾳ; MARC-AURÈLE, I, 17, 8: «Ne m'être pas avancé bien loin dans la rhétorique, la poésie et les autres études»; DIODORE DE SICILE, XVI, 6: «Dion avait fait de grands progrès dans l'étude de la philosophie»; LUCIEN, *Hermot.* 63, προύκοπτον ἐν τοῖς μαθήμασι; cf. G. PIRE, *Stoïcisme et Pédagogie de Zénon à Marc-Aurèle*, Liège-Paris, 1958, p. 65.

[2] *Sir.* LI, 17: προκοπὴ ἐγένετό μοι ἐν αὐτῇ (cf. σοφία, ℣. 17 *b*; παιδεία, ℣. 16). L'hébreu est différent: «son joug fut pour moi un honneur». Cf. PLUTARQUE, *De profectibus in virtute*, 7: ἀληθὴς προκοπή, avancer dans le bien.

[3] PHILON, *Sacr. A. et C.*; cf. *Fuga*, 172: «le maître est capable de réaliser en nous des progrès, mais Dieu seul... peut réaliser en nous la perfection suprême»; cf. *Agr.* 166; *P. Iand.* III, 5: ταχέως μὲν περὶ τὴν παιδείαν προκόπτει. Aux environs de notre ère, un Décret de Delphes (*Fouilles de Delphes*, III, 4, 59) honore le rhéteur Artémidoros qui «manifeste (envers les Delphiens) le même zèle qu'envers sa propre patrie et ses concitoyens; en collaborant avec les premiers et les meilleurs des citoyens pour le progrès de l'éducation et des lettres – εἰς προκοπὴν παιδίας καὶ λόγων –, il procure des hommes de valeur à la ville de Delphes aussi» (L. ROBERT, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, p. 491).

[4] *Lc.* II, 52, προέκοπτεν τῇ σοφίᾳ καὶ ἡλικίᾳ καὶ χάριτι; J. E. RENIÉ, *Et Jesus proficiebat sapientia et aetate et gratia apud Deum et homines*, dans *Studia Anselmiana* 27–28 (Miscellanea A. Miller), Rome, 1951, pp. 340–350; H. RIEDLINGER, *Geschichtlichkeit und Vollendung des Wissens Christi*, Freiburg-Bâle, 1966, pp. 48–54; H. TEMPLE, *Christ's Holy Youth According to Lk II, 52*, dans *C.B.Q.* 1941, pp. 243–250.

[5] ET. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. XXXV, 12, ἦν λίπον ἐν προκοπαῖς.

προπετής

Il est impossible de traduire avec sécurité cet adjectif dans ses deux emplois néo-testamentaires. Lors de l'émeute d'Ephèse, le grammate demande à ses concitoyens, μηδὲν προπετὲς πράσσειν (*Act.* XIX, 36), et selon *II Tim.* III, 4, les hommes des derniers temps seront προδόται, προπετεῖς. Ce terme signifie littéralement «tombé en avant», et de là «enclin, porté à» [1]. Au figuré, il exprime un manque de contrôle ou une vivacité qui peut être pris en bonne ou en mauvaise part [2]; en ce dernier cas, il s'agit d'une précipitation téméraire [3].

L'adjectif, ignoré des papyrus, n'est employé dans les Septante que par les Sapientiaux pour désigner les bavards qui parlent inconsidérément, mais le fait qu'ils soient détestés et promis à la ruine indique qu'il s'agit d'un des plus graves péchés de parole; de surcroît προπετής ne correspond pas exactement à l'original hébraïque [4].

Lorsqu'il s'agit d'action, les *propéteis* qualifient ces impulsifs et ces

---

[1] HIPPOCRATE, *Pronostic*, 3: «la tendance à s'affaisser dans le lit et à glisser vers les pieds»; *Artic.* I: «la tête de l'humérus est naturellement inclinée en ce sens»; XÉNOPHON, *Hell.* II, 3, 15: Critias se laissa aller (προπετὴς ἦν) à faire exécuter beaucoup de gens»; 3, 30: «C'est lui qui a été le plus disposé à transformer la démocratie».

[2] ARISTOTE, *Hist. an.* IX, 1, 5; 608 *b*: «les femelles ont plus de vivacité»; ISOCRATE, *A Démonicos*, I, 15: «Abstiens-toi d'un rire immodéré (γέλωτα προπετῆ) et de propos présomptueux»; ESCHINE, *C. Timarque*, I, 191: «les jouissances effrénées (αἱ προπετεῖς τοῦ σώματος), les passions jamais assouvies, voilà ce qui peuple les repaires de brigands»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* V, 106 = sans raison ni motif; DIODORE DE SICILE, XV, 29.

[3] Cf. le compte de prestation de corvée «de cinq jours», du III^e^ s. ap. J.-C., τοὺς λόγους τῶν πενθημερῶν μὴ προπετῶς γράφῃς, ἕως ἂν ἔλθῃς εἰς τὸ λογιστήριον τοῦ στρατηγοῦ (*Sammelbuch*, 9925, 3; à ajouter à P. J. SIJPESTEIJN, *Penthemeros – Certificates in Greco-Roman Egypt*, Leiden, 1964).

[4] *Sir.* IX, 18: «Le pétulant se fait détester par sa faconde»; *Prov.* X, 14: «la bouche du sot (אויל) est une ruine prochaine»; XIII, 3: «celui qui desserre les lèvres (פשק), à lui la ruine». Les soldats romains «attrapent ceux qui parlent inconsidérément (προπετεῖς)», c'est-à-dire qui tiennent un langage injurieux contre César, sans tenir compte de leurs interlocuteurs (EPICTÈTE, IV, 13, 5), ou sans songer aux conséquences, tel Cyrus demandant «avec vicacité (προπετῶς), comme un enfant qui n'a encore peur de rien» (XÉNOPHON, *Cyr.* I, 3, 8); cf. les procédures hasardeuses, πρὸς τὸ προπετῶς τι πράττειν (DÉMOSTHÈNE, *C. Leocharès*, XLIV, 58).

emportés [1] – à l'instar d'un cheval emballé (cf. προαλής, *Sir.* XXX, 8) – qui sont incapables de raisonner sainement et se signalent par leur violence; on les appelait jadis des «furieux»; aujourd'hui ce sont des casse-tout et des risque-tout; les Grecs les assimilaient aux téméraires et aux audacieux: οἱ θρασεῖς προπετεῖς (ARISTOTE, *Eth. Nic.* III, 10; 1116 *a* 7); «Donnant libre cours à ton emportement et à ton audace, τῇ σαυτοῦ προπετείᾳ καὶ θρασύτητι» (DÉMOSTHÈNE, *C. Andocion*, XXII, 63); «Les Romains montraient plus d'audace et de hardiesse, θαρραλεώτερον καὶ προπετέστερον» (POLYBE, III, 102, 11; opposées à la prudence et à la circonspection de leurs adversaires); «prompt à se jeter sur tout le monde» (XÉNOPHON; *Cyr.* I, 4, 4, opposé à αἰδοῦς); «Cleitos, un jeune gars audacieux et risque-tout, θρασύς τε καὶ προπετὴς νεανίας» (FL. JOSÈPHE, *Vie*, 170); «Hérode avait assez de contrôle sur lui-même pour ne pas faire quelque chose de témérairement inconsidéré (τοῦ μὴ προπετές τι ποιῆσαι) sous l'influence de sa passion» [2]. Au début du III^e^ s., un percepteur d'impôts se plaindra que l'on critique ses méthodes injustes et violentes, προπετῶς ἐπὶ ταῦτα (*P. Oxy.* 3028, 7).

En fonction de ces usages, on comprendra les προπετεῖς de *II Tim.* III, 4 d'hommes forcenés et injustes, et les émeutiers d'Ephèse mis en garde, non contre une «précipitation téméraire», mais contre une agressivité incontrôlée ou inconsidérée.

---

[1] «Fougueux», PHILON, *Spec. leg.* III, 175; *Somn.* II, 182 (véhément); *Deus immut.* 163.

[2] FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 82. Cf. la προπέτεια d'Ouzza (*II Sam.* VI, 7). Dans DÉMOSTHÈNE, *C. Aristocrate*, XXIII, 130, la *propétéia* correspond à la colère; l'une et l'autre s'opposent à la modération (μετριωτέρα); *P. Tebt.* 268, 47: ἡ σὴ προπέτεια (fragment d'un ouvrage classique, III^e^ s. de notre ère; cf. *P. Masp.* 97, col. II, 42; VI^e^ s.). Un ostracon de la même époque l'associe à l'indifférence et à l'irréflexion, προπέτεια⟨δ'⟩, ἀνεπιστρεψία, εἰκαιότης, ἕτεραι τοιαῦται ⟨μυρίαι⟩, dans C. AUSTIN (*Comicorum graecorum Fragmenta*, Berlin, 1973, n. 318); ce dernier auteur cite un fragment mutilé de Ménandre, où προπετῶς ἐπι[semble avoir le sens d'attaquant (n. 257, 100; cf. J. M. EDMONDS, *The Fragments of Attic Comedy*, Leiden, 1961, III A, p. 344).

προσκαρτερέω, προσκαρτέρησις

Etant donné le goût de la *koinè* pour les composés et sa tendance à renforcer l'expressivité des mots, on peut penser que προσκαρτερέω ne diffère guère du simple καρτερέω: «être ferme, courageux, endurant» [1] et même «persévérer» (*II Mac.* VII, 17), qui est l'acception de προσκαρτερεῖν dans *Tob.* V, 8 (*ms.* ℵ). Lorsque Moïse prescrit aux explorateurs de Canaan: «Vous vous montrerez courageux» (*Nomb.* XIII, 20), les Septante ont traduit par προσκαρτερήσαντες l'*hitpaél* de חָזַק.

Toutefois, l'usage de προσκαρτερέω (le plus souvent avec le datif) révèle des nuances nouvelles, que ce soit de rester fidèlement attaché à quelqu'un ou de s'appliquer exclusivement à quelque chose, de s'y consacrer inlassablement. Dans le premier cas, Simon le magicien, après avoir été baptisé ne lâchait plus Philippe, ἦν προσκαρτερῶν τῷ Φιλίππῳ (*Act.* VIII, 13); le centurion Corneille appelle un des soldats attachés à son service [2]. On rapprochera *Mc.* III, 9 où Jésus demande «à ses disciples de lui tenir une barque prête, ἵνα πλοιάριον προσκαρτερῇ αὐτῷ», c'est-à-dire toujours à sa disposition; qu'il puisse s'en servir à son gré.

Selon *Rom.* XIII, 6, les fonctionnaires de l'impôt sont constamment appliqués à leur tâche, εἰς αὐτὸ τοῦτο προσκαρτεροῦντες. Cette assiduité déjà nette dans Daniel, où les deux vieillards fréquentaient la maison de Joakim: οὗτοι προσεκαρτέρουν ἐν τῇ οἰκίᾳ Ιωακιμ (*Suz.* 6; Théodotion) n'est pas rare dans les papyrus [3]: «La petite te salue, et elle est assidue

---

[1] *Hébr.* XI, 27; cf. *Job*, II, 9; *Sir.* II, 2; PHILON, *Agr.* 152; EPICTÈTE, I, 26, 12; *Testament Job*, IV, 10.

[2] *Act.* X, 7, τῶν προσκαρτερούντων αὐτῷ; cf. *P. Lond.* 196, 3 (t. II, p. 153), προσκαρτερεῖν τῷ Νεοκύδει; *P. Brem.* 48, 17, προσκαρτερεῖν αὐτῇ (118 ap. J.-C.); *P. Gies.* 79, col. II, 9: «Jusqu'ici Epaphrodite n'a été coupable d'aucune négligence, mais il nous est attaché ainsi qu'à toutes tes affaires, ἀλλὰ προσκαρτερεῖ ἡμῖν καὶ πᾶσι τοῖς πράγμασί σου» (117 ap. J.-C.); *P. Oxy.* 530, 9: «Je suis depuis longtemps attaché aux affaires de Pausirion». Horus est attaché (προσκαρτερήσαντι) à l'établissement de bains, au salaire de une drachme par jour» (P. J. SIJPESTEIJN, *The Family of the Tiberii Julii Theones*, Amsterdam, 1976, n. XV, 4).

[3] En 104 de notre ère, la prescription du préfet Gaius Vibius Maximus pour le recensement prévoit «qu'ils puissent vaquer avec assiduité à leurs cultures, τῇ προσηκούσῃ αὐτοῖς γεωργίαι προσκαρτερήσωσιν» (*P. Lond.* 904, 27; t. III, p. 125); cf. la demande

à ses études, ἀσπάζεται σε ἡ μεικρὰ καὶ προσκαρτερεῖ τοῖς μαθήμασι» (*P. Brem.* 63, 24). Il s'agit toujours de persévérance et de ne pas se désister [1], comme l'indique l'emploi technique du verbe dans le vocabulaire de la procédure: le prévenu ou le plaideur se tient à la disposition de la justice jusqu'au règlement définitif du litige; telle cette sommation de comparaître en 104/5: προσκαρτερήσωσι τῷ τοῦ αὐτοῦ ἡγεμόνος βήματι ἄχρι οὗ ἐκβιβασθῇ ἃ ἔχω πρὸς αὐτούς [2]. Il y a donc une nuance d'attente sans défaillance dans la *proskartérèsis* [3], mais avec une nuance d'obstination,

---

de deux frères choisis comme cultivateurs du domaine royal (δημόσιοι γεωργοί), pour que l'un d'eux en soit dispensé, «afin que nous soyons capables de nous consacrer à nos cultures, ἵνα δυνηθῶμεν καὶ τῇ ἐαυτῶν γεωργίᾳ προσκαρτερεῖν» (*P. Amh.* 65, 3; réédité par *Sammelbuch*, 9050, col. III, 3 et A. KRÄNZLEIN, *Die Papyri Vind. inv. 2582 a, 25824 b und Amh. 65*, dans *The Journal of Juristic Papyrology*, VI, 1952, pp. 195–237); l'édit du préfet Q. Aemilius Saturninus, ἵνα διὰ τὴν σὴν τύχην δυνηθῶμεν προσκαρτερεῖν τῷ ἔργῳ (*P. Lund*, IV, 1, 20; réédité *Sammelbuch*, 9340; II[e] s.); προσκαρτερῶν τῇ στρατηγίᾳ ἀδιαλίπτως εἰς τὸ ἐν μηδενὶ μεμφθῆναι (*P. Oxy.* 82, 4; III[e] s.); l'inscription éphébique en l'honneur d'un cosmète, καὶ τοῦ διατηρηθῆναι τὴν εὐφημίαν αὐτοῖς προσκαρτερῶν ἐπιμελῶς καὶ προσεδρεύων (DITTENBERGER, *Syl.* 717, 84); POLYBE, I, 59, 12: ἐπιμελείᾳ προσκαρτερῶν.

[1] *P. Brem.* 16, 15: «Il suffit que Hierakion persévère et à moi... ἀρκετὸς γάρ ἐστιν Ἱερακίων προσκαρτερῶν καὶ ἐμοί...»; Inscription d'Antiochos I[er] de Commagène à Nemroud Dagh, à Arsaméia et à Sélik (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, n. 1, 130, 168; 47, col. III, 17; IV, 2–3; 51, 14 = DITTENBERGER, *Or.* 383).

[2] *P. Oxy.* 2852, 33; cf. 261, 12: Démétria excipe de sa faiblesse pour ne pas rester, οὐ δυναμένη προσκαρτερῆσαι τῷ κριτηρίῳ διὰ γυναικείαν ἀσθένειαν (55 de notre ère); 260, 14: προσκαρτερήσειν μέχρι οὗ ἃ ἔχωμεν πρὸς ἑαυτοὺς ἐγβιβασθῇ (en 59); 2597, 8; *P. Hamb.* 4, 7: προσκαρτερήσειν τῷ ἱερωτάτῳ τοῦ κρατίστου ἡγεμόνος... βήματι (en 87); *P. Osl.* 19, 4; *P.S.I.* 806, 17 (cf. 1265, 8; E. WIPSZYCKA, dans *Journal of Juristic Papyrology*, XVI-XVII, 1971, p. 228); *P. Ross.-Georg.* II, 27, 6; *P. Strasb.* 196, 16; *P. Michig.* 533, 7: Heracleidès fait serment en 137 au préfet qu'il sera présent au tribunal jusqu'au prononcé de la sentence, προσκαρτερήσιν τῷ βήματι μέχρι οὗ διευθύνω ἃ πρός με ἔχει Ἡρακλείδης; *P. Fuad*, 22, col. II, 13, procès entre personnes d'une même famille en 125: Isidora s'engage sous la foi du serment à comparaître à Alexandrie pour régler le différend qui l'oppose à Déios, «et je me tiendrai à la disposition de son Excellence l'Archidicaste jusqu'à ce que j'ai mené à son terme mon affaire avec Déios, καὶ προσκαρτερήσειν τῷ κρατίστῳ ἀρχιδικαστῇ ἄχρι ἂν ἐκβιβάσω ἃ ἔχω πρὸς τὸν Δεῖον»; *B.G.U.* 628, 9; *P. Mert.* 91, 4, pétition au stratège: le plaignant demande que sa requête soit notifiée à ses adversaires pour qu'ils en soient informés et se présentent devant le tribunal jusqu'à ce que le différend qui les oppose soit tranché, ἵν' εἴδωσιν καὶ προσκαρτερήσωσιν τῷ σῷ δικαστηρίῳ ἄχρις ἂν τὰ μετοξὺ ἡμῶν πέρατος τύχῃ.

[3] *P. Oxy.* 1764, 4: «Pendant de nombreux jours, nous avons été dans l'attente de Philéas le boucher, πολλαὶ ἡμέραι προσκαρτεροῦμεν Φιλέᾳ τῷ μοσχομαγείρῳ»; *P. Ross.-Georg.* II, 31, 11: «pendant longtemps j'ai attendu d'Hermaiscos les sept statères; finalement il m'a donné vingt-quatre drachmes»; *P. Mil. Vogl.* 189, 7; *P.S.I.* 598, 7: προσκαρτέρησον οὖν ἕως ἂν Ἐτέαρχος παραγένηται.

comme celle de la tribu d'Ephraïm qui poursuit le siège de Béthel (Fl. Josèphe, *Ant.* v, 130), et finalement le verbe désigne le déploiement de grands efforts, notamment dans la langue militaire: «Epaminondas recommande à ses cavaliers d'avancer énergiquement, δεηθεὶς αὐτῶν προσκαρτερῆσαι» (Xénophon, *Hell.* vii, 5, 14); «les soldats en persévérant (ou: avec de grands efforts, προσκαρτερήσαντες) descellèrent quatre blocs de pierre» (Fl. Josèphe, *Guerre*, vi, 27); «les autres poursuivaient les opérations de toutes leurs forces» (Polybe, I, 55, 4; cf. Achilles Tatius, i, 10, 7, κἂν μὲν προσκαρτηρῇ, ἐπίσχες τὴν βίαν).

Ces composantes doivent être présentes à l'esprit pour comprendre les cinq textes du Nouveau Testament constatant ou demandant la persévérance dans la prière. Il s'agit d'une assiduité constante, d'un effort qui ne se relâche point, d'une attente confiante de ses effets; caractères plusieurs fois accentués par la construction périphrastique du participe avec l'imparfait de continuité, évoquant une persévérance sans faille ni relâchement: οὗτοι πάντες ἦσαν προσκαρτεροῦντες ὁμοθυμαδὸν τῇ προσευχῇ [1]. Lorsque les Apôtres refusent le service des tables pour s'employer assidûment à la prière et au service de la Parole (*Act.* vi, 4), leur consécration revêt une note d'exclusivité. L'application du verbe προσκαρτερεῖν à la prière, étant sans parallèle dans la langue profane et les Septante, est une création des auteurs du N. T.; sa fréquence révèle autant un état de fait dans l'Eglise primitive qu'une exigence apostolique. Il est regrettable que les traités théologiques *De oratione* n'aient pas exploité sa densité de signification, car c'est la traduction apostolique du précepte du Maître: τὸ δεῖν πάντοτε προσεύχεσθαι... καὶ μὴ ἐγκακεῖν (*Lc.* xviii, 1; cf. *I Thess.* v, 17).

Le substantif προσκαρτέρησις «constance, assiduité, persistance» (Philodème, *Rhét.* i, 11), ignoré des papyrus, est un *hapax* biblique, caractérisant la prière chrétienne, et que l'on comprendra par conséquent avec la même richesse de signification que le verbe correspondant: «Vivez en prière et supplication, priez en tout temps, dans l'Esprit. Veillez à cela avec une persévérance inlassable (εἰς αὐτὸ ἀγρυπνοῦντες ἐν πάσῃ προσκαρτερήσει), avec des intercessions pour tous les saints» (*Eph.* vi, 18). Le mot a été retrouvé dans des actes juifs d'affranchissement à Panticapée en 80 de notre ère, dans une formule assez énigmatique, χωρὶς ἰς τὴν προσευχὴν θωπείας τε καὶ προσκαρτερήσεως [2]; l'équivalent de χωρὶς τοῦ προσκαρτερεῖν τῇ προσευχῇ

[1] *Act.* i, 14; ii, 42 (cf. Ph. H. Menoud, *La vie de l'Eglise naissante*, Neuchâtel-Paris, 1952, pp. 23–24; J. A. Fitzmyer, *Essays on the Semitic Background of the New Testament*, Londres, 1971, pp. 271–303); ii, 46; vi, 4; *Rom.* xii, 12.

[2] B. Latyschev, *Inscriptiones Regni Bosporani*², Hildesheim, 1965, ii, n. 52, 53,

ἐπιτροπευούσης τῆς συναγωγῆς τῶν Ἰουδαίων καὶ θεὸν σέβων [1]. On traduira: l'esclave sera libre «exception faite [de son devoir] de fréquenter assidûment la proseuque»; la synagogue juive est le lieu par excellence des prières à Dieu.

---

364. A. DARESTE, B. HAUSSOULLIER, TH. REINACH (*Recueil des Inscriptions juridiques grecques*[2], Rome, 1965, II, p. 299) traduisaient: «aller librement... excepté dans la maison de prière consacrée au culte et à la persévérance». J. B. FREY (*Corp. Inscript. Iud.* 683, 14; 684, 21; 691, 20): liberté totale pour l'esclave affranchi «excepté pour ce qui regarde la proseuque, à laquelle il devra dévouement et assiduité»; προσκαρτέρησις est attesté dans une inscription d'Andros, au sens de s'adonner à une profession (W. PEEK, *Griechische Inschriften*, dans *Ath. Mitt.* 1934, p. 69).

[1] *Corpus Inscriptionum Regni Bosporani*, n. 71, 6-7; réédité par B. LIFSHITZ, *Notes d'Epigraphie grecque*, dans *Rev. Biblique*, 1969, p. 95; cf. M. HENGEL, *Proseuche und Synagoge*, dans *Tradition und Glaube* (Festgabe K. G. Kuhn), Göttingen, 1971, p. 174; ἡ προσκαρτερία (*Inscriptions de Priène*, 109, 101; de 120 av. J.-C.).

προτρέπτομαι

προτρέπω «pousser en avant» est surtout usité comme transitif et au sens figuré: «exciter, exhorter» [1]. Le participe aoriste moyen, qui est un *hapax* néo-testamentaire dans *Act.* XVIII, 27, ne va pas cependant sans difficulté: d'Ephèse, Apollos «voulant passer en Achaïe, les frères [l']exhortèrent et écrivirent aux disciples de le recevoir»; traduction qui suppose, à la suite de Chrysostome, que l'on intercale αὐτόν entre προτρεψάμενοι et οἱ ἀδελφοί; ce qui est contraire à l'usage des papyrus et des inscriptions [2]. Mais pourquoi exhorter Apollos, alors que c'est lui-même qui a le désir de se rendre à Corinthe, βουλομένου δὲ αὐτοῦ διελθεῖν? On peut traduire «les Frères l'y encouragèrent», mais ce n'est pas le sens exact du verbe [3]. D'après le *codex Bezae* et la version harkléenne, ce sont des Corinthiens demeurant à Ephèse qui, ayant entendu Apollos, le sollicitent de venir dans leur patrie (παρεκάλουν διελθεῖν... εἰς τὴν πατρίδα αὐτῶν), et ce n'est plus Apollos qui a l'initiative de cette mission apostolique. On peut lever la difficulté en rapportant προτρεψάμενοι, non à Apollos, mais aux Corinthiens, poussés à

---

[1] *II Mac.* XI, 7: «Macchabée exhorta les autres à s'exposer avec lui au danger pour secourir leurs frères»; *IV Mac.* XII, 7: «Quand sa mère eut exhorté (le septième frère) en hébreu»; XV, 12: «la mère exhortait ses enfants, tous ensemble et un par un, à mourir pour la piété»; XVI, 13: «elle les exhortait, les suppliant de mourir pour la piété (προετρέπετο ἱκετεύουσα)»; XÉNOPHON, *Cyr.* II, 2, 14: «c'est en les faisant pleurer que la loi pousse les citoyens à la justice»; THUCYDIDE, VIII, 63, 3: la délégation de Pisandre poussa les principaux notables à établir une oligarchie.

[2] *P. Ryl.* 77, 48: «nous l'avons pressé d'assumer la charge de cosmète, ἡμῶν δὲ προτρεπομένων αὐτὸν ἀναδέξασθαι τὴν κοσμητείαν»; Décret du IIe s. av. J.-C., en l'honneur d'Eirénias qui «grâce à son crédit personnel, a incité le roi Eumène à donner gratuitement à la cité 160 000 médimnes de froment pour la construction d'un gymnase, προτρεψάμενος αὐτὸν δοῦναι τῇ πόλει δωρεάν» (INSTITUT F. COURBY, *Nouveau Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. VII, 6).

[3] Toutefois, l'incitation est souvent adoucie et laisse place à la libre initiative du sollicité; cf. *P. Panop.* II, 138: «Ce sera bien, si par une annonce publique, προτρέψασθαί σε τοὺς βουλομένους πλέον προσκομίζειν ὄφελος τῷ ταμείῳ»; *P. Oxf.* 12, 6: «puisque tu m'engages à me joindre à toi...» (contrat d'association du IIe s.); DITTENBERGER, *Or.* 339, 90: ἵνα... ζηλωταὶ μὲν τῶν καλλίστων γίνωνται, προτρέπωνται δὲ πρὸς ἀρετήν; cf. XÉNOPHON, *Mém.* I, 4, 1; FL. JOSÈPHE, *Ant.* VII, 262: «προτρεψαμένου τοῦ Ἀμασᾶ = A la suggestion d'Amasa, tous les Israélites firent de même».

écrire une lettre de recommandation (cf. *Rom.* XVI, 1; *II Cor.* III, 1 sv.; *Col.* IV, 10): «*exhortati fratres scripserunt*, ou *exhortantes scripserunt*, ou *litteris exhortati sunt fratres*» [1].

Les papyrus offrent plusieurs parallèles de cette invitation au voyage: «Théon mon frère te salue et te presse (προτρέπεταί σε) de venir de Bacchias vers nous» (*P. Michig.* 496, 19); πρότρεψαι Κάστορα τὸν ἀδελφόν, ἐὰν μέλλῃ ἐλθεῖν, ἐμβαλέσθαι τοὺς ἡμετέρους (*Sammelbuch*, 7349, 6); προετρεψάμεν ἐξελθεῖν ἅμ' ἡμεῖν ἐπὶ τὸν ὁρισμὸν τῶν νήσων (*ibid.* 10649, 5); προέτρεψα μὲν οὖν τὸν πατέρα τοῦ ἑνὸς αὐτῶν κατελθεῖν μετ' αὐτῶν πρὸς σέ (*ibid.* 9415, col. XVIII, 12); τοῦ πρεσβευτοῦ προτρεψαμένου καὶ παρορμήσαντος εἰς Αἴγυπτον ἐλθεῖν (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 166). La pression est alors celle de l'affection ou de la vénération [2], comme dans *P. Lugd. Bat.* XVII, 16, *b* 15: «πολλὰ γάρ με προετρέψατο ὁ φίλος» [3] et *Sammelbuch*, 7517, 6 où le sujet du verbe est la bienveillance: ἡ σὴ εὐμένεια προτρέπεται τοὺς ἀδικηθέντας ἀφόβως σοι προσεῖναι.

Il reste que l'invitation est le plus souvent très pressante, comme celle qui pousse à servir dans une liturgie [4], à effectuer des versements ou à payer des impôts (*P. Ryl.* 617, 12; *P. Ross.-Georg.* III, 9, 10), à satisfaire à ses obligations [5], à effectuer des travaux (*Sammelbuch*, 9102, 17), et surtout d'assumer une charge [6]. Le verbe est fréquent dans les décrets honorifiques

---

[1] M. ZERWICK, *Graecitas biblica*[2], Rome, 1949, n. 196.

[2] Cf. *Sag.* XIV, 8: «Chez ceux qui ne connaissaient pas le roi, la vénération a été renforcée par l'œuvre de l'artiste (ἡ τοῦ τεχνίτου προετρέψατο φιλοτιμία)», façonnant son effigie.

[3] Réédité *Sammelbuch*, 10286 (II[e]-III[e] s.). Cette nuance affectueuse est souvent celle des lettres; *P. Michig.* 496, 5: «ἤδη προτρέπομαι ἐπιστέλλειν ἡμῖν περὶ τῆς ὑγείας σου, je te presse de m'écrire immédiatement ce qu'il en est de ta santé» (II[e] s.); *Sammelbuch*, 9533, 4: ἀσπάζομαι καὶ προτρέπομαί σε τὸ αὐτὸ ποιεῖν ὑπὸ χεῖρα (II[e] s.); 7335, 6: προτρέπομαι σε γράψαι μοι ἥδιστα ποιήσοντι; *P. Brem.* 21, 9, καὶ σὲ δὲ προτρέπομαι ἐπιτρέπειν μοι περὶ ὧν βούλει ὁς (*sic*) ἥδιστα ποιήσοντι.

[4] *P. Oxy.* 2569, 14; *P. Isidor.* 81, 9 = *Sammelbuch*, 7676. On est poussé par le stratège et la population à tel travail (*UPZ*, 110, 165; II[e] s. av. J.-C.); cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* V, 171, οὔτε προτρεπομένων οὔτε κωλυόντων.

[5] *P. Michig.* 485, 10: «Je te prie, Frère, d'agir encore à ma place, et presse Valerius d'écrire à Peios, ayant confiance en ma bonne foi»; cf. *P. Oxy.* 1252, verso 32.

[6] *P. Lugd. Bat.* VI, 15, 3; cf. l'inscription honorifique d'une association pour son président, αὐτοί τε ἅπαντες προτρεψάμενοι τοὺς δοκοῦντας ἐν ἑαυτοῖς εὐθέτους εἶναι τῆς ἀρχιερωσύνης (*Sammelbuch*, 8267, 11; de 5 av. J.-C.). Un agonothète a élevé à ses frais la statue d'un athlète victorieux, ἐτείμησε Αὐρ. Μεννὰς β' θέμεως ἀγωνοθέτης Αὐρ. Ἀλέξανδρον Τιειου προτρεψαμένης τῆς πόλεως ἐνδόξως γωνισάμενον πυθικῶν πανκράτιον (*MAMA*, IV, 132).

mentionnant qu'un athlète a été «excité» à participer à un concours [1] ou un magistrat pressé d'accepter sa fonction [2]. Il est possible que cette acception noble ait motivé le choix de ce verbe dans *Act.* XVIII, 27, pour officialiser en quelque sorte l'arrivée d'Apollos à Corinthe.

---

[1] Inscription d'Aphrodisias pour Aurelius Achille, ὅτι προτρεψαμένης αὐτὸν ὡς πατρίδος τῆς πόλεως εἰς τὸ τελεώτατον τῶν ἀγωνισμάτων. Cet athlète a remporté la victoire aux Olympia d'Ephèse; cette ville l'ayant vivement exhorté à participer à ses jeux, comme si elle eût été sa patrie (éditée par L. ROBERT, *Opera minora selecta*, Amsterdam, 1969, I, p. 620, et qui donne plusieurs références p. 165); cf. DITTENBERGER, *Syl.* 1073, 37, ἐπὶ πλεῖστον ἀγωνίσζεσθαι προτρεπόμενος.

[2] Décret honorifique de 107 av. J.-C., pour le préteur Diophantos, ἐπὶ τὰ κάλλιστα καὶ ἐνδοξότατα τὸν βασιλέα προτρεπόμενος (DITTENBERGER, *Syl.* 709, 5); cf. Décret de Lébédos pour un juge de Samos, προτρέπωνται δὲ καὶ οἱ λοιποὶ εἰς τὰ παρακαλούμενα προθύμους ἑαυτοὺς ἐπιδιδόναι (L. ROBERT, *Hellenica* XI-XII, p. 205, 19).

πρόφασις

Dérivé de προφαίνω, ignoré de l'A. T. (cf. *II Mac.* III, 26), πρόφασις est employé cinq fois dans le N. T., toujours en mauvaise part, et quatre fois au datif de manière et de circonstance employé adverbialement [1]. Son premier sens est celui de «raison avancée», sans connotation psychologique ou morale [2], εἰς τὴν τούτων πρόφασίν τε καὶ αἰτίαν (*Sammelbuch*, 8987, 38); mais son acception la plus fréquente est celle de «prétexte», de motif faussement allégué [3], tels les matelots qui «descendaient la chaloupe à la mer

---

[1] Πρόφασει; cf. F. M. ABEL, *Grammaire du grec biblique*, Paris, 1927, § 45 *q;* K. DEICHGRÄBER, *Πρόφασις*, dans *Quellen und Studien zur Geschichte der Naturwissenschaften und der Medizin*, III, 1932, pp. 209–225.

[2] *Testament Joseph*, VIII, 5; XÉNOPHON, *Cyr.* III, 1, 27, Tygrane à Cyrus: «les fautes que nous avons commises te donnent sans doute des raisons de méfiance à notre égard»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIII, 427; *Guerre*, II, 348; *P. Leipz.* 64, 8, διὰ τὴν πρόφασιν ταύτην = pour cette raison; *P. Oxy.* 1880, 12: ἕνεκεν τῆς προφάσεως; 1897, 5; 2110, 15, 34, 37; 2420, 16; 2478, 23; *P. Erlang.* 105, 7, 9; 109, 7; 132; *P. Ant.* 44, 6, διὰ τῶν ἐνπιπτουσῶν προφάσεων = pour les raisons relevées; *P. Mert.* 98, 12; *P. Hermop.* II, 7, προφάσεις ἀπαραίτητοι, des raisons impérieuses m'ont empêché de vous joindre; *P. Michig.* 486, 12, πρόφασις παρολκῆς, raison d'un délai; DITTENBERGER, *Syl.* 888, 137: διὰ γὰρ τὰς προειρημένας ταύτας προφάσεις. F. ROBERT (*Prophasis*, dans *R.E.G.* 1976, pp. 317–342) a montré que πρόφασις dans la langue médicale signifie d'abord «première manifestation, période initiale, phénomène précurseur, phase préparatoire», puis «cause observable, visible», enfin la «cause» en général, synonyme de *aitia*. De même dans Thucydide: ἀληθεστάτη πρόφασις = la cause la plus vraie (I, 23, 6), avec la nuance d'intention, explication (VI, 101).

[3] «Les hauts fonctionnaires et les satrapes cherchèrent un grief contre Daniel, mais ils ne purent trouver ni motif ni faute parce qu'il était fidèle. Ces hommes dirent: Parce que nous ne trouvons pas de grief contre Daniel, alors trouvons-en contre lui dans la loi de son Dieu» (*Dan.* VI, 5, 6; Théod.); cf. DÉMOSTHÈNE, *C. Olymp.* XLVIII, 39: «Dans tout ce qu'il dit, il n'y a que soupçons imaginaires, prétextes mensongers et malhonnêtes (προφάσεις ἄδικοι καὶ πονηρίαι)»; *ibid.* 42 et 50; MÉNANDRE, *Dyscol.* 135: «Il est enchanté d'avoir trouvé un prétexte»; 322: «Je ne veux pas te renvoyer sous un vain prétexte, οὐ πρόφασιν εἰπὼν βούλομ' ἀποπέμψαι κενήν»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 654: «Ces hommes, sous prétexte de servir la Loi, poursuivaient en réalité un dessein plus profond; il fallait donc les punir comme des impies»; V, 424; *Ant.* XV, 185: en confiant la garde de Mariamnè et de sa mère Alexandra à l'ituréen Soemos, Hérode y voyait un prétexte ou une occasion de l'honorer; *Guerre*, IV, 394: «Ils craignaient que leur opposition au début ne lui fournît un prétexte à agir contre eux»; *C. Ap.*

sous prétexte (προφάσει) qu'ils devaient élonger les ancres de la proue» (*Act.* XXVII, 30); les matelots s'apprêtaient à fuir et ils invoquent un prétexte fallacieux, mais saint Paul a perçu leur véritable dessein.

Πρόφασις revêt souvent cette nuance de mensonge et de faux semblant: on agit sous le couvert d'une autre raison que celle qui est perceptible ou avouable [1]. Ce caractère fallacieux est celui de *Mc.* XII, 40; *Lc.* XX, 47 dénonçant les scribes qui affectent de prier longuement [2]. Cette hypocrisie, rejetée par saint Paul [3], est celle de certains prédicateurs dénoncés par *Philip.* I, 18 et dont les intentions ne sont pas pures; ils annoncent l'Evangile διὰ φθόνον καὶ ἔριν, puis ἐξ ἐριθείας, enfin οὐχ ἁγνῶς et προφάσει.

I, 72: «Quand j'aurai apporté les cautions fournies par ces peuples, je ferai aussi connaître les historiens grecs qui ont parlé des Juifs, afin d'enlever à nos envieux le dernier prétexte de chicane contre nous»; THUCYDIDE, V, 53: «Le même été, la guerre mit aux prises Epidaure et Argos, le prétexte était la victime d'Apollon Pythien que les Epidauriens auraient dû prélever chez eux pour leur droit de pâture et qu'ils n'avaient pas envoyée»; *Sammelbuch*, 8444, 15 (= DITTENBERGER, *Or.* 669): «Comme quelques-uns, sous prétexte des intérêts de l'Etat, se faisant céder aussi des créances d'autrui, ont fait incarcérer certaines personnes», *l.* 17, 37; *P. Michig.* 581, 14: «sous prétexte que j'étais coupable de vol» (II^e s.); 529, 50; 530, 25; 624, 12; *P. Oxy.* 903, 35; 2235, 13; 2407, 49; *P. Lugd. Bat.* VI, 37, 13. Les rebelles fourniraient à Cléomène des prétextes pour se plaindre (PLUTARQUE, *Cléom.* III, 6; cf. *Antoine*, XII, 1; XLII, 1; LIII, 2).

[1] *Os.* X, 4: «λαλῶν ῥήματα προφάσεις ψευδεῖς, débitant des discours déguisant des mensonges»; FL. JOSÈPHE, *Vie*, 79: «ἐν προφάσει φιλίας, sous le couvert de l'amitié»; 282: «ce prétendu renfort à assurer de toute urgence»; *Sammelbuch*, 9801, 14: «Tout indique clairement qu'ils ont vendu la tombe ἀκαταχρημάτιστον sous les apparences d'un louage (προφάσει μισθώσεως)... en conséquence ils seront tenus de restituer» (I^er s.; cf. F. DE VISSCHER, *Le Droit des tombeaux romains*, Milan, 1963, pp. 197–224); 10044, 14.

[2] προφάσει μακρὰ προσευχόμενοι; sentence reprise dans *Mt.* XXIII, 14 (parfois placée après le ℣. 12), mais ignorée de la Vulgate et rejetée par les critiques.

[3] *I Thess.* II, 5: «Jamais nous n'avons recouru à la flatterie... ni déguisé quelque cupidité, προφάσει πλεονεξίας» (trad. B. RIGAUX, *Les Epîtres aux Thessaloniciens*, Paris-Gembloux, 1956). La Vulgate a compris «occasion»; sens bien attesté de πρόφασις; Cléomène demande à Nicagoras de Messène quelle occasion l'amenait en Egypte (PLUTARQUE, *Cléom.* XXV, 2); *P. Fay.* 20, 11: «à l'occasion de ma succession à l'empire»; *B.G.U.* 1024, col. VI, 21: «Trouvant l'occasion, Zephyrios dit»; *P. Michig.* 503, 22: «εἰ πρόφασιν ἔχεις ἐλθεῖν εἰς 'Αλεξάνδριαν, si tu as une occasion d'aller à Alexandrie»; *Sammelbuch*, 6751, 8: ἵνα τὴν πρόφασιν τῶν ναυπηγῶν λύσωμεν (III^e s. av. J.-C.); 8003, 6: ὡς ἔτυχεν περὶ ταύτης τῆς προφάσεως (lettre chrétienne, IV^e s.); 9557, 18: καὶ προφάσεις καὶ ἀναβολὰς καὶ ἀναδόσις ποιησάμενος (cf. M. HOMBERT, *Bulletin papyrologique*, dans *R.E.G.* 1966, pp. 183–184); 10463, 1, 3: τῇ προφάσει δὶ ἧς γράφω...ἡ δὲ πρόφασις αὐτή ἐστιν...; 10567, 43; *P. Gron.* 19, A 15, μὴ προπάσις (*sic*) σχῆς; *P. Oxy.* 2416, 15; *P. Ross.-Georg.* IV, 3, 17; 11, 6.

Ce ministère n'est qu'un prétexte suscité par la jalousie, afin d'aggraver le poids des chaînes de l'Apôtre [1], c'est-à-dire pour le supplanter et miner son autorité. D'autres chrétiens «prêchent le Christ dans de bons sentiments et agissent par charité» (Ph. 15–16), et l'Apôtre de conclure: «Qu'importe? Après tout, d'une manière comme de l'autre, sous déguisement ou loyalement (εἴτε προφάσει εἴτε ἀληθείᾳ), le Christ est annoncé, et je m'en réjouis». Cette dichotomie entre les vrais et les faux motifs est classique: προφάσεις ἀντὶ τῶν ἀληθῶν ψευδεῖς [2].

Πρόφασις a enfin le sens d'excuse, valable ou non [3], notamment celle de l'ignorance: ἀγνοίας πρόφασιν ὑποτειμησάμενος (*P. Oxy.* 1119, 11). En cette acception, *Jo.* XV, 22: «Si je n'étais venu et si je ne leur avais pas parlé, ils n'auraient pas de péché, mais maintenant ils n'ont pas d'excuse à alléguer pour leur péché» [4] d'aveuglement volontaire.

---

[1] Cf. PHILON, *Vit. Mos.* I, 247: «Ceux à qui le bien du prochain fait de la peine trouvent satisfaction à voir ses maux»; HÉRACLITE, *Allégories d'Homère*, VI, 3: «L'envie malveillante (ὁ φθόνος) cherche toujours à salir et à dénigrer»; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 122–123; DENYS D'HALICARNASSE, *Lettre à Cn. Pompée*, 3: «Les Lacédémoniens cédèrent à la jalousie et à la crainte (φθόνῳ προφάσεις)»; *P. Théad.* 14, 34; «ceux-ci nous accusent par jalousie»; *P. Ryl.* 144, 21; *P. Oxy.* 237, col. VI, 21; 533, 14, ἵνα μὴ ἔχωμεν στομάχους μηδὲ φθόνον; cf. C. SPICQ, *Agapè* II, pp. 244–252.

[2] DÉMOSTHÈNE, *Sur la Couronne*, 225; on dissimule le vrai motif des événements, τὴν μὲν ἀληθῆ πρόφασιν τῶν πραγμάτων (*ibid.* 156); cf. le motif le plus véritable, τῇ ἀληθεστάτῃ προφάσει (THUCYDIDE, VI, 6, 1); d'ordinaire, «la cause la plus vraie est aussi la moins avouée, τὴν μὲν γάρ ἀληθεστάτην πρόφασιν, ἀφανεστάτην δὲ λόγῳ» (*ibid.* I, 23, 6); le «prétexte» s'oppose à la «vraie raison» ou à l'intention profonde (διάνοια, *ibid.* VI, 76, 2); «les Athéniens... marchent contre nous avec des forces considérables, sous prétexte (πρόφασιν) de soutenir comme alliés les Egestains et pour rétablir les Léontins; en réalité (ἀληθὲς), c'est pour avoir la Sicile et avant tout notre cité» (*ibid.* VI, 33, 2); *P. Tebt.* 27, 82, οὔτε γὰρ βίαν οὔθ' ἑτέραν ἠνδηποτοῦν πρόφασιν προσδεξόμεθα.

[3] *Prov.* XVIII, 1, πρόφασεις ζητεῖ; PLUTARQUE, *Romulus*, XXXV, 1: «Quant aux fautes qu'ils commirent, on ne leur trouve aucune excuse plausible, ἐνδεᾶ προφάσεως»; *P. Michael.* 17, 2: «ils auront une excuse»; *P. Tebt.* 702, 17; *P. Lugd. Bat.* VI, 24, 93: «pas d'excuse pour le retard» (II^e s.); *Sammelbuch*, 7404, 52; 8024, 10, ἔδοξεν δὲ ἐκ τινος προφάσεως πονηροῦ δαίμονος (acte de divorce, IV^e s.); *Stud. Pal.* XX, 86, 22; *P. Michig.* 486, 12; *Testament Job*, XI, 11: «de tout ce que je vous ai confié dans l'intérêt des indigents (προφάσει πενήτων) je ne vous prendrai rien».

[4] Νῦν δὲ πρόφασιν οὐκ ἔχουσιν περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτῶν; cf. FL. JOSÈPHE, *Vie*, 167: «Ils avaient manqué de loyalisme à mon égard, sans la moindre excuse, ἄνευ προφάσεως». Dans la langue médicale, *prophasis* a le sens technique de «cause»; il désigne tantôt le phénomène qui précède la maladie ou en est le point de départ, tantôt la cause apparente ou déclenchante, tantôt la cause active et il est alors synonyme de αἴτιον, cf. J. JOUANNA, *Hippocrate. La nature de l'homme*, Berlin, 1975, pp. 291 sv.

προχειρίζομαι

Dans la langue profane, ce verbe au moyen et avec l'accusatif de la personne a le sens de choisir d'avance, établir, désigner, destiner [1]. Dans les Septante, il s'emploie surtout à propos d'hommes préalablement choisis pour être envoyés en mission [2]; et, à l'exception de *Dan.* III, 22 [3], c'est un terme noble, car les «chargés de mission» sont élus ou désignés en fonction de leur compétence et de leur intégrité; ce sont des délégués dignes de confiance, représentants qualifiés de Dieu, du roi ou d'une autorité supérieure [4].

---

[1] Le verbe προχειρίζω est fréquent chez Galien, cf. W. K. HOBART, *The Medical Language of St. Luke*, Dublin-Londres, 1882, pp. 202–203.

[2] ἀποστέλλειν-ἐξαποστέλλειν; cf. *Ex.* IV, 13 (intermédiaire par la main duquel Dieu transmettra son message, שלח); *II Mac.* III, 7 (le roi, ayant arrêté son choix sur Héliodore, son premier ministre, l'envoya); VIII, 9 (Ptolémée, ayant désigné Nicanor, fils de Patrocle, du rang des premiers amis, l'envoya sans retard); XIV, 12 (Démétrios, ayant fixé son choix sur Nicanor, l'envoya); cf. *Jos.* III, 12; POLYBE, III, 40, 2: «les Romains résolurent d'envoyer (πέμπειν)»; DIODORE DE SICILE, XII, 27, 1.

[3] Dans *Dan.* III, 22 (Sept.) il s'agit des hommes qui avaient «préparé» ou livré les condamnés à la fournaise et qui furent eux-mêmes brûlés par la flamme du feu.

[4] PLUTARQUE, *Caesar*, LVIII, 8; *Galba*, VIII, 3; POLYBE, I, 11, 3: «ils choisirent pour le commandement l'un des deux consuls»; II, 43, 1: «les villes élisant à tour de rôle un secrétaire général et deux stratèges»; au II^e^ s. av. J.-C., Pamphilos est l'objet d'un décret honorifique d'Apollonia pour avoir remis en ordre les finances publiques, «les citoyens choisis chaque année (τῶν προχειριζομένων ἀνδρῶν) gérant chaque chose conformément au décret en sorte qu'il n'y eut plus de perte» (*Inscriptions de Carie*, 167, 22); cf. *P. Zén. Cair.* 59042, 3; DITTENBERGER, *Or.* 339, 46: προχειρισαμένου τοὺς τὴν πίστιν εὐσεβῶς τε καὶ δικαίως τηρήσοντας; cf. *l.* 50. Au I^er^ s. avant notre ère: les membres de l'association de Zeus très-haut choisissent comme leur président Petesouchos digne de cette place et du *koinos*, πρῶτον μὲν προχειρισάμενοι ἐπ' ἑαυτῶν ἡγούμενον Πετεσοῦχον Τεεφβέννιος, ἄνδρα λόγιον, τοῦ τόπου καὶ τῶν ἀνδρῶν ἄξιον (*Sammelbuch*, 7835, 5 = *P. Lond.* 2710; cf. C. ROBERTS, TH. SKEAT, A. D. NOCK, *The Gild of Zeus Hypsistos*, dans *Harvard Theol. Review*, 1936, p. 40, 44); en 43 de notre ère, les membres d'une association ont voté unanimement pour élire l'un de leurs membres, un homme excellent (προχειρίσαι τινὰ ἐξ αὐτῶν ἄνδρα ἀγαθώτατον), Cronion, fils d'Hérode, pour être surintendant pendant un an (*P. Michig.* 244, 4); de même en 47, des marchands de sel décident d'un commun accord d'élire Apunchis, homme excellent, comme inspecteur et collecteur de taxes publiques (*ibid.* 245, 4 = *Sammelbuch*, 8030). Au II^e^ s. av. J.-C., on relève que les personnes désignées sont aptes à rédiger les

C'est en ce sens quasi technique que les *Actes* emploient ce verbe – ignoré de Philon et de Fl. Josèphe –, soit à propos du Christ: «Que Dieu envoie celui qui vous a été pré-destiné comme Messie, Jésus» [1], soit de Paul: «le Dieu de nos pères t'a choisi d'avance (προεχειρίσατό σε) pour connaître sa volonté» (*Act.* XXII, 14); «Je te suis apparu pour t'établir ministre et témoin des choses que tu as vues (προχειρίσασθαι σε)...; les Gentils vers lesquels je t'envoie (ἀποστέλλω)» (XXVI, 16). Il s'agit toujours d'une désignation ou d'une délégation officielle. Dans les inscriptions et les papyrus, le verbe fait partie de la langue administrative désignant les fonctionnaires ou les personnes officiellement choisies pour exercer telle ou telle fonction: Boulagoras, au III^e^ s. av. J.-C., a été «choisi à plusieurs reprises par le peuple (προχειρισθείς τε πλειονάκις ὑπὸ τοῦ δήμου) comme représentant dans les procès publics» (*Suppl. Ep. Gr.* I, 366, 20); au II^e^ s., le chef de police d'un village fait son rapport concernant «un des gardes de Tebtunis, ayant été désigné par Ptolemaïos, l'archiphylacte du district (τῶν ἐκ Τεβτύνεως φυλακιτῶν προχειρισθέντων ὑπὸ Πτολεμαίου)» (*P. Tebt.* 731, 3); au I^er^ s., dans un contrat de location, il est signifié que Démétrios devra payer au prêteur ou au trésorier de l'association qui sera désigné [2].

A propos du participe parfait passif προκεχειρισμένον (*Act.* III, 20), on notera qu'il est de style dans les formules d'enregistrement. En 48 de notre

---

contrats selon la loi du pays, ἵνα ἐπιτήδειοι προχειρισεῶσιν καὶ συγκριθῶσι γράφειν τὰ συναλλάγματα ταῦτα (*P. Ryl.* 572, 30) ou πρεσβείαν... αὕτη προχειρίζηται τοὺς ἐπιτηδείους (*P.S.I.* 1160, 12, I^er^ s. ap. J.-C.).

[1] *Act.* III, 20, καὶ ἀποστείλῃ τὸν προκεχειρισμένον ὑμῖν Χριστὸν Ἰησοῦν, que l'on peut aussi traduire: «Jésus qui a été constitué Christ pour vous»; quelques minuscules ont lu προκεκηρυγμένον «qui a été prêché d'avance»; Vulg. *qui praedicatus est.*

[2] *P. Ryl.* 586, 8: τῷ προχειρισθησομένῳ τοῦ κοινοῦ; cf. *l.* 14, 23; DITTENBERGER, *Syl.* 601, 5; 873, 14: δὶα τὸν ἄρχοντα... ὃν προεχειρίσασθε; *P.S.I.* 1236, 2: «A Flavius, Marion, Dioscoros et Apion, προχειρισθεῖσι ὑπὸ Κλαυδίου... ἐπιστρατήγου»; *P. Lond.* 376, 5 (t. II, p. 77); *P. Oxy.* 2117, 2: «A leur très cher ami... de la cité d'Oxyrhynque désigné par (προχιρισθέντι ὑπὸ) son excellence Claudios épistratège»; 2118, 5; *P. Lugd. Bat.* VI, 18, 4: «Maron... conservateur des archives à Héraclidès, aussi appelé Valerius a été désigné par Apollonidès stratège du district de Polémon (προχειρισθέντι ὑπὸ Ἀπολλωνίδου στρατηγοῦ) pour être inspecteur du nome Oxyrhynchite» (117–118); *P. Princet.* 127, 2: «A Zoilos, à Tryphon et à leurs associés désignés pour la réception et la transmission de ce procès-verbal, προχειρισθεῖσι πρὸς παράλημψιν καὶ κατακομιδὴν βιβλίων πεμπομένων εἰς Ἀλεξάνδρειαν» (159/160); *P. Mil. Vogl.* 254, 7: «ont été désignés pour le banquet et aujourd'hui même ils ont reçu cette nomination, προεχειρίσθησαν ἐπὶ τῆς ἑστίας, καὶ σήμερον ἐπεστάλησαν οἱ ὑπογεγραμμένοι (les noms suivent)»; *P. Ryl.* 572, 63: τὰ ὀνόματα τῶν προχειρισθησομένων κατὰ τὸν νόμον ὑπόταξον; *B.G.U.* 1821, 14 (51–50 av. J.-C.); *P. Zilliac.* 2, 22; *Sammelbuch*, 6794, 3; 7173, 9.

ère, le contrat a été «enregistré par [...] adjoint à Théon, le délégué par l'association des agoranomes» [1]; en 53, dans un engagement sous serment, six Anciens, fermiers du domaine d'Oxyrhynque «jurent aux inspecteurs officiellement constitués de l'ensemencement du nome» [2]; la même année, déclaration identique de cinq anciens, fermiers du village d'Arès (*P. Fuad*, 19, 6). Tantôt, ce sont les inspecteurs des semailles qui sont désignés (*P. Oxy.* 2185, 5; en 92); tantôt les collecteurs d'impôts: οἱ προκεχιρισμένοι πράκτορες (*P. Fay.* 14, 1; de 124 av. J.-C.), tantôt le géomètre qui établit un certificat de mesurage [3], tantôt un ami qui designe son délégué: «Pour Castor... moi Tryphon, son compagnon d'éphébie qu'il a désigné» [4].

---

[1] *P. Fuad*, 35, 16, σὺν Θέωνι τῷ προκεχειρισμένῳ ὑπὸ τῶν μετόχων ἀγορανόμων κεχρηματίσθαι; *P. Oxy.* 320, 25, en 59 de notre ère (cf. M. V. BISCOTTINI, *L'Archivio di Tryphon tessitore di Oxyrhynchos*, dans *Aegyptus*, 1966, p. 266).

[2] *P. Fuad*, 18, 11, τοῖς προκεχειρισμένοις τὴν τοῦ νομοῦ κατασποράν; cf. *P. Rein.* 94, 13, déclaration analogue sous serment de deux délégués des «hiérotectones du Temple de Thoéris, d'Isis, de Sarapis et des dieux parèdres très grands, désignés par leurs collègues hiérotectones (constitués en association collégiale, προκεχειρισμένων ὑπὸ τῶν συνϊεροτεκτόνων)»; *B.G.U.* 1198, 2: παρὰ Σωτηρίχου τοῦ Νούχιος ἱερέως προκεχιρισμένου δὲ καὶ ὑπὸ τῶν συνιερέων Ἁρυώτου.

[3] *UPZ*, 117, col. I, 10: «Ἔγραψεν Ἀσκληπιάδης ὁ προκεχειρισμένος πρὸς τῇ γεωμετρίᾳ ὑπὸ Σαραπίωνος»; répété col. II, 4–5 (II[e] s. av. J.-C.); cf. 126, 7.

[4] *Sammelbuch*, 8403, 7 = DITTENBERGER, *Or.* 188, 7: Τρύφων ὁ συνέφηβος καὶ προκεχειρισμένος ὑπ' αὐτοῦ (5 juillet 89); cf. *P. Cornell*, 16, 21: Ἑρμαίῳ προκεχιρισμένῳ παρὰ Πλουτίωνος; *P. Oxf.* 8, 1 (en 104–105, avec la note de l'éditeur E. P. WEGENER, *in h. l.*). Dans POLYBE, III, 40, 14, la nuance d'antériorité est nette: «les Romains envoyant à son secours les armées préalablement destinées à Scipion, τὰ τῷ προκεχειρισμένα στρατόπεδα; cf. προχειροτονεῖν, *Act.* X, 41.

πρωτότοκος

On ne peut citer que cinq emplois de ce terme dans les papyrus, et tous du IV^e siècle, dans un décret d'adoption, υἱὸν γνήσιον καὶ πρωτότοκον (*P. Leipz.* 28, 15); les autres dans des papyrus magiques, à propos d'animaux (*P. Osl.* I, 312: «prenant le cordon ombilical d'un bêlier premier-né»; K. PREISENDANZ, *Pap. Mag.* IV, 1092, 1101, 3150). Il est rare dans les inscriptions [1], et les textes littéraires qui l'attestent sont d'inspiration juive ou chrétienne [2].

C'est effectivement un terme biblique, employé 130 fois dans les Septante [3], le plus souvent au sens propre du premier fruit (homme ou animal) qui ouvre le sein maternel. Il connote une acception religieuse, car tout premier-né est consacré à Iahvé [4]; de valeur, car «prémices de la vigueur» du père (*Gen.* XLIX, 3; *Nomb.* I, 20; *Ps.* LXXVIII, 51), il est le meilleur ou le plus excellent (*Ez.* XLIV, 30; cf. PHILON, *Congr. erud.* 98); affective, car il est le plus aimé [5]; honorifique, puisque l'aîné par le droit de progéniture participe à l'autorité du Père et qu'il est comblé de biens [6].

---

[1] A Myconos, vers 200 av. J.-C., dans un calendrier des cultes, d'une truie prégnante qui mettra bas pour la première fois: ὗν ἐνκύμονα πρωτοτόκον (DITTENBERGER, *Syl.* 1024, 16). A. Deissmann (*Licht vom Osten*[4], Tübingen, 1925, p. 71) relevait deux épitaphes, l'une de Trachonitide, où un prêtre païen accède au sacerdoce par voie de progéniture, ἱερεὺς γάρ εἰμι πρωτοτόκων ἐκ τελετῶν; l'autre romaine, où le premier-né mort à l'âge de deux ans (πρωτότοκον, διετές), est appelé fils du soleil (ἡλιόπαις) parce qu'il était né un dimanche.

[2] PHILON, *Spec. leg.* I, 138–139: les premiers-nés mâles; FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 54; II, 313; IV, 71; V, 31 (oppose τοῦ πρώτου παιδός à τὸν νεώτατον τῶν παίδων); *IQH*, III, 8: «Comme une femme à l'enfantement de ses prémices... pour l'accouchement de son premier-né de [femme] enceinte»; *Or. Sibyl.* III, 627: agneaux premiers-nés et chèvres qu'on immole; *Joseph et Aséneth*, I, 11: «le fils premier-né de Pharaon, cf. IV, 15; XXIII, 1; XXV, 3; XXIX, 9; *Anth. Palat.* VIII, 34: «Ce n'est pas un vain sacrifice... de premiers-nés que Nonna a offert à Dieu»; IX, 213: deux enfants, l'aîné et le cadet.

[3] Il traduit *bekor-bekyrah*, sauf dans *Gen.* XXVII, 19 (ראשון); *Ex.* XXXIV, 20 (פטר); cf. H. CAZELLES, *Premiers-nés dans l'Ancien Testament*, dans *DBS*, VIII, 482–491.

[4] *Ex.* XIII, 2, 15; XXII, 29; *Lév.* XXVII, 26; *Nomb.* III, 13; VIII, 17; *Deut.* XV, 19; *Néh.* X, 37; cf. S. DANIEL, *Philon. De specialis Legibus*, Paris, 1975, pp. 222–223.

[5] *II Sam.* XIII, 21: «David aimait Amnon comme étant son premier-né»; *I Chr.* III, 1; cf. *Jos.* VI, 26; *I Rois*, XVI, 34; *Jér.* XXXI, 9; *Mich.* VI, 7; *Zach.* XII, 10; *Ps. Salom.* XIII, 8; HÉLIODORE, *Ethiop.* IV, 8, 6: «une mère à qui son fils chéri a coûté bien des pleurs, ὁ μοῦ πρωτοτόκος καὶ πολύθρηνος γενομένη».

Toutes ces nuances sont évoquées dans l'acception figurée, par exemple celle de Dieu déclarant à Moïse: «Mon fils premier-né est Israël» (*Ex.* IV, 22), et il est probable que saint Luc les avait présentes à l'esprit en écrivant de Marie: ἔτεκεν τὸν υἱὸν αὐτῆς τὸν πρωτότοκον (*Lc.* II, 7); c'est ce qui lui a fait choisir ce mot, laissant aussi entendre que ce premier-né davidique était un prétendant messianique possible [1]. A première vue, il est équivoque, car ce «premier-né» peut évoquer une descendance postérieure [2]; mais d'une part, le titre de *prôtotokos* était donné immédiatement après la naissance (*Ex.* XIII, 2; XXXIV, 19; PHILON, *Chérub.* 54); d'autre part, la littérature [3] et l'épigraphie attestent que le «premier engendré» pouvait être l'unique. A Léontopolis dans la Basse-Egypte, l'épitaphe d'une juive d'Arsinoé, en l'an 5 av. J.-C., mentionne qu'elle est morte en mettant au monde son premier-né; ce qui exclut que celui-ci ait pu avoir des frères cadets: «ὠδεῖνι δὲ Μοῖρα πρωτοτόκου με τέκνου πρὸς τέλος ἦγε βίου; le sort, dans les douleurs de l'enfantement de mon enfant premier-né, me conduisit au terme de la vie» [4].

A l'exception de *Hébr.* XI, 28 (cf. *Ps.* LXXVIII, 51), les autres usages de *prôtotokos* dans le N. T. sont employés au sens figuré, et tous expriment l'honneur, la dignité ou la prééminence [5], notamment à propos du Christ,

---

[6] *II Rois*, III, 27: «Le roi de Moab prit son fils aîné, celui qui devait régner à sa place»; *I Chr.* V, 1–2; *II Chr.* XXI, 3: «Il avait donné la royauté à Joram, parce qu'il était l'aîné»; *Ps.* LXXXIX, 28: «Je ferai de lui le premier-né le plus haut des rois de la terre et je lui garderai ma grâce à jamais, et mon alliance lui sera fidèle»; PHILON, *Sacr. A. et C.* 118, 119, 126.

[1] Cf. H. SCHÜRMANN, *Das Lukasevangelium*, Freiburg-Basel, 1969, p. 104.

[2] M. J. LAGRANGE (*Evangile selon saint Luc*, Paris, 1927, p. 71) cite LUCIEN, *Démonax*, 29: εἰ μὲν πρῶτος οὐ μόνος, εἰ δὲ μόνος οὐ πρῶτος; cf. A. FEUILLET, *Premiers-nés dans le Nouveau Testament*, dans *DBS*, VIII, 491–512. Sur les «frères» ou cousins de Jésus, cf. J. MCHUGH, *The Mother of Jesus in the New Testament*, Londres, 1975, pp. 200–254, 451–452.

[3] *Ps. Salom.* XVIII, 4: «Ta correction vient sur nous comme sur un fils premier-né, unique, ὡς υἱὸν πρωτότοκον, μονογενῆ»; *IV Esdr.* VI, 58: «Nous, ton peuple, celui que tu as honoré et que tu as appelé premier-né et unique, proche et bien-aimé».

[4] *Corp. Inscript. Iud.* 1510, 6 = *Corp. Pap. Jud.* t. III, n. 1510 = *Suppl. Ep. Gr.* I, 570 = *Sammelbuch*, 6647 = W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 643; cf. J. B. FREY, *La signification du terme πρωτότοκος d'après une inscription juive*, dans *Biblica*, 1930, pp. 373–390.

[5] En cette acception, Joseph est dit «le fils premier-né de Dieu» (*Joseph et Aséneth*, XXI, 3). Cf. A. DURAND, *Le Christ Premier-Né*, dans *Recherches de science religieuse*, 1910, pp. 56–66; E. A. CERNY, *Firstborn of Every Creature* (*Col. I, 15*), Baltimore, 1938; T. W. BUCKLEY, *The Phrase «Firstborn of Every Creature»* (*Col. I, 15*) *in the Light of Its Jewish and Hellenistic Background*, Rome, 1961; H. J. GABATHULER,

πρωτότοκος πάσης κτίσεως (*Col.* I, 15), qui a une primauté d'excellence *dans l'ordre de la création* [1] et que l'on peut qualifier de cosmique. Il est aussi le premier-né par rapport aux morts: πρωτότοκος ἐκ τῶν νεκρῶν (*Col.* I, 18), donc primauté *dans l'ordre de la résurrection*, non seulement parce qu'il est le premier à surgir du tombeau, mais il ressuscite en souverain tout-puissant, principe d'une nouvelle humanité (*Apoc.* I, 5 ὁ ἄρχων); enfin, le Christ est honoré d'une primauté *d'ordre eschatologique*, car dans la gloire il sera πρωτότοκος ἐν πολλοῖς ἀδελφοῖς (*Rom.* VIII, 29); premier ressuscité, il sera source de toutes les autres glorifications [2], et «ses frères» le vénéreront avec amour.

Un seul texte néo-testamentaire désigne les créatures comme premières-nées au sens figuré, *Hébr.* XII,23: ἐκκλησία πρωτοτόκων, que les exégètes entendent soit des patriarches, soit des chrétiens déjà morts, soit des premiers convertis et des martyrs, soit de tous les membres de l'Eglise militante, soit enfin des anges dans le ciel. Il s'agit dans tous les cas d'un titre d'honneur, suggérant les privilèges susdits [3].

Jesus Christus, Haupt der Kirche – Haupt der Welt. Der Christushymnus Kolosser I, 15–20, Zurich-Stuttgart, 1965; A. FEUILLET, *Christologie paulinienne et Tradition biblique*, Paris, 1973, pp. 48, 170, 230.

[1] *Hébr.* I, 6: «Lorsqu'il introduit le Premier-né dans l'univers, il dit: Que se prosternent devant lui tous les anges de Dieu»; cf. A. VANHOYE, *L'οἰκουμένη dans l'Epître aux Hébreux*, dans *Biblica*, 1964, pp. 248–253; W. MICHAELIS, *Die biblische Vorstellung von Christus als dem Erstgeborenen*, dans *Zeitschrift für systematische Theologie*, 1954, pp. 137–157; IDEM, dans *TWNT*, VI, 872–883.

[2] Cf. B. REY, *Créés dans le Christ Jésus. La Création nouvelle selon S. Paul*, Paris, 1966, pp. 177 sv.

[3] Cf. *Sir.* XXXVI, 11: «Aie pitié, Seigneur, du peuple appelé de ton nom, et d'Israël que tu as fait semblable à un premier-né (πρωτογόνῳ, qu'un correcteur du *Sinaiticus* a lu πρωτοτόκῳ); L. R. HELYER, *The Prototokos Title in Hebrews*, dans *Studia biblica et theologica* VI, 1976, pp. 3–28.

πύργος

Ce terme désigne des constructions fort diverses, depuis la simple maison d'habitation dans un village ou le logement édifié sur les toits en terrasse [1], jusqu'au palais – comme celui de Malatha en Idumée, où se retire Agrippa (Fl. Josèphe, *Ant.* xviii, 147), ou encore la somptueuse demeure d'Aséneth (*Joseph et Aséneth* ii, 1–2; xiv, 5) –, la tour de guet, la tour de défense faisant saillie sur les remparts [2], notamment celle qui domine la porte d'une ville. Il y a aussi «les tours dressées en avant d'un port qui brisent les vagues menaçantes et assurent à ceux qui entrent un refuge tranquille» (*IV Mac.* xiii, 6), sans parler des «tours de bois» qu'on assujettissait sur les éléphants par des sangles (*I Mac.* vi, 37; cf. les πυργομαχοῦντες qui combattent dans ces tours, Polybe, v, 84, 2) ou que l'on dressait avec les échelles contre les fortifications pour être à la hauteur des défenseurs (Philon, *Spec. leg.* iv, 229; Fl. Josèphe, *Guerre*, v, 292; Polybe, v, 99, 9: tours échelonnées à la distance d'un plèthre et pourvues de portes de garde). Métaphoriquement, la tour, par son élévation et sa robustesse, peut évoquer l'élaboration d'un système intellectuel cohérent et audacieux: «la tour de l'Athéisme» [3], ou par sa perfection très élaborée, une splendeur esthétique [4].

---

[1] Hérodote, ii, 95: Les Egyptiens montent pour dormir dans les tours, où les moustiques ne peuvent les atteindre; Xénophon, *Anab.* iv, 4, 2: en Arménie, «la plupart des habitations étaient surmontées de tours»; *P. Gies.* 67, 16: «une chambre à coucher sur la tour» (époque de Trajan-Hadrien). Cf. *Jug.* ix, 46–47: «Tous les bourgeois de la Tour de Sichem s'étaient rassemblés», 49, 51, 52; *M. Baba Bathra* i, 4; *T. B. Baba Bathra* 5 *b; I Hénoch*, lxxxix, 50: «Une tour élevée et grande fut bâtie sur la maison (Jérusalem) pour le Seigneur des brebis»; cf. 56: *P. Lugd. Bat.* xiii, 14, 19, dans son testament *per aes et libram* un vétéran lègue à deux esclaves le tiers de sa tour, τρίτον μέρος πύργου μου, c'est-à-dire de sa maison (IIe s. de notre ère). Pline le Jeune décrit sa propriété du Laurentin: «Il y a aussi une autre tour. Dans cette tour, une chambre voit se lever et se coucher le soleil; au-dessous, un vaste magasin et une chambre à provisions; au rez-de-chaussée une salle à manger... elle donne sur le jardin» (*Lettre à Gallus*, ii, 17, 13); cf. P. Grimal, *Les Jardins romains*, Paris, 1943, pl. x fig. 1; E. Rizzo, *Pittura ellenistico-romana*, Milan, 1929, pl. 157 *a*.

[2] *Néh.* iii, 25–26; *Ps.* viii, 21: πυργόβαρις. L'établissement de Qumrân était dominé sur le front septentrional par une tour massive à deux étages, en partie en saillie, construite au Ier s. av. notre ère, et qui donne aux ruines actuelles l'aspect d'un fortin.

[3] Philon, *Conf. ling.* 196; cf. 113, 115: «nos déments édifient symboliquement,

La tour la plus célèbre de la Bible et de toute l'histoire humaine est la tour à étages de Babel «dont la tête est dans les cieux» (*Gen.* XI, 4, 5, 8), la *ziqqurat*, que Philon a amplement commentée en y voyant le «signe d'une extraordinaire démence» [1]. Mais la tour la plus fréquemment évoquée dans l'A. T. est la forteresse qui jalonne les remparts [2]; ces tours massives permettent de prendre les assaillants de flanc et sous tir croisé; elles assurent le plus souvent la défense de la porte de la ville. Tantôt πύργος désigne un donjon (*Is.* XXX, 25; *Testament Juda*, V, 5), tantôt toute la ville fortifiée (*Jug.* VIII, 9; PHILON, *Conf. ling.* 128, 130), tantôt un semis de fortins dans la campagne (*I Mac.* XVI, 10; *II Mac.* X, 36). Les tours de l'enceinte hiérosolymitaine sont spécialement nombreuses et célèbres [3]; elles portent

---

comme une tour, les arguments de leur vice»; 133; la nuance est péjorative (*ibid.* 83, *Somn.* II, 284: bâtir une doctrine de mauvais aloi à des hauteurs de tour; *Testament Lévi*, II, 3) et peut signifier une exaltation déraisonnable, cf. ARISTOPHANE, *Paix*, 749; *Grenouilles*, 1004; J. TAILLARDAT, *Les images d'Aristophane*, Paris, 1962, n. 750.

[4] Telles sont les comparaisons de *Cant.* IV, 4; VII, 5; VIII, 10: «Ton cou est comme la tour de David, bâtie pour des trophées (cf. *Ez.* XXVII, 11), comme une tour d'ivoire. Mes seins étaient comme des tours», à la fois développés et défendus. Cf. *Tob.* XIII, 17: «On reconstruira Jérusalem... les tours et les remparts en or pur».

[1] *Conf. ling.* 5; cf. 1, 107, 134, 142, 155, 158; *Post. C.* 53; *Or. Sibyl.* XI, 10, 12. Cf. H. GRESSMANN, *The Tower of Babel*, New York, 1929; A. BUSINK, *De Toren van Babel*, Groningen, 1938; IDEM, *De Babylonische Tempeltoren*, Leiden, 1949; L. H. VINCENT, *De la tour de Babel au Temple*, dans *R.B.* 1946, pp. 403–440; A. PARROT, *La tour de Babel*, Paris, 1953.

[2] *II Chr.* XIV, 6: «Entourons ces villes d'une muraille avec tours, portes et verrous»; XXXII, 5: «Ezéchias rebâtit toute la muraille délabrée, sur laquelle il éleva des tours»; *Judith*, VII, 32; *Is.* II, 15; *Ez.* XXVI, 4, 9; *I Mac.* V, 5, 65: «Judas livra au feu les tours de l'enceinte d'Hébron»; XIII, 33; *II Mac.* X, 18, 20, 22. DIODORE DE SICILE mentionne que les Thébains firent proclamer une déclaration du haut d'une tour élevée (XVII, 9, 5) et signale qu'Alexandre ébranle les tours et les courtines (τὰ μεσοπύργια) à coups de bélier (24, 4), les abattant jusqu'aux fondations (25, 5), ou édifiant une tour de bois, haute de cent coudées, et remplie de catapultes (26, 6; 45, 2) avec des postes de combat (45, 5). Il en érige même sur des navires (46, 2) qui permettent de jeter des ponts volants et d'atteindre les remparts ennemis (43, 7–8; cf. 71, 4; 87, 5).

[3] *II Chr.* XXVI, 9: «Ozias bâtit des tours à Jérusalem, sur la Porte de l'Angle, la Porte de la Vallée et sur l'Encoignure; il les fortifia»; *I Mac.* I, 33: «Ils reconstruisirent la Cité de David avec un grand rempart très fort et de fortes tours»; IV, 60; *Ps.* XLVIII, 13: «Comptez les tours de Sion. Fixez votre attention sur sa muraille». FL. JOSÈPHE, *Guerre*, V, 156: «Les remparts étaient dominés par des tours qui avaient vingt coudées de largeur et vingt de hauteur; elles étaient carrées et solides comme le mur lui-même; par leur ajustement et leur beauté, les pierres ne différaient pas de celles du Temple. Au-dessus de la masse imposante des tours... étaient de magnifiques salles et en-dessus encore des étages, des réservoirs destinés à recueillir des eaux de pluie... Le troisième rempart avait quatre-vingt-dix de ces tours. Le rempart intermé-

un nom [1]. C'est ainsi que «la tour de Siloé» est tombée sur dix-huit hommes qu'elle a tués, selon *Lc.* XIII, 4. Peut-être peut-on l'identifier avec les premières assises retrouvées d'une tour bâtie le long du canal de Siloam [2]. On rapprochera en tout cas FL. JOSÈPHE, *Guerre*, V, 292: Titus ayant ordonné de construire trois tours de cinquante pieds de haut, pour les dresser sur chaque retranchement et mettre ainsi en fuite les défenseurs des remparts; l'une de ces tours, au milieu de la nuit, s'abattit par accident. Fl. Josèphe rapporte le fracas immense qui s'éleva et insiste sur la terreur panique qui s'empara de l'armée, encore qu'il n'y eut pas mort d'homme.

Une autre sorte de πύργος est la tour de surveillance ou de garde dans la campagne (*II Chr.* XXVI, 10, 15; XXVII, 4; cf. *Jug.* VII, 5) et sur laquelle se tient un guetteur (*II Rois*, IX, 17; XVII, 9; XVIII, 8) qui surveille les maraudeurs, les chacals, les renards éventuels, qui s'attaquent aux fruits, aux moissons ou aux troupeaux (les guetteurs sont rémunérés, cf. *P. Oxy.* 2024, 8 et 22: τῶν φυλλαττῶν τῶν πύργων ἀρτ. ζ; 2197, 131). Elle est souvent en forme de cône et se termine à trois mètres du sol environ; elle peut être utilisée comme magasin à provisions (*I Chr.* XXVII, 25). Cette tour est présentée comme le complément de la clôture dans un vignoble selon *Is.* V, 2, repris par *Mt.* XXI, 33; *Mc.* XII, 1 dans la parabole des vignerons homicides [3].

---

diaire comptait quatorze tours, l'ancien mur en comptait soixante... La tour Psephinos, près de laquelle campa Titus, haute de soixante-dix coudées... était de forme octogonale».

[1] La tour de Hananeèl (*Néh.* III, 1; *Jér.* XXXI, 38; *Zach.* XIV, 10); «Toi, Tour du troupeau (Migdal-ėdér, cf. *Gen.* XXXV, 21), Ophel, fille de Sion» (*Mich.* IV, 8); la tour des Fours (*Néh.* III, 11; XII, 38). Cf. à Césarée la Tour de Straton (*P. Zén. Cair.* 59004, 2); en Espagne la *Turris Hannibalis* (PLINE, *Hist. nat.* II, 71, 73) et la *Turris Augusti* (*Mela*, III, 18) etc.

[2] On s'empare des tours en les renversant (*Jug.* VIII, 17), en les incendiant (*I Mac.* V, 65), en ouvrant une brèche (XIII, 43) ou en forçant la porte (*II Mac.* XIV, 41; *P. Tebt.* 47, 16; II[e] s. av. J.-C.). On reconstruit une tour à partir de ses fondations (*Sammelbuch*, 1598, 5).

[3] Cf. P. BILLERBECK, *Kommentar zum Neuen Testament*, Munich 1922, I, pp. 868 sv. M. HUBAUT, *La Parabole des Vignerons homicides*, Paris, 1976, pp. 21 sv. *Stud. Pal.* XX, 218, 16; *P. Lugd. Bat.* XIII, 14, 19; *P. Cair. Masp.* I, 67097: contrat de vente d'une ferme comprenant un champ avec vigne et dattiers, pressoir à vin ou citerne, un puits, une tour et une μονή; III, 67313. Dans *P. Fam. Tebt.* 23, 7–8, une certaine Didyme vend une partie de son champ et un quart de son πυργομαγδώλ = de sa tour de garde, dans les environs de Tebtunis. Le *Magdolon* (ligne 8) est le bâtiment où le guetteur signale les pillards aux villageois occupés dans les champs. Ces tours de garde pouvaient être la propriété des communes qui percevaient un impôt pour rémunérer les gardiens, μαγδωφύλακες (cf. E. KIESSLING, *Magdolophylax*, dans *R.E.* XIV, 1, p. 300). En Afrique, des lieux-dits sont désignés par *Turris*, en raison de l'ouvrage défensif qui assurait la protection du domaine, cf. S. LANCEL, *Actes de la*

Mais il y a encore l'homme qui, voulant bâtir une tour, doit d'abord s'asseoir «pour calculer la dépense» (*Lc.* XIV, 28). Il ne s'agit pas d'une tour de vigne en pierres sèches et qui ne coûte pas cher, mais d'un palais grandiose. On se souviendra qu'Hérode fut éminemment un grand bâtisseur de tours. Il construisit notamment l'Hippicos, tour carrée mesurant trente coudées de hauteur, «au-dessus un réservoir retenait la pluie, et au-dessus encore une demeure à deux étages, haute de vingt-cinq coudées... la hauteur totale montait à quatre-vingts coudées» (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, V, 163–166). La hauteur de la tour Phasaël était de quatre-vingt-dix coudées (*ibid.* V, 169); la tour Mariamnè n'avait que cinquante-cinq coudées [1], mais ses logements étaient plus riches et plus ornés que ceux des autres tours... [2].

Il résulte de tous ces textes que le *pyrgos* constitue un type très variable de l'architecture antique, non seulement parce qu'il est de forme carrée ou cylindrique, de petite ou de grande dimension, mais parce qu'il est tour de défense ou de guet, maison d'habitation, tantôt simple logement, tantôt l'un des bâtiments d'une demeure importante [3], le plus souvent dans les papyri le bâtiment principal d'une exploitation agricole [4]. Dans la documentation papyrologique, le *pyrgos* apparaît dans les contrats de location, de vente, d'hypothèque et de mariage, dans les cadastres, voire dans les

---

conférence de Carthage en 411, Paris, 1972, I, p. 137; II, p. 712, 33; 846, 35; 849, 33 = *Turris Alba;* 894, 184 = *Turris Blanda; C.I.L.* VIII, 8209; 22774.

[1] FL. JOSÈPHE, *Guerre*, V, 171. Cf. *II Mac.* XIII, 5: «Il y avait à Bérée une tour de cinquante coudées»; *Judith*, I, 3: «Arphaxad éleva aux portes de la ville (d'Echatane) des tours de cent coudées»; I, 14. Dans un songe, le dormeur croit se trouver à Alexandrie sur le sommet d'une grande tour: με εἶναι ἐπάνω πύργου μεγάλου (*UPZ*, 78, 29; II^e s. av. J.-C.; cf. 146, 27). Le πυργίον de *P. Tebt.* 780, 11 n'a que dix coudées = 5 mètres 20. Cf. la tour à deux étages (πύργος δίστεγος) semble la plus fréquente (*P. Oxy.* 243, 15; cf. π. διώρυφος, *Sammelbuch*, 9556, III, 9). Mais les bâtiments en forme de tour de quatre ou cinq étages ne sont pas rares; cf. R. MARTIN, *L'Urbanisme dans la Grèce antique*, Paris, 1956, pp. 232 sv.

[2] Sur les frises et aménagements architecturaux, cf. R. MARTIN, *op. c.* pp. 202 sv.

[3] *P. Oxy.* 243, 15, 17, 28; 248, 29, de 80 de notre ère: la propriété rurale (ἔπαυλις) comporte deux cours, une tour, un pigeonnier et des communs (πύργος καὶ περιστερεὼν καὶ αὐλαὶ καὶ ἕτερα χρηστήρια). L'importance d'une demeure est caractérisée par le nombre de ses tours: ἐν τοῖς πύργοις (*B.G.U.* 740, 5); cf. οἰκία διπυργία (*P. Gen.* 44, 12; *B.G.U.* 2339, 9; *P. Hamb.* 14, 9; *Corpus Papyrorum Raineri*, I, 28, 10; *P. Lond.* 348, 12; t. II, p. 215; 1179, 32, 60; t. II, pp. 145–6; *P. Oxy.* 247, 23: τρίτον μέρος οἰκίας διπυργίας, ἐν ᾗ κατὰ μέσον ἄϑριον, de 90 ap. J.-C. *P.S.I.* 1112, 21; 1159, 20; *P. Ross.-Georg.* II, 18, 360); cf. l'achat du deuxième étage du troisième *pyrgos* (*P. Strasb.* 110; III^e s. av. J.-C.), τετραπυργία, PLUTARQUE, *Eumène*, VIII, 9: Eumène céda à ses hommes les fermes et les châteaux du pays, τὰς κατὰ τὴν χώραν ἐπαύλεις καὶ τετραπυργίας; POLYBE, XXXI, 26, 11; STRABON, XVII, 838.

[4] F. PREISIGKE (*Die Begriffe πύργος und στέγη bei der Hausanlage*, dans *Hermès*,

plaintes au stratège ou à un chef de police [1]. Mais alors que dans la Bible, la tour a souvent une valeur religieuse, signifiant la force et la sûreté de la protection divine, elle n'a qu'une acception profane dans les papyrus.

Dans les inscriptions, qui mentionnent fréquemment et commémorent la construction d'une tour, soit comme édifice militaire [2], soit comme pro-

---

1919, pp. 423–432) ne voyait dans les *pyrgoi* que des «communs», des bâtiments d'exploitation qui abritent des ateliers et des aires de battage (cf. *P. Mil. Vogl.* 251, 15; *B.G.U.* 2033, 12; *P. Lond.* 371, 3, t. II, p. 244: πύργος ἐν ᾧ βαφεῖον καὶ ἕτερα χρηστηρία: une teinturerie au rez-de-chaussée) sans que ces constructions aient nécessairement la forme d'une tour. Il est vrai que la grande majorité des documents papyrologiques se réfèrent à des exploitations agricoles (*P. Michig.* 226, 21: θησαυρὸν ἐνεργὸν ἐν ᾧ πύργος, de 37 de notre ère) et à des maisons de campagne: περὶ τοῦ παλαιοῦ πύργου τῆς οἰκίας (*P. Michig.* 212, 17; du II^e s. 666, 8: μονῆς καὶ πύργου καὶ ἐπαύλεως; *Z.P.E.* XIII, 1974, p. 127, n. 7–8; P. J. SIJPESTEIJN, K. A. WORP, *Fünfunddreißig Wiener Papyri*, Zutphen, 1976, n. XXVIII, 10). Mais d'une part les textes ne disent pas si la tour est intégrée dans l'édifice (cependant le *pyrgos* de *B.G.U.* 1273, 15 est à l'angle de deux rues; cf. la tour d'angle, πύργος ἐπιγώνιος, V. MARTIN, *Relevé topographique des Immeubles d'une Métropole. P. Gen. inv. 108*, dans *Recherches de Papyrologie* II, 1962, p. 51 = *q* II, 5–6; cf. p. 40 = A II, 32; repris *Sammelbuch*, 9902); d'autre part, tantôt la tour est distincte des «dépendances» (*P. Lond.* 216, 10, t. II, p. 186; *B.G.U.* 650, 8: πύργος καὶ ἕτερα; *Sammelbuch*, 10696, 4: τὸν πύργον καὶ τὰ συνκύροντα), tantôt elle est expressément habitée (*P. Tebt.* 47; *B.G.U.* 1273, 12), tantôt elle est mentionnée séparément de la μονή, petit bâtiment où logent les ouvriers agricoles (σὺν λάκκο ὁλοκλήρο καὶ μονῆς καὶ πύργο, *P. Michael.* 60, 4; cf. 40, 66; 42 A 17; B 11; 46, 10; *P. Lond.* 1695, 8). Aussi bien, s'appuyant sur les monuments iconographiques (fresques, mosaïques, etc.), P. GRIMAL (*Les Maisons à tour hellénistiques et romaines*, dans *Mélange d'Archéologie et d'Histoire*, Paris, 1939, pp. 28–59) et MARIA NOWICKA (*La Maison privée dans l'Egypte ptolémaïque*, Varsovie, 1969, pp. 131 sv. IDEM, *A propos des tours-πύργοι dans les Papyrus grecs*, dans *Archeologia*, Varsovie, XXI, 1970, pp. 53–61) ont montré que la tour constituait une série architecturale bien définie soit de maison d'habitation soit de bâtiment d'exploitation.

[1] *P. Tebt.* 779, 13: «De nuit, il a construit un mur contre notre tour» (175 av. J.-C.); *P. Ryl.* 138, 20 (34 de notre ère): profitant de la nuit, un certain Orsénouphis a pénétré par effraction dans un domaine appartenant à la famille impériale, et il a volé dans la tour 5 rateaux, 5 faucilles à foin, 15 mesures de laine, 200 drachmes d'argent.

[2] J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1944, p. 217, n. 130 *a*; 1955, p. 277, n. 250; ὁ βοῦργος = petite redoute (M. SCHWABE, *The βοῦργος Inscription from Caesarea Palaestinae*, dans *J. N. Epstein Jubilee Volume*, Jérusalem, 1950, pp. 273–283; B. LIFSHITZ, *Inscriptions grecques de Césarée en Palestine*, dans *R.B.* 1961, p. 123, n. 16). Le latin *burgus* = *turris* aurait été emprunté selon certains au grec πύργος (cf. M. LABROUSSE, *Les Burgarii et le Cursus Publicus*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, Paris, 1939, pp. 151–167; S. APPELBAUM, *Economic Life in Palestine*, dans S. SAFRAI, M. STERN, *The Jewish People in the First Century*, Assen-Amsterdam, 1976, II, p. 644, n. 4; συντηρεία βουργαρίων, DITTENBERGER, *Syl.* 880, 54); mais l'origine est vraisemblablement germanique (*burg*) et le latin *burgus*

priété rurale [1], soit comme monument urbain [2], on relève que le proxène Olynthien Heracléodôros a consacré «à tous les dieux, θεοῖς πᾶσιν τὸν πύργον καὶ τὴν ἐξέδραν καὶ τὸν ἀνδριάντα» (*Inscriptions de Thasos*, 376, 2). Mais l'épigraphie chrétienne a conservé la tradition biblique de la tour, non seulement asile de sécurité, mais signe de la protection de Dieu et gage de sa sollicitude: «Seigneur, garde cette tour et ceux qui habitent en elle» (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 328); Dieu a redressé par sa Providence «une tour penchée par le temps et le tremblement de terre» (*ibid.* 785, 4); «La construction de la tour (de rempart) est, avec l'aide de Dieu, l'œuvre du quartier des Macédoniens» (*ibid.* 2828, à Baalbeck; cf. 478, 1). D'où le nom «Tour du Seigneur» [3] et sa signification religieuse: «Christ Jésus, soyez pour nous un Dieu protecteur, une maison de refuge et une tour puissante, en face de l'ennemi» (*ibid.* 1811; cf. 1814); «Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, par l'intercession de Sainte Marie Mère de Dieu et toujours Vierge et (celle) des glorieux Archanges et des Apôtres-chefs, fut érigée cette tour» (*ibid.* 1913).

---

a pénétré aussi en hébreu, cf. L. ROBERT, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, p. 14.

[1] J. et L. ROBERT, *l. c.*, 1950, p. 183, n. 173; LE BAS-WADDINGTON, *Inscriptions gr. et lat. en Asie Mineure*, n. 425, 8: καὶ ἄλλον οἶκον πρὸς τῷ πύργῳ. Un domaine rural est décrit avec sa ferme (αὐλή), ses demeures (οἰκίαι) et sa tour (πύργος), cf. L. ROBERT, *Le sanctuaire de Sinuri près de Mylasa*, Paris, 1945, p. 86, n. 51, 11.

[2] *Inscriptions de Bulgarie*, n. 12, 3 ([μονο]πύργον); 57, 8: τὴν σχοινίαν τὴν μεταξὺ τῶν δύο πύργων οἰκοδομήσας καὶ στεγάσας (I^er s.), 1730; *MAMA*, VI, 2: dédicace d'une porte monumentale de la ville de Laodicée: τοὺς πύργους καὶ τὸ τρίπυλον; *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1610: «Cette tour (d'un gîte de passage) a été bâtie l'an 837, au mois de Panèmos»; 2507: «Sous le très vénérable et très saint... évêque, a été construite cette tour»; cf. *Inscriptions de Didymes*, p. 53 *b*: τῆς οἰκοδομίας τοῦ πύργου (?); *P. Oxy.* 2624, Fragm. 28 *e*: οὐ πόλισμα, οὐ πύργος, οὐ δόμος ἐύκτιτος (?).

[3] *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 2628; cf. 1630: «Pour protéger avec sagesse sa patrie, Jean, fécond en bons conseils, dépensant l'or sans parcimonie, présente cette tour à ses amis, comme refuge, par le zèle de Paul le diacre»; 1726: «Thomas, visiteur apostolique par la grâce de Dieu, ayant fait un vœu et une demande à Dieu, pour l'expiation de mes fautes, pour la gloire de son Nom, j'ai élevé cette tour»; 1768: «La Tour a été érigée, avec Dieu, pour le salut et la santé des frères et des serviteurs». A. J. FESTUGIÈRE, *Etudes d'Histoire et de Philologie*, Paris, 1975, pp. 212–223. Cf. *Apoc. Bar.* II, 7: τὸν πύργον τῆς θεομαχίας, III, 6; Ps. PHILON, *Antiquités bibliques*, XXXII, 15: «La connaissance du Seigneur est là, qui édifie une tour en toi (turrificat, πυργοποιεῖ)»; XXXII, 1: Israël est la tour édifiée par Dieu, comme il a tiré Eve d'Adam, et celui-ci de la terre; *Sammelbuch*, 11240, 7: ἑτοίμος ἔχω οἰκοδομῆσαι νέον πύργον. On notera que dans l'épigraphie latine, dès le premier siècle, *burgus* (originellement: une tour) était la transcription de πύργος; puis βοῦργος a désigné une «petite redoute» (PROCOPE, *De aed.* IV, 6, 36; cf. 6, 21). Cf. B. LIFSHITZ, *Césarée de Palestine*, dans H. TEMPORINI, W. HAASE, *Principat* (t. VIII), Berlin-New York, 1977, pp. 512 sv.

ῥίπτω

Ce verbe est employé dans le N. T. avec les mêmes acceptions que dans la langue classique et les Septante (hébr. שָׁלַךְ).

a) *jeter, lancer*, par exemple: jeter à la mer le gréement et les ancres d'un navire [1]. Plutôt que de scandaliser, il vaudrait mieux pour le scandaleux qu'il fût précipité dans la mer, c'est-à-dire qu'il mourût d'une mort cruelle [2].

b) *on rejette pour se débarrasser* [3] soit des choses comme l'argent (*Ez.* VII, 19), tel Judas qui, avant d'aller se pendre, jette les pièces d'argent dans le Temple (*Mt.* XXVII, 5), soit des personnes comme le démon qui «ayant

---

[1] *Act.* XXVII, 19: τὴν σκευὴν τοῦ πλοίου ἔριψαν (mieux attesté que ἐρίψαμεν, *H, L, P*, Harkl., Peshitta, Boh.; l'indéterminé σκεῦος serait usuel pour désigner l'armement d'un navire, cf. J. VARS, *L'art nautique dans l'antiquité*, Paris, 1887, p. 61); *Act.* XXVII, 29. Cf. jeter dans la mer, XÉNOPHON, *L'art de la chasse*, IX, 20; ACHILLE TATIUS, II, 11, 5; III, 2, 9: «le pilote ordonna de jeter la cargaison [à la mer]» = *Testament Job*, XVIII, 7; *Ex.* XV, 1, 4, 21; *Néh.* IX, 11; *Ex.* I, 22 (dans le Nil); *Jér.* LI, 63 (dans l'Euphrate); *II Rois*, II, 21 (dans l'eau); *II Chr.* XXX, 14 (dans le Cédron); PHILON, *Lois allég.* II, 102; *Ebr.* 111; *Agr.* 82; *Vit. Mos.* II, 249; cf. *Omn. prob.* 115; même acception de ἀπορίπτω (*Act.* XXVII, 43).

[2] *Lc.* XVII, 2; cf. PLUTARQUE, *Romulus*, XVIII, 1: «la roche Tarpéienne, d'où l'on précipitait les criminels»; XÉNOPHON, *Cyr.* III, 1, 25: «ils devancent la mort, en se précipitant dans le vide»; MÉNANDRE, *Dyscol.* 583: «il ne te reste plus qu'à te jeter toi-même dans le vide»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 150: «ils se jetèrent en foule dans les précipices»; *Jug.* IX, 53: «Une femme lança une meule mobile sur la tête d'Abimélech et lui fracassa le crâne»; XI, 21–22; *P. Fuad*, 29, 9: «l'un d'eux ayant lancé une pierre, mon fils... fut blessé à la tête»; *P. Leipz.* 40, col. I, 17; *Testament Zabulon*, II, 7: μὴ ἀποκτείνωμεν αὐτὸν ἀλλὰ ῥίψωμεν αὐτὸν εἰς ἕνα τῶν ξηρῶν λάκκων τούτων; on jette au feu (*Ex.* XXXII, 24; *Jér.* XXXVI, 23; *Ez.* V, 4; *IV Mac.* XII, 20; XVII, 1). Un pied votif à Isis est commenté par cette dédicace: «Précipité par ses chevaux (ῥιφθεὶς ἐξ ἵππων), hors de sa voiture, Isidôros, pour avoir été sauvé, en action de grâces pour ses pieds, a consacré l'image de son pied à la bienheureuse (Isis)» (*Suppl. Ep. Gr.* XX, 501 = *Sammelbuch*, 10161; L. ROBERT, *Hellenica* X, p. 281).

[3] ῥίπτειν est le verbe technique pour «jeter ses armes»; PLATON, *Lois*, XII, 944 *b*; XÉNOPHON, *Cyr.* IV, 2, 33; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 625; *I Mac.* V, 43; VII, 44; XI, 51; *B.G.U.* 1024, col. III, 16; on se débarrasse de ses vêtements (*II Rois*, VII, 15); *P. Tebt.* 48, 23: «ayant rejeté son *himation*, il prit la fuite»; *P. Fuad*, 85, 13: «elle a promis ou bien de l'amener à un accord, ou bien, devant le magistrat, de faire rejeter le procès»; on se débarrasse de tout souci (*P. Hermop.* 10, 9; même sens de ἐπιρίπτω, *I Petr.* V, 7; cf. *Lc.* XIX, 35); cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVI, 248.

jeté le possédé au milieu, sortit de lui sans lui avoir fait aucun mal» [1]. La nuance d'abandon et de rejet est très soulignée dans *I Rois*, XIV, 9: «Tu me rejetais derrière ton dos»; *Néh.* IX, 26: «Ils ont rejeté ta loi derrière eux»; *Joël*, I, 7; PHILON, *In Flac.* 37: jeter au rebut.

c) Jeter peut aussi signifier *se décharger;* et lorsque c'est aux pieds de quelqu'un de haut placé, ce geste a une valeur de vénération et de confiance: les foules jetaient aux pieds de Jésus leurs malades (*Mt.* XV, 30), comme Juda s'était jeté aux pieds de Joseph pour apaiser sa colère (FL. JOSÈPHE, *Ant.* II, 159), ou le vieillard qui se jette à terre et s'agenouille devant Dionysios (*P. Oxy.* 1089, 31; cf. *Testament Job*, XXXIX, 9). Lorsqu'il s'agit de choses, ῥίπτειν a le sens de laisser (sur place, *P. Ryl.* 125, 25: ἔριψαν ἐν τῇ οἰκίᾳ μου τὴν πυξίδα κενήν) ou de remettre, par exemple, le poids du plomb sur l'ouverture de l'eyphah (*Zach.* V, 8; cf. *Jug.* VIII, 25).

d) Les Septante emploient souvent le verbe à propos des cadavres que l'on jette dans un champ ou dans un tombeau [2], notamment le participe parfait passif ἐρριμμένος – *naphal* [3], qui serait l'équivalent de notre mot «gisant»: ἐπὶ γῆς ἐρριμμένους (FL. JOSÈPHE, *Ant.* VI, 362), mais qui désigne aussi les mendiants couchant sur la dure (EPICTÈTE, III, 26, 6) et d'une façon plus générale les objets posés, disposés [4] et même dispersés çà et là (*Hénoch*, XXI, 3–4; *B.G.U.* 1857, 9). C'est avec cette nuance péjorative que l'on comprendra *Mt.* IX, 36: Jésus «eut pitié d'eux parce qu'ils étaient lassés et couchés à terre (ὅτι ἦσαν ἐσκυλμένοι καὶ ἐρριμμένοι), comme des brebis qui n'ont pas de berger». Ils ne sont pas seulement accablés de fatigue, mais abandonnés, sans ressources, épars et dispersés [5]; seul un pasteur pourrait les rassembler et assurer leur survie.

---

[1] *Lc.* IV, 35. Agar s'attendant à la mort de l'enfant le jette sous un buisson (*Gen.* XXI, 15); les frères de Joseph le jettent dans une citerne (*Gen.* XXXVII, 20); *II Sam.* XVIII, 17; *Jér.* XXXVIII, 6; *Dan.* VI, 8, 13, 17, 24 (la fosse aux lions).

[2] *II Rois*, IX, 25–26; XIII, 21; *Tob.* I, 17; II, 3; *Is.* XIV, 19; *Jér.* XXII, 19; XXVI, 23; XLI, 9; L, 30; *Ez.* XIX, 12.

[3] *Jug.* IV, 22; XV, 15; *I Rois*, XIII, 24–25, 28; *Jér.* XIV, 16; XXXVI, 30; *Ep. Jér.* 71; *Ps.* LXXXVIII, 6; *Judith*, VI, 13; XIV, 15; *I Mac.* XI, 4; FL. JOSÈPHE, *Ant.* VI, 191: les Philistins voient Goliath gisant à terre, ἰδόντες ἐρριμμένον; PHILON, *Somn.* II, 269; *De Josepho*, 25; laisser sans sépulture.

[4] FL. JOSÈPHE, *Ant.* III, 7; *P. Leipz.* 40, col. II, 20; *P.S.I.* 404, 8: ἔστι δὲ ὑπαίθριον τὸ στιππύον ἐρριμμένον ἐν τοῖς Παταικίωνος (III[e] s. av. J.-C.); *P. Zén. Cair.* 59467, 5; *P. Oxy.* 1915, 17; cf. EPICTÈTE, I, 23, 10; *Testament Abraham*, A 5: «Dieu posa la pensée de la mort d'Abraham dans le cœur d'Isaac» = B 4.

[5] *II Mac.* III, 29: «Cet homme gisait sans voix, privé de tout espoir et de tout secours»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, IV, 324, les prêtres «étaient exposés nus aux regards (ἐριμμένοι γυμνοί), servant de proie aux chiens et aux bêtes sauvages»; *P. Par.* 19,

e) Il est plus difficile d'interpréter *Act.* XXII, 23: dans la cour du Temple, les Juifs exaspérés contre Paul «poussaient des cris, jetaient [leurs] manteaux (καὶ ῥιπτούντων τὰ ἱμάτια) et lançaient de la poussière en l'air» [1]. On évoque les trois amis de Job, «ils élevèrent la voix et pleurèrent; ils déchirèrent chacun son manteau (ῥήξαντες ἕκαστος τὴν ἑαυτοῦ στολήν), et répandirent de la poussière sur leur tête» [2]. Mais ῥίπτειν ne signifie pas «déchirer» (= διαρήσσειν); il vaudrait mieux traduire «arracher» (*Is.* XXXIII, 12) et se souvenir qu'il est le résultat de la colère ou de l'indignation, tel Moïse jetant les tables de la Loi et les brisant (*Ex.* XXXII, 19; *Deut.* IX, 17) ou, selon Platon: «Quelle déclaration tu viens de lâcher! En la proférant, tu devais t'attendre à voir bien des gens, et des gens qui ne sont pas à mépriser, jeter leurs habits en toute hâte (οἷον ῥίψαντας τὰ ἱμάτια), nus et faisant arme de ce qu'ils trouveront sous la main, fondre sur toi de toutes leurs forces» [3].

C'est un geste théâtral [4], dont les avocats sont coutumiers [5], et que l'on

---

col. II, 3: καλῶς οὖμ ποιήσεις ἐπιτροφήν μου ποιησάμενος, ἔρρειμαι γὰρ κακῶς διακείμενος ἀπ' ἐκείνου (III[e] s. av. J.-C.). Cf. PHILON, *Leg. G.* 326: rejeter dans les ténèbres.

[1] On a interprété que les Juifs, «déchirent» leur habit en signe de douleur (mais ce n'est pas le verbe qui convient), ou qu'ils les «quittent» pour se préparer à lapider Paul (ce qui n'est pas croyable dans l'enceinte sacrée). Sur le geste de jeter son manteau (*Lc.* XIX, 35), cf. la note de E. DELEBECQUE, *Evangile de Luc*, Paris, 1976, p. 121.

[2] *Job*, II, 12 = *Testament Job*, XXVIII, 3; cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 322: «on pouvait voir les grands prêtres se couvrir la tête de poussière, déchirer leurs vêtements, mettre à nu leur poitrine, γυμνοὺς δὲ τὰ στέρνα τῶν ἐσθήτων διερρηγμένων», IV, 324; cf. E. HAENCHEN, *Die Apostelgeschichte*, Göttingen, 1956, p. 566; PLUTARQUE, *Cicéron*, XXXVII, 2: tiraillé en deux sens (ῥιπταθείς).

[3] PLATON, *Républ.* V, 474 *a*; cité par H. J. CADBURY (Excursus *Dust and Garnments*, dans F. J. F. JACKSON, K. LAKE, *The Beginnings of Christianity*, Londres, 1933, V, pp. 269–277; IDEM, *The Book of Acts in History*, Londres, 1955, pp. 38, 54) qui voit dans ces gestes une prophylaxie apotropaïque contre la malédiction que devrait susciter l'attitude de Paul.

[4] HÉLIODORE, *Ethiop.* VI, 8, 3: Chariclée «se livre à des transports de fureur et de désespoir, dénoue ses cheveux avec rage, déchire ses vêtements (θοιμάτιον περιρρηξαμένη)», ce qu'elle appelle «la pantomime de notre douleur»; PLUTARQUE, *Superstit.* 3: des Juives, ῥίψεις ἐπὶ πρόσωπον; cf. *Testament Abraham*, A 11: Adam voyant les multitudes aller à la damnation, «saisit sa chevelure et sa barbe et se jeta au bas du trône gémissant et pleurant».

[5] Dans les *Actes d'Isidore* (Recension B = *P. Lond.* inv. 2785, 37 = H. MUSURILLO, *The Acts of the Pagan Martyrs*, Oxford, 1954, p. 22 = IDEM, *Acta Alexandrinorum*, Leipzig, 1961, p. 15), l'avocat fait un geste avec sa main et jette ou lance son manteau: ὁ ῥήτωρ τῇ δεξιᾷ... τὸ ἱμάτιον ἔρριψεν; cf. DION CHRYSOSTOME, I, 114; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Or. in laudem Basilii*, 15; *P.G.* XXXVI, 516: «ils crient, ils jettent de la poussière au ciel (οὐρανῷ πέμπουσι κόνιν), battant l'air».

rapproche à juste titre de la *jactatio togarum* romaine [1]; mais en quoi consiste-t-il exactement? nous l'ignorons; en tout cas, ῥίπτω doit alors signifier «agiter» plutôt que «jeter» [2], comme le confirme la langue médicale qui l'emploie des «convulsions» [3] et les exemples apportés par F. Field [4] à la suite de Wettstein.

---

[1] Ovide, *Amor*, III, 7, 74: «Revocate, Quirites, et date jactatis undique signa togis».

[2] Cf. *Sag.* XVIII, 18: «projetés à demi-morts, l'un d'un côté, l'autre de l'autre»; Xénophon, *L'art de la chasse*, IX, 20: les cerfs se jettent dans la mer ou une pièce d'eau «avec des bonds désordonnés».

[3] W. K. Hobart, *The Medical Language of St. Luke*, Dublin-Londres, 1882, p. 2.

[4] F. Field, *Otium Norvicense* III, Oxford, 1881, pp. 86–87; cf. Aristénète, *Ep.* I, 26 (admiration pour un danseur): ὁ δὲ δῆμος ἀνέστηκέ τε ὀρθὸς ἀπὸ θεύματος... καὶ τῷ χεῖρε κινεῖ, καὶ τὴν ἐσθῆτα σοβεῖ; Lucien, *De Salt.* 83 (un orchestre «charge» le rôle d'Ajax μαινόμενος): ἀλλὰ τό γε θέατρον ἅπαν συνεμεμήνει τῷ Αἴαντι, καὶ ἐπήδων, καὶ ἐβόων, καὶ τὰς ἐσθῆτας ἀπερρίπτουν. Cf. les textes d'Anacréon, de Mélanippide, de Timothée et les *adespota*, cités par D. L. Page, *Poetae melici graeci*, Oxford, 1962, n. 381 *b*; 501, 8; 758; 791, 165; 939, 19; 1037, 14; Idem, *Supplementum Lyricis Graecis*, Oxford, 1974, n. 477, 11.

ῥυπαρία, ῥυπαρός, ῥύπος

Les substantifs signifient «saleté, crasse» (PLUTARQUE, *Fausse honte*, 2: les nourrices frottent la saleté des petits enfants; *Phocion*, XVIII, 4: «un vieillard pauvre, vêtu d'un manteau sale»; *Délais de la justice divine*, 26) et l'adjectif «malpropre». Ils se disent des métaux impurs (DIOSCORIDE, V, 74; cf. I, 56), de notations viles et triviales: «Dans les descriptions du sublime, il ne faut pas descendre aux détails sales et dégoûtants, εἰς τὰ ῥυπαρὰ καὶ ἐξυβρισμένα» (PS. LONGIN, *Du sublime*, XLIII, 5; *Testament Juda*, XIV, 3, ἐν διαλογισμοῖς ῥυπαροῖς). Dans les papyrus, ῥυπαρός désigne le grain non vanné, non épuré [1], et surtout la monnaie «altérée» [2].

Dans la Bible, la désignation d'habits sales, opposés à habits de fête, apparaît avec *Zach.* III, 3–4, et elle est reprise par *Jac.* II, 2, mettant en contraste l'homme aux habits somptueux et le pauvre revêtu d'un vêtement usé et sale; exactement comme le Pharaon ordonnant qu'«on donne au prisonnier un vêtement splendide, à la place du sordide qu'il avait» [3].

---

[1] *P. Fay.* 16, 10 (I^er^ s. av. J.-C.); *P. Tebt.* 1057, 5; *P. Ryl.* 715, 3 et 8; *P. Hermop.* 77, 3; *P. Oxy.* 1906, 1; 1910, 17; 1947, 2; *P. New York*, 11, 200; cf. *P. Athen.* 50, *verso* 4 et 14, ῥυπαροῦ μετρηταί; *Ostr. Tait*, 397, ὑπὸ δώματος ῥυπαροῦ. Dans *P. Oxy.* 234, col. II, 18 ῥυπῶδες = décolorées. Cf. ῥυπαρῶς, [agir] malproprement (EPICTÈTE, II, 9, 4).

[2] *P. Tebt.* 348, 6: douze drachmes d'argent dévaluées (23 de notre ère); *P. Fay.* 52, *a* 3; *P. Ryl.* 194, 3; *P. Lugd. Bat.* VI, 39, 4; *P. Michig.* 224 (3045); 225 (526); 372, col. II, 9; *P. Rein.* 134–137; *B.G.U.* 1613 B, col. II, 20 (69–70 de notre ère); 1898, 166; *P. Mert.* 64, 5, 9 (avec la note des éditeurs, p. 47) etc. Cf. V. B. SCHUMAN, dans *Aegyptus*, XXXII, 1952, p. 249; IDEM, *The Income of the Office of the ΠΡΑΚΤΟΡΕΣ ΑΡΓΥΡΙΚΩΝ of Karanis*, dans *The Bulletin of the American Society of Papyrologists*, XII, 1975, pp. 34 sv. Cf. la taxe de bains dans *P. Cair. Michig.* 359 (J. C. SHELTON, *A Tax List from Karanis*, Bonn, 1977, pp. 25 sv., 33).

[3] PHILON, *De Josepho*, 105, καὶ ἀντὶ ῥυπώσης λαμπρὰν ἐσθῆτα ἀντιδόντες; *Apocalypse de Pierre*, 21 et 30: ἄνδρες ῥάκη ῥυπαρὰ ἐνδεδύμενοι (dans le lieu du châtiment); FL. JOSÈPHE, *Ant.* VII, 267: Memphibostos ῥυπαράν τε τὴν ἐσθῆτα περικείμενος; *Or. Sibyl.* V, 188; DION CASSIUS, LXV, 20: «Vitellius se couvrit d'une méchante tunique sale et déchirée»; ARTÉMIDORE, *La clef des songes*, II, 3; *B.G.U.* 1564, 10: ἐφ' ᾧ ποιήσουσι τὸν ἱματισμὸν ἐκ τε καλῆς καὶ μαλακῆς καὶ λευκοτάτης ἐρεᾶς χωρὶς παντὸς ῥύπου (II^e^ s.); *P. Gies.* 76, 3: τρίβωνας ῥυπαρὰς β καὶ στολὴν ὁμοίως λευκήν; Loi de Gambreion relative aux vêtements de deuil, ἔχειν φαιὰν ἐσθῆτα, μὴ κατερρυπωμένην (DITTENBERGER, *Syl.* 1219, 6; III^e^ s. av. J.-C.). *Job*, IX, 31 associe les immondices (ῥύπος) et les vêtements.

Les taches ou la saleté se lavent et s'enlèvent; *I Petr.* III, 21 précise que l'efficacité du baptême n'est pas de faire disparaître quelque souillure du corps [1].

En grec classique, la souillure morale est une saleté [2], et il est normal que *Jac.* I, 21 donne à ῥυπαρία cette acception figurée d'une tache que l'on nettoie, afin d'être propre (καθαρός, *Jo.* XIII, 10); comme Télès et Plutarque qualifient ainsi l'avarice sordide [3]. Le passage du sens propre au sens moral était net à propos de ῥύπος dans les Septante: «Qui tirera le pur de l'immonde? Personne» [4], et courant dans les textes littéraires: «Rendant ton âme pure (καθαρήν ψυχήν) et en la lavant de ce qui l'encrasse» [5]; «Ces contemplations (des astres) purifient des souillures d'ici-bas» (MARC-AURÈLE, VII, 47).

---

[1] *I Petr.* III, 21: οὐ σαρκὸς ἀπόθεσις ῥύπου. Les substantifs ῥυπαρία et ῥύπος désignent quelque chose de visqueux et de graisseux, tel le suint (HIPPOCRATE, *Fractures*, 21) ou le cérumen suppurant de l'oreille externe; IDEM, *De l'usage des liquides*, IV, 2; CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *II Pédag.* X, 87; *Pap. gr. magiques*, XXXVI, 332: μῖξον δὲ καὶ ταῖς κριθαῖς καὶ ῥύπον ἀπὸ ὠτίου μούλας = *P. Osl.* 1, 332.

[2] Cf. L. MOULINIER, *Le pur et l'impur dans la pensée des Grecs*, Paris, 1952, pp. 25, 38, 60.

[3] TÉLÈS, les hommes riches n'usant pas de leurs richesses, οὐ χρωμένους δὲ τούτοις δι' ἀνελευθερίαν καὶ ῥυπαρίαν (dans STOBÉE, *Flor.* XCVII, 31); PLUTARQUE, *Morale*, II, 60 *d:* οἰκονομικὸς χωρὶς ῥυπαρίας = Pertinax était économe sans être sordide (texte inséré par certains *mss.* dans DION CASSIUS, LXXVI, 5). Cf. J. POLLUX, *Onom.* III, 116: μικροψυχία, ἀνελευθερία, μικροπρέπεια, καὶ ὡς Κριτίας, ῥυπαρία. On cite la *Légende de Pélagie*, p. 6, 30, de la purification baptismale: ἀφῆκεν ἐν τῷ ὕδατι πᾶσαν αὐτῆς τὴν ῥυπαρίαν.

[4] *Job*, XIV, 4: τίς γὰρ καθαρὸς ἔσται ἀπὸ ῥύπου (טמא), cité par PHILON, *Mut. nom.* 48; cf. *Job*, XI, 15; *Is.* IV, 4: «lorsque le Seigneur aura lavé l'ordure des filles de Sion (צואה) et qu'il rincera le sang du milieu de Jérusalem». Que ῥυπαρία soit très péjoratif ressort de Plutarque: «Nous ne voyons aucune autre bête que le porc se complaire comme lui dans la fange et dans les endroits malpropres et souillés, τόποις ῥυπαροῖς καὶ ἀκαθάρτοις» (*Propos de table*, IV, 5, 3).

[5] LUCIEN, *Philosophes à l'encan*, 3, τὸν ἐπ' αὐτῇ ῥύπον ἐκκλύσας; cf. PHILON, *Deus immut.* 7: «Si nous nous efforçons d'être reconnaissants... nous nous purifierons de nos fautes et nous laverons les taches qui souillent notre vie, ἐκνιψάμενοι τὰ καταρρυπαίνοντα τὸν βίον»; *Apoc.* XXII, 11.

σανίς

Dès ses premiers usages, σανίς «planche, ais» s'emploie du battant de porte en bois [1]; c'est en ce sens que l'épitaphe de Lysandré morte à vingt ans, à Karanis, mentionne: «Mes compagnes n'ont pas fait résonner, durant la nuit, les portes en bois de cèdre» [2], ou que les frères voulant protéger la virginité de leur sœur se proposent de la barricader ou de la bloquer: «Si elle est une porte, nous dresserons contre elle des ais de cèdre» [3]. Ces bois peuvent être de toutes qualités, depuis ceux que l'on transporte par chameau [4], le couvercle du tronc (κιβωτόν) dans lequel le prêtre Jehoyade perça un trou (*II Rois*, XII, 9), et les tablettes sur lesquelles on écrit [5], jusqu'au bois de cèdre qui orne la salle à manger et la salle de séjour des palais royaux (FL. JOSÈPHE, *Ant.* VIII, 134; *Suppl. Ep. Gr.* XXII, 114 17, ἐν σανίδι λελευκωμένῃ (Ier s. de notre ère).

Σανίς est particulièrement employé des navires, soit du bordage (*Ez.* XXVII, 5; *Anth. Palat.* IX, 415, 6), soit de la passerelle qui permet d'embarquer (EURIPIDE, *Hell.* 1556; POLYBE, I, 22, 5), soit des planches, comme celles qui aideront les naufragés des *Act.* XXVII, 44 à se sauver [6], ou le «plancher» des ponts des chalands que brûlaient les pirates (PHILON, *Leg. G.* 129).

---

[1] HOMÈRE, *Od.* II, 344; *Il.* IX, 583, Oenée: «secouait les vantaux aux ais bien joints»; XII, 121: «Il ne trouva pas fermés les vantaux ni le long verrou»; 453, 461: «la porte mugit... les vantaux éclatent».

[2] Κεδροπαγεῖς σανίδας, *Suppl. Ep. Gr.* I, 567, 6 = *Sammelbuch*, 6706 = W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 1680 (date l'inscription du IIIe-IIe s.).

[3] *Cant.* VIII, 9, hébr. לוּחַ qui «se dit d'objets qui offrent une surface lisse: table de pierre (*Ex.* XXIV, 12 sv.), plaques de métal (*I Rois*, VII, 36), planches de bois (*Ex.* XXVII, 8; XXXVIII, 7; *Ez.* XXVII, 5)... Il s'agit [ici] de planches qu'on fixe de l'intérieur contre les battants de la porte pour les condamner. Elles sont de cèdre, bois précieux... ferme et incorruptible» (A. ROBERT, R. TOURNAY, *Le Cantique des Cantiques*, Paris, 1963, pp. 311).

[4] *Sammelbuch*, 9075, 8; cf. *P. Col. Zén.* 5, 57: «A Libanos, prix des bois»; PLUTARQUE, *Périclès*, XXVIII, 2: Périclès fit attacher à des planches les soldats de marine samiens déjà à demi-morts, puis les fit achever à coups de massue.

[5] DION CASSIUS, XLII, 32: Antoine «brisa les tablettes sur lesquelles ces deux lois étaient écrites»; DITTENBERGER, *Syl.* 975, 30: ἀναγράψαντες εἰς τὴν σανίδα; 1011, 15.

[6] ἐπὶ σανίσιν; «le substantif σανίς pourrait désigner les bordages, ce qui supposerait la dislocation de la carène, mais il s'applique plus vraisemblablement aux planches destinées à arrimer la cargaison dans les cales et à l'empêcher de glisser par suite du roulis et du tangage» (J. RENIÉ, *Actes des Apôtres*, Paris, 1949, p. 344); cf. *P. Flor.* 69, 21 et 24: ἐξηλοῦσι σανίδες [πλ]ατείας ἑτέρου τοίχου τοῦ προκειμένου πλοίου (fragment d'un compte du IIIe s. ap. J.-C.); *P. Zén. Cair.* 59755, 12 (liste de fournitures de navire), où l'éditeur propose de lire ἐστρωμένον, διὰ νηὸς σανίς, d'après *P. Lond.* 1164, *h* 7 (t. III, p. 164; IIIe s. de notre ère).

σαργάνη, σπυρίς

Ces deux substantifs, ignorés des Septante [1], semblent à peu près synonymes, puisque saint Paul, s'échappant de Damas, s'est laissé aller le long de la muraille, ἐν σαργάνῃ selon *II Cor.* XI, 33 (om. par *F*, *G*) et ἐν σπυρίδι dans *Act.* IX, 25 [2].

On a voulu voir dans σαργάνη un panier à poisson [3] alors que c'est un panier d'osier tressé aux usages les plus variés: «On cacha des *peltai* dans des mannes à paille et à laine (ἐν ἄγγεσιν), ... des armes moins volumineuses dans des corbeilles pleines de raisins secs et de figues (ἐν σαργάναις), et des poignards dans des amphores de blé, de figues sèches et d'olives» (ENÉE LE TACTICIEN, XXIX, 6). Dans les papyrus, c'est un récipient de blé ou de vin [4], plus précisément une unité de mesure [5], le poids d'un chargement, évalué à 150 livres dans *P. Isidor.* 10, 4 sv.; 13, 50; 16, 22; 17, 2 sv. *Sammelbuch*, 9176; 9384, 54, 62; *P. Mil. Vogl.* 152, col. II, 52, 59: εἰς ἐπισκευὴν σαργανῶν; mais il y en a de plus petits: σαργανίτιον ἕνα (*B.G.U.* 236, 11; de 57 ap. J.-C.); σαργάνιον (*P. Leipz.* 21,18).

---

[1] L'hébreu a quatre termes pour désigner les corbeilles ou les paniers, le *sal* contenant pains et gâteaux (*Gen.* XL, 16; *Lév.* VIII, 2; *Nomb.* VI, 15) ou la viande (*Jug.* VI, 19); le *doud* pour les fruits (*Jér.* XXIV, 1–2, les figues), le *théné'* pour les provisions (*Deut.* XXVI, 2, 4; XXVIII, 5, 17), le *kheloub*, litt. «ce qui est tressé», qui sert pour des fruits (*Am.* VIII, 1–2), mais aussi de cage d'oiseaux (*Jér.* V, 27).

[2] Sur le parallélisme des deux textes, cf. C. K. BARRETT, *New Testament Essays*, Londres, 1972, pp. 95 sv. Ce mode de transport, employé pour une évasion dans *Jos.* II, 15; *I Sam.* XIX, 12, est aussi celui par lequel on peut se hisser dans le monastère de sainte Catherine au Sinaï.

[3] Sans doute, en le faisant dériver de σαργῖνος (ARISTOTE, *Hist. An.* IX, 2; 610 *b* classe les sargins parmi les poissons qui vivent en bancs, entre les athérines et les aiguilles de mer) ou de σαργός, le sargue (latin *sargus*), qui est une autre espèce de poisson (*ibid.* V, 11; 543 *b*).

[4] *P. Flor.* 269, 7: τὰς οἰνηγὰς σαργάνας; *P. Cair. Masp.* 67010, 19: μεμεσωμένας σ[αργάναι]ς σιτίνου τε καὶ ξηροῦ χόρτου (M. DAVID, B. A. VAN GRONINGEN, E. KIESSLING, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden*, Leiden, 1958, t. III, p. 34); *P. Flor.* 175, 32: ἔχουσι σαργένας (ou σαργάνας) οἰνηγάς (M. DAVID, p. 58); *P. Lond.* 1770, 20: ἀχύρου σιτίνου σαργάνας (M. DAVID, pp. 99, 271); *P. Goodsp. Cair.* 30, col. XXIII, 13 (II[e] s.).

[5] *Ostraca Michig.* 779, 5; 780, 5; 783, 3; 788, 1–2; *Ostr. Tait*, q., 17; *P. Oxf.* 16, 15: «Je te donnerai chaque année une sargane de paille combustible»; *P. Oxy.* 2272, 21; 2154, 23: «Envoie-moi au moins une sargane de petite paille»; *Sammelbuch*, 1970; 9003, 2; 9019, 2; 10299, 7, 14.

Quant à la σπυρίς, c'est aussi une corbeille ou un panier tressé, mais d'usage plus commun, encore qu'il soit ignoré de Fl. Josèphe, et de moindre contenu. Il correspondrait assez bien à notre «cabas», dans lequel on porte ses provisions alimentaires. Il est employé par *Mt.* XV, 37; *Mc.* VIII, 8 et par *Mt.* XVI, 10; *Mc.* VIII, 20, tous désignant les paniers dans lesquels on a mis les morceaux de pain et de poissons qui restaient des multiplications des pains; les deux derniers textes mettent la *spyris* en parallèle avec le couffin [1]. On en a conclu que la σπυρίς était un panier pour le pain ou le poisson [2]. Mais, outre que la *spyris* est de taille diverse (σπυρίδιον, *P. Lugd. Bat.* II, 8, 13; *P. Tebt.* 414, 19; *P. Oxy.* 1293, 30), il se dit du panier de pique-nique dans lequel chacun apporte sa nourriture [3], non seulement d'une corbeille de bonnes dattes (*P. Oxy.* 116, 19), de noix (741, 2) ou de friandises (1070, 31), mais aussi de poix sèche: πίσσης ξηρᾶς σφυρίδας (*Sammelbuch*, 1, 9). C'est un contenant portatif, que l'on peut traduire par «paquet» ou «colis», dont on chiffre le prix, comme les paniers de clous du *P. Col. Zén.* 94, 7 (cf. *P. Fay.* 102, 3 sv., en 105 de notre ère; τιμὴ σπυρίδων, *UPZ*, 112, col. V, 18; de 170 av. J.-C.) et dont on accuse réception dans les lettres d'affaires (*Sammelbuch*, 7572, 3; 9025, 19). Il n'y a donc pas à en préciser la forme ou la dimension, puisque le mot désigne un instrument de supplice dans Philon, qui évoque un agent du fisc torturant les contribuables: «Il faisait attacher une corde munie d'un nœud coulant (βρόχος) à une hotte pleine de sable (ἄμμου σπυρίδα πλήρη), qu'on suspendait à leur cou, un fardeau écrasant» (*Spec. leg.* III, 160).

---

[1] Normalement le κοφίνος s'emploie surtout pour le travail de la terre (*Ps.* LXXXI, 6); sa mesure varie (*P.S.I.* 428, 52: ἐν κοφίνῳ μεγάλῳ), de 20 à 40 λίτραι d'après *P. Oxy.* 43 (295 ap. J.-C.).

[2] Cf. HÉRODOTE, V, 16: «Qu'on descende par une corde un panier vide dans le lac, au bout de peu de temps d'attente on le retire plein de poissons»; ARISTOPHANE, *Paix*, 1005: «les anguilles de Copaïs arrivent par paniers»; *P. Ryl.* 127, 34: «un panier dans lequel il y a cinquante pains» (29 de notre ère); *P. Oxy.* 936, 15: «un petit panier canopique avec quatre pains». Sans doute la *spyris* fait partie du matériel du pêcheur, selon Philippe de Thessalonique: «une paire de paniers en jonc, δισσὰς σχοινογενεῖς σπυρίδας» (*Anth. Pal.* VI, 5, 4) et Julien le préfet d'Egypte: «une paire de paniers bien tressés, ζευγός τ' εὐπλεκέων σπυρίδων» (*ibid.* 28, 5), «des nasses avec du liège, σπυρίδας θ' ἅμα φελλῷ» (*ibid.* 29, 3); mais Léonidas de Tarente précise: «τὰς ἰχθυδόκους σπυρίδας = des paniers à poissons» (*ibid.* 4, 2). Cf. *A Note by the Late Dr Hort on the Words κόφινος, σπυρίς, σαργάνη*, dans *Journal of Theol. Studies*, 1909, pp. 567–571.

[3] EPICTÈTE, IV, 10, 21: parmi les avantages d'être consul, est celui d'offrir à dîner dans des corbeilles, σπυρίσιν δειπνίναι; ATHÉNÉE, VIII, 365 *a*: chacun apporte un panier pour le repas, δεῖπνον ἀπὸ σπυρίδος.

σβέννυμι

Le sens propre de σβεννύναι est «éteindre le feu» [1]; celui de la Géhenne ne s'éteint pas [2], les héros de la foi dans l'ancienne Alliance «éteignirent la vigueur du feu» [3]; mais les lampes s'éteignent faute d'huile (*Mt.* XXV, 8; *Testament Job*, XLIII, 5), le Messie n'éteint pas la mèche (λίνον) qui grésille encore [4], et le bouclier de la foi permet d'éteindre les traits enflammés du Mauvais [5].

Les usages métaphoriques sont constants, tant dans les Septante que dans la littérature profane pour signifier «anéantir, faire disparaître» une descendance (*II Sam.* XIV, 7; *Prov.* X, 7), la prospérité (*Job*, XVIII, 5; *Prov.* XIII, 9; *Anth. Pal.* IX, 178), la pensée et la droite raison (*Sag.* II, 3; PHILON, *Somn.* I, 31; *Lois allég.* I, 46), la beauté (*Anth. Pal.* V, 62), l'amour (*Cant.* VIII, 7), la colère [6], l'orgueil (*Job*, XL, 12; *Anth. Pal.* V, 300), l'ardeur des

---

[1] *Sag.* XVI, 17: «l'eau qui éteint tout donnait encore plus de force au feu» (cf. *Ex.* IX, 22–26); PHILON, *Plant.* 10: «le feu n'est pas éteint par l'air»; *IV Mac.* XVIII, 20; IX, 20: «les charbons entassés s'éteignaient sous une pluie de sang»; ARTÉMIDORE, *La Clef des Songes*, II, 9: «le feu qui s'éteint dans l'âtre est un présage de pauvreté» (cf. LANG, σβέννυμι, dans *TWNT*, VII, pp. 165–168).

[2] *Mc.* IX, 48, d'après *Is.* LXVI, 25; cf. *Lév.* VI, 2, 5, 6: le feu de l'autel des holocaustes ne s'éteindra pas (כבה). Le feu inextinguible exprime la grandeur du châtiment (*Is.* I, 31; XXXIV, 10; LXVI, 24; *Jér.* XVII, 27; *Ez.* XX, 47–48; *Am.* V, 6); mais le soleil disparaîtra à l'heure du Jugement (*Testament Lévi*, IV, 1).

[3] *Hébr.* XI, 34 (allusion aux trois enfants dans la fournaise, *Dan.* III, 49–50; *I Mac.* II, 59); cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VII, 405: les Romains entreprirent d'éteindre le feu (à Masada); VI, 243: Titus ordonna à sa garde d'éteindre le feu.

[4] *Mt.* XII, 20: καὶ λίνον τυφόμενον οὐ σβέσει (citation d'*Is.* XLII, 3); cf. *II Sam.* XXI, 17: «Tu n'éteindras pas la lampe d'Israël»; *II Chr.* XXIX, 7: «ils ont fermé les portes, ils ont éteint les lampes (du sanctuaire)»; *Is.* XLIII, 17: «Ils se sont éteints comme une mèche, ils se sont consumés»; *Job*, XXI, 17: «la lampe des impies s'éteint»; *Prov.* XX, 20; XXIV, 20; *Sir.* XXVIII, 12: «Si tu craches sur l'étincelle, elle s'éteint».

[5] *Eph.* VI, 16. Les *pila ardentia* sont des javelots enduits de soufre, de résine et de poix, auxquels on mettait le feu avant de les lancer, cf. les Numides à la bataille de Zama (SALLUSTE, *Guerre de Jugurtha*, 57; cf. CÉSAR, *Guerre civ.* II, 11, 1; THUCYDIDE, II, 75, 5, πυρφόροις οἰστοῖς).

[6] *II Rois*, XXII, 17 = *II Chr.* XXXIV, 25; *Jér.* IV, 4; VII, 20; XXI, 12; PLATON, *Lois*, X, 888 *a*; ELIEN, *Hist. var.* V, 11.

passions [1], la tyrannie (PLUTARQUE, *Lycurgue*, XI, 13; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 296, le feu de la guerre), la source des procès [2] etc. Mais aucun de ces emplois n'éclaire *I Thess.* V, 19: τὸ πνεῦμα μὴ σβέννυτε [3]. D'après le contexte, il s'agit des charismes, et l'impératif présent avec μή prescrirait de lever l'interdiction faite aux inspirés de communiquer ce qu'ils ont reçu de l'Esprit Saint (cf. *I Cor.* XIV, 39, μὴ κωλύετε). Mais le singulier τὸ πνεῦμα ne vise pas les charismatiques, mais le Saint-Esprit en personne, ou mieux son inspiration [4], qui est comme une flamme lumineuse et brûlante [5]. De même que *II Tim.* I, 6 demandera de raviver, de ranimer le don de Dieu [6], *I Tim.* V, 19 exhorte chaque fidèle à ne pas le supprimer ou à ne pas le restreindre [7], selon le principe de *I Cor.* XIV, 32: «les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes» et son application dans *Rom.* XII, 6–8. Il ne faut pas garder pour soi une communication divine, destinée par définition à l'édification de tous; encore moins ne faut-il pas se couper de la source et refuser d'entendre «ce que l'Esprit dit aux Eglises» (*Apoc.* II, 11, 17, 29 etc.).

---

[1] PHILON, *Sacr. A. et C.* 15; PLATON, *Lois*, VIII, 835 *d*; *IV Mac.* III, 17; XVI, 4; cf. *Sir.* XXIII, 17; *P. Ryl.* 712, 2.

[2] Aux V^e-VI^e s. dans les papyrus, *P. Hermop.* 31, 20; *Sammelbuch*, 7033, 45, 67; 9763, 35.

[3] Cf. W. C. VAN UNNIK, «*Den Geist löschet nicht aus*», dans *Novum Testamentum*, 1968, pp. 255–269.

[4] H. ALMQVIST (*Plutarch und das Neue Testament*, Upsal, 1946, p. 123) cite PLUTARQUE, *Sur les oracles de la Pythie*, 17: «Si la Pythie ne prophétise plus en vers, c'est ou bien qu'elle ne s'approche pas de la demeure du dieu, ou bien que l'exhalaison inspiratrice s'est complètement tarie et que son efficacité a cessé»; sur cette «exhalaison», cf. *Disparition des Oracles*, 42, 50.

[5] *Act.* II, 3: «les langues partagées, comme du feu, leur apparurent, et [une] se posa sur chacun d'eux»; XVIII, 25, Apollos, ζέων τῷ πνεύματι; *Rom.* XII, 11, τῷ πνεύματι ζέοντες; cf. Jean-Baptiste «lampe qui brûle et qui luit» (*Jo.* V, 35).

[6] ἀναζωπυρέω; cf. PLUTARQUE, *Propos de table*, I, 2, 3; C. SPICQ, *Les Epîtres pastorales*[4], Paris, 1969, II, pp. 707 sv.

[7] Les deux acceptions sont également attestées. Tantôt σβέννυμι exprime une disparition totale, notamment la mort: «lorsque tu t'éteindras» (*Ez.* XXXII, 7); épitaphe d'Apollôs du II^e-I^er s.: «Je me suis éteint à vingt-sept ans» (W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 1002, 2; E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 11), tantôt une atténuation, comme Metellus diminué par l'âge, ἤδη σβεννύμενον ὑπὸ γήρως, comme le bronze est amolli (PLUTARQUE, *Pompée*, VIII, 6), les sources ou les liquides qui se dessèchent ou se tarissent peu à peu (ARISTOTE, *Hist. an.* III, 21; 4, *Anth. Pal.* IX, 128), la joie des Romains fut atténuée par la découverte d'un nouvel obstacle (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VI, 31); cf. la douleur calmée (*Ant.* XI, 40).

σεμνός, σεμνότης

Ces termes exprimant le sérieux, la gravité, la dignité, la majesté, et qualifiant le caractère vénérable et auguste des personnes, sont constants dans la langue classique. Ils sont employés sept fois par saint Paul, dont six dans les *Pastorales;* leur acception ne vient nullement du stoïcisme, elle correspond à l'usage courant de la période hellénistique, abondamment attesté par les textes littéraires, les inscriptions honorifiques et les épigrammes funéraires.

Semnos est une épithète constante des divinités [1] et de ce qui est en relation avec elles: le Temple (*II Mac.* III, 12; PHILON, *Leg. G.* 198), le grand prêtre [2], la Loi (*II Mac.* VI, 28; *Ep. Aristée*, 5, 171, 313), le sabbat (*II Mac.* VI, 11), les chants sacrés (PHILON, *Vie cont.* 29) et les habits religieux (*ibid.* 66). Appliquée aux hommes et aux choses, la *semnotès* évoque quelque chose de grand, de magnifique, voire de solennel, qui suscite le respect, la crainte ou la révérence [3]. Elle désigne notamment l'honorabilité de la con-

---

[1] ARISTOPHANE, *Oiseaux*, 727: Zeus siège majestueux dans les nuées; *II Mac.* VIII, 15, le nom de Dieu «auguste et plein de majesté»; PHILON, *Spec. leg.* II, 7 et 253; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 221; les *semnai théai* = *dii sebastoi* sont les dieux vénérables, notamment Isis (*Sammelbuch*, 4094, 8; 8140, 3; 8434 = *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 550 = E. BERNAND, *Les Inscriptions grecques de Philae*, Paris, 1969, n. 157–158) et Poseidon (SOPHOCLE, *Oed. C.* 55; EURIPIDE, *Iphig. Taur.* 1415; ARISTOPHANE, *Thesm.* 322; C. AUSTIN, *De nouveaux fragments de l'*Erechthée *d'Euripide*, dans *Recherches de Papyrologie*, IV, Paris, 1967, p. 39, *l.* 93); Aphrodite (EURIPIDE, *Hippol.* 103); Athéna (*P. Oxy.* 2619, édit. D. PAGE, *Supplementum Lyricis graecis*, Oxford, 1974, p. 26); «Calliope, auguste entre les Muses» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 168, 15); les Erinyes sont les Redoutables – Σεμναί (ESCHYLE, *Eum.* 383, 1041); cf. FOERSTER, *in h. v.*, dans *TWNT*, VII, 190.

[2] PHILON, *Leg. G.* 296; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, IV, 319. Chairestraté est «auguste prêtresse de la Mère de toutes choses» (W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 421, 1).

[3] *Ep. Aristée*, 144: «c'est pour inciter à de saines réflexions et à l'amendement moral, par souci de justice, que tout a été rédigé avec cette solennité»; 258: le roi fait d'imposantes constructions (*semna*), «afin que ceux qui les verront les épargnent à cause de leur beauté»; PHILON, *Praem.* 97: «majesté (*semnotès*), fermeté, bienfaisance mettent le gouvernement à l'abri de la subversion»; *De Josepho*, 165, 257: Frappé de la dignité du visage de Jacob, le roi l'accueillit avec toutes les marques du respect et de l'estime. Cf. les nobles pensées (*Ep. Aristée*, 271), une tâche royale (PHI-

duite, une existence digne et pondérée, voire un haut niveau de moralité: ὁ σεμνὸς βίος = la vie religieuse [1]. C'est en ce sens que *I Tim.* II, 2 espère «que nous puissions mener une vie calme et tranquille en toute piété et religieuse dignité ἐν πάσῃ εὐσεβείᾳ καὶ σεμνότητι». L'Eglise étant la maison ou famille de Dieu (III, 15), et ses membres une congrégation sacerdotale, la *semnotès* d'un chacun est la dignité d'une liturgie, un genre d'existence défini par la piété et le culte, marqué par le sérieux, la gravité, la décence qui se doivent en présence de Dieu [2]. Les papyrus [3], comme les décrets honorifiques, soulignent la noblesse ou l'excellence de la *semnotès:* ἐπὶ τῇ σεμνότητι τοῦ βίου [4]; décret de Delphes pour un Encomiographe, ἠθῶν ἐπεδεί-

---

LON, *Sacr. A. et C.* 49), «un noble combat» (DITTENBERGER, *Syl.* 35 E), un thème «élevé et entre tous agréable aux dieux» (Ps. PLUTARQUE, *Musique*, 14). Aristote avait défini la *semnotès* «une pompe adoucie et de bon ton» (*Rhétor.* II, 17; 1391 *a* 27); PLUTARQUE, *Fausse honte*, 3: «homme grave (*semnos*), grand, juste». Dans STRATTIS, (*Λημνομέδα*): σεμνοπρόσωπον (*P. Oxy.* 2743, *frag.* XVII, 6). DIODORE DE SICILE, XVII, 34, 6: la majesté hiératique du maintien du Grand Roi des Perses; 38, 2: l'auguste majesté qui doit entourer la femme de Darius.

[1] PHILON, *Vie cont.* 25: Vie des Thérapeutes et des Thérapeutrides, qui n'est pas seulement une existence consacrée au culte de Dieu, ni même la pratique de vertus morales éminentes, mais une dignité et gravité de l'attitude, un sérieux dans le comportement, voire une noblesse du visage qui traduit la qualité de l'âme (cf. un port de reine, DION CHRYSOSTOME, *Or.* I, 70: τὸ δὲ πρόσωπον φαιδρὸν ὁμοῦ καὶ σεμνόν); *Ebr.* 149: la vie grave et austère d'Anne; FL. JOSÈPHE, *Vie*, 258: «Interrogez-les sur la façon dont j'ai vécu, demandez-leur si je me suis acquitté de mes fonctions dans le pays avec toute la dignité et les qualités requises, ἐβίωσα... μετὰ πάσης σεμνότητος καὶ πάσης ἀρετῆς».

[2] Cf. TERTULLIEN, *Praescr.* 43: «ubi metus in Deum, ibi gravitas honesta».

[3] *B.G.U.* 1756, 15: σεμνότατε διοικητά (59/58 av. J.-C.); 1843, 13: σεμνότατε στρατηγέ (50–49 av. J.-C.); *P. Bon.* 46, 11; *P. Mil. Vogl.* 24, 5: ἐρρῶσθαι ὡς ἐμὸν σεμνὸν κύριον (II[e] s.); *Sammelbuch*, 7530, 8: τῷ σεμνοτάτῳ πολλά τε χαίρειν; E. BERNAND, *op. c.*, n. 22, col. IV, 3: «digne pédotribe, du nom d'Hermocratès»; 106, 6: «le noble et fidèle messager du préfet» (= *Suppl. Ep. Gr.* VII, 797 = *Sammelbuch*, 7905); 141, 1: «le vénérable Memnon»; 168, 7: «J'avais reçu des dieux le noble don d'une pensée éloquente». Le terme, honorifique, s'applique aux villes (*P. Lugd. Bat.* II, 4, 2; *P. Strasb.* 280, 2; *P. Oxy.* 2108, 17; 2476, 17, 34, 41; *Sammelbuch*, 6160, 5; 7375, 8; 7803, 6; cf. I. BIEZUNSKA-MALOWIST, *Acte d'achat d'une esclave*, dans *Collectanea Papyrologica in honor of H. C. Youtie*, Bonn, 1976, II, p. 507), à un tribunal (*ibid.* 8246, 7: τῷ σεμνῷ τούτῳ δικαστηρίῳ; cf. 9825, 5; *P. Oxy.* 2418, 2; *Inscriptions de Bulgarie*, 1391, 4: σεμνῷ δεσποσύνῳ), à une association d'Eranistes, σεμνὸς σύνοδος (CH. MICHEL, *Recueil d'Inscriptions grecques*, 1563, 31); σεμνοτάτῳ καὶ ἀρχαιοτάτῳ συνεδρίῳ (*MAMA*, VIII, 523), à la Gérousia (*TAM*, II, 294, 325), à la Boulè (*IG*, II-III², n. 3962).

[4] Inscription honorifique de Iotapè, dans L. ROBERT, *Documents de l'Asie Mineure méridionale*, Genève-Paris, 1966, pp. 78–79.

ξατο σεμνότητα[1]; à Magnésie, un fils vante la dignité de son père: διά τε τὴν τῶν ἠθῶν σεμνότητα καὶ τὴν ἀπὸ τῶν προγόνων εὐγένειαν[2]; à Philadelphie de Lydie: ἐπί τε ἤθει καὶ βίου σεμνότητι καὶ εὐσταθείᾳ ἐπαινεθέντα (*Ath. Mitt.* 1900, p. 122, n. 1); à Thyatire, ἐπί τε τοῦ ἤθους σεμνότητι καὶ τρόπου ἐπιεικείᾳ ἐπαινούμενον (*Hermès*, 1930, p. 109).

Il ne s'agit pas seulement de maintien et d'attitude (PHILON, *In Flac.* 4), d'un mode général de comportement, ἐν πᾶσι σεμνότητι (DITTENBERGER, *Syl.* 807, 14; *Or.* 567, 20), même collectif: τὸ σεμνὸν τῆς φιλαδελφίας ὑμῶν (*B.G.U.* 1024, col. VIII, 7; cf. CLÉMENT DE ROME, *Cor.* XLVII, 5; XLVIII, 1), mais d'une tenue religieuse et morale empreinte de noblesse: «Tout ce qu'il y a de vrai, de noble (ὅσα σεμνά), de juste, de pur, d'oimable, d'honorable... voilà ce qui doit vous préoccuper» (*Philip.* IV, 8; cf. DION CHRYSOSTOME, XXXI, 6). L'épiscope élèvera ses enfants dans la soumission, μετὰ πάσης σεμνότητος (*I Tim.* III, 4), au sens où la dignité des gouvernants inspire crainte et respect[3] ou mieux: l'éducateur donne à ses élèves une parfaite correction morale[4]. Tite gardera dans son enseignement «pureté, dignité (σεμνότητα), parole saine, inattaquable»[5]. Si les diacres doivent être *semnoi* (*I Tim.* III, 8), c'est-à-dire sérieux et honorables, c'est parce qu'ils

---

[1] Edité par L. ROBERT, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 18 (cf. p. 20, inscription d'Aphrodisias, τὴν περὶ τὸν βίον σεμνότητι καὶ σωφροσύνῃ). IDEM (dans *Opera minora selecta*, Amsterdam, 1969, I, p. 681) cite un décret honorifique de Delphes, motivé διὰ τὴν εὐτονίαν τοῦ ἔργου καὶ τὴν σεμνότητα τοῦ τρόπου; et un autre, διὰ τὴν τῶν ἠθῶν σεμνότητα καὶ διὰ τὴν τοῦ βίου κοσμιότητα; à Rhodes, τῶν ἠθῶν σεμνότητον ἕνεκεν; *IG*, XII, 1, 84.

[2] *Inscriptions de Magnésie*, 163, 1–3 (rééditée par L. ROBERT, *Les Gladiateurs dans l'Orient grec*, Paris, 1940, n. 152); 113, 12, un médecin: ἀνάλογον πεποίηται τὴν ἐπιδημίαν τῇ περὶ ἑαυτὸν σεμνότητι; *MAMA*, VIII, 408, 6: ἠθῶν τε σεμνότητι καὶ ἐναρέτου βίου ἀγωγῇ; 409, 2; 410, 4: βίον σεμνὸν καὶ ἐνάρετον; 497, 4: διὰ τὴν τοῦ βίου ἀρετὴν καὶ σεμνότητα; cf. 399, 2, τῷ ἰδίῳ ἀνδρὶ σεμνοτάτῳ μνείας χάριν.

[3] Cf. PHILON, *Spec. leg.* I, 142; DIOTOGÈNE, dans STOBÉE, XLVIII, 9, 62 (t. IV, p. 268); il faut que la majesté du roi apparaisse dans sa prudence et que sa conduite n'ait rien de vulgaire (*ibid.* p. 267); cf. LUCIEN, *De luct.* 5: «tous gens *semnoi* et témoins dignes de foi». PLUTARQUE, *Antoine*, L, 7: «un beau et noble spectacle».

[4] Cf. Sôsandros, jeune homme posé et digne (*sémnos*), et en outre studieux (*MAMA*, VIII, 263); *Inscriptions de Bulgarie*, 1023, 2: ἤπιος, ἡδὺς ἰδεῖν, σεμνός, ἅπασι φίλος.

[5] *Tit.* II, 7. Cette «dignité» est avant tout religieuse, excluant de la prédication les éléments profanes (βεβήλους, *I Tim.* IV, 7, VI, 20), les mythes et les «fables sophistiquées» (*II Petr.* I, 16), qui sont autant de profanations du sacré. Une «parole digne» est une parole pure et sainte (*Prov.* VIII, 6; XV, 26), respectueuse de son objet *IV Mac.* I, 17); cf. *Ep. Aristée*, 31: «la doctrine (des livres bibliques) est auguste et sainte»; PHILON, *Leg. G.* 361; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 225: τὴν σεμνότητα τῆς ἡμετέρας θεολογίας; CLÉMENT DE ROME, *Cor.* VII, 2.

exercent une fonction publique qui exige la respectabilité du ministre [1] et suscite respect et même applaudissement des témoins de sa vie, tel le grand prêtre Ananos «homme vénérable et juste qui, malgré sa noble naissance, sa dignité et ses honneurs, aimait traiter les plus humbles comme ses égaux» (Fl. Josèphe, *Guerre*, iv, 319) ou Caristanios loué en 98 pour avoir exercé son commandement sur l'ensemble de la Grèce «avec éclat et de façon à mériter tous les éloges, σεμνῶς καὶ ἀξιολόγως» (*Fouilles de Delphes*, iii, 4; n. 47,7). Cette gravité n'a rien de rebutant; le sérieux n'exclut pas l'amabilité [2].

«Pareillement, les femmes [doivent être] dignes» (*I Tim.* iii, 11), à l'instar de cette Aphrodisia, femme sûre, associée comme telle aux affaires de son mari: Ἀφροδεισίᾳ σεμνοτάτῃ καὶ πιστοτάτῃ ... γυναικί [3]. La *semnotès* est l'une des vertus louées chez les femmes: Anne menait une vie sereine et austère [4]; Esther se présentait comme telle devant Assuérus (Fl. Josèphe, *Ant.* xi, 234); c'était la vertu de la mère des Macchabées (*IV Mac.* xvii, 5). Une femme est ornée, non d'or et d'argent, mais ὅσα σεμνότητος, εὐταξίας, αἰδοῦς (Plutarque, *Praecept. conj.* 26). Dans les papyrus et surtout les inscriptions, la *semnotès* est parfois purement honorifique [5], mais

---

[1] Cf. la *gravitas honesta* des Latins; O. Hiltbrunner, *Vir gravis*, dans *Festschrift A. Debrunner*, Berne, 1954, pp. 195–207; J. Gaudemet, «*Majestas Populi Romani*», dans *Synteleia* (*Mélanges V. Arangio-Ruiz*), Naples, 1964, ii, pp. 700 sv. J. Ph. Lévy, *Dignitas, gravitas, auctoritas Testium*, dans *Studi in onore di B. Biondi*, Milan, 1965, ii, pp. 29–94.

[2] Plutarque, *Vie de Nicias*, ii, 4: «la gravité (τὸ σεμνόν) de Nicias n'avait rien d'austère ni de rebutant»; *Périclès*, v, 3; *Propos de table*, i, 1, 2: c'est par plaisanterie qu'on accuse la tempérance et la justice d'être trop sérieuses; i, 4, 2: «celui qui par nature est, je ne dis pas aigre, mais grave et âpre, se relâche en buvant et devient plus avenant et plus aimable»; cf. Philon, *Vit. Mos.* i, 20.

[3] *MAMA*, viii, 182; avec le commentaire de L. Robert (*Hellenica*, xiii, p. 36), qui rapproche cette femme de Cyrène, ἣν πάντες σεμνὴν γεινώσκουσιν... πολλῶν πραγματιῶν μέτοχος γενόμαν πιστὴ κατὰ πάντα (*I Tim.* iii, 11 demande aux diaconesses *semnas* d'être πιστὰς ἐν πᾶσιν). Plutarque aime louer le sérieux et la respectabilité, véritable bijou des femmes (*Praecept. conj.* 145 E-F), comme en Octavie, la sœur de Cicéron «joignant à une très grande beauté le sérieux (σεμνότητα) et l'intelligence» (*Antoine*, xxxi, 4; cf. li, 5), ornement des magistrats (*An seni sit ger.* p. 793 B-C; 801 D) et culminant dans «la majesté royale» comme en Démétrios Poliorcète (*Démétrios*, ii, 21); mais propre à tout être «bien né, *eugénéia*».

[4] Philon, *Ebr.* 149; même association *Opif.* 164; *Spec. leg.* iv, 179; *Leg. G.* 167; *Sammelbuch*, 6160, 2, 5.

[5] «L'épouse vénérable de l'empereur Hadrien» (*Sammelbuch*, 8211, 8); «Tu avais retenu son auguste et légitime épouse» (*ibid.* 8212, 8); «Vénérable Perséphone, fille de Déméter» (épitaphe de Thermion, I^er^ s. av. J.-C.; *ibid.* n. 8960, 3); «noble rejeton» (épitaphe de la crétoise Juliana, dans E. Bernand, *op. c.*, n. 50, 2).

le plus souvent une qualité éminente évoquant tenue et retenue, discrétion, maîtrise de soi en toute conjoncture: γυναῖκα σεμνήν [1], soit chez les jeunes filles [2], soit surtout chez les femmes mariées: ἡ καλὴ καὶ σεμνοτάτη σύμβιος (*P. Ross.-Georg.* v, 6, 27), comme à Sinope: Προκοπῆ γυναικὶ ἑαυτοῦ εὐσεβεστάτῃ καὶ σεμνότητι σωφροσύνης μεμαρτυρημένῃ (*Bull. de Correspondance hell.* 1920, p. 359), ou Aurelia Philotéra σεμνῶς καὶ ἐπιφανῶς ζήσασαν (*IG*, X, 2, n. 176, 11–13; cf. 194, 6–9; τὴν σεμνοτάτην καὶ φιλόστοργον Ποντίαν Καλλιστιανήν). La *semnotès*, exprimée fréquemment au superlatif [3] est associée à la *philandria* (*MAMA*, VIII, 476, 514), à la *philoteknia* (*Suppl. Ep. Gr.* VI, 452), à la *sôphrosynè* (*MAMA*, VIII, 470, 4). Une épitaphe du III^e^ s. après J.-C.: «La digne Bérous, fille de Chrysippos, fut Pénélope en œuvre et non en fiction, chaste dans le mariage, prudente malgré sa jeunesse, bonne maîtresse de maison et conductrice de vie» (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 721, 2–3). Σεμνοῦς est un nom de femme juive [4].

Tit. II, 2 demande que les vieillards soient sobres, dignes (σεμνούς), pondérés (σώφρονας); ici, on pourrait traduire «vénérables» ou «très respectables»; la gravité, qui exclut les excentricités et les singularités, est une caractéristique de la vieillesse [5], comme l'exprime cette épitaphe de haute époque impériale: «Tu étais digne au point de sembler, encore enfant, avoir l'intelligence d'un vieillard» [6].

Un chrétien ne peut avoir moins de vertus que l'honnête homme païen (χρηστός), ἐν παντὶ δ'ἤσθα σεμνός (*Suppl. Ep. Gr.* VIII, 372, 11; épitaphe du II^e^ s.; cf. *TAM*, II, 422 *a* 17; *b* 15); son nom est «vénéré, admirable, aimable à tous les hommes» [7].

---

[1] G. E. BEAN, T. B. MITFORD, *Journeys in Rough Cilicia*, Vienne, 1970, n. XXXVII, 4; cf. L. et J. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1964, p. 238, n. 536; p. 252, n. 604: σεμνοτάτη πασῶν; CLÉMENT DE ROME, *Cor.* I, 3.

[2] HÉLIODORE, *Ethiop.* X, 21, 2; τὴν κούρην συνέσει τε καὶ ἤθεσιν ἔργοισι σεμνήν (F. CUMONT, *Studia Pontica*, III, 80, 1); σεμνὴν θυγατέρα (*Suppl. Ep. Gr.* III, 610, 6).

[3] *MAMA*, VIII, 37, 116, 182, 370; W. PEEK, *op. c.* n. 421, 1.

[4] M. SCHWABE, B. LIFSHITZ, *Beth She'arîm* II, Jérusalem, 1967, p. IX *a*.

[5] *IV Mac.* V, 36: «Tu ne souilleras pas la bouche vénérable d'un vieillard»; VII, 15: «O vénérables cheveux blancs»; cf. PHILON, *Aet. mundi*, 77: «Il n'appartient pas à la jeunesse, mais à la vieillesse de discerner ce qui mérite vénération et zèle»; *P.S.I.* 41, 9, une femme déclare qu'elle est issue ἐκ σεμνῶν γονέων καὶ εὐδοκίμων; *P. Oxy.* 2546, 388: θνητῶν σεμνοτάτων γονέων.

[6] W. PEEK, *op. c.*, n. 1935, 11 = *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 372 = E. BERNAND, *op. c.*, n. 71.

[7] CLÉMENT DE ROME, *Cor.* I, 1: τὸ σεμνὸν καὶ περιβόητον καὶ πᾶσιν ἀνθρώποις ἐξιαγάπητον ὄνομα.

σημεῖον

Dans la langue profane et biblique, la signification fondamentale de «signe» [1] s'applique à des réalités très différentes: l'écriteau qui porte le jugement du tribunal (PLATON, *Républ.* X, 614 *c*), le sceau ou la signature [2], la ciselure sur un bouclier [3], la décoration d'un navire (THUCYDIDE, VI, 31, 3), la borne ou la pierre milliaire (HÉRODIEN, II, 13, 18), un drapeau (XÉNOPHON, *Cyr.* VIII, 5, 13), le pavillon d'un navire amiral [4].

Une des acceptions les plus répandues dans les papyrus est celle de «marque» distinctive ou «signe» d'identification, qu'il s'agisse de choses, d'animaux ou de personnes: ἔστιν δὲ σεμεῖον τῆς ταφῆς (*P. Par.* 18 bis, 10; cf. *Sammelbuch*, 9420, 8); πέπρακα τὸν κάμηλον θήλιαν οὗ τὸ σημεῖον πρόκιται [5]. Gemellus se plaint auprès de l'épistratège d'avoir été désigné pour une liturgie sous un faux nom et sans tenir compte de ses caractéristiques, ἢ ἄλλο τι τῶν ἐμῶν σημείων [6]. De même que les phylactères sont un signe que

---

[1] אות, 79 fois dans la Septante; cf. C. A. KELLER, *Das Wort* אות *als Offenbarungszeichen Gottes*, Bâle, 1946.

[2] PLATON, *Lois*, IX, 856 *a*; *Théét.* 191 *d*; XÉNOPHON, *Hell.* V, 1, 30; *P. Revenue Laws*, col. XXVI, 5: ἀποδειξάτωσαν τὸ ἐπιβληθὲν σημεῖον ἀσινές.

[3] HÉRODOTE, I, 171; EURIPIDE, *Phen.* 142, 1111, 1114; cf. *P. Warren*, 15, 11: «pendant mon absence, le tisserand a confectionné les tuniques, ἠργάσατο αὐτὰ δίχα σημείου», c'est-à-dire d'un certain dessin ou modèle, ou sans ourlet ou broderie (latin *clavus*); cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1954, p. 124, n. 88 *a*.

[4] HÉRODOTE, VIII, 92. Dans les Septante, σημεῖον traduit aussi *nès* «poteau, étendard, drapeau» (*Nomb.* XXI, 8–9; *Is.* XI, 12; XIII, 2; XVIII, 3; XXVIII, 12, 27; XXXIII, 23), ציון et תו «marque» (*Ez.* IX, 4, 6; XXXIX, 15); בועז «signal» de fumée (*Jug.* XX, 38; cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 579; III, 88, 105; VI, 68; *Ant.* V, 46; XII, 404; XVIII, 61), מופת «prodige» (*Ex.* VII, 9; XI, 9–10); cf. R. FORMESYN, *Le Sèmeion johannique et le Sèmeion hellénistique*, dans *Ephemerides theol. Lovanienses*, 1962, pp. 856–894; אות = «enseigne», dans *IQM*, III, 12; *IQ p. Hab.* VI, 4.

[5] *B.G.U.* 427, 30; *P. Ross.-Georg.* II, 18, 226; *P. Lugd. Bat.* XVI, 15, 7: une ânesse adulte, blanche, avec une marque sur l'œil droit; *Sammelbuch*, 5679, 6: ὄνου λευκῆς οὔσης, ἐχούσης σημεῖον ἐπὶ τοῦ τραχήλου; *P. Oxy.* 1635, 9 (I^{er} s. av. J.-C.). Dans une loi de Samos du II^{e} s. av. J.-C., les prytanes sont invités à tracer des marques (σημεῖα ποιήσαντες) et délimiter l'emplacement de chaque *chiliastys* (DITTENBERGER, *Syl.* 976, 5).

[6] *P. Michig.* 426, 14; cf. *P.S.I.* 897, 70: σὺν τοῖς ἄλλοις τεκμηρίοις καὶ σημείοις; 1118, 11 (de 25 ou 37 ap. J.-C.); *Sammelbuch*, 7662, 16: «Maris le bénéficiaire a pris

l'on porte autour des bras (*Ep. Aristée*, 159), la circoncision est la marque de l'alliance imprimée dans la chair [1]. Ces «notes» personnelles ne sont pas nécessairement corporelles, les vertus peuvent être aussi «significatives»: ἡγούμην σημεῖα ἀγαθῶν ἀνδρῶν τὰ τοιαῦτα εἶναι (DITTENBERGER, *Syl.* 831, 14; de 117 de notre ère), et tels sont «les signes», les «traits de mœurs» (PLUTARQUE, *Caton min.* XXIV, 1: τὰ τῶν ἠθῶν σημεῖα) auxquels on reconnaît un apôtre, selon *II Cor.* XII, 12 (cf. *Sanhédr.* 98, *a-b*; *IQS*, III, 14).

Le *sèméion* est alors noétique; développement du σῆμα, il est très proche du «signal» [2], de l'écriture [3] et du message [4]; les textes littéraires [5] et

---

ton nom et ton signalement, ἔλαβεν σου τὸ ὄνομα καὶ τὰ σημῖα καὶ λέγι ὅτι... »; *P. Oxy.* 1463, 28–29: ἀκολούθως τοῖς σημείοις τῷ ὑπομνήματι ἐγγεγραμμένοις (d'après M. DAVID, B. A. VAN GRONINGEN, E. KIESSLING, *Berichtigungsliste*, Leiden, 1958, III, p. 137). Cf. J. HASEBROEK, *Das Signalement in den Papyrusurkunden*, Berlin-Leipzig, 1921; G. HÜBSCH, *Die Personalangaben als Identifizierungsvermerk*, Berlin, 1968.

[1] Σημεῖον διαθήκης (*Gen.* XVII, 11); *Rom.* IV, 11: σημεῖον ἔλαβην περιτομῆς; *Shab.* 137 *b*; cf. *Baba Qamma*, 119; *Kil'aim*, IX, 10; *Menah.* 37 *b*; *B.G.U.* 347, 14; 1064, 18; *Sammelbuch*, 15, 17; 82, 9; 9027, 18: Σηρῆνος ἐπύθετο τῶν παρόντων ἱερογραμματέων εἰ σημῖά τινα ἔχοιεν οἱ παῖδες. Le signe de Caïn, cf. *Gen.* IV, 15; PHILON, *Praem.* 72; *Quod deter.* 177; FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 59 (il y a des indices défavorables; cf. PLUTARQUE, *De la fausse honte*, 1, 528 *c*). Comparer «le signe de Dieu sur les justes» et «le signe de la perdition» sur les pécheurs, dans *Ps. Salom.* XI, 8, 10.

[2] HÉRODOTE, IX, 59; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 404.

[3] PHILON, *Vit. Mos.* II, 115; *Congr. erud.* 146; *P. Mil. Vogl.* 50, 7: ἐὰν οὖν σημεῖόν σοι ἐνέγκῃ ἢ ἐπιστολήν (I^er^ s. de notre ère); *P. Oxy.* 724, 3; *IQS*, X, 4; *Schab.* VII, 2; XII, 3–4; PLUTARQUE, *Caton min.* XXIII, 3: Cicéron avait fait enseigner aux scribes «des *signes* qui, sous une forme brève et courte, équivalaient à plusieurs lettres» (système tachygraphique). Sur *sèmeion* le point géométrique, à partir d'Autolycus, cf. CH. MUGLER, *Dictionnaire historique de la Terminologie géométrique des Grecs*, Paris, 1959, pp. 376–7.

[4] *P. Oxy.* 293, 6: οὔτε διὰ γραπτοῦ οὔτε διὰ σημείου (27 de notre ère); *P. Fay.* 128, 7: ἔδωκεν ἡμῖν σημεῖον; DITTENBERGER, *Syl.* 685, 70, 75; *II Mac.* XV, 35: «Judas attacha la tête de Nicanor à l'Acra comme un signe manifeste et visible à tous du secours de Dieu». Cf. le signe annonciateur, PLATON, *Phèdre*, 244 *c*; POLYBE, III, 112, 8; DIODORE DE SICILE, XVI, 27, 2 sv. *Dan.* V, 5–9; PHILON, *Aet. mundi*, 2; *Opif. mundi*, 58: σημεῖα μελλόντων; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VI, 285, 296; *Sir.* XLIII, 6; *IQH*, XII, 8; XV, 20; *IQS*, X, 4; *IQ 27*, Fragm. I, col. I, 5; DITTENBERGER, *Syl.* 709, 25; προεσάμανε μὲν τὰν μέλλουσαν γίνεσθαι πρᾶξιν διὰ τῶν ἐν τῷν ἱερῷ γενομένων σαμείων (107 av. J.-C.); K. PREISENDANZ, *Papyri Graecae magicae*, Leipzig-Berlin, 1928, I, 65: ἔσται δὲ σοι διώκοντι τὸν λόγον σημεῖον τόδε; 74: ἔσται δὲ σοι σημεῖον ἐν τάχει τοιοῦτο. C'est l'acception des «signes des temps» (*Mt.* XVI, 3), du second avènement de Jésus (XXIV, 3; *Mc.* XIII, 4; *Lc.* XXI, 7). Ces présages sont des avertissements, *Or. Sibyl.* III, 457; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 28; III, 404; DION CASSIUS, LXVI, 17, 2: il y eut des présages qui se rapportaient à la mort prochaine de Vespasien.

[5] SOPHOCLE, *El.* 24; *Oed. T.* 710; XÉNOPHON, *Agésilas*, I, 5; *Anab.* VI, 2, 2; THÉOPHRASTE, *Caract.* XXVIII, 21; POLYBE, IV, 44, 3: «la preuve de ce que j'avance...»;

papyrologiques l'identifient souvent à la «preuve»; c'est le *signe d'authenticité* ou *d'identification*, dont le quatrième Evangile fera un emploi théologique, et que saint Paul exploite *II Thess.* III, 17: ὁ ἀσπασμὸς τῇ ἐμῇ χειρὶ Παύλου, ὅ ἐστιν σημεῖον ἐν πάσῃ ἐπιστολῇ· οὕτως γράφω – La salutation est de ma main à moi, Paul. C'est la marque (ou: la preuve) dans toutes les lettres, c'est ainsi que j'écris». La salutation autographe authentifie la lettre [1]. Déjà en 255 avant notre ère, Platon, demandant un service à Zénon, lui donnait comme preuve de sa bonne volonté l'envoi de deux artabes de pois chiche achetés à cinq drachmes chacun: σημεῖον δὲ ὅτι σοι ἀπέστειλα παρὰ Σώσου ἐρεβίνθου κριοῦ ἀρτάβας β ἠγορασμένας (*P. Zén. Cair.* 59192, 8). Un siècle plus tard, Stratonicos fournit à sa femme la preuve que c'est bien son mari qui lui écrit, en lui donnant comme signe une chose qu'il lui a dite en privé: «Στρατόνικος Σενχνούβει τῇ γυναικὶ χαίρειν. Σημεῖον ὅτε εἶπά σοι λυτρῶσαι τὸν καινὸν χιτῶνα ἀπὸ τῶν χαλκῶν γίνωσκε – Voilà la preuve que cette lettre est vraiment de moi: quand je t'ai dit que tu achèteras le nouveau chiton avec la monnaie» (*Sammelbuch*, 7574, 2: lettre sur ostracon). Au II^e^ s. de notre ère, le signe qui fait comprendre au destinataire que l'auteur est bien informé, c'est qu'il sait que sa femme est sortie pour acheter quatre oboles d'épices, ἄλλο σημεῖόν σοι γράφω περὶ αὐτοῦ, ὅτε ἡ γυνή σου ἐξελθοῦσα ἠγόρακε ὀβολῶν τεσσάρων ἀρτύματα τῷ ναυτικῷ (*Arch. Petaus*, 28, 8 et 17). A la même époque, Anthestianos, ayant envoyé Sarapammon au potier Psois qui refuse de payer ses dettes, Anthestianos fait comprendre à son débiteur qu'il ne peut le tromper, car il est au courant de ce que Psois a dit et fait [2]; au IV^e^ s., Probus demandant à sa sœur Manatine de payer

---

PHILON, *Fuga*, 204; *Vit. Mos.* II, 18; *Congr. erud.* 92; *Sacr. A. et C.* 80. Σημεῖον est synonyme de σύμβολον dans PLATON (*Epist.* XIII, 360 *a-b*) écrivant à Denys tyran de Syracuse, et faisant allusion à une conversation qu'ils eurent tous deux et connue d'eux seuls: «ἀρχή σοι τῆς ἐπιστολῆς ἔστω καὶ ἅμα σύμβολον παρ' ἐμοῦ ἐστιν, que le début de ma lettre soit en même temps pour toi le signe de son authenticité» (cf. H. C. YOUTIE, *ΣΗΜΕΙΟΝ in the Papyri and Its Significance for Plato, Epistle 13 (360 a-b)*, dans *Z.P.E.* VI, 2; 1970, pp. 105–116; réédité dans *Scriptiunculae* II, Amsterdam, 1973, pp. 963–975); cf. APPIEN, *Guerre civ.* IV, 4, 14; ST. WITKOWSKI, *Epistulae privatae graecae*, Leipzig, 1911, n. 34, 15: ἀπεδόθη τάδ' αὐτῷ καὶ τὸ σύμβολον τῶν ἐγ. Si σύμβολον et σημεῖον sont interchangeables au sens d'indice probatoire (cf. PLUTARQUE, *Vie de Périclès*, VI, 5), leur sémantique est très différente, cf. PH. GAUTHIER, *Symbola. Les Etrangers et la justice dans les cités grecques*, Nancy, 1972, p. 72.

[1] Cf. *Gal.* VI, 11: «Voyez en quels gros caractères je vous écris de ma main». Comparer les croix ou signes des auteurs dans les papyrus: σημεῖον 'Απολλωνίου (*P. Rein.* 9, ligne 4 du sommaire; 35, 3); σημεῖον Εὐσεβίου (*P. Hermop.* 34, 32; avec la note de l'éditeur); *Sammelbuch*, 9759, 4; 9914, 9. Le signe est une désignation dans PHILON, *Op. mundi*, 49, 98.

[2] *P. Oxy.*, publié dans *Chronique d'Egypte*, 1969, pp. 101–105: καὶ λόγον μὲν οὐκ

un talent et demi à son homme de confiance Petronius, lui donne comme preuve que c'est bien lui qui écrit – σημείου δὲ χάριν –: «Quand je t'ai rencontrée au Caesareum, je t'ai dit: donne-moi un peu de l'argent que tu as de moi, pour que je puisse acheter un chaudron, et tu m'as dit...» [1].

Ainsi, le *sèméion* est le signe auquel le destinataire peut reconnaître l'identité de l'envoyeur, puisque celui-ci est averti des conjonctures que lui seul et son correspondant peuvent connaître [2]. Cette acception se retrouve dans les épigrammes: Bacchon envoie son esclave emprunter de l'argent à la parfumeuse, Aischra, et lui dit – pour témoigner de son identité – d'évoquer ses exploits amoureux [3]. De même, l'amant de Pytias veut la faire venir: «dis-lui comme preuve que c'est moi: il est venu ivre et passant à travers les voleurs, guidé par Eros le hardi» [4].

Au plan religieux, le σημεῖον désigne depuis toujours un prodige reconnaissable et qui fournit une preuve pour tous [5]. C'est une dénomination du miracle dans le N. T., en concurrence avec les δυνάμεις et les τέρατα (*Act.* II, 22; *II Thess.* II, 9; *II Cor.* XII, 12; *Hébr.* II, 4); mais gardant sa valeur de «signification» démonstrative [6]. Chez les prophètes, le «signe»

ἔσχες τοῦ Σαραπάμμωνος ἀλλ' ἔφης αὐτῷ ὅτι τὸ νῦν μοι συνχώρησον ἐπεὶ ἀπὸ ξένης ἦλθον μετὰ τῆς πίσσης μου ἵν' εἰδῇς τὸ σημεῖον.

[1] *P. Oxy.* 1683, 18 (M. NALDINI, *Il Cristianesimo in Egitto*, Florence, 1968, n. 65, 18). Cf. *Sammelbuch*, 8005: πάντως οὖν ἀπαρενόχλητον αὐτὸν ποίησον, ἐμοὶ χαριζόμενος. σημεῖον ὅτι ἡ προθεσμία σου ἐνέστηκεν (avec la ponctuation de J. R. REA, *The Use of σημεῖον in SB V 8005*, dans *Z.P.E.* XIV, 1974, p. 14.

[2] Comparer le baiser de Judas, comme signe de reconnaissance (*Mt.* XXVI, 48), et Tobie demandant à son père: «Quel signe de reconnaissance (*sèméion*) vais-je lui donner pour qu'il me croie et qu'il me remette l'argent?» (*Tob.* V, 2, Septante).

[3] *Anth. Pal.* V, 181, 11: εἰπὲ δὲ σημεῖον: Βάκχων ὅτι πέντ' ἐφίλησεν ἑζῆς; cité par R. MERKELBACH, *Σημεῖον im Liebesepigramm*, dans *Z.P.E.* VI, 1970, pp. 245–246.

[4] *Anth. Pal.* V, 213: εἰπὲ δὲ σημεῖον, μεθύων ὅτι καὶ διὰ κλωπῶν ἦλθεν...

[5] POLYBE, III, 112, 8: «Chaque temple, chaque maison étaient pleins de signes et de prodiges»; STRABON, XVI, 2, 35; PLUTARQUE, *Alex.* LXXV, 1; *Banquet des sept sages*, 3; PHILON, *Spec. leg.* II, 218; *Vit. Mos.* I, 210; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 28; *Ant.* X, 28; XX, 168; *P. Oxy.* 2624, fr. I, 8, etc. Il est très voisin de τεκμήριον; mais d'après la Logique d'Aristote (*I^res Anal.* 70, *a* 11), ce dernier est un argument démonstratif certain, tandis que le *sèméion* n'est qu'un argument probable; chez les Stoïciens et les Epicuriens, il sera le point de départ d'un raisonnement déductif devant aboutir à la certitude de l'existence d'une réalité non observable, SEXTUS EMPIRICUS, *Adv. Mathem.* VIII, 142 *e;* ZÉNON, *Peri sèméion*, I, 14; EPICURE, *Lettre* II, 43; PHILODÈME DE GADARA, *Sign.* 27.

[6] Hymne à Mandoulis: «J'ai vu les signes éclatants de ton pouvoir» (*Sammelbuch*, 4127, 3); cf. *Ep. Aristée*, 44: «c'est là le signe de l'amitié et de l'attachement»; 150, 270; DIOGÈNE LAERCE, VIII, 32: τὰ σημεῖα νόσου καὶ ὑγιείας; au II^e s., Ptolemaios écrit à son père: «puisque tu ne m'écris pas, ce sera le signe que tu m'as oublié, ἐπεὶ τῷ μὴ γράφειν μοι, ἔσται σημῖον τοῦ δηλοῦν μου ἀμνημονεῖν» (*P. Mert.* 22, 9).

est la preuve qu'un message vient vraiment de Dieu (*Ex.* III, 12; IV, 19; *Jug.* VI, 17; *I Sam.* X, 1, 7; *Is.* XXXVIII, 7–8). Pour Philon, Dieu fait des σημεῖα pour indiquer sa volonté, instruire les hommes et les introduire à la science des choses célestes [1]. Plus nettement, selon Fl. Josèphe, «Dieu use de miracles pour convaincre tous les hommes» (*Ant.* II, 274, 280), ils sont ordonnés à susciter la foi (II, 276). D'où l'incessante demande des contemporains de Jésus: «Nous voulons voir un signe de toi» (*Mt.* XII, 38; XVI, 1; *Mc.* VIII, 11; *Lc.* XI, 16; *Jo.* II, 18; VI, 30). *Judaei signa petunt* (*I Cor.* I, 22).

C'est en ce sens que saint Jean envisage les miracles: ils authentifient Jésus comme le Messie annoncé par les prophètes [2]. En tant que prodiges et manifestations de puissance (*Mt.* IX, 28–29) autant que de miséricorde (XI, 5), ils légitiment l'adhésion à sa doctrine (XI, 20), et sont des titres de créance à sa personne même [3]. Ils révèlent, en effet, ce qu'il est: «Il manifesta sa gloire et ses disciples crurent en lui» (*Jo.* II, 11; XI, 4). Ils sont surtout un gage de l'approbation du Père: «Personne ne peut faire les signes que tu accomplis, si Dieu n'est avec lui» [4]. En désignant les *mirabilia* opérés par Jésus comme des «signes», saint Jean les comprend comme

---

[1] Philon, *Vit. Mos.* I, 95: «Dieu leur avait indiqué sa volonté par... l'entremise de signes et de prodiges, διὰ σημείων καὶ τεράτων τὸ βούλημα δεδηλωκότος»; I, 76: «S'ils n'ont pas encore confiance, ils changeront une fois qu'ils auront reçu l'enseignement de trois signes qu'aucun homme n'a encore vus et entendus»; 82, 90, 91; *Aet. mundi*, 2: «Dieu ne refuserait pas d'introduire les âmes à la science des choses célestes, par l'entremise des songes, des oracles, des signes ou des miracles». Cf. Fl. Josèphe, *Guerre*, VI, 285: «Dieu leur ordonnait de monter au Temple pour y recevoir les signes de leur salut».

[2] Cf. *Les miracles, signes messianiques de Jésus et œuvres de Dieu*, dans *Recueil L. Cerfaux*, II, Gembloux, 1954, pp. 41–50; K. Gatzweiler, *La conception paulinienne du miracle*, dans *Ephemerides theol. Lovanienses*, 1961, pp. 813–846; M. E. Boismard, *Foi et miracle dans le quatrième Evangile*, dans *R.B.* 1962, pp. 188 sv. C. F. D. Moule, *Miracles*, Londres, 1966; Rengstorf, *σημεῖον*, dans *TWNT*, VII, 229 sv.

[3] *Jo.* VI, 30; cf. VII, 31: «Le Christ, quand il viendra, accomplira-t-il plus de signes que n'en a accomplis cet homme?»; X, 42; J. Kallas, *The Significance of the Synoptic Miracles*, Londres, 1961.

[4] *Jo.* III, 2; cf. V, 26; X, 38; XI, 42. Le miracle le plus décisif sera la résurrection du crucifié, «le signe de Jonas» (*Mt.* XII, 39; XVI, 4; *Lc.* XI, 29–30); cf. A. M. Dubarle, *Le signe du Temple, Jo. II, 19*, dans *R.B.* 1939, pp. 21–44; A. Vögtle, *Der Spruch vom Jonaszeichen*, dans *Synoptische Studien. Festschrift A. Wikenhauser*, Munich, 1954, pp. 230–277; R. Branton, *Resurrection in the Early Church*, dans A. Wikgren, *Studies in honor H. R. Willoughby*, Chicago, 1961, pp. 35–47; J. Sint, *Die Auferstehung Jesu in der Verkündigung der Urgemeinde*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1962, pp. 129–151; O. Glombitza, *Das Zeichen des Jona*, dans *NTS*, 1962, VIII, pp. 359–360; R. A. Edwards, *The Sign of Jonas in the Theology of the Evangelists and Q*, Londres, 1971.

des indices permettant de découvrir la *doxa* du Verbe incarné, que Jésus est avec Dieu ou vient de Dieu [1], et finalement de reconnaître le témoignage du Père en faveur de son Fils [2].

Cette théologie enrichit et nuance la notion de *sèméion*. Faut-il traduire: signe, indice ou preuve [3]? Ce qui est sûr, c'est que le signe lui-même a besoin de vérification. S'il est une caution de l'authenticité de l'Envoyé et de la vérité de la doctrine, il n'a valeur démonstrative que pour les âmes bien disposées ou croyantes. Il peut ne susciter que de l'étonnement ou de l'émotion, voire de l'admiration (*Jo.* II, 23; VI, 26; *Act.* VIII, 9, 13), sans emporter l'adhésion: «ayant donc fini d'opérer tant de signes devant eux, ils ne croyaient pas en lui» (*Jo.* XII, 37). On peut même tomber dans la superstition en voyant des prodiges, comme Alexandre au dire de Plutarque (*Alex.* LXXV, 1 sv.). Les *sèméia* des faux prophètes paraissent confirmer l'erreur (*Deut.* XIII, 2–5), et selon *I Cor.* XIV, 22 le parler en langue est un signe pour les croyants, mais non pour les infidèles. En d'autres termes, le «signe» n'est intelligible qu'à l'intelligence religieuse; c'est une manifestation voilée que seuls les yeux du cœur peuvent découvrir [4], une propédeutique à la foi, qui attire l'attention et suscite une initiative comme celle de Nicodème (*Jo.* III, 2). Il faut donc dépasser la matérialité du fait pour atteindre sa signification, ou mieux la réalité signifiée [5].

---

[1] *Jo.* IX, 33; J. P. MICHAUD, *Le signe de Cana*, Montréal, 1963; M. ORGE, *El σημεῖον de la «hora» (Jo. XIII, 1–17)*, dans *Claretianum* (Rome) V, 1965, pp. 95–140; J. RAMOS-REGIDOR, *Signo y Poder. A propósito de la Exegesis patrística de Jn. II, 1–11*, dans *Salesianum*, 1965, pp. 499–562; 1966, pp. 3–64; L. ERDOZÁIN, *La Función del signo en la fe según el Quarto Evangelio*, Rome, 1968; A. GEYSER, *The Semeion at Cana of the Galilee*, dans *Studies in John presented to Pr. J. N. Sevenster*, Leiden, 1970, pp. 12–21; S. S. SMALLEY, *The Sign in John XXI*, dans *NTS*, XX, 1974, pp. 275–288.

[2] *Jo.* XIV, 10; cf. J. P. CHARLIER, *La notion de Signe (σημεῖον) dans le IV^e Evangile*, dans *Rev. des Sciences ph. et th.* 1959, pp. 434–448; D. MOLLAT, *Le semeion johannique*, dans *Sacra Pagina*, Paris, 1959, II, pp. 209–218; W. NICOL, *The Semeia in the Fourth Gospel*, Leiden, 1972.

[3] Σημεῖον peut signifier encore un symbole (LUCIEN, *Déesse syrienne*, 33; PHILON, *Quod deter.* 1), un symptôme (*ibid.* 43), une indication (*Vit. Mos.* I, 188; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVIII, 211).

[4] Il y a des signes clairs (PHILON, *Praem.* 31; *Abr.* 60; *Spec. leg.* I, 90; *Vit. Mos.* I, 269), mais de toute façon il faut les interpréter (*Somn.* I, 197).

[5] Cf. P. GRELOT, *Sens chrétien de l'Ancien Testament*, Paris-Tournai, 1962, pp. 261 sv. H. BALTENSWEILER, *Wunder und Glaube im N. T.*, dans *Theologische Zeitschrift*, 1967, pp. 241–256; M. WHITTAKER, *«Signs and Wonders»: The Pagan Background*, dans F. L. CROSS, *Studia Evangelica*, V, Berlin, 1968, pp. 155–158; J. BECKER, *Wunder und Christologie*, dans *NTS*, XVI, 1970, pp. 130–148; G. DELLING, *Studien zum Neuen Testament*, Göttingen, 1970, pp. 72–129, 146–159.

σκύβαλον

Il n'est pas facile de traduire cet *hapax* néo-testamentaire dans *Philip.* III, 8, où saint Paul, renonçant à se confier dans la chair, c'est-à-dire dans ses privilèges juifs, les juge sans valeur et à rejeter, ἡγοῦμαι σκύβαλα [εἶναι] [1], afin de connaître pleinement le Christ, le gagner, être en lui, participer à la force de sa résurrection.

1. – Σκύβαλον signifie très souvent «déchet, débris, rebut» (*P. Zén. Cair.* 59494, 16; *P. Rain.* 175, 16; *P.S.I.* 184, 7: ἐν σκυβάλοις χόρτου), la glanure (*P. Ryl.* 149, 22: κατενέμησαν ἀφ' οὗ εἶχον λαχανοσπέρμου σκυβάλου; en 39–40 de notre ère), ce qui reste (*Sammelbuch*, 9386, 49: συνλέγοντες σκύβαλα ἐργάται $\overline{\beta}$ ...ὀβολοὶ $\overline{\iota\beta}$; compte du II^e^ s.), et que l'on donne aux chiens [2], ce qui est laissé pour compte (*P. Zén. Michig.* 31, 15). C'est l'acception de Philon dans *Sacr. A. et C.* 109: «tout le reste doit être laissé comme rebut (ὥσπερ σκύβαλα) à la nature mortelle», de Léonidas de Tarente: «Tu ne goûtes même pas aux restes de mon dîner» (*Anth. Pal.* VI, 302, 6), d'Ariston: «les miettes qui tombent de la table» (*ibid.* 303, 4), de Philippe de Thessalonique: les restes d'un mort (*ibid.* VII, 382, 2), d'Hégésippe: «l'épave d'un navire» (276, 2; cf. un anonyme: «un déchet à demi mangé, ἡμιδαὲς σκύβαλον», IX, 375); ACHILLE TATIUS: ἐλοιδόρει τὴν ἄγραν καὶ ἔρριψεν ὡς θαλάσσης σκύβαλον (II, 11, 5); *Or. Sibyl.* VII, 58: σκύβαλον πολέμου λυγρὸν ἔσσῃ [3].

---

[1] Les anciennes versions françaises traduisaient: «balayure»; Loisy, Crampon, Bonnard: «ordure»; Goguel, Monnier: «rebut»; Médebielle: «perte» (et commente: fumier); Bible de Jérusalem: «déchets»; M. Dibelius, J. Gnilka: « Kehricht»; F. W. Beare: «rabbish». C. LAVERGNE (*Diagnose des suffixes grecs du Nouveau Testament*, Paris, 1977, p. 251, 3) relève: σκύβαλον «mot synthétique bâti sur ἐς κύνας βλήμενον = jeté aux chiens. σκυβάλα de *Philip.* III, 8 = immondices».

[2] Cf. la *Souda:* τὸ τοῖς κυσὶ βαλλόμενον, κυσίβαλόν τι ὄν. En ce sens σκύβαλον serait à rapprocher de περίψημα-περικαθάρματα (*I Cor.* IV, 13), ce qui reste après qu'on a frotté et nettoyé un objet.

[3] PLUTARQUE, *Is. et Os.* p. 352 *d:* «Le résidu des aliments, *le superflu des sécrétions* est immonde et impur, et c'est le résultat d'une sécrétion qui donne naissance aux laines, aux poils, aux cheveux, aux ongles»; σκυβαλικός dans *Thémistocle*, XXI, 4 est une mauvaise leçon d'un *ms.* pour κυβαλικοῖσι. – Le nom propre Σκύβαλος est attesté aux III^e^-IV^e^ siècles, *P. Oxy.* 43, col. III, 25; 2338, 30 (corriger Σκυβάλλου à la ligne 28; cf. R. COLES, dans *Z.P.E.* 1975, p. 202); *P. Harr.* 94, 2; *P. Osl.* 61, 8; *P. Michael.*

2. – Σκύβαλον a aussi le sens de «fumier, immondice», par association populaire avec σκῶρ, selon Moulton-Milligan qui citent *P. Fay.* 119, 7, où Gemellus informe son fils que l'ânier a acheté μικρὰν δύσμην καὶ χόρτον σαπρὸν καὶ ὅλον λελυμένον ὡς σκύβαλον (vers 100 de notre ère). On pourrait rapprocher *Doc. Dam.* IV, 19: «les bâtisseurs se sont attachés à des ordures» (צוֹאִי, au lieu de צִי; cf. la Septante et la Vulgate d'*Os.* V, 11: *sordes*) et y voir un correspondant de l'hébreu *tô'ébâ*, d'ordinaire traduit par βδέλυγμα, mais aussi par ἀκαθαρσία, πονηρίαι, μακρύμματα (objet d'éloignement, de répulsion) et μόλυνσις: action de salir, tache, souillure [1]. En tout cas, «dans les recoins des maisons s'accumulent les détritus et les tas d'immondices, σεσώρενται φορυτὸς καὶ σκυβάλων πλῆθος» (PHILON, *Provident.* II, 105), et au moral le terme implique le mépris ou le dégoût: «Quand on secoue le crible demeurent les déchets (ou les saletés, κοπρία), ainsi les rebuts (ou les souillures, σκύβαλα) d'un homme se font voir dans ses réflexions» (*Sir.* XXVII, 4; *hap.* A.T.). *Sir.* XXVI, 28 emploie le verbe σκυβαλίζειν à propos des hommes intelligents qui sont rejetés avec mépris.

3. – Σκύβαλον a encore le sens d'excréments, par exemple chez Artémidore (*Clef des songes*, II, 25) et les écrivains médicaux (ELIEN, *Hist. an.* V, 9; autres références dans Wettstein), et c'est ainsi que l'ont compris ici la Vulgate (*stercora*) et Symmaque sur *Ez.* IV, 12, 15. La loi rituelle des holocaustes, telle que la comprenait Philon, prescrivait «que rien ne soit laissé à la créature, sauf les excréments et la peau, σκυβάλων καὶ δέρματος». Pendant le siège de Jérusalem, «plusieurs fouillèrent les ruisseaux et les bouses déjà anciennes des bœufs pour s'alimenter de ces immondices; ce que leurs yeux n'eussent pu supporter autrefois devenait une nourriture» [2].

26, 9; *P.S.I.* 1358, 1: Κοπρέα καὶ Σσύβαλον; cf. M. VANDONI, *Note di Onomastica greco-egizia*, dans *Hommages à Claire Préaux*, Bruxelles, 1975, p. 797.

[1] «Ce substantif désigne ce qui présente une tare, un défaut, un vice, ce qui passe pour impur... et inspire à ce titre dégoût, horreur, aversion, blâme et interdiction» (P. HUMBERT, *L' étymologie du substantif tô'ébâ* dans A. KUSCHKE, *Verbannung und Heimkehr*, Tübingen, 1961, pp. 157–160).

[2] FL. JOSÈPHE, *Guerre*, V, 571. HÉSYCHIUS définit: σκύβαλα·κόπρος; équivalence identique dans *Sir.* XXVII, 4 et DIDYME L'AVEUGLE, *Sur Zacharie*, I, 390, 394; cf. «la boule d'excréments, βολβίτῳ κοπρίων» désignation du paresseux (*Sir.* XXII, 2), l'euphémisme ἀσχημοσύνη, *Deut.* XXIII, 14; PHILON, *Lois allég.* III, 151, 158 = ἀκαθαρσία; II, 27, 29. Mais κοπρία désigne le fumier dans *Lc.* XIII, 8; XIV, 35; HÉRACLITE, *Allégories d'Homère*, XXXIII, 6: «Héraclès fit disparaître le gros tas de fumier, l'état dégoûtant où croupissait l'humanité»; de même les Alchimistes employaient concurremment κόπρος et βόλβιτον (cf. M. BERTHELOT, *Collection des anciens Alchimistes grecs*², Londres, 1962, III, 165, 14; 167, 8; 199, 13; 317, 1 et 142, 19; 146, 15; 221, 22; 222, 13).

4. – Il s'agit de toute façon de ce qui doit être évacué [1]. J. Huby glose exactement, en dépit de l'anachronisme: «Tout cela ne vaut pas plus que le contenu d'une poubelle» [2]; mais pour rendre la crudité du grec, il n'y a que la locution française: «c'est de la crotte» [3].

---

[1] Cf. *Mc.* VII, 19; PLAUTE, *Truculentus*, 556: «amator, qui bona sua pro stercore habet – un amoureux qui traite son bien comme du fumier, il le fait porter hors de chez lui... Tout ce qu'il possède est balayé dehors».

[2] J. HUBY, *Les Epîtres de la Captivité*, Paris, 1934, p. 335.

[3] C'est la traduction de E. OSTY, *Pour une traduction plus fidèle du N. T.*, dans *Ecole des Langues orientales anciennes. Mémorial du Cinquantenaire*, Paris, 1964, p. 82; de LANG, dans *TWNT*, VII, 447 (*Dreck*), de M. DIBELIUS, *An die Philipper*[3], Tübingen, 1937, p. 89; E. LOHMEYER, *Die Briefe an die Philipper* [12], Göttingen, 1961, pp. 135 sv. L'idée et le mot ont été retenus dans la tradition patristique et ascétique (*stercus*, *lutum*, βόρβορος = bourbier) pour désigner le monde, ses attraits et ses vanités (P. COURCELLE, *Les sources patristiques de Sacy*, dans *Studia Patristica*, IV, Berlin, 1961, pp. 401 sv.). Sur les verbes σκυβαλίζειν et ἀνασκυβαλίζειν attestés dans les inscriptions, cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1977, p. 400, n. 423.

σκωληκόβρωτος

Ce composé, signifiant littéralement «nourriture des vers», c'est-à-dire mangé par les vers, appartient au vocabulaire agricole, et se dit des plantes, des arbres, des fruits, surtout des graines (THÉOPHRASTE, *Hist. des Plantes*, III, 12, 6; IV, 11, 1; *Causes des Plantes*, V, 9, 1). Il est attesté dans cinq ou six papyrus, tous antérieurs à notre ère. Eudémos demande à Zénon de réduire le loyer, car la récolte est mangée par les vers, εἰσὶγ γὰρ ἡμῖν σκωληκοβρώτου καὶ κακοῦ σίτου (ἄρουραι) τ̄ε̄ (*P. Zén. Cair.* 59433, 14; cf. *Berichtigungsliste*, IV, p. 16); *ibid.* 59728, 5: τὴν σκωληκόβρωτον σώματα; *P. Mich. Zén.* 96, 4: τῆς γεγενημένης σκωληκοβρώτου (graine de sésame); *P.S.I.* 490, 4:]την γενομένην σκωληκόβρωτον ἀποκεχωρήκασιν ἐγκαταλείποντες τοὺς γεωργοῦντας τὴν γῆν (lettre concernant un genematophylacte); *P. Gradenwitz*, VII, 11: σπέρματος ἀσκωληκοβρώτου; *P. Tebt.* 701, 74 et 81: εἰς τὴν σκοληκόβρωτον γῆν (cf. restitution possible dans 1008, 18). En 5–4 avant notre ère, *P. Osl.* 26, 14 atteste le néologisme ὁλοσκωληκόβρωτος.

Parce que, dans la Bible, «le châtiment de l'impie c'est le feu et le ver» (*Sir.* VII, 17; cf. *Is.* LXVI, 24 = *Mc.* IX, 48), surtout les vers (*Is.* XIV, 11; *Sir.* XIX, 3; *I Mac.* II, 62) qui sont le symbole du néant de l'homme (*Job*, VII, 5; XXV, 6), de la déchéance et de la décomposition du cadavre (*Job*, XVII, 14; XXI, 26; *Sir.* X, 11), *Act.* XII, 23 emploie σκωληκόβρωτος d'Hérode Agrippa: «devenu la pâture des vers, il expira». Ce n'est pas pour autant un terme médical [1]; mais dans la littérature profane et religieuse, il est employé à propos de la mort des scélérats, comme Judas d'après Papias [2] ou d'un oncle et homonyme de Julien l'apostat [3], de faux prophètes comme Alexandre (LUCIEN, *Pseudomant.* 59), de souverains cruels, tels Pheretima

---

[1] Contre W. K. HOBART, *The Medical Language of St. Luke*, Dublin-Londres, 1882, p. 42; réfuté par LANG, *in h. v.* dans *TWNT*, VII, p. 546; cf. H. J. CADBURY, *The Book of Acts in History*, Londres, 1955, pp. 38, 54 n. 14. Mais il pourrait s'agir de l'*Helminthiase*, cf. LESÊTRE, *in h. v.*, dans *Dictionnaire de la Bible*, III, 583–585 (les helmindes sont des entozoaires qui élisent domicile dans les intestins, mais aussi le sang, les muscles, le foie etc., et qui peuvent engendrer des désordres mortels); *Deutsche medizinische Wochenschrift*, 1963, pp. 287 sv. W. OTTO, *Herodes*, dans PAULY-WISSOWA, *Suppl.* II, 143.

[2] Cf. P. BENOIT, dans *Exégèse et Théologie*, I, Paris, 1961, p. 345.

[3] THÉODORET, *Hist. eccl.* III, 9.

reine des Cyréniens: «toute vive, elle fourmilla de vers» (HÉRODOTE, IV, 205); Sylla, qui eut un abcès purulent de l'intestin, dont l'infection changea sa chair en vermine pullulante (PLUTARQUE, *Syl.* XXXVI, 3–4), Phérécyde (ELIEN, *Hist. var.* IV, 28), Hérode le Grand (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVII, 169), et surtout les persécuteurs, depuis Antiochus IV Epiphane: «les yeux de l'impie fourmillaient de vers» (*II Mac.* IX, 9) et L. Herminianus gouverneur de Cappadoce (TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 3), jusqu'à l'empereur Galère: «à l'intérieur des entrailles fourmilla une multitude innombrable de vers» [1]. Etre mangé par les vers est subir la vengeance du ciel.

---

[1] EUSÈBE, *Hist. eccl.* VIII, 16, 4 (la plupart de ces exemples ont été cités par E. JACQUIER, *Les Actes des Apôtres*, Paris, 1926, p. 374); cf. LACTANCE, *De morte persecutorum*.

σπερμολόγος

A Athènes, Paul converse et discute (διαλέγομαι, *Act.* XVII, 17) avec les flâneurs ou les badauds de l'agora (cf. ἀγοραῖος, XVII, 5; XIX, 38) qu'il rencontre, et ceux-ci demandent selon le vocabulaire de l'argot athénien: «Que veut dire ce *spermologos*?» (XVII, 18). Il est impossible de donner la nuance exacte de cet *hapax* biblique, ignoré des papyrus et, semble-t-il, des inscriptions. On le traduit souvent par: bavard, discoureur, radoteur. Mais l'étymologie est claire: σπέρμα λέγειν, c'est ramasser des semences, des graines [1]. Substantivement, il désigne donc les moineaux, tout oiseau qui picore les graines répandues sur le sol [2], et n'a aucune valeur péjorative. Mais, au figuré, le mot revêt les acceptions les plus diverses: le vaurien qui rôde sur le marché et récolte les déchets ou les débris épars çà et là; cf. DÉMOSTHÈNE: «L'accusateur... un misérable glaneur (σπερμολόγος), un rebut de l'agora» (*Couronne*, XVIII, 127); ou le bavard, le jaseur toujours à l'affût des nouvelles, qui les colporte, les répand à tort et à travers, fait l'entendu, mais les débite sans comprendre: maître aliboron. C'est le sens le plus souvent attesté au I^er^–II^e^ siècle, et qui a une forte nuance de dénigrement. PHILON: «Hélicon, esclave de haute lignée, ramasse-grains et rebut de la société» (*Leg. G.* 203); PLUTARQUE: Alcibiade est accusé d'abandonner le commandement de la flotte aux mains d'«hommes devenus influents par leur ivrognerie et leur bouffonnerie (σπερμολογίας)» (*Albiciade*, XXXVI, 2; cf. *Démétrius*, XXVIII, 5); «La colère jette à la côte, quand l'âme chavire, un ramassis de paroles violentes et incontrôlées» [3].

---

[1] Cf. HÉSYCHIUS, Σπερμολόγος·φλύαρος, καὶ ὁ τὰ σπέρματα συλλέγων, καὶ κολοιῶδες ζῶον.

[2] ARISTOTE (*Hist. anim.* VIII, 3, 28; p. 592 *b*) énumère parmi les oiseaux «le roitelet et le freux (σπερμολόγος)», espèce de corbeau à bec étroit, appelé scientifiquement *corvus frugilegus;* ARISTOPHANE, *Oiseaux*, 232: «Tribus innombrables de grignoteurs d'orge (κριθοτράγων), races de picoreurs de grains (σπερμολόγων)»; 579: «Il faut que se lève une nuée de passereaux pour picorer les semences»; ARTÉMIDORE, *Clef des Songes*, II, 20: «les petits oiseaux picorent du grain (σπερμολόγοι) et trouvent ainsi facilement leur nourriture». Synonyme de σπερμονόμος dans les injures εἰς ἀγοραίους καὶ πολυπράγμονας καὶ φιλεγκλήμονας; cf. J. TAILLARDAT, *Suétone. Περὶ Βλαρφημιῶν*, Paris, 1967, p. 57.

[3] PLUTARQUE, *Ira cohib.* 6. Le sens de «commère» chez Lynceus de Samos et

En cette acception, qui est presque une insulte, on ne voit pas comment les philosophes Epicuriens et Stoïciens peuvent immédiatement après entraîner Paul au milieu de l'Aréopage et lui demander d'exposer sa doctrine devant l'assemblée. M. A. Robinson [1] suppose que l'Apôtre a dû faire usage de la parabole du semeur où reviennent constamment les mots *spermalogos* [2]. D'où le jeu de mots, qui ne ridiculise pas le prédicateur, mais s'appliquerait à l'objet de son enseignement, et ne serait qu'une pointe d'humour. Au mieux, on traduira *spermologos* par «ce pierrot» [3].

Alexandre de Myndos, dans ATHÉNÉE, VIII, 32 (344 *c*); IX, 39 (388 *a*). DION CHRYSOSTOME, *Ant. rom.* XIX, 5, 3. Wettstein cite en outre Maxime de Tyr, XXX, 4 et STRABON, XV, p. 1030. – Ce qui a fait proposer l'étymologie: σπείρω λόγους = semeur de mots.

[1] M. A. ROBINSON, *Σπερμολόγος: Did Paul Preach from Jesus' Parables?*, dans *Biblica*, 1975, pp. 231–240.

[2] Selon l'interprétation qu'en donne Jésus, et d'après une source antérieure à *Marc* IV, et qui doit être Pierre (cf. Papias, dans EUSÈBE, *Hist. eccl.* III, 39, 15).

[3] J. RENIÉ, *Actes des Apôtres*, Paris, 1949. La Bible de Jérusalem traduit «ce perroquet» qui accentue trop l'inintelligence; E. Osty-J. Trinquet: «ce picoreur», avec ce commentaire: «terme dépréciatif pour indiquer tout discoureur dont le savoir est fait de bribes de doctrine ramassées pêle-mêle un peu partout». Cf. les «raffinements superflus et les gourmandises dues à la frivolité, ταῦτα περίεργα καὶ σπερμολογικά» (PLUTARQUE, *Propos de Table*, IV, q. 1).

σπιλάς

Jude, 12: οὗτοί εἰσιν οἱ ἐν ταῖς ἀγάπαις ὑμῶν σπιλάδες [1]. On peut traduire: Ces individus sont «les écueils» dans vos agapes ou «font tache» dans vos agapes [2]. L'*hapax* biblique σπιλάς, inconnu des papyrus, peut signifier «rafale, bourrasque» [3], mais la signification classique prédominante est celle de «roc, rocher»; cf. SOPHOCLE, *Trach.* 678: «cela s'est dissous sur la pierre du sol»; THÉOCRITE, «un ruisseau intarissable sourd des roches» [4]; «Ici, sous cette pierre tombale, Etranger, gît Démas» [5]. Le plus souvent, ce sont des rochers recouverts par les eaux, donc des récifs et des écueils:

---

[1] La leçon ἀγάπαις (ℵ, *B*, *K*, *L*, P^{72}, Vulg., Sah., Boh., Arm., Aeth.) est préférable à ἀπάταις (*A*, *C*, 44, 56, 96), qui vient de *II Petr.* II, 13 (cf. E. M. LAPERROUSAZ, *Le Testament de Moïse*, dans *Semitica*, XIX, 1970, p. 65) et εὐωχίαις (minuscules, 6, 66). Sur les agapes, cf. P. BATIFFOL, *Agape*, dans *Dictionnaire de Théologie catholique*, I, 551–556; IDEM, *Etudes d'histoire et de théologie positive*, Paris, 1926, pp. 283–325; H. LECLERCQ, *Agape*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, I, 775–848; L. THOMAS, *Agape*, dans *DBS*, I, 134–153 (fournit la bibliographie); E. B. ALLO, *Première Epître aux Corinthiens*, Paris, 1934, pp. 285–293; C. SPICQ, *Agapè* II, Paris, 1959, pp. 345–351; J. JEREMIAS, *Die Abendmahlsworte Jesu*[3], Göttingen, 1960, pp. 109–115; J. J. VON ALLMEN, *Essai sur le repas du Seigneur*, Neuchâtel, 1966, pp. 65 sv.

[2] S'autorisant de saint Augustin et d'Erasme: *in dilectionibus vestris, inter charitates vestras*, d'aucuns entendent: «Ils sont des écueils pour votre amour»; mais il est hardi de traduire ταῖς ἀγάπαις par un singulier.

[3] Acception défendue par A. D. KNOX (*Σπιλάδες*, dans *Journal of Theological Studies*, 1913, pp. 547–549; 1915, p. 78), à partir de PLUTARQUE (*De virtute et vitio*, 3; *Tranq. animi*, 17; cf. HÉLIODORE, *Ethiop.* V, 32, 1: «mer soulevée par un cyclone»), confirmée par l'usage du verbe κατασπιλάζειν (dans PHILON, *Quaest. in Gen.*, II, 71, édit. R. Marcus, p. 165, n. i, R. HARRIS, p. 28; signalé par H. S. JONES, *ibid.* 1922, p. 282), et qui est encore celle du grec moderne: «vent violent, vent d'orage, tempête», cf. M. M. KOKOLAKIS, *Πλουταρχεῖα*, Athènes, 1968.

[4] Dans *Anth. Palat.* IX, 437, 6; SIMONIDE: un Galle s'était réfugié dans une grotte, litt. sous un rocher isolé, ἐρημαίην ἤλυθ' ὑπὸ σπιλάδα (*ibid.* VI, 217, 2); PHILIPPE DE THESSALONIQUE: «la paix à l'abri d'un rocher sauvage» (*ibid.* VII, 382, 4). Au Ier s., un homme se précipite d'un rocher, ὀστέα μὲν καὶ σάρκας ἐμὰς σπιλάδες διέχευαν ὀξεῖαι (KAIBEL, *Epigr.* 225, 1).

[5] Epitaphe juive de 117 av. J.-C., Ὧδ' ὑπὸ τὸ σπιλάδος μέλαθρον, *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 483, 1 = *Sammelbuch*, 6160 = *Corp. Inscript. Iud.* 1490 = *Corp. Pap. Jud.* III, p. 152 = W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 700 = E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 14.

«le ressac sur les écueils brisa les coques» (HOMÈRE, *Od.* III, 298); «le goulet... resserré par d'âpres écueils» (APOLLONIOS DE RHODES, *Argonaut.* II, 550; cf. 558); «les vaisseaux fracassés par la houle contre les écueils et les promontoires» (POLYBE, I, 37, 2). Aux abords du port de Jaffa, il y a «une suite de falaises abruptes et d'écueils qui s'avancent loin dans les flots» [1]. C'est l'acception retenue par tous les lexicographes: σπιλάδες αἱ ὕφαλος πέτραι... αἱ ὑπὸ θάλλασσαν κεκρυμμέναι πέτραι (*Etymol. Magn.*); σπιλάδες, ὁ μὲν Ἀπίων αἱ ἐν ὕδατὶ κοιλαὶ πέτραι· ὁ δὲ Ἡλιόδωρος αἱ παραθάλλασσιαι πέτραι, καὶ πεπιλημέναι ὑπὸ τῶν ὑδάτων [2]. J. Pollux résume exactement: σπιλάς «récif, rocher caché, pierre, roc saillant, promontoire, proéminence exposée au vent, éminence» (*Onom.* I, 9, 115). Dans *Jude*, 12 esquissant le portrait moral des impies qui blasphèment la voie de la justice, la métaphore est excellente, elle évoque l'influence pernicieuse des faux docteurs dans la promiscuité des banquets; ils sont un danger de naufrage, scandale ou piège pour les fidèles [3].

L'usage de l'article masculin οἱ [σπίλοι?] avec le féminin σπιλάδες invite à penser qu'il y a eu confusion populaire de ce dernier mot avec σπίλος «tache sur la peau», puis toute tache physique et morale [4], et c'est ainsi que l'a compris la Vulgate: *maculae*. On cite le livre orphique *Lithica*, 614: l'agathe est «mouchetée de taches, κατάστικτος σπιλάδεσσι». Cette évocation serait moins forte que la précédente [5]. Quoi qu'il en soit, le repas de

---

[1] FL. JOSÈPHE, *Guerre*, III, 420; LUCILLIUS: «Pour les navires qui voguent sur les flots, plus dangereux sont les écueils sous-marins que les roches qui affleurent, τῶν φανερῶν σπιλάδων» (*Anth. Palat.* XI, 390, 6); cf. E. HILGERT, *The Ship and Related Symbols in the New Testament*, Assen, 1962, pp. 145 sv.

[2] APOLLONIUS, *Lex.* (cette référence et la précédente sont données par J. CHAINE, *Les Epîtres catholiques*, Paris, 1939, p. 315); cf. HESYCHIUS, Σπιλάδες·αἱ περιεχόμεναι τῇ θαλάσσῃ πέτραι; la *Souda*, Σπιλάδες· αἱ ἐν ὕδατι κοῖλαι πέτραι.

[3] Cf. *I Tim.* I, 19. Comparer *IQH*, IV, 10–12: «Les interprètes de mensonge et les voyants de tromperie» adressent des paroles de séduction aux membres du peuple de Dieu et «pour leur soif ils leur donnent à boire du vinaigre (*hômes*, boisson qui étourdit), afin que (une fois ivres de cette doctrine dénaturée), ils deviennent spectateurs de leurs aberrations pour les abuser durant leurs fêtes», c'est-à-dire pour qu'ils pèchent, agissent en insensés.

[4] *II Petr.* II, 13: les docteurs cupides sont semblablement insultés: «Taches, Flétrissures (σπίλοι καὶ μῶμοι) dans leur passe-temps voluptueux, ils font ripaille» (cf. Bo REICKE, *Diakonie, Festfreude und Zelos in Verbindung mit der altchristlichen Agapenfeier*, Upsal, 1951, pp. 354–367); *Eph.* V, 27; cf. σπιλόω «faire une marque» (*Sag.* XV, 4), puis «une tache» (*Jude*, 23; *Jac.* III, 6), donc «souiller».

[5] Comparer au IV^e s. la participation d'un païen à l'agape chrétienne dans des circonstances déplorables: ἐποίησεν δὲ καὶ ἀγάπην ἐν ἐκίνῃ τῇ ἡμέρᾳ, Ἕλλην ὤν, διὰ τὸ

la dilection fraternelle dans la communauté chrétienne exige plus de sainteté-pureté que le Νόμος ἐρανιστῶν de l'époque impériale: «Que nul ne puisse pénétrer dans la très vénérable réunion des Eranistes, avant qu'on ait examiné s'il est saint, pieux et bon» [1].

ἁμάρτημα δ ἐποίησεν (*P. Lond.* 1914, 28; cf. I. BELL, *Jews and Christians in Egypt*, Londres, 1924, p. 59).

[1] «Μηδενὶ ἐξέστω ἐπιέναι εἰς τὴν σεμνοτάτην σύνοδον τῶν ἐρανιστῶν, πρὶν ἂν δοκιμασθῇ εἰ ἔστι ἅγνος καὶ εὐσεβὴς καὶ ἀγαθός», publié par P. FOUCART, *Des Associations religieuses chez les Grecs*, Paris, 1873, p. 202.

σπλάγχνα, σπλαγχνίζομαι

Dès le V^e–IV^e siècle, les σπλάγχνα désignent les «intérieurs» d'une victime immolée [1], que les règlements cultuels mentionnent parmi le casuel des prêtres et des prêtresses [2], si bien que le verbe σπλαγχνίζειν signifiera: «consommer les entrailles» [3]. Il s'agit, bien entendu, des parties nobles, car le mot s'applique aussi à l'homme [4], où l'on compte sept viscères (PHILON, *Lois allég.* I, 12; *Ebr.* 106; cf. *Spec. leg.* I, 62), «ce qui est à l'intérieur porte le nom de viscères, c'est l'estomac, le cœur, le poumon, la rate, le foie et les deux reins» (*Opif. mundi*, 118). Mais le mot s'étend aux intestins (*Abr.* 241), au ventre, sans aucune précision physiologique [5].

On localise les sentiments dans les entrailles – puisqu'elles sont ce qu'il y a de plus intime et caché (*Post C.* 118; cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, IV, 263) – et elles sont alors synonymes de ce que nous appelons aujourd'hui le

---

[1] *Suppl. Ep. Gr.* XVII, 377 (Chios); 378 (*ibid.*); DITTENBERGER, *Syl.* 57, 3; 1013, 3, 8; 1015, 12; 1016, 3; 1044, 39 etc.

[2] Cf. F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées des Cités grecques, Supplément*, Paris, 1962, n. 76, 3; 77, 6; 78, 5; *Lois sacrées des Cités grecques*, Paris, 1969, n. 120, 10; 125, 4; 135, 89; 151 *A*-33; *D* 10, 12; PHILON, *Spec. leg.* I, 216.

[3] Unique attestation du verbe actif dans le grec profane: Calendrier des cultes, à Cos; IV^e s. (F. SOKOLOWSKI, *ibid.*, n. 151, *D*, 14); *II Mac.* VI, 8: prendre part à un repas rituel.

[4] KÖSTER (σπλάγχνον, dans *TWNT*, VII, 548) cite le *Corpus Fabularum Aesopicarum*, XLVII, 1 (292, édit. E. Chambry), où un garçon qui a mangé trop de *splagchna* dit à sa mère: ὦ μῆτερ, ἐμῶ τὰ σπλάγχνα· ἡ δὲ εἶπεν: οὐχὶ τὰ σά, τέκνον, ἃ δὲ κατέφαγες = Mère, je vomis mes entrailles. – Non pas les tiennes, mon petit, dit la mère, mais celles que tu as mangées!»

[5] Les entrailles bibliques signifiaient ce qu'il y a de plus profond et d'intime (*Prov.* XXVI, 22; *béthén;* cf. *Ps.* XXII, 15; XL; 9; *Jo.* VII, 37); *Bar.* II, 17: l'esprit du mort est sorti de ses entrailles; *II Mac.* IX, 5–6: une douleur intestinale; *Act.* I, 18, les entrailles de Judas se sont répandues; *IV Mac.* V, 30; X, 8; XI, 19: on répand ou brûle les entrailles d'où coule le sang; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 359 (au singulier); *Guerre*, II, 612: «Joseph les fit fouetter de verges jusqu'à mettre à nu leurs entrailles»; MÉNANDRE, *Dyscol.* 548: «Je découpe les entrailles»; *P. Ryl.* 63, 6 (texte astrologique du III^e s.), les viscères relèvent de Jupiter; *Sammelbuch*, 7452, 23: τῶν τριχῶν καὶ τῶν σπλάγχνων αὐτῆς. Dans une épitaphe de l'époque impériale, Termion soupçonne qu'elle a été empoisonnée: «Si quelqu'un a jamais lancé contre mes entrailles ou ma vie les misérables Furies des poisons» (*ibid.* 8960, 7 = W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, 1875 = L. ROBERT, *Hellenica* II, pp. 121 sv.).

cœur: τὴν κοιλίαν μου καὶ τὰ σπλάγχνα μου πονῶ (*Ps. Salomon.* II, 15); «Abraham se sentant ému jusqu'au fond des entrailles, se prit à pleurer» (*Test. Abrah.* A, 3, 5); «La consomption gagnera jusqu'aux entrailles, engendrant sous l'oppression désespoir et détresse» [1]. Recevant le «coup de foudre» à la vue de Joseph, les entrailles d'Aséneth furent rompues (*Joseph et Aséneth*, VI, 1), de même que les entrailles du père sont bouleversées à chaque cri de son fils (*Sir.* XXX, 7), car les enfants sont dits être les entrailles du père: οἱ παῖδες σπλάγχνα λέγονται (ARTÉMIDORE, *Onir.* I, 44; PHILON, *De Josepho*, 25; *IV Mac.* XIV, 13). Mais on dit aussi que les entrailles de l'insensé sont instables (*Sir.* XXXIII, 5), ou que les coups frappés (moralement) aux entrailles font mal (PHILON, *Leg. G.* 368). La nuance de pitié est attestée en 5 av. J.-C., ὑπὲρ σπλάγχνου = par pitié (*B.G.U.* 1139, 17).

Cette dernière acception, insolite dans le grec profane [2], est prédominante dans la Bible (cf. *Prov.* XII, 10; *Sag.* X, 5), surtout dans le N. T., ou les entrailles (*rahamîm*) sont le siège de la compassion (*Gen.* XLIII, 30; *I Rois*, III, 26; *Jér.* XXXI, 20). Le singulier *réhém*, en effet, désigne l'utérus, le sein maternel; de sorte que les entrailles sont d'abord le siège de la pitié de la mère pour ses enfants (*Is.* XLIX, 15), et l'on dit qu'elles frémissent (*Is.* XVI, 11; *Cant.* V, 4), résonnent et font du bruit (*Is.* XLIII, 15), bouillonnent (*Lam.* I, 20) ou sont en ébullition [3]. Il s'ensuit que, dans les Synoptiques, où cette compassion est attribuée deux fois à Dieu (*Mt.* XVIII, 27; *Lc.* XV, 20), une fois au bon Samaritain et neuf fois au Christ – presque

---

[1] PHILON, *Praem.* 151; cf. ESCHYLE, *Choeph.* 413; SOPHOCLE, *Aj.* 995: «la route la plus pénible à mes entrailles»; EURIPIDE, *Hipp.* 118 (l'emportement); *Médée*, 220; ARISTOPHANE, *Grenouilles*, 844: «ne va pas échauffer tes entrailles de colère»; 1006: «mes entrailles s'indignent d'avoir à répliquer à cet homme»; *Nuées*, 1036: «Je suffoquais jusqu'aux entrailles, impatient de bouleverser tous ces arguments»; GÉMINOS désigne l'amour comme «le dieu qu'il portait dans son cœur» (*Anth. Palat.* VI, 260, 6); cf. KÖSTER, *l. c.* p. 549.

[2] On la trouve tardivement (V^e-VI^e s.) dans *P. Fuad Crawf.* 43, 6 (fragment théologique); *P. Hermop.* 16, 4: «Je vous prie d'avoir pitié» (cf. la note de l'éditeur); *P. Flor.* 296, 23: οὐκ ἐσπλαγχνίσθη ὁ εἰρημένος; *Sammelbuch*, 9402, 6: ὑπὸ τῶν σπλάγχνων μου. Mais selon le vocabulaire biblique, Dieu dit: «Abraham est sans pitié pour le pécheur (οὐ σπλαγχνίζεται), alors que moi je suis pour eux plein de miséricorde (ἐγὼ σπλαγχνίζομαι)» (*Test. Abrah.* B 12); «Patientons jusqu'à ce que le Seigneur, pris de pitié, nous fasse miséricorde (σπλαγχνισθεὶς ἐλεήσῃ ἡμᾶς)» (*Test. Job*, XXVI, 5).

[3] *Job*, XXX, 27; cf. P. DHORME, *L'emploi métaphorique des Noms de parties du Corps en hébreu et en akkadien*, Paris, 1923, pp. 111 sv., 134 sv. P. LACAU, *Les Noms des parties du corps en Egyptien et en Sémitique*, Paris, 1970, § 219; G. SCHMUTTERMAYR, *RHM – Eine lexikalische Studie*, dans *Biblica*, 1970, pp. 499–532.

toujours pour rendre compte de son intervention miraculeuse – il s'agit d'abord d'une émotion physique, d'une authentique compassion devant l'état misérable du prochain [1], littéralement d'un mouvement des entrailles, suscité par la vue [2]. Traduire le passif ἐσπλαγχνίσθη: «il eut pitié» serait donc presque un contre-sens; «il fut pris (ou saisi) de pitié» serait meilleur; le sens exact est: «il ressentit une viscérale compassion».

La valeur affective des entrailles est très accentuée par saint Paul: tandis que les entrailles des Corinthiens sont rétrécies, celles de Tite se dilatent et se portent vers les fidèles (*II Cor.* VI, 12; VII, 15); Philémon a apaisé celles des chrétiens éprouvés (*Philém.* 7; cf. ℣. 20). L'Apôtre aime Onésime comme ses propres entrailles, τοῦτ' ἔστιν τὰ ἐμὰ σπλάγχνα (℣. 12), donc comme son propre enfant, et chérit les fidèles dans les entrailles du Christ, ἐπιποθῶ πάντας ὑμᾶς ἐν σπλάγχνοις Χριστοῦ Ἰησοῦ (*Philip.* I, 8). Cette tendre compassion est comme hypostasiée [3], tout chrétien doit s'en revêtir [4], car elle est l'expression de la charité fraternelle, avec une nuance dominante de miséricorde [5].

Le composé εὔσπλαγχνος (*Eph.* IV, 32; *I Petr.* III, 8) ne doit pas être traduit «bienveillant, ayant bon cœur»; c'est un intensif. Mais alors qu'en grec profane, avoir de belles ou de fortes entrailles, c'est avoir du courage [6], dans la langue chrétienne, c'est être tendrement miséricordieux et compatissant: ἐνδίξασθε οὖν τὴν ἔμφυτον ὑμῶν ἀγάπην καὶ εὐσπλαγχνίαν καὶ τὴν στορ-

---

[1] *Lc.* X, 33 (E. HÖHNE, *Zum neutestamentlichen Sprachgebrauch*, dans *Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben*, 1882, p. 10); cf. *Mt.* XV, 32 (*Mc.* VIII, 2); XVIII, 27; XX, 34; *Mc.* I, 41 (L. VAGANAY, *Marc I, 41 : Essai de critique textuelle*, dans *Mélanges E. Podechard*, Lyon, 1945, pp. 237–252); *Mc.* VIII, 2; IX, 22.

[2] *Mt.* IX, 36: ἰδὼν... ἐσπλαγχνίσθη; XIV, 14; *Lc.* VII, 13; X, 33; XV, 20; cf. *I Jo.* III, 17.

[3] Dieu est censé jeter ses entrailles sur la terre: ὁ θεὸς ἀποστελεῖ τὰ σπλάγχνα αὐτοῦ ἐπὶ τῆς γῆς καὶ ὅπου εὕρῃ σπλάγχνα ἐλέους, ἐν αὐτῷ κατοικεῖ (*Test. Zabul.* VIII, 2); ἄχρις οὗ ἔλθῃ τὸ σπλάγχνον Κυρίου (*Test. Nepht.* IV, 5; cf. *Test. Lévi*, IV, 14).

[4] *Col.* III, 12: σπλάγχνα οἰκτιρμοῦ; cf. *Philip.* II, 1: εἴ τις σπλάγχνα καὶ οἰκτιρμοί (cf. C. SPICQ, *Agapè* II, pp. 252 sv.). Le correspondant le plus fréquent de *rahamîm* est οἰκτιρμοί; mais le pluriel hébraïque explique le pluriel grec (cf. *II Cor.* I, 3).

[5] Cf. *Lc.* I, 78: διὰ σπλάγχνα ἐλέους θεοῦ ἡμῶν; *Test. Zabul.* VII, 2: σπλαγχνιζόμενοι ἐλεᾶτε; VII, 3: συμπάσχετε αὐτῷ ἐν σπλάγχνοις ἐλέους. *I Jo.* III, 17 dénonce le riche qui voit le pauvre dans le besoin et néanmoins «ferme ses entrailles» (cf. C. SPICQ, *Agapè* III, pp. 261 sv.).

[6] EURIPIDE, *Rhés.* 192; cf. ἄσπλαγχνος «être couard» (SOPHOCLE, *Aj.* 472); CHRYSIPPE (dans VON ARNIM, *S.V.F.* II, 249, 12 sv.); cf. nos locutions: avoir du cœur au ventre, n'avoir rien dans le ventre.

γήν [1]; ce que *Jac.* v, 11 dénomme par un néologisme: de longues ou abondantes entrailles: πολύσπλαγχνός ἐστιν ὁ Κύριος καὶ οἰκτίρμων, l'équivalent de πολυέλεος (*Ps.* CII, 8; *Sammelbuch*, 8726, 9).

---

[1] *P. Lond.* 1916, 31; cf. *Odes* XII, 7 (Prière de Manassé): Κύριος ὕψιστος εὔσπλαγχνος, μακρόθυμος καὶ πολυέλεος. Une inscription funéraire romaine: Ἱερὸς, εὔσπλανχνος, φιλόξενος (dans L. MORETTI, *Inscriptiones graecae Urbis Romae*, Rome, 1972, II, n. 411. Ὑπὸ τὴν σὴν εὐσπλαγχνίαν (*P. Ryl.* III, 470: Prière à la Vierge Marie; cf. J. VAN HAELST, *Catalogue des Papyrus littéraires juifs et chrétiens*, Paris, 1976, p. 314, n. 983).

σπουδάζω, σπουδαῖος, σπουδαίως, σπουδή

Il n'est pas facile de déterminer le sens exact de ces termes courants dans le grec classique et hellénistique, que les traducteurs du N. T. entendent presque toujours au sens de «zèle, empressement». Ils sont absents de *Mt.* et *Jo.*

I. – L'idée de «hâte, rapidité, diligence» est première, sans aucune connotation psychologique ou morale: «Quand se leva l'aurore, les Anges pressèrent Loth de partir» (*Gen.* XIX, 15; *hiphil* de אוּץ); «Les serviteurs s'empressèrent de partir» [1]; les Bergers se rendent en hâte à Bethléem (*Lc.* II, 16); «Hâte-toi de venir vers moi, vite, σπούδασον ἐλθεῖν πρός με, ταχέως» (*II Tim.* IV, 9; cf. *B.G.U.* 2349, 5). Acception bien attestée dans les papyrus: «Cela doit être accéléré» (*P. Panop.* II, 78; cf. 218); «S'il te plaît, ma sœur, presse-toi de confectionner ma tunique» (*P. Fuad Crawf.* VI, 15); «Dépêche-toi d'aller trouver l'épouse de Monsieur mon oncle» [2]. C'est parfois le sens de l'adjectif σπουδαῖος (*P. Brem.* 48, 28) et quasi exclusivement celui du substantif σπουδή dans les Septante: «Vous mangerez l'agneau à la hâte» [3];

---

[1] *Judith*, XIII, 1. Presque tous les autres emplois correspondent au *niphal* de בהל: «être prompt, arriver soudainement» (*Eccl.* VIII, 3), avec une nuance de soudaineté et de violence (*Is.* XXI, 3); d'où «être effrayé» (*Job*, IV, 5; XXI, 6; XXII, 10; XXIII, 15–16).

[2] *P. Fuad*, 85, 10: «Σπούδασον ἀπελθεῖν πρὸς τὴν γαμετὴν τοῦ κυρίου μου Θίου» (noter la fréquence de l'impératif aoriste dans les papyrus épistolaires, et la construction de σπουδάζω avec l'infinitif: σπούδασον ποιῆσαι, *Sammelbuch*, 9875, 7; cf. E. MAYSER, *Grammatik der Griechischen Papyri*, Berlin-Leipzig, 1934, II, 3, p. 49, n. 1); *P. Corn.* 52, 9: «Hâte-toi de me répondre»; *P. Michig.* 516, 5: «Dépêche-toi de mettre à la voile»; *P. Mert.* 85, 18: «Je suis très pressé d'apprendre de tes nouvelles, πολὺ σπουδάζω μαθεῖν»; *P. Mil. Vogl.* 201, 8 (réédité *Sammelbuch*, 9160); 255, 4 (réédité *ibid.* 9654 *a*); *P. Princet.* 100, 8; 106, 1; *P. Osl.* 88, 26; 162, 13; *P. Oxy.* 2229, 3; MÉNANDRE, *Dyscol.* 148: «Quelle hâte!»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 119; *Guerre*, II, 559; cf. σπουδή, VII, 190; *Ant.* VII, 223; PLUTARQUE, *Tib. Gracch.* IV, 3: «Pourquoi cette hâte, pourquoi cette précipitation?», DIODORE DE SICILE, XVII, 118, 2.

[3] *Ex.* XII, 11, μετὰ σπουδῆς (חִפָּזוֹן); ℣. 33 (*piel* de בוהר); *Dan. Suz.* 50; *Sag.* XIV, 17: «reconduire en grande hâte»; *Deut.* XVI, 3: «c'est précipitamment que tu es sorti d'Egypte, ἐν σπουδῇ»; *II Mac.* XIV, 43: «διὰ τὴν σπουδήν, de par la vivacité du combat»; *I Mac.* VI, 63: «se hâtant de lever le camp, il retourna à Antioche, ἀπῆρεν κατὰ σπουδήν»; cf. *I Sam.* XXI, 8; *Dan.* II, 25; *Sir.* XXVII, 3. Que ce soit avec ἐν, κατά, μετά, ou διά, *spoudè* exprime le mode précipité de l'action; il a valeur adverbiale dans la locution σπουδὴν ἔρχομαι (*Sir.* XX, 18; XXI, 5; XLIII, 22).

conformément à l'usage de la *koinè*, soit dans les textes littéraires [1] soit plus rarement dans les papyrus: «J'ai navigué en hâte vers Alexandrie» (*P. Michig.* 503, 2); «Veuillez au plus vite opérer le travail de briqueterie» (*P. Sorb.* 63, 2); «Je t'ai écrit rapidement» [2]. La seule attestation de ce sens dans le N. T. est peut-être *Mc.* VI, 25 où Salomé, après avoir demandé conseil à sa mère, rentre «aussitôt précipitamment, εὐθὺς μετὰ σπουδῆς», mais cette dernière notation semble ajouter une nuance psychologique [3], de même que la Vierge Marie «partant en diligence» (*Lc.* I, 39) ne signifie pas seulement «en hâte», mais «avec ferveur».

II. – Effectivement, σπουδάζω avec un régime de chose, signifie surtout «s'appliquer à, s'occuper activement de» et avec un régime de personne: «s'attacher à, prendre parti pour» [4]. Dans les papyrus, le sens de «s'occuper de, prendre soin» est prédominant [5], avec souvent les nuances de prendre

---

[1] XÉNOPHON, *Anab.* VI, 5, 14: «prenant brusquement la parole»; VII, 6, 28: «Les Thraces étant contraints de se sauver avec plus de hâte»; *Cyr.* IV, 5, 12: «Il n'en mit que plus de hâte à envoyer son messager»; *Hell.* VI, 2, 28: «les derniers devaient se hâter»; PLUTARQUE, *Romul.* VIII, 1: «Il courut précipitamment chez Numitor»; *Publicola*, IV, 2: «les voyant entrer précipitamment»; *Sert.* IV, 2: «Sertorius se mit à l'œuvre avec zèle et promptitude, σπουδὴν καὶ τάχος»; THUCYDIDE, I, 93, 2: la hâte que l'on met à construire; II, 90, 3: «Il donne en toute hâte et contre son gré l'ordre d'embarquer»; V, 66, 2; PHILON, *Leg. G.* 338: «Il était impatient d'arriver au plus vite à Alexandrie».

[2] *P. Ryl.* 231, 13 (de 40 de notre ère); *P. Tebt.* 315, 8; *Sammelbuch*, 6745, 5; 9367, n. X, 14.

[3] «L'idée de rapidité est déjà exprimée par εὐθύς; μετὰ σπουδῆς est donc plutôt «avec entrain» (M.-J. LAGRANGE, *in h. l.*); mais «rapidement» n'est pas pléonastique, et – renforçant «aussitôt» – peut évoquer l'irréflexion de la fille d'Hérodiade, simple interprète du désir de sa mère. Ardeur et opiniâtreté vont de pair (PLUTARQUE, *Tib. Gracch.* X, 5).

[4] XÉNOPHON, *Cyr.* I, 3, 11: «Je lui dirai qu'Astyage s'en occupe»; *Banq.* VIII, 17: «Il se préoccupait davantage de l'honneur de l'aîné que de son propre plaisir»; *Cyr.* V, 4, 13; EPICTÈTE, III, 4, 1: «Ils prenaient parti»; PLUTARQUE, *Thémis.* V, 3: «s'exerçant à la cythare»; *Péricl.* XXIV, 5: «Aspasie fut l'objet de l'attachement de Périclès pour sa science et sa sagesse politique»; *Caton min.* XIV, 4; *Caius Gracc.* VIII, 2; *Démétr.* III, 1; *Antoine*, LIII, 8.

[5] *P. Fuad*, 85, 13: «prends soin de sauvegarder tes droits»; *P. Oxy.* 746, 8: «occupe-toi de cela, comme c'est juste» (16 de notre ère); 113, 24: «prends soin qu'Onnophris m'achète ce que la mère d'Irène lui a dit»; 1842, 4; 2113, 19; *P. Lond.* 231, 12; 234, 10; 236, 12; 248, 5 (t. II, pp. 285, 287, 290, 306); *B.G.U.* 1677, 10: εὖ οὖν ποιήσεις σπουδάσας ἀπαρτίσασθαι αὐτά (lettre d'affaires, II^{e} s. ap. J.-C.); 1764, 22; *P. Panop.* II, 105; *P. Bour.* 20, 39: «Que Nonna s'applique à assurer strictement à Dionysios la fourniture du demi-pain»; *P. Ryl.* 607, 5: «occupe-toi de dépenser tout l'argent italien en emplette»; *P. New York*, 25, 8: «occupe-toi avant tous les autres d'envoyer l'équipe

de la peine [1] et faire de son mieux [2]. C'est donc en ce sens de «s'efforcer, s'appliquer avec soin», et non: «s'empresser», que l'on entendra les emplois de ce verbe dans le N.T. [3].

On donnera la même valeur à l'adverbe σπουδαίως dans *Tit.* III, 13, où le disciple de l'Apôtre doit pourvoir avec soin et de son mieux au voyage de Zénas et d'Apollos, et *II Tim.* I, 17: Onésiphore a cherché Paul dans les prisons romaines avec un soin extrême et sans ménager sa peine; il est arrivé à le trouver [4]! De même, le substantif σπουδή, avec cette nuance d'effort coûteux [5], s'oppose à la nonchalance et à l'inertie dans *Rom.* XII,

---

de remplacement»; *Sammelbuch*, 9843, 5 (lettre pour la préparation d'une fête juive, au II^e s.): «σπουδάσατε πέμσε μοι στελεοὺς καὶ κίτρια αὐτά – prenez soin de m'envoyer des barres de bois et des citrons» (*ethrog;* cf. B. LIFSHITZ, *Papyrus grecs du Désert de Juda*, dans *Aegyptus*, 1962, p. 241).

[1] Un fiancé écrit à sa future belle-mère: «tu t'es préoccupée et tu as pris de la peine pour préparer une maison pour moi» (*P. Antin.* 93, 7); *P. Lond.* 1912, 34; 1916, 16: ἀναγκαίως οὖν πάνυ σπουδάσατε αὐτῷ ἀόκνως; *Sammelbuch*, 9156, 9: ἵνα σπουδάσῃς τῷ ἀνδρί; *P. Michig.* 503, 14; cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 115: ἀπολείποντες σπουδῆς; *Inscriptions de Bulgarie*, 1573, 11: τῆς περὶ παιδείαν καὶ λόγους σπουδῆς.

[2] *P. Oxy.* 1061, 16 (de 22 av. J.-C.). Une lettre du II^e s. se termine ainsi: «Ἀλλὰ σπούδασον, ἀδελφέ – Fais au mieux, Frère» (*P. Lugd. Bat.* I, 15, 29); *P. Strasb.* 154, 5: σπούδασον οὖν, ἄδελφε, ποιῆσαι; *Sammelbuch*, 8944. Cf. la lettre d'Héron à Ptollarion au III^e s. «Ton manque d'application (τὸ ἀσπούδαστόν σου), ce n'est pas d'aujourd'hui que je l'ai connu» (G. WAGNER, *Papyrus grecs de l'Institut français d'Archéologie orientale*, Le Caire, 1971, n. 17, 3). *Inscriptions de Bulgarie*, 41, 9; L. MORETTI, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, Florence, 1976, n. 103, 15.

[3] *Gal.* II, 10: saint Paul s'est toujours appliqué à secourir les pauvres (ἐσπούδασα) ou s'est efforcé de revoir les Thessaloniciens (*I Thess.* II, 17). Les chrétiens doivent faire effort pour entrer dans le repos de Dieu: σπουδάσωμεν οὖν εἰσελθεῖν (*Hébr.* IV, 11; cf. *Eph.* IV, 3; *II Tim.* II, 15; *II Petr.* I, 10; III, 14) [I, 15 est difficile: «Je ferai diligence pour qu'après mon départ vous ayez toute occasion de vous souvenir de ces choses»; le futur σπουδάσω: «Je ferai de mon mieux» a été changé au présent σπουδάζω par *S*, P^{72}, Peshitta, Arm., et à l'impératif σπουδάσατε]. Lorsque l'Apôtre écrit à Tite: σπούδασον ἐλθεῖν πρός με (*Tit.* III, 12), on ne peut traduire «hâte-toi», comme dans *II Tim.* IV, 9, car d'une part Tite doit attendre l'arrivée d'Artémas et de Tychique; d'autre part le rendez-vous à Nicopolis n'est fixé que pour l'hiver. Le sens est donc: «efforce-toi, tâche de». Cf. PHILON, *Virt.* 218: «s'efforçant d'être un disciple de Dieu»; 215: «de faire régner la concorde».

[4] Sur la difficulté de retrouver et contacter un prisonnier, cf. C. SPICQ, *Les Epîtres Pastorales*[4], Paris, 1969, I, p. 145; II, p. 734. PLUTARQUE, *Vie de Cimon*, VIII, 3: «Cimon cherche à découvrir son tombeau, ἐσπούδασε τὸν τάφον ἀνευρεῖν», il s'y applique avec ardeur (VIII, 7).

[5] THUCYDIDE, IV, 30, 3: «un effort plus grand était justifié de la part des Athéniens»; XÉNOPHON, *Banq.* I, 6: «Il vaut vraiment la peine de m'entendre»; PHILON, *Virt.* 215: Abraham allait à la recherche de Celui qui est un, ἀοκνοτάτῃ σπουδῇ; FL. JOSÈPHE,

11: τῇ σπουδῇ μὴ ὀκνηροί, et *II Petr.* I, 5: σπουδὴν πᾶσαν παρεισενέγκαντες; il ne s'agit pas tant de bonne volonté ni de zèle, que de déployer tous ses efforts; la formule est classique [1]. Enfin σπουδή a aussi le sens de «gravité, sérieux» [2], et il semble que ce soit la qualité propre d'un chef de commu-

---

Ant. II, 222, 340; IV, 214, 261; VIII, 187; X, 44. Une glose byzantine oppose le temps du loisir (σχολή) à celui des affaires (σπουδή), dans THÉOPHRASTE, *Caract.* III, 5. Après avoir demandé d'examiner sérieusement une question (μετὰ σπουδῆς, comme dans les *Prologues* de Démosthène, 29, 42, 45, 49, 53, 54), Plutarque déclare que ce n'est pas la vie la plus longue qui est la meilleure, mais celle où l'on s'est le plus dépensé, la mieux remplie (ὁ σπουδαιότατος) à l'instar du cithariste, de l'orateur, du pilote qui ont parfaitement exercé leur métier (*Consol. Apoll.* 17). La Pythie est comme «vaincue par l'acharnement» d'Alexandre (*Alexandre*, XIV, 7). P. FRISCH, *Die Inschriften von Ilion*, Bonn, 1975, n. 52, 7; 56, 8; 73, 13. *P. Michig.* 73, 6: τὴν πᾶσαν οὖν σπουδὴν καὶ [ἐπιμέλειαν] ποιήσασθε; *P. Oxy.* 1840, 5: «Je ne trouve pas qu'ils aient fait beaucoup d'efforts, σπουδὴν πολλὴν ἐποίησαι»; *P. Tebt.* 703, 90 et 184: τὴν πλείστην σπουδὴν ποιοῦ (III[e] s. av. J.-C.); *P. Panop.* II, 222; *Inscriptions de Bulgarie*, 314 A 12; cf. τῇ σπουδῇ καὶ ἐπιμελίᾳ (J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1953, p. 187, n. 218).

[1] Εἰσφέρειν σπουδήν, POLYBE, XXII, 12, 12; DIODORE DE SICILE, I, 83, parlant des Italiens voyageant en Egypte: οἱ ὄχλοι πᾶσαν εἰσεφέροντο σπουδὴν ἐκθεραπεύοντες τοὺς παρεπιδημοῦντας τῶν ἀπὸ τῆς Ἰταλίας; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XI, 324; XX, 204; Lettre de Séleucos IV à Séleucie: προσηνέγκατο σπουδὴν ἐπὶ τοῦ βασιλέως (*Suppl. Ep. Gr.* VII, 62, 13); DITTENBERGER, *Syl.* 656, 14; 694, 15; Inscription de Stratonicée: καλῶς δὲ ἔχι πᾶσαν σπουδὴν ἰσφέρεσθαι (LE BAS, WADDINGTON, *Inscript. Gr. et Lat.* 519; cf. A. DEISSMANN, *Bible Studies*[2], Edimbourg, 1909, p. 361); *Inscriptions de Priène*, 118, 7: πᾶσαν εἰσφερόμενος σπουδὴν καὶ φιλοτιμίαν (I[er] s. av. J.-C.); 42, 14: καὶ τῶν ἐγδίκων πᾶσαν προσενεγκαμένων σπουδὴν καὶ φιλοτιμίαν; *P. Tebt.* 33, 19: τὴν πᾶσαν προσενέγκαι σπουδήν; autres références dans M. HOLLEAUX, *Etudes d'Epigraphie et d'Histoire grecques*, Paris, 1938, II, pp. 87 sv.

[2] Platon associait le sérieux et la fantaisie (σπουδή-παιδιά) comme des notions complémentaires (*Banquet*, 197 *e*; *Lois*, 769 *a*; 771 *e*; 803 *c*; *Lettre* VI, 323 *d*; cf. R. MERKELBACH, *ΣΠΟΥΔΗ ΚΑΙ ΠΑΙΔΙΑ*, dans *Z.P.E.* XX, 1976, p. 200); de même XÉNOPHON, *Banq.* I, 1: «les actions sérieuses (ἔργα μετὰ σπουδῆς) s'opposent aux divertissements (ἐν ταῖς παιδιαῖς)»; I, 13: «Si les convives sont pleins de sérieux... peut-être manquent-ils de gaieté»; II, 17: «Socrate de dire avec un grand sérieux»; PLUTARQUE, *César*, XI, 4; *Périclès*, VIII, 4: «Les comédies des poètes de son temps lui ont décoché des traits, tantôt sérieux, tantôt plaisants»; *Phocion*, VIII, 3: «le peuple sage et sérieux, νήφων καὶ σπουδάζων» (s'oppose à amusement); *P. Par.* 63, 131: les pénalités ont été fixées avec sérieux (μετὰ σπουδῆς). De même l'adjectif *spoudaios:* «Voilà ce qui se disait de plaisant et de sérieux sous la tente» (XÉNOPHON, *Cyr.* II, 3, 1); «Tu as tort de nous gâter l'homme le plus sérieux de l'armée en l'engageant à rire» (*ibid.* II, 2, 16); «chaque fois qu'on n'avait rien de plus sérieux à faire, on s'amusait à ce jeu» (*ibid.* II, 3, 20); «Aucun Athénien n'oserait se mettre ce jour-là à une besogne sérieuse (σπουδαίου ἔργου)» (*Hell.* I, 4, 12); Zénon: «Tous les biens sont utiles, commodes, profitables, avantageux, sérieux (σπουδαῖα) convenables, beaux, appropriés» (dans STOBÉE, *Ecl.* II, 7, 5 *d* = p. 69, 12). *P. Panop.* II, 107: «votre devoir est de vous attendre à cela avec

nauté chrétienne qui doit présider ἐν σπουδῇ (*Rom.* XII, 8), non «avec empressement» ou zèle, mais «avec sérieux», gravité ou «sollicitude» (*Ep. Aristée*, 39), voire même: de façon à être estimé, c'est-à-dire honorablement (cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIV, 186; cf. II, 197; IX, 182; PHILOSTRATE, *Gymn.* 13). C'est, semble-t-il encore, ce sérieux qu'a produit chez les Corinthiens «la tristesse selon Dieu», c'est-à-dire leur repentir (*II Cor.* VII, 11).

III. – Quelle que soit la nuance dans chaque texte, l'attachement, le soin ou l'effort que l'on manifeste, se réfère à une bonne volonté initiale, une recherche de ce qui tient à cœur, un désir d'aboutir [1], et σπουδάζω, au Ier siècle de notre ère, exprime les marques d'une bienveillance attentive aussi réfléchie qu'efficiente. En 41, l'empereur Claude se félicite des marques d'attachement reçues des Alexandrins (*P. Lond.* 1912, 25: σπουδάσαντες καὶ σπουδασθέντος; cf. Sévère et Caracalla, dans *Inscriptions de Bulgarie*, 659, 23), impatients de leur côté de recevoir des marques de sa faveur: ἃ παρ' ἐμοῦ λαβεῖν ἐσπουδάκατε (*l.* 52; cf. *P. Oxy.* 2558, 3: Καισάρων σπουδήν; DITTENBERGER, *Or.* 723, 1). A l'égard des Thasiens, il accepte «toutes les marques de leur attachement et de leur piété, τῆς ὑμετέρας σπουδῆς καὶ εὐσεβείας ἀποδέχομαι πάντας» (*Inscriptions de Thasos*, 179, 4), comme Octave écrira aux habitants de Rhosos: «Séleucos, mon navarque, ... a donné bien des marques de son attachement et de son empressement, πᾶσαν εἰσφερόμενος σπουδὴν παὶ προθυμίαν» (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 718, 84). Cette bonne volonté comporte ardeur, bons soins et dévouement: «nous avons obtenu cela grâce aux bons soins de nos amis, τῆς δὲ τῶν φίλων σπουδῆς τυχόντος ἐπετύχαμεν» (*P. Tebt.* 314, 9); une femme du IIe–IIIe siècle remercie sa mère pour l'envoi d'une chaise χάριν δὲ σοι οἶδα, μῆτερ, ἐπὶ τῇ σπουδῇ τοῦ καθεδραρίου (*P. Oxy.* 963), et si l'on sollicite une intervention, on fait appel au bon cœur du bienfaiteur: παρακαλῶ οὖν, Κύρίε μου, ὑπάρξαι αὐτοῖς καὶ τὰ τῆς σῆς σπουδῆς [2].

---

tout le sérieux possible»; cf. un maintien grave et digne, σπουδαίως καὶ εὐσχημόνως (XÉNOPHON, *Cyr.* I, 3, 1).

[1] *P. Hib.* 77, 4: καθάπερ ὁ βασιλεὺς σπουδάζει, conformément au désir du roi, à ce qu'il recherche; *P. Bour.* 20, 36: τοῦτο γὰρ σπουδάζει, voilà le but qu'on se propose d'atteindre; *P. Michig.* 10, 10: περὶ ὧν ἂν σὺ σπουδάζῃς, cette affaire que tu as à cœur (IIIe s. av. J.-C.); Edit de Cyrène du IIe s. avant notre ère: «Nous tenons (σπουδάζομεν) à ce qu'aucun des sujets du royaume ne soit l'objet de vexations» (*Suppl. Ep. Gr.* IX, 5, 53); ἐνεδείξατο πᾶσιν σπουδὴν ἐξ ἀρχῆς ἐν λυκάβαντι ἑῷ (*Inscriptions de Bulgarie*, 657, 5); *P. Oxy.* 2558, 3; *P. Lond.* 1178, 23 (t. III, p. 216); 1917, 23: μετὰ σπουδῆς ὅλης καρδίας (IVe s. ap. J.-C.); *l.* 22: μαιτὰ (*sic*) σπουδῆς Πνεύματος Ἁγίου. Cf. PHILON, *Leg. G.* 242; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 123; V, 120; XIII, 85; DIODORE DE SICILE, XVII, 39, 4.

[2] *P. Oxy.* 1068, 13; cf. 2239, 15: «Je suis prêt à apporter tous mes soins»; 3086, 6: «ἐν γὰρ τούτοις αἱ σπουδαὶ τῶν φίλων φαίνονται, c'est en ces choses que l'active bienveil-

Finalement, σπουδή exprime la ferveur, le zèle et l'empressement [1], qui sont évoqués par *II Cor.* VII, 12: la sollicitude que vous avez manifestée pour nous; VIII, 7: vous excellez en toute bonne volonté; VIII, 8: la sincérité de votre propre charité est éprouvée par l'empressement des autres; VIII, 16–17: le cœur de Tite est plein de sollicitude à l'égard des Corinthiens; *Hébr.* VI, 11: les Hébreux doivent ardemment déployer leurs efforts pour faire croître les bons fruits de leur espérance. C'est exactement le vocabulaire des papyrus: μετὰ τῆς πλείστης σπουδῆς καὶ χαρᾶς ὁμοθυμαδόν (*B.G.U.* 1768, 7); «Dans toute la mesure possible, je montrerai mon empressement» [2]; notamment l'adverbe σπουδαίως: «Usons des créatures, tant que nous sommes jeunes, avec ardeur» (*Sag.* II, 6); les Anciens des Juifs suppliaient Jésus avec ferveur ou instamment [3]. Relatant l'efficacité d'une recommandation, le bénéficiaire écrit: «ἀνόκνως καὶ σπουδαίως συνέστακέ με, il m'a introduit sans délai et avec empressement auprès d'Emilianus (*P. Michig.* 498, 14). Philoi se montre empressé à vous servir, ἵνα πέμψωμεν Φίλωι σπουδαίως

---

lance des amis se montre»; *P. Yale*, 33, 7: «Le dioecète fait diligence en cette affaire, περὶ τούτων τὴν σπουδὴν ποιεῖται ὁ διοικητής» (III^e s. av. J.-C. = *P. Hib.* 44); *P. Fuad*, 86, 18; *P. Osl.* 58, 4; épitaphe d'un juriste chrétien, offrant à tous son dévouement, σπουδὴν, ἣν εἶχον, πᾶσι χαρίζομενος (*Suppl. Ep. Gr.* VI, 210, 20). Cf. l'éloge de la *spoudè* de Junia Theodora à Corinthe en 43 de notre ère (*ibid.* XVIII, 143, 3, 17, 49, 55), l'«engouement» pour des danseurs (PLUTARQUE, *Amour fraternel*, 17).

[1] XÉNOPHON, *Anab.* I, 8, 4: «on s'y mit avec beaucoup d'ardeur, σὺν πολλῇ σπουδῇ»; *Cyr.* IV, 2, 38: «Ils exécutèrent avec beaucoup d'empressement ce qui leur avait été prescrit»; *Ep. Aristée*, 4: «Je m'en suis acquitté avec empressement»; PHILON, *Agr.* 166: «les facultés d'ardeur à apprendre (σπουδῆς), de progrès (βελτιώσεως), de perfection (τελειώσεως) ne disparaîtront jamais»; *Spec. leg.* I, 30, 36, 42: «la passion de l'étude»; 79, 144: la ferveur religieuse; *Congr. erud.* 112: «les biens véritables: enseignement, progrès, ardeur (σπουδήν), désir (πόθον), zèle (ζῆλον)... que Moïse emporte comme viatique dans son voyage»; *Somn.* II, 67: ils ont saintement consacré à la piété leur zèle fervent; FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 222, 256, 260; X, 25; XIII, 212; PLUTARQUE, *César*, VII, 2; *Caton min.* XXV, 11; *Tib. Gracch.* VII, 3; cf. *Sammelbuch*, 9156, 4: ὡς πάντως σπουδάσει τῇ ἐντολῇ αὐτοῦ.

[2] *P. Lond.* 1924, 7; cf. *P. Oxy.* 2107, 3; 2194, 9; *Inscriptions de Magnésie*, 53, 61: ἀπόδειξιν ποιουμένους τῆς περὶ τὰ μέγιστα σπουδῆς (III^e s. av. J.-C.); 85, 12: ὅπως... σπουδὴ ἔγδηλος γένηται (II^e s.).

[3] *Lc.* VII, 4 (cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* VIII, 6: Bersabée promet d'intercéder avec ferveur, σπουδαίως; XVI, 85: on recommande très fortement, σπουδαιότερον; peut-être avec la nuance: d'une manière convaincante, cf. διὰ σπουδῆς, XVI, 214). Mais saint Paul envoie Epaphrodite «au plus vite» c'est-à-dire: aussi vite que possible (*Philip.* II, 28, σπουδαιοτέρως avec valeur superlative); l'acception «avec soin, sérieusement», dans παραφυλάττειν σπουδαίως, παρακολουθεῖν σπουδαίως (G. E. BEAN, T. B. MITFORD, *Journeys in Rough Cilicia*, Vienne, 1970, n. 31, *b* 27; *a* 29); *P.S.I.* 742, 6: σπουδαίως μεταδοῦναι μοι διὰ γραμμάτων τὸ τῆς ὑποθέσεως.

ἡμῖν προσενεχθέντι [1]. Quant à *Jude*, 3: πᾶσαν σπουδὴν ποιούμενος γράφειν ὑμῖν, on peut traduire aussi bien: «j'avais hâte» [2] ou «un grand désir de vous écrire au sujet de notre salut commun» [3]; tous les commentateurs soulignent, à la suite de Wettstein, que la formule πᾶσαν σπουδὴν ποιούμενος est classique depuis Hérodote [4].

IV. – Lorsque saint Paul signale aux Corinthiens que Tite s'est montré très empressé (σπουδαιότερος) à se rendre chez eux, de son propre mouvement (*II Cor.* VIII, 17), il veut toucher ses destinataires en soulignant que cette promptitude venait du cœur même de son envoyé; mais, ce faisant, il exploite la formule épistolaire: «Je connais ton dévouement» qui est devenue un cliché: εἰδώς σου τὸ σπουδεῖον τὸ πρὸς πάντας (*P. Oxy.* 929, 3; cf. 1064, 6); οἶδα γάρ σου τὸ σπουδεῖον καὶ ἐπιεικές [5], et on est en droit de penser qu'en choisissant l'adjectif σπουδαῖος, il lui donne aussi la nuance de «bon, excellent, vertueux», impliqué dans les autres emplois néo-testamentaires, et qui était si courante dans la *koinè* qu'une épitaphe romaine résume en elle toutes les vertus de «Crispina, femme de Procopios, σπουδαία, aimant la Loi» (*Corp. Inscript. Iud.* 132). Cette signification morale de *spoudaios* vient surtout d'Aristote [6] qui l'a peut-être empruntée à Antis-

---

[1] H. BÜTTNER, *Mitteilungen aus der Papyrussammlung der Gießener Universitätsbibliothek*, Gießen, 1931, III, n. 20, 36.

[2] Cf. la lettre du chrétien Démétrios à Flavianos: ἕτερά σε γράμματα ἐπικαταλαβεῖν ἐσπούδασα διὰ Εὐφροσύνου, j'avais hâte que tu reçoives une autre lettre par Euphrosynos (*P. Oxy.* 939, 18).

[3] Cf. H. WINDISCH, *Die katholischen Briefe*[3], Tübingen, 1951, p. 38; J. B. MAYOR, *The Epistle of St. Jude*[2], Grand Rapids, 1965, pp. 21 sv., 89 sv. J. CANTINAT, *Les Epîtres de saint Jacques et de saint Jude*, Paris, 1973, p. 294.

[4] HÉRODOTE, V, 30: «J'aviserai avec toute ma bonne volonté»; PORPHYRE, *De abst.* II, 43; *Inscriptions de Priène*, 53, 10: «οὐδὲν ἐλλείπων προθυμίας, ἀλλὰ πᾶσαν σπουδὴν ποιούμενος; sa bonne volonté n'a rien laissé à désirer; au contraire il a fait tous ses efforts (pour réconcilier les adversaires)»; 54, 9 et 39; 44, 13: διότι τὴμ πᾶσαν σπουδὴν προαιρούμενος ποιεῖσθαι; *P.S.I.* 340, 19: δεόμεθα πᾶσαν σπουδὴν ποιήσασθαι περὶ Πτολεμαίου; 584, 27: περὶ τῆς κυνὸς πᾶσαν σπουδὴν ποίησαι, οὐ γάρ ἐστιν ἐμή (III[e] s. av. J.-C.); *P. Hib.* 71, 9: «Dès que tu auras reçu cette lettre, fais tous tes efforts (τὴν πᾶσαν σπουδὴν ποίησαι) pour rechercher l'esclave fugitif et envoie-le moi sous bonne garde»; *P. Mil. Vogl.* 255, 4.

[5] *P. Oxy.* 1218, 4; 2602, 10; *P. Ryl.* 243, 6; *P. Michig.* 211, 7; *Arch. Abin.* VI, 5: οἴδαμεν τὸ σπουδεῖόν σου καὶ τὴν ἀγάπην σου εἰς ἡμᾶς; *P. Hermop.* 12, 4; *P. Lond.* 1918, 10; *Sammelbuch*, 9607, 2; cf. 9156, 2; 10295, 4. A Philae, à l'époque byzantine, le couple σπουδῆ καὶ ἐπιεικείᾳ revient constamment (*ibid.* 7439; E. BERNAND, *Les Inscriptions grecques de Philae*, Paris, 1969, II, n. 194, 6; 219, 1; 220, 8; 221, 7; 224, 4; 225, 1; 228, 1), et déjà FL. JOSÈPHE, *Antiq.* XIII, 245.

[6] ARISTOTE, *De la Noblesse* (dans STOBÉE, *Flor.* 88, 52; t, IV. pp. 723 sv.; réédité et commenté par J. AUBONNET, dans P. M. SCHUHL, *Aristote*, Paris, 1968, pp. 99–115);

thène (DIOGÈNE LAERCE, VI, 104–105). Est *spoudaios*, d'une part ce qui est sérieux, consciencieux; d'autre part ce qui est soigné, bien fait, vertueux. Il y a des jeux sérieux (τὰς ἐσπουδασμένας παιδιάς, *Rhét.* I, 11, 1371 *a* 3–4) parce qu'ils exigent des efforts, et semblablement l'œuvre ou la fonction (ἔργον) de la vertu morale est la vie vertueuse (ζωὴ σπουδαία) qui requiert une application soutenue. Xénophon oppose les honnêtes gens, dignes d'estime (οἱ σπουδαῖοι) aux coquins (οἱ φαῦλοι) dans *Cyr.* II, 24, ou aux méchants: πονηροί [1]. Ce vocabulaire et cette doctrine ont été repris par les Stoïciens. Selon Zénon, il y a deux catégories d'hommes (τὸ μὲν τῶν σπουδαίων, τὸ δὲ τῶν φαύλων), les premiers pratiquent la vertu, les autres accomplissent le mal (STOBÉE, *Ecl.* II, 7, 11; t. II, p. 99; cf. VON ARNIM, *S.V.F.* I, 216). Chrysippe estime que le *spoudaios anèr* est un homme rare (PLUTARQUE, *De Stoic. repugn.* 31), il est parfait, heureux et ne tombe pas dans l'erreur [2]. Philon hérite de cette tradition et oppose l'homme de bien au méchant, τὸ φαῦλον τῷ σπουδαίῳ (*Gig.* 56); «La vie de l'homme vertueux tient dans des actes (ὁ σπουδαίου βίος ἐν ἔργοις), celle du méchant (ὁ τοῦ φαύλου) dans des paroles» [3]. A l'inverse de l'esclave, on ne peut contraindre le *spoudaios* (*Omn. prob.* 60); «il est parfaitement vertueux (πάντως σπουδαῖος) cet homme à qui il est dit: Je suis ton Dieu» (*Mut. nom.* 31; cf. *Sacr. A. et C.* 124), «incapable de se charger de quelque mal que ce soit» (*Opif. mundi*, 73). Comme Dieu produit tout ce qui a de la valeur (σπουδαῖα, *Mut. nom.* 256), on peut préciser que «Dieu fait tous les êtres vertueux, à cause de leur affinité avec lui» (*Opif. mundi*, 74).

Dans la langue courante, *spoudaios* désigne la bonne qualité: «Je t'envoie de bonnes semences de melon» (*P. Oxy.* 117, 2); «nous n'en avons pas d'au-

---

Eth. Nic. V, 6, 1131 *a* 28; *Eth. Eud.* II, 1, 1218 *b* 34 sv.; cf. HARDER, *in h. v.* dans *TWNT*, VII, pp. 560 sv.

[1] XÉNOPHON, *Hell.* II, 3, 19; cf. PLUTARQUE, *Péricl.* I, 5: «Isménias est un homme de rien (μοχθηρός); autrement il ne serait pas si bon joueur de flûte (σπουδαῖος αὐλητής)»; *Phocion*, XXXVIII, 3.

[2] CLÉANTHE, *Fragm.* 566 (dans STOBÉE, *Ecl.*, t. II, p. 65, 11), ὅθεν ἀτελεῖς μὲν ὄντας εἶναι φαύλους, τελειωθέντες δὲ σπουδαίους; cf. *ibid.* t. II, p. 112, 8 (= VON ARNIM, *S.V.F.* III, 548), τέλειον ἄνδρα καὶ σπουδαῖον; SEXTUS EMPIRICUS, *Adv. Math.* VII, 405; LUCIEN, *Bion pras.* 20; PLOTIN, *Enn.* I, 4, 14; GRÉGOIRE DE NAZIANCE, *Ep.* 32 (VON ARNIM, *op. c.* III, 586); SIMPLICIUS (*ibid.* III, 238), DIDYME (*ibid.* II, 809). Cf. G. BINDER, *Ein neues Epikurfragment bei Didymos dem Blinden*, dans *Z.P.E.* I, 1967, p. 37; D. TSEKOURAKIS, *Studies in the Terminology of Early Stoic Ethics*, Wiesbaden, 1974, pp. 127 sv.

[3] *Somn.* II, 302; cf. 34; *Lois allég.* I, 74; III, 67: «la sensation est parmi les choses qui ne sont ni bonnes ni mauvaises (οὔτε τῶν φαύλων οὔτε τῶν σπουδαίων)... si elle naît chez l'homme de bien, elle devient bonne (σπουδαία)».

tre de bon» (*P. Flor.* 338, 8); c'est aussi une épithète des athlètes [1], des hommes de bien (*P. Michig.* 213, 11) et des authentiques amis [2], précisément parce qu'ils sont zélés et empressés [3].

V. – On ne peut pas ne pas relever la nuance d'excellence et d'honneur de ce terme, notamment lorsqu'il est associé à la φιλοτιμία [4]; ce qui est le cas dans la plupart des décrets honorifiques. Par exemple, un décret de Samos en l'honneur de Boulagoras «τὴμ πᾶσαν ἐποιήσατο σπουδὴν καὶ φιλοτιμίαν ἀντικαταστάς, faisant montre d'un empressement et d'un dévouement absolu» (*Suppl. Ep. Gr.* I, 366, 11; II[e] s. av. J.-C.); décret de Proxénie pour Nicias qui n'a ménagé ni son zèle, ni sa dépense, ni son dévouement, εἰς πᾶν σπουδῆς καὶ δαπάνης καὶ φιλοτιμίας οὐθὲν ἐνλείπων [5]; décret d'une

---

[1] Cf. L. ROBERT, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 26.

[2] MÉNANDRE, *Dyscol.* 824. En Egypte, il y aura des confréries de *spoudaioi* (cf. E. WIPSZYCKA, *Les Confréries dans la Vie religieuse de l'Egypte chrétienne*, dans *Twelfth intern. Congress of Papyrology*, Toronto, 1970, pp. 511–525), et le σπουδαῖος φίλος désigne l'ami zélé d'une association, cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1971, p. 465, n. 441.

[3] On peut dire qu'il y a chez Philon une théologie de la hâte: les belles actions s'accomplissent «en s'élançant spontanément, sans admettre de lenteur ni de retard» (*Sacr. A. et C.* 53); «les enfants obéissants n'admettent aucun retard, ils font de belles actions avec tout l'empressement dont ils sont capables, μετὰ σπουδῆς πάσης»(*ibid.* 68); Abraham agit «avec tout l'empressement, toute la rapidité, toute l'ardeur dont il était capable», ordonnant à Sarah d'agir vite (*ibid.* 59); «Pour rendre grâce et honneur au Tout-Puissant... ne tolérons aucun retard» (*ibid.* 63). Même les prêtres doivent se hâter, «faisant tout avec empressement et promptitude» (*Vit. Mos.* II, 144), rapides dans le service religieux (145, 170); la tunique qu'ils portent est le symbole de cette promptitude (*Spec. leg.* I, 83; cf. 98–99; II, 83, 146; *Abr.* 62; selon le traité *Sabbath* 20 *a*, «les prêtres sont alertes»). Commentant *Gen.* XXIV, 20: «Rébecca se hâta de pencher la jarre», Philon observe: «en disant: *se hâter*, Moïse manifeste la promptitude à faire le bien, fruit d'une disposition de l'âme dont les sentiments de jalousie se sont parfaitement écartés» (*Post. C.* 140). Envoyant les soixante-douze disciples en mission (*Lc.* X, 1 sv.), Jésus leur prescrit la promptitude (cf. C. F. D. MOULE, *The Phenomenon of the New Testament*, Londres, 1967, pp. 66 sv.). Cf. D. DAUBE, *The Sudden in the Scriptures*, Leiden, 1964, pp. 12 sv., 18 sv., 74.

[4] Cf. PHILON, *Sacr. A. et C.* 59; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 105; VII, 220.

[5] *Inscriptions de Gonnoi*, 41, 13 (II[e] s. av. J.-C.); même formulation: σπουδᾶς καὶ φιλοτιμίας οὐθὲν ἐλλείποντες dans un décret de la confédération des Ainianes (L. ROBERT, *Opera minora selecta*, Amsterdam, 1969, I, p. 16); décret d'Andros (*ibid.*, p. 56), de Delphes (DITTENBERGER, *Or.* 305, 4), d'Abdère: τὴν πᾶσαν σπουδήν τε καὶ φιλοτιμίαν εἰσήνεγκαν προθυμίας οὐδὲν ἐλλείποντες (IDEM, *Syl.* 656, 14; cf. P. HERMANN, dans *Z.P.E.* VII, 1971, pp. 72–77); d'Odessa (*Inscriptions de Bulgarie*, 41, 9); acte d'affranchissement thessalien du II[e] s. av. J.-C., σπουδῆς καὶ φιλοτιμίας οὐδὲν ἐνλείπων (L. VIDMANN, *Sylloge Inscriptionum religionis Isiacae et Sarapiacae*, Berlin, 1969, n. 102, 9).

ville de Cappadoce en faveur d'Apollonios, σπουδὴν καὶ φιλοτιμίαν εἰσενεγκάμενος [1]; décret d'Apollonia honorant Pamphilos: «avec tout son empressement et tout son dévouement, il a réglé chacune de ces affaires» (*Inscriptions de Carie*, 167, 8); décret de Smyrne en l'honneur de juges thasiens, ἐπὶ τῇ σπουδῇ καὶ φιλοτιμίᾳ ᾗ ἐποήσαντο [2]. Les Hérakléotes du Pont envoient une ambassade à Hadrien pour intercéder en faveur de leur colonie, πάσαι σπουδαῖ καὶ πάσᾳ φιλοστοργίᾳ κεχραμένοι γνασίαι [3].

Cette association à la *philostorgia* met en valeur la nuance affective contenue à l'époque dans la *spoudè* [4] et elle révèle non seulement ce qu'il y a d'affectueux, de spontané et de désintéressé dans l'empressement de Tite de se rendre à Corinthe [5], ou ce qu'il y a de cordial dans les secours fraternels de la primitive Eglise, mais aussi comment les fidèles mettaient tout leur cœur à produire des fruits.

---

[1] Ch. Michel, *Recueil des Inscriptions grecques*, Paris, 1900, n. 546, 18.

[2] Cité par L. Robert (*op. c.*, p. 2), comme les décrets d'Assos (p. 11), d'Athènes: τὴν πᾶσαν σπουδὴν ποιούμενος (p. 193), de Delphes pour un médecin de Coronée (p. 256).

[3] B. Latyschev, *Inscriptiones antiq. Orae septentr. Ponti Euxini*², Hildesheim, 1965, iv, n. 71, 6.

[4] Par *spoudè*, Fl. Josèphe exprime la violence de la passion de la femme de Putiphar (*Ant.* ii, 53, 225; cf. xiv, 283; xvi, 302; xviii, 292), l'attachement d'Hérode pour Mariamnè (*Guerre*, i, 431) ou ses eunuques (*Ant.* xvi, 230). Déjà, Xénophon, *Hell.* iii, 1, 9: «Ceux des Spartiates qui sont gens de cœur». Dans sa lettre à Rhosos, Auguste écrit de son envoyé: πᾶσαν εἰσφερόμενος σπουδὴν καὶ προθυμίαν ὑπὲρ τῶν ὑμεῖν συμφερόντων (M. Guarducci, *Epigrafia greca*, Rome, 1969, ii, p. 117); *Arch. Abin.* vii, 4: Εὐχαριστοῦμεν τῷ θεῷ περὶ τῆς ὁλοκληρίας καὶ τῆς σπουδήν (*sic*) σου; *P. Leipz.* 119, col. ii, 5: εἰς χαράν τε ὁμοῦ καὶ σπουδὴν περὶ τὸ ὀρθῶς.

[5] Comparer *P. Flor.* 304, 9 du VI^e s. où Apphous est sommé d'assumer la charge de Riparius sans rémunération, mais avec cet avertissement: «ton zèle (ou: ton sérieux) te vaudra des louanges (ἐκ σπουδῆς γὰρ ἐπαινεθήσει), ta négligence te fera courir les pires dangers»; s'oppose à enfantillage dans Philon, *Spec. leg.* i, 314; cf. ii, 2. τὸ σπουδαῖον σου = ta ferveur, est une expression d'amitié, *P. Oxy.* 2602, 10–14; P. J. Parsons, dans *Collectanea Papyrologica in honor of H. C. Youtie*, Bonn, 1976, ii, p. 421, 2; cf. pp. 565–566.

στασιαστής, στάσις

L'*hapax* biblique στασιαστής, employé à propos de Barabbas «retenu en prison avec les séditieux» (*Mc.* xv, 7), ignoré du grec classique, est attesté dès le III^e^ s. avant notre ère par deux papyrus. Païs, fabriquant de tapis, a déjà dénoncé à Zénon les agissements de Nechtembès; aujourd'hui il lui donne quelques preuves de sa friponnerie, il a même corrompu d'autres tisserands, c'est un agitateur, ὅς ἐστιν στασιαστής (*P.S.I.* 442; réédité *P. Zén. Cair.* 59484, 4). Une accusation analogue de Pétosiris contre un autre Païs: ὑπόμνημα Ζήνωνι παρὰ Πετοσίριος· Πᾶεις ὁ στασιαστὲς ὁ γεωργός (*P. Zén. Cair.* 59499, 87). Fl. Josèphe, *Ant.* xiv, 8 présente «un ami d'Hyrcan, Iduméen, appelé Antipater...; il était par nature fauteur de trouble et séditieux, δραστήριος δὲ τὴν φύσιν ὢν καὶ στασιαστής»[1]. Ce substantif dérive, en effet, de στασιάζω «être en dissension, monter une cabale» (Xénophon, *Anab.* ii, 5, 28), former des partis (Thucydide, iv, 84, 2), se révolter[2].

A l'exception de *Prov.* xvii, 14 (*rîb*, querelle privée), tous les emplois de στάσις dans les Septante sont conformes à la signification première du terme, transitivement «action de poser debout», intransitivement «action de se tenir»[3], comme la lune qui stationne (*Jos.* x, 13); de là les nuances de

---

[1] Fl. Josèphe, *Ant.* xiv, 8; cf. *Guerre*, vi, 157: «un grand nombre de factieux, n'ayant plus rien à piller... attaquèrent en corps les postes romains»; Denys d'Halicarnasse, ii, i, 3; vi, 70; Diodore de Sicile, x, 11, 1.

[2] *Judith*, vii, 15: «Tu leur infligeras une dure punition pour s'être révoltés; *II Mac.* iv, 30: «Les habitants de Tarse et de Mallos se révoltèrent»; xiv, 6: «Les Hasidéens fomentèrent la guerre et les séditions, ne laissant pas le royaume jouir du calme (εὐσταθείας)»; Dion Cassius, x, 32: «De violentes séditions amenèrent une révolution dans l'état»; Zosime, i, 61: Aurélien «soumit rapidement les Alexandrins qui s'agitaient et songeaient à la défection, στασιάσαντας καὶ πρὸς ἀπόστασιν ἰδόντας».

[3] Cf. E. Boisacq, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, in h. v.* La *stasis* est le lieu, l'endroit, la place (*Deut.* xxviii, 65; *Nah.* iii, 11; *Dan.* viii, 17; x, 11; *Néh.* viii, 7; *Sir.* xxxiii, 12; cf. Polybe, ii, 68, 7: «Il resta dans ses positions initiales sur le sommet»; lieu de travail, *B.G.U.* 1122, 18, 21; en 12 av. J.-C.), notamment du pied (*I Chr.* xxviii, 2; *I Mac.* x, 72); mais aussi l'état normal de la maison de Dieu (*II Chr.* xxiv, 13), la pierre dressée qui est à Sichem (*Jug.* ix, 6, *mazab;* sur cette acception cf. Xénophon, *Chasse*, ii, 8: «les piquets dressés»; érection d'un édifice, cf. *P. Petr.* 46, 3, 1; Xénophon, *Chasse*, ix, 16: «l'installation d'un piège; A. Deissmann, *Bible Studies*[2], p. 158 sv.); et le «statut», le pacte, l'édit royal (*Dan.* vi, 7; *I Mac.*

repos, stabilité, fixité si accentuées par Philon avec une valeur morale ou religieuse [1]. Mais le N. T. n'utilise qu'une seule fois cette acception: «tenir debout, être en place», à propos de la route du sanctuaire céleste qui n'a pas encore été inaugurée «tant que la première Tente (le tabernacle de la première Alliance) subsiste» (*Hébr.* IX, 8) ou fonctionne: ἐχούσης στάσιν; ce qui est conforme à *II Chr.* XXX, 16; XXXV, 10, 15; *Néh.* IX, 3; XIII, 11, car se tenir à son poste ou à sa place est souvent synonyme d'exercer une fonction. Valerius Pius, par exemple, remercie et accepte la charge de *secutor* et l'assurance qui lui ont été données, εὐχαριστῶν αὐτῷ καὶ ἐπιδεχόμενος τὴν γενηθεῖσαν πρὸς αὐτὸν στάσιν καὶ δεξιάν (*P. Michig.* 485, 7; cf. MARC-AURÈLE, VI, 41, 2).

Lorsqu'on se dresse, ce peut être avec une nuance d'opposition contre quelqu'un, ou en désaccord avec lui. Ce sens de στάσις est attesté cinq fois dans les *Actes*, avec les mêmes nuances que dans le grec contemporain. Il peut s'agir d'opposition d'idées, source de controverse et de polémique [2]; ces discussions accusent des désaccords, suscitent de l'agitation et des troubles [3] qu'il est difficile d'apaiser soit entre les individus soit entre les groupes sociaux [4], comme la violente dispute d'*Act.* XXIII, 10. Le plus souvent,

---

VII, 18). En astronomie, στάσις et σύστασις désignent la stabilité du temps ou la «position» des planètes dans le zodiaque, cf. GÉMINOS, *Introduction aux Phénomènes*, II, 8–12; XVII, 3, 47.

[1] *Lois allég.* II, 99: «la conduite qui ébranle la stabilité de l'être créé et périssable est ce qui fait faire le faux pas (les passions)»; *Somn.* II, 237: «la fixité, la stabilité, l'identité rendue éternelle par son caractère immuable et inchangeant» est un attribut de Dieu; cf. 222; *Opif. mundi*, 120; *Post. C.* 29: «Dieu ordonne... de se tenir immobile avec lui»; 23: «celui qui s'approche de Dieu convoite l'immobilité»; on prie pour l'obtenir (*Abr.* 58); «stabilité et repos immuable, voilà ce que l'on trouve auprès de Dieu» (*Gig.* 49).

[2] *Act.* XXIII, 7: controverse entre Pharisiens et Sadducéens (ἐγένετο στάσις); cf. PHILON, *Rer. div.* 248: «Que la vérité soit difficile à trouver et à dépister, voilà ce qui a engendré les dissensions de l'esprit (στάσσεις ἐγέννησε)»; FL. JOSÈPHE, *Vie*, 143: Tarichéens et étrangers d'une part, Galiléens et gens de Tibériade d'autre part, ayant des appréciations différentes, le conflit s'installe (γίνεται στάσις); cf. PHILON, *Ebr.* 98: «les élans irraisonnés créèrent la discorde intestine, στάσιν ἐμφύλιον; *Post. C.* 183: «ayant calmé la révolte qui était en lui, καταπαύσας τὴν αὐτῷ στάσιν»; 185; PLUTARQUE, *Caius Gracch.* XIII, 2: des propos séditieux; *Cicéron*, III, 3: dissension.

[3] *Act.* XV, 2: l'agitation à Antioche naît d'une querelle avec les Judaïsants. A Séleucie, la vie est marquée par la dissension entre Grecs et Syriens, ἐν στάσει καὶ διχονοίᾳ (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVIII, 374; XVI, 73).

[4] *P. Col. Zén.* 74, 8, protestation de Paris engagé contre son gré dans la milice égyptienne; *P. Rein.* 18, 16: «querelle injuste» provoquée par un créancier; 19, 12; *P. Strasb.* 20, 10 (réédité, 280): contrat de renonciation (διάλυσις), des personnes en

stasis désigne les désordres sociaux [1], que ce soit la guerre civile (DITTENBERGER, *Syl.* 528, 4; III^e s. av. J.-C. à Gortyne; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIV, 22), la révolution (THUCYDIDE, VII, 33, 5), la révolte (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XX, 117), une sédition [2], un soulèvement (*P. Brem.* 11, 30 = *Corp. Pap. Jud.* 444, 30), une émeute. C'est ainsi que l'empereur Claude évoque la ταραχὴ καὶ στάσις des Alexandrins contre les Juifs [3], et que Martyrios voit en rêve les émeutes et la folie à Lycopolis suivies d'attaques et de pillage (*P. Oxy.* 1873, 2). Tous ces textes montrent la gravité et la violence impliquées dans la *stasis* hellénistique, et permettent de comprendre l'association «sédition – meurtre» dans *Lc.* XXIII, 19, 25.

---

conflit depuis longtemps décident de faire la paix et de cesser leurs querelles (στάσεις διαλύσασθαι); XÉNOPHON, *Anab.* VI, 1, 29: «Il y aura moins de division avec un chef unique qu'avec plusieurs»; PHILON, *Spec. leg.* I, 108: «La Loi s'efforce de supprimer les animosités de la vie des prêtres»; III, 192: «Dieu détruit les factions dans les cités»; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 10; V, 98: «les factions ranimaient la guerre civile»; *Ant.* XVIII, 8; PLUTARQUE, *Sertor.* IV, 7: «la faction de Marius». Sur στάσις «parti» politique (comme μερίς, αἵρεσις, ἑταιρεία), cf. K. D. STERGIOPOULOS, *Τὰ πολιτικὰ κόμματα τῶν ἀρχαίων Ἀθηνῶν*, Athènes, 1955.

[1] *Ant.* XXIV, 5: l'avocat Tertullus accuse Paul de susciter des désordres; cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 175–176; *Ant.* XX, 109; PHILON, *In Flac.* 135: «Isidôros, très fort pour organiser στάσεις καὶ θορύβους». DIODORE DE SICILE, XVIII, sommaire 1; 39, 4.

[2] *Act.* XIX, 40, le grammate d'Ephèse: «Nous sommes en danger d'être accusés de sédition pour ce qui s'est passé aujourd'hui»; *Lc.* XXIII, 25: «Pilate relâcha celui qui avait été jeté en prison pour une sédition et un meurtre»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 59, 76; *Guerre*, I, 236; PLUTARQUE, *Caton min.* XXVIII, 6: «une loi qui introduisait dans Rome sédition et guerre civile»; XLV, 7; XLVII, 2; *Antoine*, LIII, 11; *P. Bour.* 10, 18 (= *Sammelbuch*, 6643; 88 av. J.-C.): «Tu feras bien de surveiller la région, d'être sur la défensive, et si les individus tentent de ne pas t'obéir en s'engageant dans une nouvelle sédition, de t'assurer de leur personne».

[3] *P. Lond.* 1912, 73 = *Corp. Pap. Jud.* 153, 73. L'union ταραχὴ-στάσις est fréquente dans PHILON, *Somn.* II, 251; *Post. C.* 119; *Leg. G.* 113; *Congr. er.* 176; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XX, 174; DIODORE DE SICILE, XIII, 33; cf. θόρυβος, *In Flac.* 135; *P. Brem.* XI, 26, 30; *Inscriptions de Magnésie*, CXIV, 3–4, 11; φιλονεικία (FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 243); cf. DELLING, *στάσις*, dans *TWNT*, VII, 568-571. Fl. Josèphe souligne souvent les méfaits de la *stasis:* troubles qui forcent les citoyens à s'expatrier (*C. Ap.* I, 194); violation des lois (*Ant.* XX, 117), ruine des institutions (IV, 140), assassinats (IV, 376; XVIII, 8), etc. Cf. la première sédition romaine qui s'est achevée dans le sang, PLUTARQUE, *Tib. Gracch.* XX, 1.

στέγω

Relativement rare dans la langue littéraire, papyrologique et épigraphique, ce verbe, qui dérive de l'indo-européen (*s*)*teg* «couvrir, cacher» (cf. KASCH, *in h. v.*, dans *TWNT*, VII, p. 585), a des acceptions diverses, relevées par Hésychius: στέγει · κρύπτει, συνέχει, βαστάζει, ὑπομένει. On recouvre une maison par un toit, comme dans cette dédicace d'un thiase d'Olbia: «Ils ont couvert la synagogue» [1], ou un récipient pour empêcher un liquide de s'écouler [2]; d'où les nuances de «protéger, défendre» [3] et de «supporter, résister», soit au sens propre: «Ils supportèrent tout le choc des barbares» [4], soit au sens moral: «Ne pouvant plus supporter les privations» (PHILON, *In Flac.* 64, μηκέτι στέγειν); Moïse «incapable de contenir (οὐ στέγων) un sentiment d'amour réciproque et d'attachement pour son peuple» (*Virt.* 69); ὁ γὰρ πατήρ μου πολλά μοι κακὰ ἐποίησεν, καὶ ἔστεξα ἕως ἔλθῃς (*P. Oxy.* 1775, 10); ζηλοτυπεῖν γὰρ δεῖ στέγειν καρτερεῖν (*P. Grenf.* I, 18; II^e s. av. J.-C.); Palladas: «Je ne puis retenir cette rage» (*Anth. Pal.* XI, 340). C'est en ce sens que saint Paul, n'usant pas de ses droits de vivre de l'Evangile, supporte toutes les privations (*I Cor.* IX, 12; πάντα στέγομεν), ou ne peut

---

[1] *Corp. Inscript. Iud.* 682, 9 = B. LIFSHITZ, *Donateurs et Fondateurs dans les Synagogues juives*, Paris, 1967, n. 11; cf. FL. JOSÈPHE, *Ant.* V, 314: Samson est placé dans une salle où deux colonnes supportent le plafond; PLUTARQUE, *Romul.* XX, 6: «la terre recouvrait le bois»; *P. Zén. Cair.* 59251, 7; *P. Ness.* XXII, 20, 26. *Hénoch*, XIV, 11: αἱ στέγαι = les toits. PLUTARQUE, *Démétrios*, XXI, 2; *Inscriptions de Pergame*, 158.

[2] PLATON, *Rép.* X, 621 *a*: «aucun vase ne peut garder l'eau»; *Crit.* 111 *d*, les couches que l'argile rendait imperméables à la pluie; THUCYDIDE, II, 94, 3: «leurs navires nullement étanches (οὐδὲν στέγουσαι) leur inspiraient des inquiétudes»; Epigramme de Catilius: «Arrêtant tes pas respectueux, Ami, examine-moi bien» (*Sammelbuch*, 8422, 1); πολλοὶ ἅμα στείχουσι δαήμεναι (*ibid.* 8356, 5); εἶτ' αὐτοὶ στείχετε σωιζόμενοι (*ibid.* 8382, 2). Le verbe στεγάζω dans *P. Lond.* 1204, 18; *P. Ryl.* 233, 7: τὸ ἕτερον ὑδροψυγεῖον αὔριον στεγάζεται; cf. G. H. WHITAKER, *Love Springs no Leak*, dans *Expositor*, ser. VIII, t. XXI, 1921, pp. 126–128.

[3] SOPHOCLE, *Oed. C.* 15: «les tours protègent la vie»; ESCHYLE, *Sept c. Th.* 797.

[4] POLYBE, III, 53, 2; ESCHYLE, *Suppl.* 135: «la nef arrête l'assaut des flots»; ANTIPATER DE THESSALONIQUE: «ses mains n'avaient plus la force de supporter un tel fardeau» (*Anth. Pal.* VI, 93, 4); DITTENBERGER, *Syl.* 700, 23: ἔστεξεν τὴν ἐπιφερομένην

plus contenir l'impatience ou l'inquiétude que suscite en lui l'absence de nouvelles de la part des Thessaloniciens: «n'y tenant plus, μηκέτι στέγοντες» (*I Thess.* III, 1, 5).

On peut comprendre de la même façon *I Cor.* XIII, 7, ἡ ἀγάπη... πάντα στέγει: la charité supporte tout [1]; mais il semble préférable de donner à στέγειν son sens classique : «tenir secret, caché» [2], qui est celui de *Sir.* VIII, 17: «ne tiens pas conseil avec un sot, il ne pourra tenir la chose cachée» (*hap.* A. T.), garder le silence; de PHILON: «Ne pouvant taire dans le secret d'eux-mêmes la grandeur et la beauté de la vertu» (*Abr.* 261); de FL. JOSÈPHE: «Une fois ivre, il ne put plus cacher ses secrets» (*Vie*, 225; cf. *Ant.* XIX, 48); de cette pétition au roi, du III[e] s. avant notre ère: οὐκέτι στήγῃ ἐν τῷ νομῷ διὰ τὰς προκειμένας αἰτίας (*P. Tebt.* 769, 74) ou de l'édit du préfet Cn. Vergilius Capito, du 7 décembre 48 de notre ère: καὶ τούτους δὲ στέγῃ μόνον δέχεσθαι τοὺς διερχομένους [3]. Par conséquent, en toute conjoncture, la charité se caractérise par la discrétion; en particulier, elle se tait sur le mal et n'en fait pas état; elle le recouvre de silence, au lieu de l'exploiter, à l'instar des mères excusant les fautes de leur enfant, ou du Christ implorant le pardon de ses bourreaux (*Lc.* XXIII, 34), de saint Paul: «persécutés, nous montrons de la tolérance» (*I Cor.* IV, 12; cf. *I Petr.* IV, 8 = *Test. Joseph*, XVII, 2). Loin de se plaindre des mauvais procédés et des vilenies qui peuvent lui nuire, le charitable longanime les dissimule en quelque sorte, et c'est sa manière de vaincre le mal par le bien (*I Thess.* V, 15; *Rom.* XII, 17, 21; *I Petr.* III, 9).

τῶν βαρβάρων ὁρμήν. Sur les στεγνά d'une troupe en campagne, cf. M. LAUNEY, *Recherches sur les Armées hellénistiques*, Paris, 1950, II, p. 694.

[1] S. Cyprien ayant traduit *omnia diligit* (*P. L.* IV, 632, 733) doit avoir lu στέργει. C. K. BARRETT (*A Commentary on the First Epistle to the Corinthians*, Londres, 1968, p. 304: *supports all things*) cite Siméon le Juste (III[e] s. av. J.-C.): «Par trois choses le monde subsiste: par la Loi, par le service (le culte du Temple) et par les œuvres d'amour» (*Aboth*, I, 2; cf. C. SPICQ, *Prolégomènes à une étude de Théologie néo-testamentaire*, Louvain-Leiden, 1955, pp. 157 sv.).

[2] SOPHOCLE, *Oed. R.* 341: «Peu importe que je me taise et cherche à te les cacher, σιγῇ στέγω»; *Philoct.* 136: «Que faut-il que je cache ou que je dise en face de cet homme ?»; EURIPIDE, *El.* 273: «Elles tiendront secrets tes propos et les miens»; THUCYDIDE, VI, 72, 5: «le secret serait mieux gardé sur ce qui devait être caché»; POLYBE, IV, 8, 2: «Aratos était habile à la fois à parler... et à garder secret ce qu'il avait décidé»; VIII, 14, 5; LUCIEN, *Nav.* 11; cf. H. CONZELMANN, *Der erste Brief an die Korinther*, Göttingen, 1969, p. 256: «alles deckt sie»; C. SPICQ, *Agapè* II, p. 91. F. FIELD (*Otium Norvicense* III, Oxford, 1881, p. 110) cite le proverbe: 'Αρεοπαγίτου στεγανώτερος.

[3] *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 794, 25 = DITTENBERGER, *Or.* 665 = *Sammelbuch*, 8248, 25. Cf. STOBÉE, *Flor.* LXII, 19, 26 (t. IV, p. 427): πιστὸν μὲν οὖν εἶναι χρὴ τὸν διάκονον τοιοῦτόν τ' εἶναι, καὶ στέγειν τὰ δεσποτῶν.

στόμαχος

Dérivé de στόμα, l'*hapax* biblique στόμαχος est presque inconnu des papyrus et des inscriptions [1]. Il signifie primitivement «ouverture, orifice». Chez Homère, il désigne la gorge, le gosier [2]; chez Aristote l'œsophage [3]; chez Hippocrate et en général chez les médecins l'estomac proprement dit: «L'étouffement provient de la pression du foie et du ventre contre le diaphragme, et du resserrement du conduit supérieur de l'estomac, καὶ τοῦ στομάχου τῆς γαστρὸς ἀπειλημμένου» [4]. Rufus d'Éphèse définit ainsi cet organe: «on nomme estomac ou œsophage le canal à travers lequel les aliments et

---

[1] Il n'y a presque rien à ajouter aux deux références données par Moulton, Milligan (*The Vocabulary of the Greek Testament*) et Liddell, Scott, Jones (*A Greek-English Lexicon*): *P. Leiden* (II^e s.), ἀμφοτέρας (χεῖρας) ἔχων ἐπὶ τοῦ στομάχου = tenant les deux mains sur la bouche (K. PREISENDANZ, *Papyri graecae magicae*, XIII, 830, t. II, p. 124, 36); *P. Oxy.* 533, 14 (II^e-III^e s.) acception métaphorique, ἵνα μὴ ἔχωμεν στομάχους μηδὲ φθόνον = afin que nous ne soyons cause ni de vexations, ni d'ennuis; *Inscriptions de Crète*, I, 17, 11 (II^e s. av. J.-C.), un homme miraculeusement guéri de son affection par Esculape: στομαχικὸν πόνον ἔχοντα. Ajouter *P. Leiden:* ἔστω δὲ ἡ χεὶρ δεξιὰ προσέχουσα τῷ στομάχῳ, appliquer la main droite sur la bouche et sur la gorge (K. PREISENDANZ, *op. c.* XII, 128; t. II, p. 66, 22).

[2] HOMÈRE, *Il.* III, 292: «il tranche la gorge aux agneaux»; XVII, 47: Ménélas «pique au bas de la gorge»; XIX, 266: «Il fend la gorge au verrat». Cf. PHILOSTRATE, *Gymn.* 35: «ceux qui ont une poitrine petite et rentrante ont des maladies de la gorge... leur respiration est gênée»; EPICTÈTE, II, 20, 33: «Ils ne songent qu'à éructer leur petit problème et, après avoir exercé leur gosier, à s'en aller au bain»; PLINE, *Ep.* IX, 36, 3: «Je lis d'une voix haute et ferme pour le bien, moins de mon larynx que de ma poitrine, *non tam vocis causa quam stomachi*»; CELSE, I, 8: «si quis vero stomacho laborat legere clare debet»; SUÉTONE, *Aug.* 84, 2; *Nér.* 25, 3; QUINTILIEN, XI, 3, 19 sv.

[3] ARISTOTE, *Histoire des animaux*, I, 16; 495 *b* 19: «L'œsophage est rattaché par en haut à la bouche, à proximité de la trachée-artère... à l'extrémité il traverse le diaphragme et atteint l'estomac (εἰς τὴν κοιλίαν)» (cf. *Parties des animaux*, III, 3 664 *a* 20–35); HIPPOCRATE, *Maladies*, IV, 56, 8: «l'œsophage de l'homme, toujours béant, est attenant au ventre»; cf. NICANDRE, *Alexipharmaca* 379: στόμα γαστρός; 20–22, 120.

[4] HIPPOCRATE, *Morb. sacr.* VI, 374; cf. DIOSCORIDE, *Mater. Med.* V, 7; SORANOS, I, 15; GALIEN, *Commentaire sur les Epidémies d'Hippocrate*, p. 160, 11: «c'est l'estomac qui est préposé à la nourriture»; PLUTARQUE, *Banquet*, 15: «les organes de la nutrition, la langue, les dents, l'estomac, le foie»; MARC-AURÈLE, X, 31, 4: un robuste estomac s'assimile tous les aliments»; ATHÉNÉE, III, 79 f; *Test. Nephtali*, II, 8.

les boissons descendent vers les intestins» (*Du nom des parties du corps*, 157), «il descend entre le pharynx et les vertèbres du cou» (*Anatomie*, 24; cf. 38). Mais le *stomachos* n'est pas seulement la poche stomachale, il désigne le col de la vessie ou de l'utérus [1].

Lorsque *I Tim.* v, 23 prescrit: «μηκέτι ὑδροπότει, ἀλλὰ οἴνῳ ὀλίγῳ χρῶ διὰ τὸν στόμαχον καὶ τὰς πυκνάς σου ἀσθενείας, prends un peu de vin pour ton estomac et tes nombreuses maladies», tous les exégètes s'accordent à identifier le *stomachos* à l'estomac proprement dit, encore que les Hébreux soient le seul peuple de l'antiquité à avoir pratiquement ignoré cet organe [2]. Il est impossible de diagnostiquer de quelle affection souffrait Timothée, car le manque de vigueur (*a – sténeia*) est une désignation très générale de la maladie [3]. Si les docteurs babyloniens, égyptiens, grecs et romains sont

---

[1] HIPPOCRATE, *Stéril.* 217: «Quand l'orifice utérin est dur en totalité ou à son extrémité» (édit. Littré, t. VIII, p. 418; cf. *Maladies des femmes*, I, 90). Cf. P. CHANTRAINE, *Remarques sur la langue et le vocabulaire du Corpus hippocratique*, dans *La Collection hippocratique et son rôle dans l'histoire de la médecine* (Colloque de Strasbourg 1972), Leiden, 1975, p. 40.

[2] P. DHORME, *L'emploi métaphorique des noms de Parties du Corps en hébreu et en accadien*, Paris, 1923, p. 133. Pourtant l'observation des syndromes gastriques était un des acquis de la médecine sumérienne: «Si un homme a l'estomac distendu et qu'il y ait émission de cris (borborygmes)»; «si l'estomac est plein d'acide»; «si même à jeun le malade a des nausées... une salivation amère, un facies vultueux, l'estomac distendu, si la nourriture et la boisson causent des douleurs... qu'il vomisse... si les muscles sont douloureux et sans force»; si lorsqu'il mange «un homme ressent au creux de l'estomac une douleur accompagnée de brûlure et qu'il vomit de la bile» (cités par G. CONTENAU, *Assyriens et Babyloniens*, dans *Histoire Générale de la Médecine*, Paris, 1936, I, p. 84). De même en Egypte: «Si tu trouves une personne qui souffre d'une obstruction de la bouche du cœur (estomac = *ro – ib*), si elle éprouve de la lourdeur après manger, si son ventre est ballonné, si le cœur lui manque lorsqu'elle marche»; «son ventre est d'ordinaire lourd, son estomac toujours douloureux, brûlant et fragile, ses vêtements lui sont toujours à charge, il ne supporte pas beaucoup d'habits... Il a mauvais goût dans la bouche» (cité par FOURNIER-BÉGNIEZ, *Médecine des Egyptiens*, *ibid.* I, pp. 102–103). Le Papyrus Ebers, qui s'adresse à des praticiens contient dix-huit «Instructions pour [soigner] quelqu'un qui souffre de l'estomac» et lui permettre de «recevoir de la nourriture». Il diagnostique l'embarras gastrique (qui rend les membres pesants, comme un accès de lassitude générale), la dilatation d'estomac, l'hémorragie gastrique etc. (cf. G. LEFÈBVRE, *Essai sur la Médecine égyptienne*, Paris, 1956, pp. 124–130). Philon associe les nausées stomachales aux maladies intestinales (*Praem.* 143); il note que le haut de l'estomac, adjacent à l'œsophage (*Spec. leg.* I, 217) est situé entre les viscères et le cœur (*Opif.* 118; *Lois allég.* I, 12).

[3] *Gal.* IV, 13; *II Cor.* XII, 9; cf. *Act.* IV, 9; *I Cor.* I, 11, 30; *II Tim.* IV, 20; PLUTARQUE, *Marius*, XXXIII, 6: Marius se démit de son commandement, sous prétexte que

unanimes à signaler l'insurmontable fatigue, la torpeur, une lassitude générale, les accès chroniques de faiblesse (*B.G.U.* 2065, 10; *P. Lugd. Bat.* XVI, 3, 29) qu'éprouvent les κακοστόμαχοι [1], il pourrait s'agir ici aussi bien de gastro-entérite que de varices œsophagiennes, d'ulcère gastrique, etc. [2]. Quoi qu'il en soit, sans parler du recours à la magie, aux amulettes ou aux phylactères [3], la médecine antique n'était pas dépourvue de ressources contre les maux de l'estomac [4].

En prescrivant l'usage du vin, saint Paul se conforme à la thérapeutique des docteurs de l'antiquité unanimes qui prescrivaient le vin comme tonique, prophylactique et remède, facilitant la digestion, combattant l'anorexie, supprimant les borborygmes, surtout si on le sucre avec du miel [5]: le vin

---

la maladie lui ôtait toute vigueur physique, ὡς ἐξαδυνατῶν τῷ σώματι διὰ τὴν ἀσθένειαν»; *P. Michig.* 618, 11: ἀσθενὴς τοῖς ὀφθαλμοῖς; 426, 3, 18 sv. *P. Flor.* 382, 63.

[1] EPICTÈTE, IV, 8, 34–35. Les *stomachikoi* souffrent de brûlures, du manque d'appétit, de nausées, de spasmes, ont l'haleine fétide (DIOSCORIDE, *Mater. med.* IV, 38), ils n'assimilent pas tous les aliments (MARC-AURÈLE, X, 31, 6), ils vomissent (EPICTÈTE, III, 21, 1), perdent le sommeil (GALIEN, *Commentaire sur les Epidémies d'Hippocrate*, pp. 72 sv.; 165, 9), ont des douleurs chroniques (73, 20; 131, 3), de l'acidité (24, 4), de l'indolence (22, 10, νωθρός) etc.

[2] Cosmas Indicopleustès se plaint d'une «sécheresse d'estomac» qui amène de fréquentes indispositions (*Topographie chrétienne*, II, 1; 72 D). Il est très délicat d'identifier les maladies désignées par les anciens sous les vocables que nous employons aujourd'hui; par exemple la sciatique (*ischias*) peut être soit une douleur de la hanche soit une névralgie du nerf sciatique; la phtisie, l'apoplexie, la pleurite, l'érysipèle, la cardiologie ne recouvrent pas les mêmes réalités, cf. M. D. GRMEK, *La réalité nosologique au temps d'Hippocrate*, dans *La Collection hippocratique et son rôle dans l'histoire de la médecine* (Colloque de Strasbourg 1972), Leiden, 1975, pp. 237–255.

[3] A. DELATTE, PH. DERCHAIN, *Les Intailles magiques gréco-égyptiennes*, Paris, 1964, p. 56; cf. la légende de l'intaille nº 80: «Φίλαξον ὑγειῆ στόμαχον Πρόκλου – Garde en bonne santé l'estomac de Proclos»; celles des n. 89, 235, 307, 193: «στόμαχε πέπτε – Estomac digère!».

[4] Aristote «se plaçait sur l'estomac une petite outre d'huile chaude» (DIOGÈNE LAERCE, V, 10). Les cataplasmes étaient prescrits par les médecins assyriens et égyptiens (*Papyrus Ebers*) en même temps que des potions. A Marc-Aurèle, qui souffrait de l'estomac au point de «ne plus pouvoir prendre de la nourriture sans en éprouver de la souffrance, ni goûter de sommeil sans avoir des cauchemars» (DION CASSIUS, LXXI, 6 et 24), Galien prescrivait «un peu de poivre dans du vin» et d' «appliquer sur l'estomac de la laine trempée dans de l'huile de nard bien chaude» (cité par P. SEIDMANN, dans *Histoire Générale de la Médecine*, Paris, 1936, I, p. 403).

[5] DIOSCORIDE, *Mater. med.* V, 7, 1; RUFUS D'EPHÈSE, *Maladie des reins*, II, 26; cf. STRABON, VI, 1, 14. Sur le *vinum conditum* ou *piperatum* (relevé ou poivré), cf. APICIUS, I, 1, 2; *Anth. Pal.* IX, 506; THÉOPHANE NONNOS, *De Curatione morborum epitome*, c. 156, *l.* 12 (t. II, p. 12; édit. Bernard). Mais si la multiplicité des mélanges stabilisaient les vins et permettaient leur transport (PLINE, *Hist. nat.* XIV, 126), «ils

est un stimulant de l'estomac: ἔστω δὲ καὶ οἶνος ἐς ἀνάκλησιν τοῦ στομάχου[1]. La sagesse de cette médication était reconnue par les profanes: «Aux personnes que les maladies d'estomac ont affaiblies et qui ont besoin d'un remède tonique... les médecins les remontent avec du vin»[2].

---

agissent en mordants sur l'estomac, y provoquent des flatuosités et aident à la trituration des aliments» (ATHÉNÉE, I, 59 *d*). Appliqué en lotion, le vin est un désinfectant (*Lc.* X, 34) et revigorant. Hannibal «fit laver ses chevaux dans des flots de vin vieux... et il les guérit de leurs maladies et de la gale» (POLYBE, III, 88, 1).

[1] ARÉTAÏOS DE CAPPADOCE, édit. Hude, Berlin, 1958, p. 146, 15. Outre les vins appréciés pour leur très bon goût (cf. *P. Sorb.* XIX, 2: ἀστειότατος = un excellent cru; 255 av. J.-C.; PLUTARQUE, *Propos de table*, I, 4, 2; 620 *d*), on distinguait les vins «bons pour l'estomac» comme celui de Vélitrae (PLINE, *Hist. nat.* XIV, 27 *a* et *c;* cf. XXIII, 63; JUVÉNAL, *Sat.* V, 32), digestifs comme celui de Chios (ATHÉNÉE I, 59 *a*, πεπτικός); «le vin appelé prédisposant (πρότροπος) est stomachique» (IDEM, II, 24, e). Cf. C. SPICQ, *I Tim. V, 23*, dans *l'Evangile hier et aujourd'hui* (Mélanges F. J. Leenhardt), Genève, 1968, pp. 143–150); P. BOYANCÉ, dans *Lettres d'Humanité X. Bulletin de l'Association G. Budé*, 1951, pp. 3–19.

[2] PLUTARQUE, *Propos de table*, III, 5, 2; cf. ARTÉMIDORE, *Clef des songes*, I, 66: «Boire un peu de vin... et ne pas s'enivrer est bon». Il n'y a pas à relever les plaisanteries des ivrognes: «un buveur d'eau (ὕδωρ πίνων) ne fera rien de bon» (*Anth. Pal.* XIII, 20); «Ah! que je plains les buveurs d'eau» (*ibid.* IX, 406) etc. G. GOUREVITCH, *Stomachus et l'humeur*, dans *Revue de Philologie*, 1977, pp. 56–74.

στρατολογέω

Quiconque est mobilisé ne se laisse pas enlacer ou impliquer dans les affaires de cette vie, il cherche seulement à plaire à celui qui l'a enrôlé, ἵνα τῷ στρατολογήσαντι ἀρέσῃ [1]. L'*hapax* biblique στρατολογέω: «rassembler ou recruter une armée», ignoré des papyrus [2], est attesté par quelques textes littéraires; le Pharaon ayant enlevé Sara, Abraham «enrôla à son service l'Allié invincible» [3]; «Brasidas disposa d'un millier d'hilotes et, avec les soldats alliés qu'on enrôla (ἐκ τε συμμάχων στρατολογηθέντων), une armée importante fut constituée» (DIODORE DE SICILE, XII, 67, 5; cf. XIV, 54). H. J. Mason définit: «στρατολογέω: *dilectum facere*, ἐπιμελητὴς ὁδῶν καὶ ἐν ἄλλοις τόποις σ... (*IGRom.* III, 763; Phaselis Lyciae, 144–7 p.; vide *St R.* II, 1090 adn.). – στρατολογία: *dilectus*, πεμφθεὶς ἐπὶ σ... ἀπὸ Ῥωμαίων (*IGRom.* III, 824; Thracia, II)» [4].

---

[1] *II Tim.* II, 4. Pensée reprise par Ignace d'Antioche (*Ep. Polyc.* 6). et analogue dans XÉNOPHON, *Cyr.* V, 3, 48; *Caval.* VI, 1; ENÉE LE TACTICIEN, XVI, 5; DION CHRYSOSTOME, III, 66–67. Sur ἀρέσκειν, cf. F. W. DANKER, *Under Contract*, dans *Festschrift to honor F. W. Gingrich*, Leiden, 1972, pp. 198 sv.

[2] Seul est attesté le «recrutement», στρατολογία; *P. Leipz.* 54, 10 et 13 (IV^e^ s. de notre ère). Donner son nom c'est être incorporé: ἔδωκεν τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἵνα στρατευθῇ (*Arch. Abin.* XIX, 14; cf. *P. Oxy.* 1022; *P. Ryl.* 609; J. F. GILLIAM, *Enrollment in the Imperial Army*, dans *Symbolae R. Taubenschlag*, Varsovie, 1957, II, pp. 207–216).

[3] FL. JOSÈPHE, *Guerre*, V, 380: τὸν ἀνίκητον αὐτῷ βοηθὸν ἐστρατολόγησεν; cf. PLUTARQUE, *César*, XXXV, 1; DENYS D'HALICARNASSE, XI, 24.

[4] H. J. MASON, *Greek Terms for Roman Institutions*, Toronto, 1974, p. 87. Sur les *dilecti*, cf. LIEBEMANN, dans PAULY-WISSOWA, V, 591 sv.

συγγενής

Composé de σύν et de γένος, *syngénès* – attesté pour la première fois chez Pindare – désigne littéralement «le congénère», mais dans l'usage c'est le parent, proche ou éloigné, au sens propre ou au sens figuré [1].

I.– Le συγγενής, à l'époque hellénistique, est d'abord un membre de la famille, le parent par le sang (*Ep. Aristée*, 7), le neveu (Fl. Josèphe, *Ant.* I, 179, 316; cf. 252, 296), la tante (*Lév.* XVIII, 14; XX, 20), la femme légitime (*Sir.* XLI, 22), tous ceux qui font partie de la maison (*Dan. Suz.* 30, 63; *Test. Abrah.* B, 2; *Joseph et Aséneth*, V, 3, 10; VII, 2; X, 1, XXII, 2; XXIV, 9) associés aux enfants, aux frères et aux sœurs (*Mc.* VI, 4; *Lc.* XIV, 12; XXI, 16; *II Mac.* XV, 18; Philon, *Vie cont.* 13; *P. Oxy.* 3014, 2; *TAM*, II, 1, 259: τέκνοις καὶ ἐνγόνοις καὶ συνγενεῖσι; *P. Hermop.* 31, 17), aux voisins (*Lc.* I, 58, οἱ περίοικοι; XIV, 12, γείτων) et aux «connaissances» (*Lc.* II, 44, τοῖς γνωστοῖς), sans qu'il soit possible de déterminer le degré d'affinité de ces proches ou de ces «relations» [2]. Très souvent, on associe «parents» et «amis» [3], et parfois on relève l'affection qui unit les συγγενεῖς [4].

II.– Les papyrus mentionnent constamment «le parent tuteur», μετὰ κυρίου τοῦ συνγενοῦς (*P. Alex.* 10, 5; I^er^ s. de notre ère); «ayant pour tuteur

---

[1] Par exemple, la parenté entre Dieu et l'âme (Marc-Aurèle, II, 1, 3; 13, 3; III, 4, 7; 11, 4; VII, 22, 1–2; IX, 9, 4; 22, 2; XI, 9–12; cf. A. M. Festugière, *Sagesse et Christianisme*, dans *R. B.* 1931, pp. 401–415; Ed. des Places, *Syngénéia. La parenté de l'homme avec Dieu d'Homère à la Patristique*, Paris, 1964) ou l'affinité entre l'âme et les astres; Philon, *Migr. Abr.* 178; F. Cumont, *Lux perpetua*, Paris, 1949, pp. 144, 159; Michaelis, *in h. v.*, dans *TWNT*, VII, 737 sv.

[2] *Lév.* XXV, 45 = membre de la famille; *Tob.* III, 15 = parent proche; *II Mac.* XII, 39; *Jo.* XVIII, 26, un serviteur du grand prêtre, «parent de celui dont Pierre avait coupé l'oreille»; *P. Philad.* 4, 17, les accusateurs «de son parent Céphalas»; *P. Mert.* 85, 23: ζήτει... ἐὰν δυνηθῇς παρὰ τῶν ἄλλων συνγενῶν ἡμῶν ὑπογραφὴν λαβεῖν. *P. Petaus*, 6, 3; 9, 5; Fl. Josèphe, *Ant.* I, 343; VII, 270; Elisabeth est sans doute parente par alliance de la Vierge Marie (*Lc.* I, 36: ἡ συγγενίς σου); cf. *P.S.I.* 1105, 8; 1119, 50: Διονύσιος Διονυσίου ἐπιγέγραμμαι τῆς συγγενίδος μου κύριος; *P. Amh.* 78, 9: τῇ συνγενίδι μου... πρὸς γάμον συνελθών; *Suppl. Ep. Gr.* IV, 255, 4.

[3] Συγγενεῖς καὶ φίλοι (locution constante dans les inscriptions de Crète, notamment dans les décrets d'asylie des Téiens, où elle alterne avec φίλοι καὶ οἰκεῖοι); Philon, *Vit. Mos.* I, 322; II, 171; *Spec. leg.* III, 85, 90; IV, 141; Fl. Josèphe, *Ant.* I, 176; VI, 59, 317; VII, 43, 164; VIII, 367; XVI, 381; XVIII, 23, 99; *Guerre*, I, 556, 620; *P. Philad.* 2, 1; *P. Michig.* 203, 34: ἀσπάζου... πάντες τοὺς συνγενεῖς καὶ φίλους κατ' ὄνομα. Le centurion Corneille «avait invité ses parents et ses amis intimes, τοὺς συγγενεῖς αὐτοῦ καὶ τοὺς ἀναγκαίους φίλους (*Act.* X, 24). Sur l'ἀναγκαῖος φίλος et les *necessarii regis*,

légal son parent Pétéarmouthos» (*P. Philad.* 6, 5; 7, 5; 8, 5); μετὰ κυρίου ἑαυτῆς κατὰ πατέρα συνγενοῦς [1]. On a aussi συγγενὴς καὶ τροφεύς: parent et nourricier [2], mais cette dernière désignation n'est pas celle d'une fonction, c'est un titre honorifique.

III.– Dans la langue épigraphique, les liens d'amitié et d'alliance entre deux villes se désignent souvent comme établissant une parenté: «attendu que les habitants de Magnésie du Ménandre entretiennent avec ceux de Gonnoi des rapports d'amitié et sont leurs parents» [3]; décret de Pitana: ἐπειδὴ Περγαμηνοί, συγγενεῖς ὄντες καὶ φίλοι καὶ εὐνόως διακείμενοι πρὸς τὴν πόλιν ἡμῶν ἀπ' ἀρχῆς [4]; décret de Lébédos vers 200 av. notre ère, πρὸς Σαμίους, φίλους καὶ συγγενεῖς τῆς πόλεως ὑπάρχοντας [5]; décret du *koinon* des Thessaliens: ἐπειδὴ Τήιοι συγγενεῖς καῖ φίλοι καὶ εὖνοι ὑπάρχοντες Θεσσαλῶν [6].

---

cf. Fl. Josèphe, *Ant.* vii, 350; x, 5; *P. Osl.* 60, 5; *P. Brem.* 50, 5; *P. Mil. Vogl.* 59, 13; *P. Flor.* 142, 3; *B.G.U.* 625, 26; *Stud. Pap.* xx, 233, 2; *P. Hermop.* 1, 6; *Sammelbuch*, 9415, n. xvii, 11; *Inscript. gr. et lat. de la Syrie*, 2859, 7; C. Spicq, *Agapè* iii, p. 92; W. Peremans, E. van't Dack, *Prosopographia Ptolemaica*, Louvain, 1968, vi, p. xix; Stählin, *φίλος*, dans *TWNT*, ix, p. 157, n. 114; J. et L. Robert, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1970, p. 418, n. 410.

[4] Philon, *Vit. Mos.* ii, 225: le chagrin que leur causait la mort de leurs proches; *Virt.* 140: pour des parents et des frères selon la nature, on met ses biens personnels à leur disposition; Fl. Josèphe, *Guerre*, iii, 436; *Ant.* vi, 74. Epitaphe du scribe Ammônios, dont la mort a plongé sa famille «dans les plus lamentables sanglots de la douleur» (*Suppl. Ep. Gr.* xv, 853, 7); *P. Michig.* 498, 15: συνέστακέ με ὡς συνγενῆν σου ὃν ἥδιστα ἔσχε.

[1] *P. Michig.* 189, 5; 232, 4 (36 ap. J.-C.); 262, 3 (même date); 266, 3 (38 ap. J.-C.); 282, 1; *P. Mil. Vogl.* 161, col. i, 9; 227, 8; *P. Osl.* 97, 8; *P. Strasb.* 237, 10; 293, 2; *B.G.U.* 1579, 5; *P. Erl.* 22, 4; *P. Fuad*, 22, col. ii, 4, 22; *P. Mert.* 68, 2; *P. Vars.* 10, col. i, 4, 5; *P. Lugd. Bat.* vi, 1, 31; 9, 9; 27, 6, 21; xiii, 3, 10; *P. Adl.* viii, 5 (104 av. J.-C.).

[2] *Suppl. Ep. Gr.* xviii, 575–577, 584, 585; *B.G.U.* 975, 13 (45 de notre ère); Dittenberger, *Or.* 148, 256; *Sammelbuch*, 1568, 8036; Inscription de Chypre (dans *J.H.S.* 1937, pp. 35–36, n. 10) etc.

[3] *Inscriptions de Gonnoi*, 111, 5 (III[e] s. av. J.-C.); constamment dans les *Inscriptions de Magnésie*, 15 *a* 11; 38, 52; 46, 3; 52, 17; 61, 11; 65, 22; 72, 22; 97, 12; 101, 19–20.

[4] *Inscriptions de Pergame*, 245, 1 et 11 = Dittenberger, *Or.* 335; cf. L. Robert, *Opera minora selecta* i, Amsterdam, 1969, p. 220 (donne d'autres références).

[5] L. Robert, *Hellenica* xi-xii, p. 205; cf. Olunthios et Rhodios (*Suppl. Ep. Gr.* xxiii, 547, 2), les Istriens (*ibid.* xix, 468, 32); les Scythopolitains et les Juifs (Fl. Josèphe, *Guerre*, vii, 364).

[6] Dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, xvi, 1975, p. 37. Cf. Décret des Acarnaniens (216 av. J.-C.), qui «mènent envers les peuples parents et amis une politique noble et digne de ses ancêtres» (J. Pouilloux, *Choix d'Inscriptions grecques*,

Par ailleurs, certains groupements, appelés συγγένεια [1], sont une subdivision au sein de la tribu (φυλή) ou de la cité (πόλις); leurs membres sont par conséquent des συγγενεῖς, unis entre eux comme des «frères» (*Inscriptions de Sinuri*, 73, 1, 7). Ces usages montrent que *syngénès* peut s'entendre dans un sens très large, depuis «concitoyen, compatriote» (*II Mac.* v, 6, parallèle à ὁμοεθνής; VIII, 1; *Lc.* II, 4; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VII, 262) et «relation» d'amitié internationale, jusqu'à l'apparentement dans un groupe avec tel ou tel autre membre (*MAMA*, VI, 116 = *Inscriptions de Carie*, 84). On comprend que saint Paul désigne les Israélites comme ses frères et συγγενεῖς κατὰ σάρκα (*Rom.* IX, 23); ils ne sont pas seulement ses compatriotes, ils sont du même sang (cf. PHILON, *Spec. leg.* II, 80, 82; *P. Fay.* 115, 4: συγενῆ χυρίδια, deux pigeons de la même portée). Il se peut que ce soit encore ce genre d'affinité qui l'unit à Hérodion (XVI, 11; cf. *P. Grenf.* II, 78, 13: συγγενεῖς ἀδελφοί); Lucius, Jason et Sosipatros (XVI, 21) et même à Andronicos et Junia (XVI, 7), mais l'ajoute «mes compagnons de captivité» permettrait d'évoquer ces liens si fort noués au cours d'une épreuve endurée en commun (cf. PHILON, *Spec. leg.* III, 126, 155: «Il y a une parenté plus intime que celle du sang, c'est une attitude commune envers la justice et toute vertu»; *Abr.* 31; *Vit. Mos.* II, 171: «Il n'y a pas d'autre parenté ou amitié que celle des gens de bien»). On a pensé aussi à l'appartenance à la même tribu de Benjamin [2], voire à «la parenté orientale très large, qui peut comprendre des centaines de personnes, dispersées sans perdre le souvenir de leur origine commune, une sorte de clan» (M. J. LAGRANGE, *in h. l.*); mais il pourrait s'agir aussi d'autres Tarsiotes (cf. *P. Tebt.* 61 *b*,

---

Paris, 1960, n. XXIX, 58). Décret d'Argos (IV^e-III^e s.): «Attendu que les Rhodiens sont un peuple parent de celui d'Argos» (INSTITUT FERNAND-COURBY, *Nouveau Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. VIII, 5; donne comme référence à la parenté entre deux cités *Iliade*, II, 563; PINDARE, *Ol.* VII, 19; THUCYDIDE, VII, 57). *Suppl. Ep. Gr.* II, 257, 4; 450, 3; XIX, 468, 7, 22; L. ROBERT, *Opera minora selecta* I, pp. 99–101.

[1] *Suppl. Ep. Gr.* II, 537: ἡ συγγένεια ἡ Ἀγανιτέων; 546 = syngéneia des Μαυνῖται; CH. MICHEL, *Recueil d'Inscriptions grecques*, 476 (à Olymos, II^e s. av. J.-C.); *Inscriptions de Sinuri*, 9, 7; 11, 10; 15, 5; 16, 1, 10; 40; 44, 3; 46, 6, 10. Cf. L. ROBERT, *Le sanctuaire de Sinuri près de Mylasa*, Paris, 1945, pp. 26 sv.

[2] Cf. *Joseph et Aséneth*, VIII, 6: «Un homme pieux embrassera sa mère, et la sœur qui appartient à sa tribu et à sa famille, τὴν ἀδελφὴν τὴν ἐκ τῆς φυλῆς αὐτοῦ καὶ τῆς συγγενείας αὐτοῦ»; PHILON, *Spec. leg.* II, 126; IV, 159: «Un homme de la même tribu et de la même race entretient avec ses concitoyens des liens fondés sur la parenté suprême (ἡ ἀνωτάτω συγγένεια), qui consiste dans une citoyenneté unique, une Loi identique, un Dieu unique»; I, 294: «les hommes qui sont tes parents naturels»; cf. 317; FL. JOSÈPHE, *Ant.* V, 267; VII, 260; XIV, 396.

79; 62, 58: συγγενεῖς κάτοικοι; II^e s. av. J.-C.). Cette mention de la *syngénéia* a une coloration affective; elle est même un témoignage d'honneur [1].

IV.– Dans *I Mac.* x, 89; xi, 31 ce sont les rois qui décernent à ceux qu'ils veulent honorer le titre aulique de «parent du roi», la plus haute dignité de la cour [2], dont la plupart des stratèges et épistratèges semblent bénéficier [3], mais décernée aussi au navarque (*Sammelbuch*, 9970, 1), au dioecète (*C. Ord. Ptol.* 61, 8; 64, 2), voire à l'épistolographe (*ibid.* 62, 17; 63, 12). Il vaudrait mieux adopter la traduction anglaise: «cousin du roi» [4].

V.– Dans une acception religieuse, il y a une parenté de l'homme avec Dieu [5], fortement soulignée par le stoïcisme [6].

---

[1] Cf. les locutions ὁμότιμοι τοῖς συγγενέσιν «honorablement assimilés aux parents» (*P. Par.* 15, 20; *Sammelbuch*, 8886, 6) ou ἰσότιμοι τοῖς πρώτοις φίλοις (*Archiv. f. Pap.* 1920, p. 372). Diodore de Sicile, xix, 52, 1: «Cassandre souhaitait apparaître comme un membre de la famille royale, τῆς βασιλικῆς συγγενείας».

[2] Diodore de Sicile, xvii, 20, 2; 21, 1; 59, 2; 31, 1 (associés aux Amis du Roi, cf. 35, 2–3); *Inscriptions de Pergame*, 248, 28; Dittenberger, *Or.* 104, 2 (commenté par F. Durrbach, *Choix d'Inscriptions de Délos*, Paris, 1921, p. 152, n. 90); 135, 5; 169, 5; *Suppl. Ep. Gr.* xviii, 580–582; C. B. Welles, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, New Haven, 1934, n. 36, 20; Fl. Josèphe, *Ant.* vii, 277; xiii, 102, 354; xvi, 156; xvii, 235; cf. W. Peremans, *Sur la titulature aulique en Egypte au II^e et I^er s. av. J.-C.*, dans *Symbolae van Oven*, Leiden, 1946, pp. 129–159; E. Bikerman, *Institutions des Séleucides*, Paris, 1938, pp. 42 sv.; W. Peremans, E. van't Dack, *Prosopographia Ptolemaica*, Paris-Leiden, 1950, i, n. 186–334; L. Mooren, *Über die ptolemäischen Hofrangtitel*, dans *Antidorum W. Peremans... oblatum*, Louvain, 1968, pp. 161–180; Idem, *The Aulic Titulature in Ptolemaic Egypt: Introduction and Prosopography*, Bruxelles, 1975, pp. 165 sv., 233 sv. Idem, *La Hiérarchie de Cour ptolémaïque*, Louvain, 1977.

[3] *P. Fuad*, 16, 1; *P. Ryl.* 577, 1; 579, 1; *B.G.U.* 1741, 12; *Sammelbuch*, 2100; 4098, 2; 4512; 4638; 6028–6031; 8035 *a* 5; 8401, 5 (51 ap. J.-C.); 8669, 3; *UPZ*, 162; col. i, 17; 191, 3; 204, 210; 209, 6–8; *O.G.I.S.* 168, 49; J. David Thomas, *The Epistrategos in Ptolemaic and Roman Egypt* i, Opladen, 1975, pp. 43 sv. A. Bernand, *Les Inscriptions grecques de Philae*, Paris, 1969, i, n. 19, 32; 20, 2; 41, 2; 51, 2 etc. *C. Ord. Ptol.* 48, 3; 51, 7; 52, 32; 57, 3; 58, 17; 59, 6; N. Hohlwein, *Le Stratège du Nome*, Bruxelles, 1969, p. 135; W. Peremans, E. van't Dack, *Prosopographica*, Louvain-Leiden, 1953, pp. 104 sv., cf. p. 47. Le titre de *syngénès* n'a été donné aux stratèges du nome qu'à partir de 120 avant notre ère; cf. A. Bernand, *op. c.* 1969, i, pp. 179 sv.

[4] C'était celle de Voltaire, d'après J. A. Letronne, *Recueil des Inscriptions gr. et lat. de l'Egypte*², Aalen, 1974, i, p. 347, n. 1; et qui donne de nombreuses références à Diodore, Arrien, Athénée etc.

[5] *Act.* xvii, 28: on vient de Dieu, dont on reçoit l'être et la vie; Hymne de Cléanthe, 1–5; Epictète, i, 3, 1–3; cf. Ed. des Places, *op. c.* qui analyse les sens physique, métaphorique, philosophique et politique de συγγενής.

[6] Cf. aussi Epicure, *Lettre* iii, 124 (à Ménécée): les dieux accueillent ceux qui leur ressemblent; Dion Chrysostome, *Or.* xii, 27.

συλάω

Dans *Ep. Jér.* 17, ce verbe a le sens de «piller, dépouiller», qui est celui des papyrus, attribuant ces pillages aux voleurs qui les accompagnent – le cas échéant – de voies de fait sur les personnes [1]. La nuance de violence, courante dans le grec classique (DÉMOSTHÈNE, *Triér.* 51, 13; POLYBE, II, 8, 1–2, piraterie; PLUTARQUE, *Cim.* VIII, 3–4), est souvent absente à l'époque hellénistique; une mère écrit à son fils; «Ne me dépouille pas pour le voyage de l'âne, afin que je puisse te garder mon affection, μὴ σύλα μου περὶ τοῦ ναύλου τοῦ ὄνου, ἵνα φιλιάζω σου» (*P. Oxf.* 19, 7). Dans un acte d'affranchissement delphique, il est prévu que les assistants auront le droit de «revendiquer» l'esclave affranchie comme quelqu'un de libre, sans encourir d'amende, ni tomber sous le coup de procès ou d'amende d'aucune sorte [2].

Ce dernier texte juridique permet de préciser l'hyperbole de *II Cor.* XI, 8: «J'ai dépouillé d'autres églises, en prenant d'elles une paie pour votre service à vous» [3]. Saint Paul a exercé un droit de saisie (σῦλον) qui était une riposte à un refus d'acquitter une dette, une prise de gage proportionnel au dommage subi, au déni de justice, donc une représaille [4]. «Un

---

[1] *P. Erlang.* 27, 9: ἐσύλησάν με βαστάζοντες (II^e s.); *B.G.U.* 1036, 28; 1675, 22; *P. Ryl.* 138, 19: ἐσύλησέν μου ἐν τῷ πύργῳ ἱκανὰ ἀργαλεῖα (34 de notre ère); *P. Mil. Vogl.* 229, 5: ἐσυλήθην τῶν ἐν τῇ οἰκίᾳ μου ληστηρίου ἐκπεφορημένων; *P.S.I.* 1033, 2; *P. Strasb.* 296, 9–10; *P. Tebt.* 330, 5: «J'ai trouvé ma maison pillée»; *P. Lond.* 412, 8 (t. II, p. 280); *Sammelbuch*, 9534, 10, 15. De même dans Philon, les voleurs dépouillent des cités entières (*Decal.* 136); en temps de guerre et en temps de paix, on «pille, on dépouille, on asservit» (*Conf. ling.* 47; *Spec. leg.* III, 203; *Lois allég.* III, 20); en pillant un temple, on «frustre Dieu du plus saint de ses biens» (*Decal.* 133).

[2] Οἱ παρατυγχάνοντες κύριοι ἐόντων συλέοντες ὡς ἐλευθέραν οὖσαν (II^e s. av. J.-C.), dans J. POUILLOUX, *Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1960, n. 42, 11. Comparer le décret Gortynien: «Que les garants de l'affranchi le reprennent par force. Si les garants ne le reprennent pas, chacun d'eux paiera cent statères» (*Inscriptiones Cretae*, Rome, 1950, IV, n. 78, 3–4). Cf. συλαγωγέω (*Col.* II, 8; ignoré des papyrus): «emmener comme butin, ravir une proie, kidnapper»; HÉLIODORE, *Ethiop.* X, 35; ARISTÉNÈTE, *Ep.* II, 22: τοῦτον κατέλαβον, ἄνερ, ἐγχειροῦσα συλαγωγῆσαι τὸν ἡμέτερον οἶκον.

[3] Ἄλλας ἐκκλησίας ἐσύλησα λαβὼν ὀψώνιον πρὸς τὴν ὑμῶν διακονίαν.

[4] Ps. ARISTOTE, *Economiques*, II, 1347 *b* 20; cf. R. DARESTE, *Du droit de représailles principalement chez les anciens Grecs*, dans *Rev. des Etudes grecques*, 1889, pp. 305–321; PH. GAUTHIER, *Symbola. Les Etrangers et la Justice dans les Cités grecques*, Nancy,

particulier qui se juge victime d'un tort de la part d'un étranger (violence sur la personne, vol, dette non réglée)... s'efforcera de se faire justice lui-même..., il saisira la personne ou les biens d'un concitoyen de son adversaire...; l'action de *sylan* représente donc un dédommagement matériel» (PH. GAUTHIER, *op. c.*, p. 212). Dans cet acte pseudo-judiciaire, celui qui est l'objet de la saisie n'a commis aucun tort (DÉMOSTHÈNE, *C. Lacritos*, XXXV, 26), et l'allusion apostolique aux «autres églises» suggère aux Corinthiens la gravité des conséquences de leur propre carence. On donnera même à ἐκκλησία un sens plus religieux que communautaire, car συλᾶν se disait souvent des richesses sacrées d'un sanctuaire (HÉRODOTE, VI, 101); «Socrate n'avait pillé aucun temple, οὐδὲ τῶν ἱερῶν ἐσύλησεν οὐδέν» (FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 263); un décret d'amnistie de 163 avant notre ère exclut «ceux qui ont commis des meurtres et ceux qui ont dérobé dans les temples et dans les entrepôts sacrés» [1]. De toute façon, le fondateur et l'Apôtre des Eglises avait un droit préalablement établi et reconnu comme tel de vivre des subsides de ces églises. L'emploi du verbe συλάω évoque ce «droit de saisie», mais sous la forme adoucie que l'on pourrait traduire: «nous nous sommes autorisés à récupérer...». La métaphore doit s'interpréter *positis ponendis;* l'idée d'enlèvement a disparu, mais celle de responsabilité collective est accentuée: chacun est tenu pour responsable des agissements de tous, étant donné sa participation à l'ensemble des biens de la communauté (cf. P. DUCREY, *op. c.* pp. 42–44).

1972, pp. 210 sv., 252 sv. K. LATTE, *συλᾶν*, dans PAULY-WISSOWA, IV A 1, col. 1035–1040.

[1] Τῶν ἐκ τῶν ἱερῶν ἀποδοχίων σεσυληκότων; *P. Kroll*, I, 6; réédité *C. Ord. Ptol.* 34; *Sammelbuch*, 9316. Cf. XÉNOPHON, *Hiéron*, IV, 11: «Les tyrans sont contraints très souvent de dépouiller injustement les temples et les hommes, parce qu'ils ont toujours de nouveaux besoins d'argent pour les dépenses nécessaires, συλᾶν... εἰς τὰς ἀναγκαίας δαπάνας». Cf. P. DUCREY (*Le Traitement des Prisonniers de guerre dans la Grèce antique*, Paris, 1968, pp. 295 sv., 304 sv.) qui précise à bon droit «que les activités désignées par συλᾶν n'étaient pas toutes répréhensibles ou déshonorantes» (p. 307, n. 4). L. MORETTI, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, Florence, 1976, t. II, n. 90 et la note 1 de la page 52.

συμπαθής, συμπαθέω

Composé de σύν et de πάθος, le *sympathès* est celui qui est affecté de la même souffrance, des mêmes impressions, des mêmes émotions que tel autre, ou qui subit des épreuves identiques, et finalement «sympathise» avec cet autre qui est dans le malheur, il en a pitié [1].

La première condition de la sympathie est donc d'être «réceptif» et influençable [2]; la seconde est d'être uni à autrui par une communauté de nature, de société, de condition (*P. Oxy.* 2190, 19), ou d'affection. C'est ainsi que Dieu créateur et père sympathise avec les hommes (*IV Mac.* v, 25), les gouvernants avec leurs sujets [3], surtout les mères avec leurs enfants [4]. En ce sens très tendre, *I Petr.* III, 8 prescrit: «Soyez tous de même mentalité, compatissants, fraternels, maternellement tendres» [5].

---

[1] Cf. MICHAELIS, *in h. v.* dans *TWNT*, v, 935; W. BAUER (*Gr.-deutsches Wörterbuch, in h. v.*) cite Philistion: ἐκ τοῦ παθεῖν γίγνωσκε καὶ τὸ συμπαθεῖν· καὶ σοὶ γὰρ ἄλλος συμπαθήσεται παθών (*Comic. Gr. Fragm.* II, n. 230, Kock).

[2] ARISTOTE, *Parties des animaux*, 7, 653 *b* 6: «la chaleur et le principe qui se trouvent dans le cœur sont très réceptifs (συμπαθέστατον)» c'est-à-dire éprouvent les mêmes affections que les autres parties du corps; AGATHIAS LE SCHOLASTIQUE: «des cordes tendues sont placées par la nature en relations de sympathie réciproque» (*Anth. Pal.* XI, 352, 8); PHILON, *Spec. leg.* I, 250; IV, 202: ils manifestèrent leur insensibilité (ἀνηλεές), n'ayant aucun geste d'humanité ou de sympathie (ἀνθρώπινον καὶ συμπαθές).

[3] Lettre de Dioclétien aux habitants d'Eléphantine et de Syène (*Sammelbuch*, 8393, 9); DITTENBERGER, *Or.* 456, 66; 470, 24; Hyrcan est envahi de compassion (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIII, 233), Agrippa était χρηστὸς καὶ συμπαθής (*ibid.* XIX, 330); Antigone de même (PLUTARQUE, *Eumène*, XVIII, 5): Marcellus était «affligé à la pensée de ce qui allait arriver» (IDEM, *Marcell.* XIX, 2); *Test. Sim.* III, 6.

[4] FL. JOSÈPHE, *Guerre*, VI, 211: «Ne soyez pas plus compatissants qu'une mère»; *IV Mac.* XIV, 13: τὴν τῶν σπλάγχνων συμπάθειαν; 14: συμπάθειαν καὶ στοργήν; 18, 20; XV, 4, 7, 11. De frère à frère (XIII, 23).

[5] Πάντες ὁμόφρονες, συμπαθεῖς, φιλάδελφοι, εὔσπλαγχνοι. L'association συμπάθεια-ξύμπνοια est fréquente (Ps. HIPPOCRATE, *De alimento*, 23; PORPHYRE, *Vit. Pythag.* 48–50) et viendrait peut-être de Chrysippe (cf. VON ARNIM, *S.V.F.* II, p. 154, n. 473; p. 264, n. 912). On sait que chez Poseidonios la «sympathie» exprime le rapport entre l'homme et l'univers ou la cohésion entre les parties de l'univers, c'est la «sympathie» cosmique, universelle. Géminos n'emploie ce terme que dans un contexte astrologique, soit de l'influence des astres sur les phénomènes atmosphériques (XVII, 15, 17), soit des accords, des rapports de «thèmes de destinée entre gens nés sous

Si la compassion consiste à prendre part à la douleur d'autrui [1], elle est empreinte de pitié [2] et incline à secourir les malheureux [3]. Dans un combat, la portion victorieuse de l'armée doit venir en aide à celle qui est ébranlée: ἐν τῷ πονοῦντι συμπαθεῖν (Fl. Josèphe, *Guerre*, II, 579). Dans une lettre de recommandation, le solliciteur demande l'intervention du bienfaiteur éventuel, ἵν' αὐτῷ συνπαθῆτε (*P. Strasb.* 174, 5; cf. *P. Lond.* 1345, 20; 1369, 12). Cette valeur active du verbe συμπαθεῖν est manifeste dans *Hébr.* X, 34 où les destinataires compatissants ont effectivement subvenu aux besoins des prisonniers [4]. Il faut la retenir dans *Hébr.* IV, 15 à propos du grand prêtre de la nouvelle Alliance, plein de miséricorde certes, mais puissant aussi et efficace pour remédier aux faiblesses de ses frères en humanité, comme l'indique déjà la construction avec la double négation οὐ ἔχομεν... μὴ δυνάμενον [5], renforçant l'affirmation: nous avons la certitude que le Christ, par sa compassion, subviendra à notre manque de vigueur.

---

certains aspects du zodiaque (II, 5, 13, 14, 15, 18). Cf. G. Aujac, *Géminos. Introduction aux Phénomènes*, Paris, 1975, pp. 128–206.

[1] Philon, *Leg. G.* 273; Fl. Josèphe, *Ant.* XVI, 102, 329; Plutarque, *Timol.* XIV, 2; *Consol. Apoll.* 1: aussitôt après la mort de ton fils, «ce qu'il fallait c'était compatir à ta douleur».

[2] Cf. l'union avec ἔλεος; Philon, *Vit. Mos.* II, 228; *Spec. leg.* II, 115; Polybe, II, 56, 7; Diodore de Sicile, XII, 24, 5: le père ayant exposé son malheur, celui-ci «apitoya tous les soldats et les fit beaucoup compatir, ἅπαντας ἤγαγεν εἰς ἔλεον καὶ πολλὴν συμπάθειαν»; XVII, 69, 2; cf. 15, 3; 36, 1–2.

[3] Philon, *Lois allég.* I, 8: «la lune est l'astre le plus sympathique aux choses terrestres», c'est-à-dire y intervient favorablement.

[4] Sur la grammaire de ce verset, cf. F. M. Abel, *Grammaire du grec biblique*, Paris, 1927, § 9 *d*, 69 *i*, 71 *b*.

[5] *Hébr.* IV, 15: οὐ γὰρ ἔχομεν ἀρχιερέα μὴ δυνάμενον συμπαθῆσαι ταῖς ἀσθενείαις; sur cet infinitif aoriste, cf. R. A. Ward, *The Preacher's Use of the Aorist*, dans *The Expository Times*, LXXI, 1960, p. 268 *b*.

σύμφυτος, συμφύω

L'adjectif verbal σύμφυτος «né avec» [1], d'où «inné, naturel» [2], ne signifie pas seulement «de même nature» (EURIPIDE, *Andr.* 954), mais aussi «ce qui croît, ce qui pousse avec» [3]. Il n'est employé par les Septante qu'à propos des réalités agricoles [4], conformément à l'usage des papyrus [5] qui, depuis le III^e^ siècle avant notre ère, désigne ainsi une terre cultivée, quel que soit le genre d'emblavure [6]. C'est l'acception du verbe συμφύω [7] à propos de la semence tombée au milieu des épines, celles-ci croissent simultanément avec elle, καὶ συνφυεῖσαι αἱ ἄκανθαι (*Lc.* VIII, 7).

---

[1] ESCHYLE, *Agam.* 107; ARISTOTE, *Hist. an.* III, 20; 521 *b:* «les liquides dont nous venons de parler existent presque toujours dès l'origine de l'animal (τὰ ὑγρὰ σύμφυτα)».

[2] HIPPOCRATE, *Du Régime*, LXII, 2: «la chaleur innée»; LXXXVII, 1: «excès de plénitude ou d'évacuation des substances naturelles»; *De la génération*, III, 1: «L'homme possède en lui nombre d'humeurs congénitales (συμφυέας)»; *III Mac.* III, 22: τῇ συμφύτῳ κακοηθείᾳ τὸ καλὸν ἀπωσάμενοι; PHILON, *Op. mundi*, 18: la mémoire qui est innée à l'architecte; *Rer. div.* 272, les maux congénitaux de notre race; *Abr.* 160, l'*épithumia* est une bête qui vit en nous (τὸ σύμφυτον ἡμῖν θρέμμα); *Vit. Mos.* I, 198, l'ἐπιείκεια et la φιλανθρωπία sont connaturelles à Dieu, donc sont des attributs divins; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 42: «Il est naturel aux Juifs (σύμφυτον ἐστιν), dès leur naissance, de penser que ce sont là les volontés divines»; Antiphon le sophiste: τῇ φύσει ξύμφυτων (*P. Oxy.* 1364, 44).

[3] ARISTOTE, *Hist. an.* V, 32; 557 *b:* «les mites foisonnent dans les laines».

[4] *Am.* IX, 13 (οἱ βουνοί); *Zach.* XI, 3 (ὁ δρυμός); *Esth.* VII, 7–8 (ὁ κῆπος).

[5] *P. Zén. Cair.* 59596, 4; *P. Col. Zén.* 78, 28. En 104 av. J.-C., *P. Leipz.* 1, 5 (contrat de vente immobilier): ἀμπελῶνα συμφύτου ne désigne pas une vigne plantée d'arbres (fruitiers), mais en pleine culture (cf. ἀσύμφυτος = non travaillé, à l'abandon, *P. Lond.* 1207, 18). M. SCHNEBEL (*Die Landwirtschaft im hellenistischen Ägypten*, Munich, 1925, p. 245) relève que la plantation d'une vigne se dit φυτεύειν (*P.S.I.* 434, 1; ST. WITKOWSKI, *Epistulae privatae graecae*, n. 18, 4, 15), une nouvelle plantation νεόφυτον (*P.S.I.* 371, 11; *P. Lond.* 131, 192; *P. Oxy.* 909, 16), une vigne en pleine fructification ζωόφυτος (*P. Gies.* 56, 6), ἔμφυτος (*P. Hamb.* 23, 16), σύμφυτος.

[6] *B.G.U.* 1118, 28, 33; 1119, 29; 1120, 36; *P. Fuad*, 40, 15 (35 de notre ère); *P. Michig.* 311, 13 (34 de notre ère), εἰς χόρτου σποράν σύνφυται καὶ κωπὴν ξηρασίας; 562, 18 (119 de notre ère): «Sabinus, fils de Socrate, rendra les deux aroures d'oliveraie en pleine culture, ἀρούρας δύο ἐλαιῶνος συμφύτους»; *P. Oxy.* 729, 22 (137 ap. J.-C.); 1631, 31; *P. Ross.-Georg.* II, 19, 4 (141 ap. J.-C.), κτῆμα σύμφυτον.

[7] Ignoré des papyrus, à l'exception de *P. Ryl.* 427, fragm. VIII, 8: τῶν συνφυόντων (mutilé).

Ce verbe signifie plus largement: «être attaché, s'unir, se combiner». ARISTOTE: «Un corps quelconque ne se combine pas avec un corps quelconque» (*Sensat.* 438 *b* 2); «les amants aspirent à confondre leurs existences et à ne faire de deux êtres qu'un seul» (*Polit.* II, 4, 6; 1262 *b* 13); PHILON: «avec chaque âme cohabite (συνοικῶν) un témoin à charge qui lui est attaché de naissance» [1]. En optique, συμφύεσθαι, *cohaerescere* exprime depuis Platon que le flux visuel se fond avec la lumière extérieure en un corps homogène [2]. En médecine, il s'applique à la consolidation des os fracturés, et signifie exactement: «repousser de manière à joindre les deux fragments, se ressouder» [3]. Or σύμφυτος a lui aussi cette valeur de cohésion et d'interpénétration. Lycurgue, par exemple, accoutumait les citoyens «à toujours faire corps avec la communauté (τῷ κοινῷ συμφυεῖς ὄντας αἰεί) ainsi que les abeilles, comme pelotonnés tous ensemble autour du chef» [4]. C'est en ce sens que l'on entendra *Rom.* VI, 5: εἰ γὰρ σύμφυτοι γεγόναμεν τῷ ὁμοιώματι τοῦ θανάτου αὐτοῦ [5]. Les modernes (*Bible de Jérusalem;* F. J. Leenhardt) traduisent à bon droit: «Si c'est un même être avec le Christ que nous sommes devenus»; mais il ne faut pas éliminer l'idée de croissance, car l'usage même du mot σύμφυτος évoque l'image d'une seule plante, qui grandit et dans laquelle la vie du tronc communique vie et force de fructification aux sarments. Par le baptême, les chrétiens participent à la «vertu» du Christ crucifié [6]; les membres et la tête ne faisant qu'un; les deux organis-

---

[1] PHILON, *Decal.* 87; FL. JOSÈPHE, *Guerre,* VI, 155: «comme si la nature eût étroitement uni les cavaliers à leurs montures, καθάπερ δὲ συμπεφυκότες αὐτοῖς»; *Ant.* VIII, 63; cf. XÉNOPHON, *Cyr.* IV, 3, 18.

[2] ARISTOTE, *Sensat.* 438 *a* 28–29: «la vue se combine avec la lumière extérieure»; CH. MUGLER, *Dictionnaire historique de la Terminologie optique des Grecs,* Paris, 1964, p. 376.

[3] N. VAN BROCK, *Recherches sur le vocabulaire médical du grec ancien,* Paris, 1961, p. 202. Elle cite HIPPOCRATE, *Art.* 14: «La clavicule se ressoude promptement, ainsi que tous les autres os spongieux»; SORANOS (*Gyn.* IV, 5, 1), qui désigne ainsi la symphyse, le mode de jonction naturel de deux os; autres références dans W. K. HOBART, *The Medical Language of St. Luke,* Dublin-Londres, 1882, p. 59.

[4] PLUTARQUE, *Lycur.* XXV, 5; THÉOPHRASTE, *De caus. Plant.* V, 5, 2: σύμφυτον γὰρ πᾶν τὸ ζῶν τῷ ζῶντι, καὶ μάλιστα ὁμογενές, ὅταν ἀφελκωθῇ, καὶ γένηται μία φύσις. Dion Chrysostome dit des premiers hommes dans leur relation à la divinité: οὐ μακρὰν τοῦ θεοῦ... ἀλλὰ ἐν αὐτῷ μέσῳ πεφυκότες μᾶλλον δὲ συμπεφυκότες ἐκείνῳ (XI, 28).

[5] M. J. Lagrange, considérant τῷ ὁμοιώματι comme un datif instrumental: «associés au Christ par la ressemblance de sa mort», traduit: «Si, en effet, nous lui avons été unis pour croître avec lui par l'image de sa mort, nous le serons aussi quant à sa résurrection».

[6] Cf. P. GAECHTER, *Zur Exegese von Röm. VI, 5,* dans *Zeitschrift für kath. Théologie,*

mes étant en union vitale, on évoquera la «Personnalité incorporante» du Seigneur [1], «*una persona mystica*» (S. THOMAS D'AQUIN, *in h. l.*).

1930, pp. 88–92; F. MUSSNER, *Zusammengewachsen durch die Ähnlichkeit mit seinem Tode*, dans *Trierer theol. Zeitschrift*, 1954, pp. 257–265; V. WARNACH, *Taufe und Christusgeschehen nach Röm. VI*, dans *Archiv für Liturgiewissenschaft*, III, 1954, pp. 284–366; E. STOMMEL, *Das Abbild seines Todes (Röm. VI, 5) und der Taufritus*, dans *Röm. Quartalschrift*, 1955, pp. 1–21; J. GEWIESS, *Das Abbild des Todes Christi (Röm. VI, 5)*, dans *Historisches Jahrbuch* (Festschrift B. Altaner), LXXVII, 1958, pp. 339–346.

[1] Cf. J. DE FRAINE, *Adam et son lignage*, Desclée De Brouwer, 1959.

συμφωνέω, συμφώνησις, συμφωνία, σύμφωνος

Lorsque le fils aîné revient des champs, il entend dans la maison paternelle «le jeu des instruments et les chœurs, ἤκουσαν συμφωνίας καὶ χορῶν» (*Lc.* XV, 25). La συμφωνία peut avoir le sens de son produit par tel instrument de musique [1] ou celui de l'accord des voix et des instruments, le «concert», plus précisément ce que nous appelons «la musique» ou l'orchestre [2]. C'est le sens ici étant donné la précision subséquente «des chœurs». Depuis Platon (*Lois*, III, 689 *d*), le mot se dit encore de l'accord, de l'harmonie des sentiments et de l'union qui en résulte entre les hommes [3], et les Stoïciens définiront συμφωνίαν δὲ ὁμοδογματίαν περὶ τῶν κατὰ τὸν βίον (STOBÉE, t. II, p. 74, 4). Dans les papyrus, il a le sens prépondérant d'entente, de convention. Dans des reçus de 67 et 102 de notre ère: ἔσχομεν τὰ ἀπὸ τῆς συμφωνίας (*Ostr. Tait*, 1075, 4; cf. 1056, 4); «J'avais fait des frais à la suite de l'accord (ἀπὸ τῆς συμφωνίας) que tu avais passé avec les quatre ouvriers sur la base de 12 drachmes l'aroure» (*P. Lond.* 1173, t. III, p. 207 = *Arch. Sarap.* 103);

---

[1] *Dan.* III, 5, 7, 10, 15 (Théod.) = orchestre de Nabuchodonosor (cf. E. GERSON-KIWI, *Musique*, dans *DBS*, V, col. 1432). On cite d'ordinaire *P. Flor.* 74, 5: συμφωνίας πάσης μουσικῶν τε καὶ ἄλλων (181 av. J.-C.); *P. Oxy.* 1275, 9: ὁ προεστὼς συμφωνίας αὐλητῶν καὶ μουσικῶν; *P. Lond.* 968 (t. III, p. XLIX): ὑπὲρ συμφωνίας τυμπάνων. Cf. P. BILLERBECK, *Kommentar zum Neuen Testament, Exkurs XV*, t. IV, 1, pp. 396, 400; O. MONTEVECCHI, *La Papirologia*, Turin, 1973, p. 222.

[2] ARISTOTE, *Coel.* II, 9, 3; 290 b. «C'est à tort que certains exégètes croient que 'symphonie' est une sorte d'instrument; en réalité, c'est le chant collectif et concordant des louanges de Dieu qu'exprime ce mot; car le mot grec *symphonia* se dit en latin *consonantia*» (SAINT JÉRÔME, *Ep.* XXI, 29). Cf. la controverse sur cette acception entre Ph. Barry et G. F. Moore, dans *J.B.L.* 1904, pp. 180 sv.; 1905, pp. 116 sv.; 1908, pp. 99 sv. Sur une épitaphe romaine: Ὀστᾶ Ἀγαθοῦτος συμφωνιακῆς Ὀκταουίας (L. MORETTI, *Inscriptiones graecae Urbis Romae*, Rome, 1972, II, n. 272). L. Moretti commente «Fuit Agathus symphoniaca, id est dominae suae Octaviae musicos concentus comparabat» et cite *CIL*, VI, 23369, 37765.

[3] *Ep. Aristée*, 302: «Les traducteurs procédèrent au travail se mettant d'accord entre eux (σύμφωνα ποιοῦντες) sur chaque point par confrontation. Du texte résultant de cet accord (ἐκ τῆς συμφωνίας), Démétrius faisait alors dresser une copie»; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 170: «la concorde des citoyens en toutes les affaires»; 179: «la similitude absolue de vie et de mœurs produit un très bel accord (καλλίστην συμφωνίαν) dans les caractères des hommes». Selon *IV Mac.*, les sept frères formaient en quelque sorte un chœur (XIII, 8; XIV, 8), d'où leur «saint et harmonieux accord pour la piété» (XIV, 3).

«Il a fait les achats au nom de son fils Dionysios, après l'époque de l'accord intervenu entre lui et Isidora-Tatrephès d'une part» [1].

L'*hapax* biblique συμφώνησις, ignoré des papyrus [2], signifierait normalement l'accord de deux voix pour chanter ensemble. Dans *II Cor.* VI, 15 prohibant tout syncrétisme entre cultes chrétien et païen: «Quel accord entre le Christ et Bélial?», la nuance d'entente, accommodement ressort des termes parallèles: μετοχή (*ib.* 14, participation, affinité), κοινωνία (*ib.* 14, association, communauté), συγκατάθεσις (*ib.* 16, assentiment, accommodation).

Le verbe συμφωνεῖν, extrêmement usité dans les papyrus, surtout avec une valeur juridique, peut avoir le sens de simple concordance: «Avec cela concordent les paroles des prophètes» [3], et d'homogénéité: la pièce prise d'un habit neuf «ne conviendrait pas au vieil habit» [4]. D'où, au plan moral: être du même sentiment, convenir ensemble, consentir [5]. Telle est la «symphonie» des disciples qui s'accordent sur l'objet de leur prière (*Mt.* XVIII, 19) ou celle d'Ananie et de Saphire qui «se sont concertés pour éprouver l'Esprit du Seigneur» [6], analogue à celle d'Antiphanès fils d'Ammonius et d'Antiphanès fils d'Héraclas [7], et de tous ces contrats où les parties se

---

[1] *P. Rein.* 44, 15: μετὰ τὸ τῆς συμφωνίας χρόνον (104 ap. J.-C.); cf. *P. Brem.* 15, 6 (d'un architecte): la porte à deux battants convenue; *P. Tebt.* 429, 9: «28 drachmes selon la convention au sujet de la terre irriguée»; *P. Oxy.* 104, 20; 2559, 11: les instructions envoyées par l'*Idios Logos* περὶ τῆς συμφωνίας; *Sammelbuch*, 7173, 30: ἕνεκα ἀπαρτισμοῦ συμφωνίας οὐσιακῶν χρο [...

[2] Dans *P. Lugd. Bat.* XVI, 14, 16 (II[e] s. ap. J.-C.): ἐπὶ τῇ προγεγραμμέν[η συμφωνήσει], est une restitution de l'éditeur.

[3] *Act.* XV, 15: τούτῳ συμφωνοῦσιν. Cf. FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 181: «une seule doctrine religieuse conforme à la Loi»; II, 255: «leur conception de Dieu fut conforme à la nôtre»; *Ant.* I, 107, les historiens d'accord avec mes exposés; X, 106: «les prophètes étaient d'accord avec tout ce qu'il disait»; XV, 174: «les autres sources ne concordent pas avec ce récit».

[4] *Lc.* V, 36; cf. les quatre rois qui se concentrèrent dans la vallée des Sidim (*Gen.* XIV, 3).

[5] *I Rois*, XII, 8: «les prêtres consentirent à ne plus prendre l'argent de la part du peuple»; *IV Mac.* XIV, 6, les jeunes Macchabées ont été d'accord pour mourir au service de la piété; POLYBE, II, 15, 5: à l'hôtel, les voyageurs «ne conviennent pas du prix de chaque denrée; ils demandent simplement combien par tête».

[6] *Act.* V, 9, ὅτι συνεφωνήθη ὑμῖν (cf. en mauvaise part: conspirer, comploter; ARISTOTE, *Polit.* IV, 12; 1297 *a* 1: les riches unissant leurs voix à celles des pauvres contre la classe moyenne); le passif devrait être traduit «il a été mis en accord par vous», ce qui évoque la construction latine *convenit inter aliquos* (cf. E. JACQUIER, *in h. l.*).

[7] *P. Oxy.* 260, 7, κατὰ τὰ συμφωνηθέντα ἐμοὶ καὶ Ἀντιφάνει (59 ap. J.-C.); 1148, 5, question à un oracle: «Est-ce mieux pour mon fils Phanias et sa femme de ne pas se

déclarent d'accord: «Ils se sont mis d'accord»[1]; «il a été convenu entre eux»[2]. La formule la plus courante est celle-ci: «συμφωνῖ μοι πάντα ὡς πρόκιται – Je suis d'accord avec tout ce qui a été écrit ci-dessus»[3] ou «les clauses ci-dessus nous agréent»[4]. Souvent un simple συμφωνῶ est suivi immédiatement de la signature[5].

Lorsque, dans la parabole des ouvriers envoyés à la vigne, le maître de maison «s'étant mis d'accord avec les ouvriers sur un denier par jour» (*Mt.* xx, 2, 13), la Vulgate: «*conventione facta*» a bien compris qu'il s'agit d'un authentique contrat de travail. Les papyrus font constamment suivre συμφωνεῖν de la mention d'un prix. En 78 de notre ère, Maron a reçu intégralement d'Hermas le prix convenu: cent drachmes d'argent versées de la main à la main[6]; pour la vente d'une partie de maison (*B.G.U.* 1643, 20 = 80 drachmes; *P. Théad.* 1, 11 = dix talents d'argent; 2, 8 = neuf talents; *P. Corn.* 12, 23; 13, 14; *P. Michig.* 428, 6; *P. Strasb.* 370, 20), d'une terre[7], d'un pâturage (*P. Lugd. Bat.* II, 8, 10; 9 *a* 10; XIII, 2, 5; 15, 10), d'un âne (*P. Théad.* 3, 7; *Sammelbuch*, 6001, 7), d'une jument (*P. Théad.*

---

mettre d'accord maintenant avec son père, ou de s'opposer à lui?»; XÉNOPHON, *Hell.* I, 3, 8: «les stratèges firent une convention avec Pharnabaze».

[1] *P. Lugd. Bat.* XVI, 14, 6; VI, 24, 61: «Ils posent la question en raison de l'accord conclu avec leur père et du verdict»; 31, 9: «nous sommes venus à un arrangement avec un autre à ces conditions»; *Arch. Sarap.* 84, 6: «Sont tombés d'accord pour faucher... trois ouvriers au tarif de 8 oboles»; *l.* 8: «J'essaierai, si cela te convient, de conclure d'autres accords semblables, dans la mesure du possible»; *P. Oxy.* 3015, 17–19, procès-verbal d'un procès: «ni la femme avec laquelle le père du marié a fait une convention plus récente, ni les fils auxquels les parts de propriété pourraient être transmises d'après l'accord».

[2] *P. Dura*, 30, 35, μεταξὺ αὐτῶν συνεφωνήθη (contrat de mariage); *P. Brem.* 15, 9; *P. Med.* 60, 19: τὴν συμφονημένην ἐργασίαν (*diagraphè* bancaire, II^e s.); *Sammelbuch*, 7557, 3; 9588, 1: συμφωνεῖσθαι με πρὸς τὴν ὑμετέραν μεγαλοπρέπειαν τῇ ὑπηρετήσει αὐτῇ; *P. Osl.* 35, 14; *P. Ross.-Georg.* III, 44, 9; *P. Théad.* 10, 12: «Je paierai pour le temps supplémentaire l'intérêt... convenu entre nous».

[3] *P. Yale*, 71, 19; *P. Michig.* 562, 16; 608, 20; *P. Isidor.* 131, 5; *P. Hermop.* 24, 3; 39, 3; 41, 6; *P. Lugd. Bat.* XVII, 10, 19; *P. Erl.* 67, 20; 88, 3; *P. Oxy.* 133, 25.

[4] *P. Fuad*, 20, 14; *P. Oxy.* 1890, 20; 1891, 23; 2237, 22; 2270, 18; 2348, 51; 2420, 21; *P. Rein.* 105, 13; 108, 17, etc.

[5] *P. Hermop.* 42, 4; 85, 4; *P. Ryl.* 707, 4; *P. Ross.-Georg.* III, 31, 3; *P. Princet.* 37, 10 (d'après *Berichtigungsliste*, III, p. 149).

[6] *P. Michig.* 583, 12: ἀπέχιν τὸν ὁμολογοῦντα Μάρωνα παρὰ τοῦ Ἑρμᾶτος τὰς συνπεφωνημένας τῆς τιμῆς ἀργυρίου δραχμὰς ἑκατὸν πᾶσαν; 603, 23; 550, 16, 26 (99 de notre ère); *P. Oxy.* 1672, 17: «notre ami dit qu'il est d'accord avec les habitants de son village sur le prix de 32 drachmes» (37–41 de notre ère); 2136, 15; 2236, 16.

[7] *P. Lugd. Bat.* II, 6, 13: τὴν δὲ πρὸς ἀλλήλους συμπεφωνημένην τιμὴν ἀργυρίον δραχμὰς χιλίας.

4, 6: 130 talents d'argent), d'une chamelle (*P. Strasb.* 201, 22; *P. Vindob. Worps*, 9, 8), d'un acacia (*P. Osl.* 45, 3; cf. 134, 15), d'une esclave (*P. Lugd. Bat.* II, 7, 24: 2200 drachmes; *P. Strasb.* 264, 13), pour un travail: «J'ai reçu de toi les 276 drachmes dont on était convenu pour les foins» [1].

Quant au substantif σύμφωνος, il garde les mêmes nuances de conformité, correspondance, coïncidence [2]. Mais dans la formule ἐκ συμφώνου employée à propos de l'interruption des relations conjugales «par consentement mutuel» ou «d'un commun accord» (*I Cor.* VII, 5), il ne faut pas seulement se référer aux parallèles papyrologiques (*P. Bon.* 24 *a* 10; *P. Oxy.* 1673, 28; *P. Ness.* 21, 26) – qui écrivent le plus souvent καθὼς ἐξυμφώνου [3] – avec la rudesse du juridique *ex condicto*. Il y a une note esthétique et de délicatesse morale de consonance [4], perceptible dans *IV Mac.* VII, 7: Eléazar «écho de la Loi et philosophe de la vie divine»; XIV, 7: «O hebdomade sacrée des frères si harmonieusement unis». La volonté, les désirs ou les aspirations des époux chrétiens coïncident dans une tonalité harmonieuse; deux libertés qui s'accordent spontanément, ou mieux deux cœurs qui sont unis dans une exacte euphonie.

[1] *P. Oxy.* 728, 37 (142 ap. J.-C.); cf. en outre *P. Mert.* 19, 7, 12; *P. Hermop.* 28, 9; 70, 5; 71, 4; *P. Mil. Vogl.* 612 r, col. VI, 2, 11; col. VII, 4, 8; col. XI, 8; *P. Isidor.* 80, 6; 83, 6; 84, 4; 92, 6; *P. Princet.* 149, 6; *Arch. Sarap.* 8–11; 20, 11; *Sammelbuch*, 7996, 12; 8007, 5; 8021, 10, etc.

[2] *Eccl.* VII, 14: Dieu a fait le jour heureux et le jour malheureux σύμφωνον, se correspondant l'un l'autre (comparer dans GÉMINOS, συμφωνεῖν = mettre en harmonie les mois solaires et l'année lunaire, VIII, 26, 36, 49, 60; ou accorder telle théorie ou telle observation, II, 20, XVII, 19, 21; συμφώνως VII, 7: «c'est avec quoi semble s'accorder Aratos»; VII, 8: «en parfait accord avec les mathématiques»; cf. G. AUJAC, *Géminos. Introduction aux Phénomènes*, Paris, 1975, p. 207); FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 408; *C. Ap.* II, 169; Stèle de Moschiôn: «quand tu auras compris l'aboutissement de la source à son terme par des trajets équivalents, ἐξ ἴσου σύμφωνον» (*Sammelbuch*, 8026, 37; cf. 9557, 60: πάντα σύμφωνα τάξω ὑμῖν); *P. Dura*, 30, 28: συμφώνου γενομένου μεταξὺ αὐτῶν (contrat de mariage). Une corporation de teinturiers se plaint des manquements de l'un de ses membres: οὗτος γὰρ μὴ βουλόμενος πρὸς τὰ σύμφωνα τῶν ἐγγράφων ἡμῶν ὁμολογιῶν... (*P. Oxy.* 1943, 5; cf. 1973, 10). Prédiction astrologique: Θὼθ γίνεται σύμφωνος τῇ ἐντῇκε τοῦ Ἐπειφ ἀνατολῇ τοῦ ἄστρου (*ibid.* 2554, fragm. III, 16); *Sammelbuch*, 7033, 82: πείθομαι πᾶσι τοῖς συμφώνοις καὶ ἐπερωτηθεὶς ὡμολόγησα; 8951, 18; 9193, 18: συνδοξάσης μεταξὺ ἐμοῦ καὶ σοῦ σύμφωνα; 9298, 27. W. C. TILL, *Koptische Parallelurkunden*, dans *Studi in onore V. Arangio-Ruiz*, Naples, 1953, IV, pp. 199 sv.

[3] *P. Michig.* 188, 10 (120 ap. J.-C.); 189, 14; 285, 5; 428, 4; *P. Princet.* 149, 8; *P. Ryl.* 162, 16; *P. Lugd. Bat.* VI, 23, 9.

[4] PHILON, *Somn.* I, 28; *Sacr. A. et C.* 74; *Deus imm.* 25. «Les Grecs appellent *consonant* (σύμφωνος) un intervalle composé de deux sons différents dont l'émission simultanée éveille dans l'oreille une seule impression; tels sont notamment les intervalles de quarte, de quinte et d'octave, mais non de tierce ni de sixte» (FR. LASSERRE, *Plutarque, De la Musique*, Olten-Lausanne, 1954, p. 35).

συναίρω λόγον

Dans les paraboles du serviteur sans pitié [1] et des talents (*Mt.* XXV, 19), le roi ou le maître demande des comptes à ses serviteurs, συνᾶραι λόγον. Formule inconnue du grec littéraire classique et hellénistique; mais qui n'est pas un biblisme [2], car on la trouve souvent dans les papyrus. Au Ier siècle de notre ère, *P. Fay.* 109, 6: «συνῆρμαι λόγον τῷ πατρὶ, j'ai établi les comptes avec le père»; en 78–79, sur le vignoble d'Epimachus dans le nome de Hermoupolis, on mentionne que le 4 Phaopi, «Phibis ne travaille pas, parce qu'il fait les comptes avec Epimachus» [3]. Au IIe s., *P. Oxy.* 113, 27: «Fais-moi connaître ce que tu lui as donné, afin que je puisse établir mes comptes avec lui, ἵνα συνάρωμαι αὐτῷ λόγον»; *P.S.I.* 801, 3: παντὸς λόγου συνηρμένου; 921, 8; 974, 29; 1038, 9; *B.G.U.* 775, 19. Au IIIe s., compte de Heroninos: ἕως Θὼθ παντὸς λόγου συνηρμένου ὀφίλω (*P. Flor.* 372, 14); cf. un ostracon de Nubie: ἄχρι λόγου συνάρσεως [4]. Aux IVe–Ve s., συνάρασθαι λόγον τῶν αὐτῶν γεουχικῶν πραγμάτων (*Sammelbuch*, 9527, 11).

---

[1] *Mt.* XVIII, 23; cf. R. SUGRANYES DE FRANCH, *Etudes sur le Droit palestinien à l'époque évangélique*, Fribourg, 1946, p. 48; C. SPICQ, *Dieu et l'homme selon le Nouveau Testament*, Paris, 1961, pp. 54 sv.

[2] Ce serait plutôt un latinisme, *Digeste*, XXXV, 1, 82; cf. J. V. LE CLERC, *Des Journaux chez les Romains*, Paris, 1938, pp. 218–394; P. JOUANIQUE, *Rationem reddere*, dans *Bulletin de l'association G. Budé*, 1961, pp. 228–233.

[3] *P. Lond.* 131, 194 (réédité et commenté par A. SWIDEREK, *La Propriété foncière privée dans l'Egypte de Vespasien*, Varsovie, 1960; *Sammelbuch*, 9699): Φῖβις... συναίρων μετὰ Ἐπιμάχου τὸν λόγον; cf. ligne 407, «le prêtre Apochras en a réglé le compte (d'un travailleur qui coupe les roseaux) avec Epimachus lui-même, τὸν λόγον πρὸς αὐτὸν Ἐπίμαχον συνῆρε».

[4] Dans U. WILCKEN, *Griechische Ostraka*, Leipzig-Berlin, 1889, t. II, n. 1135, 5.

συναποθνήσκω

Fréquent dans la littérature grecque et hellénistique [1], mais totalement ignoré des papyrus, ce verbe – à la signification simple: «mourir avec, disparaître en même temps» (*Sir.* XIX, 10; DIODORE DE SICILE, XVII, 13, 4: Les Thébains blessés s'attaquaient encore aux ennemis «et les entraînaient avec eux dans la mort») – est employé surtout pour exprimer le vœu d'un cœur fervent; vivre et mourir avec celui qu'on aime: «vous êtes dans nos cœurs, unis pour la mort et la vie, εἰς τὸ συναποθανεῖν καὶ συνζῆν» (*II Cor.* VII, 3). Selon la tradition aristotélicienne: par *philostorgia*, «il y a même des parents qui, si leurs enfants meurent, meurent avec eux, τοῖς τέκνοις συναποθνήσκειν» (STOBÉE, II, 7, 13; t. II, p. 120, 8). Chariclée dira de son fiancé: «Je dois vivre avec cet homme et mourir avec lui» (HÉLIODORE, *Ethiop.* X, 19, 2).

Mais depuis Hérodote (VII, 222), il s'emploie aussi des soldats qui se sacrifient avec leur chef et l'accompagnent dans la mort (STRABON, XVII, 2, 3). Selon Nicolas de Damas, le chef aquitain Adiatuanus avait une garde de six cents hommes qui lui étaient liés par un vœu: «les rois ont pour les accompagner dans la vie et dans la mort (συζῶντας καὶ συναποθνήσκοντας) ces hommes qui en ont fait le vœu. En retour de quoi, ceux-ci partagent avec lui le pouvoir, ayant même vêtement et genre de vie, et ils meurent avec lui (συναποθνήσκουσι) de toute nécessité, que le roi termine sa vie par une maladie, à la guerre ou de quelque autre façon» [2]. Saint Paul avait écrit: εἰ δὲ ἀπεθάνομεν σὺν Χριστῷ...καὶ συζήσομεν αὐτῷ (*Rom.* VI, 8). Ce n'était point seulement une expression de fidélité, mais une véritable *devotio* [3],

---

[1] Cf. F. OLIVIER, *Essais*, Genève, 1963, pp. 155–177. L'unique emploi philonien est métaphorique: quand le premier mari d'une femme est mort, «meurt aussi avec lui toute possibilité d'inimitié à l'égard du second mari de cette femme» (*Spec. leg.* I, 108).

[2] *Histoire univers.* 116 = ATHÉNÉE, VI, 249 *a-b*. On pourrait assimiler l'*homologie* baptismale du «beau soldat du Christ-Jésus» (*II Tim.* II, 3) au serment militaire (*sacramentum*), par lequel les engagés juraient de suivre leur chef et d'obéir à ses ordres de toutes leurs forces (POLYBE, VI, 21, 2–3; DENYS D'HALICARNASSE, X, 18; XI, 43; cité par F. OLIVIER, *op. c.*, p. 163).

[3] Cf. celle des Espagnols de suivre César Auguste et de ne point survivre à leur chef (*Res gestae d. Augusti*, XXV, 2; DION CASSIUS, L, 6). «Les Ibères se vouent avec tant

celle de l'apôtre Thomas; ἄγωμεν καὶ ὑμεῖς ἵνα ἀποθάνωμεν μετ' αὐτοῦ (*Jo.* XI, 16) et celle de Pierre à laquelle les Onze s'associent: «Quand il me faudrait mourir avec toi, je ne te renierai point (ἐὰν δέῃ με συναποθανεῖν σοι, οὐ μή σε ἀπαρνήσομαι). Et tous en disaient autant» (*Mc.* XIV, 31). De sorte que la primitive Eglise compose une hymne baptismale: «Si nous avons commencé par mourir avec [lui], avec [lui] aussi nous vivrons – Εἰ γὰρ συναπεθάνομεν, καὶ συζήσομεν» (*II Tim.* II, 11; cf. *II Cor.* IV, 10; *I Cor.* XV, 31), à l'exemple du bon larron (*Lc.* XXIII, 41–43). Ces faits, ces coutumes et ce lexique [1] ont inspiré de façon plus ou moins consciente l'élaboration de l'hymne; mais dans la nouvelle Alliance, on ne peut vivre du Christ et avec le Christ sans avoir d'abord fait serment de mourir avec lui [2].

---

d'abnégation à ceux auxquels ils se sont ralliés qu'ils n'hésitent pas à mourir pour eux, ὥστε ἀποθνήσκειν αὐτοὺς ὑπὲρ αὐτῶν» (STRABON, III, 4, 18; cf. PLUTARQUE, *Sertorius*, XIV, 5). R. ETIENNE voit dans ce serment religieux le début du culte impérial (*Le Culte impérial dans la Péninsule ibérique*, Paris, 1958, pp. 75 sv., 359 sv.).

[1] La locution était devenue proverbiale, cf. ARISTOPHANE, *Lysistr.* 123: «Nous le ferons, dussions-nous mourir, ποιήσομεν, κἂν ἀποθανεῖν ἡμᾶς δέῃ»; CICÉRON, *Ad Attic.* VII, 20, 2: «Pour moi, en Italie, *avec lui jusqu'à la mort;* et sur ce point je ne te demande pas ton avis. Ego autem in Italia καὶ συναποθανεῖν – nec te id consulo».

[2] R. C. TANNEHILL, *Dying and Rising with Christ*, Berlin, 1967; K. BERGER, *Zum traditionsgeschichtlichen Hintergrund christologischer Hoheitstitel*, dans *NTS*, XVII, 1971, pp. 400–403.

συνείδησις

Le mot attesté trois fois dans l'A.T. (*Sir.* XLII, 8 variante du *Sinaiticus; Eccl.* X, 20, מַדָּע; *Sag.* XVII, 10) apparaît pour la première fois dans Démocrite [1] et Chrysippe (DIOGÈNE LAERCE, VII, 85; cf. VON ARNIM, *S.V.F.* III, 43, 2–5: «c'est le propre de tout vivant que sa constitution et la conscience qu'il en a, καὶ τὴν ταύτης συνείδησιν»), puis disparaît pratiquement de la littérature [2] pour ne réapparaître, ainsi que le participe neutre τὸ συνειδός qu'au Ier siècle, avec Philon, Fl. Josèphe, Plutarque etc. Absent des Synoptiques, le substantif est employé très fréquemment par saint Paul comme une pièce maîtresse de sa théologie morale éducatrice de liberté [3], tant dans les grandes Epîtres que dans les Pastorales, puis par *Hébr.* et *I Petr.* où il fait partie du vocabulaire chrétien courant. D'où vient-il et quelle acception a-t-il?

Le premier emploi papyrologique connu est de 59 de notre ère. Un ancien soldat, Lucius Pamiséos, ayant rencontré un convoi d'ânes chargés de pierres sous la conduite d'un esclave, reçut une ruade violente de l'un de ces ânes. L'esclave, affolé, prit la fuite: «τοῦ δὲ δούλου φυγόντος κατὰ συνείδησιν ἧς πεποήται ἐπερίας; l'esclave, se rendant compte de son mauvais coup, s'était enfui» (*P. Fuad*, 28, 15). Il ne s'agit pas de remords, mais de la perception d'un châtiment possible qui suscite la crainte [4]. En 117, Ammo-

---

[1] DÉMOCRITE, *Fragm.* 297 *b;* il désigne nettement la conscience morale: «il y a des hommes qui, faute de savoir que la nature mortelle s'anéantit, mais ayant conscience d'autre part (συνειδήσει δέ) de la vie perverse qu'ils mènent, se rongent d'alarmes et de frayeurs...»; cf. W. NESTLE, *Bemerkungen zu den Vorsokratikern und Sophisten*, dans *Philologus*, 1908, p. 548.

[2] On relève quelques rares textes antérieurs à l'ère chrétienne, MÉNANDRE, *Monost.* 654: βρότοις ἅπασιν ἡ συνείδησις θέος; PÉRIANDRE: Περίανδρος ἐρωτηθεὶς τί ἐστιν ἐλευθερία, εἶπεν ἀγαθὴ συνείδησις (STOBÉE, *Eccl.* III, 24, 12; t. III, p. 604); DIOGÈNE: τίς γὰρ ἂν ἧττον φοβοῖτό τι ἢ θαρσοίη μάλιστα, ἢ ὅστις αὐτῷ μηδὲ συνειδείη κακόν (*ibid.* 14; t. III, p. 604); BIAS: Βίας ἐρωτηθεὶς τί ἂν εἴη τῶν κατὰ τὸν βίον ἄφοβον, εἶπεν ὀρθὴ συνείδησις (*ibid.* 11; t. III, p. 603); cf. Pythagore, Isocrate (*ibid.*); XÉNOPHON, *Apologie de Socrate*, 24: «Ceux qui se sont laissés suborner par de faux témoignages doivent nécessairement avoir conscience (συνειδέναι) d'avoir commis une grande impiété et une grande injustice».

[3] C. SPICQ, *Théologie morale du Nouveau Testament*, Paris, 1965, pp. 602 sv.

[4] Cf. PHILON, *Virt.* 124: «Si quelqu'un est esclave d'un autre homme, et se réfugie

nios et Hermoclès écrivent à Apollonios de traiter l'affaire selon sa conscience et d'après son point de vue, c'est-à-dire d'après la faculté intuitive qui permet de juger personnellement... ἐστὶν ἐπὶ τὴν συνείδησιν σου δρᾶν (*P. Brem.* 11, 27 = *Corp. Pap. Jud.* II, 444). Entre 180 et 192, dans une pétition au stratège, le demandeur excipe de la parfaite conscience de son droit, διὰ τὴν περισσὸν συνίδησιν ἀξιῶ (*P. Corn.* 14, 11). Au III^e s., Horion demande à son correspondant d'agir consciencieusement: οἶδα γὰρ ὅτι συνειδήσι σπουδάζεις ἐμοι (*P. Flor.* 338, 17), ce qui implique une nuance morale. Celle-ci est évidente, sous forme de remords, chez les coupables: «Je voulais te faire mes amitiés, mais tu ne m'as pas attendu, parce que tu devais être travaillé par une mauvaise conscience: ὑπὸ κακοῦ συνειδότος κατεχόμενος» (*P. Oxy.* 532, 23; II^e s.; cf. 218, col. II, 19, aux environs de l'ère chrétienne, à propos d'une ordalie: si le sujet a conscience de quelque faute, ἐὰν δὲ ἐγκλήματός τινος ἔχῃ συνείδησιν); θλειβομένη τῇ συνειδήσει περὶ ὧν ἐνοσφίσατο ἔν τε ἐνδομενείᾳ καὶ ἀποθέτοις (*P. Ryl.* 116, 9; II^e s.). Au III^e–IV^e siècle, Alypios écrit à son régisseur: «Vous avez négligé de le faire (rendre compte de la production et de l'expédition du blé), peut-être parce que vous n'avez pas bonne conscience, οὐ καλῷ συνειδότι χρώμενοι» (*P. Rein.* 52, 5). Ces qualifications de la conscience [1] sont matériellement ana-

---

près de toi par crainte de son maître, ou parce qu'il a conscience d'avoir commis certaines fautes (συνειδήσει τινῶν ἁμαρτημάτων), ou encore parce que, sans avoir commis aucune faute, il vit aux côtés d'un maître dur et cruel»; *P. Par.* 422, 7: «Lorsque tu seras entré, à la bonne heure, tu trouveras les gens au courant de la même chose, ὅταν ἰσελθῇς, καλῇ ὥρᾳ, εὑρήσις συνίδησιν (II^e s.); *P. Oxy.* 123, 13: ἤδη γὰρ οἱ τῶν ἄλλων πόλεων συνείδησιν εἰσήνεγκαν τοῖς κολλήγαις αὐτῶν, εἰσῆλθαν (III^e-IV^e s.); *B.G.U.* 1024, col. III, 7; τὴν συνείδησιν τῶν πεπραγμένων (protocole d'un procès, IV^e-V^e s.).

[1] Cf. PHILON, *Omn. prob.* 99: ἐκ καθαροῦ τοῦ συνειδότος; *Praem.* 84: invoquer Dieu, ἀπὸ καθαροῦ τοῦ συνειδότος; 163: τοῦ συνειδότος ἀψευδές; *Leg. G.* 165; *P. Osl.* 17, 10: εἰ καθαρὰν εἴχετε συνείδησιν, κατὰ τί ζητηθέντες ἐπὶ τῆς διαγνώσεως τοῦ πράγματος οὐκ ἐφάνητε ἕως προγράφητε (avec la correction de M. DAVID, B. A. VAN GRONINGEN, E. KIESSLING, *Berichtigungsliste der gr. Papyrusurkunden*, Leiden, 1958, III, p. 119); *Sammelbuch*, 9193, 2: προαιρέσει βεβαίῳ συνειδήσει ὀρθῇ διανοίᾳ (époque de Justinien); *P. Iand.* 128, 10, διὰ τὴν αἰδεσιμωτάτην σοινήδισην (*sic*) τῶν γοναίων ἡμῶν (V^e s.); *MAMA*, VIII, 413 *e* 12: 'Ιθαρος Μενίππου 'Ιερὸς εὐσεβῶς δὲ καὶ εὐσυνειδήτως ἔχων πρὸς τὴν οὐρανίαν 'Αφροδίτην (Aphrodisias, II^e s.); MARC-AURÈLE, VI, 30, 15: εὐσυνείδητος; cf. une conscience assez affermie: ἔχει' τινὰ τοῦ συνειδότος ἐκβεβαίωσεν (PLUTARQUE, *Quomodo quis sent. prof. virt.* 16; cf. la sérénité de la conscience, *Tranq. anim.* 19); FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 453: «Il trouvait un secours dans la pureté de sa conscience, συνήργει δ' αὐτῷ μετὰ καθαροῦ τοῦ συνειδότος»; DENYS D'HALICARNASSE, *De Thucydid. jud.* VIII, 13: «Le plus grand mérite de Thucydide, c'est qu'il ne se trompe jamais volontairement; jamais il ne souille sa conscience, μηδὲ μαίνειν τὴν αὐτοῦ συνείδησιν»; cf. VIII, 3, 48;

logues à celles que le Nouveau Testament lui avait antérieurement données [1]. Elles tendent à identifier la *syneidèsis* avec la personnalité morale, dont l'intégrité demeure en dépit des fautes du sujet [2].

Philon connaissait aussi la conscience pure (*Spec. leg.* I, 203, ἐκ καθαροῦ τοῦ συνειδότος), celle de l'homme qui n'a commis aucune faute (*Quis rer. div.* 6) et qui est comme incorruptible (*Post. C.* 59), en pleine lumière devant Dieu (*De Jos.* 68); mais, constamment associée à ἔλεγχος (*Opif.* 128; *Omn. prob.* 149; *Virt.* 206; *Conf. ling.* 121; *Ebr.* 125; *Post. C.* 59; *Det. pot.* 23; cf. l'ajoute de quelques *mss.* à *Jo.* VIII, 9: ὑπὸ τῆς συνειδήσεως ἐλεγχόμενοι), elle est source de remords (*Spec. leg.* II, 49: συνειδήσει τῶν ἀδικημάτων ἀγχόμενος; *Deus immut.* 100), un témoin intérieur associé à Dieu (*De Jos.* 285; *Decal.* 91), qui convainc le pécheur de sa culpabilité (*Det. pot.* 146), le condamne (*In Flac.* 7), le retient sur la pente du mal (*De Josepho*, 47), mais qui tient aussi «les rênes» de la conduite (*Det. pot.* 23) et dirige celle-ci librement: «la victime d'un changement affirme ne pas pouvoir manger du sacrifice expiatoire, car sa conscience ne lui permet pas de se nourrir du repentir» (*Fuga*, 159); la femme de Macron «en raison de l'état de sa conscience (ἕνεκεν τοῦ συνειδότος), se fait plus cajoleuse encore» (*Leg. G.* 39); le serviteur de Dieu «purifié de toute faute estime en conscience aimer son Maître, ὁ φιλοδέσποτον ἐκ τοῦ συνειδότος κρίνῃ» (*Quis rer. div.* 7). Comparer *Hébr.* XIII, 18: «ayant bonne conscience, voulant nous bien conduire en toutes choses».

Si Philon emploie assez fréquemment συνείδησις, τὸ συνειδός, on ne peut dire qu'il en ait élaboré la notion; car il lui réserve surtout la fonction

---

Antiq. Rom. VIII, 1. Mais dans la lettre d'Artaxerxès à Hippocrate, l'*agathè syneidèsis* n'est qu'un «bon conseil» (édit. Littré, IX, p. 312).

[1] Cf. ἀγαθὴ συν. (*Act.* XXIII, 1; *I Tim.* I, 5, 19; *I Petr.* III, 16, 21); καθαρὰ (*I Tim.* III, 9; *II Tim.* I, 3; cf. *Hébr.* IX, 14); πονηρὰ (*Hébr.* X, 22); ἀσθενὴς (*I Cor.* VIII, 7, 10, 12); μεμίανται (*Tit.* I, 5).

[2] Cf. son association aux serments, analogue à celle d'un témoin, *MAMA*, IV, 280, 7: διὰ ὅρκον καὶ συνίδησιν καὶ διὰ μόλυμον (Dionysopolis, II^{e}-III^{e} s.). A Pergame, à l'époque d'Hadrien, les commerçants ayant changé l'argent ailleurs qu'à la banque publique, pour bénéficier d'un tarif plus avantageux, ne pouvaient, – conscients de leur culpabilité – prêter serment, et donnaient de l'argent aux trapézites pour en être dispensés, τοὺς οὖν διὰ τὸ συνειδὸς ὀμνύναι μὴ δυναμένους διδόναι τι αὐτοῖς (DITTENBERGER, *Or.* 484, 37; cf. R. BOGAERT, *Banques et Banquiers dans les Cités grecques*, Leiden, 1968, pp. 231 sv.); cf. *Suppl. Ep. Gr.* IV, 648, 11: ἔθηκεν ἐν τῷ ναῷ... ἐν συνειδήσι τοιαύτῃ (Lydie, II^{e} s.). Dans un règlement de Lindos relatif à une taxe de culte, vers 200 ap. J.-C., «peuvent consulter l'oracle (du dieu Psithyros) et lui offrir des sacrifices ceux dont la conscience est absolument sans reproche, χρήσεν καὶ θύιν οἷς καὶ τὸ συνειδὸς ἄριστον» (F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées des cités grecques. Supplément*, Paris, 1962, n. 86, 3).

de blâmer les péchés, conformément à la tradition juive et stoïcienne [1]. Fl. Josèphe connaît aussi la mauvaise conscience (*Ant.* xvi, 102, 212), mais accentue son caractère moral: par la conscience, Joseph sait qu'un adultère mérite la mort (*Ant.* ii, 51), chacun est convaincu que les actes bons sont récompensés (*C. Ap.* ii, 218). La conscience relève toujours de la connaissance, c'est un savoir que le sujet partage (συν-εἰδείναι) soit avec lui-même, soit avec autrui, tantôt au plan purement psychologique, tantôt au plan éthique: «Alexandre, outre la pureté de sa conscience (μετὰ καθαροῦ τοῦ συνειδότος), était servi [pour se disculper] par la force de son éloquence» (*Guerre*, i, 453).

Aucun de ces textes, même ceux de Sénèque, n'approche en densité et en précision ceux de saint Paul, qui a fait de la *syneidèsis* intérieure la faculté de discernement personnel du bien et du mal, la règle de la conduite pratique et le mobile de l'action: διὰ τὴν συνείδησιν (*Rom.* xiii, 5; *I Cor.* viii, 7; x, 25–29; cf. *I Petr.* ii, 19; iii, 21). Ayant aboli la Loi, donc une morale fondée sur l'observation d'une règle extérieure, il a substitué une norme individuelle, un esprit à la lettre: le chrétien est «autonome». Il a dû prendre le «mot» dans le parler populaire dont les papyrus attestent l'usage, et il a enrichi singulièrement la «notion» élaborée par la prédication populaire moralisante, et qui s'orientait – surtout chez Sénèque – vers la conscience que nous appelons aujourd'hui antécédente.

---

[1] *Test. Ruben*, iv, 3: ἕως νῦν ἡ συνείδησις μου συνέχει με περὶ τῆς ἀσεβείας μου; Epictète, iii, 22, 94: «Au Cynique, ce ne sont pas les armes ni les gardes du corps, mais sa conscience (τὸ συνειδός) qui donne ce pouvoir» de réprimer le vice, de châtier les délinquants (cf. A. Bonhöffer, *Epiktet und das Neue Testament*, Gießen, 1911, pp. 156 sv.); Héraclite, *Allégories d'Homère*, xxxvii, 2: «La conscience de la faute, chez tous ces coupables, est lente à venir, συνείδησις ἁμαρτόντος ἀνθρώπου» (cf. *Hébr.* x, 2: συνείδησις ἁμαρτιῶν); Diodore de Sicile, iv, 65, 7, à propos d'Alkméon qui tua sa mère: «καὶ διὰ τὴν συνείδησιν τοῦ μύσους εἰς μανίαν περιέστη, la conscience de sa souillure le rendit fou». La *conscientia* stoïcienne, bien attestée par Cicéron, est surtout exploitée par Sénèque (*Ep.* xliii, 4–5; *Vita Beata*, xx, 3–5; *Tranq. anim.* iii, 4, qui cite Athénodore Sandon, de Tarse, † 7 ap. J.-C.). Cf. R. Mulder, *De conscientiae notione, quae et qualis fuerit Romanis*, Leiden, 1908; J. N. Sevenster, *Paul and Seneca*, Leiden, 1961, pp. 84 sv.

BIBLIOGRAPHIE. – Nous avons donné la bibliographie de la συνείδησις antérieure à 1936, dans *La Conscience dans le Nouveau Testament*, dans *R.B.* 1938, pp. 1–31 (à compléter par celle de W. BAUER, *Wörterbuch, in h. v.*). On ajoutera M. WALDMANN, *Synteresis oder Syneidesis? Ein Beitrag zur Lehre vom Gewissen*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1938, pp. 332–371; J. DUPONT, *Syneidèsis. Aux origines de la notion chrétienne de conscience morale*, dans *Studia Hellenistica* v, Louvain, 1948, pp. 119–153; H. CLAVIER, Ἡ Συνείδησις. *Une pierre de touche de l'Hellénisme paulinien*, dans *Symposion*, Athènes, 1953, pp. 80 sv.; C. A. PIERCE, *Conscience in the New Testament*, Londres, 1955 (cf. la critique de M. E. THRALL, *The Pauline Use of* Συνείδησις, dans *N.T.S.* XIV, 1967, pp. 118–125); G. RUDBERG, *Cicero und das Gewissen*, dans *Symbolae Osloenses*, 1955, pp. 96–104; BO REICKE, *Syneidesis in Rom. II, 15*, dans *Theologische Zeitschrift*, 1956, pp. 157–161; D. STACEY, *The Pauline View of Man*, Londres, 1956, pp. 206 sv.; CHR. MAURER, *Glaubensbindung und Gewissensfreiheit im N. T.*, dans *Theologische Zeitschrift*, 1961, pp. 107–117; IDEM, σύνοιδα-συνείδησις, dans *TWNT*, VII, pp. 897–918; P. DELHAYE, *L'orientation religieuse des actes moraux d'après la sainte Ecriture et la Théologie*, dans *Mémorial A. Gelin*, Le Puy, 1961, pp. 422 sv.; IDEM, *Les Bases bibliques du traité de la Conscience*, dans *Studia Montis Regii*, 1961, pp. 229–251; IDEM, *La conscience actuelle certaine*, dans *Sciences ecclésiastiques*, 1963, pp. 227–246; J. STELZENBERGER, *Syneidesis im Neuen Testament*, Paderborn, 1961; IDEM, *Syneidesis, Conscientia, Gewissen*, Paderborn, 1964; M. COUNE, *Le problème des Idolothytes et l'éducation de la syneidèsis*, dans *Recherches de Science religieuse*, 1963, pp. 497–534; C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, II, pp. 602 sv.; A. PELLETIER, *Deux expressions de la notion de conscience dans le Judaïsme hellénistique et le Christianisme naissant*, dans *Rev. des Etudes Grecques*, 1967, pp. 363–371; G. MOLENAAR, *Seneca's Use of the Term: conscientia*, dans *Mnemosyné*, XXII, 1969, pp. 170–180; V. A. RODGERS, Σύνεσις *and the Expression of Conscience*, dans *Greek, Roman and Byzantine Studies*, X, 1969, pp. 241–254; A. FEUILLET, *Les Fondements de la Morale chrétienne*, dans *Rev. Thomiste*, 1970, pp. 367 sv., 374 sv.; A. CANCRINI, *Il tema semantico syneidesis-conscientia*, dans *Cultura*, VII, 1969, pp. 46–70; EADEM, *Syneidesis. Il tema semantico della «conscientia» nella Graecia antica*, Rome, 1970; E. MARIETTA JR., *Conscience in Greek Stoicism*, dans *Numen*, 1970, pp. 176–187; P. LEROY, *L'exégèse thomiste de Rom. XIV, 23*, dans *Recherches de Théologie anc. et méd.* 1971, pp. 149–195; R. JEWETT, *Paul's Anthropological Terms*, Leiden, 1971, p. 402 sv.; J. TERRIEN, *Le Discernement dans les Ecrits pauliniens*, Paris, 1973, pp. 279 sv.

συνέχω

Des douze emplois de ce verbe dans le N.T., un seul a une acception théologique, ἡ γὰρ ἀγάπη τοῦ Χριστοῦ συνέχει ἡμᾶς [1]; cette signification figurée, assez insolite, a besoin d'être précisée par l'usage de la *koinè*.

I.– «Tenir ensemble, maintenir», se dit des tissus joints et cousus [2], et devint très tôt un terme technique pour exprimer le maintien de l'univers dans l'unité [3]; chez les Stoïciens, il désigne le lien divin qui tient uni le monde [4]. Philon nommera Dieu «Celui qui a tout créé, unissant et soutenant la terre et le ciel, l'eau et l'air...» [5], conformément à *Sag.* I, 7: «l'Esprit du Seigneur remplit l'univers et contient tout» ou *Job*, III, 23: Dieu cerne l'homme de toutes parts. Une inscription romaine de 370 donnera cette

---

[1] *II Cor.* V, 14; cf. G. S. HENDRY, *ἡ γὰρ ἀγάπη τοῦ Χριστοῦ συνέχει ἡμᾶς (II Cor. v, 14)*, dans *The Expository Times*, LIX, 1947–48, p. 82; C. SPICQ, *L'Etreinte de la charité*, dans *Studia Theologica* VIII, 2; 1954, pp. 123–132; IDEM, *Agapè* II, Paris, 1959, pp. 127–136; KÖSTER, *in h. v.*, dans *TWNT*, VII, pp. 875–885.

[2] *Ex.* XXVI, 3; XXVIII, 7; XXXVI, 11; PLATON, *Phédon*, 98 *d:* «la peau maintient l'ensemble». Métaphoriquement: «la haine comme l'amitié font la cohésion de l'être» (*Soph.* 242 *e;* cf. *Gorgias*, 508 *a*); «que tu nous tiennes longtemps unis» (ARISTOPHANE, *Lysistr.* 1265); *Oracles chaldaïques, Fragm.* 23: «Pour qu'une triade contienne toutes choses en les mesurant toutes, ὅφρα τὰ πάντα τριὰς συνέχῃ κατὰ πάντα μετροῦσα» (édit. ED. DES PLACES, d'après DIDYME, *De Trinitate*, II, 27; *P. G.* XXXIX, 756 *a*); IDEM, *Fragm.* 30, le dieu intelligible «source des sources, matrice qui contient toutes choses, μήτρα συνέχουσα τὰ πάντα»; NUMÉNIUS, *Fragm.* 4 a (édit. ED. DES PLACES). Sur l'âme «contenant» le corps, cf. J. PÉPIN, *Une nouvelle source de Saint Augustin*, dans *Rev. des Etudes anciennes*, 1964, pp. 58–61.

[3] ARISTOTE, dans STOBÉE, *Ecl.* I, 14, 1 *c* (t. I. p. 141, 9); XÉNOPHON, *Mém.* IV, 3, 13; *Cyr.* VIII, 7, 22; PS. ARISTOTE, *De mundo*, VI, 397 *b* 9; G. MÉAUTIS, *Recherches sur le Pythagorisme*, Neuchâtel, 1922, p. 43.

[4] ATTICUS, *Fragm.* VIII, 3: une force unique animée parcourt et pénètre l'univers «pour lier et maintenir toutes choses, καὶ πάντα συνδοῦσα καὶ συνέχουσα»; PORPHYRE, *De Abstin.* II, 36; JAMBLIQUE, *Les mystères d'Egypte*, I, 19 (58, 3): «Les choses d'ici-bas sont en continuité, d'un seul tenant, avec celles de là-haut»; ALEXANDRE D'APHRODISE, *De mixt.* 224, 7; VON ARNIM, *S.V.F.* II, pp. 137, 30; 144, 26–27; 145, 1; 146, 32; 147, 34.

[5] *Vit. Mos.* II, 238; cf. *Plant.* 8–10; *Aet. mundi*, 36–37, 75, 137; *Migr. A.* 181; *Fuga*, 112; *Rer. div.* 188, 217, 281; *Q. in Ex.* II, 68, 90; PLUTARQUE, *De comm. not.* 49; *De Stoic. repugn.* 43. Cf. STRABON, XI, 1, 1: «l'Europe touche (συνεχής ἐστιν) à l'Asie»; 6, 7.

épithète à Attis: «A toi Attis, le Très-Haut et qui maintiens toutes choses» [1]. Cette acception cosmique est ignorée du N. T., de même que la suivante.

II. – Du sens de «rassembler» [2], on passe à celui d'associé ou coparticipant dans une affaire: «Nicôn, dont Pétènentèris est l'associé, ᾧ συνέχεται ὁ Πενεντῆρις» (*P. Magd.* 26, 7; cf. *P. Gen.* 38, 8; *P. Michig.* 370, 26–28), et de là «administrer ensemble» une propriété quelconque (*P. Par.* II, 31, 8; du III^e^ s. av. J.-C.). Dans un contrat de mariage de 127 de notre ère entre Sarapion et Taïs, les services et profits de l'esclave Callityché seront partagés ensemble, τὴν δουλείαν καὶ ἀποφορὰς αὐτῆς συνέξει (*P. Oxy.* 496, 6).

III. – C'est sans doute de cet usage que vient le sens de «s'adonner, s'occuper de», comme dans cette épitaphe de Thermion à l'époque impériale: «J'en prendrai soin comme d'un de mes enfants» [3], et *Act.* XVIII, 5, où Paul à Corinthe se consacre totalement à la prédication, συνείχετο τῷ λόγῳ; il est absorbé, voire accaparé par ce ministère.

IV. – Le passif συνέχομαι signifie, en effet, «être pris, tenu», comme dans les branches d'une alternative: συνέχομαι δὲ ἐκ τῶν δύο (*Philip.* I, 23) ou sous l'effet d'une contrainte qu'on ne peut éluder. D'où l'acception médicale: «être saisi» par la fièvre, la maladie, la douleur, à l'instar de la belle-mère de Pierre (*Lc.* IV, 38) ou du père de Publius (*Act.* XXVIII, 8; cf. *Mt.* IV, 24). Deux médecins du IV^e^ siècle, délivrant un certificat médical, déclareront qu'ils ont vu le malade couché, pris par une fièvre légère [4]. Semblablement,

---

[1] L. MORETTI, *Inscriptiones graecae urbis Romae*, Rome, 1968, n. 129, 2: Ἄττει θ' ὑψίστῳ καὶ συνέχοντι τὸ πᾶν, commenté par F. CUMONT, *Les Religions orientales dans le Paganisme romain*[4], Paris, 1929, pp. 59, 227, n. 57.

[2] *I Sam.* XXIII, 8; *II Sam.* XX, 3; *Néh.* VI, 10; XÉNOPHON, *Anab.* VII, 2, 8: rassembler des soldats dispersés; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 208: συνέχει κοινωνίαν; *P. Michig. Zén.* 103, 2: réunir des chameaux; *P. Brem.* XIV, 9; *B.G.U.* 1619, 15; 1773, 7; *P. Med.* 37, 13; *P. Mil. Vogl.* 194 *a* 4; *Sammelbuch*, 9495, col. II, *a* 4.

[3] Παισὶν συνέξω, *Sammelbuch*, 8960, 30 = W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 1875 = E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 46; qui rapproche STRABON, XIV, 2, 5; ATHÉNÉE, XIII, 578 *f.* Ajouter *Sag.* XVII, 19: «le monde entier s'adonnait sans empêchement à ses travaux, ἀνεμποδίστοις συνείχετο ἔργοις»; *II Mac.* IX, 2: envahir une ville; PINDARE, *Pyth.* I, 9: la colonne du ciel maîtrise Typhon aux cent têtes; XÉNOPHON, *Cyr.* VIII, 7, 22, à propos des dieux tout-puissants, οἱ τήνδε τὴν τῶν ὅλων τάξιν συνέχουσιν.

[4] *P. Oxy.* 896, 34; cf. *P. Flor.* 296, 22: τῇ συνεχούσῃ με ἀρρωστίᾳ; *P. Hermop.* 19, 11: νόσῳ συσχεθείς; *P. Lond.* V, 1730, 13: διὰ τὴν συνεχομένην μοι ἀσθένειαν; *P. Osl.* 124, 13. Fréquemment dans les écrivains médicaux: «les tendons sont mordus par la souffrance» (HIPPOCRATE, *Régime des Maladies aiguës. Appendice* XXXVII, 1; cf. W. K. HOBART, *The Medical Language of St. Luke*, Dublin-Londres, 1882, pp. 3 sv.). Cf. DÉMOSTHÈNE, *C. Conon.* LIV, 11: «Je fus pris d'une fièvre persistante et de douleurs aiguës, πυρετοὶ δὲ παρηκολούθουν μοι συνεχεῖς καὶ ἀλγήματα». Chez Hippocrate, συνεχής

au plan psychologique, on peut être saisi d'une grande crainte, comme les Géraséniens: φόβῳ μεγάλῳ συνείχοτο (*Lc.* VIII, 37) ou le Christ oppressé, étreint (πῶς συνέχομαι) jusqu'à ce que son baptême soit accompli [1].

V. – Du fait que l'on est entouré par une foule compacte ou par des ennemis qui vous encerclent, on est à la fois «pressé» et «retenu» [2]. Cette nuance de contrainte est la plus accentuée dans les papyrus. En 20–50, une femme battue, volée, puis abandonnée par son mari, demande à l'archidicaste de le faire comparaître devant lui et de le contraindre à lui restituer sa dot, ὅπως ἐπαναγκασθῇ συνεχόμενος ἀποδοῦναι μοι τὴν φερνὴν σὺν ἡμιολίᾳ (*P. Oxy.* 281, 25). En 103 avant J.-C., Dioclès, associé à de louches individus, est condamné et contraint d'indemniser Théotime, à l'égard duquel il a proféré des injures et usé de violence, συνεχομένους τῆς ἀδίκου ἀγωγῆς (*P. Fay.* 12, 31). Συνέχω est la désignation usuelle de la force exécutoire d'une décision judiciaire: les accusés sont contraints de payer telle somme à leurs victimes, συνεχομένους ἀποδοῦναι αὐτοῖς (*P. Ryl.* 65, 11; de 67 av. J.-C.). Tantôt ce verbe s'emploie de la «saisie» d'une denrée, d'une mise sous séquestre. En 236 avant notre ère, un débiteur en prison demande au fermier de l'impôt de mettre l'embargo sur le produit de son vignoble [3]. Tantôt et beaucoup plus souvent, il s'agit de la contrainte par corps exécutée sur la personne du débiteur rénitent. Dioecètes, toparques, comarques,

---

désigne la fièvre continue sans rémission (J. JOUANNA, *La nature de l'homme*, Berlin, 1975, p. 294).

[1] *Lc.* XII, 50; cf. *Sag.* XVII, 10: la méchanceté est pressée par la conscience, συνεχομένη τῇ συνειδήσει; *Test. Ruben*, IV, 3: ἕως νῦν ἡ συνείδησις μου συνέχει με περὶ τῆς ἀσεβείας μου; *Test. Abrah.* A, 16: «la Mort saisie d'une grande crainte, δειλίᾳ πολλῇ συνεχόμενος»; En 200, une femme accablée de charges excessives, a dû vendre ses réserves et ses bijoux, elle se plaint d'avoir dû travailler toute l'année à force, sinon dans l'angoisse (*P. Oxy.* 899, 11); cf. *P. Lond.* V, 1676, 25: ἡ συνέχουσα αὐτὸν φοβερωτάτη ἀνομαλία; 1677, 12: συνεχόμενος τῇ ἀπορίᾳ καὶ πενίᾳ.

[2] *Lc.* VIII, 45: οἱ ὄχλοι συνέχουσίν σε; XIX, 43. Dès le III^e^ s. avant notre ère, συνέχειν se dit de quelqu'un obligé de rester en un lieu plus longtemps qu'il ne voudrait: συνέχομαι δ' ἐνταῦθα – je suis retenu ici (*P.S.I.* 552, 28); «Notre frère ayant été retenu pour affaires dans la métropole depuis le 28» (*P. Tebt.* 754, 2; II^e^ s. av. J.-C.); on ne doit pas retenir l'eau d'irrigation plus de cinq jours (*P. Zén. Cair.* 59155, 5). En 16 de notre ère: ἐρωτῶ σε ταχύτερον συσχεῖν τὸ πρᾶγμα (*P. Tebt.* 410, 11); *P. Hamb.* 171, 7, 17, argent gardé à la banque; *P. Hib.* 249, 7.

[3] *P. Tebt.* 772, 10–11; cf. *P. Enteux.* 3, 7: saisie de toisons; 85, 3: «Diophanès avait écrit à Deinias de retenir» le blé; *P. Zén. Cair.* 59373, 3–4: saisie de vin et d'autres denrées, à titre de gages sur les taxes impayées par les importateurs; *P. Mich. Zén.* 103, 19: les créanciers d'Asclépiade saisissent les trente sacs que transporte sa caravane de chameaux, ταῦτα συνέχεται ὑπὸ τῶν οἷς ὤφειλεν ὁ Ἀσκληπιάδης; *P. Princet.* 117, 17 (52–53 av. J.-C.); *B.G.U.* 1824, 27; 1854, 17; 2063, 13, 18.

épistratèges, basilicogrammates, archidicastes ou chefs de police ordonnent de «saisir» le coupable [1]. Συνέχειν désigne même toute séquestration de la part des particuliers eux-mêmes [2]. Mais au II^e^ s. avant notre ère, un train d'ordonnances d'amnistie (de Ptolémée VI Philométor ou de Ptolémée V Epiphane) interdit «de détenir ni dans les maisons ni en d'autres lieux des hommes libres» (*P. Kroll*, col. II, 18 = *C. Ord. Ptol.* 34; cf. 53, 260; 53 *bis* 6; 53 *ter* 5, 18; 55, 13; *P.S.I.* 1401, 13). Ces usages permettent de comprendre *Lc.* XXII, 63: οἱ ἄνδρες οἱ συνέχοντες, que l'on traduit d'ordinaire «les hommes qui le gardaient (Jésus)»; ce sont ceux qui «le tenaient prisonnier» [3].

VI. – La nuance de violence impliquée dans une contrainte n'est pas essentielle à συνέχειν, qui signifie aussi «serrer, compresser». Là où nous disons: se boucher les oreilles, *Act.* VII, 57 écrit que les Sanhédrites se pressèrent ou s'enchaînèrent les oreilles pour ne pas entendre, συνέσχον τὰ ὦτα αὐτῶν. C'est encore ainsi que l'on ferme la bouche (*Is.* LII, 15; *Ps.* LXIX, 16), que les écailles du crocodile sont collées les unes aux autres (*Job*, XLI, 9; Théodotion), ou que l'on serre les doigts (ARISTOPHANE, *Guêpes*, 95).

---

[1] Au III^e^ s. avant notre ère, des cultivateurs qui n'ont pas payé leurs dettes sont arrêtés (*P. Gurob.* 20, 2); d'autres sont gardés dans la prison du village jusqu'à ce qu'on puisse les transférer à Alexandrie (*P. Tebt.* 703, 221; cf. *P. Mich. Zén.* 36, 6; *P. Petr.* 20, 1; *P. Lond.* 1914, 38: Ἀρχέλαος συνεσχέθη = Archélaus a été arrêté). Une série de jugements de l'an 13 de notre ère décide que les débiteurs seront détenus (συνέχεσθαι) jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés (*B.G.U.* 1053, 1, 31; 1054, 9; 1055, 28; 1056, 16; 1057, 12; 1106, 37 etc.). En 81 un contrat de prêt prévoit la détention de l'emprunteur s'il n'a pas restitué les 38 drachmes au bout de quatre mois, ἢ εἶναι αὐτὴν ἀγωγίμην καὶ συνέχεσθαι μέχρι τοῦ ἐκτεῖσαι τῷ Μάρκῳ (*P. Oxy.* 1471, 23; cf. 1882, 4).

[2] *P. Zén. Cair.* 59347, 3; 59620, 7 et 12 (d'un enfant); on souligne parfois la violence faite à la liberté du détenu. En mars 167, Lysimaque et son frère se plaignent à l'épistratège qu'un certain Sarapammon ait kidnappé leur esclave, βίᾳ συνέσχον (*P. Fam. Tebt.* 37, 2). Cf. *P. Osl.* 127, 6: συσχεθῆναι μεθ' ὕβρεως; *UPZ*, 79, 20: συνεῖχον αὐτὴν καὶ βάειν, μήποτε φύγῃ.

[3] Cf. *I Mac.* XIII, 15: «C'est au sujet de l'argent que ton frère Jonathan doit au trésor royal... que nous le tenons captif, συνέχομεν αὐτόν»; *P. Magd.* 42, 7: «Le comarque me conduisit en prison et m'y garda quatre jours, προσαπήγαγέν με εἰς τὴν φυλακὴν καὶ σύνεσχεν ἐφ' ἡμέρας (= *P. Enteux.* 83, 7); *P. Lille*, 7, 11, 15: «Mon parent Apollônios me réclama de petits livres qu'il m'avait donnés en garde; je ne les retrouvais pas; et lui, s'aigrissant contre moi, demanda à Spinther... de m'arrêter (συνέχειν με)... Celui-ci expliqua au geôlier pourquoi j'étais arrêté (δι' ἣν αἰτίαν συνέσχημαι)»; *Hymne à Isis:* «Tous ceux que retient prisonniers le destin qui amène à la mort, ὅσσοι δ' ἐμ' μοίραις θανάτου συνέχονται ἐν εἱρκτῇ» (*Suppl. Ep. Gr.* VIII, 548 = *Sammelbuch*, 8138 = V. F. VANDERLIP, *The Four Greek Hymns of Isidorus and the Cult of Isis*, Toronto, 1972, p. 17).

VII. – Toutes les valeurs susdites s'insèrent dans l'*agapè* du Christ qui nous étreint [1]. Elle évoque la mainmise du Seigneur qui nous tient et nous maintient en sa possession souveraine et exclusive. Elle nous saisit avec une force telle qu'elle nous contraint à aimer en retour (cf. s'obstiner, dans *Mich.* VII, 18; *Ps.* LXXVII, 9) et qu'elle accapare tout notre être. Plus qu'une pression, c'est une impulsion (Vulgate: *urget nos*) qui oriente toute la vie et la conduite. La ferveur de cette *agapè*, évoquée comme un feu (*Mt.* XXIV, 12) est assimilable à une fièvre ardente (cf. *Hébr.* X, 24: παροξυσμὸς ἀγάπης), et implique donc une émotion intense et un don du cœur. Enfin l'*agapè* du Christ étant, selon saint Paul, essentiellement liée à la croix, cet amour oppresse de quelque façon le disciple, à la façon dont le Christ était angoissé à la perspective de sa Passion, et lui aussi juge et décide (κρίνειν) de mourir avec son Sauveur [2]. Il y est comme forcé.

---

[1] *II Cor.* V, 14. Selon l'usage de saint Paul, ἀγάπη avec un génitif de personne désigne l'amour propre à cette personne (*II Thess.* III, 5; *Eph.* II, 4), par conséquent τοῦ Χριστοῦ serait un génitif subjectif (cf. *Rom.* V, 5; VIII, 35, 39; *Gal.* II, 20), mais ici le contexte (cf. ŷ. 13) suggère un génitif objectif = la charité envers le Christ. En réalité, ces deux acceptions ne doivent pas être séparées, et on a ici un génitif compréhensif ou simultané, cf. M. ZERWICK, *Graecitas biblica*, Rome, 1949, pp. 10–11.

[2] Cf. saint Ambroise: «Je suis attaché comme par les clous de la foi, je suis retenu par les bonnes entraves de l'amour» (*In Lc.* V, 27).

συστατικός

Cet adjectif, dérivé de συνίστημι, litt. «qui donne de la consistance ou met en relation», s'emploie au neutre de la désignation d'un représentant: συστατικὸν εἰς Οὐαλέριν [1]; c'est l'octroi d'une garantie (*P. Oxy.* 1634, 20; *P. Grenf.* II, 70, 4) ou de prescriptions (*P. Tebt.* 315, 29). Associé à ἐπιστολή ou à γράμματα, il désigne une «lettre de recommandation» (*P. Oxy.* 1587, 20; DIOGÈNE LAERCE, VIII, 87), un écrit que l'on remettait le plus souvent à un voyageur pour qu'il trouve bon accueil parmi les parents ou les relations de l'expéditeur dans une autre contrée (*P. Oxy.* 1064; *P. Flor.* 173). Diogène était sceptique sur la valeur de ces συστατικὰ γράμματα (EPICTÈTE, II, 3, 1). Saint Paul les estime superflues pour son cas: «μὴ χρήζομεν... συστατικῶν ἐπιστολῶν πρὸς ὑμᾶς ἢ ἐξ ὑμῶν = Aurions-nous besoin de lettres de recommandation pour vous ou de vous?» [2].

Ces lettres étaient d'un usage si fréquent qu'il existait depuis Démétrius de Phalère des formulaires dont chacun pouvait s'inspirer [3]. Les plus anciens qui nous soient parvenus sont du III^e^ s. avant notre ère [4].

---

[1] *P. Lugd. Bat.* VI, 27, 26 (*l.* 23 et 30); 41, 13, 19: εὐδοκῶ τὸ προκειμένῳ συστατικῷ (II^e^ s.); *P. Hamb.* 102, 19: τὸ συστατικὸν κύριον ὂν ἐμὸν ἰδιόγραφον; cf. *P.S.I.* 1035, 17; *P. Tebt.* 317, 39; *P. Ross.-Georg.* IV, 6, 9; ARISTOTE, dans DIOGÈNE LAERCE, V, 18. Dans le vocabulaire bancaire, συνιστάναι se dit des personnes «présentées» au créancier pour le payer, et de là, à la période hellénistique, «représentant» la partie payante, cf. L. WENGER, *Die Stellvertretung im Rechte der Papyri*, Leipzig, 1906, pp. 13–15, 186 sv. R. BOGAERT, *Banques et Banquiers dans les Cités grecques*, Leiden, 1968, pp. 54 sv. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1946–47, p. 354, n. 195.

[2] *II Cor.* III, 1 (cf. W. BAIRD, *Letters of Recommendation. A Study of II Cor. III, 1–3*, dans *J.B.L.* 1961, pp. 166–172; J. F. COLLANGE, *Enigmes de la deuxième Epître de Paul aux Corinthiens*, Cambridge, 1972, pp. 43 sv.); cf. la recommandation de Barnabé et Paul (*Act.* XV, 25), d'Apollos (*Act.* XVIII, 27), de Phoebé (*Rom.* XVI, 1–2), de Marc (*Col.* IV, 10), d'Onésime (*Philém.*); cf. Timothée (*I Cor.* XVI, 10–11), Tite et ses compagnons (*II Cor.* VIII, 22 sv.).

[3] V. WEICHERT, *Demetrii et Libanii qui ferunt Τύποι Ἐπιστολικοί et Ἐπιστολιμαῖοι Χαρακτῆρες*, Leipzig, 1910, n. 2; C. W. KEYES, *The Greek Letter of Introduction*, dans *The American Journal of Philology*, 1935, pp. 28–44; CHAN-HIE KIM, *Form und Structure of the Familiar Greek Letter of Recommendation*, Vanderbilt University, 1970.

[4] ST. WITKOWSKI, *Epistulae privatae graecae*[2], Leipzig, 1911, n. 11–12 (260 av. J.-C.); 34; 51; *P. Zén. Cair.* 59042, 59045, 59046, 59192, 59284; au II^e^ s. *P. Goodspeed*, 4; au I^er^ s. de notre ère, *P. Oxy.* 746, 787 (de l'an 16), 292 (en 25) etc.

On recommandait un ami intime, ἀναγκαῖος φίλος (*P. Hermop.* 1; du Ier s.) ou un familier [1] à un haut fonctionnaire [2] ou à une connaissance quelconque (*Sammelbuch*, 7662, 13). Même l'empereur ou les consuls interviennent pour recommander leurs affranchis afin qu'on leur attribue tel poste ou telle fonction; ils «rendent témoignage» de leurs qualités ou aptitudes; par exemple: «La recommandation de ton supérieur m'incite à te promouvoir au brillant service des *voluptates;* je te remets le poste de...» [3]. Les chrétiens continuèrent cette coutume. Nombreuses sont les lettres de l'un d'entre eux ou de prêtres recommandant leur «frère» dans la foi à telle ou telle communauté, *P. Alex.* 29; *P.S.I.* 208, 1041; *P. Oxy.* 1162; *Sammelbuch*, 7269 [4].

---

[1] *P. Mert.* 62: ἔστιν μου ἐκ τῆς οἰκίας (de l'an 6; avec les corrections de H. C. Youtie, *Scriptiunculae*, Amsterdam, 1973, I, pp. 268 sv.); *P. Gies.* 88.

[2] Ἐπιστολὰς συστατικὰς πρὸς τὸν ἐπιστράτηγον (IIe s.), H. Büttner, *Mitteilungen aus der Papyrussammlung der Gießener Universitätsbibliothek*, Gießen, 1931, n. 20, 1; *Sammelbuch*, 7600, 17: ἀποστῖλε (?) σοι συστατικὴν πρὸς... Σεκοῦνθον τὸν κεντυρίωνα (16 ap. J.-C.). – Au plan politique, social, judiciaire, la «recommandation» s'exerce par des interventions, des démarches, des sollicitations et des demandes pressantes, allant de la simple médiation aux moyens de pression; cf. les sept lettres de recommandation de Cicéron analysées par E. Deniaux, *Un exemple d'intervention politique: Cicéron et le dossier de Buthrote en 44 avant J.-C.*, dans *Bulletin de l'Association G. Budé*, 1975, pp. 283–296.

[3] *C.I.L.* VI, 8619; Fronton, *Ad M. Caesarem*, V, 37 (cf. G. Boulvert, *Les Esclaves et les Affranchis impériaux sous le haut-empire romain*, Aix-en-Provence, 1964, II, pp. 620 sv.); *P. Oxy.* 1663.

[4] Cf. J. van Haelst, *Catalogue des Papyrus littéraires juifs et chrétiens*, Paris, 1976, p. 360, n. 1196.

σωματικῶς

Dans le Christ habite la plénitude de la divinité (*Col.* I, 19), «corporellement» (II, 10). C'est ainsi que l'on traduit d'ordinaire σωματικῶς [1], et l'on précise qu'il s'agit du corps ressuscité du Christ (*Philip.* III, 21) ou de son Eglise qui est son corps terrestre. Si on comprend l'adverbe: «d'une manière corporelle», on peut rapprocher Philon: «Le prêtre 'ne sera pas homme', selon Moïse, quand il entre dans le saint des saints... En cela, il ne s'agit pas du corps, mais des mouvements de son âme» [2]; mais on ne voit pas comment la divinité peut être circonscrite ou concentrée en Jésus. Il vaudrait sans doute mieux traduire «personnellement», sens du mot dans les trois seuls papyrus qui le contiennent: les prêtres de Bacchias en 178 veulent échapper à l'obligation liturgique du travail aux digues qui risque de devenir pour eux une corvée personnelle, μὴ ἄγεσθαι σωματικῶς ἐπὶ τὴν τῶν χωμάτων ἀπεργασίαν (*P. Lund*, III, 8, 15, réédité *Sammelbuch*, 8748); à compléter par *P. Yale*, 348, 28: ὅπως πεξαιρεθῶμεν τοῦ σωματικῶς ἀπεργάζεσθαι εἰς τὰ χωματικὰ ἔργα [3]; enfin *P. Fuad*, 13, 8 que l'éditeur A. Bataille restitue: σωματικῶς ἀπεργάζεσθαι ἱερεῖς [4].

---

[1] On peut entendre aussi «vraiment, en réalité», par opposition à «symboliquement», cf. PLUTARQUE, *De defectu Orac.* 26; 424*e*: «λείπεται τοίνυν τὸ μέσον οὐ τοπικῶς ἀλλὰ σωματικῶς λέγεσθαι. Il reste à considérer ce centre non comme spatial, mais comme matériel». Sur *Col.* II, 10, cf. M. J. LAGRANGE, *Les origines du dogme paulinien de la divinité du Christ*, dans *R.B.* 1936, pp. 26–27; L. CERFAUX, *La Théologie de l'Eglise suivant saint Paul* [2], Paris, 1965, pp. 274, 286; A. FEUILLET, *Le Christ sagesse de Dieu*, Paris, 1966, pp. 225, 232, 286.

[2] *Quis rer. div.* 84: οὐ σωματικῶς, ἀλλὰ ταῖς κατὰ ψυχὴν κινήσεσιν. Cf. une pénalité soit pécuniaire soit corporelle, DITTENBERGER, *Or.* 664, 17: κατὰ πᾶν ἢ ἀργυρικῶς ἢ σωματικῶς κολασθήσεται (I[er] s.); VETTIUS VALENS (p. 231, 2): être affligé dans son corps, καὶ σωματικῶς ὠχλήθη; comme l'adjectif σωματικός au sens de «manuel», εἴτ' ἐν ἀργυρίῳ εἴτ' ἐν σωματικαῖς ἐργασίαις (*P. Fay.* 21, 10) ou «physique», σωματικῆς ἀσθενίας (*P. Flor.* 51, 5), σωματικῶν πόνων (DITTENBERGER, *Syl.* 708, 11).

[3] Edité par E. H. GILLIAM, *The Archives of the Temple of Soknobraisis at Bacchias*, dans *Yale Classical Studies* X, 1947, pp. 256–264.

[4] C'est, semble-t-il, la seule acception possible du *Testament d'Abraham* B, 7 où Abraham dit à l'archange Michel: «Puisque je vais quitter mon corps, je voudrais m'élever en personne (σωματικῶς ἤθελον ἀναληφθῆναι) pour voir les créatures que mon Dieu a faites au ciel et sur la terre». Cf. l'acception de l'adjectif σωματικός «personnel», dans *P. Lond.* IV, 1345, 21; 1367, 19 (VIII[e] s.).

σωφρονέω, σωφρονίζω, σωφρονισμός, σωφρόνως, σωφροσύνη, σώφρων

Ces composés du verbe φρονεῖν, exceptionnels dans les papyrus, abondamment employés dans le grec classique et surabondamment à la période hellénistique, surtout dans les inscriptions, sont proprement intraduisibles [1]. Dérivant de σῶς-φρήν, ils expriment d'abord la santé de l'esprit, une manière exacte ou convenable de raisonner [2], mais aussi le sens de la mesure [3], une modération ou une réserve qui est l'expression d'un équilibre intérieur [4]. D'où σωφρονέω: «être modéré, de sens rassis» (ignoré des Septante), à propos du démoniaque exorcisé, revenu dans son bon sens (*Mc.* v, 15; *Lc.* viii, 35), des chrétiens qui doivent porter sur eux-mêmes des jugements mesurés et pleins de réserve (*Rom.* xii, 3), de Paul, hors de sens ou exalté dans ses relations avec Dieu (ἐξέστημεν), mais raisonnable et prudent (σωφρονοῦμεν) dans ses rapports avec les Corinthiens (*II Cor.* v, 13), des Crétoises qui doivent être pondérées σωφρονεῖν περὶ πάντα (*Tit.* ii, 6) et des fidèles rappelés au calme, alors qu'ils sont surexcités à la perspective de la Parousie immi-

---

[1] Cf. A. Festugière, *L'Idéal religieux des Grecs et l'Evangile*, Paris, 1932, pp. 18, n. 2; 30, n. 1; Idem, *Le Dieu cosmique*, Paris, 1949, pp. 292 sv. Sur la σωφροσύνη, cf. Idem, *Personal Religion among the Greeks*, Berkeley-Los Angeles, 1954, pp. 12 sv. C. J. de Vries, *σωφροσύνη en grec classique*, dans *Mnemosyné*, 1943, pp. 81–101; T. G. Tuckey, *Plato's Charmide*, Cambridge, 1951; Lück, *in h. v.*, dans *TWNT*, vii, 1094 sv.; surtout H. North, *Sophrosyne*, Ithaca, 1966.

[2] Aristophane, *Lysist.* 1098: se montrer raisonnable; *Gren.* 853; *Guêpes*, 1405, 1440: avoir du bon sens; Thucydide, i, 84, 3: savoir discerner; Philon, *Virt.* 14: «le nom propre de cette santé est la *sôphrosynè* qui assure la sauvegarde de notre pouvoir de penser»; le contraire en est le dérèglement (Aristote, *Rhét.* i, 1366 *b*).

[3] Cf. V. Fontoynont, *Vocabulaire grec*, Villefranche-sur-Saône, 1930; C. Panagopoulos, *Vocabulaire et mentalité dans les* Moralia *de Plutarque*, dans *Dialogues d'Histoire ancienne* iii, Paris, 1977, pp. 212 sv.

[4] Philon, *Deus immut.* 164: «Il y a modération (σωφροσύνη) entre la dissipation frivole et l'avarice sans noblesse»; Musonius, vi, 18, 24 (édit. C. E. Lutz, p. 54, 18; 116, 20; 130, 9). On aimait Pompée pour «la simplicité de son genre de vie, σωφροσύνη περὶ δίαιταν» (Plutarque, *Pompée*, i, 4; cf. xvi, 2; *Antoine*, xxi, 2); «l'ignorance jointe à la discrétion (μετὰ σωφροσύνης) est plus avantageuse que l'habileté sans frein» (Thucydide, iii, 37, 3); «l'audace irréfléchie passait pour dévouement courageux,

nente (*I Petr.* IV, 7). Accusé par Festus de déraisonner, l'Apôtre répond: «ἀληθείας καὶ σωφροσύνης ῥήματα ἀποφθέγγομαι, je prononce des paroles de vérité et de bon sens» (*Act.* XXVI, 25).

Les Stoïciens feront de la *sôphrosynè* une des quatre vertus cardinales [1], mais tantôt elle est identifiée à la prudence (*Esth.* III, 13 *c*; *Sag.* IX, 11, σωφρόνως; PHILON *Deus imm.* 164), celle qui est donnée aux Apôtres avec l'esprit de force et de charité [2], car c'est une vertu des gouvernants [3], tantôt elle s'oppose à la débauche (ἀκολασία) et se confond avec l'ἐγκράτεια (PHILON, *Omn. prob.* 67, 70, 159, 250–251; PLUTARQUE, *Alexandre*, XXI, 11; XXX, 10–11; XLVII, 8), c'est la vertu de tempérance qui maîtrise les passions [4]. Cette nuance est celle du σώφρων νοῦς, l'intelligence tempérante [5],

---

la prudence pour lâcheté, la retenue (τὸ σῶφρον) pour le masque de la couardise» (*ibid.* III, 82, 4). Elle est opposée à l'ὕβρις (*ibid.* III, 84, 1), et désigne la mesure dans l'habileté de l'artiste (*Inscriptions de Corinthe*, VIII, 3, n. 128 = *Suppl. Ep. Gr.* XIII, 226).

[1] MUSONIUS, IX, 17 (édit. C. E. Lutz, p. 74, 25; 108, 11 sv.); *Sag.* VIII, 7; *II Mac.* IV, 37; PHILON, *Lois allég.* I, 19; *IV Mac.* I, 3, 18, 31; V, 23: SALOUSTIOS, *Des dieux et du monde*, X, 1; LUCIEN, *Parasite*, 56; cf. l'index de C. J. DE VOGEL, *Greek Philosophy* III: *The Hellenistic-Roman Period*, Leiden, 1959, p. 165; D. TSEKOURAKIS, *Studies in the Terminology of Early Stoic Ethics*, Wiesbaden, 1974, pp. 59 sv.

[2] *II Tim.* I, 7: πνεῦμα σωφρονισμοῦ (cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 9 = *Ant.* XVII, 210; PLUTARQUE, *Caton l'anc.* V, 1; cf. *Alexandre*, IV, 8); au sens intransitif, σωφρονισμός est un terme de pédagogie (PHILON, *Lois allég.* III, 193). Le charisme du parfait éducateur est d'abord d'avoir un bon jugement, une saine mentalité, d'être prudent; cf. *Catena* de CRAMER, *in h. ŷ*.

[3] La *sôphrosynè* est requise de l'épiscope (*I Tim.* III, 2; *Tit.* I, 8); c'est une vertu royale, le prince devant à la fois être maître de lui et maintenir l'ordre et l'harmonie dans la communauté (PLATON, *Républ.* IV, 428 *b*–432 *a*; *Lois*, III, 697 *c-e*; VI, 757 *a-c*; cf. J. CL. FRAISSE, *Philia. La Notion d'amitié dans la Philosophie antique*, Paris, 1974, pp. 175 sv.); MUSONIUS, 8 (pp. 62, 10 sv.; 66, 8); ARRIEN, *Anabase*, IV, 7, 5; V, 7, 9; VI, 26, 3. La première qualité exigée du général, selon Onosandre (I, 1–2) est d'être *sôphrôn*; cf. F. ZIMMERMANN, *Griechische Roman-Papyri*, Heidelberg, 1936, p. 60, 11; L. DELATTE, *Les traités de la royauté d'Ecphante, Diotogène et Sthénidas*, Paris, 1942, pp. 256, 270; CL. GORTEMAN, *βασιλεύς φιλαλήθης*, dans *Chronique d'Egypte*, 1958, p. 260, n. 4.

[4] Elle donne la force de maîtriser les instincts irrationnels du *thymos* (PLATON, *Banq.* 196 *c*; *Républ.* III, 389 *d-e*; IV, 430 *e*; *Lois*, IV, 170 *a*); PHILON, *Lois allég.* I, 69–71, 86; II, 81; *Rer. div.* 209; *Agr.* 98: «le remède antidote de la licence, c'est la *sôphrosynè* qui délivre du mal»; *Opif.* 73; *Mut. nom.* 197; MUSONIUS, IV, 4, 16; V, 22; VI, 18; XII, 13; XVIII, 20; SALOUSTIOS, *Des dieux et du monde*, X, 1: PLUTARQUE, *De la Curiosité*, 14: «pour s'entraîner à la continence (πρὸς σωφροσύνης), on peut s'abstenir parfois de sa propre femme, afin de n'être pas ému par celle d'un autre»; *Sertor.* I, 9: «Sertorius se montra plus chaste (σωφρονέστερον) à l'égard des femmes que Philippe»; IDEM, *Agésilas*, XIV, 1: «On admirait la continence (σωφροσύνη) d'Agésilas»; *Pompée*, LIII, 2; *Démétrios*, XXIV, 2: la continence de Démoclès se révéla en ce qu'il échappa

et elle rend compte de l'association du *sôphrôn* au sobre (*I Tim.* III, 2, *Tit.* II, 2; *I Petr.* IV, 7) et au chaste [1].

Finalement, la *sôphrosynè* – tout en connotant une nuance de modération et de juste mesure – s'entend du caractère et de la conduite de la vie: σωφροσύνη τρόπων [2], devient une vertu générale, la science de ce qu'il faut faire et éviter [3]. Non seulement elle est d'une noblesse hors pair [4], mais elle exprime le plus pur idéal grec (PLATON, *Cratyle*, 411 *e; Charmide*, 159 *b* sv.), et les décrets honorifiques ne cessent de la relever comme caractéristique d'une belle vie, par exemple à Mylasa: ζήσαντος μετὰ σωφροσύνης καὶ ἐν νεότητι τὰς τελείας ἀρετῆς ἀποδείξεις εἰσενεγκαμένου [5]; ce qui explique

---

par la mort à la convoitise de Démétrios; de même celle d'Alexandre (ARRIEN, *Anab.* II, 12; IV, 19, 5–6; 20, 2). Dans les *Testaments des Douze Patriarches*, la *sôphrosynè* ne se trouve que dans *Test. Joseph*, IV, 1–2; VI, 7; IX, 2–3; X, 2–3, et toujours comme une retenue sexuelle, cf. J. BECKER, *Untersuchungen zur Entstehungsgeschichte der Testamente der zwölf Patriarchen*, Leiden, 1970, p. 229, n. 2; C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.* I, p. 316; *Agapè* III, p. 54 sv.

[5] *IV Mac.* I, 35: «la passion de l'appétit s'arrête devant l'intelligence tempérante; II, 16, 18, 23; III, 17, 19; VII, 23; II, 2: «Joseph le tempérant (ὁ σώφρων Ιωσηφ) a maîtrisé la luxure»; XV, 10: les sept frères «étaient justes, tempérants (σώφρονες), courageux, magnanimes».

[1] *Tit.* II, 5: σώφρονας, ἁγνάς; cf. Amnia à Héraclée: ἁγνὴν καὶ σώφρονα καὶ κεκοσμημένην πάσῃ ἀρετῇ ἤθεσι καὶ φιλανδρίᾳ (H. W. PLEKET, *Epigraphica* II, Leiden, 1969, n. 24, 5–11; LE BAS-WADDINGTON, *Inscriptions gr. et lat.* 1594, 1602; cf. E. BEAN, T. B. MITFORD, *Journeys in Rough Cilicia*, Vienne, 1970, n. 87 *b* 5. Cf. E. LÖVESTAM, *Über die neutestamentliche Aufforderung zur Nüchternheit*, dans *Studia Theologica*, 1958, pp. 80–102.

[2] W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 1963; cf. 930, 1783; σώφροσιν τρόποις (C. AUSTIN, *Comicorum graecorum Fragmenta in papyris reperta*, Berlin, 1973, n. 292, 11); G. PFOHL, *Untersuchungen über die attischen Grabinschriften*, Eisenstein, 1953, pp. 25 sv. IDEM, *Inschriften der Griechen*, Darmstadt, 1972, p. 81.

[3] VON ARNIM, *S.V.F.* I, 190; III, 262, 265.

[4] Elle dispose à la μεγαλοψυχία (R. A. GAUTHIER, *Magnanimité*, Paris, 1951, pp. 115 sv. P. MORAUX, *Le Dialogue «sur la Justice»*, Louvain, 1957, pp. 146–164); don d'Isis (*Sammelbuch*, 8140, 6 = *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 550), elle fut divinisée (G. KAIBEL, *Epigrammata graeca*, Berlin, 1878, n. 34), eut ses autels (*Inscriptions de Pergame*, 310) et ses prêtresses (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 2686). On la personnifie comme vertu, à l'instar de la *Nikè* (victoire) et de l'*Arétè* (valeur). L'épitaphe de Sérapous, représentée donnant le sein à son enfant, porte: «Je suis la meilleure des proclamations pour ceux dont précisément la *sôphrosynè* est réputée à travers l'univers» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 57, 8–9). Dans l'éloge d'un haut fonctionnaire: χρηστός, εὐγενής, ἁπλοῦς, φιλοβασιλεύς, ἀνδρεῖος, ἐμ πίστει μέγας, σώφρων... πραῦς... τὰ πανοῦργα μισῶν (C. AUSTIN, *op. c.*, n. 300, col. I, 4; cf. 297, 6).

[5] *Bulletin de Corresp. hell.* 1888, p. 37, n. 19; ἀρετᾶς ἕνεκεν καὶ σωφροσύνας (*Suppl. Ep. Gr.* XVI, 471, 4); le décret honorifique en faveur de M. Alfidius relève par trois

l'association σώφρων-κόσμιος [1]; le *sôphrôn* a le sentiment des convenances: σωφροσύνῃ κεκοσμήνου (*TAM*, II, 288).

On inculque donc la *sôphrosynè* aux enfants «comme la vertu la plus appropriée aux jeunes gens et la première de toutes, d'ailleurs élément d'harmonie et productrice de ce qui est bien» [2]. C'est ainsi que la grâce éducatrice (παιδεύουσα) nous apprend à vivre «avec pondération, justice et piété» [3], et que les chrétiennes âgées doivent éduquer dans la sagesse

---

fois la *sôphrosynè* de cet athlète (édit. R. MERKELBACH, dans *Z.P.E.* 1975, pp. 146 sv., lignes 21, 29, 53); *Anth. Pal.* VII, 513; P. HERMANN, *Ergebnisse einer Reise in Nordostlydien*, Vienne, 1962, n. 3, 10; tel Joseph: ἀνὴρ θεοσεβὴς καὶ σώφρων (*Joseph et Aséneth*, 44, 8). La *sôphrosynè* resplendit sur le front d'Homère (CHRISTODOROS DE THÈBES, dans *Anth. Pal.* II, 332), de Caton (PLUTARQUE, *Caton l'anc.* XIX, 4), des gouverneurs des peuples et des gymnasiarques «gardiens de la bonne conduite» (G. KAIBEL, *op. c.*, n. 948). Aristylla était *sôphrôn* (W. PEEK, *op. c.*, n. 327, 3), comme Philonoe (335), Archestrate (495) etc. Les Massaliotes se distinguent par cette vertu (STRABON, IV, 1, 5), qui fut – aux yeux de Romulus – le secret des Romains pour «parvenir au plus haut degré de la puissance humaine» (PLUTARQUE, *Romul.* XXVIII, 3). Au Ier s. av. J.-C., «c'est de la σωφροσύνη, la sagesse morale, modération et vie harmonieuse à la fois, une des vertus maîtresses, que l'éloge est le plus ancien, le plus fréquent et le plus répandu. On le trouve, en effet, depuis le IVe siècle jusqu'au déclin de la civilisation grecque, en Attique, dans les îles, dans les pays hellénisés et presque barbares des confins du monde grec» (G. FOHLEN, *Quelques aspects de la vie antique d'après les épitaphes métriques grecques*, dans *Les Etudes Classiques*, 1954, pp. 146 sv.); cf. H. NORTH, *op. c.*, pp. 252 sv.

[1] *I Tim.* III, 2; cf. PLATON, *Gorgias*, 508 *a; Lois*, VII, 802 *e;* NICOLAS DE DAMAS, *Vie de César*, XVII, 3 (édit. Müller, p. 436); LUCIEN, *Bis accusat.* 17: κόσμιον ἄνθρωπον καὶ σώφρονα; *Inscriptions de Magnésie*, 162, 6: ζήσαντα σωφρόνως καὶ κοσμίως; *MAMA*, VI, 119; VIII, 472: ζήσασαν κοσμίως καὶ σωφρόνως; A. DUPONT-SOMMER, L. ROBERT, *La déesse de Hiérapolis Castabala*, Paris, 1964, p. 46: κοσμίως καὶ σωφρόνως βιώσασαν καὶ φιλοστόργως; Cornelia Fortunata à Tomis: στοργὴν πρὸς ἀνδρὸς κοσμίαν καὶ σώφρονα λιποῦσαν (J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1964, p. 195, n. 296); SÉNÈQUE, *Vita beat.* 8: «vir compositus et ordinatus». Le vertueux est *sui compos.*

[2] ATHÉNÉE, I, 15 = 8 *e;* XÉNOPHON, *Cyr.* I, 2–8: la *sôphrosynè* est l'une des premières vertus enseignées aux enfants perses; fruit de la *paidéia* (PLATON, *Républ.* IV, 430 *d*), source et éducatrice de toutes les vertus (JAMBLIQUE, *Lettre sur la sôphrosynè*, dans STOBÉE, *Ecl.* V, 45; t. III, p. 270); de même PLUTARQUE, *Marcellus*, II, 5; cf. H. NORTH, *op. c.* pp. 248 sv.

[3] *Tit.* II, 12: σωφρόνως καὶ δικαίως καὶ εὐσεβῶς ζήσωμεν; il s'agit explicitement de maîtriser les *épithymiai* anarchiques (cf. Ps. PLATON, *Définitions*, 415 *d:* Σώφρων· ὁ μετρίας ἐπιθυμίας ἔχων), domination que l'on n'acquiert pas sans peine (MUSONIUS, 7 (= p. 58, 26) et digne de louange; Junia Théodora en 43, à Corinthe: ζῶσα σωφρόνως (*Suppl. Ep. Gr.* XVIII, 143, 23–24); τὸ εὖ ζῆν ἐστὶ κοινωνικῶς ζῆν καὶ φιλικῶς καὶ σωφρόνως καὶ δικαίως (PLUTARQUE, *Adv. Colot.* 2); δικαίως ζῆν καὶ φρονίμως καὶ σωφρόνως (DION CHRYSOSTOME, XXIII, 7).

les jeunes femmes, leur enseignant à aimer leurs maris et leurs enfants, ἵνα σωφρονίζουσιν τὰς νέας [1].

Si les Epîtres Pastorales exigent la *sôphrosynè* de l'épiscope (*I Tim.* III, 2; *Tit.* I, 8) et des vieillards [2], elles en font surtout une vertu féminine, qu'il s'agisse de la façon de s'habiller, μετὰ αἰδοῦς καὶ σωφροσύνης κοσμεῖν ἑαυτάς [3], d'une conduite chaste et réservée [4] et de la condition même du sa-

---

[1] *Tit.* II, 4 (il faut maintenir cet indicatif présent, contre le subjonctif –ζωσιν de *C*, *K*, *L* et des minuscules). Le verbe σωφρονίζω, très usité par les rhéteurs (I. C. T. ERNESTI, *Lexicon Technologiae Graecorum Rhetoricae*[2], Hildesheim, 1962, p. 346) signifie: donner le sens de la mesure, modérer les excès, remettre dans leur bon sens les gens qui divaguent (ANTIPHON, *III Tétra.* III, 2; XÉNOPHON, *Hiér.* X, 3; THUCYDIDE, VI, 78, 2; *P. Oxy.* 33, col. IV, 11: Ἀππιανέ, ἰώθαμεν καὶ ἡμεῖς μαινομένους καὶ ἀπονενοημένους σωφρινίζειν; II[e] s.), notamment les délinquants qui peuvent apprendre la sagesse par la crainte des châtiments (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, IV, 119). Il s'emploie aussi au sens général de: rappeler quelqu'un à son devoir (*ibid.* III, 445), l'instruire ou l'endoctriner (PLUTARQUE, *An seni resp.* 2; *Quaest. conv.* II, 8; MUSONIUS, 8 = p. 62, 11: δεῖ δὲ [βασιλεύς] τοὺς ὑπηκόους σωφρονίζειν ἵν' ὁ μὲν ἄρχῃ σωφρόνως).

[2] *Tit.* II, 2: νηφαλίους, σεμνούς, σώφρονας. Association analogue dans MUSONIUS, 8 (p. 62, 20): ταῦτα δὲ ἀνθρώπῳ προσόντα παρέχεται σεμνὸν καὶ σώφρονα αὐτόν. A Rome, une femme σεμνοτάτη πασῶν est louée de ses qualités: σωφροσύνη, ὁμόνοια, στοργή (J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1964, p. 252, n. 601); Appia σωφροσύνῃ καὶ σεμνότητι διενέκασαν (*MAMA*, VIII, 470, 8–9); ... σεμνῆς μετρὸς σωφροσύνην (*Inscriptions de Bulgarie*, 1026, 5); σεμνοπρεπὲς κημήλιον σωφροσύνης... Δυνατῖρα (*Inscriptions de Crète*, II, 8, 4).

[3] *I Tim.* II, 9 (cf. MUSONIUS, XIX, 1). Le meilleur parallèle est PHILON, *Spec. leg.* II, 62: «Le septième jour, fonctionnent dans chaque ville des milliers d'écoles où s'enseignent l'intelligence, la modération (σωφροσύνης), le courage, la justice et les autres vertus. Les gens s'y tiennent assis en bon ordre, dans le calme (ἐν κόσμῳ... σὺν ἡσυχίᾳ) et prêtent l'oreille avec une attention parfaite pour savourer des propos délectables, tandis qu'un des maîtres, debout, dispense les plus nobles et les plus profitables leçons, qui leur permettent de progresser dans tous les domaines de la vie». L'association αἰδώς-σωφροσύνη est constante, XÉNOPHON, *Cyr.* VIII, 1, 31; *Banq.* I, 8; PHILON, *Quis rer. div.* 128; *Cong. erud.* 124; *Fuga*, 5; *MAMA*, VII, 258, 5; W. PEEK, *op. c.* 1575, 1: σωφροούνας αἰδοῦς τε ἐτύμου χάριν (I[er]-II[e] s.); 1564, 1: πότνια Σωφροσύνη, θύγατερ μεγαλόφρονος Αἰδῶς (V[e] s.). L'accent est sur la pudeur et la décence: Σωφροσύνην ἀοκεῖν, αἰσχρῶν δ' ἔργων ἀπέχεσθαι (*Or. Sibyl.* II, 145). Sovinus, à Kavsa, a fait pour les bains des salles séparées pour les hommes et les femmes, σαοφροσύνης δ' ἕνεκα = par raison de décence (L. ROBERT, *Hellenica*, IV, p. 83). En liaison avec κοσμεῖν, κοσμιότης, cf. PHILON, *Mut. nom.* 217; *Spec. leg.* III, 51.

[4] *Tit.* II, 5: σώφρονας, ἁγνάς; cf. ARISTOPHANE, *Lysist.* 473: «se tenir sagement comme une jeune fille»; la femme d'Ischomaque dit à son mari: «Mon affaire à moi, c'est d'être sage» (XÉNOPHON, *Econ.* VII, 14; cf. IX, 9); MUSONIUS, 3 (p. 40, 17): δεῖ δὴ καὶ σώφρονα εἶναι τὴν γυναῖκα· οἷαν καθαρεύειν μὲν ἀφροδισίων παρανόμων, καθαρεύειν δὲ τῆς περὶ τὰς ἄλλας ἡδονὰς ἀκρασίας; 4, (p. 44, 16): σωφρονεῖν μὲν αὖ καλὸν τὴν γυναῖκα,

lut [1] qui semble ici la discrétion et la réserve qui sied aux femmes [2]. C'est depuis Simonide d'Amorgos et Pythagore que la *sôphrosynè* est attribuée aux femmes: Γυναικός δὲ μάλιστα ἀρετὰ σωφροσύνα (dans STOBÉE, *Flor.* 74; t. IV, p. 589; cf. *Flor.* 44, 24, t. IV, p. 154: Γυναῖκα δὲ σωφρονεῖν χρή); «Honore la *sôphrosynè* qui est la vertu distinctive des femmes» [3], spécialement des jeunes filles [4]; elle comporte certainement la pudeur (PHILON, *Spec. leg.* I, 138). Aristote précise qu'elle n'est pas la même chez la femme que chez l'homme [5]. Après Musonius Rufus, Plutarque sera le meilleur avocat de

---

καλὸν δ' ὁμοίως καὶ τὸν ἄνδρα; PLUTARQUE, *Le Démon de Socrate*, 33: δεήσεις σωφρόνων γυναικῶν = les prières des honnêtes femmes); *Inscriptions de Corinthe*, VIII, 3, n. 530 (= *Suppl. Ep. Gr.* XI, 154); *Inscription de Crète*, I, 18, 52 (t. I, p. 204); II, 6, 10 (t. II, p. 89); *TAM*, II, 1204, 4–5.

[1] *I Tim.* II, 15, μετὰ σωφροσύνης. Avec un nom abstrait, μετά définit le mode sous lequel s'accomplit l'action: καλῶς μετὰ σωφροσύνης (*Inscriptions de Pergame*, 495, 5); PHILON, *Fuga*, 63: «ὁμοίωσις (θεῷ) δὲ δίκαιον καὶ ὅσιον μετὰ φρονήσεως γενέσθαι – nous devons nous assimiler à Dieu, en devenant juste et saint, sans omettre la prudence»; cf. PLATON, *Phédon*, 69 *b*: ἀληθὴς ἀρετὴ μετὰ φρονήσεως. La chrétienne se sauve en gardant dans sa conduite une note de pondération. Au I^er^ s. av. J.-C., Ocellus Lucanus fixant les règles de la *technopoia* demandait aux parents de s'interdire tout excès (*hybris*) et de se conformer aux règles de la nature, avec une sage discrétion: τὰς κατὰ φύσιν καὶ μετὰ σωφροσύνης (*De la nature de l'univers*, IV, 13; édit. F. G. A. MULLACH, *Fragm. Phil. graec.* Paris, 1875, I, p. 405).

[2] La première définition de la *sôphrosynè* dans le *Charmide* (159 *b*) comporte le calme et le silence (τὸ κοσμίως πάντα πράττειν καὶ ἡσυχῇ). Dans le débat judiciaire où Philosophie a tout un cortège d'amies pour composer un jury (Vérité, Vertu, Liberté, Assurance etc.), Lucien fait intervenir au premier rang des servantes muettes Σωφροσύνη, Δικαιοσύνη, Παιδεία (*Piscat.* 16–17; cf. *Tableau de Cébès*, 15). Un trait essentiel de la *sôphrosynè* masculine ou féminine est de s'occuper chacun de ce qui le regarde: τὸ τὰ ἑαυτοῦ πράττειν (troisième définition du *Charmide*, 161, *b-d*).

[3] HÉLIODORE, *Ethiop.* IV, 8, 7; cf. I, 3, 1; 8, 3; 25, 4; II, 4, 2; VIII, 9, 22; X, 9, 4–5; PLUTARQUE, *Dialogue sur l'amour*, 23: «C'est une absurdité de dénier aux femmes toute participation à la vertu (*arétè*). Est-il donc nécessaire de parler en particulier de leur *sôphrosynè* et de leur intelligence ou encore de leur fidélité et de leur loyauté?»; *Phocion*, XIX, 1: la seconde femme de Phocion était renommée pour sa vertu (ἐπὶ σωφροσύνῃ); de même que la fille de Caton (*Caton min.* LXXIII, 6); DION CASSIUS, I, 26; XXXXVII, 45; LVIII, 1; *Sentences de Sextus*, 235, 237; PHILON, *Vit. Mos.* II, 136–137; Phyntis a écrit un traité Περὶ γυναικὸς σωφροσύνας (STOBÉE, *Flor.* 74, 61 = t. IV, p. 588). Inscription tombale: Αὐρηλίᾳ Τατίᾳ Θυατιρηνῇ τῇ σωφρονεστάτῃ γύναικί (L. MORETTI, *Inscriptiones graecae Urbis Romae*, Rome, 1972, II, n. 433; 632: διὰ τὴν σωφροσύνην αὐτῆς; 1039; cf. 449: σώφρων καὶ φίλανδρε; 565).

[4] DÉMOSTHÈNE, *C. Néera*, LIX, 114; MUSONIUS, 4 (p. 44); *MAMA*, I, 303: παρθένος σωφρονεστάτη; cf. des prêtresses, *IG*, XII, 5, 291; *Inscriptions de Pergame*, 481–482, 495, 532, 576 *b*, etc.; cf. Amnia, «que sa patrie célèbre comme prêtresse de la *Sôphrosynè*» (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 2686).

[5] ARISTOTE, *I Polit.* XIII, 9; 1260 *a*: οὐχ' ἡ αὐτὴ σωφροσύνη γυναικὸς καὶ ἀνδρός.

cette promotion féminine au premier siècle de notre ère (*Vertu des femmes*, 20; *Solon*, XX, 5; *Cléomène*, XXII, 2), constamment attestée par les inscriptions tombales et les décrets honorifiques, comme Théophilè, τῆς σωφροσύνης ὑπόδειγμα [1], l'illustrissime Jullia Bassia louée par la *boulè* et le *démos* des Tauroménites, τὴν ἐπὶ πάσῃ ἀρετῇ σωφροσύνῃ τε καὶ σοφίᾳ [2] ou Tata, la grande prêtresse des empereurs, κεκοσμημένην πάσῃ ἀρετῇ καὶ σωφροσύνῃ (*TAM*, II, 15, col. II, 9); Claudia φιλανδρίᾳ ἀσύνκριτος, φιλοτεκνίᾳ ἀσυπέρβλητος... σωφροσύνῃ ἀδιήγητος (*ibid.* 443; cf. 285); εὐγενείᾳ καὶ σωφροσύνῃ κεκοσμημένη καὶ πᾶσαν γυναικείαν ἀρετὴν ἀποδεικνυμένη (*ibid.* III, 4). Au Ier s. de notre ère, le peuple et les négociants romains d'Assos rendent hommage à la *sôphrosynè* de Lollia Arlegilla (*Die Inschriften von Assos*, n. XIV, 2), de même que le décret honorifique rendant hommage à Stratoniké, femme d'Attalos (*ibid.* pp. 33–34). L'épigramme funéraire d'une femme la loue comme σωφροσύνης πρύτανις (W. PEEK, dans *Z. P. E.* XXIV, 1977, p. 33). Comme dans *Tit.* II, 4–5, on en souligne les composantes: *philandria*, *philostorgia*, *eutaxia*, *eutechnia*, *eunoia* [3]. Il s'agit toujours d'une «vie rangée», au-dessus de tout soupçon et de toute critique [4], la désignation d'une «honnête femme», l'opposé du dérèglement (ARISTOTE, *Rhét.* I, 9, 1366 *b*;

D'après Théophraste, certaines cités faisaient subir aux jeunes filles un examen sur cette vertu (préparation au mariage?) et l'économie ménagère (dans ATHÉNÉE, XIII, 90 = 609 *e*–610 *a*).

[1] W. PEEK, *op. c.* 1989, 17 (IIe-Ier s.); cf. 157, 204, 596, 693, 743, 837, 893, 1490, 1778, 1781, 1790; *MAMA*, III, 792. Kleupatra, femme du médecin Nikias, au IIe-Ier s., avait acquis l'estime par une conduite pleine de réserve (πινυτοῖς ἤθεσι) et avait «quelque renom parmi les vivants, en raison de son comportement honnête (λῆμα σωφροσύνας)» (J. BINGEN, *Epitaphe grecque et Inscription latine de Dymè*, dans *Mélanges helléniques offerts à G. Daux*, Paris, 1974, p. 14); *Suppl. Ep. Gr.* XIV, 722; XXV, 1117; LE BAS-WADDINGTON, *Inscriptions gr. et lat.* 646, 816: σωφροσύνῃ ζήσασα; 831, 950, 963, 1605 a; cf. R. LATTIMORE, *Themes in Greek and Latin Epitaphs*, Urbana, 1942, pp. 276, 291; G. PFOHL, *Untersuchungen*, pp. 16, 25, 42, 49, 144 sv., 273 etc. I. KAJANTO, *A Study of the Greek Epitaphs of Rome*, Helsinki, 1963, pp. 29, 33.

[2] L. MORETTI, *Inscriptiones graecae Urbis Romae*, Rome, 1968, n. 61, 1.

[3] *MAMA*, V, 81; VI, 114 *A* 7; 168; VIII, 394; 499 *c* 5 sv.; *Suppl. Ep. Gr.* IV, 634; *Inscriptions de Crète*, IV, 304; W. PEEK, n. 243; 1857; *Anth. Pal.* VII, 337; VIII, 31; LUCIEN, *Pisc.* 16–17; *Calumn.* 15. Le *Tableau de Cébès* 15 situe la *sôphrosynè* entre la *kalokagathia* et l'*eutaxia*.

[4] XÉNOPHON, *Mém.* II, 1; PHILON, *Sacr. A. et C.* 27; HÉLIODORE, *Ethiop.* X, 9, 4; DION CASSIUS, XXXVII, 45; LVIII, 1; *MAMA*, VIII, 492, 23; 469, 4; 482, 14; *Inscriptions de Sidè*, 121 *b* 2; W. PEEK, *op. c.* 2040, 26 (Ier-IIe s.); *Anth. Pal.* IX, 132, 4; 166, 2; cf. les références données par A. KEHL, *Der Psalmenkommentar von Tura*, Cologne, 1964, p. 184.

PLUTARQUE, *Lucullus*, I, 1); celle dont les mœurs sont irréprochables [1]. Telle «la digne Bérous, fille de Chrysippos, qui fut Pénélope en œuvres, non en fiction, chaste dans le mariage (σώφρων ἐν γαμότητι), prudente malgré sa jeunesse, bonne maîtresse de maison et conductrice de vie» (*Inscript. gr. et lat. de la Syrie*, 721, 5; cf. 2371).

---

[1] Cf. Paulina femme de Saturninus (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVIII, 66, 73, 76); PHILON, *Virt.* 39; *De Josepho*, 50: quand son mari rentra, la femme de Putiphar «joua le personnage d'une femme honnête et qui se tient bien (τὴν σώφρονα καὶ κοσμίαν)», indignée d'avoir été l'objet de tentatives contre sa vertu; *Praem.* 139; QUINTUS DE SMYRNE, *La suite d'Homère*, I, 117; *MAMA*, IV, 158, 159; W. PEEK, *op. c.* 876, 1310, 1439; *Suppl. Ep. Gr.* XX, 76 *d* 4.

ταλαιπωρέω, ταλαιπωρία, ταλαίπωρος

Dans les Septante, le verbe ταλαιπωρέω traduit presque toujours le verbe *schadad*, surtout au *pual*, pour désigner des terres ravagées, des pays dévastés (*Mich.* II, 4; *Joël*, I, 10; *Jér.* IV, 20; *Zach.* XI, 2–3), des stèles ruinées (*Os.* X, 2), donc les résultats de la violence. Philon l'emploie des mille avanies que Flaccus eut à souffrir (*In Flac.* 155) et de l'austérité d'une nuit passée en plein air (*Aet. mundi*, 4; *Spec. leg.* III, 17); Manéthon des hommes qui peinent dans les carrières (dans FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 237; cf. XÉNOPHON, *Mém.* II, 1, 18); FL. JOSÈPHE de la fatigue des longues marches (*Ant.* II, 334; III, 3) ou d'efforts coûteux (IV, 167; cf. *P. Mil. Vogl.* 24, 15: ἐμοῦ ταλαιπωροῦντος ἰς τὸ πέλαγος, 117 ap. J.-C.), THUCYDIDE de diverses souffrances et difficultés résultant de la guerre (III, 78, 1; V, 74, 3), de la mauvaise saison (II, 101, 5), de la peste [1], des contraintes de l'existence (I, 99, 1). C'est dans cette acception générale qu'il est employé par *Jac.* IV, 9: «Déplorez votre misère (ταλαιπωρήσατε), lamentez-vous et pleurez» (*hap.* N. T.).

Le substantif ταλαιπωρία, très fréquent dans l'A. T., a la même valeur et signifie dévastation (*Job*, XXX, 3; *Os.* IX, 6; *Is.* XVI, 4; *Mich.* II, 4), pillage (*Am.* III, 10), ravage (*Joël*, I, 15; *Hab.* II, 17), calamité (*II Mac.* VI, 9). C'est le sens d'*Is.* LIX, 7 cité *Rom.* III, 16 et de *Jac.* V, 1 demandant aux riches de pleurer sur les malheurs qui vont fondre sur eux [2].

---

[1] THUCYDIDE, III, 3, 1. Comparer à propos des courbatures des athlètes (κόποι) HIPPOCRATE, *Nature de l'homme*, 22: ἃ ταλαιπωρέοντι τὸ κοπιῶν κ.τ.λ.

[2] Dans *Ep. Aristée*, 15, ταλαιπωρία désigne les conditions misérables de l'existence; dans PHILON, *Somn.* I, 174 des épreuves de la guerre (de même DIODORE DE SICILE, XVII, 64, 4; 65, 2; 94, 1); souvent associé à πόνος (*Opif.* 167; *Mut. nom.* 189; *Vit. Mos.* I, 322); dans FL. JOSÈPHE des travaux pénibles des prisonniers (*Ant.* II, 62), des efforts et des fatigues (II, 257; *Guerre*, VII, 278; cf. POLYBE, III, 17, 8; 55, 6; PHILOSTRATE, *Gymn.* 11: la lutte et le pancrace sont des exercices pénibles), des misères du peuple de Dieu au cours de sa pérégrination (*Ant.* IV, 42, 177). *Test. Job*, XXXIV, 4: «Il est assis dans la souffrance (ἐν ταλαιπωρίᾳ) que lui causent les vers». Dans les papyrus, il s'agit aussi d'une condition misérable (*P. Tebt.* 27, 40; II^e s. av. J.-C. *Sammelbuch*, 9397, 4). Mais il y a une nuance psychologique et morale dans une lettre du V^e siècle intercédant auprès d'un supérieur de communauté afin que celui-ci ait compassion d'un sujet coupable, de son triste état et le réadmette dans la vie commune: παρακαλῶ οὖν ὑμᾶς σπλαχνίσαι ὑπὲρ τῆς αὐτοῦ ταλαιπωρίας (*P. Hermop.* 16, 4).

Si l'adjectif ταλαίπωρος garde le sens de misérable lorsqu'il s'agit des conditions précaires de l'existence, des peines et privations qu'il faut endurer [1], comme *Apoc.* III, 17: «Tu ignores que c'est toi le malheureux, pitoyable, mendiant, aveugle et nu», il désigne plus souvent le malheureux au sens psychologique et religieux, tels ceux qui comptent pour rien la sagesse et l'instruction (*Sag.* III, 11), mettent «leurs espoirs en des choses mortes» (XIII, 10), ou sont condamnés à mort alors que, «s'ils avaient plaidé leur cause même devant des Scythes, ils eussent été renvoyés innocents» (*II Mac.* IV, 47). Tels encore les hommes qui «en fréquentant de mauvaises compagnies, se pervertissent et sont misérables toute leur vie» (*Ep. Aristée*, 130). Deux stèles funéraires de Rhénée, du II^e-I^er s. avant notre ère, appellent la vengeance de Dieu sur les meurtriers de deux jeunes filles juives, Héracléa et Marthina: «J'invoque et j'appelle le Dieu très-haut... sur ceux qui ont traitreusement assassiné ou empoisonné la malheureuse Héraclée» [2]. En octobre 64 de notre ère, Thaubas annonce à son père: «Ta malheureuse fille Herennia (τὴν ταλαίπωρον θυγατέρα σου Ἐρεννίαν) est morte... le 9 de Phaôphi, pour avoir accouché avant terme» [3]. Lors donc que saint Paul s'écrie: «ταλαίπωρος ἐγὼ ἄνθρωπος» (*Rom.* VII, 34), il faut entendre à la fois *infelix* et *miser:* «Malheureux et misérable que je suis! Qui me délivrera de ce corps mortel?». On cite l'exact parallèle d'Epictète I, 3, 5, prêtant aux hommes, ne vivant que pour leur corps et oubliant la paternité divine, ces exclamations: «Τί γὰρ εἰμί; ταλαίπωρον ἀνθρωπάριον, καὶ τὰ δύστηνά μου σαρκίδια – Que suis-je donc? Un pauvre homme malheureux! ou encore:

---

[1] *Ps.* CXXXVII, 8: «Fille de Babel, la dévastée»; MÉNANDRE: ταλαίπωρον βίον (dans STOBÉE, *Flor.* XCVI, 42; t. V, p. 795; cf. PHILON, *Congr. er.* 174; *Leg. G.* 274); IDEM, *Misouménos*, dans *P. Oxy.* 2656, 134, 258: ὦ τοῦ παραδόξου καὶ ταλαιπώρου βίου; *III Mac.* V, 47, d'une catastrophe; *Tableau de Cébès*, 19: ὡς ταλαίπωροι καὶ ἄθλιοί εἰσι καὶ κακοδαίμονες; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XI, 1: Dieu eut pitié des captifs et du sort des hommes malheureux (τῶν ταλαιπώρων); le proconsul de Macédoine, Cn. Cornelius Dolabella est informé des peines subies par les Thasiens pendant la guerre (*Inscriptions de Thasos*, 175, col. I, 10); les «gens malheureux» sont ceux qui n'ont pas de quoi vivre (*UPZ*, 110, 132; de 164 av. J.-C.); *IV Mac.* XVI, 7: «Funestes mes allaitements». Un papyrus d'Heidelberg, 184, fragm. VII (C. AUSTIN, *Comicorum graecorum Fragmenta*, Berlin, 1973, n. 244, 155); cf. l'adverbe ταλαιπώρως «hélas» ou «lamentablement» dans *P. Gen.* inv. 271 col. XII, 42 (cf. *Museum Helveticum*, 1959, p. 101).

[2] ταλαίπωρον Ἡράκλεαν, publié dans A. DEISSMANN, *Licht vom Osten*[4], Tübingen, 1923, pp. 352, 354; réédit. DITTENBERGER, *Syl.* 1181, 4; *Corp. Inscript. Iud.* 725.

[3] *P. Fuad*, 75, 5; cf. *P. Hamb.* 88, 10: γράφεις μοι περὶ τῶν χρεωστῶν τοῦ ταλαιπώρου Ἰουλιανοῦ. Une lettre chrétienne du IV^e siècle: pour moi, humble et misérable et indigne de voir la lumière du soleil, διὰ ἐμοῦ τῷ ταπινῷ καὶ ταλεπώρῳ καὶ οὐ καταξίῳ... (*P. Lond.* 1917, 7); un ostracon: ταλέπορος καὶ ἁμαρτολός (*Sammelbuch*, 643, 8).

Oh! la misérable chair». La nuance est la même à propos de l'homme qui craint de manquer du nécessaire: «Ταλαίπωρε. Pauvre malheureux! Peux-tu être assez aveugle!» (III, 26, 3; cf. IV, 6, 18). L'exclamation est courante (PLUTARQUE, *Paul-Emile*, XXVI, 10), que ce soit après une erreur ou un péché: «Malheureux et misérable que je suis!» (*Joseph et Aséneth*, VI, 5 et 7) pour exprimer la situation du coupable: «O âme misérable (ὦ ταλαίπωρε ψυχή), comment dis-tu que tu n'as pas commis ce crime?» (*Test. Abr.* B 10), ou à l'occasion de la perte d'un être cher [1]. C'est le cri d'un cœur désolé.

---

[1] A. HENRICHS, *Die Phoinikika des Lollianos*, Bonn, 1972, p. 92, 5: ὦ ταλαίπωρε ἄνθρωπε. ὥρα γάρ ἐστι τῷ παιδὶ νῦν ἀποθανεῖν. Séparé de sa femme, Jacob est au fond de la détresse: ταπεινός ἐστι καὶ ὁλοταλαίπορος (*P. Apol. Anô*, 44, 7).

ταπεινός, ταπεινόω, ταπείνωσις

Dans le grec profane, le ταπεινός désigne le plus souvent ce qui est vil, peu relevé, de basse extraction (*P. Oxy.* 79, *verso* 2: μηδὲν ταπινὸν μηδὲ ἀγενὲς μηδὲ ἄδοξον; PLUTARQUE, *Cicéron*, X, 5; LUCIEN, *De Calum.* 24), servil (PLATON, *Lois*, VI, 774 *c*, ἀνελεύθερος), exerçant un humble métier (DÉMOSTHÈNE, *C. Euboulidès*, LVII, 5), sans considération [1] et même la bassesse d'âme [2]. Cette nuance de dépréciation restera dans les formules de politesse monastiques et ecclésiastiques du VI^e^ siècle [3]. Mais quoi qu'il en soit de cette acception prépondérante de bassesse et de petitesse, la ταπείνωσις a été aussi considérée comme une vertu par les païens eux-

---

[1] PLUTARQUE, *De vita Pud.* 14; *Praecepta ger. reipubl.* 30; 822 *d*; *Phocion*, IX, 5; *Caton min.* XII, 5; XXXII, 2; *Démosthène*, I, 1 et 3: obscur et médiocre; *C. Gracchus*, I, 1; *Antoine*, XXXIII, 3: «le génie d'Antoine est plus timide et plus humble que celui de César»; cf. LXXXIII, 2: Cléopâtre, «misérablement couchée sur un grabat»; (cf. R. C. TRENCH, *Synonyms of the New Testament*[12], Londres, 1894, pp. 148–153); PHILON. *Agr.* 61: ἄδοξα καὶ ταπεινά; l'opposition ταπεινή-σεμνή (ARISTOTE, *Poét.* XXII, 1458 *a* 18), ταπεινά-ὑπερφανῆ (XÉNOPHON, *Chef de la cavalerie*, V, 7), ὄρη ὑψηλὰ ἐταπείνωσεν (*Ps. Salom.* XI, 5; cf. *Mt.* XXIII, 12; *Lc.* III, 5; *II Cor.* XI, 7), ταπεινοφροσύνη-τιμή (*Col.* II, 23), ταπείνωσις-δόξα (*Philip.* III, 21).

[2] EPICTÈTE, III, 2, 14; IV, 1, 2; cf. ταπεινοφρονεῖν: avoir une basse idée de soi-même (*ibid.* II, 9, 10), ταπεινοῦσθαι: être dans un état inférieur (PLUTARQUE, *Solon*, XXII, 2); «s'avilir» (IDEM, *Consol. Apoll.* 29); DIODORE DE SICILE, XIX, 67, 3: «Cassandre jugea qu'il serait utile d'amoindrir (ταπεινῶσαι) les Etoliens»; *P. Oxy.* 2554, *Fragm.* I, 11: οἱ πλούσιοι ταπεινωθήσονται (prédiction par astrologie, du III^e^ s.); cf. PLUTARQUE, *De la Vertu des femmes*, 20: «non pas de façon piteuse et basse, οὐκ οἰκτρῶς καὶ ταπεινῶς».

[3] Le moine Psoïos à son supérieur: «Je prie mon maître de se souvenir de mon humble personne (τῇ ἐμῇ ταπινώσει) dans les prières toutes saintes et efficaces» (*P. Fuad*, 89, 5); dans une lettre à un évêque: παρακαλῶ ὑμᾶς εὔξασθαι ὑπὲρ τῆς ταπεινώσεώς μου; *P. Cair. Masp.* 67283, 13; cf. *P. Gen.* 14, 5: παρακαλῶ ἐλέους τυχεῖν μετὰ τῶν ταπεινῶν μου παίδων; *P.S.I.* 1343, 2; *P. Apol. Anô*, 44, 7: «il est au fond du malheur et de la détresse et il a besoin... ἐπειδὴ ταπεινός ἐστι καὶ ὁλοταλαίπορος καὶ χρείαν ἔχει»; lettre chrétienne du IV^e^ s., demande de prière διὰ ἐμοῦ τῷ ταπινῷ καὶ ταλεπώρῳ (*sic*, *P. Lond.* 1917, 7). Antiochus I^er^ de Commagène: μηδὲ ἄλλην παρεύρεσιν εἰς ὕβριν ἢ ταπείνωσιν ἢ κατάλυσιν (DITTENBERGER, *Or.* 383, 201 = *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1; cf. 478); cf. *P. Lond.* 131, *recto* 309 (= t. I, p. 179): ἐν τοῖς ταπεινοῖς τόποις (78–79 de notre ère).

mêmes, celle de «modestie» ou de mesure, associée à la πραΰτης, l'ἡσυχία, la μετριότης, la κοσμιότης et même à la σωφροσύνη; l'opposé de l'ὕβρις, de l'αὐθάδεια et de l'ὑπερηφανία [1]. La preuve en a été abondamment faite par St. Rehrl [2].

Ce qui est vrai, c'est que l'humilité chrétienne dérive surtout de l'A. T. et de l'exemple du Christ [3]. Elle unit les notions de pauvreté, modestie, mansuétude [4]. Les humbles s'opposent aux potentats [5], aux grands (*Mt.* XVIII, 4; XXIII, 12; *Rom.* XII, 16), aux arrogants (*Jac.* IV, 6), aux riches (Jac. I, 9; cf. *Philip.* IV, 12), à tout ce qui est élevé (*Lc.* III, 5; *II Cor.* XI, 7; *Jac.* IV, 10; *I Petr.* V, 6) et glorieux (*Philip.* III, 21; cf. *Prov.* XXIX, 23). Voici leur silhouette:

a) les humbles sont de petites gens, de condition effacée, modeste, que le Seigneur regarde favorablement [6].

b) des malheureux éprouvés (*II Cor.* VII, 6; XII, 21) que Dieu réconforte (*Philip.* II, 8; *Hébr.* VI, 6; X, 29).

c) discrets et effacés (*Ep. Aristée*, 257; *Rom.* XII, 16; *Gal.* VI, 1–3; *Eph.* IV, 2; *I Tim.* III, 6; *I Petr.* III, 8).

---

[1] ταπεινός s'oppose à μετέωρος dans GÉMINOS, *Introduction aux Phénomènes* (I, 23; X, 1), indique une distance moindre (XI, 2), une situation plus basse sur l'horizon (I, 12; V, 35; VII, 15, 20, 27). L'anniversaire de Cléopâtre fut célébré «avec simplicité» (PLUTARQUE, *Antoine*, LXXIII, 5).

[2] ST. REHRL, *Das Problem der Demut in der profan-griechischen Literatur im Vergleich zu Septuaginta und Neuem Testament*, Münster, 1961, pp. 26 sv. GRUNDMANN, ταπεινός, dans *TWNT*, VIII, 1–27; cf. PLATON, *Lois*, VI, 716*a*; XÉNOPHON, *Agés.* XI, 11; PLUTARQUE, *Alcib.* VI, 5; *De aud. poet.* 28 *d*; *De Sera Num.* 549 *c* etc.

[3] *Mt.* XI, 29: «Recevez mes leçons, ὅτι πραΰς εἰμι καὶ ταπεινὸς τῇ καρδίᾳ (J. DUPONT, *Les Béatitudes* III, Paris, 1973, pp. 521 sv.). Cf. K. THIEME, *Die ταπεινοφροσύνη, Philip. II und Röm. XII*, dans *ZNTW*, 1907, pp. 9–33; R. A. GAUTHIER, *Magnanimité. L'idéal de la Grandeur dans la philosophie païenne et dans la théologie chrétienne*, Paris, 1951, pp. 375 sv.; C. SPICQ, *Théologie du N. T.*, Paris, 1965, I, pp. 160–164; II, pp. 715, 754, 799; R. LEIVESTAD, *ΤΑΠΕΙΝΟΦΡΩΝ*, dans *Novum Testamentum*, 1966, pp. 36–47; P. ADNÈS, *Humilité*, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, VII, 1136–1188.

[4] Verbe, substantif ou adjectif de l'humilité traduisant le plus souvent עָנָה ou l'un de ses dérivés, qui ont la nuance d'être misérable, le plus souvent pauvre, affligé, vaincu; cf. כנע: être confondu; שפל: être abaissé, cf. C. VAN LEEUWEN, *Le Développement du sens social en Israël avant l'ère chrétienne*, Assen, 1955, pp. 13 sv.

[5] *Lc.* I, 52; cf. P. L. SCHOONHEIM, *Der alttestamentliche Boden der Vokabel ὑπερήφανος Lukas I, 51*, dans *Novum Testamentum*, 1966, pp. 235–246.

[6] *Lc.* I, 48: la bassesse de sa servante. Il exalte les humbles (*Lc.* I, 52), qui sont des pauvres dans *Jac.* I, 9 (A. GELIN, *Les pauvres de Yahvé*, Paris, 1953); cf. FL. JOSÈPHE, *Guerre*, IV, 319; *Ant.* V, 115; VII, 95.

d) se tenant abaissés devant le Seigneur et réservés avec leurs frères [1], persuadés «de la misère et du néant de tout le créé» [2].

---

[1] *Act.* XX, 19; *Jac.* IV, 10; *I Petr.* V, 5–6 (cf. J. DUPONT, *Le Discours de Milet*, Paris, 1962, pp. 40 sv. F. O. FRANCIS, *Humility and Angelic Worship in Col. II, 18*, dans *Studia Theologica*, 1963, pp. 114 sv.). L'orant «s'humilie avec supplications, ταπεινοῦται μεθ' ἱκετείας» (*Corp. Inscript. Iud.* 725, 11); cette humilité-affliction est celle du jeûne (cf. *Joseph et Aséneth*, XI, 1; *Ps. Salom.* III, 9). Cf. *Lév.* XXIII, 29.

[2] PHILON, *Congr. er.* 107; *Post. C.* 48; cf. M. ALEXANDRE, *De Congressu eruditionis gratia*, Paris, 1967, pp. 179, 246. Sur l'humilité dans le rabbinisme, cf. M. S. ENSLIN, *The Ethics of Paul*, New York, 1957, pp. 254–276; J. LE MOYNE, *Pharisiens*, dans *DBS*, VII, 1083; GRUNDMANN, *l. c.* pp. 13 sv.

ταράσσω, τάραχος

Agiter, remuer, troubler, s'entendent aussi bien des choses, telles que l'eau (*Jo.* v, 4, 7; *Ez.* xxxii, 2, 13; xxxiv, 18–19; Hippocrate, *Maladies*, lv, 3) ou des organes comme le ventre et les entrailles [1] que de l'incertitude et de la confusion de l'esprit [2], tels les gardiens de Pierre, anxieux de l'évasion de leur prisonnier: ἦν τάραχος οὐκ ὀλίγος (*Act.* xii, 18), ce qui pourrait s'entendre d'une panique, d'après *I Sam.* v, 9; Plutarque, *Du Bavardage*, 13. ταράσσω et τάραχος se disent surtout des désordres, des troubles sociaux, de l'agitation politique et des émeutes [3]; c'est dans ce sens de *tumultus*

---

[1] *Gen.* xliii, 30; *I Rois*, iii, 26; *Hab.* iii, 16; *Jér.* xiv, 19; *Sir.* li, 21; Aristophane, *Nuées*, 386: «Il t'est déjà arrivé, gorgé de sauce, d'avoir des troubles au ventre». D'où l'usage médical (*Jér.* xiv, 19; *Sag.* xvii, 8), abondamment attesté dans Hippocrate: «troubles et maladies» (*II Régime*, xxxvii, 4; *IV Rég.* 88, 3), du corps (*II Rég.* iv, 5; *III Rég.* lxxiv, 1; *IV Rég.* lxxxviii, 2), du ventre (*II Rég.* xlvi, 3; lii, 3; *Maladies aiguës*, lvi, 1–2: l'hydromel peut déranger le ventre; cf. *ibid.* Appendice, xiv, 1), du sang (*Nature de l'enfant*, xv, 1, 3, 4; xviii, 3), du sommeil (*III Rég.* lxxiii, 1), de l'air (*II Rég.* xxxviii, 6), du lait (*Maladies*, li, 2), de l'humeur (*ibid.* xlvii, 1–3; xlviii, 1; li, 1, 5, 8, 9); «l'homme est agité quand il a la fièvre» (*ibid.* xlvi, 4). Autres références médicales dans W. K. Hobart, *The Medical Language of St. Luke*, Dublin-Londres, 1882, p. 93. Euclide, Archimède expriment par ταράσσειν une proportion irrégulière, cf. Ch. Mugler, *Dictionnaire historique de la Terminologie géométrique des Grecs*, Paris, 1959, pp. 411 sv.

[2] Xénophon, *Hell.* vii, 5, 27: après la bataille de Mantinée, la ταραχή était plus grande qu'avant; Hippocrate, *III Régime*, lxxi, 2: ταράσσει τὴν ψυχήν; *Maladies aiguës*. Appendice xvi, 1: la raison troublée; Fl. Josèphe, *Ant.* xiv, 273.

[3] Xénophon, *Anab.* i, 8, 2: «Le Roi avec une grande armée approchait, ce fut alors une grande confusion, πολὺς τάραχος ἐγένετο»; *Cyr.* ii, 1, 27; Fl. Josèphe, *Guerre*, i, 216: «des troubles et une véritable guerre civile éclatèrent à Apamée»; iv, 495: «les troubles du principat de Vitellius»; *Vie*, 103: «Je préférais réduire les troubles sans verser le sang»; Thucydide, ii, 84, 2; iii, 77, 3. Décret d'Istros en l'honneur d'Agathoclès, vers 200 av. J.-C., «alors que notre cité était dans la confusion, τῆς τε πόλεως οὔσης ἐν ταραχῇ» (Institut Fernand-Courby, *Nouveau Choix d'Inscriptions grecques*, Paris, 1971, n. vi, 9). *I Mac.* iii, 5; vii, 22: οἱ ταράσσοντες = les perturbateurs du peuple (comparer *Gal.* i, 7; v, 10); *I Sam.* xiv, 16: la multitude se débandait (*niphal* de *mûg*); *Ez.* xxx, 4: «Il y aura des convulsions dans Coush»; *P. Oxy.* 2407, 43: «Ne trouble pas l'assemblée»; *P. Gies.* 40, col. ii, 20: ταράσσουσι τὴν πόλιν; *UPZ*, 225, 14; cf. ταραχή, *II Mac.* iii, 30; x, 30; xi, 25, lettre d'Antiochus à Lysias, «désirant que ce peuple soit exempt de trouble, nous décidons...»; xiii, 16; xv, 29; Dion Cassius, lx, 6, 6: «Les Juifs étant devenus de nouveau trop nombreux pour qu'on pût,

qu'ils sont employés dans *Act.* XVII, 8, 13; XIX, 23: A Thessalonique, Paul et Silas sont accusés de faire de l'agitation; à Bérée, ce sont les Juifs qui remuent et bouleversent les foules; à Ephèse, c'est l'émeute des orfèvres. C'est une désignation technique des séditions et des insurrections, comme celle de la révolte juive à Cyrène (*Suppl. Ep. Gr.* IX, 168, 8; 252, 6; *B.G.U.* 889, 23 = *Corp. Pap. Jud.* 449); τάραχος est alors synonyme de στάσις «soulèvement» (*P. Brem.* XI, 30 = *Corp. Pap. Jud.* 441; DITTENBERGER, *Syl.* 684, 13; *III Mac.* III, 24; στασιαστής = le factieux, *P. Zén. Cair.* 59484, 4), ἔφοδος «choc, attaque, irruption» (*P. Gies.* 41, col. II, 4–5), κίνησις «mouvement» (DIODORE DE SICILE, XXXI, *fragm.* 17 *b*; édit. Dindorf), Θόρυβος «tumulte, confusion» (*P. Brem.* XI, 25-26) et de πόλεμος «bataille, combat» [1]. D'où le vocabulaire de l'empereur Claude écrivant aux Alexandrins en 41: τῆς δὲ πρὸς Ἰουδαίους ταραχῆς καὶ στάσεως, μᾶλλον δ' εἰ χρὴ τὸ ἀληθὲς εἰπεῖν τοῦ πολέμου (*P. Lond.* 1912, 73–74). Comme de nos jours «à l'époque de la révolution» ou «avant la révolution» est une référence chronologique, ἐν τοῖς κατὰ τὴν ταραχὴν καιροῖς [2] se référait à telle ou telle sédition.

---

attendu leur multitude, les expulser de Rome sans occasionner des troubles»; PLUTARQUE, *Tranq. an.* 2: dans le gynécée surviennent «chagrins, *troubles*, inquiétudes»; DIODORE DE SICILE, XIX, 75, 5: «ils livrèrent les fauteurs de l'agitation». Dans une prédiction astrologique: ἔσται ταραχὴ ἐν Αἰγύπτῳ (*P. Stanford*, inv. G 93 bv; publié dans *Ancient Society*, VII, 1976, p. 211). Dans Polybe, ταραχή désigne tantôt un malaise psychologique (V, 29, 3), tantôt un trouble, l'effroi des soldats (52, 14), tantôt le désordre qui se met dans une troupe (13, 4; 15, 5; 25, 4; 26, 1).

[1] *Suppl. Ep. Gr.* IX, 189, 3; *P. Oxy.* 705, 33: κατὰ τὸν πρὸς Εἰουδαίους πόλεμον συμμαχήσαντες; 2554, col. I, 4: ταραχὴ καὶ πόλεμος (prédiction astrologique); PHILON, *Leg. G.* 119: μέγιστος καὶ ἀκήρυκτος πόλεμος ἐπὶ τῷ ἔθνει; EUSÈBE, *Hist. eccl.* IV, 2, 2; cf. A. FUKS, *The Jewish Revolt in Egypt* (*A. D. 115–117*) *in the Light of the Papyri*, dans *Aegyptus*, 1953, pp. 155 sv. Sur la distinction entre πόλεμος et ταραχή dans les papyrus, cf. L. MOOREN, dans *Ancient Society*, 4, 1974, pp. 138 sv.; mais seul le contexte permet de discerner la nuance: «désordre» (PLUTARQUE, *Cléomène*, XXXIV, 1), «trouble» (IDEM, *Cicéron*, XXII, 7; XXXV, 1; *Antoine*, XIV, 4; DIODORE DE SICILE, XVII, 8, 1; 9, 4; 86, 6; *Sammelbuch*, 8033, 8; 9681, 9), «agitation» (DIODORE DE SICILE, XVII, 3, 5), «confusion» (IDEM, 34, 7; 53, 4; 88, 4; 97, 3), «tumulte» (59, 6), «sédition» (109, 2) etc. Cf. D. M. PIPPIDI, *Scythica Minora*, Bucarest-Amsterdam, 1975, pp. 35, 186.

[2] Pierre de Rosette: «tous ceux qui auraient manifesté des intentions hostiles à l'époque des troubles...» (DITTENBERGER, *Or.* XC, 20); cf. *UPZ*, XIV, 9: «ἡ ταραχὴ ἐν τοῖς τῆς ταραχῆς χρόνοις – lors du trouble survenu sous le règne du père des rois, le dieu épiphane»; *Sammelbuch*, 7657, 8: συνέβη ἐν τῇ γενομένῃ ταραχῇ (II[e] s. av. J.-C. = 8033); 9681, 9: ἐν τῇ γενομένῃ ταραχῇ τῶν Αἰγυπτίων, réédition de F. UEBEL (*Ταραχὴ τῶν Αἰγυπτίων*, dans *Arch. für Pap. Forsch.* XVII, 1962, pp. 147–162) qui commente la

Lorsqu'ils s'agit d'individus, ταράσσω exprime le plus souvent une simple inquiétude mêlée de crainte: Zacharie (*Lc.* I, 12), Hérode (*Mt.* II, 3), les Apôtres effrayés voyant le Christ marcher sur les eaux (*Mt.* XIV, 26; *Mc.* VI, 50) ou ressuscité (*Lc.* XXIV, 38); troublés à la perspective du départ du Maître [1]; les fidèles sont bouleversés par des enseignements hétérodoxes (*Act.* XV, 24; *I Petr.* III, 14 = *Is.*VIII, 12). Ces nuances d'inquiétude, de peur, de consternation, confusion, sont conformes à celles du grec profane [2] ou biblique, lorsque ce dernier évoque la psychologie résultant d'un songe; toujours l'esprit est troublé: ἐταράχθη ἡ ψυχὴ αὐτοῦ (*Gen.* XLI, 8; *Dan.* II, 1; VII, 15; *Ps. Salom.* VI, 4).

Mais cette agitation, ce souci, ces préoccupations ne rendent pas compte des trois textes johanniques signalant l'émotion intense ou le désarroi de l'âme du Christ; d'abord au tombeau de Lazare: ἐνεβριμήσατο τῷ πνεύματι

---

formule dans *P. Iena*, invent. 263, 9 (II^{e} s. av. J.-C.); *Sammelbuch*, 10653 B 9; αἱ τοῦ καιροῦ τούτου ταραχαί (II^{e} s. ap. J.-C.).

[1] *Jo.* XIV, 1, 27: «Que votre cœur ne se trouble pas»; cf. *Job*, XXXVII, 1: «mon cœur palpite (= s'effraie); *Ps.* XXXVIII, 11: «mon cœur sursaute (= s'agite); LV, 5: «mon cœur frissonne (חוּל)»; CIX, 22: «mon cœur est meurtri (litt. percé, חלל)»; CXLIII, 4: «Mon cœur est défaillant (litt. désolé; *hithpo.* de שמם); *Test. Dan.* IV, 7: ἵνα ταράξωσι τὴν καρδίαν· ταρασσομένης δὲ τῆς ψυχῆς συνεχῶς; *Test. Zab.* VIII, 6. – Le trouble prend une signification morale péjorative: «La vie entière des insensés est sujette à des convulsions, agitée et secouée, trouble et chaos perpétuels; elle ne garde en elle aucune trace de bien authentique» (PHILON, *Conf. ling.* 69); l'homme pécheur met le trouble chez ses amis (*Sir.* XXVIII, 9; cf. *Prov.* XXVI, 21; *Sag.* XIV, 25). *Test. Job*, XXXVI, 3: la terre est agitée ainsi que ceux qui l'habitent, c'est-à-dire: en désordre. D'où le conseil: ne te trouble pas toi-même, σεαυτὸν μὴ τάρασσε (MARC-AURÈLE, IV, 26).

[2] *P. Lugd. Bat.* XVII, 14, 30: «J'avais de nombreuses causes de troubles (ἐν θορύβοις) ... Le trouble qui m'environne (τὴν περὶ ἐμὲ ταραχήν) se sera dissipé» (= *P. Ross.-Georg.* II, 43). *P. Oxy.* 298, 27, lettre d'un percepteur d'impôt: «Tu m'écris à propos d'Hermodore que je suis trop exigeant envers lui, πάλι γὰρ πάντα ταράσσει» (I^{er} s. de notre ère); lettre de Néron aux Rhodiens: οὓς ἐπὶ τῇ ψευδῶς ἐπιστολῇ πρὸς ὑμᾶς κομισθείσῃ τῷ τῶν ὑπάτων ὀνόματι ταραχθέντες πρός με ἐπέμψατε (DITTENBERGER, *Syl.* 810, 13; de 55); *P. Tebt.* 315, 15, lettre relative aux comptes d'un temple: τοιγαροῦν μηδὲν ταραχθῆς = ne sois pas chagriné; *P. Alex.* 439, 14 = *Sammelbuch*, 4323; XÉNOPHON, *Oec.* VIII, 10: «Toi aussi, ma femme, si tu désires éviter une telle confusion»; *Art équest.* IX, 4: effaroucher un cheval; MÉNANDRE, *Sam.* 672: «σαυτὸν ταράττεις = tu te tourmentes»; 738: «jamais je n'étais tombé dans une telle confusion»; *Dyscol.* 313: «Je suis navré (τετάραγμαι) si je te donne cette impression»; 820: «μηδὲν τοῦτό σε ταραττέτω – ne te fais pas de soucis là-dessus»; THUCYDIDE, VII, 86, 4: «Quelques-uns craignaient qu'il ne les troublât dans leur succès»; *Joseph et Aséneth*, XXIV, 12: «Quand ces gens entendirent les paroles du fils de Pharaon, ils furent extrêmement troublés»; *Test. Job*, XLVI, 3: «Ne vous inquiétez pas, mes filles, je ne vous ai pas oubliées».

καὶ ἐτάραξεν ἑαυτόν[1], puis au dernier repas: «Ayant dit ces choses, Jésus fut troublé en esprit» (*Jo.* XIII, 21), le Seigneur se déclare expressément angoissé à la perspective de la Passion imminente: νῦν ἡ ψυχή μου τετάρακται[2]; dans les trois cas, il s'agit de tremblement, d'effroi: Jésus est bouleversé. Cette signification vient des Septante qui traduisent par ταράσσειν les verbes hébreux les plus divers pour indiquer que la terre est secouée et chancelle (*II Sam.* XXII, 8, גָּעַשׁ) ou se brise (*Is.* XXIV, 19, רָעַע), les montagnes s'ébranlent (*Job*, XLVI, 2, מוּר) ou frémissent (*hithpalpel* de רָגַז, *Ps.* XVIII, 8; LXXVII, 16; cf. *Am.* VIII, 8), ainsi que les collines (*Jér.* IV, 24, *hithpalpel* de קָלַל). Dieu agite la mer (*Is.* LI, 15, רָגַע), les îles sont épouvantées (*Ez.* XXVI, 18, בָּהַל), «Sion se tordra en tous sens» (*Ez.* XXX, 16, חוּל; cf. *Esth.* IV, 4), «l'esprit de l'Egypte se décomposera en son sein» (*Is.* XIX, 3, *niphal* de בָּקַק), les nations tremblent (*Is.* LXIV, 2, רָגַז; cf. *Deut.* II, 25), la ville de Suse est consternée (*Esth.* III, 15, *niphal* de בּוּךְ). Lorsqu'il s'agit des hommes, l'accent est surtout sur la frayeur [3], la terreur (*Esth.* VII, 6; *Job*, XXIV, 17), l'épouvante [4]. Cette agitation tumultueuse, ce trouble intérieur qui bouleversent (*II Sam.* XVIII, 33, רָגַז; *Judith*, IV, 2; VII, 4; XIV, 19; XVI, 10) abattent et font fléchir la force de l'âme (*Jug.* XI, 35, *hiphil* de כָּרַע), les écrasent (*Ps.* XLII, 8, *hithpo.* de שָׁחַח), si bien que l'on défaille (*Ps.* CXLIII, 4; *hithpo.* de שָׁמַם); on est pris de vertige et l'on titube comme un ivrogne (*Ps.* CVII, 27, חָגַג), incapable de parler (*Ps.* LXXVII, 4, *niphal* de פָּעַם), abattu (*Gen.* XL, 6, זעף) et comme «embrouillé» (*Is.* III, 12, *piel* de בָּלַע), «en déroute» (*Is.* XXII, 5, מְהוּמָה), à l'instar

---

[1] *Jo.* XI, 33. On peut traduire: «Il se mit en colère en esprit et se troubla lui-même», ou comprendre ἐμβριμάομαι (cf. *P. Egerton*, II, 51, au sens d'indignation; cf. H. I. BELL, T. C. SKEAT, *Fragments of an Unknown Gospel*, Londres, 1935, p. 22) «il gronda» comme sous l'effet d'une blessure; ou y voir la traduction de l'araméen *'eth 'azaz b^{e}ruha* «il se troubla en esprit» (cf. M. BLACK, *An Aramaic Approach to the Gospels and Acts*^{2}, Oxford, 1954, pp. 174 sv.), ou mieux, étant donné les variantes des *mss.* (C. K. BARRETT, *The Gospel According to St. John*, Londres, 1955, p. 333), retrancher ce premier verbe qui n'existait pas dans le texte primitif; c'est une leçon confluente; cf. M. E. BOISMARD, *Importance de la critique textuelle pour établir l'origine araméenne du quatrième Evangile*, dans *L'Evangile de Jean* (Recherches Bibliques III), Desclée De Brouwer, 1958, pp. 49 sv.

[2] *Jo.* XII, 27; cf. X. LÉON-DUFOUR, «*Père, fais-moi passer sain et sauf à travers cette heure*», dans *Neues Testament und Geschichte* (Festschrift O. Cullmann), Zürich-Tübingen, 1972, pp. 157–165.

[3] *Gen.* XLII, 28; *Job*, XXXVII, 1 (חרד); *Gen.* XLV, 3; *Ps.* II, 5 (*piel* et *niphal* de בהל); *Tob.* XII, 12; *Sag.* V, 2.

[4] *Ps.* VI, 3, 10; XXX, 7; XLVIII, 5; LXXXIII, 15 (*niphal* de בהל); *Ez.* XXIII, 46 (זעוה); *Sag.* XVII, 4; *Test. Abrah.* B, 13.

d'un trouble mental (*Ep. Aristée*, 314; cf. *Test. Job*, XXVI, 6: ταράσσοντα τοὺς διαλογισμούς σου). Lorsque ce sont les entrailles qui frémissent ou frissonnent, c'est qu'elles sont émues de compassion (*Gen.* XLIII, 30, *piel* de מָהַר); *I Rois*, III, 26 (*niphal* de נִכְמְרוּ; *Sir.* XXX, 7; LI, 21), si c'est l'esprit, il est triste ou maussade (*I Rois*, XX, 4–5, סָר).

La signification de «chagrin» ne peut être exclue du trouble de Jésus au tombeau de Lazare (cf. *Test. Job*, XIX, 1, Job en apprenant la mort de ses enfants; cf. XX, 7; XXXIII, 1; XXXIV, 5), mais la valeur d' «effroi» est nette dans les deux autres textes johanniques, avec une nuance de bouleversement et de frisson physique (*Ps.* LV, 5; cf. *Ps. Salom.* VIII, 6: mes os secoués comme le lin), voire de meurtrissure (*Ps.* CIX, 22), qui soulignent le réalisme de l'humanité du Christ innocent, pour lequel subir la mort était une cruauté; ce qui explique qu'il se soit effondré au jardin des oliviers (*Mc.* XIV, 33–35; *Mt.* XXVI, 37–39; *Lc.* XXII, 44).

τετραπλοῦν

Cet *hapax* biblique, dont le premier emploi remonte à Xénophon [1] n'apparaît guère dans les papyrus avant le III^e^ siècle de notre ère: «Ne néglige pas de m'écrire une lettre, te rendant compte que si tu fais quelque chose, tu le reçois au quadruple» [2]. Il a une valeur quasi juridique sur les lèvres de Zachée: «Si j'ai fait tort à quelqu'un, je rends quatre fois autant, ἀποδίδωμι τετραπλοῦν» (*Lc.* XIX, 9; cf. M. J. LAGRANGE, *in h. l.*), et l'on peut évoquer Platon graduant les peines: le juge fixe l'amende au double, au triple ou au quadruple selon que la blessure est curable, que la victime est défigurée ou ne peut plus défendre sa patrie. Si la blessure n'est pas curable, «l'agresseur paiera le quadruple τὴν τετραπλασία» (PLATON, *Lois*, IX, 878 *c*).

Tous les droits antiques ont connu la pénalité du *quadruplum*. En Israël, elle était prévue pour le vol du petit bétail [3]. Pour les péchés envers autrui ou infidélité à Iahvé, on «ajoute un cinquième» (*Lév.* v, 24; *Nomb.* v, 7). Dans un fragment mutilé des Lois de Gortyne, il semble que ce soit à un voleur de bétail que s'applique la sanction: «Il paiera le quadruple, ...] δοντι τετραπλεῖ» [4]. A Rome est prévue pour le *furtum manifestum:* «tant pour l'esclave que pour l'homme libre, l'action en réparation au quadruple» (GAIUS, *Institutes*, III, 189), de même: «pour les biens ravis par violence, l'action s'exerce au quadruple» (*ibid.* 209), et pour la réparation du dommage causé par une réunion d'homme, «celui qui les a groupés par dol et pour chacun d'eux la peine du quadruple» [5].

La *poena quadrupli* pour une saisie illégale a pu avoir son origine dans la juridiction des préfets d'Egypte qui aurait servi de modèle à la législation

---

[1] XÉNOPHON, *Anab.* VII, 6–7: Deux Spartiates déclarent aux Lacédémoniens, «si vous êtes des nôtres, tout en vous vengeant de votre ennemi, chacun de vous recevra un darique par mois, le lochage le double, le stratège le quadruple».

[2] *P. Rein.* 117, 14; cf. *P.S.I.* 1055, 13, un reçu: τοῦ τετραπλοῦ μισθοῦ.

[3] *Ex.* XXI, 37 (cf. PHILON, *Spec. leg.* IV, 13); *II Sam.* XII, 6, les Septante portent au septuple, mais Fl. Josèphe maintient le quadruple (*Ant.* VII, 150).

[4] *Inscriptions de Crète* (édit. M. Guarducci) IV, 41; col. IV, 2; cf. R. DARESTE, B. HAUSSOULLIER, TH. REINACH, *Recueil des Inscriptions juridiques grecques*[2], Rome, 1965, I, p. 395.

[5] ULPIEN, *Dig.* XLVII, 82 pr. § 2–6, 8, 9, 12, 13, 18. Cf. E. CUQ, *Manuel des Institutions juridiques des Romains*, Paris, 1928, pp. 565, 573, 582.

impériale [1]. En tout cas, le compte rendu d'un procès, devant le préfet d'Egypte Valérius Eudaimon en 143 de notre ère, transcrit la condamnation du κωμογραμματεύς qui a présenté pour une liturgie l'un de ses administrés qui était ἄπορος, c'est-à-dire sans ressources. Voici la sentence: «Tu as commis une injustice (ἀδικία). Tu as désigné un homme sans ressources pour une liturgie. Etant la cause de cette injustice, tu es la cause de la vente de ses biens. Tu es passible d'une amende. Tu paieras l'amende au Trésor; mais, en outre, tu paieras à cet homme le quadruple du prix pour lequel ses biens ont été vendus, ἀποδώσεις... τούτῳ ἀνδρὶ τετραπλάσειον» [2].

---

[1] Cf. l'édit de Cn. Vergilius Capito, en 49 de notre ère, qui récompense l'informateur: «Je ferai donner au dénonciateur le quadruple, à prendre sur les biens du coupable» (DITTENBERGER, *Or.* 665, 27–29; cf. *quadruplator = delator;* C. LÉCRIVAIN, dans DAREMBERG-SAGLIO, IV, 797; G. WESENER, *R. E.* XXIV, col. 710 sv.). N. LEWIS (*Notationes legentis*, dans *The Bulletin of the American Society of Papyrologists*, XIII, 1976, pp. 171 sv.) mentionne en outre la réparation au triple des dommages causés à la victime (*P. Hal.* I, 113; DITTENBERGER, *Or.* 572) et l'amende au double ou au triple payable à l'autorité publique: ζημίαι διπλάσιαι et τριπλάσιαι (*P. Hal.* I, 190–208). Edit. de Tib. Julius Alexander: «Si quelqu'un est convaincu d'avoir faussé [la perception] il restituera au triple [le montant indûment saisi?]» (DITTENBERGER, *Or.* 669, 59, en 68 de notre ère).

[2] *P. Wisconsin*, 23 = *Sammelbuch*, 9315. Cf. R. TAUBENSCHLAG, *P. Wisconsin no 23*, dans *The Journal of Juristic Papyrology*, XI-XII, 1957–58, pp. 47–49.

τίλλω

Dans l'épisode des épis cueillis par les disciples un jour de sabbat [1] on traduit d'ordinaire ἤρξαντο τίλλειν τοὺς στάχυας: les disciples se mirent, tout en marchant, à arracher les épis (*Mt.* XIII, 1; *Mc.* II, 23). Le verbe τίλλειν «arracher un à un (poil à poil, feuille à feuille)», d'où «épiler» (CRATINUS, *Fragm.* 256), s'emploie souvent, au moyen, d'une expression de douleur: «s'arracher les cheveux, les poils de la barbe» [2], mais aussi de déplumer les ailes (*Dan.* VII, 4; ARISTOPHANE, *Oiseaux*, 285, 352, 365), effeuiller [3]. Dans la *koinè*, il se dit du dépouillement des brebis de leur toison (τοῖς τίλλουσιν τὰ ὑποδίφθερα, *P. Zén. Cair.* 59430, 3), du tanneur qui prépare les peaux en ôtant leurs poils (*P. Petr.* II, 32; *Sammelbuch*, 6990, 3; cf. ARISTOPHANE, *Cav.* 373: «je t'arracherai les cils des paupières») et surtout dans le domaine agricole de l'extraction d'une fibre [4], de garçons qui émondent les palmiers et balayent les feuilles (*P. Lond.* 131, 384–5), ou d'une plante qui a des grains ou des graines que l'on enlève: le pois chiche (*P. Zén. Cair.* 59719, 11), la vesce et la lentille (*Sammelbuch*, 9409, col. V, 24 et 31; 9711, col. IV, 2–3; 9715, *verso*, col. II, 3), le sésame (*ibid.* 6797, 3; cf. 9408, 55): on l'égrène. C'est ainsi que les habitants de la Grande Bretagne, après avoir engrangé les épis coupés dans les greniers souterrains, les égrènent pour leur nourriture quotidienne, faisant sortir les graines de leur cosse, τοὺς παλαιοὺς στάχυς τίλλειν (DIODORE DE SICILE, V, 21, 5).

Ed. Delebecque a rapproché cette action de celle des disciples de Jésus qui n'arrachent nullement la tige de blé (κάλαμος) ni l'épi (στάχυς) séparé de la tige [5], mais comme *Lc.* VI, 1 est le seul à le préciser, égrènent les

---

[1] Cf. ED. DELEBECQUE, *Sur un certain sabbat en Luc VI, 1*, dans *Revue de Philologie*, 1974, pp. 26–29.

[2] *Esdr.* IX, 3; MÉNANDRE, *Dyscol.* 674: «elle s'arrachait les cheveux, pleurait, se frappait la poitrine à grands coups»; PHILON, *De Josepho*, 16; *Leg. G.* 223.

[3] ESCHYLE, *Perses*, 209; THÉOCRITE, II, 54; III, 21: Tityre effeuille sa couronne de lierre; PLUTARQUE, *Thémistocle*, XVIII, 4: «on arrache feuilles et branches d'un platane»; *Moral.* 233 a.

[4] *P. Lond.* 1997, 5: λίνον τίλλειν (avec la note *in h. l.* de l'éditeur T. C. Skeat); *P. Zén. Cair.* 59782, B, 121, 160.

[5] ED. DELEBECQUE, *Les épis «égrenés» dans les Synoptiques*, dans *Rev. des Etudes grecques*, 1975, pp. 133–142; repris IDEM, *Etudes grecques sur l'Evangile de Luc*, Paris, 1976, pp. 76 sv.

épis en les frottant dans leurs mains [1] pour les débarrasser de la balle. Il faut donc adopter la traduction de Ed. Delebecque: «Il advint qu'un jour de sabbat, il était obligé de passer par des emblavures, tandis que les disciples égrenaient et mangeaient les épis en les frottant des mains».

---

[1] ψώχοντες ταῖς χερσίν. Le verbe ψωχεῖν n'est attesté que par le médecin-poète Nicandre de Colophon, au III[e] s. av. J.-C., indiquant un remède contre les piqûres des animaux venimeux: «αὖά τε θύμβρης στρομβεῖα ψώχοιο, frotter, desséchés, des petits grains coniques de sarriette» (*Theriaca*, 629), et DIOSCORIDE, *Mater. med.* v, 159.

τρέφω, ἀνατρέφω

Le sens premier de τρέφω est «nourrir, élever» (HIPPOCRATE, *De l'aliment*, 8: «τροφὴ δὲ τὸ τρέφον; aliment, ce qui nourrit»; 21: «l'aliment n'est pas aliment, s'il ne peut nourrir»; *Régime*, I, 3, 1–2: «l'eau peut toujours nourrir»), puis «épaissir, rendre compact» [1]. L'acception fondamentale est «favoriser [par des soins appropriés] le développement de ce qui est soumis à la croissance» [2]. Il s'emploie le plus souvent d'enfants que l'on «élève» [3] – tel Jésus qui avait été élevé à Nazareth [4] – mais aussi d'adultes auxquels on fournit la subsistance, que l'on fait vivre [5] et d'animaux que l'on fait prospérer, de plantes que l'on fait pousser [6].

---

[1] D'où: laisser croître une chevelure, *Nomb.* VI, 5 (*piel* de *gadal;* cf. *Dan.* I, 5; Théodotion); HOMÈRE, *Il.* XXIII, 142.

[2] CL. MOUSSY, *Recherches sur τρέφω et les Verbes grecs signifiant «nourrir»*, Paris, 1969, p. 39. Cf. HIPPOCRATE, *De l'aliment*, 34: «On se nourrit (τρέφεσται), tantôt pour grandir et subsister... tantôt pour augmenter sa force»; 54: «La *dynamis* fait grandir, nourrit, développe tout».

[3] *Gen.* XLVIII, 15: Elohim m'a nourri depuis mon enfance (רעה, ὁ τρέφων με); *P. Lugd. Bat.* VI, 33, 4: τρέφεσθαι τὰ τῶν 'Αντινοέων τέκνα; *Sammelbuch*, 8681, 3: «J'ai été élevé près de l'Isis de Pharos»; MÉNANDRE, *Dyscol.* 385: «la petite n'a pas été élevée parmi les femmes»; *P. Leipz.* 28, 17–19: ὅνπερ θρέψω... ὡς υἱὸν γνήσιον καὶ φυσικὸν ὡς ἐξ ἐμοῦ γενόμενον; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IX, 125: «Achab avait soixante-dix enfants qui étaient élevés en Samarie»; EPICTÈTE, II, 22, 26; III, 22, 68: «ses enfants seront élevés de la même manière»; PLUTARQUE, *Pyrrhus*, IX, 4: «Pyrrhus éleva tous ses fils pour en faire des hommes braves et ardents dans le métier des armes»; LYCURGUE, XVI, 7; DIODORE DE SICILE, XIX, 2, 6: «L'enfant (Agathocle) élevé chez son oncle». *Tropheus* est le nourricier ou le tuteur, souvent un titre honorifique donné au bienfaiteur ou au magistrat faisant des distributions gratuites de blé ou le vendant en dessous du cours, et ainsi «nourrissant la ville» (DITTENBERGER, *Or.* 148; 256, 531; 5 sv.; *MAMA*, VI, 375; L. ROBERT, *Hellenica*, VII, pp. 74 sv. IDEM, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1973, p, 127, n. 329); cf. *I Mac.* III, 33; XI, 39.

[4] *Lc.* IV, 16: οὗ ἦν τεθραμμένος. Le verbe s'emploie notamment des nourrices qui allaitent, *Lc.* XXIII, 29: les seins qui n'ont pas nourri (οἳ οὐκ ἔθρεψαν). Un contrat de l'an 1 de notre ère avec une nourrice qui «devra nourrir pendant le reste du temps, τοῦτο θρέψει ἐπὶ τὸν ἐνλείψοντα χρόνον» (*P. Ryl.* 178, 5); *Hymnes homériques. A Démèt.* 227; HIPPOCRATE, *De la nature de l'enfant*, XXXVI, 7: «Comment le lait nourrirait-il l'enfant?»; *P. Rein.* 103, 8, 24: «que la déclarante l'élève, la nourrisse de son propre lait... Je nourrirai le petit nourrisson esclave pendant deux ans».

[5] *Mt.* XXV, 37: «Quand t'avons-nous donné de la nourriture?»; *Prov.* XXV, 21

Depuis Hésiode et Pindare (cf. MOUSSY, *op. c.* pp. 52 sv.), τρέφω s'emploie aussi au sens d' «instruire, former, éduquer» [1], et c'est en ce sens que, dans l'éducation de leurs enfants, les parents doivent user de corrections et de semonces qui s'inspirent du Seigneur [2].

Le composé ἀνα-τρέφω [3] a exactement le même sens que le simple, comme l'attestent l'usage et les variantes des manuscrits substituant aisément

---

(*hiphil* de אבל); *Tob.* II, 10; XIV, 10; *Bar.* IV, 11; *Sag.* XVI, 23, 26. Du sens de «ravitailler» (*I Rois*, XVIII, 13, *pual* de כול); *Act.* XIII, 20; *Apoc.* VI, 12, 14; *P. Eleph.* II, 11; *P. Ant.* 91, 1 (τρεφόμενον ὑπ' ἐμοῦ, entretenu par moi); *P. Michig.* 477, 38; MÉNANDRE, *Dyscol.* 461: «Je n'ai vu nulle part entretenir une domesticité plus pitoyable». τρέφειν s'étend à «garder, sauvegarder la vie», *Gen.* VI, 19 (*hiphil* de חיה); L, 20; *Is.* VII, 21. Dans les papyrus, notamment dans les contrats de mariage et d'apprentissage, nourrir et vêtir sont associés: «Les fils ou filles... qu'elle pourra avoir de lui seront nourris et vêtus à l'aide des biens du même Elaios» (*P. Murabba ʿât*, 115 9; cf. 116 *a*, 4, 9); *P. Oxy.* 275, 14; 2586, 14; *P. Osl.* 141, 11 (en 50 de notre ère); *B.G.U.* 1050, 12; 1647, 14; *P. Fuad*, 25 *verso*, col. II, fragm. *c*, 9; 37, 4 (les frais de nourriture et de vêtements sont à la charge du père); *P.S.I.* 922, 15; 1263, 5; *P. Med.* 60, 21; *P. Michig.* 346 *a* 6; *P. Mil. Vogl.* 227, 28; *P. Lugd. Bat.* XIII, 14, 26; XVI, 4, 12; 5, 11–13; cf. *P. Leipz.* 28, 18 (acte d'adoption). θρεψαμένη = la terre nourricière (*P. Oxf.* VI, 24; *P. Ross.-Georg.* V, 27, 14; *P. Oxy.* 2477, 7). Cf. «les plantes se nourrissent de la terre» (HIPPOCRATE, *De la nature de l'enfant*, XXII, 1–2; XXIII, 3, 5; *Du Régime*, II, 37, 3; 40, 20 sv.).

[6] Le Père céleste nourrit les oiseaux du ciel (*Mt.* VI, 26; *Lc.* XII, 24); *P. Michig.* 203, 21: «prends soin des cochons de mes enfants, de façon que si ceux-ci reviennent, ils les trouvent».

[1] FL. JOSÈPHE, *Ant.* V, 347: «Samuel avait été élevé dans le sanctuaire»; IX, 142; XIX, 360: «Agrippa avait été élevé à la cour de Claudius César»; cf. *C. Ap.* I, 269: ils avaient été élevés dans le respect des lois (ἐνετράφησαν; cf. II, 204); τὴν τεκοῦσαν καὶ τρέφουσαν (E. BRECCIA, *Iscrizioni greche e latine*[2]. Catalogue des Antiquités Egyptiennes, t. I. – Osnabrück, 1976, n. 163; cf. 40 *b* 1). *Joseph et Aséneth*, II, 12: «la grande chambre où vivait la vierge, ὅπου ἐντρέφετο ἡ παρθενία»; PLUTARQUE, *Périclès*, XXIV, 5: «Aspasie formait de jeunes courtisanes, παιδίσκας ἑταιρούσας τρέφουσαν»; *Phocion*, 38; *Alexandre*, V, 7: «Nombreux étaient ceux qui prenaient soin de lui, sous le nom d'éducateurs, pédagogues et maîtres, τροφεῖς καὶ παιδαγωγοὶ καὶ διδάσκαλοι». Le *tropheus* est le précepteur ou l'éducateur (POLYBE, XXXI, 20, 3; *Inscriptions de Délos*, 1547; *Sammelbuch*, 1568, 13: «précepteur et père nourricier»); Hymne à Isis: «Celui qui t'a élevé, Sésoôsis» (*Sammelbuch*, 8141, 31); épitaphe d'Alinè: «Toi, passant, éduqué par les travaux des Muses» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte greco-romaine*, Paris, 1969, n. XXXIV, 3).

[2] *Eph.* VI, 4: ἐκτρέφετε αὐτὰ ἐν παιδείᾳ καὶ νουθεσίᾳ κυρίου (cf. W. JENTSCH, *Urchristliches Erziehungsdenken*, Gütersloh, 1951, p. 26); cf. *Jac.* V, 5.

[3] La première attestation sûre est d'Aristophane (*Grenouilles*, 944), au sens métaphorique de «grossir» = je la remontai. Le verbe est aimé de Xénophon: nourrir, soigner un cheval (*Anab.* IV, 5, 35; *Mémor.* IV, 3, 10), relever, exciter le courage des soldats (*Cyr.* V, 2, 34).

un verbe à l'autre [1]. Il signifie lui aussi «nourrir des enfants» (*Act.* VII, 20; PHILON, *Vit. Mos.* I, 11; FL. JOSÈPHE, *Ant.* II, 238) et les «élever» [2]. Dans les inscriptions, il désigne l'éducation par le père nourricier, comme à Aphrodisias où l'épitaphe du tombeau de Zénon mentionne qu'est également enseveli Μαρ. Αὐρ. Εὔτυχος ὁ ἀναθρεψάμενος αὐτόν [3]. A Jérusalem, saint Paul se présente: «Je suis un homme juif, né à Tarse de Cilicie (γεγεννημένος), mais j'ai été élevé (ἀνατεθραμμένος) dans cette ville-ci, instruit (πεπαιδευμένος) aux pieds de Gamaliel» (*Act.* XXII, 3). Les parallèles contemporains sont nombreux: «Moïse, de race chaldéenne, naquit et fut élevé en Egypte» (PHILON, *Vit. Mos.* I, 5; cf. 8 et 20); «Nos parents nous ont engendrés (ἐγέννησαν ἡμᾶς), nourris (ἔθρεψαν), éduqués (ἐπαίδευσαν)» (*Lois allég.* I, 99); «Moi, Flaccus, qui suis né (ὁ γεννηθείς), qui ai été élevé (καὶ τραφείς), qui ai été instruit (καὶ παιδευθείς) dans la Rome impériale» (*In Flac.* 158; cf. 46); «Il y a des gens qui sont allés de l'enfance à la vieillesse sans éprouver le moindre trouble, soit par l'effet d'une heureuse nature ou du soin apporté à les élever et à les instruire, διὰ τὴν τῶν τρεφότων καὶ μαιδευόντων

---

[1] *IV Mac.* XI, 15. Cf. W. C. VAN UNNIK, *Sparsa collecta*, Leiden, 1973, I, pp. 266 sv., 306 sv. (abondante documentation). Dans le vocabulaire médical cependant, ἀνατρέφειν s'emploie de la nourriture choisie et dosée pour reprendre des forces après une maladie, cf. W. K. HOBART, *The Medical Language of St Luke*, Dublin-Londres, 1882, p. 207.

[2] *Act.* VII, 21: «La fille de Pharaon l'emporta (Moïse) et le fit élever (aoriste moyen ἀνεθρέψατο αὐτόν) comme son propre fils»; *Sag.* VII, 3–4: «A ma naissance (γενόμενος) j'ai respiré l'air commun... J'ai été élevé (ἀνετράφην) dans les langes et parmi les soucis»; *IV Mac.* X, 2: «C'est dans les mêmes doctrines que nous avons été formés»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* VII, 149: élever des enfants; VIII, 201, 216. Dans les papyrus, dont bon nombre sont mutilés (*P. Hib.* 201, 5; *P. Oxy.* 2611, 7; *P. Ant.* 99, 19 *P. Zén. Cair.* 59262, 4; *P. Colon.* 57, dans *Z. P. E.* I, 1967, p. 188), il s'agit d'engraisser deux porcs pour les fêtes d'Arsinoë (*P. Zén. Cair.* 59379, 1) ou d'une petite fille bien élevée, θυγάτριον νήπιον εὐγενῶς ἀνατεθραμμένον (*P. Oxy.* 1873, 9); «j'élèverai mes malheureux enfants» (2479, 17).

[3] PH. LE BAS, W. H. WADDINGTON, *Inscriptions grecques et latines*², Hildesheim-New York, 1972, II, n. 1641 *a;* cf. l'épitaphe du tombeau de Kladaios où est aussi enterrée Αὐρηλία Γλύπτη ἡ ἀναθρεψαμένη αὐτόν (*MAMA*, VIII, 560, 4). L. ROBERT (*Villes d'Asie Mineure*², Paris, 1962, p. 345) cite une inscription d'Antiphellos: τῷ ἀνατραφέντι ὑπ' αὐτῶν ἐν τέκνου στοργῇ Αὐρ. Εὐτύχῃ Ἀρσάσιος Ἀντιφελλείτῃ, (comparer l'épitaphe de Thermion au Ier s. av. J.-C.: «J'élèverai [θρέψω] les enfants que tu as eus de moi d'une manière digne de mon amour pour toi, ô ma compagne», dans *Sammelbuch*, 8960, 27), et dans *Hellenica* III, p. 120 (cf. XIII, p. 222), *T.A.M.* II, 338, 434, 940, 956, 974, 990, 1039, 1088. Manahen était frère de lait ou élevé avec le tétrarque Hérode (*Act.* XIII, 1, σύντροφος; cf. l'inscription funéraire: Αἰλίῳ Διονυσίῳ Θέων σύντροφος ἐπέγραψε; dans L. MORETTI, *Inscriptiones graecae Urbis Romae*, Rome, 1972, II, n. 285; cf. 400, 586, 591, 896, 1002, 1041).

ἐπιμέλειαν (*Somn.* II, 147); «un jeune homme, Juif de naissance, mais élevé à Sidon, τραφεὶς δ' ἐν Σιδῶνι» (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 101); PLUTARQUE, *Conv. disp.* VIII, 7; *Quomodo adulator*, 25; *Numa*, V, 6. Epitaphe d'un mercenaire: «la patrie qui m'a donné le jour est Apamée; mais c'est la terre d'Egypte qui m'a élevé, γαῖα δ' ἔθρεψεν» [1].

---

[1] *Sammelbuch*, 5829, 13 = *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 497. Τρέφειν se dit d'une ville ou d'un lieu; cf. *Suppl. Ep. Gr.* XVII, 373; L. ROBERT, *Hellenica* II, pp. 105, n. 2; 114, n. 2.

τύπος

Dérivé de τυπόω «marquer d'une empreinte, imprimer une forme», le substantif τύπος désigne proprement le moule capable de produire une forme [1] ou le «cachet» de bois qui imprime une estampille sur l'argile [2] ou la frappe d'une matrice en numismatique, la gravure des sceaux, la figure qui se détache en saillie; d'où son emploi pour désigner les statues ou les ouvrages de sculpture [3] et, en particulier, la représentation des idoles [4]. D'une façon générale, *typos* se dit de toute marque laissée par un coup, d'où: «Si je ne vois dans ses mains la marque des clous (τὸν τύπον τῶν ἥλων) et si je ne mets mon doigt à la place des clous (τὸν τόπον τῶν ἥλων)» [5].

---

[1] CH. MUGLER, *Dictionnaire historique de la Terminologie optique des Grecs*, Paris, 1964, p. 393; GOPPELT, *τύπος*, dans *TWNT*, VIII, pp. 246–260.

[2] A. ORLANDOS, *Les matériaux de construction... des anciens Grecs*, Paris, 1966, p. 93. Cf. PLUTARQUE, *Alexandre*, XVII, 4: «une tablette de bronze qui portait des caractères archaïques».

[3] *MAMA*, VI, 14, 2: «Δοκτικίου μορφῆς μὲν ἔχω τύπον – De Docticius j'ai (ici) la représentation de son corps, mais l'image de la vertu divine, c'est la bouche de chaque homme qui la porte»; *Anth. Pal.* V, 274: «je garde marquée dans mon âme l'empreinte de ta beauté»; VI, 56, 5: φύσιν... τύποις μιμήσατο τέχνη; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 329: ἀγάλματα καὶ τύπους; *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 450, 2: τύπος χιρός (6 av. J.-C.); *Sammelbuch*, 8221, 8: τύπον πέτρου. Cf. les comptes de construction du temple d'Asclépios à Epidaure: «Timothéos, l'exécution et la livraison des *bas-reliefs*, pour 900 drachmes» (CH. MICHEL, *Recueil d'Inscriptions grecques*, 584, 36; cf. 687, 18). Dans l'inventaire des hiéropes: τύπος ξύλινος κεραμίδων τῶν ἐπὶ τὸν Κερατῶνα (*Inscriptions de Délos*, 442 B, 172), il faut comprendre: «un relief de bois, figurant deux tuiles complémentaires» (G. ROUX, *Le sens de Τύπος*, dans *Revue des Etudes anciennes*, 1961, pp. 5–14; cf. E. WILL, *Le Relief Cultuel gréco-romain*, Paris, 1955, pp. 48–50); des chapiteaux sculptés en style ionien, ἴωνι τύπῳ (O. GUÉRAUD, P. JOUGUET, *Un livre d'écolier du III^e siècle av. J.-C.*, Le Caire, 1938, *l.* 146). «Phidias, quand il fabriquait l'Athéna de l'Acropole, figure en relief (ἐντυπώσασθαι) sa propre image au milieu du bouclier de la déesse» (Ps. ARISTOTE, *De mundo*, 399 *b* 35).

[4] *Am.* V, 26: «Sikkouth et Kiyyoun, vos idoles (*tsélém*)», cité *Act.* VII, 43: «les *typoi* (les figures) que vous avez faites pour les adorer»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 322: les idoles de Laban; cf. *Guerre*, III, 420: «l'empreinte des chaînes d'Andromède».

[5] *Jo.* XX, 25; cf. PHILON, *Vit. Mos.* I, 119: «la marque des blessures causées par la foudre»; PLUTARQUE, *Paul-Emile*, XIX, 9: «la plaie dont il garda longtemps la marque»; PAUL LE SILENTIAIRE; «Sur la pointe (de l'épieu) se voit encore la marque de ses crocs» (*Anth. Pal.* VI, 57, 5).

On désignera par ce terme la maquette (*tabhenith*) du temple céleste que Moïse est chargé de reproduire (*Ex.* XXV, 39, cité *Act.* VII, 44; *Hébr.* VIII, 5). Le *typos* est alors un plan architectural ou figuratif, comme il appert du contrat passé avec Théophilos, peintre venu d'Alexandrie, aux termes duquel l'artiste devait décorer la voûte de la maison de Diotimos à Philadelphie «d'après le modèle que le propriétaire avait vu» [1]. Au point de vue littéraire, le chiliarque Lysias écrit au tribun une lettre «en ces termes, ἔχουσαν τὸν τύπον τοῦτον» (*Act.* XXIII, 15), litt. «sous cette forme» (comparer *I Mac.* XV, 2) ou mieux «dont voici le texte»; comme l'*Epître d'Aristée* 34 reproduisant la lettre du roi Ptolémée au grand prêtre Eléazar: «ἦν δὲ ἡ τοῦ βασιλέως ἐπιστολὴ τὸν τύπον ἔχουσα τοῦτον – la lettre du roi se présentait ainsi»; acception souvent attestée dans la correspondance privée et dans les documents officiels [2].

Le *typos* peut être une esquisse, une ébauche (STRABON, IV, 1, 1) ou une représentation quelconque; c'est en ce sens qu'Adam est la figure ou le type de Celui qui devait venir [3], c'est-à-dire du second Premier homme,

---

[1] *P. Zén. Cair.* 59445, 9 (τὸ παράδειγμα); cf. *P. Tebt.* 342, 25: κοῦφα ἀρεστὰ τύπῳ τῷ προκειμένῳ; *P. Lond.* 1122 *b* 3 (t. III, p. 211): τὸν τύπον τὸν τοῦ ἐλαιουργοῦ παράδος; cf. *P. Brem.* 51, 5: τὸ δὲ ἕτερον τύπον ἔχων ἐπιθήκης; R. MARTIN, *Manuel d'Architecture grecque*, Paris, 1965, pp. 45, n. 9; 177 sv.

[2] PLUTARQUE, *Romul.* III, 1: «La tradition la plus digne de foi... comporte des variantes, mais en voici la teneur générale (τύπῳ δ' εἰπεῖν τοιοῦτός ἐστι)»; *P. Brem.* 49, 13: περὶ τοῦ τύπου ἔγραψας; *P. Flor.* 279, 16; κατὰ τὸν αὐτὸν τύπον. Au III^e^ s. av. notre ère: ἔστιν δὲ ὁ τύπος τῆς διαγραφῆς ὁ ὑποκείμενος = la forme de l'habituelle notice du payement est celle-ci (*P. Michig.* 9, *verso* 3); être enregistré d'après le modèle suivant, καταχωρισθῆναι τύπῳ τῷδε (*P. Oxy.* 1460, 12). La formule τῷ αὐτῷ τύπῳ καὶ χρόνῳ (*P. Flor.* 278, col. II, 20; III^e^ s. ap. J.-C.) revient constamment dans *P. Panop.* I, 28, 63, 108, 130, 135, 262 etc. Il s'agit du texte lui-même (cf. *UPZ*, I, p. 170); on en rapprochera l'acception du pluriel οἱ τύποι τῆς παγαρχίας = les minutes (*P. Oxy.* 1829, 2; avec la note des éditeurs).

[3] *Rom.* V, 14 (B. REY, *Crées dans le Christ Jésus*, Paris, 1966, pp. 45 sv.; H. MÜLLER, *Der rabbinische Qal-wachomer-Schluß in paulinischer Typologie – Zur Adam-Christus-Typologie in Rom. V*, dans *ZNTW*, 1967, pp. 73–92); de là la «typologie». Cf. L. DELPORTE, *Les principes de la Typologie biblique*, dans *Ephemerides theol. Lovanienses*, 1926, pp. 309 sv.; L. GOPPELT, *Typos. Die typologische Deutung des Alten Testaments im Neuen*, Gütersloh, 1939; S. AMSLER, *La typologie de l'A. T. chez S. Paul*, dans *Rev. de Theol. et de Philos.* 1949, pp. 113–128; G. MARTELET, *Sacrements, figures et exhortations en I Cor. X, 1–11*, dans *Recherches de Science religieuse* 1956, pp. 323–359; 515–559; H. CLAVIER, *Esquisse de Typologie comparée, dans le Nouveau Testament et chez quelques écrivains patristiques*, dans F. L. CROSS, *Studia Patristica*, IV, Berlin, 1961, pp. 28–49; P. GRELOT, *Sens chrétien de l'Ancien Testament*, Paris-Tournai, 1962, pp. 25 sv. C. LARCHER, *L'actualité chrétienne de l'Ancien Testament d'après le Nouveau Testament*, Paris, 1962, pp. 489–513.

et que les événements de l'ancienne Alliance sont figuratifs et instructifs de ce qui peut nous arriver à nous-mêmes (*I Cor.* x, 6); le *typos* contient un enseignement [1]. D'où *Rom.* vi, 17: «Vous avez obéi de tout cœur au τύπος διδαχῆς qui vous a été transmis»; on peut traduire «au type, à la forme, au modèle d'enseignement» qu'est la doctrine chrétienne [2]; mais il est préférable de comprendre: «à la règle de doctrine» qu'est l'Evangile, car il s'agit d'une tradition normative, et *typos* a souvent dans les papyrus le sens de décret, ordre, rescrit [3] ou de jugement, sentence, décision [4]. Cette acception juridique est normale dans l'*Epître aux Romains*, et la nuance serait ici celle d'une sorte d'étalon, en fonction duquel se vérifie l'authenticité de la foi; tout l'opposé des conceptions individuelles, de la fantaisie, voire même des coutumes (συνήθεια, *Sammelbuch*, 7622, 6). On pourrait citer Platon: «Quels sont ces modèles (οἱ τύποι) qu'il faut suivre pour parler des dieux?» (*Républ.* iii, 379 *a*).

En morale, le *typos* est le «modèle» [5], quelque peu différent de l'exemple [6],

---

[1] L'acception est courante dans le grec classique: conception ou idée générale distincte des cas particuliers, cf. Platon, *Républ.* iii, 403 *e;* 414 *a;* vi, 491 *c;* viii, 559 *a; Lois*, iv, 718 *c;* ix, 876 *e;* Aristote, *Eth. Nic.* i, 3; 1094 *b* 20: «en gros et schématiquement»; ii, 7; 1107 *b* 1; Isocrate, *L'Echange*, xv, 186: «Voilà l'esquisse de l'éducation intellectuelle»; Théophraste, i, 1: «la dissimulation, prise en son sens général, ὡς τύπῳ λαβεῖν»; Polybe, iv, 38, 12: «avoir une idée générale la plus proche possible de la vérité».

[2] Cf. J. Kürzinger, *Τύπος διδαχῆς und der Sinn von Röm. VI, 17 sv.*, dans *Biblica*, 1958, pp. 156–176; P. W. Beare, *On the Interpretation of Romans VI, 17*, dans *NTS*, v, 1959, pp. 206–210; C. H. Dodd, *The Primitive Catechism and the Sayings of Jesus*, dans *New Testament Essays* (Studies in memory of T. W. Manson), Manchester, 1959, pp. 107–118; U. Borse, «*Abbild der Lehre*» (*Röm. VI, 17*), dans *Biblische Zeitschrift*, 1968, pp. 95–103. Cf. C. Lattey, *A Note on Rom. VI, 17–18*, dans *Journal of Theological Studies*, 1928, pp. 381–384.

[3] *P. Lond.* 77, 47 (t. i, p. 234): μηδὲ αἰτῆσαι θεῖον καὶ πραγματικὸν τύπον πρὸς τήνδε τὴν διαθήκην; *P. Ryl.* 75, 8: ζητηθήσεται ὁ πόρος αὐτοῦ, ἤδη μέντοι τύπος ἐσπὶν καθ' ὃν ἔκρεινα πολλάκις, Dittenberger, *Or.* 521, 5 (avec la note 4).

[4] *P. Oxy.* 893, 1: τῷ τύπῳ τῶν ἀξιω[ι]πίστων ἀνδρῶν = par la sentence d'hommes honorables; 1911, 145: δοῦναι τύπον εἰς τὴν συγχώρησιν = donner une décision; formule constante, 1838, 4: «jusqu'à ce que j'apprenne quelle décision je puis lui donner»; 1911, 98, 145: Le 16 mars 297, les empereurs Dioclétien et Maximien, pour remédier aux abus, ont décidé de modifier le système des taxes et de fixer une règle fixe de perception à laquelle il faudra se conformer: τύπον τε σωτήριον δοῦναι καθ' ὃν δέοι τὰς εἰσφορὰς γίγνεσθαι κατηξίωσαν (*P. Cair. Isidor.* 1, 6; cf. D. Bonneau, *La disparition de l'episkepsis officielle des terres au IV^e s. ap. J.-C.*, dans *Actes du X^e Congrès intern. de Papyrologues*, Varsovie-Cracovie, 1964, pp. 142 sv.); *P. Groning.* 10, 15; *P. Hermop.* 16, 5; *Sammelbuch*, 6270, 21: τὸν τύπον τὸν ἔδωκεν τῇ κώμῃ; 7449, 14; 7622, 6; 8858, 73; 9239, 17.

et il est un mot technique de la «pastorale» néo-testamentaire: les Thessaloniciens sont des modèles pour tous les croyants (*I Thess.* I, 7), Timothée et Tite le seront par leurs belles œuvres (*I Tim.* IV, 12; *Tit.* II, 7), comme les presbytres pour leur troupeau (*I Petr.* V, 3) et surtout l'Apôtre, afin de susciter l'imitation, ἵνα ἑαυτοὺς τύπον δῶμεν, εἰς τὸ μιμεῖσθαι ἡμᾶς[1]. Depuis lors, *Forma gregis* est devenu la règle d'or des chefs de communauté chrétienne[2]; l'usage des papyrus montre qu'elle est obligatoire.

---

[5] *IV Mac.* VI, 19: «Et si notre personne devenait pour la jeunesse un modèle d'impiété (ἀσεβείας τύπος), pour que nous servions d'exemple (παράδειγμα) à ceux qui mangent des mets impurs!»; Inscription d'Antiochos Ier de Commagène; τύπον δὲ εὐσεβείας (DITTENBERGER, *Or.* 383, 212); *P. Ryl.* 653, 9: τοῦ ἀρχαίου ἔθους τοῦτον ἔχοντος τὸν τύπον; STRABON, IV, 1, 12: les Cavares «ont abandonné leurs mœurs pour se modeler sur les Romains (εἰς τὸν τῶν Ῥωμαίων τύπον) dont ils pratiquent la langue et le mode de vie».

[6] PHILON, *Vit. Mos.* II, 76: «la forme du modèle (ὁ τύπος τοῦ παραδείγματος) était gravée dans l'esprit de Moïse»; *Opif.* 19, 157; *Spec. leg.* III, 207; IV, 173; *Deus immut.* 43; A. VON BLUMENTHAL, *Τύπος und Παράδειγμα*, dans *Hermès*, 1928, pp. 391–414; J. DOIGNON, *La trilogie* forma figura, exemplum, *transposition du grec ΤΥΠΟΣ, dans la tradition ancienne du texte latin de S. Paul*, dans *Latomus*, 1958, pp. 329–349.

[1] *II Thess.* III, 9; *Philip.* III, 17; cf. *P. Lond.* 1917, 6: ὅπως ἐφάρῃς τὰς χῖράς σου πρὸς τὸν δεσπότην θαιὸν ὡς τοίπως (=τύπος) σταυρῷ = de façon que tu puisses élever tes mains vers notre Maître Dieu, à la ressemblance de la croix», cf. *l.* 19. DENYS d'HALICARNASSE, *Dinarque*, 7–8 distingue l'original (ἀρχέτυπος) des ouvrages d'imitation (μίμησεις) copiés sur celui-là (ἀποτυπώσασθαι).

[2] Cf. C. SPICQ, *Théologie morale du Nouveau Testament*, Paris, 1965, II, pp. 723 sv.

τυφόομαι

Apparemment ignoré des papyrus [1], τυφόω – dénominatif de τῦφος «fumée», puis «vapeur qui monte au cerveau» – signifie «envelopper de fumée», presque synonyme de τυφλόω «rendre aveugle» [2]. Il est exclusivement employé au sens métaphorique dans ses trois emplois bibliques *I Tim.* III, 6; VI, 4; *II Tim.* III, 4, comme la littérature profane [3]. Depuis Zénon, l'usage associe τῦφος «délire» à la vanité, l'amour de la gloire, l'ambition [4]. C'est un vice d'intellectuel, de rhéteur, à la fois incapable de voir la lumière intellectuelle (PHILON, *Prov.* II, 18; *Decal.* 4–6) et «indocile et rebelle» (*De Ebr.* 95; *II Petr.* I, 9); d'où l'injure τυφός «vieillard délirant» [5].

Le passif τυφοῦσθαι de *I-II Tim.* indique une condition permanente: une hébétude d'esprit, un aveuglement (*Fuga*, 90; *Spec. leg.* I, 79; III, 125); «s'enfler, être plein des fumées de la vanité, être tout revêtu d'une prétention excessive» [6]. Le couple «insensé et aveugle» va de soi [7].

---

[1] Un fragment d'Alcée: πάμπαν δ' ἐτύφως' ἐκ δ' ἔλετο φρένας (E. LOBEL, D. PAGE, *Poetarum Lesbiorum Fragmenta*, Oxford, 1955, p. 267, n. 336). Une restitution de Koerte sur un texte du Ps. Epicharme: εἰς τὸ συντυχεῖν ἀηδής ἐστιν ὁ [τετυφωμένος], *P. Hib.* 2, 5 (cf. C. AUSTIN, *Comicorum graecorum Fragmenta*, Berlin, 1973, n. 87). Epitaphe d'un juriste chrétien d'Euméneia en Phrygie au III^e^ s.: «Que personne, aveuglé par la richesse – ἐν πλούτῳ τυφωθείς – ne conçoive des pensées présomptueuses» (*Suppl. Ep. Gr.* VI, 210, 26 = W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 1905, 14).

[2] «La racine *typh* exprime une idée de fumée, de souffle; *typhon* est le nom d'un vent qui fume et celui d'un orgueilleux Géant» (L. ROBIN, *Platon. Phèdre*, Paris, 1947, p. 6, n. 2, sur 230 *a*).

[3] Cf. Diogène dénonçant les vapeurs obnubilantes (τῦφος), les phantasmes de l'imagination ou les fausses valeurs humaines, qui empêchent de voir la seule chose nécessaire (DIOGÈNE LAERCE, VI, 26, 83).

[4] PHILON, *Ebr.* 124; PLUTARQUE, *De recta rat. aud.* 39 *d*; LUCIEN, *Tim.* 28; *Hermot.* 16; cf. N. J. MCELENEY, *The Vice Lists of the Pastoral Epistles*, dans *CBQ*, 1974, p. 210.

[5] J. TAILLARDAT, *Suétone, Περὶ βλασφημιῶν*, Paris, 1967, pp. 143 sv. EPICTÈTE, IV, 1, 150: «Je sais ce qu'est un esclave qui est heureux, à ce qu'il croit; il a perdu la tête (τετυφωμένος)».

[6] PHILON, *Congr. erud.* 128: οἰδεῖν καὶ τετυφῶσθαι καὶ ὄγκον πλείονα τοῦ μετρίου περιβεβλῆσθαι; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 15: «les Grecs s'aveuglent (τετυφῶσθαι) en croyant être seuls à connaître l'antiquité»; *Vie*, 53: «Varus, enflé de ses prétentions». SEXTUS EMPIRICUS définit le τύφος: «présomption qui fait ajouter foi à l'existence de ce qui n'existe pas» (*Adv. Math.* VIII, 5).

[7] FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 255: «Apollonios Molon était parmi les esprits insensés et aveugles, τῶν ἀνοήτων εἰς ἦν καὶ τετυφωμένων»; POLYBE, III, 81, 1: «Il est insensé et aveugle, ἀγνοεῖ καὶ τετύφωται».

ὑπεροράω

Selon l'étymologie, ce verbe signifie «regarder par dessus, voir d'en haut» et en mauvaise part «regarder de haut, mépriser, dédaigner». Dans les Septante et les papyrus, seul ce second sens est attesté: «Tu seras un objet de dédain, ἔσῃ ὑπερεωραμένη» (*Nah.* III, 11; *niphal* de עָלַם: cacher, détourner les yeux); «leur argent sera dédaigné» (*Ez.* VII, 19); «le jaloux méprise les âmes» (*Sir.* XIV, 8); *P. Hamb.* 23, 36: ὡς ἂν εἰ νόμων βοηθείας ὑπερειδομένοις (VI^e s.); «le général romain, à la fois dédaigneux par colère et peu confiant, tarda si longtemps...» (FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 534). D'où la nuance d'abandonner, par exemple l'âne tombé qu'on doit relever (*Deut.* XXII, 4); «Je ne te délaisserai pas et je ne t'abandonnerai pas» (*Jos.* I, 5; cf. *Ps.* IX, 22), se désister (*Is.* LVIII, 7); Saül ne pouvait laisser le pays être ravagé par les Philistins, ὑπεριδεῖν τὴν γῆν κακωθεῖσαν (FL. JOSÈPHE, *Ant.* VI, 281); un noble cœur ne peut se libérer lui-même du danger et rester indifférent à celui qui menace ses amis (*ibid.* XIV, 357).

Finalement, là où nous disons «mépriser, dédaigner», il faut entendre «ne pas tenir compte»; cf. *II Mac.* VII, 11: «C'est du ciel que je tiens ces membres, mais à cause de ses lois ὑπερορῶ ταῦτα». D'où l'emploi prépondérant de ce verbe à propos des prières qui pourraient ne pas être exaucées: μὴ ὑπερίδῃς τὴν δέησίν μου [1]; c'est son usage exclusif et fréquent dans les papyrus du II^e s. avant notre ère: «étant une femme sans défense, je te demande et je te prie de ne pas m'abandonner privée de ce qui m'est dû» [2]; «Je te prie donc, ô Roi, de ne pas me négliger, moi qui suis lésé (μὴ ὑπεριδεῖν με ἀδικούμενον), et d'ordonner au contraire...» (*P. Magd.* 8, 12).

Dans tous ces cas, le supérieur n'est pas censé mépriser le suppliant, mais on lui demande de ne pas être indifférent et d'intervenir [3]; on oppose

---

[1] *Ps.* LV, 2; cf. PHILON, *De Josepho*, 171: «N'avons-nous pas, sans pitié, méprisé les prières et les supplications d'un frère qui n'avait commis aucune faute contre nous?».

[2] *P. Tebt.* 776, 28; cf. 777, 10: μὴ ὑπεριδεῖν με κατεφθαρμένον ἐν τῇ φυλακῇ; 953, 6; *P.S.I.* 816, 5; 1309, col. II, 11; *UPZ*, 2, 24; 5, 46; 6, 32; 15, 33; 16, 22; 20, 42; 45, 14: μὴ ὑπεριδεῖν ἡμᾶς θλιβομένας.

[3] *P. Rein.* 7, 26: «Je vous supplie de ne pas vous montrer indifférent au guet-apens où m'a pris cet homme impitoyable, mais d'intervenir en ma faveur» (pétition au roi; II^e s. av. J.-C.).

une inertie éventuelle à une prise de position favorable. C'est exactement le cas d'*Act.* XVII, 30: «Dieu détournant les yeux de ces temps d'ignorance (ὑπεριδῶν), fait savoir maintenant...» [1]. Il n'y a évidemment aucun mépris; ce serait plutôt de l'oubli. Dieu fait en sorte de ne pas se souvenir, de ne plus voir: «fermant les yeux» (Bible de Jérusalem). Littéralement, il ne tient plus compte du passé coupable et prend une autre attitude: il appelle à la repentance.

---

[1] Le codex Bezae, s'inspirant sans doute de *Sir.* XXVIII, 7: πάριδε ἄγνοιαν, a lu παριδών (cf. Vulgate: *despiciens*). Si l'on traduit «regardant [ou passant] par dessus» les temps d'ignorance, ces derniers sont considérés comme une parenthèse, une époque révolue; sur ce ỹ., cf. ED. DES PLACES, *Tempora vel Momenta* (*Act.* I, 7; cf. XVII, 26 et 30), dans *Mélanges E. Tisserant*, Cité du Vatican, 1964, pp. 105–117; IDEM, *Actes XVII, 30–31*, dans *Biblica*, 1971, pp. 526–534.

ὑπηρέτης

Il semble que le mot ait d'abord désigné le rameur (ἐρέσσειν ramer) – à la rangée inférieure des trirèmes, donc à une place inférieure; puis un homme d'équipage, un matelot sous les ordres d'un patron [1]; finalement le sous-ordre, le subalterne, souvent associé à *doulos* (*Jo.* XVIII, 18; PHILON, *Quod deter.* 56) et à *diaconos* [2]. Est *hypèrétès* quiconque est au service d'autrui: ὑπηρέτης τῷ κυρίῳ (*P. Ryl.* 234, 1–2; PHILON, *Post. C.* 50; *Sacr. A. et C.* 44). Mais il y a bien des diversités dans les fonctions, depuis le valet qui accompagne l'hoplite en campagne (THUCYDIDE, III, 17, 3), le gérant des biens de l'empereur (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1631, 2), les gardes du corps du tyran (PLUTARQUE, *Praecepta ger. reipubl.* XXVIII, 822, *e*; *Cléomène*, XXXVII, 9), et les intendants militaires (*P. Rein.* I, 14; *UPZ*, II, 214, 1–2) ou autres (*B.G.U.* 2247, 21), jusqu'à l'aide de camp du général (XÉNOPHON, *Cyr.* II, 4, 4), le serviteur du préfet (*Sammelbuch*, 1126, 11–13) et du roi [3] – ce qui est le sens manifeste de *Jo.* XVIII, 36: «Si mon royaume

---

[1] Cf. τοὺς ἐπὶ τοῦ πλοίου ὑπηρέτας (*Suppl. Ep. Gr.* XII, 112, 14; J. POUILLOUX, *La Forteresse de Rhamnonte*, Paris, 1954; add. n. XVII, 14. Sur l'*hypèrésia* des navires de guerre, cf. Y. GARLAN, *Quelques travaux récents sur les esclaves grecs en temps de guerre*, dans *Actes du Colloque 1972 sur l'esclavage*, Paris, 1974, pp. 18 sv. M. P. ERVAGAULT, M. M. MACTOUX, *Esclaves et société d'après Démosthène*, *ibid.*, p. 84; A. ORTEGA, *Metáforas del deporte griego en S. Pablo*, dans *Helmantica*, 1964, pp. 103 sv. RENGSTORF, dans *TWNT*, VIII, p. 534.

[2] PHILON, *Vie cont.* 75; *De Josepho*, 241; cf. «Jadis, le peuple était le maître des hommes politiques (δεσπότης), aujourd'hui il en est le serviteur (ὑπηρέτης)» (DÉMOSTHÈNE, *C. Aristocrate*, XXIII, 209; cf. ARISTOPHANE, *Guêpes*, 518; PLUTARQUE, *Agis*, I, 4). Platon oppose ἄρχων et ὑπηρέτης (*Républ.* VIII, 552 *b*). A Athènes, les esclaves publics sont souvent nommés *hypèrétai*.

[3] *Prov.* XIV, 35; *Sag.* VI, 4; *Dan.* III, 46 (Théodotion); XÉNOPHON, *Anab.* I, 9, 18: «Cyrus disposait des meilleurs auxiliaires»; PHILON, *Plant.* 55. Le licteur, l'appariteur (PLUTARQUE, *Tib. Gracch.* XII, 5), l'assistant (*P. Oxy.* 3182, 17; 3245, 8: ὑπηρέτης τῆς τάξεως), le greffier, l'employé, l'agent du trésor, l'édile, même le légat seront qualifiés d'*hypèrétes* (PLUTARQUE, *Phocion*, XXXV, 1; *Caton min.* XVI, 3, 4, 7; XXVIII, 1; XXXVI, 1; XLIII, 3–4). Cf. H. J. MASON, *Greek Terms for Roman Institutions*, Toronto, 1974, p. 96. Il y a aussi des archipérètes (ἀρχιυπηρέτης) qui font partie de la hiérarchie administrative, financière ou militaire, et dont les fonctions sont difficiles à préciser: commissaire en chef, trésorier, surveillant des employés, assistant-chef du stratège, etc., cf. *P. Zén. Cair.* 59006, col. III, 52; *P. Oxy.* 1253, 21; 3105, 24; 3116, 19; 3131, 12;

était de ce monde, mes sous-ordres (οἱ ὑπηρέται οἱ ἐμοί, les anges, les disciples ou: ma milice?) auraient combattu» [1] – et les «ministres du Temple» (PHILON, *Spec. leg.* I, 152).

Dans les papyrus, les *hypèrétai* apparaissent au III^e^ siècle avant notre ère pour désigner les gens qui sont au service de Zénon [2], ce sont des domestiques, mais au-dessus des «travailleurs» (ἔργαται, *P. Col. Zén.* 52, 4), ou des employés du maître: τῶν ὑπηρετῶν μου [3], et parmi lesquels il y a une hiérarchie [4]. On peut rapprocher les valets du grand prêtre dans *Mt.* XXVI, 58; *Mc.* XIV, 54, 65.

Dans le N. T., les *hypèrétai* sont le plus souvent des «agents de police», conformément à la tradition grecque [5]: le Juge livre l'homme à l'appariteur ou à l'huissier [6]; ce sont les *hypèrétai* qui viennent arrêter Jésus et font

---

P. Strasb. 46–49; *P. Ryl.* 590, 2; *Sammelbuch*, 599, 61; 8246, 46; 9593, 4; *UPZ*, 14, 97; *Ostr. Wilck.* 1538, 1; W. PEREMANS, E. VAN'T DACK, *Prosopographia Ptolemaica*, Louvain-Leiden, 1952, II, n. 2435–2452; 4406–4407.

[1] Comparer Antigone envoyant à plusieurs reprises des serviteurs et des amis pour s'informer (PLUTARQUE, *Démétrios*, XVII, 4).

[2] *P. Col. Zén.* 64, 4: τοὺς λοίπους ὑπηρέτας; *P. Zén. Cair.* 59062, 14; 59089 (= *Sammelbuch*, 6820); 59682, 14; ὑπηρέταις καὶ τοῖς κατὰ τὴν οἰκίαν; *P.S.I.* 343, 6; 599, 18; 674, 5, 10; *P. Lond.* 1934, 6–7; 1940, 1.

[3] *P. Zén. Cair.* 59832, 8; cf. *l.* 14: τῶν ὑπηρετησάντων μοι; *P. Tebt.* 890, 72, 115 (II^e^ s. av. J.-C.); 891, 33; 1097, 9; *P. Gies.* 67, 14; *P. Strasb.* 122, 12; *P. Rend. Harr.* 96, 33; *P. Oxy.* 527, 5; *PUG*, 11, 2: ἐν τοῖς ὑπηρέταις (lettre de recommandation du I^er^ s. ap. J.-C.); *P. Ross.-Georg.* II, 18, 301: ὑπηρετῶν καὶ ποιῶν τὰ ἀνήκοντα; *P. Lond.* 131, 373 (t. I, p. 181): «A Epimachus, pour le fils du même Héphaestion qui part à Hermoupolis en service, 11 oboles» (cf. A. SWIDEREK, *La Propriété foncière dans l'Egypte de Vespasien*, Varsovie, 1960, p. 21); 1934, 7; 1940, 1; 2050, 5; 10, 2074, 21 (cf. 2067, 4: ὑπηρετικόν); P. FRISCH, *Die Inschriften von Ilion*, Bonn, 1975, n. 63, 11: τὸν δὲ ὑπηρέτην λειτουργεῖν.

[4] Il y a des *archihypèrétes* (ἀρχυπηρέται), des agents supérieurs, *P. Zén. Cair.* 59006, col. III, 52; *UPZ*, 121, 19; *P. Ryl.* 590, 2; *B.G.U.* 21, col. III, 1; 466, 1–3; 1035, 3; *P. Oxy.* 1253, 21.

[5] Les *hypèrétai*, aux ordres des Onze, étaient chargés de l'exécution des criminels (PLATON, *Phédon*, 116); AELIUS ARISTIDES, XLV, 68 *d;* ὁ δικαστὴς παραδίδωσι τοῖς ὑπηρέταις. «Les Onze entrent avec leurs agents (σὺν τοῖς ὑπηρέταις) sous la conduite de Satyros (ἡγουμένου αὐτῶν Σατύρου)» (XÉNOPHON, *Hell.* II, 3, 54); «chaque fois qu'un homme sortait, les agents lui passaient les menottes» (*ibid.* II, 4, 8); FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 655: παρέδωκεν τοῖς ὑπηρέταις = les autres prisonniers furent livrés aux bourreaux; *Ant.* XVI, 232; DIODORE DE SICILE, XVII, 30, 4; 107, 3; PLUTARQUE, *Agis*, XIX, 8–9; *Cléomène*, XXXVIII, 9. En Egypte, l'*hypèrétès* emprisonne les débiteurs du fisc (*P. Oxy.* 259; *B.G.U.* 1821), car ils sont des agents subalternes des percepteurs d'impôt (*P. Tebt.* 874, 6; 1086; *P. Lille*, 13, 4; *Sammelbuch*, 1178, 7529).

[6] *Mt.* V, 25. Cf. J. BLINZLER, *Le Procès de Jésus*, Tours, 1962, pp. 113–117; *supra* pp. 730 sv.

leur rapport une fois leur mission accomplie (*Jo.* VII, 32, 45, 46; XVIII, 3, 12, 18, 22; XIX, 6), comme ceux qui ne trouvent plus les Apôtres dans la prison (*Act.* V, 22, 26). Toujours, on les présente comme serviteurs des grands prêtres, des Pharisiens, du Sanhédrin ou du stratège du Temple; c'est-à-dire comme un personnel subalterne [1].

Cette façon de s'exprimer est conforme à l'usage des papyrus qui désignent par *hypèrétai* les fonctionnaires subalternes de l'administration civile et judiciaire [2]. Ils assistent aux expertises (*P.S.I.* 448, 13; *P. Lond.* 214, t. II, p. 161), aux autopsies [3], aux promesses sous serment [4], aux audiences du tribunal [5]. Ils délivrent les citations et les décisions des juges aux parties en litige [6], rendent compte à leurs préposés (*B.G.U.* 1775) et par leur signa-

---

[1] *Ep. Aristée*, 111: «Le roi institua dans tous les nomes des chrématistes avec leur personnel (καὶ τοὺς τούτων ὑπηρέτας), pour empêcher que les fermiers ne contribuassent à réduire les approvisionnements de la ville»; cf. DITTENBERGER, *Or.* 106, 15 = *Sammelbuch*, 8877. A Lébadée en Béotie, au II^e^ s. av. J.-C., un agonothète rendant ses comptes des dépenses faites pour la fête des Basileia, dit qu'il n'a pas porté en compte les sommes versées au personnel et au sous-secrétaire, οὐκ ἀπελογισάμην δὲ οὔτε ὑπηρέταις οὔτε ὑπογραμματεῖ (M. HOLLEAUX, *Etudes d'Epigraphie et d'Histoire grecques*, Paris, 1938, I, pp. 131 sv.).

[2] *P. Cornell*, 34, 2. Ils sont au service de l'épistate du nome faisant fonction de juge de paix (*UPZ*, 161; *P. Grenf.* I, 11 = L. MITTEIS, *Chrestomathie*, n. 32); des *praktores* (*P. Hamb.* 168, *a*, 19; *P. Tebt.* 814, 22; *Dikaiomata*, 116–119), du préfet (C. WESSELY, *Griechische Texte*, XVIII, 35: ὑπηρέτης ἡγεμονικός; *B.G.U.* 592, 10; *P. Oxy.* 1102, 25), de l'idiologue (*B.G.U.* 388, col. 3; *P. Princet.* 22), de l'archidicaste (*P. Mil. Vogl.* 25, col. V, 150; *P. Iand.* 9; *P. Fuad*, 24, 6), du dioecète (*P. Oxy.* 259, 13; *P. Flor.* 312, 7–8; *P. Tebt.* 874, 5), de l'exégète (*P. Tebt.* 397, 28; *B.G.U.* 107, 13–14), du cosmète (CHR. PÉLÉKIDIS, *Histoire de l'Eglise attique*, Paris, 1962, pp. 207, 268), du chrématiste (*B.G.U.* 1775, 2; 1776, 11), du nomarque (1821, 15), etc. L'étude fondamentale que nous résumons est celle de H. KUPISZEWSKI, J. MODRZEJEWSKI, *Etude sur les fonctions et le rôle des hypèrétes dans l'administration civile et judiciaire de l'Egypte gréco-romaine*, dans *The Journal of Juristic Papyrology*, XI-XII, 1958, pp. 141–166; cf. S. J. DE LAET, *Portorium*, Bruges, 1949, pp. 302, 396 sv. On lira les instructions des πρωτοστάται d'Oxyrhynque à l'*hypèrétès* (*P. Oxy.* 2849).

[3] Certificats de décès et examens médicaux, *P. Oxy.* 51, 5–7; 475, 4–9, 27–28; 1556, 1–3; *P. Osl.* 95, 9–12; *B.G.U.* 647, 5–6; *P.S.I.* 455, 3; *P. Leipz.* 42, 23; *P. Philad.* 1, 29.

[4] *P. Fay.* 24, 20–21; *P. Fuad*, 22, col. II, 19; *B.G.U.* 581, 15–17; 891, col. V, 19. Ils légalisent les signatures, *P. Flor.* 312, 8; *P. Oxy.* 916, 18–19; *B.G.U.* 388.

[5] Lorsque l'*hypèrétès* quitte la salle, c'est que la séance est levée: ἐξῆλθεν Σαραπίων ὑπηρέτης (*Sammelbuch*, 7404, 40; cf. *P. Strasb.* 546, 28; *P. Oxy.* 1102, 24–25; *P. Mil. Vogl.* 25, col. V, 15; *B.G.U.* 613, 36, 42; *P. Ryl.* 77, 31; *P. Lugd. Bat.* VI, 15, 146; 24, 82).

[6] *P. Michig.* 526, 19; *P. Princet.* 16; *B.G.U.* 226; 1775; 1825; *P. Tebt.* 104; *P.*

ture certifient qu'ils ont bien transmis la requête à l'intéressé: ὁ δεῖνα ὑπηρέτης μεταδέδωκα (*P. Tebt.* 434; *P. Petaus*, 17, 34; 23, 1; 24, 30; *Sammelbuch*, 7870, 22–23; 7744, 11) ou μετεδόθη διὰ τοῦ δεῖνα ὑπηρέτου (*B.G.U.* 226, 24–25; *P. Ross.-Georg.* II, 27; *Archives de Kronion*, édit. D. Foraboschi, n. 29, 12; 42, 22). Faisant partie du bureau du stratège (*P. Oxy.* 294; 475; *P. Fuad*, 22, col. II, 27; *P. Mil. Vogl.* 129 et 156; *P. Meyer*, 3), ces fonctionnaires sont spécialement chargés de la publicité des actes, auxquels ils confèrent un caractère officiel et sûr, ils les affichent pour les porter à la connaissance du public [1].

Cette caractéristique des *hypèrétai* «témoins officiels» et «garants de la foi publique» [2] aide à comprendre l'emploi de cette désignation pour les ministres de la nouvelle Alliance, en ajoutant que les Grecs employaient la locution «serviteur des dieux» [3] ou connaissaient des *hypèrétai* dans leurs assemblées cultuelles [4]. Le Christ apparaît à Saul pour l' «établir ministre et témoin» des choses qu'il a vues (*Act.* XXVI, 16), et l'Apôtre demandera «que l'on nous tienne pour serviteurs du Christ et intendants des mystères de Dieu» [5]. Jean-Marc est à Salamine l'*hypèrétès* de Paul

---

Strasb. 5; *P. Oxy.* 2187; *P. Fuad*, 22, col. I, 21; *Sammelbuch*, 7870, 8001. Le greffier rédige les textes: ἀντίγραφον δι' ὑπηρέτου (*P. Strasb.* 566, 19; du 7 mars ap. J.-C.).

[1] Αὐρήλιος Διονυσόδωρος ὑπηρέτης προθεὶς δημοσίᾳ κατεχώρισα (*P. Par.* 69 = U. WILCKEN, *Chrestomathie*, n. 41, col. I, 18); *P. Hamb.* 3; *B.G.U.* 222; 578; 613; *P. Tebt.* 434; *P. Lond.* 358 (t. II, p. 172); *P. Flor.* 2; *P. Oxy.* 1057; C. WESSELY, *op. c.* n. 20 etc. N. HOHLWEIN, *Le Stratège du Nome*, Bruxelles, 1969, p. 59 sv.

[2] C'est la conclusion de l'exposé de H. KUPISZEWSKI et J. MODRZEJEWSKI, *l. c.* p. 161.

[3] ESCHYLE, *Prométhée enchaîné*, 954: ὡς θεῶν ὑπηρέτου; cf. 983; SOPHOCLE, *Œdipe roi*, 712: serviteurs d'Apollon; *Philoctète*, 990; PHILON, *Decal.* 119: «les parents sont les ministres de Dieu dans la procréation»; 178; *Fuga*, 66; *Deus immut.* 57: le Logos est le ministre des dons divins; *Gig.* 12; *Post. C.* 92; *Spec. leg.* III, 122; *Mut. nom.* 87: un ange serviteur de Dieu; *Somn.* I, 143; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 321: «Tous les prêtres, tous les ministres de Dieu (πᾶς δ' ὑπηρέτης τοῦ θεοῦ) ... tombèrent à genoux»; EPICTÈTE, III, 22, 82, le Cynique gourmande ceux qu'il rencontre «comme un serviteur du père commun, Zeus – τοῦ κοινοῦ πατρὸς ὑπηρέτης τοῦ Διός».

[4] *Inscriptions de Lindos*, 487, 20 mentionne les *hypèrétai* à côté des prêtres, des musiciens et des hymnodes; cf. *Inscriptions de Magnésie*, 239 *a*; *P. Lond.* 2710 = *Sammelbuch*, 7835 = C. ROBERTS, T. SKEAT, A. D. NOCK, *The Gild of Zeus Hypsistos*, dans *Harvard Theological Review*, 1936, pp. 40, 50, 79–80; cf. F. POLAND, *Geschichte des griechischen Vereinswesens*, Leipzig, 1909, p. 391.

[5] *I Cor.* IV, 1: ὡς ὑπηρέτας Χριστοῦ καὶ οἰκονόμους μυστηρίων θεοῦ; *hypèrétès* a été substitué à διάκονος de III, 5 (cf. *II Cor.* XI, 23; *Col.* I, 25); ὑπηρέτης est la désignation du sous-diacre dans *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1130, 2; cf. J. MURPHY O'CONNOR, *La Prédication selon saint Paul*, Paris, 1966, p. 48.

et de Barnabé [1], ce qui ne doit pas s'entendre de services matériels [2], mais d'un aide, d'un co-agent, d'une assistance dans le ministère; comme l'assistant d'un médecin coopère avec ce dernier dans le traitement d'un malade [3]; et c'est encore dans la même acception religieuse qu'on entendra *Lc.* I, 2: «Ce que nous ont transmis les serviteurs de la Parole, ὑπηρέται τοῦ λόγου» [4]. Tous ces agents de diffusion de l'Evangile jouent à leur niveau le rôle des *hypèrétai* profanes: ils obéissent ponctuellement aux ordres reçus d'un supérieur [5] et ils transmettent officiellement un message, le portant aux intéressés [6].

---

[1] *Act.* XIII, 5; cf. B. T. HOLMES, *Luke's Description of John Mark*, dans *JBL*, 1935, pp. 63–72; C. S. C. WILLIAMS, *A Commentary on the Acts of the Apostles*, Londres, 1957, p. 156; J. RENIÉ, *Actes des Apôtres*, Paris, 1949, p. 184; PH. MENOUD, *Jésus-Christ et la Foi*, Neuchâtel-Paris, 1975, p. 89: «Ce terme de ὑπηρέτης ne paraît pas avoir la même portée quand il s'applique à Jean-Marc et à Paul. Jean-Marc est un auxiliaire, un second par rapport à ces missionnaires que sont Barnabas et Paul. Paul est à la fois ὑπηρέτης καὶ μάρτυς (XXI, 16), c'est-à-dire témoin, comme les Douze, mais second et non apôtre comme eux, évidemment parce qu'il est un tard venu dans le cercle des témoins».

[2] Ainsi que l'ont compris *D* et *harkl.* ὑπηρετοῦντα αὐτοῖς; *E*, ἔχοντες μεθ' ἑαυτῶν, εἰς διακονίαν; ET. TROCMÉ (*Le «Livre des Actes» et l'Histoire*, Paris, 1957, pp. 44, 69) traduit «domestique».

[3] Cf. PLATON, *Lois*, IV, 720 *a*: ὑπηρέται τῶν ἰατρῶν. Sur le rôle de l'*hypèrétès* dans les examens du δημόσιος ἰατρός, *B.G.U.* 647; *P. Leipz.* 42; *P. Athen.* 34; *P. Oxy.* 475; *P. Flor.* 59; *P. Lond.* 214 (t. II, p. 161); cf. E. BOSWINKEL, *La Médecine et les médecins dans les papyrus grecs*, dans *Eos. Symbolae Taubenschlag*, Varsovie, 1956, I, pp. 181–190. Dans une *tabella defixionis* grecque du II^e-III^e s., l'imprécateur maudit un médecin et son assistant, ὑπηρέτης (cf. J. et L. ROBERT, *Bulletin Epigraphique*, dans *R.E.G.* 1955, 290, n. 292; cf. 1958, p. 197, n. 82). W. K. HOBART (*The Medical Language of St. Luke*, Dublin-Londres, 1882, pp. 88–89) a relevé bon nombre d'emplois de ce terme chez les écrivains médicaux: les *hypèrétai* sont les aides qui accompagnent le praticien et surtout ceux qui assistent le chirurgien (HIPPOCRATE, *Officine du Médecin*, 2), «attentifs aux ordres de celui qui leur commande» (*ibid.* 6; cf. *Articulations*, 47; *Epidémies*, V, 95). Dans l'administration militaire, les *hypèrétai* sont des adjoints, dont la compétence ou l'autorité sont attestées par *P. Gurob.* 19, 4–6; *P. Rein.* 14, 31; *UPZ*, 205, 7–8; 209, 11–12; 214, 1–8; *C. Ord. Ptol.* 19, 16; cf. M. LAUNEY, *Recherches sur les Armées hellénistiques*, Paris, 1950, pp. 125, 325, 767, 832, n. 2.

[4] Cf. A. FEUILLET, *Témoins oculaires et Serviteurs de la Parole* (*Lc. I, 2 b*), dans *Novum Testamentum*, 1973, pp. 241–259.

[5] Cf. *B.G.U.* 467, 112 sv. PHILON, *Spec. leg.* III, 167; *Conf. ling.* 91; *Omn. prob.* 7; *Sacr. A. et C.* 133. Comparer l'emploi du verbe: «Aurélia Isidora... servira (ὑπηρετήσει) toujours avec gloire Ousorchontemont» (F. BARATTE, B. BOYAVAL, *Catalogue des étiquettes de momies du Musée du Louvre*, dans *Etudes sur l'Egypte et le Soudan anciens*, 3, Lille-Paris, 1975, p. 178, n. 356); «l'âme de Pachoumis servira le grand Dieu Osiris d'Abydos» (*ibid.* 2; 1974, n. 245). Sur ὑπηρεσία (*P. Oxy.* 3173, 10: ποιούμεθα ὑπηρεσίας,

Quant à *Lc.* IV, 20: Jésus ayant roulé le livre, le remet à l'*hypèrétès*, il s'agit du bedeau-sacristain et gardien de la synagogue, le *hazan*, le préposé sous les ordres de l'archisynagogue [1].

---

salaires pour le service des bains; 2569, 11; 3176, 10), cf. R. P. SALOMONS, *Einige Wiener Papyri*, Amsterdam, 1976, n. 8, 25; p. 199.

[6] L'*hypèrétès* est un transmetteur: δι' ὑπηρέτου ἀποστέλλεσθαι πρὸς τοὺς διαδότας (*P. Panop.* II, 119, 124; cf. *B.G.U.* 1825, 8; *P. Brem.* 37, 5; *P. Fuad*, 30, 22). Sur l'*hypèrétès*, courrier qui délivre la correspondance officielle, cf. *B.G.U.* 1573, 2; *P. Oxy.* 59, 22; 2114, 20.

[1] Cf. *Tamid.* V, 3; *Sabbat*, I, 3; *Sota*, IX, 15; *Ta'anit*, 68 *a*; *Berakot*, 34 *a* (cf. RENGSTORF, *l. c.*, p. 538). *Corp. Inscript. Iud.* 172: «Ci-gît Flavios Iulianos, *hypèrétès*. Flavia Iuliana, sa fille à son père. Qu'en paix soit ton sommeil» (à Rome, via Appia; cf. *ibid.* p. XCIX); cf. P. BILLERBECK, *Kommentar zum Neuen Testament*, Munich, 1928, IV, 1, pp. 147–149; J. B. FREY, *Les Communautés juives à Rome aux premiers temps de l'Eglise*, dans *Recherches de Science religieuse*, 1931, pp. 154 sv. S. SAFRAI, *The Synagogue*, dans *The Jewish People in the First Century*, Assen, Amsterdam, 1976, II, pp. 935 sv.

ὑπόδειγμα

Ce mot, rejeté par les atticistes qui lui préfèrent παράδειγμα [1] que le N. T. ignore, mais que les Septante considèrent comme synonyme, a pour premier sens: «signe, marque, indice»; par exemple, sur un sarcophage de Cilicie: «En marque de (témoignage pour) son dévouement, sa valeur et sa pondération, Titos a élevé cet autel à son épouse Julianè» [2].

De là, *hypodeigma* signifie «specimen, échantillon», comme on cite un «exemple» en grammaire, c'est-à-dire «un cas» ou une «illustration». PHILON, *Conf. ling.* 64: «Quant à la mauvaise espèce de 'lever', nous en trouvons un exemple dans ce qu'on nous dit...» [3]; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 374: «On voit souvent la fortune changer de face, vous pouvez l'apprendre par votre propre cas» [4]. C'est la signification de *II Petr.* II, 6: «Dieu a placé en exemple de ce qui va arriver aux impies les villes de Sodome et de Gomorrhe»; leur cas est un specimen de ce qui attend les pécheurs inconvertissables. En lavant les pieds de ses Apôtres, Jésus leur a donné un exemple (sans article: une illustration de la théologie du serviteur),

---

[1] Phrynicus, Ὑπόδειγμα: οὐδὲ τοῦτο ὀρθῶς λέγεται· παράδειγμα λέγε (édit. Chr. A. Lobeck, p. 12). Nombreuses références dans J. J. WETTSTEIN, I, p. 930; II, p. 704; cf. SCHLIER, *ὑπόδειγμα*, dans *TWNT*, III, pp. 32–33.

[2] Εὐνοίας, ἀρετῆς καὶ σωφροσύνης ὑπόδειγμα Ἰουλιανῇ ἀλόχῳ βωμὸν ἔθηκε Τίτος (*MAMA*, III, 792 = W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 204); *Anth. Pal.* VI, 342, 2; XÉNOPHON, *Caval.* II, 2, 2: ταῦτα ὑποδείγματα ἔσται τῷ πωλοδάμνῃ.

[3] Cf. *Rer. div.* 256: «En parcourant les autres exemples, on pourrait rechercher ce qu'ils contiennent de vrai»; *Ep. Aristée*, 143: «A titre d'échantillon, je vais t'en indiquer un cas ou l'autre»; PLUTARQUE, *Alexandre*, VII, 9: le traité de métaphysique d'Aristote n'est qu'un «aide-mémoire» à l'usage des disciples déjà complètement formés; ARTÉMIDORE, *La Clef des Songes*, IV, 300, 24: les récits des accomplissements de rêves sont choisis par manière d'exemple, εἰς ὑπόδειγμα.

[4] *Guerre*, VI, 103: «Tu as sous les yeux le beau cas du roi des Juifs, Jéchonias»; POLYBE, III, 111, 6: «Je vous adressais de longs discours appuyés d'exemples»; *B.G.U.* 1141, 43: ἔδειξέ σοι ὑπόδειγμα διὰ τὸ τὸν κρύπτοντα (17e année d'Auguste); *P. Fay.* 122, 16: ἔπεμψά σοι ὑποδείγματα μεγάλων τεσσαράκοντα εἰς τὴν μηχανὴν τῆς Χαλώθεως = je t'envoie 40 exemplaires de grand format pour la machine de Chalôthis; *P. Oxy.* 2411, 40: ἀπὸ πλειόνων ὑποδειγμάτων ὑπέταξά σοι ἀντίγραφον ἐπιστολῆς Μαλλίου Κράσσου γενομένου διοικητοῦ (IIe s. ap. J.-C.).

afin qu'ils agissent comme lui-même a agi à leur égard [1]. Dans *Hébr.* IV, 11; VIII, 5; IX, 23, qu'il s'agisse d'un cas de désobéissance ou du sanctuaire terrestre copie du temple céleste, l'*hypodeigma* est toujours une reproduction [2]. C'est ainsi qu'en médecine des représentations figurées ou des dessins rendent plus perceptible l'enseignement du maître [3].

Déjà dans *Jo.* XIII, 15 et *II Petr.* II, 6, l'acte exemplaire avait valeur de leçon [4]. L'*hypodeigma* est, en effet, un modèle imitable, un exemple instructif, un geste que l'on fait pour être reproduit [5]; d'où son emploi en morale pour désigner l'acte vertueux qui doit servir de modèle: «Prenez comme exemple d'endurance et de patience les prophètes qui ont parlé au nom du Seigneur» [6]. Les attestations épigraphiques sont très abondantes; à Aphrodisias, Eudamos est exalté pour sa conduite exemplaire: ζήσαντα κοσμίως καὶ σωφρόνως καὶ πρὸς ὑπόδειγμα ἀρετῆς [7], de même qu'Appia σώφρονα καὶ κοσμίαν πρὸς ὑπόδειγμα πάσης ἐζηκυίαν ἀρετῆς (*MAMA*, VIII, 469, 5), Hermia (*ibid.* 471, 14), Dionysios (*ibid.* 480, 8), Adrastos (484, 24) et Théodote: ζήσαντα κοσμίως καὶ αἰδημόνως καὶ πρὸς ὑπόδειγμα ἀρετῆς (190, 10).

---

[1] *Jo.* XIII, 15; cf. J. A. T. ROBINSON, *The Significance of the Foot-Washing*, dans *Neotestamentica et Patristica*, Leiden, 1962, pp. 144–147; N. LAZURE, *Les valeurs morales de la théologie johannique*, Paris, 1965, pp. 155 sv.

[2] *Ez.* XLII, 15 se référant sans doute à une vision du Temple: διεμέτρησε τὸ ὑπόδειγμα τοῦ οἴκου. Cf. THÉODORE DE MOPSUESTE: «Moïse qualifie de copie (ὑπόδειγμα) le modèle (παράδειγμα) du tabernacle» (cité par R. DEVREESSE, *Essai sur Théodore de Mopsueste*, Cité du Vatican, 1948, p. 26, n. 1); S. G. SOWERS, *The Hermeneutics of Philo and Hebrews*, Zurich, 1965, pp. 96–97; J. BARR, *Sémantique du Langage biblique*, Paris, 1971, 178 sv.

[3] Cf. APOLLONIUS DE CITIUM, pp. 62, 5; 64, 6; 94, 7; 100, 29; 104, 23, 25 etc. (édit. J. KOLLESCH, F. KUDLIEN, *Kommentar zu Hippokrates*, Berlin, 1965).

[4] *Sir.* XLIV, 16 présentant Hénoch comme ὑπόδειγμα μετανοίας τοῖς γενεοῖς = exemple de conversion pour les générations, traduit l'hébreu *'ôth* = *signe* de science (ou de connaissance) pour les générations à venir; *II Mac.* VI, 28: Eléazar a laissé aux jeunes «le noble exemple d'une belle mort»; ℣. 31: «l'exemple d'un noble courage et un mémorial de vertu»; *IV Mac.* XVII, 23: Antiochos cite la patience des Macchabées en exemple à ses soldats»; PLUTARQUE, *De Marcello*, 20, 1: πολιτικῆς ἀρετῆς ὑποδείγματα; POLYBE, III, 17, 8: Hannibal donnait l'exemple à sa troupe.

[5] FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 397: «pour vous faire servir d'exemple aux autres nations, les Romains incendieront la Ville sainte»; *Inscriptions de Priène*, CXVII, 57: πολιτοῦ καλὸν ὑπόδειγμα παραστήσας (Ier s. av. J.-C.).

[6] *Jac.* V, 10; cf. C. SPICQ, *Théologie morale du Nouveau Testament*, Paris, 1965, pp. 710 sv., 724 sv. C. PANAGOPOULOS, *Vocabulaire et mentalité dans les* Moralia *de Plutarque*, dans *Dialogues d'Histoire ancienne* III, Paris, 1977, p. 210.

[7] *MAMA*, VIII, 412 *c*; cf. PH. LE BAS, W. H. WADDINGTON, *Inscript. gr. et lat.*², Hildesheim, 1972, n. 1610.

A Olbia: μειμούμενος τῶν ἄριστα πολειτευομένων τὸν βίον ὑπόδειγμα τοῖς νέοις ἐγείνετο τῆς τῶν καλῶν ὁμοιότητος [1]. A Nemroud Dagh, Antiochos Ier de Commagène promeut le culte de ses ancêtres et prescrit: νομίζω τε αὐτοὺς καλὸν ὑπόδειγμα μιμήσασθαι (DITTENBERGER, *Or.* 383, 218). En Trachonitide: σεμνοτάτη συνόμευνε, καλῶν ὑπόδειγμα φιλάνδρων, Φλάουια (W. PEEK, *op. c.*, n. 1404). A Délos: εὐσεβὲς ἅμα καὶ μεγαλόψυχον ὑπόδειγμα καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς ἐπ' ἀλλοδημίας καταβαλλόμενος (*Inscriptions de Délos*, 1521, 6–9).

---

[1] B. LATYSCHEV, *Inscriptiones antiquae Orae sept. Ponti Euxini*², Hildesheim, 1965, I, n. 39, 14–15; cf. les décrets honorifiques dans H. W. PLEKET, *Epigraphica* II, Leiden, 1969, n. XV, 24: πρὸς πᾶν ὑπόδειγμα γυναικῶν; *Corpus Inscriptionum Regni Bosporani*, n. CXXX, 19: πρὸς γάμον ὡραίαν, τὴν σωφροσύνης ὑπόδειγμα. Autres références dans L. ROBERT, *Hellenica* XIII, Paris, 1966, pp. 266 sv.

ὑπόστασις

Le correspondant normal de ὑπο-στάσις est *sub-stantia;* d'où au plan philosophique: l'essence d'un être, ce qui se cache sous les apparences [1]; mais cette acception n'est attestée dans le Bible que dans *Hébr.* I, 3: le Fils est l'empreinte ou l'effigie de la substance du Père [2].

Au sens moral, l'*hypostasis* désigne ce qui est au fond de l'âme: fermeté, sang-froid, confiance, courage [3]; d'où la signification d'«espérance» ou appui psychologique et moral dans *Ruth,* I, 12; *Ez.* XIX, 5 [4], *Ps.* XXXIX, 7 (תּוֹחֶלֶת) et d' «assurance» vraisemblablement dans *II Cor.* IX, 4; XI, 17 [5]

---

[1] PHILON, *Somn.* I, 188: «ce monde dont la substance n'est perçue que par l'intelligence»; Ps. ARISTOTE, *De mundo,* 4; 395 *a* 30–31 (opposé à κατ' ἔμφασιν); *b* 3–17 (phénomènes à réalité substantielle, κατ' ὑπόστασιν); ALBINUS, *Didaskalikos,* 25: «l'âme est une essence incorporelle quant à son être fondamental (ὑπόστασις)»; PLUTARQUE, *De placitis philosoph.* III, 5, 1; PHILON, *Aet. mundi,* 88, 92: «cet éclat n'a pas de substance propre»; AETIUS, III, 5, 1: «parmi les phénomènes des hauteurs certains sont de nature matérielle»; cf. CH. MUGLER, *Dictionnaire historique de la Terminologie optique des Grecs,* Paris, 1964, p. 400; H. DÖRRIE, *Hypostasis. Wort und Bedeutungsgeschichte,* dans *Nachrichten der Akademie der Wissenschaften in Göttingen,* I, phil.-hist. Klasse, V, 1955, pp. 35–92 = *Platonica minora,* Munich, 1976, pp. 13–69; KÖSTER, *in h. v.,* dans *TWNT,* VIII, pp. 571–588.

[2] On peut rapprocher l' «avoir» (*Deut.* XI, 6 [יקום = ce qui existe, l'être]; *Job,* XXII, 20), les moyens de subsistance ou de vivre: ὑπόστασις ζωῆς (*Jug.* VI, 4, מחיה; *Ps. Salom.* XV, 7; XVII, 26; *Test. Rub.* II, 7), l'existence, la vie (*Ps.* XXXIX, 5; LXXXXIX, 47, חלד; CXXXIX, 15).

[3] POLYBE, IV, 50, 10: «Les Rhodiens voyant la fermeté des Byzantins, τὴν τῶν Βυζαντίων ὑπόστασιν»; DIODORE DE SICILE, I, 6; XVI, 32, 3; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XVIII, 24: «beaucoup avaient vu la fermeté de leur résolution». Cf. ὑποστατικῶς = fermement (*P. Lond.* 2188, 295).

[4] Dans ces deux textes, ὑπόστασις traduit תקוה (cf. P. A. H. DE BOER, *Etude sur le sens de la racine QWH,* dans *Oudtestamentliche Studien,* X, 1954, pp. 225–246). On rapprochera le sens d'ὑπόστασις: «soutien, appui, assistance», *Ps.* LXIX, 2; *Sag.* XVI, 21: «Ton assistance manifestait ta douceur pour tes enfants».

[5] Certains exégètes traduisent *II Cor.* IX, 4: ἐν τῇ ὑποστάσει ταύτῃ: «en cette matière»; d'autres: «dans cette supposition», ou «du fait de cette assurance». *E, K, L, P, Syr.* glosent exactement en ajoutant τῆς καυχήσεως à ὑποστάσει. Ce qui est confirmé par *II Cor.* XI, 17: ἐν ταύτῃ τῇ ὑποστάσει τῆς καυχήσεως, «avec cette assurance-là dans la vanterie» (E. B. Allo), c'est-à-dire l'assurance avec laquelle je me vante. Mais J. Hering comprend: «en me plaçant sur le terrain de la vantardise».

et sûrement dans *Hébr.* III, 14: «si nous maintenons ferme jusqu'à la fin la confiance initiale (litt. le début de l'assurance)» [1].

Il est plus difficile de traduire *Hébr.* XI, 1: Ἔστιν δὲ πίστις ἐλπιζομένων ὑπόστασις [2] que la Vulgate a transcrit: «Fides est substantia sperandarum rerum», et que la majorité des modernes traduit par «assurance» ou «solide confiance». Mais dans les papyrus notre substantif s'emploie le plus souvent d'une propriété, d'un droit de possession: «sans risque pour moi-même et ma propriété» (*P. Oxy.* 138, 26; 1981, 27; 2478, 28; *P. Zilliacus*, 6, 4; *Sammelbuch*, 8986, 22; 9463, 6; 9566, 10); le scribe m'a attribué plus de terre que je n'en possède actuellement (*P. Oxy.* 488, 17; cf. *P. Wiscons.* 61, 15); dans un compte du IVe siècle: «produit d'une propriété de 24 aroures» [3]; d'où ὑπόστασις désignant ce que contient une maison [4]. Les Pères de l'Eglise et les Médiévaux ont orienté leurs commentaires en ce sens: la foi contient la substance de la vie éternelle, c'est la *prima inchoatio* de l'objet de l'espérance; elle le possède dès maintenant, ne serait-ce qu'à titre d'ébauche, mais dans son essence même [5].

---

[1] *Hébr.* III, 14: τὴν ἀρχὴν τῆς ὑποστάσεως (faisant contraste avec ἀπόστασις, *ibid.* 12). On rapprochera ὑπόστασις de la venue à l'existence, dans Proclus et Jamblique: τὴν πρώτην ὑπόστασιν (A. J. FESTUGIÈRE, *La Révélation d'Hermès Trismégiste*, Paris, 1953, p. 216 et n. 4), ou l'originalité du noyau primitif de la race juive, τὴν πρώτην ὑπόστασιν (FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 1).

[2] M. A. MATHIS, *The Pauline πίστις-ὑπόστασις According to Hebr. XI, 1*, Washington, 1920; R. E. WITT, *Ὑπόστασις*, dans *Amicitiae Corolla* (Volume of Essays presented to J. R. Harris), Londres, 1933, pp. 253–264; E. GRÄSSER, *Der Glaube im Hebräerbrief*, Marburg, 1965, pp. 45 sv. et passim.

[3] *P. Rend. Harr.* 99, 2; cf. *P. Lond.* 1343, 1; *P. Athen.* 61, 10 (Ier s. de notre ère); *P. Princet.* 53, 17 (même date); 75, 15; *B.G.U.* 1621, col. III, 1 (IIe s.); 2180, 7; 2207–2210; *P. Oxy.* 1274, 15; *P. Michael.* 41, 8; 60, 2; *P. Hermop.* 31, 12–13; *P. Fuad*, 85, 1–2: «ma fortune»; *P. Apol. Anô*, 9, 11; *Sammelbuch*, 8029, 21; *P. Philad.* I, 23: «estimation faite, non d'après une déclaration sans caractère officiel, mais d'après leur véritable situation de fortune»; P. HERMANN, *Ergebnisse einer Reise in Nordostlydien*, Vienne, 1962, p. 8, n. II, 9: διὰ τε ταύτην τὴν ὑπόσταοιν. Luther comprendra *Hébr.* XI, 1 au sens de possession; cf. K. HAGEN, *A Theology of Testament in the Young Luther: the Lectures on Hebrews*, Leiden, 1974, p. 86.

[4] Cf. A. A. SCHILLER, *A Family Archive from Jeme*, dans *Studi in onore V. Arangio-Ruiz*, Naples, 1953, IV, p. 340. Comparer ὑπόστασις = bagage (*Jér.* X, 17) et charge, fardeau (*Deut.* I, 12, משא), c'est-à-dire un contenant que l'on porte.

[5] Πρόληψις ἑκούσιος ἐστι = la foi est une anticipation volontaire, CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.* II, 2 (*P. G.* VIII, 940; édit. Berlin, II, 117); II, 4 (*P. G.* VIII, 948; édit. Berlin, II, 121); cf. l'ὑπόστασις = soumission de bail, *P. Tebt.* 61 *b*, 194; 72, 111 (IIe s. av. J.-C.); en astrologie: ὑπ. = réalité préordonnée (cf. KÖSTER, *l. c.* p. 578); M. M. SCHUMPP, *Der Glaubensbegriff des Hebräerbriefes und seine Deutung*

On peut préciser davantage cette nuance d'anticipation. *Hypostasis* a, en effet, le sens de «point de départ, commencement» (DIODORE DE SICILE, I, 66), de provision pour l'avenir (*P. Panop.* I, 269; *P. Tebt.* 336, 7; *P. Strasb.* 309, *verso* 2; *P. Fay.* 343; *Sammelbuch*, 7360, 12), d'offre (*P. Panop.* II, 144, 158) et d'engagement ou garantie [1]. Selon l'édit de Mettius Rufus, tous les propriétaires d'immeubles et de terres sont tenus de faire enregistrer les actes établissant leur droit de propriété [2]. L'*hypostasis* est donc l'ensemble des documents attestant le droit de propriété d'une personne, déposés dans les archives [3] et fournissant la preuve de son droit; donc une garantie pour l'avenir. Moulton-Milligan traduisent à juste titre *Hébr.* XI, 1: «Faith is the *title-deed* of things hoped for» [4]. C'est ainsi que l'avait compris la Peshitta: *pyso* «garantie, preuve» [5]. La foi est un titre sûr de propriété des biens à venir.

---

durch den hl. Thomas von Aquin, dans *Divus Thomas* (Fribourg), 1933, pp. 397–410; C. SPICQ, *L'Epître aux Hébreux*, Paris, 1953, II, pp. 337 sv.

[1] *P. Eleph.* 15, 3: οἱ δ' ὑπογεγραμμένοι γεωργοὶ ἐπέδωκαν ἡμῖν ὑπόστασιν; *P. Cornell*, 50, 6: κἂν μὲν ὑπόστασιν λάβῃς, δήλωσον μοι (I[er] s.); cf. P. MEYER, *Juristische Papyri*, Berlin, 1920, n. LIX, 34, 42.

[2] Pétition de Dionysia, en 186 de notre ère: τὰ ἀντίγραφα τῶν συνγραφῶν ταῖς τῶν ἀνδρῶν ὑποστάσεσιν ἐντίθεσθαι (*P. Oxy.* 237, col. VIII, 26; avec la note de Grenfell-Hunt, *in h. l.*).

[3] Cf. E. KIESSLING, *Ein Beitrag zum Grundbuchrecht im hellenistischen Ägypten*, dans *The Journal of Juristic Papyrology*, 1965, p. 77. Ce serait proche de διπλόμα, *P. Wiscons.* 53, 4; cf. F. DÖLGER, J. KARAGANNOPULOS, *Byzantinische Urkundenlehre* (Handbuch der Altertumswiss. XII, 3, 1, 1), Munich, 1968.

[4] Exemple de *title-deed*, *Sammelbuch*, 9086, col. III, 1–11, de 104 ap. J.-C.: Ἐγ διαστρώματος τῆς τῶν ἐγκτήσεων βιβλιοθήκης κ.τ.λ.; c'est la fin d'une copie de cession de dix aroures faite par Ammonius à Collauthis; aroures qui ont été précédemment cédées à Ammonius par une femme (dont le nom est perdu), et Collauthis à son tour recède les aroures à Tryphon. Il est donc établi que ce dernier en est le légitime propriétaire; cf. P. J. SIJPESTEIJN, *Sammelbuch VI, 9086 and ΕΚΧΩΡΗΣΙΣ*, dans *Z.P.E.* XIX, 1975, pp. 87–99.

[5] Acception qui correspond à celle de πίστις dans le grec classique: «caution, gage, garantie»; cf. SOPHOCLE, *Philoct.* 813, *Œdipe à C.* 1632; THUCYDIDE, V, 45; XÉNOPHON, *Anab.* I, 2, 26; *Cyr.* VII, 1, 44.

ὑποτάσσω

On peut dire que ce verbe est propre à la langue du Nouveau Testament [1] et que la «soumission», qu'il ne faut pas confondre avec l'obéissance [2], est une vertu majeure de la Pastorale chrétienne, exprimant les rapports de subalternation dans l'ordre cosmique et religieux.

Dieu a tout soumis au Christ [3], auquel les anges sont subalternés (*Hébr.* II, 5; *I Petr.* III, 22); l'Eglise est soumise au Seigneur (*Eph.* V, 24); les chrétiens se soumettent à Dieu, à sa loi et à son éducation [4], mais aussi les uns aux autres pour coopérer (*I Cor.* XVI, 16) dans la crainte de Dieu (*Eph.* V, 21; cf. *Rom.* XIII, 8). La femme est subordonnée à l'homme [5], l'épouse à son mari [6], les enfants aux parents (*I Tim.* III, 4; cf. MARC-

---

[1] Dans les Septante, ὑποτάσσειν n'est vertu que dans *Ps.* LXII, 1, 5: «mon âme n'est-elle pas soumise à Dieu»; *Ag.* II, 19: «soumettez vos cœurs»; *II Mac.* IX, 12: «Il est juste de se soumettre à Dieu et, simple mortel, de n'avoir pas la prétention de s'égaler à la divinité». Dans *Ps.* VIII, 6; *Dan.* VII, 27, il s'agit du règne messianique. Les autres emplois sont politiques (soumission des peuples à un roi ou à Dieu, *I Chr.* XXII, 18; XXIV, 24; *Ps.* XVIII, 47; *Sag.* VIII, 14, XVIII, 22; *II Mac.* VIII, 9; XIII, 23), comme dans FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 361, 433; IV, 175; POLYBE, III, 13, 8 etc.

[2] Le sens propre de ὑποτάσσω est «se ranger sous» un chef (ONOSANDRE, I, 17; PLUTARQUE, *Pompée*, LXIV, 5), «subordonner» (IDEM, *Nicias*, XXIII, 5; *Test. Juda*, XXI, 2: Dieu subordonne la royauté au sacerdoce); au passif ou au moyen: consentir à une autorité, rester à sa place, cf. C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, II, pp. 534 sv., 592 sv. E. KAMLAH, *ΥΠΟΤΑΣΣΕΣΘΑΙ in den neutestamentlichen «Haustafeln»*, dans O. BÖCHER, KL. HAACHER, *Verborum Veritas* (Festschrift C. Stählin), Wuppertal, 1970, pp. 237–243; W. SCHRAGE, *Zur Ethik der neutestamentlichen Haustafeln*, dans *NTS*, XXI, 1974, pp. 8–14.

[3] *I Cor.* XV, 27–28 (citation du *Ps.* VIII, 7; cf. E. SCHENDEL, *Herrschaft und Unterwerfung Christi I Kor. XV, 24–28*, Tübingen, 1971); *Eph.* I, 22; *Philip.* III, 21; *Hébr.* II, 8; *I Petr.* III, 24. Dieu se soumet toutes les créatures, *P. gr. magiques* II, 13, 579; cf. I, 2, 101.

[4] *Rom.* VIII, 7; X, 3; *Hébr.* XII, 9; *Jac.* IV, 7; cf. EPICTÈTE, III, 24, 65: τῷ θεῷ ὑποτεταγμένος; IV, 12, 11: «J'ai quelqu'un à qui je dois plaire, à qui je dois être soumis, à qui je dois obéir: c'est Dieu, et moi après lui».

[5] *I Cor.* XIV, 34; *I Tim.* II, 11; cf. K. H. RENGSTORF, *Die neutestamentlichen Mahnungen an die Frau, sich dem Manne unterzuordnen*, dans W. FOERSTER, *Verbum Dei manet in aeternum* (Festschrift O. Schmitz), Witten, 1953, pp. 131–145.

[6] *Eph.* V, 22–24; *Col.* III, 18 (cf. J. E. CROUCH, *The Origin and Intention of the Colossian Haustafel*, Göttingen, 1972); *Tit.* II, 5; *I Petr.* III, 1, 5; PLUTARQUE, *Praec.*

AURÈLE, I, 17, 3), les jeunes aux anciens [1], les esclaves et les domestiques à leur maître (*Eph.* VI, 5; *Tit.* II, 9; *I Petr.* II, 18), les sujets (cf. *Ep. Aristée*, 205, 207, 265; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, II, 140; POLYBE, XXI, 43: οἱ ὑποταττόμενοι) à leur souverain [2], et finalement le chrétien doit se soumettre à toute créature humaine: ὑποτάγητε πάσῃ ἀνθρωπίνῃ κτίσει διὰ τὸν Κύριον [3]. On en peut conclure que le baptisé est un «fils d'obéissance» (*I Petr.* I, 2, 22) dans toutes les communautés humaines plus ou moins vastes dans lesquelles il est inséré (*I Petr.* II, 13–III, 12), contribuant à maintenir l'ordre [4] fixé par le plan providentiel où toutes les créatures sont hiérarchisées (*Sag.* XI, 21).

Il est évident que ὑποτάσσειν n'a pas la même extension dans ces différents rapports communautaires; mais il s'agit toujours d'une soumission oblative, marquée par la révérence et le don de soi (cf. *Tit.* III, 1–2). Il s'agit d'abord de consentir à la place exacte que Dieu nous a fixée, de se tenir à son rang dans telle ou telle société [5], donc d'accepter telle condition dépendante [6],

---

conj. 33; *Quaest. conv.* IX, 2, 2; cf. F. J. LEENHARDT, F. BLANKE, *Die Stellung der Frau im N. T.*, Zürich, 1949; L. HICK, *Stellung des hl. Paulus zur Frau*, Cologne, 1957, pp. 141 sv.

[1] *I Petr.* V, 5; PHILON, *Spec. leg.* II, 226; cf. C. SPICQ, *La place et le rôle des jeunes dans certaines communautés néotestamentaires*, dans *R.B.* 1969, pp. 518 sv.

[2] *Rom.* XIII, 1, 5; *Tit.* III, 1; cf. DITTENBERGER, *Or.* 654, 7: σύμπασαν τὴν Θηβαΐδα μὴ ὑποταγεῖσαν τοῖς βασιλεῦσιν ὑποτάξας; J. DAUVILLIER, *Les Temps apostoliques*, Paris, 1970, pp. 677 sv. C. F. D. MOULE, *La Genèse du N. T.*, Neuchâtel, 1971, p. 105.

[3] *I Petr.* II, 13. Cette formulation étrange (H. TEICHERT, *I Petr. II, 13. Eine Crux interpretum*, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1954, pp. 303 sv.) est à rapprocher de FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 372: Hérode pensait plus de bien des Esséniens que d'une nature (= personne) mortelle, κατὰ τὴν θνητὴν φύσιν. Elle a été choisie pour donner le maximum d'extension au respect des chrétiens (cf. ℣℣. 17–18) et surtout pour corriger la divinisation idolatrique du Pouvoir. On peut l'entendre aussi «en fonction de l'*isonomie* et de la constitution démocratique de la *polis*, où chaque citoyen – égal et semblable à tous les autres – est référé au *cosmos* social: commander et obéir ne s'opposent pas. C'est une relation symétrique qui maintient chacun à sa place et assure la stabilité et l'ordre de l'ensemble» (P. LÉVÊQUE, P. VIDAL-NAQUET, *Clisthène l'Athénien*, Paris, 1964, p. 77).

[4] Cf. *I Cor.* XIV, 32–33: «les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes, car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix» (M. A. CHEVALLIER, *Esprit de Dieu, paroles des hommes*, Neuchâtel, 1966, pp. 185 sv.). Les animaux sont placés sous l'empire de l'homme (PHILON, *Opif. mundi*, 84); «le sage se soumet les biens secondaires» (*Lois allég.* III, 26); cf. *Ep. Aristée*, 11, 266.

[5] *Rom.* VIII, 20 (cf. A. VIARD, *Expectatio creaturae, Rom. VIII, 19–22*, dans *R.B.* 1952, pp. 337 sv.); *I Cor.* XV, 28; *Philip.* III, 21.

[6] *I Cor.* XIV, 34. L'emploi du verbe au moyen (ὑποτάσσομαι, cf. *Col.* III, 18) accentue le caractère volontaire de la soumission et atténue par là même ce que la subalternation

au premier chef vis-à-vis de Dieu (*Jac.* IV, 7), tels des enfants dociles à la pédagogie paternelle (*Hébr.* XII, 9), à l'instar de l'enfant Jésus durant son adolescence [1]. Cette sujétion religieuse est faite de docilité d'esprit, d'humilité de cœur (*Ep. Aristée*, 257), de respect et de serviabilité. Se soumettre, c'est accepter les directives qui vous sont données, tenir compte des conditions imposées, plaire au supérieur (*Tit.* II, 9) ou l'honorer par cet hommage que constitue l'obéissance (cf. *Eph.* VI, 1), répudier l'égoïsme ou le quant à soi. On se situe spontanément comme un serviteur ou un adjoint vis-à-vis de son prochain dans la hiérarchie de la charité [2].

Tout ceci est absolument nouveau et n'a pas de parallèle profane [3]. Les papyrus n'emploient ὑποτάσσειν qu'à propos des copies ou annexes ajoutées à une lettre ou d'un document «adjoint», par exemple: «Ci-joint la copie de la requête qui nous a été adressée» [4]; *P. Mert.* 59, 9: ἐστὶν ἀντίγραφον τὸ ὑποτεταγμένον = ce qui suit est la copie (II^{e} s. av. J.-C.; cf. DITTENBERGER, *Or.* 629, 6); «J'ai apostillé la requête ci-jointe» [5]; *P. Yale*, 56, 6: τὸ ὑποτεταγμένον πρόσταγμα = l'ordonnance ci-jointe, traduite du

---

pourrait avoir d'humiliant, puisqu'il suggère une infériorité (PHILON, *Dial.* 168; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* II, 201). Tel est le cas pour les femmes, dont le port du voile sur la tête doit exprimer dans le culte cet «ordre» hiérarchique qui date de la création.

[1] *Lc.* II, 51; la construction périphrastique ἦν ὑποτασσόμενος αὐτοῖς souligne que la dépendance du Fils de Dieu incarné par rapport à ses parents fut constante; cf. R. LAURENTIN, *Jésus au Temple*, Paris, 1966, pp. 165 sv.

[2] Cf. *Gal.* V, 13; VI, 2; *Règle de la Communauté* XI, 1–2: «Je pratiquerai la charité bienveillante... pour répondre par l'humilité en présence des esprits superbes et par un esprit déférent aux hommes qui portent le bâton, qui tendent l'index». A. JAUBERT (*Clément de Rome. Epître aux Corinthiens*, Paris, 1971, p. 79), après avoir cité *Cor.* XXXVII, 2–3 où chacun doit se tenir à sa place et exécuter les tâches qui lui sont assignées, cite *IQS*, II, 21–23: «Que tout homme d'Israël connaisse bien son poste dans la communauté de Dieu... Que nul ne descende au-dessous de son poste et que nul ne s'élève au-dessus de la place que lui assigne son lot». Chacun doit obéir à celui qui était inscrit avant lui (*IQS*, VI, 26).

[3] Tout au plus peut-on citer l'épitaphe d'un bestiaire sur une stèle d'Amasia: «Troilos, après avoir vaincu tous les ours dans le stade (ὑποτάξας), fut lui-même vaincu par la fièvre» (F. CUMONT, *Studia Pontica*, II, n. 167).

[4] *P. Michig.* 232, 1; 425, 4; 584, 16 (de 84 de notre ère); *P. Oxy.* 1877, 5; 1878, 5; 2277, 2, 6, 11; 2408, 7; 2584, 4: κατὰ τὴν ὑποτεταγμένην αἴτησιν = conformément à la requête ci-jointe.

[5] *P. Philad.* 1, 4; *P. Fuad*, 13, 7; 26, 10; *P. Hermop.* 67, 3; *P. Isidor.* 76, 3; *P. Osl.* 107, 5; *P. Oxf.* 2, 36; *P. Brem.* 54, 9; *B.G.U.* 1759, 3 (I^{er} s. av. J.-C.); *P. Cornell*, 20, 9, 34, 53; *P. Lugd. Bat.* VI, 15, 34: τὰ ἀντίγραφα ὑπέταξα; 43, 23; XVI, 31, 14; 33, 3 etc.

grec [1]. C'est devenu une formule de chancellerie: «ὑποτετάχαμέν σοι τὸ ἀντίγραφον – Nous te soumettons la copie de cette lettre que nous ont écrite les membres du gymnase d'Omboi» (*C. Ord. Ptol.* 49, 7; cf. 45, 5; 51, 8; 52, 15; 58, 7; 60, 15, 17).

---

[1] Cf. une stèle de Laodicée de Médie: «Ci-dessous est jointe la copie de l'ordonnance qui nous a été adressée par le roi» (L. ROBERT, *Hellenica*, VII, p. 7, ligne 4); *Inscriptions de Thasos*, 171, 8: «Nous faisons suivre cette lettre de la copie des honneurs que nous avons décernés à votre concitoyen»; Décret de la ville de Séleucie de Piérie: «ordonnance dont la transcription se trouve ci-dessous» (*Suppl. Ep. Gr.* VII, 62, 4–5; cf. M. HOLLEAUX, *Etudes d'Epigraphie et d'Histoire grecques*, Paris, 1942, III, pp. 199 sv.); Lettre de Ptolémée VI Philométor: «Nous avons reçu la lettre à laquelle tu avais annexé la copie du mémoire remis par les soldats en garnison à Théra» (DITTENBERGER, *Or.* 59, 6; cf. 137, 10; *Syl.* 664, 11; 880, 11).

φαιλόνης

Saint Paul, prisonnier à Rome, demande à Timothée de lui apporter la pèlerine (τὸν φαιλόνην) qu'il a laissée à Troas chez Carpos [1]. Il s'agit d'un large et court manteau, d'étoffe épaisse et grossière (PLAUTE, *Most.* 991), le plus souvent muni d'un capuchon (PLINE, *Hist. nat.* XXIV, 138), et protégeant efficacement le buste et les bras de la pluie et du froid [2], mais gênant la liberté de mouvement (TACITE, *Dial.* XXXIX, 3).

Le mot φαιλόνη-φαινόλη est emprunté par le grec tardif au latin *paenula* [3], mais celui-ci vient originairement du grec [4] et, selon l'étymologie – dont la valeur ne fut pas entièrement perdue [5] – aurait désigné une couleur surprenante, très apparente [6]. L'orthographe est extrêmement variable:

[1] *II Tim.* IV, 13. Cf. C. SPICQ, *Pèlerine et vêtements*, dans *Mélanges E. Tisserant*, Cité du Vatican, 1964, pp. 389–417; E. HAULOTTE, *Symbolique du vêtement selon la Bible*, Paris, 1966, pp. 63 sv. P. TRUMMER, «*Mantel und Schriften*» (*II Tim. IV, 13*), dans *Biblische Zeitschrift*, 1974, pp. 193–207. Pour les parallèles littéraires, cf. WETTSTEIN, *in h. l.* et F. FIELD, *Otium Norvicense*, Oxford, 1881, III, pp. 132 sv.

[2] ARTÉMIDORE, *Clef des Songes*, II, 3: «La chlamyde... présage des persécutions, des constrictions... parce que la chlamyde enveloppe le corps; le même vaut pour ce qu'on appelle *phaïnolès* et tout autre vêtement semblable»; *ibid.* V, 29: «elle voulait le couvrir de ce qu'on nomme en latin une *paenula*, laquelle était décousue au milieu»; cf. PAULY-WISSOWA, XVIII, 2, col. 2279–2282; XIX, 2, col. 1593; DAREMBERG, SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, IV, 285 sv. P. M. MEYER, *Griechische Papyrusurkunden der Hamburger Stadtbibliothek*, Leipzig, 1911, I, pp. 39 sv. Cet «immense pardessus» qui enveloppe le corps donnera naissance à la chasuble, cf. H. LECLERCQ, *Vêtements*, dans *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie*, XV B, 3005.

[3] Cf. MARTIAL, XIV, 130: *paenula scortea;* 145: *paenula gausapina;* EPICTÈTE, IV, 8, 34: «voit-on quelqu'un vêtu de la pénule (ἐν φαινόλῃ), on lui cherche querelle». Tous les mss. latins de *II Tim.* IV, 13 transcrivent la métathèse φαινόλην – *paenulam, phaenulam* (une fois *phenolem*). Cf. la curieuse exégèse latine primitive de ce verset dans H. J. FREDE, *Ein neuer Paulustext und Kommentar* I, Freiburg, 1973, pp. 212 sv.

[4] M. LEROY, *Paenula*, dans *Latomus*, 1939, pp. 1–4; cf. de nombreux cas analogues dans F. BENOIT, *Recherches sur l'Hellénisation du midi de la Gaule*, Aix-en-Provence, 1965, pp. 20 sv.

[5] *P. Lugd. Bat.* VI, 49 b, col. I, 1: l'inventaire des biens d'un mineur signale une pèlerine d'un rouge écarlate à moitié usée, φαιλόνη κοκκίνη ἡμιτριβή. Cornelius annonce à son fils Hiérax l'envoi de manteaux blancs que l'on peut porter avec des pèlerines pourpres, μετὰ τῶν πορφυρῶν φορεῖσθαι φαινολίων (*P. Oxy.* 531, 14); dans *P. Hamb.* 10, 19–20, la pèlerine est blanc d'Espagne avec rayures laconiennes, φαινόλην λευκοσπανὸν τέλειον λακωνόσημον; selon *P. Michael.* 38, 9–11, le tailleur Julianus fournira à crédit une pèlerine rayée, ἵνα δόσῃ σοι στιχαροφελώνιν.

[6] Cf. φαίνω, φαινολίς; «Elle vit venir l'aurore brillante, φαινολὶς Ἠώς» (HOMÈRE, *Hymne à Déméter*, I, 51); cf. ED. SCHWYZER, *Ein armenisch-griechisches Nominalsuffix*, dans *Museum Helveticum*, 1956, p. 50.

φελώνης, φαιλόνης, φελώνις, φαιλόνιν, φελόνιν [1], φελώνιν [2], et par métathèse du λ et du ν gardée dans le grec moderne: φαινόλης (*P. Oxy.* 3057, 4: j'ai reçu la lettre, le porte-manteau et les pèlerines; 3201, 4: φενόλου ἰδιοχρόμου; *l.* 7: φενόλης μέλας); enfin les diminutifs, aimés de la *koinè*: φαιλόνιον, φελόνιον.

La mention de ce manteau est fréquente dans les papyrus [3]. Etant faite le plus souvent de laine [4], la pèlerine est rangée dans la catégorie des vêtements d'hiver (J. POLLUX, *Onom.* VII, 13, § 60–61), plus exactement il existe une χειμονικὸν φελώνιν qui coûte plus cher que la pèlerine d'été [5]. Avec cette notation dans les achats ou les dons, la pénule apparaît le plus souvent dans les demandes d'envoi, et c'est exactement le cas de *II Tim.* IV, 13; cf. *P. Oxy.* 1583, 6; 1584, 7, 18; *P. Michig.* 496, 10, 13: «Tu m'informes que je recevrai les φαινόλας et le cochon. Le cochon je ne l'ai pas reçu, mais les φαινόλας je les ai reçues».

---

[1] A côté de καμάσιν «chemise», dans une liste de vocables, cf. M. LEROY, *Un papyrus arméno-grec*, dans *Byzantion*, 1938, p. 527. Dans *P. Lond.* 481, 1, φακνολες est interprété par l'éditeur F. G. Kenyon comme φαινόλης, forme grecque du latin *paenula;* mais H. J. M. Milne (*Catalogue of the Literary Papyri in the British Museum*, Londres, 1927, n. 187) qui sera suivi par J. Kramer (*Sprachlicher Kommentar zum lateinisch-griechischen Glossar, P. Lond. II, 481*, dans *Z.P.E.* XXVI, 1977, pp. 232, 238), lit φακ γνοβες μανδατα et traduit: *fac nobis mandata.*

[2] *P. Lugd. Bat.* XIII, 18–21: Que l'on m'apporte une pèlerine, car la mienne a été perdue chez le foulon, κομισάσθωσαν πρὸς με φελόνιν. Cf. φαιλόνιν ὁλοπλακ[, dans *P. Sorbonne* inv. 2142 (publié par A. BATAILLE, *Un inventaire de vêtements inédit*, dans *Eos* 1957; *Symbolae R. Taubenschlag*, II, pp. 83–88; réédité *Sammelbuch*, 9570, 1).

[3] MEINERSMANN, *Die lateinischen Wörter und Namen in den griechischen Papyri*, Leipzig, 1927, p. 62; R. CAVENAILE, *Quelques aspects de l'apport linguistique du grec au latin d'Egypte*, dans *Aegyptus* (Mélanges Vitelli II), 1952, p. 196. Mise à jour par S. DARIS, *Il lessico latino nella lingua greca d'Egitto*, dans *Aegyptus*, 1960, p. 295. A laquelle on ajoutera *P. Yale*, 82, 8: ἔδωκα τὸν φαιλόνην μου τὸν ἀσιρω[, avec la correction de H. C. YOUTIE, dans *Z.P.E.* XVI, 1975, pp. 268–271; *P. Mil. Vogl.* 256, 20: «tu recevras de Sarapias la paenula de laine» (réédité *Sammelbuch*, 9654; mais il ne faut lire ni τὸν φαινόλην αἰριον, ni τ. φαινόλην· αἱρεῖν πάντως, mais τὸν φαιλόνην αὔριον; cf. E. BOSWINKEL, P. W. PESTMAN, H. A. RUPPRECHT, *Berichtigungsliste der gr. Papyrusurkunden aus Ägypten*, Leiden, 1976, VI, p. 90) et dans une liste de vêtements du II^e-III^e s., *Ostr. Tait*, 1947.

[4] *P. Gies.* 12, 4: ἔπεμψάς μοι ὑγιῶς τὸν στήμονα καὶ τὴν κρόκην τῶν φαιλωνίων.

[5] *P. Michael.* 38, 3; cf. *P. Gies.* 79, col. IV, 2: τοὺς φαινούλας σου τεθεραπευμένους ἤνεγκεν... Ἀπολλώνιος; cf. *P. Oxy.* 736, 10: «Coût pour raccommoder la φαινόλη de Coranus: une obole et demie»; 933, 30: «informe-toi près d'Antinoüs s'il a acheté le φαιλόνιον pour ton enfant»; *P. Michig.* 201, 10: «demandez à Apion quel serait le prix pour faire tisser les pèlerines» (99 de notre ère); cf. des φελονῶν sur une liste de paiements (*P. Fay.* 347), dans une note de blanchissage ou un inventaire de lingerie (*P. Gen.* 80, 14), dans le compte d'un tisserand (*P. Oxy.* 1737, 9, 15; cf. 936, 19).

φθόνος

Dérivé du verbe φθίω «périr, dépérir», φθόνος signifierait proprement «dépréciation, amoindrissement, dénigrement». On a coutume de le traduire par «envie» ou «jalousie», et il est de fait très souvent associé à ζῆλος [1]; mais à la différence de ce dernier terme, il est toujours pris en mauvaise part, et on ne comprend guère quelle aurait été «la jalousie du diable» par laquelle la mort est entrée dans le monde [2]. Il faut traduire «malveillance envieuse».

Effectivement elle est dénoncée dans les *catalogues de vices* du N. T., associée à la méchanceté (κακία, *Tit.* III, 3; *I Petr.* II, 1; cf. *Test. Benjamin*,

---

[1] Lamia, femme heureuse et aimée de Démétrios «inspirait de la jalousie et de l'envie (ζῆλον καὶ φθόνος) à ses amis et aux autres épouses de Démétrios» (PLUTARQUE, *Démétr.* XXVII, 5). Sur la différence de ces deux termes, cf. ARISTOTE, *Rhét.* II, 11, 1388 *a* 35-*b* 6: ὁ ζῆλος est «la passion honnête de gens honnêtes (l'émulation)», τὸ φθονεῖν est «la passion vile de gens vils (l'envie)»; cf. cette dédicace d'un portrait: «Ce n'est pas l'envie mais l'émulation (οὐ φθόνος ἀλλὰ ζῆλος) que suscitent chez les hommes ceux qui ont dressé les portraits de leurs père et mère» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, CXIII, 31; cf. R. CH. TRENCH, *Synonyms of the New Testament*[11], Londres, 1894, pp. 87 sv. ED. DES PLACES, *Du Dieu jaloux au Nom incommunicable*, dans *Hommage à Claire Préaux*, Bruxelles, 1975, pp. 338–342; P. ADNÈS, *Jalousie*, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, VIII, col. 70 sv. Toutefois, «Dieu aime avec jalousie (πρὸς φθόνον ἐπιποθεῖ) le pneuma qu'il fait habiter en nous». Sur cette traduction, cf. ED. SCHWEIZER, dans *TWNT*, VI, 445 (donne des parallèles juifs; ajouter FL. JOSÈPHE, *Guerre*, III, 372); C. SPICQ, *'Επιποθεῖν, Désirer ou chérir?* dans *R.B.* 1957, pp. 189 sv. S. S. LAWS, *Does Scripture Speak in Vain? A Reconsideration of James IV, 5*, dans *NTS*, XX, 1974, pp. 210–225.

[2] *Sag.* II, 24; cf. Démocrite d'Abdère dénonçant l' «envie et la jalousie de démons maudits»; DIODORE DE SICILE, XVII, 46, 2: Alexandre ne redoutait pas «l'envie de la Fortune»; *P. Masp.* 153, 11. Une stèle funéraire d'Amasia dénonce le mauvais œil ou le sort jeté sur une jeune fille et qui l'a fait mourir subitement: φθόνος εἶλε πικρὸς ζωῆς τάχος ἀφειλάμενος (*Studia Pontica*, n. 123, 6). Même sens sur une médaille talismanique (*Suppl. Ep. Gr.* IX, 818; cf. P. PERDRIZET, *Negotium perambulans in tenebris*, Strasbourg-Paris, 1922, pp. 27 sv.), un graffite (C. B. WELLES, *Inscriptions from Dura-Europos*, dans *Yale Classical Studies*, XIV, 1955, p. 153); la mosaïque de Cheikh Zouéde: «Que l'Envie et le Mauvais œil s'écartent de cet art heureux» (*Suppl. Ep. Gr.* XXIV, 1197, c); *Un opuscule hermétique sur la Pivoine* (édité par A. J. FESTUGIÈRE dans *Vivre et Penser* = *R. B.* 1942, pp. 249, 257, n. 47): «pour servir de charme de victoire... contre toute sorte de mauvais œil, de maligne influence et de machination».

VIII, 1) et à la jalousie (ἔρις, *Rom.* I, 29; *Gal.* V, 21; *I Tim.* VI, 4), et c'est un lieu commun de la *diatribè* hellénistique [1]. Stobée a rassemblé cinquante-neuf sentences Περὶ φθόνου (*Ecl.* III, 38; t. 3, pp. 708 sv.). Plutarque a écrit un Περὶ φθόνου καὶ μίσους; cf. *De Prof. virt.* 14. On stigmatise cette malveillance comme le pire de tous les maux [2], on la définit essentiellement comme une tristesse éprouvée à l'occasion des biens d'autrui [3] et on dénonce ses méfaits dans la vie sociale et politique [4].

Effectivement, cette malveillance est agressive et cherche à nuire [5], au

---

[1] MUSONIUS, VII: πρὸ δέ γε τοῦ ζητεῖν, ὅπως ᾧ φθονεῖ τις κακοποιήσῃ τοῦτον, τὸ σκοπεῖν ὅπως μηδὲν φθονήσῃ μηδενί (édit. C. E. Lutz, p. 58, 1–2); *Test. Siméon*, IV, 7: ἀποστήσεται ἀφ' ὑμῶν τὸ πνεῦμα τοῦ φθόνου; DION CHRYSOSTOME, *Or.* 77 et 78. On se demande comment on pourrait résister à l'envie (*Ep. Aristée*, 224).

[2] MÉNANDRE: τὸ κάκιστον τῶν κακῶν πάντων φθόνος (dans STOBÉE, XXVIII, 29, t. III, 713; J. M. EDMONDS, *The Fragments of Attic Comedy*, Leiden, 1961, III B, p. 778, n. 540, 6); PHILON, *Spec. leg.* III, 3: «Le plus cruel des maux, l'envie qui déteste le bien, ὁ μισόκαλος φθόνος»; «le plus ignoble» (GALIEN, *Traité des passions de l'âme*, I, 7, 35); *P. Oxy.* 1901, 54: δόλος φθόνος πονηρός; PHILON, *Spec. leg.* I, 320: «L'Envie n'habite pas avec la vertu»; II, 249; FL. JOSÈPHE, *Guerre*, I, 77: «aucun de nos bons sentiments n'est assez fort pour résister jusqu'au bout au *phthonos*».

[3] Ps. PLATON, *Définitions*, 416, Φθόνος: λύπη ἐπὶ φίλων ἀγαθοῖς ἢ οὖσιν ἢ γεγενημένοις; DIOGÈNE LAERCE, VII, 63, 111: λύπη ἐπ' ἀλλοτρίοις ἀγαθοῖς. Platon avait observé que l'envie était la seule passion qui ne s'accompagne pas de plaisir, car celui qui l'éprouve souffre (*Philèbe*, 49 *a*; cf. *Lois*, IX, 870 *c*), mais il précise que son effet est «d'apercevoir les maux de ses amis et, au lieu de s'en chagriner, s'en réjouir» (*Philèbe*, 49 *c*, *d*). Observations reprises par Philon donnant comme exemple d'envieux: «Ceux à qui le bien de leur prochain fait de la peine, trouvent satisfaction à voir ses maux» (*Vit. Mos.* I, 247).

[4] *Sag.* VI, 23; *I Mac.* VIII, 16. Plutarque dénonce la malveillance envieuse comme source des rivalités politiques, faisant obstacle à l'avancement ou au succès d'un candidat (*Lycurgue*, III, 6), conspirant contre le prince (*ibid.* VII, 3), suscitant des discordes dans la cité (VIII, 3; cf. *Test. Salomon*, XVIII, 38), s'opposant à l'autorité (*Numa*, II, 10; XX, 7; XXII, 9; *Alexandre*, XI, 1; *César*, XI, 3; LXIV, 4). HÉRODIEN signale que l'annonce d'une victoire provoque des soulèvements, en raison «de la jalousie, des querelles entre les uns et les autres, de la haine et de la division des compatriotes» (*Ab. exc. d. Marci*, III, 2, 7). FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 222: «Ils s'attachent surtout aux personnages les plus célèbres, les uns par malveillance (τινὸς μὲν διὰ φθόνον καὶ κακοήθειαν)... Mais les esprits au jugement sain condamnent leur grande méchanceté, πολλὴν αὐτῶν μοχθηρίας»; DIODORE DE SICILE, XVII, 114, 3.

[5] HÉRACLITE, *Allégories d'Homère*, VI, 3: «la malveillance (ὁ φθόνος) cherche toujours à salir et à dénigrer», notamment ce qui est grand et beau (DENYS DE SINOPE, dans STOBÉE, *Ecl.* III, 38, 2 *a*; t. III, p. 708). Elle s'attaque à la gloire et aux réussites éclatantes: «Il est difficile d'échapper aux calomnies de l'envie, spécialement quand on occupe un poste qui confère une grande autorité» (FL. JOSÈPHE, *Vie*, 80); «apprenant que j'étais aimé de mes hommes, il sombra dans une jalousie peu ordinaire... allu-

moins par des calomnies (PLUTARQUE, *Périclès*, XIII, 15: «De là des jalousies contre l'un, des propos injurieux contre l'autre»), et très souvent dans les procès: «Et qui plus est, il a l'audace de porter contre moi de méchantes accusations (φθόνους αἰτίας) sans fondement» (*P. Ryl.* 144, 21: en 38 de notre ère); «on n'a rien pris; ceux-ci nous accusent par jalousie» [1]. C'est en ce sens que Jésus a été livré à Pilate par une malveillance envieuse [2] et que les adversaires de saint Paul, dans un esprit de rivalité, se livrent à la prédication διὰ φθόνον καὶ ἔριν [3]. Le meillleur parallèle est Nicolas de Damas: «Les uns pour plaire à César lui décernaient honneurs sur honneurs, tandis que les autres, dans leur perfidie, n'approuvaient ces faveurs exagérées et ne les proclamaient qu'afin que l'envie (φθόνος) et les soupçons rendissent César odieux aux Romains» [4].

---

mant un sentiment de haine» (*ibid.* 122–123). THUCYDIDE, VI, 78: la supériorité fait naître l'envie. Les méfaits du *phthonos* sont évoqués par PHILON (*De Josepho*, 5), PLUTARQUE (*Aristid.* VII, 2; *Caton l'ancien*, XVI, 4) et souvent dans les Epigrammes funéraires, *Anth. Pal.* IX, 814; Monument d'Agrios au Ier s., «ils vivent comme de vrais philosophes, en menant une existence simple, dans toutes sortes de travaux, loin de la richesse et de l'envie mal intentionnée (φθόνου κακοζήλου)» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 114, face IV, 13); mosaïque de Serdgilla: «Que l'honneur (qui est vôtre) repousse au loin l'envie et accroisse toujours votre gloire» (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1490, 7); «Que la Trinité, Dieu, chasse au loin l'envie» (*ibid.* 1599, 1); «la croix étant présente, impuissant est le *phthonos*» (*ibid.* 1909); *MAMA*, VI, 163; E. PETERSON, *ΕΙΣ ΘΕΟΣ*, Göttingen, 1926, p. 35; J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique* dans *R.E.G.* 1960, p. 164, n. 188; 1965, p. 179, n. 441; L. ROBERT, *Hellenica*, XI-XII, pp. 23, 97 n. 2; XIII, pp. 265, 268; cf. W. C. VAN UNNIK, *ΑΦΘΟΝΩ ΜΕΤΑΔΙΔΩΜΙ*, Bruxelles, 1971, pp. 12 sv.

[1] *P. Théad.* 14, 34; cf. *P. Oxy.* 237, col. VI, 21: ἐπὶ φθόνῳ δὲ μόνον λοιδορούμενος; 533, 14; *P. Bour.* 20, 28: οὐδεὶς φθόνος ἐστίν = l'enfant n'est pas maltraité; *P. Michig.* 423–424, 13: φθώνῳ περικλῖσαι; *Sammelbuch*, 7518, 12; ce sont à peu près les seules attestations de φθόνος dans les papyrus.

[2] *Mc.* XV, 10; *Mt.* XXVII, 18: διὰ φθόνον; cf. LYSIAS, *Pour l'invalide*, XXIV, 2: διὰ φθόνον = διὰ πονηρίαν; PHILON, *Vit. Mos.* I, 2: διὰ φθόνον. Selon Denys d'Halicarnasse, en jugeant les mérites et les défauts de Platon, rhéteurs et philosophes «ne cédaient ni à l'envie ni à la haine (οὐ διὰ φθόνον ἢ διὰ φιλαπεχθημοσύνην), mais à l'amour de la vérité» (*Lettre à Cn. Pompée*, 1; cf. 3).

[3] *Philip.* I, 15; cf. CLÉMENT DE ROME, *Ad Cor.* V, 5 (cf. A. FRIDRICHSEN, *Propter invidiam. Note sur I Clém. V*, dans *Eran. Rudbergian.* XLIV, 1946, pp. 161–174).

[4] *Vie de César*, édit. Piccolos, Paris, 1850, p. 25.

φιλανθρωπία, φιλανθρώπως

La philanthropie – «cette noble vertu» (PHILON, *Spec. leg.* I, 221) – est un mot-clef de l'époque hellénistique, tant dans la littérature que dans les papyrus et les inscriptions [1]. Les Stoïciens la définissaient: «Disposition amicale dans le commerce des hommes» [2]. C'est en ce sens que «la Sagesse est un esprit ami de l'homme» (*Sag.* I, 6; VII, 23) et que «le juste doit être philanthrope (XII, 19), mais en accentuant la nuance de gentillesse, affabilité et cordialité [3]; tels le centurion Julius «traitant Paul avec humanité»

---

[1] La bibliographie est considérable; S. LORENZ, *De progressu notionis φιλανθρωπίας*, Leipzig, 1914; W. W. TARN, *Alexander's φιλανθρωπία and the «World-Kingdom»*, dans *J. Hell. St.* 1921, pp. 1–17; S. TROMP DE RUITER, *De vocis quae est φιλανθρωπία significatione atque usu*, dans *Mnemosyné*, 1932, pp. 271–306; M. FUERTH, *Caritas und Humanitas*, Stuttgart, 1933; H. I. BELL, *Philanthropia in the Papyri*, dans *Hommages à J. Bidez, F. Cumont*, Bruxelles, 1948, pp. 31–37; N. I. HERESCU, *Homo, Humus, Humanitas*, dans *Bulletin de l'association G. Budé*, 1948, 64–75; A. J. FESTUGIÈRE, *La Révélation d'Hermès Trismégiste*, Paris, 1949, II, pp. 301–309; C. SPICQ, *La Philanthropie hellénistique, vertu divine et royale*, dans *Studia theologica*, XII, 1958, pp. 169–195; J. KABIERSCH, *Untersuchungen zum Begriffe der Philanthropie bei dem Kaiser Julian*, Wiesbaden, 1960; A. J. VOELKE, *Les rapports avec autrui dans la Philosophie grecque*, Paris, 1961, pp. 70 sv. H. MARTIN, *The Concept of Philanthropia in Plutarch's Lives*, dans *American Journal of Philology*, 1961, pp. 164–175; R. LE DÉAUT, *φιλανθρωπία dans la Littérature grecque jusqu'au Nouveau Testament*, dans *Mélanges E. Tisserant*, I, Cité du Vatican, 1964, pp. 255–294; M. LANDFESTER, *Das griechische Nomen «philos» und seine Ableitungen*, Hildesheim, 1966, pp. 537 sv. R. RIEKS, *Homo, Humanus, Humanitas*, Munich, 1967; A. NISSEN, *Gott und der Nächste im antiken Judentum*, Tübingen, 1974, pp. 466 sv. F. CASAVOLA, *Cultura e scienza giuridica nel secondo secolo di C.*, dans H. TEMPORINI, W. HAASE, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, Berlin-New York, 1976, XV, pp. 157 sv. L. HEINEMANN, *Humanitas*, dans PAULY-WISSOWA, *Real-Enc. Suppl.* V, 282–310.

[2] H. VON ARNIM, *S.V.F.* III, 292; Ps. PLATON, *Définit.* 412 *e;* cf. φιλανθρώπως ἀποκριθῆναι = répondre amicalement (*Inscriptions de Thasos*, 174, D 2).

[3] Selon les contextes, on traduira «humain» (PLUTARQUE, *Démétr.* IV, 1; DIODORE DE SICILE, XVII, 102, 3), opposé à «sévère» (PLUTARQUE, *Cicéron*, XXI, 5), amène (DIODORE, XVII, 40, 1), affable (XVII, 112, 6; PLUTARQUE, *Démosthène*, XXIX, 3), bienveillant (IDEM, *Cicéron*, XLV, 2), généreux (*ibid.* XL, 5), cordial (POLYBE, V, 10, 1; 11, 6; 62, 2; 63, 8; 75, 7; 77, 6; 78, 6, etc.); cf. MÉNANDRE, *Dyscol.* 105: «Voulant me montrer tout à fait courtois et diplomate (φιλάνθρωπος σφόδρα ἐπιδέξιος)»; 147: «Il n'a pas du tout l'air commode (οὐ πάνυ φιλάνθρωπον)»; 573: «Chaque fois que je

à Sidon, lui permettant d'aller visiter les chrétiens et de recevoir leurs soins» (*Act.* XXVII, 3; cf. PLUTARQUE, *Thémistocle*, XXXI, 7; *Paul-Emile*, XXXVII, 2: accordant au prisonnier Persée un régime plus humain), ou les barbares de Malte montrant aux naufragés «une humanité peu commune» (*Act.* XXVIII, 2), ou les Alexandrins qui doivent se montrer doux et aimables envers les Juifs [1].

Cette bonté se traduit surtout en sollicitude, en serviabilité et en effectives largesses, c'est une générosité [2]. A l'époque hellénistique, c'est la

---

passe devant toi (ô Pan), je t'adresse une prière en homme bien élevé (φιλανθρωπεύομαι)»; POLYBE, II, 12, 5: «Ils trouvèrent chez ces deux peuples la cordialité qui se devait (τῆς καθηκούσης φιλανθρωπίας)»; II, 38, 8: le régime politique des Achéens se caractérise par l'égalité et la libéralité (ἰσότητι καὶ φιλανθρωπίᾳ); II, 70, 1: Antigone traita les Lacédémoniens en tout avec générosité et bienveillance (μεγαλοψύχως καὶ φιλανθρώπως); PLUTARQUE, *Nicias*, XI, 2: τὸ μὴ φιλάνθρωπον = un comportement insociable; cf. *Caton min.* L, 2; *Crassus*, III, 5; lettre de Marc-Aurèle aux Athéniens, dans *Z.P.E.* VIII, 1971, p. 177, ligne 8; *P. Oxy.* 2981, 14; φιλανθρωπηθήσῃ = tu seras récompensé (II[e] s.); cf. l'union χάρις-φιλάθρωπος, PLUTARQUE, *Praecepta ger. reip.* 24; 818 *d* et *e; Solon*, II, 1.

[1] Lettre de l'empereur Claude; *P. Lond.* 1912, 83: πραέως καὶ φιλανθρόπως; cf. HÉCATÉE D'ABDÈRE: τὴν ἡπιότητα καὶ φιλανθρωπίαν τοῦ Πτολεμαίου (cité par FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* I, 186); PLUTARQUE, *Eroticos*, XVIII, 1: «l'amour ne fait-il pas les gens plus affables et plus agréables, φιλανθρωποτέρους καὶ ἡδίους?»; cf. DENYS D'HALICARNASSE, *Lettre à Cn. Pompée*, 2; *Sammelbuch*, 7457, 20: οἰκείως καὶ φιλανθρώπως. La philanthropie d'Eléazar est associée à sa *philia*, *II Mac.* VI, 22; cf. F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées de l'Asie Mineure*, Paris, 1955, p. 183, ligne 3: τὰ τῆς φιλανθρωπίας καὶ φιλίας καὶ ὁμονοίας δίκαια; Plutarque l'associe à la πραότης (*Marius*, VIII, 2; *Pyrrh.* XI, 8; XXXIV, 7–11; *Alexandre*, LVIII, 8; cf. XLIV, 5; LXXI, 8), de même Lucien (*Phalaris*, I, 3); Philon à la *koinônia* (*Spec. leg.* I, 324). Philanthrope = amical (*Suppl. Ep. Gr.* VIII, 372, 8). La philanthropie la plus courante consiste à se montrer aimable, à faire bon accueil à un interlocuteur (PLUTARQUE, *Démétrios*, IX, 2; XXXVII, 1), à posséder cette courtoisie dont firent preuve les Athéniens qui «s'étant emparés du courrier de Philippe, avec qui ils étaient en guerre, lurent toutes les lettres, sauf celle d'Olympias qu'ils n'ouvrirent pas et lui renvoyèrent cachetée comme elle était» (*ibid.* XXII, 2). Cf. C. PANAGOPOULOS, *Vocabulaire et mentalité dans les* Moralia *de Plutarque*, dans *Dialogues d'Histoire ancienne* III, Paris, 1977, pp. 218 sv.

[2] *II Mac.* XIII, 23: le roi «offrit un sacrifice, honora le Temple et fut généreux envers le lieu saint, τὸν τόπον ἐφιλανθρώπησε»; *P. Michael.* 4, 23: «le fleuve (le Nil), plein d'humanité, a d'abord apporté de la nourriture (à l'Egypte)»; *P. Tebt.* 739, 19, 40; Assos accorde la proxénie, le droit de cité et d'autres privilèges, τοῖς ἄλλοις φιλανθρώποις (*Inscriptions de Thasos*, 170, 7; cf. 171, 5, 44); POLYBE, XXVIII, 20: «Antiochos se montra *philanthrope* envers ces gens-là, donna une pièce d'or à chaque colon grec»; PHILON, *Spec. leg.* II, 63, 71; PLUTARQUE, *Alexandre*, XLIV, 3–5; *César*, XXXIV, 7; *Sylla*, XXXI, 7. Inscription d'Aphrodisias: εὐνοίαι καὶ κοινῶς πρὸς πάντας καὶ ἰδίᾳ πρὸς ἕκαστον φιλανθρώπως καὶ πλείστας ἐγγύας ὑπὲρ πολλῶν ἐκτείσαντα (*MAMA*, VIII, 406, 4); *Inscriptions de Magnésie*, 105, 13: μετ' εἰρήνης δὲ καὶ τῆς πάσης ὁμονοίας

vertu des bienfaiteurs et en premier lieu des divinités dont la protection et la providence se manifestent envers les hommes ou telle cité [1]. Ce n'est pas seulement la croyance de Musonius (XVII, édit. C. E. Lutz, p. 108, 14), mais d'humbles paysans du Fayûm en 6–7 de notre ère: οἶδεν ὁ φιλάνθρωπος θεός (*Sammelbuch*, 9286, 1); καὶ ἔκουσα, ὅτι ὁ φιλάνθρωπος θεὸς ἐπεσκέψατο [2]. C'est surtout la conviction de Philon qui voit dans les attributs divins d'*épikie* et de *philanthropie* une manifestation de la miséricorde divine (*Vit. Mos.* I, 198), et qui – ayant rédigé un Περὶ φιλανθρωπίας (*Virt.* 51–186) – a élaboré une théologie de la philanthropie du vrai Dieu, rempli d'amour pour les hommes (*Virt.* 77, 188; *Abr.* 79; 137, 203), donateur (*Opif.* 81), d'une insigne sollicitude (*Spec. leg.* III, 36; I, 120; FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 24). Comparant l'accueil que l'on réserve aux *Basileis:* «Pour le roi des rois, pour Dieu seigneur de toutes choses qui, par mansuétude et philanthropie, a daigné visiter la créature et qui descend des extrémités du ciel jusqu'aux ultimes limites de la terre, pour le bien de notre race, quel genre de maison faut-il bien apprêter?... L'âme conforme à sa volonté» (*Chérub.* 99). Mieux encore, Dieu est comme un père pourvoyant au bien de sa famille et patient vis-à-vis des rebelles (*Prov.* II, 6). C'est dans ce contexte que se situe *Tit.* III, 4: ὅτε δὲ ἡ χρηστότης καὶ ἡ φιλανθρωπία ἐπεφάνη τοῦ σωτῆρος ἡμῶν θεοῦ. Cette alliance de la bonté-bénignité et de la philanthropie est constante [3]. L'emploi

---

καὶ φιλανθρωπίας; *Inscriptions de Didymes*, 269, 13: εὐσεβὴς πρὸς τοὺς θεούς, φιλάνθρωπος δὲ πρὸς τοὺς ἀνθρώπους; *de Priène*, 115, 5: ἀναστρεφόμενος ἐν πᾶσιν φιλανθρώπως (Ier s. av. J.-C.). La médecine est une profession philanthropique (GALIEN, *Opt. med.* I, 56; cf. W. K. HOBART, *The Medical Language of St. Luke*, p. 297); HIPPOCRATE, *Précepte*, 6: «Là où est l'amour des hommes, là est aussi l'amour de l'art».

[1] Protectrice de Sardes, Déméter est «la déesse philanthrope» (PHILOSTRATE, *Ep.* 75); Apis «de tous les dieux le plus bienveillant aux hommes» (XÉNOPHON D'EPHÈSE, *Ephésiaques*, V, 4, 10; cf. IV, 2, 4), Cronos (PLATON, *Lois*, IV, 713 *d*), Eros (*Banquet*, 189 *d*), Hermès (ARISTOPHANE, *Paix*, 393); Apollon (PLUTARQUE, *De Pyth. or.* 16; *Numa*, 4; *De Stoic. rep.* 38); Asclépios (R. CAGNAT, *Inscriptiones Graecae*, Paris, 1911, n. 826); Prométhée (LUCIEN, *De sacrif.* 6).

[2] *Sammelbuch*, 9397, 3; cf. 8701: dédicace d'une image de saint Etienne: τῇ τοῦ δεσπότου ἡμῶν Χριστοῦ φιλανθρωπίᾳ; une lettre chrétienne (*ibid.* 10467, 4): ὁ φιλάνθρωπος δεσπότης θεὸς κύριος ἡμῶν; une prière du Ve-VIe s.: ὁ θεὸς ὁ παντοκράτωρ ὁ ἅγιος ὁ ἀληθινὸς φιλάνθρωπος (*P. Oxy.* 925, 2); G. LEFÈBVRE, *Recueil d'Inscriptions grecques-chrétiennes d'Egypte*, Le Caire, 1907, n. 636, 12; 650, 1; 661, 9; 664, 12; 665, 12; 666, 15; 667, 16. Le «lecteur» André se réfugie en Dieu, le juge bienveillant, πρὸς σε τὸν φιλάνθρωπον κριτήν (A. C. BANDY, *The Greek Christian Inscriptions of Crete*, Athènes, 1970, n. 104). Un notaire byzantin écrira à Madame Kyra: οἶδεν ὁ φιλάνθρωπος θεός (*Pap. graec. Vindob.* 31496, édité par H. GERSTINGER, dans *Eos* 1956 (Symbolae R. Taubenschlag), I, p. 213.

[3] *Esth.* VIII, 12, k, l; PHILON, *De Josepho*, 82, 176, 198: «des paroles obligeantes

de *philanthropia* a pour but d'étendre la miséricorde divine à l'humanité entière, mais elle implique une gracieuse et large libéralité qui donne et qui pardonne, mieux que ne le font les *kyrioi* d'ici-bas [1].

Etant donné que les souverains hellénistiques sont les images et les représentants de Dieu sur la terre, ils sont tous censés posséder la philanthropie de l'Evergète [2], une bienfaisance affable, prompte à la clémence [3],

---

et aimables»; 264; *Virt.* 97, 101, 182: «les prosélytes doux, bons, humains»; *Fuga*, 96; *Abr.* 203; *Spec. leg.* II, 75, 141; III, 156: ὄνομα εὐνοίας ὅ τι χρηστὸν καὶ φιλανθρωπόν ἐστιν; *Leg. G.* 67: Gaius était estimé naguère χρηστὸς καὶ φιλάνθρωπος; FL. JOSÈPHE, *Ant.* X, 164: τὴν τοῦ Γαδαλίου χρηστότητα καὶ φιλανθρωπίαν; PLUTARQUE, *Lucullus*, XVIII, 9: φύσει χρηστὸν ὄντα καὶ φιλάνθρωπον; *Agésilas*, XXV, 6; *Solon*, XV, 2; *Aristide*, XXVII, 7; *Arat.* XII, 1; *Cicéron*, IX, 6; LII, 3; *Propos de Table* I, 1, 4: récits suscitant l'émulation pour des actions bonnes et humaines, χρηστῶν καὶ φιλανθρώπων ζῆλον; DION CASSIUS, LXXIII, 5, 2: «une *philanthropie*, une *chrestotès*... un soin attentif de tout ce qui regarde l'intérêt général, se montraient dans tout le service autour de l'empereur (Pertinax)»; Le général devra traiter les cités qui se rendent φιλανθρώπως καὶ χρηστῶς (ONOSANDRE, XXXVIII, 1); JAMBLIQUE, *Lettre à Agrippa* (dans STOBÉE, IV, 5, 76; t. IV, p. 223); HÉLIODORE, *Ethiop.* V, 18, 5; Galien loue son père, χρηστότατον καὶ φιλανθρωπότατον ἔχων πατέρα (V, 40–41, K); B. LATYSCHEV, *Inscriptiones ant. Orae sept. Ponti Euxini*, 39, 20–21; F. A. HOOPER, *Funerary Stelae from Kom Abou Billou*, Ann Arbor, 1961, n. 92: Διονυσάριον Σαραπίωνος ἄλυπε φιλάνθρωπε φιλότεκνε χρηστὴ χαῖρε. Nombreuses références dans F. FIELD, *Otium Norvicense*, Oxford, 1881, III, p. 137.

[1] Il est impossible de transcrire dans la langue religieuse: «philanthropie» trop laïcisé en français; mais les Pères grecs, notamment saint Jean Chrysostome, et la liturgie orientale (Byzance, Syrie, Palestine, Alexandrie, Egypte, Nubie etc.) ont gardé cette épithète divine, au point qu'à Faras, du VIII[e] au XII[e] siècle, ce sera presque le seul attribut du Christ et de Dieu; cf. J. KUBINSKA, *Faras* IV, Varsovie, 1974.

[2] *Esther*, VIII, 12 *l*; *II Mac.* IV, 11; XIII, 23; XIV, 11; *IV Mac.* V, 12. Antiochus recommandant son fils aux Juifs leur écrit: «Je suis persuadé que plein de bienveillance et d'humanité (ἐπιεικῶς καὶ φιλανθρώπως), il suivra scrupuleusement mes intentions et sera plein de condescendance à votre égard» (*II Mac.* IX, 27). On attribue cette vertu à Moïse (PHILON, *Virt.* 66; *Spec. leg.* IV, 24), aux rois israélites (FL. JOSÈPHE, *Ant.* VIII, 385), à Eole, roi de Lipari (DIODORE DE SICILE, V, 7), à Cyrus (XÉNOPHON, *Cyr.* I, 2, 1), Ptolémée Philadelphe (*Ep. Aristée*, 290), Eumène II de Pergame (*Fouilles de Delphes*, III, 3, 239, *l.* 11), Pisistrate (ARISTOTE, *Const. d'Ath.* XVI, 8), aux empereurs Hadrien (*B.G.U.* 140), Antonin (*Suppl. Ep. Gr.* XIX, 476 *c* 11), Sévère Alexandre (*P. Fay.* 20, 15), Galien (A. S. HUNT, C. C. EDGAR, *Select Papyri*, Londres, 1934, n. 217, 16: ἵνα διὰ τὴν τῶν προγόνων ἀρετὴν ἀπολαύσῃ τῆς ἐμῆς φιλανθρωπίας), Dioclétien et Maximien (*P. Oxy.* 889, 4–5), Sévère et Caracalla (*P. Oxy.* 705, 20), à tout roi vainqueur clément envers les vaincus (PLUTARQUE, *Démosthène*, XXII, 4), à Darius (DIODORE DE SICILE, XVII, 5, 6), surtout Alexandre (*ibid.* 2, 2; 4, 3 et 9; 5, 1; 22, 5; 24, 1; 37, 3 et 6; 38, 3; 103, 7; 104, 4). Le Sénat avait décrété que l'on offrirait chaque année un sacrifice à la Philanthropie de Tibère (DION CASSIUS, LIX, 16). Une statue est érigée au proconsul D. Plautius Felix Julianus, ἁγνίας καὶ φιλανθρωπίας χάριν (T. B. MITFORD, *The Inscriptions of Kourion*, Philadelphie, 1971, n. 90). C'est une

qui comble les sujets de bienfaits, précisément désignés comme *philanthropa* [1], et qui finalement établit la concorde et la paix (cf. lettre de Claude aux Alexandrins: μετὰ πραότητος καὶ φιλανθροπείας, *P. Lond.* 1912, 102). D'une part le roi se préoccupe d'être «philanthrope» vis-à-vis de ses sujets (*Ep. Aristée*, 208); d'autre part d'acquérir l'attachement réciproque de ceux-ci: τῶν ὑποτεταγμένων φιλανθρωπία καὶ ἀγάπησις (*ibid.* 265). A l'instar de Ptolémée, il se rend le témoignage d'avoir «manifesté de toutes ses forces ses sentiments d'humanité, ταῖς τε ἑαυτοῦ δυνάμεσιν πεφιλανθρώπηκε πάσαις» (Pierre de Rosette; DITTENBERGER, *Or.* 90, 12; cf. *Sammelbuch*, 10648, 11; *Suppl. Ep. Gr.* XXV, 445, 2, 4, 34). Aussi bien, les suppliques au roi, au préfet, au stratège, s'adressent explicitement à leur philanthropie, afin de le décider à intervenir favorablement [2] et que l'on

---

vertu du préfet (*P. Lond.* 1912, 81: ἡγεμὼν φιλάνθροπος; *Sammelbuch*, 11223, 25), de Séleucos (PLUTARQUE, *Démétr.* L, 1), d'Antoine (IDEM, *Antoine*, III, 10), de «Théodore, très renommé décurion» (*Sammelbuch*, 7439), de l'épimélète (*ibid.* 8396, 39), d'un chorège d'Eleusis (DITTENBERGER, *Syl.* III, 1094, 3–5), de tous ceux qui «mettent en lumière leur dévouement envers le peuple» (*Inscriptions de Gonnoi*, 109, 4), ou dont les décisions sont pleines de bienveillance (PLUTARQUE, *Cimon*, I, 7; *Phocion*, V, 1; X, 7; *Caton min.* XXI, 10; XXIII, 1; XXVI, 1; XXIX, 4; LX, 1). Les décrets honorifiques la soulignent (L. MORETTI, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, Florence, 1967, n. 55, 2, 24, 34). Sur la «philanthropie» des lois, cf. *P. Lugd. Bat.* II, 4–5; *B.G.U.* 1024, col. VIII, 18–20; *P. Oxy.* 2177, 18; DÉMOSTHÈNE, *C. Timocr.* 24, 191; PHILON, *Virt.* 28; *Spec. leg.* I, 129, 324; II, 78, 104, 107, 128, 183; FL. JOSÈPHE, *C. Ap.* 211–214; PLUTARQUE, *Cicéron*, XXX, 2.

[3] *P. Lugd. Bat.* XVI, 3, 9. Les *prostagmata* philanthropiques sont des «ordonnances d'amnistie», *B.G.U.* 372, col. II, 19; 1156, 26; *P. Ryl.* 155, 7–8; *Sammelbuch*, 9508, 10; *C. Ord. Ptol.* n. 53 et sv. G. E. BEAN, T. B. MITFORD, *Journeys in Rough Cilicia 1964–1968*, Vienne, 1970, n. XXXI *c*, 10, 12, 16.

[1] *Inscriptions de Corinthe*, III, 10; *de Crète* (édit. M. Guarducci), I, pp. 27–28, 60, 120; II, p. 15; *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1998, 9–10; DITTENBERGER, *Syl.* 618, 14; 699, 12; *Or.* 139, 20–21; *P. Tebt.* 124, 7; 739, 40; *Sammelbuch*, 599, 60; 620, 3–4; DIODORE DE SICILE, XIX, 9, 6; 24, 1 (Agathocle); 44, 3 (Antigone); 50, 2 (Cassandre); 54, 5; 56, 1 (Ptolémée); 91, 5 (Séleucos); 110, 3: «Hamilcar manifestait de la bienveillance à tous». M. TH. LENGER, *La notion de «bienfait» (philanthrôpon) royal et les ordonnances des rois Lagides*, dans *Studi in onore di V. Arangio-Ruiz*, Naples, 1953, I, pp. 483–499.

[2] *P. Michig.* 529, 13: δεόμενος σου φιλανθρωπίας; *P. Théad.* 22, 11; 23, 12; *Arch. Isidor.* 64, 15; *P. Mert.* 43, 3; *P. Oxy.* 2267, 8; *B.G.U.* 522, 5; 1572, 16; *P. Erl.* 34, 13; *P.S.I.* 292, 19; *P. Tebt.* 31, 21; 382, 34, 64; 397, 27; 770, 16; 775, 18; *P. Hermop.* 19, 13; *P. Ryl.* 296, 12; 578, 15 = (*Corp. Pap. Jud.* 43); *Sammelbuch*, 6760 *a* 34; 6944, 10; 8994, 17; 9168, 15; 10271, 27; 10522, 10. Cf. J. LESQUIER, *Papyrus de Magdola*, Paris, 1912, pp. 5 sv. P. COLLOMP, *Recherches sur la chancellerie et la diplomatique des Lagides*, Paris, 1926; O. GUÉRAUD, *ENTEYΞEIΣ*, Le Caire, 1951, pp. XXII

puisse participer au privilège commun, πρὸς τὸ κἀμὲ δύνασθαι τῆς κοινῆς φιλανθρωπίας μετασχεῖν (*P. Oxy.* 2919, 10; 2918, 16), on invoque les précédents: «Puisque tu as toujours agi avec une extrême bienveillance, tu feras bien encore maintenant...» (*P. Sorb.* 53, 6), on se félicite de ses heureux effets éventuels: «ainsi nous aurons bénéficié de ta bienveillance» [1], et l'on remercie de cette philanthropie [2].

---

sv., et n. v, 8; VI, 7; XXII, 13; XLIV, 8; XLVII, 9; LX, 12; LXII, 13; LXXIV, 19; LXXXVI, 15.

[1] *P. Philad.* 10, 21: ἵν' ὦμεν πεφιλανθρωπημένοι; *P. Mil. Vogl.* 71, 26; *P. Osl.* 22, 17; *Sammelbuch*, 6236, 51; 7259, 47; 9264, 26. Un décret honorifique du Fayum mentionne avec les «mœurs personnelles» (τῶν ἰδίων ἠθῶν), la bienveillance, la générosité et la modération (εὐμενῶς, φιλανθρώπως, τὸ ἐπιεικές) du personnage honoré qui a rendu service à la ville (*Sammelbuch*, 6185; cf. PLUTARQUE, *Praecepta ger. reipubl.* XX, 816 *d*).

[2] *P. Hermop.* 10, 6; *Sammelbuch*, 8396, 39. Il en va de même dans les relations amicales (*P. Princet.* 187, 9; *P.S.I.* 94, 4), «je te remercie pour ta gentillesse à propos de l'huile d'olive» (*P. Mich.* 483, 3 = *Sammelbuch*, 7355; *P. Oxy.* 3057, 8; *P. Michig.* 232, 18 = *Sammelbuch*, 7568, de 38 ap. J.-C.; *P. Michig.* 489, 10; 494, 8; *P. Fuad*, 54, 9, 13. A. PELLETIER, *La Philanthropia de tous les jours chez les juifs hellénisés*, dans *Paganisme, Judaïsme, Christianisme*, (Mélanges M. Simon), Paris, 1978, pp. 35–44.

φιλαργυρία, φιλάργυρος

Le substantif, ignoré des Septante et des papyrus [1], n'est attesté dans le N. T. que dans *I Tim.* VI, 10: ῥίζα γὰρ πάντων τῶν κακῶν ἐστιν ἡ φιλαργυρία. Sentence qui remonte à Platon [2] et qui est un lieu commun de la *diatribè*. Stobée attribue à Démocrite la sentence: πλοῦτος ἀπὸ κακῆς ἐργασίης περιγινόμενος ἐπιφανέστερον τὸ ὄνειδος κέκτηται, et à Bion: τὴν φιλαργυρίαν μητρόπολιν ἔλεγε πάσης κακίας εἶναι (*Ecl.* X, 36–37; t. III, p. 417). Apollodore de Géla: τὸ κεφάλαιον τῶν κακῶν, ἐν φιλαργυρίᾳ γὰρ πάντ' ἔνι (*ibid.* XVI, 12; p. 482); *Testament Juda*, XIX, 1: «La *philargyria* conduit à l'idolâtrie»; *Or. Sibyl.* II, 115: χρυσέ, κακῶν ἀρχηγέ, βιοφθόρε, πάντα χαλέπτων; III, 235: «Ceux qui n'ont cure que de justice et de vertu ignorent la cupidité (φιλοχρημοσύνη) qui pour les hommes mortels fait naître des myriades de maux, guerre et famine perpétuelles». Parmi les πονηρά, le *Tableau de Cébès* XIX, 5 énumère τὴν λύπην καὶ τὸν ὀδυρμὸν καὶ τὴν ὑπερηφάνειαν καὶ τὴν φιλαργυρίαν καὶ τὴν ἀκρασίαν καὶ τὴν λοιπὴν ἅπασαν κακίαν [3]; de même EPICTÈTE, II, 16, 45; cf. 9, 12 et PLUTARQUE: «le désir d'acquérir les richesses engendre toutes les guerres» [4].

---

[1] Comme l'adjectif φιλάργυρος qui n'est attesté que comme nom propre (*P. Oxy.* 1678, 12; *Inscriptions de Priène*, 313, 653; *de Crète*, IV, 223, *de Thasos*, 225), mais fréquemment à l'époque impériale (cf. L. ROBERT, *Hellenica* XIII, Paris, 1965, p. 260). Le verbe φιλαργυρέω, ignoré du N. T., est employé *II Mac.* X, 20; cf. DITTENBERGER, *Syl.* 593, 12.

[2] PLATON, *Lois*, IX, 870 *a*, *c*: «La puissance qu'a l'argent d'enfanter les mille et une fureurs d'acquisition insatiable, infinie... Cette adoration des richesses est bien la première et la plus grande source des plus grand procès pour meurtre volontaire». Le libellé de *I Tim.* serait peut-être la citation d'un auteur comique (cf. ST. T. BYINGTON, *I Timothy VI, 10*, dans *The Expository Times*, 1944, p. 54), mais l'idée est celle de PLUTARQUE, *De Cupid. div.* 524 E-F; cf. 525 E-F–526 A; C. PANAGOPOULOS, *Vocabulaire et mentalité dans les* Moralia *de Plutarque*, dans *Dialogues d'Histoire ancienne* III, Paris, 1977, pp. 205 sv.

[3] Cf. *Tableau de Cébès*, 34, 3: μέθυσον καὶ ἀκρατῆ εἶναι καὶ φιλάργυρον καὶ ἄδικον καὶ προδότην καὶ τὸ πέρας ἄφρονα.

[4] *Consol. à Apoll.* 13; cf. *De Cupid. div.* (sur la cupidité de Crassus, cf. *Vie de Crassus* I, 5; II, 1; VI, 6; XIV, 5); DIOGÈNE LAERCE, VI, 50; DIODORE DE SICILE, *Exc.* XXI, 1; DION CHRYSOSTOME, IV, 84 et 129; LXVI, 1; AULU-GELLE, III, 1; LUCIEN, *Charon*, 17; CHORICIOS DE GAZA: χρυσέ, κακῶν ἀρχηγέ, καὶ τῷ ἔχοντί σε φόβος καὶ τῷ μὴ ἔχοντί σε λύπη (cité par A. DAIN, dans *Anth. Pal.* IX, 394, p. 23, n. 2).

Quant aux φιλάργυροι de la fin des temps [1], ils sont les victimes d'une passion innée (*IV Mac.* II, 8), comme les Pharisiens (*Lc.* XVI, 14), surtout les Sophistes «marchands de paroles, λογοπῶλαι» (PHILON, *Congr. er.* 53, 127; *Post. C.* 116) et les philosophes qui bradent la sagesse dans le déshonneur (*Gig.* 37, 39).

---

[1] Dans le catalogue des vices de *II Tim.* III, 2 (cf. N. J. MCELENEY, *The Vice Lists of the Pastoral Epistles*, dans *CBQ*, 1974, pp. 211 sv.) qui est bien en situation à Ephèse, la plus grande place commerciale de l'Asie Mineure; ces cupides se retrouvent dans un catalogue analogue, *Testament Lévi*, XVII, 11.

Φιλόλογος

Le nom commun, ignoré de la Bible, peut être pris en bonne ou en mauvaise part: «celui qui aime parler, le bavard» ou «celui qui aime les lettres, l'érudit» (EPICTÈTE, II, 4, 1; III, 10, 10; IV, 22, 107; *TAM*, II, 919: τὸν ἀγαθὸν φιλόλογον). Il s'applique particulièrement aux Athéniens [1]; on l'emploie dans les éloges officiels (*MAMA*, VIII, 263), par exemple pour des médecins (*TAM*, II, 147, 5; *C.I.L.* III, 614; cf. V. NUTTON, *Menecrates of Sosandra, Doctor or Vet*, dans *Z.P.E.* XXII, 1976, p. 96), et les épitaphes ou les lettres l'accordent aux étudiants [2], même à une jeune fille: Τετρία, φιλόλογε, χαῖρε (*Suppl. Ep. Gr.* XXII, 335, 1–2).

Le nom propre Philologos, cité *Rom.* XVI, 15, est assez fréquent à Rome dans la *familia* de la maison de César (*C.I.L.* VI, 4116), en Egypte [3] et en

---

[1] PLATON, *Lois* I, 641 *e*: «Tous les Grecs ont l'impression que notre cité est l'amie des discours, et grande discoureuse, ὡς φιλόλογός τε ἐστι καὶ πολυλόγος»; *Lachès*, 183 *c*: «J'ai l'air tantôt d'aimer les discours (φιλόλογος) et tantôt de les détester (μισόλογος)»; *Théétète*, 161 *a* (*philologos* a une nuance sophistique: amateur d'arguments); DIODORE DE SICILE, XII, 53, 3: «Les Athéniens, gens distingués et amateurs de beaux discours, τοὺς Ἀθηναίους ὄντας εὐφυεῖς καὶ φιλολόγους». Le mot est particulièrement fréquent dans Plutarque (53 fois, surtout dans les *Propos de Table*, cf. I, 10, 2), où les *philologoi* sont des gens cultivés (πεπαιδευμένοι) opposés aux ἰδιῶται: «Cornelia était toujours entourée de Grecs et de lettrés» (*C. Gracch.* XIX, 2; cf. VI, 4); «Cicéron fréquenta des lettrés grecs» (*Cicér.* III, 3); «l'adolescent Philologos est instruit dans les belles-lettres et les sciences» (*ibid.* XLVIII, 2; XLIX, 2); Alexandre «avait un goût inné pour la littérature (φύσει φιλόλογος) et pour la lecture» (*Alexandre*, VIII, 2; cf. G. NUCHELMANS, *Studien über φιλόλογος, φιλολογία und φιλολογεῖν*, Zwolle, Dissert. Nimègue, 1950; H. KUCH, *Φιλόλογος, Untersuchungen eines Wortes*, Berlin, 1965; A. G. KALOYEROPOULO, *Epitaphe mégarienne*, dans *Ath. Ann. Arch.* VII, 1974, pp. 287–291); C. PANAGOPOULOS, *Vocabulaire et mentalité dans les* Moralia *de Plutarque*, dans *Dialogues d'Histoire ancienne* III, Paris, 1977, p. 227.

[2] *Suppl. Ep. Gr.* IV, 111 (cf. L. ROBERT, *Hellenica*, XIII, pp. 48–49; *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1938, p. 458, n. 362; 1965, p. 110, n. 180; 1974, p. 296, n. 573); XXII, 355; *P. Oxy.* 531, 11; L. MORETTI, *Inscriptiones graecae Urbis Romae*, Rome, 1973, n. 736. Les φιλόλογοι du *P. Oxy.* 2177, 40 sont peut-être les Maîtres du Museum d'Alexandrie (H. A. MUSURILLO, *The Acts of the Pagan Martyrs*, Oxford, 1954, p. 201).

[3] *P. Lond.* 256 *a* 16 (t. II, p. 99; en 15 de notre ère). *P. Oxy.* 2190, 7; *Sammelbuch*, 1481, 33; *P. Apol. Anô*, 83, 11: «au brodeur Philologos» (compte de recettes et de dépenses).

Asie Mineure [1]. Il semble surtout porté par des esclaves et des affranchis [2]; comme dans cette inscription: Φιλόλογον ἀρχικύνηγον πίστεως καὶ φιλοπονίας ἕνεκεν [3]. L'absence de patronyme, les fonctions qui lui sont confiées, les qualités dont il a fait preuve attestent une condition inférieure.

---

[1] *MAMA*, VIII, 241, 298 (Iconium); à Priène: ὁ τόπος Ἀλεξάνδρου τοῦ Φιλολόγου (*Inscriptions de Priène*, 313, 32; cf. L. ROBERT, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, p. 302); à Chios (*Suppl. Ep. Gr.* XVI, 488, 6), à Termessos (*TAM*, III, 358, époux d'une affranchie), à Paros (*IG*, XII, 5, 161); à Théra (*IG*, XII, 3, 339, 12; 671 *a* 5; 1527); cf. L. ROBERT, *Hellenica* XIII, pp. 45 sv.

[2] Cf. les références dans A. LIETZMANN, *An die Römer*[4], Tübingen, 1933, p. 127; mais Plutarque déclare qu' «il n'est point de père qui aime les lettres (*philologos*), les honneurs ou l'argent, comme il aime ses enfants» (*Amour fraternel*, 5). Suétone nomme, parmi ses *Grammairiens illustres*, 10: «Atticus Philologus, fils d'un affranchi, né à Athènes».

[3] G. E. BEAN, *Journeys in Northern Lycia*, Vienne, 1971, n. 42; mais les *philologoi* de DENYS D'HALICARNASSE (*Orat. ant.* II, 8, 5) sont des lettrés, opposés au public ordinaire, donc des «esprits curieux» (PLUTARQUE, *Propos de table*, V, q. 1, 1), érudits (*ibid* VI, q. 4, 1), toujours désireux de s'instruire (*ibid.* q. 8, 3).

φιλοξενία, φιλόξενος

Le Christ avait mentionné l'hospitalité comme une marque caractéristique de ses authentiques disciples [1], et elle fut effectivement dans la primitive Eglise l'acte de charité le plus patent et le plus constant, soit à l'égard des frères en voyage (cf. *Jac.* IV, 13), soit surtout à l'égard des prédicateurs de l'Evangile [2].

Parmi les œuvres de la charité fraternelle [3], *Rom.* XII, 13 recommande

---

[1] *Mt.* XXV, 35; cf. J. R. MICHAELS, *Apostolic Hardships and Righteous Gentiles. A Study of Matthew XXV, 31–46*, dans *J.B.L.*, 1965, pp. 27–37; J. WINANDY, *La scène du Jugement dernier (Mt. XXV, 31–46)*, dans *Sciences Ecclésiastiques*, 1966, pp. 169–186; L. COPE, *Mt. XXV, 31–46 reinterpreted*, dans *Novum Testamentum*, 1969, pp. 32–44; J. MÁNEK, *Mit wem identifiziert sich Jesus? Eine exegetische Rekonstruktion ad Mt. XXV, 31–46*, dans *Christ and Spirit in the N. T.* (in honour of Ch. Fr. D. Moule), Cambridge, 1973, pp. 15–25.

[2] *Mt.* X, 11; *Act.* XVI, 15; XXI, 7, 17; XXVIII, 14; *Philém.* 22; *Tit.* III, 13; *III Jo.* 5–8; CLÉMENT DE ROME, *Cor.* I, 2: τὸ μεγαλοπρεπὲς τῆς φιλοξενίας ὑμῶν ἦθος; cf. X, 7; XI, 1; XII, 1; *P. Oxy.* 2603, 34–35: «Si cela t'est possible, tu n'hésiteras pas à écrire aux autres communautés au sujet des voyageurs pour qu'ils soient accueillis en chaque lieu (ὅπως προσδέξωνται κατὰ τόπον) comme il convient, ὡς καθήκει» (*P.S.I.* 1041, 12); *Studia Pontica* III, n. 20, 16. A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*[10], Leipzig, 1924, pp. 200 sv. D. W. RIDDLE, *Early Christian Hospitality: A Factor in the Gospel Transmission*, dans *J.B.L.*, 1938, pp. 141–154; H. RUSCHE, *Gastfreundschaft in der Verkündigung des Neuen Testaments*, Münster, 1958; J. A. GRASSI, *Emmaus revisited*, dans *CBQ*, 1964, pp. 463–467; M. LANDFESTER, *Das griechische Nomen «philos» und seine Ableitung*, Hildesheim, 1966, pp. 112, 120, 152; C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, II, pp. 809 sv. Au II[e] s., l'évêque Méliton de Sardes écrira un livre sur *L'hospitalité* (EUSÈBE, *Hist. eccl.* IV, 26, 2). Saint Ambroise note: «Une bonne hospitalité n'est pas petitement récompensée: non seulement nous procurons la paix à nos hôtes, mais s'ils sont couverts de la poussière légère des fautes, recevoir les pas des prédicateurs apostoliques enlève celles-ci» (*In Lc.* VI, 66); cf. P. MIQUEL, *Hospitalité*, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, VII, 808 sv.

[3] Le premier sens du verbe ἀγαπᾶν est celui d'un amour accueillant, qui se manifeste envers les hôtes que l'on honore et que l'on traite de son mieux (C. SPICQ, *Agapè. Prolégomènes à une étude de Théologie néo-testamentaire*, Louvain, Leiden, 1955, pp. 38, 52, 66, 82, 120); cf. H. J. KAKRILIS, *La notion de l'amitié et de l'hospitalité chez Homère*, Thessalonique, 1963, pp. 41, 91 sv. V. T. AVERY, *Homeric Hospitality in Alcaeus and Horace*, dans *Classical Philology*, 1964, pp. 107–109. – Sur la péricope *Rom.* XII, 9–21 cf. C. SPICQ, *Agapé* II, Paris, 1959, pp. 142 sv. E. KÄSEMANN, *Gottes-*

d'accueillir avec empressement les chrétiens de passage: τὴν φιλοξενίαν διώκοντες = étant à la poursuite de l'hospitalité. On peut rapprocher *b. Sabbat*, 104 *a*: «Telle est la coutume des miséricordieux (*hasidîm*) de courir après les pauvres» ou Gallias, citoyen d'Agrigente, au IV^e^ s. avant notre ère, qui recevait de nombreux ξενῶνες dans sa maison. Il était tellement φιλάνθρωπος et φιλόξενος qu'il postait ses esclaves aux portes de la ville pour y accueillir les étrangers dès qu'ils se présentaient et les prier de descendre chez lui [1].

A l'époque hellénistique, la φιλοξενία est un acte de la φιλανθρωπία [2]; l'étranger, reçu comme un hôte, est nommé et traité comme un ami: ξένος καὶ φίλος [3], et les Grecs honorent tous ceux qui pratiquent largement l'hospitalité. A Chersonèse, un bienfaiteur de la cité est loué d'avoir exercé l'hospitalité personnelle en temps de disette envers les citoyens de la ville (ἰδιόξενοι, B. LATYSCHEV, *Inscriptiones... Orae septentr. Ponti Euxini*, IV, n. 68, 15). Sôtis et Théodosios reçoivent un éloge «pour leurs bons offices envers les voyageurs allant d'Athènes au Bosphore» (DITTENBERGER, *Syl.* 206, 50–51); de même Aglaos de Cos qui «ne cesse d'honorer et d'accueillir avec égards tous ceux qui, de nos différentes cités, se présentent à lui soit comme députés, soit à tout autre titre... s'efforçant de faire du bien à chacun de ceux qui le prient» [4]. En 43 de notre ère, Junia Theodora, Romaine demeurant à Corinthe, est l'objet d'un décret honorifique du koinon des Lyciens et du dême de Telmessos parce qu'elle n'a pas cessé

---

dienst im Alltag der Welt (*Röm. 12*), dans *Judentum, Urchristentum, Kirche* (Festschrift J. Jeremias), Berlin, 1960, pp. 165–171; C. H. TALBERT, *Tradition and Redaction in Romans XII, 9–12*, dans *NTS*, XVI, 1969, pp. 83–93.

[1] DIODORE DE SICILE, XIII, 83; ATHÉNÉE I, 5, 4; VALÈRE MAXIME, IV, 8.

[2] POLYBE, IV, 20; DIODORE DE SICILE, XIII, 83; HÉRACLIDE DU PONT, *Fragm.* III, 6: φιλανθρωπία τοῖς ξένοις.

[3] DITTENBERGER, *Or.* 416, 5; PLUTARQUE, *C. Gracch.* XIX, 2: «Cornélia avait beaucoup d'amis et une bonne table pour les accueillir, καὶ διὰ φιλοξενίαν εὐτράπεζος» (trad. R. Flacelière); cf. les inscriptions réunies par L. ROBERT, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 142. Sur la ξενικὴ φιλία, cf. ARISTOTE, *Eth. Nic.* VIII, 1; 1155 *a* 20–22 (A. J. VOELKE, *Les rapports avec autrui dans la Philosophie grecque*, Paris, 1961, pp. 52 sv.); PHILON; *Vit. Mos.* I, 35 sv. EPICTÈTE, I, 28, 23; III, 11, 4. Un corinthien est appelé Ξενόφιλος «ami des étrangers» (J. POUILLOUX, *La forteresse de Rhamnonte*, Paris, 1954, n. XI, 24; cf. XIV, 2). Φιλόξενος, nom propre, est assez fréquent (cf. *Rev. des Etudes grecques*, 1934, p. 224; 1936, p. 361; 1960, p. 186, n. 318; 1963, p. 276, n. 263; 1964, p. 247, n. 572; L. ROBERT, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, p. 432, n. 4; IDEM, *Les Stèles funéraires de Byzance gréco-romaine*, Paris, 1964, n. 160). La ville de Delphes honore le rhéteur Hérode Atticus, φιλίας καὶ φιλοξενίας ἕνεκα (DITTENBERGER, *Syl.* 859 *A*).

[4] F. DURRBACH, *Choix d'Inscriptions de Délos*, Paris, 1922, n. 92, 20 sv.

«de manifester son zèle et sa générosité en faveur de la nation lycienne, pleine de bienveillance à l'égard de tous les voyageurs aussi bien particuliers qu'ambassadeurs envoyés par la nation ou les différentes villes» [1].

L'hospitalité espagnole était imprégnée d'esprit religieux [2]. Quant à l'hospitalité sémitique, particulièrement généreuse, elle est évoquée par le *Testament de Job*, 10: «J'avais aussi trente tables installées dans ma maison, qui demeuraient à toute heure (réservées) aux seuls étrangers... Et si quelque étranger venait demander l'aumône, il lui fallait d'abord manger à table avant de recevoir ce dont il avait besoin. Je ne permettais à personne de sortir de chez moi le ventre vide». Cette hospitalité de Job sera évoquée dans les *Aboth* de Rabbi Nathan VII, 1–3 (cf. STRACK-BILLERBECK, IV, 1, pp. 566–567).

Dans l'Eglise chrétienne, ce sera à l'épiscope, représentant la communauté locale, et assimilé à un maître de maison, de se montrer φιλόξενος et d'offrir gîte et couvert aux frères de passage (*I Tim.* III, 2; *Tit.* I, 8). Mais pour tous les chrétiens, l'hospitalité sera la première manifestation de leur philadelphie, selon *Hébr.* XIII, 2: «τῆς φιλοξενίας μὴ ἐπιλανθάνεσθε. L'hospitalité ne l'oubliez pas; car grâce à elle, quelques-uns, à leur insu, eurent pour hôtes des anges». L'inconnu que l'on accueille est un messager de Dieu. Cette motivation religieuse se réfère d'abord à Abraham [3], mais aussi à Lot (*Gen.* XIX), Manoë (*Jug.* XIII, 3–22) et Tobie (XII, 1–20).

Ces exemples sont stimulants, de même que la récompense promise [4]

---

[1] *Suppl. Ep. Gr.* XVIII, 143, 49 sv.; cf. lignes 28–29, 75 sv. Cimon «le plus hospitalier des Grecs» (PLUTARQUE, *Vie de Cimon*, X, 4) faisait tous les jours préparer chez lui un repas pour un grand nombre de personnes. Tous les pauvres y étaient admis (X, 1). Il surpassa l'antique hospitalité et bienfaisance des Athéniens, φιλοξηνίαν καὶ φιλανθρωπίαν (X, 6). Sur l'hospitalité grecque, cf. HÉLIODORE, *Ethiop.* II, 22, 1–3; A. AYMARD, *Les Etrangers dans les Cités grecques*, dans l'*Etranger* (Recueils de la société J. Bodin, IX, 1), Bruxelles, 1958, pp. 125 sv. CL. PRÉAUX, *Les Etrangers à l'époque hellénistique*, *ibid.* pp. 143 sv. PH. GAUTHIER, *Symbola. Les Etrangers et la Justice dans les Cités grecques*, Nancy, 1972, pp. 19 sv. *et passim.*

[2] DIODORE DE SICILE, V, 34: «Les Celtibériens se montrent humains et remplis de bienveillance pour leurs hôtes. Ils s'empressent d'offrir leur maison à tous les étrangers, se disputant l'honneur de les recevoir et regardant comme un homme aimé des dieux celui que le voyageur choisit pour son hôte».

[3] L'hospitalité d'Abraham est évoquée par PHILON, *Abr.* 107–118; FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 196; CLÉMENT DE ROME, *Cor.* X, 7; *Testament d'Abraham*, 17: «hospitalité sans bornes comme la mer». Souvent représentée par les peintres byzantins, elle est invoquée dans des inscriptions chrétiennes: «Comme Abraham a donné l'hospitalité aux anges, Se... a construit...» (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1963).

[4] *Apocalypse de Paul*, 27; H. CHADWICK, *Justification by Faith and Hospitality*, dans F. L. CROSS, *Studia Patristica*, IV, Berlin, 1961, pp. 281–285.

et il est nécessaire de les évoquer, car l'hospitalité était onéreuse; il fallait subvenir à tout ce qui était nécessaire aux voyageurs [1], et certains de ceux-ci abusaient de la bonté de leur hôte (*Didachè*, XI, 3–6; *Pasteur d'Hermas, Mand.* II, 5). Aussi de nombreuses personnes s'efforçaient de garder leur porte close [2]. D'où la précision de *I Petr.* IV, 9: «Pratiquez l'hospitalité les uns envers les autres, sans murmurer, ἄνευ γογγυσμοῦ».

φιλόξενος est ignoré des papyrus [3], et le substantif n'est attesté que dans une lettre chrétienne du IV^e^ siècle: «Je t'écris cette lettre sur ce papyrus pour que tu puisses la lire avec joie... et avec l'accueil d'une patience remplie d'Esprit-Saint» [4].

---

[1] *Rom.* XVI, 1–2. Sur les réquisitions de logement, cf. *Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, 1998, 11 sv. Edit de Germanicus: «Ayant appris qu'en vue de mon arrivée, il a été procédé à des réquisitions de bateaux et d'animaux, et que des habitations ont été occupées par la force pour notre logement, et que des particuliers ont été molestés...» (*Sammelbuch*, 3924 = A. S. HUNT, C. C. EDGAR, *Select Papyri*, II, Londres, 1934, n. 211). N. LEWIS, *Domitian's Order on Requisitioned Transport and Lodgings*, dans *Rev. intern. des Droits de l'Antiquité*, 1968, pp. 135–142; D. GORCE, *Les voyages, l'hospitalité et le port des lettres dans le monde chrétien des IV^e^ et V^e^ siècles*, Paris, 1925; E. WIPSZYCKA, *Les ressources et les activités économiques des églises en Egypte, du IV^e^ au VIII^e^ siècle*, Bruxelles, 1972, pp. 116 sv.

[2] *P. Petrie*, II, 12 (cf. N. HOHLWEIN, *Le Stratège du Nome*, Bruxelles, 1969, p. 128); G. E. BEAN, T. B. MITFORD, *Journeys in Rough Cilicia*, Vienne, 1970, n. 79: ἀφειδῶς δόντα καὶ διαδόματα καὶ ἐστιάσαντα πολείτας καὶ ξένους (cf. la note des éditeurs, p. 99).

[3] Cf. la consécration θεᾷ μεγίστῃ Ἰσερμοῦθι φιλοξένῳ Ἰσίδωρος γλύπτης ἐποίει καὶ ἀνέθηκεν ἐπ' ἀγαθῷ (*Suppl. Ep. Gr.* VIII, 538 = *Sammelbuch*, 8129).

[4] Μετὰ φιλοξενίας μακροθυμίας πεπληρωμένος Πνεύματος Ἁγίου (*P. Lond.* 1917, 4 = H. I. BELL, *Jews and Christians in Egypt*, Londres, 1924, p. 81). Cf. G. HUSSON, *L'Hospitalité dans les papyrus byzantins*, dans *Akten des XIII. intern. Papyrologenkongresses*, Munich, 1974, pp. 169–177.

φίλοι

Lorsque le Seigneur appelle ses Apôtres «amis», il justifie cette dénomination, «parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai entendu de mon Père» [1]. On peut évoquer la *disciplina arcani* si importante pour les rabbis et à Qumrân [2], mais aussi rappeler une acception spécifique de φίλος, celle de «confident, dépositaire d'un secret», non seulement parce que «tout est commun entre amis» [3], ni même parce que les rapports de maître à disciple étaient assimilés à ceux des amis [4], mais parce qu'on ne communique ce que l'on a de plus intime et de plus cher qu'à ceux que l'on aime et en qui l'on a confiance [5]. Cf. PHILON, *Somn.* I, 191: «La Parole de Dieu s'adresse aux uns comme un roi qui enjoint d'autorité ce qui est à faire... Pour d'autres, c'est un ami qui, avec une douceur persuasive, révèle de nombreux secrets, qu'aucun profane ne doit entendre». C'est en ce sens que «le prophète est appelé l'ami de Dieu» (*Vit. Mos.* I, 156), surtout Moïse à qui Dieu parlait avec la confiance et l'intimité que l'on a envers un ami, ὡς πρὸς τὸν ἑαυτοῦ φίλον (*Ex.* XXXIII, 11). «Les sages sont amis de Dieu, surtout lorsqu'il s'agit du très saint législateur. Or la liberté de parole est

---

[1] *Jo.* XV, 15 (cf. *Lc.* XII, 2–4). Cf. W. GRUNDMANN, *Das Wort von Jesu Freunden (Joh. XV, 13–16)*, dans *Novum Testamentum*, 1959, pp. 62–69; G. M. LEE, *John XV, 14: «Ye are my Friends»*, *ibid.* 1973, p. 260; E. A. JUDGE, *The social Pattern of Christian Groups in the First Century*, Londres, 1960, p. 38.

[2] J. JEREMIAS, *The Eucharistic Words of Jesus*, Oxford, 1955, pp. 76 sv.; C. SPICQ, *Agapè* III, p. 165, n. 5.

[3] Κοινὰ τὰ τῶν φίλων, maxime pythagoricienne constamment citée, PLATON, *Lys.* 207 *c*; *Phèdre*, 270 *e*; *Républ.* V, 462 *c*; ARISTOTE, *Polit.* II, 2, 1263 *a* 29–30; *Eth. Nic.* VIII, 11, 1159 *b* 31; EURIPIDE, *Oreste*, 735; PLUTARQUE, *Amat.* XXI, 9; *De adul. et am.* 24; ATHÉNÉE, I, 14, 8 *a*. Sur la médiation des amis, cf. A. BISCARDI, *Μεταξὺ φίλων, clausola di stile nei documenti di manomissione dell'Egitto romano*, dans *Studi in on. di E. Volterra*, III, Milan, 1971, pp. 515–526.

[4] ARISTOTE, *Fragm.* 673 R; *Papyrus Herculanum* 1018, col. XII, 5; H. I. MARROU, *Histoire de l'Education dans l'antiquité*, Paris, 1948, p. 62; C. SPICQ, *Agapè. Prolégomènes à une étude de Théologie néo-testamentaire*, Louvain-Leiden, 1955, pp. 26 sv., 181 sv.

[5] Tel est le commentaire de saint Jean Chrysostome: «Comme la plus grande preuve d'amitié, c'est de confier ses secrets (τὰ ἀπόρρητα), il leur déclare qu'il les a jugés dignes d'une telle communication (τῆς κοινωνίας)».

de même famille que l'amitié: à qui parlera-t-on librement, sinon à son ami? Il est donc tout à fait beau que Moïse soit célébré dans les Ecritures comme l'ami; ainsi tout ce qu'il court le risque de dire avec hardiesse peut être mis sur le compte de l'amitié» [1].

* * *

Saint Paul demande à Tite: «Salue ceux qui nous aiment dans la foi, ἄσπασαι τοὺς φιλοῦντας ἡμᾶς ἐν πίστει» (*Tit.* III, 15; cf. *P. Yale*, 80, 11; 83, 24; *P. Michig.* 477, 3) et saint Jean à l'Ancien Gaius: «Les amis te saluent. Salue les amis nommément, ἀσπάζονταί σε οἱ φίλοι, ἀσπάζου τοὺς φίλους κατ' ὄνομα» (*III Jo.* 15).

Les deux formules sont constantes dans les papyrus épistolaires: ἀσπάζου τοὺς φιλοῦντας ὑμᾶς (*P. Lund*, 3, 17; cf. *P. Ryl.* 235, 5); ἄσπασαι τοὺς φιλοῦντας σε πάντας (*P. Oxy.* 1676, 38–39; cf. *B.G.U.* 332, 7); ἀσπάζου τοὺς φιλοῦντές σε πάντες πρὸς ἀλήθειαν [2]. On salue toute la famille et tous ceux qui sont dans la maison: ἀσπάζομε Ἀμμωνᾶν τὸν πατέρα μου καὶ τὴν μητέραν μου καὶ τὴν ἀδελφὴν καὶ τοὺς ἐν οἴκῳ πάντες καὶ τοὺς φίλους (*P. Mert.* 28, 17); τὴν μητέραν, τὰς ἀδελφάς, τὰ παιδεία, πάντας τοὺς φιλοῦντας με ἀσπάζου (*P. Lugd. Bat.* XVII, 16 *b* 19; cf. *P. Oxy.* 2594, 15). Ces «amis» peuvent l'être au sens strict [3] ou s'entendre de simples connaissances ou relations: Ἄσπασαι Θέωνα καὶ Ζωίλον καὶ Ἀρποκρᾶν καὶ Διονυσοῦν καὶ τοὺς ἡμῶν πάντας [4]. Tels l' «ami et bienfaiteur» d'une cité (*TAM*, III, 139), ou «les parents, amis et alliés» de *I Mac.* X, 16; XII, 14; XV, 17, et des inscriptions (*In-*

---

[1] PHILON, *Quis rer. div.* 21; cf. PLATON, *Tim.* 53 *d*: «Quant aux principes supérieurs seul un dieu les connaît et, parmi les mortels, ceux que dieu a en amitié»; ESCHYLE, *Perses*, 160, 169: «c'est à vous que je veux tout dire, Amis... Conseillez-moi»; THALÈS: «On doit croire de ses amis même ce qui est incroyable» (dans PLUTARQUE, *Banquet des sept Sages*, 17); SÉNÈQUE, *Bienfaits*, VI, 34, 5: «C'est dans un cœur, non dans un atrium, qu'on va chercher l'ami; c'est là qu'il faut l'accueillir, là qu'il faut le retenir; c'est dans nos pensées qu'il doit trouver un secret asile»; *Ep.* III, 2, 3.

[2] *P. Fay.* 118, 25; 119, 25; *B.G.U.* 625, 35; *P. Brem.* 61, 42; *P. Michig.* 490, 18; 494, 15–16; 495, 32; cf. F. X. J. EXLER, *The Form of the Ancient Greek Letter. A Study in Greek Epistolography*, Washington, 1923, pp. 114–115; C. SPICQ, *Agapè* III, pp. 85 sv.; T. Y. MULLINS, *Greeting as a New Testament Form*, dans *J.B.L.* 1968, pp. 418–426; M. LANDFESTER, *Das griechische Nomen «philos» und seine Ableitung*, Hildesheim, 1966.

[3] *P. Osl.* 49, 11: ἀσπάζου τοὺς σοὺς πάντας καὶ τὸν κύριον Ἀπολλώνιον τὸν μόνον φίλον; *P. Hermop.* 12, 14: οἱ φίλοι καὶ γνώριμοι; 1, 6: ἀναγκαῖος φίλος (cf. *B.G.U.* 1874, 4; *P. Osl.* 60, 5; *P. Mil. Vogl.* 59, 13), γνήσιος φίλος (*P. Fuad*, 54, 34; *P. Oxy.* 1841, 6; 1845, 6; 1860, 16); τῷ ἀγαθωτάτου σου φίλῳ (*P. Michig.* 498, 9).

[4] Edité par E. G. TURNER, *My Lord Apis*, dans *Recherches de Papyrologie*, II, 1962, p. 118, *l.* 15 et 20.

scriptions de Magnésie, XXXVIII, 52; *Suppl. Ep. Gr.* XIX, 468, 32; XXIII, 547, 2 etc.); voire le passant (interpellé par une épitaphe, *TAM*, III, 548).

Il est donc souvent nécessaire, et c'est de surcroît une preuve de plus profond attachement, de saluer chacun «par son nom»: Ἀσπάζομαι τὴν γλυκυτάτην μου θυγατέρα Μακκαρίαν... καὶ ὅλους τοὺς ἡμῶν κατ' ὄνομα (*P. Oxy.* 123, 21–23; cf. 930, 22–26); ἄσπασε πολλὰ τοὺς ὑμῶν πάντας κατ' ὄνομα [1]; ἀσπάζου πάντας τοὺς φιλοῦντας ἡμᾶς κατ' ὄνομα (*P. Athen.* 62, 20; I^er-II^e s.; cf. *P. Osl.* 151, 20; *P. Warren*, 18, 30); ἀσπάζου Ταsοκμῆνιν τὴν κυρίαν μου ἀδελφὴν καὶ Σαμβᾶν καὶ Σουῆριν καὶ τὰ τέκνα αὐτῆς καὶ Σαμβοῦν καὶ πάντες τοὺς συνγενεῖς καὶ φίλους κατ' ὄνομα (*P. Michig.* 203, 34); ἀσπάζομαι τὴν θυγατέραν μου πολλὰ καὶ τὴν μητέραν σου καὶ τοὺς φιλοῦντας ἡμᾶς κατ' ὄνομα [2]. Si ces parallèles à *III Jo.* 15 sont très nombreux, le meilleur est celui d'un ostracon du II^e siècle: Annius écrivant «à son très doux ami (γλυκυτάτῳ)» conclut: «Les amis te saluent. Salue... le curateur et Niger... et tous par leur nom» [3].

Dans les épitaphes, l'adjectif φίλος qualifie notamment le père, la mère, l'enfant, les parents [4]; dans les papyrus, c'est surtout le superlatif φίλτατος qui est employé, notamment dans les salutations. En l'an 1 de notre ère: «Dionysios à Théon, τῷ φιλτάτῳ πλεῖστα χαίρειν» (*P. Osl.* 47, 1; cf. 49, 1; 56, 1; 82, 6; 85, 8); en 58 même formule de Chairas à Dionysios (*P. Mert.* 12, 1; cf. 23, 1; *P. Michig.* 210, 2; 503, 1); en 68, Héracleidès salue son

---

[1] *P. Oxy.* 2275, 16–17; cf. 2276, 28; *P.S.I.* 838, 11; 1054, 10; 1332, 27; 1333, 24; 1423, 27.

[2] *P. Michig.* 216, 26; cf. 209, 25; 221, 19: ἀσπάζομαι σε μετὰ τῶν τέκνων σου· Ἀσπάζομαι καὶ τοὺς φιλοῦντας ἡμᾶς κατ' ὄνομα; 476, 31; 477, 40–44; 479, 20; 491, 19; 493, 21; *P. Rend. Harr.* 104, 15; *B.G.U.* 27, 16; *P. Mert.* 82, 16–19; *Arch. Abin.* 6, 23–24; 25, 15; *P. Ross.-Georg.* III, 4, 25–28; *Sammelbuch*, 7353, 19; 7336, 32–35; 7357, 20–23; 800, 33; G. WAGNER, *Papyrus grecs de l'Institut français d'Archéologie orientale*, Le Caire, 1971, II, n. 40, 11: ἄσπαζε τοὺς φιλοῦντας ἡμᾶς πάντες καθ' ὄνομα; A. BERNAND, *Les Inscriptions grecques de Philae*, Paris, 1969, I, n. 65: «X a fait cet acte d'adoration pour ses amis, nominativement, et pour tous leurs enfants, pour le bien»; P. PERDRIZET, G. LEFÈBVRE, *Les Graffites grecs du Memnonion d'Abydos*, Nancy-Paris, 1919, n. 481, 492, 580.

[3] J. SCHWARTZ, *Deux ostraca de la région du wādi Hammāmāt* (dans *Chronique d'Egypte*, 1956, pp. 118–123; cf. E. G. TURNER, *Catalogue of Greek and Latin Papyri and Ostraca... of Aberdeen*, Aberdeen, 1939, n. LXX, 8). L'écolier Arion prie chaque jour à l'intention de son père et conclut: ἀσπάζω πολλὰ τοὺς ἡμῶν πάντας κατ' ὄνομα σὺν τοῖς φιλοῦντι ἡμᾶς (dans A. S. HUNT, C. C. EDGAR, *Select Papyri*, Cambridge, Mass. 1952, n. 133, 21).

[4] W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955: le père (n. 1204, 1737, 2026), la mère (1208, 1210, 1909), l'enfant (1206, 1350, 1389, 1849, 1923), les parents

très cher Satabous [1]. Les chrétiens reprendront les formulations apostoliques [2], et celle de leur affection peut être très expressive: τὸ αὐτὸ δέ ἐστιν καὶ πρὸς σέ, ὦ φίλτατε, καὶ γὰρ ὡς δι' ἐσόπτρου κατϊδες τὴν πρὸς σέ μου ἔμφυτον στοργὴν καὶ ἀγάπην τὴν ἀεὶ νέαν (*P. Oxy.* 2603, 17).

(1361), les amis proprement dits (1211, 1; 1212, 1270, 1363, 1630; 1633, 1821; cf. C. SPICQ, *Le Lexique de l'amour dans les papyrus et dans quelques inscriptions de l'époque hellénistique*, dans *Mnemosyné*, 1955, pp. 27 sv.

[1] *P. Berlin Zilliacus*, 9, 1; *P. Hermop.* 1, 2 (I[er] s.); *P. Corn.* 51, 1; *P. Princet.* 163, 1; 187, 5; *P. Rein.* 112, 2; *P. Mert.* 83, 1; 90, 5; *P. Michig.* 602, 2; 634, 4; *P. Yale*, 79, 3; 80, 13; 81, 2; 83, 2; 84, 2; *P. Oxy.* 3030, 2; 3063, 1; 3085, 1; 3086, 1; *P. Mil. Vogl.* 51, 2; 62, 2; 76, 2; 201, 2; *P. Bon.* 44, 1; *P. Brem.* 51, 1; 52, 1; *P. Lugd. Bat.* VI, 43, 4; XIII, 19, 1; au pluriel φιλτάτοις φίλοις (*B.G.U.* 1568, 3, 17; *P. Panop.* I, 244; *P. Brem.* 3, 4; *P. Oxy.* 2183, 3; 3026, col. I, 16; *P. Mert.* 66, 2; *P. Lugd. Bat.* XVII, 7, 1). Le vocatif φίλτατε se trouve surtout dans les souhaits: ἔρρωσο, φίλτατε! (*P. Osl.* 82, 13; *P. Oxy.* 2610, 11; 3030, 16; 3063, 24; *P. Yale*, 79, 29; 84, 10; *P. Mert.* 28, 22; *P. Princet.* 68, 15; γράφω σοι φίλτατε (*P. Lugd. Bat.* VI, 42, 29; 43, 9, 14).

[2] M. NALDINI, *Il Cristianesimo in Egitto. Lettere private nei papiri dei secoli II-IV*, Florence, 1968 (cf. l'index à ὄνομα, p. 409); J. O'CALLAGHAN, *Cartas cristianas griegas del siglo V*, Barcelone, 1963, n. IV, 15–16; IX, 19; XXIII, 5; XLVIII.

φίλος τοῦ Καίσαρος

Le titre honorifique d' «Ami du roi», employé à la cour des Perses, des Egyptiens, des Lagides et des Séleucides [1], puis à Rome [2], désigne normalement de hauts dignitaires, revêtus de pourpre [3], ayant libre accès auprès du souverain, faisant office de conseillers [4], et auxquels étaient confiées des charges civiles et militaires (*I Mac.* XI, 26; *II Mac.* I, 14; X, 13; XIV, 11).

---

[1] Cf. F. CUMONT, *L'Egypte des Astrologues*, Bruxelles, 1937, pp. 34 sv. E. BIKERMAN, *Institutions des Séleucides*, Paris, 1938, pp. 40 sv. K. CHR. ATKINSON, *Some Observations on Ptolemaic Ranks and Titles*, dans *Aegyptus*, 1952, pp. 204–214; C SPICQ, *Agapè. Prolégomènes à une étude de Théologie néo-testamentaire*, Louvain-Leiden, 1955, pp. 165 sv. C. DE WITT, *Enquète sur le titre śmr-pr*, dans *Chronique d'Egypte*, 1956, pp. 89–104; H. DONNER, *Der «Freund des Königs»*, dans *ZATW*, 1961, pp. 269–277; L. MOOREN, *Über die ptolemäischen Hofrangtitel*, dans *Antidorum W. Peremans*, Louvain, 1968, pp. 161–180. Les références sont données par W. PEREMANS, *Sur la titulature aulique en Egypte au IIe et Ier siècle avant J.-C.*, dans *Symbolae ad jus et historiam antiquitatis pertinentes (Symbolae von Oven)*, Leiden, 1946, 129–159; IDEM, *Prosopographia Ptolemaica*, Louvain, 1968, VI, pp. 21 sv., 85; M. HOLLAUX, *Etudes d'Epigraphie et d'Histoire grecques*, Paris, 1942, III, pp. 220–225; L. MOOREN, *The Aulic Titulature in Ptolemaic Egypt: Introduction and Prosopography*, Bruxelles, 1975, pp. 52 sv., 173 sv., 225 sv. Titre des stratèges (cf. G. MUSSIES, dans *P. Lugd. Bat.* XIV, pp. 13–46) et des épistratèges (J. DAVID THOMAS, *The Epistrategos in Ptolemaic and Roman Egypt*, Opladen, 1975, pp. 43 sv.).

[2] L. FRIEDLÄNDER, *Mœurs romaines du règne d'Auguste*, Paris, 1885, I, pp. 128 sv. F. CUMONT, *Les religions orientales dans le paganisme romain*[4], Paris, 1929, pp. 127, 273, n. 6. M. LEMOSSE, *Le régime des Relations internationales dans le haut-empire romain*, Paris, 1967, pp. 44, 67, 75, 87, 93.

[3] *I Mac.* VI, 14–15: «Il lui donna son diadème, sa robe et son anneau» (cf. VI, 28; VII, 8; X, 19–20); *Esther*, VI, 9: «Que l'on donne le vêtement à l'un des amis du roi»; cf. I, 3; II, 18. Un fonctionnaire civil de la cour de Salomon était «ami du roi»; *I Rois*, IV, 5; cf. T. N. D. METTINGER, *Salomonic State Officials*, Lund, 1971, pp. 63–69; M. PAESLACK, dans *Theologia Viatorum* V (Festschrift Albertz), 1954, pp. 92–93.

[4] *Ep. Aristée*, 125: «lui donnant en toute franchise les conseils les plus utiles»; *P. Oxy.* 3019, 7; cf. *Inscriptions de Délos*, 1532, 4; 1535, 5; 1544–1548; 1571, 2; 1573, 3; 1581, 1; DITTENBERGER, *Or.* 685, 121. Sur la distinction entre titulature aulique et titulature honorifique, c'est-à-dire entre le phénomène des φίλοι et la hiérarchie créée au début du IIe s. av. J.-C., cf. L. MOOREN, *The Aulic Titulature in Ptolemaic Egypt: Introduction and Prosopography*, Bruxelles, 1975; IDEM, *La Hiérarchie de Cour ptolémaïque*, Louvain, 1977.

Le XVII^e livre de la *Bibliothèque historique* de DIODORE DE SICILE fournit maintes données sur les Amis ou Compagnons d'Alexandre et de Darius (cf. F. CARRATA THOMES, *Il Problema degli eteri nella monarchia di Alessandro Magno*, dans *Università di Torino, Pubbl. della Fac. di Lett. e Fil.* 7, 1955, pp. 14–15, 27 sv.). Le roi réunit ses Amis en conseil (16, 1; 30, 1) et leur demande de faire connaître franchement leur opinion (39, 2; 54, 3). Certains partagent son opinion (45, 7); d'autres le contredisent (30, 4). Ils informent le Roi (112, 3; 115, 6) et s'enquièrent de ses intentions (117, 4). Il y a une hiérarchie entre ces principaux collaborateurs (107, 6; 117, 4), sélectionnés parmi les hommes les plus capables (31, 1) que le prince estime (37, 5), aime (114, 1) et qui jouissent de sa confiance (32, 1). Il festoie avec eux (16, 4; 72, 1; 73, 7; 100, 1; 110, 7; 117, 1), car ils l'accompagnent dans ses déplacements (96, 1; 97, 1; 104, 1; 116, 5) et leur confie des missions délicates (37, 3; 52, 7; 55, 1; 104, 3; 112, 4). Il leur distribue honneurs et richesses (35, 2; 77, 5; cf. ATHÉNÉE, XII, 539 *f*). Ces amis veulent le bien du roi et sont prêts à le secourir en cas de danger (56, 2; 97, 2; 117, 2), mais ils sont parfois obséquieux (115, 1; cf. 118, 1) et se jalousent entre eux (101, 3), allant jusqu'à comploter contre le roi (79, 1; 80, 1). De même, selon Polybe, le roi Philippe de Macédoine tient conseil avec ses amis (V, 2, 1; 4, 13; 22, 8). Il les convoque pour délibérer (58, 2; 102, 2). Ils partagent les mêmes convictions (9, 6), sont semblablement influencés (36, 8), mais peuvent être circonvenus par des intrigants (50, 9). Les amis votent unanimement (16, 7) et entraînent la décision du roi (63, 3). Ils l'accompagnent (56, 8–9; 87, 6; 101, 5), l'entourent et le secondent (12, 5), partageant ses responsabilités (16, 5), notamment dans le commandement des troupes (21, 1; 83, 1).

Parmi les «Amis du Roi», on peut distinguer une hiérarchie à trois ou quatre degrés: les simples amis [1], les amis honorés [2], les premiers amis [3],

---

[1] *I Mac.* VII, 8; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIII, 225; POLYBE, XXXI, 3, 26; *P. Tebt.* 728, 4; 895, 11–12; *UPZ*, 161, 2–3; 187, 1; 194, 1–2.

[2] *P. Dura*, 18, 10: τῶν πρώτων καὶ προτιμωμένων φίλων; 19, 18; 20, 3; *P. Ryl.* 66; DITTENBERGER, *Syl.* 651, 10; *Or.* 754, 2; POLYBE V, 25, 3: «Les plus illustres amis du roi»; DIODORE DE SICILE, XVII, 37, 5; C. B. WELLES, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, New Haven, 1934, n. 45, 3: Ἀριστόλοχον τῶν τιμωμένων φίλων. Cf. A. MOMIGLIANO, «*Honorati Amici*», dans *Athenaeum* XI, 1933, pp. 136–141.

[3] Πρῶτοι φίλοι qui se confondent peut-être avec les précédents, *I Mac.* X, 60, 65: «le roi lui fit l'honneur de l'inscrire au rang des premiers amis»; XI, 27; *II Mac.* VIII, 9; *P. Rein.* 7, 28–29; *P. Strasb.* 564, 14–16; *P. Tebt.* 778, 1; 895, 1; *P.S.I.* 166–172; *Sammelbuch*, 632, 1; 9963; 9986; 10078; 10122; *Suppl. Ep. Gr.* XIII, 557, 571; XX, 208; DITTENBERGER, *Or.* 93, 3; 119; 160; 255; 256. «C'est un vieil usage chez les rois

enfin le συγγενής ou parent du roi [1]; mais le titre s'accordait aussi aux vassaux, et ne comportait plus qu'un honneur, une «distinction» (*I Mac.* II, 18; XI, 57; XV, 32; *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 573; PHILON, *In Flac.* 40; *P. Oxy.* 3022, 12), et des «Premiers amis» peuvent être sur le même rang que les chiliarques et les machairophores de la garde royale [2].

Lorsque les Juifs crièrent à Pilate, à propos de Jésus: «Si tu le relâches, tu n'es pas ami de César – οὐκ εἶ φίλος τοῦ Καίσαρος –, quiconque se fait roi se déclare contre César» [3], on peut comprendre de trois façons: 1°) une évocation banale de fidélité, une litote pour signifier: tu serais un ennemi de César si tu ne condamnais point ce prétendant à la royauté [4]; 2°) le sens

---

et ceux qui veulent le paraître de diviser en classes tout un peuple d'*amis;* et un trait propre à l'orgueil de mettre à haut prix le droit de franchir ou même de toucher son seuil, et, à titre d'honneur, de vous autoriser à faire sentinelle plus près de l'entrée, à poser le pied avant d'autres à l'intérieur de la maison... Chez nous G. Gracchus, puis Livius Drusus, les premiers de tous, établirent l'usage de séparer par groupes leur monde et de recevoir les uns en audience privée, d'autres en petits comités, d'autres en masse. Ils avaient donc, ces gens-là, des amis de première classe; ils avaient des amis de seconde classe, jamais de vrais amis» (SÉNÈQUE, *Des Bienf.* VI, 34, 1–2). Cf. DION CASSIUS, LVII, 11: οὐδ' ἱππέα τῶν πρώτων εἶα; DIODORE DE SICILE, XIX, 48, 6: «Antigone fit bon accueil à Xénophilos et feignit de l'honorer à l'égal des premiers de ses amis, ἐν τοῖς μεγίστοις τῶν φίλων». Mais si Diodore qualifie d'amis l'entourage de hauts personnages macédoniens (XIX, 91, 4), et en particulier des personnes royales (XIX, 35, 5), auxquels cas il s'agit d'un titre officiel, l'acception est ailleurs plus large (cf. FR. BIZIÈRE, *Diodore de Sicile. Bibliothèque historique, Livre* XIX, Paris, 1975, p. 156).

[1] *I Mac.* III, 32; *II Mac.* XI, 12; *P. Tebt.* 7, 7–8; 26, 5–6; 72, 241; 700, 70; 743, 5–6; *Suppl. Ep. Gr.* XIII, 552, 553, 556, 568, 571–591; *Sammelbuch,* 4225, 1; 4321; 5219; 7410–7412; 8036, 4–5; DITTENBERGER, *Or.* 259. On y assimile le τροφεύς «nourricier», élevé avec le roi, *I Mac.* I, 6; *Sammelbuch,* 1568, 1; DITTENBERGER, *Or.* 148; 256. J. A. LETRONNE, *Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Egypte*², Darmstadt, 1974, pp. 350 sv.

[2] *Sammelbuch,* 624; 5827; 7270; *B.G.U.* 1190; E. BERNAND, *Recueil des Inscriptions grecques du Fayoum,* Leiden, 1975, pp. 49 sv., 53 sv.

[3] *Jo.* XIX, 12 (cf. C. SPICQ, *Agapè* III, pp. 239 sv.; STÄHLIN, *φίλος,* dans *TWNT,* IX, pp. 164 sv.). Sur l'historicité du récit, cf. M. DIBELIUS, *Das historische Problem der Leidensgeschichte,* dans *Botschaft und Geschichte,* Tübingen, 1953, I, pp. 248–257; *Herodes und Pilatus, ibid.* pp. 278–292; J. BLANK, *Die Verhandlung vor Pilatus, Joh. XVIII, 28-XIX, 16 im Lichte johanneischer Theologie,* dans *Biblische Zeitschrift,* 1959, pp. 60–81; J. BLINZLER, *Le procès de Jésus,* Tours, 1962, pp. 286 n. 13 sv., 378 sv.

[4] Mais en ce sens, on attendrait plutôt φιλόκαισαρ ou φιλοσέβαστος, cf. *Inscript. gr. et lat. de la Syrie,* 2759, 2760.

technique d'*amicus Augusti* [1]; 3°) mais Pilate n'est pas un dignitaire ni un haut personnage influent de la cour impériale [2]. Reste donc à lui conférer cette distinction honorifique au titre de chevalier [3] et de gouverneur de Judée, mais de ce chef avec la fluidité de signification que comportait à l'époque cette «amitié» officielle [4].

Cette perspective de la disgrâce de l'Empereur l'emporta chez le fonctionnaire sur la conviction de l'innocence de Jésus: οὐδὲν εὑρίσκω αἴτιον (*Lc.* XXIII, 4, 14). Perdre la faveur impériale signifiait la fin de sa carrière, ou du moins un avenir compromis, la ruine de ses ambitions, la confiscation peut-être de sa fortune, la perte de la liberté, voire même l'exil ou la mort [5]. Pilate céda au chantage.

---

[1] SUÉTONE, *Tit.* VII, 2; PLINE, *Panég.* 84; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XII, 298; cf. A. DEISSMANN, *Licht vom Osten*[4], p. 324; E. BAMMEL, *Φίλος τοῦ Καίσαρος*, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1952, pp. 205–210.

[2] M. J. OLLIVIER, *Ponce Pilate et les Pontii*, dans *R.B.* 1896, pp. 247–254; 594–600; P. L. MAIER, *Pilatus. Sein Leben und seine Zeit*, Wuppertal-Vohwinkel, 1970; *R.E.* BROWN, *The Gospel According to John*, New York, 1970, II, pp. 847, 879.

[3] Cf. T. P. WISEMAN, *The Definition of «Eques Romanus» in the Late Republic and Early Empire*, dans *Historia*, 1970, pp. 67–83.

[4] Sans faire l'objet d'une nomination expresse et par conséquent sans remise de diplôme, l'élévation au rang de *philos* – qui était de règle à l'égard des sénateurs – fut fréquente depuis Auguste parmi les légats et les préfets, en récompense de leurs loyaux services.

[5] Cf. EPICTÈTE, IV, 1, 45–48: «le mal qui est nuisible et qu'il faut fuir... c'est de ne point être l'ami de César». Alors que l'esclave fautif risque simplement d'être fouetté, perdre l'amitié de César c'est risquer d'avoir la tête tranchée.

φιλόστοργος

Le premier caractère d'une «charité authentique» (*Rom.* XII, 9) est de remplir les chrétiens de tendresse les uns envers les autres (℣. 10; cf. *Studia Pontica*, III, 20, 14). C'est ainsi que l'on peut traduire φιλόστοργοι, qui remplace souvent dans la *koinè* la simple στοργή [1], laquelle exprime l'affection familiale, l'attachement noué par la nature et les liens du sang, et qui unit les époux entre eux, les parents aux enfants, les frères et les sœurs [2]. Parce que cet instinct ou ce sentiment est commun aux animaux et aux hommes [3], Philon ne le considère comme vertu que s'il demeure sous le gouvernement de la raison [4]; mais dans l'usage courant la φιλοστοργία

---

[1] Sur στοργή dans les inscriptions du Ier-IIe s., cf. W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 946, 1015, 1079, 1112, 1156, 1263, 1265, 1419, 1442, 1737, 1860, 1919, 1975, 2002, 2011. DIODORE DE SICILE, XVII, 65, 3: l'attachement des officiers à Alexandre; cf. 114, 1.

[2] *TAM*, II, 243: φιλοστόργῳ ἀδελφῷ: *IG*, XII, Suppl. 29: ἐκτροφῆς ἕνεκεν καὶ φιλοστοργίας τῆς ἑαυτῶν. Cf. C. SPICQ, *Agapè, Prolégomènes à une étude de Théologie néotestamentaire*, Louvain-Leiden, 1955, pp. 4, n. 2; 5, n. 2; 12, n. 7; 26, n. 5; 27, n. 2; 61, n. 3. IDEM, *Φιλόστοργος*, dans *R.B.* 1955, pp. 497–510. Sur la *philostorgia*, amour fraternel, φιλοστοργότατον ἀδελφόν (E. BRECCIA, *Iscrizioni greche e latine*[2] [Catalogue... des Antiquités Egyptiennes, t. I], Osnabrück, 1976, n. 154; cf. 135); cf. une inscription de Pisidie: τὸν δὲ ἀνδριάντα ἀνέστησαν Νεωνιανὴ Ναν̣ηρὶς ἡ μήτηρ καὶ Φλογιανὴ Ἀννιανὴ ἡ ἀδελφὴ φιλοστοργίας καὶ μνήμης χάρην (*Suppl. Ep. Gr.* II, 713, 4–6); à Saïda, la tombe renferme le corps de Héraclée amie intime ou la propre sœur de la «vieille mère», γνωθὴ θ' Ἡράκλεια φιλοστόργοιο τεκούσης (B. HAUSSOULLIER, H. INGHOLT, *Inscriptions grecques de Syrie*, dans *Syria*, 1924, pp. 338–340). Tendresse du père pour ses enfants, cf. l'inscription tombale τῷ υἱῷ φιλοστοργίας, ἕννεκεν (CH. NAOUR, *Inscriptions et reliefs de Kibyratide et de Cabalide*, dans *Z.P.E.* XXII, 1976, pp. 126 et 128); entre époux, cf. la στοργὴ βεβαία d'une inscription de Nicomédie publiée par S. SAHIN, *ibid.* XVIII, 1975, p. 42, n. 125; cf. XXI, 1976, p. 189.

[3] Chez les juments, le sentiment maternel (φιλόστοργος) est naturellement développé (ARISTOTE, *Hist. des animaux*, IX, 4; 611 *a* 12). Une bête cruelle, ἀστόργου θηρός (W. PEEK, n. 1078, 4). Il ne faut pas séparer les petits de leur mère, surtout pendant la période d'allaitement, διὰ τινα φυσικὴν μητέρων πρὸς ἔγγονα φιλοστοργίαν (PHILON, *Virt.* 128). Plutarque a écrit un petit traité: «De l'amour (*philostorgia*) de la progéniture» où il observe la tendresse du mâle et de la femelle, surtout de celle-ci à l'égard de ses petits (§ 2). Il insiste sur ce fait que ce sentiment vient de la nature (§ 3–5).

[4] *Abr.* 91, 168, 198; *Virt.* 192; *Vit. Mos.* I, 150; *Spec. leg.* II, 240; III, 153, 157; *Leg. G.* 36; *Fragm.* 202 *in Gen.* XXVII, 12–13 (édit. N. Ralph, p. 230); cf. FL. JOSÈPHE,

désigne dans le sens le plus favorable l'amour, la bienveillance et le dévouement innés de la mère pour ses enfants: ἡ μήτηρ ὡς ἐπὶ παιδί, καὶ φύσει φιλόστοργος [1]; puis du mari pour sa femme [2] ou de la femme pour son mari: τὸν φιλοστοργότατον ἄνδρα [3], du père pour ses fils [4] et de ceux-ci pour

---

Ant. IV, 135; VII, 252; VIII, 193; EPICTÈTE, I, 11; III, 17, 4; 24, 58 sv. PLUTARQUE (*Amour fraternel*, 4) qualifie de *philostorgoi* les vieillards «sensibles» aux traitements que l'on inflige à leur chien ou à leur cheval. Sur les manifestations de cette affection, cf. C. PANAGOPOULOS, *Vocabulaire et mentalité dans les* Moralia *de Plutarque*, dans *Dialogues d'Histoire ancienne* III, Paris, 1977, p. 214.

[1] *P. Oxy.* 1381, 104. Dans son testament, Pétosorapis demande à sa sœur de prendre en charge son plus jeune frère Epinicos et de lui servir de mère, εἰς αὐτὸν μητρικῇ φιλοστοργίᾳ (*P. Oxy.* 495, 12; *P. Michig.* 148, col. II, 9); W. PEEK, *op. c.* 956, 3: φιλοστόργου μητρός; M. DUNAND, dans *R.B.* 1932, p. 579: φιλοστόργῳ μητρί. «Il y a un moyen infaillible de reconnaissance: l'instinct d'une mère qui, dès la première rencontre, éprouve à l'égard de son enfant un sentiment de vive tendresse (φιλοστοργία)» (HÉLIODORE, *Ethiop.* X, 24, 8). La terre est «le foyer commun et des dieux et des hommes, et il faut que tous nous nous prosternions devant elle comme devant une terre nourricière, que nous la célébrions et que nous la chérissions (ὑμνεῖν καὶ φιλοστοργεῖν) comme celle qui nous a enfantés» (THÉOPHRASTE, dans PORPHYRE, *De Abstin.* II, 32, p. 162, 6); «Apelles et Métrothémis, enfants de Cléanactide [ont élevé ce monument à] leur nourrice Mélitéia [fille] de Lysanias, à cause de la nourriture [qu'elle leur a donnée] et de sa tendresse pour eux, ἐκτροφῆς ἕνεκεν καὶ φιλοστοργίας τῆς ἑαυτῶν» (*Corp. Inscript. Gr.* 6850 *b*). Apollonis, reine de Pergame: διεφύλαξε τὴν εὔνοιαν καὶ φιλοστοργίαν μέχρι τῆς τοῦ βίου καταστροφῆς (POLYBE, XXII, 20; cf. *Inscriptions de Pergame*, 169). Stratonice élève avec tendresse et magnificence (ἔθρεψε φιλοστόργως καὶ μεγαλοπρεπῶς) les enfants que son mari avait eus d'une esclave (PLUTARQUE, *Vertus des femmes*, 21); «de l'amitié (φιλίας), de l'attachement à sa progéniture (φιλοστοργίας), de la philanthropie... on ne saurait dissoudre leur association» (IDEM, *De la vertu éthique*, 12); «La *philostorgia* pour les enfants est-elle naturelle à l'homme?» (IDEM, *Propos de Table*, II, 1, 13; *Agis*, XVII, 4). Dans l'arétalogie de Kymè, Isis se présente: Ἐγὼ ὑπὸ τέκνου γονεῖς ἐνομοθέτησα φιλοστοργεῖσθαι (ligne 19); Ἐγὼ στέργεσθαι γυναῖκας ὑπὸ ἀνδρῶν ἠνάγκασα (ligne 27; édit. Y. GRANDJEAN, *Une nouvelle Arétalogie d'Isis à Maronée*, Leiden, 1975, p. 123); L. ROBERT, *Documents de l'Asie Mineure méridionale*, Genève-Paris, 1966, pp. 81; 84, n. 1; IDEM, *Hellenica*, XIII, p. 38.

[2] Ῥηγίνῃ γυναικὶ ἀγνοτάτῃ καὶ φιλοστόργῳ (L. MORETTI, *Inscriptiones graecae Urbis Romae*, Rome, 1973, II, n. 752); *IG*, X, 2, n. 608; *MAMA*, I, 117; IV, 250; VIII, 235; *Inscriptions de Lindos*, 456 *b* 6; *Inscript. gr. et lat. de la Syrie*, 1364, 6; *Suppl. Ep. Gr.* XIX, 840: γυναικὶ ἰδίᾳ φιλοστοργίης ἕνεκεν; G. PFOHL, *Inschriften der Griechen*, Darmstadt, 1972, pp. 171 sv. J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1963, p. 148, n. 134; *Hellenica*, VII, p. 9–10; *Edit d'Eriza* (DITTENBERGER, *Or.* 224, 16; cf. 307–308); G. KAIBEL, *Epigrammata graeca*, Berlin, 1878, n. 44, 2–3; 244, 6; PLUTARQUE, *Consol. Apol.* 9: «le poète Antimaque aimait tendrement sa femme (φιλοστόργως)»; cf. STOBÉE, *Flor.* 24: Γυναῖκα δὲ τὴν κατὰ νόμους ἕκαστος στεργέτω καὶ ἐκ ταύτης τεκνοποιείσθω (t. IV, p. 154, 10).

[3] Les deux femmes du stratège Céteus l'aimaient tendrement (DIODORE DE SICILE,

celui-là: τὴν ἀγαθὴν στοργὴν πρὸς φίλιον πατέρα [1]. Mais la *philostorgia* se dit aussi de tous les liens de parenté [2], voire de l'attachement que l'on porte aux hôtes (*Suppl. Ep. Gr.* XVIII, 143, 69), ou que les esclaves manifestent à leur maître [3].

Bien souvent, la *philostorgia* s'identifie à la reconnaissance [4]. Non seulement les testateurs lèguent leurs biens à ceux qui leur ont manifesté de l'affection [5], mais le 29 août 58, Phairas écrit à son médecin: «J'espère sinon te donner l'équivalent, du moins te montrer en retour quelque peu de l'affection que tu as eue à mon égard» [6]. Cette extension de la *philo-*

XIX, 33, 1–2). Πριμιτείβῳ γλυκυτάτῳ καὶ φιλοστόργῳ... πατὴρ (L. MORETTI, *op. c.* II, 2, n. 914). φιλοστοργίας ἕνεκεν revient constamment dans les inscriptions tombales, *TAM*, II, 92, 93, 105, 148; *Suppl. Ep. Gr.* XX, 54, 8; 200, 7. F. K. DÖRNER, *Bericht über eine Reise in Bithynien*, Vienne, 1952, n. X, 30. La femme de l'orfèvre Canope «lui a témoigné durant trois ans une pieuse tendresse (στοργή)» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 19); *Suppl. Ep. Gr.* II, 712, 7; C. B. WELLES, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, New Haven, 1934, n. 67, 2–3; cf. n. 35; G. KAIBEL, *op. c.* 189, 1; 409, 6. *Z.P.E.* 29, 1978, pp. 98, 104.

[4] *P. Tebt.* 408, 7: παρακαλῶ σε περὶ υἱῶν μου τῇ φιλοστοργίᾳ (en 3 de notre ère); *MAMA*, I, 288, 319; VIII, 247; *Suppl. Ep. Gr.* XIV, 803; *Sammelbuch*, 10652 *c* 2: Eudaimonis à Apollonios τῷ φιλοστοργοτάτῳ υἱῷ; *Inscriptions de Carie*, 175 b; W. PEEK, *op. c.* 1950, 7; B. LATYSCHEV, *Inscript. ant. Orae sept. Ponti Euxini*, I, 357, 6; 362, 6; 364, 7, 15; IV, 71, 6; L. ROBERT, *Opera minora selecta*, Amsterdam, 1969, I, p. 311, n. 2; I. KAJANTO, *A Study of the Greek Epitaphs of Rome*, Helsinki, 1963, pp, 29. 33.

[1] F. K. DÖRNER, *op. c.* XXII, 16; DITTENBERGER, *Or.* 229, 6; 331, 46; G. KAIBEL, *op. c.* 151, 15; *Inscriptions de Lindos*, 465 *d* 5; *de Carie*, 175 *b*, *c*; *de Sidè*, 121 *b* 6; *Suppl. Ep. Gr.* XIV, 775, 3; H. W. PLEKET, *Epigraphica* II, Leiden, 1969, n. XXXV, 5: πρὸς τοὺς γονεῖς φιλοστοργίας; cf. *MAMA*, IV, 166; VIII, 392; CH. NAOUR, *Inscriptions de Lycie*, dans *Z.P.E.* XXIV, 1977, p. 276; J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1958, p. 325, n. 476: τὸν ἀγαθὸν καὶ φιλοστοργότατον πατέρα.

[2] *Inscriptions de Lindos*, 300 *c* 9; 404 *a* 7; 455, 10; 458, 10; 465 *e* 4; *f* 13; *g* 3; *MAMA*, VIII, 367, 375; *Z.P.E.* VIII, 1971, p. 35; L. ROBERT, *Le sanctuaire de Sinuri*, Paris, 1945, n. IX, 36; cf. XIV, 6; XV, 10; XXXVIII, 2.

[3] G. E. BEAN, *Journeys in Northern Lycia*, Vienne, 1971, n. 39. Les testateurs affranchissent leurs serviteurs en raison de l'attachement que ceux-ci leur ont témoigné *P. Oxy.* 494, 6; *P. Osl.* 129, 15; *P. Grenf.* III, 71, 12; L. MITTEIS, *Chrestomathie der Papyruskunde*, Berlin, 1912, II, n. 361, 16; en 354 un chrétien rendra la liberté à ses esclaves «par reconnaissance pour la bonne volonté que vous m'avez toujours montrée, pour votre affection et vos services, καὶ ἀνθ' ὧν ἐνεδείξασθε μοὶ κατὰ χρόνον εὐνοίας καὶ στοργῆς ἔτι τε καὶ ὑπηρησίας» (*Delphes*, n. 124, cité par P. FOUCART, *Mémoire sur l'Affranchissement des esclaves*, Paris, 1857, pp. 45–46).

[4] G. E. BEAN, T. B. MITFORD, *Journeys in Rough Cilicia*, Vienne, 1970, n. 1, 10–14.

[5] *P. Michig.* 341, 9: κατ' εὔνοιαν καὶ φιλοστρονγείαν (*sic*) τοῦ Διδύμου πρὸς τὴν θυγατέραν Ἡρακλέαν; *P.S.I.* 904; *P. Strasb.* 284, 13; *P. Oxy.* 492, 5; *Sammelbuch*, 8035 *a* 4.

[6] *P. Mert.* 12, 12: εἰ μὴ τὰ ἴσα σοι παρασχεῖν, βραχέια τινὰ παρέξομαι τῇ εἰς ἐμὲ φιλοστοργίᾳ.

storgia à des étrangers montre que ce sentiment ne se limite pas à une simple bienveillance [1], elle comporte une active bienfaisance, du dévouement et de la générosité; c'est ainsi qu'Hippolyte recourt au dioecète Acusilaus: παρακαλῶ σε περὶ υἱῶν μου τῇ φιλοστοργίᾳ τῶν περὶ Σωτήριχον κτλ [2].

Dans la langue des inscriptions, φιλόστοργος, dès le IIe siècle avant notre ère, est synonyme de bienfaiteur. Un décret d'Athènes confère l' «éloge» et une couronne d'or au roi Attale Ier, évergète de la cité, μετὰ πάσης εὐνοίας καὶ φιλοστοργίας [3]. Attale II honore son frère Eumène II, ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας καὶ φιλοστοργίας τῆς πρὸς ἑαυτὸν (P. FRISCH, *Die Inschriften von Ilion*, Bonn, 1975, nº 41). Attale III écrit ὅπως εἰδῆτε ὡς ἔχομεν φιλοστοργίας πρὸς αὐτόν [4]. Les négociants de Laodicée érigent une statue en l'honneur d'Héliodoros, εὐνοίας ἕνεκεν καὶ φιλοστοργίας τῆς εἰς τὸν βασιλέα καὶ εὐεργεσίας τῆς εἰς αὐτούς (DITTENBERGER, *Or.* 247, 6). La ville de Gythion honore le médecin public Damiadas, τὰς εἰς τὰν πόλιν ἁμῶν εὐνοίας τε καὶ φίλοστοργίας τὰν μεγίσταν ἀπόδειξιν διὰ πάντων ποιούμενος [5] etc. Le mot s'emploie aussi du dévouement envers la patrie [6] et avec une acception religieuse comme épithète d'Isis, «providente» de Carène [7]; mais d'après

---

[1] L'union φιλοστοργία-εὔνοια est constante, cf. *Stud. Pal.* XX, 35, 9: εὐνοίας καὶ φιλοστοργίας ἕνεκα; *Sammelbuch*, 5294, 9; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 134; L. MITTEIS, *op. c.* n. 361, 9; POLYBE, XXII, 20, 3; VETTIUS VALENS (édit. W. Kroll), p. 76, 27; *Suppl. Ep. Gr.* VII, 382, 11: εὐνοίας καὶ στοργῆς χάριν.

[2] *P. Tebt.* 408, 7; cf. *P. Flor.* 338, 10: καὶ νῦν τάχα ἡ σὴ σπουδὴ καὶ φιλοστοργεία κατανεικήσῃ τὴν ἐμὴν ἀκαιρείαν; *P. Ant.* 100, 2.

[3] *Inscriptions de Pergame*, 160, *B*, 19; cf. Antiochus IV Epiphane (175–164), ποιησάμενοι πρὸς ἀλλήλους μετὰ πάσης εὐνοίας καὶ φιλοστοργίας (DITTENBERGER, *Or.* 248, 21). Lettre d'Antiochus VIII Grypus (125–96), τὴν πρὸς αὐτὸν εὔνοιαν μέχρι τέλους συντηρήσαντας, ἐμμείναντας δὲ τῇ πρὸς ἡμᾶς φιλοστοργίᾳ (*ibid.* 257, 7).

[4] *Inscriptions de Pergame*, 248, 43 (= DITTENBERGER, *Or.* 331). PHILODÈME DE GADARA, *Homér.* Fragm. v *b* 22 (édit. Olivier, p. 8).

[5] *IG*, v, 1, 1145, 33 (P. FOUCART, *Inscription de Gythion*, dans *Rev. des Etudes Grecques*, 1909, pp. 405–409); cf. DITTENBERGER, *Or.* 231, 16–18; 256, 8; *Inscriptions de Délos*, 1517, 11 (F. DURRBACH, *Choix d'Inscriptions de Délos*, Paris, 1922, pp. 154–155); *Suppl. Ep. Gr.* IV, 418 *B* 10.

[6] Διὰ τὴν πρὸς τὴν πατρίδα φιλόστοργον εὔνοιαν (A. H. JONES, *Inscriptions from Jerash*, dans *The Journal of Roman Studies*, 1928, pp. 153–156. Décret de la ville d'Olymos en Carie: διακείμενος φιλοστόργως πρὸς ἕκαστον τῶν πολιτῶν (DITTENBERGER, *Or.* 248, 21); POLYBE, XXXI, 25, 1: φιλοστοργία πρὸς ἀλλήλους. F. G. MAIER, *Griechische Mauerbauinschriften*, Heidelberg, 1959, n. XLIV, 8; L. ROBERT, *Opera minora selecta*, I, p. 311.

[7] *P. Oxy.* 1380, 12: ἐν τῇ Καρήνῃ φιλόστοργον; cf. *l.* 131: κόσμον θηλειῶν καὶ φιλόστοργον; DITTENBERGER, *Syl.* 1267, 23; comparer *Sammelbuch*, 591. Saint Jean Chrysostome qualifiera Dieu de πατὴρ φιλόστοργος (A. WENGER, *Jean Chrysostome. Huit*

l'abus de son usage, notamment dans les inscriptions honorifiques [1], il devient purement protocolaire et l'expression d'une «sympathie» officielle (*II Mac.* IX, 21; cf. DITTENBERGER, *Or.* 257, 4; *TAM*, II, 283, 360, 443, 484, 662, 716 etc.) ou d'un attachement indifférencié [2].

---

catéchèses baptismales, Paris, 1957, pp. 135, 142, 144, 150, 182, 184, 197). Sur la *philostorgia* qualifiant les sentiments d'un personnage ou d'une cité envers un roi, cf. les références dans M. HOLLEAUX, *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, Paris, 1942, III, pp. 94 sv.

[1] L. ROBERT, *Etudes Anatoliennes*[2], Amsterdam, 1970, p. 352 *b* et *c*, p. 366.

[2] Cf. l'amour de la vie, πρὸς τὸ ζῆν φιλοστοργίαν (*II Mac.* VI, 20). Dans son traité *Du Mariage*, Antipater de Tarse oppose l'amour conjugal et paternel à l'amitié et aux autres relations (φιλίαι ἢ φιλοστοργίαι); STOBÉE, *Ecl.* LXVII, 22, 25, t. IV, p. 508. De même J. Pollux (*Onom.* V, 20, 114) donne comme synonyme de φίλος: εὔνους, οἰκεῖος, ἐπιτήδειος, ἑταῖρος et ajoute ὁ γὰρ φιλόστοργος ἕτερον τι. Plus loin, il énumère parmi les synonymes de φιλόστοργος, φιλότεκνος, φιλόμουσος (VI, 37, 167.

φλυαρέω, φλύαρος

Le φλύαρος est le bavard qui parle à tort et à travers; φλυαρεῖν signifie: débiter des niaiseries [1]. C'est donc d'abord en morale un «péché de parole» que l'humour de saint Paul fustige, à propos de ces femmes inoccupées qui multiplient les visites «histoire de causer» et parlent pour ne rien dire (*I Tim.* v, 13). On peut donner à φλύαρος la nuance de babillage enfantin [2], de paroles qui n'ont pas de sens (*P. Zén. Cair.* 59300, 7; *P.S.I.* 434, 7, 9), d'ânerie, niaiserie [3].

Ces termes semblent avoir été usités dans la polémique pour dénoncer l'inanité d'un argument ou d'une accusation [4], et c'est dans cette acception très péjorative que Diotréphès «se répand en ineptes et mauvais propos contre nous, λόγοις πονηροῖς φλυαρῶν ἡμᾶς» [5].

---

[1] XÉNOPHON, *Hell.* III, 1, 18: «Dercylidas perdait son temps à des niaiseries»; VI, 3, 12: «Voyez quelle est la niaiserie de ces propos»; ARISTOPHANE, *Nuées*, 364: «Tout cela n'est que sornettes»; PHILON, *Vie cont.* 64: «banquets pleins de telles niaiseries»; PLUTARQUE, *Phocion*, XXVII, 9: Callimédon la Langouste dit à Antipatros: «Si Phocion continue à dire des niaiseries, vas-tu le croire?»; *Cicéron*, II, 2: «Ces présages passent ordinairement pour des songes vains et des sornettes»; cf. les références données par P. N. HARRISON, *Pauline and Pastorals*, Londres, 1964, p. 134.

[2] *P. Heid.* VI, 12 = *Sammelbuch*, 2266 (lettre chrétienne du IV^e^ s.): ἵνα οὖν μὴ πολλὰ γράφω καὶ φλυαρήσω, ἐν πολλῇ λαλίᾳ οὐκ ἐκφεύξονται τὴν ἁμαρτίην.

[3] *Anth. Pal.* XIII, 31; PHILÉMON: Ὦ Κλέων, παῦσαι φλυαρῶν = cesse de dire des bêtises (dans STOBÉE, *Flor.* XXX, 4; t. III, p. 663); MÉNANDRE, *Dyscol.* 831: «Ne dis pas de bêtises»; 892: «Va te faire f., toi et tes fadaises»; *Sam.* 613, 628, 758: «Qu'est-ce que ces sornettes?»; 830: «Laisse là ces sornettes»; 862, 891: «Tu me contes des sornettes». ATTICUS, *Fragm.* IX, 1: Aristote «osa traiter de radotages, de babillages, de sornettes (λήρους δὲ καὶ τερετίσματα καὶ φλυαρίας) les plus élevés des êtres». C'est du vocabulaire de Comédie; cf. EPICHARME, πλάνην, φλυαρίαν (C. AUSTIN, *Comicorum Graecorum Fragmenta*, Berlin, 1973, n. 84, 28); EUPOLIS (*ibid.* 96, 78 = *P. Oxy.* 2813).

[4] PHILON, *Somn.* II, 291: «Ils ne sont que des bavards impuissants ceux qui prétendent...»; *Aet. mundi*, 49; *Spec. leg.* I, 176; *Vit. cont.* 19: «ces hommes répandent à profusion la sottise». FL. JOSÈPHE, *Vie*, 150: «Je perçais à jour la sottise (τὸν φλύαρον) de l'accusation de sorcellerie»; STRABON: «Eratosthène traite de hâbleurs (φλυάρους) les exégètes de l'Odyssée et le Poète lui-même» (*Géographie. Prolégomènes*, I, 2, 7, cf. 3; 23; φλυαρεῖν: dire des sornettes, I, 2, 14; 3, 1); *IV Mac.* V, 10: «Ne vas-tu pas te réveiller des sornettes que débite votre philosophie?».

[5] *III Jo.* 10. On cite DIOGÈNE LAERCE, VII, 173: τὸν Διόνυσον καὶ Ἡρακλέα φλυαρουμένους ὑπὸ τῶν ποιητῶν; cf. *P. Berlin*, 13270, 5.

φροντίζω

Ceux qui ont donné leur foi à Dieu doivent s'appliquer à exceller dans les belles œuvres, ἵνα φροντίζωσιν καλῶν ἔργων προΐστασθαι [1]. Il est difficile de traduire ce subjonctif présent. Le verbe φροντίζειν, parfois construit avec l'accusatif dans la *koinè*, englobe, en effet, l'intention et l'exécution. Il signifie d'abord penser à quelque chose, méditer, songer à (*P.S.I.* 1265, 3: φροντίζοντες καὶ πρόνοιαν ποιούμενοι), avec une nuance de sollicitude [2] et même de crainte ou d'inquiétude [3]; puis «avoir souci, veiller, prendre soin», notamment des affaires publiques [4]; on prend les choses à cœur (*Ep. Aristée*, 124) et on s'en occupe activement (*Sir.* XXXV, 1; XLI, 12), car on se sait responsable de la réalisation; ce qui est manifestement le sens de *Tit.* III, 8.

Voilà pourquoi ce verbe est employé si fréquemment dans les papyrus épistolaires officiels ou privés, notamment à l'impératif aoriste φρόντισον [5].

---

[1] *Tit.* III, 8. Sur la construction de ce verbe introduit par ἵνα (*P. Lugd. Bat.* VI, 15, 108), cf. B. G. MANDILARAS, *The Verb in the Greek non-Literary Papyri*, Athènes, 1973, n. 582, 594; ou à l'impératif, n. 702, 704, 716, 717; cf. 684, 2; 791, 1.

[2] *Ps.* XL, 17: «Seigneur, pense à moi» (חשב); *Sag.* VIII, 17: «Ayant pensé cela en mon cœur»; *Sir.* VIII, 13: «Si tu as donné ta caution, considère-toi comme devant payer».

[3] *I Sam.* IX, 5: «de peur que mon père s'inquiète de nous, דאג»; *Job*, III, 25; XXIII, 14 (פחד); *Prov.* XXXI, 21 (ירא).

[4] *I Mac.* XVI, 14; *II Mac.* IV, 21; XI, 15; *Sir.* L, 4; cf. *Ep. Aristée*, 121: s'adonner à la culture hellénistique; 245: s'occuper du soin de ces affaires; FL. JOSÈPHE, *Ant.* XIV, 312: «Je prendrai soin de vos intérêts»; *Vie*, 94: «Ce n'était pas le moment de m'occuper de gagner l'attachement des gens de Tibériade»; POLYBE, III, 12, 5: «ceux qui sont à la tête des affaires doivent se soucier avant tout de connaître les dispositions des gens»; ACHILLE TATIUS, IV, 9, 2: οὐδὲν φροντίζουσα κρύπτειν ὅσα γυνὴ μὴ ὁρᾶσθαι θέλει.

[5] *B.G.U.* 1772, 25 (57/6 av. notre ère); 249, 20; 1568, 9 (de l'Eirénarque; cf. *P. Strasb.* 309 *recto* 2); *P. Achm.* 8, 15: «Aie soin de mettre les charges aux enchères» (lettre du procurateur impérial au stratège); *P. Lugd. Bat.* XVI, 34, 26; 35, 35; *P.S.I.* 1125, 3 (l'épitropos); *P. Tebt.* 762, 11: φρόντισον οὖν περὶ οὗ σοι γέγραφα (III[e] s. av. J.-C.); *P. Oxy.* 2114, 11; *UPZ*, 159, 7: φρόντισον οὖν, ὅπως μὴ ἀδικηθῇ ὁ ἄνθρωπος; *P. Yale*, 38, 5; *P. Alex.* 1, 8 (lettre officielle concernant des provisions pour les soldats), φρόντισον ὅπως ἄρτων μὲν ἐκπέσσονται καθ' ἡμέραν; *P. Ant.* 31, 5 (du logistès au cosmète); *P. Rein.*

En 68 de notre ère, le préfet Tib. Julius Alexander notifie à ses administrés: «j'ai cherché les moyens de vous porter secours»[1]; la publication de l'édit atteste la sollicitude du gouverneur pour ses administrés. Les particuliers entre eux sont aussi impératifs que les hauts fonctionnaires: «Ne néglige pas de t'en occuper»[2]. Il faut agir rapidement: φρόντισον εὐθέως (*P. Ryl.* 78, 26). On requiert l'attention du correspondant (*P. Mert.* 63, 14; en 58 de notre ère), on lui recommande sollicitude et application: εὖ ποιήσεις νῦν γε φροντίσας αὐτὴν παραγενέσθαι[3], et on lui reproche sa négligence: θαυμάζω πῶς οὐκ ἐφρόντισας τῆς μηχανῆς τῆς Ταλεί (*P. Mil. Vogl.* 256, 3). Il s'agit souvent de suppléer à ce qui manque, d'achever ce qui reste à faire, donc de pourvoir à une réalisation parfaite[4], et on ne ménage pas sa peine: ἐφρόντισα οὐ μετρίως (*Sammelbuch*, 4323, 2), surtout quand «la loi de nature nous enseigne à prendre soin» d'un bon père (*P. Ryl.* 624, 16), de veiller à la santé de ses enfants (*P. Rein.* 109, 3; *P.S.I.* 973, 4, 11), de rendre service à sa famille et à ses amis (*P.S.I.* 1246, 1–3; *Sammelbuch*, 9106, 5; 9395, 12: φροντίσαται... ὡς ἀδελφοὶ γνήσιοι), et d'accomplir des devoirs religieux: «veillant à ce que tout ce qu'il était d'usage de faire pour

---

91, 4 (du préfet Maevius Honoratianus), τοιγαροῦν φρόντισον μηδεμίαν μέμψιν; *P. Berl. Zilliacus*, 3, 6 (du préfet Minucius Sanctus); 4, 17; *P. Cornell*, 47, 7; *P. Panop.* I, 24, 131, 392, 395; II, 29, 58, 63, 83 etc.; *P. Tebt.* 911, 19; *P. Ross.-Georg.* V, 25, 1; *Sammelbuch*, 7345, 3; 8246, 1; 9025, 32; 9260, 5; 9468, 5; cf. 7622, 11; 8248, 13; 8334, 24; 8933, 2; 7472, 5; ὁ στρατηγὸς φροντιεῖ.

[1] Γινώσκητε ὅτι ἐφρόντισα τῶν πρὸς τὴν ὑμετέραν βοήθειαν ἀνηκόντων (*B.G.U.* 1563, 19 = DITTENBERGER, *Or.* 669). Cf. l'édit du préfet Aristius Optatus: «Que les provinciaux veillent à verser leurs contributions, οἱ ἐπαρχειῶται φροντισάτωσαν» (*Arch. Isidor.* 1, 11; cf. 71, 10). Le stratège «s'est préoccupé des *paroikoi* placés sous son commandement» (*Inscriptions de Rhamnonte* XIV, 11, p. 209).

[2] *P. Oxy.* 1871, 6: μηδὲν οὖν ἀμελήσις τοῦτο φρόντισον; cf. 1929, 3; 2114, 11; 2153, 14; 2228, 28, 33, 38; *P. Princet.* 22, 5; 27, 3; 97, 5; *P. Michig.* 511, 9; 529, 24; *P. Osl.* 150, 16; *Ostr. Tait*, 2001; cf. *P. Brem.* 76, 5; *P. Dura*, 128 *e* 1; *P. Haun.* 9, 7; *Sammelbuch*, 7984, 10: σὺ οὖν φρόντισον περὶ τούτων; 9256 *recto* 17–18. *P. Grenf.* II, 77, 15: φροντίσατε οὖν τὰ ἀναλωθέντα ἑτοιμάσαι.

[3] *P. Mil. Vogl.* 27, col. II, 12; cf. *P. Michig.* 211, 2: καλῶς ποιήσητε φροντίσαντες τῶν ἡμετέρων = tu feras bien de prendre soin de nos affaires; 476, 14; 481, 16; 486, 21; 601, 13: σὺ οὖν καλῶς ποεῖσεις φροντίσας ὡς οὐ περισπασθησόμεθα (III^{e} s. av. J.-C.); *UPZ*, 73, 4: καλῶς οὖν ποίσης φροτίσαι μοι σιτάριον; 110, 149; 202, *fragm.* II, 3; *P. Michael.* 11, 6; cf. *P. Apol. Anô*, 68, 6: οὐκ ἔχει ἄλλον τι νῦν φροντίζοντα τῷ δεσπότῃ αὐτοῦ; *P. Tebt.* 703, 99: μὴ παρέργως φρόντιζε (III^{e} s. av. J.-C.); *P.S.I.* 742, 13: φρόντισον... κατὰ τάχους.

[4] *P. Hermop.* 32, 19: εἰ δὲ καὶ ἧττον φροτίζω τῆς βεβαιώσεως = *P. Michael.* 40, 46; 45, 56; 52, 24; *P. Ant.* 91, 14: φροντίσαι τῶν λοιπῶν ὑπολειφθέντων ἡμῖν πραγμάτων; 188, 7.

les dieux fût exécuté comme il convient» (Pierre de Rosette, *Sammelbuch*, 8299, 18); «prenant beaucoup plus de soins que ses prédécesseurs des animaux sacrés» (*ibid. l.* 31); et en 98 de notre ère: ἐφρόντισε τοῦ ἱεροῦ καὶ τοῦ φρητὸς καὶ τῶν λοιπῶν ἔργων (*Sammelbuch*, 8331, 21). C'est dans ce contexte que se situe l'exhortation au dévouement fraternel effectif de *Tit.* III, 8 [1].

---

[1] Θεοδώρου νεωτέρου φροντίζοντος = Théodoros le jeune étant curateur (*C. Inscript. Iud.* 723; B. LIFSHITZ, *Donateurs et Fondateurs dans les Synagogues juives*, Paris, 1967, n. 2); «Moi Théodoros, archisynagogue, ayant été intendant pendant quatre ans (φροντίσας)» (*C. Inscript. Iud.* 722; B. LIFSHITZ, n. 1).

φωσφόρος

II Petr. I, 19 assimile la parole prophétique à une lampe qui brille dans un lieu obscur [1] et à laquelle il faut s'éclairer «jusqu'à ce que l'étoile du matin se lève en vos cœurs» [2]. L'adjectif, dérivé de φῶς-φέρειν, désigne des sources de lumière: ce qui donne ou apporte la lumière [3], notamment les astres [4], mais aussi la torche, le flambeau ou la lampe [5], d'où son application à la prêtresse «phosphore de la reine Cléopâtre» [6] et surtout aux divinités porteuses de lumière, à savoir Hécate déesse de la lune [7] et Artémis [8]. Philon attribue cette épithète au vrai Dieu: «les rayons intelligibles

---

[1] Philon avait associé lumière du soleil et oracle prophétique (*Spec. leg.* IV, 52); «Ceux qui décideront de se montrer dociles aux oracles, vivront continuellement dans une lumière sans ombre, portant dans leur âme ces lois comme autant d'étoiles qui t'illumineront, ἀστέρας ἔχοντες ἐν ψυχῇ φωσφοροῦντας» (*Decal.* 49); cf. *Conf. ling.* 60: «l'éclat des vertus surgit comme les rayons du soleil».

[2] ἕως οὗ φωσφόρος ἀνατείλῃ ἐν ταῖς καρδίαις ὑμῶν; quelques manuscrits remplacent *phôsphoros* par *eosphoros* = étoile de l'aurore.

[3] Ainsi les yeux dans PLATON, *Tim.* 45 *b;* EURIPIDE, *Cycl.* 462; PLUTARQUE, *De fortuna,* 98 *a.* Φωσφόριον est une désignation de la fenêtre, *P. Ryl.* 162, 26; *P. Hamb.* 15, 8; *B.G.U.* 1643, 6; *P. Michig.* 554, 27.

[4] PLUTARQUE, *Le Visage du rond de la Lune,* 4, 921 *e:* «Cléarque ne voudra pas nous présenter la lune comme un corps pesant et dur, mais comme un astre fait d'éther et rayonnant de lumière (ἄστρον αἰθέριον καὶ φωσφόρον), comme vous dites»; 9, 925 *a:* «Phôsphoros, Mercure et les autres planètes sont placées au-dessous des étoiles fixes»; 15, 928 *b:* les astres, tout comme les yeux sont porteurs de lumière; TIMÉE DE LOCRES, 96 *e:* «δύο δ' ἰσόδρομοι ἀελίῳ ἐντί, Ἑρμᾶ τε καὶ Ἥρης, τὸν Ἀφροδίτας καὶ φωσφόρον τοὶ πολλοὶ καλέοντι; deux des planètes ont la même période de révolution que le soleil, les planètes d'Hermès et d'Héré; cette dernière est appelée par le commun Vénus et Lucifer»; ARISTOPHANE, *Grenouilles,* 342: «Iachos, astre lumineux de la fête nocturne»; GÉMINOS, *Introduction aux Phénomènes,* I, 28: «Encore plus bas se trouve Phôsphoros, l'astre de Vénus, qui se meut à peu près à la même vitesse que le soleil»; cf. J. BOEHMER, *Tag und Morgenstern? Zu II Petr. I, 19,* dans *ZNTW,* 1923, pp. 228–233; F. BOLL, *Sternglaube und Sterndeutung*[4], 1931, pp. 47 sv. F. J. DÖLGER, *Antike und Christentum,* V, 1, Münster, 1935; CH. MUGLER, *Dictionnaire historique de la Terminologie optique des Grecs,* Paris, 1964, pp. 440–441.

[5] *B.G.U.* 597, 32, de 75 ap. J.-C.: φωσφόρε, φωσφορέουσα φίλον φῶς, φῶς φέρε λαμπάς = Porteuse de lumière, qui nous apporte la chère lumière, Lampe, apporte-nous la lumière; cf. F. J. DÖLGER, *Lumen Christi,* Paris, 1956, pp. 13 sv.

[6] φωσφόρου βασιλίσσης Κλεοπάτρας, *P. Ross.-Georg.* II, 6, 14 (113 av. J.-C.); *P. Rein.* 10, 8; *Sammelbuch,* 8035 *a* 8.

[7] EURIPIDE, *Hel.* 569; ARISTOPHANE, *Thesm.* 858: τὴν Ἑκάτην τὴν φωσφόρον. De même Phoebè dans ARISTOPHANE, *Lys.* 443.

[8] EURIPIDE, *Iphig. Taur.* 21; DITTENBERGER, *Or.* 53: Ἀρτέμιδι Φωσφόρῳ (= *Sam-*

viennent de Dieu porteur de lumière, τοῦ φωσφόρου θεοῦ» [1] et aux constellations lumineuses (*Opif.* 29, 53; *Fuga*, 184; *Somn.* I, 214; *Vit. Mos.* I, 120; II, 102).

Le substantif φωσφόρος désigne normalement l'étoile du matin (cf. *Apoc.* II, 28; XXII, 16: ἀστὴρ πρωϊνός), puisque cet astre apporte ou annonce la lumière du jour, et il est synonyme d'aurore, Eos [2]. On a vu dans *II Petr.* I, 19 une citation de *Cant.* II, 17 [3]. Origène y découvre une figure du Messie [4]. Mais d'après la nuance eschatologique de *II Petr.* I, 19, il faut tenir compte du symbolisme de *phôsphoros* dans les représentations figurées, où les sculpteurs le représentent devant le quadrige du soleil. Il indique à l'aurige la direction à suivre, il guide vers l'orient le char funèbre ou l'aigle porteur de l'âme. Phôsphoros indique au mort le chemin du ciel [5]. Ainsi le Messie, étant attendu comme une lumière (*Is.* LX, 1–3; *I Jo.* II, 8), son premier avènement peut être considéré comme une aurore [6]; mais sa clarté ne fera que croître jusqu'à son retour glorieux [7]; sa Parousie – dont les prophéties donnent la certitude – rayonne dès maintenant dans les cœurs et les fait vivre d'espérance: «Un grand jour a lui pour nous... Illuminons notre visage de sa lumière» (*Odes Sal.* XLI, 4, 6).

---

melbuch, 8857); *Inscriptions de Sardes. L'Asklepieion*, n. 119, 2; *Die Inschriften von Erythrai und Klazomenai*, 201, 26; *Suppl. Ep. Gr.* IV, 446, 17; cf. L. ROBERT, dans N. FIRATLI, *Les Stèles funéraires de Byzance gréco-romaine*, Paris, 1964, pp. 155 sv. L. KOENEN, J. KRAMER, *Ein Hymnus auf den Allgott*, dans *Z.P.E.* IV, 1969, pp. 20–21.

[1] PHILON, *Ebr.* 44; cf. *Praem.* 25: «Dieu fait briller un rayon de vérité»; *Plant.* 169: l'œil porteur de lumière.

[2] EURIPIDE, *Ion*, 1157: «L'aurore (Eos) apportant la lumière du jour et chassant les étoiles»; OVIDE, *Heroid.* XVIII, 112: «praevius Aurorae Lucifer ortus erat»; cf. la Vulgate de *II Petr.* I, 19 traduisant φωσφόρος par Lucifer, d'après *Is.* XIV, 12.

[3] J. SMIT SIBINGA, *Une citation du Cantique dans la secunda Petri*, dans *R.B.* 1966, pp. 117–118. Comparer PHILON, *Quis rer. div.* 224: la planète «annonciatrice du jour».

[4] *In Joh.* I, 78; cf. édit. C. BLANC, Paris, 1966, p. 98, n. 1.

[5] F. CUMONT, *Recherches sur le Symbolisme funéraire des Romains*, Paris, 1942, pp. 77–78, 211, 338, 458; cf. p. 73: Phosphoros et Hesperios, étoiles du matin et du soir dont la clarté s'allume et s'éteint alternativement. IDEM, *Lux Perpetua*, Paris, 1949, pp. 291–297.

[6] *Nomb.* XXIV, 17; *Ps.* CX, 3; *Lc.* I, 78; cf. P. WINTER, *Two Notes on Luke I-II*, dans *Studia Theologica*, VII, 1953, pp. 158 sv.

[7] L'étoile du matin étant symbole de puissance et de domination dans l'A. T. (*Is.* XIV, 12; cf. J. BEHM, *Die Offenbarung des Johannes*[6], p. 113), le second Avènement du Christ est qualifié de Phosphoros pour exprimer sa gloire et sa royauté universelle (cf. *P. Lond.* XLVI, 300, t. I, p. 74: δέσποτα ἴαω φωσφόρε); cf. P. E. LANGEVIN, *Jésus Seigneur et l'Eschatologie*, Bruges-Paris, 1967, pp. 218–221.

χαλεπός

Les démoniaques gadaréniens étaient «tellement dangereux (χαλεποὶ λίαν) que personne ne pouvait passer par le chemin» (*Mt.* VIII, 28). Cet adjectif dans le grec classique s'applique beaucoup plus aux choses qu'aux personnes; alors que la *koinè* l'emploie indifféremment des unes et des autres. Il a ici le sens d'*Is.* XVIII, 2: une nation redoutable (*niphal* de יָרֵא); *Ep. Aristée*, 289: certains hommes qui obtiennent l'autorité «finissent par être plus malfaisants que des tyrans impies»; en 6 avant notre ère, Auguste écrit aux Cnidiens: «Il me semblait que vous étiez très malveillants pour les accusés et que vous haïssiez le crime à contre-sens, αὐτοῖς ἐδόξατε χαλεποὶ γεγονέναι καὶ πρὸς τὰ ἐναντία μισοπόνηροι» (DITTENBERGER, *Syl.* 780, 30); «Tu serviras sous des maîtresses redoutables» (PHILON, *Chérub.* 71); le roi Alcétas était trop dur envers le peuple (DIODORE DE SICILE, XIX, 89, 3); Ochos avait un caractère désagréable (XVII, 5, 3); Alexandre prit mal la chose (*ibid.* 40, 3); le roi est très affecté (101, 6; 110, 8); Cléopâtre était dangereuse pour tout le monde, χαλεπὴν εἰς ἅπαντας (FL. JOSÈPHE, *Ant.* XV, 98); «des gens de caractère extrêmement difficile et jaloux» (PLUTARQUE, *Comment se louer soi-même*, 12); «Terentia de caractère difficile» (*Cicéron*, XXIX, 4; cf. οὐδὲ χαλεπαίνων = sans rancune); le roi est sévère pour ses amis (*Démosthène*, XXV, 1); Démétrios «se montrait rude et désagréable à ceux qui se présentaient» pour une audience (*Démétrios*, XLII, 1; cf. *Antoine*, LXXXIX, [2] 1); «de terribles ennemis» (*Antoine*, XL, 4); «des chiens hargneux» (IDEM, *Tranquillité de l'âme*, 1); le père et la mère des marcassins sont redoutables (XÉNOPHON, *Chasse*, X, 23). Cf. un plaignant qui se montre indigné (*P. Philad.* 2, 7, χαλεπήνας).

Appliqué aux choses, χαλεπός peut avoir la simple signification de difficile, pénible [1], mais il revêt souvent les nuances de fâcheux (*II Mac.* IV, 4),

---

[1] *Sir.* III, 21: «Ce qui est trop difficile pour toi, ne le cherche pas»; *II Mac.* VI, 3: «l'invasion de ces maux était difficile à supporter et presque intolérable»; *IV Mac.* XVI, 8: «les soucis pénibles de l'éducation»; XÉNOPHON, *Cyr.* I, 1, 3: «commander à des hommes n'est pas une tâche difficile ni impossible»; 3, 3: difficulté d'élever des chevaux; II, 3, 3; IV, 2, 35; *Chasse*, V, 17: lièvres difficiles à poursuivre; *Anab.* II, 6, 11: «une cause d'inquiétude»; V, 1,17: il avait attaqué un poste difficile; 2, 3; *Hier.* VI, 16: un emploi difficile mais utile; *Banquet*, IV, 37: maladie grave ou dangereuse;

funeste (*Sag.* III, 19), sévère (PLUTARQUE, *Sur les délais de la Justice divine*, 4) et cruel (*Sag.* XIX, 13; *IV Mac.* VII, 24). Il s'emploie assez souvent des conjonctures dangereuses [1], ce qui est précisément le cas de *II Tim.* III, 1 annonçant que dans les derniers jours, il y aura des καιροὶ χαλεποί, temps dangereux ou périlleux pour la foi et l'existence de l'Eglise, malfaisants pour les chrétiens, avec une nuance de violence et d'agressivité [2] qui est propre aux fléaux [3].

FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 1: la vie dans le désert, βίος ἀηδὴς καὶ χαλεπός; XIII, 422: la reine Alexandra tomba dans une dangereuse maladie; DIODORE DE SICILE, XVII, 31, 4: En proie à une pénible affection (χαλεπῷ πάθει), il fit appel aux médecins; 101, 5: il est fâcheux de posséder une grande force physique et peu de bon sens; 114, 5: un présage funeste; PLUTARQUE, *Agis*, VII, 5: une action difficile et pénible; *Antoine*, XLVIII, 3: «la nuit la plus pénible et la plus effrayante»; cf. XL, 1; XLVII, 2; THUCYDIDE, II, 50, 1; *Sammelbuch*, 8511, 10: «Que je rejoigne mes parents et mes serviteurs... sans maladie et sans fatigue pénible (Hymne à Mandoulis); «L'Oubli m'a délivré de pénibles soucis» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 75, 7; cf. 170, 10). Dans le vocabulaire sportif, χαλεπός désigne les exercices fatigants, les situations dangereuses pour l'athlète, les concours les plus difficiles (PHILOSTRATE, *Gymn.* 11, 41, 54, 55).

[1] *II Mac.* IV, 6, χαλεπὴ περίστασις; *Sammelbuch*, 8334, 5 (décret honorifique pour Callimaque, en 42 av. J.-C.; cf. R. HUTMACHER, *Das Ehrendekret für den Strategen Kallimachos*, Meisenheim am Glan, 1965); 7464, 3: ὕβρεως οὐδὲν οὔτε δεινότερον οὔτε χαλεπώτερον; cf. *P.S.I.* 1323, 9. PHILON, *Lois allég.* III, 235; *Migr. A.* 26. L'Alexandrin aime ce terme qu'il emploie au sens de *a*) difficile (*Spec. leg.* I, 32: problème ardu; *Congr.* 164; *Fuga*, 156; *Deus immut.* 122; *Gig.* 1; *Post. C.* 8; guérison, *Sacr. A. et C.* 48; *Spec. leg.* II, 136; s'opposer à la nature, *Sacr. A. et C.* 114; la voie de la vertu, *Post. C.* 154); *b*) pénible (maladie, *Lois allég.* III, 36, 124; *Decal.* 68; *Spec. leg.* I, 4, 24; douleur, *ibid.* I, 3; infirmité, *Chérub.* 68; une vie plus pénible que la mort, *Opif.* 164); *c*) dur et rude (malédiction, *Sobr.* 30; tempête, *De Ebr.* 102; nécessité de la vie, *Rer. div.* 41; passion, *Opif.* 167; *Decal.* 142; adversaire, *Lois allég.* I, 86; maître et maîtresse, *ibid.* 194; *Chérub.* 71; *Deus immut.* 48; *De Josepho*, 71; *Vit. Mos.* I, 184; 191; *Spec. leg.* II, 16); *d*) terrible et cruel (la lèpre, *Post. C.* 47; les souffrances de l'enfantement, *ibid.* 74; menace, *De Josepho*, 222; châtiment, *Abr.* 96; cf. 160; *Somn.* II, 149; *Rer. div.* 284; découragement, *Spec. leg.* II, 83; fardeau, *Migr. A.* 14; caractère, *Vit. Mos.* I, 89; *De Josepho*, 20, 81; cf. 114, 177; angoisse, *ibid.* 233; danger, *Vit. Mos.* I, 171) etc.

[2] Cf. XÉNOPHON, *Anab.* IV, 5, 4: la violence de l'air; V, 8, 24: on attache la nuit «les chiens méchants»; HÉRACLITE, *Allégories d'Homère*, I, 1: «On fait à Homère un procès acharné pour son irrévérence envers la divinité».

[3] MÉNANDRE, *Dyscol.* 325: «Le pénible! Je commence à le connaître! – on ne peut imaginer pire fléau!»; cf. *P. Oxy.* 1242, 48: «οὐκοῦν χαλεπόν ἐστι τὸ ὄνομα τῶν Ἰουδαίων; ainsi le nom des Juifs t'est odieux?»

χαλκεύς

II Tim. IV, 14: Ἀλέξανδρος ὁ χαλκεύς [1]. Ce substantif, courant en mycénien, attesté dès les plus anciens textes grecs, est usité à toutes les époques [2]. A l'origine, le χαλκεύς est l'ouvrier qui travaille le cuivre, le bronze, l'airain ou le fer, donc l'artisan en métaux, le métallurgiste [3], tel ce forgeron d'Istros faisant une dédicace à Athéna: Ταταρίων χαλκεὺς ἀνεθόμην δῶρον Ἀθηνᾷ [4]. A l'époque hellénistique, on précise: χαλκεοτέχνης (QUINTUS DE SMYRNE, *Suite d'Homère*, II, 440), σιδηροχαλκεύς (*P. Oxy.* 84, 3), ὀριχαλκεύς = celui qui travaille le laiton (*P. Par.* 20, 33) etc. Comme on faisait des bijoux en cuivre et que χαλκός est fréquemment associé à χρυσός, le *chalkeus* est aussi orfèvre [5]; mais à l'époque impériale, ce dernier s'appelle χρυσοχῶν [6] ou ἀργυροποιός (*Anth. Pal.* XIV, 50), et le forgeron proprement dit *chal-*

---

[1] Littéralement: le bronzier, ou l'homme au bronze; cf. J. L. PERPILLOU, *Les substantifs grecs en -εύς*, Paris, 1973, § 6, 63, 241, 319, 334, 357, 397, 399. Sur l'origine légendaire du bronze (χαλκόν; cf. χάλκεα = les objets en bronze, *Anth. Pal.* XIII, 8 et 18; XIV, 7; cf. 10, 49, 59, 132; XV, 41, 44, 46, 51), PLUTARQUE, *Sur les oracles de la Pythie*, 2.

[2] Cf. L. ROBERT, *Noms indigènes d'Asie Mineure*, Paris, 1963, p. 266, n. 3; G. BERTHIAUME, *Helléniques III, 4, 17 et le sens du terme chalkeus à l'époque classique*, dans *Rev. de Philologie*, 1974, pp. 304–307; *MAMA*, VIII, 140, 388; *Suppl. Ep. Gr.* VI, 402; *P. Panop.* I, 214.

[3] PHILON, *Post. C.* 116 cite *Gen.* IV, 22; cf. *Somn.* I, 31: «le fer rougi que le forgeron plonge dans l'eau froide»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 64; A. ORLANDOS, *Les matériaux de construction*, Paris, 1966, pp. 98 sv. Sur cette profession, cf. A. BURFORD, *Craftsmen in Greek and Roman Society*, Londres, 1972, p. 256; l'atelier métallurgique est χαλκευτικὸν ἐργαστήριον (inscription byzantine, dans *Aegyptus*, 1968, p. 136).

[4] J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1969, p. 484, n. 393; cf. *P. Strasb.* 377, 5: χαλκεὺς κώμης. A Baetocécé, offrande d'un autel en bronze, τὸν χάλκεον βωμόν (*Inscriptions gr. et lat. de la Syrie*, n. 4034).

[5] Cf. l'épitaphe de l'orfèvre Canope à Alexandrie: «Mon métier est celui de l'or et de l'argent ainsi que des métaux – ἡ δέ τέχνη χρυσοῖο καὶ ἀργυροῦ ἠδὲ μετάλλων» (E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. XIX, 3); F. CUMONT, *L'Egypte des Astrologues*, Bruxelles, 1937, pp. 97 sv. E. COCHE DE LA FERTÉ, *Les Bijoux antiques*, Paris, 1956, pp. 3 sv.

[6] *Corp. Inscript. Iud.* 1006; E. BERNAND, *op. c. C*, 4; cf. L. ROBERT, *Nouvelles Inscriptions de Sardes*, Paris, 1965, p. 55.

keus [1] ou *chalkotypos* (PLUTARQUE, *Périclès*, XII, 6; *P.S.I.* 871, 3; *Sammelbuch*, 8620 *g* 3; 8635, 2; *Inscriptions de Bulgarie*, 1922, 1) ou *chalkourgos* [2].

La profession de forgeron était largement répandue dans les campagnes, selon l'attestation des papyrus [3] et on conçoit qu'elle était indispensable pour ferrer les chevaux et réparer les harnachements, mais on a peu de renseignements sur la personne et la vie du χαλκεύς [4]. Il travaille dans un magasin d'outils (*P. Col. Zén.* 90, 1), dans un temple (*P. Hib.* 213, 6), aux écuries (*P. Oxy.* 2480, 28), sur un bateau (*ibid. l.* 24), aux irrigateurs (1913, 19: χαλκεῖ ἐργαζομένῳ εἰς τὰς μηχανάς). Il possède une maison (*P. Michig.* 257, 4; en 30 de notre ère), paie la taxe (*P. Tebt.* 103, 33; Ier s. av. J.-C.), doit payer 4000 drachmes pour le cuivre qu'il a acheté (*P. Tebt.* 890, 27, 223; IIe s. av. J.-C.), fait un proskynème (*Sammelbuch*, 4391, 8604, 2; cf. 8634, 1). Au IIIe s., Aurelios Epimachos, forgeron du village de Caminoi, âgé et affaibli, ayant encore des apprentis, propose ses services et demande d'accomplir des travaux avec le fer qu'on lui fournira (*P. Rein.* 113, 4). Mais en 44 de notre ère, un plaignant accuse Harpocration, forgeron au lieu dit Pamménos de ne pas lui avoir restitué deux portes et quarante drachmes d'argent (*P. Fuad*, 27, 5).

---

[1] EPICTÈTE, IV, 11, 13; A. BERNAND, *De Koptos à Kosseir*, Leiden, 1972, n. 113, 127, 131.

[2] *P. Osl.* 144, 12; A. SWIDEREK, *Deux papyrus de la Sorbonne*, dans *Journal of Jur. Papyrology*, XI-XII, 1958, p. 73. Sur les différentes orthographes de ce nom de métier, cf. L. ROBERT, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 195.

[3] *B.G.U.* 1620, col. IX, 4; *P. Cornell*, 21, 159; 22, 14; *P. Hib.* 283, 9; *Ostraca Tait*, 1932, 5; 1933, 21; 2108, 2; *P.S.I.* 1342, 16; *P. Oxy.* 1912, 42, 61 etc. Cf. W. PEREMANS, E. VAN'T DACK, *Prosopographia Ptolemaica* V, Louvain, 1963, n. 13304–13354.

[4] Cf. les statues de bronze: εἰκόνι χαλκῇ (*Fouilles de Delphes*, III, 4, 239); la statue de Telemnestos à Gortyne est forgée dans le bronze, μορφᾶς μὲν χαλκὸς τετυπομένος (M. GUARDUCCI, *Inscriptiones Creticae* IV, p. 23); W. PEEK, *Griech. Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 1603, 4 et 14; *Suppl. Ep. Gr.* XIII, 341; XIX, 468, 36; XXIV, 1099, 13; PLUTARQUE, *Alex.* XL. Stèles de bronze (L. MORETTI, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, Florence, 1967, n. 55, 7). Trépied en bronze, *Suppl. Ep. Gr.* II, 355, 6 etc.

χαρά

Ce qui caractérise la religion judéo-chrétienne, c'est la joie [1]. L'annonce du salut est celle d'une χαρὰν μεγάλην (*Lc.* II, 10–11), qui s'oppose au pessimisme et à la désespérance du paganisme du Ier siècle [2]. Ceci explique qu'une grande proportion des emplois de χαρά dans les papyrus soit d'origine chrétienne [3], que les mentions païennes en soient si rares, et surtout que cette joie ne soit jamais celle de l'âme. Il s'agit du plaisir que l'on éprouve au retour d'un voyageur dans son pays natal [4], de la ferveur à répandre de fausses nouvelles [5], de se réjouir d'une réception (*P. Iand.* XIII, 18), surtout des bonnes crues du Nil [6], ou de liesse populaire (*P. Fay.* 20, 1; *B.G.U.* 1141, 3; 1768, 7; *P. Ant.* 202 *a* 14); donc aucun parallèle religieux pour le N. T. [7].

---

[1] Les disciples de Jésus sont représentés comme remplis de joie, *Lc.* XV, 7, 32; XIX, 6; *Mt.* XIII, 20, 44; XXVIII, 8; *Jo.* XV, 11; XVI, 24; XVII, 23; *Act.* II, 46; VIII, 8, 39; XIII, 48–52; *I Thess.* I, 6; V, 16; *II Cor.* XIII, 11; *Philip.* IV, 4; *I Petr.* I, 8; *I Jo.* I, 4; *III Jo.* 12 etc. (E. G. GULIN, *Die Freude im Neuen Testament*, Helsinki, 1932; C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, I, pp. 155 sv. C. LAVERGNE, *La joie de saint Paul, Col. I, 24*, dans *Rev. Thomiste*, 1968, pp. 419–433). Cette joie de l'âme, plusieurs fois relevée par *Ep. Aristée*, 261, 274, 293, est magnifiée par PHILON (*De Ebr.* 145; *Somn.* II, 249; *Abr.* 151; *Det. pot.* 123; *Vit. Mos.* I, 177), soulignée par FL. JOSÈPHE (*Ant.* III, 99; VII, 252; XI, 67; XV, 421; *Guerre*, III, 28), et le roman de *Joseph et Aséneth* l'attribue à tous ses personnages: Pentéphrès (III, 4; IV, 2), Joseph (VII, 10), Aséneth (IX, 1; XV, 12), le fils de Pharaon (XXIV, 5). Cf. P. HUMBERT, «*Laetari et exultare*» *dans le vocabulaire religieux de l'A. T.*, dans *Rev. d'Histoire et de Philosophie religieuses*, 1942, pp. 184–214.

[2] «Je n'étais pas, je suis devenu, je ne suis plus, cela ne fait rien» (*MAMA*, VIII, 353); *Anth. Pal.* IX, 111. Dans la sculpture du Ier s., les yeux expriment souvent la tristesse, «une sorte d'hébétude désespérée» (J. P. MILLIET, *Les yeux hagards*, dans *Mélanges Nicole*, Genève, 1905, pp. 357–366); cf. A. J. FESTUGIÈRE, *L'Idéal religieux des Grecs et l'Evangile*, Paris, 1932, pp. 163 sv. C. SPICQ, *Vie morale et Trinité sainte*, Paris, 1957, pp. 10 sv. F. JESI, *Note sul pessimismo egizio*, dans *Aegyptus*, 1968, pp. 19 sv.

[3] *P. Iand.* 101, 8; 102, 4; *P. Lond.* 1917, 3; *P. Berl. Zilliacus*, 14, 2; *P. Oxy.* 1162, 5; 1874, 21; *P.S.I.* 1429, 2; *Sammelbuch*, 9286, 3, 5; 10464, 1; 10466, 3; cf. *Suppl. Ep. Gr.* VI, 210, 20; J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1946–47, p. 353, n. 194. Sous forme de vœu: χαρά! (*ibid.* 1956, p. 178, n. 328; *Inscript. gr. et lat. de la Syrie*, 770, 2: «Joie et Bénédiction à ceux qui séjournent ici»; 1529, 2490).

[4] *P. Hermop.* VI, 24: μεθ' ἡδονῆς καὶ χαρᾶς γὰρ ἡμῶν ἐπὶ τὴν πατρίδα ἡμῖν καταβήσει.

[5] *P. Oxy.* 2190, 45: μετὰ χαρᾶς τὰ περὶ τοῦ θεάτρου ἐν τῇ πόλει φημίζων (Ier s.).

[6] *Sammelbuch*, 991, 5; 6597–6607; cf. D. BONNEAU, *Le Fisc et le Nil*, Paris, 1971, pp. 51 sv.

[7] Cf. sur une dalle de basalte: «Joie des ennemis, deuil des enfants» (*Inscript. gr. et lat. de la Syrie*, 343, 2; cf. 446).

χάρις

Si la signification religieuse de la «grâce» néo-testamentaire est originale [1], le mot profane de *charis* était apte à recevoir une acception théologique, et ses nuances propres étaient perçues par les nouveaux convertis.

I. – *Grâce-Beauté.* La *charis* est la qualité de ce qui produit la séduction et la joie. C'est le *charme* du langage (PLUTARQUE, *Paul-Emile*, II, 2), d'un chef-d'œuvre (*Timoléon*, XXXV, 4), d'une conversation [2], d'un jardin (*Anth. Pal.* IX, 666), d'un bain (*ibid.* IX, 609 *bis*, 621, 623, 624, 814), surtout le charme d'une personne, sa beauté et son amabilité, celui d'un petit enfant (*Lc.* II, 52; FL. JOSÈPHE, *Ant.* II, 231) et de la femme séduisante [3]. Gracieux

---

[1] Cf. P. BONNETAIN, *Grâce*, dans *D.B.S.* III, 748 sv. J. MOFFAT, *Grace in the New Testament*, Londres, 1931, p. 99; C. RYDER SMITH, *The Bible Doctrine of Grace*, Londres, 1956; J. ROUSSILLON, *Les Termes hébreux en théologie chrétienne*, dans *Rev. thomiste*, 1960, pp. 86–89; C. SPICQ, *Théologie morale du N. T.*, Paris, 1965, I, pp. 451–461; O. A. PIPER, *New Testament Lexicography*, dans *Festschrift F. W. Gingrich*, Leiden, 1972, pp. 200 sv. D. J. DOUGHTY, *The Priority of χάρις*, dans *NTS*, XIX, 1973, pp. 153–180; CONZELMANN, *χάρις*, dans *TWNT*, IX, 363 sv.; I. DE LA POTTERIE, *Χάρις paulinienne et χάρις johannique*, dans E. E. ELLIS, E. GRÄSSER, *Jesus und Paulus* (Festschrift W. G. Kümmel), Göttingen, 1975, pp. 256–282.

[2] PLUTARQUE, *Eumène*, XI, 2; *Alcibiade*, X, 3; *Praecepta ger. reipubl.* 5, 801 *c*: περὶ τὸν λόγον χάριτος καὶ δυνάμεως; *Caton le jeune:* il avait dans son éloquence «une grâce attrayante pour l'oreille, χάρις ἀγωγὸς ἀκοῆς» (V, 3); «l'art de l'acteur ajoute de la grâce au discours» (*Démosthène*, VII, 5). A Athènes, Cicéron fut charmé «par la grâce de la parole d'Antiochos d'Ascalon» (*Cicéron*, IV, 1); lui-même brillait par la séduction de l'éloquence (XIII, 2, τὸν λόγον χάριτος); «ses discours étaient attrayants et pleins de charme, τὸν λόγον ἥδιστον ὄντα καὶ χάριν ἔχοντα πλείστην» (XXIV, 3); le charme féminin qui émane de la beauté (*Démétrios*, XVI, 6; *Antoine*, LXXXIII, 3), le charme d'un tableau (*Démétr.* XXII, 6) etc. Cf. *Sir.* XX, 13; XXI, 16; *Ps.* XLV, 3: «la grâce est répandue sur tes lèvres». Les Nazaréens admirent «les paroles de grâce» sorties de la bouche de Jésus (*Lc.* IV, 22). Saint Paul demande aux chrétiens que leurs propos soient toujours gracieux (*Col.* IV, 6; cf. *Eph.* IV, 29). Cf. ἄχαρις = grossier (PLUTARQUE, *Coriolan*, I, 45).

[3] *Sir.* VII, 19; XXVI, 15; *Prov.* I, 9; III, 22; XI, 16. Sur les joues de la jeune Penthésilée «s'épand une grâce divine» (QUINTUS DE SMYRNE, I, 61; cf. III, 558). «Pour le Grec, la *charis* n'émane pas seulement de la femme ou de tout être humain dont la jeune beauté fait «briller» le corps (spécialement les yeux) d'un éclat qui provoque l'amour, elle émane aussi des bijoux ciselés, des joyaux travaillés et de certains tissus précieux: le scintillement du métal, le reflet des pierres aux eaux diverses, la poly-

(PLUTARQUE, *Cimon*, II, 3) s'oppose à enlaidir (αἰσχράν, II, 4); μετὰ χάριτος signifie «de bonne grâce» [1].

II. – *Grâce: faveur-amour.* Dans le grec classique, *charis* désigne le plus souvent une disposition subjective: le bon vouloir ou la bonne grâce [2], la bienveillance qui se déploie en générosité, l'amour qui commande l'action[3], mais qui est absolument gratuit [4]. Dans les inscriptions et les papyrus de l'époque hellénistique, la grâce est encore synonyme d'affection et d'amitié [5], mais signifie surtout la *faveur* accordée par un ami, par le prince ou par les dieux [6]. Les obligés s'ingénient à trouver grâce devant les puis-

---

chromie du tissage, la bigarrure des dessins. Tout concourt à faire du travail d'orfèvrerie et du produit du tissage comme un concentré de lumière vivant, d'où rayonne la *charis*» (J. P. VERNANT, *Mythe et Pensée chez les Grecs*, Paris, 1966, p. 261, n. 31). Les Charites, filles vierges de Zeus, dispensent la séduction féminine, «tout ce qui est délicieux et doux» (PINDARE, *Olymp.* XIV, 5; cf. PHILON, *Migr. A.* 31; *MAMA*, VIII, 416). D'où l'acception de χάρις «charme magique» (cf. C. BONNER, *Studies in Magical Amulets Chiefly Graeco-Egyptian*, Ann Arbor, 1950, pp. 48 sv., 178). *P. Osl.* I, 45, 202 invoque les divinités pour obtenir «victoire, faveur (χάρις), gloire et succès vis-à-vis de tous les hommes et de toutes les femmes»; *P. Lond.* I, 69; *P. Mert.* II, 58.

[1] POLYBE, II, 22; cf. οἱ χαρίεντες = les gens distingués (STRABON, IV, 1, 5). Sur la gracieuseté paternelle, *P. Strasb.* 370, 21: ὡς φασὶ ὑπὸ πατρὸς χάριτι; *P. Grenf.* II, 71, 11; *P. Lond.* 1164, *f* 18; *P. Oxy.* 273, 14–15; *P.S.I.* 1126, 23; cf. CL. MOUSSY, *Gratia et sa famille*, Paris, 1966, pp. 393 sv., 401, 407, 411, 417 sv., 445.

[2] THÉOCRITE, XXVIII, 24–25: «Grand fut le bon vouloir (ἡ μεγάλα χάρις), si le don fut petit»; cf. *P. Michael.* XXVI, 11: «Commande-moi ce que tu veux, tu sais bien que je suis à ta disposition (χάριν λαμβάνω)» Les χάριτες d'Hippocrate (*Epidém.* VI, 4, 7) sont les «gracieusetés» du médecin à l'égard de son malade, veillant à lui présenter ce qui lui est agréable, à la propreté des aliments, à la commodité des vêtements, à ne pas l'offenser par telles odeurs, tels propos etc.

[3] PLATON, *Phédon*, 115 *b:* ποιεῖν ἐν χάριτι, «agir par amour»; THÉOCRITE, V, 37: «Voyez à quoi aboutit la bonté»; *Act.* II, 47: ἔχοντες χάριν πρὸς ὅλον τὸν λαόν; les disciples n'avaient que des dispositions bienveillantes envers tous (*Codex Bezae*, κόσμον).

[4] Cf. PHILON, *Mut. nom.* 40, χάριτι ἐξαιρέτῳ; *Sap.* III, 16: χάρις ἐκλεκτή. D'où l'acception péjorative de favoritisme. Cf. la formule du serment: «Je voterai en mon âme et conscience, sans obéir à la faveur ni à la haine, οὔτε χάριτος... οὔτε ἔχθρας» (DÉMOSTHÈNE, LVII, 63); *P. Hib.* 204, 11: ni par crainte ni par faveur, οὐδὲ χάριτος ἕνεκεν οὐδ' ἔχθρας; «le petit nombre est accessible à la corruption par l'argent et la faveur» (ARISTOTE, *Const. d'Athèn.* XLI, 2); «Aristide ne recherchait ni la popularité ni la gloire (οὐ πρὸς χάριν οὐδὲ πρὸς δόξαν)» (PLUTARQUE, *Thémistocle*, III, 3). Moïse n'a pas élevé au sacerdoce son frère Aaron par favoritisme, οὐ μὲν ἐξ ἐμῆς χάριτος (FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 29).

[5] Aux ambassadeurs de Thasos le senatus-consulte de Sylla veut «répondre amicalement... renouveler les liens de sympathie, d'amitié et d'alliance, χάριτα, φιλίαν, συμμαχίαν ἀνανεώσασθαι» (*Inscriptions de Thasos*, 174 D 2; cf. 175, 12); de même Mytilène en 45 de notre ère, DITTENBERGER, *Syl.* 764, 3.

[6] PLUTARQUE, *Cicéron*, XII, 4; *Antoine*, XLIII, 4. «En faisant cela, vous me faites

sants, et ceux-ci notifient qu'ils ont accordé la faveur demandée [1]. C'est en ce sens que Dieu fait miséricorde et use de bienveillance envers ses privilégiés [2]; sa «grâce» évoque donc dilection et condescendance (Fl. Josèphe, *Ant.* v, 107; cf. ii, 153), nuance gardée dans la gratuité et la largesse du salut accordé dans le Nouveau Testament [3].

III. – *Grâce-bienfait.* Il est souvent impossible de distinguer les senti-

---

une grande faveur» (*P. Princet.* 162, 12; en 89–90 de notre ère); «Je demande la faveur» (*P. Oxf.* 19, 3), *Lettre de Messana*, 74, 1. τῆς τῶν θεῶν χάριτος (*Inscriptions de Priène*, cix, 36; cf. *Inscriptions de Magnésie*, cv, 12); ἐχ θείης χάριτος (*Inscriptions de Didymes*, cxviii, 10; cf. cxcix, 14); *P. Hermop.* 5, 13: Hermodoros souhaite et espère obtenir une grande joie de la grâce du dieu tout-puissant (l'éditeur observe qu'il s'agit d'une manière chrétienne de s'exprimer en usage chez les païens). La faveur impériale qui se traduit en dons ou bienfaits (*P. Fuad*, 21, 15; de 63 de notre ère) à l'égard d'une cité est souvent qualifiée par un adjectif «divin, immortel, éternel», ce qui prépare l'expression paulinienne de «la richesse de la grâce» (*Eph.* i, 7; ii, 7). Sur la grâce-faveur du dieu dans les religions à mystère, cf. A. J. Festugière, *L'Idéal religieux des Grecs et l'Evangile*, Paris, 1932, p. 293.

[1] Τὴν χάριν διδόναι (lettre de Théodore et d'Amynandre, rois d'Athamania, vers 205–201 av. J.-C., dans C. B. Welles, *Royal Correspondence*, New Haven, 1934, n. 35, 13); διὰ ταῦτά σοι κείσεται μεγάλη χάρις ἐμ βασιλέως οἴκῳ (rescrit de Darius à Gadatas gouverneur d'Asie Mineure, dans *Inscriptions de Magnésie*, cxv, 16); *Ep. Aristée*, 230, 249. Accordant la liberté aux Grecs, Néron en 67 la qualifie de faveur et grâce (Dittenberger, *Syl.* 814, 9–20, 42; cf. 798, 5–10). Dans un contexte judiciaire, χαρίζομαι = accorder une faveur (*Act.* iii, 14; xxv, 11, 16; xxvii, 24; Fl. Josèphe, *Vie*, 53, 355; *IV Mac.* xi, 12; cf. «pardonner, remettre gratuitement», *Lc.* vii, 21; *Act.* iii, 14; *Col.* iii, 13; *Eph.* iv, 32). Le magistrat en cédant à une prière (Plutarque, *C. Gracchus*, iv, 2) veut montrer sa complaisance (Fl. Josèphe, *Ant.* xi, 215; *P. Flor.* 61, 61). D'où χάρις au sens de *privilegium*, *P. Lond.* 1912, 52; *P. Fuad*, 21, 15; *Sammelbuch*, 7601 *c* 5. *Savigny Zeitschrift*, 70, 1953, pp. 277 sv. P. Stein, «*Gratia*» *in the Digest*, dans *Mélanges V. Arangio-Ruiz*, Naples, 1964, i, pp. 250–252. Le latin *gratia* a aussi le sens de «complaisance, partialité», notamment dans le domaine judiciaire, cf. Cl. Moussy, *op. c.*, pp. 300–301.

[2] *Gen.* xviii, 3; xxiv, 12, 14, 49; *Ex.* xxxiii, 12, 13, 16, 17; xxxiv, 9; *Nomb.* xi, 1; *Ps.* lxiii, 4; lxxxix, 2–3; cvi, 7; cvii, 43; *Sag.* iii, 9; iv, 15; *Act.* vii, 46. Les Septante traduisent par *charis* l'hébreu *hén*, parfois *héséd* et *raham;* cf. W. R. Roehrs, *The Grace of God in the Old Testament*, dans *Concordia Theological Monthly*, 1952, pp. 900–907; R. F. Surburg, *Pauline Charis*, *ibid.* 1958, pp. 721–741, 812–822; E. E. Flack, *The Concept of Grace in Biblical Thought*, dans J. M. Myers, *Biblical Studies in Memory of H. C. Alleman*, New York, 1960, pp. 137–154. La *charis* johannique (*Jo.* i, 14–17) est surtout «don»; cf. I. de la Potterie, *op. c.*

[3] *Rom.* v, 8; *I Cor.* xvi, 23–24; *II Cor.* xiii, 13; *Eph.* ii, 5, 8; *II Thess.* ii, 16; *I Tim.* i, 18; *Hébr.* iv, 16. Χάρις au sens de «gratuitement» (*Mt.* x, 8; *II Cor.* xi, 7; *Apoc.* xxi, 6; cf. xxii, 17 = δωρεάν, *Rom.* ii, 24; iii, 24; iv, 16; viii, 32; *Gal.* i, 15) est notamment employé dans les actes notariaux, *P. Michig.* 238, 32, 36, 112, 137, 197 (en 46 de notre ère); *P. Fam. Tebt.* xv, 62, 67.

ments de bienveillance et la faveur accordée. Tout don, présent, cadeau, pardon, concession, accordé par bonté et gratuitement, est appelé *charis* [1]. C'est ainsi que la collecte en faveur des saints de Jérusalem est une générosité très effective (*I Cor.* XVI, 3; *II Cor.* VIII, 6, 19), et un bienfait, à l'instar de la visite que saint Paul se propose de faire aux Corinthiens (*II Cor.* I, 15). A fortiori, l'extrême libéralité de la charité divine aboutit à des dons qui deviennent la possession immanente des croyants (cf. l'union δωρέα-χάρις, *Rom.* V, 15, 17; *Eph.* IV, 7); ceux-ci reçoivent grâce sur grâce (*Jo.* I, 16; cf. *Rom.* XII, 6; XV, 15; *I Cor.* I, 4; *II Cor.* VIII, 1 etc.).

IV. – *Grâce-gratitude.* Un bienfait provenant de la pure bonté du bienfaiteur ne peut pas ne pas provoquer la reconnaissance de l'obligé [2]. D'où l'ultime acception de χάρις, apparemment prédominante dans les documents de l'époque hellénistique: remerciement, action de grâce, reconnaissance conservée ou témoignée [3]. On ne saurait se contenter de savoir gré de ses

---

[1] *Gen.* XXXIII, 5; *Sir.* VII, 33; *Sag.* XIV, 20; PHILON, *Opif.* 23; *Lois allég.* 78; *Spec. leg.* I, 285: «intarissables, permanentes et continues sont les faveurs de Dieu (αἱ τοῦ θεοῦ χάριτες) dont les hommes, jour et nuit, sont comblés»; EPICTÈTE, I, 16, 15: «Que devrions-nous faire d'autre, sinon chanter la divinité, la célébrer, énumérer tous ses bienfaits (τὰς χάριτας)»; PLUTARQUE, *Solon*, II, 1: «Le patrimoine de Solon... avait été amoindri par la bienfaisance et la générosité de son père, εἰς φιλανθρωπίας τινάς καὶ χάριτας»; *Cat. maj.* 5: πρὸς εὐεργεσίας δὲ καὶ χάριτας; *Alexandre*, XXX, 12; XXXIX, 4; *Inscriptions de Priène*, CXVIII, 29: χάριτος καὶ φιλανθρωπίας (cf. DITTENBERGER, *Or.* 193, 21 sv.), CXIII, 14; *P. Gron.* X, 9, 20; *P. Oxy.* 3094, 10; d'où «gratification» (*Prov.* XVII, 8; *Lc.* VI, 32, 34); «la patrie sait donner des récompenses qui ne seront jamais oubliées» (*Inscriptions de Lindos*, 197 *f*, 12; cf. χαριστήριον, *II Mac.* XII, 45). Sur une intaille provenant d'Emèse les bienfaits de la divinité sont acclamés comme Μεγάλαι χάριτες τοῦ θεοῦ, que l'éditeur traduit «Grands sont les prodiges opérés par le dieu» (F. CUMONT, dans *Syria*, 1926, pp. 351–352). L'action d'accorder des bienfaits se dit aussi *eucharistia*. – Sur κεχαριτωμένη (*Lc.* I, 28), outre les commentaires, cf. G. M. VERD, «*Gratia plena*». *Sentido de una traducción*, dans *Estudios Eclesiasticos*, 1975, pp. 357–389.

[2] *II Cor.* IX, 15; cf. SOPHOCLE, *Ajax*, 522: χάρις χάριν γάρ ἐστιν ἡ τίκτουσ' ἀεί; PHILON, *Quis rer. div.* 309; *Somn.* II, 213. Mucius Scaevola, ayant été gracié par Porsenna qu'il voulait tuer, lui révèle d'autres menaces: «Je suis vaincu par ta générosité. Par reconnaissance (χάριτι) je vais t'indiquer ce que la force ne m'aurait pas arraché» (PLUTARQUE, *Publicola*, XVII, 5; cf. XIX, 10: *Alexandre*, LIX, 3; *Démosth.* XVIII, 2).

[3] ἔχειν χάριν, *II Mac.* III, 33; *UPZ*, 108, 30: ἐφ' οἷς ἔχοντός μου αἰώνιον χάριν = pour cela j'ai une gratitude éternelle; *P. Warren*, 13, 13; *P. Brem.* 8, 6; 49, 7; 52, 6: χάριν σοι ἔχω ὅτι = je te suis reconnaissant de ce que...; 54, 7; 63, 34; *P. Michig.* 483, 3: χάριν σοι ἔχω τῇ φιλανθρωπίᾳ; 498, 4; 499, 9; 501, 10; *P. Lond.* 1912, 11; PLUTARQUE, *Cimon*, II, 2–3; *Délais de la Justice divine*, 11, 555 *f*; 13, 558 *b*; *Fausse Honte*, 18: l'Héraclès d'Antisthène donnait ce conseil à ses enfants: «ne jamais avoir de reconnaissance (χάριν ἔχειν) pour qui les louait»; *Anth. Palat.* IX, 584, 15: ἔχω χάριν

largesses au bienfaiteur [1], on cherche à le payer de retour [2]. C'est une dette dont on s'acquitte, on veut rendre bienfait pour bienfait [3]. Tel ce décret des Clérouques athéniens en l'honneur d'Euboulos de Marathon, «afin que le peuple manifeste qu'il rend aux citoyens méritants la reconnaissance qui leur est due» [4].

= je suis reconnaissant à mon accompagnatrice; 600, 10: μεγάλα χάρις αὐτῷ = mille grâces lui soient rendues; cf. la tournure périphrastique avec le participe parfait: ἔσῃ μοι κεχαρισμένος = je te serai très obligé, très reconnaissant (*U.P.Z.* 64, 12–13; *P. Mert.* 62, 9; *P. Tebt.* 56, 16; 766, 16–17; *P. Oxy.* 1061, 20). En 31, Auguste juge «digne de tout honneur et reconnaissance (πάσης τειμῆς καὶ χάριτος ἀξίους)» la fidélité courageuse des Mylasiens (DITTENBERGER, *Syl.* 768, 22; cf. *Suppl. Ep. Gr.* XVIII, 20, 4: τιμὴν καὶ χάριν ἀποδιδόντες; XI, 1107, 23–24; XV, 12, 21; 113, 18–19; XXI, 435, 39–40; XXIV, 1099, 26; CH. MICHEL, *Inscript. Grecques*, 1519, 20: χάριτας ἀξίας ἀπολήψονται τῶν εὐεργετημάτων; 1520, 14; 216, 5; L. MORETTI, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, Florence, 1967, n. 55, 23–24: ἀνταποδιδοῦσα χάριτας τοῖς εὐεργέταις). Les frères d'Euboulos s'acquittent par un présent de leur gratitude envers la bonté de leur bienfaiteur, εἰς χάριν εὐνοίας (*Inscriptions grecques de Deir el Bahari*, 182, 2); cf. M. P. CHARLESWORTH, *Some Observations on Ruler-Cult Especially in Rome*, dans *The Harvard Theological Review*, 1935, pp. 8–16; P. SCHUBERT, *Form and Function of the Pauline Thanksgivings*, Berlin, 1939; J. H. QUINCEY, *Greek Expressions of Thanks*, dans *The Journal of Hellenic Studies*, 1966, pp. 133–158.

[1] Cf. l'inscription tombale: «Le destin m'a écartée de la vie à 18 ans, Metrô, objet de douleur pour Lysanias et Nicopolis, qui m'ont élevée en vain, et chez les morts il me désole de penser à tous les biens dont je ne leur ai même pas donné la moindre récompense, οὐδ' ὀλίγην χάριτα» (*Inscriptions de Thasos*, 336, 5); *S.I.G.* IX, 313, 7: οὐδὲ γονεῦσιν ἐοῖς ἀποδοὺς χάριν; *Inscriptions de Sardes*, 139, 6. Cf. μετὰ χάριτος, avec reconnaissance (POLYBE, V, 71, 1; 77, 3; 104, 1).

[2] D'où l'emploi constant de la formule χάριτας ὁμολογεῖν. «Si j'obtiens cette faveur, je confesserai éternellement ma gratitude envers toi» (*P. Cair. Isid.* 66, 24; cf. 76, 20; *P. Michael.* 30, 15; *P. Théad.* 19, 18; 22, 18; *P. Gen.* 47, 17; *P. Oxy.* 939, 6). Dans leurs requêtes aux Préfets, les suppliants s'engagent: «ainsi secourus par toi, nous rendrons éternellement grâce à la Fortune» (*P. Théad.* 18, 19; 17, 18; *P. Mert.* 91, 19; *P. Cair. Isid.* 74, 19; *P. Ryl.* 659, 15; *P. Rein.* 113, 27), HÉLIODORE, *Ethiop.* II, 32, 1: «Je rendais mille grâces au ciel, πολλὴν τοῖς θεοῖς ὁμολογῶν χάριν»; PHILON, *Lois allég.* I, 80: III, 40; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 316; PLUTARQUE, *Oracles de la Pythie*, 16.

[3] *P. Zén. Cair.* 59057, 4: ὀφειλήσω σοι χάριν ἱκανήν; *P. Oxy.* 1021, 14. D'où l'expression ἀποδιδόναι χάριν (*P. Zén. Col.* 9, 10; *Inscriptions de Priène*, 53, 13; *de Magnésie*, 53, 66; cf. 15 *a* 26), ἀνταπέχω χάριτας (*de Sardes*, 104, 2); cf. *Ep. Aristée*, 218, 238; PLUTARQUE, *Publicola*, 23, 4.

[4] F. DURRBACH, *Choix d'Inscriptions de Délos*, Paris, 1921, n. 79, 23; cf. 82, 14; 112, 24. La corporation des Héracléistes de Tyr veut témoigner à ses bienfaiteurs une juste reconnaissance: ἀξίας χάριτας ἀποδιδοῦσα τοῖς εὐεργέταις (*ibid.* 85, 30; *Inscriptions de Sinuri*, 9, 44; 15, 18; *Suppl. Ep. Gr.* XVIII, 143, 21, 32, 61, 84 (à Corinthe, en 43 de notre ère); *Z.P.E.* XVII, 1975, p. 109 (Ilion). En 188 av. J.-C., un décret d'Apollonie honore un citoyen, Pamphilos, «attendu qu'il a rendu beaucoup de services importants

Puisque Dieu est le bienfaiteur universel et constant [1], que tout ce dont l'homme dispose est une grâce de sa part, l'action de grâces à son égard sera l'hommage obligé de toutes ses créatures: «Merci d'abord à vous, mes amis, plus encore à celui qui vous a envoyés, et par-dessus tout au Dieu dont voilà les oracles» (*Ep. Aristée*, 177); «Je rends grâces à Dieu de ce qu'il a mis en mon intellect... la connaissance du Bien» (*Corp. Hermet.* VI, 4). Les païens observent ce devoir de justice [2], mais les chrétiens seront les êtres les plus reconnaissants du monde (*Col.* III, 15) car le Saint-Esprit leur est accordé précisément «pour que nous connaissions bien ce dont nous avons été gratifiés par Dieu» [3]; leur culte, centré sur «l'eucharistie»,

---

au pays et qu'il est juste que les gens de mérite reçoivent des récompenses dignes de leurs bienfaits, καταξίας χάριτας κομίζεσθαι τῶν εὐεργετημάτων» (*Inscriptions de Carie*, 167, 29). Ces sentiments sont souvent exprimés par εὐχαριστία (*Act.* XXIV, 3; *P. Ross.-Georg.* V, 12, *d* 1: στέλλω ὑμῖν μετὰ πάσης εὐχαριστίας; *P. Lond.* 1178, 25; t. III, p. 216; DITTENBERGER, *Or.* 227, 6; L. ROBERT, *Nouvelles Inscriptions de Sardes*, Paris, 1964, pp. 9–10; *Sammelbuch*, 624, 7: εὐχαριστίας χάριν; DIODORE DE SICILE, XVII, 59, 7), εὐχάριστος: «le peuple reconnaissant s'efforcera de me rendre les honneurs dus» (J. CRAMPA, *Labraunda* III, 1: *The Greek Inscriptions*, Lund, 1969, n. 3, 1–2), τὸ εὐχάριστον: «afin que les autres, en voyant la reconnaissance du peuple, s'efforcent de rendre toujours quelque service à la ville» (L. ROBERT, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, p. 472), mais τὸ εὐχάριστον n'est pas toujours la reconnaissance, c'est aussi les bonnes dispositions ou le désir d'être apprécié (*ibid.* p. 490, n. 2); de même que εὐχαριστεῖν n'est pas seulement remerciement, gratitude, (action de grâces aux Dioscures pour une bonne navigation: εὐχαριστοῦμεν θεοῖς σώζουσιν, *Die Inschriften von Assos*, n. XXVIII, *a* 3), mais bénédiction (J. P. AUDET, *La Didachè*, Paris, 1958, pp. 377 sv. P. PRIGENT, *Apocalypse et Liturgie*, Neuchâtel, 1964, p. 50).

[1] Cf. Εὐχάριστος dans la titulature royale, «qui fait le bien» (*P. Lugd. Bat.* XV, p. 42). Les dieux-rois sont εὐχαριστοί, cf. A. BERNAND, *Inscriptions grecques de Philae*, Paris, 1969, I, pp. 101–102.

[2] *II Mac.* IX, 20; en 257 av. J.-C. Toubias écrit à Apollonios: «Si toi-même et toutes tes affaires et quelque autre chose que tu désires sont florissants, j'en exprime beaucoup de gratitude aux dieux, πολλὴ χάρις τοῖς θεοῖς» (V. A. TCHERIKOVER, *Corpus Papyrorum Judaicarum*, Cambridge, Mass. 1957, IV, 2). Lettre d'Aristote à Zénon: «Si tu te portes bien, je donne beaucoup d'action de grâces aux dieux» (*P. Zén. Michig.* 23, 2; cf. *P. Zén. Cair.* 59032, 2; 59073, 2; 59076, 2; 59426, 1; *P. Osl.* 155, 2; *B.G.U.* 423, 6; 843, 6; *P. Rend. Har.* 152, 4: προσκύνημά σου καὶ χάριτα ὁμολογῶ παρὰ τῷ κυρίῳ Σαράπιδι. ST. WITKOWSKI = Ἀλκαῖος Σωσιφάνει χαίρειν· χάρις τοῖς θεοῖς πολλή, εἰ ὑγιαίνεις (*Epistulae privatae graecae*, Leipzig, 1911, n. 18, 1–2); ὑψίστῳ θεῷ χάριν (*P. Hermop.* 6, 27); χάρις τῷ θεῷ (*P. Fuad*, 80, 47); τοῖς θεοῖς πολλὴν χάριν ἔχω (*P. Tebt.* 946, 2; du III[e] s. av. J.-C.); cf. *P. Osl.* 155, 2; DITTENBERGER, *Syl.* 717, 12.

[3] *I Cor.* II, 12; cf. PHILON, *Lois allég.* III, 78: seul le juste *découvre* que tout est une grâce de Dieu; cf. G. MADEC, *Connaissance de Dieu et action de grâces. Essai sur les citations de l'Ep. aux Romains I, 18–25 dans l'œuvre de saint Augustin*, dans *Recherches Augustiniennes*, Paris, 1958, I, pp. 273–309; J. LAPORTE, *La doctrine eucharistique chez Philon d'Alexandrie*, Paris, 1972.

sera une louange de reconnaissance à Dieu pour tout ce dont il les a comblés [1]. De tous les écrivains bibliques, saint Paul sera celui dont l'action de grâces sera la plus constante et la plus fervente [2].

---

[1] *Hébr.* XII, 25 (P. JOÜON, *Reconnaissance et action de grâces dans le Nouveau Testament*, dans *Recherches de Science religieuse*, 1939, pp. 112–114; G. P. WILES, *Paul's Intercessory Prayers*, Cambridge, 1974, pp. 37, 109, 170 sv.); cf. PHILON, *De Ebr.* 94: «La confrérie des Lévites: ceux qui chantent l'hymne de reconnaissance (τὸν εὐχαριστητικὸν ὕμνον) moins avec leurs voix retentissantes qu'avec leurs cœurs»; cf. 121. Sur les emplois de εὐχαριστῶ-εὐχαριστία dans les inscriptions et les papyrus, cf. TH. SCHERMANN, *Εὐχαριστία und εὐχαριστεῖν in ihrem Bedeutungswandel bis 200 n. Chr.*, dans *Philologus*, 1910, pp. 375–410; P. SCHUBERT, *Form and Function of the Pauline Thanksgivings*, Berlin, 1939, pp. 162–179; L. ROBERT (*Hellenica*, X, 1955, pp. 55 sv.) qui distingue εὐχαριστεῖν dans les relations entre villes, dans les décrets honorifiques ou les lettres, au sens de : remercier, être agréable, faire plaisir (*Studia Pontica*, III, 25; *TAM*, II, 126), et la formule εὐχαριστῶ τῷ θεῷ qui n'apparaît dans les inscriptions votives qu'à l'époque impériale; c'est «la transcription sur pierre d'une acclamation, d'un remerciement qui était prononcé dans le sanctuaire par le fidèle qui avait été exaucé» et qui sera reprise dans le formulaire chrétien (cf. *MAMA*, IV, 287; *Suppl. Ep. Gr.* IV, 651; VI, 248; VIII, 277; *Inscriptions de Sardes*, VII, 94, DITTENBERGER, *Syl.* 995; 1173; *Or.* 717, 3). – χαριστήριον ou εὐχαριστήριον est le témoignage de gratitude, cf. *Suppl. Ep. Gr.* XXII, 268; 727, 730, 741, 819; XXV, 595, 596, 757; *Inscriptions de Bulgarie*, 33; *d'Olympie*, 241, 283; *de Magnésie*, XVII, 12; B. LATYSCHEV, *Inscriptiones ant. Orae sept. Ponti Euxini*, 17, 133–135, 671, 687; CHR. HABICHT, *Die Inschriften das Asklepieions* (Sardes), 96, 138; L. VIDMANN, *Sylloge Inscriptionum religionis Isiacae et Sarapiacae*, Berlin, 1969, (p. 365, index); *Ep. Aristée*, 19; FL. JOSÈPHE, *Ant.* III, 225, 228, 245 (W. C. VAN UNNIK, *Eine merkwürdige liturgische Aussage bei Josephus, Jos. Ant. VIII, 111–113*, dans *Josephus-Studien, O. Michel gewidmet*, Göttingen, 1974, pp. 362–369); PLUTARQUE, *Timoléon*, XXIX, 6; cf. L. ROBERT, *Opera minora* I, pp. 414–419.

[2] Cf. εὐχαριστέω (*Rom.* I, 16; *I Cor.* I, 4; *Eph.* I, 16; *Philip.* I, 3; *Philém.* 4; *I Thess.* I, 2; II, 13; III, 9; *II Thess.* I, 3; II, 13). L'Apôtre rend grâces en tout temps (*Col.* I, 3, 9), ou sans cesse, toujours, nuit et jour (*I Thess.* III, 10), avant tout (*Rom.* I, 8), au sujet et au nom des chrétiens (*Rom.* I, 8; *Philip.* I, 4), en mentionnant son information des dons qu'ils ont reçus de Dieu (me souvenant, sachant, connaissant, *I Thess.* I, 3–4, 9; *I Cor.* I, 4; *Eph.* I, 15; *Col.* I, 4, 9; *Philip.* I, 3), le mode de sa gratitude: «dans ma prière» et le but de celle-ci (*Rom.* I, 10; *I Thess.* III, 10); cf. M. BARTH, *Ephesians*, New York, 1974, p. 161.

χειραγωγέω, χειραγωγός

Ces termes, qui n'apparaissent pas avant l'époque hellénistique, s'emploient toujours dans la Bible d'un aveugle que l'on conduit par la main: Samson (*Jug.* XVI, 26; FL. JOSÈPHE, *Ant.* V, 315), Tobie (*Tob.* XI, 16, *Sinait.*), le magicien Elymas (*Act.* XIII, 11), saint Paul arrivant à Damas (*Act.* IX, 8; XXII, 11). Le meilleur parallèle (d'autres dans J. J. Wettstein) est Artémidore d'Ephèse: τυφλοὺς ἐποίησεν ἵνα χειραγωγοῖς χρήσωνται (*Oneir.* I, 48).

Le verbe χειραγωγέω est surtout attesté au sens large de «conduire, assister». Dans l'*Evangile de Pierre* 40, deux anges soutenaient (ὑπορθοῦντας) et conduisaient le Christ ressuscité, χειραγωγουμένον ὑπ' αὐτῶν; *UPZ*, 110, 55: les personnes inexpérimentées sont guidées par les faits eux-mêmes, ὑπ' αὐτῶν τῶν πραγμάτων χειραγωγούμενος (II^e s. av. J.-C.); «assiste-le en ce dont il peut avoir besoin» [1].

Le substantif χειραγωγός a le sens de «fil conducteur» dans la stèle de Moschion: «au milieu du damier tu prendras à son début le fil conducteur et tu suivras la piste, τὴν χειραγωγὸν ἀρχὴν λαβών» [2]. Le comédien Philémon: ἔχει γὰρ χειραγωγὸν τὸν πλοῦτον ὁ γέρων [3].

---

[1] *Corp. Pap. Jud.* 141, 5 (= *Sammelbuch*, 9564), χιλαγώγησον[...ον] ἐν οἷς ἐὰν χρήιζῃ (les éditeurs supposent χειραγώγησον αὐτόν, I^er s. av. notre ère); cf. *B.G.U.* 1843, 11 (50/49 av. notre ère), κεχειραγωγηκότας (correction de M. DAVID, B. A. VAN GRONINGEN, E. KIESSLING, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden*, Leiden, 1964, IV, p. 9).

[2] *Suppl. Ep. Gr.* VIII, 464, 28 = *Sammelbuch*, 8026, 27 = E. BERNAND, *Inscriptions métriques de l'Egypte gréco-romaine*, Paris, 1969, n. 108, 17; cf. ligne 48: «cours ensuite vers le fil conducteur qu'on t'a ménagé»; et le substantif χειραγωγία, ligne 15; cf. μετὰ χιραγωγίας (*P.S.I.* 767, 33; *P. Oxy.* 2612, fragm. II, 3–4); PHILON, *Vit. Mos.* I, 299: l'homme entraîné par un langage séducteur.

[3] Dans J. M. EDMONDS, *The Fragments of Attic Comedy*, Leiden, 1961, III A, p. 512, n. 1390, 3.

χειρόγραφον

Selon *Col.* II, 14, le Christ a effacé la cédule de notre dette, ἐξαλείψας τὸ καθ' ἡμῶν χειρόγραφον [1]. Etymologiquement, le *chirographe* «écrit à la main», peu usité dans le grec classique (cf. *Ex.* XXXI, 18: πλάκας λιθίνας γεγραμμένας τῷ δακτύλῳ τοῦ θεοῦ; *Deut.* IX, 10), est un autographe, ou encore une déclaration écrite, «une signature» comme on en use dans les affaires et le monde du commerce (*P. New York*, 5, 55, 63; 11, 201, 207; *P. Cornell*, 8, 9; *P. Ryl.* 585, 45); par exemple, une lettre de crédit [2]. L'écriture et la signature valident l'engagement et en certifient l'authenticité [3].

Dans les papyrus, où il est très employé [4], le *chirographe* a la signification technique de «reconnaissance de dette», c'est-à-dire le billet, signé par un débiteur, qui reconnaît devoir une somme et s'engage à la rembourser: «le droit d'exécution étant à toi et à tout autre qui présentera validement de ta part ou en ta place ce chirographe, sur moi et sur tous mes biens et sur ceux que je pourrais acquérir» [5]. En l'an 1 de notre ère, un acquéreur

---

[1] Cf. N. HUGEDÉ, *Commentaire de l'Epître aux Colossiens*, Genève, 1968, pp. 133 sv.

[2] Tobie remet le billet permettant de recevoir l'argent: ἔδωκεν αὐτῷ τὸ χειρόγραφον (*Tob.* v, 5); «Raphaël donna le billet à Gabaël qui apporta les bourses scellées et les lui donna» (*Tob.* IX, 5).

[3] *P.S.I.* 841, 9: τὰ τοῦ χειρογράφου ἃ ἐνεγύησας; 1322, 22; cf. *Philémon*, 19: «ἐγὼ Παῦλος ἔγραψα τῇ ἐμῇ χειρί, ἐγὼ ἀποτίσω = Moi, Paul, je le signe de ma main, c'est moi qui paierai.»

[4] Cf. *P. Ryl.* 602 (25 av. J.-C.), 662; *P. Michig.* 244 (43 de notre ère), 266 (en 38); *P. Mert.* 14 et 37; *P. Gen.* 63; *P. Princet.* 149; *P. New York*, 22 et 24; *Arch. Isidor.* 90, 18; *P. Lugd. Bat.* VI, 16; *Ostr. Tait*, 1103; *Sammelbuch*, 7570, 9358.

[5] *P. Murabba'ât*, 114, 19 (117 ap. J.-C.); *P. Philad.* 11, 8: «le déclarant reconnaît ne pas contester les biens achetés... par deux chirographes»; *l.* 14: «comme les chirographes le stipulent»; *l.* 27: «selon un chirographe légalisé au katalogéion» (cf. *P. Lugd. Bat.* XIV, p. 116 sv.); *P. Yale*, 63, 6 (en 64 de notre ère); 65, 17; *P. Michig.* 573, 9. *P. Michig.* inv. 406, 26: «Κύριον τὸ χιρόγραφον ἁπλοῦν γραφέν, ce chirographe écrit en simple exemplaire est valide» (publié par H. C. YOUTIE, *Loan of Money with Interest in Kind*, dans *Z.P.E.* XXIII, 1976, p. 140); reçu de semences du II[e] s., ἔσχον προσφώνησις χειρογραφίας σπερμάτων τοῦ ἐνεστῶτος ἔτους (publié par H. G. GUNDEL, *Vier Gießener Janda-Papyri*, *ibid.* p. 211); *P. Michig.* inv. 1384, 6: λημψόμενος παρ' αὐτοῦ τὸ χειρόγραφόν σου μετὰ πάσης ἀσφαλείας (publié par A. SZEGEDY-MASZAK, *Demand for Repayment of a Loan*, dans *Collectanea papyrologica... in honor of H. C. Youtie*,

de vin signe la facture et en reconnaît de ce chef le montant: «ὑπὲρ ὧν καὶ ἔθου χειρόγραφον, marchandises pour lesquelles tu as signé la reconnaissance» (*P. Oxy.* 745, 2; cf. 269, col. II, 7; en 57 de notre ère; *P.S.I.* 1250 *A* 17). On établissait cette facture, non seulement sans rature ni surcharge – χειρόγραφον χωρὶς ἀλίφατος καὶ ἐπιγραφῆς (*B.G.U.* 717, 24), mais on la rédigeait en double exemplaire (parfois triple, *Sammelbuch*, 6822, 13), l'un et l'autre faisant foi: «τὸ χειρόγραφον τοῦτο δισσὸν γραφὲν ὑπ' ἐμοῦ κύριον ἔστω – Que soit validée cette facture établie par moi en double exemplaire» [1]. On atteste que cette rédaction oblige selon toutes les clauses qu'elle contient: ἀκολούθως ᾧ πρόεισαι χειρογράφῳ (*B.G.U.* 1882, 8; cf. *P.S.I.* 1118, 22; 1235, 25); ὀφείλεις μοι... κατὰ χειρόγραφον τελιωθέν (*B.G.U.* 1657, 5); τὸ χειρόγραφον τοῦτῳ κύριον ἔστω (*ibid.* 1649, 21); κύριον τὸ χειρόγραφον ἁπλοῦν γραφὲν πανταχῇ ἐπιφερόμενον [2]; ce qui n'exclut pas en certaines occurrences les contestations (*P. Michig.* 480, 8; 621, 15–16). Mais lorsqu'on a en main le libellé de la reconnaissance de dette, on est normalement en droit d'en percevoir le recouvrement: «τὸ δὲ κεφάλαιον δανεισθέν σοι ὑπ' ἐμοῦ κατ' χειρόγραφον, le total de la somme qui t'a été consentie par moi, selon la reconnaissance» (*P. Oxy.* 1132, 6). Une fois la facture acquittée ou la reconnaissance de dette honorée, on la biffe par deux traits en croix: «ἐκέλευσε τὸ χειρόγραφον χιασθῆναι, il donna l'ordre de tracer une croix sur la facture» (*P. Flor.* 61, 65; en 86/88 de notre ère; cf. *P. Oxy.* 266, 15).

Selon saint Paul, l'humanité est en dette, du fait de ses péchés (τὰ παραπτώματα), envers Dieu, et elle est insolvable. Aussi bien, le Christ est venu lever cette hypothèque et, par son sang, il a payé pour eux, annulant

---

Bonn, 1976, II, p. 567). Cf. la loi d'Ephèse sur les débiteurs en 85 av. J.-C., qui associe dettes chirographaires (χειρόγραφα), garanties par des gages mobiliers (παραθῆκαι), dettes hypothécaires ou sur seconde hypothèque (ὑποθῆκαι καὶ ἐπιθῆκαι), dettes concernant les achats (ὠναί), prêts sur gages (ἐνέχυρα), DITTENBERGER, *Syl.* 742, 50 sv., avec le commentaire de R. BOGAERT, *Banques et Banquiers dans les Cités grecques*, Leiden, 1968, pp. 251 sv.

[1] *B.G.U.* 300, 12; 1656, 4; *P. Osl.* 37, 16; 40, 25, 66, 71; *P.S.I.* 1249, 35; 1250 *a* 23; *P. Petaus*, 31, 10; *P. Lugd. Bat.* II, 12, 15; VI, 10, 21; 13, 50; 43, 32; XIII, 7, *A* 10, *B* 12; *P. Yale*, 68, 33; *P. Oxy.* 3049 *A* 18, *B* 24; *P. Michig.* 614, 13, 15, 34; 615, 9, 17; *P. Strasb.* 303, 5; 370, 10; 374, 17; *Sammelbuch*, 7197, 12; 9618, 7; 9619, 10–12. L'acte notarié, τὸ αὐθεντικὸν χειρόγραφον (*P. Oxy.* 719, 30).

[2] *P. Mert.* 25, 19; cf. 36, 17; *P. Bon.* 21, 21; *P. Michig.* 603, 25–26; *P. Strasb.* 256, 13; 290, 8; *P. Oxy.* 2134, 7; 2350, col. II, 26; III, 18; 2566, 8; *P. Lugd. Bat.* XVI, 16, 7; *Sammelbuch*, 7467, 17; 7634, 38. Cf. N. HÄSSLER, *Die Bedeutung der Kyria-Klausel in den Papyrusurkunden*, Berlin, 1960.

leur dette [1]. Un chrétien du IV^e s. s'est inspiré de *Col.* II, 14: ὅπως ὁ θεὸς [ἀκυρόσῃ?] τὸ χιρόγραφον τῶν ἁμαρτιῶν μου διὰ τῶν βεβεωτάτων ὑμῶν προσευχῶν ἁγιωτάτων [2].

---

[1] ἐξαλείψω, user d'un grattoir, gratter un texte ou un nom pour l'effacer d'une liste ou d'un manuscrit; cf. XÉNOPHON, *Hell.* II, 3, 51: Θηραμένην τουτονὶ ἐξαλείφω ἐκ τοῦ καταλόγου = J'efface de la liste Théramène que voici; ARISTOPHANE, *Cavaliers*, 877: «rayant Gryttos de la liste des citoyens»; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 210; VI, 133; *Apoc.* III, 5.

[2] *P. Lond.* 1917, 7. Cf. le chirographe signé par le pécheur avec Satan, édité par G. MEGAS, *Das χειρόγραφον Adams*, dans *ZNTW*, 1928, pp. 305–320.

χρηστεύομαι, χρηστός, χρηστότης

La signification hellénistique de ces termes a beaucoup varié du grec classique à l'époque hellénistique. La valeur oraculaire originale est ignorée du N. T., de même que l'acception étymologique de χρηστός: «ce dont on recherche l'utilisation», «ce qui est apte à servir» [1], que ce soit les personnes ou les choses [2].

I. – *La «bonne qualité» des choses*, les pierres précieuses (*Ez.* XXVII, 22; XXVIII, 3) ou l'or fin (*Dan.* II, 32), le linge fin (*P. Tebt.* 703, 98), le bois (*P. Hib.* 82, 28), un joug bien conditionné, sans rien de rugueux ni de blessant et qui n'écorche pas la nuque (*Mt.* XI, 30), notamment des aliments sains ou agréables au goût [3], l'huile (*P. Oxy.* 937, 28; 1455, 6, 10; 1753, 2; *P. Ryl.* 627, 186; 629, 116; 630, 155; *P. Gen.* 63, col. III, 5; *P. Lund*, IV, 11, 7; *P. Lugd. Bat.* I, 21, 1 et 39; *Stud. Pal.* XXII, 56, 15; *P. Strasb.* 173, 5; 299 *verso* 10; *P.S.I.* 890, 45, 47), la saumure (*P. Oxy.* 1759, 9), la fleur de farine (2148, 4), le blé (*P. Zén. Cair.* 59177, 3; *B.G.U.* 1532, 6), surtout le vin lorsqu'il est doux et sucré [4]. Les χρηστηρία sont les «installations»

---

[1] *P. Hermop.* III, 6. Cf. G. REDARD, *Recherches sur XPH, XPHΣΘAI*, Paris, 1953, pp. 98 sv. L. R. STACHOWIAK, *Chrestotès. Ihre biblisch-theologische Entwicklung und Eigenart*, Fribourg, 1957; C. SPICQ, *Agapè dans le Nouveau Testament* II, Paris, 1959, pp. 79 sv., 379 sv. K. WEISS, χρηστός, dans *TWNT*, IX, 472 sv.

[2] *P. Oxy.* 2148, 16: ἐάν τι ποιῇς χρηστόν, περιποίησον εἰς οἶκον ἀδελφῶν (en 27 de notre ère). Epithète d'esclave, «pour les bons esclaves, les revers des maîtres sont une calamité»; XÉNOPHON, *Econom.* IX, 5: «les bons esclaves, s'ils ont des enfants, se montrent généralement plus dévoués». Une épitaphe de Thasos, du IV^e^ s., qualifie l'esclave Manès, χρηστὸς τοῖς δεσπόταις (L. ROBERT, *Etudes Anatoliennes*², Amsterdam, 1970, p. 369). ἄχρηστος = hors de service (PLUTARQUE, *Thémistocle*, II, 8), inemployable (J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1946–47, p. 346, n. 175).

[3] PLATON, *Protag.* 313 *d:* les commerçants «apportent leurs denrées sans savoir eux-mêmes si elles sont bonnes ou mauvaises pour la santé, χρηστὸν ἢ πονηρὸν περὶ τὸ σῶμα»; *Républ.* IV, 438 *a;* ANTIPHANE: «le bon porridge ne vient-il pas de Thessalie?» (dans ATHÉNÉE, III, 127 *b;* cf. J. M. EDMONDS, *The Fragments of Attic Comedy*, Leiden, 1959, II, p. 176, n. 34); THÉOPHRASTE, *Caract.* II, 10: «(à table) regarde! Quel beau morceau!»

[4] *Lc.* V, 39: ὁ παλαιὸς χρηστός ἐστιν (PLUTARQUE, *Lacaen apopht.* 240 *b:* τὸ οἶνον χρηστόν; ATHÉNÉE, I, 48 = 26 *f; P. Zén. Cair.* 59349, 7; *P. Oxy.* 2596, 8: οἴνου προπαλεοῦ χρηστοῦ; cf. STRABON, XIV, 1, 15: χρηστοινέω); même distinction de bon vin et vin inférieur en ougaritique, cf. B. DELAVAULT, A. LEMAIRE, *La tablette ougaritique R S.*

d'une cour ou d'un domicile (*P. Oxy.* 496, 7; *P. Yale*, 71, 10; 72, 3, 9; *P. Michig.* 612, 13).

II. – *La chrestotès est un attribut divin.* Les θεοὶ χρηστοί sont les divinités favorables [1]. L'acclamation majeure du culte d'Israël est celle du Seigneur-*chrestos* [2], bienveillant, propice et miséricordieux; les écrivains juifs héritent de ce culte [3], sanctionné par la révélation nouvelle (*Rom.* II, 4; XI, 22; *Eph.* II, 7; *Tit.* III, 4; *I Petr.* II, 3).

III. – *La chrestotès est une qualité des princes et des gouvernants*, dont la noblesse et la bonté s'expriment en générosités; ils ont l'occasion et les moyens de se montrer magnanimes [4]; leur *chrestotès* est souvent associée

---

16127, dans *Semitica* XXV, 1975, pp. 37 sv. A rapprocher de la manne qui, ayant une saveur sucrée (*Ex.* XVI, 31; *Nomb.* XI, 8), manifestait la suavité du Seigneur (*Sag.* XVI, 21: γλυκύτης; cf. J. ZIEGLER, *Dulcedo Dei. Ein Beitrag zur Theologie der griechischen und lateinischen Bibel*, Münster, 1937, pp. 12 sv. Cf. *IG*, XIV, 1488: χρηστοτάτῃ καὶ γλυκυτάτῃ μνίας χάριν. Sur χρηστός = sucré, cf. PHILON, *Spec. leg.* IV, 56; PLUTARQUE, *Sol. anim.* XXXIII, 3; *P. Oxy.* 249 et 302. Un amoureux écrit: ὦ μέλι, πολὴν μνημοσύνην σου ἔχω χρηστοσύνης ἕνεκεν (L. ROBERT, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, p. 232).

[1] HÉRODOTE, VIII, 111; le pythagoricien Diotogène (dans STOBÉE, *Flor.* XLVIII, 62; t. IV, p. 270, 5); *P. Oxy.* 1381, 73 sv. Le dieu Imouthès-Asclépios «s'étant – comme envers tous [les suppliants] – montré favorable (χρηστός) par des songes, la guérit avec des remèdes simples»; un proskynème de Deir-el-Bahari: πρὸς Ἀμενώθην χρηστὸν θεὸν μισθοῦ ἐργαζόμενος καὶ ἐμαλακίσθη καὶ ὁ θεὸς αὐτῷ ἐβοήθησε αὐθημερή (*Sammelbuch*, 158). Ἴσιδι χρηστῇ ἐπηκόῳ (C. VATIN, dans *B.C.H.* 92, 1968, pp. 223 sv.). «Salut, Pan secourable» (A. BERNAND, *Le Paneion d'El-Kanaïs: Les inscriptions grecques*, Leiden, 1972, n. 82, 1). MARC-AURÈLE, IX, 11: «Les dieux veulent du bien à ces gens-là; maintes fois même ils les aident à obtenir ce qu'ils souhaitent: la santé, la richesse, la gloire, tant ils sont *chrestoi!*». Le nom propre Θεόχρηστος (cf. J. REYNOLDS, O. MASSON, *Une inscription éphébique de Ptolémaïs* (*Cyrénaïque*), dans *Z.P.E.* XX, 1976, p. 89, 27) est très fréquent en Cyrénaïque (*Suppl. Ep. Gr.* IX, 133, 5; 246), surtout sous la forme Θεύχρηστος (cf. *ibid.* Index, p. 127).

[2] *Ps.* C, 5; CVI, 1; CVII, 1; CXXXVI, 1; cf. XXV, 8; XXXI, 20; XXXIV, 9; LII, 11; LXIX, 17; CIX, 21; CXIX, 39, 68; CXLV, 9; *Jér.* XXXIII, 11; *Dan.* III, 89; *Nah.* I, 7; *Sag.* XV, 1; *II Mac.* I, 24, etc.

[3] PHILON, *Mut. nom.* 15 sv. *Det. pot.* 46; *Lois allég.* III, 73, 215; FL. JOSÈPHE, *Ant.* IV, 180, 237; VI, 144; XX, 90, 144; *Ps. Salom.* IX, 11.

[4] Le roi de Babylone Evil-Mérodach traite le roi Joachim avec bénignité (*Jér.* LII, 32), comme le grand prêtre reçoit Héliodore à Jérusalem (*II Mac.* III, 9) et Publius les naufragés à Malte (*Act.* XXVII, 7); cf. *I Mac.* VI, 11; *II Mac.* IX, 21; DÉMOSTHÈNE, *Prologue*, LIV, 1: «Le peuple astreignait tout homme qu'il voyait sage et honnête (σώφρονα καὶ χρηστόν) à exercer les charges publiques et à être magistrat»; EURIPIDE, *Oreste*, 773: «lorsque la foule trouve de bons chefs (χρηστοὺς προστάτας), ses décisions sont toujours bonnes (χρηστά)»; PLUTARQUE, *Solon*, XIV, 3: Solon fut choisi archonte parce qu'il était *chrèstos; Alexandre*, XXX, 1, 6; LIX, 4. DIODORE DE SICILE, XIX, 54, 5:

à leur philanthropie [1], à leur justice (Fl. Josèphe, *Ant.* ix, 133), leur μεγαλοψυχία (*ibid.* xii, 21; Dittenberger, *Syl.* 761, 11; du Ier s. av. J.-C.), leur εὐμενεία [2].

IV. – *Vertu des honnêtes gens.* Tout homme qui se montre bon et empressé à l'égard d'autrui peut être qualifié de *chrestos*, surtout lorsqu'il reçoit des hôtes (*II Mac.* ix, 21; xii, 30–31). Le terme reçoit alors une valeur morale: est *chrestos* quiconque (homme, femme, enfant) se comporte comme il faut, se conforme à la règle de l'honnêteté: ce qu'on appelle les bonnes mœurs: ἦθος χρηστόν [3], ou tout simplement: le bien [4]. C'est ainsi que Phocion,

---

On vantait partout la générosité de Ptolémée; xvii, 15, 2: «Phocion, l'homme de bien (ὁ χρηστός) menait une politique opposée à celle de Démosthène»; 54, 6: Darius tiendrait le pouvoir de la générosité (χρηστότητος) d'Alexandre; 79, 1. Cf. l'honnêteté d'Antoine (Plutarque, *Antoine*, xxv, 1), la «grande bonté de César» (*ibid.* lxxix, 4), celle d'Antonius le Crétois, père de Marc-Antoine (i, 1; cf. ix, 5); Apion, gymnasiarque et ex-stratège (*P. Oxy.* 1664, 15; cf. *Sammelbuch*, 11221, 9).

[1] *Tit.* iii, 4; cf. Philon, *Leg. G.* 67, 73; *Spec. leg.* iii, 155; *Virt.* 182; Plutarque, *Lucullus*, xviii, 9: φύσει χρηστὸν ὄντα καὶ φιλάνθρωπον; *Agésilas*, xxv, 6; *Propos de Table*, i, 1, 4. Cf. R. Hutmacher, *Das Ehrendekret für den Strategen Kallimachos*, Meisenheim am Glan, 1965, pp. 45 sv.

[2] *B.G.U.* 372, col. i, 17–18; Onosandre, ii, 2: le stratège doit être χρηστὸς, εὐπροσήγορος. Cf. A. J. Festugière, *Les inscriptions d'Asoka et l'idéal du roi hellénistique*, dans *Recherches de Science religieuse* (Mélanges J. Lebreton), 1951–1952, i, pp. 37–38.

[3] *I Cor.* xv, 33: «Mauvaises compagnies ruinent bonnes mœurs» (citation de la *Thaïs* de Ménandre); Aristote, *Rhét.* ii, 9, 1386 *b* 11; Ps. Platon, *Définitions*, 412 *e*, χρηστότης· ἦθους ἁπλαστία μετ' εὐλογιστίας. ἦθους σπουδαιότης; Musonius, *Les filles doivent-elles recevoir la même éducation que les garçons?*, ἦθους χρηστότητα καὶ καλοκἀγαθίαν τρόπου κτητέον ταῖς γυναιξίν (*Fragm.* iv, édit. C. E. Lutz, p. 48, 24); *Ep. Aristée*, 290; Philon, *Det. pot.* 38: «les ruses et les artifices de leur sophistique détruisent les bonnes mœurs»; *Virt.* 196; Plutarque, *Brutus*, 13; Diodore de Sicile, xvi, 54, 4; *P. Oxy.* 642: καὶ ἡμεῖς νῦν ἀπολαύσωμεν τῷ χρηστῷ ὑμῶν ἤθει; 1663, 11: διὰ τὸ ἦθος τὸ χρηστὸν ἄξιον τοῦ τυχεῖν; cf. les définitions stoïciennes: χρηστότητα δὲ ἐπιστήμην εὐποιητικήν (Stobée, *Ecl.* ii, 7, 5 *b* 2; t. ii, p. 62, 3); χρηστότητα δὲ ἕξιν ἑκουσίως εὐποιητικὴν ἀνθρώπων, αὐτῶν ἐκείνων χάριν, μεταξὺ πονηρίας οὖσαν καὶ ἀνωνύμου (*ibid.* 25, p. 147); Musonius: ἀρετὴ δὲ φιλανθρωπία καὶ χρηστότης καὶ δικαιοσύνη ἐστὶ καὶ τὸ εὐεργετικὸν εἶναι (*Fragm.* xiv, p. 92, 31). C. Panagopoulos, *Vocabulaire et mentalité dans les* Moralia *de Plutarque*, dans *Dialogues d'Histoire ancienne* iii, Paris, 1977, pp. 220 sv.

[4] Théophraste, *Caract.* xiii, 10: «tous furent des gens de bien»; Euripide, *Dictys:* «Un homme vertueux ne saurait naître d'un mauvais père, οὐκ ἂν γένοιτο χρηστὸς ἐκ κακοῦ πατρός» (dans Stobée, *Flor.* xc, 30, 5 = t. iv, p. 730); Ménandre, *Samienne*, 580: «l'honnête ami que tu as!»; Philon, *Det. pot.* 38, 146; *Virt.* 84, 182, 196; *Spec. leg.* ii, 104; iii, 156; *Somn.* ii, 94; *Sacr. A. et C.* 27; *De Josepho*, 82, 264; Fl. Josèphe, *Ant.* iv, 237; vi, 294; Plutarque, *Amour fraternel*, 1: ἐν χρηστοῖς καὶ φιλοκάλοις θεαταῖς; *P. Oxy.* 2148, 16: ἐάν τι ποιῇς χρηστόν. Cet adjectif, particulièrement fréquent dans les inscriptions sépulcrales, pourrait se traduire par «noble»; cf. l'inscription

d'une bonté et d'une honnêteté foncière (ἀνὴρ ἀγαθός; PLUTARQUE, *Phocion*, V, 10) et renommé ἐπὶ χρηστότητι (XIX, 1), fut appelé ὁ χρηστός (X, 4; cf. Chabrias, *ibid.* VI, 4; X, 8; XIV, 1).

Saint Paul emprunte ce vocabulaire pour faire de la *chrestotès* un fruit de l'Esprit-Saint (*Gal.* V, 22), une vertu de l'apôtre (*II Cor.* VI, 6) et de tous les chrétiens (*Eph.* IV, 32; *Col.* III, 12). Ce faisant il ennoblit en quelque sorte tous les disciples de Jésus-Christ, car *chrestos* est à l'époque un titre d'honneur que l'on décerne à la mère [1] et à une grand-mère (*Sammelbuch*, 9673 *c* 3), aux parents (PHILON, *Virt.* 131: οἱ χρηστοὶ γονεῖς), à Moïse (*Virt.* 160), à Noé (FL. JOSÈPHE, *Ant.* I, 96), Abraham (I, 200), Jacob (I, 149), Samuel (VI, 92), David (VII, 43, 184, 270), Roboam (VIII, 213), Godolias (X, 164), au grand prêtre (IX, 166; XI, 139), à un frère vénéré (*P. Oxy.* 122, 1; cf. 1664, 15), à un excellent mari (PLUTARQUE, *Caton l'anc.* XX, 1: περὶ γυναῖκα χρηστὸς ἀνήρ), même à un très bon enfant (*Sammelbuch*, 9996 [862], 1; *Test. Benjam.* III, 7), et à de généreuses et dévouées nourrices [2]. Si la *chrestotès* paulinienne met surtout l'accent sur la bonté, la douceur et la générosité, elle garde la noblesse que ses contemporains lui accordaient [3], et ce par quoi elle se distingue de la πραϋτης [4]. C'est apparemment la qualité la plus souvent mentionnée dans les inscriptions funéraires [5].

---

tombale: τῷ χρηστῷ καὶ ἀσυνκριτῷ συμβίῳ (L. MORETTI, *Inscriptiones graecae Urbis Romae*, Rome, 1972, II, n. 272; cf. 324, 365, 396 = χρηστότητα καὶ καλοκαγαθίαν) etc.

[1] Μήτερ χρηστή (E. BRECCIA, *Iscrizioni greche e latine*², Osnabrück, 1976, n. 258, 271; cf. 323, 10; 369 sv. etc.).

[2] J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1959, p. 247, n. 411.

[3] *P. Oxy.* 1664, 15: Κυρίε μου χρηστὲ καὶ εὐγενέστατι. D'où «Votre Bénignité» comme désignation honorifique, *ibid.* 2600, 8; *P. Lond.* 411, 16 (t. II, p. 282), ἔγραψά σοι οὖν τῇ χρηστότητι; 273, 4 (p. 293); 232, 5; *P. Heidelb.* 6, 6, ἐπιστολὴν γραφῆναι πρὸς τὴν οὴν χρηστότηταν κύριέ μου ἀγαπιτέ (= *Sammelbuch*, 2266); *P. Ant.* 93, 5; 192, 5; *P. Hermop.* 17, 2; *P. Ross.-Georg.* III, 9, 9.

[4] C. SPICQ, *Bénignité, mansuétude, douceur, clémence*, dans *R.B.* 1947, pp. 321–339. D'où la fréquence de Χρῆστος comme nom propre (*IG*, XII, 8, 93; F. CUMONT, *Studia Pontica*, III, 11; *Inscriptions de Bulgarie*, 997, 1011, 1026, 1521 etc.; *Corp. Inscript. Iud.* 683, 5; *P. Grenf.* 49, 11; cf. K. WEISS, *l. c.* p. 473.

[5] *Suppl. Ep. Gr.* III, 435; IX, 662; XXV, 1123–1132; W. PEEK, *Griechische Vers-Inschriften*, Berlin, 1955, n. 1490, 1653, 1678, 1688 etc.; *Corp. Inscript. Iud.* p. 591, n. 99*; *Sammelbuch*, 10162 [523, 1; 524, 2; 527, 3; 529, 2; 530, 4; 534, 3; 536, 2; 546,2]; 10718, 1; 10720, 2; 10721, 2; à Gonnoi (n. 278, 280, 283, 285, 287, 288), à Kourion (n. 150–158), en Egypte (E. BERNAND, *Les Inscriptions métriques*, n. 5, 13, 14, 33, 35 etc.; H. ENGELMANN, R. MERKELBACH, *Die Inschriften von Erythrai und Klazomenai*, Bonn, 1973, II, *passim*); à Didymes (539, 541, 544, 547 etc.), à Lindos (632–634, 643, 656, 658, 664 etc.), à Laodicée (*MAMA*, VI, 21; cf. L. ROBERT, *Laodicée du Lycos*, Québec-Paris, 1969, pp. 352, 354), en Grèce (G. PFOHL, *Untersuchungen über die atti-*

V. – *Expression de la charité.* Ces emplois étant si communs et si divers, il est impossible d'en préciser la signification dans chaque cas: bonté, amabilité, serviabilité, honnêteté, noblesse, loyauté, probité [1]. Aussi bien le verbe χρηστεύομαι (inconnu du grec profane; cf. *Ps. Salom.* IX, 11; CLÉMENT DE ROME, *Cor.* XIII, 2) est-il traduit très différemment dans *I Cor.* XIII, 4: ἡ ἀγάπη χρηστεύεται: la charité est bonne, pleine de bonté, prévenante, serviable, bienveillante... Il faut garder la traduction de la Vulgate: *benigna est.* Il s'agit, en effet, de la dilection fraternelle, c'est-à-dire d'une disposition aimante à se mettre au service du prochain. C'est l'apanage des cœurs magnanimes et désintéressés, se caractérisant à la fois par la gentillesse, l'affabilité et la libéralité: le chrétien est à la fois délicat et généreux dans ses rapports fraternels. S'il cherche à se rendre utile et se multiplie en prévenances, en aides, en bienfaisance, c'est toujours sous un mode aimable et même souriant. L'*Ambrosiaster* a traduit *jucunda est* [2], car c'est ainsi que s'exprime «un bon cœur», heureux de rencontrer son prochain et à l'occasion de lui apporter son secours [3].

---

schen Grabinschriften, Eisenstein, 1953, pp. 32 sv.; M. O. TOD, *Laudatory Epithets in Greek Epitaphs*, dans *Annual of the British School at Athens*, 1951, pp. 186 sv.), à Rome (I. KAJANTO, *A Study of the Greek Epitaphs of Rome*, Helsinki, 1963, pp. 33, 37); R. LATTIMORE, *Themes in Greek and Latin Epitaphs*, Urbana, 1942, pp. 291–292; CHR. W. CLAIRMONT, *Gravestone and Epigrams*, Berlin, 1970, n. 39, 44, 49, 85; E. BERNAND, *Recueil des Inscriptions grecques du Fayoum*, Leiden, 1975, I, n. 48, 51, 52, 59.

[1] A titre d'exemples, la formule χρηστὸς καὶ ἄμεμπτος fréquente à Syracuse (J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1952, p. 202, n. 197; 1958, p. 362, n. 561; 1962, n. 391), dans les inscriptions païennes et chrétiennes, cf. M. T. MANNI PIRAINO, *Iscrizioni greche lapidarie del Museo di Palermo*, Palerme, 1973, n. 18, 32, 108, 110, 140, 142, 145, 147; le poète comique Philiscus: «χρηστῶν σφόδρ' ἐσθ' ἡ Χαλκὶς Ἑλλήνων πόλις, maintenant Chalcis est une cité de bons grecs» (dans J. M. EDMONDS, *op. c.* II, p. 10, n. 3); THUCYDIDE, I, 91, 2: «Hommes d'honneur qui pourraient faire un rapport digne de foi». Scipion s'attire la bonté de tous par la bonté de son caractère (χρηστότητι τρόπων, DION CASSIUS, I, 203). Catilina se défend comme s'il avait la conscience pure (ὡς ἀπὸ χρηστοῦ τοῦ συνειδότος, *ibid.* XXXVII, 32; cf. XLVII, 8). «Le nauclère était un excellent homme (χρηστὸς ἀνήρ) et d'abord facile» (LUCIEN, *Le navire*, 6; cf. *Alexandre*, 4; *Scytha*, 6). DIODORE DE SICILE, XVIII (*sommaire*).

[2] Comparer les «bonnes espérances» (PHILON, *Somn.* II, 94) de *Sammelbuch*, 10199, 13 (III^e s.) et de 9276, 10 (= *P. Hermop.* 29; *C. Pap. Jud.* 513), celles qu'avait conçues un ménage samaritain en se mariant, mais qui divorce ἐκ σκαιοῦ τινὸς πονηροῦ.

[3] Dans son commentaire de *Gal.* V, 22, saint Jérôme précise: «La bénignité ou suavité – le grec χρηστότης a les deux sens – est une vertu douce, caressante, tranquille, disposée à partager tous ses biens; elle invite à entrer dans sa familiarité; elle est douce en ses paroles, mesurée en ses mœurs. Bref, les Stoïciens la définissent: une vertu spontanément disposée à la bienfaisance. La bonté proprement dite (ἀγαθωσύνη) n'est

Au IIe siècle, le spectacle de l'*agapè* chrétienne stupéfiait à ce point les païens – *Vides, inquiunt, ut invicem se diligant* – qu'au dire de Tertullien, ils prononçaient le nom de chrétien, non pas *christianus*, mais *chrestianus*, «de suavitate vel benignitate compositus» [1].

---

pas très éloignée de la bénignité, car elle aussi est disposée à la bienfaisance. Mais elle en diffère en ce que la bonté peut être un peu sombre et avoir les sourcils froncés d'une austère moralité, faire du bien sans doute et donner ce qu'on lui demande, mais sans être suave dans ses rapports, ni attirer tout le monde par sa douceur» (*P. L.* XXVI, 420). A Rome, la *benignitas* est, à l'époque classique, un procédé d'interprétation juridique poussant à l'adoption préférentielle des solutions plus bienveillantes (*benigniora*), cf. P. LABORDERIE-BOULOU, *Benignitas. Essai sur la pensée charitable aux temps classiques*, dans *Rev. historique du Droit français et étranger*, 1948, p. 138; F. B. J. WUBBE, *Benignus redivivus*, dans *Symbolae M. David*, Leiden, 1968, pp. 237–262.

[1] *Apol.* 3 et 39; cf. JUSTIN, *Apol.* I, 4; THÉOPHILE, *Ad Autolyc.* I, 1. La paranomase fondée sur l'iotacisme χρηστός-χριστός était employée par les païens (cf. F. BLASS, dans *Hermès*, XXX, 1893, pp. 465–70; ED. MEYER, *Ursprung und Anfänge des Christentums* III, 1923, p. 307, n. 1). A fortiori fut-elle usitée chez les chrétiens. On dit d'une diaconesse: χρηστὸν βίον ἀπενενκαμένη ἐν γυναιξείν (J. et L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, dans *R.E.G.* 1950, p. 199, n. 192). Cf. *Sentences de Sextus*, 52: «χρηστὸς ὢν εἰς τοὺς δεομένους μέγας ἂν εἴης παρὰ θεῷ, Si tu as de la bénignité envers les indigents, tu seras grand près de Dieu». Sur la *gématria* de χρηστός (= 116; cf. ἡ εἰκὼν θεοῦ = θεραπευτής) et de ἡ χρηστότης (= 149; cf. τὸ πνεῦμα θεοῦ), cf. P. FRIESENHAHN, *Hellenistische Wortzahlenmystik im Neuen Testament*[2], Amsterdam, 1970, p. 144.

ψευδολόγοι

I Tim. IV, 2 qualifie certains apostats des derniers temps de menteurs ou imposteurs hypocrites[1]. Le substantif ψευδολόγος appartient à la langue cultivée et n'est pas employé par les papyrus. Son acception péjorative est nette dans Aristophane: «Souviens-toi d'empêcher cet intrigant, cet imposteur, ce bouffon – ὁ πανοῦργος ἀνὴρ καὶ ψευδολόγος καὶ βωμολόχος – de jamais s'asseoir sur mon trône» (*Grenouilles*, 1521; cf. POLYBE, XXXI, 22, 9) et Strabon: «Tous les historiens de l'Inde se sont révélés pour la plupart de fieffés menteurs (ψευδολόγοι)» (II, 1, 9). Le verbe ψευδολογέω était notamment employé par les avocats et les rhéteurs: «faire de faux rapports, dire des choses fausses». Le substantif ψευδολογία a ce sens *P. Princet.* 119, 1: «Fausse accusation»; *Corp. Pap. Rain.* XIX, 15: «ἀντεπιστάλματα... μετὰ ψευδολογίας, répliques pleines de fausses assertions»[2]. Ces deux papyrus sont du IV^e^ siècle[3].

---

[1] ἐν ὑποκρίσει ψευδολόγων. Comparer le comique Cratinos: γλῶσσαν ὀρθουμένην εἰς ὑπόκρισιν λόγων, dans J. M. EDMONDS, *The Fragments of Attic Comedy*, Leiden, 1957, I, p. 78.

[2] Réédité *Stud. Pal.* XX, 86, 15. Cf. Sédécias cherchant à échapper au châtiment pour ses paroles mensongères, ζητοῦντα φυγεῖν τῆς ψευδολογίας τὴν δίκην (FL. JOSÈPHE, *Ant.* VIII, 410). Antipater dénonce les tortures qui n'aboutissent qu'à faire avouer des choses fausses, τὰς βασάνους εἰς ψευδολογίαν (*ibid.* XVII, 105).

[3] Philon ne connaît que ψευδολογία, propre aux rebelles à la loi divine (*Virt.* 182), et qu'il associe au mensonge et au faux serment (*Sacr. A. et C.* 22; *Aet. mundi*, 69; *Conf. ling.* 117).

Index

μαίνομαι 529
μαραίνω 531
μάρτυς 533
μαστιγόω, μαστίζω, μάστιξ 539
μεγαλεῖος, μεγαλειότης, μεγαλοπρεπής, μεγαλύνω, μεγαλωσύνη, μέγεθος 543
μεθοδεία 548
μεσίτης 549
μεταλλάσσω 553
μετέχω, μετοχή, μέτοχος 555
μετεωρίζομαι 560
μετριοπαθέω 563
μίσθιος 211
μίσθωμα 566
μισθωτός 211
μορφή 568
μόχθος 574
μῦθος 576
μυκτηρίζω, ἐκμυκτηρίζω 582

νοσφίζομαι 584
νουθεσία, νουθετέω 585
νωθρός 589

ξενία, ξενίζω, ξενοδοχέω, ξένος . 592

ὄγκος 598
ὀθόνη, ὀθόνιον 601
οἰκεῖος 211
οἰκέτης 211
οἰκονομέω, οἰκονομία, οἰκονόμος 606
ὀκνέω, ὀκνηρός 614
ὁλοκληρία, ὁλόκληρος 616
ὁμοθυμαδόν, ὁμόφρων 618
ὁμολογουμένως 621
ὁμόφρων 618
ὀνειδίζω, ὀνειδισμός, ὄνειδος ... 623
ὀρέγομαι, ὄρεξις 626
ὀρθοποδέω 628
ὀρθοτομέω 630
ὁροθεσία 631
ὄρος 632
ὀψώνιον 635

παιδαγωγός, παιδευτής 639
πανήγυρις 642
παραγγελία, παραγγέλλω 647
παραδειγματίζω 650
παραθήκη 651
παρακοή 656
παραμυθέομαι, παραμυθία, παραμύθιον 658
παραπλήσιον, παραπλησίως 664
παραφέρω 666
παρεισφέρω 668
παρεπίδημος 669
παρουσία 673
πειθαρχέω 676
περιαιρέω 679
περικάθαρμα, περίψημα 681
περιλείπομαι 683
περιπίπτω 684
περιποιέομαι, περιποίησις 687
περιφρονέω 690
περίψημα 681
πίπτω 692
πιστικός 695

πίστις 697
πλεονεξία 704
πληροφορέω, πληροφορία 707
πολιτεία, πολίτευμα, πολιτεύομαι, πολίτης 710
πολυτελής 721
πορθέω 723
ποταπός 725
πραγματεία, πραγματεύομαι ... 727
πράκτωρ et σπεκουλάτωρ 730
πρεσβεία, πρεσβεύω 738
προβάλλω 743
προβιβάζω 745
προθυμία, πρόθυμος, προθύμως . 746
προκοπή, προκόπτω 752
προπετής 756
προσκαρτερέω, προσκαρτέρησις . 758
προτρέπτομαι 762
πρόφασις 765
προχειρίζομαι 768
πρωτότοκος 771
πύργος 774

ῥίπτω 780
ῥυπαρία, ῥυπαρός, ῥύπος 784

σανίς 786
σαργάνη, σπυρίς 787
σβέννυμι 789
σεμνός, σεμνότης 791
σημεῖον 796
σκολιός 218
σκύβαλον 802
σκωληκόβρωτος 805
σπεκουλάτωρ 730
σπερμολόγος 807
σπιλάς 809
σπλάγχνα, σπλαγχνίζομαι 812
σπουδάζω, σπουδαῖος, σπουδαίως, σπουδή 816
σπυρίς 787
στασιαστής, στάσις 826
στέγω 829
στόμαχος 831
στρατολογέω 835
συγγενής 836
συλάω 840
συμπαθής, συμπαθέω 842
σύμφυτος, συμφύω 844
συμφωνέω, συμφώνησις, συμφωνία, σύμφωνος 847
συναίρω λόγον 851
συναποθνήσκω 852
συνείδησις 854
συνέχω 859
συστατικός 864
σωματικῶς 866
σωφρονέω, σωφρονίζω, σωφρονισμός, σωφρόνως, σωφροσύνη, σώφρων 867

ταλαιπωρέω, ταλαιπωρία, ταλαίπωρος 875
ταπεινός, ταπεινόω, ταπείνωσις. 878
ταράσσω, τάραχος 881
τετραπλοῦν 886
τίλλω 888
τραπεζίτης 430
τρέφω, ἀνατρέφω ..... 89 et 890
τύπος 894
τυφόομαι 898

ὑπεροράω 899
ὑπηρέτης 901
ὑπόδειγμα 907
ὑπόστασις 910
ὑποτάσσω 913

φαιλόνης 917
φθόνος 919

φιλανθρωπία, φιλανθρώπως 922
φιλαργυρία, φιλάργυρος 928
Φιλόλογος 930
φιλοξενία, φιλόξενος 932
φίλος-φίλοι 936
φίλος τοῦ Καίσαρος-τοῦ βασιλέως 940
φιλόστοργος 944
φλυαρέω, φλύαρος 949
φροντίζω 950
φωσφόρος 953
χαλεπός 955
χαλκεύς 957
χαρά 959
χάρις 960
χειμών 305
χειραγωγέω, χειραγωγός 967
χειρόγραφον 968
χρηστεύομαι, χρηστός, χρηστότης 971
ψευδολόγοι 977

CORRIGENDA (tome II)

P. 531, n. 2, l. 1: Ps. Homère
544, n. 3, l. 3: ἐνδοξοτάτῳ
547, n. 5, l. 1: ἐνορκιαιζόμεθα
550, n. 2, l. 2: εὐνοϊκως
551, n. 1, l. 1: μεσῖτις
552, n. 2, l. 3: *en* -ΤΗΣ, -ΤΙΣ
555, n. 4, l. 1: τραπέζης
558, n. 4, l. 6: πέμπτης
560, n. 1, l. 14: μετεωρίζεσθαι δὲ
564, n. 4, l. 3: Flacelière
581, deuxième ligne avant la fin: εἰκονίζων
584, n. 4, l. 3: ἀμφιτάπων
587, n. 1, l. 8: εἰ συ εἶ
589, n. 3, l. 3: δὲ
590, n. 2, l. 5: ὀδίτης
593, note initiale, l. 9: οὔκ
595, note initiale, l. 5: aies
596, n. 3, l. 5: Kakridis
619 *c*, l. 8: glorifiiez
632 = supprimer les trois dernières lignes après «ensablement» et les notes 4–5
636, n. 3, l. 1: ἤτησεν
639, n. 4, l. 6: διδασκάλου
640, n. 2, l. 4: ἔχω
649, l. 20: παραγγέλλειν
651, n. 1, l. 5: Phrynichus
659, l. 8: αὐτὰς
660, n. 1, l. 2: συμφυὲς
666, n. 1, l. 6: παραφερομένην
667, n. 1, l. 3: παραφέροντος
669, n. 2, l. 2: séjournât
670, n. 1, l. 8: παρεπιδημούντων
672, titre courant: παρεπίδημος
672, note initiale, l. 1: *Studii biblici*
678, n. 1, l. 3: οὗς
681, l. 1: πάντων
681, n. 4, l. 5: ἀπέλθωσιν

P. 682, l. 2: transféré
687, n. 2, l. 2: περιεποιοῦντο
694, l. 5: exclue
696, l. 2: οὕτω
707, n. 4, l. 8: πεπληροφορήμεθα
711, l. 6: μητρόπολις
714, n. 4, l. 8: πράττοντος
723, n. 1, l. 10: πορθούντων
724, n. 2, l. 2: οἰκοδομεῖν
730, n. 2, l. 3: grappillent
733, n. 4, l. 3: πράκτορι... μεταβάληται
734, § 2, l. 17: παραλαμβανέτωσαν
737, n. 4, l. 1: λεγιών
740, l. 9: πρέσβεις
741, note initiale, l. 8: εἰ
746, n. 3, l. 6: Thespies
748, n. 1, l. 11: dionysiaques
749, n. 3, l. 1: ὅ τι (*l.* ὅτι)
751, n. 3, l. 4: ὑπηρετεῖ
759, n. 2, l. 3: ἐγβιβασθῇ
759, n. 2, l. 12: aie
760, l. 4: tenir (*l.* avancer)
762, titre: προτρέπομαι
763 et 764, titre courant: προτρέπομαι
765, n. 2, l. 1: Tigrane
765, n. 2, dernière ligne: VI, 6, 1 (l. VI, 101)
766, n. 3, l. 11: δι' (*l.* δἰ)
771, l. 4: bélier
776, dernière ligne du premier §: il n'y eût mort d'homme
788, n. 3, l. 2: δειπνίσαι
795, l. 3: σεμνοτάτη
795, l. 5: εὐσεβεστάτη
795, n. 7: ἀξιαγάπητον
796, l. 9: σημεῖον
797, n. 1, l. 1: ἔλαβεν
798, l. 9: παρὰ
799, n. 3, l. 1: ἑξῆς

P. 799, n. 4: ἦλθεν
803, note initiale, l. 1: Σκύβαλον
805, l. 9: τῆς
805, l. 10: τὴν
807, l. 20: *Alcibiade*
810, l. 10: ὕδατι... παραθαλάσσιαι
812, n. 5, l. 8: τριχῶν
814, n. 3, l. 2: τῆς γῆς
817, n. 4, l. 4: cithare
825, l. 7: σπουδᾶι
827, n. 2, l. 3: στάσεις
833, n. 5, l. 3: *Anthol. Palat.* IX, 502
834, note initiale, l. 1: mordant
837, dernière ligne: καὶ
837, n. 5, l. 1: Olynthios
844, n. 2, l. 11: ξυμφύτων
845, n. 6: *Theologie*
850, n. 2, l. 12: ἐντῇ κε
855, l. 3: συνείδησίν
855, n. 1, l. 10: ἔχει
855, n. 1, dernière ligne: μιαίνειν... αὑτοῦ
856, l. 4: καθαροῦ
857, l. 6: εἰδέναι
862, n. 3, l. 7: δι'
866, l. 14: ὑπεξαιρεθῶμεν
870, l. 2: κεκοσμημένου
872, n. 3, l. 9: γυναικί
873, l. 7: ἀνυπέρβλητος
878, l. 4: servile

P. 882, l. 11: θόρυβος
890, n. 2, l. 2: τρέφεται
892, dernière ligne: τρεφόντων... παιδευόντων
900, l. 3: ὑπεριδών
908, l. 14: ἐζηκυῖαν
913, n. 2, l. 6: HAACKER
919, n. 1, l. 2: φθόνον
919, n. 2, l. 5: πικρὸς
923, note initiale, dernière ligne: φιλάνθρωπος
924, l. 5: ἤκουσα
930, n. 1, l. 2: τ' ἐστὶ καὶ
932, n. 3, l. 4: KAKRIDIS
933, dernière ligne: dème
934: n. 1, l. 4: φιλοξενίαν
937, l. 12: φιλοῦντάς
940, n. 1, l. 5: *Enquête*
944, n. 3, l. 3: διά
944, n. 4, l. 2: Fragm. IV, 202
946, note initiale, l. 1: πατήρ
946, n. 3, l. 7: ὑπηρεσίας
947, l. 15: φιλοστοργίας
948, n. 2, l. 5: ἕτερόν
949, n. 4, l. 5: les
962, n. 1, l. 3: διὰ
974, avant-dernière ligne: πραΰτης
974, n. 3, l. 1: εὐγενέστατε
979, première colonne: προτρέπομαι